

ВОСТОЧНАЯ ВОЙНА

1853 – 1856 гг.



А. М. Заіончковскій

$\frac{71}{626}$

ВОСТОЧНАЯ ВОЙНА

1853—1856 гг.

въ связи съ современной ей политической обстановкой

ТО М Ъ I

Приложенія

Издано на средства Военнаго Министерства

№47955

С.-ПЕТЕРБУРГЪ

ЭКСПЕДИЦИЯ ЗАГОТОВЛЕНІЯ ГОСУДАРСТВЕННЫХЪ БУМАГЪ

1908



926431-35



2007062937

ОГЛАВЛЕНІЕ.

	Стр.
Приложеніе № 1. Письмо ген.-ад. Коновницына Вел. Кнв. Николаю и Михаилу Павловичамъ въ 1816 г.	1
„ № 2. Выписка изъ журнала, веденнаго Вел. Кн. Николаемъ Павловичемъ во время путешествія.	4
„ № 3. Приказы Вел. Кн. Николая Павловича по 2 бриг. 1 гвард. пѣх. див. и 2 гвард. пѣх. дивизіи.	—
„ № 4. Письмо ген. Головина Вел. Кн. Николаю Павловичу.	8
„ № 5. Письма Вел. Кн. Николая Павловича Имп. Александру I	9
„ № 6. Всеподд. отчетъ Комиссіи по возвращеніи Имп. Николая изъ Турецкой кампаніи въ 1828 г.	19
„ № 7. Записка Имп. Николая о планѣ дѣйствій противъ польскихъ мятежниковъ въ 1831 г.	24
„ № 8. Brunnow. Aperçu de la politique du cabinet de Russie sous le règne actuel	26
„ № 9. Выдержка изъ письма Имп. Николая къ Цесар. Константину Павловичу отъ 17 (29) августа 1830 г.	111
„ № 10. Письмо Имп. Николая кор. Людовику-Филиппу отъ 6 (18) сентября 1830 г.	112
„ № 11. Дѣло въ Гос. Сов. о передачѣ всѣхъ дорогъ въ вѣдомство Путей Сообщенія	113
„ № 12. Юбилейный докладъ гр. Нессельроде 20 ноября 1850 г.	117
„ № 13. „Ma confession“. Записки Имп. Николая въ 1830 г.	121
„ № 14. Мюнхенгредкій договоръ 6 (18) сентября 1833 г.	124
„ № 15. Выдержки изъ всеподд. отчета гр. Нессельроде за 1844 г.	125
„ № 16. Письмо бар. Бруннова гр. А. Θ. Орлову изъ Лондона 8 (20) августа 1844 г.	128
„ № 17. Всеподд. донесеніе гр. Нессельроде изъ Лондона 19 сентября 1844 г.	130

		Стр.
Приложеніе №	18. Меморандумъ, прилож. къ этому донесенію . . .	132
" №	19. Бар. Брунновъ— гр. Нессельроде 21 ноября (3 дек.) 1844 г., № 10, изъ Лондона . . .	135
" №	20. Бар. Брунновъ гр. Нессельроде 21 ноября (3 дек.) 1844 г., № 11. Лондонъ.	137
" №	21. Гр. Нессельроде бар. Бруннову 16 дек. 1844 г. С.-Петербургъ	141
" №	22. Гр. Нессельроде— лорду Абердину 16 (28) дек. 1844 г. С.-Петербургъ	142
" №	22. Бар. Брунновъ— гр. Нессельроде 9 (21) января 1845 г. Лондонъ	143
" №	23. Абердинъ— гр. Нессельроде 21 января 1845 г. . .	—
" №	24. Гр. Нессельроде— Н. Д. Киселеву 3 (15) марта 1848 г. С.-Петербургъ	144
" №	25. Манифестъ Имп. Николая 14 марта 1848 г. . .	145
" №	26. Сообщ. Journal de St-Pétersbourg о Мартовскихъ событіяхъ 1848 г.	146
" №	27. Первое письмо Импер. Франца-Иосифа Импер. Николаю	148
" №	28. Зап. М. П. Погодина 7 декабря 1853 года съ помѣтками Имп. Николая	—
" №	29. Бар. Брунновъ— канцлеру 19 (31) дек. 1851 г. Лондонъ	155
" №	30. Зап. Мих. Волкова: „Что довело Россію до настоящей войны“	162
" №	31. Людовикъ-Бонапартъ— Имп. Николаю 12 января 1852 г.	190
" №	32. Имп. Николай— Людовику-Бонапарту 22 января 1852 г.	191
" №	33. Бар. Брунновъ— канцлеру 26 декабря (7 января) 1851/2 гг. Лондонъ	192
" №	34. Шварценбергъ— Лебцельтерну. Вѣна, 29 декабря 1851 г.	194
" №	35. Австрійскій меморандумъ отъ того же числа . .	195
" №	36. Канцлеръ— бар. Мейендорфу въ Вѣну, 9 января 1852 г., № 6.	199
" №	37. Будбергъ— канцлеру 28 декабря (9 января) 1851/2 гг., № 218.	202
" №	38. Киселевъ— канцлеру 12 (24) января 1852 года, № 5. Парижъ	204
" №	39. Имп. Францъ— Луи-Наполеону. Вѣна, 31 января 1852 г.	207
" №	40. Канцлеръ— бар. Бруннову 15 января 1852 года, № 21	208
" №	41. Кн. Шварценбергъ— Лебцельтерну 15 февраля 1852 г.	209
" №	42. Канцлеръ— бар. Мейендорфу 23 февр. 1852 г.	212

		Стр.
Приложение №	43. Имп. Николай — кор. Прусскому 21 февр. 1852 г.	214
„ №	44. Бар. Мейендорфъ канцлеру 7 (19) марта 1852 г., № 41. Вѣна	215
„ №	45. Бар. Вернеръ гр. Менсдорфу. Вѣна, 4 апрѣля 1852 г.	216
„ №	46. Протоколы Россіи, Австріи и Пруссіи о признаніи Имперіи во Франціи. Май 1852 г.	217
„ №	47. Лабенскій — гр. Нессельроде. Парижъ, 20 апр. (2 мая) 1852 г.	218
„ №	48. Выдержки изъ деп. Киселева канцлеру 6 (18) мая 1852 г. Парижъ.	226
„ №	49. То же отъ 28 мая (9 іюня) 1852 г., № 55	228
„ №	50. Канцлеръ — Киселеву. Потсдамъ, 15 (27) мая 1852 г., № 13	—
„ №	51. Резюме переговоровъ континент. держ. съ лондонск. каб. о признаніи Имперіи во Франціи. Май — іюнь 1852 г.	230
„ №	52. Бар. Брунновъ — канцлеру 23 іюня (5 іюля) 1852 г., № 143	233
„ №	53. Бар. Брунновъ Сенявину 8 (20) октября 1852 г., № 209	235
„ №	54. Рѣчь Луи-Наполеона въ Бордо 9 октября 1852 г.	237
„ №	55. Посланіе Луи-Наполеона Сенату 4 ноября 1852 г.	238
„ №	56. Бар. Брунновъ — канцлеру 21 октября (2 ноября) 1852 г.	239
„ №	57. Мѣмогандумъ 28 октября 1852 г., № 370.	241
„ №	58. Гр. Нессельроде — бар. Бруннову 29 октября 1852 г., № 380.	245
„ №	59. Имп. Николай — Луи-Наполеону 5 ноября 1852 г.	248
„ №	60. Фонтонъ канцлеру 26 окт. (7 ноября) 1852 г., № 145. Вѣна.	249
„ №	61. Гр. Буоль — гр. Менсдорфу 5 ноября 1852 г.	250
„ №	62. Гр. Буоль — гр. Коллоредо 7 ноября 1852 г.	252
„ №	63. Гр. Буоль — Гюбнеру 8 ноября 1852 г.	—
„ №	64. То же, секр. деп.	253
„ №	65. Бар. Брунновъ — канцлеру 8 (20) ноября 1852 г., № 256	256
„ №	66. Канцлеръ — бар. Бруннову 8 нояб. 1852 г., № 400.	259
„ №	67. Канцлеръ — Киселеву 19 ноября 1852 г., № 414.	262
„ №	68. Киселевъ — канцлеру 27 ноября (9 дек.) 1852 г., № 81	265
„ №	69. Друэнь-де-Люисъ — Киселеву 1 декабря 1852 г.	272
„ №	70. Фонтонъ — канцлеру 20 ноября (2 дек.) 1852 г.	273
„ №	71. Меморандумъ, прил. къ деп. Бруннова 24 ноября 1852 г., № 287.	274
„ №	72. Бар. Брунновъ — канцлеру 25 ноября (7 дек.) 1852 г., № 290.	276

	Стр.
Приложеніе № 73. Бар. Брунновъ - канцлеру 17 (29) ноября 1852 г., № 278	277
„ № 74. Гр. Буоль — гр. Менсдорфу 2 декабря 1852 г.	279
„ № 75. Всеподд. докладъ гр. Нессельроде 4 декабря 1852 г.	282
„ № 76. Фонтонъ - канцлеру 28 ноября 1852 г., № 174.	—
„ № 77. Фонтонъ - канцлеру 6 декабря 1852 г., № 448.	283
„ № 78. Всеподд. докладъ гр. Нессельроде 7 дек. 1852 г.	285
„ № 79. Канцлеръ - Киселеву 8 декабря 1852 г., № 455.	286
„ № 80. Будбергъ - канцлеру 11 (23) декабря 1852 г., № 146	287
„ № 81. Гр. Буоль — гр. Менсдорфу 24 декабря 1852 г.	288
„ № 82. Канцлеръ - Фонтону 27 декабря 1852 г., № 476.	290
„ № 83. Гр. Буоль — Гюбнеру 29 декабря 1852 г. . . .	293
„ № 84. Декларация Парижск. каб. 22 декабря 1852 г. . .	295
„ № 85. Канцлеръ - Киселеву 8 декабря 1852 г., № 451.	296
„ № 86. Киселевъ - канцлеру 29 декабря 1852 г., № 94.	297
„ № 87. Всеподд. отч. Государю канцлера за 1852 г. . . .	310
„ № 88. Précis historique de la question des Saints-Lieux.	333
„ № 89. Имп. Николай - Султану 7 сентября 1851 г. . . .	341
„ № 90. Фирманъ въ пользу православ. въ февр. 1852 г.	342
„ № 91. Нота Порты франц. посланн. 8 февраля 1852 г.	344
„ № 92. Канцлеръ - Озерову 22 ноября 1852 г.	345
„ № 93. То же, частное письмо	347
„ № 94. Бар. Брунновъ - канцлеру 8 (20) дек. 1852 г., № 302	—
„ № 95. То же, № 301	348
„ № 96. Всеподд. докладъ гр. Нессельроде 13 дек. 1852 г.	351
„ № 97. То же, 20 декабря 1852 г.	354
„ № 98. Собственноручная замѣтка Имп. Николая о Вос- точномъ вопросѣ 1853 г.	357
„ № 99. Лордъ Руссель - Сеймуру 9 февраля 1853 г. . .	359
„ № 100. Устн. нота гр. Нессельроде Сеймуру 21 февраля 1853 г.	362
„ № 101. Гр. Нессельроде - бар. Бруннову 2 янв. 1853 г.	365
„ № 102. Бар. Брунновъ - гр. Нессельроде (выдержки) 9 февраля 1853 г.	367
„ № 103. Имп. Николай - Имп. Францу - Иосифу 11 (23) февр. 1852 г.	368
„ № 104. Всеподд. докладъ гр. Нессельроде, январь 1853 г.	369
„ № 105. Гр. Нессельроде - кн. Меншикову 28 янв. 1853 г.	371
„ № 106. Гр. Нессельроде - кн. Меншикову 28 янв. 1853 г.	374
„ № 107. Гр. Нессельроде - кн. Меншикову 28 янв. 1853 г.	376
„ № 108. Канцлеръ - кн. Меншикову 28 янв. 1853 г. . .	377
„ № 109. Инструкція кн. Меншикову 28 янв. 1853 г. . .	378
„ № 110. Проектъ конвенціи между Россіей и Портой (28 янв. 1853 г.)	382

	Стр.
Приложеніе № 111. Проектъ секретнаго акта	385
„ № 112. Имп. Николай — Султану 24 янв. 1853 г. . . .	386
„ № 113. Копія словесн. ноты Портѣ 4 (16) марта 1853 г.	387
„ № 114. Словесная нота Рифаатъ-пашѣ 10 (22) марта 1853 г.	391
„ № 115. Кн. Меншиковъ канцлеру 12 (24) марта 1853 г. Нота съ приложен. конвенц. 12 марта 1853 г. . .	392 393
„ № 116. Деп. лорда Кларендона сэру Сеймуру 23 марта 1853 г.	394
„ № 117. Гр. Нессельроде кн. Меншикову 20 марта (1 апр.) 1853 г.	395
„ № 118. Кн. Меншиковъ бар. Бруннову 13 (25) апрѣля 1853 г.	396
„ № 119. Агриполо кн. Меншикову (17) 29 марта 1853 г.	397
„ № 120. Дешеша кн. Меншикова 29 марта (10 апрѣля) 1853 г.	398
„ № 121. Дешеша кн. Меншикова 29 марта (10 апрѣля) 1853 г.	399
„ № 122. Кн. Меншиковъ канцлеру (выдержки) 14 (26) апр. 1853 г.	401
„ № 123. Словесн. нота 7 (19) апрѣля 1853 г.	402
„ № 124. Гр. Нессельроде — кн. Меншикову 11 апр. 1853 г.	404
„ № 125. Кн. Меншиковъ — гр. Нессельроде 14 (26) апр. 1853 г.	405
„ № 126. Нота кн. Меншикова Министру Иностранныхъ дѣлъ Порты 23 апрѣля (5 мая) 1853 г. . . .	407
„ № 127. Прилож. къ нотѣ кн. Меншикова — проектъ измѣ- неннаго сенеда отъ 23 апр. (5 мая) 1853 г.	409
„ № 128. Фирманъ 23 апр. (5 мая) 1853 г. Рифаатъ-паши.	411
„ № 129. Султанскій фирманъ 23 апр. (5 мая) 1853 г. . .	—
„ № 130. Докл. гр. Нессельроде Государю Императору 26 апрѣля 1853 г.	413
„ № 131. Письмо кн. Меншикова канцлеру 24 апр. (6 мая) 1853 г.	—
„ № 132. Кн. Меншиковъ — лорду Редклифу 27 апрѣля (9 мая) 1853 г.	415
„ № 133. Записка Рифаатъ-паши кн. Меншикову	416
„ № 134. Кн. Меншиковъ — Решиду-пашѣ 28 апр. (10 мая) 1853 г.	—
„ № 135. Перев. офиц. ноты Блистат. Порты отъ 28 апр. 1853 г.	417
„ № 136. Копія ноты Рифаатъ-паши кн. Меншикову 29 апр. 1853 г.	418
„ № 137. Сообщ. Феридъ-эфенди для доклада султану 30 апрѣля 1853 г.	420
„ № 138. Кн. Меншиковъ — канцлеру 4 (16) мая 1853 г.	—
„ № 139. Послѣдн. фазисъ переговоровъ кн. Меншикова.	423

	Стр.
Приложеніе № 140. Кн. Меншиковъ - Решиду-пашѣ 3 (15) мая 1853 г.	425
" № 141. Кн. Меншиковъ - графу Нессельроде 4 (16) мая 1853 г.	426
" № 142. Кн. Меншиковъ - канцлеру 4 (21) мая 1853 г.	428
" № 143. Дѣпеша кн. Меншикова 9 (21) мая 1853 г.	429
" № 144. Перев. проекта ноты Порты 8 (20) мая 1853 г.	430
" № 145. Нота Портѣ 6 (18) мая 1853 г.	432
" № 146. Постѣдняя фаза переговоров. - передача проекта ноты Решиду-пашѣ	433
" № 147. Проектъ ноты, предложенн. кн. Меншиковымъ Портѣ 8 (20) мая 1853 г.	434
" № 148. Кн. Меншиковъ Турецк. министру Иностран-ныхъ дѣлъ 9 (21) мая 1853 г.	436
" № 149. Изъ донесен. канцлеру Озерова отъ 14 (26) мая 1853 г.	437
" № 150. Имп. Николай кн. Варшавскому	437
" № 151. Бар. Брунновъ - кн. Меншикову 5 (17) мая 1853 г.	438
" № 152. Письмо канцлера Решиду-пашѣ 19 мая 1853 г.	441
" № 153. Копія письма Решиды-паши имперскому канцлеру отъ 4 (16) іюня 1853 г.	443
" № 154. Донесен. Балабина Озерову 24 мая (5 іюня) 1853 г.	445
" № 155. Циркуляръ	446
" № 156. Число частей войскъ къ 1-му января 1853 г.	457
" № 157. Штаты арміи къ началу 1853 г.	458
" № 158. Подробный составъ пѣхотныхъ дивизій	462
" № 159. Подробный составъ кавалерійскихъ дивизій	463
" № 160. Подробный составъ артиллерійскихъ частей	463
" № 161. Организація парковъ	465
" № 162. Составъ корпусовъ	466
" № 163. Раздѣленіе Россійской Имперіи по полосамъ для рекрутскаго набора.	470
" № 164. Составъ резервныхъ и кадровыхъ войскъ.	471
" № 165. Мѣста расположенія парковъ къ 1 янв. 1853 г.	471
" № 166. Осадные артиллерійскіе парки.	471
" № 167. Число выставленныхъ частей отъ казачьихъ и инородческихъ войскъ	474
" № 168. Списочный составъ войскъ къ 1 января 1853 г.	476
" № 169. Вѣдомость запаса огнестрѣльнаго оружія	477
" № 170. Вѣдомость запаса огнестрѣльныхъ припасовъ.	477
" № 171. Числовыя данныя, касающіяся вооруженія нашей полевой артиллеріи къ 1853 г.	478
" № 172. Число боевыхъ зарядовъ, полагаемыхъ на 1 орудіе въ передкахъ и зарядныхъ ящикахъ.	479
" № 173. Вооруженіе осадной артиллеріи	481

	Стр.
Приложение № 174.	Виды крѣпостныхъ орудій и ихъ данныя 482
„ № 175.	Вещевое довольствіе 483
„ № 176.	Ремонтированіе арміи лошадьми 486
„ № 177.	Довольствіе войскъ 491
„ № 178.	Запасы 491
„ № 179.	Составъ и формироваи. подвижи. магазиновъ 493
„ № 180.	Штаты войскового обоза къ 1853 г. 496
„ № 181.	Число повозокъ обоза и подъемныхъ лошадей въ резервныхъ и запасныхъ войскахъ 498
„ № 182.	Данныя о повозкахъ нашего обоза 499
„ № 183.	Штатное число лошадей въ войскахъ 501
„ № 184.	Штаты войскъ по приведеніи корпусовъ на военное положеніе 502
„ № 185.	Число подъемныхъ лошадей въ обозахъ въ мирное и въ военное время 503
„ № 186.	Тактическое устройство арміи и ея боев. порядки. 504
„ № 187.	Отчетъ о палбѣ въ цѣль судовъ Черноморскаго флота 524
„ № 188.	Составъ русскаго флота въ 1853 г. 525
„ № 189.	Вѣдомость главныхъ измѣреній и элементовъ парусно-фрегатовъ Балтійскаго и Черноморскаго флотовъ 530
„ № 190.	Сравнительная вѣдомость главныхъ размѣровъ и элементовъ русскихъ, англійскихъ и французскихъ парусныхъ кораблей и фрегатовъ. 532
„ № 191.	Собственноручная записка Вел. Кн. Константина Николаевича о причинахъ плохого состоянія Балтійскаго флота 534
„ № 192.	Распредѣл. судовъ Балтійск. флота по дивизіямъ. 536
„ № 193.	Распредѣл. суд. Черноморск. флота по дивизіямъ.
„ № 194.	Вѣдомость орудій, состоящихъ на судахъ Черноморскаго флота 538
„ № 195.	Списокъ судовъ Черноморскаго флота къ началу 1853 г. 548
„ № 196.	Списокъ судовъ прочихъ флотилій 554
„ № 197.	Составъ Дунайской гребной флотиліи 555
„ № 198.	Вѣдомость о количествѣ пороха въ портахъ и на судахъ Чернаго моря по 1 января 1853 г. 556
„ № 199.	Вѣдомость о количествѣ артиллерійскихъ снаряженныхъ снарядовъ на судахъ флота 557
„ № 200.	Вѣдомость о количествѣ снарядовъ, состоящихъ въ портахъ и на Луганскомъ заводѣ 558
„ № 201.	Квартирное расписаніе войскъ Морск. вѣдомства. 559
„ № 202.	Записка Имп. Николая объ укрѣпленіи западной границы 1843 г. 561
„ № 203.	Состояніе крѣпостей къ началу Восточной войны. 566
„ № 204.	Состояніе укрѣплен. къ началу Восточной войны. 570

Приложение № 205. Ген. Бергъ -- Военному министру 25 мая (6 июня) 1854 г.	571
„ № 206. Выдержки изъ записки ген. Пассека	574
„ № 207. Описание кордонныхъ линий Кавказа	576
„ № 208. Выдержки изъ дневника Муравьева за 1855 г.	578
„ № 209. Расписание устроенныхъ телеграфныхъ линий.	581
„ № 210. Записка Имп. Николая относительно морской экспедиции въ Босфоръ и Царьградъ 7 янв. 1853 г.	582
„ № 211. Въдомость перевозочныхъ способовъ Черноморскаго флота	583
„ № 212. Всеподданнѣйшій докладъ съ предположеніями о снаряженіи сухопутнаго и десантнаго отрядовъ для дѣйствія въ Турціи	585
„ № 213. Въдомость о числѣ нижнихъ чиновъ въ войскахъ 4-го и 5-го корпусовъ	594
„ № 214. Ген.-адъют. Корниловъ -- Вел. Кн. Константину Николаевичу 19 марта 1853 г.	595
„ № 215. Записка Имп. Николая I по поводу предстоящихъ военныхъ дѣйствій въ Европейской Турціи.	597
„ № 216. Всеподданнѣйшая записка кн. Варшавскаго	599
„ № 217. Копія съ записки Имп. Николая I 8 апр. 1853 г.	601
„ № 218. Собственноручная записка Императора Николая 16 и 17 мая 1853 г.	603



Приложение № 1.

Письмо генераль-адъютанта Коновницына Великимъ Князьямъ
Николаю и Михаилу Павловичамъ въ 1816 году.

Государю Императору угодно было почтить меня довѣремъ своимъ быть на случай предполагаемой войны при вашихъ высочествахъ. Обстоятельства случайно измѣнились. Войны, благодаря Бога, нѣтъ, и мы возвратились въ свое отечество.

Я, оставляя вашихъ высочествъ, пріятнѣйшимъ поставлю долгомъ изъяснить чувствованія мои; они всегда преисполнены были усердія. Сердечно жалѣю, что имѣлъ весьма мало случаевъ показать вамъ приверженность мою и тѣмъ пріобрѣсти довѣренность вашу; но ежели я хотя нѣсколько имѣю оной, то позвольте мнѣ симъ воспользоваться и объяснить вамъ тѣ истины, какія открыты во мнѣ и опытами въ жизни, и собственнымъ сердцемъ, и сердечною преданностію моему къ особамъ, священнымъ и для насъ и для отечества. Буде истины сіи послужать къ пользѣ вашей и принадлежать будутъ къ славѣ имени вашего, тутъ исполнится источникъ сердечнаго моего блага. Не говорить же чувствуемой правды любезнѣйшимъ князьямъ нашимъ, во время драгоцѣнной молодости ихъ, не только непростительно, но даже было бы постыдно.

1) Сколько славенъ родъ вашихъ высочествъ въ Россіи, столько же надобно вамъ быть и знаменитыми въ потомствѣ. Лучи знаменитости сей истекаютъ отъ чистаго дѣйствія ума и сердца. Никакой добродѣтельный подвигъ безъ напряженій духа, безъ труда, не совершается. Слѣдовательно, для благихъ и полезныхъ подвиговъ умъ нанитанъ быть долженъ добрыми познаніями, которыя украшаютъ и самую старость; а сердце исполнено быть должно добрыми правилами, которымъ покорить надобно поступки наши.

Вамъ Богъ послать дарованія; они, конечно, украсятъ умъ вашъ и сердце; но тутъ требуется нѣкоторое усердіе, нѣкоторое желаніе и нѣкоторый трудъ.

Чтобы непремѣнно занимать, питать разумъ, безъ чего онъ, такъ сказать, засыпаетъ, возьмите на себя хоть часъ одинъ въ день (но каждый день непремѣнно) занять разумъ какою-либо наукою, или познаніемъ, составивъ въ самомъ чтеніи себѣ планъ, чтобы не перемѣшались предметы въ одно время.

Чтобы непрестанно питать сердце, безъ чего оно, такъ сказать, черствѣетъ, отвержайте въ немъ пламенное состраданіе къ бѣднымъ, несчастнымъ, угнетеннымъ. Помощь ближнему да будетъ вамъ блистательнѣйшею радостію въ жизни. Скромное подаваніе милостыни да будетъ предметомъ вашей памяти и забвенія: исполненное да забудется, а новое подаваніе принесть съ собою новое удовольствіе.

Для введенія сердца въ таковое расположеніе открыты намъ средства: стараться надобно познать все истины христіанскія, которыя многочисленны; познать обязанности наши, въ семь Божественномъ законѣ изображенныя.

2) Слѣдуйте всякій день свои поступки: будьте имъ сами строгіе судии, дабы на другой день быть въ своемъ поведеніи осторожниѣе. Одно слово иногда сдѣлаетъ вредъ человѣку на весь вѣкъ! Невѣроятнo, какія важныя послѣдствія происходятъ отъ малѣйшихъ погрѣшностей въ високомъ званіи вашемъ. Вы окружены подражателями, особенно въ тѣхъ предметахъ, которые обольщаютъ ихъ страсти. Порокъ самъ по себѣ есть ядъ прилипчивый. Родъ человѣческой всегда готовъ къ очумленію. Искра часто производитъ пожаръ. Не думайте, чтобъ малѣйшій безпорядокъ въ поступкахъ вашихъ могъ остаться втайнѣ. По высокому рожденію вашему, вы сами по себѣ выше всякой защиты.

3) Въ разсужденіяхъ общихъ оскорблять никогда не должно, ниже говорить о комъ худо; по единой неосторожности получите недовольныхъ. Общая вѣжливость привлекаетъ, а надменность, и еще болѣе грубость, лишитъ васъ большихъ и невозвратныхъ выгодъ.

4) Убѣгайте льстецовъ, кои навѣрно проникнутъ въ чертоги ваши. Они слабостями вашими воспользуются для своихъ выгодъ ко вреду вашему и другихъ. Держитесь людей такихъ, которые бы отъ васъ ничего не желали, которые бы не ослѣплялись величіемъ вашимъ и съ надлежащимъ почтеніемъ говорили бы вамъ истину, и противорѣчили бы вамъ для воздержанія васъ отъ погрѣшностей. Есть средство узнать людей въ самыхъ разговорахъ: въ разговорахъ примѣтны и вѣтреность или неосновательность, и лесть, и нескромность, и гордость, и хитрость, и прочее. Иногда надобно скрыть собственное чувствованіе ихъ. Выслушайте совѣты полезныя, но потомъ разсуждайте объ истинѣ и пользѣ. Не удаляйтесь отъ познанія людей ни подъ какимъ предлогомъ, различайте ихъ, и да избавитъ васъ Богъ отъ такихъ, которые, притворяясь, что не видятъ вашихъ погрѣшностей, вкрадываются въ сердце, а такіе люди бывають, къ сожалѣнію, пріяты.

5) Не будьте высокоумны, не приписывайте себѣ ничего. Надобно всегда раздѣляться съ другими. Сямъ самымъ вы никогда не оскорбите подчиненныхъ вашихъ. Уступайте лучше все другимъ. Не берите на себя ничего, а паче того, чего исполнить хорошо вамъ невозможно.

6) Умѣряйте честолюбивыя желанія, буде бы они въ васъ вклялись. Они могутъ привести къ желанію пролитія крови вашихъ ближнихъ, за которую никто вознаградитъ не въ силахъ. Помните непрестанно, что вступать въ войну надобно всегда съ крайнимъ сожалѣніемъ, производить оную, какъ возможно короче и въ единственныхъ видахъ продолжительнаго мира; что и самая обязанность командованія арміями есть и должна быть

обязанностию начальственной, временною и даже неприятною для добрых государей. Что блаженство народное не заключается въ браняхъ, а въ положеніи мирномъ; что положеніе мирное доставляетъ счастье, свободу, изобиліе посредствомъ законовъ, и, слѣдовательно, изученіе оныхъ, наблюденіе за оными есть настоящее, естественное и неразлучное съ званіемъ вашимъ дѣло. Въ прочіяхъ же браняхъ, могущихъ касаться до опасенія отечества, славы и независимости его, идите съ твердостью, какъ славный родъ предковъ вашихъ подвизался. Вы имѣте предъ глазами примѣръ брата вашего, нынѣ царствующаго надъ нами государя, который при всей доблести своей кротокъ и милосердъ, какъ ангель. Въ нужныхъ и необходимыхъ случаяхъ, буде бы отечество потребовало, заплатите собою, прославьте себя, принесите отечеству вашему услугу, хотя бы то стоило самой жизни.

7) Повинуйтесь слѣпо императору, брату вашему. Вы должны быть изъ вѣрнѣйшихъ его подданныхъ.

8) Если придетъ время командовать вамъ частями войскъ, сколько бы велики онѣ или малы ни были, да будетъ первѣйшее ваше стараніе о содержаніи ихъ вообще и о призрѣніи больныхъ и страждущихъ. Старайтесь улучшить положеніе каждаго, не требуйте отъ людей невозможнаго. Доставьте имъ прежде нужный и необходимый покой, а потомъ уже требуйте точнаго и строгаго исполненія истинной службы. Крикъ и угрозы только раздражаютъ, а пользы вамъ не принесутъ. По службѣ надобно неминуемо людьми запастись. Я выше упомянулъ, какъ должно стараться познавать ихъ; теперь прибавлю, что опредѣленіемъ людей въ мѣста низшія есть средство испытать, способны ли они къ мѣстамъ высшимъ. Слѣдуйте за ними въ дѣлахъ, имъ поручаемыхъ. Не теряйте ихъ никогда изъ вида. Знайте, что они дѣлаютъ, приказывайте имъ отдавать вамъ отчетъ въ ихъ порученіяхъ. Вы увидите ихъ свойство по тому обороту, какой они примутъ и дадутъ каждому дѣлу.

9) Поверхностное и съ перваго взгляда сужденіе о людяхъ почти всегда обманчиво. Многіе не такъ кажутся, какъ они въ самомъ дѣлѣ есть. Одно основательное и не весьма скорое движеніе ума прочно въ заключеніяхъ.

10) Крайне остерегаться надобно пристрастія; предпочитая недостойнаго предъ достойнѣйшимъ, оскорбляется послѣдній, и соревнованіе уничтожается.

11) Буде случится вамъ быть въ военныхъ дѣйствіяхъ, принимайте совѣтъ людей опытныхъ. Обдумайте оный прежде, нежели рѣшитесь дѣйствовать. Не открывайте намѣреній вашихъ, дабы тайна не подверглась преждевременному разглашенію.

12) Украшаетъ себя познаніями военными по склонностямъ вашимъ. Подробности службы необходимо нужно знать по опыту, но до извѣстной степени и для того болѣе, чтобы умѣть взыскать оную на подчиненныхъ. Вамъ предстонтъ обширное поле. Учитесь быть искусными полководцами. Сіе званіе требуетъ великихъ познаній, навыку и неосѣненной довѣренности, которую неминуемо заслужить надобно. Чтеніе лучшихъ военныхъ авторовъ приуготовитъ васъ въ теоріи, а практика покажетъ вамъ дальнѣйшія познанія на опытѣ.

Быть-можетъ, что откровенное начертаніе сіе покажется вашимъ высочествамъ слишкомъ разительнымъ и даже неприличнымъ; но, будучи вамъ преданъ сердцемъ, не могу я не открыть вамъ того, что у меня на сердцѣ. Примите великодушно откровенность мою знакомъ приверженности моей къ государю и отечеству и дайте честь сказать правду вашимъ императорскимъ высочествамъ, милостивымъ государямъ, преданнѣйшему слугѣ.

Приложеніе № 2.

Въ Бѣлоруссіи дворянство, состоящее почти все изъ весьма богатыхъ поляковъ, отнюдь не показало преданности къ Россіи, и, кромѣ нѣкоторыхъ витебскихъ и южныхъ могилевскихъ дворянъ, всѣ прочіе присягнули Наполеону. Крестьяне ихъ почти всѣ на тяжеломъ оброкѣ и весьма бѣдны, притомъ общая гибель крестьянъ сихъ провинцій, жида здѣсь совершенно вторые владѣльцы, они промыслами своими изнуряютъ до крайности несчастный народъ. Они здѣсь все — и купцы, и подрядчики, и содержатели шинковъ, мельницъ, перевозовъ, ремесленники и проч. — и такъ умѣютъ притѣснять и обманывать простой народъ, что берутъ даже въ залогъ не засѣянный яровой хлѣбъ и ожидаемую не засѣянную жатву; они настояція пиявцы, всюду всасывающіяся и совершенно истощающія несчастныя сіи губерніи. Удивительно, что они въ 1812 году отменно вѣрны намъ были и даже помогали, гдѣ только могли, съ опасностію жизни. Также не совсѣмъ бесполезно будетъ упомянуть, что здѣсь въ губерніи 37 католическихъ монастырей, изъ коихъ половина почти іезуитскихъ, воспитывающихъ юношество всѣхъ исповѣданій; главнѣйшіе въ Оршѣ и Могилевѣ; всякій день обращаютъ они въ свою вѣру молодыхъ людей, и какъ они совершенно отдѣлены отъ гражданского вѣдомства, даже ихъ имѣнія, ежедневно происходятъ безпорядки и замѣшательства.

Приложеніе № 3 ¹⁾.

ПРИКАЗЫ

Великаго Князя Николая Павловича, командира 2-й бригады 1-й гвардейской пѣхотной дивизіи, а съ 3-го марта 1825 года начальника 2-й гвардейской пѣхотной дивизіи.

1823 годъ.

Приказы во 2-ю бригаду 1-й гвардейской пѣхотной дивизіи:

20 марта. Вчерашняго числа наряженный карауль отъ Л.-Гв. Измайловскаго полка въ концертъ былъ дурно и неопрятно одѣтъ; таковая

¹⁾ Изъ Архива Л.-Гв. Измайловскаго полка. Приказы по полку за 1823, 1824 и 1825 гг.

оплошность постѣ всѣхъ подтвержденій непростительна, за что командиру оной роты Штабель-Капитану Языкову дѣлается строгій выговоръ и арестовывается на 24 часа домашнимъ арестомъ.

21 марта. Его Императорское Высочество Великій Князь Михаилъ Павловичъ былъ вчера въ госпиталѣхъ Преображенскомъ и Семшовскомъ, не нашель при нихъ дежурныхъ, по 1-му Л.-Гв. Сапернаго батальона Поручика Завальевского 3-го, а по постѣднему Л.-Гв. Егерскаго полка Прапорщика Бабкина 2-го, за что оба и арестовываются впрелдъ до повелѣнія, а по выпускѣ изъ-подъ ареста наряжаются на 10 разъ не въ очередь дежурными по онымъ госпиталѣмъ.

29 марта. Къ прискорбію моему вынужденнымъ нахожусь сдѣлать выговоръ Л.-Гв. Измайловскаго полка Подковнику Беклешову за сегодняшій разводъ, въ которомъ ни тишины, ни равенія, ни настоящаго шагу не было; ежели бъ въ первый разъ случилось поному батальонному командиру выводить батальонъ передъ начальника, и тогда бы нашель онъ подобный разводъ дурнымъ; а тѣмъ паче когда батальонный командиръ имѣлъ время познакомиться съ батальономъ, а батальонъ его узнать; я предварялъ г. Полковника, что я требую большаго вниманія и умѣнія къ своему дѣлу; я не вижу, чтобъ постѣ двухъ недѣль былъ въ чемъ малѣйшій успѣхъ, а потому и предписываю г. Генераль-Маіору Мартынову войти самому во всѣ подробности обученія 1-го батальона его полку; адъютанту же моему Полковнику Годешину 2-му поручаю во всемъ помогать въ томъ г. Полковнику командиру. Г. Полковникъ Беклешовъ будетъ во всемъ слѣдовать его наставленіямъ. Надѣюсь, что не долго мнѣ нужно будетъ прибѣгать къ подобнымъ способамъ, тогда когда съ усердіемъ и способностію Полковника Беклешова никогда не ожидать, что къ тому найдусь вынужденнымъ.

Подлинныя подписаны:

Бригадный Командиръ Генераль-Инспекторъ *Николай*.

1824 годъ.

10 февраля. Обѣзжая сего числа караулы отъ Л.-Гв. Измайловскаго полка, замѣтилъ я многія неисправности, которыя доказываютъ, что г. батальонные командиры не обращаютъ должнаго строгаго вниманія на сію часть ихъ обязанности; Подпоручикъ Гангелбловъ не зналъ своего дѣла; Прапорщикъ Миллеръ предпочель сидѣть въ караульнѣ, когда ему слѣдовало вытти въ ружье и отговаривался болѣзнию, которая въ одномъ воображеніи его существовала; унтеръ-офицеры отдѣльныхъ карауловъ не тверды въ своей должности, тогда когда неоднократно подтверждаемо было посылать на таковыя караулы самыхъ расторопныхъ унтеръ-офицеровъ; въ особенности я нашель одежду карауловъ 2-го батальона совершенно въ безобразнѣйшемъ видѣ. Поставляя все сіе на видъ командующему полкомъ Полковнику Воропанову, предписываю взять строгія мѣры къ исправленію всѣхъ сихъ недостатковъ. Полковникъ Веселовскій не оставитъ строго взыскать съ Прапорщика Миллера, котораго пред-

варяю, что всегдашнія замѣчанія, имъ заслуживаемыя, принудятъ, наконецъ, начальство и къ строжайшимъ мѣрамъ.

16 мая. Нужнымъ считаю объявить по бригадѣ, что гг. офицерамъ воспрещается играть въ разныя игры по пробитіи вечерней зари, послѣ чего какъ гг. офицерамъ, равно и нижнимъ чинамъ находится при своихъ мѣстахъ.

18 июня. Я встрѣтилъ вчера человѣка Подпоручика Л.-Гв. Измайловскаго полка Козлова 2-го, который несъ на полевой пикетъ къ своему господину головную подушку; я предаю на благоразсудокъ гг. офицеровъ, прилично ли, стоя на всякомъ караулѣ, и тѣмъ болѣе въ лагерѣ, а еще и на полевомъ пикетѣ, искать своего покоя; подобная нѣжность достойна смѣха, пусть же г. Подпоручикъ Козловъ 2-й повеселитъ тѣмъ своихъ товарищей, въ которыхъ въ томъ, надѣюсь, подражателей не найдетъ.

Подлинныя подписаны:

Бригадный Командиръ Генераль-Инспекторъ *Николай*.

1825 годъ.

Приказы по 2-й гвардейской пѣхотной дивизіи.

24 апрѣля. Сколько мнѣ пріятно, когда имѣю случай отдавать полную похвалу, если вижу усердіе и ревность, столько и прискорбно, когда нахожусь вынужденнымъ замѣчать противное; къ сожалѣнію моему, сегодняшній смотръ стрѣлковому взводу 1-й гренадерской и 3-й фузелерной ротъ Л.-Гв. Измайловскаго полка вынуждаетъ меня объявить по дивизіи, какимъ образомъ я взыскиваю за нерадѣніе и неприлежаніе къ своей должности.

Бывъ первымъ смотромъ стрѣлковому взводу 1-й гренадерской роты вовсе недоволенъ, ибо, несмотря на отличнѣйшій составъ людей сего взвода, нашель оный въ самомъ запущенномъ видѣ; большая часть людей не только не походятъ на ефрейторовъ, которыми быть они назначены, но даже совершенно не исправлены; далъ я двухнедѣльный срокъ, дабы привести сей взводъ въ должный видъ; сегодня же нашель я то же невниманіе, тѣ же неправильности и, сверхъ того, одежду въ столь неопрятномъ видѣ, что вынужденнымъ нахожусь сдѣлать строжайшій выговоръ командиру роты Штабсъ-Капитану Эссену въ томъ, что ежели всѣ сѣ недостатки найдутся еще при будущемъ моемъ смотрѣ, то лишу его командованія ротой.

Въ 3-й фузелерной ротѣ, въ которой выведено было по 20 рядовъ во взводѣ, нашель я, включая и унтеръ-офицеровъ, только по 10 человѣкъ, правильно стоящихъ; остальные не имѣютъ ни стойки, ни выправки; ружейные приемы дѣлають дурно, вяло и совершенно неправильно; словомъ, во всемъ видно невниманіе и запущеніе. А такъ какъ ни одного изъ сихъ качествъ ничему другому приписать нельзя, какъ неусердію или неумѣнію ротнаго командира, которому даны были всѣ способы воспользоваться зимнимъ временемъ для приведенія роты въ должный порядокъ, то, дѣлая ему за сіе строжайшій выговоръ, предписываю отрѣшиться отъ командованія

ротой до тѣхъ поръ, пока усердіемъ своимъ докажетъ онъ, что достоинъ сей довѣренности.

Батальонному командиру Полковнику Де-Витте не могу не замѣтить, что долге его блюсти за всѣми частями своего батальона наравнѣ, что всякій недостатокъ, въ батальонѣ его усматриваемый, долженъ онъ исправить, прибавя присмотра за частью, найденною слабѣ другихъ; а потому и не могу не отнести подобнаго безпорядка и на счетъ недостаточной его бдительности за подчиненными, отъ чего впредь совѣтую ему остерегаться во избѣжаніе большихъ неприятностей.

Въ заключеніе не скрою и отъ бригаднаго командира Генераль-Маіора Мартынова, что подобная оплошность и безпорядокъ въ полку его бригады, которымъ самъ онъ командовалъ, доказываютъ, что съ его стороны не приложено должнаго наблюденія за тѣми частями, кои, бывъ отдалены своимъ квартирнымъ расположеніемъ, должны были обращать на себя особенное вниманіе и частый его присмотръ. Все сіе ставлю на видъ какъ ему, такъ и командиру полка Полковнику Симанскому; на ихъ же отвѣтственность возлагаю наискорѣйшее исправленіе всего замѣченнаго.

Вмѣстѣ съ симъ пріятно мнѣ объявить, что, видѣвъ сего числа 1-я фузелерныя роты полковъ Измайловскаго и Павловскаго, нашелъ въ 1-й совершенный порядокъ, отличное дѣланіе ружьемъ и вообще много усердія и желанія угодить, что я въ сей ротѣ замѣтилъ и прежде; командовавшему оной Полковнику Офросимову пріятно мнѣ отдать полную справедливость за отличное состояніе сей роты и увѣренъ, что теперешній командиръ оной Капитанъ Эссенъ 1-й умѣетъ поддержать роту въ должномъ порядкѣ. Въ ротѣ Л.-Гв. Павловскаго полка нашелъ я замѣтный успѣхъ и видимое рвеніе и усердіе.

Я надѣюсь, что гг. мои подчиненные удостовѣрятся изъ сего, что, кто изъ нихъ заслуживаетъ усердіемъ своимъ моего вниманія, тотъ во мнѣ, вѣрно, найдетъ признательность за его труды, и что я всегда съ сожалѣніемъ прибѣгаю къ мѣрамъ строгости, когда замѣчаю противное.

18 мая. Осматривая сего числа учебную роту, составленную изъ людей, поступившихъ изъ арміи Л.-Гв. въ Измайловскій и Павловскій полки, нашелъ ихъ послѣ 6-недѣльнаго сбора и состава всей роты столь же дурно выправленныхъ и запущенныхъ, каковыми были при началѣ сего свода. Ни въ чемъ не могу замѣтить ни малѣйшей поправки; люди глядятъ сонными, и видно, что ими занимаются совершенно безъ толку, и отнюдь не соблюдая правилъ, которыя на то предписаны. Подобная оплошность доказываетъ, съ какимъ усердіемъ и умѣніемъ исполнялъ на него возложенное порученіе Полковникъ Л.-Гв. Измайловскаго полка Воейковъ, которому сія рота поручена была. Я сожалѣю весьма, что вынужденнымъ нахожусь съ него взыскать, какъ я не привыкъ взыскивать съ штабъ-офицеровъ, въ которыхъ, я и думать не хочу, чтобъ могло быть иное какъ усердіе, исполнительность и совершенное знаніе своего дѣла; если же я нахожу противное, то обязанностью считаю гораздо строже взыскивать съ нихъ, чѣмъ съ другихъ.

Г. Полковникъ Воейковъ арестуется на гаултахту на 3 сутокъ. Роту сію поручить Л.-Гв. Измайловскаго полка Полковнику Анненкову.

Г. Бригадному командиру строго смотрѣть, чтобъ потерянное время было вознаграждено тѣмъ, чтобы обученіе производилось нынѣ съ должною разборчивостію и постепенностію, и помнить, что рота сія не чужой бригады, а его собственной, и что дѣло его смотрѣть за всѣми ему ввѣренными частями съ неотступною бдительностію и вниманіемъ, отнюдь не дозволяя себѣ одного болѣе занимать, нежели другого.

Подлинныя подписать:

Начальникъ 2-й гвардейской пѣхотной дивизіи

Генераль-Инспекторъ *Николай*.

Приложеніе № 4.

Генераль-Маіоръ **Евгеній Александровичъ Головинъ**
Великому Князю Николаю Павловичу ¹⁾.

С.-Петербургъ. 15-го іюня 1825 года.

Ваше Императорское Высочество,
Всемиловѣйшій Государь!

Зная изъ опыта, сколько Ваше Императорское Высочество входите и въ самонамѣннѣе нужды Вашихъ подчиненныхъ, въ числѣ которыхъ и я имѣю щастіе находиться, осмѣливаюсь представить Вашему Императорскому Высочеству затрудненіе, въ которомъ я теперь нахожусь, и которое, при всей своей маловажности, по настоящему времени, крайнѣ меня тяготитъ.

Съ начала еще весны купилъ я себѣ двѣ верховыя лошади. Одна изъ нихъ, неизвѣстно отъ чего, вдругъ захромала и теперь еще безъ ноги, а другая на послѣднемъ примѣрѣ парада сбросила меня съ себя и едва не убила до смерти, такъ что я боюсь выѣхать на ней къ Высочайшему смотру, не только за себя, но и потому, чтобы эта лошадь, въ бѣшенствѣ своемъ отъ непривычки ко фронту, другихъ не перетоптала и не надѣлала позорища, въ такомъ случаѣ весьма непріятнаго. Теперь же между тѣмъ такое время, что и за большія деньги, которыхъ я, признаюсь откровенно, не имѣю, но ежелибъ и имѣлъ, то достать надежную лошадь для строя весьма трудно. Итакъ беру смѣлость прибѣгнуть къ Вашему Императорскому Высочеству и всенижайше просить позволенія восполь-

¹⁾ Изъ бумагъ графа П. А. Валуева, съ помѣтою его:
„Образчикъ не старой старинны“.

зоваться для предстоящаго смотра верховою лошадию съ коношии Вашего Императорскаго Высочества.

Простите, что я, въ надеждѣ на великодушное и снисходительное вниманіе Вашего Императорскаго Высочества, осмѣлился обратиться къ Вамъ съ просьбою, столько ничтожною. Но что мнѣ дѣлать! отъ службы я уклоняться всёю сердцемъ не желаю и, по совѣсти, не могу, потому что я здоровъ, а между тѣмъ на смотръ показаться не имѣю возможности: обратиться же въ теперешней крайности мнѣ не къ кому, кромѣ Вашего Императорскаго Высочества, не стыдись открыться передъ Вами въ моемъ положеніи и прося удостоить меня милостивымъ Вашимъ разрѣшеніемъ.

Имѣю щастіе пребыть, съ глубокопечатлѣнными чувствами безпредѣльной приверженности,

Всеимпостовѣннѣйшій Государь!

Вашего Императорскаго Высочества,
всепреданнѣйшій слуга.

Евгеній Головинъ.

15 іюня 1825 года.
С.-Петербургъ.

Приложеніе № 5.

**Письма Великаго Князя Николая Павловича къ Императору
Александру I.**

Weimar, le 5/17 septembre 1824.

Cher frère!

J'ai attendu l'arrivée du premier courrier pour pouvoir vous écrire à mon aise, cher frère;—je commence par venir vous offrir mes vœux à l'occasion du jour de votre fête; privé du bonheur d'être près de vous à ce jour, je n'en ai pas moins été près de vous en pensée, et c'est avec ferveur que j'ai prié la Providence d'exaucer les vœux qui s'adressaient à Elle de toute part pour votre conservation. C'est avec un grand bonheur que j'ai appris par ma Mère, que vous voyagez heureusement, et que la fatigue inséparable d'un pareil train de vie, n'avait pas influé sur votre santé. J'attends avec impatience vos nouvelles du 30; c'aura été une journée bien fatigante pour vous; que le Ciel vous garde!

Depuis que je n'ai eu le bonheur de vous écrire, nos projets ont été modifiés; la saison ayant été très avancée, les médecins de Dobberan ont déconseillé à ma femme l'usage des bains de mer, et le Roi ayant infiniment désiré avoir ma femme avec lui en Silésie, ce voyage fut décidé; après quelques jours de repos à Dobberan, ma femme partit pour Potsdam; je la précédais de quelques jours à Berlin pour voir la fin du simulacre de siège près de la ville.

Le polygone, à peu près complet, fut assiégé depuis la première parallèle, selon toutes les règles, et tout le siège conduit dans les formes jusqu'au

couronnement du glacis. La demi-lune battue en brèche fut enlevée de vive force, l'on s'y logea, et c'est à cette époque que je trouvais les ouvrages. L'infanterie et l'artillerie de la garnison de Berlin furent employées à l'attaque et à la défense des ouvrages d'après toutes les règles, les ouvriers nécessaires étant aussi fournis par la troupe. L'artillerie servait des pièces de siège et des mortiers avec une rare perfection; je ne dirais pas de même du tir de l'infanterie, qui n'était rien moins que brillant; les ouvrages du siège assez bien travaillés malgré la difficulté du terrain qui n'est qu'un sable tout à fait mouvant. J'ai retrouvé ici à peu près les mêmes principes dans l'exécution que ceux qui sont fixés chez nous, à la descente du fossé près qui se fait d'après un procédé fort simple et bien préférable à celui en usage jusqu'ici. Le dernier jour, après quelques moments de tir à boulet et à bombe, l'escalade du bastion eut lieu; mais, comme il avait été permis à la garnison de tenter une sortie et de se faire jour, cela eut lieu; la garnison de la place, sous les ordres du général Thiele l'aîné, forte de 6 bataillons, 4 escadrons et 4 pièces à cheval, sortit du circuit du terrain supposé occupée par les autres parties de la place, et après avoir culbuté ce qui se trouva de troupes sur son passage parvint sans obstacle à se mettre à l'abri de toute poursuite dangereuse. Le général Alvensleben, avec 10 bataillons, 9 escadrons et 8 pièces à cheval, était dans la parfaite impossibilité d'empêcher une pareille tentative par la faiblesse de son corps et l'énorme circuit qu'il devait garder.

Nous parlâmes ce jour même pour la Silésie, et arrivâmes le 3 septembre (22 août) à Fischbach, campagne de la princesse Guillaume; ce fut un grand bonheur pour ma femme de se retrouver avec elle, qu'elle aime comme une mère; le pays, très montueux, est tout ce qu'elle aime, aussi était-elle heureuse au possible. Toute la famille s'y réunit le 5, hors le pauvre Guillaume que l'on tint éloigné sous prétexte de revues de son corps, à cause du voisinage de la famille Radziwil; le Roi y passa le 6 et repartit pour Liegnitz le 7; nous l'y suivîmes le même soir. Le lendemain 8, fut le jour de la revue du 5-ème corps. Le corps était avec sa landwehr à pied et à cheval, en deux lignes, en première la cavalerie en colonnes et par régiments en escadrons; l'artillerie à pied et à cheval à la gauche par 4 pièces en colonnes; l'infanterie en colonnes de pelotons par bataillon. L'infanterie avait assez bonne façon en égard à ce que l'on exige ici, fort également mise et presque sans différence entre la ligne et la landwehr. Les bataillons extrêmement faibles par le nombre de garnisons dans les places, à 15, à 16 files. La cavalerie, deux régiments de hussards, deux de hulans et 4 de landwehr, étonnamment bien, toujours pour le peu de temps où tout cela est ensemble, les pelotons à 13, 12, 10 files. Après avoir passé le front, le Roi fit défilé l'infanterie par compagnies, la cavalerie au pas par demi-escadrons, l'artillerie par 4 pièces. L'infanterie défila assez bien, le pas étant pour la largeur beaucoup plus accéléré que le nôtre, entre 108 et 110; les compagnies s'alignaient assez bien, malgré la plus forte poussière que j'ai jamais vue et qui souvent nous dérobait la vue de ce qui défilait; j'ai trouvé peu de tranquillité dans les rangs et souvent un mauvais port d'armes, excessivement bas et peu égal. Presque pas de différence entre la ligne et la landwehr. La cavalerie s'alignait fort bien; une bonne assiette bien mise, bien sellée, les officiers montant fort bien. Les chevaux de la landwehr pour la plupart *meilleurs* que ceux de la ligne; chose vraiment étonnante, mais en gé-

néral toute la cavalerie passablement montée. L'artillerie très supportable, mais de forts grands chevaux.—Après que les troupes eurent défilé, elles allèrent de suite se former en ordre de bataille convenu pour l'exercice de ligne, ou ce qu'ils appellent *corps-manoœuvre*. Il y avait une avant-garde soutenue de toutes armes; après avoir déployé cette avant-garde soutenue par toute la cavalerie et quelques mouvements de lignes en avant, l'on fit rentrer le tout derrière le corps de bataille d'infanterie, rangé sur deux lignes déployées; ensuite tout se mit en marche, il y avait onze bataillons en ligne avec les batteries dans les intervalles, l'on avançait tambour battant, comme à l'ordinaire; la ligne était très exacte; ensuite feu, passage de ligne, ensuite la cavalerie repassa en première ligne et charge de 16 escadrons, dont la moitié landwehr, fort bien. Changement de front en colonnes d'attaque, et attaque par échelon de 6 bataillons en deux lignes de la droite, fort bien, et charges partielles de cavalerie; la chaleur était suffoquante, et les troupes devaient être harassées, ayant fait, excepté l'exercice et la revue, près de deux milles; le Roi fut très satisfait de l'ensemble; il y avait beaucoup de précision, de tranquillité; tous les déploiements prompts, exacts et pas de faute grossière, même dans la landwehr.

Le lendemain à peu près même genre de manœuvre, mais plus appliquée au terrain et avec un léger cadre de toutes armes pour simuler l'ennemi; tout fut fort bien, hors quelques moments marqués pour les mouvements de cavalerie conduite par le général *Dobschütz* qui paraît être un fort malheureux général de paix;—enfin le dernier jour le corps fut partagé en deux parties, l'une aux ordres du même personnage, l'autre aux ordres du général *Hiller*; le terrain avait été choisi presque le même que celui où la fameuse bataille de *Liegnitz* eut lieu; par prudence outrée de part et d'autre, les deux généraux ne firent que manœuvrer l'un vis-à-vis de l'autre, sans en venir à un engagement sérieux, ce qui fit manquer la manœuvre sans qu'on pût blâmer aucun des deux généraux pour quelque faute, la disposition générale de la manœuvre étant trop détaillée, et tous les mouvements décisifs presque indiqués d'avance. Dans les détails de l'exécution, j'ai pu remarquer cette même perfection d'instruction de campagne que je leur connaissais toujours, mais beaucoup de fautes graves, surtout dans le peu de promptitude à profiter des fautes d'autrui dans la cavalerie. C'est aussi la remarque que j'ai entendu faire aux experts de toujours tout déployer, presque rien en réserve, des mouvements *intempestifs*.—J'allais oublier de dire que le corps présentait un effectif de 14.000 bayonnettes et sabres.

Comme ma femme a dû être de tout cela, le premier jour elle en fut si accablée, qu'après un énorme dîner elle fut obligée de rester chez elle, toute nerveuse; le lendemain je la fis rester le matin chez elle, ce qui ne fut pas fort bien reçu du Roi; mais ayant mis le médecin en avant, je parvins à le faire, et cela suffit pour remettre ma vieille tout à fait, et depuis elle a pu fort bien supporter toutes les autres journées également fatigantes.

Le lendemain matin, j'allais me rendre chez le Roi pour le féliciter pour votre fête, cher frère, quand il plut à sa Majesté de venir chez nous; il me chargea de ses plus tendres amitiés pour vous, ainsi que de tous ses vœux, et de vous dire combien il tenait à conserver toujours la tendre amitié qui l'unit à vous. Bientôt après tout le corps des généraux et officiers-majors vinrent, selon l'usage, avec les musiques et tambours des régiments de la gar-

nison pour nous féliciter. Nous arrivâmes le soir même à Lissa, où la même chose fut répétée par le général Ziechten avec son corps.

Le lendemain matin, le Roi passa la revue près de Leuthen du 6-ème corps; les troupes étaient rangées dans le même ordre qu'à Liegnitz; le corps était composé de 9 régiments de ligne et landwehr, d'un 1/2 bataillon de tirailleurs, de 8 régiments de cavalerie dont 1 de cuirassiers, 1 de lanciers, 2 de husards et 4 de landwehr, et 30 pièces dont 12 à cheval. Le corps présentait un très bel aspect, une fort belle tenue, beaucoup d'uniformité dans la mise, très propre. L'infanterie à 18 files, la cavalerie à 14 et 13 files. L'on défila dans le même ordre qu'à Liegnitz; l'infanterie avec plus de précision et d'aplomb, la cavalerie parfaitement bien. La composition en hommes dans toutes les armes est superbe; les chevaux de la cavalerie sont médiocres, ceux de la landwehr fort bien; le régiment de cuirassiers, quoique parfaitement tenu, a l'air bien mesquin à côté des nôtres. L'artillerie mal attelée, mais bien montée. Après que le Roi eut passé le front, on présenta les armes avec hurra pour célébrer votre fête. La parade finie, le corps alla se placer en un seul grand carré; l'infanterie faisant trois côtés, la cavalerie et l'artillerie le quatrième, et il y eut service divin.—Il y eut grand diner de revues, le Roi y porta votre santé, avec cette expression qu'on lui voit toujours quand il est question de vous, cher frère.—Le lendemain il y eut grand exercice de ligne de tout le corps, d'après les mêmes principes; tout fut exécuté avec ordre et précision; le changement de front en colonnes et sur le second bataillon de la droite, exécuté par les trois lignes à la fois dont chacune desquelles se trouvaient 12 bataillons, fut terminé en 14 minutes avec la dernière précision. Natzmer qui commandait la cavalerie réunie en corps de 24 escadrons et 12 pièces, s'en acquitta au parfait contentement du Roi; tout se fit à propos, vite et dans le plus grand ordre; tous les mouvements étaient, d'après l'ordre de bataille, fixé par le Roi, très différent du nôtre, en ce qu'il présente constamment des lignes déployées, même dans la seconde ligne. La fin de la manœuvre était une attaque par échelons de 12 bataillons de la droite, avec toute l'artillerie au centre, et une attaque au galop de toute la cavalerie serrée en masse en colonnes par escadrons. Le Roi fit défiler après la manœuvre la cavalerie par demi-escadrons au trot avec l'artillerie à cheval; l'infanterie en colonnes de pelotons. Il me parut que la cavalerie défila mieux que l'infanterie, les distances n'étant pas exactes.—Le jour ensuite presque la même espèce de manœuvre, mais avec un ennemi avec des pièces attelées de chevaux de paysans. Le terrain était celui de la fameuse bataille de Leuthen, mais les mouvements tout autres, excepté la prise du village. J'eus les mêmes observations à faire, quant à l'ordre et à la parfaite exactitude des mouvements; la cavalerie agit très bien et à propos. Natzmer, abandonné à sa volonté, se ménageait des réserves, couvrait ses flancs et ne déployait que le nécessaire. La manœuvre finie, la cavalerie défila par demi-escadrons au pas.

Le Roi partit le même soir pour Breslau; ma femme l'y suivit pour y passer le lendemain avec lui, et retourner ensuite chez la princesse Guillaume, et moi je pris la route de Weimar où me voici depuis deux jours. J'y trouvais Anne et Guillaume en route pour Pétersbourg; nous nous évertuons à trois à décider Marie à prendre le même chemin et je ne perds pas encore l'espoir d'y réussir.

Le 9/21 à Berlin.

Nous sommes revenus ici aujourd'hui; devant partir tous deux pour Berlin, Guillaume et moi, nous sommes partis avant-hier ensemble de Weimar, et hier soir nous trouvâmes le Roi et toute la famille à Potsdam.

Les troupes étrangères réunies ici pour les manœuvres sont arrivées aujourd'hui; les trois régiments de cavalerie au nombre desquels est celui qui porte mon nom, sont campés près de Charlottenbourg; le Roi les a vus défiler et entra ensuite au camp. Les manœuvres commenceront après demain par une grande revue, le lendemain et le surlendemain manœuvres de corps et le 27, 28 et 29 manœuvres en deux corps.—Sa Majesté le Roi m'avait fait proposer par Witzleben de commander un des deux corps; j'ai cru bien faire en priant le Roi de m'en dispenser et s'il était de son intention que j'y prenne une part active, de permettre que ce fût plutôt sous les ordres de mon beau-frère.

Ce 24/12.

La revue d'hier a été fort belle; elle comprenait le corps de la garde, une brigade d'infanterie du 4-ème corps et de deux bataillons de la landwehr de la garde; en tout il y avait 24 bataillons à 25, 22 et 19 files et 34 escadrons à 15, 12 et 10 files, avec 24 pièces à pied et 18 à cheval; l'infanterie placée en colonnes de bataillon par pelotons, formait la première ligne; la cavalerie en colonnes par régiment en escadrons et l'artillerie en colonnes par 4 pièces formaient la seconde. La tenue sur place était fort bien, bien alignés, les files bien prises. Le Roi étant arrivé l'on présenta les armes en masses; après avoir repris l'arme à l'épaule, pendant que le Roi passait le front, on présenta les armes une seconde fois par brigades. L'on défila par pelotons; le premier régiment de la garde vraiment en perfection, exactement d'après nos principes et notre cadence; les autres avec des nuances, mais plus ou moins tous bien. Dans la mise il y a de l'égalité, surtout le 1-er régiment s'y distingue, même le port d'armes, généralement bas et inégal, y est fort soigné et plus haut. La cavalerie passa aussi par pelotons au pas; les deux régiments de cuirassiers de la garde sont fort bien, les gardes du corps ont d'assez grands chevaux; les autres régiments de la garde sont fort bien montés, mais de petits chevaux; les trois régiments de cavalerie de la ligne fort médiocrement, quoique mieux que ce n'était il y a trois ans. L'artillerie passa par 2 pièces, assez mal attelée; l'artillerie à cheval a encore quelques-uns des chevaux que vous avez donnés au Roi, qui jurent beaucoup avec ceux qui les entourent.—En général je crois pouvoir oser remarquer que l'infanterie de la garde et surtout le 1-er régiment ont gagné depuis ces trois années sous le rapport de la tranquillité dans les rangs et du port d'armes; le pas est plus égal, la cadence pourrait l'être encore davantage. Il faudrait seulement veiller plus au travail individuel, qui, hors le 1-er régiment, est presque nul; la mise aussi est fort peu soignée; le service de garnison pitoyable.

Aujourd'hui eut lieu la manœuvre du corps; l'ennemi était jalonné par quelques hommes à cheval. Ici je dois avouer que tout a surpassé mon attente; il y eut un ordre, une précision, une tranquillité parfaite. Les deux divisions formées sur leur centre et venant en deux masses par deux avenues différentes,

déployèrent, ayant l'artillerie entre elles, avec une dextérité et une justesse admirable; cette infanterie formée de 24 bataillons en deux lignes avança ensuite près de deux verstes, sans le moindre filacement avec un alignement parfait. La cavalerie fit plusieurs mouvements de ligne fort bien; la division de cuirassiers, commandée par Guillaume, fit une charge brillante ayant ses 16 escadrons en ligne. Le changement de front des deux armes fut prompt et très exact; pour l'exécuter la grosse cavalerie qui formait la réserve, rompit par pelotons de la droite et tous les 16 escadrons montant ainsi par la droite par pelotons; le premier peloton fit une conversion à droite, et tout le reste alla se former dans l'alignement du premier peloton; la cavalerie légère qui couvrait le mouvement de l'infanterie fit le même mouvement à l'inverse pour venir se placer en seconde ligne des cuirassiers.

Après la manœuvre la cavalerie passa au trot par escadrons et l'infanterie par colonne de pelotons, le tout fort bien et avec beaucoup de précision.

Voici assez de détails, cher frère, pour vous ennuyer; Essen vous fournira le reste.

La nouvelle de la mort du Roi Louis XVIII avait excité ici beaucoup de curiosité pour les suites que cet événement pourrait avoir; mais il paraît que le commencement du règne de Charles X sera plus paisible que ne fut celui de son défunt frère.

J'ai reçu hier des nouvelles de Constantin; il me dit trouver sa femme un peu mieux, mais pas entièrement quitte de son mal; il n'est pas très partisan des eaux d'Ems. Il paraît incertain de son retour à Varsovie et ne m'a pas pu marquer le moment de son arrivée; j'ose donc vous prier, cher frère, de me permettre de rester ici jusqu'à ce que je sache son retour définitif à Varsovie.

La santé de ma femme va fort bien, grâce à Dieu, et ne me donne aucune inquiétude. Toute la famille et le Roi en particulier me chargent de leurs hommages pour vous, cher frère; veuillez me permettre de vous embrasser pour ma part et de vous supplier de me conserver votre amitié et votre indulgence, étant pour la vie,

cher frère,

Votre tout dévoué et très soumis frère et sujet

Nicolas.

Berlin, le 15/27 décembre 1824.

Cher frère!

Privé du bonheur d'être près de vous le 12, j'ose me flatter que vous voudrez bien croire que mes vœux ne vous en étaient pas moins offerts avec ferveur quoique de loin; j'espère que la Providence daignera nous exaucer tous et vous conserver longtemps pour notre bonheur commun. Auteur du bonheur dont je jouis depuis près de huit ans, vous ne pouvez m'en vouloir si, à ce jour, je me permets de vous parler de la reconnaissance éternelle que vos bontés m'inspirent et dont en ce moment où je suis dans le cas de manquer à mes devoirs, vous me donnez un si grand exemple. Daignez seulement être persuadé, cher frère, que, malgré toute la joie d'être près de celle

qui fait le bonheur de ma vie, le sentiment de mon inutilité et de l'absence de tous mes devoirs m'est un sujet de peine insupportable; l'idée surtout que je ne puis absolument voir clair dans la durée de ma fainéantise m'ac-cable;—l'idée seule me console, que mon zèle, à mon retour, pourra me faire regagner une partie du temps perdu, si pareille perte peut se réparer.

Le courrier que j'ai envoyé à Constantin n'est pas encore revenu; une lettre que je viens d'en recevoir avant la réception de mon courrier, me parle entre autres de l'état impraticable des routes et de ses craintes pour notre voyage, vu l'état d'embonpoint de ma femme; et tous les voyageurs arrivant de tous côtés ne font que des récits lamentables; il ne fait que pleuvoir, et presque chaque jour nous avons des ouragans d'une force sans exemple ici.— Il serait folie que de songer à partir tant que cela dure; me voilà donc dans la plus cruelle incertitude!

Le courrier revenant de Weimar a passé par ici hier soir; vous saurez donc apparemment le résultat de la lettre de Marie à l'Electricce;—ici je n'ai rien pu apprendre de plus au sujet de cette affaire;—j'ai vu plusieurs fois la famille Cumberland; il y fut question de tout au monde, mais jamais mention ne fut faite du mariage qui reste secret. Le Duc est revenu depuis deux jours du Hanovre; mais il n'a point passé par Cassel; enfin aucune trace de quoique ce puisse être concernant cette affaire. Peut-être maintenant que l'on sait à Cassel l'impression que leur conduite a produite à Weimar, quelque ricochet s'en fera-t-il sentir ici; dès que j'en saurai quelque chose, de suite j'aurai le bonheur de vous en instruire.

Depuis ma dernière lettre j'ai eu l'occasion d'entendre parler divers individus sur le mariage du Roi; comme ce ne sont que d'honnêtes gens et de vrais serviteurs du Roi, ils pleurent, se désolent et finissent par faire des vœux que le Roi ne se soit point trompé dans son choix et ses intentions. Il est positif, qu'avant que nous eussions appris la chose, le Roi a fait l'honneur à Wittgenstein, Schilden et Witzleben, de leur parler de son intention; il n'y eut que le dernier qui avec la plus profonde soumission osa parler au Roi directement contre la chose; le Roi ne s'en fâcha point mais *redemanda* l'avis des deux autres, qui firent les *chiens couchants*, le second osa répondre que le Roi *devait* faire ce qu'il supposait nécessaire pour son bonheur. Mais il est hors de doute, que le Roi ne s'y serait jamais décidé, si ce ne fût le Grand-Duc de Strélitz qui ne l'y eût poussé.—Depuis les huit jours que je suis ici je ne puis rien changer à ce que j'ai déjà eu le bonheur de vous marquer au sujet de la princesse; je la crois vraiment bonne personne, très simple, modeste, mais insignifiante tout à fait; son plus grand mérite est, à mes yeux, de ne gêner personne, et c'est *beaucoup* pour un cercle de famille comme est le nôtre ici; personne ne remarque qu'elle n'y eut pas été précédemment.—Sa catholicité a produit *un* des plus mauvais effets de toute cette malheureuse affaire, ayant confirmé le public dans l'idée que puisque le Roi ne se faisait plus de scrupule à prendre pour sa femme une personne de cette croyance, bien moins encore insisterait-il à ce que la princesse Royale passe à la croyance du pays, chose à *laquelle*, pour un pays soi-disant *tolérant*, l'on tient outre toute conception. Les catholiques du pays, dans la même idée, triomphent et se réjouissent beaucoup, en un mot, c'est un point beaucoup plus grave que l'on ne pourrait d'abord le supposer.

Après bien des discussions pour les diminutions dans le militaire, le général Rauch est parvenu à triompher et, après avoir passé par une fièvre bilieuse et nerveuse, il a la satisfaction de ne voir diminuer, au lieu de 76 officiers du génie qui devaient être subitement congédiés, que 16 qui comptent surnuméraires dès maintenant. Il n'est parvenu à ce résultat, qu'en écrivant directement au Roi par *son valet de chambre*, et en suppliant Sa Majesté, au cas qu'elle ne fut pas disposée de se rendre à son avis, de le dispenser de l'administration de cette partie, ne pouvant prendre dorénavant la responsabilité sur lui de faire marcher la besogne avec la certitude de la voir mal exécutée. Le Roi, au bout de huit jours, ordonna la révision du mémoire et, au bout de huit autres jours, la chose fut confirmée et rendue connue. Il s'agit de diminuer dans l'armée un général par division, en faisant commander la division par le plus ancien des trois brigadiers. L'on parlait même de la dissolution du V-ème corps, dont les deux divisions devraient être annexées, l'une au I-er, l'autre au VI-ème, mais ceci n'est pas encore confirmé.

Le 23 décembre 1824 (4 janvier 1825).

La dernière fois que je vous écrivais, cher frère, j'étais dans l'attente de la réponse de mon frère au sujet de la possibilité de partir par le chemin de Varsovie; malheureusement, elle a été telle à m'ôter toute possibilité pour le moment d'y songer, car il dit les routes horribles. Le courrier que nous avons reçu hier de Pétersbourg et qui est venu par Kovno et Königsberg, dit cette route affreuse et pire que le reste de la route; nous n'avons tous les jours que des ouragans et des averses, tout pousse et verdit—enfin c'est une désolation.

Etant ces jours-ci à Potsdam, j'ai eu lieu de prendre des renseignements au sujet des épreuves faites sur l'emploi des carabines avec poudre fulminante et chargées par derrière; Sa Majesté a eu la bonté de me permettre d'assister à des épreuves; elles ont eu lieu hier, et voici quel en a été le résultat.

Il faisait un vent si violent qu'avec peine l'on pouvait résister contre. Quatre chasseurs de la garde armés de ces carabines, tirèrent à la cible à deux cents pas, en tout 60 coups dans douze minutes; sur ces 60 coups il n'y eut que deux qui manquèrent le but, large de 4 pieds. Deux des carabines ratèrent pendant ce temps, l'une deux fois de suite, l'autre une fois, par la raison que le grain de poudre fulminante en fermant la partie de la carabine par laquelle le canon se bouche, fut dérangé de sa place, accident facile à remédier en rendant le bouton de bronze de la cartouche plus plat. Après cela les mêmes chasseurs tirèrent à 300 pas dans une cible pareille et sur 20 coups de tirés il n'y eut que trois qui manquèrent le but. Pour comparer la vitesse du tir et de la charge de la nouvelle carabine avec l'ancienne à balle forcée, à marteau ou bague de fer, je priais de faire tirer et charger deux chasseurs, l'un près de l'autre, armés des deux différentes carabines; avec la nouvelle, sans se presser et se donnant toute la latitude pour viser avec justesse, il fut tiré trois coups, tandis qu'avec l'ancienne l'on parvenait à peine à tirer un, et tout au plus tirer et nettoyer l'arme. D'après toutes les épreuves faites depuis un an au bataillon de chasseurs de la garde, l'on a fait les remarques suivantes:

1) Cette carabine se charge bien plus aisément que l'ancienne et nommément dans la proportion de 1 à 3, et même de 1—4.

2) Elle porte tout aussi loin que l'autre; aux distances plus éloignées, peut-être est-elle un peu moins juste, une partie de la force de la poudre s'échappant toujours par derrière.

3) Elle exige un soin tout particulier dans son entretien, la poudre fulminante ou muriatique ayant le défaut de salir ou d'encrasser l'arme très vite; cependant l'on a tiré dans 26 minutes 60 coups sans inconvénient, sans la nettoyer.

4) La carabine rate très rarement; cependant, il serait utile d'y faire le changement à la cartouche que j'ai indiqué plus haut.

5) Elle fait très rarement ce que l'on appelle long-feu, la poudre fulminante enflammant immédiatement la charge; cependant, ce cas eut lieu dans le nombre des coups tirés devant moi.

6) Le ressort qui retient toute la culasse quand elle se ferme s'est cassé ou bien sauté une fois durant les épreuves faites antérieurement, ainsi que le ressort de la détente et le petit piston par lequel la poudre fulminante est frappée.

7) Il est arrivé que si par hasard le chasseur en couchant en joue rapproche trop la tête du canon du fusil, en un mot vise mal, le gaz qui s'en échappe, provenant de la poudre muriatique, occasionne immédiatement une douleur aiguë à l'œil, qui met hors de combat pour quelque temps; c'est pourquoi bien coucher en joue est une chose indispensable. J'ai fait la remarque que l'odeur de ce gaz est excessivement forte, et je crois qu'à la longue elle ne peut qu'être nuisible.

8) La confection de la cartouche ne souffre aucune difficulté majeure, mais naturellement exige plus de soin; cependant ce sont les chasseurs eux-mêmes qui les confectionnent pour leur usage.

9) Il n'y a aucun danger à porter les cartouches, et jamais il n'y est arrivé le moindre accident, la poudre muriatique exigeant une percussion très violente pour s'enflammer.

10) Pour retirer après chaque coup le bouton de cuivre qui fait la culasse de la cartouche, l'on se sert d'une petite pince, mais dont au besoin l'on peut aussi se passer sans inconvénients.

Le Major Neuman, commandant le bataillon, officier des plus distingués de la garde, m'a assuré que son avis était que cette arme pouvait être de la plus grande *utilité*, mais nullement d'un emploi *général*. Le plus grand inconvénient qu'il y trouve pour l'emploi général, c'est la trop grande facilité de la charge, qui donne par là la possibilité au soldat d'user dans fort peu de temps toutes les cartouches qu'il peut porter. Cette arme en petite quantité au contraire peut produire un effet prodigieux, par ex. dans une chaîne de tirailleurs d'un bataillon chargé de la défense d'un défilé ou d'un poste important: quelques tirailleurs armés de carabines pareilles feront un effet terrible; il met la proportion *d'un contre dix*, et je crois pouvoir être de son avis. Je suppose que s'il était nécessaire de les introduire, la plus simple manière de les recevoir serait de les donner aux sous-officiers des pelotons de tirailleurs. Le cas se présentant pour s'en servir, l'officier du peloton donnerait ordre aux sous-officiers de changer d'armes avec les meilleurs tirailleurs de leur peloton,

de cette façon on serait sûr de l'emploi de cette arme, et surtout que l'on n'en abuserait point.—Les épreuves faites dans la cavalerie de la garde, n'ont eu aucun succès, par la difficulté de retirer après chaque coup le bouton de cuivre, et que pour la plupart la lentille ou grain de poudre muriatique se dérange encore dans la giberne, par le mouvement du cheval. Witzleben, Block, Røder et Nostiz, tous ceux qui ont vu l'emploi de ces carabines, tous opinent pour son introduction avec les restrictions énoncées plus haut, et je crois pouvoir ajouter que le premier qui s'en servira acquièrera des avantages immenses pour bien des cas.

Il a paru, il y a quelques mois, un petit ouvrage en deux petits volumes, sur les campagnes de 13 et 14, de l'armée dite de Silésie, qui fait grand bruit; il est écrit par le général Müffling, mais sans le nommer; je viens de le lire, il m'a paru très intéressant, impartial et écrit, comme il me paraît, qu'un ouvrage militaire doit être écrit; le style est précis, laconique, d'une clarté extrême et d'un intérêt toujours croissant. Je prends la liberté de vous l'envoyer; j'ai marqué un passage que je vous prie de lire; vous verrez que le souvenir de vos bienfaits pour l'humanité est conservé par tous ceux qui ont eu le bonheur d'en être témoins.

Le 27/8.

L'arrivée du prince Volchonsky ayant retardé le départ du courrier, j'en profite pour ajouter encore quelques mots à ma lettre.—J'avais espéré pouvoir vous faire part des résolutions du Roi au sujet de l'affaire de Guillaume, mais jusqu'ici le Roi ne m'a fait l'honneur de m'en parler; tout ce que j'en sais n'est que par Guillaume lui-même, auquel le Roi a envoyé Witzleben avec la note dont j'étais chargé, et pour lui dire, qu'il ne pouvait plus rien faire pour lui, et qu'il désirait que Guillaume regarde l'affaire comme terminée. Guillaume écrivit alors une lettre au Roi pour le remercier de la manière la plus humble pour les dernières bontés qu'il avait eues pour lui; mais qu'il désirait savoir du Roi lui-même, de bouche ou par écrit, qu'il ne voulait plus de ce parti pour Guillaume. Le Roi, autant que je sais, ne lui a pas répondu, mais avant-hier le Pr. Wittgenstein a été chez Guillaume de la part du Roi avec une nouvelle proposition de quelque arrangement dans la famille, mais que Guillaume n'a pas osé me dire, par lequel le tout dépend maintenant de la princesse Louise elle-même. Je ne puis trop comprendre ce que ce peut être; Guillaume cependant paraît fort satisfait et content.—Rien absolument encore au sujet de la Hesse.

Pour compléter mon rapport *militaire*, j'ajouterais qu'il a été formé un comité de plusieurs officiers, généraux et colonels, sous la présidence de Guillaume pour discuter un projet, d'après lequel il doit y avoir un examen d'établi pour tous les capitaines présentés pour le grade de majors;—il paraît que l'on veut par là éloigner beaucoup de vieux capitaines pas faits pour être bons officiers majors, et qui par l'impossibilité d'être attestés pour tels devront quitter le service ou passer à la demi-solde, ce qui donnerait de l'avancement aux officiers subalternes, qui, pour le moment, n'ont aucune perspective d'avancement, que des décès. Cette nouvelle introduction paraît cependant exciter

beaucoup de murmures parmi les militaires de grades d'officiers majors; aussi n'est-il encore nullement certain qu'elle soit acceptée.

L'on a désiré me faire voir les nouvelles remontes de la cavalerie de la garde; les chevaux de la Prusse sont en général biens, fins, mais peut-être trop délicats; mais en général ce ne sont que des chevaux de cavalerie légère; les cuirassiers n'ont reçu que fort peu de grands chevaux et tous trop minces; cependant, depuis ces quatre ans, il y a eu un immense changement pour le mieux.

Je reçois dans ce moment une trentaine de cartouches pour le fusil de nouvelle invention que j'envoie à Michel pour vous les remettre.

Le prince Volchonsky nous quitte demain matin.

Avant que de finir, daignez me permettre de vous offrir ici mes vœux pour l'année prochaine,—puisse-t-elle sous tous les rapports être *plus heureuse* que celle qui se termine ne l'a été pour vous et que Dieu veuille entendre nos prières. Puissé-je pour mon particulier regagner par mon zèle le temps perdu et vous prouver que c'est de cœur et d'âme que j'ose me nommer,

cher frère,

Votre tout dévoué et très soumis frère et sujet

Nicolas.

Veuillez ne pas vous fâcher contre la longueur de ce griffonage.

Приложение № 6.

Всепопданнѣйшій отчетъ

Членовъ Комиссiи { Графа *Кочубея*,
 { Графа *Толстого*,
 { Князя *Голицына*,

представленный по возвращенiи Государя изъ Турецкой кампанiи,

16 октября 1828 года.

Е. И. Величеству.

Вашему Императорскому Величеству угодно было при отъѣздѣ Вашемъ къ дѣйствующей армiи составить особую комиссiю и избрать насъ къ отправленiю въ оной дѣлъ.

Бывъ удостоены таковой Монаршей довѣренности, мы старались всѣми силами оправдать оную, и если дѣйствiя наши въ чемъ-либо не отвѣчали ожиданiямъ Вашего Императорскаго Величества, то, конечно, не отъ недостатка рвенiя не только исполнять, но и угадывать волю Вашу.

Благополучное и столь желанное всѣми возвращеніе Вашего Императорскаго Величества въ столицу, оканчивая дѣйствія наши, мы поставляемъ непремѣннымъ долгомъ отдать Вашему Императорскому Величеству сокращенный, но на строгой истинѣ основанный отчетъ о тѣхъ предметахъ, кои, по ходу дѣлъ и по вліянію, какое настоящія обстоятельства на общее мнѣніе имѣли, заслуживать могутъ нѣкоторое вниманіе.

Вашему Императорскому Величеству, конечно, пріятно будетъ, что во все время отсутствія Вашего, не имѣли мы никогда надобности прибѣгать ни къ какимъ строгимъ или рѣшительнымъ мѣрамъ, на кои, по уполномочію Вашему, мы имѣли право.

Сему не обязаны мы какимъ-либо распоряженіямъ нашимъ; какому-либо направленію, отъ высшаго правительства данному. Расположеніе умовъ внутри Имперіи есть вообще совершенно удовлетворительно. Спокойствіе вездѣ было сохранено и не видно было нигдѣ и ни въ какомъ сословіи никакихъ порывовъ къ новизнамъ. Владѣльцы, имѣющіе недвижимую собственность, естественно и желать оныхъ не могутъ; но не знаменовалось ничего, чтобы заключать заставляло, что и классъ, имъ подвластный, сносить доселѣ съ нетерпѣніемъ зависимость свою, и если открывались иногда въ продолженіе сего времени небольшія движенія крестьянъ, то сіе происходило или отъ притѣсненія ихъ, или отъ невѣжества, и иногда отъ непотнтія при исполненіи рѣшеній судебныхъ и другихъ случаяхъ.

Такое положеніе, безъ сомнѣнія, долго еще сохранено быть можетъ, если правительство въ дѣйствіяхъ своихъ постоянно руководствоваться будетъ благоразуміемъ и справедливостію, съ твердостію соединенными.

Извѣстно, что намѣренія Вашего Императорскаго Величества, частью въ разныхъ случаяхъ ознаменованныя, произвели весьма полезное внутри Государства вліяніе, таковы суть: предписанія и наблюденіе за успѣшнымъ производствомъ дѣлъ и въ особенности уголовныхъ; уменьшеніе колодниковъ въ тюрьмахъ; распоряженія къ прекращенію злоупотребленій при рекрутскихъ наборахъ; облегченіе при производствѣ самой тягостной для народа повинности, исправленія и содержанія дорогъ, на тѣхъ стѣснительныхъ правилахъ, коими до послѣднихъ временъ въ отбываніе сей повинности руководствовались; сокращеніе отчасти въ многихъ губерніяхъ земскихъ повинностей вообще и многія другія мѣры въ частности, выгодное впечатлѣніе произведшія. Но должно признаться, что именно, по мѣрѣ оказаннаго же Вашимъ Императорскимъ Величествомъ благорасположенія къ подданнымъ Вашимъ, всѣ внутри пребываютъ въ нѣкоторомъ ожиданіи, что симъ не ограничите Вы, Всемилостивѣйшій Государь, благотворныя намѣренія Ваши, и что общими и существенными мѣрами довершите Вы великое предназначеніе Ваше. По мѣрѣ сихъ ожиданій и чувствъ признательности, благословенія общія доселѣ на Васъ вездѣ распространялись.

Если столь удовлетворительныя свѣдѣнія можно рѣшительно представить Вашему Императорскому Величеству о расположеніи умовъ внутри Государства, то не можно ничего сказать и въ предосужденіе здѣшней столицы. Главнокомандующій оною, по началству своему и по подчиненности ему III отдѣленія Собственной Вашего Императорскаго Величества канцеляріи, утвердительно всегда удостовѣрялъ, что не доходило

до него ничего, чтобы хотя малѣйшее сомнѣніе о расположеніи умовъ или о какихъ-либо замыслахъ порождало. По свѣдѣніямъ графа Толстого, кромѣ шалостей, либо молодости, либо разврату свойственнымъ и во всѣхъ большихъ городахъ неизбѣжнымъ, ничего здѣсь не происходило.

Обративъ вниманіе Вашего Императорскаго Величества на такое положение Государства въ отношеніи внутренняго спокойствія его, мы должны привлечь оное на одно весьма важное обстоятельство. Мы уже имѣли счастье представлять Вашему Императорскому Величеству о дѣлахъ раскольниковъ. Мысль, что гоненіе на нихъ обращается, начинается между ними утверждаться. Духовенство наше всегда было склонно преслѣдовать ихъ за вѣру, но, какъ въ прошедшія времена такое дѣйствіе не только не имѣло никакихъ успѣховъ и, напротивъ, утверждало еще болѣе ихъ въ расколѣ и ожесточало такъ и нынѣ, отъ одинакихъ началъ ожидать должно тѣхъ же послѣдствій. Неудовольствіе столь значительной массы простого и грубаго народа (до 4-хъ милліоновъ душъ) можетъ имѣть во всякое время важныя неудобства, наипаче же нынѣ, когда желать должно, чтобъ и малѣйшее волненіе не тревожило правительство. Нужно, чтобъ въ секретномъ комитетѣ о раскольникахъ свѣтскіе члены, послѣдуя постоянно симъ началамъ, старались удерживать духовныхъ сотоварищей своихъ отъ всякихъ покушеній, сему противныхъ.

Въ войнѣ принимаемо было всѣми большое участіе. Независимо отъ самолюбія и нѣкоторой гордости, Русскимъ свойственной, войны съ Турками вообще у насъ въ народѣ всегда производили болѣе впечатлѣнія, нежели войны Европейскія. Въ настоящемъ случаѣ, когда съ войною сопряжена въ народѣ мысль угнетенія единовѣрцевъ нашихъ, и что мы дѣйствуемъ для спасенія ихъ, она привлекла особое участіе въ среднемъ классѣ и въ простомъ народѣ, чувствами духовенства нашего подкрѣпляемое.

Отъ такихъ расположеній порождалась живѣйшая радость, когда доходили извѣстія объ успѣхахъ оружія нашего, и скорбь, столь же сильная, когда въ послѣднее время разносились слухи о неудачахъ нашихъ. Не должно, однакожъ, скрыть отъ Вашего Императорскаго Величества, что и въ семъ послѣднемъ случаѣ, когда много происходило толковъ: о недостаткѣ способовъ, противъ непріятели употребленныхъ; о разныхъ распоряженіяхъ военныхъ; о планахъ операцій и проч., ничего лично Вашему Императорскому Величеству не было приписуемо и, напротивъ, когда положеніе войскъ нашихъ подъ Шумлою завязалось, и когда изъясняемо было опасеніе, что, можетъ-быть, должно будетъ оставить и обложеніе Варны, то единое и общее желаніе изъясняемо было, чтобъ Ваше Императорское Величество сюда возвратились. Сохраненіе Ваше было предметомъ всѣхъ желаній. Всѣ изъясляли опасеніе, чтобы при усиліяхъ непріятели, которыя, можетъ-быть, и въ увеличенномъ видѣ представлялись, при сильныхъ покушеніяхъ его и при вредномъ вліяніи климата, а наипаче въ трудное осеннее время, жизнь Ваша или здоровье не подверглись опасности. Тутъ слышенъ былъ отголосокъ, что война съ Турціею заслуживаетъ ли, чтобъ Ваше Императорское Величество арміею предводительствовали?— Не должно умолчать, однакожъ, о многихъ сужденіяхъ, на счетъ начальства надъ арміею происходившихъ, и нерѣдко встрѣчался

вопросъ, кому начальство сіе вѣрено быть можетъ? Здравый разумъ въ заключеніяхъ своихъ не позволялъ ошибаться. Въ семъ отношеніи есть мнѣніе общее, довольно рѣшительное, и Ваше Императорское Величество нынѣ сами въ томъ удостовѣритесь изволите.

Внутреннее положеніе Государства въ отношеніи богатства есть довольно страдательное. Государство не имѣло еще времени поправиться послѣ отечественной войны, потому ли, что не были приняты мѣры исправленія, или что мѣры сіи были недостаточны. Произведенія наши изобилуютъ почти вездѣ, но нѣтъ онымъ сбыту, и цѣны на все удерживаются самыя низкія; обороты денежные почти ничтожны, и министр финансовъ въ комиссіи неоднократно отзывался, что онъ ожидаетъ, и сіе вѣроятно, большихъ въ сборѣ податей недоимокъ.

Въ семъ положеніи, если война продолжится и будетъ вторая кампанія, не можно будетъ прибѣгать ни къ какимъ новымъ прямымъ налогамъ: они разорили бы и остальной классъ зажиточныхъ въ простомъ народѣ людей, нынѣ за неимущихъ подати уплачивающихъ. Должно будетъ обращаться къ другимъ средствамъ, къ займамъ, къ какимъ-либо косвеннымъ налогамъ или способамъ, какъ-то: къ таможеннымъ сборамъ, къ оборотамъ по Банкамъ (кромѣ выпуска новыхъ ассигнацій) и проч. и въ особенности къ возможному уменьшенію расходовъ вездѣ, гдѣ только можно, и къ введенію въ расходахъ самаго строгаго порядка и отчетности во всѣхъ частяхъ, разумѣя тутъ и издержки на войну.

Учрежденіе реквизицій внутри Государства произвело вообще невыгодное впечатлѣніе. Въ прошлыя наши съ Турками войны, если и были иногда чинимы требованія разныхъ вещей, то всегда платили за нихъ деньги. Реквизиціи чинимы были только въ отечественную войну. Впрочемъ, какъ бы ни были они учреждаемы, реквизиціи не могутъ быть уравнительны для тѣхъ жителей, на коихъ онѣ упадаютъ и несравненно полезнѣе было бы покупать предметы, для войскъ нужные, или и, требуя оныя отъ земли, платить деньги, ибо симъ способомъ обращеніе оныхъ могло бы увеличиться; недоимки могли бы успѣшнѣе поступать, и тягость пала бы не на нѣсколько губерній, но на Государство, обязанное совокупно нести все бремя войны.

Изъ опыта нашего и вообще изъ опыта болѣе или менѣе всѣхъ государствъ заключить можно, что не малая осторожность нужна въ разрѣшеніи мѣръ, нерѣдко министрами финансовъ предлагаемыхъ. Многіе изъ нихъ, при самыхъ лучшихъ намѣреніяхъ, занимаются предпочтительно гѣмъ, чтобъ удовлетворять требованіямъ, не останавливаясь на томъ, какое дѣйствіе способны, ими предлагаемые, произвести? Не могутъ ли они разстроить благосостоянія частнаго, на коемъ основано общественное? Не произойдетъ ли справедливыхъ жалобъ на правительство? Не знаменуя здѣсь никого, мы только хотѣли изложить предъ Вашимъ Императорскимъ Величествомъ примѣры, вездѣ и всѣмъ извѣстные, и обратиться вниманіе Вашего Императорскаго Величества, при случаѣ какихъ-либо новыхъ финансовыхъ мѣръ. Драгоцѣнно будетъ, конечно, для Васъ, Всемилостивѣйшій Государь, всегда имѣть въ виду все то, что сохранить и утвердить можетъ къ Вамъ любовь и приверженность подданныхъ Вашихъ.

Въ Государственномъ Совѣтѣ и Комитетѣ Министровъ дѣла производились съ успѣхомъ, соотвѣтствующимъ намѣреніямъ Вашего Императорскаго Величества. Мы никогда не упустили принимать въ нихъ участіе и развѣ только по болѣзни кого-нибудь изъ насъ, или по какимъ-либо особеннымъ занятіямъ, дозволяли мы себѣ, и то весьма рѣдко, въ собраніяхъ сихъ верховныхъ установлений не присутствовать. Въ Правительственномъ Сенатѣ, сколько извѣстно, болѣе успѣшности въ производствѣ дѣлъ примѣчается. По крайней мѣрѣ менѣе поступаетъ изъ Сената дѣлъ въ Государственный Совѣтъ за разногласіемъ.

Рескрипты Вашего Императорскаго Величества, на имена наши даные, имѣемъ счастье у сего представить, донося, не благоугодно ли будетъ повелѣть Государственному Совѣту и Правительствующему Сенату внести къ Вашему Императорскому Величеству тѣ секретные указы, кои Вашимъ Императорскимъ Величествомъ при отъѣздѣ Вашемъ имъ были даны.

Вѣдомость о дѣлахъ, въ комисіи, собственно Вашимъ Императорскимъ Величествомъ учрежденной, произведенныхъ, у сего имѣемъ счастье повергнуть на Высочайшее усмотрѣніе. Число онымъ было велико, но не можемъ мы не донести Вашему Императорскому Величеству, что въ множествѣ тѣхъ предметовъ, кои, по установившемуся порядку, Вашему Императорскому Величеству представляются и въ отсутствіе Ваше въ комисію поступившихъ, находятся не въ маломъ числѣ такія, которыя, обременяя Ваше Императорское Величество и похищая столь драгоцѣнное время Ваше, могли бы, при постановленіи правилъ опредѣлительныхъ, быть безъ всякаго неудобства министрами разрѣшаемы.

Счастливы будемъ мы, если Ваше Императорское Величество въ семъ краткомъ изложеніи найти изволите доказательство нашего усердія и приверженности къ Священной особѣ Вашей. Никакія другія побужденія нами не руководили.

Графъ В. Кочубей.

Графъ П. Толстой.

Князь Александръ Голицынъ.

16 октября 1828 г.

Реестръ бумагамъ, рѣшеннымъ и принятымъ къ свѣдѣнію.

Итого 3199

Представлено Его Императорскому Величеству:

Прямо отъ комисіи.	290
Черезъ 1-е отд. Собств. Е. И. В. канцеляріи	97
Итого докладныхъ записокъ.	387
Изъ нихъ возвращено	322
„ „ не возвращено	65
Сверхъ сего утверждено объявляемыхъ Высочайшихъ повелѣній	297
По всѣмъ симъ бумагамъ было составлено журналовъ	575
Всего въ комисіи въ производствѣ было	4458

Апрѣль.

—
—
—
—
—

Октябрь.

Реестръ журналамъ.

Журналовъ, поступившихъ въ 1-е отд. Собств.

Е. И. В. канцеляріи:

Общихъ дневныхъ	175
Особенныхъ	381
Журн., пост. въ III отд. Собств. Е. И. В. канц.	5
Въ комиссію прошений	27
По военной части	78
По морской части	56

Итого 575

Приложеніе № 7.

Собственноручная записка Императора Николая отъ 7/19 апрѣля 1831 года о планѣ дѣйствій противъ польскихъ мятежниковъ.

Tous les avantages que nous possédions à l'ouverture de la campagne ont été totalement perdus, par une suite de circonstances malheureuses, qu'il est inutile de répéter ici, mais qui pour le moment rendent l'issue de la guerre problématique. Notre armée est forcée de se replier vers les frontières pour se concentrer et pour *tâcher* de trouver les moyens de subsistance qui lui manquent totalement et qui menacent de ne pouvoir être rassemblés ni bientôt, ni même en quantité suffisante, par la pénurie et, l'on peut même dire, la famine qui règne en Volhynie, et le manque total de tout ce que nous pouvions espérer de la Lithuanie, depuis que ce pays est en insurrection.

Il est permis de douter que l'ennemi nous permette de réunir même, par son inaction, nos nouveaux moyens, et le plus probable est, que profitant de son initiative, il cherchera soit à surprendre nos cantonnements fort étendus, ou à battre nos détachements fort isolés à Zéléchof et surtout à Tyrcin, ou même à tenter un coup contre la garde. Quand même il vous serait permis de reprendre l'offensive dans la direction de la haute Vistule, nous serons forcés de passer derechef par un pays épuisé, fort mal disposé contre nous et qui stratégiquement ne nous offre aucun avantage, nous portant après le

passage dans un pays, où la résistance sera opiniâtre, car cette partie du Royaume est connue pour être la plus belliqueuse. Toute communication de l'Empire se fera difficilement et tous nos transports devront toujours passer par le même pays épuisé, que nous sommes forcés d'abandonner dans ce moment-ci. Après le passage il faudra se couvrir de la gauche exposée aux insultes de tout ce qui se forme du côté de Cracovie et retraverser un pays, en approchant de Varsovie que l'ennemi a épuisé à dessein, nous attendant de ce côté. Je propose en échange un tout autre plan. Le voici :

Faire à l'instant même les marchés, même les plus onéreux, pour former des magasins en blé et fourrage tout le long de la frontière Prussienne, *en Prusse même*, ce dont il est facile de convenir avec ce gouvernement, directement par Tengoborsky. Au lieu de faire appuyer la garde sur la gauche vers le Bug, de la laisser où elle est, ou même de la retirer plus au fond du Palatinat vers Augustof, de faire filer tout ce qui arrive du 2-ème corps vers Lomza. En même temps tout le 3-ème corps approcherait des frontières avec le 4-ème de cavalerie de réserve et la 5-ème de lanciers pour renforcer Rüdiger dans ses positions actuelles. Tous ces corps seraient remplacés à fur et mesure par les nouveaux bataillons de réserve des 24, 25, 26 divisions qui sont déjà à la hauteur de Novgorod-Volynsk, et par une partie de la 18-ème division à Kame-netz. — Le 6-ème corps (les restes) réuni aux bataillons de réserve, qui devaient former la nouvelle 26-ème, seraient réunis près de Brest, ou près de Terespol, où l'on ferait incontinent commencer une tête de pont, et le tout sous les ordres de Sacken le Maréchal.

En même temps tout le reste de l'armée, c. à d. le 1-er et corps de grenadiers avec le 3-ème corps de cavalerie de réserve et le détachement de la garde de Varsovie avec sa brigade de grenadiers, fileraient à droite par Drogitschin, Melniky ou Nur sur Ostrolenka, où tous les derniers moyens de subsistance devraient être dirigés de suite.

Tout le pays entre le Weprj et le Bug, devrait être abandonné à des forts partisans, et bien choisis pour être tenu au courant des mouvements de l'ennemi. Kreutz avec la 1-ère de dragons couvrirait Rüdiger, et en cas de nécessité se retirerait comme Rüdiger lui-même dans nos frontières et ne rentrerait en Pologne, que pour talonner ce qui se replierait. L'armée étant parvenue à Ostrolenka, marcherait ayant fait rentrer le détachement de Sacken, le 2-ème corps sur Pultusk et Sierotsk, suivis par les grenadiers; arrivé à ce point important, l'on y laisserait un bataillon de sapeurs et une ou deux brigades pour le remettre en état de défense, et y tenir garnison. Le 1-er corps suivi de la garde marcherait par la route parallèle sur Pzaznitz et Ciehanof, et toute l'armée se réunirait à Plonsk; si l'ennemi débouchait de Modlin pour chercher une bataille, on la lui livrerait avec des forces supérieures; s'il ne bougeait pas, l'armée laisserait momentanément le 2-ème corps à Plonsk et chercherait un passage à Plotzk ou au-dessous, pour lequel on ferait louer ou acheter des bateaux en Prusse. Il va sans dire que la droite du 1-er corps et de celui de la garde aurait un détachement léger pour marcher par Mlava, Biezun sur Lipno, pour explorer tout ce pays et en assurer la tranquillité. A Néchava l'on pourrait aussi faire lancer un partisan sur l'autre rive pour nettoyer la rive opposée.

Le point le plus avantageux sur la carte me paraîtrait devoir être Plotzk; il est possible qu'il s'en trouve de meilleur. Le passage effectué le cours de

la Vistule nous assure nos subsistances. Il faudra tâcher de se porter de suite avec toutes les forces réunies par Gombin pour gagner la chaussée et marcher directement contre l'ennemi pour le chercher et le battre, s'il n'aura pu empêcher le passage, ce sera à Sochatschef probablement qu'il cherchera à livrer bataille, la position y étant forte et bonne.

Ce plan d'opération hardi, *mais nullement aventureux*, offre l'immense avantage d'assurer nos approvisionnements et d'en être à fort peu de distance et de surprendre l'ennemi qui ne s'y attendra nullement, car l'on fera toujours mine de vouloir conserver ses préparatifs à Tyrchin, et enfin, il coupe la *communication morale* de l'ennemi avec l'Europe qui passe par la Prusse.

Telle est mon opinion, *vous me répondez et ferez selon votre conviction à vous deux avec Toll*, mais j'en exige la *réfutation* par écrit.

Приложение № 8.

Aperçu de la politique du cabinet de Russie ¹⁾ sous le règne actuel.

Considérations générales sur les principes qui servent de base à notre politique.

1.

La politique de l'Empereur peut se résumer en trois mots: *не тронь меня*.

2.

Sa Majesté a pour principe de ne point intervenir, lorsqu'elle n'y est pas appelée, dans des affaires qui lui sont étrangères. Elle n'admet pas non plus que les puissances turques s'ingèrent dans ce qui concerne directement les intérêts de la Russie.

3.

L'Empereur respecte l'état de possession territoriale en Europe, tel qu'il a été déterminé par les traités. Il exige de même que les autres puissances ne portent aucune atteinte à cet état des choses.

4.

Héritier du système politique de son Auguste prédécesseur, l'Empereur tient à conserver en Europe la paix générale, fondée sur la base des transactions de Vienne et de Paris.—Il a accepté tous les engagements qui résultent pour lui de ces transactions.

¹⁾ Госуд. Арх.

5.

Pour nous rendre compte de ces engagements, pour distinguer ceux qui subsistent encore, de ceux qui ont cessé d'être, il faut rappeler à notre souvenir les bases du droit public européen, fondé par l'Empereur Alexandre sur les actes de Vienne, de Paris et d'Aix-la-Chapelle.

6.

Après la pacification de la France et après la retraite des alliés du territoire français, l'Empereur Alexandre, en admettant le Cabinet des Tuileries à faire partie de la grande association européenne, avait placé la paix générale sous la garantie d'une quintuple alliance. Elle se composait : de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, de la Grande Bretagne, de la France.

Cependant, comme les éléments de trouble que renfermait cette dernière, continuaient à inspirer aux quatre puissances de justes appréhensions, elles résolurent de maintenir invariablement entre elles les anciens liens qui les unissaient.

A côté de l'alliance quintuple, il existait donc une *quadruple alliance*, spécialement dirigée contre les empiétements futurs de la France. Cette alliance se fondait sur les engagements contractés à Chaumont, à Paris et à Aix-la-Chapelle.

Nous avons vu quelles étaient les obligations qui découlaient de ces actes. Ils imposaient à chacune des quatre puissances le devoir de veiller au maintien de leur sûreté commune, en mettant en disponibilité „un contingent „de 60/m. hommes, et au besoin, la totalité de leurs forces, si la France, „déchirée par les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière „usurpation criminelle de Napoléon, venait de nouveau à menacer le repos „des autres Etats“.

7.

Les liens formés par cette alliance entre les 4 grandes puissances n'ont pas été *rompus*; mais, ils se sont *affaiblis*, l'Angleterre s'étant détachée graduellement des trois cours du continent.

Ce changement regrettable a commencé à s'opérer déjà sous le règne de l'Empereur Alexandre. Depuis Troppau (ainsi que nous l'avons vu) le cabinet Britannique a cessé de faire cause commune avec ses alliés. Dès lors, il y a eu une réaction dans l'opinion publique en Angleterre qui n'a point permis même à Lord Castlereagthe de continuer à marcher dans l'esprit de l'alliance, qu'il avait tant contribué à fonder lui-même. La tendance qui commençait à éloigner l'Angleterre de l'alliance continentale s'est prononcée avec plus de force, sous le ministère de Canning.—Le mouvement imprimé aux idées révolutionnaires par les événements de juillet 1830 a fini par entraîner la Grande Bretagne et à la jeter dans une voie entièrement opposée aux principes comme aux intérêts de ses anciens alliés.

Le Ministère Whig, parvenu au pouvoir, a cru que se maintenir il n'avait d'autre parti à prendre, que de s'unir au gouvernement français *parce que* les institutions qui régissent les deux pays sont également fondées sur le régime constitutionnel,—et de s'éloigner des Cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, *parce que* la forme de leur gouvernement est purement monarchique. C'est cette grande erreur du Ministère anglais qui a doublé le mal, causé par

la révolution de juillet. Par là, tout le système politique de l'Europe s'est trouvé complètement dérangé. Les relations des Etats ne se règlent plus d'après leurs vrais intérêts, mais d'après les sympathies de l'opinion publique. Ainsi l'Europe s'est divisée en deux camps :

d'une part se trouvent les deux puissances maritimes *l'Angleterre* et *la France*, cherchant à ranger sous leur influence tous les Etats constitutionnels; de l'autre se trouvent les trois Cours du continent, *la Russie, l'Autriche* et *la Prusse*, ralliant autour d'elles les Etats attachés au principe monarchique. C'est la réunion des trois cabinets que nous désignons aujourd'hui par le nom *d'alliance conservatrice*, parce qu'elle a pour but de conserver l'ordre social et de le garantir du bouleversement dont il est menacé par l'esprit révolutionnaire qui domine malheureusement la France et l'Angleterre.

8.

L'Empereur, pénétré de l'importance du rôle que cette dernière puissance est appelée à jouer en Europe, a tout employé pour la retenir, aussi longtemps qu'il était possible, dans les rangs de la quadruple alliance. La longanimité de S. M. a été grande. Elle n'a négligé aucun moyen de persuasion, aucun témoignage d'amitié et d'égard pour empêcher l'Angleterre de dissoudre les liens formés par l'Empereur Alexandre.

Mais, dès l'instant où notre auguste maître a compris que les concessions que nous ferions seraient en pure perte, il a pris aussitôt la ferme résolution de ne rien céder à la Grande Bretagne, de ne plus lui faire le moindre sacrifice, dans l'espoir illusoire de la retenir malgré elle dans les rangs de l'alliance; enfin de lui laisser suivre librement l'impulsion qui l'entraînait loin de nous au mépris de ses engagements et de ses propres intérêts.

9.

La quadruple alliance a donc cessé d'exister *de fait*.—Aucun acte formel n'a constaté cette rupture des liens qui unissaient les quatre cours. Mais, ainsi que nous l'avons observé, la force morale de leur union s'est insensiblement éteinte.—Le traité de Chaumont conclu dès l'origine pour 20 ans, n'a pas été renouvelé à l'expiration de ce terme.—La barrière que les transactions de 1815 avaient élevée contre la France par la création du Royaume des Pays-Bas est tombée. Les dispositions du protocole militaire d'Aix-la-Chapelle, destinées à appuyer sur le rempart fortifié de la Belgique le système défensif de l'alliance, ont perdu leur réalité et leur valeur.—Ainsi, les engagements qui formaient le nœud de la quadruple alliance de *Chaumont*, se sont dissous les uns après les autres.

L'Angleterre, à mesure qu'elle s'est détachée de ces anciens alliés, a contracté de nouvelles obligations envers la France.—Le terme des 20 années pour lesquelles le traité de Chaumont avait été conclu a expiré le 1-er mars 1834, et déjà le 21 avril, de la même année, l'Angleterre a conclu une nouvelle quadruple alliance, non avec la Russie, l'Autriche et la Prusse, mais avec la France, l'Espagne et le Portugal.

Aux engagements antérieurs venaient ainsi de succéder des principes et des intérêts nouveaux.

Le système politique, fondé en 1814 et 15, a été ébranlé dans sa base.

Il est resté de ce système un seul souvenir, que le temps n'a point encore effacé jusqu'à ce jour. C'est le traité d'alliance de Paris du 8/20 nov. 1815. Ce document, il est vrai, n'a pour le moment qu'une valeur historique. Les stipulations qu'il renferme ne sauraient recevoir une exécution pratique, tant que durera l'intimité actuelle entre les deux puissances maritimes.— Mais les engagements éventuels, contractés à Paris par l'Angleterre pour opposer une barrière aux envahissements de la France, pourraient revivre un jour, si celle-ci essayait de franchir les limites qui lui sont prescrites.

Cette éventualité n'est pas dans l'ordre des choses impossibles. Il appartiendra alors à l'Angleterre de faire renaître les engagements du traité de Paris et de se rapprocher de nouveau des cabinets du continent lorsqu'elle aura reconnu le besoin de mettre un frein aux vues ambitieuses de la France, qui ne cesseront de tendre en secret vers les frontières du Rhin.

C'est donc à l'avenir qu'il est réservé d'éclairer le gouvernement Britannique sur les conséquences fatales que peut entraîner tôt ou tard son aveugle système d'alliance avec le cabinet des Tuileries. Cette union, contre nature, ne peut pas durer toujours. La rivalité des deux gouvernements subsiste, en dépit de leurs protestations et de leurs phrases. L'incompatibilité des intérêts et du caractère des deux nations restera invariablement la même. Le temps ne manquera pas de dissoudre les liens que les hommes qui dirigent la politique de l'Angleterre ont formés, selon leurs calculs personnels et non d'après les intérêts bien-entendus de leur pays.

Notre habileté, de notre côté, consiste à ne rien faire qui puisse porter les deux gouvernements à resserrer leurs liens, mais à abandonner au temps le soin d'élargir graduellement la brèche qui doit finir par faire crouler leur alliance passagère, parce qu'elle est sans base solide.

Alors l'Angleterre reviendra à ses anciens alliés et à ses anciens engagements. Mais cette prévision, quelque fondée qu'elle soit sur des calculs probables, paraît encore loin de se réaliser. Dans les circonstances du moment, rien ne nous annonce un pareil retour de l'Angleterre à des idées plus saines. Il faut donc ne point compter sur des chances incertaines, mais baser nos calculs uniquement sur ce qui est *réel et vraiment pratique*.

10.

D'après cela l'Empereur, au lieu de fonder ses espérances sur l'Angleterre qui nous échappe, a pensé qu'il fallait avant tout *sauver ce qui nous reste de l'alliance*.

C'est à ce but que S. M. a consacré tous ses efforts, depuis 8 ans. Elle l'a fait avec la plus grande persévérance, parce qu'elle savait combien le résultat, auquel elle vouait ses efforts, concernait de près les intérêts directs de la Russie.

Cette vérité a besoin d'être clairement énoncée, parce que tout notre système politique repose sur une juste appréciation de ce fait. Nous allons l'examiner sérieusement dans toutes ses conséquences.

À l'époque où les événements de 1830 et la défection de l'Angleterre vinrent apporter une modification essentielle au système général de l'alliance, la Russie avait le choix entre deux partis à prendre—elle pouvait :

ou bien *s'isoler* des deux alliés qui lui restaient et se replier sur elle-même ;

ou bien demeurer fidèle à ses engagements envers l'Autriche et la Prusse, resserrer les liens qui unissaient déjà les trois cours continentales et remplacer par des stipulations nouvelles la valeur de celles que la défection de l'Angleterre venait de détruire.

Telles étaient les deux voies entre lesquelles la Russie avait à choisir.

En s'isolant entièrement elle ne s'exposait, pour le moment, à aucun danger. Au contraire, elle simplifiait beaucoup sa position. Elle s'épargnait les embarras et les difficultés inséparables de tout système où il s'agit de combiner divers intérêts et de diriger les volontés de plusieurs, vers un but commun. Le système *d'isolement* semblait ainsi de prime abord présenter plus d'un avantage, plus d'une facilité.

Cependant, ce n'est pas ce système que l'Empereur a cru devoir préférer. Sa prévoyance est allée au delà du présent. Il a sérieusement jugé l'avenir. Il a reconnu, qu'en retirant son appui à l'Autriche et à la Prusse, il aurait fait précisément ce que désiraient nos adversaires.

En effet, la France aurait triomphé de voir l'Empereur se séparer de ses alliés. Elle en aurait recueilli tout le profit, car dès lors elle aurait étendu insensiblement son influence sur l'Allemagne. La Prusse et l'Autriche, abandonnées par la Russie, se seraient trouvées dans la nécessité de transiger l'une après l'autre avec le gouvernement français. Ainsi, les doctrines révolutionnaires ne trouvant plus de résistance nulle part auraient étendu librement leur empire dans le centre de l'Europe. Le rempart que l'Autriche et la Prusse leur opposent aujourd'hui serait tombé. La guerre d'opinion qui se livre maintenant sur les bords du Rhin se serait transportée sur nos propres frontières. En un mot, la Russie, comme en 1812, aurait été obligée de nouveau de lutter corps à corps avec la France. Mais cette lutte, j'ose le dire, eût été plus dangereuse aujourd'hui qu'elle n'avait été alors, car il ne se serait point agi de combattre un ennemi en bataille rangée; nous aurons eu à résister à un adversaire bien plus redoutable encore; nous aurions été en présence de cet esprit révolutionnaire qui mine sourdement les puissances les plus fortes et qu'il est d'un intérêt essentiel pour la Russie de tenir éloigné de nous par les pays intermédiaires qui nous séparent du foyer des révolutions.

Maintenir entre nous et la France cette barrière morale, formée par des puissances amies et par des monarchies solidement fondées sur des principes analogues aux nôtres, voilà quel est l'intérêt véritable, l'intérêt permanent de la Russie.

L'Empereur a profondément senti l'importance de cet objet. Et c'est pour cela qu'il a employé toute sa sollicitude non seulement à conserver les relations intimes établies entre notre cabinet et ceux de Vienne et de Berlin, mais encore à les fortifier de plus en plus, afin de réparer par là, autant qu'il était en son pouvoir, la brèche que la défection de la Grande Bretagne avait faite dans le système général de l'alliance.

11.

Les démarches que l'Empereur n'a cessé de faire à Vienne et à Berlin pour consolider les liens de la *triple alliance* des cours du continent, remplissent en grande partie l'histoire de nos relations diplomatiques depuis l'année 1830.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier attentivement la marche que l'Empereur a suivie depuis cette époque envers l'Autriche et la Prusse. On serait loin de deviner combien cette conduite exige de circonspection, de patience et d'habileté.

Assurément, les cours de Vienne et de Berlin éprouvent unanimement le besoin de pouvoir compter avec confiance sur l'appui de la Russie. Mais ce sentiment, à lui seul, ne suffit point pour rendre cette alliance durable et solide. Car, à côté du besoin que les deux cours éprouvent de réclamer notre appui, se trouve aussi la crainte que notre prépondérance leur inspire. Il en résulte pour elles un sentiment mixte où la conviction de leur infériorité se mêle à un peu de méfiance.

On dirait qu'elles nous aimeraient davantage, si elles sentaient moins vivement combien nous influons sur leur position.

De là, une certaine susceptibilité de la part de nos alliés qui embarrasse singulièrement nos relations mutuelles. Les conseils que nous leur adressons ne sont pas toujours accueillis, comme ils mériteraient de l'être. Plus d'une fois, ils nous ont supposé l'intention de vouloir leur imposer nos vues politiques malgré eux, et de les entraîner à des combinaisons qu'ils envisageaient comme contraires à leurs intérêts. Chaque détermination prononcée, chaque démarche énergique que nous leur proposons, les effarouchent et les intimident. Ils nous croient toujours disposés à les précipiter dans une guerre dont ils seraient exposés à ressentir les premiers effets et dont ils redoutent les conséquences. Cette crainte s'est manifestée surtout à Berlin.

Il a fallu employer beaucoup de modération et de prudence pour calmer les appréhensions du cabinet Prussien. Les réflexions que nous venons de faire, serviront à prouver combien nos relations avec nos alliés réclament de ménagements et de soins. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet objet plus en détail, lorsque nous parlerons de nos rapports directs avec l'Autriche et avec la Prusse. Ici, il nous suffira simplement d'indiquer les principes que l'Empereur fait présider à sa conduite envers les deux cours alliées.

Avant tout, il évite de les humilier et de blesser leur amour-propre.— En toute occasion il leur offre des témoignages d'amitié et d'égard.—Il sait qu'il est le plus fort; par conséquent, il n'hésite point à aller au-devant d'eux, par de bons procédés qui ne coûtent rien à sa dignité et qui font oublier aux autres l'infériorité de leur puissance.

Malgré cette conduite, pleine de délicatesse, nous éprouvons souvent une grande difficulté à faire prévaloir à Vienne et à Berlin le jugement que nous portons sur les intérêts communs de l'alliance.

Les deux cabinets craignent toujours d'aller trop loin et de se compromettre vis-à-vis de la France. Cette crainte influant sur toutes leurs déterminations donne à leur attitude une apparence d'indécision et de faiblesse, qui ne s'accorde nullement avec la politique de l'Empereur.

Il en résulte une certaine divergence d'opinions entre les trois cabinets qui a menacé plus d'une fois de nuire à leur accord. Au milieu de ces circonstances pénibles l'Empereur a dû faire des efforts, pour ne pas prononcer trop ouvertement combien il désapprouvait la pusillanimité de ses alliés. Cependant, bien qu'il regrettât leur manque d'énergie, il a été toujours trop équitable lui-même pour ne pas reconnaître la différence qui existe entre sa position et celle de ses alliés. En Russie l'autorité souveraine est libre de

donner une impulsion forte et spontanée à sa politique extérieure, avantage inappréciable qui nous assure une si grande prépondérance dans les affaires de l'Europe.

En Autriche et en Prusse le pouvoir du gouvernement est moins libre de ses actions. Il est obligé de ménager tantôt l'opinion publique, tantôt les intérêts multipliés qui résultent pour les deux cours allemandes de leurs obligations fédérales. De plus, ces deux cours ne sauraient perdre de vue que leurs états rapprochés des frontières de la France, subissent plus ou moins l'influence fatale des idées révolutionnaires et qu'un conflit sur les bords du Rhin pourrait facilement donner le signal à des mouvements insurrectionnels, qui compromettraient en plus d'un endroit la tranquillité intérieure de la monarchie autrichienne et prussienne.

Cette considération, qui tient malheureusement à la nature des choses et à l'esprit de notre siècle, nous explique évidemment la raison pour laquelle les cours de Vienne et de Berlin envisagent *le maintien de la paix* comme *une des premières conditions de leur existence*. Il se peut que leur calcul soit très faux, que la paix, telle qu'elle est aujourd'hui, soit plus ruineuse pour elles, que ne le serait la guerre; que l'entretien de leurs armées, sans emploi, épuise leurs ressources plus que ne le feraient plusieurs campagnes; il se peut enfin que les doctrines révolutionnaires parviennent à miner sourdement l'Autriche et la Prusse et à leur faire plus de mal en temps de paix, que de guerre; il n'en demeure pas moins constant que toutes ces réflexions ne sont pas assez puissantes pour ébranler les cabinets de Vienne et de Berlin dans la conviction: „que la paix est pour eux une question de vie ou de mort“.

A l'appui de cette vérité, je citerai les propres paroles que j'ai recueillies de M. Ancillon et du prince Metternich.

En 1833, l'attitude passive de la Prusse dans les affaires de la Hollande ferait l'objet de mes entretiens avec M. Ancillon.

„Que voulez-vous“, me dit-il, „nous ne pouvons pas changer de conduite, nous ne pouvons pas risquer de nous mettre en guerre avec la France „à moins que cette guerre ne devienne une affaire nationale pour nous. Nous „ne pouvons pas l'entreprendre, tant que l'opinion publique ne la soutiendra „point“.

Pour faire naître cette opinion, lui répliquai-je, il faudrait donc attendre que la Prusse subisse de nouveau pendant six ans le malheur d'une occupation française!

M. Ancillon garda le silence.

En 1835, le prince Metternich, en parlant de l'attitude des deux cours impériales me dit un jour à Königswart: „Comparez les deux monarchies. La Russie „est comme votre Empereur. Elle est jeune, pleine de force. Elle peut se „permettre de grands efforts, sans nuire à sa santé. Maintenant, voyez l'Autriche. „Nous sommes vieux; notre corps est déjà éprouvé par l'âge. Nous ne pouvons „pas nous permettre d'essai. Nous ne vivons qu'à force de ménagement et de „régime“.

Voilà deux traits, tracés de la propre main des ministres, placés à la tête des affaires politiques à Berlin et à Vienne, et qui achèvent, mieux que je ne pourrai le faire, le tableau de la position morale des monarchies prussiennes et autrichiennes.

Cette différence de position entre elles et la Russie n'est pas méconnue par l'Empereur.

Voilà pourquoi, *il prend patience avec ses alliés*, quand même il les désapprouve quelquefois. Les alliés, pour me servir d'une expression simple, mais vraie, ressemblent à trois voyageurs, différents d'âge et de force, qui suivent ensemble un même chemin. Ils leur est difficile de marcher d'un pas égal. S'ils veulent ne point se séparer, le plus fort doit ralentir sa marche et ne pas reprocher à ses amis une lenteur qui est l'effet non de leur mauvais vouloir, mais de leur faiblesse.

12.

Dans cet état des choses, l'Empereur considère comme un devoir d'amitié et de conscience d'encourager et de fortifier ses alliés; de leur prouver constamment que dans l'adversité, ils pourront toujours se fier à lui; mais de ne rien précipiter, de ne pas entraîner l'Autriche et la Prusse, malgré elles, dans des complications peut-être désastreuses pour leur repos, et dont la responsabilité morale retomberait sur nous, si nous avions été les premiers à les faire naître; enfin d'attendre l'événement avec calme et avec la ferme résolution de repousser la force par la force si nos alliés se trouvaient exposés à une agression que rien n'aurait provoquée.

Telle est l'attitude que l'Empereur a adoptée lui-même. Il a profité des réunions de Münchengrätz et de Tëplitz pour rallier à ce système les cours de Vienne et de Berlin, pour resserrer les liens de la *triple alliance* des Puissances du continent, et pour remplacer par des engagements nouveaux ceux que la retraite de l'Angleterre venait de dissoudre.

Ce but a été pleinement atteint par les transactions de Münchengrätz, de Berlin et de Tëplitz.

Nous en examinerons les stipulations plus en détail, lorsque nous aurons à rendre compte de nos relations avec les cours de Vienne et de Berlin. Nous devons nous borner à retracer ici *en général* le système de conduite que les trois cabinets ont résolu de suivre en commun, dans leurs rapports avec la France, qui est celle de toutes les puissances dont le voisinage influe le plus directement sur la sûreté présente et sur l'avenir du centre de l'Europe.

13.

Les trois cabinets alliés dans leurs réunions successives en 1833 et 1835 ont résolu de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la France quelque regrettables qu'elles puissent être; mais de ne point tolérer non plus que celle-ci dépasse par une agression quelconque les limites qui lui sont prescrites, ni qu'elle protège au dehors les doctrines subversives qu'elle renferme dans son sein.

Si jamais le gouvernement français se permettait de franchir cette ligne, s'il se livrait à des projets d'ambition et de conquête incompatibles avec l'état de possession fondé sur les traités, enfin s'il portait atteinte à la sûreté des puissances limitrophes par le fatal encouragement qu'il donnerait à l'œuvre de la propagande révolutionnaire et par l'appui qu'il prêterait aux mouvements séditieux qui éclateraient hors de ses frontières, en ce cas, les cours alliées sont convenues entre elles de ne pas reculer devant la France, mais de lui

opposer une résistance commune et de réprimer les effets de la révolte partout où l'action des alliés serait à même de l'atteindre.

Voilà, en peu de mots, la base du *système défensif* de l'alliance monarchique et conservatrice, tel qu'il a été consacré par les actes de *Münchengrätz* et de *Berlin*.

14.

Par un accord mutuel, quoique tacite, entre les trois cours, elles ont distribué entre elles le rôle que chacune a à remplir dans l'intérêt du maintien de ce système défensif.

La Prusse est chargée de veiller à la sûreté des frontières du nord, exposées à l'invasion de la France. Voilà pourquoi le vote du cabinet de Berlin a toujours été décisif dans les affaires de la Hollande, qui malheureusement n'ont pas toujours obtenu de l'influence de la Prusse l'appui dont elles auraient eu besoin.

La surveillance des pays du midi appartient à l'Autriche. C'est elle qui sert de sauvegarde au repos de l'Italie, et qui intervient la première dans les délibérations relatives à la Suisse.

Les cours de Vienne et de Berlin partagent entre elles le soin de maintenir dans les rangs de l'alliance conservatrice, les Princes du 2-ème et du 3-ème ordre en Allemagne et de pourvoir en général à la sûreté de la confédération germanique, dont l'Autriche et la Prusse sont les défenseurs naturels.

La Russie forme le centre et en même temps la réserve de l'alliance. Elle répond de la tranquillité du Royaume de Pologne, elle ne perd pas de vue la Galicie, le Duché de Posen, la Hongrie. Enfin elle assure la paix de l'Orient, étend sa protection tutélaire depuis le Danube jusqu'au Bosphore, et emploie tous ses efforts à éloigner de ces contrées une crise qui troublerait gravement le repos du monde.

15.

La distribution des rôles que partagent entre elles les trois cours, indique clairement la part plus ou moins directe que chacune est appelée à prendre aux différentes questions qui peuvent réclamer leur attention.

S'il survient une difficulté en Italie, en Suisse, en Allemagne, notre cabinet ne se trouve pas dans l'obligation de se prononcer le premier. Il laisse aux cours de Vienne et de Berlin le soin de prendre l'*initiative*. Tel est aussi le cas des affaires d'Espagne, qui, par l'influence qu'elles exercent sur le sort de l'Italie, tombent nécessairement en partage à l'Autriche, obligée de voter la première dans un intérêt qui la touche de près, tandis que nous en sommes séparés par de grandes distances.

Il en est autrement des questions qui concernent directement la Russie. Dans tout ce qui la regarde, l'Empereur n'attend pas le vote de ses alliés; mais il prend à lui seul les mesures qui réclament la sûreté et le bien-être de ses Etats. Tel est notamment le cas des affaires de *Pologne* et de *Turquie*.

C'est ainsi que notre Auguste Maître a écrasé la révolte sur les rives de la Vistule, maintenu la paix de l'Europe sur le Bosphore, et cela par ses propres moyens, sans l'intervention d'aucune puissance tierce. Voilà comment l'Empereur agirait encore, toutes les fois qu'il serait appelé à résoudre une question dont les conséquences influeraient sur un *intérêt* exclusivement *russe*.

N'oublions pas de dire toutefois ici, en l'honneur de l'Autriche et de la Prusse, que si nous avons réussi à réprimer victorieusement l'insurrection du royaume de Pologne et si nous avons obtenu ce résultat sans la coopération armée de nos alliés, nous ne leur en devons pas moins pour cela une vive et sincère reconnaissance.

En effet, ce sont nos deux alliés, qui, dès l'origine de l'insurrection, ont formé un réseau autour de la Pologne, intercepté autant que possible tous les secours destinés aux insurgés, interposé une barrière insurmontable entre ceux-ci et entre les gouvernements anglais et français qui sympathisaient avec cette cause si éminemment hostile à la Russie.

C'est aussi la Prusse qui nous a fourni en grande partie les moyens de pourvoir à l'approvisionnement de nos troupes et offert des facilités indispensables pour préparer le passage de la Vistule dans un moment décisif pour le sort de la campagne.

Assurément, l'attitude adoptée alors par nos alliés leur a été fortement conseillée par leur propre intérêt, car leur cause se trouvait liée à la nôtre et le triomphe de l'insurrection à Varsovie aurait porté un coup sensible à l'autorité de la Prusse en Posnanie, comme à celle de l'Autriche dans la Galicie.

Mais, cette considération, quelque juste qu'elle soit, ne doit pas nous faire perdre de vue les obligations réelles que nous devons à nos alliés. Car eux, de leur côté, avaient des risques à courir en nous soutenant dans notre lutte; le secours qu'ils nous prêtaient les compromettait évidemment envers nos adversaires politiques en Angleterre et la France.

La fidélité que les cours de Vienne et de Berlin nous ont prouvée à cette époque, mérite d'autant plus d'être appréciée, que nous possédons le secret de leur faiblesse!

Voilà pourquoi nous ne devons pas omettre de signaler ce fait en traçant le tableau général de notre politique extérieure. Car, si la Russie porte ses regards sur le présent et sur l'avenir, si elle se rend compte de ses engagements et de ses alliances, il est juste qu'elle se rappelle non seulement des services qu'elle rend à ses alliés, mais aussi de ceux qu'elle en a reçus ou de ceux qu'elle peut encore en attendre. Cette réflexion nous prouve que notre Auguste Maître a veillé au bien réel de la Russie en maintenant invariablement les alliances, que son auguste prédécesseur avait formées, lorsqu'au sortir de la lutte de 1812, il raffermir les monarchies intermédiaires, la Prusse et l'Autriche, pour servir désormais de rempart entre nous et la France.

Ce système défensif subsiste jusqu'à nos jours. Le repos de la Russie gagne essentiellement à son maintien. C'est là une vérité qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, mérite d'être bien appréciée parce que si elle ne l'était point, on aurait de la peine à comprendre, pourquoi la Russie tiendrait à conserver des alliances, qui peuvent lui imposer des sacrifices et dont elle ne pourrait espérer aucun résultat.

Rendons-nous compte bien sincèrement du prix que nous devons attacher à ces alliances.

Évitons en cela de tomber dans une double erreur: 1^o, ne comptons pas la force de nos alliés pour *moins* qu'elle ne pèse dans la balance de

nos intérêts; 2° ne demandons pas à leur amitié *plus* qu'elle n'est en état de tenir.

Nous allons examiner ces deux vérités dans toutes leurs conséquences.

1°. „Ne comptons pas la force de nos alliés pour moins qu'elle ne pèse „réellement dans la balance de nos intérêts“.

En effet, pour être complètement dans le vrai, convenons que depuis huit ans la Russie, au milieu de circonstances très difficiles, n'est parvenue à maintenir la paix générale, que parce qu'elle a réussi à opposer le *système conservateur* de la triple alliance aux efforts réunis des deux cours maritimes.

Tant que l'Autriche et la Prusse seront *pour nous*, ce seul fait arrêtera les projets ambitieux de la France et déconcertera les desseins malveillants de l'Angleterre.

L'une et l'autre n'entreprendront rien de décisif, parce qu'elles ne veulent pas courir le risque de se brouiller *à la fois* avec les trois puissances du continent. *La solidarité* de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, c'est-à-dire le principe que toutes les trois n'en forment qu'une, et que par conséquent celui qui attaquera l'une d'elles se trouvera en guerre avec les deux autres, ce principe a jusqu'ici sur la France et sur l'Angleterre l'influence la plus heureuse.

Toutes les deux, il faut le dire, croient l'union des puissances continentales plus forte qu'elle ne l'est en réalité, et ce prestige a sauvé l'Europe d'une commotion générale. Car dès l'instant où la France croirait s'apercevoir de l'affaiblissement des liens entre les trois cabinets, elle hausserait indubitablement le ton; l'Angleterre, à son tour, se montrerait plus arrogante et poursuivrait d'autant plus d'ardeur son plan audacieux de propager partout son influence politique, en imposant aux autres Etats les formes constitutionnelles qui la régissent. Ainsi, les deux puissances maritimes, délivrées du frein que la solidarité de l'alliance continentale met aujourd'hui à leurs projets subversifs, ne craindraient plus de rencontrer d'obstacles nulle part; intimideraient l'Autriche et la Prusse; domineraient les Etats du second et troisième ordre et finiraient par réaliser au profit des doctrines révolutionnaires, le rêve de la monarchie universelle de Napoléon.

Aussi longtemps que l'alliance conservatrice subsistera dans toute sa force, ce malheur n'arrivera point. La propagande avant d'arriver jusqu'à nous, use ses forces et se brise contre l'Autriche et la Prusse. Notre intérêt bien entendu, je ne saurais le répéter assez, sera donc toujours d'encourager et de fortifier nos alliés dans la lutte terrible qu'ils ont à soutenir contre un ennemi qui les attaque journellement et par mille armes diverses.

Nous ne devons pas nous dissimuler que les chances de cette lutte sont périlleuses. La position de nos alliés s'aggrave. La mort de l'Empereur François a causé une perte irréparable à l'Autriche. L'action de l'autorité s'y affaiblit de plus en plus.

La Prusse, de son côté, renferme en elle des éléments dangereux de discorde et d'agitation intérieure. Les questions religieuses qui se rattachent à la destitution récente de l'archevêque de Cologne contribuent encore à donner à ces germes de désunion civile et morale un fâcheux développement.

Dans cet état des choses, nos alliés ont besoin plus que jamais de la sollicitude et de la bienveillance de l'Empereur. Il est leur unique appui. C'est de lui seul qu'ils peuvent attendre les conseils d'une amitié franche et désin-

téressée. Le rôle de conciliation qui appartient ainsi à notre Auguste Maître est de la plus haute importance pour le repos avenir du continent. Mais cette tâche est sujette à de grandes difficultés. La Russie *sans primer* sur ses alliés est appelée à les guider. Elle doit les fortifier sans leur faire sentir combien elle connaît leur faiblesse. En un mot, elle doit les appuyer dans leur marche tout en leur faisant oublier le poids de la main qui les soutient.

Le plus ou moins de succès avec lequel la Russie remplira cette tâche difficile, décidera du sort futur de l'alliance continentale et influera puissamment sur le repos de l'Autriche et de la Prusse.

Nul doute que ces deux monarchies ne soient engagées en ce moment dans une lutte intérieure où le principe du mal et du bien se livrent un combat décisif. Si l'issue en est contraire à la cause monarchique, le mal qui en résultera pour nous, sera très grave. Car, le triomphe des idées révolutionnaires sur les bords du Danube et de l'Oder nous regarderait de bien plus près que le bill de réforme et les barricades de juillet. Voilà pourquoi nous devons considérer la cause de la royauté en Prusse et en Autriche comme une cause qui ne nous est pas étrangère, mais comme une question qui concerne directement la Russie. C'est là ce qui explique *le prix* réel que nous devons attacher à nos alliances, parce que *leur intérêt* et *le nôtre* ne font moralement *qu'un*.

Certainement, le temps peut venir où l'Autriche et la Prusse subiront la fatale influence de l'esprit du siècle. Alors nos intérêts se diviseront, la Russie restera seule sur le champ de bataille. Cela peut arriver, mais encore cela n'est pas. Or, comme un bon général n'abandonne pas sans nécessité une position forte qu'il occupe, pour en choisir une moins bonne, et qu'il ne livre point volontairement à l'ennemi le terrain qu'il est intéressé à défendre pas à pas, notre Auguste Maître soutient depuis huit ans le combat que la révolution nous livre sans relâche, à nous et à nos alliés. Il ne recule point, il n'abandonne pas ses alliés; fort de son bon droit et de sa conscience il ne désespère pas de sortir victorieusement de cette lutte, si la Divine Providence daigne bénir ses efforts.

2°. „Ne demandons pas à nos alliés plus que leur amitié n'est en état „de tenir“.

C'est là une vérité que nous devons nous répéter chaque jour, afin de ne point les juger avec une sévérité qu'ils ne méritent pas. Nous avons vu plus haut en quoi *leur position* et *leur force* diffèrent des nôtres. Ne soyons donc pas surpris si leur conduite ne peut pas toujours répondre à notre propre attitude.

Il y a deux choses surtout que nous ne devons pas attendre de nos alliés.

1°. Nous ne devons pas leur demander, dans leurs relations directes avec la France un degré de *courage moral* qui est toujours l'effet de la force et qui conséquemment ne saurait résider ni à Berlin, ni à Vienne. Il résulte de là que nos alliés seront sans cesse plus *tolérants* envers les exigences de la France, qu'il ne conviendrait de l'être. Cette tolérance, si j'ose m'exprimer ainsi, ira souvent jusqu'à la faiblesse. Nous en avons vu la preuve en Prusse dans les affaires de la Hollande et en Autriche dans l'affaire d'Ancône.

La pusillanimité que nos alliés ont montrée dans ces occasions ne pouvait manquer de déplaire à l'Empereur. Cependant il n'a pas voulu la

leur reprocher, et cela par la raison fort juste que nos reproches n'auraient servi qu'à les aigrir, sans leur inspirer pour cela ni plus de force, ni plus de courage.

D'après les exemples que je viens de citer, considérons comme un fait certain, que nos alliés, tant qu'il ne s'agira pas d'une circonstance qui les blesse dans leurs intérêts *les plus directs*, reculeront devant la France et ne se décideront pas à prendre les armes. C'est là une vérité que nous devons toujours avoir en vue. Voilà pourquoi l'Empereur, chaque fois qu'il s'est agi de tenir en commun un langage péremptoire à la France, a jugé prudent de demander *d'avance* à ses alliés, par quels moyens ils étaient résolus de soutenir ce langage si leurs remontrances n'étaient point accueillies. De cette manière, nous n'avons jamais risqué d'articuler de vaines menaces en nous exposant à les voir démontrer par le fait. Cette conduite circonspecte est la seule qui nous convienne, car si elle ne rend pas nos alliés plus énergiques dans leurs déterminations, elle les empêche du moins de compromettre notre dignité par des paroles sans résultat.

2°. Une autre règle de conduite que nous devons observer dans nos relations avec nos alliés pour ne point nous exposer à un mécompte regrettable, c'est qu'il ne faut attendre d'eux aucune coopération *active*, s'il survenait quelque complication entre nous et les puissances maritimes à l'égard des affaires d'Orient.

Dans un pareil conflit, nous ne pouvons nous faire aucune illusion sur l'attitude que garderaient la Prusse et l'Autriche.

La première formerait des vœux sincères pour nous, emploierait même ses bons offices pour aplanir les différends qui surviendraient entre nous, l'Angleterre ou la France, mais ne prendrait aucune part directe à la lutte qui s'engagerait entre nous et l'un ou l'autre de ces gouvernements. Sous ce rapport les intentions de la cour de Berlin nous sont connues. Aussi l'Empereur ne lui demande rien au-delà de ce qu'il est équitable d'en attendre.

Quant à l'Autriche, sa position, dans un conflit en Orient, nous est également indiquée d'avance par les explications éventuelles qui ont eu lieu à ce sujet entre les deux cours impériales. La cour de Vienne se prononcerait pour nous, si nous étions injustement attaqués; elle prendrait une attitude militaire du côté de l'Occident pour tenir en respect la France et pour empêcher que les complications de l'Orient ne réagissent sur la tranquillité du reste de l'Europe; mais elle n'irait point jusqu'à nous prêter une assistance matérielle pour nous aider efficacement à terminer la guerre en notre faveur.

La Russie serait obligée, en ce cas, à ne compter que sur ses propres ressources. Le secours de ses alliés serait d'une nature toute *négative*, c. à d. nous aurions l'avantage de ne les avoir pas *contre nous*, par conséquent nos frontières à l'ouest seraient entièrement à couvert, mais nous n'aurions à espérer aucune coopération directe ni de la Prusse, ni de l'Autriche.

Tel est l'exposé fidèle de nos relations *générales*, envisagées sous leur aspect le plus sérieux et le moins favorable pour nous. Mais, en politique, ainsi que nous avons eu lieu de le dire ailleurs, il ne faut jamais considérer l'état des choses sous un point de vue qui flatte nos espérances.

Au contraire, il faut mettre les choses toujours *au pire*, et se préparer à rencontrer courageusement les obstacles quels qu'ils soient. Alors, on ne se trouvera jamais pris au dépourvu.

Après avoir terminé cet aperçu sommaire des principes qui servent de base à notre politique, nous allons passer en revue nos relations avec les grandes puissances de l'Europe, rendre compte des transactions les plus importantes conclues sous le règne actuel, enfin préciser l'état où se trouvent aujourd'hui les principales questions du moment.

Ce travail n'a pour but que d'indiquer l'enchaînement des événements politiques dans leur ensemble. Le détail de chaque question spéciale doit être réservé à la lecture des comptes-rendus que le ministère des affaires étrangères a l'honneur de soumettre annuellement à S. M. l'Empereur.

Transactions relatives aux affaires d'Orient.

Turquie.

La question d'Orient est celle qui a occupé la pensée de l'Empereur dès les premiers jours de son règne. Elle n'a cessé depuis de fixer son attention la plus sérieuse. Jusqu'à ce jour elle continue à attirer les regards de tous les cabinets et domine en quelque sorte les intérêts présents et à venir de la politique européenne.

Ces considérations doivent nous faire attacher d'autant plus d'importance à l'examen approfondi des actes diplomatiques conclus sous le règne actuel, et qui servent de base à notre système politique relativement aux affaires du Levant.

Nous allons résumer ces transactions dans leur ensemble et signaler rapidement leur origine, leur tendance et leurs résultats.

A son avènement au trône, l'Empereur trouva les affaires de Turquie dans un état d'incertitude et de complication qui exigeait une solution aussi prompte que décisive.

Nos relations avec la Porte embrassaient des difficultés d'une double nature.

D'une part, nous avions à élever contre elle des griefs qui concernaient la Russie directement, car les Turcs avaient manqué à nos traités, soumis notre commerce à des vexations intolérables, enfreint les privilèges et immunités accordés aux principautés de Moldavie et de Valachie, ainsi qu'à la Serbie, en vertu des stipulations les plus formelles.

De l'autre, la Porte, malgré nos remontrances, continuait à poursuivre en Grèce une guerre d'extermination contraire aux vœux de l'humanité et de la religion.

Cette double question, ainsi que nous l'avons vu, avait formé dans les dernières années du règne précédent, l'objet d'une négociation sans issue, dont les cabinets de Vienne et de Londres avaient compliqué les difficultés au point de les rendre inextricables.

L'Empereur résolut de les trancher d'une manière très simple.

Divisant en deux parties la question qu'il avait à traiter avec la Turquie, il sépara les griefs directs de la Russie des intérêts qui concernaient le sort de la Grèce.

Quant aux premiers, l'Empereur reconnut qu'il ne lui appartenait qu'à lui seul d'en demander réparation à la Porte, sans aucune intervention étrangère.

Pour ce qui est des affaires de la Grèce, S. M. jugea nécessaire d'en faire l'objet d'une délibération avec les grandes puissances qui s'uniraient à lui pour résoudre d'un commun accord cette question d'un intérêt européen.

De cette manière, l'Empereur s'implifia dès l'origine nos rapports avec la Turquie.

Les objets que nous avions à régler *directement* avec elle, en exécution du traité de Boukharest, furent déterminés par la convention d'*Ackerman*.

Des plénipotentiaires ottomans avaient été invités à s'y rendre. Ils y arrivèrent après avoir vainement essayé de se soustraire à l'obligation de venir négocier sur territoire russe. On leur présenta une convention toute faite, en leur laissant le choix de la signer ou non. On leur fixa un terme pour se décider à l'acceptation ou au rejet de cet acte. Enfin on leur déclara que ce terme, une fois expiré sans que la Porte eût adhéré à nos propositions, nos armées franchiraient le Pruth et entreraient dans les principautés.

Ce fut là le premier pas vers un système de conduite nouveau dans nos relations avec la Porte Ottomane.

Le mode de négociation établi à Ackerman nous fit éviter les longueurs qui avaient accompagné nos anciennes discussions et entravé depuis 14 ans le succès de nos démarches à Constantinople. Trois conférences suffirent pour poser nettement la question de la paix ou de la guerre. Les plénipotentiaires ottomans sollicitèrent la permission d'expédier un courrier à Constantinople pour demander les ordres du sultan. La réponse ne se fit point attendre. Au jour fixé, le 25 septembre, les plénipotentiaires turcs signèrent la convention d'*Ackerman*.

*Convention explicative du traité de Boukharest signée à Ackerman
le 25 septembre 1826.*

Cet acte était destiné à régler tous les objets demeurés en litige depuis la conclusion de la paix de Boukharest.

L'art. II déterminait la délimitation des deux Empires, à l'embouchure du Danube, reconnaissait à la Porte la propriété des îles situées vis-à-vis d'Ismaïl et de Kili, mais confirmait en même temps les mesures concertées antérieurement, pour laisser inhabités non seulement les îles susmentionnées, mais encore un espace de terrain le long du Danube, afin d'ôter tout point de contact entre les riverains et de faire cesser par là les différends qui en résultent.

L'art. IV avait spécialement pour objet de régulariser l'état de nos possessions sur le littoral asiatique de la mer Noire. Depuis le traité de Boukharest, la Porte n'avait cessé de réclamer de notre part la restitution des forts de Kemhal (Redout-Kalé, Anacra et Sohoum), que nous avions occupés à diverses époques sans que le gouvernement ottoman nous en ait fait la cession formelle. La rédaction de l'art. IV de la convention d'*Ackerman* réussit à résoudre cette difficulté, elle établissait en principe: que les forteresses dont nous devons effectuer la restitution, *avaient été évacuées* après la paix, et qu'en conséquence les frontières asiatiques entre les deux Empires devaient rester *telles qu'elles existent aujourd'hui*.

Par cette formule habilement conçue, nous constatons d'une part la légalité de notre état de possession, tandis que de l'autre nous épargnions en même

temps à la Porte la nécessité pénible de nous abandonner explicitement les trois forts, dont la propriété nous avait été contestée par elle si longtemps, et cela non sans quelque fondement.

Par l'art. V le gouvernement ottoman s'engageait à faire droit aux réclamations que les sujets russes avaient à former contre elles et de les indemniser des pertes qu'ils avaient éprouvées par suite des confiscations, faites au moment de la rupture entre les deux États, en 1806 et 1821.

L'art. VII rétablissait le commerce russe dans la jouissance pleine et entière des privilèges qui lui avaient été assurés, en vertu de nos traités, et revendiquait de nouveau, en faveur de notre pavillon marchand, le principe de la libre navigation dans tous les États de la Porte Ottomane.

Enfin, les articles III et V confirmaient les clauses antérieures stipulées en faveur de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie.

Les dispositions relatives se trouvaient exposées en détail dans deux *actes séparés*, annexés à la convention d'Ackerman.

Le premier, concernant la Moldavie et la Valachie, consacrait entre autres le principe de l'élection de boyards *indigènes* ou *hospodarats*, lesquels seraient nommés, pour l'espace de 7 ans, par l'assemblée générale du divan, avec le consentement de la Porte.

Le second, relatif à la Serbie assurait à cette province la liberté du culte, le choix de ses chefs, l'indépendance de son administration intérieure, la liberté du commerce, etc., et lui promettait de plus la restitution des six districts, détachés de la Serbie durant les derniers troubles, qui avaient attiré sur cette contrée le fléau d'une invasion des turcs.

Ainsi, tous nos griefs envers la Porte se trouvaient satisfaits; toutes les infractions à nos traités réparées; toutes nos promesses en faveur des nations coreligionnaires pleinement remplies.

La convention d'Ackerman venait donc de terminer en peu de semaines un litige que les cabinets de l'Europe avaient infructueusement mis en délibération à Vienne, à Vérone, à Londres, à Schernowitz et à Constantinople.

Les relations directes entre la Russie et la Porte se trouvant rétablies sur un pied convenable, M. de Ribeaupierre reçut l'ordre de se rendre à son poste. Il y arriva au commencement de l'année 1827.

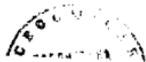
Dans l'intervalle, notre cabinet n'avait rien négligé pour imprimer une marche rapide aux négociations relatives au sort de la Grèce.

Protocole de St-Petersbourg du 23 mars (4 avril) 1826.

C'est à St-Petersbourg que fut signé le premier acte qui annonça hautement l'intention de faire cesser la lutte sanglante, dont ce pays était devenu le théâtre, et de mettre enfin un terme à de si longs malheurs „par un arrangement conforme aux vœux de la religion, de la justice et de l'humanité“. Tels sont les termes dans lesquels le protocole signé à St-Petersbourg le 23 mars (4 avril) 1826, énonçait les résolutions bienveillantes que l'Empereur manifestait dès lors pour le salut de la Grèce.

Les signataires de cet acte furent: le comte de Nesselrode, le prince Lieven, le duc de Wellington.

L'Angleterre, en participant à cette transaction, se flattait encore de rester en quelque sorte l'arbitre des affaires du Levant, et de lier les mains à



la Russie par un engagement qui ne lui permit point d'agir isolément à l'égard de la Turquie. Nous verrons bientôt, comment ce calcul se trouva déconcerté et comment l'Empereur, tout en associant l'Angleterre à la délivrance de la Grèce, réserva à la Russie son entière liberté d'action, dans ces relations directes avec la Porte.

Ici, nous devons nous borner à dire, que le protocole de St-Petersbourg en déterminant les conditions de l'existence future de la Grèce, établissait en principe que ce pays resterait sous la souveraineté de la Porte, qu'il serait tenu de lui payer un tribut annuel; mais qu'il jouirait d'une entière liberté de conscience, de commerce et d'une administration indépendante.

A ces conditions, la Russie et l'Angleterre se proposaient de pacifier la Grèce, en interposant leur médiation entre les deux parties contendantes.

Bientôt, la France vint s'unir à ce plan de pacification.

Traité de Londres du 6 juillet 1827.

Le traité conclu à Londres le 24 juin (6 juillet) 1827 combine les efforts réunis de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France, pour atteindre ce but salutaire.

Cette transaction, en établissant l'existence politique de la Grèce sur la même base que le protocole de St-Petersbourg avait déjà posée, allait plus loin dans ses prévisions. Elle reconnaissait nommément la nécessité de faire cesser les hostilités entre les deux parties contendantes, prévoyait le cas où l'une ou l'autre refuserait d'accepter l'armistice, décidait enfin d'employer les escadres réunies des trois puissances pour séparer les combattants, sans toutefois prendre part aux hostilités.

Telle est la substance du traité patent et de l'article additionnel que le prince Lieven signa avec le prince Polignac et lord Dudley.

En exécution des ordres transmis aux amiraux respectifs à la suite de cet acte, Ibrahim-pacha, qui livrait la Morée au fer et au feu, reçut la sommation d'arrêter le carnage. Il la repoussa avec hauteur. Les amiraux Codrington, Heyden et Rigny y répondirent par la journée de Navarin. Elle décida du sort de la Grèce.

L'effet que la nouvelle de cette grande journée produisit à Constantinople fut rapide et profond. Le ressentiment de la Porte réagit aussitôt sur nos relations directes. Aucune des clauses de la convention d'Ackerman ne fut mise à exécution. Le fanatisme musulman se réveilla encore une fois, essayant de soulever contre la Russie un armement en masse. Un hattî-chérif qui acquit alors une triste célébrité et que Pertew, alors reis-effendi, rédigea dans toute l'énergie de son caractère et de sa haine, provoquait ouvertement à la guerre, en appelant les turcs aux armes contre nous.

Ces démonstrations, accompagnées de nouveaux actes de vexation envers notre commerce, ne tardèrent point de conduire à une rupture entre les deux États, qui venaient à peine de rétablir entre eux des relations de paix et de bonne intelligence.

Notre ministre quitta Constantinople. Nos armées se réunirent sur la frontière. Le 25 avril, elles franchirent le Pruth, occupèrent rapidement Jassy et Boukharest et formèrent le siège d'Ibraïl.

Notre déclaration de guerre, publiée au moment où nos troupes entraient dans les Etats Ottomans, exprimait loyalement la pensée tout entière de notre Auguste Maître, annonçait l'intention de ne viser ni à des projets d'ambition et de conquête, ni au bouleversement de l'Empire Ottoman; mais elle manifestait en même temps la ferme résolution de ne poser les armes que lorsque la Russie aurait obtenu une juste indemnité pour le passé, ainsi que des garanties solides de sécurité et de repos pour l'avenir.

Les résultats de la campagne de 1828 furent plus prompts et plus complets qu'ils ne l'avaient été dans aucune de nos guerres précédentes. Dans l'espace de 5 mois, notre armée, qui eut le bonheur de compter l'Empereur dans ses rangs, était en possession des deux principautés, du Babadag, des places fortes à l'embouchure du Danube, du littoral occidental de la mer Noire avec les ports de Kavarna et la forteresse de Varna, enlevée pour la première fois à l'Empire du Croissant. Du côté de l'Asie, nos troupes avaient enlevé Anapa, Kars et battu l'ennemi à Akhalzik.

Après la fin de la campagne, une expédition hardie, entreprise au moment où l'ennemi s'y attendait le moins, nous rendit maîtres de Sizopol. Placé à l'entrée du golfe de Burgas, ce point était d'autant plus important qu'il livrait à notre flotte un port d'une sûreté inappréciable et ouvrait à nos transports de mer, des communications qui influèrent si puissamment sur le succès de la campagne prochaine.

Tout aurait dû être employé par les puissances de l'Europe pour empêcher la Porte de courir les chances de cette seconde campagne et pour accepter les moyens de conciliation que l'Empereur se montrait toujours disposé à lui offrir.

La prévoyance des cabinets de Vienne et de Londres se trouva en défaut. Intéressés tous deux à la conservation de l'Empire Ottoman, ils exagéraient à leurs propres yeux les ressources dont la Turquie pouvait disposer à l'ouverture d'une seconde campagne. Les résultats de la première avaient été mal compris à Londres, comme à Vienne. Jalouses de notre puissance, les grandes cours de l'Europe ne se montraient pas empressées de faire cesser une lutte qui semblait leur offrir l'avantage d'user nos forces sans mettre en danger l'existence de la Porte.

Voilà ce qui explique l'attitude passive de la diplomatie de Péra, dans un moment où toute son activité aurait dû être dirigée vers un seul but: celui d'empêcher le gouvernement ottoman de marcher à sa perte. Ce dernier, encouragé par l'aveugle confiance qu'on semblait placer dans ses moyens de défense, méconnaissait étrangement les preuves de modération que l'Empereur venait encore de lui donner et ferma obstinément la voie à toute négociation pacifique.

C'est sous ces auspices que s'ouvrit la campagne de 1829.—La Russie avait préféré la paix. La Turquie avait demandé la guerre.—Le sort en fit retomber tout le poids sur celle des deux puissances qui l'avait injustement provoquée.

Les événements de la campagne de 1829 furent décisifs. Le 30 mai v. st. l'armée du grand-vizir fut mise en déroute à Kouleftcha. Le 30 juin v. st. Silistrie tomba. Le comte Diebitch n'avait attendu que la prise de cette place, pour franchir le Balcan. Ce passage mémorable s'effectua dans les journées du

9 au 11 juillet. Et tandis que le grand-vizir, renfermé dans Schoumla, se voyait coupé de ses communications avec la capitale, notre armée victorieuse descendue dans les plaines de la Romélie, avait pénétré jusqu'aux murs d'Andrinople.

Le 8 août v. st. cette seconde capitale de l'Empire Ottoman nous ouvrit ses portes. Le lendemain, le commandant en chef reçut la nouvelle que les plénipotentiaires turcs se présentaient à nos avant-postes pour négocier la paix.

Jamais la politique de la Russie n'eut un plus noble succès, ni sa modération un triomphe plus glorieux.

Rappelons-nous bien, quelle était la position de notre armée au moment où les négociations d'Andrinople allaient décider du sort de l'Empire Ottoman.

L'armée, commandée par le comte Diebitch, appuyant son aile gauche sur le littoral de la mer Noire, s'avancait, pour ainsi dire, de front avec l'escadre sous les ordres de l'amiral Greigh, tandis que notre aile droite, après avoir occupé Enos, communiquait avec l'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Heyden. Le comte Pahlen était à Kirk-Kilissi. Son avant-garde, poussée jusqu'à Silivria, nous ouvrait la route de Constantinople. Il ne restait au sultan rien à nous opposer. La consternation était générale. Le mécontentement de la population musulmane qui renferme toujours en elle un élément de révolte, tradition ineffaçable du temps des janissaires, menaçait de se réveiller au milieu d'une sanglante catastrophe.

Rien ne saurait dépeindre cet état des choses sous des couleurs plus vraies, que la lettre adressée au comte Diebitch par les ambassadeurs d'Angleterre et de France.

Nous la citons ici textuellement, comme l'un des documents les plus précieux que renferment les archives du cabinet de Russie.

Constantinople, 9 septembre.

„M. le Comte, dans les circonstances actuelles, il est un devoir impérieux „que nous ne saurions nous dispenser de remplir: c'est d'informer ici V. E. „des conséquences infaillibles, qu'entraînerait la marche des armées Impériales „sur Constantinople. La Sublime Porte nous a formellement déclaré et nous „n'hésitons point à attester la vérité de sa déclaration, que, dans ce cas, elle „cessera d'exister et que la plus terrible anarchie, en anéantissant son pouvoir, „livrera indistinctement sans défense, aux chances les plus déplorables, l'exis- „tence des populations chrétiennes et musulmanes de l'Empire.—En vous „taisant cet état de choses, M. le Comte, nous eussions assumé sur nous „vis-à-vis de nos cours, de S. M. I. elle-même, en un mot, de l'Europe entière, „une responsabilité que nous devons repousser avec toute l'énergie, dont „nous sommes capables; ce devoir nous le remplissons aujourd'hui, en vous „adressant la présente lettre. Nous n'avons plus désormais qu'à nous occuper „des moyens qui pourraient encore dépendre de nous, pour chercher à pré- „server, autant que possible, les chrétiens de cette capitale du désastre imminent „qui plane en ce moment sur leurs têtes. Nous avons l'honneur d'être, etc. „Signé: R. Gardon. C-te Guilleminot“.

Le sort de l'Empire Ottoman, de l'aveu des ambassadeurs d'Angleterre et de France, dépendait ainsi d'un pas de plus que ferait l'armée russe sur la route de Constantinople.

La modération de l'Empire fut, dans cette circonstance grave, la seule loi qui servit de règle à la conduite du commandant en chef de notre armée. Il savait que notre Auguste Maître avait entrepris la guerre, non pour détruire la Turquie, mais pour conclure avec elle une paix solide et honorable. Il résolut donc de ne point poursuivre les événements de la guerre au delà des limites posées par la volonté de S. M. I. En conséquence, il se décida à faire la paix, dès que la Porte elle-même lui offrait les moyens d'en dicter les conditions.

Tels furent les motifs de la conduite du comte Diebitch. L'Empereur daigna les honorer de son entière approbation, car S. M. n'avait point varié dans son opinion. Après, comme avant le passage du Balcan, notre Auguste Maître avait toujours préféré les avantages d'une paix glorieuse aux résultats incertains d'une lutte, qui, en renversant l'existence politique de la Porte, aurait entraîné la Russie dans les complications incalculables d'une guerre générale.

Cette conviction que l'Empereur n'avait jamais hésité d'émettre, se trouvait attestée de nouveau d'une manière bien remarquable par ses délibérations d'un comité spécial que S. M. jugea nécessaire de réunir à St-Petersbourg, au moment où l'on reçut ici la nouvelle des progrès rapides de notre armée, au centre de la Romélie.

Ce comité, composé du comte Kotchoubey, du comte Tolstoy, du prince Alexandre Galitzin, du comte Nesselrode, du comte Tchernicheff et de M. Daschkoff reconnut unanimement :

„que les avantages du maintien de l'Empire Ottoman en Europe, sont „supérieures aux inconvénients qu'il présente;

„que sa chute serait dès lors contraire aux vrais intérêts de la Russie;

„que par conséquent, il serait prudent de chercher à la prévenir, en „profitant de toutes les chances qui peuvent encore se présenter pour conclure „une paix honorable“.

Tandis que le comité, appelé par l'Empereur à prononcer sur de si grands intérêts, votait à St-Petersbourg en faveur de la conclusion de la paix, elle venait d'être signée à Andrinople.

Cette transaction mémorable porte la date du 2 septembre.

L'aide de camp général comte Orloff et le conseiller privé comte Pahlen eurent l'honneur d'y attacher leur nom.

Traité de paix d'Andrinople. 2 septembre 1829.

Délimitation en Europe.

Voici les principales stipulations du traité et des deux actes séparés y annexés :

1) A l'embouchure du Danube, toutes les îles, formées par les différents bras de ce fleuve, sont placées sous la domination de la Russie. La rive droite en restera, comme par le passé, à la Porte. Il est convenu néanmoins que cette rive droite, à partir du point où le bras de St-George se sépare de celui de Soulin, demeurera inhabitée à la distance de deux heures du fleuve. De même, sur les îles cédées à la Russie il n'y aura aucun établissement, ni fortification, à l'exception des quarantaines qui y seront établies (Art. III).

Délimitation en Asie.

2) Du côté de l'Asie, la frontière des deux Empires sera déterminée par une ligne qui, en suivant la limite actuelle du Gouriel depuis la mer Noire, remonte jusqu'à la limite de l'Iméréthie et de là dans la direction la plus droite jusqu'au point de réunion des frontières des pachaliks d'Akhaltzik et de Kars avec celles de la Géorgie, laissant de cette manière au Nord et en dedans de cette ligne la ville d'Akhaltzik et le fort d'Akhalkalaki à une distance qui ne serait pas moindre de deux heures.

Tous les pays situés au sud et à l'ouest de cette ligne de démarcation resteront sous la domination de la Porte; tandis que ceux situés au nord et à l'est de ladite ligne, vers la Géorgie, l'Iméréthie et le Gouriel, aussi bien que tout le littoral de la mer Noire, depuis l'embouchure du Kouban jusqu'au port de St-Nicolas inclusivement, demeureront à perpétuité sous la domination de l'Empire de Russie *) (Art. IV).

Cette cession territoriale était envisagée comme un à compte offert par la Porte, *en déduction* de l'indemnité qu'elle aurait dû payer à la Russie pour les frais de la guerre.

Indemnité de guerre.

3. Mais, indépendamment de cette cession que la Russie *consent* à recevoir, à compte de ladite indemnité, la Porte s'engage à lui payer une somme d'argent dont la quotité sera régiee d'un commun accord (Art. IX).

Le gouvernement ottoman attachait un grand prix à épargner à son amour-propre l'humiliation de voir figurer le chiffre de l'indemnité dans le traité *patent*.

La somme fixée à 10 millions de ducats de Hollande, ne fut donc mentionnée que dans un acte séparé et secret, annexé au traité d'Andrinople.

La manière dont cette clause fut rédigée, mérite d'être citée.

„En conséquence de cette stipulation, il est convenu et arrêté que ladite indemnité sera fixée à dix millions de ducats de Hollande et la Porte „promet d'acquitter ladite somme d'après le mode de payement qui sera „déterminé par S. M. l'Empereur de toutes les Russies sur le recours que la „Porte fait à sa générosité et à sa magnanimité“.

Par ces termes, le gouvernement ottoman se réservait le moyen de solliciter de S. M. I. des concessions ultérieures pour alléger le fardeau de la contribution imposée à la Turquie. En effet, les ressources financières de ce pays, épuisées par deux campagnes, par les réformes administratives du Sultan et par une lutte continuelle contre l'insurrection grecque, ne permettaient point à la Porte de prévoir le terme où il lui serait possible d'éteindre une dette de dix millions de ducats. Les plénipotentiaires ottomans étaient telle-

*) L'habileté avec laquelle cette clause fut conçue, mérite d'être remarquée. La cession territoriale que la Porte venait de nous faire, semblait de peu d'importance, d'après la manière dont elle était présentée. Et cependant, les conséquences qui en résultaient étaient immenses! Ce n'est que plusieurs années après la signature du traité d'Andrinople, que l'Angleterre s'est aperçue de l'étendue de ces conséquences. Les difficultés qu'elle nous suscite relativement à la possession de la Circassie, nous donnent la mesure des regrets que lui cause l'acquisition territoriale dont nous sommes redevables à l'art. IV d'Andrinople.

ment pénétrés de cette vérité, qu'en signant le traité, ils avouaient eux-mêmes qu'ils ne croyaient pas à la possibilité de satisfaire aux engagements pécuniaires qu'ils venaient de contracter au nom de leur gouvernement. Mehmed-Sadik-effendi, 1-er plénipotentiaire de la Porte, remplissait à cette époque les fonctions de *defterdar*, ministre des finances. Il ne dissimula nullement la conviction qu'il avait que l'insuffisance du revenu de la Turquie la mettrait hors d'état d'acquitter sa dette, à moins que l'Empereur ne consentit à en réduire le montant. Le comte Diebitch partageait complètement cette opinion, mais, fidèle à ses devoirs, il ne voulut pas prendre sur lui d'accorder à la Porte la moindre concession; il établit la quotité de l'indemnité *au maximum*, et bien que ses pouvoirs lui eussent permis d'en réduire le chiffre de moitié, il aima mieux réserver à l'Empereur seul le droit d'user envers la Porte de générosité, afin d'améliorer graduellement nos relations politiques avec elle, après la conclusion de la paix *).

Il était nécessaire d'exposer ici ces considérations, parce qu'elles répandent une grande lumière sur la marche de nos négociations ultérieures avec la Porte. Nous y trouvons la preuve: d'une part, que l'Empereur a puisé dans le traité d'Andrinople même le moyen de venir au secours du sultan et de gagner sa confiance par des concessions graduelles, à mesure que la conduite de ce souverain attestait la sincérité de ses dispositions envers la Russie; de l'autre,

*) N'oublions pas de dire combien il était difficile d'accoutumer les turcs à l'idée de nous payer une indemnité quelconque. C'était la première fois que les trésors de la Porte devaient s'ouvrir pour acquitter un pareil tribut envers une puissance chrétienne. La nouveauté de ce fait était si grande, que nous avions peine à croire à sa réalité. Aussi fallait-il user d'un moyen péremptoire pour contraindre les turcs à acquitter le 1-er terme du paiement. A cet effet, on stipula par l'acte séparé et secret d'Andrinople que l'évacuation de cette ville et des districts voisins ne commencerait que lorsque la Porte aurait payé les premiers 100/m. ducats, à compte de l'indemnité commerciale. Malgré cette précaution, ce fut, j'ose le dire, avec un sentiment de joie, mêlée de surprise, que l'on reçut au quartier général du comte Diebitch la nouvelle, que le 1-er convoi d'argent, expédié de Constantinople aux plénipotentiaires ottomans, venait d'arriver. On apprit en même temps que la Porte, au lieu d'effectuer ce paiement en *ducats d'Hollande*, proposait d'acquitter la somme convenue de 100/m. ducats en monnaie d'or turque, au taux de 30 piastres le ducat. Il en résultait une différence, en perte pour nous, attendu que le ducat de Hollande valait plus de 32¹/₂ piastres. Notre 2-ème plénipotentiaire, le comte Pahlen, en faisant valoir cette considération, était d'avis, qu'il fallait insister sur la nécessité de faire payer l'indemnité en ducats de Hollande, d'après les termes stricts du traité. L'opinion de notre 1-er plénipotentiaire, le comte Orloff, l'emporta. Il démontra l'importance qu'il y avait à faire entrer les turcs *dans la voie* des paiements, n'importe dans quelle monnaie ils acquitteraient leur dette. Il fit sentir de plus la nécessité où nous étions de ne pas élever une discussion inopportune dans un moment où la prolongation du séjour de notre armée à Andrinople entraînait pour nous de graves inconvénients où le manque d'approvisionnement et de bois de chauffage, dans une saison déjà fort avancée, exposait nos troupes à des privations pénibles et où la peste venait de se déclarer dans nos hôpitaux. Elever dans un pareil moment des réclamations sur le taux de la monnaie (quelques fondées qu'eussent été nos demandes) c'eût été compromettre de grands intérêts et nous exposer peut-être à réel quitter forcément Andrinople sans avoir obtenu de paiement. Ces réflexions prévalurent auprès du comte Diebitch, et la monnaie turque fut acceptée. Mais cet antécédent, ainsi que le comte Pahlen l'avait prévu, influa sur tous les paiements ultérieurs. La Porte lui acquitta en monnaie turque, et bien qu'elle consentit plus tard à compter le ducat au taux de 32 piastres, la différence qui en résulta pour nous devint plus sensible avec le temps, à mesure que les opérations financières du gouvernement Ottoman continuèrent à détériorer davantage la monnaie du pays, qui descendit finalement au-dessous de 40 piastres le ducat.

que les sommes qui lui ont été remises, ne nous ont guères coûté de sacrifices, attendu que nous lui avons fait peu à peu l'abandon d'une moitié de la dette, qu'un trait de plume du comte Diebitch eût effacée à Andrinople, s'il avait fait usage des pouvoirs dont il était muni.

La latitude que lui laissaient ses instructions, engagea le commandant en chef à introduire dans le texte de l'acte séparé d'Andrinople une autre clause qui lui paraissait conforme à nos intérêts, mais qui n'obtint point l'assentiment de l'Empereur. Par cette clause, la Porte s'engageait à laisser en dépit entre nos mains, non seulement la forteresse de Silistrie, mais encore les deux principautés de Moldavie et de Valachie, *jusqu'à l'entier acquittement de l'indemnité de guerre due à la Russie.*

Cette stipulation qui semblait cacher l'arrière-pensée de vouloir donner à une occupation temporaire, le caractère d'une prise de possession, ne s'accordait point avec la loyauté de la politique de l'Empereur. Si S. M. avait étendu ses vues et ses plans jusqu'au Danube, elle aurait demandé la cession des principautés par une stipulation expresse; mais non d'une manière détournée et ambiguë. De plus, elle avait annoncé, au commencement de la guerre, qu'elle ne visait point à une extension de territoire. Elle aurait donc agi dans un sens opposé à ses déclarations formelles, si elle avait réuni à son Empire deux provinces, dont la conquête aurait justifié et les appréhensions de l'Autriche et la jalousie de l'Angleterre.

Ces considérations décidèrent l'Empereur à se désister spontanément du droit d'hypothèque, que le traité d'Andrinople lui accordait sur la Moldavie et la Valachie, et de restreindre à l'occupation provisoire de la forteresse de Silistrie, les sûretés matérielles dont nous avons besoin pour garantir le paiement de la contribution de guerre.

Cette modification est la seule que notre Auguste Maître crut devoir apporter aux stipulations du traité d'Andrinople. Nous avons dû ne pas omettre de signaler ici les raisons très graves qui donnèrent lieu à ce changement, dont la convention conclue à St-Pétersbourg le 14 avril 1830 avec Halitpacha détermina les conditions de détail.

Indemnité commerciale.

4. La convention d'Ackerman avait promis aux sujets russes une juste indemnité des pertes, que la Porte leur avait fait éprouver à diverses époques, depuis la guerre de 1806. Cette stipulation étant restée sans effet, l'art. VIII du traité d'Andrinople imposait au gouvernement ottoman l'obligation de payer *en bloc* à la cour de Russie dans l'espace de 18 mois, la somme de 1.600.000 ducats de Hollande, pour servir d'indemnité au commerce russe.

Dispositions relatives à la navigation et au commerce.

5. L'art. VII renferme les stipulations relatives à la liberté de navigation et de commerce, accordée aux sujets russes dans toute l'étendue des Etats Ottomans. Les privilèges dont nous avons joui à cet égard, recevaient par le traité d'Andrinople non seulement une confirmation nouvelle, mais encore une extension importante et une garantie plus forte que jamais.

En vertu de l'art. VII, nos bâtiments marchands, de quelque grandeur et de quelque portée qu'ils puissent être, sont exemptés de toute visite, de tout empêchement ou vexation quelconque.

Ils sont libres de *transborder* leurs cargaisons d'un bâtiment sur un autre, de quelque nation que ce puisse être, sans que le sujet russe ait besoin d'en donner avis aux autorités locales et encore moins de leur en demander la permission. Ce privilège est expressément étendu aux blés provenant de Russie. Leur libre transit ne souffrira jamais et sous aucun prétexte la moindre difficulté ou empêchement. On conviendra des mesures à prendre pour prévenir tout retard dans la délivrance des expéditions nécessaires.

De plus, l'art. VII étendait au pavillon marchand de toutes les autres nations le principe de liberté de navigation consacré par le traité d'Andrinople. „Le passage du canal de Constantinople et du détroit des Dardanelles est „déclaré libre et ouvert à tous les bâtiments marchands des puissances, qui „se trouvent en état de paix avec la Porte, soit qu'ils aillent dans les ports „russes de la mer Noire, soit qu'ils en viennent, chargés ou sur lest aux „mêmes conditions qui sont stipulées pour les vaisseaux sous pavillon russe“.

Enfin, pour garantir l'entière exécution des engagements ci-dessus, l'art. VII se termine par une clause comminatoire qui est ainsi conçue :

„Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'une des stipulations contenues „dans le présent article, venait à être enfreinte, sans que les réclamations „du ministre de Russie à ce sujet obtinssent une pleine et prompte satisfaction, „la Porte reconnait d'avance à la cour Impériale de Russie le droit de con- „sidérer une pareille infraction comme un acte d'hostilité, et d'user immédia- „tement de représailles envers l'Empire Ottoman“.

Ainsi, le châtimeut a été mis à côté du délit, la répression légale à côté de la violation des traités, en un mot, la crainte de la guerre à côté de la tentation secrète d'éluder impunément les promesses que la Porte nous a faites. Assurément, la clause comminatoire ajoutée à l'art. VII du traité d'Andrinople se présente, de prime abord, sous un aspect inattendu.

Car, il y a quelque chose d'inusité à indiquer par la rédaction même d'un traité, la possibilité de le voir enfreindre. Cependant, l'expérience du passé nous avait démontré qu'une pareille précaution ne serait pas superflue dans nos rapports avec un gouvernement, qui n'avait que trop souvent manifesté le désir de se soustraire aux obligations que nous lui avions imposées par nos transactions antérieures.

Celle d'Andrinople est la première qui, pendant 9 années consécutives, ait résisté à l'épreuve du temps. Aucune infraction n'a porté atteinte aux stipulations qu'elle renferme. Aucune vexation n'a troublé les sujets russes dans la jouissance des privilèges, qui leur sont accordés. Aucune entrave n'a été mise pendant 9 ans à la liberté de navigation et de commerce, dont le traité d'Andrinople avait établi le principe sur une base si large et si solide.

Il est juste de reconnaître ce fait et d'apprécier l'influence qu'il exerce sur la prospérité des provinces méridionales de l'Empire. Car c'est le traité d'Andrinople qui renferme les garanties, auxquelles ces provinces doivent la sécurité de leurs relations commerciales avec le reste de l'Europe.

Mais ce ne sont pas les intérêts exclusifs de l'Empire qui ont fait l'objet de cette transaction mémorable.

Elle a étendu ses bienfaits sur les peuples coreligionnaires placés depuis un siècle sous la protection de la cour de Russie. Elle a complété le système qui doit servir désormais de base au régime intérieur de la Moldavie, de la Valachie et de la Servie.

Dispositions relatives aux principautés de Moldavie et de Valachie, ainsi qu'à la Servie.

Les art. V, VI, ainsi que l'acte séparé, relatif aux principautés, ont été consacrés à déterminer le mode de leur existence politique et administrative.

D'après les clauses du traité d'Andrinople, la Moldavie, la Valachie et la Servie continuent, comme par le passé, à former des provinces privilégiées, jouissant d'une administration distincte, mais soumises à la domination de la Porte. La cour de Russie est appelée à veiller au maintien des privilèges et immunités qui leur sont accordés par nos traités. Voici quels sont en substance les clauses établies par le traité d'Andrinople.

1. En faveur des principautés de Moldavie et de Valachie.

Les hospodars indigènes, élus dans les deux provinces, avec la confirmation de la Porte, seront dorénavant investis de cette dignité *à vie*, sauf les cas d'abdication volontaire ou de destitution pour cause de délits prévus par l'acte séparé de la convention d'Ackerman.

Les hospodars régleront librement toutes les affaires intérieures des deux provinces en consultant leurs divans respectifs.

Les pachas voisins ne se permettront aucune ingérence dans les affaires administratives des principautés. Celles-ci seront exemptes de toute corvée, prestations en nature, sous quelque prétexte que ce soit.

Elles ne payeront à la Porte qu'un tribut annuel qui sera déterminé une fois pour toutes. (La quotité de ce tribut a été fixée par la convention de St-Petersbourg du 17 janvier 1834 à 3.000.000 de piastres pour les deux provinces ensemble. La Valachie y contribue pour $\frac{2}{3}$, la Moldavie pour $\frac{1}{3}$.)

Le chenal (thalweg) du Danube formera la limite des principautés. Les files attenantes à la rive gauche du fleuve seront considérées comme faisant partie intégrante du territoire de ces provinces.

Pour mieux en assurer l'inviolabilité, la Porte ne conservera aucun point fortifié, ne tolérera aucun établissement quelconque de ses sujets musulmans sur la rive gauche du Danube. Aucun mahométan ne pourra jamais y avoir son domicile, et l'on y admettra les seuls marchands, munis de firmans qui viendront acheter pour leur propre compte les denrées nécessaires pour la consommation de Constantinople.

En conséquence, les villes turques situées sur la rive gauche du Danube seront, ainsi que leurs territoires (rajahs), restitués à la Valachie, pour être désormais réunies à cette principauté. Les musulmans qui y possèdent des biens-fonds seront tenus de les vendre aux indigènes dans l'espace de 18 mois.

En exécution de cette clause, les villes d'Ibraïl et de Giourgewo furent abandonnées par le gouvernement ottoman et réunies à la Valachie. La première de ces forteresses avait été prise par nos troupes durant la guerre.

Mais la seconde n'était point tombée en notre pouvoir. Elle ne fut remise qu'après la signature du traité d'Andrinople. C'est la première fois que la Porte ait consenti à livrer une place forte, en temps de paix, exemple unique dans l'histoire, et qui prouve jusqu'à quel point le succès de nos armes avait découragé le gouvernement ottoman. Malgré cela, la reddition de Giourgewo nous paraissait un fait tellement extraordinaire, que le comte Diebitch jugea nécessaire de stipuler par une clause expresse: que l'évacuation d'Andrinople, Kirk-Kilissi, Lulé Bourgas n'aurait lieu *qu'après* que nous aurions reçu la nouvelle de la remise de Giourgewo. Cette précaution ne fut certainement pas sans utilité. Elle contribua indubitablement à hâter l'exécution d'une des conditions les plus pénibles pour l'amour-propre et la dignité du gouvernement ottoman. C'est ainsi que Giourgewo nous fut livré sans coup férir, pour être réuni à la Valachie.

Par la reddition des places fortes sur la rive gauche du Danube, nous détruisions de fait le dernier boulevard de l'autorité turque dans les principautés, nous affaiblissions d'autant les moyens de défense que la Porte aurait à nous opposer, à nous même dans une guerre future.

Mais, ce qui achevait de tracer désormais une ligne de séparation entre les provinces sur la rive gauche du Danube et le reste de l'Empire Ottoman, ce fut la clause de l'acte séparé d'Andrinople, en vertu de laquelle la Valachie et la Moldavie acquièrent le droit d'établir des cordons sanitaires et des quarantaines le long du Danube.

Pour le service de ces quarantaines, ainsi que pour veiller à la sûreté des frontières et au maintien du bon ordre dans les villes et les campagnes, les hospodars furent autorisés en outre à entretenir un certain nombre de gardes armées, strictement nécessaire pour ces diverses fonctions.

La liberté de navigation et de commerce accordée aux deux principautés venait mettre le comble aux bienfaits que leur assurait l'acte séparé du traité d'Andrinople.

Finalement, pour garantir à l'avenir les dispositions organiques destinées à servir de base au régime intérieur des principautés, la Porte s'engageait à confirmer les *règlements* administratifs qui seraient rédigés durant l'occupation de ces provinces par nos armées, d'après le vœu exprimé par les assemblées des plus notables habitants du pays. En exécution de cette clause, le règlement, rédigé à Jassy et à Boukharest par un comité spécial sous la présidence de l'aide de camp général Kisseleff, reçut en 1834 la confirmation du sultan, et cette loi organique constitue aujourd'hui la règle fondamentale de l'administration moldave et valaque.

D'après une entente établie entre notre cabinet et la Porte, il a été convenu que nulle modification ne saurait être apportée par les hospodars à ces règlements, sans le consentement préalable des deux cours.

Telle est la base du régime intérieur des principautés, en vertu du traité d'Andrinople.

Notre devoir est de veiller à ce que leurs privilèges soient strictement maintenus et d'empêcher qu'ils n'aient *ni plus, ni moins* de droits que ne le comporte le mode actuel de leur existence politique.

Leur *émancipation complète* ne s'accorderait nullement avec les intentions de l'Empereur. Loin de là S. M. ne néglige aucune occasion de réprimer et

de décourager le secret espoir des moldaves et des valaques de viser à une parfaite indépendance.

2. *Relativement à la Serbie.*

Ce que nous venons de dire des principautés, s'applique également à la Serbie.

L'art. VI du traité d'Andrinople avait nommément insisté sur l'exécution immédiate des promesses contenues dans l'acte séparé de la convention d'Ackerman, promesses qui depuis étaient restées sans effet.

Pour imprimer plus de force à nos justes réclamations à ce sujet, nos plénipotentiaires stipulèrent que l'évacuation d'Andrinople n'aurait lieu qu'*après* que le hattî-chérif, relatif aux privilèges assurés à la Serbie, aurait été promulgué.

Cette condition ne laissait pas à la Porte la possibilité de différer davantage les engagements qu'elle avait contractés.

Depuis cette époque, la Serbie a recueilli tous les avantages que la convention d'Ackerman lui assurait. Le chef servien Milosch a obtenu, en outre de la bienveillance du sultan, le droit de transmettre son autorité à ses descendants. Cette disposition n'a point été formellement reconnue par notre cabinet. Il ne saurait, en effet, nous convenir de donner trop d'étendue au pouvoir d'un chef, dont l'administration peu régulière a excité plus d'une plainte de la part des serviens. Le mécontentement que l'Empereur en a fait connaître à Milosch, inspire à ce dernier des appréhensions qui le jettent dans une fausse route et le portent à chercher auprès des puissances étrangères un appui contre la Russie.

Cet état des choses fixe aujourd'hui l'attention de notre cabinet. Voilà pourquoi il m'a paru nécessaire d'en faire mention ici.

La Russie, il faut le dire, recueille en général peu de témoignages de reconnaissance pour les bienfaits qu'elle a répandus sur les peuples qu'elle a soustraits au despotisme de la Porte. Ce n'est pas là une raison pour regretter le bien-être que nous leur avons donné. Mais c'est un motif pour ne pas aller *plus loin* que nous ne l'avons fait, et pour ne pas émanciper complètement des provinces, qui déjà, dans leur état actuel d'indépendance administrative, méconnaissent la main qui leur en a accordé le bienfait.

Après avoir terminé l'analyse des clauses du traité d'Andrinople relatives à nos intérêts directs, de même qu'à ceux des principautés et de la Serbie, il nous reste à faire mention de la stipulation de l'art. X concernant les affaires de la Grèce.

Clause relative aux affaires de la Grèce.

Par cet article la Porte donnait son adhésion formelle au traité de Londres du 6 juillet 1827, ainsi qu'aux dispositions du protocole du 10/22 mars 1829.

Ce dernier acte de la conférence de Londres, en élargissant la base de la pacification projetée, par le traité du 6 juillet, avait posé en principe:

1. que les frontières du nouvel Etat seraient étendues jusqu'à la ligne de *Volo* et *Arta*;

2. que la Grèce, placée sous la suzeraineté de la Porte, payerait un tribut annuel de 1.500.000 piastres;

3. que son administration intérieure, indépendante de la Porte, se rapprocherait autant que possible des formes monarchiques et serait confiée à un chef ou prince chrétien, dont l'autorité serait héréditaire par ordre de primogéniture.

La Porte, en adhérant à cet arrangement par l'art. X du traité d'Andrinople, venait ainsi de mettre fin à la lutte sanglante qui depuis 8 ans désolait la Grèce. Sans le succès de nos armes, ce résultat n'aurait certainement pas été atteint. Mais bien que les difficultés qui jusque-là s'étaient élevées à Constantinople contre la solution des affaires de la Grèce, eussent été heureusement écartées par le traité d'Andrinople, ce même traité souleva à Londres une difficulté nouvelle que nous avions été loin de prévoir.

L'irritation que la rédaction de l'art. X produisit à Londres fut extrême. Le ministère anglais ne pouvait pas pardonner à la Russie d'avoir été la première à terminer, sur le champ de bataille cette question grecque que tant de négociations et de démarches collectives des cabinets de l'Europe avaient vainement cherché à résoudre.

Une discussion sérieuse s'éleva à ce sujet au sein de la conférence. Le ministère anglais manifesta dans le cours de ces délibérations une susceptibilité qui allait jusqu'à l'absurde. Tout lui paraissait préférable à la nécessité de céder à la Russie seule l'honneur d'avoir obtenu l'adhésion de la Porte aux arrangements concertés d'un commun accord à Londres.

Il résulta de ce débat une combinaison nouvelle que rien ne semblait présager d'avance. Pour sortir d'embarras et pour mettre un terme à une contestation qui menaçait de provoquer une rupture ouverte entre la Grande-Bretagne et la Russie, les plénipotentiaires réunis en conférence tombèrent d'accord de modifier encore une fois le plan de pacification établi par le traité du 6 juillet et par le protocole du 10/22 mars.

Ils résolurent de demander l'adhésion de la Porte à l'entière émancipation de la Grèce, mais de restreindre en revanche les limites du nouvel Etat.

Cette détermination fut consignée dans le protocole du 3 février 1830. Les dispositions principales qu'il renferme sont:

1. La Grèce formera un Etat indépendant et jouira de tous les droits politiques, administratifs et commerciaux, attachés à une indépendance complète.

2. En considération de ces avantages, accordés au nouvel Etat, ses frontières au lieu de s'étendre jusqu'à la ligne de *Volo* et d'*Arta*, fixée par le protocole du 10/22 mars, seront déterminées par une ligne qui partira de l'embouchure du fleuve Aspropotamos et aboutira au golfe Zeitoun.

3. Le gouvernement de la Grèce sera monarchique et héréditaire par ordre de primogéniture. Il sera confié à un prince qui ne pourra pas être choisi parmi ceux des familles régnantes dans les Etats signataires du traité du 6 juillet *).

4. Les dispositions ci-dessus seront portées à la connaissance du gouvernement ottoman avec invitation d'y adhérer.

*) Par un second protocole, signé le même jour (3 février 1830), les plénipotentiaires des trois cours arrêterent la résolution d'offrir au prince Léopold de Saxe Cobourg le gouvernement du nouvel Etat avec le titre de prince souverain de la Grèce.

5. Les trois cours se réservent de faire entrer les présentes stipulations dans un traité formel qui sera signé à Londres, considéré, comme exécutif de celui du 6 juillet 1827, et communiqué avec autres cours de l'Europe avec invitation d'y accéder, si elles le jugent convenable.

Ainsi, une discussion imprévue, soulevée par l'amour-propre du ministère anglais, devint la cause qui accomplit l'affranchissement de la Grèce et fit tomber le dernier lien qui l'attachait encore à la Turquie.

Au moment où le protocole du 3 février fut communiqué à la Porte, celle-ci profondément découragée par les désastres de la dernière campagne et lasse de l'interminable question de la Grèce, ne tenta aucun effort pour résister à une nécessité qu'elle considérait dès lors comme inévitable.

Ce qui contribuait encore à influencer favorablement sur les dispositions du sultan, ce fut l'ouverture que le représentant de l'Empereur reçut alors l'ordre de lui adresser pour offrir à la Porte la remise immédiate d'un million de ducats sur la totalité de la contribution de guerre, si elle accédait sans difficulté aux arrangements relatifs au sort de la Grèce.

Cette ouverture, accueillie par le sultan avec une vive reconnaissance, hâta l'issue de cette négociation, dont le succès, de l'aveu de l'ambassadeur d'Angleterre lui-même, était essentiellement dû à l'intervention bienveillante et généreuse de l'Empereur.

C'est de cette époque que date l'amélioration de nos rapports directs avec la Turquie. Il est digne d'intérêt de signaler ici ce point de départ d'une nouvelle ère dans l'histoire de nos relations politiques en Orient.

Le comte Orloff se trouvait alors à Constantinople. Il y avait été envoyé, d'ordre de l'Empereur, pour rétablir la bonne intelligence entre notre cabinet et la Porte et pour veiller à l'exécution des clauses du traité d'Andrinople qu'il nous importait le plus de mettre en vigueur sans que le ministère ottoman retombât dans son ancienne habitude d'éluder les engagements qu'il venait à peine de contracter.

La loyauté avec laquelle le comte Orloff s'acquitta de cette importante mission, l'énergie jointe à la franchise de son langage, en un mot la vérité avec laquelle il sut rendre les intentions droites et pures de notre Auguste Maître, assurèrent pleinement le succès de ses démarches et produisirent sur l'esprit du sultan une impression forte et durable.

Le comte Orloff fut le premier qui inspira à ce souverain la conviction intime : que le meilleur parti, qu'il avait à prendre, serait de remplir fidèlement ses propres engagements envers la Russie, et de compter, à son tour, sur l'amitié de l'Empereur, dont l'appui ne manque jamais à ceux, qui placent leur confiance dans sa parole.

Telle est la vérité très simple que le comte Orloff s'attacha à démontrer au sultan, ainsi qu'à ses principaux ministres. Il leur prouva, qu'après avoir essayé si longtemps d'un système de méfiance et d'inimitié envers nous, système qui les avait toujours accablé de désastres, ils feraient bien de changer enfin de conduite et de tenter, si la confiance qu'ils nous témoigneraient désormais, ne servirait pas mieux leurs véritables intérêts qui ne l'avaient fait jusqu'ici leurs sentiments de jalousie et de haine.

Le même langage, les mêmes réflexions furent répétés à Hali-pacha qui se trouvait en ambassade à St-Petersbourg à la même époque où le comte Orloff s'acquittait à Constantinople des ordres de l'Empereur.

La coïncidence des impressions produite par cette double mission, jointe au souvenir récent des désastres de la dernière guerre frappèrent l'esprit du sultan Mahmoud et le décidèrent à entrer spontanément dans une nouvelle voie, à l'égard de la Russie.

Si l'on se souvient des préventions traditionnelles que le fanatisme turc et les antécédents de notre politique depuis le règne de l'Impératrice Catherine ont entretenues pendant plus d'un demi-siècle dans le divan, on ne saurait méconnaître qu'il a fallu au sultan un certain courage moral pour se décider à changer complètement de système et à prendre confiance dans les paroles d'un monarque qu'il avait été habitué jusqu'alors à considérer comme l'ennemi mortel de la Turquie.

Cependant, ce changement du système politique de la Porte, s'est opéré, sous nos yeux, depuis la paix d'Andrinople. Le sultan Mahmoud a été le premier des souverains de sa race qui ait compté sur les promesses d'un Empereur de Russie.

Et c'est cette confiance qui, trois ans plus tard, a préservé le trône du sultan de sa chute.

En effet, au moment où l'insurrection de l'Egypte menaçait de bouleverser l'Empire Ottoman, où l'armée d'Ibrahim-pacha, après avoir conquis la Syrie, franchit le Taurus et détruit les troupes du sultan, s'avançait vers la capitale sans que rien ne l'arrêtât dans ses progrès—c'est la volonté ferme de l'Empereur de Russie qui sauva la Porte d'une catastrophe imminente.

L'Angleterre s'était trouvée hors d'état de lui prêter une assistance efficace. Les démarches que le gouvernement ottoman avait tentées à Londres étaient restées sans effet, tandis que notre Auguste Maître avait spontanément offert au sultan des preuves d'intérêt et d'amitié en envoyant le général Mouravieff à Alexandrie pour manifester formellement à Mehmed-Aly la réprobation dont S. M. frappait la révolte de l'Egypte.

Cependant, les succès rapides d'Ibrahim-pacha auraient paralysé l'effet de nos remontrances à Alexandrie, si elles n'avaient pas été appuyées de mesures plus décisives.

Aussi l'Empereur s'empressa-t-il de donner à une division de la flotte de la mer Noire l'ordre éventuel de se tenir prêt à partir pour Constantinople, si les événements de la guerre, devenus de jour en jour plus alarmants, réclamaient sa présence dans le Bosphore.

La haute prévoyance qui avait dicté cette mesure ne tarda point à se trouver justifiée par la marche rapide des événements.

Le 21 janvier 1833 le reis-effendi remit à M. de Bouténéff une note par laquelle il sollicitait formellement l'appui de l'Empereur, au nom du sultan, et réclamait l'envoi d'une escadre russe avec 4 ou 5 mille hommes de troupes de débarquement, et de plus le secours d'un corps de 25 à 30 mille hommes qui, des rives du Danube, marcherait à la défense de la capitale.

C'est le 12 février, au milieu d'un bal, donné par le prince Kotchubey, que l'Empereur reçut les dépêches de Constantinople, qui rendaient compte des circonstances périlleuses dans lesquelles le sultan venait de recourir à l'assistance de S. M.

Le jour même notre Auguste Maître donna les ordres nécessaires pour accélérer l'exécution des mesures qui devaient assurer le salut de la Porte.

Vingt bâtiments de guerre russes vinrent jeter l'ancre devant Bouyouk-déré, et dix mille hommes campèrent aux pieds de la montagne du géant, sur la rive asiatique du Bosphore.

Malgré les efforts de l'ambassadeur de France, notre escadre resta. De plus, l'Empereur déclara hautement „que sa flotte et ses troupes garderaient „la position qu'elles avaient prise jusqu'à ce que l'armée égyptienne eût re-„passé le mont Taurus“.

Cette déclaration que le comte Orloff, envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès du sultan, énonça avec force, mit fin à l'hésitation qui s'était manifestée jusqu'alors dans les mouvements d'Ibrahim-pacha. Secondé par les démarches de l'ambassadeur de France, ce dernier avait réussi, la veille de l'arrivée du comte Orloff à Constantinople, de conclure un arrangement avec la Porte, en vertu duquel Mehmed-Aly obtenait l'investiture de la Syrie et de plusieurs districts avoisinants, y compris celui d'Adana. Il n'appartenait point à la Russie d'intervenir dans les conditions de cet arrangement, qui ne concernait en rien nos intérêts directs. L'unique but qu'il nous importait d'atteindre, c'était de voir la tranquillité dans l'Asie mineure, rétablie d'une manière durable; de forcer l'armée d'Egypte à repasser le Taurus; enfin d'éloigner de Constantinople les chances d'un bouleversement qui eût compromis nos intérêts en amenant la chute d'une puissance faible, mais amie, et en substituant à ce pouvoir usé un pouvoir plus fort, qui, dirigé par la France, serait devenu pour nous la source de mille embarras, peut-être même de mille complications sérieuses.

Voilà le but que la mission du comte Orloff à Constantinople était destinée à remplir et qu'elle a pleinement atteint. La certitude de voir notre escadre et nos troupes prolonger l'occupation militaire du Bosphore jusqu'au moment où l'armée égyptienne aurait repassé le Taurus, a suffi pour réunir tous les efforts de la diplomatie étrangère, afin de hâter, autant que possible, la retraite d'Ibrahim.

La nouvelle en est arrivée à Constantinople le jour même où le comte Orloff célébrait à Bouyouk-déré la fête de l'Empereur. Et ce même jour, le comte Orloff par une note officielle, adressée à la Porte, a demandé „l'assentiment du sultan pour pouvoir procéder à l'exécution des ordres éventuels „de l'Empereur, concernant le retour immédiat en Russie de ses forces de „terre et de mer, dont la présence devait avoir pour terme l'évacuation de „l'Asie mineure et le rétablissement de la paix avec l'Egypte, aux conditions „fixées par S. M. le sultan“.

Deux jours après, nos troupes avaient plié leurs tentes, notre escadre déployé ses voiles, et l'occupation russe quitté le Bosphore.

Mais, la veille de ce départ qui s'effectua comme par magie, le comte Orloff avait signé un traité qui laissa à Constantinople un long souvenir et produisit en Europe une impression profonde.

Ce fut le traité d'alliance du 26 juin (8 juillet), que les étrangers ont nommé par erreur le traité d'*Unkiar Skélessi* (échelle du grand seigneur, endroit, situé sur la côte d'Asie dans le voisinage de notre camp, mais où cet acte n'a pas été signé).

Voici quelle a été l'origine de notre traité d'alliance.

Le sultan savait que s'il était parvenu à sortir heureusement de la complication des affaires d'Egypte, il le devait uniquement à l'appui de l'Empereur.

Il prévoyait aussi que dès l'instant où nos forces de terre et de mer auraient quitté le Bosphore, les dangers, auxquels il venait à peine d'échapper, pourraient facilement se reproduire de nouveau. Afin de prévenir leur retour, il conçut l'idée de former entre les deux empires les liens d'une alliance qui continuerait, même après le départ de notre escadre et de nos troupes, à réprimer à l'avenir les projets ambitieux du pacha d'Egypte, en lui faisant entrevoir constamment la chance de se retrouver encore une fois en présence de la Russie, l'alliée de la Porte.

Ahmed-pacha, alors le confident le plus intime du sultan, fut le premier à communiquer cette idée au général Mouravieff.

L'Empereur daigna l'accueillir avec bienveillance, car S. M. considérait l'exécution de ce projet, comme une nouvelle garantie du repos du Levant, et dès lors comme une combinaison conforme aux intérêts bien entendu de la Russie.

Dans cette conviction, le comte Orloff reçut l'autorisation de signer en commun avec M. de Bouténeff le traité d'alliance dont la rédaction arrêtée à St-Pétersbourg fut approuvée préalablement par l'Empereur.

En établissant les bases de cette transaction, notre cabinet jugea utile d'y rattacher une stipulation, conçue directement dans l'intérêt de notre propre sûreté.

Dans cette vue, il ajouta au projet du traité d'alliance patent, un article séparé et secret, par lequel la Porte, en réciprocité de l'assistance matérielle que nous lui promettons, s'engageait de son côté „à fermer le détroit des „Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous aucun prétexte quelconque“.

C'est à cette fermeture des Dardanelles que se bornerait, le cas échéant, l'action de la Porte en notre faveur. Elle se trouvait dispensée en revanche de l'obligation de nous prêter toute autre assistance matérielle.

Par cette formule, notre cabinet ménageait la susceptibilité de la Porte et rétablissait entre les deux empires l'apparence d'un principe de réciprocité, malgré la disproportion de leur force respective.

De notre côté, nous contractions l'engagement „de fournir à la Porte „par terre et par mer autant de troupes et de forces navales, que les deux „hautes parties contractantes le jugeront nécessaire, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Porte à réclamer l'assistance „navale et militaire de la Russie, venaient à se présenter“.

La durée de ce traité d'alliance a été établie pour 8 ans.

Jamais négociation n'a été conduite à Constantinople avec plus de secret, ni terminée avec plus de rapidité. L'habileté du comte Orloff a consisté surtout à associer et, pour ainsi dire, à entraîner dans cette négociation les principaux conseillers du sultan, quelle que fut d'ailleurs la nuance de leurs opinions individuelles. Tous se sont ainsi trouvés obligés d'accepter en commun la responsabilité d'une transaction, qu'ils ont signée ensemble, tout en se craignant mutuellement et tout en s'étonnant de voir figurer leurs noms les uns à côté des autres.

Plus le secret qui avait environné la négociation du traité de Constantinople avait été bien gardé au moment de sa signature, plus l'impression qu'il causa en Europe fut grande.

Le cabinet de Londres en éprouva le plus vif ressentiment. Associant la France à une démarche, inspirée par une passion aveugle, il fit remettre à notre cabinet par les représentants des deux cours, une note destinée à protester contre le traité du 8 juillet.

Dans ce but, MM. Bligh et Lagréné adressèrent au comte Nesselrode une note en date du 16/28 octobre 1833, par laquelle ils déclaraient: „Que si „les stipulations du traité d'alliance devaient subséquemment amener une inter- „vention armée de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, les „gouvernements anglais et français se tiendraient pour entièrement libres d'adop- „ter telle ligne de conduite qui leur serait suggérée par les circonstances agis- „sant dès lors comme si le traité en question n'existait pas“.

Le 24 octobre le comte Nesselrode répondit aux chargés d'affaires d'Angleterre et de France: „Que l'Empereur était résolu de remplir fidèlement, „le cas échéant, les obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agissant „ainsi comme si la déclaration contenue dans la note de MM. Bligh et Lagréné „n'existait pas“.

Cette réponse catégorique mit fin à une discussion dont toute la honte retomba sur lord Palmerston, qui l'avait fait naître d'une manière si étrange et si compromettante pour la dignité de l'Angleterre.

Malgré les efforts réitérés que celle-ci employa depuis à Constantinople, malgré les démonstrations navales qu'elle dirigea à plusieurs reprises dans les mers du Levant, elle ne réussit point à ébranler la fermeté du sultan.

Il est demeuré fidèle jusqu'à ce jour à notre alliance. Le traité du 8 juillet subsiste, en dépit des Puissances maritimes. Il continue même à exercer l'influence la plus heureuse sur l'état des choses en Orient. Car, la crainte de voir reparaître nos forces de terre et de mer dans le Bosphore contribue non seulement à réprimer les vellétés guerrières de Mehmed-Aly, mais elle oblige l'Angleterre et la France elles-mêmes à veiller au maintien du repos dans le Levant, afin d'éloigner ainsi la chance d'une intervention russe que pourrait amener un nouveau conflit entre l'Égypte et la Turquie.

De cette manière la conservation du *status quo* en Orient, que réclament les intérêts directs de la Russie, est devenue la base de la politique générale de tous les Cabinets de l'Europe. Malgré la divergence d'opinions et de principes qui séparent de nous l'Angleterre et la France, elles s'accordent avec nous sur la *nécessité* de ce système.

Voilà ce qui explique suffisamment le motif du maintien de ce système, en dépit de la malveillance de ceux qui, par haine pour la Russie, voudraient, à tout prix, provoquer une conflagration générale dans le Levant.

Depuis le traité d'Andrinople nous sommes parvenus à conjurer ce danger. Nous continuons à nourrir l'espoir que nous réussirons à conserver à la Russie les bienfaits d'une paix qui nous a coûté tant d'efforts et tant de sacrifices.

Notre Cabinet a employé tous ses soins à recueillir successivement les fruits de cette paix glorieuse et à insister sur l'exécution des obligations que le traité d'Andrinople imposait à la Turquie. Malgré les embarras dans lesquels cette dernière s'est trouvée par suite de l'insurrection de l'Égypte, malgré les difficultés nombreuses que nous avons eues à combattre nous-mêmes durant les événements de Pologne et pendant les complications survenues dans

l'Occident, notre Cabinet n'a jamais varié dans sa marche. Il a réclamé l'exécution du traité d'Andrinople, toujours dans un esprit de véritable conciliation, mais avec fermeté et avec persévérance.

Aussi, avons-nous eu la satisfaction de régler dans l'espace de six ans toutes les conditions de détail dont le traité d'Andrinople stipulait l'accomplissement.

Leur exécution a fait l'objet de trois transactions successives:

1. De la convention conclue à St-Pétersbourg avec Halil-pacha le 14 avril 1830.

2. De la convention signée à St-Pétersbourg avec Ahmed-pacha le 17 janvier 1834.

3. De l'arrangement conclu entre M. de Bouténéff et la Porte pour la liquidation finale de l'indemnité de guerre, Constantinople 15 mars 1836.

Sans entrer dans l'examen détaillé des dispositions contenues dans ces actes, nous nous bornerons à résumer ici le résultat de nos diverses négociations avec la Porte, depuis la conclusion de la paix d'Andrinople.

1. La délimitation des frontières d'Asie a été terminée à l'entière satisfaction de notre gouvernement, de manière à nous procurer même une ligne de démarcation plus avantageuse que celle, stipulée par le traité d'Andrinople.

Cette rectification des frontières a été obtenue par l'art. 1-er de la convention du 17 janvier 1834, et se trouve indiquée sur la carte annexée à cet acte.

2. L'indemnité due à notre commerce et fixée par le traité d'Andrinople à 1.500.000 ducats a été acquittée en entier, aux termes convenus. La Porte en remplissant cet engagement a payé, argent comptant, la somme de 47.400.000 piastres turques.

3. Sur l'indemnité de guerre le gouvernement ottoman a payé successivement jusqu'à l'année 1835—42.000.000 de piastres. L'Empereur, de son côté, lui avait fait remise d'abord d'un million de ducats pour faciliter l'arrangement des affaires de la Grèce et de deux millions à l'occasion de l'ambassade d'Halil, plus tard encore de deux millions, lors de la signature de notre convention avec Ahmed-pacha relative à la délimitation de nos frontières d'Asie.

Au commencement de l'année 1836, le sultan proposa de liquider définitivement la contribution de guerre par un arrangement *en bloc*.

L'Empereur lui-même traça largement les bases de cette transaction. Elle fut signée à Constantinople le 15 mars 1836. Par cet arrangement la Porte s'engagea à nous payer dans cinq mois la somme de 80.000.000 de piastres. L'Empereur daigna lui faire abandon du restant de sa dette.

De cette manière la Porte, dans l'espace de six ans, a remis entre les mains de la Russie, argent comptant, à titre:

d'indemnité de commerce . . .	47.400.000 piastres
„ „ guerre. . .	122.000.000 „
	<hr/>
	169.400.000 piastres,

somme totale, qui peut être évaluée environ à 50.000.000 de roubles. Quand on se rappelle combien notre surprise fut grande à Andrinople, lorsque nous vîmes arriver le premier convoi d'argent turc, combien la *réalité* des sommes

stipulées, par écrit, paraissait illusoire à ceux-là même qui venaient de signer le traité, on reconnaîtra que le *résultat*, obtenu par notre Cabinet, a dépassé de beaucoup toutes les espérances que l'on avait été fondé à concevoir.

4. La liquidation de l'indemnité ayant été terminée par l'arrangement de Constantinople et les 80.000.000 de piastres remis exactement à notre légation dans l'espace des cinq mois, la forteresse de Silistrie a été évacuée par nos troupes et livrée aux commissaires turcs chargés de la recevoir. Cette formalité s'est accomplie le 30 août 1836. L'Empereur, en restituant Silistrie au sultan, a daigné ordonner d'y laisser 70 canons et un matériel d'artillerie considérable, afin de constater par là aux yeux de l'Europe entière la confiance que S. M. place dans la solidité de nos relations avec la Turquie. Ce témoignage d'amitié en produisant l'impression la plus favorable sur l'esprit du sultan et de ses ministres, a contribué encore à resserrer davantage les liens d'alliance qui unissent les deux Empires.

5. Les règlements destinés à servir de base au régime intérieur des Principautés ont été confirmés par le sultan tels qu'ils avaient été rédigés sous notre administration provisoire. Les hospodars ont été nommés, cette fois-ci, sur une liste de candidats désignés par la Russie. L'Empereur a daigné confier ce soin au président plénipotentiaire des divans, l'aide de camp général Kisseleff.

Les hospodars sont: en Moldavie le prince Stourdza, en Valachie le prince Ghica.

Après leur installation, notre administration a cessé. Les deux provinces sont régies aujourd'hui d'après les formes établies par le règlement.

Le maintien de cette législation réclame toutefois une surveillance constante de notre part, afin d'empêcher les hospodars et les divans de retomber dans les mêmes abus et les mêmes irrégularités dont les règlements administratifs ont dû prévenir le retour. Nos consulats à Jassy et à Boukharest sont appelés à lutter contre cette difficulté. Elle se reproduit chaque jour et demande une attention suivie de notre Cabinet.

6. Les stipulations du traité d'Andrinople en faveur de la Servie, ont reçu leur exécution pleine et entière.

Les six districts détachés lui ont été rendus—restitution qui n'était pas sans difficulté, parce qu'il s'agissait de déplacer une population musulmane établie depuis nombre d'années dans cette contrée.

7. Finalement les clauses relatives à la liberté de navigation et du commerce, stipulées par l'art. VII du traité d'Andrinople, continuent à être en vigueur, sans que la moindre plainte ne s'élève contre la Porte. Les puissances étrangères, qui n'avaient pas joui jusqu'alors du droit de passage par le canal de Constantinople, en ont obtenu le privilège pour leur pavillon marchand.

C'est ainsi que l'Espagne, Naples et le Danemark ont acquis ce droit, par l'intervention de notre mission, aux mêmes conditions qui sont établies en faveur de notre propre commerce. Les Etats-Unis d'Amérique, profitant de ce même avantage, ont reconnu hautement que c'est à l'Empereur de Russie qu'appartient l'honneur d'avoir ouvert la mer Noire au commerce des deux mondes.

Tels sont les résultats de la paix d'Andrinople. Toutes les conditions qu'elle a établies se trouvent remplies. Il ne nous reste aujourd'hui aucune

question litigieuse à discuter avec la Porte. Depuis le règne de Pierre le Grand il n'y a jamais eu une époque dans l'histoire de nos relations diplomatiques, où nous ayons pu nous dire que nous n'avions pas de grief à faire valoir, de plainte à former, de guerre à poursuivre—ajoutons à cela de reproches à nous faire, dans nos rapports directs avec la Turquie. Notre Auguste Maître peut donc se dire avec une conviction plus forte que jamais: „*Je veillerai au maintien de mes traités, car j'ai la conscience de mon droit*”.

Voilà la politique que l'Empereur a fondée en Orient. C'est elle qui convient le plus à la dignité, comme aux vrais intérêts de la Russie.

Grèce.

En rendant compte des transactions relatives aux affaires de Turquie nous avons déjà fait mention de celles qui ont servi de base à la création du Royaume de la Grèce.

Ce serait une erreur de croire que la fondation de ce nouvel Etat eût été le résultat d'un calcul d'intérêt politique, ou une affaire de prédilection pour notre Auguste Maître.

S. M. a accepté la question grecque comme une difficulté grave que lui avait léguée le règne précédent. Il ne dépendait plus de l'Empereur d'éviter cette difficulté. Elle était là, avant son avènement au trône. Il fallait la résoudre.

La Russie ne pouvait pas rester témoin impassible de la destruction d'un peuple coreligionnaire habitué depuis un siècle à attendre de nos Monarques le gage de son salut.

C'est donc un sentiment profond d'humanité et de religion, mais non un simple calcul politique qui a déterminé notre Cabinet à intervenir en faveur de la Grèce, au moment où elle allait succomber sous le glaive ottoman.

Il convient de nous rendre compte, ainsi que nous venons de le faire, de l'origine de notre intervention. Les conséquences qu'elle entraîna peuvent aujourd'hui ne pas répondre entièrement à nos vœux; la Grèce affranchie par nos efforts peut manquer à la reconnaissance qu'elle nous doit, mais il n'en demeure pas moins vrai de dire que l'Empereur pour sa part ne saurait jamais regretter le bien qu'il a fait. S'il fallait se décider de nouveau à agir il ne pourrait pas agir autrement qu'il l'a fait.

Ces réflexions se présentent naturellement à notre esprit, au moment où nous allons passer rapidement en revue les travaux que notre Cabinet a consacrés depuis treize ans à répandre sur la Grèce des bienfaits, dont celle-ci commence à méconnaître le prix.

Protocole signé à St-Petersbourg 23 mars (4 avril) 1826.

Nous avons déjà dit que c'est à St-Petersbourg que fut signé le premier acte auquel le nouvel Etat doit son existence politique. Le protocole du 23 mars (4 avril) 1826 s'était borné néanmoins à assurer uniquement à la Grèce les droits d'une indépendance administrative, sans rompre les liens qui l'attachaient à l'Empire Ottoman.

Traité signé à Londres le 24 juin (6 juillet) 1827.

Le même principe continua encore à faire la base du traité de Londres du 24 juin (6 juillet) 1827, ainsi que du protocole du 10/22 mars 1829.

Protocole du 10/22 mars 1829.

Protocole du 3 février 1830.

Ce n'est que le protocole du 3 février 1830, comme nous l'avons vu plus haut, qui proclama l'indépendance politique de la Grèce, et appela au gouvernement de ce nouvel Etat, le prince Léopold de Saxe-Cobourg avec le titre de Prince Souverain.

En acceptant cette offre, celui-ci y attachait néanmoins, comme condition indispensable, la promesse que lui feraient les trois Cours de garantir en faveur de la Grèce un emprunt de 60 millions de francs, pour subvenir aux premiers besoins d'un Etat épuisé par une lutte à mort et dénué de ressources financières.

Les Puissances signataires des actes de Londres s'accordèrent avec cette demande, dont elles reconnurent unanimement la justice.

Cependant, malgré l'empressement et l'assistance cordiale qu'il venait ainsi de rencontrer de la part des trois Cours, le prince Léopold recula bientôt devant la difficulté de la tâche qu'il s'était imposée.

Après une fluctuation qui ne déposait nullement en faveur de son caractère, il finit par renoncer formellement à la souveraineté de la Grèce.

L'Empereur en fut péniblement affecté. Il prévoyait dès lors tous les vicissitudes que le nouvel Etat allait subir. L'administration du président, comte Capodistrias, quelle que fut l'élévation de ses sentiments personnels, n'eut pas la force de lutter contre les obstacles que lui opposait sans cesse l'esprit de parti joint aux intrigues étrangères.

9 octobre 1831.

Un lâche assassinat vint mettre fin aux jours de cet homme généreux, dont la noble vie avait été consacrée toute entière à servir la cause d'un pays où il ne trouva, pour prix de son dévouement, qu'ingratitude et trahison.

Son frère Augustin lui succéda au pouvoir. Mais, incapable d'en supporter le fardeau, il renonça bientôt à l'espoir de le conserver. Il quitta la Grèce au moment où ce malheureux pays semblait menacé de retomber encore une fois dans l'horreur de l'anarchie et de la guerre civile.

Dans cet état des choses il devenait urgent de faire choix d'un Souverain, dont la présence seule pouvait sauver le principe monarchique que les actes de Londres avaient pris pour base de l'existence politique du nouvel Etat.

Plusieurs combinaisons s'étaient présentées successivement dans le cours des délibérations des trois Cabinets qui eurent pour objet le choix du souverain de la Grèce. *Le Prince Frédéric des Pays-Bas était celui que notre Auguste Maître aurait préféré à tout autre candidat.* Mais l'éloignement que ce prince manifestait pour une destination si incertaine, ne permit point de réaliser cette pensée, à laquelle l'Empereur ne renonça qu'à regret.

Il ne restait plus qu'une seule combinaison dans l'ordre des choses possibles. Ce fut l'élection du prince Othon, second fils du Roi de Bavière. Ce souverain avait toujours témoigné une vive sympathie pour la cause de la Grèce. Il avait attaché un intérêt personnel à placer un prince de sa maison sur le trône du nouvel Etat. Dans ce but, il avait, dès l'origine, autorisé le baron de Gise, son ministre à St-Petersbourg, à faire entendre au Cabinet Impérial qu'il n'y aurait aucune objection à élever le prince Othon dans la

religion grecque orthodoxe, si l'Empereur accordait son suffrage à l'élection de ce jeune prince.

Malgré les circonstances périlleuses, dans lesquelles se trouvait la Grèce, le Roi de Bavière persistait encore, en 1832, à ambitionner pour sa famille un trône, environné de tant de difficultés et d'incertitude. Il était le seul qui voulut imposer à son fils une tâche que d'autres avaient repoussée. Il était aussi le seul monarque dont l'influence fut capable de prêter au nouvel Etat une assistance efficace et surtout les moyens militaires, dont la Grèce avait le plus urgent besoin pour assurer son repos intérieur, au milieu de l'anarchie dans laquelle elle était retombée. La nécessité de mettre à la disposition du nouveau gouvernement un corps de troupes auxiliaires, étranger au pays, devait même acquérir aux yeux de notre Cabinet une double importance depuis que les événements de juillet, en changeant l'attitude morale et politique de la France, nous feraient entrevoir de grands inconvénients à prolonger encore la présence des troupes que cette dernière avait envoyées en Morée, au nom de l'alliance.

(Octobre 1828.)

Sous le règne de Charles X cette occupation française avait à nos yeux un tout autre caractère que sous l'influence des principes et des intérêts nouveaux, créés par la révolution de juillet. Il était donc d'une haute importance pour nous d'amener, sans éclat et sans secousse, une combinaison qui forçât les Français à évacuer la Morée, en les remplaçant par un corps auxiliaire à la solde du gouvernement grec. La Bavière était la seule puissance de second ordre qui fut à même de réaliser cette combinaison avec toute la promptitude désirable, de manière à mettre le gouvernement de... juillet hors d'état de prendre pied et de consolider son attitude militaire en Morée.

Les considérations que nous venons de signaler ici décidèrent notre Cabinet à se prononcer hautement à Londres en faveur de l'élection du prince Othon, bien qu'il n'eût pas encore atteint le terme de sa majorité.

Le vote de la Russie entraîna celui des deux autres Cours. Le Roi de Bavière accepta au nom de son fils la souveraineté qui venait de lui être offerte.

D'après son vœu, le prince Othon fut appelé au gouvernement du nouvel Etat avec le titre de *Roi de la Grèce*.

Les conditions auxquelles cet arrangement fut conclu font l'objet de la convention signée à Londres le 7 mai 1832.

Convention de Londres du 7 mai 1832.

Les principales clauses que cet acte renferme sont :

1. La Grèce sous la souveraineté du prince Othon de Bavière et la garantie des trois Cours formera un Etat monarchique indépendant.

2. Les limites définitives du territoire grec seront telles qu'elles résulteront des négociations que les Cours de Russie, de France et de la Grande-Bretagne viennent d'ouvrir avec la Porte Ottomane en exécution du protocole du 26 septembre 1831. Ce protocole avait pour objet d'étendre, s'il se pouvait par un arrangement à l'amiable et moyennant une indemnité pécuniaire, les frontières de la Grèce jusqu'à la ligne de *Volo* et *Arta*, que les trois Cours avaient reconnu d'office comme indispensable au bien-être et à la sûreté du nouvel Etat.

3. La couronne et la dignité royale devant être héréditaires en Grèce, passeront aux descendants et héritiers directs du prince Othon de Bavière,

par ordre de primogéniture. A défaut d'héritiers légitimes de ce prince, la couronne grecque passera à son frère puîné Luitpold et ses descendants, à défaut de cette branche, à celle du prince Adalbert de Bavière. Mais dans aucun cas la couronne grecque et celle de Bavière ne pourront se trouver réunies sur la même tête.

4. La majorité du prince Othon en sa qualité de Roi de la Grèce est fixée à vingt ans révolus c'est-à-dire au 1 juin 1835.

5. Pendant la minorité du roi, ses droits de souveraineté seront exercés par une régence composée de trois conseillers qui lui seront adjoints par S. M. le Roi de Bavière.

6. Les trois Cours s'engagent à garantir en faveur de la Grèce un emprunt qui pourra s'élever à 60 millions de francs. Il sera réalisé par séries de vingt millions chacune. Pour le présent, la 1-ère série sera seule réalisée. Les 2-ème et 3 pourront être émises, selon les besoins de l'Etat grec, à la suite d'un concert préalable entre les trois Cours et S. M. le Roi de la Grèce.

Le gouvernement grec sera tenu d'affecter au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement de l'emprunt les premiers revenus de l'Etat, de telle sorte que les recettes effectives du trésor grec seront consacrées *avant tout* audit paiement.

Les représentants des trois Cours seront chargés de veiller à l'accomplissement de cette stipulation.

7. S. M. le Roi de Bavière facilitera au Roi Othon les moyens d'enrôler en Bavière, un corps de troupes qui pourra se monter à 3500 hommes, afin de relever les troupes de l'alliance laissées en Grèce jusqu'à présent.

Dès que le corps mentionné ci-dessus se trouvera en Grèce, les troupes de l'alliance évacueront totalement le territoire grec.

La convention du 7 mai, dont nous venons de résumer ici la substance, fut suivie de deux actes qui en formèrent bientôt le complément.

1. Arrangement conclu à Constantinople le 9/21 juillet 1832, relativement à la délimitation définitive de la Grèce.

Le premier est l'arrangement conclu à Constantinople le 9/21 juillet 1832 entre les représentants de Russie, de France et de la Grande-Bretagne d'une part et la Porte Ottomane de l'autre.

En vertu de cet acte, celle-ci consentait à étendre les frontières du nouvel Etat jusqu'à la ligne de *Volo* et *Arta*, ainsi que les trois Cours en avaient exprimé le désir. En revanche, le gouvernement grec s'engageait à payer à la Porte la somme de 40.000.000 de piastres, à titre d'*indemnité* pour la perte que celle-ci faisait en consentant à l'extension de territoire assignée au nouvel Etat.

Nous devons rappeler ici, pour mettre plus de précision dans notre récit, que la ligne de *Vola* et *Arta* avait été celle que le protocole du 10/22 mars 1829 avait dès l'origine destinée pour frontière à la Grèce.

Plus tard, lorsque la conférence résolut, par le protocole du 3 février 1830, d'ériger la Grèce en Etat complètement indépendant, on convint de faciliter cet arrangement en assignant au nouvel Etat un territoire restreint dans de plus étroites limites, afin que la Porte éprouvât d'autant moins de répugnance à en admettre l'émancipation.

Lorsque cette délimitation eut obtenu l'adhésion pleine et entière de la Porte, l'Angleterre, qui la première avait insisté sur la nécessité de restreindre les limites de la Grèce, reproduisit tout à coup l'idée de les étendre de nouveau jusqu'à la ligne anciennement fixée de *Volo* et *Arta*.

Notre Cabinet aurait eu mauvaise grâce à combattre une idée qu'il avait soutenue autrefois comme la plus utile aux intérêts de la Grèce et qu'il n'avait abandonnée que parce que l'Angleterre y avait opposé une résistance opiniâtre.

Maintenant, que le Ministère d'Angleterre venait à reproduire notre propre projet, nous nous serions mis en contradiction avec nous-même, si nous l'avions repoussé uniquement parce que c'était Lord Palmerston qui cherchait à le faire réussir.

Loin d'imiter la conduite passionnée et inconstante de ce ministre, notre Cabinet s'associa franchement aux démarches que l'Angleterre nous proposa de faire à Constantinople dans le but de décider la Porte à consentir à l'extension des frontières de la Grèce, au moyen d'une indemnité pécuniaire.

La négociation que M. de Bouténéff entama à ce sujet, en commun avec Sir Stratford Canning, fut accompagnée d'un plein succès. Et c'est à leurs démarches réunies que la Grèce fut redevable de l'arrangement du 9/21 juillet, dont nous venons de rendre compte.

Des commissaires nommés par les trois Cours, achevèrent sur les lieux le tracé des nouvelles frontières, remirent aux deux gouvernements la carte qu'ils avaient dressée et terminèrent ainsi l'œuvre difficile et compliquée de la délimitation définitive de la Grèce.

L'indemnité de 40.000.000 de piastres stipulée en faveur de la Porte fut acquittée sur le produit de l'emprunt. Les Cours alliées consentirent en conséquence à réaliser les deux premières séries à la fois.

Notre Cabinet ne négligea point de faire tourner cette circonstance au profit de notre trésor. A cet effet, il proposa à la Porte de nous assigner à compte de l'indemnité qu'elle nous devait une partie de celle qu'elle avait à recevoir de la Grèce.

De cette manière, sur 40.000.000 que celle-ci avait à payer, 22 millions furent versés dans notre trésor!

2. Article explicatif et complémentaire de l'art. VIII de la convention du 7 mai 1832.

Le second acte qui servit à compléter la convention du 7 mai 1832 fut l'article *explicatif* signé à Londres le 30 avril 1833.

Cette transaction eut pour objet de régler l'ordre de succession dans les branches des deux frères puînés du Roi Othon, les princes Luitpold et Adalbert de Bavière. Il fut établi en principe: que la succession aurait lieu *de mâle en mâle*, par ordre de primogéniture et que les femmes ne seraient habiles à succéder à la couronne de la Grèce, que dans le cas de l'extinction totale des héritiers légitimes mâles dans toutes les trois branches de la maison de Bavière ci-dessus désignée.

Dans aucun cas, la couronne grecque ne pourra être réunie sur la même tête avec la couronne d'un pays étranger.

Après avoir passé en revue les actes qui servent de base à la fondation du Royaume de la Grèce, il nous reste à jeter un coup d'œil sur les événements qui se sont succédés dans ce pays depuis l'avènement au trône du Roi Othon.

Les trois Cours, ainsi que nous l'avons dit, avaient cru ne pouvoir mieux servir les intérêts du nouvel Etat qu'en abandonnant à la sollicitude paternelle du Roi de Bavière le choix des conseillers, dont il jugerait nécessaire de former la régence, durant la minorité de son fils (10 août 1832).

Nous le disons à regret, le choix de ces conseillers ne fut pas heureux.

Celui que le Roi de Bavière appela à la Présidence du Conseil fut le comte Armansperg. Sa présence à Munich n'était pas agréable au Roi, qui craignait l'influence de cet homme d'Etat, dont la tendance libérale n'était pas inconnue à son souverain. Celui-ci entrevoyant un avantage direct à éloigner ce ministre gênant pour la Bavière n'hésita pas à remettre entre ses mains les destinées à venir de la Grèce. Elle ne tarda point à éprouver les conséquences de ce déplorable calcul.

Les deux autres membres de la Régence, nommés par le Roi, étaient le général Heideggen et M. Maurer, un 4-ème conseiller, M. Abel, leur fut adjoint, bien qu'il n'eût pas le titre de régent (janvier 1833).

L'ambition excessive du comte Armansperg ne manque pas de se trouver bientôt en conflit avec celle de ses collègues. Dès l'arrivée de la Régence en Grèce, la mésintelligence vint à éclater entre le Président et les trois autres membres du Conseil.

Sans chercher à approfondir les besoins d'un pays qui leur était entièrement inconnu, ils employèrent tous leurs efforts à se disputer un pouvoir dont aucun d'eux ne savait faire usage (juin 1834).

Le comte Armansperg l'emporta sur ses adversaires. MM. Maurer et Abel furent rappelés par le Roi. Le général Heideggen se démit de ses fonctions.

Le Président resta seul à la tête du gouvernement. Jaloux de l'autorité qu'il venait d'acquérir, il chercha autant que possible à en perpétuer la durée. Dans ce but, il prit à tâche de tenir le Roi entièrement éloigné des affaires, d'augmenter encore la défiance naturelle que ce jeune souverain plaçait en lui-même, en un mot, de fortifier en lui l'idée qu'il ne pourrait plus se passer des services de son premier ministre, même après qu'il aurait atteint l'âge de la majorité.

Cette époque, déterminée par la convention de Londres, arriva le 1-er juin 1835.

L'Empereur profita de cette circonstance pour essayer d'éclairer enfin le jeune Roi sur les véritables intérêts; de le décider à prendre désormais une part plus active à la direction des affaires de son pays; de lui faire sentir surtout l'indispensable besoin de ne pas différer plus longtemps le moment où il devrait s'unir à la nation grecque par les liens indissolubles d'une même croyance.

Depuis trois ans notre Auguste Maître n'avait cessé d'insister sur la nécessité de cette détermination. Il avait rappelé à la Cour de Munich les assurances qu'elle nous avait offertes à cet égard avant l'élection du prince Othon. Il avait invoqué le témoignage des déclarations formelles de nos plénipotentiaires à Londres qui attestaient hautement, lors de la signature de la

convention de 7 mai, que S. M. n'avait accordé son suffrage au prince Othon que dans la conviction où elle était de voir s'accomplir les promesses antérieures, qui nous avaient été données par la Cour de Bavière.

Celle-ci cherchait constamment à en étudier les effets. Elle nous répondait qu'un changement de religion aurait été possible *avant* l'époque où le prince Othon avait achevé son éducation religieuse et reçu la confirmation; mais que ce qui avait été possible *alors* ne l'était plus *maintenant*; qu'il fallait abandonner au prince Othon de prendre à cet égard les déterminations qui lui seraient dictées par sa conscience. Voyant que nos démarches auprès de la Cour de Munich resteraient sans résultat, l'Empereur se décida à adresser directement au Roi Othon les mêmes conseils et les mêmes remontrances (18/30 novembre 1833).

S. M. s'exprima à ce sujet dans les termes les plus positifs envers le prince Soutzo, durant sa première mission à St-Petersbourg.

Notre Auguste Maître résolut de manifester à cet égard sa pensée toute entière d'une manière encore plus directe, en chargeant son aide de camp général le comte Alexandre Stroganoff de se rendre à Athènes, au moment où le jeune souverain de la Grèce venait d'atteindre le terme de sa majorité (juillet 1835).

L'instruction dont l'Empereur fit munir le comte Stroganoff, atteste que rien n'a été épargné pour porter la conviction dans le cœur du Roi Othon et pour lui inspirer une juste idée de ses devoirs comme de ses vrais intérêts.

Le résultat de la mission du comte Stroganoff demeura incomplet. Le Roi, en réservant à l'avenir les déterminations qu'il puiserait dans sa conscience, se renferma pour le moment dans la promesse de faire élever ses enfants dans la religion grecque orthodoxe.

Cet engagement fut consigné dans une lettre que le Roi adressa à l'Empereur. Depuis, cette même résolution a été annoncée formellement au synode grec par le Roi Othon après son mariage.

Le résultat est donc le seul que la mission du comte Stroganoff a produit. Les renseignements qu'il nous rapporta de son séjour d'Athènes confirmèrent malheureusement toutes les notions que nous possédions déjà sur la situation regrettable du pays. Rien n'y prospérait. L'administration était tombée dans une complète inertie. Le comte Armanberg, dominé par l'influence anglaise, éloignait du trône tous ceux qui avait servi courageusement le pays durant la guerre d'indépendance; protégeait en revanche les partisans des idées subversives; encourageait la tendance d'un certain parti qui vise à l'introduction en Grèce du régime constitutionnel; en un mot, contribuait de tous ses efforts à paralyser la marche de l'administration de manière à compliquer, de plus en plus, les difficultés que rencontrerait le jeune souverain à l'instant où il essaierait de saisir lui-même les rênes de gouvernement.

L'Empereur averti de l'influence déplorable que le comte Armanberg exerçait en Grèce, ne dissimula point à la Cour de Munich le jugement sévère qu'il portait sur ce ministre. Le Roi de Bavière finit par partager cette opinion et par se pénétrer de la nécessité de remplacer par un conseiller plus fidèle celui qu'il avait eu le malheur de donner à son fils au commencement de son règne (22 novembre 1836).

Le voyage que le Roi Othon fit en Allemagne dans le courant de l'été 1836, et le mariage qu'il contracta à cette époque avec la Princesse Amélie d'Oldenbourg, facilitèrent au Roi de Bavière les moyens de mettre fin à l'autorité abusive dont le comte Armanberg s'était emparé. M. Rudhard lui succéda dans le poste de Président de conseil. Celui d'archichancelier fut aboli.

La gestion de M. Rudhard a fait honneur à son caractère de loyauté plus qu'à son habileté et à son esprit de conduite. Les contrariétés qu'il a éprouvées, tantôt par les intrigues du Ministre d'Angleterre, tantôt par les difficultés inhérentes à l'administration d'un pays nouveau, l'ont découragé moralement, ont aigri son esprit et ont fini par amener entre le Roi Othon et lui des discussions fâcheuses qui l'ont décidé à se démettre de ses fonctions (novembre 1837).

Depuis, le jeune Souverain a saisi lui-même les rênes du gouvernement. L'épreuve du temps nous démontrera les résultats qu'il obtiendra. Sans vouloir les préjuger, il est juste de reconnaître que les difficultés contre lesquelles il aura à lutter sont très grandes.

Elles proviennent en majeure partie d'une double source :

1) de l'épuisement des finances de la Grèce ;

2) de la désunion des trois Puissances qui, après avoir fondé ce Royaume, se trouvent malheureusement en désaccord complet sur les principes qu'elles cherchent à y faire prévaloir.

Pour ce qui est des difficultés financières où se trouve le nouvel Etat, nous n'entreprendrons pas d'indiquer ici les discussions interminables auxquelles cette question a donné lieu entre notre Cabinet, l'Angleterre et la France.

Ces discussions roulent depuis six ans sur la 3-me série de l'emprunt.

Sous l'administration du comte Armanberg, livrée à l'influence de l'Angleterre, celle-ci insistait sur la nécessité de réaliser la 3-me série en entier ou en partie. Notre Cabinet s'y est opposé par la raison que le comte Armanberg ne nous inspirait aucune confiance.

Sous le ministère Rudhard, c'est l'Angleterre qui a changé de langage, c'est elle qui a refusé de venir au secours de la Grèce, et cela par la raison qu'elle considérait M. Rudhard comme livré tout entier à l'influence russe.

Aujourd'hui la question de la 3-me série est en suspens. Pour notre part nous y puisons les fonds nécessaires pour payer les intérêts des 2 premières. Le gouvernement grec se trouve hors d'état d'y satisfaire par ses propres moyens. Cet état des choses mérite l'attention sérieuse de notre Cabinet. Il continue à faire l'objet des délibérations des plénipotentiaires des 3 Cours qui se trouvent réunis en conférence à Londres. On y examina en ce moment les moyens de garantir l'emprunt par des secrètes hypothécaires fondées sur les propriétés nationales du gouvernement grec, et de régulariser le mode de la surveillance collective que les représentants des 3 Cours à Athènes sont appelés à exercer, pour que les revenus effectifs de l'Etat soient employés avant tout au service des intérêts et des fonds d'amortissement.

Ces questions sont très compliquées.

Lors même qu'elles seraient complètement éclairées en théorie, il est à craindre qu'en pratique le manque des ressources matérielles du nouvel Etat ne vienne tromper tous les calculs de la conférence de Londres et condamner finalement les trois Puissances à acquitter elles-mêmes les intérêts de l'emprunt

qu'elles ont garanti. Cette chance n'est pas certaine, mais elle ne doit pas être exclue de nos prévisions.

Quant à la désunion qui existe entre les trois Cours, elle doit réagir nécessairement d'une manière sérieuse sur la situation intérieure de la Grèce. Ce malheur est inévitable. Il ne dépend de nous d'y remédier.

L'Angleterre veut imposer à tout prix au nouvel Etat le régime constitutionnel.

Notre Cabinet s'y oppose de tous ses moyens; car il a l'entière conviction que l'essai des formes représentatives, auquel les monarchies les plus anciennes ont de la peine à résister, serait infailliblement la perte d'un pays tel que la Grèce.

Nos opinions et celles de l'Angleterre sur cet objet ne peuvent pas s'accorder entre elles. La France, sans partager les vues du Ministère britannique, se range cependant chaque fois de son côté lorsqu'il s'agit de combattre ce que les deux Cours appellent *l'influence absolue* de la Russie. De là un conflit continuuel d'intérêts et de principes opposés, au milieu desquels la Grèce se trouve malheureusement placée de manière à ne pouvoir jamais contenter les trois Puissances à la fois.

Cette situation est malheureusement telle que nous ne saurions en prévoir ni le terme ni le résultat. Mais sans anticiper sur l'avenir, il est bon de nous rendre compte de ce que veulent nos adversaires et de ce que nous conseillent nos propres intérêts.

Les deux Cours maritimes voudraient faire de la Grèce le poste le plus avancé de l'Europe constitutionnelle en y établissant un état des choses hostile aux principes de la Russie et contraire à notre influence dans l'Orient.

Une pareille tendance ne saurait échapper à notre attention. Nous devons par conséquent ne rien négliger pour combattre à cet égard les projets malveillants de nos adversaires, tant que nous pourrons.

Surtout, notre intérêt bien entendu nous conseille de ne jamais permettre que la Grèce étende son territoire et son importance politique au-delà des limites qui lui sont actuellement prescrites. Augmenter les forces matérielles d'une Puissance grecque placée sous l'influence des doctrines qui guident la politique des Cours maritimes, ce serait de toutes les combinaisons celle qui nous deviendrait la plus nuisible.

Maintenir la Grèce dans les limites territoriales qui lui sont prescrites, la rendre inoffensive et, s'il se peut, prospère sous une administration modérée et sage, réprimer en elle le développement des idées révolutionnaires dont les Puissances maritimes cherchent à y répandre le germe, établir graduellement entre le nouvel Etat et la Porte des relations pacifiques et commerciales, enfin habituer la Grèce à trouver désormais un gage de sûreté et de bien-être dans le système de conservation que nous avons fondé en Orient, tel est le but de la politique de l'Empereur.

Elle seule peut prévenir en Grèce de grands malheurs et empêcher que cette question dont il a dû malgré lui accepter l'héritage, en montant sur le trône, ne devienne pour l'avenir un legs onéreux.

Transactions relatives aux affaires d'Occident.

Depuis la pacification de l'Orient, fondée sur le traité d'Andrinople, les travaux et les actes politiques de notre Cabinet ont été, pour ainsi dire, une lutte continuelle contre l'envahissement des principes révolutionnaires que les événements de 1830 ont révélés dans l'Occident.

Si l'on se rappelle que cette lutte se prolonge depuis 8 ans, que dès l'origine l'Angleterre a quitté nos rangs pour passer dans le camp ennemi; que les alliés qui nous sont restés fidèles, l'Autriche et la Prusse, nous ont prêté une assistance, souvent incertaine, toujours timorée, on sera surpris de voir que les efforts de la Russie aient réussi jusqu'à ce jour à maintenir l'ordre social en Europe, tel qu'il existe encore, et à contenir la France révolutionnaire dans les limites que les traités de 1815 lui avaient prescrites.

Ce résultat mérite d'être bien apprécié. Il paraîtra d'autant plus frappant si nous reportons nos regards sur les événements de l'année 1830, et si nous examinons sérieusement tous les éléments de trouble que renfermaient à cette époque l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la Belgique.

Transactions relatives aux affaires des Pays-Bas.

Ce pays est le seul où la cause de la révolte a obtenu un déplorable triomphe. Ce malheur n'a pas été l'effet d'un seul jour. Il avait été préparé d'avance par de grandes fautes administratives et politiques qui ont fini par amener la dissolution du Royaume des Pays-Bas en séparant la Belgique de la Hollande, et en détruisant ainsi le lien que le congrès de Vienne avait formé entre les deux pays.

A Dieu ne plaise que nous cherchions à aggraver aujourd'hui les torts du gouvernement des Pays-Bas, au milieu de l'épreuve cruelle qu'il subit. Mais, ce serait ne point remplir le devoir que la vérité nous impose, si nous passions sous silence les causes qui ont ébranlé en Belgique les bases de l'autorité et facilité le succès de la révolte, longtemps avant qu'elle n'eût éclaté.

L'histoire est toujours là pour nous enseigner qu'à côté d'une faute politique, se trouve toujours un grand malheur. C'est un enseignement sévère, mais dont nous ne devons pas négliger d'écouter la leçon.

Voici les fautes que le gouvernement des Pays-Bas avait commises depuis la désunion de la Belgique à la Hollande.

Sous la restauration des Bourbons, il avait accueilli à Bruxelles tous les réfugiés politiques qui, sortis de France, venaient trouver en Belgique asile et protection. Il avait permis à la liberté de la presse de prendre un fatal essor pour déverser sur la Royauté en France le ridicule, l'injure et le blâme. Il avait humilié l'amour-propre de la Hollande, dérangé ses calculs d'économie et blessé, si j'ose m'exprimer ainsi, ses mœurs bourgeoises par la préférence exclusive qu'il accordait au séjour plus dispendieux et plus brillant de Bruxelles. Il avait alarmé en même temps le clergé belge par l'encouragement peu réfléchi qu'il prodiguait au milieu d'une population catholique, au système d'éducation protestant. Il avait composé l'armée de manière à ce que la défense des forteresses fût confiée à des garnisons dont plus de deux tiers étaient

belges et moins d'un tiers hollandais. Enfin, tandis qu'il paralysait ainsi son action gouvernementale au dedans, il avait commis la grande erreur de mécontenter au dehors tous ses voisins; de donner surtout à la Prusse de justes motifs de plainte, en traînant en longueur pendant *quinze ans* la négociation destinée à régler, aux termes du Congrès de Vienne, les dispositions relatives à la libre navigation du Rhin.

Après tant de fautes accumulées durant une longue suite d'années, peut-on s'étonner que les éléments de troubles contenus en Belgique aient éclaté tout à coup, au moment où les événements de juillet donnèrent le signal de l'insurrection de Bruxelles!

Les libéraux belges tournèrent contre la Maison d'Orange les mêmes armes qu'on leur avait permis de diriger contre la restauration en France. Le clergé prêcha la révolte au nom de la religion attaquée. Les garnisons belges livrèrent les forteresses sans coup férir. Les hollandais, loin de considérer les troubles de la Belgique comme un désastre, se félicitèrent d'y entrevoir le moyen de rompre un lien qui leur était à charge. Les Etats voisins se montrèrent peu empressés de porter secours à un gouvernement qui ne leur avait inspiré que méfiance et froideur. Ainsi la Hollande se trouva seule et abandonnée dans le malheur. Ainsi quinze jours suffirent pour renverser le Royaume des Pays-Bas.

Lorsque l'insurrection eut accompli ce grand désastre, le Roi Guillaume songea trop tard aux moyens de le réparer. Les efforts qu'il employa pour réprimer la révolte à Bruxelles, par la force des armes, restèrent sans effet. Alors, il en appela à ses alliés.

L'Empereur fut le seul qui n'hésita point à répondre franchement à cet appel. Il donna aussitôt les ordres nécessaires pour mettre en disponibilité son contingent de 60/m. hommes, conformément aux engagements que lui imposaient les traités.

Mais tout en remplissant ce devoir avec fidélité, il reconnu en même temps, que son exemple, s'il n'était pas imité par ses alliés, ne suffirait pas pour assurer le maintien du Royaume des Pays-Bas.

Cette prévision ne se réalisa malheureusement que trop tôt. Le Duc de Wellington qui se trouvait alors à la tête du gouvernement anglais, manqua d'énergie et de résolution. Effrayé de la tendance des esprits en Angleterre qui, en se prononçant de plus en plus en faveur de la réforme, refusait déjà son appui au Ministère Tory, il n'osa entreprendre aucune mesure décisive. Son hésitation acheva la perte des Pays-Bas et donna gain de cause à la révolte que la présence d'un régiment anglais, envoyé à temps et porté avec rapidité sur le théâtre des événements, aurait peut-être suffi pour faire reculer dès l'origine.

La perplexité et l'inertie du Duc de Wellington servirent d'exemple et d'excuse à l'attitude passive qu'adopta la Prusse.

L'Autriche, plus éloignée des frontières de la Belgique, était d'ailleurs absorbée alors par l'unique pensée de veiller à la tranquillité de l'Italie, à laquelle le Cabinet de Vienne attachait un intérêt plus direct qu'au sort de la Belgique.

Les considérations que nous venons d'exposer ici suffiront pour indiquer les dispositions dans lesquelles se trouvaient alors les Cabinets alliés, que leur

position géographique mettait à portée d'intervenir directement dans les affaires des Pays-Bas.

Il nous reste à parler encore de la France. La politique qu'elle adopterait ne pouvait pas être douteuse un seul instant. Il était évidemment de son intérêt de faire tomber le rempart que le traité de Vienne avait érigé, lorsque la prévoyance des Cours alliées chercha à opposer par la création du Royaume des Pays-Bas une résistance impénétrable aux empiétements futurs de la France. Ce n'était assurément pas d'elle, qu'il fallait s'attendre à des mesures de défense et de salut en faveur d'un système politique, directement opposé à ses propres intérêts.

Malgré cela, le Cabinet des Tuileries reçut du Roi Guillaume l'invitation de concourir, ensemble avec les quatre Cours alliées, aux délibérations qui allaient s'ouvrir à Londres pour amener la pacification de la Belgique.

Associer la France à cette médiation, c'était d'avance se résigner à rompre le lien qui unissait la Belgique à la Hollande. Et pourtant le Cabinet de la Haye crut ne pouvoir pas se dispenser d'admettre celui des Tuileries à cette importante délibération. Il savait qu'il ne pouvait pas discuter *sans* la France un intérêt que celle-ci ne permettrait point de décider *contre* elle. La même considération influa sur les Cours de Londres, de Vienne et de Berlin. Aucune d'elles ne songea à la possibilité d'exclure le gouvernement français de l'examen d'une question politique qui excitait à Paris les plus vives sympathies. Aucune d'elles ne se croyait d'ailleurs en mesure de soutenir les intérêts du Roi des Pays-Bas dans une contrée en pleine révolte, où l'on ne pouvait intervenir à main armée qu'avec la ferme résolution de combattre non seulement les insurgés belges, mais encore les forces de la France elle-même, si celle-ci, entraînée par l'exaltation du moment, se portait au secours de la révolution belge, inséparable dès lors de celle de juillet.

Dans cet état des choses, l'admission des plénipotentiaires français aux conférences de Londres devenait une nécessité, dont le Roi Guillaume avait été le premier à subir la loi. Mais, une fois que le Cabinet des Tuileries avait été invité à participer à cette délibération, il fallait s'attendre au résultat que son intervention devait y produire. Car il était dans l'ordre naturel des choses que l'insurrection belge obtînt de la France aide et protection. L'expérience nous a prouvé combien l'influence de celle-ci puissamment secondée par l'esprit malfaisant de M. de Talleyrand, a réagi sur les délibérations ultérieures de la Conférence (4 novembre 1830).

Le premier acte des plénipotentiaires réunis à Londres, a été de suspendre les hostilités entre les deux parties contendantes. Ce résultat, il est juste de le dire, était alors un véritable bienfait pour la Hollande. Son armée était désorganisée par suite du système vicieux qui avait présidé à sa formation. Les troubles de la Belgique avaient pris le gouvernement néerlandais au dépourvu. Sans la cessation des hostilités, il se serait donc trouvé hors d'état d'opposer une résistance efficace au progrès des insurgés. Ce n'est que pendant l'armistice qu'il a complété ses moyens de défense et repris une attitude militaire, conforme aux besoins de sa sûreté. Ce fait n'a pas été assez franchement reconnu par le gouvernement des Pays-Bas. Mais l'impossibilité matérielle où il se trouvait de se défendre lui-même, était en réalité la raison qui le forçait d'en appeler à la médiation des cinq Puissances. Et, sous ce rapport, il est

vrai de dire que la résolution de la conférence relative à l'établissement de l'armistice, était un acte qui procurait à la Hollande une sécurité que son propre gouvernement eût été, à cette époque, incapable de lui garantir.

Le second acte de la conférence eut pour objet de poser les bases de séparation entre les deux grandes divisions du Royaume, dont les liens venaient de se dissoudre.

Dès le principe, notre Cabinet espérait que cette séparation ne serait qu'administrative, et que la Belgique, divisée de la Hollande, pourrait être conservée à la maison régnante, soit que les deux pays, régis par une administration distincte, fussent soumis au même sceptre, soit que la Belgique fût placée séparément sous la souveraineté du Prince d'Orange.

Cette dernière combinaison qui réunissait plus d'une chance de succès et qui avait nommément l'avantage d'être secondée par le ministère anglais, n'obtint pas du Roi des Pays-Bas tout l'appui qu'il eût été désirable de lui prêter.

Les circonstances ne permirent pas de revenir plus tard sur cette combinaison, une fois qu'elle avait échoué (4 juin 1831).

La Belgique, reconnaissant le besoin de donner plus de consistance à son gouvernement, par l'apparence et les formes d'une autorité souveraine, appela le Prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône du nouvel Etat (2 août 1831).

Le 21 juillet, ce Prince faisait son entrée à Bruxelles. Peu de jours après, les hollandais, sans égard pour l'armistice, franchirent la frontière et entrèrent en Belgique. Le succès qui accompagna cette opération, dirigée par le Prince d'Orange, fut prompt et décisif. En dix jours, l'armée belge se trouvait mise en déroute, et Bruxelles se croyait à la veille de tomber au pouvoir du vainqueur. Dans ce moment critique la France envoya une armée de 25/m. au secours des belges, et l'Angleterre fit partir Sir R. Adair pour arrêter la marche du Prince d'Orange (14 août).

Le Roi des Pays-Bas donna ordre à son armée de suspendre ses mouvements et d'évacuer la Belgique. Cette détermination mit fin à une campagne qui fut glorieuse pour le Prince d'Orange, mais sans résultat pour la Hollande, entreprise qu'il aurait fallu ou ne point tenter du tout ou ne pas laisser inachevée, une fois qu'elle avait été hasardée. Car il est de fait que la facilité avec laquelle l'armée hollandaise avait pénétré jusqu'au centre de la Belgique, éclaira l'Angleterre et la France sur les dangers que courrait encore à l'avenir le repos de ce nouvel Etat, et leur démontra la nécessité d'environner désormais son existence politique de garanties plus fortes et plus durables.

Ainsi la campagne de dix jours, que le Roi des Pays-Bas avait entreprise sous le prétexte de vouloir appuyer la marche des délibérations de Londres, tourna en réalité contre lui; donna l'éveil aux Cours maritimes sur les projets hostiles du gouvernement néerlandais contre la Belgique, et leur prouva que, pour mettre celle-ci à l'abri d'une nouvelle invasion, il fallait hâter le moment où l'indépendance de ce pays serait formellement reconnue, les conditions de son existence politique définitivement arrêtées, et la neutralité de son territoire placée sous la garantie des cinq grandes Cours de l'Europe (octobre 1831).

C'est sous l'influence de cette pensée que furent signés les 24 articles de Londres, qui posèrent irrévocablement les bases de la séparation des deux pays.

La Belgique accepta, la Hollande rejeta les conditions de cet acte. La première recueillit tous les avantages de son adhésion, l'autre tous les inconvénients de son refus. Telle est l'origine des difficultés que le gouvernement néerlandais a éprouvées depuis cette époque. Telle est aussi la cause des sacrifices énormes que la Hollande a dû supporter dès lors et qu'elle a acceptés jusqu'ici avec un courage et avec une résignation vraiment admirables.

C'est de cette époque que date la différence étrangement injuste entre la condition dans laquelle se trouvent les deux pays. Celui qui s'est révolté, jouit de tous les avantages que lui assurent les 24 articles de Londres. Celui qui est resté fidèle à son maître, subit toutes les charges qui résultent de cette transaction.

La Belgique devait restituer le territoire qu'elle occupait au-delà des frontières posées par les 24 articles. Elle a gardé ce territoire jusqu'à ce jour. Elle devait concourir au paiement des intérêts de la dette commune de l'Etat, selon le partage établi par les 24 articles et y contribuer annuellement pour la somme de 8.400.000 fl. de Hollande; elle n'a payé jusqu'ici absolument rien. Il en résulte que, depuis près de 8 ans, la Belgique s'est trouvée libérée d'une somme au-delà de 60.000.000 de florins (120 millions de roubles) et que le fardeau de ce paiement est retombé en entier sur la Hollande.

Voilà les résultats qu'a produits le rejet des 24 articles de la part du gouvernement néerlandais et leur acceptation de la part de la Belgique.

De plus, la neutralité de cette dernière, établie en principe par les Puissances médiatrices, a reçu dès lors une garantie explicite par la signature d'un traité formel conclu entre les plénipotentiaires des cinq Cours réunis à Londres et le gouvernement belge.

Traité conclu avec la Belgique, à Londres, le 3/15 novembre 1831.

Il renferme le texte des 24 articles, en y ajoutant la reconnaissance du Roi Léopold comme souverain de la Belgique.

La nouvelle de la signature de ce traité est parvenue à l'Empereur, pendant son séjour à Moscou.

S. M. a jugé nécessaire de suspendre alors la ratification de cet acte, afin de ménager par là au Roi des Pays-Bas le temps de donner librement son adhésion aux bases de la séparation des deux pays et d'éviter à ce souverain l'apparence pénible d'avoir accepté ces conditions malgré lui.

Il répugnait aux sentiments personnels de notre Auguste Maître d'avoir l'air de contraindre la volonté d'un monarque allié. Mais d'une autre part aussi, S. M. Impériale prévoyait qu'en persistant dans son système de résistance, le Roi des Pays-Bas imposerait à son pays des sacrifices dont le poids finirait, tôt ou tard, par l'accabler.

C'est donc pour réserver à S. M. Néerlandaise la liberté et le mérite de mettre spontanément un terme à ces sacrifices, que l'Empereur résolut alors de suspendre la ratification du traité du 3/15 novembre.

Notre Auguste Maître porta encore plus loin la sollicitude d'une amitié franche et loyale. Il envoya son aide de camp général le Comte Orloff à la Haye, pour offrir ses bons offices à Londres, dans le but d'obtenir en faveur

de la Hollande des conditions plus avantageuses, en modifiant celles des clauses du traité qui semblaient onéreuses au gouvernement néerlandais, sous le rapport de ses intérêts commerciaux et financiers.

Les propositions dont le Comte Orloff était l'organe, ne furent point accueillies à la Haye, comme elles méritaient de l'être (10/22 mars 1832).

Cette chance avait été prévue par les instructions dont l'Empereur avait daigné munir son représentant. En conséquence, au moment de quitter la Haye, le Comte Orloff remit au ministère néerlandais une déclaration formelle par laquelle il lui annonçait : que S. M. I., après avoir épuisé tous les moyens de conciliation en son pouvoir, ne saurait désormais offrir à la Hollande aucune assistance efficace, ni répondre des résultats que pourrait attirer sur elle le système de conduite qu'elle persistait à suivre.

Cette déclaration était un dernier avertissement amical que l'Empereur croyait devoir offrir au Cabinet néerlandais.

Après avoir rempli cet acte de conscience, S. M. ne différa pas davantage la ratification du traité du 3/15 novembre, que les Cours de Vienne et de Berlin avait déjà sanctionné (4 mai 1832).

Mais, en le ratifiant, l'Empereur chercha encore à servir les véritables intérêts de la Hollande. Dans ce but, il introduisit dans l'acte même de sa ratification trois *réerves*, au moyen desquelles il ménageait au gouvernement des Pays-Bas la faculté de reprendre la négociation et de modifier, par une transaction définitive avec la Belgique, celles des clauses du traité du 3/15 novembre, qui se rapportaient spécialement aux questions de finance et de navigation.

En même temps, l'Empereur chargea ses plénipotentiaires de déclarer expressément à la conférence que, tout en ratifiant le traité conclu avec la Belgique, S. M. ne consentait nullement aux déterminations que les Puissances médiatrices pourraient prendre à l'avenir pour imposer au Roi des Pays-Bas des conditions, qu'il n'aurait pas librement acceptées, et que dans aucun cas elle ne prêterait son concours à l'emploi de mesures coercitives contre ce Souverain, ami et allié *).

Les réserves dont l'Empereur avait accompagné sa ratification du traité, ouvrirent la voie à de nouvelles négociations à Londres. Elles restèrent néanmoins sans résultat, et notre Cabinet eut la douleur de voir que le gouvernement néerlandais se faisant illusion sur les dangers dont il était environné, négligeait de profiter des moyens que l'amitié de l'Empereur lui avait offerts, pour l'aider à sortir d'une position devenue de jour en jour plus difficile et plus pénible.

Bientôt, l'injustice des Cours maritimes vint encore aggraver cruellement cette position. Au mois d'octobre 1832 elles se portèrent contre la Hollande à l'emploi des mesures coercitives dont nous avons bien prévu le danger (15/27 octobre 1832).

*) Par l'égard pour S. M. le Roi des Pays-Bas, l'Empereur chargea en même temps le Prince Lieven de faire connaître au Roi Léopold que l'intention de S. M. I. était de ne point établir de relations diplomatiques entre la Russie et la Belgique, tant que celle-ci n'aurait pas conclu un arrangement définitif avec la Hollande.

Conformément aux ordres de l'Empereur ses plénipotentiaires se retirèrent alors de la conférence de Londres.

Les représentants des Cours de Vienne et de Berlin furent obligés de suivre cet exemple.

L'Angleterre et la France procédèrent à agir d'un commun accord pour contraindre le gouvernement néerlandais à souscrire aux arrangements relatifs à la Belgique. L'embargo fut mis sur les vaisseaux hollandais dans les ports de la Grande-Bretagne. Une flotte combinée anglaise et française vint bloquer les côtes de la Hollande, pendant qu'une armée française entraînait en Belgique pour mettre le siège devant Anvers *).

Le 23 décembre cette place se rendit par capitulation. Peu de temps après, le gouvernement néerlandais, effrayé des conséquences dont il se voyait menacé par l'interruption du commerce et surtout par le danger auquel pourraient se trouver exposés ses colonies, conclut avec les Cours de Londres et de Paris une convention, par laquelle il s'engageait maintenir le status quo et à s'abstenir de toute agression envers la Belgique, en attendant la conclusion d'un traité définitif entre les deux pays (21 mai 1833).

Jusqu'à ce jour ce résultat n'a malheureusement pas été atteint. Des difficultés qu'il serait trop long d'énumérer ici, ont entravé depuis la marche des délibérations de Londres chaque fois que l'on a essayé de les renouer (mars 1838).

En dernier lieu, le Cabinet de la Haye s'est décidé à déclarer qu'il était prêt à adhérer purement et simplement aux 24 articles.

Cette démarche qui aurait fait, il y a six ans, le salut de la Hollande, rencontre aujourd'hui des obstacles à Londres.

Le plus grand de tous, c'est que la Belgique, après avoir été libérée depuis tant d'années du paiement de sa quote-part de la dette, trouve un avantage immense à faire durer le plus longtemps possible un état provisoire, qui tourne complètement à son profit. D'un autre côté, les arrérages qu'elle aurait à payer se sont tellement accumulés, qu'elle puise dans cette circonstance même un prétexte pour se dispenser d'acquitter une dette devenue si énorme.

Les Cours de Londres et de Paris, portées toutes les deux en faveur du gouvernement belge, protègent ouvertement ses prétentions; déclarent que l'exécution des 24 articles est devenu impossible par suite du laps de temps, qui s'est écoulé depuis, et invitent le Cabinet néerlandais à reprendre la négociation au point où elle s'est arrêtée en 1833, à l'époque où l'on s'occupait à discuter en conférence les questions financières et commerciales demeurées en litige.

Voilà la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui cette affaire. Elle est infiniment regrettable pour la Hollande, car, à mesure que se prolonge cet état d'incertitude, les charges qui pèsent sur le pays, deviennent de jour en jour plus sensibles.

L'opinion publique, durant la dernière cession des Etats, s'est déjà prononcée avec plus de force que jamais, sur la nécessité d'en venir promptement

*) La forteresse d'Anvers était comprise dans les limites du territoire assigné à la Belgique par le traité de 3/15 novembre 1831.

ment à une conclusion. Pour le moment, nous n'entrevoions pas encore les moyens qui peuvent conduire à ce résultat. A moins que le Cabinet de la Haye ne se décide à faire de grands sacrifices en consentant à réduire la quotité des arrérages qu'il réclame du gouvernement belge, ce dernier préférera indubitablement les avantages de l'état provisoire dont il joint, aux charges que lui imposerait une transaction définitive.

Nos alliés, l'Autriche et la Prusse, évitent de leur côté, d'en venir à des déterminations plus énergiques pour contraindre le gouvernement belge de se soumettre aux engagements onéreux, qui résultent pour lui des actes de Londres. Car les Cours de Vienne et de Berlin savent fort bien que, pour dicter la loi à la Belgique, il faudrait qu'elles fussent préparées d'avance à entrer en conflit avec les Puissances maritimes qui ont adopté la cause de Léopold comme un intérêt politique et comme une affaire de famille, qu'elles partagent en commun.

La situation de la Hollande est donc à nos yeux la plus affligeante possible. Ses alliés ne feront rien pour l'améliorer; ses adversaires ont tout employé pour la compliquer; enfin son propre gouvernement a eu le malheur de conduire les affaires de manière à les embrouiller tout à fait: il a refusé un accommodement lorsqu'on lui en offrait les moyens; aujourd'hui où il voudrait les accepter, ils ne sont plus dans l'ordre des choses possibles.

Tel est le récit pénible, mais fidèle des événements et des négociations, qui se rapportent aux affaires des Pays-Bas, auxquelles on a donné le nom de question *hollando-belge*.

Pour ajouter un dernier trait à ce tableau, nous dirons que le Roi des Pays-Bas, dans l'attente continuelle d'un changement quelconque en France ou en Angleterre, paraît ne point admettre l'idée que l'émancipation de la Belgique soit un fait entièrement accompli. L'existence politique de ce nouvel Etat lui paraît trop précaire pour qu'il puisse résister à la moindre secousse.

Cette pensée sert à expliquer en grande partie la marche que le Cabinet de la Haye a suivie jusqu'à ce jour. Comme question d'intérêt et de droit, les regrets que lui inspire la perte de la Belgique, sont naturels et légitimes. Mais comme question de prudence, le calcul qu'il paraît suivre pour réparer cette perte, nous semble incertain et dangereux.

Voilà la seule opinion qu'il nous soit permis d'émettre sur la conduite adoptée par le gouvernement néerlandais. Le temps nous dira s'il a bien ou mal jugé les intérêts de son pays. Mais, comme ils sont inséparables de ceux de la Maison d'Orange, à laquelle l'Empereur est étroitement uni par des liens de parenté et d'affection, la sollicitude que cette question inspire à S. M. est très réelle. Malheureusement les distances nous ont empêché, et nous empêcherons toujours, d'exercer sur cette affaire l'influence décisive qui eût été conforme aux intentions bienveillantes de l'Empereur, si la Russie avait été à portée d'offrir à la Hollande une assistance prompte et directe. Cette réflexion achève de rendre compte des motifs qui ont guidé notre Cabinet dans le cours des négociations longues et pénibles, relatives aux affaires des Pays-Bas.

Il nous reste à faire mention de trois actes qui s'y rapportent directement.

Convention relative aux forteresses belges, signée à Londres le 14 décembre 1831.

Le premier de ces actes est la convention conclue entre la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre d'une part, et la Belgique de l'autre, relativement à la démolition d'un certain nombre de places fortes appartenant à cette dernière.

Voici l'origine de cet acte.

Le Royaume des Pays-Bas, ainsi que nous l'avons dit, avait été créé en 1815 pour servir de rempart à l'alliance contre la France. Le changement que cette combinaison politique avait subi, par le fait de la séparation entre la Belgique et la Hollande, devait nécessairement réagir sur le système de défense militaire des alliés. En effet, dans l'état actuel des choses, il ne leur convenait nullement de maintenir en Belgique une ligne de forteresses qui, au lieu d'être un boulevard contre la France, pourraient tôt ou tard offrir à celle-ci un point d'appui très important dans toute guerre d'agression, qu'elle porterait du côté de ses frontières septentrionales.

Les délibérations dans lesquelles les plénipotentiaires des Cours alliées entrèrent à ce sujet, eurent pour résultat la signature d'une convention qui obligeait le gouvernement belge à démolir, dans un certain délai les fortifications de *Menin, Ath, Mous, Philippeville* et *Mariembourg*.

Les autres places fortes de la Belgique étaient conservées.

Par un article séparé et secret, annexé à cette convention, les Cours alliées stipulèrent que:

„Quant aux places fortes, qui seraient conservées, le Roi des Belges „serait placé dans la position où se trouvait S. M. le Roi des Pays-Bas envers „les quatre Cours, qu'en conséquence, dans le cas où la sûreté de ces forteresses viendrait à être compromise, S. M. le Roi des Belges concerterait avec „les Cours de Russie, d'Autriche, de la Grande-Bretagne et de Prusse les mesures „que réclamerait la conservation de ces forteresses, toujours sous la réserve de „l'indépendance et de la neutralité de la Belgique“.

Cet engagement était, pour ainsi dire, un dernier hommage rendu au système de défense militaire, fondé en 1815 par la quadruple alliance; hommage, sans contredit, peu sincère de la part de la Belgique, car, en cas de guerre, ce n'est assurément pas du côté des Cours du continent, qu'elle tournerait ses regards et ses espérances.

La convention dont nous venons de parler, est donc à nos yeux un document qui a moins de valeur réelle que d'intérêt historique.

C'est, depuis 1814, le dernier acte, dans lequel on a vu les quatre Cours alliées s'entendre sur un intérêt qui leur est commun et dans un but opposé à la France. Aussi celle-ci s'est-elle trouvée entièrement écartée des délibérations relatives aux forteresses belges, exclusion qui, dans le temps, n'a pas manqué d'être relevée amèrement par l'opposition.

Jusqu'ici, la convention de Londres du 14 décembre 1831 est restée sans effet. La Hollande n'ayant point ratifié le traité du 3/15 novembre et ayant persisté au contraire à garder une attitude menaçante envers la Belgique, celle-ci trouve dans cet état des choses un prétexte pour se soustraire à son tour à

l'exécution des engagements qu'elle a contractés au sujet de la démolition des forteresses ci-dessus mentionnées.

L'affaire en question reste par conséquent en suspens jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif entre les deux parties.

Convention relative à l'ancienne dette de Hollande, contractée par la Russie. Londres, 16 novembre 1831.

Un second acte auquel les affaires des Pays-Bas ont donné naissance, c'est la convention que nous avons conclue avec l'Angleterre relative à notre ancienne dette de Hollande.

Par le traité de Londres du 7/19 mai 1815, le gouvernement britannique et celui des Pays-Bas s'étaient chargés de prendre sur eux chacun la moitié du paiement des intérêts et du fonds d'amortissement de cet emprunt, dont la somme totale s'élevait à 50 millions de florins.

Il avait été stipulé alors „que lesdits paiements de la part de LL. MM. „le Roi des Pays-Bas et le Roi de la Grande-Bretagne cesseraient dans le „cas où la possession et la souveraineté des provinces belgiques seraient, à „une époque quelconque, soustraites à la domination de S. M. le Roi des „Pays-Bas avant l'entière liquidation de ladite dette“.

D'après la lettre de ce traité, le gouvernement néerlandais suspendit, pour sa part, le paiement des intérêts de la moitié de notre dette, immédiatement après la révolte de la Belgique.

Le gouvernement anglais aurait pu incontestablement se prévaloir de cette circonstance pour se libérer à son tour de l'engagement qu'il avait contracté.

Néanmoins, les efforts de nos plénipotentiaires réussirent à préserver le trésor Impérial de cette perte. La Grande-Bretagne consentit à continuer les paiements et à remplacer, par une convention nouvelle, un engagement que la séparation de la Belgique avec la Hollande venait de dissoudre.

Cet acte fut signé à Londres le 16 novembre 1831.

En vertu des clauses qu'il renferme, l'Angleterre est tenue d'acquitter, comme par le passé, les intérêts de la moitié de notre dette de Hollande, jusqu'à son entier amortissement; en revanche, la Russie s'est engagée à ne se prêter „à aucun nouvel arrangement relatif à l'indépendance et la neutralité „de la Belgique, sans un concert préalable avec S. M. Britannique et sans son „assentiment formel“.

Cette promesse de notre part est devenue ainsi la condition à laquelle le gouvernement anglais a consenti à continuer le paiement de notre dette.

Articles convenus entre la Russie, la Prusse et l'Autriche pour leur servir de direction dans la reprise de la question hollando-belge (Berlin, 25 février 9 mars 1833).

Finalement le 3-me acte, dont nous devons faire mention ici, est un engagement *secret* qui existe entre les trois Cours alliées, la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Cet engagement a été conclu en 1833 au moment où l'Angleterre et la France se portaient à des mesures coercitives envers la Hollande.

Les trois Cours, prenant en considération que la ville d'Anvers était comprise dans les limites du territoire, assigné à la Belgique par le traité du 3/15 novembre, avaient tacitement reconnu, à cette époque, qu'il ne saurait leur appartenir de mettre obstacle à l'exécution d'une transaction qu'elles avaient ratifiée. Par conséquent, elles n'avaient point cherché à s'opposer aux moyens employés par la France pour mettre le gouvernement belge en possession d'une place, dont le traité susmentionné lui garantissait la propriété.

Mais, en même temps, les trois Cours alliées avaient reconnu l'indispensable nécessité de ne point permettre que l'action de la France et de l'Angleterre allât au-delà des limites, posées par le traité du 3/15 novembre. Elles résolurent par conséquent de tracer une ligne qu'elles ne laisseraient point franchir aux Puissances maritimes, sans qu'il en résultât un conflit entre celles-ci et les alliés du continent.

C'est sous l'influence de cette pensée qu'a été rédigé l'acte conclu à Berlin le 25 février (9 mars) 1833.

Les dispositions les plus importantes qu'il renferme se réduisent aux points ci-après :

1. Les alliés ne consentiront pas à reprendre la négociation, tant que dureront les mesures coercitives adaptées par la France et l'Angleterre.

2. Les alliés n'entendent jamais qu'il soit imposé à S. M. Néerlandaise des conditions plus onéreuses que celles, auxquelles ils ont déjà formellement consenti.

3. Ils regarderont toute négociation comme rompue dès qu'une Puissance quelconque voudra employer la force pour contraindre le Roi des Pays-Bas à souscrire à des conditions que ce souverain n'aurait pas librement acceptées.

4. Dans le cas où S. M. Néerlandaise viendrait à être attaquée dans son territoire, les trois Puissances uniront leurs efforts pour garantir et défendre l'inviolabilité de ses possessions et en maintiendront les limites et l'étendue telles qu'elles se trouvent déterminées par le traité du 3/15 novembre 1831.

Telle est la substance de l'acte qui porte le titre d'*articles de Berlin*, dénomination inusitée que M. Ancillon a suggérée pour écarter le terme plus formel de *convention*, dont l'importance politique alarmait ce ministre bien intentionné, mais pusillanime *).

Si l'on songe aux appréhensions continuelles qui influaient sur la conduite de cet homme d'Etat, on sera étonné qu'il ait consenti à signer l'engagement dont nous venons de rendre compte. A vrai dire, c'est là le premier pas que le Cabinet de Berlin a fait depuis 1830, pour se rapprocher du système de défense mutuelle que l'Empereur a su consacrer depuis, par les actes de Münchengrätz et de Töplitz. Nous allons maintenant passer à l'examen de ces importantes transactions.

*) La frayeur que lui inspirait l'acte qu'il allait signer, fut si grande, qu'il employa tous ses efforts pour obtenir des deux autres Cours la promesse: que les articles de Berlin seraient tenus *secrets*, et qu'on ne les communiquerait officiellement aux Puissances maritimes que dans le cas, où celles-ci menaceraient ouvertement de violer le territoire hollandais.

Transactions de Münchengrätz, Berlin et Töplitz.

Entrevue de Münchengrätz, septembre 1833.

La réunion de l'Empereur Nicolas et de l'Empereur François à Münchengrätz marque une nouvelle époque dans l'histoire de nos relations politiques avec l'Autriche.

Dans les premières années du règne actuel ces relations avaient été sensiblement altérées par l'attitude regrettable, que le Cabinet de Vienne avait adoptée à notre égard dans les affaires d'Orient.

Vivement intéressée à la conservation de l'Empire Ottoman, l'Autriche suivait avec inquiétude et avec méfiance le développement de nos préparatifs de guerre, qu'elle croyait destinés à amener la destruction de la Turquie.

Cette préoccupation, augmentée de plus en plus durant les campagnes de 1828 et 1829, avait entraîné le Cabinet de Vienne à des démarches, qui ne pouvaient manquer de le compromettre gravement à nos yeux. La plus fautive de toutes ces combinaisons avait été celle, de mettre en avant l'idée d'opposer une médiation européenne au système d'envahissement et de conquête, que l'Autriche nous supposait. Ce plan, dont nous n'ignorions pas l'existence, échoua néanmoins à Berlin, à Paris et à Londres. La Prusse nous était trop fidèle pour accéder à un pareil projet. La France, alors notre alliée et amie, se méfiait de l'intention qui l'avait dictée. L'Angleterre était trop incertaine pour en courir la chance.

L'issue de la campagne de 1829 et le traité d'Andrinople surprirent l'Europe au milieu de toute cette agitation diplomatique, et mirent fin aux combinaisons dirigées contre nous.

Mais, les souvenirs de ce qui venait de se passer, avaient laissé mutuellement dans les deux Cours Impériales une impression pénible. Il fallut une réunion de circonstances fort inattendues, pour effacer ces souvenirs et pour faire succéder la confiance la plus intime aux dispositions réciproques que nous venons de signaler. Voici les motifs qui amenèrent ce changement.

D'abord, les événements de juillet 1830, en réveillant l'esprit révolutionnaire dans l'occident et le midi de l'Europe, firent éprouver à l'Autriche le besoin de se replier sur la Russie. Le Cabinet de Vienne en comprit doublement la nécessité depuis que l'Angleterre, entraînée par l'influence des idées de réforme, avait suivi l'impulsion politique et morale de la France. Alors, l'Autriche se trouvant isolée, se vit obligée de chercher un appui du côté de la Russie.

En second lieu, l'attitude que l'Empereur avait prise envers la Turquie depuis la paix d'Andrinople et surtout l'assistance généreuse que S. M. avait accordée au sultan pendant l'insurrection de l'Egypte, avaient démontré à la Cour de Vienne que l'intention de notre Auguste Maître n'était point de détruire, mais de conserver l'Empire Ottoman.

Dès lors, la confiance de l'Autriche nous fut assurée. Son retour à nous fut prompt et sincère. Dans cette circonstance, sa conduite, il faut le dire, a été loyale et habile.

Lorsque notre flotte et nos troupes reçurent l'ordre d'occuper le Bosphore, c'est l'Autriche qui prit sur elle de nous prêter sa garantie morale auprès

des Puissances maritimes pour attester la confiance pleine et entière qu'elle plaçait dans la loyauté et le désintéressement des vues de l'Empereur.

Plus tard, lorsque notre traité d'alliance fut signé à Constantinople, traité, dont nous avons laissé ignorer à l'Autriche le plan, et la négociation, ce fut encore elle qui, sans nous témoigner la moindre susceptibilité rendit un premier et juste hommage aux intentions généreuses, qui avaient présidé à cette transaction.

La conduite que le Cabinet de Vienne avait tenue dans cette double circonstance, fut vivement appréciée par l'Empereur. C'est sous de si favorables auspices qu'eut lieu l'entrevue des deux Monarques.

Cette réunion ne dura que dix jours. Mais ce court espace de temps suffit aux Souverains et à leurs Cabinets pour s'entendre complètement sur toutes les grandes questions politiques, qui fixaient à cette époque l'attention de l'Europe.

Notre Cabinet prit l'initiative pour poser ces questions et pour arrêter les bases des transactions dans lesquelles on consigna le résultat des délibérations communes des deux Cours Impériales.

Ces actes sont au nombre de trois.

Le premier sert à consacrer le système de solidarité et de défense mutuelle des alliés du continent, principalement dirigé contre le débordement révolutionnaire de la France.

Le second est destiné à consolider le principe d'intime union des deux Cours Impériales relativement à la question d'Orient.

Le troisième concerne spécialement les affaires de Pologne.

Nous allons rapidement passer en revue les dispositions que renferment ces trois actes.

1. Convention relative au droit d'intervention.

(Signée à Berlin 3/15 octobre).

Les deux Cours Impériales en déterminant d'un commun accord l'attitude qu'il leur convenait de prendre envers la France, reconnurent le besoin de continuer, comme par le passé, à ne point s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays; mais d'un autre côté aussi, elles arrêtaient la ferme résolution de ne point permettre que le gouvernement français cherchât à étendre son influence hors de ses frontières, ni qu'il troublât la sécurité des autres Etats, en donnant un fatal encouragement à l'activité de la propagande révolutionnaire.

Or, les deux Cours Impériales ne se dissimulèrent point que le Cabinet des Tuileries ^{*)}, malgré ses protestations pacifiques, continuait à trahir une dangereuse tendance à protéger au dehors l'extension des doctrines subversives de l'ordre social, dans l'espoir que tout ce qui servirait à affaiblir la force morale des Puissances monarchiques, tournerait nécessairement à l'avantage de la prépondérance et du crédit politique de la France. C'est contre ce système que les Cours Impériales résolurent de s'élever avec fermeté et avec force. Dans ce but, elles prirent le parti de se prononcer ouvertement envers le

*) Sous le Ministère du Duc de Broglie.

Cabinet des Tuileries contre l'œuvre de la propagande et d'attaquer de front les moyens, que ce dernier avait employés jusqu'ici pour l'encourager et pour l'enhardir.

Parmi ces moyens, le plus puissant de tous résultait du principe de *non-intervention* que la France avait cherché à introduire dans le droit public de l'Europe, depuis la révolution de 1830. Voici en quoi consistait ce soi-disant système de non-intervention.

La France de juillet s'était arrogé le droit de proclamer hautement: que si une insurrection venait à éclater quelque part hors de ses frontières et qu'une Puissance tierce voulût y intervenir pour rétablir l'ordre, elle ne permettrait point l'exercice d'une pareille intervention, parce qu'elle la considérait comme contraire à l'indépendance des nations.

Il est aisé de concevoir qu'une pareille théorie était dirigée contre la sûreté de tous les trônes, en même temps qu'elle offrait une garantie aux insurgés de tous les pays en leur promettant l'impunité de leur crime.

Aussi, la faction anarchique en France, persuadée du parti qu'elle pouvait tirer de ce principe, n'avait pas manqué dès l'origine d'en étendre l'application à tous les pays indistinctement.

Le Cabinet français, plus mesuré dans ses paroles, s'était attaché, pour sa part, à restreindre l'action du système de non-intervention aux pays voisins de la France, en limitant ainsi l'application de ce principe aux intérêts qui la touchaient de près.

D'après cette interprétation, la France en cas de troubles dans le Grand-Duché de Bade, dans les provinces Rhinanes ou dans le Piémont, n'admettrait point que le Grand-Duc de Bade, le Roi de Prusse et le Roi de Sardaigne eussent la faculté d'en appeler à leurs alliés pour réprimer les troubles dont leurs Etats seraient devenus le théâtre.

Une semblable doctrine était trop dangereuse et trop ouvertement en contradiction avec tous les principes du droit public de l'Europe, pour que les deux Cours Impériales aient pu hésiter à la reprouver de la manière la plus positive et la plus solennelle.

Dans cette vue elles résolurent de constater par un acte formel leur ferme intention de ne pas dévier des principes conservateurs qui, depuis l'année 1815, ont servi de base à leur alliance et de raffermir sur cette base le système de la paix générale de l'Europe.

Les dispositions que les deux Cours Impériales arrêterent en conséquence, furent consignées dans un acte, en deux articles, conçu en ces termes:

Art. I.

„Les Cours alliées reconnaissent que tout Souverain indépendant a le „droit d'appeler à son secours, dans des troubles intérieurs, comme dans les „dangers extérieurs de son pays, tel autre Souverain indépendant qui lui „paraît le plus propre à l'assister, et que ce dernier a le droit d'accorder ou „de refuser ce secours, selon ses intérêts et ses convenances.

„Elles reconnaissent de même que, dans le cas où cette assistance „serait accordée, aucune Puissance non-invoquée ou appelée par l'Etat menacé, „n'a le droit d'intervenir, soit pour empêcher l'assistance réclamée et accordée, „soit pour agir dans un sens contraire“.

Art. II.

„Dans le cas où l'assistance matérielle de l'une des trois Cours, de Russie, d'Autriche et de Prusse, aurait été réclamée, et qu'une Puissance quelconque voulût s'y opposer par la force des armes, les trois Cours considéreront comme dirigé contre chacune d'elles tout acte d'hostilité, entreprit dans ce but. Elles prendront alors des mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour repousser une telle agression“.

Par cet acte, le droit public de l'Europe se trouvait ainsi rétabli sur sa base; la solidarité de la triple alliance confirmée de nouveau; enfin la paix générale mise à l'abri des dangers dont elle était menacée par le débordement des doctrines révolutionnaires.

C'est à Münchengrätz que furent posés les principes énoncés ci-dessus. Mais ce n'est qu'à Berlin que la rédaction de l'acte fut définitivement arrêtée. Car, afin de le rendre obligatoire pour les *trois* Cours, il fallait réclamer l'adhésion de la Prusse. Celle-ci n'ayant pas été représentée par un plénipotentiaire à Münchengrätz, l'acte, que nous venons de rapporter ici, ne parvint à sa complète maturité qu'à Berlin, à la suite d'une négociation dont nous allons bientôt rendre compte (3/15 octobre).

2. *Convention avec l'Autriche relative aux affaires d'Orient, signée à Münchengrätz le 6/18 septembre.*

Durant les dernières complications d'Égypte, notre Cabinet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait eu à se féliciter sincèrement de l'appui amical de l'Autriche. Il était facile à prévoir que les mêmes circonstances pourraient encore se reproduire à l'avenir. L'instabilité des affaires d'Orient devait donc nous faire doublement désirer de rattacher l'Autriche à notre système d'action, afin que, dans aucune éventualité future, les Puissances maritimes ne fussent en état de l'entraîner dans une combinaison dirigée *contre nous*.

Déjouer ce plan, qu'une politique malveillante pourrait tôt ou tard faire tourner à notre désavantage, détruire les éléments d'une triple alliance où l'on aurait vu figurer ensemble dans les affaires du Levant *l'Angleterre, la France et l'Autriche*; associer au contraire celle-ci à nos intérêts et à notre politique, telle est la pensée que notre Auguste Maître a su réaliser en signant avec l'Empereur François la convention et l'acte secret dont nous résumons ici la substance.

Acte patent.

Art. I.

1. „Les deux Cours Impériales s'engagent à persévérer dans la résolution qu'elles ont prise de maintenir l'Empire Ottoman sous la dynastie actuelle et à consacrer à ce but, dans un parfait accord, tous les moyens d'influence et d'action qui sont en leur pouvoir“.

Art. II.

2. „En conséquence les deux Cours s'opposeront en commun à toute combinaison qui porterait atteinte à l'indépendance de l'autorité Souveraine

„en Turquie, soit par l'établissement d'une régence provisoire, soit par un „changement complet de dynastie.

„Si l'un ou l'autre cas venait à se réaliser, les deux hautes parties „contractantes, non seulement ne reconnaîtraient point un pareil ordre des „choses, mais se concerteraient sur les mesures les plus efficaces à adopter „en commun, afin de prévenir les dangers que le changement survenu dans „l'existence de l'Empire Ottoman, pourrait entraîner pour la sûreté et les „intérêts de leurs propres Etats, limitrophes de la Turquie“.

Art. 1 secret.

3. „Les deux Cours entendent appliquer spécialement les stipulations ci- „dessus au Pacha d'Egypte. Elles s'engagent à empêcher d'un commun accord, „que, soit directement, soit indirectement, l'autorité de Mehemed-Aly ne s'étende „sur les provinces Européennes de l'Empire Ottoman“.

Art. 2 secret.

4. „Si, malgré leurs efforts, l'ordre actuel des choses en Turquie venait „à être renversé, les deux Cours veulent que cet événement n'apporte aucun „changement au principe d'union pour les affaires d'Orient, que la convention „patente est destinée à consacrer entre elles. Il est entendu en conséquence, „que, le cas échéant, les deux Cours Impériales n'agiront que de concert et „dans un parfait esprit de solidarité pour tout ce qui concerne l'établissement „du nouvel ordre des choses, destiné à remplacer celui qui existe aujourd'hui „et qu'elles veilleront en commun à ce, que le changement survenu dans la „situation intérieure de cet Empire ne puisse porter atteinte ni à la sûreté „de leurs propres Etats et aux droits que les traités leur assurent respective- „ment, ni au maintien de l'équilibre européen“.

Ainsi, trois principes fondamentaux ont été consacrés à Münchengrätz.

1. L'existence de l'Empire Ottoman sera maintenue dans son état actuel, tant que sa conservation sera dans l'ordre des choses possibles.

2. Si un changement survient, la Russie entend qu'il ne porte aucun préjudice à ses intérêts et à ses droits.

3. Les deux Cours Impériales agiront dans un parfait accord, soit que l'Empire Ottoman se soutienne, soit qu'il tombe.

Tels sont les engagements qui, dans nos rapports avec l'Autriche, constituent aujourd'hui notre droit public en matière des affaires d'Orient.

3. Convention avec l'Autriche, relative aux affaires de Pologne, signée à Münchengrätz le 7/19 septembre.

Le bon accord qui avait régné entre les deux Cours Impériales durant l'insurrection de Pologne, nous avait permis de réclamer de l'Autriche tous les services d'amitié qui pouvaient nous être utiles, sans nous faire dévier pourtant du principe que nous avons invariablement adopté de rétablir dans le Royaume l'obéissance et le bon-ordre, par nos propres moyens *sans la coopération matérielle de nos alliés*. Ce principe serait encore celui que l'Empereur aurait constamment en vue s'il était appelé de nouveau à faire respecter en Pologne par la force des armes son autorité et ses lois. C'est

pour la Russie une question de dignité et d'honneur qu'elle doit toujours d'aider à elle seule, sans avoir besoin de secours étrangers.

Cependant, à côté de cette règle de conduite, il en est une autre qui mérite également toute notre attention: c'est que, pour assurer le repos des provinces qui ont fait partie de l'ancien Royaume de Pologne, il importe de bien constater à leurs yeux la parfaite solidarité qui unit les trois Puissances, entre lesquelles ce Royaume a été partagé. Il faut que l'on sache bien qu'un délit politique commis dans le Royaume, ne trouvera pas d'excuse à Vienne ni à Berlin; qu'un réfugié de Lithuanie ne trouvera pas d'asile en Galicie ni à Posen, en un mot, que les Cours alliées considéreront comme dirigées contre *toutes les trois* un attentat qui portera le trouble dans les Etats de *l'une d'elles*.

Il était donc d'une bonne politique de saisir avec empressement l'occasion favorable que présentait la réunion des deux Monarques à Münchengrätz pour consacrer par une nouvelle transaction leurs engagements mutuels à l'égard des affaires de Pologne et pour y insérer avec précision différentes dispositions de détail dont l'absence nous avait paru regrettable pendant la dernière insurrection.

Tel est le but de la convention signée par le Comte Nesselrode et le Prince Metternich à Münchengrätz le 7/19 septembre.

Les principales stipulations de cet acte sont:

Art. 1. Les deux Cours Impériales se garantissent réciproquement la tranquille et paisible possession des provinces, dont se composait la Pologne en 1772.

Art. 2. Par suite de cette garantie, elles se prêteront aide et assistance, toutes les fois qu'elles en seraient requises, soit pour réprimer des mouvements séditeux qui auraient éclaté dans une des provinces soumises à leur domination, soit pour empêcher que ces mouvements ne s'étendent à d'autres provinces.

Art. 3. Pour obtenir ce secours, il suffira d'une réquisition que l'autorité militaire dans la province où des troubles auront éclaté, adressera à l'autre Puissance.

Art. 5. Dans le cas où l'une des Puissances aurait besoin, pour accélérer l'action de ses troupes, de les faire passer sur le territoire de l'autre, le passage lui sera accordé, à sa demande.

Art. 6. Aucun individu qui se sera rendu coupable, dans les Etats de l'une des deux Puissances contractantes, du crime de haute trahison, de lèse-majesté, de rébellion à main armée ou qui aura conspiré contre la sûreté du trône et le gouvernement légitime, ne pourra trouver protection ni asile dans les Etats de l'autre. Les deux Cours s'engagent à en ordonner l'extradition s'il était réclamé par le gouvernement auquel il appartient *).

Art. 8. Les hautes parties contractantes s'engagent à soumettre à une surveillance particulière les individus qui ont pris part aux derniers troubles en Pologne ou dont les menées dangereuses pourraient leur être signalées par la suite; à ne pas tolérer chez elles la formation de sociétés, soi-disant

*) Par un protocole séparé, il fut convenu que cette stipulation recevrait toute la publicité nécessaire; mais qu'elle n'aurait d'effet que pour des cas postérieurs à la date de la publication.

patriotiques, etc.; à empêcher des correspondances illicites, aussi bien que le trafic clandestin d'armes et de munitions, enfin elles s'engagent à se communiquer réciproquement tous les renseignements qui pourraient intéresser la sûreté ou la tranquillité de leurs Etats respectifs.

L'art. 9, spécialement consacré aux mesures de surveillance que réclame l'état intérieur de la ville de Cracovie, stipule, en cas de besoin, l'occupation militaire de la ville libre et de son territoire.

Les deux conventions relatives aux affaires de Turquie et de Pologne furent signées à Münchengrätz, celle qui concerne le droit d'intervention, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne fut qu'arrêtée en principe et réservée à une négociation ultérieure avec le Cabinet de Berlin.

Conférences de Berlin.

Ce dernier n'avait point pris part à la réunion de Münchengrätz. Le Roi de Prusse ne s'y était pas rendu, ce Monarque ayant déjà eu une entrevue avec notre Auguste Maître à Schwedt.

Effrayé de la responsabilité qui pourrait retomber sur lui, en se trouvant appelé à traiter avec les deux autres Cabinets sans la présence de son souverain, M. Ancillon recula devant la difficulté d'une pareille position et évita d'aller à Münchengrätz.

La Prusse ne s'étant pas trouvée représentée à cette réunion, les déterminations que l'on y avait arrêtées au nom des trois Cours avaient nécessairement besoin de la sanction de S. M. le Roi. C'est pour l'obtenir que le Comte Nesselrode et le Comte Ficquelmont furent chargés de se rendre à Berlin.

Nous ne retracerons pas ici tous les incidents d'une négociation qui se prolongea pendant trois semaines, et qui ne fut pas sans difficulté. Nous nous bornerons à en indiquer les principaux traits. Le Cabinet prussien répugnait fortement à l'idée de signer un nouvel engagement quelconque. Selon lui, les transactions antérieures étaient suffisantes. Il redoutait de plus les conséquences que pourrait entraîner toute manifestation publique qui semblerait dirigée spécialement contre la France.

Ces appréhensions dominaient l'esprit du Ministère prussien et se trahissaient ouvertement par le langage de M. Ancillon et du Comte Bernstorff. Ce dernier, quoique retiré des affaires, avait été chargé de participer à ces délibérations.

Le succès en eut été manqué indubitablement si les négociateurs des deux Cours Impériales n'avaient usé, dans cette circonstance délicate, d'une grande modération et d'une extrême prudence.

Ce n'est que par degrés, insensiblement et par des concessions habilement offertes à la timidité du Cabinet de Berlin que l'on parvint à l'amener à la signature des actes de Münchengrätz.

Le premier pas qui conduisit à ce résultat, ce fut la manière rassurante dont le Comte Nesselrode s'expliqua envers les ministres prussiens sur la question d'Orient. Leur plus grande crainte était de se voir entraînés à prendre un engagement éventuel qui leur imposât la nécessité de courir malgré eux la chance d'une guerre si une complication survenait en Orient.

Pénétré des intentions bienveillantes de l'Empereur dans ses relations intimes avec la Cour de Prusse, le Comte Nesselrode n'hésita pas à dissiper à cet égard les inquiétudes du Cabinet de Berlin, en éloignant les affaires de l'Orient du cercle des questions générales auxquelles se rapportent les engagements directs entre la Prusse et la Russie.

Explications rassurantes dans lesquelles le vice-chancelier entra à cet égard envers d'Ancillon, reçurent l'entière approbation de l'Empereur par une lettre de Cabinet que S. M. adressa elle-même au Roi de Prusse. (Lettre signée à Czarscoë Sélo le 24 octobre 1833).

Cette inquiétude étant une fois écartée, il en restait une autre qui préoccupait singulièrement le Cabinet de Berlin. Les deux Cours Impériales pour imprimer plus d'énergie aux réclamations qu'elles avaient résolues d'élever à Paris contre l'œuvre de la propagande étaient convenues entre elles d'autoriser leurs représentants à communiquer sans détour au Cabinet des Tuileries la convention relative au principe d'intervention, afin que le gouvernement français n'ignorait pas les déterminations auxquelles les alliés se porteraient en commun, s'il survenait quelque part une insurrection, quand même la France chercherait à la couvrir de sa protection.

L'idée seule d'une pareille communication faite à Paris, au nom des trois Cours, jetait l'épouvante dans l'esprit de M. Ancillon. A des longues dissertations succédèrent de volumineux mémoires. Après une discussion qui fut de part et d'autre vive et sérieuse, on convint enfin de la marche que les trois Cours suivraient en commun. Voici quel fut le résultat de cette délibération.

1. La Prusse consentit à signer la convention relative au principe d'intervention d'après les bases arrêtées à Münchengrätz.

2. Cet acte devait être considéré pour le moment comme *secret* et l'on se réservait de n'en communiquer le teneur au gouvernement français que dans le cas où ce dernier manifesterait l'intention de s'opposer à une intervention légitime. Dans une pareille conjoncture la communication de l'acte même offrirait aux alliés un moyen peut-être suffisant pour arrêter l'ingérence du gouvernement français et prévenir une complication générale.

3. Dans l'intervalle, pour ne pas laisser ignorer au Cabinet des Tuileries les déterminations qui serviraient à l'avenir de règle à la conduite des alliés, leurs représentants à Paris devaient être chargés de se prononcer hautement contre l'œuvre de la propagande et d'énoncer quant au droit d'intervention formellement les mêmes principes sur lesquels se fonde la convention de Münchengrätz, signée à Berlin.

4. Il fut convenu que cette démarche serait faite à Paris, en même temps par les représentants des trois Cours, qui recevraient à ce sujet des instructions identiques dont ils donneraient lecture au chef du Cabinet français.

Telles furent les conditions sous lesquelles le Ministère prussien se décida, après une longue hésitation, à signer la convention du 3/15 octobre.

La démarche, dont les représentants des trois Cours s'acquittèrent à Paris, obtint du Duc de Broglie, comme on devait s'y attendre, un accueil froid et réservé. Il est hors de doute que cette communication produisit néanmoins une impression utile, et qu'elle avertit le Cabinet des Tuileries de la nécessité de mettre dorénavant si ce n'est plus de loyauté du moins plus de modération dans sa conduite.

Mais, un résultat encore plus important que nous devons attribuer à la convention de 1833, c'est le parti avantageux que le Cabinet de Vienne sut tirer de l'existence de cet acte pour rassurer les États du 2 et 3-me ordre et pour les rattacher au système de l'alliance monarchique. En effet, le Ministère prussien se ferait illusion à lui-même en croyant au secret que l'Autriche garderait envers les Cours d'Italie sur un objet qui concernait de si près leur conservation et leur repos. Aussi le Cabinet de Vienne ne tarda-t-il point à fortifier dès lors les liens qui l'unissent principalement à la Cour de Sardaigne, dont la position géographique exercera toujours une si grande influence sur le sort de la péninsule en fermant ou en ouvrant, à volonté, aux français les portes de l'Italie.

Les Princes d'Allemagne, s'ils n'obtinrent pas du Cabinet autrichien une communication complète du texte de la convention, ne tarderont assurément pas d'en connaître la substance, soit par les circulaires, soit par les confidences du Prince Metternich. Le but des deux Cours Impériales se trouvait donc atteint. Le système défensif de l'alliance continentale avait reçu une nouvelle garantie: et son ascendant moral était rétabli aux yeux des Princes du 2 et 3-me ordre qui, pour rester fidèles à ce système, ont besoin de savoir qu'en cas de danger, ils trouveront appui et protection auprès de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse.

Ce résultat est d'une haute importance, et notre Cabinet doit se féliciter de l'avoir obtenu par les ménagements qu'il a su garder alors envers les scrupules du Ministère prussien.

C'est en usant de cette même condescendance que nous sommes parvenus aussi à amener ce dernier à signer la convention relative aux affaires de Pologne.

On disait que la main tremblait à M. Ancillon chaque fois qu'il la portait à la plume, pour contracter un engagement qui annonçait la ferme résolution d'agir et de marcher vers un but clairement défini d'avance. Voilà pourquoi les stipulations déjà conclues à Münchengrätz entre la Russie et l'Autriche, relativement aux affaires de Pologne, lui inspiraient une grande appréhension lorsqu'il s'agissait d'en étendre l'application à la Prusse.

Cependant, après de longs débats dont nous omettons les détails, la convention fut signée à Berlin le 4/16 octobre, avec les modifications suivantes:

1. La Prusse, tout en adhérant au principe de l'assistance mutuelle, ne donne pas à l'autorité militaire le droit éventuel de prêter le secours demandé, sans en recevoir préalablement un ordre formel.

2. Elle consent au passage des troupes en cas de besoin, mais elle entend que la demande en soit faite dans chaque cas spécial, sans en faire une fois pour toutes l'objet d'une stipulation générale.

Tels sont en résumé les résultats des conférences de Berlin. Elles eurent le grand mérite de replacer les trois Cours sur une même ligne, et d'effacer

les nuances d'opinion qui depuis 1830 s'étaient insensiblement introduites dans la manière de voir des alliés.

Leur union resta invariablement la même, bien qu'une grande partie vint frapper l'alliance par la mort de l'Empereur François (2 mars 1835).

Cet événement fit sentir aux trois Cours la nécessité d'attester, aux yeux de l'Europe, que leurs engagements fondés sur des intérêts permanents et non sur des affections passagères, n'avaient éprouvé aucune altération par le décès de l'un des premiers fondateurs et des plus fermes appuis de l'alliance monarchique.

Entrevue de Töplitz et de Prague. Août, septembre 1835.

Dans ce but, les trois souverains résolurent de se réunir à Töplitz.

Là les liens de leur amitié ont reçu en quelque sorte une consécration nouvelle en présence du monument que l'Empereur Ferdinand a fait ériger sur le champ de bataille de Kulm, en mémoire des services rendus par la garde russe à la cause de l'alliance européenne.

Sous l'influence d'un si grand souvenir, la réunion des trois Cabinets alliés présenta le caractère de la plus parfaite intimité. Leurs délibérations se portèrent sur toutes les questions politiques du jour. Dans l'état de calme dont jouissait l'Europe, aucune de ces questions ne réclamait pour le moment une décision nouvelle. Cependant, les alliés en fixant leurs regards sur l'avenir, jugèrent nécessaire de profiter de leur réunion pour échanger leurs idées sur différentes éventualités qui pourraient se présenter, et d'arrêter d'avance pour certains cas donnés un système d'action commune.

Le résultat de leurs délibérations fut consigné dans des mémoires séparés. Nous allons en indiquer sommairement l'objet.

1. Sur l'attitude que les trois Puissances continentales auront à conserver à l'égard des deux Puissances maritimes.

Il fut convenu de ne rien changer à l'attitude adoptée jusqu'ici, en laissant au temps le soin de développer les germes de dissolution que renferme l'alliance contre nature entre l'Angleterre et la France.

Quant à cette dernière, les alliés ont prévu la possibilité d'un nouveau bouleversement qui amènerait un changement dans l'ordre de succession établi par suite de la révolution de 1830.

Si cet événement tourne en faveur de la dynastie légitime, les Puissances s'empresseront d'en reconnaître le résultat.

Si la France élève un Prince nouveau sur le trône, ou si elle tombe en république, les alliés retireront leurs représentants, ne recevront pas ceux du nouveau gouvernement et conserveront une liberté entière d'action en se réservant de se concerter ultérieurement sur les mesures que leurs dicteront leurs intérêts communs.

2. Affaire hollandaise-belge.

L'Angleterre venait à cette époque d'adresser au Cabinet de Berlin, par l'entremise de Sir R. Adair, des insinuations sur la reprise des conférences de

Londres à de certaines conditions au nombre desquelles se tracerait nommément celle d'une réduction des arrérages dus par la Belgique à la Hollande.

Il fut convenu de décliner cette proposition, afin de ne porter aucun préjudice aux intérêts et aux droits du Roi des Pays-Bas.

3. *Question d'Orient.*

La Cour de Vienne avait manifesté plus d'une fois le désir de communiquer à celles de Londres et de Paris la convention de Münchengrätz relative aux affaires d'Orient.

Elle renouvela cette proposition à Töplitz.

Notre Cabinet la déclina et cela par deux raisons. D'un côté la conduite des Puissances maritimes ne justifiait point un pareil témoignage d'égard et de confiance de notre part; de l'autre, en leur communiquant notre transaction avec l'Autriche nous aurions donné aux Cours de Londres et de Paris l'occasion de nous proposer d'y accéder à leur tour. Une pareille combinaison n'aurait obtenu dans aucun cas l'assentiment de l'Empereur. Il en serait résulté que les deux Puissances, pour faire la contre-partie de la convention de Münchengrätz avaient infailliblement conclu entre elles un acte relatif aux affaires d'Orient.

En résumé, au lieu de les réconcilier avec nous, nous les aurions agri; au lieu d'affaiblir leur union, nous aurions fini par la fortifier plus que jamais.

Ces considérations exposées dans un mémoire raisonné remis à la Cour de Vienne, furent appréciées par celle-ci et l'idée de communiquer la convention de Münchengrätz à Londres et Paris fut abandonnée.

4. *Affaire d'Espagne.*

De toutes les questions que les Cabinets alliés se trouvent appelés à traiter, celle d'Espagne est une des plus difficiles et cela par un double motif:

1. L'éloignement des Puissances continentales du théâtre des événements est tel qu'ils ne peuvent exercer aucune action directe sur la péninsule.

2. Le voisinage de la France et les avantages de la prépondérance maritime de l'Angleterre influent au contraire sur l'Espagne en raison inverse de l'éloignement des trois Cours alliées. Il en résulte que si celles-ci essayaient d'intervenir par leur appui moral en faveur de Don Carlos, elles lui feraient par la même plus de mal que de bien; car le bien qu'il retirerait de l'appui éloigné des alliés serait mille fois contrebalancé par le mal que lui ferait l'action inédite des Puissances maritimes.

Cette double considération qui explique suffisamment l'attitude des Cours alliées dans les affaires d'Espagne a servi essentiellement de point de départ à leurs délibérations à Töplitz.

Elles ont résolu en conséquence de ne rien modifier pour le moment à leur système de conduite.

Cependant elles ont arrêté quelques règles générales applicables à certaines éventualités qu'elles ont prévues.

1. Dans le cas où le gouvernement de la Reine serait débordé par la faction révolutionnaire, elles ont résolu de rappeler leurs agents de Madrid et

de faire cesser les fonctions des agents espagnols résidents à Pétersbourg, Vienne et Berlin.

Cette éventualité s'est effectivement réalisée dans le courant de l'hiver 1836 à 1837.

2. Si Don Carlos parvenait à se frayer la route jusqu'à Madrid, saisisait les rênes du gouvernement, annonçait formellement aux Puissances continentales son avènement au trône et les invitait à le reconnaître, en ce cas elles suivraient la marche que nous allons indiquer. Leurs représentants à Paris d'après les instructions dont ils sont déjà munis, engageraient le Roi Louis-Philippe à ne pas mettre obstacle à la restauration en Espagne, à condition toutefois que Don Carlos de son côté ne cherchât à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Si Louis-Philippe accueillait favorablement cette ouverture, les Cours alliées influeraient dans ce sens sur la conduite ultérieure de Don Carlos. Si au contraire le Roi des Français n'accueillait pas les ouvertures des alliés, ceux-ci n'en procéderaient pas moins à reconnaître Don Carlos comme Roi d'Espagne.

Les circonstances sur lesquelles cette éventualité se fondait, ne se sont pas réalisées.

La reconnaissance de Don Carlos se trouve donc ajournée jusqu'à ce moment.

Dans l'intervalle, les alliés se sont concertés sur les moyens d'offrir à ce Prince des secours plus effectifs et moins chanceux.

Une entente directe s'est établie à cet égard entre les deux Cours Impériales. Notre Auguste Maître continue à vouer à cet objet une généreuse sollicitude.

Des délibérations se poursuivent à cet égard à Vienne. Leur résultat, s'il est favorable, assurera à Don Carlos de plus abondantes ressources financières et lui procurera ainsi ce genre d'assistance dont il éprouve le plus de besoin.

Nous avons cru devoir ajouter ici ces renseignements pour présenter dans leur ensemble les résolutions des trois Cours en tant qu'elles se rapportent aux affaires d'Espagne.

5. Affaires de Cracovie.

La situation intérieure de la ville libre de Cracovie avait déjà fait l'objet des délibérations des deux Cours Impériales à Münchengrätz et avait motivé alors ainsi que nous l'avons dit les dispositions d'une clause spéciale de la convention relative aux affaires de Pologne.

Depuis, l'état politique et moral de cette petite république avait encore empiré. Elle était devenue en quelque sorte un lieu de refuge pour les émissaires de la propagande qui cherchaient par cette voie à entretenir clandestinement dans le Royaume et les provinces voisines des espérances coupables et à y fomenter le trouble.

L'Empereur durant son dernier séjour à Berlin avait reçu à ce sujet du Maréchal Paskévitch des informations qui feraient fortement désirer à S. M. de mettre fin au désordre, dont la ville de Cracovie renfermait les éléments.

Dans ce but, notre Auguste Maître, avant son arrivée à Töplitz, s'était occupé des moyens de faire cesser l'existence politique de la ville libre de Cracovie en la réunissant à l'Autriche.

Ce plan, après avoir été examiné par les Cabinets réunis, fut adopté comme une combinaison éventuelle qui pourrait se réaliser avec le temps.

Un protocole *secret* rédigé à Prague énonce cette détermination des trois Cours et indique les moyens qui doivent conduire graduellement à en préparer l'exécution.

A cet effet, il a été convenu que pour ôter aux Puissances signataires de l'acte du congrès de Vienne tout motif d'opposition, la réunion „de Cracovie à l'Autriche devrait être le résultat d'un vœu librement émis par la „république qui demanderait elle-même ce changement, et qu'en ce cas les „trois Cours accéderaient à ce vœu, en incorporant le territoire de la ville „libre aux Etats autrichiens, sauf les notifications que les frontières de la „Silésie Prussienne pourraient réclamer“.

En attendant que cette combinaison se réalise, les trois Cours ont établi par le même protocole les mesures de sûreté à prendre d'un commun accord pour veiller à la tranquillité intérieure de Cracovie et pour empêcher que l'existence de cette petite république, tant qu'elle durera, ne devienne préjudiciable au repos des provinces voisines.

Dans ce but, les alliés ont résolu entre autre de ne permettre à Cracovie ni l'établissement d'une „banque, qui pourrait devenir un puissant moyen „d'action entre les mains des artisans de troubles, ni l'admission d'autres „agents diplomatiques ou consulaires, que ceux qui existent déjà“.

Ce dernier point a donné lieu à une vive discussion avec le Ministère anglais, qui avait annoncé, il y a un an, en plein parlement l'intention formelle d'envoyer un consul à Cracovie.

Les trois Cabinets ont déclaré à leur tour la ferme volonté de ne point permettre la résidence d'un pareil agent dans une ville, qui d'après son organisation, ne doit recevoir que ceux des trois Cours protectrices.

Le Cabinet de Vienne a soutenu cette thèse avec plus de vigueur que de coutume. Il est allé au point de déclarer à Londres qu'il considérerait l'envoi d'un consul anglais à Cracovie comme une mesure dirigée contre l'Autriche, attendu que nul intérêt commercial ne réclame dans cette ville les soins d'un agent britannique, tandis que sa présence seule servirait d'encouragement et d'appui aux perturbateurs du repos public.

Ce langage a produit de l'effet. Le Ministère anglais a laissé tomber la nomination projetée et jusqu'ici il n'en a plus été question.

Cet incident nous démontre clairement que le meilleur moyen de repousser les injustes prétentions de l'Angleterre c'est de lui montrer qu'on est fermement résolu de ne point y satisfaire. Lorsque une pareille résolution est annoncée avec unanimité et avec énergie de la part des trois Puissances, on est complètement fondé à croire que le Ministère anglais cédera, parce qu'il ne voudra pas courir la chance de se brouiller avec les trois Cours à la fois, et cela pour des motifs frivoles qui n'obtiendraient point l'appui de l'opinion publique en Angleterre, sans laquelle le Ministère ne peut se porter à aucune mesure décisive.

Voilà pourquoi l'incident dont nous venons de rendre compte, n'a produit aucune complication sérieuse. Les trois Cours ont maintenu leur droit. Lord Palmerston a dû céder et la nomination du consul anglais est restée sans effet, sans que pour cela nos relations avec l'Angleterre aient éprouvé la moindre altération.

Il en est de même de l'occupation temporaire de Cracovie par les troupes des trois Cours protectrices. Cette mesure avait été motivée par l'impuissance dans laquelle le sénat de la ville libre avait été d'y rétablir le bon ordre et d'en expulser les réfugiés politiques, à la demande des trois Cours *). Au moment où cette disposition avait été mise à exécution, l'Angleterre en avait témoigné un vif mécontentement. Malgré cela, une partie des troupes autrichiennes destinées à former cette occupation, reste encore jusqu'ici à Cracovie et continue à y séjourner tant que la réorganisation de la police et de la milice locale n'aura pas été entièrement terminée.

Après avoir parcouru la série des actes diplomatiques conclus sous le règne actuel, nous allons terminer notre travail par un résumé succinct de nos relations générales avec les Puissances de l'Europe, tableau que nous allons tracer à grands traits uniquement pour indiquer les principes qui président à nos rapports politiques avec les divers Cabinets. Les détails ne sauraient entrer dans ce cadre trop étroit. Ils doivent être réservés à la lecture des comptes-rendus annuels du Ministère.

Aperçu général de nos relations avec les Puissances de l'Europe.

Autriche.

Pour se former une juste idée de nos relations actuelles avec l'Autriche, il faut se rappeler que l'Empereur François, à son heure dernière, légua à son fils l'amitié et l'appui de l'Empereur de Russie.

Cet héritage a été religieusement accepté par l'Empereur Ferdinand.

De son côté, notre Auguste Maître remplit avec fidélité les engagements qu'il a pris envers son ami et allié à Münchengrätz.

La mémoire de l'Empereur François est devenue ainsi un lien sacré entre les deux familles Impériales et entre la Russie et l'Autriche.

Parmi les dangers dont celle-ci est menacée, il en est un, qui fixe particulièrement la sollicitude de S. M. C'est l'état inquiétant où se trouve la Hongrie. L'Empereur François en avait parlé à notre Auguste Maître avec un vif chagrin. Au mois d'avril 1837, pendant la maladie de l'Archiduc Palatin,

*) L'existence politique de la république de Cracovie se fonde sur un traité conclu entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, lequel fait partie des actes du congrès de Vienne.

Par l'art. VI de ce traité il est stipulé: que les trois Cours respecteront et feront respecter la neutralité de la ville et de son territoire; qu'aucune force armée ne pourra jamais y être introduite; mais qu'en revanche il ne pourra être accordé à Cracovie aucun asile aux transfuges, déserteurs ou gens poursuivis par la loi appartenant aux pays de l'une des trois Puissances contractantes et que sur la demande d'extradition qui pourra en être faite aux autorités compétentes, de tels individus seront arrêtés sans délai et livrés sous bonne escorte à la garde chargée de les recevoir.

Le sénat ayant été hors d'état de satisfaire à cette condition, les Cours protectrices ont procédé à l'occupation militaire, pour prêter aux lois une autorité qu'elles n'avaient plus.

la Cour de Vienne nous adressa à ce même sujet des ouvertures confidentielles d'une nature très grave.

L'Empereur en renvoyant au Comte Nesselrode les dépêches communiquées par le Comte Ficquelmont, traça sur le billet de cet ambassadeur les mots suivants :

„Vous remerciez le Comte Ficquelmont pour cette importante communication. Je prie Dieu qu'il épargne à l'Autriche l'épreuve qui se prépare. „J'aime à croire que les mesures sont bien prises, mais *en tout cas* elle peut „compter sur la Russie“.

S. M. en chargeant M. Tatischeff de réitérer cette assurance au Cabinet de Vienne y ajouta ces mots :

„Jamais l'Empereur n'oubliera ce qu'il a promis à Münchengrätz à son „Auguste Ami et allié l'Empereur François“.

Voilà un engagement sacré, dont nous devons garder religieusement la mémoire.

Prusse.

Les liens qui subsistent entre les familles Impériale et Royale tiennent de trop près à leurs affections les plus chères pour que nous ayons besoin d'en signaler l'intime union.

Il importe de veiller à ce que les rapports des deux Cabinets soient toujours d'accord avec cette heureuse union.

Ce soin mérite une attention d'autant plus suivie qu'entre pays voisins il survient souvent des discussions de détail et un conflit d'intérêts journaliers, qui peuvent donner lieu à des froissements réciproques. C'est là ce qui nous explique pourquoi des Etats dont les frontières se touchent, ont besoin d'user mutuellement entre eux de plus de circonspection, et, j'ose dire, d'indulgence que ceux, qui sont séparés par de longues distances.

En dernier lieu, nous avons vu s'élever entre notre Cabinet et celui de Berlin une discussion regrettable provoquée nommément par les difficultés que font naître les rapports de voisinage (*Grenzeverkehr*) entre les provinces limitrophes.

Les excès qui proviennent du commerce de contrebande sont devenus l'objet des réclamations les plus sérieuses de notre gouvernement. Les mesures adoptées jusqu'ici pour remédier à cet état des choses, ont été insuffisantes. Cette question continue à fixer l'attention des deux Cabinets.

La raison qui s'oppose jusqu'ici à une solution satisfaisante de cette affaire, paraît provenir en grande partie de la cessation de la convention commerciale entre nous et la Prusse, dont le terme était expiré déjà en 1834 et qui n'a été prolongé provisoirement que jusqu'au mois d'août 1836. La négociation entamée à St-Petersbourg pour renouveler cet arrangement est restée sans succès. Depuis, il y a absence de transaction commerciale entre les deux gouvernements. Il en résulte, sous plus d'un rapport, un état des choses mal-défini et s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, une animosité et une irritation journalière entre deux pays, qui ont moralement et politiquement les mêmes intérêts. De là vient cette réflexion pénible, que tandis qu'une tendre affection unit les deux Cours, l'opinion publique se prononce quelque fois en Prusse contre nous; de là vient aussi ce contraste étrange, que pen-

dant qu'un sentiment de bienveillance mutuelle anime les gouvernements, ils ont la douleur de voir qu'on échange des coups de fusil sur leurs frontières.

Cet état des choses est trop contraire aux principes des deux Cabinets pour qu'il puisse durer longtemps. Il est à espérer qu'ils choisiront les meilleurs moyens possibles pour y mettre promptement un terme par une nouvelle transaction commerciale.

Notre Cabinet attend que la nécessité d'un pareil arrangement se fasse sentir plus vivement en Prusse, afin que cette négociation puisse s'ouvrir alors sous de plus favorables auspices, et qu'elle promette un succès d'autant mieux assuré que le besoin en aura été plus mûrement apprécié.

Il est à désirer que nous obtenions prochainement ce résultat qui semble conforme aux intérêts, bien entendu, de la Russie. Car, quelle que soit sa force, elle ne doit pas s'aliéner le bon vouloir de ses voisins. Raffermer les liens qui nous attachent à la Prusse, éloigner par de bons procédés tout ce qui peut troubler leur amitié, c'est là, selon mon intime conviction, servir utilement les vrais intérêts de la Russie.

Grande-Bretagne.

Sous le règne actuel, trois grandes discussions ont eu lieu entre notre Cabinet et celui de Londres, les trois questions ont influé et continuent à influencer défavorablement sur nos rapports mutuels:

1^o l'affaire d'Orient,

2^o l'affaire de Pologne,

3^o celle de la navigation de la mer Noire.

Nous allons sommairement passer en revue les principaux incidents qui s'y rattachent.

1. Affaire d'Orient.

Lorsque le traité d'Andrinople vint frapper l'Europe d'étonnement par la rapidité d'un succès décisif et par la grandeur d'un résultat inattendu, le Ministère anglais s'est senti profondément humilié en présence d'un fait, qui dépassait tous ses calculs et dénonçait aux yeux de l'opinion publique toute son imprévoyance.

Le Duc de Wellington, Lord Aberdeen et tout le parti Tory qui se trouvait alors au pouvoir, éprouvèrent un vif ressentiment de ce qu'ils considéraient comme une humiliation personnelle et comme un échec aussi sensible pour leur amour-propre que pour leur autorité.

Voilà ce qui nous explique la rancune que le parti Tory a gardée envers la Russie et qui se manifeste chaque fois qu'il s'agit des affaires de Turquie. Si ce parti revenait un jour au pouvoir, nous devrions nous attendre de sa part à une opposition pour le moins tout aussi hostile, que celle que nous rencontrons auprès du Ministère Wig pour tout ce qui concerne la question du Levant. Il se pourrait même qu'une administration Tory se crût obligée d'adopter envers nous une attitude encore plus prononcée, et cela précisément parce qu'il lui importerait d'effacer le tort que sa négligence et son inertie lui ont fait dans l'opinion publique à l'époque de la signature du traité d'Andrinople.

Lord Aberdeen, pour mettre à couvert la responsabilité parlementaire, a essayé, il est vrai, d'élever alors des réclamations contre ce traité, et il a fait remettre à ce sujet à notre Cabinet un volumineux mémoire, dans lequel il a analysé minutieusement tous les articles de cette transaction.

Le Cabinet de Russie a répondu de manière à réduire le Ministère anglais au silence. Et cette réponse a été telle, que même six années après, lorsque l'administration actuelle a voulu révoquer en doute la validité de notre traité d'Andrinople sous prétexte que le Ministère précédent avait protesté contre cet acte, Lord Aberdeen a été le premier à déconseiller au Cabinet actuel de tenir un pareil langage, afin de ne pas mettre la Russie dans le cas de produire sa réponse.

Il en a été exactement de même, lors de la signature de notre traité d'alliance avec la Porte. L'Angleterre s'est élevée contre cette transaction. Nous avons répliqué par une note qui a mis Lord Palmerston dans l'impossibilité de déposer cette correspondance sur la table du parlement.

Comme cette pièce tient une place remarquable dans l'histoire de nos relations diplomatiques avec l'Angleterre, nous croyons devoir joindre à ce travail le circulaire par lequel nos légations à l'étranger ont été instruites de la note anglaise de même que de notre réponse.

C'est ainsi qu'a fini cette discussion. L'issue en a été ouvertement à l'avantage de notre Cabinet. Mais cette circonstance, on ne saurait se le dissimuler, a contribué de nouveau à aigrir contre nous le gouvernement anglais, et principalement le ministre qui est l'organe de sa politique extérieure.

3. L'affaire de Pologne.

Durant l'insurrection de Pologne, la conduite du Cabinet britannique a été malveillante à notre égard, mais incertaine et timide. Il s'est borné à faire en secret des vœux pour la cause des insurgés, sans vouloir courir le risque de se prononcer publiquement en leur faveur.

Dans cet état d'incertitude et de faiblesse, il a attendu l'événement. La prise de Varsovie, les mesures adoptées par l'Empereur pour le rétablissement du bon ordre dans le Royaume, enfin l'abolition de la constitution, ont graduellement donné de l'humeur au Ministère anglais, parce que sa position devenait plus embarrassante envers l'opinion publique, à mesure que la Russie déployait librement son pouvoir pour mettre des bornes à la nationalité polonaise.

Le Ministère, voyant les sympathies anglaises froissées par les actes de notre gouvernement, aurait cru compromettre sa popularité s'il avait gardé plus longtemps le silence. Lord Palmerston n'hésita donc point à émettre l'opinion que la Russie, en abolissant la constitution du Royaume de Pologne, se trouvait en désaccord avec la lettre et l'esprit du récit de Vienne.

Cette opinion, énoncée au mois de juillet 1833, au sein du parlement, ne devait pas rester sans réponse, car il était de la dignité de notre gouvernement de démontrer à la face de l'Europe, qu'en agissant comme il l'avait fait en Pologne, il avait usé de la plénitude de ses droits, sans manquer aux obligations que lui imposent les traités.

Notre Cabinet s'acquitta de ce devoir en faisant paraître la publication officielle que nous ajoutons à ce travail comme un document, dont la connaissance approfondie est indispensable pour l'intelligence des faits, qui se rapportent à l'abolition de la constitution polonaise.

Les arguments contenus dans cette pièce démontrent que la constitution du Royaume de Pologne avait été spontanément accordée par l'Empereur Alexandre, sans la participation d'aucune Puissance tierce; que cet acte était émané de sa libre volonté, *après* la signature du récit de Vienne;

que les Polonais ont été les premiers à annuler ce parti, en proclamant la déchéance et en rompant ainsi les liens qui, aux termes du traité de Vienne, devaient attacher *irrévocablement* le Royaume de Pologne à l'Empire de Russie;

que, par le fait de l'insurrection, l'Empereur était ainsi rentré dans le plein droit d'abolir la constitution et de donner au Royaume l'organisation qu'il jugerait *utile* et *convenable* de lui accorder;

que, pour rester fidèle à la lettre et à l'esprit du traité de Vienne, cette organisation devait uniquement assurer aux Polonais une *administration distincte* et des *institutions nationales, d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder;*

que, d'après ce principe, les institutions que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont promises à leurs sujets polonais, doivent évidemment être subordonnées *à l'intérêt et à la sûreté de leurs propres États;*

que c'est en prenant ce principe pour base, que l'Empereur a établi dans le Royaume un statut organique qui assure à ce pays un mode d'existence et une administration distincte, dont les avantages ne diffèrent en rien de ceux, accordés par l'Autriche et la Prusse à leurs sujets polonais;

que les trois Cours ont satisfait complètement aux obligations qu'elles ont contractées en commun;

enfin que l'Empereur, à l'égal de l'Autriche et de la Prusse, n'est pas tenu d'admettre l'intervention d'une Puissance quelconque dans les questions de régime intérieur qui concernent la Pologne.

Cette manifestation publique des principes et des droits de la Russie a mis fin à toute discussion ultérieure sur cet objet. Cependant, si le Ministère anglais a gardé le silence, nous ne devons nullement nous flatter de l'avoir convaincu ni converti. Loin de là il considère avec chagrin l'état de soumission actuelle de la Pologne, et il déplore l'autorité que notre gouvernement y exerce; car il aurait voulu que les libertés polonaises fussent un contrepoids pour neutraliser notre puissance et en même temps un motif d'inquiétude perpétuelle pour troubler le repos de notre Cabinet et l'empêcher de porter ses regards ailleurs.

3. *Affaire de la navigation de la mer Noire.*

Tout ce qui se rapporte aux intérêts commerciaux et maritimes de l'Angleterre, exerce une influence prépondérante sur l'opinion publique dans ce pays. Pénétré de cette vérité un certain parti en Angleterre, composé de radicaux et des débris de l'insurrection polonaise, cherche à exciter contre

nous les sympathies populaires, en représentant sous les couleurs les plus sombres le système arbitraire que notre gouvernement poursuit, à ce qu'il prétend, pour opprimer le commerce anglais.

Les questions qui se rattachent à la navigation de la mer Noire ont été exploitées de préférence par ce parti qui veut à tout prix entraîner les deux nations dans une guerre.

L'affaire du *Vixen* a été évidemment un coup monté pour parvenir à ce but.

Notre Cabinet a déjoué ce projet par l'attitude forte, calme et modérée qu'il a adoptée dans cette circonstance. Il a déclaré franchement dès l'origine les motifs pour lesquels il avait saisi le *Vixen*, ainsi que sa ferme volonté de maintenir la légalité de cette capture.

La publication officielle que le Cabinet Impérial a fait paraître à ce sujet se trouve jointe à ce travail.

Une fois que le gouvernement anglais a vu que nous étions décidés à ne point reculer, quoiqu'il puisse en arriver, il a avisé aux moyens de se tirer d'embarras par les voies de la conciliation.

Les explications échangées sur cet objet à Londres et à Pétersbourg ont finalement conduit au résultat suivant:

Notre Cabinet a gardé le *Vixen* et maintenu le principe en vertu duquel ce bâtiment a été confisqué.

Le gouvernement anglais, de son côté, a reconnu la légalité de la confiscation, dans ce cas spécial, parce que le navire a été saisi en flagrant délit de contrebande sur un point de la côte que les Turcs ont passivé anciennement qu'ils nous ont cédé par le traité d'Andrinople et qui se trouve actuellement occupé par une garnison russe.

Là, où toutes ces conditions se trouvent réunies, le Ministère anglais ne conteste pas à la Russie l'exercice de droits de souveraineté. Mais il se réserve tacitement la faculté de ne point en admettre indistinctement l'application sur toute l'étendue du littoral oriental de la mer Noire.

Selon son opinion, la souveraineté de la Circassie en particulier, ne nous appartient ni *de jure*, ni *de facto*: *de jure* parce que les Turcs ne pouvaient pas nous transférer des droits, qu'ils n'exerçaient pas eux-mêmes sur ce pays; *de facto* parce que nous ne sommes pas en possession paisible de cette contrée.

Voilà où cette discussion s'est arrêtée. Il serait gratuit de la prolonger par des explications diplomatiques, qui n'auraient d'autre résultat que d'aigrir nos relations avec l'Angleterre, sans que pour cela nous parvenions à lui imposer, malgré elle, nos opinions.

L'essentiel est de nous mettre en possession de la côte. Lorsque cette question *de fait* aura été clairement résolue à notre avantage, la question *de droit* tombera d'elle-même, et les Anglais se résigneront à cet état des choses une fois qu'il aura acquis à leurs yeux la valeur incontestable d'un fait accompli.

Pour le moment, nous sommes assez heureux d'avoir terminé nos discussions avec l'Angleterre.

Notre principe est de n'en provoquer aucune gratuitement; mais aussi de ne rien céder de nos droits lorsqu'ils se trouvent injustement attaqués.

Les contestations dans lesquelles nous avons été engagés depuis 8 ans avec le Ministère britannique n'ont pas influé sur les dispositions personnelles de l'Empereur à l'égard de l'Angleterre. Elles sont toujours demeurées favorables. S. M. pense que les intérêts mutuels des deux pays doivent les porter à entretenir entre eux des relations d'amitié et de bonne intelligence. Dans cette persuasion notre Auguste Maître a saisi récemment plus d'une occasion pour offrir à la Reine Victoire des témoignages d'égard et d'intérêt. Les missions du Comte Orloff et du Comte Stroganoff en sont la preuve.

Malgré ces dispositions bienveillantes de l'Empereur, plusieurs motifs se réunissent qui ne nous permettent pas d'espérer un prompt rapprochement entre les deux Cabinets.

1. Celui de Londres considère la Russie comme l'adversaire le plus redoutable des principes constitutionnels que l'Angleterre protège et propage. Lord Palmerston surtout croit voir notre influence partout en opposition à la sienne. De là une prévention absurde que rien ne peut guérir ni mitiger.

2. L'opinion publique en Angleterre accuse notre gouvernement de nourrir du côté du Levant des vues d'ambition et d'envahissement. Elle nous suppose l'idée, d'une part, de vouloir nous emparer de Constantinople, de l'autre, de troubler la sécurité des possessions britanniques aux Indes.

Cette double crainte préoccupe singulièrement tous les esprits, même parmi la classe des hommes les plus éclairés et les plus modérés de l'Angleterre. Le commerce surtout est frappé de cette appréhension que nos adversaires politiques cherchent à exploiter pour exciter contre nous l'opinion de la grande masse, toujours crédule et toujours facile à égarer.

3. Les antécédents de la politique du Cabinet de Russie, sous le règne de l'Impératrice Catherine, prêtent malheureusement trop d'appui aux soupçons que l'on cherche encore aujourd'hui à répandre sur les intentions de notre gouvernement. On s'efforce de rappeler sans cesse que les pays sur lesquels la Russie étendait jadis sa protection, ont fini par succomber à son pouvoir; qu'elle a protégé la Pologne pour en consommer le partage; soustrait à la domination de la Porte les peuplades de la Géorgie pour les soumettre à son autorité; reconnu l'indépendance de la Crimée pour l'incorporer à l'Empire. Les exemples du passé nuisent ainsi au présent. Et la loyauté de notre politique actuelle est méconnue, parce que la trace d'un temps déjà éloigné de nous, ne s'est point encore effacée de la mémoire des Cabinets, inquiets et jaloux de notre puissance.

C'est là ce qui nous explique pourquoi les sentiments élevés de l'Empereur, n'obtiennent pas partout cette confiance qu'ils sont faits pour inspirer. Cette considération, quelque pénible qu'elle soit, doit donc nous porter à l'indulgence envers ceux-là même qui méconnaissent notre politique. S'ils pouvaient se dégager de leurs anciennes préventions, s'ils oubliaient l'histoire du passé pour ne fixer leurs regards que sur les événements contemporains, ils n'hésiteraient point à abjurer leur injuste méfiance, pour rendre unanimement hommage à la droiture et, j'ose dire, à la probité politique de notre Auguste Maître.

Cette réflexion s'applique particulièrement aux Anglais, qui ont une intelligence plus prompte qu'on ne le croit, pour juger sainement les choses. distinguer le vrai du faux, et apprécier nettement ce qui les intéresse. Aussi

avons-nous vu les hommes de cette nation même, les plus opposés par leurs opinions et leurs principes, s'accorder complètement sur une seule chose, je veux dire sur le sentiment de confiance absolue, que leur inspire la loyauté de l'Empereur, une fois qu'ils ont été admis à le voir et à l'entendre.

Nous avons retrouvé cette conviction d'une manière bien frappante dans les représentants des deux opinions extrêmes de la chambre haute en Angleterre.

Lord Durham et le marquis de Londonderry ont quitté St-Pétersbourg avec un même sentiment de respect pour la politique de notre Auguste Maître.

J'ai cité cet exemple parce qu'il prouve qu'un langage franc et positif est fait pour être apprécié par les Anglais, en dépit même de leurs préventions et de leur jalousie nationales. Ne perdons donc jamais l'occasion qui peut se présenter pour placer dans leur vrai jour le désintéressement et le caractère généreux de l'Empereur. Il appartient au temps seul de faire triompher la vérité. Mais notre devoir est de ne rien négliger pour préparer ce triomphe, et certainement ce serait un immense résultat pour le repos de l'Europe si l'on parvenait à rétablir en Angleterre la confiance morale que mérite la parole de l'Empereur et à effacer graduellement les préventions qui séparent aujourd'hui les deux Cabinets.

France.

Nos relations avec le Cabinet des Tuileries sont actuellement d'une complète nullité. L'Empereur ne compte pas sur la stabilité de l'ordre des choses tel qu'il subsiste en France. Mais fidèle à ses principes, il ne s'ingère point dans les affaires intérieures de ce pays et ne fait absolument rien pour y amener un changement.

Par sentiment de devoir et de conscience, il s'abstient de donner le moindre encouragement au parti qui se trouve opposé au gouvernement actuel. Une fois que l'Empereur est entré en relation avec ce dernier, il observe strictement envers lui les obligations que les traités imposent aux Etats dans leurs rapports mutuels.

S. M. continua à vivre en paix avec la France, tant que celle-ci se montrera fidèle aux transactions sur lesquelles repose le droit public Européen. C'est sous cette condition expresse que notre Auguste Maître a consenti à former avec ce gouvernement les relations qui subsistent entre les deux pays, depuis les événements de 1830.

Elles sont trop connues pour que nous ayons besoin de les caractériser de plus près. Elles se ressentent nécessairement de la déconsidération dans laquelle la Royauté est tombée en France, sous le régime actuel. L'Empereur en est péniblement affecté, parce qu'il sent combien la dissolution de l'ordre social dans l'Occident influe sur le reste de l'Europe, en y affaiblissant de plus en plus l'ascendant de l'autorité légitime.

Il n'est donné à personne de prévoir quel sera le terme du désordre moral qui afflige la France. Le Roi Louis-Philippe, il faut le dire, déploie une grande habileté pour lutter contre les difficultés qui l'entourent. La plus grande de toutes, c'est l'obligation où il se trouve de résister aujourd'hui aux

principes et aux hommes qui l'ont aidé à monter sur le trône. Il voudrait se séparer d'eux sans les condamner hautement. Car, en les flétrissant il frapperait en même temps de réprobation l'origine de son pouvoir. Cette considération influe sur la conduite au dedans comme au dehors. Partout, il est forcé de louvoyer entre deux écueils, de conserver l'apparence d'un gouvernement régulier, tout en ménageant les exigences des sympathies populaires; en un mot, de transiger continuellement avec ce, que l'on est convenu d'appeler *les nécessités de sa position*.

Il en résulte dans la marche du Cabinet des Tuileries une fluctuation perpétuelle entre deux principes opposés, qui ne permet aux autres Cours de placer en lui aucune confiance réelle.

Dans toutes les grandes questions politiques, depuis 1830, le gouvernement français n'a jamais suivi une ligne droite; il a toujours été aux expédients; ses actions ont été sans cesse en contradiction avec ses paroles, et ses assurances de la veille ont été démenties par sa conduite du lendemain.

Dans les affaires de Pologne, il a évité de heurter la Russie de front par une assistance ouvertement accordée à la cause de la révolution.

Mais il a accueilli les émissaires du gouvernement insurrectionnel de Varsovie, leur a donné des conseils et des espérances. Pendant que M. Sébastiani suggérait au Comte Plater l'idée de prolonger la lutte en évitant le sort des combats et en organisant guerre de partisans, M. de Mortemart était chargé de jouer à St-Petersbourg le rôle de médiateur, pour interposer entre la Russie et les insurgés les bons offices de la France. Cette offre a été rejetée péremptoirement par notre Cabinet. La prise de Varsovie est venue bientôt après mettre un terme aux velléités du Cabinet des Tuileries de s'immiscer dans une affaire dont l'Empereur, ainsi qu'il l'avait déclaré dès l'origine, se croyait seul appelé à être le juge.

Depuis le rétablissement de l'ordre dans le Royaume de Pologne, la conduite du Ministère français envers les débris de l'insurrection continue à être telle, que nous devons nous y attendre d'un gouvernement faible, qui est toujours placé entre la crainte des Chambres et des journaux. A la demande de notre ambassadeur à Paris, les réfugiés polonais sont soumis à une certaine surveillance; de temps à autre l'on supprime une gazette polonaise lorsqu'elle dépasse les bornes de l'aspect dû à notre gouvernement. Mais le lendemain, la même feuille reparaît sous d'autres formes et la connivence des employés subalternes paralyse souvent les assurances les plus positives du Ministère. Enfin, pour achever ce tableau, nous dirons que chaque année la chambre émet un vote stérile en faveur de la nationalité polonaise, et chaque année cette manifestation d'une sympathie puérile et d'une impuissante colère reste sans effet.

Dans les affaires d'Italie la conduite du gouvernement français a été encore plus répréhensible que dans celles de Pologne. Voulant flatter l'opinion publique et tenir tête à l'Autriche, lorsqu'elle marchait au secours de l'autorité ébranlée de la Cour de Rome, il a envoyé en pleine paix une expédition pour s'emparer d'une ville appartenante à un Etat indépendant, et cela dans l'unique but d'enhardir les révolutionnaires d'Italie par la vue du drapeau tricolore sur les murs d'Ancône. C'est un exemple déplorable que le Cabinet de Vienne a eu grand tort de tolérer.

Le Prince Metternich, pour colorer la conduite de sa Cour, prétend que la présence des français à Ancône tourne plutôt à leur détriment qu'à leur avantage parce qu'ils sont obligés, malgré eux, d'y faire la police au profit du St-Siège et que par là même ils se décréditent aux yeux du parti révolutionnaire en Italie. Ce raisonnement paraît plus spécieux que réel. Le vrai motif qui console l'Autriche de la présence des français à Ancône, c'est qu'elle y trouve une raison suffisante pour légitimer le séjour de ses troupes dans les légations romaines, et sous ce rapport elle gagne en réalité plus qu'elle ne perd à l'occupation d'Ancône; car tant qu'elle tiendra garnison au centre de l'Italie, elle sera sûre de maintenir le repos de la péninsule toute entière.

Quant à l'Espagne, la politique du Cabinet des Tuileries est en suspens entre deux craintes. Elle ne voudrait au delà des Pyrénées ni la république, ni la restauration. Le juste milieu du gouvernement de la Reine, s'il peut se maintenir, est donc ce qui convient le mieux aux intérêts du Roi Louis-Philippe. Pour prolonger cet état des choses, il emploiera toutes les demi-mesures en son pouvoir, mais il répugne à l'idée d'aller au delà, et d'en venir à une intervention armée; car les moyens fortement prononcés sont contraires à sa politique. Il cherche à atteindre son but, sans jamais courir les chances d'une détermination hasardeuse. Sous le Ministère de M. Thiers le gouvernement français marchait à grands pas vers l'intervention. Le Roi n'en a pas voulu, précisément parce qu'il la considérait comme un essai trop périlleux. Aujourd'hui il continue à favoriser sous main la cause de la Reine. Si elle triomphe, la politique du Cabinet des Tuileries s'en félicitera comme d'un succès. Si elle succombe, soit dans les horreurs d'une complète anarchie, soit par le retour de D. Carlos à Madrid, la position du Roi Louis-Philippe en deviendra très embarrassante, et le parti qu'il prendrait dans l'une ou l'autre de ces hypothèses ne lui est probablement pas plus connu qu'à nous-même. Car il ne prend conseil des événements que lorsqu'ils arrivent, et condamné comme il l'est à vivre du jour au lendemain, il pense que dans les circonstances où il se trouve, temporiser c'est avoir beaucoup gagné et survivre aux difficultés du moment c'est tout ce que peut obtenir la politique.

En Allemagne, il cherche à consolider ses relations par des alliances de famille. Ce système qui lui a réussi complètement en Belgique tend à élargir autour de la France un rayon d'influence qui convient à sa propre sûreté, en même temps qu'il augmente au dehors sa considération politique.

Dans l'Orient, le Cabinet des Tuileries reconnaît la nécessité du maintien du *status quo*, mais à côté de ce besoin universellement senti, il ne résiste pas à la tentation de flatter de temps en temps l'ambition de Mehmed Aly, et de prodiguer quelques encouragements à l'esprit révolutionnaire en Grèce.

La politique de la France, telle que nous venons de la dépeindre, est un assemblage curieux de contradictions de tout genre. Les traditions des époques les plus éloignées et des systèmes les plus divers se trouvent jointes les unes aux autres. Les prétentions du siècle de Louis XIV à côté des sympathies de la révolution de juillet, les souvenirs, l'ambition et l'arrogance de l'empire à côté de la timidité de la restauration, le désir de primer au dehors, à côté du sentiment de faiblesse et de démoralisation au dedans; en un mot, un gouvernement précaire au milieu d'un pays ingouvernable; un trône fondé

sur les débris d'une révolution. Voilà la France de nos jours. Voilà aussi la raison qui nous explique pourquoi l'Empereur de Russie, en écrivant au Roi des Français, ne le nomme pas: „Monsieur mon frère“.

Suède.

Le Comte Pozzo di Borgo a dit un jour de la Suède: c'est un petit pays qui se souvient d'avoir une grande histoire.

Ce mot explique la susceptibilité de la nation suédoise pour tout ce qui tient à ses souvenirs du passé, comme à ses intérêts du moment.

Le Roi Charles-Jean, très supérieur à ceux qui l'environnent par la finesse de son esprit, apprécie avec une rare intelligence les véritables besoins de sa position et de celle du pays qu'il gouverne.

Il a compris que la garantie la plus solide de son repos, c'est une intime union avec la Russie. Il a maintenu ce système au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus délicates sous les règnes de l'Empereur Alexandre et de l'Empereur Nicolas.

Notre Auguste Maître répond sincèrement aux dispositions amicales du Roi Charles-Jean par une conduite pleine de bienveillance. Par là, il fortifie la position de ce souverain qui n'est pas exempt de difficultés au milieu d'un pays auquel il est étranger par ses habitudes et sa naissance.

Le système de bienveillance que nous avons adopté envers la Cour de Stockholm, s'étend sur les relations commerciales des deux pays et efface graduellement les souvenirs pénibles, que la perte de la Finlande a gravé dans le cœur des Suédois.

Les relations actuelles des deux Cabinets ne nous laissent rien à désirer. Une nouvelle transaction commerciale est à la veille d'être conclue à Stockholm. Sous le rapport de la haute politique, nous n'avons aucune question à traiter avec la Cour de Stockholm. Elle est doublement flattée des communications que nous lui adressons quelquefois sur les affaires du jour. Le Roi Charles-Jean s'est empressé de rendre en chaque occasion un juste hommage à la politique de l'Empereur.

Pendant nos guerres de Turquie et de Pologne, la conduite du gouvernement suédois, à notre égard, a été parfaitement correcte.

Si, par malheur, une complication survenait entre nous et l'Angleterre, la Cour de Stockholm, d'après les explications qu'elle nous a offertes, tiendrait à garder une stricte neutralité.

C'est tout ce que l'Empereur lui demanderait en pareil cas.

Le Prince Royal annonce l'intention d'adopter en entier les sentiments et la politique du Roi à notre égard. Il est donc à espérer que l'union des deux Cours resterait invariablement la même, s'il survenait en Suède un changement du règne.

Danemark.

Les souvenirs que les transactions de 1814 ont laissés en Danemark sont trop pénibles pour qu'ils aient pu s'effacer entièrement.

Les sentiments de respect et d'affection que la Cour de Copenhague porte à l'Empereur méritent d'autant plus d'être appréciés.

L'importance politique de ce pays a disparu complètement en Europe. Le gouvernement danois sent cette infériorité. Il est d'une politique généreuse de la lui faire oublier par de bons procédés et par des témoignages d'égard qui lui seront doublement précieux parce qu'il sait combien ils sont désintéressés.

Pays-Bas.

Le récit détaillé que nous avons fait de la négociation relative aux affaires des Pays-Bas, nous dispense d'entrer ici dans de plus amples développements. Nous nous bornerons à dire que les sentiments des Hollandais se prononcent hautement en faveur de la Russie. Le souvenir de Pierre le Grand est gravé dans leur cœur.

Depuis, la nation hollandaise n'a reçu de la Russie que des témoignages d'amitié et d'intérêt. La bonne foi avec laquelle notre gouvernement a rempli tous ses engagements financiers, malgré des circonstances souvent difficiles, a fondé d'ailleurs notre crédit sur la base la plus solide. Aux yeux d'une nation toute commerçante, l'exactitude est la première des vertus. Aussi la considération de la Russie est-elle portée à Amsterdam plus haut que celle d'aucune autre Puissance.

Ce fait mérite d'être cité, car il est vraiment étrange de dire que ce soit précisément au milieu d'une ancienne république que le nom russe soit aujourd'hui environné du plus de respect et d'affection!

Belgique.

En rendant compte de la conclusion du traité du 3/15 novembre 1831 nous avons déjà expliqué les raisons qui ont empêché jusqu'ici notre Cabinet d'entrer en relations diplomatiques avec le gouvernement belge.

Cet état des choses se prolonge indéfiniment. Dans l'intervalle *Bru-xelles* est devenu l'un des foyers les plus actifs de l'émigration polonaise. C'est là que s'impriment en grande partie les écrits incendiaires que l'on cherche à introduire clandestinement dans le Royaume de Pologne.

Comme nous n'avons pas d'agent auprès du gouvernement belge, les moyens de répression de cet infâme trafic nous manquent complètement.

Confédération germanique.

Le principe général de notre politique envers la confédération germanique est de ne pas nous ingérer dans ses affaires intérieures.

Les représentants de l'Empereur auprès des Cours allemandes du 2-me et du 3-me ordre, en suivant cette règle de conduite, ont essentiellement un seul devoir à remplir: celui de veiller au maintien de l'intime union entre ses Cours avec l'Autriche et la Prusse, parce que c'est de leur union avec ces deux Puissances que dépend la sûreté extérieure et le repos intérieur de l'Allemagne.

Différentes causes contribuent néanmoins à nuire au bon accord qu'il est si désirable de conserver entre les membres de la confédération.

Le Nord n'a pas les mêmes intérêts ni les mêmes opinions que le Midi de l'Allemagne.

Cette divergence se manifeste entre autres dans le système défensif de la confédération. Depuis longtemps on s'occupe de renforcer ce système par la construction d'une forteresse fédérale. L'Autriche voudrait, à cet effet, donner la préférence à la ville d'*Ulm*. La Prusse, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade aimeraient mieux que le choix tombât sur la ville de Rastadt dont la situation leur convient davantage dans l'intérêt de la défense de leurs Etats.

L'Empereur, pour mettre d'accord ces deux opinions qui se combattent, a suggéré confidentiellement à Vienne et à Berlin l'idée de construire à Rastadt et *Ulm* deux forteresses fédérales au lieu d'une seule. Cependant des raisons d'économie semblent d'opposer à l'exécution de ce projet qui a été accueilli d'ailleurs par les Cabinets alliés comme il méritait de l'être.

Une autre cause de dissidence provint des discussions religieuses qui se sont élevées en dernier lieu en Allemagne. La Prusse se trouve à la tête des Etats protestants. L'Autriche se croit appelée à défendre les intérêts du catholicisme. De là une divergence infiniment regrettable entre les deux Cours de Berlin et de Vienne.

Les Princes des 2-me et 3-me ordres participent à ce conflit d'opinion, selon l'influence qu'exercent sur eux leurs propres convictions.

L'Allemagne est donc menacée de se trouver divisée de nouveau en deux camps, comme au temps de la réformation; division qu'il importe d'empêcher autant que possible, parce qu'elle tournerait infailliblement au profit de la France dont les exigences augmenteraient à mesure qu'elle verrait s'affaiblir les liens qui unissent entre eux les membres de la confédération.

Bavière.

Parmi les Princes qui la composent, le Roi de Bavière tient le premier rang. Ce Souverain a témoigné de tout temps un vif empressement à cultiver des rapports d'amitié avec l'Empereur. Cependant, les affaires de la Grèce ont servi à les compliquer plutôt qu'à les rendre plus intimes. Nous avons déjà parlé des discussions qui se sont élevées à ce sujet entre notre Cabinet et celui de Munich. Elles ont perdu maintenant de leur vivacité et de leur importance. Car nous avons fini par acquérir la conviction que la Cour de Munich n'a ni assez d'habileté, ni assez de persévérance pour influer d'une manière bienfaisante sur la direction des affaires en Grèce. Le Roi Othon lui-même a insensiblement affaibli les liens qui l'attachent à la Cour de Munich. L'influence morale que la sollicitude du Roi de Bavière était appelée à exercer sur les destinées du nouvel Etat, s'est donc éteinte par la propre faute du Cabinet bavarois.

Wurtemberg.

La conduite politique du Roi de Wurtemberg a beaucoup varié, selon les circonstances. Depuis 1830 il s'est montré le défenseur le plus zélé du principe monarchique en Allemagne et en même temps le plus ferme appui de son indépendance contre les empiétements du gouvernement français.

Ces sentiments ont mérité l'entière approbation de l'Empereur. Depuis cette époque, les relations entre notre Cabinet et celui de Stuttgart se sont graduellement améliorées. Le Roi de Wurtemberg, malgré l'infériorité de sa

puissance paraît appelé à jouer un rôle en Allemagne, s'il survenait une complication avec la France. Cette considération nous a été signalée plus d'une fois par notre Ministre à Stuttgart, qui ne cesse de rendre une entière justice aux sentiments distingués du Roi, sans dissimuler l'extrême susceptibilité de son caractère.

Hanovre.

L'Empereur est animé d'un sentiment de bienveillance et d'amitié personnelle envers le Roi de Hanovre. Les principes politiques de ce souverain ont été toujours d'accord avec ceux de notre Auguste Maître.

S. M. fait des vœux que les changements que le Roi de Hanovre introduit dans la législation de son pays soient accompagnés de succès. Il en avait certainement le droit, car il n'avait point adhéré à la constitution donnée par son prédécesseur le Roi Guillaume IV. Mais il reste à savoir si le moment d'introduire ce changement avait été bien choisi. Le résultat est encore incertain.

Parmi les Cours d'Allemagne du 3-me ordre, celles de Saxe-Weimar, de Mecklenbourg, de Nassau, de Bade obtiennent de l'Empereur des témoignages particuliers d'amitié et d'égard.

Cours d'Italie.

Nous n'avons aucun intérêt pour chercher en Italie à faire de la politique, ni de l'influence, russe. Aussi les représentants de l'Empereur ont-ils l'ordre de ne se mettre nullement en avant dans les questions qui concernent la péninsule, et de *seconder* uniquement les démarches que les Ministres d'Autriche seraient appelés de faire, parce que c'est la Cour de Vienne qui répond, comme nous l'avons dit plus haut, du maintien de la tranquillité en Italie.

Sardaigne.

Nos relations avec la Cour de Turin sont mutuellement amicales. Le Roi est plein d'admiration et de respect pour le caractère de l'Empereur. Lui-même s'est montré avec courage dans plus d'une circonstance et maintient avec honneur le poste difficile qu'il occupe, en présence de la France, aux portes de l'Italie. Cette position est d'une haute importance politique. La Cour de Vienne en sent tout le prix.

Quelle que soit la distance qui nous sépare de Turin, le nom russe y rappelle encore aujourd'hui de grands souvenirs. La mémoire de Souworoff est toujours chère à la Cour de Sardaigne. Elle n'a pas oublié l'appui que la Russie lui a prêté dans plus d'une circonstance grave.

Rome.

Les relations les plus difficiles que nous ayons à entretenir en Italie, sont celles avec la Cour de Rome.

Les affaires de Pologne ont exercé sur l'esprit du St-Siège l'influence la plus fâcheuse.

L'Empereur a été obligé d'user de rigueur envers la tendance hostile que le clergé catholique a manifestée contre notre gouvernement, durant l'insurrection du Royaume et de nos provinces polonaises.

Le Pape a cru entrevoir dans ces actes de répression légitime l'indice d'un système de persécution dirigé contre la religion catholique en Russie.

De là une irritation contre nous que rien ne peut calmer. Tant qu'elle durera, nous n'avons à attendre que peu de succès de nos négociations de Rome. Celle que nous avons entamée pour la translation du siège archi-épiscopal de Mohileff à Vilna et pour la nouvelle circonscription diocésaine qui se rattache à ce plan, se trouve jusqu'ici en suspens.

Il ne dépend pas de nous désespérer au St-Siège une confiance en nous qu'il n'a point. Tout ce que nous pouvons faire c'est d'éviter de provoquer un conflit toujours infiniment regrettable lorsqu'il a pour objet des questions qui peuvent porter le trouble dans la conscience des sujets de l'Empereur. Aussi, S. M. a-t-elle daigné user d'une grande longanimité envers le St-Siège. Elle en a donné une nouvelle preuve par la conduite qu'elle a tenue lors des discussions récentes provoquées dans le Royaume de Pologne par l'Evêque de Podlachie.

Il est à désirer que les motifs qui ont dicté cette conduite soient appréciés dans toute leur étendue.

Naples.

Le caractère du Roi de Naples est difficile à connaître et à définir. Ce qui le prouve c'est que nous trouvons dans nos archives le portrait de ce Monarque tracé par la main de plusieurs de nos ministres, qui se sont rapidement succédés à Naples. Aucun de ces portraits ne ressemble à l'autre. Ce qui vient singulièrement à l'appui de ce fait, c'est ce mot du Prince Metternich que je me permettrai de citer ici. On lui demandait un jour ce qu'il pensait du Roi de Naples. „Je ne m'amuse pas, dit-il, à deviner des charades. Encore pour les deviner, faut-il qu'elles soient bien faites“.

Ce qui n'est pas moins facile à comprendre c'est comment le Royaume de Naples se gouverne, et comment le repos s'y maintient jusqu'à ce jour, malgré les éléments de trouble que ce pays renferme et malgré la funeste influence qu'exerce sur lui l'état déplorable de la péninsule espagnole.

Espagne, Portugal.

Nous n'avons de relations diplomatiques ni avec la Cour de Madrid, ni avec celle de Lisbonne. Il y a cependant entre l'une et l'autre une certaine différence qu'il est nécessaire de remarquer.

La Reine Donna Maria da gloria a été dans le temps reconnue par toutes les Cours comme Reine du Portugal. Elle a été légitimement appelé au trône, en 1826, par la volonté de son père Don Pedro qui, alors Empereur du Brésil, a transmis à sa fille ses droits à la Couronne du Portugal.

Don Miguel, régent de ce pays et destiné à s'unir en mariage à la Reine Donna Maria, s'est emparé, en 1828, de la souveraineté par un acte illégal qui n'a jamais obtenu l'aveu de Notre Auguste Maître.

La Reine Donna Maria est donc en réalité la souveraine dont nous avons déjà reconnu les droits. Mais, comme son arrivée à Lisbonne a été précédée de l'expédition honteuse de Don Pedro à Oporto et suivie de toutes les misères d'un régime établi sous de pareils auspices, les Cours alliées ont jugé nécessaire de ne point accréditer d'agents diplomatiques à Lisbonne jusqu'à ce que le bon ordre s'y rétablisse sur une base plus solide et plus conforme à leurs propres principes (29 septembre 1833).

Quant à l'Espagne, la question de succession est regardée par les Cabinets alliés comme indécise. Ils n'ont reconnu ni la Reine Isabelle II, ni Don Carlos. A la mort du Roi Ferdinand VII, ils n'ont pas voulu s'ériger en juges de cette affaire de succession qui dès lors s'est trouvée contestée.

La solution définitive de ce litige ne dépend certainement pas de l'étranger. Elle ne peut se terminer que par l'Espagne elle-même.

Don Carlos étant celui des prétendants qui représente la cause du principe monarchique, les vœux des alliés se prononcent en sa faveur. Mais, il ne faut pas se dissimuler que lors même qu'il triompherait, les maux dont l'Espagne est devenue le théâtre, ne seraient pas encore parvenus à leur terme. Les difficultés contre lesquelles ce Prince aurait à lutter, après son entrée à Madrid, seraient immenses. Au milieu d'un peuple passionné, comme celui de la péninsule, un si grand changement ne s'opèrerait pas sans une forte réaction politique. Depuis 4 ans, il y a eu dans les rangs des carlistes trop de victimes, pour qu'il ne demande pas compte au parti de la Reine du sang qu'il a répandu.

Don Carlos se trouverait donc dans la cruelle nécessité de marchander avec les vainqueurs l'existence des vaincus. Cette position est telle que le triomphe de ce Prince est presque sujet à autant d'incertitudes et de regrets que le serait sa défaite.

Voilà ce qui a fait dire, il y a trois ans, au Comte Ficquelmont: „Quelle que soit l'issue de cette lutte, l'Espagne est condamnée à de longs malheurs“, vérité affligeante qui se confirme davantage tous les jours *).

Conclusion.

Si nous portons nos regards sur le vaste tableau qui vient de se dérouler devant nous, si nous embrassons d'un seul coup d'œil les événements qui se sont rapidement succédés en Europe, sous le règne actuel, il est impossible de ne pas être pénétré d'un sentiment profond de reconnaissance envers la Providence divine qui a visiblement protégé la Russie au milieu de toutes les vicissitudes que nous avons traversées depuis 12 ans.

Durant cette époque notre pays a eu à lutter contre de graves difficultés: il a soutenu 3 guerres sanglantes, contre la Perse, la Turquie, la Pologne, il a porté de grands sacrifices; mais grâce à la protection Divine et de la fermeté de son Monarque il est sorti victorieux de toutes ces épreuves.

*) Nous n'ajouterons à ce tableau général des Puissances de l'Europe ni la *Turquie*, ni la *Grèce*, parce que nous avons déjà rendu compte de nos relations avec elles, en parlant des transactions qui se rapportent à l'une et à l'autre.

La Perse, dès les premiers jours du règne actuel, a eu le tort de provoquer injustement la Russie et de rompre le traité de Gulistan *). Elle a expié ce tort par une paix onéreuse **). Elle a perdu les Khanats d'Erivan et de Nakhitchevan, de plus elle a subi une contribution de guerre de 10 kourours de tomans (20 millions de roubles en argent). Le Schah actuel de la Perse est monté sur le trône et s'y maintient par l'appui de la Russie.

La Turquie, à l'avènement de l'Empereur Nicolas, avait livré nos traités à l'oubli, paralysé notre commerce, méconnu et notre influence politique et nos droits.

La Russie est allée les revendiquer à Andrinople. La Porte y a perdu le littoral oriental de la mer Noire, la province d'Akhalkik, les îles du Danube; son influence sur les principautés; les forteresses d'Ibraïl et de Giourgewo; les six districts détachés de la Servie. De plus elle a contracté l'engagement de payer à la Russie 11.500.000 ducats—contribution dont elle a payé argent comptant la somme de 169.400.000 piastres, environ 50.000.000 de roubles. Enfin, la Puissance ennemie qu'elle était, la Porte est devenue notre alliée. C'est elle qui a sollicité notre assistance; c'est elle aussi qui s'est engagée à veiller dorénavant à notre sûreté en tenant fermé le détroit des Dardanelles.

L'ambition du Pacha d'Egypte menaçait en 1833 de renverser la Porte Ottomane et de fonder sur les débris de cet Empire une puissance arabe hostile aux intérêts de la Russie. L'Empereur a prévenu l'exécution de ces vastes desseins. L'escadre et les troupes russes ont gardé le Bosphore, forcé l'armée d'Egypte de repasser le Taurus, garanti le repos de l'Orient d'une commotion qui avait ébranlé la paix de l'Europe entière.

La Grèce, du commencement de ce règne, était à la veille de succomber sous le glaive des égyptiens. Maintenant elle est appelée au rang des Etats indépendants et c'est la Russie qui, en assurant sa liberté, a placé sur le trône de ce nouvel Etat le Prince qui le gouverne.

Dans le Royaume de Pologne, une grande catastrophe avait bouleversé l'ordre établi par feu l'Empereur Alexandre. Les bienfaits répandus sur ce pays par son Monarque avaient été méconnus. La révolte avait rompu les liens qui devaient irrévocablement attacher le Royaume à l'Empire. Notre Auguste Maître a rétabli ces liens, réprimé la révolte par la force des armes; posé de justes bornes aux institutions de la Pologne, ramené ce pays si ce n'est à la fidélité—du moins à l'obéissance.

L'Empereur a rendu à l'Autriche le bien pour le mal. Elle se méfiait de lui. Aujourd'hui elle compte sur son amitié comme sur son appui.

La France a renversé le trône des Bourbons, mais n'a point osé jusqu'ici franchir la limite que les traités de 1815 lui prescrivent.

L'Empereur veille à leur maintien.

La Grande-Bretagne, malgré toute sa prépondérance maritime, a laissé entre nos mains un navire anglais, que nous avons capturé, confisqué, gardé, en dépit des réclamations de la presse et des clameurs du parlement.

*) Notre déclaration de guerre porte la date de Moscou 16 septembre 1826.

***) Traité de Tourkmanchay 10 février 1828.

Nous rendons compte de cet acte dans un travail spécial consacré aux relations de la Russie avec la Perse.

De quel côté que nous portions nos regards, au nord, à l'est, au midi, à l'ouest, partout la Russie est environnée de Puissances voisines, incapables de lui faire du mal, placées de manière à attendre de notre Auguste Maître aide et assistance.

Rendons grâce à la Providence de cette situation heureuse. Elle est le résultat d'une politique qui pendant 12 années, n'a pas laissé enfreindre un seul de ses droits, ni manqué à un seul de ses devoirs. Consacrons tous nos efforts à maintenir à jamais les avantages de cette politique, par notre loyauté, notre persévérance et notre modération.

Приложение № 9.

**Выдержка изъ письма Императора Николая къ Цесаревичу
Константину Павловичу отъ 17 (29) августа 1830 г.**

„Il y a quelques heures que mon courrier est revenu, porteur de Votre lettre du 13 (25). Recevez-en, cher Constantin, toutes mes actions de grâces. Je suis réellement heureux, plus que je ne puis vous le rendre, de ce que nous nous rencontrions si parfaitement dans notre manière de voir; au point que même la divergence au sujet du pavillon tricolore n'existe même plus, l'ayant levé aussitôt que nous avons reçu officiellement la nouvelle que ce n'était plus la couleur de la rébellion, mais que le gouvernement du Lieutenant-Général du royaume, confirmé par Charles X et par conséquent rendu légal à nos yeux, l'avait solennellement adopté. La légation française d'ici a parfaitement compris la chose, et il n'y a pas un seul Français ici, qui ait pensé de prévenir ou devancer l'ordre ou la permission de porter ces nouvelles couleurs. . . . Le jugement que vous portez, quant aux Polonais, est exactement celui que je croyais en porter, et quant à ma confiance dans cette belle et brave armée, elle est pleine et entière, et je n'en ai pas seulement douté un seul instant.

„Tout ce qui a été fait diplomatiquement ici, vous a été envoyé; j'espère que vous trouverez nos déterminations conformes à l'honneur et aux principes que nous avons hérités de feu notre ange. Nous ne nous pressons point d'agir, mais il me paraît, qu'en fait de *principes immuables, sacrés*, il ne faut jamais laisser subsister de doute; or c'eût été le faire que de ne pas exposer franchement notre manière d'envisager l'usurpation du Duc d'Orléans. Au reste, les événements marchent avec une telle rapidité qu'à la lettre, à peine a-t-on le temps de mûrement peser une chose, de préparer les dépêches, qu'un nouvel incident survient et change l'apparence des choses. Telle est, selon moi, la circonstance du moment, car le roi, légitime à mes yeux, Henri V, est emmené par son grand-père hors de France; ainsi, de fait, il émigre et abandonne le pays. Ce pays ne peut rester sans chef et sans tomber, à son défaut, dans l'anarchie la plus affreuse; ainsi, de fait, le plus proche du trône,

présent dans le pays, au défaut de ceux qui étaient avant lui, devient de fait Roi de France pour nous; ainsi, si mes alliés trouvent à l'unanimité que nous devons en passer par le duc d'Orléans, il me paraît qu'il vaut mieux reconnaître la royauté de ce fait là que de celui du choix du peuple! Effrayant exemple, subversif de tout ordre et qui saperait notre propre existence; je le répète, il me répugnerait trop de le reconnaître ainsi... On m'a annoncé de Paris l'arrivée du général Athalin; j'ai même la copie de la lettre du duc pour m'annoncer sa royauté; elle est aussi raisonnable que possible; l'individu m'est connu de Londres; c'est le confident le plus intime et un homme de bien, il en a fait choix pour se justifier verbalement de ce qui nous paraît avec grande raison inexcusable. Je compte le recevoir en attendant comme envoyé par le chef du gouvernement, jusqu'à ce que l'avis de mes alliés me fût connu sur cet important objet“.

Приложение № 10.

Письмо Императора Николая къ Королю Людовику-Филиппу
отъ 6 (18) сентября 1830 г.

Sire.

„J'ai reçu des mains du général Athalin la missive dont il était porteur. *Des événements à jamais déplorables* ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative. Votre Majesté a pris une résolution qui seule lui paraissait propre à épargner à la France de plus grands maux. Je ne dirai rien des motifs qui ont inspiré la conduite de Votre Majesté en cette occasion, mais j'adresse les vœux les plus ardents à la divine Providence, pour qu'il lui plaise de bénir les desseins de Votre Majesté, et vos efforts pour le bien-être du peuple français. De concert avec mes alliés je reçois avec satisfaction le désir exprimé par Votre Majesté, d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les Etats européens.

„Aussi longtemps que ces relations seront fondées sur les traités existants, et sur la ferme volonté de maintenir les droits et les obligations solennellement reconnus par ceux-ci, ainsi que les propriétés territoriales, l'Europe y verra une garantie de la paix qui est si nécessaire même pour le repos de la France:

„Appelé conjointement avec mes alliés à continuer avec la France sous son nouveau gouvernement ces relations conservatrices, je m'empresserai, de mon côté, de mettre non-seulement tous les soins qu'elles exigent, mais je manifesterai encore sans cesse les sentiments de la sincérité desquels je me fais un plaisir d'assurer Votre Majesté, en échange de ceux qu'elle m'a exprimés“.

Приложение № 11.

Дѣло объ отдачѣ всѣхъ дорогъ въ вѣдомство Путей Сообщенія
въ Государственномъ Совѣтѣ.

(Изъ дневника барона М. А. Корфа, за 1851 г.).

Дороги во всемъ государствѣ, кромѣ шоссейныхъ, всегда вѣдались, черезъ посредство губернаторовъ, въ министерствѣ внутреннихъ дѣлъ, и Главное управление путей сообщенія и публичныхъ зданій, завѣдывая единственно дорогами искусственными, т.-е. шоссе, не имѣло никакого прикосновенія къ прочимъ. Вдругъ въ 1849 г., по непосредственному, безъ всякаго сношенія съ министерствомъ внутреннихъ дѣлъ, докладу графа Клейнмихеля, Государь повелѣлъ устройству и завѣдыванію всей вообще дорожной части въ имперіи сосредоточить исключительно въ Главномъ управленіи путей сообщенія, утвердивъ на сей конецъ и поднесенное графомъ особое положеніе, но съ тѣмъ, чтобы оно имѣло дѣйствіе, въ видѣ опыта, три года, а по истеченіи ихъ было представлено на окончательное разсмотрѣніе въ установленномъ порядкѣ. Лишь только положеніе сіе огласилось, министръ внутреннихъ дѣлъ, графъ Перовскій, вооружился противъ него съ крайнимъ ожесточеніемъ и въ неоднократныхъ запискахъ Государю старался оспорить какъ самое основаніе мѣры, такъ и всѣ подробности новаго положенія, домогаясь его отмѣны и возстановленія вполнѣ прежняго порядка. Эти возраженія и опроверженія противъ нихъ графа Клейнмихеля безпрестанно возобновлялись болѣе года, такъ что Государь приказалъ, наконецъ, разсмотрѣть все дѣло въ Государственномъ Совѣтѣ, который, съ своей стороны, передалъ его на предварительное соображеніе во II отдѣленіе Собственной Его Величества канцеляріи. Здѣсь графъ Блудовъ взялъ сторону графа Клейнмихеля, а соединенные департаменты законовъ и экономіи, куда заключеніе Блудова поступило въ послѣднихъ мѣсяцахъ 1850 года, ограничиваясь лишь разсмотрѣніемъ вопроса о томъ: представляются ли довольно настоятельныя причины къ отмѣнѣ Высочайше утвержденнаго положенія 1849 года прежде истеченія трехлѣтняго срока, назначеннаго для испытанія его на опытѣ, и, разрѣшивъ этотъ вопросъ отрицательно, разборъ возраженій графа Перовскаго противъ сущности и подробности сего положенія заключили отложить до минованія упомянутаго срока, т.-е. до того времени, когда оно будетъ представлено на окончательное разсмотрѣніе.

Журналъ о семъ, возросшій отъ многихъ и продолжительныхъ споровъ обоихъ министровъ до огромной книги, листовъ во сто, но въ которомъ собственно заключеніе департаментовъ занимало всего лишь нѣсколько страничекъ, они передали сперва, по формамъ совѣта, Перовскому, отъ котораго онъ воротился съ коротенькимъ отзывомъ, что министръ сей остается при прежнемъ своемъ мнѣніи.

Въ такомъ видѣ дѣло было заявлено къ слушанію въ общемъ собраніи совѣта и выложено въ его залѣ открытымъ, для предварительнаго прочтенія всѣми членами. Но, какъ бы нарочно, цѣлые два мѣсяца отъ

этого времени заболѣвали, поочередно, то Клейнмихель, то Перовскій, и два чрезвычайныя засѣданія, назначавшіяся для разбора ихъ борьбы, были одно за другимъ отмѣнены, а между тѣмъ все болѣе и болѣе разгорались страсти. Ни тотъ, ни другой изъ противниковъ не пользовались особеннымъ расположеніемъ публики, но и у того, и у другого были, однакожь, свои приверженцы, и эти приверженцы, враги и друзья, обратили ихъ дѣло нѣкоторымъ образомъ въ общее дѣло цѣлаго города. Вся публика провѣдала и о предметѣ спора, и о подробностяхъ его обстановки, и о заключеніи соединенныхъ департаментовъ, и всё въ обществѣ, раздѣляясь на два стана, съ нетерпѣливымъ любопытствомъ ждали минуты, когда оба соперника выйдутъ на бой лицомъ къ лицу, и чѣмъ окончится. Наконецъ, въ январѣ 1851 года, тяжущіеся выздоровѣли; ничто болѣе не мѣшало приступить къ развязкѣ драмы, и давно ожидаемое дѣло было назначено къ слушанію въ понедѣльникъ 15 января.

Наканунѣ нашъ предсѣдатель, князь Чернышевъ, при частномъ со мною разговорѣ, на вечерѣ у себя, отозвался, что совершенно раздѣляетъ взглядъ соединенныхъ департаментовъ (я тоже въ нихъ присутствовалъ), придавая даже дѣйствіямъ Перовскаго какъ бы значеніе оппозиціи противъ Монаршей воли. Это, кажется, было нѣкоторымъ отголоскомъ свыше. По крайней мѣрѣ, министръ Государственныхъ имуществъ графъ Киселевъ, имѣвшій свой докладъ всегда по понедѣльникамъ, передъ совѣтомъ, рассказывалъ мнѣ послѣ, что въ этотъ день Государь отпустилъ его со словами:

„Ну что, теперь вы идете *меня судить*? Надѣюсь, однакожь, что „мнѣ не запретятъ приказывать“.

Сначала засѣданіе было чрезвычайно скучно, ибо, несмотря на то, что всё члены предварительно уже прочли журналъ соединенныхъ департаментовъ, князь Чернышевъ призналъ нужнымъ соблюсти формальность и велѣлъ снова читать его въ общее услышаніе, что заняло болѣе трехъ часовъ. Зато, когда чтеніе окончилось, и графъ Перовскій выступилъ впередъ, общее вниманіе напряглось въ высшей степени, и половина членовъ обступила оратора, чтобы не потерять ни слова изъ его рѣчи. Для людей опытныхъ, съ перваго ея слова замѣтно было, что она выучена наизусть по написанному, а такая рѣчь никогда не можетъ произвестъ того эффекта, какъ импровизація. Обладая, однако, чудесною памятью, Перовскій говорилъ безостановочно, я думаю, съ полчася и, вмѣсто вопроса: есть ли настоятельная причина *тотчасъ* отмѣнить дѣйствіе положенія 1849 года, вошелъ въ подробное разсмотрѣніе частныхъ его недостатковъ.

Отвѣтъ графа Клейнмихеля, произнесенный въ большомъ раздраженіи и отрывочными фразами, отнюдь не имѣлъ силы, соотвѣтственной нападенію его противника. Онъ ограничивался наиболѣе стараніемъ доказать, что новое положеніе измѣнило лишь *вѣдомство* управленія, но нисколько самаго его *правила*, и ссылаясь на единодушныя похвалы и благодарность, поступающія отъ всѣхъ губернаторовъ за это положеніе.

На *первое* Перовскій возразилъ развитіемъ обстоятельствъ, изъ которыхъ, по его мнѣнію, оказывалось, что положеніе 1849 года не только измѣнило существовавшія до того правила, но даже потрясло право гу-

бернаторовъ и самаго дворянства, „чего“, продолжать онъ, „конечно, не могло быть въ виду Государя Императора при утверженіи положенія по одностороннему докладу главноуправляющаго, такъ какъ мы видимъ теперь, что и самъ докладывавшій того не зналъ“.

На *второе* Перовскій отозвался, что если главноуправляющимъ получаются похвалы за положеніе 1849 года, то, напротивъ, до него, Перовскаго, доходятъ со всѣхъ сторонъ единодушныя жалобы, доказывающія, что дѣло не можетъ такъ продолжаться.

За исключеніемъ обоихъ соперниковъ, изъ числа всѣхъ прочихъ членовъ сказалъ нѣсколько словъ, въ защиту Клейнмихеля, только графъ Блудовъ, и, хотя они произнесены были безъ свойственной ему обыкновенно энергіи, однако, дѣло, въ предѣлахъ вопроса, постановленнаго соединенными департаментами и снова повтореннаго княземъ Чернышевымъ, видимо склонялось въ пользу Клейнмихеля, какъ вдругъ всталъ Наслѣдникъ Цесаревичъ:

„Позвольте и мнѣ“, произнесъ онъ среди общаго безмолвія, „сказать нѣсколько словъ по этому предмету. Что касается собственно до настоящаго дѣла, то хотя многія замѣчанія министра внутреннихъ дѣлъ кажутся мнѣ основательными, однако, всякое сужденіе объ нихъ *теперь* я считаю преждевременнымъ, такъ какъ положеніе уже утверждено Государемъ Императоромъ, въ видѣ опыта, на три года, слѣдственно, возможность и обязанность постановить наше заключеніе настанетъ только по истеченіи этихъ трехъ лѣтъ. Но, чтобы не быть намъ поставленными въ такое же непріятное положеніе когда-нибудь и впредь, я считаю необходимымъ и справедливымъ ходатайствовать у Государя, именемъ Государственнаго Совѣта, о подтверженіи всѣмъ министрамъ и главноуправляющимъ“ (послѣднее слово было произнесено съ особеннымъ удареніемъ), „чтобы на будущее время по дѣламъ, прикосновеннымъ къ другому вѣдомству, никто изъ нихъ не могъ входить съ докладами или спрашивать Высочайшихъ повелѣній, даже и временно или въ видѣ опыта, иначе, какъ по сношеніи и соглашеніи съ тѣми, до кого предметъ касается. Вотъ мое искреннее мнѣніе, отъ котораго я не могу отступить и которое прошу Государственный Совѣтъ повергнуть на Высочайшее воззрѣніе“.

Нельзя вообразить себѣ электрическаго дѣйствія, которое эта рѣчь, произнесенная съ такимъ же достоинствомъ и величіемъ, какъ и спокойствіемъ, произвела на всѣхъ присутствовавшихъ. Цесаревичъ выразилъ то, что было въ мысли у многихъ, но чего никто, кромѣ именно его, не могъ и, можетъ-быть, не смѣлъ выговорить. Клейнмихель не нашелся сказать ни слова; между всѣми прочими членами пробѣжалъ общій шопотъ одобренія, а Перовскій выросъ цѣлою головою и сталъ предлагать, чтобы, по крайней мѣрѣ, въ тѣхъ губерніяхъ, на которыя еще не распространенъ новый порядокъ, его не вводить. Цесаревичъ и тутъ отвѣчалъ съ большою силою, что какъ Высочайшая воля была и есть произвести *повсемѣстный* опытъ и уже по послѣдствіямъ его притти къ окончательному заключенію, то противно было бы сей волѣ останавливаться такимъ опытомъ, или дѣлать его не вполнѣ и не вездѣ. Далѣе, Перовскій пытался еще навести сомнѣніе въ томъ, представить ли главноуправляющій путями сообщенія къ указанному сроку окончательный проектъ и, въ подтвер-

женіе сему сомнѣнію, предъявилъ печатный экземпляръ какого-то другого положенія по тому же вѣдомству, утвержденного въ 1843 году, также въ видѣ опыта, на два года, и все еще остающагося въ своемъ дѣйствіи.

Отвѣтъ на это Клейнмихеля, въ очень рѣзкомъ тонѣ, былъ тотъ, что какъ уже есть повелѣніе внести проектъ, то, при привычкѣ его неупустительно исполнять Высочайшую волю, сіе, конечно, будетъ сдѣлано и въ настоящемъ случаѣ.

Этимъ споръ завершился, и Чернышевъ провозгласилъ окончательно, что „Государственный Совѣтъ утверждаетъ заключеніе соединенныхъ департаментовъ, со сдѣланною Его Высочествомъ прибавкою“.

На чьей же сторонѣ осталась побѣда? спрашивали члены, расходясь изъ засѣданія. Конечно, не на сторонѣ Перовскаго: ибо, хотя противной сторонѣ поставленъ на видѣ неправильный ея образъ дѣйствія, однако, возраженія его, Перовскаго, признаны несвоевременными, и самое положеніе, противъ котораго онъ протестовалъ, оставлено въ своей силѣ. Но, конечно, и не на сторонѣ Клейнмихеля: ибо, хотя положеніе оставлено въ своей силѣ, но не по внутреннему его достоинству, напротивъ, весьма оспоренному, а только потому, что оно Высочайше утверждено; самый же образъ исходатайствованія или исхищенія этого утвержденія признанъ неправильнымъ, и Клейнмихелю сдѣлано за то отъ наслѣдника престола, хотя косвенное и осторожное, но тѣмъ не менѣе весьма сильное гласное замѣчаніе. Наконецъ, и не на сторонѣ соединенныхъ нашихъ департаментовъ: ибо, хотя заключеніе ихъ утверждено, но упомянутое замѣчаніе могло быть отнесено частью и къ нимъ, какъ не выставившимъ замѣченнаго Цесаревичемъ важнаго нарушенія формы. Словомъ, дѣло было такого рода, что каждая сторона болѣе или менѣе могла сказать, по простонародной поговоркѣ: ненарокомъ, да съ оброкомъ!

Исторія этого замѣчательнаго засѣданія немедленно доведена была княземъ Чернышевымъ, въ предварительномъ докладѣ, до Высочайшаго свѣдѣнія. Государь вполне одобрилъ все, сказанное Цесаревичемъ, велѣвъ только, вмѣсто внесенія его рѣчи, соотвѣтственно общему порядку, въ журналъ Совѣта, облечь сущность ея въ форму Высочайшаго повелѣнія, какъ бы непосредственно отъ Государя исшедшаго, и въ этомъ видѣ объявить комитету министровъ, съ такою прибавкою, чтобы впредь, въ случаѣ представленій, касающихся предметовъ двухъ или болѣе вѣдомствъ въ совокупности, они были подносимы всегда за общимъ подписаніемъ начальниковъ каждаго изъ нихъ. Такимъ образомъ, слѣдъ рѣчи Наслѣдника Цесаревича остается только въ настоящихъ моихъ листахъ.

Побужденіе, руководившее Государя въ этомъ измѣненіи порядка, наблюдаемаго въ Совѣтѣ при составленіи журналовъ, представлялось, впрочемъ, очень естественнымъ. Цѣлью его было и въ этомъ случаѣ охранить всю, такъ сказать, дѣвственность Самодержавія, не допустивъ примѣра, чтобы Совѣтъ присвоилъ себѣ даже и въ лицѣ сына и Наслѣдника Царскаго инициативу въ предметѣ, содержавшемъ въ себѣ косвенное порицаніе собственнаго попущенія Императора.

Приложение № 12.

Всеподданнѣйшій докладъ графа Нессельроде отъ 20 ноября 1850 г. съ отчетомъ о политической дѣятельности за истекшія двадцать пять лѣтъ.

Sire.

Vingt-cinq années viennent de s'écouler depuis que V. M. a pris en main le timon de l'Empire.

Elles ont été riches et fécondes en événements politiques importants pour le monde et pour la Russie.

Ouvert au dedans sous les auspices de la fermeté et du courage personnel, Votre règne s'annonçait non moins dignement au dehors.

Le premier acte politique de V. M. Impériale fut dicté par la religion et l'humanité.

Nos coreligionnaires de Grèce allaient succomber à la ruine inévitable dont les menaçait le glaive Egyptien. Un protocole mémorable est venu les sauver d'une guerre d'extermination, leur assurer une administration indépendante et préparer les transactions successives qui, depuis, ont appelé la Grèce au rang des nations.

La Perse qui, dès Votre avènement au trône, avait rompu sans aucun motif les nœuds du traité de Gulistan, forcée, par une suite d'exploits rapides, à signer la paix de Tourkmantchay, la Turquie châtiée également, après deux campagnes victorieuses, de ses injustes provocations, la bataille de Koulevtcha, le passage hardi des Balkans, l'entrée de nos troupes à Andrinople, suivi presque immédiatement du traité qui porte ce nom, ce sont là des faits dont l'histoire ne perdra point le souvenir. Elle proclamera plus haut encore la modération avec laquelle V. M. I. voulut bien user de ses succès.

Bientôt les bouleversements amenés en 1830, par la chute de la branche aînée des Bourbons, ont ouvert une période nouvelle à la politique de V. M. Ils ont imprimé à Son règne le véritable caractère qui le distinguera dans l'avenir. A la suite de ces révolutions, Elle est devenue pour le monde le représentant de l'idée Monarchique, le soutien des principes d'ordre et le défenseur impartial de l'équilibre européen. Mais de laborieux efforts, une lutte sans cesse renaissante étaient attachés à ce noble rôle. V. M. I. a su accepter avec constance les travaux qu'il lui imposait. Entraîné par l'exemple contagieux de la France et de la Belgique, le Royaume de Pologne s'était révolté contre l'autorité légitime. Il a été réduit à l'obéissance et rattaché au corps de l'Empire par un lien désormais moins précaire et plus solide. La Hollande était sacrifiée, dans son conflit avec les Belges, à l'extrême partialité de la France et de l'Angleterre. Si notre éloignement géographique et la timidité de nos alliés n'ont malheureusement pas permis qu'elle conservât la possession intacte des provinces qui formaient jadis avec elle le Royaume des Pays-Bas, au moins l'appui de V. M., et son insistance énergique ont-ils servi à obtenir au Roi de meilleures conditions territoriales, allégé le poids

de ses sacrifices pécuniaires, modifié ce que les clauses qu'on voulait lui imposer présentaient de trop onéreux pour ses intérêts financiers et commerciaux. Partout où chancelaient les trônes, où la société minée fléchissait sous l'effort des doctrines subversives, le bras puissant de V. M. s'est fait deviner ou sentir. Dans les questions révolutionnaires qui tant de fois ont agité l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, Elle a combattu pour la même cause, prenant tour à tour l'initiative ou, l'abandonnant à Ses alliés, selon les lieux et la distance, suivant le plus ou moins d'extension que comportait son action matérielle. Neutraliser autant que possible l'alliance funeste qui s'était établie entre la France de Juillet et l'Angleterre libérale, s'opposer à la mise en pratique de ce principe de non-intervention, que, tout en le violant elles-mêmes les premières, les deux Puissances prétendaient imposer aux Cabinets conservateurs, toutes les fois qu'une insurrection éclatait dans leur voisinage, soutenir le courage vacillant des deux grandes Cours monarchiques, arrêter de concert avec elles un système d'action commune, en y ralliant sous leur influence, les Etats du second rang, telle a été la tâche constante qu'a poursuivie V. M. C'est dans ce but qu'ont été conçues les mémorables transactions de Munchen-Gräetz et de Töplitz, transactions qui, plusieurs années de suite, ont opposé une digue aux flots de la démocratie toujours croissante, écrasé l'insurrection Polonaise à Cracovie, en Galicie, à Posen, chaque fois qu'elle se révélait, et maintenu le repos intérieur des Etats plus immédiatement placés dans le rayon d'influence morale de la triple alliance monarchique.

Mais à côté des questions sociales, s'élevaient vers le même temps de graves affaires politiques, et dans ces dernières, le rôle de V. M. I. n'a été ni moins actif, ni moins éminent. Elle achevait l'œuvre importante de la création de la Grèce, lui donnait un gouvernement monarchique, un Roi, une Dynastie héréditaire, des frontières, des moyens d'existence, qu'Elle augmentait par une émission successive des diverses séries de Sa quote-part de l'emprunt. Elle s'occupait des mesures à prendre pour régler l'ordre de succession au trône, et pour mettre en harmonie le culte religieux du Monarque avec celui de ses sujets. Elle défendait le nouvel Etat contre les exigences, fondées quelquefois, plus souvent rigoureuses, du Cabinet Britannique, réprimait les vellétés envahissantes de la Grèce et cherchait à la maintenir en bonne intelligence avec sa voisine, la Turquie. C'est à cette période également que se rattachent de pénibles et après discussions avec l'Angleterre, au sujet des affaires de l'Afghanistan, et les efforts heureux de V. M. I. pour réconcilier cette Puissance avec la Perse, comme aussi pour empêcher celle-ci de rompre avec le Sultan. Mais de toutes les questions Orientales que cette époque a fait surgir, soit en Asie, soit en Europe, celles qui concernent l'Empire Ottoman ont nécessairement occupé, Sire, Vos plus vives sollicitudes. Evitant avec soin de se lier par une garantie territoriale vis-à-vis d'un Etat en décadence, pour ne point enchaîner d'avance l'avenir de la Russie, le principe de V. M. a toujours été de maintenir dans le présent l'intégrité des possessions Ottomanes, le voisinage de cet Etat, dans la situation d'infériorité comparative où nos conquêtes antérieures l'ont laissé, offrant, dans les circonstances actuelles, la combinaison la plus favorable à nos intérêts commerciaux et politiques. Etrange effet des revirements amenés par la fortune dans les positions respec-

tives!... La Puissance qu'on regardait jadis comme l'ennemie naturelle de la Turquie, en est devenue le plus ferme soutien et l'Alliée la plus fidèle. Deux fois à six ans d'intervalle, assailli, par l'ambition d'un vassal révolté, l'Empire Ottoman s'est vu menacé d'une dissolution presque inévitable. Deux fois il a dû son salut à l'intervention décisive de V. M. La première de ces deux crises a donné au monde un spectacle inouï dans l'histoire: elle a montré nos guerriers russes campant en libérateurs sur les rives du Bosphore, en face de cette même capitale, que tant de fois, et naguère encore, ils avaient fait trembler dans ses murs. La seconde, moins brillante peut-être, a produit des résultats plus solides. Elle a expulsé de la Syrie, pour la confiner désormais dans les limites restreintes de l'Egypte, cette nouvelle Puissance Arabe, que les ennemis de la Russie avaient un moment songé à substituer sur le Bosphore au pouvoir déchu de la Porte Ottomane, pour en faire dans l'avenir une tête de pont contre nous. Le traité d'Unkiar Skelessi, contre lequel avaient en vain protesté la France et l'Angleterre, annulé en apparence, a été perpétué réellement sous une autre forme. En interdisant l'entrée des Dardanelles aux vaisseaux de guerre étrangers, le nouvel acte qui l'a remplacé, reconnu par toutes les Puissances, nous assure dorénavant contre toute attaque maritime. Enfin, un résultat des plus importants pour nous à cette époque est sorti de cette complication d'Orient. C'est la dissolution de cette alliance anglo-française, si hostile à nos intérêts politiques, si fatale pour la situation des gouvernements conservateurs. Rompue sous les Whigs, en 1840, renouée plus tard avec effort par le Ministère Tory, elle n'a plus traîné dès lors qu'une vie précaire et inoffensive, et n'a végété quelque temps sous le nom spécieux d'entente cordiale, que pour se briser de nouveau, avec plus d'éclat encore, contre la question des mariages espagnols.

De cette époque à 1847, un état de calme comparatif a régné sur la société européenne, et V. M. avait puissamment travaillé à l'affermir, en supprimant, de concert avec ses Alliés de Prusse et d'Autriche, la république de Cracovie, ce perpétuel foyer des conspirations polonaises.

Mais le feu révolutionnaire, un moment dérobé aux yeux par la question d'Orient et ses suites, n'était qu'endormi sous la cendre. Les instances de V. M. ne purent engager les Puissances à le réprimer par la force en Suisse, et en 1847, évoqué tout à coup en Italie par un imprudent Pontife, on l'a vu, l'année suivante, éclater avec une telle force, que non seulement le trône de Juillet a disparu dans cette explosion soudaine, mais que les Monarchies les plus vieilles et en apparence les mieux assises, en ont été bouleversées jusque dans leurs fondements.

Et pourtant, Sire, de cette crise dévastatrice, qui menaçait notre tranquillité intérieure, qui nous laissait sans alliés en Europe parmi les peuples et les gouvernements, datera pour V. M. I. une position plus grande et plus forte que celle même qu'Elle occupait jusqu'alors. Cette mission conservatrice, ce rôle de sauveur de l'ordre, que dès l'année 1830, la Providence Vous avait assigné, les événements de 1848 n'auront servi qu'à l'agrandir. Ce résultat est dû au coup d'œil calme avec lequel V. M., sans précipitation comme sans faiblesse, a laissé passer les premiers effets de la tempête européenne, attendant pour entrer en scène le jour et l'heure que sa haute sagesse Lui aurait marqués. Restée seule debout sur les ruines des vieux Etats du Conti-

ment, elle recueillait ses forces en silence, pour les employer, s'il le fallait, à défendre d'abord vigoureusement l'intégrité de son territoire, et les faire servir plus tard au salut des autres gouvernements. Tandis que la Grande-Bretagne, égarée par une politique égoïste, profitait du chaos général pour y semer de nouveaux germes de désordre, et ne signalait sa puissance que par l'oppression des petits Etats, V. M. n'employait la sienne qu'à calmer et à tempérer, interposant sa voix énergique en faveur du droit et de la faiblesse, et quand Elle ne pouvait les soutenir par les armes, leur prêtant son appui moral; proclamant le respect des traités et de l'état de possession qu'ils consacrent, évitant sagement d'ajouter, par des provocations gratuites, à l'effervescence des passions; mais aussi agissant avec promptitude du moment qu'Elle pouvait agir, et frappant l'anarchie révolutionnaire là où elle pouvait être frappée. C'est ainsi, qu'en dépit de l'Angleterre, en dépit de la Porte elle-même, aveuglée sur ses propres intérêts, Elle a réprimé en Valachie par la force des armes une insurrection qui, dirigée en apparence contre nous-mêmes, menaçait en réalité la sécurité de l'Empire Ottoman. C'est ainsi que, par la seule puissance de sa parole, Elle a maintenu en Italie l'intégrité du Royaume des Deux Siciles contre le mauvais vouloir du gouvernement Britannique, et dans le Jutland et les Duchés, celle de la Monarchie Danoise, contre les prétentions arrogantes de la démocratie Allemande et l'ambition moins ouverte du gouvernement Prussien. C'est encore ainsi que récemment Elle plaidait hautement la cause de l'indépendance de la Grèce, comme celle de Naples et de la Toscane, attaquées par les procédés arbitraires du chef de la politique Anglaise, et faisait rentrer l'Angleterre en elle-même, en lui adressant^x à la face de l'Europe un langage réprobateur. Par sa simple et seule attitude envers la France et la Grande-Bretagne, Elle mettait l'Autriche en état de reconquérir sans entraves le Royaume Lombardo-Vénitien, la sauvait de sa propre faiblesse en refusant de prendre part à tout projet de médiation qui l'eût dépouillée d'une partie de ses possessions Italiennes, assurait d'abord ses derrières dans sa lutte contre l'insurrection Madjare, jusqu'à ce qu'enfin, apparaissant armée sur les champs de bataille de Hongrie, Elle a relevé sur sa base l'unité de la Monarchie Autrichienne, rétabli de ce côté l'équilibre qui chancelait et rendu au Cabinet de Vienne sa pleine liberté d'action pour revendiquer sa part légitime dans le travail de réorganisation qui agite en ce moment l'ancienne Confédération Germanique.

Enfin, Sire, par les négociations entamées sous Vos yeux à Varsovie, V. M. vient de mettre le sceau à ce caractère de modérateur que les événements Lui défèrent, et que l'Europe se sent contrainte ou empressée à Lui reconnaître. Elle y a vu les deux grandes Puissances de l'Allemagne La prendre pour juge de leurs différends et pour arbitre de leur cause. Ses conseils, ses exhortations, les conditions qu'Elle a mises à son concours, ont eu presque immédiatement pour effet d'opérer un rapprochement entre des droits ou des prétentions jusque-là restées inconciliables; et si les passions populaires ne viennent point troubler l'accord prêt à s'établir entre les gouvernements, V. M. aura eu l'honneur d'avoir préservé, tout à la fois, l'Allemagne, d'une nouvelle guerre de Trente ans, et l'Europe, d'une conflagration générale.

J'ose donc ici le répéter: depuis 1814, la position de la Russie et de son souverain n'a été ni plus belle, ni plus grande.

Associé par les fonctions qu'a daigné me continuer V. M. en succédant à son Auguste Frère, à l'histoire des vingt-cinq années dont je viens d'esquisser les principaux traits, humble instrument de ses desseins et organe de ses pensées politiques, j'aurais désiré, Sire, en Vous soumettant ce tableau rapide et succinct, lui donner toute l'étendue et tous les détails qu'il exige. Absorbé par les négociations qui en dernier lieu ont déplacé le siège ordinaire du Cabinet de V. M. I., je n'ai pu, à mon grand regret, y vouer l'attention et le temps nécessaires. A défaut d'un historique plus long et plus circonstancié du passé, qu'il me soit du moins permis d'appuyer ici principalement sur le résultat satisfaisant de ces mêmes négociations, et d'en offrir à V. M. mes félicitations respectueuses. Elle ne pouvait clore plus dignement le cycle des 25 ans que célèbre aujourd'hui l'Empire tout entier, s'unissant de tous les points de sa vaste étendue, à la joie de l'Auguste Famille Impériale. Dans le cours de ces vingt-cinq ans, V. M. aura acquis plus d'un titre à la reconnaissance de l'Europe. Mais, je ne crains pas de le dire, dans la carrière qu'Elle a fournie, l'année même de son jubilé aura été la plus glorieuse, si la véritable gloire des souverains est principalement fondée sur la bienfaisante influence qu'ils exercent, dans l'intérêt du repos de l'humanité, sur les destinées du monde.

Que la Providence qui jusqu'ici Vous a si visiblement protégé, continue, Sire, à répandre ses bénédictions sur Votre règne, et daigne ajouter à Votre passé de nombreuses années encore pour le bien des peuples qu'Elle Vous a confiés. C'est le vœu qu'ose humblement déposer aux pieds du trône de V. M. I. un vieux serviteur dont la vie entière s'est usée au service de sa patrie et de ses Maîtres.

Je suis avec un profond respect (signé) *Nesselrode*.

St-Pétersbourg, le 20 novembre 1850.
Гос. Арх., № 323.

Приложение № 13.

**Собственноручная записка Императора Николая 1830 года.
„Ma Confession“. (Политическая исповѣдь Императора Николая).**

La gravité des circonstances présentes, dans leur rapport avec les intérêts directs de la Russie, m'a amené à me rendre compte à moi-même des impressions qu'elle me fait éprouver. Le résultat de cet examen devant le tribunal de ma conscience semble me tracer mes devoirs.

La position géographique de la Russie est si heureuse qu'elle la rend presque indépendante, quant à ses propres intérêts, de ce qui se passe en Europe; elle n'a rien à appréhender; ses frontières lui suffisent, elle ne peut rien désirer sous ce rapport, et par conséquent elle ne devrait être inquiétante

pour personne. Les circonstances qui ont amené la conclusion des traités existants datent d'une époque où la Russie, après avoir vaincu et anéanti l'agression inouïe de Napoléon, venait en libératrice aider l'Europe à secouer le joug qui l'oppressait. Mais le souvenir des bienfaits s'efface plus que celui des injures; déjà à Vienne la mauvaise foi faillit rompre l'union à peine cimentée, et il ne fallut rien moins qu'un nouveau danger connu pour rallier franchement les puissances à celui qui, déjà une fois leur libérateur, était toujours généreux.

Durant les 10 années qui suivirent, l'union parut étroite entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Cependant, plus d'une fois, ces deux puissances s'écartèrent du sens littéral ou des principes fondamentaux, sur lesquels étaient basés les traités d'alliance. Ce fut toujours la patience ou la modération de l'Empereur qui sut ramener à la vraie voie, ou cacher la divergence d'opinion, par son inépuisable désir de sauver l'apparence de l'intimité la plus parfaite. Lorsque la Providence l'enleva à la Russie, nous vîmes bientôt, qu'à côté des plus belles assurances, l'Autriche trahissait ses arrières-pensées; la Prusse nous fut plus longtemps fidèle, il est vrai, mais une différence notable se fit voir entre les rapports personnels avec le Roi et ceux avec son ministère.

Toutefois, il n'y eut point de divergence éclatante jusqu'à l'infâme révolution de Juillet. Nous avions dès longtemps prévu cet affreux événement, et nous avions épuisé près de Charles X et de ses ministres tous les moyens de persuasion que l'amitié et nos bons rapports admettaient. Tout fut en vain. Dès lors nous n'hésitâmes pas à prononcer fortement le blâme contre les démarches illégales de Charles X, mais pouvions-nous, en même temps, reconnaître un maître légitime à la France que celui qui, par tous les droits, y devait être appelé? C'était faire notre devoir et rester fidèle aux principes qui avaient dirigé toutes les démarches des alliés depuis 15 ans. Cependant nos alliés, sans se conseiller avec nous sur une démarche aussi grave, aussi décisive, s'empressèrent par leur reconnaissance de couronner la révolte et l'usurpation, démarche fatale, incompréhensible et à laquelle il faut attacher le chaînon des désastres qui, depuis cet instant, n'ont cessé de pleuvoir sur l'Europe. Nous résistâmes, car nous le devons; je ne cédai que pour le seul motif de conserver l'union; mais il était facile à prévoir, qu'après un pareil exemple de lâcheté aussi subversive, la série d'événements et de démarches en conséquence ne pouvait s'arrêter là, et en effet Bruxelles suivit bientôt l'exemple de Paris. Là, l'autorité royale avait eu tort, car c'était elle qui avait donné présence à la révolte pour éclater; à Bruxelles, au contraire, rien de ce genre n'avait eu lieu, sinon des bienfaits de la part du souverain. Cependant, le même principe fut adopté, il fut dit: le pays ne reconnaît plus un ancien maître, donc c'est un pays indépendant; hâtons-nous de le reconnaître pour tel et constituons-le, en lui donnant un maître. Mais le souverain était encore maître de son ancien patrimoine, qui, ne pensant qu'à son honneur, n'hésita pas à s'épuiser en efforts pour le soutenir, exemple sublime et qui eût mérité un meilleur sort et un maître plus digne de l'apprécier!

Ainsi qu'il fut fait pour la France, sans en consulter au préalable avec leur ancien allié, l'Autriche et la Prusse se sont hâtées de promettre leur accession, mais nous avons, dès le commencement, suivi une voie plus noble

et, seuls champions du principe de justice, nous avons su braver le courroux de l'Angleterre et de la France. Pouvons-nous, sans nous déshonorer, changer de conduite?

Mais laissons là la question d'honneur et parlons seulement *intérêts*. Y en a-t-il pour nous à consentir à ce nouvel acte d'iniquité? est-ce conserver l'union antique que de travailler en commun à détruire notre propre ouvrage? L'antique alliance existe-t-elle encore, quand deux des puissances vont directement dans le sens contraire de ce qui motiva l'antique alliance? existe-t-elle encore quand la Prusse nous fait pressentir que, même en cas d'une invasion française en Autriche, elle n'accordera que son appui moral à cette dernière! Est-ce là, grand Dieu, l'alliance créée par notre immortel Empereur? conservons ce feu sacré intact et ne le déshonorons pas par une accession muette aux actes de lâcheté et d'iniquité des puissances qui ne prétendent à notre alliance que quand elles veulent de nous pour complices à de pareils actes; conservons, dis-je, le feu sacré pour le moment solennel, qu'aucune force humaine ne peut éviter, ne peut retarder, moment où la lutte entre la justice et le principe infernal doit éclater. Ce moment est proche, soyons pour lors, nous la bannière, à laquelle forcément et pour leur propre salut viendront se rallier une seconde fois ceux qui tremblent dans ce moment.

Nous avons reconnu le fait de l'indépendance de la Belgique, parce que le Roi des Pays-Bas l'a reconnu lui-même; mais ne reconnaissons pas Léopold ^{*)}, car nous n'avons aucun droit de pouvoir le faire, tant que le Roi des Pays-Bas ne le reconnaît pas. Mais en même temps, ne cachons pas notre désapprobation manifeste de la conduite double et fausse du Roi et retirons-nous de la conférence.

Si la France et l'Angleterre s'unissent pour tomber sur la Hollande, nous protesterons, car nous ne pouvons faire plus, mais du moins le nom russe n'aura pas été souillé par la complicité d'un pareil acte. Notre langage à l'Autriche et à la Prusse doit toujours être le même, il doit leur faire connaître constamment le danger de la route qu'ils suivent et leur démontrer que c'est eux qui s'éloignent des principes de l'alliance; que nous ne ferons jamais la même faute, car nous y verrions la perte irréparable de la bonne cause, qu'au moment du danger l'on nous verra toujours prêts à voler au secours de nos alliés qui reviendraient à nos anciens principes; mais que, dans le cas contraire, jamais la Russie ne sacrifiera ni ses trésors, ni le sang précieux de ses soldats.

Voilà ma confession, elle est grave, décisive; elle nous place dans une position neuve, isolée, mais, j'ose le dire, honorable et digne de nous. Qui oserait nous attaquer? et si l'on osait, je serais sûr de l'appui de la nation, car elle apprécierait sa position et saurait punir, avec l'aide de Dieu, l'audace des agresseurs.

(Безъ даты). Арх. Мин. Иностр. дѣлъ.

^{*)} Принцъ Леопольдъ Кобургскій, избранный въ Бельгійскіе короли Лондонскою конференціею.

Приложение № 14.

Мюнхенгрецкій договоръ 6 (18) сентября 1833 года.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies et S. M. l'Empereur d'Autriche, considérant que leur intime union, durant les derniers événements d'Egypte, a puissamment contribué à préserver l'Empire Ottoman des dangers dont il était menacé et l'Europe des complications qui auraient pu en résulter pour elle, animés d'ailleurs de cet esprit de conservation qui préside à leur politique commune, et voulant garantir la sûreté et le repos de leurs propres Etats, limitrophes de la Turquie, ont résolu d'adopter également ce principe d'union comme règle fondamentale de leur conduite future relativement aux affaires d'Orient. En conséquence, Leurs dites Majestés ont jugé à propos d'arrêter par une convention spéciale les déterminations éventuelles que l'application de ce principe pourrait rendre nécessaires. A cet effet, elles ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir: etc., etc., etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivants:

Article I.

Les Cours de Russie et d'Autriche s'engagent mutuellement à persévérer dans la résolution qu'elles ont prise de maintenir l'existence de l'Empire Ottoman sous la dynastie actuelle et à consacrer à ce but, dans un parfait accord, tous les moyens d'influence et d'action qui sont en leur pouvoir.

Article II.

En conséquence les deux Cours Impériales prennent l'engagement de s'opposer en commun à toute combinaison qui porterait atteinte à l'indépendance de l'autorité souveraine en Turquie, soit par rétablissement d'une régence provisoire, soit par un changement complet de dynastie. Si l'un ou l'autre cas venait à se réaliser, les deux hautes Parties contractantes, non seulement ne reconnaîtraient point un pareil ordre de choses, mais se concerteraient sur les mesures les plus efficaces à adopter en commun, afin de prévenir les dangers, que le changement survenu dans l'existence de l'Empire Ottoman pourrait entraîner pour la sûreté et les intérêts de leurs propres Etats, limitrophes de la Turquie.

Article III.

La présente Convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Vienne, dans l'espace de 2 mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposée le cachet de leurs armes.

Fait à Münchengraetz, le 6/18 septembre, l'an de grâce mil huit cent trente-trois.

Signé: le Comte de Nesselrode, le Prince de Metternich, Tatischeff, le Comte de Ficquelmont, le Comte Orloff.

Articles séparés et secrets.

Article I.

Les hautes parties contractantes entendent appliquer spécialement au Pacha d'Égypte les stipulations de l'art. II de la convention patente de ce jour, et elles s'engagent expressément à empêcher, d'un commun accord, que soit directement, soit indirectement, l'autorité du Pacha d'Égypte ne s'étende sur les provinces européennes de l'Empire Ottoman.

Article II.

En signant la convention patente d'aujourd'hui, les deux Cours Impériales n'ont pas dû exclure de leurs prévisions le cas où, malgré leurs vœux et leurs efforts communs, l'ordre actuel des choses en Turquie viendrait à être renversé, et il est de leur intention que ce cas venant à se réaliser, n'apporte aucun changement au principe d'union pour les affaires d'Orient que la convention patente est destinée à consacrer entre elles. Il est entendu, en conséquence, que le cas échéant, les deux Cours Impériales n'agiront que de concert et dans un parfait esprit de solidarité pour tout ce qui concerne l'établissement du nouvel ordre de choses, destiné à remplacer celui qui existe aujourd'hui, et qu'elles veilleront en commun à ce que le changement survenu dans la situation intérieure de cet Empire, ne puisse porter atteinte ni à la sûreté de leurs propres États, ni aux droits que les traités leur assurent respectivement, ni au maintien de l'équilibre européen.

Les présents articles séparés et secrets, ayant la même force et valeur que la convention patente de ce jour, seront ratifiés et les ratifications en seront échangées à Vienne, en même temps que celles de la Convention précitée.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Münchengraetz, le 6/18 septembre, l'an de grâce mil huit cent trente-trois.

Signé: le Comte de Nesselrode, le Prince de Metternich, Tatischeff,
le Comte de Ficquelmont, le Comte Orloff.

Гос. Арх., XV р., д. 324.

Приложение № 15.

Изъ всеподданнейшаго отчета графа Нессельроде за 1844 г.

Aperçu de l'état et du caractère de nos relations avec les grandes Puissances (Angleterre).

Toutes les fois qu'il est question de déterminer le caractère de nos relations avec l'Angleterre, il faut prendre pour point de départ celui des rapports de cette Puissance avec la France, car de ce dernier objet dépendra

presque inévitablement le premier. Aussi ai-je, l'année passée, appelé principalement l'attention de V. M. sur la situation respective de ces deux gouvernements. Au commencement de 1844 surtout, par suite de la visite que S. M. la Reine Victoria avait faite au Roi des Français, il s'était établi entre les deux pays un état de choses, que les ministres français avaient désigné sous le nom *d'entente cordiale*. Le cabinet des Tuileries, sûr de ce changement amené dans les relations réciproques, le prônait, l'exaltait tout haut. Il cherchait à le faire envisager en Europe comme le rétablissement de l'ancienne alliance. Nos alliés le prenaient trop facilement au mot, s'en inquiétaient même outre mesure. Néanmoins, dès cette époque, le cabinet de V. M. a osé croire, en dépit des alarmes, que l'entente cordiale était un fait, exagéré dans la portée qu'on s'efforçait de lui donner, transitoire dans ses résultats et plus apparent que réel. En en rendant compte à V. M. j'indiquais, entre autres questions, celle qui a fait naître le droit de visite, celles de Grèce, d'Espagne, de l'Algérie et de l'Océanie, comme des écueils où se briserait la prétendue résurrection de l'alliance anglo-française, ou du moins comme les obstacles, qui l'empêcheraient infailliblement de se traduire en hostilité contre nous. L'événement a justifié nos conjectures, puisque même peu s'en est fallu qu'un incident politique des plus frivoles ne plaçât les deux pays en collision l'un vis-à-vis de l'autre, et l'on peut dire qu'à l'heure qu'il est, la situation générale est beaucoup plus satisfaisante que l'année dernière à pareil jour.

En vertu du principe posé plus haut, nos relations particulières avec la Grande-Bretagne ont pris graduellement une couleur plus nette et plus déterminée. Jusque-là, toujours dans l'espoir de se concilier la France, et par crainte de heurter les préventions enracinées dans une portion de l'opinion anglaise contre nous, les ministres de la Reine Victoria évitaient de se prévaloir de nos témoignages d'amitié et de confiance. Ils craignaient de nous nommer, en parlant de leurs bonnes relations avec les Puissances de l'Europe. Sous ce rapport tout a changé. Les expériences multipliées qu'ils ont faites du mauvais vouloir invétéré de la nation française, ne leur ont point été inutiles. Ils ont fini par se lasser de leurs complaisances pour elle, ils flattent moins son amour-propre, ils ne lui adressent plus d'avances aussi directes. Tout au contraire, ils se retournent aujourd'hui de notre côté. Ils ne craignent plus de parler en public de nos bonnes dispositions pour l'Angleterre. Ils ont porté le besoin de s'en faire une arme pour imposer à leurs rivaux.

C'est dans cette vue, c'est pour contrebalancer dans l'opinion l'abus que M. Guizot avait fait du voyage de la Reine à Eu, en lui donnant un caractère et une portée politique bien au-delà de ceux que les ministres Britanniques avaient prétendu y attacher que dans le banquet annuel de la compagnie Russe à Londres, le chef de l'administration anglaise témoigna solennellement du prix que la Grande-Bretagne attachait à l'amitié de la Russie, et exprima tout haut le désir de voir V. M. visiter personnellement l'Angleterre. Une invitation particulière de la Reine vint en même temps donner au vœu énoncé par son cabinet un caractère plus solennel encore.

Je croirais superflu, Sire, de rappeler ici à V. M. toutes les circonstances d'un voyage, dont les souvenirs sont encore si frais dans la mémoire. Les motifs qui l'y ont décidé, malgré la gêne qu'il lui causait, les incidents qui l'ont marqué, la franchise avec laquelle V. M. a été au-devant des diffi-

cultés et des dangers même qu'avait voulu semer sur ses pas la malveillance, l'accueil qui Lui a été fait par toutes les classes de la population, les preuves d'égards et de déférence qu'Elle a reçues de la Reine et des ministres anglais, l'impression qu'a produite sur eux Sa présence, tous ces faits tiennent plus ou moins à la personne de V. M. Mais ce qui importe surtout aux intérêts de Son Empire, ce que la nature du présent travail me commande de relever principalement, c'est l'influence toute politique que l'attitude et le langage de V. M. Impériale ont exercé sur le caractère de nos relations avec le gouvernement anglais. En abordant avec abandon et confiance dans les entretiens particuliers avec les ministres de la Reine toutes les grandes questions du jour et celles qu'enferme l'avenir, V. M. leur a fait faire un pas décisif et donné une impression que toutes les dépêches de son Cabinet et les démarches de son représentant à Londres n'auraient pu leur imprimer de longtemps.

A partir de cette époque, le mouvement progressif de nos bons rapports avec le gouvernement Anglais devient chaque jour plus marquant et plus sensible. Sans compter les deux affaires du Liban et de la Perse, réglées en principe à Londres, et dans lesquelles l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, d'ordinaire si peu traitable, a prêté lui-même son loyal concours à notre représentant, nous voyons lord Aberdeen pénétré de l'utilité d'une entente amicale avec la Russie et disposé à entrer dans nos vues, adopter presque constamment les suggestions de notre ministre à Londres; en Turquie, modérer, sur nos demandes, le zèle et les ingérences perpétuelles de Sir Str. Canning dans l'administration intérieure du gouvernement Ottoman; en Grèce refuser d'admettre sur l'art. 40 de la constitution et les insinuations de la France, et les représentations de la Bavière, tempérer également, malgré le chagrin que lui cause la chute de Mavrocordato, l'irritation de Sir E. Lyons contre le nouveau ministère, et sur les instances du Baron de Brunnow, entourer de formes conciliantes ce que nos réclamations pécuniaires à la charge du roi Grec pourraient avoir de trop impératif en Syrie, désapprouver sans réserve le prosélytisme et les intrigues des missionnaires protestants, déclarer les dissensions religieuses qu'ils provoquent en véritable opprobre pour le nom chrétien, et recommander aux agents Britanniques plus de circonspection au milieu de ces menées; enfin, récemment en Suisse, pressentir d'abord nos vues par une instruction conçue dans le plan du principe conservateur, et plus tard y donner son suffrage, en recevant connaissance de nos propres directions.

Parmi les incidents politiques de l'année qui ont servi principalement à nous donner la mesure des dispositions du Cabinet Britannique, il faut citer le voyage qu'au mois d'octobre le roi Louis-Philippe a fait en Angleterre. Durant mon séjour à Londres j'avais reçu de la bouche des ministres anglais l'assurance positive que cet événement n'apporterait aucun changement à la nature de nos relations mutuelles. La parole qu'ils m'avaient donnée, ils l'ont confirmée par leurs actes. C'est en vain que M. Guizot a essayé de faire germer dans les esprits des suggestions peu bienveillantes sur nos desseins ambitieux et remuants. Lord Aberdeen a pris notre défense, rendu justice à nos intentions pacifiques envers le gouvernement français: lui-même protesta d'une entière confiance envers nous, ne lui laissant pas même ignorer l'accord établi entre nous pour toutes les complications qui menaceraient la stabilité du Levant.

Encore une fois à l'occasion de ce voyage, comme tel avait été le cas après la visite de la Reine en France, le Cabinet des Tuileries a tout fait pour en exagérer les résultats, en leur donnant par son langage dans la presse officielle et dans le parlement le caractère du rétablissement de l'alliance antérieure à 1840. Encore une fois, de son côté, le gouvernement anglais s'est vu obligé de réduire un fait, qu'on dénaturait, à sa véritable valeur. Tel est entre autres manifestations publiques le discours que les ministres Britanniques ont, tout récemment encore, mis dans la bouche de S. M. la Reine à l'ouverture du parlement. Avant d'y parler de voyage du Roi des Français en Angleterre, on y mentionne d'une manière, peut-être plus significative encore, la visite antérieure de V. M. comme ayant servi à cimenter les rapports d'amitié que *depuis longtemps* existaient entre la Grande-Bretagne et la Russie. C'est ainsi que le ministre de la Reine a voulu faire sentir aux Français, que tout désireux qu'il soit de rester avec eux en bonne intelligence, cette envie ne va pourtant pas jusqu'à négliger pour eux ses rapports avec les autres Puissances et qu'indépendamment de la France, l'Angleterre compte ailleurs en Europe des alliés aussi fidèles, en même temps qu'ils sont anciens.

Гос. Арх., Папр. III, № 91.

Приложение № 16.

Письмо нашего посла въ Англии барона Бруннова къ графу
А. Ф. Орлову изъ Лондона 8 (20) августа 1844 г.

На немъ сдѣлана карандашемъ слѣдующая надпись рукою Императора Николая: „Да, важное дѣло; я готовъ буду, ежели Англии угрожать будетъ опасность; но самъ не начну, а буду сидѣть у моря и ждать погоды. Вотъ плоды подлости 14 лѣтъ! Кончится тѣмъ, что предсказываль, и меня же будутъ просить о помощи. Вотъ слава Россіи, какъ я ее понимаю, и тогда съ нами Богъ!“

Monsieur le Comte.

Au milieu de tous les chagrins que nous fait éprouver l'affliction de la Famille Impériale, Vous n'aurez pas le temps de me lire, et je n'ai guère le courage de Vous écrire. Pourtant mon devoir était de ne pas garder le silence sur ce qui se passe aujourd'hui de sérieux entre les Cabinets de Londres et de Paris. Je me suis donc décidé à Vous envoyer une expédition de courrier. Elle renferme tous les renseignements qui m'ont semblé de nature à mériter de fixer l'attention de notre Cabinet.

A mes rapports de ce jour, permettez-moi de joindre encore quelques détails plus confidentiels. Nul doute que Lord Aberdeen ne soit vivement alarmé des difficultés dans lesquelles il se voit placé envers la France. Il ne

veut pas la heurter par un langage trop péremptoire, de crainte d'amener une rupture ouverte. Il n'oserait pas non plus plier tout à fait devant elle, de crainte de se décréditer aux yeux de la nation anglaise. Dans cette perplexité, il sent parfaitement que le moment peut arriver où la France devenant trop exigeante, l'Angleterre ne voudra pas céder. Alors il sera fort difficile de s'entendre à l'amiable.

Prévoyant cette éventualité, Lord Aberdeen éprouve une satisfaction réelle à penser que, le cas échéant, l'amitié de l'Empereur est une de celles sur lesquelles il est permis de compter.

„Vous voyez bien“, me dit-il l'autre jour, „que j'avais raison d'attacher à „l'arrivée de l'Empereur une si grande importance. Tenez pour certain que „son séjour ici a fait beaucoup de bien, pour le présent et pour l'avenir. J'ai „eu entre mes mains la seconde lettre qu'il a écrite à la Reine. Celle-ci me „l'a envoyée. En la lui restituant je n'ai pas manqué de l'accompagner de „quelques mots de bon conseil. Je lui ai fait sentir que des sentiments tels „que ceux de l'Empereur méritent qu'on les cultive avec soin et qu'on sache „bien les apprécier“.

Je vous citerai encore une autre circonstance assez significative: après lui avoir parlé de quelques affaires de détail entre autres celle de notre négociation Turco-Persane, je lui ai dit que le comte Nesselrode aurait sans nul doute beaucoup de plaisir à s'entendre avec lui sur cette matière, mais qu'il se réserverait probablement de ne donner des instructions à ce sujet qu'après son retour à Pétersbourg, pour prendre préalablement à cet égard les décisions de Sa Majesté. „Vous ne pensez donc pas“, me dit-il, „que le Comte Nesselrode „veuille signer avec moi un traité d'alliance offensive et défensive?“—Cette observation, bien que faite en riant, m'a singulièrement paru inattendue. Lord Aberdeen s'en est aperçu et a repris sur le ton de la plaisanterie: „Certainement nous n'en sommes pas encore là, mais il ne faudrait pas trop en rire. „Je me souviens bien que l'Empereur a dit à la Reine, le jour de Windzor, „qu'elle pouvait compter sur ses troupes. Le temps pourrait venir où nous „en aurions besoin“.

Je ne vous aurais pas rapporté ces paroles, si une seconde fois, chez le ministre de Prusse, le jour où nous avons appris le bombardement de Tanger, Lord Aberdeen n'était encore revenu sur la même idée. „Eh bien“, me dit-il, „préparez Votre plume pour rédiger notre traité d'alliance“.—„Nous en „aurons tout le temps“, lui répliquai-je en riant. „Non, non“, me répondit-il, „ne „croyez pas que je plaisante. Cela peut devenir sérieux. Par Dieu, ce „n'est pas une plaisanterie“.

De tout ce que je viens de Vous rapporter ici, Monsieur le Comte, je tire la conclusion, qu'au fond de sa pensée Lord Aberdeen est convaincu qu'il peut survenir tel événement grave où un recours à la Russie deviendrait pour l'Angleterre une combinaison de premier ordre, et que, si cette éventualité se réalisait, il croit pouvoir compter avec confiance sur l'appui de l'Empereur. Je regarde cette pensée d'avenir comme fortement établie dans l'esprit de Lord Aberdeen. Mais, comme de raison, en homme réfléchi, il employera tous ses efforts à éviter, s'il se peut, une complication générale. Seulement il l'envisage comme *possible*, à mesure que la France se montre plus intraitable et plus excentrique.

Voilà où les choses en sont en ce moment. Pour ma part, je ne considère pas une rupture avec la France comme une éventualité prochaine. Ici on fera du moins tout ce qui sera au pouvoir du gouvernement pour éviter ce danger. Mais, il est indubitable que, coup sur coup, l'affaire de Taïti et celle du Maroc, ont contribué à indisposer John Bull. Il commence à grogner et à dresser les oreilles. Ce symptôme de mauvaise humeur dans le public anglais me frappe. Depuis quatre ans il a toléré les incartades de la France avec un phlegme étonnant. Aujourd'hui il en est las. Cela commence à l'impatienter. Les Français feront bien de tenir compte de cette manifestation d'humeur; autrement ils risquent de se fourvoyer lorsqu'il le croiront le moins. Je continuerai à Vous tenir au courant de ce qui se passera, sans Vous donner une fausse alerte hors de propos, mais aussi sans m'endormir sur mes deux oreilles.

Mille et mille hommages de Votre très dévoué *Brounof.*

Собственная Его Величества библиотeka, шк. 115, портф. 14.

Приложение № 17.

**Всеподданнѣйшее донесеніе графа Нессельроде изъ Лондона
19 сентября 1844 года.**

Dès ma première entrevue avec Lord Aberdeen, ce Ministre me témoigna le désir de profiter de mon séjour en Angleterre pour nous entendre sur différentes questions sur lesquelles les deux Cabinets de Russie et d'Angleterre se trouvent appelés à se prononcer, et sur lesquelles dès lors un accord parfait entre eux ne pouvait manquer d'influer utilement quant à leur solution définitive.

Cette ouverture m'a paru trop entrer dans les vues de Votre Majesté pour que je ne me sois empressé d'y donner mon entière adhésion. Je dis à Lord Aberdeen que j'étais heureux de pouvoir me mettre à son entière disposition, et de lui fournir de ma part toutes les explications qu'il pourrait désirer, sur la manière dont Votre Majesté envisage les questions dont il se proposait de m'entretenir. J'ajoutai néanmoins l'observation qu'étant, Sire, éloigné de vous depuis quatre mois, il m'était indispensable de vous réserver la sanction définitive de toutes les idées sur lesquelles nous parviendrions à tomber d'accord. Il apprécia parfaitement la justesse de cette observation, et nous nous mîmes successivement à passer en revue les affaires qui devaient nous occuper.

Votre Majesté a déjà eu connaissance par les deux mémoires que j'ai engagé le Comte Woronzow à lui soumettre de l'accord parfait qui s'est établi entre Lord Aberdeen et moi sur la question de Syrie, ainsi que sur celle qui se rapporte à la médiation entre la Porte et la Perse.

Mais j'ai cru de mon devoir de lui rendre directement compte des idées échangées entre Lord Aberdeen et moi, sur une affaire plus grave, dans laquelle vous avez, Sire, pendant votre séjour à Londres, obtenu un résultat qui a dépassé mon attente.

Déjà le Baron Brunnow m'avait informé en détail des explications que Votre Majesté a eues avec les Ministres anglais sur la situation générale de l'Empire Ottoman.

Lord Aberdeen, de son côté, m'exprima combien il avait été heureux de recueillir de la bouche même de Votre Majesté des explications si rassurantes pour tous les amis de la paix. Sous ce rapport l'engagement mutuel qui en est résulté m'a paru être aussi précieux pour eux qu'il doit l'être pour nous. Tout ce qui pouvait donc tendre à préciser davantage la nature de cet engagement m'a semblé d'une utilité incontestable. C'est dans ce but que je me suis permis, Sire, de rédiger le mémorandum ci-joint et en le communiquant à Lord Aberdeen, de soumettre ainsi à une seconde épreuve les intentions et les vues du Cabinet Britannique relativement aux questions d'avenir que renferme la situation de la Turquie.

La manière dont il accueillerait ce travail, devait constater d'une part jusqu'à quel point j'avais réussi à rendre la pensée fondamentale qui a présidé aux entretiens de Votre Majesté avec les Ministres anglais, et de l'autre leur ferme intention d'y persévérer.

Je me félicite de pouvoir annoncer à Votre Majesté que ce but a été atteint. Lord Aberdeen a trouvé en effet que le mémorandum énonçait et constatait la substance principale des idées échangées entre Votre Majesté et lui; il a reconnu la vérité des principes qui y sont établis; il a donné sans réserve son assentiment au système de conduite qui y est tracé pour le présent et aux obligations éventuelles qui y sont indiquées pour l'avenir.

L'engagement contracté par les Ministres anglais acquiert par cette adhésion un nouveau degré de force; et si vous daignez, Sire, approuver ce résultat, je m'estimerais heureux de penser que, sous ce rapport, les moments que Votre Majesté m'a permis de consacrer en Angleterre aux soins de ma santé, n'ont point été dépourvus de toute utilité pour le bien de Son service.

Ce séjour m'a mis à même d'ailleurs de connaître personnellement les hommes qui président aux destinées de l'Angleterre, et de former avec eux des relations d'intimité qui, j'ose le croire, ne seront pas perdues pour l'avenir.

En effet, je n'ai qu'à me louer de la confiance qu'ils m'ont témoignée, et j'en citerai comme preuve à Votre Majesté les confidences que Lord Aberdeen m'a faites, dans mes divers entretiens avec lui, sur la manière dont le Cabinet Britannique envisage sa position vis-à-vis de la France.

Il ne se fait aucune illusion sur la nature actuelle des rapports des deux pays. Bien qu'apaisé pour le moment, le démêlé de Tahiti laissera subsister en eux un grand germe d'irritation; Lord Aberdeen est convaincu que quelque pacifiques que soient les intentions des deux Cabinets, leurs bonnes dispositions pourraient échouer contre les causes de rivalité qui continuent à diviser les deux peuples, que dès lors le véritable intérêt de l'Angleterre se trouve, comme jadis, dans son union avec les Cabinets conservateurs.

C'est à travailler à resserrer cette union que Lord Aberdeen m'a assuré qu'il consacrerait ses efforts.

De mon côté, je l'ai encouragé dans cette intention et j'ai cru devoir lui faire observer que le meilleur moyen pour atteindre ce but serait de se mettre constamment d'accord avec nous sur toutes les questions qui pourraient surgir surtout en Orient, et de prêter à l'Autriche constamment aide et assistance dans les événements qui tendraient à troubler le repos de l'Italie.

Tel est, Sire, le résumé succinct de mes entretiens avec Lord Aberdeen. Je n'ai aucune raison de suspecter sa sincérité et quand même le séjour prochain du Roi Louis-Philippe en Angleterre donnerait lieu à de nouvelles apparences de rapprochement, je ne doute point que le fond de la pensée des Ministres anglais ne reste tel que Lord Aberdeen me l'a exposé, et qu'ils me conservent un souvenir reconnaissant de la confiance dont Votre Majesté a daigné les honorer.

Nesselrode.

Госуд. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 18.

Меморандумъ, приложенный ко всеподданнѣйшему донесенію графа Нессельроде отъ 19 сентября 1844 года изъ Лондона.

La Russie et l'Angleterre sont mutuellement pénétrées de la conviction qu'il est de leur intérêt commun, que la Porte Ottomane se maintienne dans l'état d'indépendance et de possession territoriale dont se compose actuellement cet Empire; cette combinaison politique étant celle qui se concilie le mieux avec l'intérêt général de la conservation de la paix.

D'accord sur ce principe, la Russie et l'Angleterre ont un égal intérêt à unir leurs efforts pour raffermir l'existence de l'Empire Ottoman et pour écarter les dangers qui peuvent compromettre sa sécurité.

Dans ce but, l'essentiel est de laisser la Porte vivre en repos, sans l'agiter par des tracasseries diplomatiques et sans l'ingérer, sans une nécessité absolue, dans ces affaires intérieures.

Pour mettre ce système en pratique, il ne faut pas perdre de vue deux choses. Les voici: d'abord la Porte a une tendance constante à s'affranchir des engagements que lui imposent les traités qu'elle a conclus avec les autres puissances; elle espère le faire impunément parce qu'elle compte sur les jalousies mutuelles des Cabinets; elle croit que si elle manque à ses engagements envers l'un d'eux, les autres épouseront sa querelle et la mettront à l'abri de toute responsabilité.

Il est essentiel de ne pas confirmer la Porte dans cette illusion. Chaque fois qu'elle manque à ses obligations envers l'une des grandes Puissances, il est de l'intérêt de toutes les autres de lui faire sentir son tort et de l'exhorter sérieusement à faire droit au Cabinet qui demande une juste réparation.

Dès que la Porte ne se verra pas soutenue par les autres Cabinets, elle cédera, et les différends survenus s'aplaniront dans les voies de la conciliation, sans qu'il en résulte un conflit.

Il est une seconde cause de complication adhérente à la situation de la Porte: c'est la difficulté de mettre d'accord entre eux le respect dû à l'autorité souveraine du Sultan fondée sur la loi musulmane avec les ménagements que réclament les intérêts des populations chrétiennes de cet Empire.

Cette difficulté est réelle. Dans la situation actuelle des esprits en Europe, les Cabinets ne sauraient voir avec indifférence que les populations chrétiennes en Turquie soient soumises à des actes flagrants de vexation et d'intolérance religieuse.

Il faut sans cesse faire sentir cette vérité aux Ministres ottomans, et les persuader qu'ils ne peuvent compter sur l'amitié et l'appui des grandes Puissances, qu'à condition qu'ils traitent les sujets chrétiens de la Porte avec tolérance et avec douceur.

En insistant sur cette vérité, les représentants étrangers devront, d'une autre part, user de toute leur influence pour maintenir les sujets chrétiens de la Porte dans la soumission envers l'autorité souveraine.

Guidés par ces principes, les représentants étrangers devront agir entre eux dans un parfait esprit de concorde. S'ils élèvent des remontrances auprès de la Porte, elles devront être empreintes d'un caractère d'unanimité, sans porter celui d'une prépotence exclusive.

En persistant dans ce système avec calme et modération, les représentants des grands Cabinets de l'Europe auront la meilleure chance de réussir dans leurs démarches, sans provoquer des complications compromettantes pour le repos de l'Empire Ottoman.

Si toutes les grandes Puissances adoptent franchement cette ligne de conduite, elles auront un espoir fondé de conserver l'existence de la Turquie.

Cependant on ne saurait se dissimuler combien cet Empire renferme d'éléments de dissolution. Des circonstances imprévues peuvent hâter sa chute sans qu'il soit possible aux Cabinets amis de la prévenir.

Comme il n'est pas donné à la prévoyance humaine d'arrêter d'avance un plan d'action pour tel ou tel cas inattendu, il serait prématuré de mettre en avant la délibération d'éventualités qui peuvent ne pas se réaliser.

Dans l'incertitude qui plane sur l'avenir, une seule idée fondamentale semble d'une application vraiment pratique: c'est que le danger qui pourra résulter d'une catastrophe en Turquie, sera diminué de beaucoup si, le cas échéant, la Russie et l'Angleterre s'entendent sur la marche qu'elles auront à adopter en commun.

Cette entente sera d'autant plus salutaire qu'elle rencontrera l'assentiment complet de l'Autriche. Entre elle et la Russie il subsiste déjà une parfaite conformité de principes relativement aux affaires de Turquie, dans un intérêt commun de conservation et de paix.

Pour rendre leur union plus efficace, il ne resterait à désirer que de voir l'Angleterre s'y associer dans le même but.

La raison qui conseille l'établissement de cet accord est fort simple:

Sur terre, la Russie exerce envers la Turquie une action prépondérante; sur mer, l'Angleterre occupe la même position.

Isolée, l'action de ces deux Puissances pourrait faire beaucoup de mal. Combinée, elle pourra produire un bien réel: de là l'utilité de s'entendre préalablement avant d'agir.

Cette idée a été arrêtée en principe pendant le dernier séjour de l'Empereur à Londres. Il en est résulté l'engagement éventuel, que s'il arrivait quelque chose d'imprévu en Turquie, la Russie et l'Angleterre se concerteraient préalablement entre elles sur ce qu'elles auraient à faire en commun.

Le but dans lequel la Russie et l'Angleterre auront à s'entendre, peut se formuler de la manière suivante:

1. Chercher à maintenir l'existence de l'Empire Ottoman, dans son état actuel, aussi longtemps que cette combinaison politique sera possible.

2. Si nous prévoyons qu'il doit couler *), se concerter préalablement sur tout ce qui concerne l'établissement d'un nouvel ordre de choses destiné à remplacer celui qui existe aujourd'hui et veiller en commun à ce que le changement survenu dans la situation intérieure de cet Empire ne puisse porter atteinte ni à la sûreté de leurs propres Etats, et aux droits que les traités leur assurent respectivement, ni au maintien de l'équilibre européen.

Dans ce but ainsi formulé, la politique de la Russie et de l'Autriche, comme nous l'avons déjà dit, se trouve étroitement liée par le principe d'une parfaite solidarité. Si l'Angleterre, comme principale Puissance maritime, agit d'accord avec elles, il est à penser que la France se trouvera dans la nécessité de se conformer à la marche concertée entre St-Pétersbourg, Londres et Vienne.

Le conflit entre les grandes Puissances se trouvant ainsi écarté, il est à espérer que la paix de l'Europe pourra être maintenue même au milieu de circonstances si graves. C'est à assurer cet objet d'un intérêt commun que devra être consacrée l'entente préalable que la Russie et l'Angleterre établiront entre elles, le cas échéant, ainsi que l'Empereur en est convenu avec les Ministres de Sa Majesté Britannique pendant Son séjour en Angleterre.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

*) Эта фраза первоначального текста меморандума была, по желанию Императора Николая, заменена следующей: „Si nous prévoyons que l'Empire Ottoman doit couler“. Письмо барона Бруннова графу Нессельроде отъ 21 ноября (3 декабря) 1844 года, № 10. Гос. Арх., Разр. III, № 104. Оно помѣщено въ Приложеніи № 17.

Приложение № 19.

Баронъ Брунновъ графу Нессельроде 21 ноября (3 декабря)
1844 года. Лондонъ, № 10.

Помытка Государя: „A merveille“.

Monsieur le Comte.

Je viens de m'acquitter auprès de Lord Aberdeen des instructions que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me transmettre sous la date du 27 octobre.

Elles me prescrivait:

1) d'annoncer au Ministère Britannique que notre Auguste Maître a daigné honorer de son approbation le mémoire communiqué par Votre Excellence au Principal Secrétaire d'Etat, relativement aux questions d'avenir que renferme la situation de la Turquie et laissé provisoirement entre ses mains, en attendant les ordres de Sa Majesté;

2) de faire connaître à Lord Aberdeen le passage dont l'Empereur a modifié la rédaction dans les termes suivants: *si nous prévoyons que l'Empire Ottoman doit crouler*;

3) d'introduire ce changement dans le texte du mémoire;

4) de m'entendre avec le Principal Secrétaire d'Etat sur le mode à adopter pour constater de part et d'autre l'existence du document submentionné et pour prendre acte des engagements mutuels qui en découlent;

5) de préparer la voie aux communications ultérieures qu'il est de l'intention de l'Empereur d'échanger avec le Cabinet Britannique, sur les combinaisons nouvelles qui pourraient servir un jour à remplacer l'ordre des choses actuellement existant en Turquie.

C'est dans cet enchaînement et dans cette gradation d'idées que j'ai présenté à Lord Aberdeen les considérations dont Votre Excellence m'avait prescrit de l'entretenir confidentiellement. En suivant cet ordre logique, j'ai réussi à dérouler, l'une après l'autre, les réflexions que Vous m'aviez suggérées, Monsieur le Comte, afin de placer dans leur vrai jour les motifs de la sollicitude qu'inspire à notre Auguste Maître la situation précaire de l'Empire Ottoman, ainsi que son sincère désir de s'entendre amicalement avec l'Angleterre sur les moyens de prévenir les dangers qui pourraient résulter de la dissolution de ce grand corps politique, si l'on ne préparait pas d'avance les éléments de l'ordre de choses nouveau qu'il s'agira d'y substituer.

Je commencerai par Vous dire, Monsieur le Comte, que Lord Aberdeen a appris avec satisfaction qu'il a plu à l'Empereur de revêtir de Sa sanction le mémoire destiné à constater les idées échangées entre Sa Majesté Impériale et les Ministres anglais relativement aux affaires de Turquie.

Quant au passage de ce mémoire auquel Sa Majesté a jugé nécessaire d'apporter un changement de rédaction, le Principal Secrétaire d'Etat a pleinement reconnu la justesse de cette correction. Pour en démontrer l'opportunité,

j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de me servir des propres expressions de la lettre particulière de Votre Excellence. „L'Empereur pense toujours qu'il „ne faudrait pas attendre que le malade fut mort et enterré pour s'occuper „de ce qu'il y aurait à faire de sa succession“.

Le Principal Secrétaire d'Etat s'est montré prêt à adhérer à la version dictée par l'Empereur et à la faire substituer à celle qu'elle sert à remplacer. Il m'a communiqué toutefois à ce sujet une réflexion qui ne manque pas de finesse et que je dois Vous rapporter comme fort caractéristique: „Je Vous „prierai“, me dit Lord Aberdeen, „d'introduire Vous-même ce changement dans „le texte du mémoire, comme si c'était là la rédaction primitive, et non une „correction, ajoutée subséquemment à la remise de cette pièce. Cela vaudra „mieux. Car, si plus tard ce mémoire passait en d'autres mains que les mien- „nes, on pourrait dire que cette seconde version, intercalée dans le texte origi- „nal, indique de la part de Votre Cabinet une certaine impatience à aller au- „devant des événements, un désir d'anticiper sur une catastrophe qu'il est de „notre intérêt d'éviter. Ce n'est pas moi qui nourris cette pensée, mais d'autres „pourraient la concevoir, et je voudrais y obvier“.

Le sentiment qui a suggéré à Lord Aberdeen cette mesure de précaution, m'a paru aussi judicieux que bien intentionné. Je me suis donc chargé de recopier de ma main le mémoire, en entier, pour y faire entrer la correction de l'Empereur sans qu'elle ait l'air d'y avoir été ajoutée depuis la remise du mémoire.

Après nous être entendus sur ce point, nous avons délibéré sur le mode à adopter, pour constater dans les archives des deux Cabinets, l'existence de cet important document. J'ai pris soin de communiquer à ce sujet à Lord Aberdeen la réflexion qui s'est présentée d'elle-même à l'esprit de Votre Excellence durant son séjour ici, savoir: que selon la marche régulière des affaires, là où il a communication d'une part, il faut qu'il y ait réponse et assentiment de l'autre. Autrement, l'accord de principes et de vues déjà établi entre les deux Cabinets, bien qu'il ne leur laissât rien à désirer quant à la valeur des obligations morales qui en résultent, aurait du moins matériellement l'apparence d'être resté incomplet.

Pour combler cette lacune, selon Vos désirs, j'ai proposé à Lord Aberdeen l'expédient d'un échange de lettres par lequel Vous lui annonceriez que Notre Auguste Maître a daigné revêtir Votre mémoire de Sa sanction, et lui, de son côté, y répondrait en reconnaissant que ce document exprime correctement les principes établis lors du séjour de Sa Majesté l'Empereur en Angleterre.

Lord Aberdeen a parfaitement compris le sens et le mérite de cette proposition. Toutefois, il m'a demandé quelques jours pour y réfléchir. Comme le meilleur système à suivre envers les Ministres Anglais est de ne jamais se montrer pressé et de n'avoir pas l'air de vouloir emporter une affaire par surprise, je n'ai fait aucune difficulté de remettre à un autre jour la conclusion de notre entretien.

Nous venons maintenant de le terminer. Il a fini par nous conduire à un résultat conforme au plan que Votre Excellence m'avait tracé. Nous sommes convenus, Monsieur le Comte, que Vous annoncerez Vous-même à Lord Aberdeen que l'Empereur a daigné approuver la rédaction de Votre mémoire.

Par la réponse que Vous recevrez, le Principal Secrétaire d'Etat y donnera son adhésion. La forme des lettres à échanger sera celle d'une correspondance amicale et confidentielle, ainsi qu'il convient aux relations personnelles que Vous avez établies avec Lord Aberdeen durant Votre dernière visite en Angleterre.

C'est d'après ce mode que le Principal Secrétaire d'Etat désirerait effectuer l'échange proposé.

Lorsque cette formalité aura été remplie, l'accord moralement établi entre les deux Cabinets aura reçu un dernier complément, qui, bien qu'il n'ajoute rien à la force obligatoire des engagements contractés lors du séjour de Sa Majesté l'Empereur, servira toutefois à en constater l'existence par un écrit qui restera en possession des archives de St-Petersbourg et de Londres. C'est à atteindre ce but que Votre Excellence a voué ses soins pendant sa visite en Angleterre. Je me félicite de pouvoir annoncer aujourd'hui au Cabinet Impérial que cette intention va se trouver réalisée d'une manière conforme aux ordres de notre Auguste Maître.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble serviteur.

Brunnow.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 20.

Баронъ Брунновъ графу Нессельроде, 21 ноября (3 декабря)
1844 г., Лондонъ, № 11.

Помытка Государя: „Nous en parlerons“.

Monsieur le Comte.

Après avoir placé sous les yeux de Votre Excellence le résultat de mes entretiens avec Lord Aberdeen, dont ma dépêche précédente rend compte, je vais résumer dans la présente les considérations qui se rattachent aux graves questions d'avenir sur lesquelles se porte aujourd'hui la sollicitude de notre Auguste Maître.

Déjà le changement de rédaction qu'il a fait introduire dans le texte original du mémoire remis à Lord Aberdeen, constate l'intention de Sa Majesté de ne pas attendre que l'édifice de l'Empire Ottoman s'écroule pour aviser aux moyens de faire sortir de ses ruines un ordre de choses nouveau. Le Principal Secrétaire d'Etat, ainsi que je l'ai déjà dit, sent la portée politique de cette correction. Mais je crois le connaître assez pour savoir que sa tactique consistera à réserver à notre Auguste Maître le soin de prendre l'initiative sur cette importante matière. Alors il examinera si les combinai-

sons qui lui seront présentées peuvent se concilier avec les intérêts et les vues de l'Angleterre. Pour sa part, il ne mettra rien en avant.

Telle a été la position dans laquelle l'Empereur a trouvé les Ministres Anglais lors de Son séjour en Angleterre. Sa Majesté daignera se rappeler qu'à cette époque, Sir Robert Peel et Lord Aberdeen se sont abstenus d'émettre une idée quelconque *sur ce qu'il y aurait à faire*, si l'Empire Ottoman tombait en ruine.

Pour le moment, je crois ne pas me tromper en affirmant que sur cette question d'avenir, les Ministres Anglais n'ont réellement formé aucun projet. Or, comme rien n'est plus difficile que d'arracher de l'esprit d'un Ministre Anglais une idée fausse qui une fois a pris racine dans sa pensée, j'envisage comme une chose heureuse que jusqu'ici le Cabinet Britannique ne se soit pas tracé un plan fixe sur les éventualités relatives au sort de la Turquie. Du moins aurons-nous l'avantage de n'avoir pas à combattre un système déjà fortement enraciné dans l'esprit du Ministère Anglais et qui peut-être ne se serait point trouvé d'accord avec les vues de notre Auguste Maître.

Afin de me mettre à même de me pénétrer de Ses hautes intentions, je recevrai avec une vive reconnaissance, Monsieur le Comte, les indications ultérieures dont Vous auriez la bonté de me munir, ainsi que Votre Excellence me l'a fait espérer. Elles me serviront de guide et de règle, afin que je puisse saisir toute occasion favorable pour essayer de faire germer dans l'esprit des Ministres Anglais des combinaisons analogues à celles que l'Empereur aura approuvées Lui-même.

Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence qu'en m'acquittant de cette tâche, je remplirai fidèlement les volontés de notre Auguste Maître avec tout le zèle dont je suis capable. Mais il est de mon devoir de signaler dès à présent à l'attention du Cabinet Impérial, combien il sera nécessaire d'avancer lentement dans cette voie. Je vais indiquer avec une respectueuse franchise les motifs qui me font sentir la nécessité de cette lenteur d'action. Comme elle ne m'est pas habituelle, Votre Excellence me rendra la justice de croire que je dois avoir des raisons fondées pour en reconnaître le besoin.

En voici les motifs :

Le droit de priorité que le Cabinet Britannique vient de nous accorder pour s'entendre préalablement avec nous sur les affaires de Turquie est un fait tout nouveau dans l'histoire de nos relations politiques avec l'Angleterre.

Depuis le congrès de Vienne sous les Ministères successifs de Liverpool, Castlereagh et Wellington, le principe fondamental du Cabinet Britannique était de consulter *l'Autriche* sur tout ce qui concernait les affaires de Turquie.

Après la révolution de 1830, sous les Ministères Whigs, le Gouvernement Britannique, déviant de ses anciennes traditions, a accordé de préférence à *la France* un vote consultatif sur les affaires du Levant. Lord Palmerston a vu jusqu'où l'a mené cette fausse politique. Les événements de 1840 en ont fait justice.

Depuis la reconstruction du Cabinet conservatif, celui-ci a débuté par prendre pour règle de conduire les affaires du Levant de manière à faire marcher les cinq Puissances de front par une action simultanée. Je crois qu'il s'est aperçu qu'une parfaite simultanéité n'était pas chose possible. Pour qu'il y ait un mouvement politique bien ordonné, il faut toujours que l'impulsion

et l'initiative viennent de quelque part. C'est ce que les Ministres Anglais ont parfaitement senti lorsqu'ils se sont trouvés en présence de l'Empereur. Ils ont pris confiance en Lui. Ils ont été frappés de la simplicité autant que de la force de Son langage quand Il leur a déclaré qu'Il ne voulait pas se rendre Maître de Constantinople, mais qu'Il n'entendait pas non plus que l'Angleterre en prit possession. Dès lors ils se sont dits entre eux que le Monarque qui exprime si nettement sa pensée est celui avec lequel il conviendra un jour de décider du sort de l'Empire Ottoman, si ce corps politique tombe en dissolution.

Dès ce moment le Cabinet Anglais est entré dans une voie nouvelle. Il a pris pour règle de s'entendre avec *la Russie*, avant de se concerter avec les autres Cours de l'Europe. Ce système, il ne faut point l'oublier, ne date que du mois de juin de cette année.

Quand un système est nouveau, les premiers pas qu'on fait dans cette route, ont besoin d'un redoublement de circonspection. Autrement on risque tout à coup de heurter contre un écueil jusqu'ici inaperçu. Dans cette persuasion je ne voudrais pas encourir le blâme d'avoir par ma précipitation gâté et compromis les résultats que la présence et les paroles de l'Empereur ont produits. S'ils sont ménagés avec sagesse, ces résultats doivent porter à l'avenir les meilleurs fruits. Mais, pour cela, il faut qu'ils puissent se développer peu à peu et mûrir à l'aide du temps.

Assurément, Monsieur le Comte, si nous avons affaire à un ministre autre que Lord Aberdeen, nous n'aurions pas les mêmes motifs pour procéder avec autant de lenteur. Avec Lord Palmerston, dont l'esprit est vif et le caractère hardi, nous n'aurions pu aller en avant avec moins de réserve. Mais Lord Aberdeen, je ne saurais le répéter assez souvent, se défie avant tout de lui-même. Il n'est jamais persuadé de la justesse des combinaisons qu'il adopte, ni de l'opportunité des mesures qu'il va prendre. Son plus grand défaut est d'être toujours *dans le doute*. S'il était aussi sûr de lui-même qu'on peut être sûr de lui, il serait de beaucoup supérieur à ce qu'il est. Le secret de sa faiblesse consiste dans son manque d'assurance. L'honnêteté même de ses principes redouble la crainte qu'il a de se tromper. De là l'hésitation et souvent l'absence de courage moral qui se fait remarquer en lui.

Obligé de traiter une affaire si grave avec un ministre timoré je serais fort coupable, Monsieur le Comte, si je n'employais pas toute la prudence nécessaire pour préparer graduellement les voies à l'accomplissement des intentions de l'Empereur sans nous exposer au risque de les voir échouer par un empressement intempestif que notre Auguste Maître désapprouverait en moi.

Beaucoup dépendra surtout de la tournure que prendront les événements en Turquie. Ils pourront nous faire sentir le besoin soit de ralentir, soit d'accélérer notre marche dans la poursuite de nos entretiens confidentiels avec les Ministres Anglais. Ceux-ci, je m'en aperçois tous les jours, sont singulièrement sous l'influence des nouvelles que chaque courrier leur apporte de Constantinople. Tantôt ils croient à la durée de la Porte comme devant être perpétuelle, tantôt ils pressentent sa chute comme une éventualité probable. Ils vivent ainsi dans une alternative intermittente de confiance et de crainte. Les rapports de Sir Str. Canning, je le crois, sont faits pour rendre cet état d'incertitude doublement pénible. Les Gouvernements sont toujours

mal-informés lorsqu'ils commettent la faute de choisir des agents qui ne prennent conseil que de leur vanité. Tel est en ce moment le cas du Cabinet Britannique. Sir Stratford Canning juge les événements selon les impressions journalières qui lui sont personnelles. Si les ministres turcs le flattent, l'Empire Ottoman est éternel; s'ils le négligent, la Porte est à la veille d'une catastrophe.

Au moment où je Vous écris, les dépêches de l'Ambassadeur d'Angleterre portent l'empreinte d'une humeur sombre. Lord Aberdeen m'a fait lire les dernières lettres confidentielles qu'il a reçues de Constantinople. Elles présentent la situation de la Porte sous un aspect très défavorable: corruption et incapacité des ministres, notamment celui des finances; velléité de rétrograder vers le système fanatique de l'islamisme; à côté de cela affectation de flatter l'opinion de l'étranger par l'apparence de quelques concessions illusoires en faveur des rajahs chrétiens; tendance de l'Ambassadeur de France dans ce sens pour se concilier le suffrage des journaux; désorganisation intérieure du pays; tels sont les principaux traits du tableau que Sir Stratford Canning présente de la situation de l'Empire Ottoman.

Après avoir achevé la lecture de cette dépêche, je l'ai restituée à Lord Aberdeen en disant qu'il ne pouvait guère être surpris de voir l'Empereur peu rassuré sur l'état des choses en Turquie, lorsque l'Ambassadeur d'Angleterre se montre lui-même si alarmé sur les dangers dont la Porte est environnée. „Au milieu de tout cela“, lui ai-je dit, „il me paraît qu'il y a un „seul fait certain: c'est que l'Empire Ottoman, loin de se fortifier, va toujours „en s'affaiblissant. Dans une situation pareille quand il y a décadence dans „un grand corps politique, le jour de sa chute devra nécessairement arriver. „C'est dans l'ordre des choses humaines. Prédire au juste, quel en sera le „moment, c'est impossible. Il se peut que la situation actuelle puisse durer „encore longtemps. Tous nos soins devront être dirigés vers ce but. Mais en „même temps, si nous sommes sages nous ne devons pas compter aveuglément sur la stabilité éternelle d'un Empire qui paraît s'affaïsser de plus en „plus; et si nous sommes prévoyants nous nous occuperons des moyens „d'empêcher que ces ruines ne retombent un jour sur notre tête. Voilà ce „qui me semble suffisamment expliquer la sollicitude de l'Empereur, lorsque „Sa pensée se dirige vers un avenir si incertain et pourtant si grave, surtout „pour les intérêts directs des Etats dont les frontières touchent à la Turquie“.

J'ai cru bien faire, Monsieur le Comte, de présenter ses réflexions au Principal Secrétaire d'Etat en les appuyant et en les renforçant du témoignage de l'Ambassadeur d'Angleterre lui-même.

Je ne négligerai aucune occasion semblable pour développer dans l'esprit du Ministère Anglais le désir de s'ouvrir à l'Empereur sur les questions d'avenir qui peuvent se présenter. A mesure que la situation de la Turquie s'aggraverait, ce désir, j'en suis convaincu, se fera sentir fortement dans le Cabinet Anglais. Ici l'expérience me l'a démontré, les déterminations sont toujours brusques. Un jour, le Ministère Anglais est dans la plus parfaite quiétude, le lendemain il est dans l'anxiété. De l'inertie la plus complète il passe tout droit à la plus grande activité. Tel je l'ai vu la veille de la signature de la Convention du 15 juillet. Tel je l'ai retrouvé cette année-ci lorsqu'il s'agissait, d'un jour à l'autre, d'armer contre la France. Du moment où il

surviendra en Turquie un incident grave, je ne serais nullement surpris de voir le Ministère Anglais tout aussi pressé de s'entendre avec nous sur la question des éventualités future, qu'il se montrerait peu disposé à les aborder aujourd'hui où il n'entrevoit pas encore un danger imminent. Tout cela, Monsieur le Comte, est une affaire de circonstance. L'essentiel sera de saisir le moment lorsqu'il sera arrivé; et de ne rien négliger pour en profiter. Je remplirai ce devoir avec toute l'activité que m'inspirent mon dévouement fidèle et mon entière soumission aux ordres de l'Empereur, au milieu des graves intérêts qu'il daigne me confier.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur le Comte, de Votre Excellence le très humble serviteur

Brunnow.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 21.

**Графъ Нессельроде барону Бруннову, 16 декабря 1844 года,
С.-Петербургъ.**

Les deux dépêches réservées que V. E. m'a adressées par son dernier courrier ont été mises sous les yeux de l'Empereur. S. M. approuve la marche que Vous avez suivie, M. le Baron, pour faire accueillir par Lord Aberdeen le changement introduit dans mon Mémoire et a été très satisfait du résultat que Vous avez obtenu. Ainsi que Vous en êtes convenus avec lui, j'adresse à ce Ministre, sous la forme la plus confidentielle, la lettre ci-jointe que Vous voudrez bien échanger contre une lettre semblable de sa part servant à constater l'adhésion du Gouvernement Anglais aux principes posés dans mon Mémoire et à donner une nouvelle force à l'engagement contracté verbalement lors du séjour de S. M. l'Empereur à Londres. Les développements ultérieurs à donner à cette importante transaction dépendront du temps et des vicissitudes que la Providence réserve à l'Empire Ottoman. De le maintenir dans sa forme et sa circonscription actuelle sera toujours l'objet des vœux les plus sincères comme des efforts les plus constants de l'Empereur et il tient qu'à cette occasion Vous en réitériez encore l'assurance la plus formelle à Lord Aberdeen, afin que les Ministres Anglais ne se méprennent pas sur les motifs qui ont suggéré à S. M. le désir de s'entendre, préalablement avec eux, sur les éventualités que peut amener la chute de l'Empire Ottoman. Après les avoir rassurés sur ce point, Vous saisirez avec le tact et la circonspection qui Vous distinguent les occasions que les événements qui se passeront en Orient Vous offriront pour les accuser à nous, faire connaître leurs vues et leurs intentions.

Quant aux nôtres elles nous sont connues, je n'ai aucune nouvelle instruction à Vous donner, et Vous prendrez pour texte de Vos entretiens avec Lord Aberdeen les idées et les combinaisons que S. M. a si clairement et si loyalement énoncées lors de son séjour en Angleterre. Vous Vous en rappellerez que c'est principalement à trois combinaisons que l'Empereur a donné une exclusion positive. Il a déclaré nommément aux Ministres Anglais:

„qu'Il ne voulait pas de la possession de Constantinople pour Lui-même;

„qu'Il n'admettrait pas non plus que Constantinople tombât en partage „soit à la France, soit à l'Angleterre;

„qu'Il ne consentirait jamais à la création d'un Empire grec byzantin“.

Ce ne serait donc qu'en dehors de ces combinaisons que, le cas échéant, on devra décider à s'entendre.

Nesselrode.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 22.

Графъ Нессельроде Лорду Абердину, 16 (28) декабря 1844 г.

Mon cher Lord Aberdeen.

A mon retour en Russie mon premier soin a été de rendre à S. M. l'Empereur un compte exact et détaillé de toutes les idées et explications que nous avons échangées dans nos bonnes et amicales conversations et de Lui soumettre, en même temps, le Mémoire que je Vous ai remis sur la question orientale. Je remplis aujourd'hui un agréable devoir en Vous informant que S. M. a honoré de sa complète approbation ce document destiné à constater ce que durant son séjour à Londres s'est dit et passé entre Lui et les Ministres de S. M. la Reine. L'Empereur trouve que le Mémoire remplit parfaitement cette condition, qu'il renferme le résumé, le plus fidèle de Ses conversations avec Vous et Vos Collègues, et que les principes qu'il établit seront le guide le plus sûr dans la marche que nous allons à suivre, d'un commun accord dans les affaires de l'Orient.

Je n'ai pas besoin de Vous dire, Mylord, combien j'ai été heureux de renouveler avec Vous des relations personnelles, auxquelles j'ai toujours attaché un bien vif intérêt.

Vous connaissez d'ancienne date les sentiments les plus hauts d'estime et de sincère attachement que je Vous ai invariablement voués.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 22.

Баронъ Брунновъ графу Нессельроде, 9 (21) января 1845 года,
Лондонъ.

Monsieur le Comte.

Dès la réception du courrier du 16 décembre, j'ai placé entre les mains de Lord Aberdeen la lettre de Votre Excellence qui sert de confirmation au mémoire relatif aux affaires de Turquie.

En même temps, je lui ai donné lecture de la dépêche qui résume la pensée intime de notre Auguste Maître sur les éventualités qui se rattachent à cette grave question.

Le Principal Secrétaire d'Etat a reconnu que cette pièce retrace avec la plus grande fidélité les paroles qu'il a recueillies de la bouche de Sa Majesté l'Empereur.

En retour de cette communication Lord Aberdeen m'a promis, qu'après sa visite à Stowe, où il devait accompagner S. M. la Reine, il me remettrait sa lettre en échange de la Vôtre, ainsi que nous en étions convenus.

J'ai l'honneur de joindre ci-près sa réponse et de restituer également à Votre Excellence la 1-ère copie du memorandum que j'ai retirée des mains de Lord Aberdeen, après y avoir substitué un 2-nd exemplaire avec le passage *modifié* d'ordre de l'Empereur.

Je crois devoir ajouter ici que dans les archives de l'Ambassade Impériale à Londres, il ne reste aucune trace de ce document. Sans une autorisation expresse de Sa Majesté, je ne me serais point permis d'en garder copie.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur le Comte, de Votre Excellence *Brunnow*.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложение № 23.

Абердинъ графу Нессельроде.

(Переводъ съ англійскаго).

Министерство Иностранныхъ дѣлъ,

января 21, 1845.

Дорогой Графъ Нессельроде.

Я получилъ Ваше письмо отъ 28 декабря, въ которомъ Вы мнѣ сообщаете, что Императоръ соблаговолилъ признать точность Вашего меморандума, заключающаго въ себѣ сущность разныхъ разговоровъ, ко-

торыми я былъ удостоенъ Его Императорскимъ Величествомъ во время Его пребыванія въ здѣшней странѣ. Мнѣ очень пріятно видѣть, что не существуетъ никакой неточности въ Вашемъ изложеніи, что я уже имѣлъ честь Вамъ засвидѣтельствовать.

Личныя сношенія, которыя я имѣлъ счастье въ прошломъ году возобновить съ Вами, повели къ обоюдному обмѣну нашихъ мнѣній, въ которыхъ, мнѣ кажется, мы были вполне солидарны, и которыя я надѣюсь имѣть въ виду во всѣхъ сношеніяхъ касательно Востока. Ваше посѣщеніе этой страны доставило мнѣ самое искреннее удовольствіе, но сопровождалось только сожалѣніемъ, что, послѣ столь долгой разлуки, я не могъ больше наслаждаться Вашимъ обществомъ.

Вамъ искренно преданный *Абердинъ*.

Гос. Арх., Разр. III, № 104.

Приложеніе № 24.

Письмо Канцлера графа Нессельроде къ Н. Д. Киселеву
изъ С.-Петербурга, 3 (15) марта 1848 г.

„Быть по сему. Николай“.

Mon cher Kisseff, après les événements de Paris tout le monde, y compris peut-être M. de Lamartine, Vous demandera ce que veut et ce que fera la Russie? Vous répondrez: Elle veut la paix et le maintien de la circonscription territoriale en Europe, telle que les Traités de Vienne et de Paris l'ont tracée. Elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, elle ne prendra aucune part aux dissensions intestines qui peuvent la déchirer; elle n'influencera en aucune manière le choix du gouvernement que la nation voudra se donner. Elle observera à cet égard la plus stricte neutralité; mais, du moment où la France débordera, où elle attaquera un des alliés de l'Empereur, où elle soutiendra un mouvement révolutionnaire hors de ses frontières, des peuples en révolte contre leurs Souverains légitimes, l'Empereur viendra au secours de la Puissance attaquée et plus particulièrement de Ses plus intimes alliées, l'Autriche et la Prusse, avec la totalité de ses forces. Tel est le langage que Vous aurez à tenir, tel est le sens dans lequel je répons aux interpellations du corps diplomatique, en attendant que nous puissions faire connaître par une manifestation publique les vues et les intentions de l'Empereur.

Гос. Арх., Разр. III, № 165.

Приложеніе № 25.

Высочайшій Манифестъ 14 Марта 1848 г.

БОЖІЕЮ МИЛОСТІЮ
МЫ, НИКОЛАЙ ПЕРВЫЙ,
ИМПЕРАТОРЪ и САМОДЕРЖЕЦЪ
ВСЕРОССІЙСКІЙ,
и прочая, и прочая, и прочая.

Объявляемъ всенародно:

Послѣ благословеній долголѣтняго мира, западъ Европы внезапно взволнованъ нынѣ смутами, грозящими ниспроверженіемъ законныхъ властей и всякаго общественнаго устройства.

Возникнувъ сперва во Франціи, мятежь и безначаліе скоро сообщились сопредѣльной Германіи и, разливаясь повсемѣстно съ наглостію, возраставшею по мѣрѣ уступчивости Правительствъ, разрушительный потокъ сей прикоснулся, наконецъ, и союзныхъ Намъ Имперіи Австрійской и Королевства Прусскаго. Теперь, не зная болѣе предѣловъ, дерзость угрожаетъ, въ безуміи своемъ, и Нашей, Богомъ Намъ вѣренной Россіи.

Но да не будетъ такъ!

По завѣтному примѣру Православныхъ нашихъ предковъ, призвавъ въ помощь Бога Всемогущаго, Мы готовы встрѣтить враговъ нашихъ, гдѣ бы они ни предстали, и, не щадя Себя, будемъ, въ неразрывномъ союзѣ съ Святою Нашею Русью, защищать честь имени Русскаго и неприкосновенность предѣловъ нашихъ.

Мы удостовѣрены, что всякій Русскій, всякій вѣрноподанный Нашъ, отвѣтитъ радостно на призывъ своего Государя; что древній нашъ возгласъ: за вѣру, Царя и отечество, и нынѣ предрекаетъ намъ путь къ побѣдѣ: и тогда, въ чувствахъ благоговѣйной признательности, какъ теперь въ чувствахъ святаго на него упованія, мы всѣ вмѣстѣ воскликнемъ:

Съ нами Богъ! разумѣйте языцы и покоряйтесь: яко съ нами Богъ!

Данъ въ С.-Петербургѣ въ 14-й день марта мѣсяца, въ лѣто отъ Рождества Христова 1848-е, Царствованія же Нашего въ двадцать третіе.

На подлинномъ собственною Его Императорскаго Величества рукою подписано:

„НИКОЛАЙ“.

Приложение № 26.

Въ Journal de St-Petersbourg, издаваемомъ при Министерствѣ Иностранныхъ дѣлъ, напечатано:

„Мы на дняхъ сообщили Высочайшій Манифестъ, изданный по случаю смуть, волнующихъ нынѣ Западную Европу. Всякій вѣрноподданный Царя, конечно, понялъ значеніе сего Манифеста. Это возгласъ вѣры, возгласъ отечества, намъ сродный языкъ, которымъ Русскіе Цари во дни испытанія обыкновенно взываютъ къ своему народу. Но за границую, какъ дѣйствія, такъ и объявленія нашего Правительства часто перетолковываются совершенно въ превратномъ смыслѣ, и потому мы считаемъ не излишнимъ войти въ нѣкоторыя объясненія, дабы предупредить тѣ ложныя заключенія, которыя иностранцы вздумали бы выводить изъ означеннаго Манифеста.

Весьма заблуждались бы тѣ, которые полагали бы, что въ этомъ Манифестѣ заключается что-либо, могущее возбудить опасенія касательно нарушенія мира. Ничего подобнаго нѣтъ въ помыслахъ нашего Правительства. Но при непріязненныхъ чувствахъ, явно возбуждаемыхъ противъ насъ за границую, ничего не могло быть естественнѣе воззванія Царя къ русскимъ сердцамъ. Въ самомъ дѣлѣ, не токмо во Франціи, гдѣ даже власти принимаютъ участіе въ замыслахъ польскихъ выходцевъ, но въ Венгрии, въ Пруссіи и въ Германіи вездѣ раздавались враждебные противъ Россіи клики. Эти клики повторяемы были въ публичныхъ совѣщаніяхъ разныхъ сословій, въ представительныхъ собраніяхъ, даже въ полуофициальныхъ газетахъ. Правительствамъ, кои низвергнуты или преобразованы были мятежемъ, ставили въ вину, что они находились въ дружественныхъ сношеніяхъ съ нашимъ Дворомъ. Лишь только узнали о событіяхъ, имѣвшихъ послѣдствіемъ провозглашеніе республики во Франціи, намъ тотчасъ стали приписывать воинственные замыслы. Громогласно отвергали союзъ съ Россіею тогда, когда не могли даже знать, намѣрены ли мы проливать кровь свою за чуждыя намъ распри. Россію старались представлять какимъ-то страшилищемъ. Тогда какъ мы никому не думали грозить, стали угрожать намъ самимъ, какъ бы желая тѣмъ предупредить всякое со стороны нашей вмѣшательство.

Мы только можемъ удивляться подобнымъ изъясненіямъ; ибо мы не помнимъ, чтобъ въ нашъ вѣкъ Россія когда-либо нарушила права Германіи, или въ чѣмъ-либо посягнула на ея независимость.

Достопамятныя событія 1812 года свидѣтельствууютъ о томъ, съ чьей стороны предпріяты было непріязненное нападеніе; исторія указываетъ въ пользу ли или во вредъ германскимъ народамъ послужило участіе, тогда принятое нами въ ихъ дѣлахъ.

Пусть же успокоятся умы, напрасно встревоженные. Ни въ Германіи, ни во Франціи, Россія не намѣрена вмѣшиваться въ правительственный преобразованія, которыя уже совершились или же могли бы еще послѣдовать. Россія не помышляетъ о нападеніи: она желаетъ мира, нужнаго ей, чтобъ спокойно заниматься постепеннымъ развитіемъ внутренняго своего благосостоянія.

Пусть народы Запада ищутъ въ революціяхъ того мнимаго благополучія, за которымъ они гоняются. Пусть каждый изъ этихъ народовъ по своему произволу избираетъ тотъ образъ правленія, который признаетъ наиболѣе себѣ свойственнымъ. Россія, спокойно взирая на таковыя попытки, не приметъ въ нихъ участія, не будетъ противиться онымъ; она не позавидуетъ участи сихъ народовъ даже и въ томъ случаѣ, если бы и дѣйствительно изъ нѣдръ безначалія и беспорядковъ возникла, наконецъ, для нихъ лучшая будущность.

Что касается до Россіи, то она спокойно ожидаетъ дальнѣйшаго развитія общественнаго своего быта какъ отъ времени, такъ и отъ мудрой заботливости своихъ Царей.

Всякое общественное устройство, всевозможныя, даже самыя усовершенствованныя, формы правленія имѣютъ свои недостатки. Зная это, Россія почитаетъ первымъ для себя благомъ незыблемость существующаго въ оной законнаго порядка; такъ какъ безъ этого не можетъ существовать ни политическаго могущества внѣ государства, ни кредита, ни торговли, ни промышленности, ни народнаго богатства внутри онаго, то Россія не попуститъ, чтобъ поколебали благонадежныя и прочныя ея установленія, столь для нея драгоцѣнныя. Она не потерпитъ, чтобъ чужеземные возмутители раздували въ предѣлахъ ея пламя мятежа; чтобъ, подъ предлогомъ восстановленія исчезнувшихъ народностей, покусились отторгнуть какую-либо изъ частей, составляющихъ въ совокупности своей цѣлость и единство Имперіи.

Если же, наконецъ, изъ хаоса всѣхъ политическихъ переворотовъ, всѣхъ возбужденныхъ вопросовъ о взаимныхъ правахъ, всѣхъ противоположныхъ стремленій суждено возникнуть войнѣ, то Россія въ свое время разсмотритъ, соотвѣтственно или нѣтъ ея выгодамъ вмѣшаться, и до какой именно степени, въ распри между тѣмъ и тѣмъ государствомъ, тѣмъ и тѣмъ народомъ.

Но она не упуститъ изъ виду того распредѣленія границъ между государствами, тѣхъ взаимныхъ правъ владѣнія, кои освящены ея ручательствомъ, и рѣшительно не потерпитъ, чтобы, въ случаѣ измѣненія политическаго равновѣсія и иного какого-либо распредѣленія областей, подобное измѣненіе обратилось къ ущербу Имперіи.

Дотолъ она будетъ соблюдать строгій нейтралитетъ. Не предпринимая никакихъ непріязненныхъ дѣйствій, она будетъ бдительнымъ окомъ слѣдить за ходомъ событий. Однимъ словомъ: Россія не станетъ нападать ни на кого, если только на насъ самихъ нападать не будутъ; она строго воздержится отъ всякаго посягательства на независимость и неприкосновенность сосѣдственныхъ областей, если и сосѣдственныя области, съ своей стороны, не посягнутъ на собственную ея неприкосновенность и независимость“.

Приложение № 27.

Первое письмо Императора Франца-Иосифа Императору
Николаю.

Sire,

L'Empereur mon Auguste oncle m'encourage à demander à Votre Majesté une faveur, à laquelle je n'ai encore aucun titre. Je ne méconnais point la grave responsabilité que m'impose mon avènement au trône devant Dieu et les hommes. Je n'ai point l'expérience qu'il faudrait pour affronter une époque comme la nôtre. Daignez, Sire, porter sur moi une partie des sentiments de confiance et d'affection, dont feu l'Empereur François, de glorieuse mémoire, a reçu tant de preuves jusqu'à sa mort, et dont son successeur a eu soin de graver le souvenir dans mon cœur. L'armée dont j'ai eu l'occasion d'apprécier la valeur et l'excellent esprit, me donne de la confiance dans l'avenir, et j'entretiens l'espoir que les principes politiques et la marche de mon gouvernement me concilieront le suffrage de Votre Majesté.

Veuillez agréer, Sire, l'hommage de la haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être de Votre Majesté le très affectionné Frère.

François-Joseph.

Приложение № 28.

Записка Михаила Петровича Погодина 7 декабря 1853 г.

*(Курсивомъ написано подчеркнутое въ подлинникъ рукою Императора
Николая I).*

Вы хотите, чтобъ я написалъ Вамъ отчетъ о своемъ путешествіи, особенно въ отношеніи къ славянамъ и современнымъ вопросамъ. Но съ какую цѣлью буду я писать къ Вамъ этотъ отчетъ? Если не произвело никакого дѣйствія и пропало безъ вѣсти мое донесеніе 1842 года, которое такъ великолѣпно и удивительно, даже для меня самого, паче чаянія, оправдалось и оправдывается послѣдовавшими событіями, съ нынѣшними включительно, то какую пользу можетъ принести краткая записка? Но такъ и быть. Исполню Ваше желаніе, какъ могу, второпяхъ. *Признаюсь, у меня самого давно уже порывалась рука, давно уже волнуется желчь при чтеніи иностранныхъ газетъ. Западная логика выведетъ хоть кого*

изъ терпѣнія: переведемъ на простой Русскій языкъ ея послѣднія выходы.

Помиритеcь съ турками, говорить она Россіи, вотъ примирительная нота, нами сообщена сочиненная; примите ее, но съ тѣмъ условіемъ, чтобъ Вы не толковали ея статей въ свою пользу, а во вредъ, противъ себя, а не для себя, подъ строгой отвѣтственности.

Или, войите съ турками, проливайте свою кровь, источайте свои силы, побѣждайте, но съ тѣмъ условіемъ, чтобъ послѣ побѣды вы отказались отъ всѣхъ своихъ выгодъ, не только настоящихъ, но и прошедшихъ, полученныхъ вашими предками, а предоставили рѣшеніе намъ, и мы устроимъ всѣ ваши дѣла какъ можно полезнѣе для себя, а не для васъ.

Какое положеніе предоставляется Россіи и въ мирѣ, и въ войнѣ, и даже послѣ побѣды? Мудрено и выбирать. Не лучше ли желать ужъ намъ пораженія?

Есть ли смыслъ не только политическій, но общій человѣчскій, въ этихъ предложеніяхъ?

Нѣтъ, господа, по-русски мы понимаемъ дѣло такъ, что если вы предлагаете намъ миръ, то мы имѣемъ полное право толковать его въ свою пользу: никто себѣ не лиходѣй, а *если воевать, такъ, по крайней мѣрѣ, не даромъ, и работать на себя, а не на васъ, для какого-то мнимого равновѣсія.*

А каково они разсуждаютъ объ этомъ равновѣсїи?

Франція отнимаетъ у Турціи Алжиръ, Англія присоединяетъ къ своей Остъ-Индской монархіи всякой годъ почти по новому Царству: это не нарушаетъ равновѣсія, а Россія заняла Молдавію и Валахію, на время, по слову Русскаго Государя (а кто же смѣетъ Ему не повѣрить!), и нарушается равновѣсіе.

Франція среди мира занимаетъ Римъ и остается тамъ нѣсколько лѣтъ: это ничего, а Россія, если даже *думаетъ только о Константинополѣ, въ ихъ собственномъ воображеніи*, то все зданіе Европейской политики колеблется. Англія объявляетъ войну китайцамъ, которые будто бы ее оскорбили: никто не имѣетъ права вступаться въ ея дѣла, но Россія должна спрашивать позволенія у Европы, если поссорится съ сосѣдомъ. *Англія разоряетъ Грецію, поддерживая фальшивый искъ одного бѣглого жидка, и жжетъ ея флотъ: это дѣйствіе законное, а Россія требуетъ, въ силу трактатовъ, безопасности милліонамъ христіанъ: это слишкомъ усиливаетъ ея вліяніе на Востокъ въ ущербъ всеобщаго равновѣсія.* Австрійская Имперія погибаетъ, всѣ западныя державы молчатъ и не опасаются, что равновѣсіе безъ нея нарушится, пусть она погибаетъ: напротивъ, еще лордъ Пальмерстонъ старается увеличить ея трудныя обстоятельства, а мысль, что Турція лишится какой-нибудь своей области, или султанъ ослабѣетъ въ верховныхъ правахъ своихъ, заставляетъ Европу трепетать даже за себя.

Грустно, грустно смотрѣть на Европу. Что сдѣлалось съ нею?

Какъ могло случиться, что отступничество, ренегатство, самое постыдное изъ человѣческихъ дѣйствій, даже въ частной жизни, сдѣлалось повсюду какъ будто à l'ordre du jour, безъ малѣйшаго зазрѣнія совѣсти.

По какому закону совершенствования могло случиться, что христианские народы, не краснѣя, становятся подъ ненавистнымъ нѣкогда знаменемъ Луны и празднують ея побѣды, даже выдуманныя?

Откуда такая симпатія къ Магомету?

А впрочемъ, всѣ стараются о мирѣ и желаютъ добра христіанамъ. Поневоля вспомнишь объ Іудѣ и объ его лобзаніяхъ.

И что сдѣлала имъ Россія?

Не говоря о 1812 годѣ, годѣ спасенія, *отъ котораго вся настоящая Европа ведетъ свое происхожденіе, въ 1848 году кто останавливалъ волны революціоннаго потока, грозившаго поглотить все, по собственному ея сознанію, и образованіе, и нравственность, и свободу, и науку, и искусство? Кто въ 1850 году не допустилъ Австрію и Пруссію до междоусобной войны, которая могла привести на край гибели ту и другую, а вѣсть съ ними и всю Европу?*

Предъ началомъ нынѣшней войны, сколько сдѣлано было уступокъ, сколько дано отсрочекъ, сколько принято ограниченій, сколько предложено ультиматумовъ и ультиматиссимовъ. Не служили ль всѣ сіи согласія, увѣнчанныя полнымъ принятіемъ Вѣнской ноты, не служили ль осязательнымъ доказательствомъ желанія нашего сохранить миръ?

А самыя требованія наши? Онѣ были такъ умѣренны, такъ стары, такъ просты, такъ опредѣленны, что только *упорное сопротивленіе принять ихъ сообщило имъ значеніе*. И если бѣ они были исполнены съ перваго раза, безъ дальнѣйшаго разсужденія (какъ и была готова Турція, безъ происковъ Англи, судя по общимъ слухамъ), то, кажется, ни одинъ листикъ не пошевелился бы на деревѣ въ Европѣ, *развъ несчастные турецкіе христіане вздохнули бы отъ глубины сердца объ отсрочкѣ спасенія*, но отъ этихъ потаенныхъ вздоховъ положительная Европа, разумѣется, не покачнулася бы на сторону, и ни одинъ ея вагонъ не выскочилъ бы изъ своихъ рельсовъ.

Кто же виновать въ нарушеніи мира и въ вызовѣ опасностей?

Но мы заняли княжества?

Временное условное занятіе княжествъ, принадлежащихъ намъ почти наравнѣ съ Турціей, при торжественномъ обѣщаніи Императора Николая, которому, повторяю, никто не смѣлъ не вѣрить, послѣ тридцатилѣтнихъ доказательствъ его справедливости и великодушія, не значило ровно ничего, кромѣ намѣренія имѣть залогъ, намѣренія, вынужденнаго предыдущими обстоятельствами. Занятіе должно было показать только, что мы предъявили наши требованія не шутя, и что *миссія князя Меншикова имѣла право на вниманіе со стороны Турціи, не менше миссії графа Лейнингена*.

Все это такъ ясно, искренно, естественно, осязательно, что, казалось, не имѣетъ нужды ни въ какихъ дальнѣйшихъ поясненіяхъ и доказательствахъ, *но слѣпая ненависть и злоба ничего не понимаютъ и понимать не хотятъ* („только, и въ этомъ все“—помѣтка Императора Николая I). Она видяще не видитъ и слышаще не разумѣетъ.

Какая же причина этой ненависти?

Здѣсь я долженъ войти въ нѣкоторыя подробности.

Есть двѣ Европы: Европа газетъ и журналовъ и Европа настоящая. Въ нѣкоторыхъ отношеніяхъ онѣ даже не похожи одна на другую.

Въ настоящей Европѣ большинство думаетъ о своихъ дѣлахъ, о процентахъ и объ акціяхъ, о нуждахъ и удовольствіяхъ и не заботится ни о войнѣ, ни о мирѣ, ни о Россіи, ни о Турціи, развѣ въ отношеніи къ своимъ выгодамъ. Остальное народонаселеніе съ журналами и газетами можно раздѣлить на три категоріи.

Одни ненавидятъ Россію, потому что не имѣютъ объ ней ни малѣйшаго понятія, руководствуясь сочиненіемъ какого-нибудь Кюстина и двухъ-трехъ нашихъ выходцевъ, которые знаютъ свое отечество еще хуже его. *Церковь наша, во имя которой мы обнажили теперь мечъ, называется ересью; всѣ учрежденія считаются дикими, и личность беззащитною, литература безгласною, и вся исторія вчерашнею.*

На мѣстѣ закона они видятъ вездѣ произволъ. Наше молчаніе, глупое, могильное, утверждаетъ ихъ въ нелѣпныхъ мнѣніяхъ. Они не могутъ понять, чтобъ можно было такія капитальныя обвиненія оставлять безъ возраженія, и потому считаютъ ихъ положительными и истинными. Какъ же вы хотите, чтобъ мы нашли себѣ у этой категоріи сочувствіе? Чему можетъ она сочувствовать? *Вотъ вредъ, происшедшій отъ нашего пренебреженія общимъ мнѣніемъ! Мы имѣли бы многихъ на своей сторонѣ, если бы старались не только быть, но и казаться правыми.* („Величественное молчаніе на общій лай приличныя сильной державѣ, чьямъ журнальная перебранка“ — помѣтка Императора Николая I). Другіе ненавидятъ Россію, считая ее главнымъ препятствіемъ общему прогрессу, будучи увѣрены, что безъ Россіи конституціонныя попытки въ Германіи и повсюду удались бы гораздо полнѣе; они думаютъ, что и впредь на этомъ пути прежде всего встрѣтятся имъ Россія. („Такъ“, отмѣтилъ Императоръ Николай I). Слѣдовательно, всякое увеличеніе Русской силы, которая считается темною, опасно и вредно для свободы, для развитія, для просвѣщенія и потому непремѣнно, но что бы то ни стало, должно быть останавливаемо и уничтожаемо. Это взглядъ такъ называемой лѣвой стороны, которую слѣдуетъ вразумлять, что намъ до нея дѣла нѣтъ, хоть по головамъ ходи, лишь только насъ не тронь, пока сама не попроситъ нашего участія.

Къ третьей категоріи принадлежатъ различные выходцы, изгнанники, политическіе бобыли и пролетаріи, которымъ терять нечего, радикалы, которые имѣютъ цѣлью только въ мутной водѣ рыбу ловить. Они желаютъ войны, какой бы то ни было, надѣясь вызвать ею новыя происшествія, новыя столкновенія, полезныя для осуществленія ихъ замысловъ, частныхъ и общихъ. Между ними поляки и венгерцы удовлетворяютъ войною вмѣстѣ и чувству личной мести. *Съ этой категоріей всякое объясненіе бесполезно: она пойметъ только грозу и силу.*

Наконецъ, присоедините къ нимъ инстинктъ зла, которое естественно ненавидитъ добро, и какъ будто слышитъ себѣ грозу съ Востока. Эта злоба безотчетная имѣетъ для насъ даже нѣчто утѣшительное, заставляя предполагать въ себѣ большой капиталъ добра, для насъ самихъ, можетъ-быть, сокровенный.

Вотъ вамъ мое мнѣніе о народахъ и массахъ. Литература играетъ нынѣ въ Европѣ жалкую роль: или невѣжество, или пристрастіе внушаетъ ей рѣчи, преимущественно въ продажныхъ газетахъ и журналахъ, или

служащихъ отголосками партій, или потакающихъ толпѣ изъ корыстныхъ видовъ.

Правительства почти всѣ противъ насъ: одни изъ зависти, другія изъ страха, изъ личныхъ побужденій. Даже Австрія, недавно спасенная нами отъ конечной гибели, объявляетъ себя только-что нейтральною и во многихъ случаяхъ, особенно судя по послѣднимъ извѣстіямъ, дѣйствуетъ заодно съ морскими державами.

Здѣсь я долженъ объяснить одно недоразумѣніе, которое можетъ встрѣтиться при чтеніи моихъ прежнихъ донесеній: я говорилъ, что Австрія менѣе Турціи имѣетъ внутренней силы и залоговъ своей долговѣчности, а Австрія избавилась такъ блистательно отъ всѣхъ своихъ опасностей 1848 года и играетъ теперь такую важную роль въ системѣ Европейскихъ государствъ. Нѣтъ ли здѣсь противорѣчія моимъ положеніямъ? Нѣтъ, противорѣчія никакого нѣтъ, потому что Австрія погибла бы безвозвратно, распавшись на составныя свои части, если бы не спасла ее Россія.

Россія спасла Австрію въ 1850 году и спасаетъ ее всякую минуту теперь: отнимите у венгерцевъ, италіанцевъ, славянъ мысль, что въ нужномъ случаѣ Россія вступится опять за Австрію, и вы увидите, долго ли простоятъ она? („Неоспоримо“, помѣтилъ Императоръ Николай).

По симъ причинамъ можно, кажется, говорить съ нею нѣсколько тверже и не считать ея нейтралитета особеннымъ благодѣяніемъ, и если великій Императоръ Россіи, на двадцать девятомъ году Своего царствования, осчастливитъ своимъ посѣщеніемъ Ольмуцъ, то тамошній вѣнчаный юноша не долженъ бы, кажется, предъявлять Ему выгоды своей искусственной монархіи, существующей *à la lettre* только по доброй воли его великодушнаго Союзника, а предать ему себя и ее въ полное распоряженіе. („Въ нѣкоторой степени такъ, но не совсемъ“, отмѣтилъ Государь).

Можетъ-быть, я не справедливъ къ нему, пишучи это подъ вліяніемъ иностранныхъ газетъ, которыя приписываютъ ему какую-то самостоятельность, оскорбительную для русскаго, преданнаго своему Государю. *Можетъ-быть, онъ исполненъ сѣровнихъ чувствованій къ своему благодѣтелю, какъ и долженъ, но, кромѣ него, въ Австріи есть еще правительство, есть дипломатія, есть бюрократія, враждебныя искони Россіи, знаменитыя своимъ предательствомъ (какъ при Екатеринѣ, такъ и при Павлѣ и при Александрѣ), которымъ и должно открывать иногда глаза, чтобъ не забывались. („Это такъ, и однимъ словомъ каналій много“ — замѣтилъ Государь).*

Я остаюсь при своемъ мнѣніи, и нынѣшнее путешествіе утвердило меня въ немъ окончательно: союзъ Австріи съ Россіей еще противоположенъ союзу Франціи съ Англіей. Что это за союзъ—укажу на одинъ маловажный примѣръ—если одной книги, одного номера газеты или журнала нельзя переслать изъ Россіи въ Австрію безъ величайшаго затрудненія, какъ будто бы они были пропитаны ядомъ. Утвердятся Россіи на Дунаѣ Австрія всегда будетъ мѣшать больше, нежели даже Франція и Англія, потому что, приблизясь къ Сербіи, а слѣдовательно, къ ея Сирміи, военной границѣ, вообще къ славянамъ („Такъ и будетъ“, написалъ Государь), мы повѣсимъ надъ нею мечъ Дамокловъ; такъ изъ чего же

мы будемъ хлопотать? А пожертвовать для нея славянами, значить обру-
бить себѣ руки, увѣчить свое тѣло.

Впрочемъ, это все только предположенія. Если, вслѣдствіе предше-
ствовавшихъ обстоятельствъ, Австрія есть наша союзница, то такъ тому
и быть. Только, *conditio sine qua non*, она должна быть союзницею вѣр-
ною, искреннею и безусловною, въ огонь и въ воду, не изъ новыхъ вы-
годъ и расчетовъ, а съ готовностью принести всякую жертву въ случаѣ
нужды. („Невозможно“, отмѣтилъ Государь).

При малѣйшемъ сомнѣніи, подозрѣніи или уликѣ (коихъ, вѣроятно,
ждать не будемъ долго), медаль должна перевернуться, ибо Австрію вы-
годнѣе имѣть намъ врагомъ, нежели другомъ, выгоднѣе во всѣхъ отно-
шеніяхъ, даже безъ промѣна ея на Францію, которая можетъ перейти на
нашу сторону, а съ Франціей и говорить нечего. („Ченуха“—надпись
Государя). Франція за Италію отдастъ намъ въ распоряженіе не только
Австрію и Турцію, но пожертвуетъ, безъ сомнѣнія, и *entente cordiale* съ
Англіей.

Скажутъ—правительство во Франціи непрочное, и неизвѣстно, оста-
нется ли Бонапартъ, или возвратятся Бурбоны.

По моему мнѣнію, во Франціи, Франція съ Бонапартомъ или Бур-
бономъ, смотря по тому, кто пораньше всталъ да налку въ руки взялъ,
мы можемъ внутренне нравственно благопріятствовать болѣе одному, не-
жели другому, но во внѣшнемъ образѣ дѣйствій подражать Англіи, кото-
рая ублажаетъ и Бонапарта, и Бурбона, и конституціонную монархію, и
радикальную республику. („Вранье“, отмѣтилъ Государь). Да къ тому же
у Французовъ внѣшняя политика не зависитъ никогда отъ образа пра-
вленія, и въ послѣднее время республика, въ эпоху своихъ оргій, дѣй-
ствовала въ отношеніи къ Германіи и Италиі совершенно въ духѣ старъ-
ыхъ преданій, какъ будто при Людовикѣ XIV.

Но оставимъ возможность и обратимся къ настоящему времени:
кто же наши союзники въ Европѣ? („Никто, и намъ ихъ не надо, если
уповаешь безусловно на Бога, и довольно—помѣчено Государемъ).

Союзники наши въ Европѣ, и единственные, и надежные, и могуще-
ственные,—славяне, родные намъ по крови, по языку, по сердцу, по
исторіи, по вѣрѣ, а ихъ 10 милліоновъ въ Турціи, и (двадцать?) милліо-
новъ въ Австріи. Это количество, значительное само по себѣ, еще значи-
тельнѣе по своему качеству, въ сравненіи съ изнѣженными сынами За-
падной Европы. Черногорцы вѣдь стануть въ ряды поголовно. Сербы
также. Босняки отъ нихъ не отстануть. Одни турецкіе славяне могутъ
выставить двѣсти или болѣе тысячъ войска, и какого войска! Не говорю
о военной границѣ, Кроатахъ, Далматинцахъ, Славонцахъ и проч. („Писано
и думано черезъ увеличительное стекло; уменьшено въ $\frac{1}{10}$ долю, и этого
довольно“—надпись Государя).

Вотъ естественные наши союзники! Покажите имъ прекрасную, свя-
тую цѣль освобожденія отъ несноснаго иноплеменнаго ига, подъ которымъ
они стонуть 400 лѣтъ, умѣйте управлять ихъ силами живыми, могучими,
восторженными, и вы увидите, какія чудеса ими сотворятся. Да сколько
прибудетъ силы и у Русскаго Самсона. Или духъ его не въ счетъ уже
пошелъ? Приѣзжай-ка Государь въ Москву на весну, отслужи молебенъ

Иверской Божіей Матери, сходи помолиться ко гробу Чудотворца Сергія, да клики кличь: Православные, за Гробъ Христовъ, за святія мѣста, на помощь къ нашимъ братьямъ, истомленнымъ въ мукахъ! и страданіяхъ! вся земля встанетъ, откуда чтó возьмется, и посмотримъ, будетъ ли намъ тогда страшенъ старый Западъ, съ его логикой, дипломатіей и измѣною.

Въ отношеніи къ туркамъ мы находимся *въ самомъ благопріятномъ, самомъ выгодномъ положеніи*, въ которое они поставили насъ сами, вмѣстѣ съ своими знаменитыми союзниками, *по какому-то таинственному движенію исторіи, которая видимо хочетъ чего-то другого, чѣмъ люди.*

Мы можемъ сказать: вы отказываетесь обѣщать намъ искреннее, дѣйствительное покровительство вашимъ христіанамъ, котораго мы единственно требовали, увѣряя васъ нѣсколько разъ торжественно, предъ лицомъ всей Европы, что мы не хотимъ ничего больше и не ищемъ никакихъ завоеваній; вы объявили намъ войну и провозгласили уничтоженіе всѣхъ прежнихъ трактатовъ, для новаго опредѣленія нашихъ отношеній, такъ *мы требуемъ* теперь освобожденія славянъ, и пусть война, избранное вами самими средство, по собственному вашему желанію, рѣшитъ новый нашъ споръ. („*Такъ, вѣроятно, и будетъ*“—надпись Государя).

Скажу даже вотъ что: если мы теперь не сдѣлаемъ этого, не освободимъ славянъ, такъ или иначе, подъ нашимъ покровительствомъ, то сдѣлаютъ это наши враги, англичане и французы, которые только того и ждутъ, чтобъ мы обробѣли (о чемъ распространяются теперь слухи), и согласились заключить миръ, то-есть *уступить*, то-есть отказаться отъ всякаго вліянія на Востокъ, отъ миссіи, намъ предназначенной со времени основанія нашего Государства. Они сдѣлаютъ то, чему теперь мѣшаютъ, потому что иначе вопроса рѣшить нельзя, а теперешняя ихъ роль ренегатовъ слишкомъ позорна, и *они столько умны*, что побоятся оставить ее за собою въ исторіи. Въ Сербіи, Болгаріи и Босніи, вездѣ между славянами, они дѣйствуютъ, и завели свои, Западныя партіи, кои предсказалъ я, впрочемъ, за десять лѣтъ предъ симъ. Они *развратятъ и освободятъ* славянъ. Каково же будетъ намъ тогда? („*Совершенно такъ*“).

Да! если мы не воспользуемся теперь благопріятными обстоятельствами, если пожертвуемъ славянскими интересами, если обманемъ ихъ расцвѣтшую надежду, или предоставимъ ихъ судьбу рѣшеніямъ *другихъ державъ*, тогда мы будемъ имѣть противъ себя не одну шальную Польшу, а десять (чего только враги и желаютъ, о чемъ и заботятся), и Петровы, Екатеринины высокія предположенія и предначинанія простите навѣкъ! („*Такъ*“).

Имѣя противъ себя славянъ, и это будутъ уже самые лютые враги Россіи, укрѣпляютъ Кіевъ и *чините Годуновскую стѣну въ Смоленскѣ*. Россія снизойдетъ на степень державъ второго класса ко времени Андрусовскаго мира, поруганная и осрамленная не только въ глазахъ современниковъ, но и потомства, не умѣвъ исполнить своего историческаго предназначенія.

Самая великая и торжественная минута наступила для нея, какой не бывало, можетъ-быть, съ Полтавскаго и Бородинскаго дня! Если не впередъ, то назадъ—таковъ непреложный законъ Исторіи. Неужели назадъ?

Неужели это случится въ царствованіе Императора Николая, за его не-утомимую, непримѣрную, послѣ Петровой, службу отечеству, въ продолженіе 30-и почти лѣтъ, отъ ранняго утра до поздняго вечера, безъ отпусковъ, болѣзней и промежутковъ. Нѣтъ! этого не будетъ, и Богъ Его и насъ съ нимъ такъ не накажетъ. Нѣтъ! Благородное, великодушное, русское сердце Его чувствуетъ, и мы всё это видимъ, какія страницы, не въ примѣръ другимъ, предоставлены Ему въ Отечественной Исторіи! Неужели промѣняетъ Онъ ихъ на ту, гдѣ было бы сказано: Петръ основалъ владычество Россіи на Востокѣ, Екатерина утвердила, Александръ распро-странилъ, а Николай передалъ его Латинамъ. Нѣтъ! этого не можетъ быть, и этого не будетъ вовѣки вѣковъ. Съ нимъ не пойдемъ мы назадъ!

Боже, спаси Царя! (Послѣдній періодъ нѣсколько разъ подчеркнуть Государемъ).

Арх. Мин. Иностр. дѣлъ. Докл. 1853 г.

Приложеніе № 29.

Баронъ Брунновъ Канцлеру 19 (31) декабря 1851 г., № 195.
Лондонъ.

Monsieur le Chancelier.

Le nom de Lord Palmerston remplit une page si longue dans l'histoire de la diplomatie contemporaine qu'au moment de la chute de ce ministre, je crois devoir laisser dans les archives du Cabinet Impérial une feuille où je vais retracer mes impressions quant au rôle politique qu'il a joué et que je désire voir arrivé à sa fin.

Henri, John, Temple, vicomte Palmerston, pair d'Irlande, né le 20 octobre 1784, est entré maintenant dans sa 68-me année.

De tous les hommes publics en Angleterre il est celui, qui, durant une longue carrière, a changé le plus souvent de chefs, de collègues et de principes.

Secrétaire au département de la guerre, depuis 1809, secrétaire d'état au département des Affaires Etrangères, depuis novembre 1830 jusqu'en novembre 1834; rentré dans cette gestion au mois d'avril 1835 jusqu'au 1 septembre 1841; et rappelé, en 1846, aux mêmes fonctions, qu'il a exercées jusqu'au moment de sa démission actuelle, il a successivement fait partie de l'administration de M. Percival, de Lord Liverpool et Lord Casletreagh et M. Canning, du Duc de Wellington, de Lord Grey, de Lord Melbourn et de Lord John Russel.

Pendant 25 ans, il a siégé au parlement pour l'université de Cambridge; en 1831, il a été privé de ce poste par son vote en faveur de la réforme. Réélu, en 1832, par le Comté de Hants, il a été dépossédé de nouveau par l'élection générale, en 1834, enfin, choisi, en 1835, à Tivetson, il a représenté ce bourg depuis 16 ans.

Dans sa longue carrière, il compte ainsi quarante-trois années, comme membre de la chambre des communes, et trente-quatre années comme fonctionnaire public de l'état.

Sa devise: „flecti non frangi“ plier sans rompre—l'a aidé à se maintenir au pouvoir au milieu des vicissitudes que l'Angleterre a traversées durant la grande lutte contre l'Empereur Napoléon; au retour de la paix, en 1815, lors de l'émancipation des catholiques, à l'époque de la réforme électorale et pendant la crise provoquée par le changement du système commercial de ce pays.

Depuis son entrée au ministère des Affaires Etrangères, son nom a été attaché à la série des actes qui ont précédé la création du royaume de la Belgique; au traité de la quadruple alliance qui, sous les auspices de M. de Talleyrand, a décidé du sort du Portugal et de l'Espagne; à la convention de 1832, qui a établi la dynastie actuelle en Grèce; aux transactions de 1840, qui ont replacé la Syrie sous l'autorité de la Porte; au traité des Dardanelles, conclu en 1841; enfin, aux traités de navigation et de commerce avec toutes les nations de l'Europe et aux conventions nombreuses qui ont eu pour objet la suppression du *trafic* des noirs.

Témoin de la grande guerre, qui s'est terminée par la chute de l'Empire de Napoléon; de la restauration de la branche aînée de Bourbons; de la révolution de Juillet; de celle de Février 1848; de la république, sous Lamartine et Cavaignac; enfin, du coup d'état du 2 Décembre, sous le prince Louis-Napoléon; il a été, tour à tour, ennemi, allié, rival, antagoniste et auxiliaire de tous les pouvoirs, qui se sont succédés en France.

Les contradictions de sa conduite envers elle s'expliquent, à mes yeux, par une pensée, qui, je le crois, n'a jamais cessé d'être présente à son esprit.

Il voulait rendre la France l'instrument de la suprématie anglaise sur le continent, sans lui permettre d'avoir une politique indépendante à elle-même. Il tenait à la dominer en lui faisant acheter l'appui qu'il lui prêtait, et cela de manière à lui faire sentir qu'il ne tolérerait point qu'elle s'émancipât au détriment d'un intérêt quelconque, proprement dit anglais.

Aussi, dès que le gouvernement du Juillet essaya, en 1839, d'adopter en Egypte une attitude indépendante, avons-nous vu Lord Palmerston rompre en visière à M. Thiers et se rapprocher de la Russie, pour imposer à la France la nécessité de renoncer à son protectorat en Egypte.

Plus tard, lorsque M. Guizot remporta par surprise le succès des mariages espagnols, nous avons vu Lord Palmerston, pour se venger de cette défaite, déclarer au régime de Juillet une haine implacable, qui ne s'est point ralentie avant que la maison d'Orléans ne fût descendue du trône.

Cet événement, tout en satisfaisant son esprit de rancune, est allé néanmoins fort au delà de ses prévisions. La république l'a effrayé non par les malheurs qu'elle présageait à l'Europe, mais par l'ascendant qu'elle aurait pu donner à la France si le mouvement des esprits avait fait acquérir à celle-ci une influence prédominante sur le reste du continent.

C'est ici, que les calculs de Lord Palmerston ont commencé par porter tous à faux.

Il s'est dit que pour ne pas laisser à la France républicaine le temps de jouer le premier rôle sur le continent, il fallait que l'Angleterre, en la gagnant de vitesse, se mit en avant, afin de marcher à la tête du mouvement général en Europe.

C'est dans cette erreur que je cherche le motif des fautes politiques commises par Lord Palmerston, d'abord en Italie, en suite à l'égard des affaires de Hongrie.

Au lieu de réprimer dès l'origine les idées ambitieuses du roi de Sardaigne, il les a encouragées dans l'espoir de créer au Nord de l'Italie un grand royaume Lombardo-Sarde pour servir de contrefort entre l'Autriche et la France.

La même fausse politique l'a poussé à favoriser à Rome, à Naples et en Sicile, le progrès des idées ultralibérales, afin que l'Italie tout entière marchât sous les auspices de l'Angleterre, au lieu de subir l'ascendant de la France républicaine.

Une fois lancé dans cette voie, Lord Palmerston est allé d'aberration en aberration jusqu'au point de donner un démenti complet au système traditionnel de l'Angleterre, qui consistait à faire de l'Autriche la base de sa politique continentale.

Il a rompu cette ancienne alliance, en épousant la cause, tantôt des révolutionnaires italiens, tantôt des insurgés hongrois.

Il a échoué partout. Après avoir encouragé les projets ambitieux du roi de Sardaigne, il l'a abandonné à Navare. Après avoir entraîné le pape dans la voie des réformes constitutionnelles, il l'a laissé sous la garde d'une garnison française. Après avoir tenté de détacher la Sicile du royaume de Naples, il a trahi la cause des insurgés de Palerme, en laissant le prince Filangiéri maître de leur sort. Après avoir excité les espérances des Hongrois par d'imprudentes paroles, il a reculé devant les armes de la Russie, venues au secours de l'Autriche.

De tant de défaites, il a essayé de se relever, en donnant au public anglais le spectacle d'une flotte envoyée aux Dardanelles. Mais notre traité de 1841 était là pour lui en interdire l'entrée.

Elle a dû reculer.

De retour de cette expédition inglorieuse, elle a été condamnée à un emploi encore plus honteux.

Elle a été réduite à capturer les navires marchands grecs, et cela pour faire valoir des créances, qui de £ 24.000 ont été finalement abaissées à £ 150.

La voix de l'Europe entière s'est élevée pour flétrir de réprobation cet indigne abus de pouvoir.

La réputation politique de Lord Palmerston, comme homme d'état, n'a jamais pu se relever de cet opprobre.

Il a descendu dans l'opinion de ses propres collègues et surtout dans celle du chef de l'administration actuelle. Lord John Russel l'a défendu devant le parlement, mais il l'a condamné dans sa conscience.

C'est dès cette époque que date, selon moi, la déchéance morale de Lord Palmerston aux yeux de l'ancien parti whig.

Plus il perdait de terrain de ce côté, plus il cherchait à en regagner du côté des radicaux.

Il en est résulté cette situation étrange qui a fait que, membre du cabinet whig, lord Palmerston affectait des sympathies ultra radicales, qui étaient désavouées par le chef même de ce cabinet.

Ce contraste devait nous faire toucher au moment où le ministère whig allait subir une crise.

Ma dépêche principale de ce jour, en retrace le progrès et en explique le dénouement.

Si la conduite de lord Palmerston a mérité un châtiment aux yeux de l'Europe, l'humiliation qu'il éprouve aujourd'hui sera pour lui la plus grande de toutes les expiations. Il n'est pas tombé avec le cabinet, mais il en a été, en quelque sorte, expulsé.

Pour un homme de son caractère et de son ambition, il faut convenir que cette situation doit être le comble de chagrin. Ce qui ajouterait à la singularité de cette chute, ce serait de voir lord Palmerston, le champion de la cause constitutionnelle, en Europe, traduit devant l'opinion comme convaincu d'avoir donné son suffrage aux actes du pouvoir absolu, au moyen desquels le président a mis fin aux constitutions de la France républicaine.

De fait il aura succombé entre la députation d'Islington et le coup d'état du 2 décembre, entre Kossuth et le prince Louis-Napoléon, entre le radicalisme anglais et la restauration d'un pouvoir militaire en France.

Il n'y a pas dans l'histoire contemporaine un seul exemple d'une chute, amenée par des causes si opposées et par des circonstances si contradictoires.

On dirait que la fortune, en trahissant lord Palmerston au milieu de ce conflit d'intérêts divers, ait pris à tâche de lui enseigner cette grande vérité: que rien n'est plus périlleux et plus fatal pour tout homme d'état que le manque de principes.

Lord Palmerston n'en avait pas. S'il en adoptait un, c'était pour le changer selon les circonstances. C'est là ce qui rendait son caractère si inexplicable, si versatile et si contradictoire.

S'il m'est permis de tracer le portrait de ce ministre que j'ai tant étudié pendant le cours de nos relations, je commencerai par dire qu'il y avait en lui deux êtres, tout à fait distincts, qui ne ressemblaient en rien l'un à l'autre.

L'un, c'était l'homme dans les habitudes de la vie domestique. Comme tel, il était prévenant; ami dévoué; sincèrement attaché à sa famille; régulier et strict en affaires; fidèle à ses promesses.

L'autre, c'était l'homme public. Comme tel, il portait au plus haut point l'esprit de domination. A son gré, il n'y avait en Europe que le nom de l'Angleterre, qui fut fait pour gouverner le monde. Tout devait céder à cette passion, à laquelle il sacrifiait les considérations les plus graves qui tiennent au repos de l'ordre social. On s'est souvent demandé par quel motif il voulait avec tant d'acharnement imposer aux autres états le régime représentatif. La raison en était fort simple. Il tenait à affaiblir partout le pouvoir souverain, afin que les états rendus par là moins forts et moins indépendants dans leur action, fussent plus enclins à subir l'ascendant de l'influence anglaise. C'était là le rêve de son ambition.

C'est le même ordre d'idées qui le poussait à établir la doctrine que dans le reste du monde l'*anglais* représentait le citoyen libre de l'ancienne Rome. Le mot „*civis romanus*“ n'était pas dans sa bouche une parole vaine. Il y attachait une signification sérieuse. Il savait qu'il exerçait par là un grand prestige sur l'opinion publique de ce pays. Il flattait son orgueil national, en lui faisant sentir que, semblable à Rome de l'antiquité, la Grande-Bretagne commandait le respect sur la surface du globe.

Dans la poursuite de ce rêve d'ambition tous les moyens lui semblaient bons pour arriver au but. A son avis, l'Angleterre devait former et quitter ses alliances, selon ses intérêts du jour, sans préférence, sans regret et sans fidélité. Il n'y avait de constant pour lui que le triomphe de la suprématie anglaise.

Au char où il avait placé cette idole il lui fallait des bras pour le traîner. Peu lui importait le choix. Il les prenait au hasard. Tantôt c'était le sultan, tantôt le pape, tantôt Espartero, tantôt Kossuth, selon qu'il s'agissait de faire plier la Turquie, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie sous le joug de la Grande-Bretagne.

Cela est si vrai, que je m'explique parfaitement la raison qui l'aura décidé au risque de se compromettre envers l'opinion et sans l'aveu de ses collègues à offrir ses félicitations au Prince Louis-Napoléon, sur le succès de la journée du 2 décembre. Il aura entrevu la possibilité de captiver ainsi le président et de l'attacher à sa politique afin d'avoir une armée française à mettre dans la balance pour servir de contrepoids aux puissances du Nord si elles se liguèrent contre l'Angleterre.

Son esprit était assez hardi pour former une pareille conception.

On l'a souvent mal jugé lorsqu'on l'a taxé d'inconséquence. Il n'était pas léger, mais aventureux. Les plans qu'il concevait avaient cela de défectueux qu'ils dépassaient souvent ses moyens d'action. Alors, il abandonnait ses projets avec la même rapidité, avec laquelle il les avait formés. Il reculait faute de pouvoir avancer. On était tenté alors d'attribuer à sa légèreté ce qui, en réalité, n'était que l'effet d'une audace mal secondée par des circonstances plus fortes que sa volonté.

Je ne partage pas non plus l'opinion de ceux qui l'ont pris pour *révolutionnaire*. Il n'était point dans le sens qu'on attache à ce mot, je veux dire que le désordre ne lui paraissait pas un état de choses désirable, comme l'entendent les conspirateurs et les faiseurs de complots.

Mais il trouvait qu'il pouvait y avoir un avantage pour l'influence anglaise, lorsque les états, agités par une inquiétude domestique, se voyaient dans l'obligation de recourir à cette influence et de se soumettre à ses arrêts. De là sa prédilection pour les médiations où l'Angleterre, jouant le rôle d'arbitre, agrandissait son ascendant. De là aussi les sympathies qu'il manifestait envers les réfugiés politiques de tous les pays.

En un mot, il ne faisait pas de révolutions, mais il visait à en profiter. J'établis cette distinction parce qu'elle le caractérise avec la plus grande vérité.

Le mot célèbre de Machiavel „*divide et impera*“ se traduisait par lord Palmerston avec cette variante: „*inquiétez le monde et vous le gouvernerez*“.

En effet, c'est par l'inquiétude qu'il répandait, par la crainte qu'il savait inspirer et par les tourments qu'il faisait éprouver aux états du continent,

que ce ministre cherchait tantôt à les intimider, tantôt à les affaiblir, tantôt à les soumettre à sa volonté.

Il avait organisé systématiquement ce plan d'intimidation diplomatique. C'était pour lui non seulement une occupation, mais un plaisir.

A côté de cela, il se procurait la jouissance de harceler, par des tracasseries inutiles, ceux des grands Cabinets sur lesquels il n'avait pas de prise. Le nôtre était celui de tous qu'il voyait soustrait à son action directe. Sans pouvoir lui donner de l'inquiétude, il devait se borner à lui causer du tracasserie; c'est à cette disposition hargneuse que notre cabinet a dû attribuer une série de mauvaises chances que lord Palmerston lui a suscitées, sans la moindre nécessité et sans qu'il y attachât lui-même une importance sérieuse.

Il avait deux styles différents pour traiter ces questions: l'un diffus, l'autre mordant. En général sa rédaction habituellement abondante et facile n'était pas assez corrigée.

Dans la discussion verbale, il était lucide, serré, et, pour la plupart du temps, fort habile. Rarement il entamait le débat lui-même. Il mettait son interlocuteur dans la nécessité d'en prendre l'initiative. Alors il l'écoutait avec une attention suivie, saisissait le côté faible des arguments qu'on lui avait exposés et les battait en détail.

Une dialectique plus subtile que logique, faisait sa principale force. Il en avait contracté la grande habitude dans les délibérations de la chambre des communes.

Comme homme parlementaire, il brillait moins par l'éloquence que par l'ironie. Ses discours, quand même ils ne parvenaient point à convaincre son auditoire, avaient toujours le mérite de les captiver. Il possédait à un haut degré l'art de flatter l'orgueil national de la chambre et d'exploiter ses tendances libérales. Cette tactique parlementaire lui avait fait découvrir le secret de gagner les suffrages des whigs radicaux, d'imposer silence au parti conservateur et d'acquérir en dehors de la chambre une popularité incontestable en dépit de ses fautes, de ses mécomptes et de ses défaites.

Il savait même tirer parti de la haine qu'il s'était attirée à l'étranger pour faire croire à l'Angleterre qu'on le détestait partout ailleurs, uniquement en raison de l'ardeur avec laquelle il soutenait les intérêts, l'influence et l'honneur de son pays.

Il emploiera de nouveau ce manège pour se venger du premier ministre en déversant sur lui le blâme de l'avoir sacrifié aux exigences de l'étranger et pour essayer ainsi, s'il se peut, à se relever de sa chute.

En quittant le ministère des affaires étrangères, il y laisse parmi ses subordonnés une clientèle nombreuse. Il avait pour principe de les encourager, en favorisant leur avancement; et, avant tout, de défendre ses agents diplomatiques à l'étranger, quand même ils se mettaient dans leur tort par imprudence ou par un zèle inconsidéré.

Mais s'il poussait à l'extrême le soin qu'il prenait de la réputation des diplomates anglais, il n'en avait aucun pour celle des représentants étrangers, appelés à traiter avec lui les intérêts confiés à leur zèle.

Je ne pense pas qu'il y avait un ministre des affaires étrangères qui, plus que lord Palmerston, ait eu sur sa conscience le reproche d'avoir compromis tant de réputations et brisé tant de carrières.

Il a attristé les derniers jours de la vie politique du prince Lieven, abrégé celle du comte Matuszewic, il fait fléchir sous le chagrin la haute intelligence du comte Pozzo di Borgo.

Il a épuisé jusqu'à la patience impassible de M. de Talleyrand et l'a contraint de quitter l'ambassade de Londres à force de contrariétés et de dégoûts. Il a été cause du rappel du maréchal Sébastiani, de la défaite de M. Guizot et de la retraite de M. Austaire.

Deux ambassadeurs des Pays-Bas, M. de Falk et M. Van Zuylen, ont succombé sous le fardeau de la négociation hollando-belge.

L'anxiété d'esprit qu'elle a produite sur le ministre de Prusse le baron de Bullow, a été la première secousse qui a fini par ébranler et par éteindre la pensée de cet homme d'état.

Un ambassadeur et un ministre d'Autriche, le comte Dietrichstein et le comte Collorido, ont renoncé, l'un après l'autre, à soutenir, sur le terrain de Londres, une lutte qui fatiguait je ne dis pas leur énergie, mais leur patience.

Celle du ministre de Portugal le vicomte de Moncorvo a été mise à une épreuve qui n'a fini qu'avec la vie.

Le dernier nom que j'ai à ajouter à cette liste est celui du prince Castelicala dont la carrière s'est terminée par le malheur non mérité d'une disgrâce.

En présence de tant d'exemples d'adversité et de souffrance morale, faut-il s'étonner de la satisfaction unanime qu'a répandue parmi les membres du corps diplomatique à Londres, la nouvelle de la chute de lord Palmerston.

Pour ajouter un dernier trait à l'esquisse que je viens de tracer de la vie politique et du caractère de cet homme d'état, je me permettrai de rappeler un mot qui est resté toujours présent à ma pensée, car je le tiens de feu S. M. le roi de Prusse de glorieuse et bienaimée mémoire.

Lorsqu'en 1837 l'Empereur daigna m'envoyer en mission spéciale en Angleterre, pour traiter la question d'Orient, notre Auguste Maître m'ordonna, à mon passage par Berlin, de rendre compte à Sa Majesté le roi de l'objet de ma mission.

Cet Auguste Monarque eut la bonté de me dire alors ces mots: „Tenez vous bien sur vos gardes envers lord Palmerston. Cet homme n'est pas de bonne foi“.

L'historien qui écrirait un jour la vie politique de ce ministre ne pourrait pas y attacher une épigraphe plus vraie et plus éloquente:

„Il n'était pas de bonne foi“.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Monsieur le chancelier, de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur *Brunnow*.

Приложение № 30.

Рукописная записка Михаила Волкова „Что довело Россію до настоящей войны“, относящаяся къ началу 1856 года и посвященная князю Александру Михайловичу Горчакову.

Вліяніе, какъ дѣйствіе непринужденное, тогда только проявляется, когда сторона, ищущая вліянія, умѣетъ заслужить довѣріе той стороны, которую желаетъ подчинить своему вліянію, убѣдивъ ее въ благосклонности своихъ чувствъ, и когда, при обнаруженіи своихъ требованій, соблюдаетъ умѣренность, не выступая изъ предѣловъ приличія и права. — Но ежели сторона, ищущая вліянія, изъ-подъ личины благонамѣренности, выкажетъ неловко иные замыслы и дастъ основательный поводъ сомнѣваться въ искренности ея дружбы, или при обнаруженіи своихъ требованій забудетъ о началахъ умѣренности, приличія и права, въ такомъ случаѣ вліяніе ея непремѣнно исчезнетъ. — На мѣсто довѣрія явится недоувѣренность, и чувство благорасположенія замѣнится отвращеніемъ. — Для поддержанія вліянія необходима также послѣдовательность въ дѣйствіяхъ. — Кто льститъ сегодня мнѣ, а завтра врагу моему, тотъ лишается общаго довѣрія и уваженія; кто сегодня грозенъ, а завтра уступчивъ, тотъ никому не страшенъ; кто, смѣло высказавъ свое требованіе, не окажетъ твердости въ поддержаніи его, а уступитъ предъ сопротивленіемъ постороннихъ лицъ, тотъ подвергнетъ себя заслуженному презрѣнію; кто предприметъ дѣло, не имѣя подъ рукою достаточныхъ средствъ для достиженія своей цѣли, тотъ выйдетъ изъ дѣла побитый и отброшенный. — Въ сихъ короткихъ строкахъ заключается исторія сношеній нашихъ съ Востокомъ или, лучше сказать, съ Оттоманскою Имперіею, въ теченіе послѣдняго сорокалѣтія. — Одинъ только пятилѣтній періодъ, протекшій съ 1829-го по 1833-й годъ, составляетъ исключеніе изъ общей жалкой картины нашихъ неудачъ на Востокъ.

Сношенія Россіи съ Портою состоятъ изъ перемежающихся періодовъ мира и войны. Дружба замѣняется враждою и обратно. Миръ наступаетъ обыкновенно послѣ долгихъ и упорныхъ битвъ, когда силы воюющихъ сторонъ близки уже къ истощенію. Война слѣдуетъ за миромъ, когда возбужденное какими-нибудь внѣшними причинами чувство народнаго и государственнаго самосознанія внушаетъ туркамъ желаніе вступить съ нами въ брань, дабы освободиться отъ нашего тяготѣнія и возвратить Турецкой Имперіи утраченные ею права и области. Въ исторіи сношеній Россіи съ Портою проявляется часто динамическое давленіе русскаго правительства на турецкое; что же касается до вліянія, то оно очень рѣдко бываетъ замѣтно. Отсутствие вліянія объясняется самою природою нашихъ отношеній къ Портѣ. Вліяніе, какъ дѣйствіе невынужденное, какъ результатъ взаимнаго довѣрія и сочувствія обѣихъ сторонъ, не можетъ существовать тамъ, гдѣ отношенія сопровождаются недоувѣренностью и напряженностью. Сколько мы ни старались проникнуть въ исторію нашихъ сношеній съ Турціею, намъ не удалось найти примѣровъ русскаго вліянія. Все, что ни приобрѣли представители наши на Востокъ, до-

быто ими посредствомъ настойчивыхъ требованій и угрозъ или помощьюъ посторонняго вліянія, но не силою разсужденія и логическихъ доводовъ или увлекательностью глубоко проникнутаго убѣжденія.

Приведемъ здѣсь примѣры изъ исторіи сношеній нашихъ съ Турціею. Букарестскій договоръ, хотя и былъ подписанъ въ 1812 году, но оставался безъ исполненія до войны 1828 года, ибо мы не пользовались въ Царѣ-градѣ ни малѣйшимъ вліяніемъ. Несмотря на гордость и взыскательность барона Строганова, замѣнивашаго при турецкомъ дворѣ кроткаго, ученаго и уступчиваго посланника Италинскаго, русское посольство не могло похвалиться при немъ ни малѣйшимъ успѣхомъ, ибо Порта, опираясь на Англію и Австрію, чувствовала себя огражденною отъ давленія со стороны Россіи и смотрѣла на требованія Строганова, какъ на выходки человѣка необыкновенно вспыльчиваго, который высокомернымъ своимъ обращеніемъ вызвалъ сопротивленіе турокъ. По отбытіи Строганова изъ Царя-града, вслѣдствіе возстанія грековъ, вліяніе наше на турецкое правительство рушилось совершенно. Императоръ Александръ, испуганный Меттернихомъ, видѣлъ въ грекахъ карбонаровъ, не смѣлъ выказать имъ сочувствія, предалъ ихъ туркамъ на закланіе и, удержанный угрозами Австріи и Англіи отъ войны съ Портою, дошелъ до самыхъ послѣднихъ предѣловъ уступчивости. Въмѣсто того, чтобы двинуть войска свои къ Царю-граду на совершеніе того великаго и святаго дѣла, которому онъ самъ сначала былъ покровителемъ, Императоръ Александръ взиралъ равнодушно на восточныя событія. Онъ могъ заставить трепетать Австрію изъявленіемъ сочувствія своего къ возставшимъ противъ ея давленія италянцамъ; онъ могъ смѣло двинуть полки свои на помощь грекамъ, ибо вся Италія пылала въ то время въ пламени возстанія; но смущенный духъ его не постигъ этого высокаго призванія; онъ оставилъ прелестную Италію на попраніе Австріи и предалъ единовѣрцевъ своихъ турецкому мечу. Его снисходительность къ Меттерниху и Кастельрѣ достигла такой степени самоотверженія, что, почитая присутствіе русскаго посланника въ Царѣ-градѣ бесполезнымъ и даже неприличнымъ въ то время, какъ турки губили тысячами сыновъ Восточной Церкви и въ особенности то племя, котораго Великая Екатерина была гласною покровительницею, нашъ слабый вѣнценосецъ поручилъ завѣдываніе дѣлами русской миссіи въ Царѣ-градѣ англійскому послу лорду Стренгфорду! Этотъ хитрый дипломатъ занимался ими ко вреду Россіи до Веронскаго конгресса. На этомъ знаменитомъ сѣздѣ, давшемъ Меттерниху случай упрочить пагубное свое вліяніе на Александра, завѣдываніе русскими дѣлами на Востокъ передано было австрійской миссіи, пребывавшей въ Царѣ-градѣ. Веронскій конгрессъ съѣхался въ ноябрѣ 1822 года, девятнадцать мѣсяцевъ спустя послѣ греческаго возстанія. Въ этотъ краткій, но ужасный періодъ, дѣло греческое озарилось самымъ христіанскимъ и мученическимъ сіяніемъ. Одинъ только ослѣпленный могъ видѣть въ грекахъ карбонаровъ. Въ глазахъ міра, дѣло греческое почиталось святымъ. Но Александръ, поработченный Меттернихомъ, оставался игральщикомъ сатаническихъ ухищреній австрійскаго министра. Почитая грековъ сообщниками какой-то революціонной шайки, Русскій Царь, тотъ самый, подъ кровомъ котораго Этерія образовалась и процвѣтала, тотъ самый, кото-

рый предписывалъ Чичагову быть освободителемъ угнетенныхъ славянъ, Русскій Царь, Александръ Благословенный, внукъ славной Екатерины, отталкивалъ отъ себя прибѣгавшихъ къ его покровительству грековъ, не внималъ ихъ воплямъ и не допустилъ посланныхъ отъ Греціи депутатовъ предстать предъ его лицемъ. Чѣмъ болѣе изучаешь виѣшнюю политику русскаго правительства, тѣмъ менѣе удивляешься тому, что русскій дворъ есть предметъ общей недовѣрчивости народовъ и правительствъ. Что можетъ быть страннѣе этой политики? Дробить Италію и поработать ее Австріи, между тѣмъ какъ польза Россіи требуетъ, чтобы Италія была государствомъ сильнымъ и независимымъ. Ободрять Этерію на Востокъ, покровительствовать учрежденію училищъ между христіанами, живущими въ Турціи, пробуждать въ нихъ духъ свободы, и между тѣмъ въ то самое время, какъ этотъ духъ начинаетъ оживлять угнетенныхъ, въ ту минуту, какъ удрученные подають признаки возстанія, не только отъ нихъ отступиться, но даже предать ихъ безбожно на закланіе ихъ лютейшимъ врагамъ. Политика Александра отзывалась двуличностью, и эта-то двуличность вредила Александру во мнѣніи правительствъ и народовъ.

Перйдемъ теперь къ Императору Николаю. Начало царствованія этого Государя было превосходно. Онъ возстановилъ честь русскаго имени на Востокъ. Онъ заставилъ турокъ устроить на Аккерманскомъ конгрессѣ все, что было ими оставлено безъ вниманія со времени Букарестскаго мира; онъ объявилъ себя покровителемъ грековъ; онъ довелъ западныя державы до союза противъ ислама; онъ вступилъ въ войну съ Портою; онъ велъ эту войну два года и подписалъ миръ въ Адрианополѣ на самыхъ выгодныхъ для христіанъ условіяхъ. Адрианопольскій договоръ положилъ основаніе тремъ новымъ народностямъ, которыя неминуемо должны со временемъ образоваться. Права и преимущества, дарованныя Молдавіи и Валахіи, суть зародыши будущаго Дакскаго Государства, къ которому примкнетъ и Трансильванія. Сербское Княжество есть зародышъ Южно-Славянскаго Царства, въ составъ котораго войдутъ: Сербія, Болгарія, Боснія, Герцеговина, Хорватія, равномѣрно какъ и Австрійско-Южно-Славянскія области. Греческое Королевство есть зародышъ новаго Византійскаго Царства.

Положивъ основаніе этому новому распредѣленію христіанскихъ народностей на Востокъ, Николай пошелъ далѣе. Война, терзавшая въ 1833 году Оттоманскую Имперію, подала ему поводъ къ устроенію въ ней новаго порядка. Въ то время Турецкое Государство раздвоено было на удѣлъ Оттоманскій и удѣлъ Арабскій. Первый повиновался султану Махмуду II, второй Мегеммеду-Али, египетскому пашѣ. Зоркій взглядъ Николая I открылъ, что это раздвоеніе согласовалось съ прямою пользою Россіи. Мегеммедъ-Али, руководимый тѣми же западными державами, которыя и теперь съ нами воюють, мѣтилъ свергнуть Махмуда съ престола, дабы стать главою всей Имперіи Оттоманской. Николай не допустилъ его до осуществленія этого замысла; онъ отбросилъ Мегеммеда-Али за предѣлы Малой Азіи и начерталъ на картѣ двѣ мусульманскія имперіи, вмѣсто одной. За Махмудомъ осталась Европейская Турція съ Малой Азіею; за Мегеммедомъ-Али—Сирія, Палестина и Египетъ съ островомъ Кандією. Столицею Турецкой Имперіи остался Стамбуль; первымъ градомъ Араб-

ской Имперіи сдѣлалась Александрія. Польза Россіи требовала упроченія введеннаго въ Турціи раздѣла, и Николай I постигалъ вполнѣ всю важность этого соображенія. Онъ понималъ, до какой степени соперничество между Махмудомъ и Мегеммедомъ-Али могло служить его политическимъ видамъ, но, къ несчастью, Русскій Царь ошибся въ средствахъ для достиженія своей цѣли. Въмѣсто того, чтобы удовольствоваться ослабленіемъ Оттоманской Имперіи посредствомъ ея раздробленія на нѣсколько участковъ, онъ пожелалъ немедленно сдѣлаться полнымъ хозяиномъ на Босфорѣ. Для осуществленія этой мысли придумали въ Петербургѣ самое неудачное средство. Глубокіе русскіе политики, видя, что Европа не встревожилась прибытіемъ нашихъ войскъ въ Царь-градъ на помощь султану Махмуду, заключили изъ этого равнодушія западныхъ державъ, что Россія все возможно на Босфорѣ. Упоенные своимъ мгновеннымъ успѣхомъ, они составили на берегахъ Невы проектъ союзнаго трактата съ Портою, и прислали этотъ актъ въ Царь-градъ для подписанія. Г. Бутеневъ со стороны Россіи, Хозревъ-Паша и Акифъ-Еффенди со стороны Турціи были созданы на совѣщаніе. Нѣсколько разъ сходились обоюдные полномочные для преній объ условіяхъ трактата, и, наконецъ, вслѣдствіе нашей настойчивости, трактатъ былъ принятъ турками во всей неѣдности С.-Петербургскаго проекта. Россія обязалась поддерживать султана противъ всѣхъ его враговъ, внутреннихъ и внѣшнихъ; Турція обѣщала запирать Дарданеллы врагамъ Россіи и обязалась не пропускать квозь проливы никакихъ флотовъ, принадлежащихъ враждебнымъ Русскому Царю державамъ. Этотъ знаменитый трактатъ относится къ июлю мѣсяцу 1833 года и названъ на западѣ трактатомъ ункяръ-эскелесе.

Съ перваго взгляда Бутеневскій договоръ не обнаруживаетъ въ себѣ ничего безсмысленнаго; Россія обѣщаетъ присылать въ Турцію войска при первомъ требованіи султана; Махмудъ, съ своей стороны, обязывается запирать Дарданеллы на замокъ при первомъ требованіи Россіи. Но чѣмъ болѣе вникаешь въ содержаніе этого трактата, опредѣляющаго начало всѣхъ нашихъ послѣдующихъ неудачъ на Востокѣ, тѣмъ глубже убѣждаешься въ той мысли, что лица, участвовавшія въ составленіи С.-Петербургскаго проекта, не имѣли понятія о положеніи Турціи и не предвидѣли тѣхъ послѣдствій, которыя должны были неминуемо произтечь изъ условій турко-русскаго союза. Въ С.-Петербургѣ забыли, что Махмудъ не имѣлъ ни силы, ни желанія, ни возможности привести когда-нибудь этотъ договоръ въ исполненіе. Что могъ сдѣлать въ пользу нашу султанъ, изнуренный продолжительной войною съ греками, съ русскими, съ арнаутами и, наконецъ, съ арабами? Могъ ли онъ, при случаѣ, выказать себя нашимъ союзникомъ, когда въ его Имперіи, отъ низшаго простолудина до высшаго сановника, всякій мусульманинъ почиталъ Русскаго Царя заклятымъ, вѣчнымъ и непримиримымъ врагомъ Оттоманскаго Государства? Кто изъ турокъ, начиная съ самого Махмуда, въ случаѣ появленія англо-французскихъ флотовъ при устьѣ Дарданеллъ, не принялъ бы ихъ съ восторгомъ и не открылъ бы имъ дальнѣйшаго хода въ Черное море для истребленія русскаго флота. Всякій, занимавшійся нѣсколько восточными дѣлами, предсказалъ бы безошибочно Петербургскому двору, что со стороны Турціи Бутеневскій договоръ останется всегда мертвою буквою.

Разсмотримъ теперь, какія неблагопріятныя послѣдствія навлекъ Россіи этотъ трактатъ со стороны западныхъ державъ. Означенный договоръ скрѣпилъ между этими державами самый тѣсный союзъ и поставилъ русскій Черноморскій флотъ въ опасность быть жертвою нашего разрыва съ Англіею и Франціею. Обнаруживая предъ турками всю ничтожность нашей морской силы въ сравненіи съ западомъ, онъ внушилъ мысль Оттоманской Портѣ загладить передъ Англіею и Франціею сдѣланную Махмудомъ ошибку и вызвалъ турокъ сблизиться съ западными державами для уничтоженія нашего тяготѣнія на Востокъ. Съ 1834 года начались колебанія Порты. Въ 1836 году султанъ отправилъ чрезвычайныхъ пословъ въ Парижъ и Лондонъ, съ ходатайствомъ о сближеніи Турціи съ западомъ. Россія вздумала было остановить поступки султана, напомнивъ ему о Бутеневскомъ трактатѣ. Но султанъ, ободренный Англіею и Франціею и поддержанный Австріею, отвѣчалъ ей, что Турція должна жить въ дружбѣ со всѣми, несмотря на помянутый трактатъ. Турки поняли тогда изъ нашихъ движеній на Черномъ морѣ, что, невзирая на гордую переписку, существовавшую между нашимъ дворомъ и западомъ, мы въ сердцѣ своемъ боялись запада, они видѣли, что, исключая двухъ или трехъ бригговъ, ни одно русское военное судно не осмѣливалось являться у входа въ Босфоръ, чтобы не дать повода англо-французскому флоту ворваться въ Дарданеллы. Эта необыкновенная осторожность, не похожая на прежніе наши пріемы, повредила намъ чрезмѣрно во мнѣніи мусульманъ.

Въ то время судьба преслѣдовала насъ по всему Востоку, и наши Кавказскія, Гератскія и Средне-Азіійскія неудачи возбудили въ туркахъ мысль, что русская сила въ упадкѣ. Дѣйствительно, разстроенное положеніе нашихъ дѣлъ за Кавказомъ во времена барона Розена и генерала Головина; неудачная попытка отдать Герать Персіи; смиреніе, съ которымъ русское министерство иностранныхъ дѣлъ отреклось отъ агентовъ, посланныхъ имъ въ 1838 году въ центральную Азію, увѣрія Англію, безъ зазрѣнія совѣсти, что эти агенты русскому правительству неизвѣстны; всѣ эти событія не могли возвысить насъ во мнѣніи Турокъ. Оттоманское правительство и мусульмане почитали насъ людьми лукавыми, неловкими и слабыми. Но въ глазахъ христіанъ, договоръ союзный съ Портою казался явною измѣною со стороны Русскаго Царя, призваннаго, по мнѣнію жителей Востока, разрушить, а не поддерживать Оттоманскую Имперію. Шесть лѣтъ протекли со дня подписанія Бутеневаго трактата до смерти Султана Махмуда II, и въ это шестилѣтіе наше вліяніе въ Царѣ-градѣ дошло до совершеннаго ничтожества. Медоточивый нашъ посланникъ, г. Бутеневъ, занимался текущими дѣлами, хлопоталъ и о Сербіи, и о Молдо-Валахіи, терялся въ безконечныхъ и скучныхъ перепискахъ съ своимъ дворомъ, но не имѣлъ въ Царѣ-градѣ никакого значенія.

Исполнивъ тогдашней дипломатіи въ Турціи, главный двигатель оттоманской политики былъ англійскій посоль лордъ Понсомби, достойный предшественникъ лорда Редклифа. Мы увидимъ, какимъ вліяніемъ при турецкомъ дворѣ пользовался представитель Великобританіи. Указывая туркамъ на Чечню, увѣрія ихъ въ сочувствіи къ нимъ Англии и всей Европы, онъ возбуждалъ мусульманъ къ сопротивленію и еще въ 1838 году подалъ султану записку о томъ, какъ отнять у Россіи Тавриду и Бесса-

рабію. Но, хотя могущество Россіи въ Черномъ морѣ и крайне озабочивало англійскаго посла, лордъ Понсомби понималъ, однако, ясно, что его заботы о возстановленіи турецкаго могущества не должны были выходить изъ предѣловъ возможнаго, и что прежде нежели приступить къ осуществленію отдаленныхъ плановъ, слѣдовало начать съ возсозданія Оттоманской Имперіи въ тѣхъ предѣлахъ, въ которыхъ она существовала до разрыва съ Мегеммедомъ-Аліемъ. Понсомби предложилъ султану завоевать снова Сирію, и война 1839 года открылась.

Ни одна изъ державъ Европы не пользовалась такимъ вліяніемъ на Востокъ, какъ Англія. Турецкое правительство взирало на Англію, какъ на искреннюю свою союзницу, готовую содѣйствовать силѣ и благоденствію Турціи, между тѣмъ какъ Австрія и Франція казались ей подозрительны. Неограниченное довѣріе Порты помогало чрезмѣрно великобританскимъ посламъ въ исполненіи ихъ обязанностей и придавало имъ такую смѣлость, что они дозволяли себѣ входить къ султану съ самыми чрезвычайными требованіями, не сомнѣваясь въ успѣхѣ. Лордъ Понсомби, подъ разными предлогами, отрѣшаль турецкихъ министровъ, смѣнялъ вселенскихъ патріарховъ, и его отважныя дѣйствія не внушали туркамъ никакого подозрѣнія и даже не казались имъ оскорбительны. Англія не упускала ни малѣйшаго средства для внушенія Портѣ глубокаго къ себѣ довѣрія. Великобританскій дворъ выставялъ себя образцомъ нелицемѣрной дружбы къ султану, между тѣмъ какъ прочія державы выказывали величайшее равнодушіе къ Портѣ. Понсомби раскидывалъ передъ турками карту Европы и, указывая имъ на завоеванія Россіи, не забывалъ также внушать подозрѣнія и къ Франціи, завоевавшей Алжиръ, тяготѣвшей надъ судьбами сѣверной Африки и двигавшей по своему произволу политикою египетскаго паши.

Вліяніе, которымъ пользовалась Франція при дворѣ знаменитаго Мегеммеда-Али, тревожило великобританскаго посла, и онъ вмѣстѣ съ извѣстными лордомъ Пальмерстономъ, бывшимъ въ 1839 году министромъ иностранныхъ дѣлъ, опредѣлили уничтожить могущество египетскаго владѣтеля. Для достиженія этой цѣли, лордъ Понсомби предположилъ себѣ возбудить войну между султаномъ и его вассаломъ. Сперва, посредствомъ разосланныхъ агентовъ, англійскій посоль старался взволновать Ливанскую горупротивъ Ибрагима-Паши, начальствовавашаго въ Сиріи, отъ имени Мегеммеда-Али, но, увидѣвъ, что это орудіе недостаточно, прибѣгнувъ къ другому и подъ разными предлогами уговорилъ Махмуда II объявить войну египетскому пашѣ. Султанъ имѣлъ въ то время порядочную армію, превосходившую числомъ ту силу, которою предводительствовала Ибрагимъ-Паша. Махмудъ полагалъ, что его сильное войско, опираясь на бунтующихъ друзовъ, побѣдитъ непременно малую армію Ибрагима, и что вся Сирія покорится снова династіи Оттомана. Но не такъ случилось. Турецкое войско, подъ начальствомъ безграмотнаго черкеса, Гафыза-Паши, переправилось черезъ Тавръ, столкнулось съ арабами у селенія Нешиби и было наголову разбито. Между тѣмъ, по внушенію Франціи, Ахметъ-Паша, начальникъ турецкаго флота, увелъ подчиненные ему корабли въ Александрію, и султанъ остался разомъ безъ сухопутной и безъ морской силы. Турецкая армія была разсѣяна, флотъ находился въ Египтѣ, и ту-

рецкій султанъ походилъ болѣе на призракъ государя, нежели на истиннаго монарха. Въ довершеніи всѣхъ бѣдъ, въ ту самую минуту, какъ Оттоманская Имперія особенно нуждалась въ правителѣ, султанъ Махмудъ скончался, и на турецкій престолъ вступилъ 16-лѣтній Абдуль-Меджидъ, старшій изъ сыновей Махмуда.

Положеніе Турціи указывало путь русскому правительству. Смерть Махмуда лишала Оттоманскую Имперію послѣдней силы. Россіи слѣдовало пользоваться этимъ случаемъ, чтобы помѣшать возстановленію Турецкой Имперіи въ прежнихъ ея предѣлахъ. Благоразуміе предписывало Россіи сблизиться съ Франціею, для поддержанія независимости Мегеммеда-Али, ибо этою независимостью, на которую египетскій нашъ имѣлъ полное право, вслѣдствіе несправедливаго нападенія на его армию въ Сиріи, разрушалось до основанія единство турецкаго государства. Но, вопреки всякой здоровой политикѣ, мы стали на сторону Англіи и Австріи и принялись усердно за работу, чтобы превратить Оттоманскую Имперію изъ развалины въ государство самостоятельное. Вскорѣ обстоятельства доказали намъ нелѣпость нашихъ дѣйствій, но уже было поздно, и сколько съ тѣхъ поръ мы ни ссылались на болѣзненное положеніе Турціи, сколько ни старались доказать Европѣ, что лучше зарыть этого больного въ землю, нежели дать ему тлѣть и гнить на вольномъ воздухѣ, но никто не убѣдился нашими доводами, и больной пережилъ самого исполина Николая I. Болѣе того: этотъ больной, поддержанный тремя богатырями, собрался съ послѣдними силами, заставилъ насъ убраться изъ его дома и, при помощи своихъ пріятелей, приползъ къ намъ самимъ въ домъ. Но обратимся снова къ историческому ходу нашихъ промаховъ на Востокъ.

Въ политикѣ, какъ и въ жизни частныхъ людей, одна ошибка ведетъ къ другой. Договоръ Бутенева съ Портою положилъ основаніе нашимъ неудачамъ на Востокъ. На этомъ основаніи построилось потомъ цѣлое огромное зданіе непростительныхъ ошибокъ. Бутеневскій трактатъ разгласилъ въ цѣломъ мірѣ, что Россія есть преданнѣйшая и самая великодушная союзница султана, и что дѣйствія ея связаны впредь съ судьбами Порты. По смерти султана Махмуда, намъ предсталъ случай уничтожить значеніе Оттоманской Имперіи посредствомъ совершеннаго отлученія отъ нея Сиріи, Палестины и Египта; однако, силою той самой логики, которая вовлекла насъ въ трактатъ 1833 года, мы нашли вынуждены поддерживать султана, вопреки прямой нашей пользѣ, и хотя нашъ дворъ не одобрялъ войны, объявленной Портою египетскому сатрапу, ибо чувствовали, что паденіе Мегеммеда-Али повредитъ нашему собственному значенію на Востокъ, но, дабы не впасть въ противорѣчіе съ провозглашенными имъ правилами, нашелся въ обязанности пристать къ трактату 15 іюля 1840 года.

Этотъ трактатъ былъ придуманъ нашими главными врагами, Пальмерстономъ, Меттернихомъ и великобританскимъ въ Царѣ-градѣ посломъ лордомъ Понсомби. Онъ имѣлъ цѣлью возстановитъ Оттоманскую Имперію въ ея дѣлности покореніемъ снова ея власти тѣхъ областей, которыя были въ 1833 году уступлены Мегеммеду-Али, и уничтоженіемъ независимости египетскаго паши. Австрія и Англія желали подавить значеніе Франціи въ Египтѣ, странѣ, въ которой это государство пользовалось чрезвычай-

нымъ вліяніемъ, и предполагали въ то же время слить вмѣстѣ разрозненныя силы Оттоманской Имперіи, дабы противопоставить эту возобновленную и усиленную имперію нашему тяготѣнію на Востокъ. Англія уже и тогда смущалась при зрѣлищѣ нашей возраставшей силы и унострѣбляла всѣ старанія свои, дабы вредить намъ. Съ этой цѣлью она вооружала противъ насъ горцевъ на Кавказѣ и прилагала съ Австрією все попеченіе свое о возстановленіи и укрѣпленіи Оттоманской Имперіи. Турецкое правительство, во главѣ котораго сидѣлъ добродушный и юный Абдуль-Меджидъ, слѣдовало слѣпо направленію, данному ему англійскимъ посломъ, такъ что настоящій владыка въ Турецкой Имперіи, при началѣ царствованія Абдуль-Меджида, былъ не султанъ турецкій, а дѣятельный, хотя и старый лордъ Понсомби.

Мы сказали выше, что польза Россіи противилась осуществленію трактата 15 іюля 1840 года, ибо этимъ договоромъ уничтожалось раздвоеніе Оттоманской Имперіи, и турецкое государство возстановлялось во всей его цѣлости. Мы упомянули, что для противодѣйствія возстановленію Турецкой Имперіи, благоразуміе совѣтовало русскому двору сблизиться съ Францією, какъ съ державою, которая должна быть нашею естественною союзницею. Но такъ какъ при русскомъ дворѣ господствовала въ то время галлофобія, то наша политика пошла путемъ, вреднымъ для Россіи. Трактатъ 15 іюля былъ принятъ Николаемъ I съ удовольствіемъ, ибо доставлялъ ему случай разорвать дружбу между Англією и Францією и открывалъ ему способъ уединить Людовика-Филиппа. Николай I, въ ненависти своей къ французскому королю, готовъ былъ съ радостью пожертвовать Мегеммедъ-Али, лишь бы досадить Людовику-Филиппу. Забывая объ истинной пользѣ Россіи, Государь нашъ присталъ безсознательно къ тому союзу, котораго настоящая цѣль была вредить русской державѣ. Вотъ какъ состоялся лондонскій договоръ, вслѣдствіе котораго Англія, Австрія и Турція отправили силы свои въ Сирію, и, выгнавъ оттуда египетское войско, завоевали весь край до самой пустыни и возвратили оный подъ державу султана. Изъ уваженія къ ходатайству Франціи и во избѣжаніе дальнѣйшихъ затрудненій, султанъ и его союзники согласились оставить египетскому пашѣ, какъ простому вассалу Порты, въ потомственное управленіе, но не владѣніе, Египетъ съ Синайскимъ полуостровомъ. Мегеммедъ-Али, съ своей стороны, обязался платить ежегодно Портѣ дань въ 40.000.000 турецкихъ піастровъ и выставять ей на службу 40.000 регулярнаго войска. Это войско дерется теперь съ нами отчаянно.

Мы изложили причины, по которымъ Императоръ Николай съ такою готовностью присоединился къ трактату 15 іюля 1840 года, и объяснили, что изо всѣхъ причинъ главнѣйшая состояла въ желаніи разрушить союзъ между Англією и Францією. Этотъ союзъ сильно тяготѣлъ на душѣ Николая, хотя онъ самъ былъ его творцомъ, ибо дружба между Францією и Англією возникла въ 1831 году, вслѣдствіе необдуманной политики русскаго двора относительно Франціи. Незабвенный Николай взиралъ на взаимную связь двухъ западныхъ державъ, какъ на великое неудобство. Онъ желалъ отстранить это зло и рѣшился употребить всѣ средства для достиженія своей цѣли. Англійскій дворъ, отгадавъ, куда

стремились виды Николая, воспользовался его добросовѣтностью, и въ то время, когда оба западные кабинета были между собою въ разногласіи по дѣламъ Египта, Пальмерстонъ предложилъ нашему двору принять участіе въ крестономъ походѣ, собиравшемся на знаменитаго Мегеммеда-Али. Николай, въ надеждѣ на неминуемый разрывъ между западными державами, присталъ къ австро-британскому союзу съ восторгомъ, не отгадывая, что въ намѣреніяхъ англійскаго двора было только привязать Русскаго Царя къ австро-британской политикѣ, дабы уничтожить его отдѣльный и исключительный вѣсъ на Востокъ. Нашъ дворъ, ослѣпленный, какъ дитя, заманками англійскаго министерства, повѣрилъ, со свойственной блаженнымъ людямъ добросовѣтностью, всѣмъ увѣреніямъ Пальмерстона и, надѣясь на скорый разрывъ между Людовикомъ-Филиппомъ и королевою Викторією, готовился уже къ чтенію реляцій объ истребленіи французскихъ флотовъ англійскими.

Одно только обстоятельство безпокоило Николая. Въ 1840 году дѣлами Франціи завѣдывалъ Тьеръ (Thiers), человекъ пылкій и предприимчивый. Въ Вѣнѣ и Берлинѣ опасались, чтобы французское правительство не выставило арміи на Рейнъ и не воспользовалось бы революционными стихіями для произведенія переворотовъ въ Италіи, Германіи и Польшѣ. Въ случаѣ разрыва между Австрією, Пруссією и Францією, незабвенному Николаю досталось бы непременно выступить на помощь къ германскимъ союзникамъ, и такъ какъ въ то время, равно какъ и въ 1853 году, Россія войскъ не имѣла, ибо ея армія числилась только на бумагѣ, и финансы ея находились въ самомъ жалкомъ положеніи, то незабвенный Николай приходилъ въ великую задумчивость и не отдавалъ себѣ чистаго отчета о томъ, какъ это дѣло кончится. Мы сами были тогда зрителями того ребячяго и комическаго страха, который обуялъ правителей Германіи и Австріи при мысли, что Тьеръ явится съ армією на Рейнъ. Меттернихъ походилъ на полу-мертваго, прусскіе министры не знали, что придумать для отвращенія предстоявшей бѣды, и пріѣзжавшіе для ободренія нѣмцевъ русскіе генераль-адъютанты сами не выказывали большой твердости духа, ибо знали, что у Россіи лайковъ выходило много, но солдатъ на дѣлѣ считалось очень мало. Мы увѣрены, что ежели бы въ августѣ мѣсяцѣ 1840 года Людовикъ-Филиппъ, призвавъ себѣ на помощь революціонныя стихіи, волновавшія тогда Италію, Германію и Польшу, выступилъ въ походъ черезъ Рейнъ и Альпы, то Вѣна и Берлинъ пали бы въ его руки безъ единого выстрѣла. Династіямъ Габсбургской и Гогенцоллернской довелось бы спастись въ Варшавѣ, ибо ни Австрія, ни Пруссія въ то время войскъ не имѣли. Сверхъ того, въ Германіи возгорѣлась бы неминуемо междоусобная война, и эта война, при пособіи французской арміи, вытѣснила бы всѣхъ германскихъ вѣнценосцевъ изъ ихъ владѣній. Вотъ положеніе, въ которомъ находилась Германія въ августѣ 1840 года. Но старость и нерѣшительность Людовика-Филиппа помogli предостоявшему злу. Хитрый, но трусливый король французскій испугался послѣдствій столь отважнаго предпріятія. Французское министерство смѣнилось, и на мѣсто горячаго Тьера вступилъ хладнокровный и расчетливый доктринеръ Гизо, который примирилъ Францію съ Европою и ввелъ ее снова въ европейскій концертъ.

Этотъ концертъ не ограничился однимъ примиреніемъ Франціи съ Германією и Турцією. Гизо возстановилъ прежнюю гармонию между Англією и Францією, и поколебленный на одну минуту союзъ этихъ двухъ державъ возобновился съ такою силою, что продолжался безпрерывно до паденія Людовика-Филиппа и далѣе. Примиреніе Франціи съ Востокомъ и Европою ознаменовалось заключеніемъ договора о проливахъ (*Le traité des détroits*). Въ іюль 1841 года Австрія, Великобританія, Пруссія, Россія, Турція и Франція подписали договоръ, по которому, признавъ права султана на подчиненныя ему области, обязались хранить и уважать его власть во всѣхъ мѣстностяхъ, ему подвластныхъ. Вслѣдствіе этого признанія, договаривающіяся стороны согласились почитать Босфоръ (Воспоръ по-гречески) и Дарданеллы проливами, запертыми для военныхъ судовъ всѣхъ державъ, предоставляя султану право впускать въ означенные проливы тѣ изъ военныхъ иностранныхъ судовъ, которія ему угодно будетъ принять. Дворъ нашъ имѣлъ простоуміе порадоваться этому договору, полагая, что обратитъ Черное море въ *Mare clausum*; но въ 1849 году онъ имѣлъ случай убѣдиться въ бесполезности этого акта, ибо узрѣлъ англо-французскіе флоты у Дарданеллъ, на пути къ Севастополю и Одессѣ.

Итакъ, политика нашего двора имѣла слѣдующія послѣдствія: уничтоженіемъ независимости Египта, она содѣйствовала къ возстановленію и усиленію Оттоманской Имперіи; въ отношеніи къ Портѣ она связала Россію новыми договорами, подписанными вмѣстѣ съ Россією и прочими державами Европы. Она выказала нашу слабость и нанесла намъ величайшій вредъ между восточными христіанами, предложивъ міру многоповторенныя увѣренія въ любви и преданности Русскаго Царя къ султану. Она укрѣпила союзъ между Турцією и Англією, давъ средство сей державѣ доказать султану, что лютейшій изъ враговъ его Мегеммедъ-Али не могъ устоять противъ Великобританіи, и что сама Франція, не смѣвъ ничего предпринять въ его пользу, нашлась вынужденною признать все сдѣланное Англією. Могущество Англіи казалось туркамъ непреодолимымъ; вліяніе Понсомби въ Царѣ-градѣ не знало предѣловъ. Съ той поры начинается нашъ совершенный упадокъ въ Турціи. Порта смотритъ на медоточиваго Бутенева съ презрѣніемъ. Онъ лишается всякаго личнаго значенія и поддерживается единственно ловкостью и интригами первого своего драгомана, князя Ханджери. Безъ сего ловкаго грека Бутеневъ ничто. Дѣла наши идутъ хуже и хуже, и смѣлость Порты достигаетъ такой степени, что она позволяетъ себѣ въ 1842 году смѣнить сербскаго князя произвольно, не спросясь согласія Россіи. Порта нарушаетъ трактаты свои съ нами, увѣрена будучи заранѣе, что Западъ за нее заступится, и что сама Австрія не дозволитъ Россіи перейти черезъ Дунай.

Предѣлы настоящаго труда не позволяютъ намъ распространяться о переворотѣ, случившемся въ Сербіи въ 1842 году. Мы скажемъ только, что вслѣдствіе заговора, во главѣ котораго находились сербскіе триумвиры, Вучичъ, Симичъ и Петровевичъ, Князь Михаилъ Обреновичъ былъ свергнутъ съ княжества, и на его мѣсто возведенъ нынѣ княжествующій Александръ Кара-Георгіевичъ сынъ Чернаго Георгія, возродителя сербской свободы. Михаилъ Обреновичъ, по молодости и неопытности своей, не имѣлъ въ Сербіи приверженцевъ. Имъ руководилъ, хотя издалека, отецъ

его Милошъ, изгнанный изъ Сербіи въ 1839 году, и родъ Обреновичей не пользовался болѣе любовью и уваженіемъ народа сербскаго. Свергнуть Михаила было дѣло легкое, въ особенности когда англійскія и французскія козни и деньги ежедневно умножали число враговъ Обреновичей, а съ нашей стороны употреблялись однѣ только угрозы, грубости и вскія неприличныя выраженія для внушенія страха нашимъ врагамъ и для поддержанія русской партіи. Нашими ошибками мы отбивали смѣлость и духъ у нашихъ приверженцевъ, а неприличными выходками противъ западной партіи раздражали сію послѣднюю до чрезвычайности, не внушая ей ни малѣйшаго страха, ибо эта партія, подъ покровительствомъ Турціи, Англіи и Франціи, никого не опасалась и знала, что насъ никто за Дунай не пуститъ. Слѣдовательно, не должно удивляться паденію Михаила Обреновича, но можно спросить себя, какъ осмѣлилась Порта, не снесясь съ Россіей, утвердить Александра Кара-Георгіевича на княжескомъ престолѣ, между тѣмъ какъ не по общему избранію народа сербскаго, но вслѣдствіе частнаго мятежа былъ онъ возведенъ на княжество? На этотъ вопросъ, отвѣтъ представляется самъ собою. Порта насъ болѣе не опасалась, Порта насъ презирала.

Что же мудренаго, что Порта, подстрекаемая Англіей и Франціей, рѣшилась на столь смѣлую выходку и, увѣрена будучи заранѣе, что изъ-за Обреновичей Россія драться не станетъ, забыла на ту минуту о трактатахъ своихъ съ Россією.

Великаго стоило намъ труда, чтобы передѣлать на нашъ ладъ выборъ Кара-Георгіевича. О возстановленіи Михаила Обреновича никто болѣе и не мыслить. Но намъ, для чести нашей, слѣдовало переработать на нашъ ладъ избраніе Кара-Георгіевича, ибо, въ противномъ случаѣ, мы впали бы въ величайшее презрѣніе не только у Порты, но даже у всего христіанскаго и мусульманскаго населенія Оттоманской Имперіи. Дѣло было трудное, ибо мы не имѣли тогда ни денегъ, ни войска. Министерство иностранныхъ дѣлъ оказало въ этомъ случаѣ великую ловкость. Опираясь на договоры и на общія начала государственнаго права, оно потребовало, чтобы избраніе Кара-Георгіевича было подтверждено всею совокупной, т.-е. всѣмъ народомъ сербскимъ, дабы имѣть законную силу. Въ противномъ случаѣ, Россія угрожала всѣми послѣдствіями своего праведнаго гнѣва. Наше требованіе было столь же умѣренное, сколь и законное. Отказать намъ было невозможно. Однако, Порта, подстрекаемая западомъ, попробовала сперва намъ сопротивляться; но когда, вслѣдствіе нашего рѣшительнаго глагола, Англія и Австрія убѣдились въ непреклонности предначертанія нашихъ, Меттернихъ изъ Вѣны, англійскій кабинетъ изъ Лондона предписали своимъ представителямъ въ Царѣ-градѣ внушить Портѣ быть уступчивой. Лордъ Редклифъ, замѣнившій въ то время лорда Понсомби, нашелся вынужденъ играть роль примирителя Россіи съ Турцією, и это подало поводъ къ его личному разрыву съ Риза-пашею.

Риза былъ тогда главнымъ двигателемъ турецкой политики; онъ не принадлежалъ еще русской партіи и повиновался во всемъ Каннингу (теперешнему Редклифу). Великобританскій посоль съ самаго начала сербскаго волненія объявилъ себя врагомъ Обреновичей, призналъ выборъ Кара-Георгіевича правильнымъ, одобрилъ поведеніе Порты и вну-

шилъ ей ни въ чемъ не уступать передъ Россією. Повинуясь волѣ Каннинга, Риза-паша оказалъ себя непреклоннымъ и твердилъ, что Порта не подастся назадъ ни одной пяди, какъ вдругъ предсталъ предъ нимъ Каннингъ съ новыми инструкціями, полученными изъ Лондона. Англія приказывала Портѣ уступить передъ Россією и требовала, чтобы избраніе Кара-Георгіевича подчинено было всей сербской скупчинѣ, т.-е. чтобы князь былъ избранъ на всей волѣ сербской. Выслушавъ Каннинга, Риза-паша пришелъ въ ужасную ярость, назвалъ англійскаго посла обманщикомъ и съ того времени предался совершенно Россіи. Риза пребывалъ въ нашей партіи до 1854 года и считался вмѣстѣ съ Хозревъ-пашею главою нашихъ доброжелателей.

Благодаря содѣйствію Англіи и Австріи, споръ нашъ съ Портою уладился; скупчина была созвана. Частію по собственному побужденію, а частію по внушенію запада, она подтвердила выборъ Кара-Георгіевича; Порта, снесясь съ нашимъ дворомъ, одобрила этотъ выборъ, какъ будто бы совершенно новый, и, уничтоживъ прежній берать (граммату), данный Кара-Георгіевичу на сербскій престолъ, обнародовала новый, согласный вполнѣ съ существовавшими между Россією и Турцією трактатами. Дѣло наше съ Портою устроилось къ великой радости русскаго правительства, знавшаго, что у него не было ни малѣйшаго средства раздѣлаться съ Портою оружіемъ, и къ великой чести русскаго министерства иностранныхъ дѣлъ, умѣвшаго искусствомъ своимъ скрыть всю бѣдность и слабость нашу отъ глазъ міра. При этомъ случаѣ медоточивый Бутеневъ пожалъ послѣдніе лавры свои на дипломатическомъ поприщѣ и, покинувъ Византію, перешелъ посланникомъ въ Римъ. Кто-то сказалъ ему при этомъ случаѣ, что онъ переходитъ отъ одного калифа къ другому, и эта шутка до того усладила Бутенева, что уста его изобразили необъятное удовольствіе и представили зрителямъ такую приторную улыбку, какой никто и никогда не видывалъ.

Дѣло сербское, хотя и уладилось по желанію нашего правительства, но доказало вполнѣ, что время преобладанія Россіи въ Царѣ-градѣ прошло. Какъ ни старался потомъ русскій дворъ выказывать свое сочувствіе къ султану, отстраняя всѣ предлоги къ неудовольствію и подозрѣніямъ турецкаго правительства, но его труды пропадали тщетно, ибо турки обращали въ посмѣяніе всѣ наши усилія быть имъ пріятными. Невзирая на равнодушіе, съ которымъ мы смотрѣли на возстаніе болгаръ и кандіотовъ въ началѣ сороковыхъ годовъ, турки не остались намъ благодарны за это равнодушіе, ибо знали, что оно не происходило изъ источника искренней къ нимъ дружбы, но происходило отъ недостатка въ деньгахъ, отъ слабости русскихъ войскъ и отъ совершенной ничтожности русскаго флота. Напрасно приписываютъ равнодушіе Россіи къ болгарамъ и кандіотамъ, отсутствію личнаго къ этимъ племенамъ сочувствія нашего министра иностранныхъ дѣлъ. Графъ Нессельроде заступался съ умѣренностію за страждущихъ, ибо предвидѣлъ, что неумѣренность въ требованіяхъ повлечетъ къ разрыву, разрывъ доведетъ до войны, а для войны недоставало у Россіи денегъ, войскъ и флотовъ. Сказываютъ, что та же самая причина, т.-е. наша финансовая и военная немощность, заставила русскій дворъ дать грустный отвѣтъ эпиротамъ и вессалійцамъ, желав-

шимъ въ 1845 и 46 годахъ сдѣлать возстаніе, для присоединенія себя къ Греческому Королевству. Но мы полагаемъ, что отзывъ нашего двора былъ вызванъ еще и другою причиною.

Извѣстно, что мысль о слитіи Эпира и Фессалии съ Греціею принесена была въ Аѳины съ запада. Она родилась въ умѣ баварскаго короля съ цѣлію не только усилить Грецію, но и для того, чтобы доставить латинской пропагандѣ новое и большее поприще. Эта мысль нашла себѣ въ то время жаркую опору при дворѣ Людовика-Филиппа. О приведеніи ея въ дѣйствіе трудились особенно: Т. Piscatory, французскій посланникъ при Аѳинскомъ дворѣ, Colletti, греческій первый министръ, и вся партія москоманговъ, т.-е. вся французская партія. Но такъ какъ дѣло шло о расширеніи предѣловъ Эллады, то въ этомъ народномъ предпріятии всякій эллинъ принималъ живѣйшее участіе. Всякій эллинъ желалъ видѣть свое отечество обогащеннымъ двумя изобильными и прекрасными областями, которыя не только даровали бы ему избытокъ во всѣхъ благахъ природы, но и удвоили бы народонаселеніе Греческаго Королевства. Эта идея такъ глубоко проникала въ сердце каждаго эллина, что называлась предпочтительно между греками великою идеею. Для приведенія ея въ исполненіе наше военное содѣйствіе было не нужно. Намъ слѣдовало только предоставить обстоятельствамъ заняться этою работою.

Арнауты, эпироты, фессалійцы были готовы къ возстанію. Всѣ эти племена кипѣли жаждою поколебать турецкое иго, ибо они всѣ исповѣдуютъ христіанскую вѣру и, за исключеніемъ немногихъ мусульманъ, проникнуты той мыслью, что соединеніе ихъ съ Греціею было бы чрезвычайно для нихъ полезно, потому что области, ими обитаемыя, изобилуютъ тѣми дарами природы, въ которыхъ Греція терпитъ недостатокъ, между тѣмъ какъ Эллада, съ своей стороны, богата ловкимъ и трудолюбивымъ населеніемъ, годнымъ на всякую работу, одареннымъ особенною способностью къ торговлѣ и созданнымъ по отважному и предпріимчивому духу своему для того, чтобы отличиться въ мореходствѣ. Движеніе вышесозначенныхъ племенъ могло увѣнчаться полнымъ успѣхомъ, ибо въ то время турки не имѣли ни войскъ, ни денегъ. Греки же, съ своей стороны, надѣялись на денежныя пособія отъ Франціи и Германіи и увѣрены были, что ни въ оружіи, ни въ людяхъ у нихъ недостатка не окажется. Французскій дворъ готовъ былъ доставить грекамъ всѣ средства къ достиженію ихъ цѣли, ибо, по существовавшимъ тогда тѣснымъ связямъ между королемъ Оттономъ и Людовикомъ-Филиппомъ, Франція расположена была самымъ дружескимъ образомъ къ грекамъ. Франція видѣла въ усиленной Греціи союзницу себѣ противъ Турціи, гдѣ господствовало вліяніе Англіи; она желала устроить въ Греціи перевѣсъ противъ Мальты, Гибралтара и Ионійскихъ острововъ, придающихъ Великобританіи такую силу въ Средиземномъ морѣ; она желала отомстить Великобританіи за трактатъ 15 іюля 1840 года и за сокрушеніе египетскаго паши, главнаго пріятеля и любимца Франціи. Среди этихъ обстоятельствъ, столь важныхъ для Россіи, благоразуміе предписывало намъ быть хладнокровными зрителями распада Турецкой Имперіи. За возстаніемъ Албаніи, Эпира, Фессалии послѣдовалъ бы бунтъ въ Македоніи; за Македоніею пожаръ обхватилъ бы Болгарію и другія области, принадлежащія Турціи. Среди общаго хаоса

мы явились бы устроителями, и мечъ русскій рѣшилъ бы дѣло, согласно съ пользою Россіи и съ благомъ восточныхъ христіанъ и православій.

Но что сдѣлалъ нашъ дворъ? Онъ приказалъ наистрожайшимъ образомъ своему представителю въ Аѳинахъ объявить грекамъ, эссалійцамъ, эпиротамъ и арнаутамъ, что султанъ есть его первый другъ и союзникъ, и что ежели кто изъ помянутыхъ племенъ дерзнетъ противъ султана возстать, то русская армія вступитъ въ ряды войскъ султана и будетъ до послѣдней капли крови сражаться за права искреннѣйшаго изъ союзниковъ Николая I. Вотъ отзывъ, данный нашимъ незабвеннымъ Монархомъ тѣмъ народамъ, которые полагали найти въ немъ себѣ опору. Вотъ предисловіе къ той священной войнѣ, которую поднялъ Николай I, нѣсколько лѣтъ, спустя за православіе! Послѣдствіе неимовѣрнаго приговора русскаго двора было слѣдующее. Презрѣніе турокъ къ его политикѣ удвоилось; отчаяніе христіанъ восточныхъ возросло до чрезвычайности. Всѣ народы и племена на Востокъ не находили словъ, чтобы изобразить свое неудовольствіе, и готовы были передаться покровительству Запада.

Важное мѣсто въ исторіи нашихъ сношеній съ Портою занимаетъ нашъ протекторатъ въ Дунайскихъ княжествахъ. Вступленіе Россіи въ дѣла Молдо-Валахіи относится ко временамъ Екатерины. По силѣ Кайнарджійскаго мира, Россія получаетъ право заступаться за помянутыя княжества передъ Портою. Знаменитый хати-шерифъ и берать султана Абдуль-Гамида, данный по требованію Россіи, опредѣляетъ преимущества и права молдо-валаховъ. Но протекторатъ Екатерины ограничивается хозяйственными и религіозными дѣлами однихъ Румынскихъ княжествъ. Еще нѣтъ рѣчи о возрожденіи славянъ. Сербія находится въ полномъ порабоженіи у турокъ. Только въ началѣ XIX столѣтія пробуждаются сербы изъ ихъ долгаго сна. За пробужденіемъ слѣдуетъ кровопролитная борьба, въ которой сербы оказываютъ важныя услуги Россіи, отвращая отъ нашихъ войскъ знатныя силы турецкія. Въ изъявленіе должной признательности, мы беремъ сербовъ подъ наше покровительство, и Букарестскій договоръ упоминаетъ о сербахъ, какъ о народѣ, имѣющемъ право на заступленіе Россіи. Что же касается до Молдо-Валахіи, то Букарестскій договоръ, даруя Россіи Бессарабію, составляющую дотолѣ часть Молдавіи, упрочиваетъ и распространяетъ наше покровительство и въ этомъ краѣ, но оставляетъ, однако, за Портою весьма важныя права. Порта продолжаетъ избирать князей изъ фанаріотовъ, сохраняетъ крѣпости на лѣвомъ берегу Дуная, и турки не лишаются еще права имѣть осѣдлость въ Молдавіи и Валахіи. Настоящее освобожденіе румынъ и сербовъ отъ тяготивнѣй турокъ относится къ Адрианопольскому миру. По этому договору князья молдо-влахскіе избираются изъ туземцевъ, турки изгоняются изъ Румынскихъ княжествъ совершенно, крѣпости на лѣвомъ берегу Дуная срываются, румыны получаютъ право неограниченной торговли, Россія и Турція даруютъ имъ самую свободную форму правленія, словомъ, вліяніе Турціи на княжества снисходитъ до такого ничтожества, что княжества Румынскія достигаютъ самаго благодатнаго состоянія, благодаря заступленію Россіи. То же самое совершается и въ Сербіи. Это княжество поступаетъ подъ наслѣдственное управленіе династіи Обреновичей; получаетъ представительную форму правленія; турки лишаются права пребывать въ

Сербіи, за исключеніемъ однѣхъ крѣпостей; Церковь сербская пріобрѣтаетъ самостоятельность; образуются сербскія войска; словомъ, Сербія дѣлается почти свободнымъ княжествомъ; румыны и сербы исполнены благодарности къ Русскому Монарху. Они называютъ его отцемъ, возсздателемъ ихъ утраченныхъ народностей, великимъ покровителемъ восточныхъ христіанъ, и, лаская себя тою обманчивою надеждою, что русское правительство не отступитъ впредь отъ свободолюбивыхъ идей, коими проникнуты молдо-влахскія и сербскія постановленія, устроенныя подъ личнымъ надзоромъ русскихъ сановниковъ и одобренныя русскимъ дворомъ, предаются всѣмъ сладкимъ мечтамъ обольщенныхъ людей.

Но эти мечты скоро разсѣваются. Либеральная политика графа Киселева уступаетъ мѣсто воздѣйствию, и это воздѣйствіе тѣмъ сильнѣе тяготитъ на сербахъ и румынахъ, что осуществленіе мыслей русскаго правительства поручается чиновникамъ второстепеннымъ. Въ этихъ людяхъ, коихъ личное честолюбіе не довольствуется болѣе званіемъ консуловъ, порождается властолюбіе древнихъ проконсуловъ. Агенты русскаго правительства своими гордыми пріемами оскорбляютъ личную честь и достоинство князей, унижаютъ чувство народности въ румынахъ и сербахъ, дѣлаются гонителями всякаго свободолюбиваго человѣка, объявляютъ нелюбкую войну западу, преслѣдуютъ того, кто не ихъ рабъ, превращаютъ дома свои въ вертепы интригъ и своей необдуманною готовностью угрождать высочайшему двору доводить всѣхъ благомыслящихъ людей въ княжествахъ до отчаянія, такъ что народы, любившіе прежде Россію, какъ мать, исполняются неприязни къ ихъ благотворительницѣ. Наша бессознательная политика доводитъ румынъ и сербовъ до такой крайности, что султанъ кажется имъ ангеломъ-хранителемъ, и что всѣ ихъ надежды, обращенныя прежде къ намъ, переносятся на западъ. Есть русская пословица, говорящая: *„Всякъ сверчокъ знай свой шестокъ“*. Кто забываетъ истину этой пословицы, тотъ впадаетъ въ ошибки. Автократь не можетъ быть дарователемъ свободы. Благоразуміе предписывало Государю оградить Дунайскія княжества отъ турокъ и Порты, не касаясь правъ мѣстныхъ князей. Ему слѣдовало оставить князей полными властелинами, предоставляя себѣ право быть покровителемъ народовъ. Тогда Россія удержалась бы въ Дунайскихъ княжествахъ на высокой степени уваженія. Но на бѣду случилось иначе!

Довольно уже замѣчаній объ уназдкѣ вліянія Россіи на Востокъ предложили мы читателямъ нашимъ. Слѣдуетъ еще сказать нѣсколько словъ объ одномъ изъ самыхъ жаркихъ и главныхъ противниковъ нашихъ въ Турціи, особенно между жителями Болгаріи и Румелии. Этотъ противникъ, самый ревностный, можетъ-быть, изъ всѣхъ нашихъ враговъ, не принадлежитъ западу; онъ не мечтаетъ о свободѣ политической, скроенной по образцу англійской или американской конституціи; онъ не понимаетъ апостоловъ запада, ибо не разумѣетъ западныхъ языковъ; онъ чистый православный русскій человѣкъ, бѣжавшій изъ Россіи, гоненія и угнетенія ради. Этотъ заклятый врагъ не отечества своего, ибо онъ любить его отъ всего сердца и всей души, но существующаго въ Россіи крѣпостнаго права, котораго онъ былъ всю жизнь свою жертвою; этотъ глубоко раздраженный противъ русскаго помѣстнаго права поселянинъ

или дворовый бѣжить сначала изъ русскихъ губерній въ Бессарабію, потомъ переправляется черезъ Дунай и, находя себѣ въ Болгаріи сочувствіе и пріютъ, селится на правомъ берегу Дуная, въ Силистрійскомъ или Видинскомъ санджакѣ. Тутъ онъ дышетъ свободно, работаетъ за условленную плату, получаетъ отличную пищу и, не будучи обязанъ жить по-неволѣ у худого хозяина, переходитъ съ мѣста на мѣсто, куда душѣ угодно. Поселившіеся до него въ Болгаріи русскіе выходцы принимаютъ своего новаго собрата радушно, болгары рады соплеменнику и едино-вѣрцу, а турки, видя въ немъ отличнаго работника, далеко превосходящаго своєю ловкостію неповоротливаго болгарина, и зная, что ненависть къ Россіи завлекла его въ турецкія владѣнія, принимаютъ пришельца съ великою ласкою.

Изложенные нами здѣсь факты не суть выдумки нашего воображенія; они принадлежатъ къ самой прагматической исторіи, и каждый можетъ въ истинѣ нашихъ доводовъ убѣдиться, совершивъ путешествіе въ Болгарію или прибѣгнувъ къ вѣрнымъ источникамъ, каковы свѣдѣнія, доставляемая съ мѣста. Мы знаемъ, что до 40.000 русскихъ выходцевъ жили въ Силистрійскомъ санджакѣ до начала настоящей войны. Мы знаемъ, что многіе изъ нихъ, большею частью бѣглецы холопы и крѣпостные земледѣльцы, ходатайствовали у русскаго правительства о дозволеніи возвратиться въ отечество, но съ тѣмъ условіемъ, что ихъ поселить на казенныхъ земляхъ и не возвращать помѣщикамъ. Царь былъ готовъ протянуть руку помощи несчастнымъ, удалившимся изъ отечества для избѣжанія мученій, но бояре не приговорили, и дѣло пало. По вопросу объ освобожденіи крѣпостныхъ людей бояре стоятъ въ Россіи выше Царя. Съ начала царствованія Александра I по кончину Николая Незабвеннаго протекло полстолѣтія. Въ этотъ долгій періодъ два великіе монарха наши непрестанно занимались этимъ важнымъ вопросомъ. Цари придумывали всѣ средства къ уничтоженію крѣпостнаго права, но ни одно не удалось, ибо хотя Царь и приказывалъ, но бояре не хотѣли приговорить.

Кромѣ бѣглыхъ крѣпостныхъ, притекающихъ въ Турцію, для избѣжанія помѣщичьей власти, множество другихъ русскихъ ищутъ себѣ пристанища въ Оттоманской Имперіи. Эти русскіе принадлежатъ къ тому разряду людей, на которыхъ со времени Петра I поднимаются періодическія гоненія. Гоимые называются раскольниками; они принадлежатъ къ различнымъ сектамъ, и нужда заставляетъ ихъ, во избѣжаніе душевныхъ и тѣлесныхъ тревогъ, удаляться въ чужія страны, дабы пользоваться тѣмъ спокойствіемъ, котораго каждый человѣкъ желаетъ и на которое имѣетъ право. До паденія Польши, раскольники наши удалялись во владѣнія Рѣчи Посполитой, или селились между запорожцами, или искали убѣжища въ Ханствѣ Крымскомъ и въ турецкихъ земляхъ. Но съ тѣхъ поръ, какъ Польша, Запорожье и Крымъ слились съ Русью, раскольникамъ нѣтъ другого убѣжища, кромѣ Оттоманской Имперіи. Они стремятся за Дунай, селятся въ Болгаріи, Фракіи, Македоніи, а другіе предпочитаютъ переплывать Мраморное море и избираютъ себѣ убѣжищемъ страну, лежащую около Бруссы, или землю, окаймляющую озеро Аполлонійское, ибо на этой гостеприимной и вѣротерпимой землѣ поселены издавна богатая колонія, состоящая изъ русскихъ раскольниковъ.

Вражда, питаемая нашими бѣлыми диссидентами къ русскому правительству, и въ особенности къ духовнымъ властямъ, не есть чувство, скрываемое ими въ глубинѣ сердецъ. Бѣжавшіе въ Турцію раскольники проповѣдаютъ вездѣ и всѣмъ, что правительство русское не шадитъ никого и гонитъ людей не только за ихъ дѣянія, но и за вѣрованія, хотя бы ихъ дѣянія согласовались во всемъ съ гражданскимъ порядкомъ. Пропаганда раскольничья приводитъ всѣхъ христіанъ, живущихъ въ Турціи, въ изумленіе, ибо восточные христіане хотя и имѣютъ поводы жаловаться на различныя притѣсненія со стороны турецкаго правительства въ отношеніи политическомъ, хозяйственномъ и гражданскомъ, но они должны сознаться, что касательно вѣротерпимости турецкое начальство неукоризненно. Оттоманское правительство дозволяетъ каждому созидать себѣ Бога по произволу, не вступаетъ ни въ какую догматику и смотритъ съ величайшимъ равнодушіемъ на обряды всѣхъ Церквей и религій. Для турокъ нѣтъ различія между православнымъ и тѣмъ, который принадлежитъ поповщинѣ или безпоповщинѣ. Для турокъ нѣтъ отъѣика между молящимся за Царя или немолящимся за Царя, ибо турокъ отъ гѣаура молитвы не требуетъ. Итакъ, вотъ причина, по которой раскольникъ, гонимый въ своемъ отечествѣ, предпочитаетъ Турцію Россіи.

Доказавъ, что Россія не имѣла вліянія ни на турецкое правительство, ни на Дунайскія княжества, ни на христіанъ, живущихъ въ Оттоманской Имперіи, намъ остается сказать нѣсколько словъ о сношеніяхъ нашихъ со Вселенскою Православною Церковію. Константинопольская Церковь, правимая Святѣйшимъ Синодомъ, подѣ предсѣдательствомъ Вселенскаго Патріарха, есть нравственное лицо, сильное, богатое, пользующееся обширною властью и завѣдывающее дѣлами Православной Церкви на всемъ пространствѣ Европейской Турціи и Малой Азіи. Она считается истинною главою православнаго народонаселенія Оттоманской Имперіи и завѣдуетъ не только собственно духовными и церковными, но даже и гражданскими дѣлами сыновъ своихъ. Въ кругъ ея управленія входятъ слѣдующія области: Оракія, Македонія, Болгарія, Босна, Хорватія, Герцеговина, Албанія, Эпиръ, Фессалія, Малая Азія и острова: Кандія, Родосъ, Хиосъ, Самосъ, Лесвось съ принадлежностями. Православное народонаселеніе въ помянутыхъ областяхъ простирается до 8.500.000 душъ. Константинопольская Церковь, имѣя паству многочисленную, зажиточную, промышленную и пользуясь надъ этой паствою властью обширною, пресыщена благами міра сего. Она утопаетъ въ нѣгѣ и бездѣйствіи, собираетъ съ овецъ своихъ дань, не заботится ни о благосостояніи, ни о просвѣщеніи своей паствы, но, имѣя въ виду одно вещественное благо свое, идетъ рука въ руку съ Портою Оттоманскою, дѣлитъ каждое руно на двѣ части, оставляя большую себѣ и уступая меньшую турецкому правительству. Константинопольская Церковь имѣетъ около семидесяти епархій; но изъ ея семидесяти верховныхъ пастырей, една десятъ могутъ похвастаться истинными пастырями. Прочіе суть совершенные волки.

Константинопольская Церковь, гордясь своимъ богатствомъ и своею силою, смотритъ на Русскую Церковь свысока, почитаетъ ее младшею сестрою своею и отзывается о духовномъ русскомъ регламентѣ и о Святѣйшемъ нашемъ Синодѣ, какъ о нововведеніи въ іерархіи церковной.

Она соболѣзнуеть о Синодѣ, но не почитаетъ его властью, себѣ равною, ибо Вселенская Церковь приписываетъ Константинопольскому Ерону первенство. Огромные доходы, которыми Вселенская Церковь пользуется, ставятъ ее въ положеніе, совершенно независимое. Она не нуждается въ пособіяхъ внѣшнихъ; не посылаетъ за сборами въ Россію; не хлопочеть о метохахъ и монастыряхъ; не наскучаетъ никому о добротныхъ подаяніяхъ, но налагаетъ произвольно оброки на свою богатую и многочисленную паству, состоящую изъ 8.500.000 душъ; употребляетъ свои огромные доходы, какъ ей угодно, и страшится чужого вмѣшательства въ ея управленіе.

Всякій иностранный посоль, пребывающій въ Царѣ-градѣ, есть предметъ недовѣрчивости Вселенскаго Патріарха и его Синода. Представитель Россіи есть въ глазахъ его естественный покровитель православія на Востоцкѣ, но съ тѣмъ условіемъ, что онъ не дозволитъ себѣ ни запроса, ни разбора, ни порицанія, ни надзора по дѣламъ Вселенской Церкви. Константинопольскій Патріархъ съ его Синодомъ образуютъ тѣсную олигархію, въ которую нѣтъ доступа никому. Патріархъ и Синодъ боятся одной Порты и поэтому ей одной и хотятъ угождать. Патріархъ и Синодъ подлежатъ всѣмъ превратностямъ судьбы. Лица, сидяція на патріархин, часто смѣняются, по проискамъ и кознямъ турецкихъ сановниковъ, или по просьбѣ самихъ грековъ, недовольныхъ управленіемъ какого-нибудь патріарха. Но права и власть патріарха и Синода остаются непоколебимы. Самостоятельность Церкви не нарушается; власть переходитъ, конечно, изъ рукъ въ руки, но вступившій вновь патріархъ продолжаетъ пользоваться тою же самою властью, которою пользовались и его предшественники; также налагаетъ дани, также судитъ лицепріятно; также гонитъ и милуетъ, и съ тою же завистью смотритъ на иностранныхъ посланниковъ, и въ особенности на русскаго, отъ котораго скрываетъ всегда правду. Лица, возводимыя въ патріархи и архи-пастырское достоинство, рѣдко соединяютъ въ себѣ умъ и науку. Со времени возстанія грековъ, когда погибли на висѣлицѣ въ одномъ Царѣ-градѣ двадцать-шесть архіепископовъ, Вселенская Церковь перешла въ руки людей незначущихъ. Изъ прежняго архіерейства сохранился только одинъ, Констандій, митрополитъ Синайской горы, мужъ высокаго ума и обширныхъ познаній.

Кромѣ вселенскаго ерона, Православная Церковь на Востоцкѣ имѣеть еще трехъ патріарховъ: Антиохійскаго, Иерусалимскаго и Александрійскаго. Паства перваго состоитъ изъ 190.000, паства втораго—изъ 50.000, а паства третьяго—изъ 10.000 душъ. Островъ Кипръ пользуется правомъ автокефализма, и духовный владыка этого острова независимъ. Помянутые три патріарха окружены также синодами, по примѣру Вселенскаго, имѣють по нѣскольку архіереевъ, но, по причинѣ малочисленности и бѣдности паствы своей, нуждаются часто въ денежныхъ пособіяхъ. Эти бѣдные ероны пользуются особымъ нашимъ покровительствомъ. Они принимаютъ съ благодарностію присылаемыя изъ Россіи суммы; безпрестанно утруждаютъ наше правительство по дѣламъ о монастыряхъ и метохахъ, принадлежачихъ имъ въ Дунайскихъ княжествахъ. Но что касается до нашего вліянія на дѣла патріаршія и въ особенности на распредѣленіе подаяній нашихъ, то помянутые три патріарха столь же избѣгаютъ нашего вступательства въ ихъ управленіе, какъ и Вселенскій. Они смотрятъ на

Россію, какъ на помощницу покорную и щедрую, но отказываютъ ей въ малѣйшемъ вмѣшательствѣ въ ихъ дѣла. Архимандритъ Порфирій, глава русской духовной миссіи въ Сиріи и Палестинѣ и наблюдатель за тремя бѣдными патриархами, есть несносный для нихъ аргусъ.

Мы сказали уже, что, довольный успѣхомъ своимъ по дѣлу о выборѣ Кара-Георгіевича, медоточивый г. Бутеневъ, вѣнчанный маслиннымъ вѣнкомъ, покинулъ Стамбуль, гдѣ 13 лѣтъ сряду былъ представителемъ Николая I и перешелъ въ томъ же званіи къ Папѣ Григорію XVI. На его мѣсто вступилъ г. Титовъ, человекъ, одаренный умомъ и получившій классическое образованіе. Титовъ болѣе годился въ кабинетные ученые, нежели въ дѣятельные дипломаты. Сколько Бутеневъ былъ сладокъ и щедръ, столько, напротивъ того, Титовъ былъ кисель и скупъ. Этотъ новый представитель Россіи былъ созданъ Богомъ изъ того же черствого вещества, изъ котораго сотворены природою сребролюбивые профессора, но не походилъ нисколько на тѣхъ блистательныхъ людей, изъ коихъ нѣкогда избирались русскіе посланники. Наружность Титова была самая скромная и невзрачная; онъ не заботился о внѣшнемъ блескѣ, столь нужномъ на Востокѣ; онъ сидѣлъ дома, копилъ деньги и до остолбенѣнія занимался бумагами. Люди, видѣвшіе Титова на дѣлѣ, сказывали намъ, что ему часто случалось засыпать отъ усталости надъ безконечными его редакціями. Если это правда, то вообразите себѣ, какимъ благодатнымъ сномъ спали тѣ лица, которыхъ судьба осуждала на чтеніе трудовъ г. Титова! Переписка съ министерствомъ поглощала все вниманіе и все время у Титова. Интересы русской торговли, взысканія и тяжбы русскихъ подданныхъ его не озабочивали. Пока князь Ханджери, несмотря на разстроенное состояніе своего здоровья, могъ еще заниматься дѣлами миссіи, до тѣхъ поръ наши подданные находили себѣ въ особѣ князя умнаго и дѣятельнаго защитника у Оттоманской Порты; но послѣ его кончины, русскіе, пребывавшіе въ Турціи, осиротѣли совершенно. Бесплодный умъ Титова углублялся только въ три мысли: первая имѣла предметомъ переписку его съ министерствомъ; вторая заботилась о накопленіи денегъ; третья, та, которая его болѣе всѣхъ тревожила и не давала ему ни на часъ отдыха, вращалась около идеи объ упадкѣ нашего вліянія на Востокѣ. Титовъ видѣлъ, что западъ ежедневно усиливался болѣе въ Царѣградѣ, но не зналъ, какъ злу пособить. Онъ чувствовалъ себя не въ силахъ бороться съ Редклифомъ или съ Буркене. Англія съ Франціею хотя и соперничали часто между собою по другимъ дѣламъ, но касательно Россіи были всегда согласны и вмѣстѣ противодействовали ей тяготивно на Порту. Оттоманское правительство, подъ ихъ защитою, Россіи не страшилось и мало заботилось объ угожденіи нашему двору. Ни въ Царѣградѣ, ни внѣ его мы не имѣли вліянія. Въ княжествахъ, а особенно въ Сербіи и въ Валахіи, русское правительство было предметомъ общей недовѣрчивости. Въ прочихъ частяхъ Турецкой Имперіи, оно не имѣло значенія. Вездѣ отличались одни англійскіе агенты; русскіе же консулы нигдѣ не выказывались и отстраняли себя отъ всякаго вмѣшательства въ дѣла.

Да и гдѣ въ то вѣчнаго забвенія достойное время были мы любимы? Спрашиваю, былъ ли хоть одинъ уголокъ на земномъ шарѣ, гдѣ

бы дворъ нашъ пользовался чѣмъ-нибудь сочувствіемъ? Наше правительство было предметомъ недовѣрчивости всѣхъ жителей Европы и Азии. Между нами и Германіею существовала разрывъ за идеи либеральныя; съ Франціею мы находились во враждѣ за тѣ же самыя идеи, къ которымъ присоединялась еще личная вражда Николая I къ Людовику-Филиппу. Съ Австріею мы ссорились за раскольниковъ, находившихъ себѣ убѣжище въ Буковинѣ, за свободу венгерскихъ преній и журналовъ, за пограничныя недоразумѣнія, за упадокъ, въ которомъ находилось православное народонаселеніе въ Сиріи и Банатѣ; испанской королевы и конституціи мы не признавали; Бельгіи мы не признавали; съ папою находились, по дѣламъ Латинской Церкви, въ непрерывномъ столкновеніи и разногласіи; либеральная партія въ Италиі, та, которая ищетъ слитія Италиі въ одно тѣло и которая имѣетъ сочувствіе всѣхъ благомыслящихъ итальянцевъ, была предметомъ нашей ненависти; исключая короля Бомбы (Неаполитанскій король), никто въ Италиі не нравился Россіи; съ греческимъ дворомъ мы были въ ссорѣ, ибо Отонъ опирался на Людовика-Филиппа, и, сверхъ того, мы ненавидѣли грековъ за переворотъ 3 сентября 1843 года. Въ Турецкой Имперіи всѣ люди, умѣренные и благомыслящіе, всѣ приверженцы хартіи, данной въ Гюль-Хансѣ, всѣ покровители и защитники христіанъ, всѣ желавшіе улучшенія участи подданныхъ турецкихъ, словомъ, вся, такъ называемая въ Турціи, западная партія была равномерно предметомъ нашего отвращенія. Мы держались старо-турецкой партіи, т. е. той, которая почитаетъ христіанъ не людьми, а животными, которая противодѣйствуетъ западной партіи изъ опасенія, чтобы не умножились силы и богатства между христіанами въ ущербъ туркамъ.

Бывъ защитниками заклятыхъ враговъ всякаго развитія свободы между подданными султана, имѣемъ ли мы право удивляться тому, что, отъ береговъ Дуная до вершинъ Тавра, христіане въ нужныхъ случаяхъ обращались съ просьбами ихъ къ англійскому послу и его агентамъ, а не къ представителю Россіи? Редклифъ представлялъ въ Турціи прогрессъ, Титовъ олицетворялъ прежній порядокъ. Редклифъ предлагалъ свое покровительство всякому христіанину, Титовъ, въ угожденіе старо-турецкой партіи, отталкивалъ всякаго просителя отъ себя. Редклифъ имѣлъ на всѣхъ пунктахъ Оттоманской Имперіи дѣятельныхъ консуловъ, которые заступались за христіанъ передъ пашами; Титовъ, чтобы не имѣть даже возможности ни за кого заступаться, уничтожилъ консуловъ и агентовъ русскихъ повсюду, исключая слѣдующихъ пунктовъ: онъ оставилъ агента въ Варшѣ; но, дабы не имѣть на этомъ важномъ пунктѣ усерднаго и дѣятельнаго чиновника, который могъ бы тревожить его сонъ, г. Титовъ поручилъ консульство въ Варшѣ 70-лѣтнему далматинцу латинскаго исповѣданія, нѣкому Свиларичу, ненавидѣвшему православіе, и приказалъ ему наистрожайше въ дѣла болгаръ не вступаться.

Кромѣ Варны, по сію сторону Эмуса или Балканъ Россія не имѣла нигдѣ агентовъ. За Балканами мы имѣли только двухъ консуловъ, одного въ Адрианополь, другого въ Солунѣ. Итакъ, во всей Болгаріи, Босніи, Хорватіи, Герцеговинѣ, Фракіи, Македоніи, Эпирѣ, Фессалии и Албаніи, среди народонаселенія христіанскаго, составляющаго 5.500.000 душъ православнаго исповѣданія, Россія содержала только трехъ консуловъ, изъ

конхъ одинъ былъ заклятый врагъ православія, другой (Мустаксиди въ Солунѣ) разслабленный старикъ, а третій (Мухинъ въ Адрианополѣ), хотя и хорошій человѣкъ, но совершенно безполезный. Соображаясь съ данными ему приказаніями, Мухинъ не смѣлъ ни во что входить и, наконецъ, былъ вызванъ въ Царь-градъ для исполненія должности секретаря миссіи. Угождать старо-турецкой варварской партіи, въ досаду Франціи и Англии, составляло политику нашего двора. Но эта политика не вела ни къ чему. Порта насъ не слушалась; западники правили дѣлами, и, кто бы подумалъ, благодаря имъ, благосостояніе христіанъ шло впередъ исполинскими шагами. Смотри на прогрессъ православныхъ христіанъ; взирая на сооруженіе новыхъ великолѣпныхъ храмовъ и училищъ среди селеній, обитаемыхъ греками и болгарами; видя ежедневный упадокъ русскаго вліянія на Востокъ, между тѣмъ какъ вліяніе Запада становилось съ каждымъ днемъ дѣйствительнѣе и сильнѣе, бѣдный Титовъ выдалъ въ ужасное отчаяніе; умъ его иногда затмѣвался, и, преданный невыразимой досадѣ, онъ прибѣгалъ къ друзьямъ своимъ графу Метаксъ и доктору Кара-Ѳеодори, просилъ совѣта и говорилъ, что Россія ничего уже болѣе не значитъ на Востокъ. Вотъ въ какомъ положеніи засталъ Титова 1848 г.

Въ этотъ памятный годъ, въ который вся Европа поколебалась на своемъ основаніи, остались невредимы только два восточныхъ государства, Турція и Россія. Ничто не вызвало ихъ на сцену тогдашнихъ политическихъ движеній, ибо эти два государства въ европейской жизни участія не принимаютъ. Они различествуютъ отъ центральной, южной, западной и сѣверной Европы, какъ въ политическомъ, такъ и въ общественномъ (соціальномъ) устройствѣ. Слѣдовательно, тѣ причины, которыя приводятъ въ броженіе Европу, до насъ и до сосѣдей нашихъ, турокъ, не касаются. Однако, наше правительство, не раздѣляя этой увѣренности и опасаясь за Польшу, рѣшилось вступить въ дѣйствительнымъ образомъ въ европейскіе безпорядки и открыло кругъ своихъ полицейскихъ операцій занятіемъ Молдавіи и Валахіи. Генераль Герценцвейгъ былъ посланъ съ корпусомъ войскъ за Прутъ, но онъ палъ жертвою безтолковыхъ распоряженій двухъ представителей Россіи, Титова въ Царь-градъ и генерала Дюгамеля въ Букарестъ. Противорѣчія между распоряженіями различныхъ русскихъ начальствъ и вѣдомствъ достигли до такого размѣра, что бѣдный генераль Герценцвейгъ предпочелъ лишитъ себя жизни, нежели былъ игралищемъ Титова, Дюгамеля и еще, можетъ-быть, кого-нибудь. Герценцвейгъ застрѣлился, и Лидерсъ пошелъ въ Княжества, вмѣсто него. Порта приняла сначала извѣстіе о вступленіи нашихъ войскъ въ Княжества съ явнымъ неудовольствіемъ, но потомъ, убѣжденная Австрією въ крохотности нашихъ замысловъ и увѣрена будучи, что мы заняли Валахію только для подавленія въ этомъ краѣ республиканскаго движенія, сблизилась съ русскимъ дворомъ и даже послала, съ нашего приглашенія, свои собственныя войска въ Валахію, подъ начальствомъ Омеръ-Паши. Турецкое правительство хотѣло доказать міру, что оно не уступаетъ мѣста русскому двору тамъ, гдѣ оно само имѣетъ право стоять и дѣйствовать, и, сверхъ того, желало посредствомъ Омеръ-Паши, занимавшего Малую Валахію, помогать венгерскимъ инсургентамъ, доставляя имъ оружіе и снаряды.

Первый годъ прошелъ въ бездѣйствіи, но въ слѣдующемъ, т. е. въ 1849 году, открылась Венгерская война. Эта война кончилась сдачею въ наши руки Гѣргея съ его отрядомъ. Другіе венгерскіе мятежники, и между ними самъ Кошутъ, бѣжали въ Турцію. Съ мадырами находились также и поляки. Нашъ дворъ потребовалъ отъ турецкаго султана выдачи леховъ, воевавшихъ противъ русскихъ, но получилъ отказъ. Въ Царѣ-градѣ не хотѣли измѣнить долгу гостепріимства въ отношеніи къ несчастнымъ, просившимъ себѣ убѣжища въ Турціи. Чувство, руководившее султаномъ, было самое похвальное, и съ нашей стороны дали большой промахъ, уступивъ султану лучшую роль въ этой драмѣ. Абдуль-Меджидъ, опираясь на Англію и Францію, отбросилъ рѣшительно требованіе, порученное князю Радзивиллу касательно выдачи поляковъ. Опасаясь гнѣва русскаго двора, султанъ потребовалъ себѣ помощи отъ западныхъ державъ, и англо-французскій флотъ явился въ Дарданеллахъ. Нашъ дворъ, почитая безполезнымъ завязывать споръ по дѣлу о полякахъ, удовольствовался объясненіями со стороны Порты; но уступчивость Россіи была истолкована въ Царѣ-градѣ, какъ доказательство боязни со стороны нашего двора. Намъ случилось, въ бытность нашу въ Царѣ-градѣ въ 1852 и 1853 годахъ, слышать отъ многихъ значущихъ лицъ, что русскій дворъ, испугавшись прибытія союзныхъ флотовъ въ Дарданеллы, поспѣшилъ замѣять дѣло о полякахъ и предложилъ г. Титову сблизиться съ Портою, дабы не подать повода англо-галламъ вернуться въ Черное море. Дѣло о мятежникахъ венгро-польскихъ прекратилось удаленіемъ этихъ лицъ изъ Европейской Турціи въ Азіатскую. Сначала имъ назначили мѣстопробываніемъ городъ Бруссу, а потомъ ихъ перевели въ Кутаю. Но, несмотря на мирный исходъ этой распри, въ которой Австрія была главною участницею, дѣло о бѣглыхъ полякахъ оставило по себѣ худыя слѣды. Твердость султана и неподатливость его на наши требованія остались, какъ заноза, въ сердцѣ русскаго правительства. Съ другой стороны, наши уступчивость и готовность поладить съ Портою, не доходя до разрыва, подали туркамъ поводъ думать, что мы испугались прибытія флотовъ, и что Россія боится союза между Портою, Англіею и Франціею. Эта идея отозвалась и послѣ, когда прибылъ въ Царѣ-градъ князь Меншиковъ.

Между тѣмъ явился на дипломатическую сцену вопросъ о Святыхъ мѣстахъ. Этотъ вопросъ былъ не новый. Онъ завязывался уже разъ въ началѣ королевствованія Людовика XVIII. Но, благодаря разуму и умѣренности французскихъ министровъ и палатъ, онъ не выходилъ въ то время изъ должныхъ предѣловъ и не доводилъ православныхъ жителей Востока до тревоги. Не такъ повелъ это дѣло президентъ Французской республики, настоящій императоръ Наполеонъ III. Въ угодность Латинской Церкви и французскому духовенству, президентъ приказалъ, въ 1849 году, представителю Франціи въ Царѣ-градѣ, генералу Опіку (Aupick), потребовать отъ Порты изгнанія грековъ изъ святилищъ, находившихся въ ихъ владѣніи въ Іерусалимѣ, называя ихъ вторгшимися незаконно въ это владѣніе и требуя особенно, чтобы главныя осьмнадцать святилищъ, которыя, по трактату, заключенному въ 1740 году съ Портою, были уступлены латинамъ и потомъ перешли въ руки грековъ, были непременно латинамъ

возвращены. Порта, забывая, сколь этотъ вопросъ для нея важенъ не только по отношеніямъ ея къ Россіи, но также и по глубоко проникнутой приверженности ея собственнымъ подданнымъ къ Іерусалиму и Святымъ мѣстамъ, подала французскому правительству полный обнадеженіи отвѣтъ. Общій, дашный Портою Наполеону, смутилъ Православную Церковь, и патріархъ Іерусалима Кирилль, старецъ, одаренный твердымъ духомъ, не колеблясь передъ угрозами турокъ, обратился къ покойному Государю съ просьбою о защитѣ правъ Восточной Церкви на владѣмыя ею святилища. Николай I, принимая живое участіе въ этомъ дѣлѣ, представилъ Абдуль-Меджиду, въ собственноручномъ письмѣ, всю важность означеннаго вопроса, приглашая султана быть осторожнымъ и напоминая ему, что требуемая латинами святилища находятся въ рукахъ у грековъ на основаніи самыхъ правильныхъ и священныхъ документовъ, и что за это владѣніе стоятъ 70.000.000 православныхъ душъ, во главѣ которыхъ Онъ Самъ, въ качествѣ заступника и покровителя Православія.

Письмо Николая I произвело глубокое впечатлѣніе на султана. Турки образумились. Англія, завидуя латинамъ и досадуя на замашки президента, стала подавать добрые совѣты Портѣ, и турецкое правительство, раскаиваясь въ прежней своей опрометчивости, рѣшилось подвергнуть это дѣло строгому, глубокому и безпристрастному обсужденію. Устроились комиссіи для разбора притязаній латинъ, и эти комиссіи трудились два года, съ 1850 по 1852 годъ. Между тѣмъ Оликъ былъ смѣненъ, и на его мѣсто назначенъ посломъ при Портѣ г. Лавалетъ, личный любимецъ Наполеона. Новый представитель Франціи былъ чрезвычайно горячъ и усерденъ къ своему дѣлу, однако, не могъ достигнуть своей цѣли, и Порта, въ началѣ 1852 года, дала Россіи торжественное обѣщаніе оставить во владѣніи грековъ Святыя мѣста, на основаніи *statu quo*, и обязалась издать по этому предмету надлежащій султанскій фирманъ. Довольный своимъ успѣхомъ, посланникъ нашъ Титовъ, къ великой его чести, былъ главою переговоровъ о Гробѣ Господнемъ и о прочихъ святилищахъ и рѣшился покинуть Стамбулъ въ самую удачную для личнаго своего самолюбія минуту. Предвидя, что это дѣло поведеть еще къ новымъ запутанностямъ, Титовъ предпочелъ уѣхать въ Германію, нежели спорить съ турками объ осмнадцати святилищахъ. Онъ покинулъ Турцію, вѣнчанный, по примѣру Бутенева, масличнымъ вѣнкомъ, но передалъ миссію повѣренному въ дѣлахъ Озерову въ довольно жалкомъ видѣ.

Русская миссія не имѣла въ Царѣ-градѣ никакого значенія. Русскіе подданные, невзирая на самыя неотъемлемыя права и на чистѣйшіе документы, теряя время въ тщетныхъ ходатайствахъ, не получая никогда удовлетворенія по ихъ просьбамъ. Чиновники посольства нашего были часто жертвою самаго неприличнаго со стороны турокъ обращенія. Визирь, министръ иностранныхъ дѣлъ и прочія турецкія власти почитали представителя Россіи ниже голландскаго посланника, ибо послѣдній, хотя и слабое лицо, считался у турокъ представителемъ державы пріязненной, между тѣмъ какъ русскій министръ изображалъ державу для Порты враждебную и вмѣстѣ съ тѣмъ слабую, которая въ 1849 году испугалась англо-французскаго флота, и которая трепетала передъ мыслию о союзѣ между Турціею и западными державами.

Озеровъ принялся за свое дѣло съ горячностію, свойственною добродушному сыну отечества, и успѣлъ во многихъ отношеніяхъ, о которыхъ здѣсь упоминать не мѣсто, исправить положеніе миссіи, возвысивъ ее во мнѣніи Порты. Однако, онъ увидѣлъ скоро, что все обѣщанное отъ Порты Титову, по дѣлу о Святыхъ мѣстахъ, было обманъ. Турки, конечно, не изгоняли грековъ изъ святилищъ, находившихся въ ихъ владѣніи, но не обнаруживали обѣщаннаго фирмана. Болѣе того: уступая передъ угрозами г. Лавалета, Порты рѣшилась даже нарушить явнымъ образомъ данныя ею Николаю I обѣщанія оставить вопросъ о Святыхъ мѣстахъ въ положеніи *statu quo*, и, вопреки собственному своему письму къ покойному Государю, Абдуль-Меджидъ повелѣлъ іерусалимскому патріарху Кириллу передать латинамъ ключъ отъ главнаго входа въ Вифлеемскій храмъ. Въ то же время Порты, желая нанести Россіи чувствительное оскорбленіе, рѣшилась ударить со всѣми силами своими на ту мѣстность, гдѣ Россія пользовалась большою популярностію, и въ сентябрѣ 1852 года, собравъ армію въ 50.000, подъ начальствомъ извѣстнаго Омеръ-Паши, двинула это войско на Черную Гору, съ намѣреніемъ разрушить независимость Черногорскаго княжества и покорить этотъ народъ своей власти. Дѣла наши въ Турціи пошли хуже и хуже. Встревоженный Озеровъ отнесся ко двору съ свойственной ему откровенностію, и для возстановленія нашего вліянія на Востокѣ былъ присланъ въ Царь-градъ чрезвычайнымъ посломъ свѣтлѣйшій князь Меншиковъ.

Незадолго до князя Меншикова пріѣзжалъ въ Царь-градъ, въ качествѣ австрійскаго посланнаго, генераль-лейтенантъ графъ Лейнингенъ, съ разными требованіями и взысканіями австрійскаго правительства. Въ угодность русскому двору, но еще болѣе для того, чтобы пользоваться опорю Россіи по дѣламъ своимъ въ Стамбулѣ, австрійское правительство приказало Лейнингену требовать отъ Порты прекращенія войны съ Черной Горой. Лейнингенъ, пріѣхавъ въ Царь-градъ, потребовалъ немедленно пріостановленія всѣхъ дѣйствій противъ Цетина и далъ туркамъ срокъ для отвѣта. Фуадъ-Еффенди, министръ иностранныхъ дѣлъ, и Мегмедъ-Али паша, верховный визирь, оскорбились было пріемами цесарскаго посланнаго. Надѣясь на опору со стороны Запада, они располагались даже дать графу Лейнингену неудовлетворительный отвѣтъ, какъ вдругъ прискакалъ въ Царь-градъ курьеръ изъ С.-Петербурга къ Озерову. Нашему повѣренному въ дѣлахъ предписывали объявить Портѣ, что требованія австрійскія Россія почитаетъ собственными своими, и что обѣ державы, Австрія и Россія, пойдутъ на Турцію вмѣстѣ, ежели Порты отброситъ требованія вѣнскаго двора. Туркамъ не осталось болѣе никакой надежды. Будучи на тотъ часъ безъ войскъ, не имѣя подъ рукою готоваго союзника, между тѣмъ какъ 60.000 австрійцевъ и 30.000 русскихъ уже стояли на Дунаѣ, Порты Оттоманская покорилась необходимости и приняла требованія Австріи. Лейнингенъ возвратился въ Вѣну триумфаторомъ; но этимъ триумфомъ Австрія не имѣла права гордиться, ибо онъ былъ ей доставленъ Россіею, которая, для спасенія Черногорцевъ, выступила на брань за Цесаря и его державу.

Успѣшное окончаніе миссіи графа Лейнингена породило въ Петербургѣ мысль объ отправленіи въ Царь-градъ посольства для устроенія

нашихъ дѣлъ съ Турціею. На Невѣ сказали себѣ, что поелику Турція уступила передъ Австріею, то тѣмъ скорѣе уступить передъ Россіею. Въ Петербургѣ были увѣрены, что чрезвычайный нашъ посоль лишь только въ Царѣ-градѣ явится, какъ все подлучить. Но на дѣлѣ вышло не такъ, ибо турки, увидѣвъ, что вся Европа за нихъ, сдѣлались упрямы. Лейнингенъ былъ не одинъ. Онъ имѣлъ сильнаго союзника въ лицѣ русскаго правительства. Лейнингенъ обязанъ своимъ успѣхомъ этому союзу. Но наше правительство имѣло въ Царѣ-градѣ однихъ враговъ, и поэтому положеніе его въ отношеніи къ Портѣ было гораздо невыгоднѣе положенія Австріи. Въ Петербургѣ думали, что прибытіе русскаго посла съ военною свитою произведетъ страшный эффектъ и покорить немедленно турокъ воля Государя. Непростительно было такъ ошибаться, ибо турки уже доказали намъ въ 1849 году, что они неуступчивы. Сверхъ того, мусульмане нашего оружія болѣе не боялись. Продолжительная и мало-успѣшная наша война на Кавказѣ внушала туркамъ умѣренное почтеніе къ русскому войску. Къ тому же Омеръ-Паша, который во всю Венгерскую войну нещадно хулилъ нашихъ военачальниковъ, называя ихъ глупцами, увѣрялъ турокъ, что онъ не дастъ русскимъ завоевать Оттоманской Имперіи и не перепуститъ ихъ черезъ Дунай.

Въ бытность нашу въ Царѣ-градѣ въ 1852 году, слѣдовательно, долго еще до прибытія князя Меншикова, намъ случилось быть свидѣтелями разговоровъ между чужими дипломатами и турецкими офицерами о превосходствѣ турецкаго войска надъ русскимъ. Наши опроверженія и доводы о превосходствѣ русскихъ никого не могли убѣдить и склонить на нашу сторону. Намъ случилось читать письма Омеръ-Паши о Венгерской войнѣ, въ коихъ графъ Паскевичъ выставленъ пошлымъ дуракомъ. Слѣдовательно, когда прибылъ Меншиковъ съ своими требованіями, турки не только не содрогнулись при зрѣлищѣ его особы, но стали немедленно укрѣплять Батумъ и Карсъ, послали инженеровъ исправлять Шумлу и дунайскія крѣпости, разослали приказаніе по всей Имперіи о собраніи редифовъ (резервной пѣхоты), приступили къ вооруженію крѣпостей и вывели на показъ 15 батарей превосходной полевой артиллеріи, выученной и устроенной прусскими офицерами. О флотѣ турки не безпокоились, потому что смотрѣли на англо-французскій флотъ, какъ на свой собственный. Говорятъ, будто бы султанъ смутился при зрѣлищѣ князя Меншикова. Это, можетъ-быть, справедливо, ибо Абдуль-Меджидъ застѣнчивъ. Но вліяніе султана не важно — онъ игральщикъ партій. Сверхъ того, требованія Меншикова были такого рода, что они обсуживались не у султана, а въ совѣщаніяхъ министровъ Порты. Этого мало: ихъ переносили еще выше и передавали на обсужденіе и разсмотрѣніе большихъ совѣтовъ, въ которыхъ участвовали всѣ улемы, старые сановники и всякіе заслуженные люди. Въ эти совѣты сходилась до 400 человекъ, и каждый говорилъ словомъ твердымъ и вольнымъ. Эти совѣты, гдѣ не господствовали ни русская, ни французская, ни англійская партіи, но гдѣ выражались чувства чистаго патріотизма, подавали примѣръ единодушія и требовали настойчиво, чтобы предложенія Россіи были отброшены. Итакъ, фіаско Меншикова было неминуемо. Оно началось въ ту минуту, какъ его свѣтлость отправился изъ Петербурга, и довершилось

9 мая 1853 г., въ день скромнаго и жалкаго его выѣзда изъ Буюкдере въ Одессу.

Меншиковъ привезъ съ собою проэктъ о сверженіи съ престола султана Абдуль-Меджида и его наслѣдниковъ. Спрашиваемъ, могъ ли онъ, идучи дипломатическимъ путемъ, достигнуть своей цѣли? Очевидно, нѣтъ. Слѣдовательно, зачѣмъ же далъ онъ себѣ трудъ свергнуть съ министерства Фуада-Еффенди, Рифаатъ-Пашу и Мегеммеда-Али, зятя султана? Онъ умножилъ этимъ число враговъ Россіи, раздражилъ всѣхъ мусульманъ своими неприличными выходками и приѣмами, но не нашелъ человѣка, готоваго измѣнить своему отечеству. Меншиковъ удалилъ отъ дѣлъ людей незначущихъ и замѣнилъ ихъ такимъ человѣкомъ, который былъ извѣстенъ какъ рабъ Англіи и лорда Редклифа и какъ заклятый врагъ Россіи. Этотъ человѣкъ—Решидъ-Мустафа-Паша. Порученіе, данное Меншикову, раздѣлялось на двѣ части: одна касалась устройства вопроса о Святыхъ мѣстахъ. Здѣсь Меншиковъ успѣлъ совершенно: дѣло о Святыхъ мѣстахъ устроилось, по желанію Россіи, при содѣйствіи всѣхъ державъ, ибо Англія, Австрія и Пруссія были съ нами. Даже сама Франція уступила передъ нами, и вопросъ о святилищахъ рѣшился въ пользу грековъ оставленіемъ важнѣйшихъ святилищъ въ ихъ владѣніи. Но, кромѣ этого дѣла, Меншикову было поручено склонить турецкое правительство къ подписанію условія (сенеда), по которому султанъ обязался бы хранить священно всѣ преимущества и права, дарованныя имъ самимъ и его предками Православной Церкви и ея сынамъ, и никогда не дерзать даровать никакихъ правъ другимъ исповѣданіямъ иначе, какъ съ тѣмъ условіемъ, что эти самыя права будутъ *ipso facto et jure* принадлежать и православнымъ. Здѣсь турки поняли, что дѣло шло о поверженіи ихъ державы къ стонамъ русскаго престола, и возстали всѣ единогласно противъ Меншикова. Не Редклифъ возбуждалъ турокъ, но турки заставляли какъ Редклифа, такъ и всю Европу держать ихъ сторону.

Среди различныхъ оппозицій, образовавшихся въ Царѣ-градѣ противъ Меншикова, одна изъ самыхъ сильныхъ была оппозиція Патріарха и Синода Вселенской Православной Церкви. Патріархъ и Синодъ ужасались той мысли, что Россія когда-нибудь получитъ право вступаться въ ихъ дѣла. Патріархъ и Синодъ готовы были охотно пользоваться услужливымъ заступничествомъ Россіи передъ Портою и турецкимъ падишахомъ. Но Патріархъ и Синодъ трепетали передъ мыслию, что Россія сдѣлается когда-нибудь официальною покровительницею Православной Церкви на Востокѣ. Пользоваться Россіею при случаѣ составляло политику патріархіи, но даровать Россіи право вступаться гласно въ дѣла Церкви казалось Патріарху и Синоду гнусной измѣной противъ свободы и самостоятельности Церкви. Обладая вполне греческимъ языкомъ, намъ случалось говорить съ епископами Константинопольскаго Синода о Русской Церкви и слышать ихъ разсужденія о неудобствахъ, могущихъ произойти для Вселенскаго престола изъ офиціальнаго протектората русской державы. Эти епископы намъ говорили: „Вы обратите нашу Церковь изъ госпожи (деспины) въ рабу. Вашъ Петръ I свергъ законнаго главу Русской Церкви, устроилъ какой-то Синодъ и отнялъ у церкви управленіе ея имѣніями. Ваша Екатерина II обобрала у церкви все ея достояніе и превратила церковь изъ богатой

въ убогую. Вашъ Николай I, вѣдѣвъ за воссоединеніемъ униатовъ съ православными, отвѣлъ у воссоединенной церкви ея недвижимости и положилъ ей скромное жалованье. Этотъ же Николай, теперь столь усердный къ благу Православія, въ прошедшемъ 1852 году лишилъ Грузинскую церковь ея самостоятельности, отвѣвъ у нея имѣнія и опредѣливъ ей жалованье. Вы сдѣлаете то же самое и съ нами. Мы теперь богаты и сильны. Девять милліоновъ душъ въ рукахъ патріарха, его синода и семидесяти епархіальныхъ епископовъ. Вы, съ правомъ протектората въ рукѣхъ, лишите насъ всего, уничтожите наше значеніе и пустите насъ съ сумою". Вотъ какъ разсуждалъ Вселенскій Константинопольскій престолъ.

Итакъ, должно ли удивляться тому, что Меншиковъ далъ промахъ и нашелся вынужденнымъ уѣхать изъ Царя-града безъ сенеда и безъ протектората. Этотъ результатъ былъ неминуемъ. Не Редклифъ причина его неудачи, но собственно данное ему порученіе было несообразно со здравой политикой. Послѣ его отъѣзда восторгъ турокъ удесятерился. Отовсюду являлись люди, готовые выступить противъ Россіи. Крѣпости вооружались сильнѣе и сильнѣе, артиллерія пополнялась, арсеналы работали день и ночь, редицы сходились со всѣхъ сторонъ. Уже въ августѣ, три мѣсяца спустя по отъѣздѣ Меншикова изъ Царя-града, Турція имѣла 100.000 солдатъ подъ ружьемъ на Дунаѣ. Ея крѣпости были обставлены пушками и снабжены снарядами. Въ Азіи ея армія занимала крѣпкія точки. Восторгъ мусульманъ доходилъ до чрезвычайности. Въ эту пору, когда уже было слишкомъ поздно, ибо занятіемъ Княжествъ Россія поставила всѣхъ противъ себя, явился въ Царь-градъ проэктъ Вѣнской ноты. Этотъ проэктъ былъ турками отброшенъ на нѣсколькихъ совѣтахъ и, наконецъ, возвращенъ Вѣнской конференціи, съ измѣненіями со стороны Порты. Сдѣланныя турками перемѣны были, въ свою очередь, отброшены нами, и положеніе дѣла ухудшилось. Наконецъ, въ сентябрѣ 1853 года, когда Порта увидѣла, что на лѣвомъ берегу Дуная, среди открытыхъ степей, стоитъ князь Горчаковъ съ однимъ 60.000 корпусомъ, изъ котораго треть въ больницахъ, а что у нея на правомъ берегу Дуная десять вооруженныхъ крѣпостей, прикрывающихъ ея границу и защищающихъ переходы черезъ рѣку; когда она увидѣла, что за этими крѣпостями тянется линія Балканскихъ горъ, вторая ея защита; когда она узнала, что у Омеръ-Паши собрана армія въ 150.000 воиновъ, изъ коихъ 100.000 регулярной пѣхоты, вооруженной карабинами Минье; когда Порта услышала, что около Карса стоятъ 100.000 турецкихъ воиновъ, а что у Россіи въ тѣхъ мѣстностяхъ арміи нѣтъ; когда она сосчитала всю силу англо-французскаго флота, составленнаго изъ пароходовъ и винтовыхъ кораблей, и увидѣла, что наши парусные корабли напоминаютъ еще о временахъ Петра I; когда она познала изъ журналовъ и изъ прочихъ сообщеній, что вся Европа на ея сторонѣ, и что Россія уединена совершенно, — тогда Порта объявила намъ войну, и 14 октября 1853 года открыла военныя дѣйствія на Дунаѣ занятіемъ Калафата.

Вотъ уже 20 мѣсяцевъ, какъ эта война въ полномъ разгарѣ, и Богъ знаетъ, когда ей будетъ конецъ. Не Редклифъ и не Наполеонъ III эту войну возбудили: они ея не желали, они опасались ея, какъ пожара, могущаго ихъ самихъ истребить. Они уговаривали Порту войны не объявлять,

но совѣтывали ей держаться на оборонѣ, не вызывая Россіи на брань. С.-Петербургскій французскій журналъ отъ 31 мая 1855 года, подъ № 715, вводитъ въ великое заблужденіе своихъ читателей, увѣряя ихъ, что не улемы возбуждали войну между Россією и Портою, но какое-то таинственное вліяніе, существовавшее тогда въ Царѣ-градѣ. Напротивъ того, это вліяніе, т.-е. лордъ Редклифъ съ пріятелемъ своимъ Решидъ-Пашею удерживали сколько могли султана отъ войны, но у нихъ не достало силы, чтобы бороться съ господствовавшимъ тогда въ Царѣ-градѣ воинственнымъ восторгомъ. Сераскиръ Мегеммедъ-Али-Паша съ мусульманскою партією увлекли за собою правительство, и война была объявлена. Мы видѣли лично лорда Редклифа въ Царѣ-градѣ въ тотъ роковой часъ, когда турки объявили намъ войну: онъ былъ въ отчаяніи и съ досады дралъ на куски знаменитый меморіаль графа Нессельроде, разосланный нашимъ дворомъ для изложенія видовъ нашего правительства и для столкнованія, съ русской точки зрѣнія, предложенной Вѣнской конференціею ноты. Этотъ меморіаль, отвратившій отъ насъ всю Европу, принадлежитъ къ числу величайшихъ нашихъ неловкостей и сцѣпляется превосходно съ прочими чудесами, сотворенными русскимъ правительствомъ въ теченіе послѣдняго трехлѣтія. Мы скажемъ прямо С.-Петербургскому журналу, что онъ не можетъ даже имѣть никакихъ свѣдѣній о существовавшемъ въ Царѣ-градѣ, по отъѣздѣ Меншикова, вліяніи, ибо тогда Россія не имѣла представителя въ столицѣ Турецкой Имперіи. Корреспондентами нашего правительства были въ то время самыя ничтожныя лица, и по этому журналъ министерства иностранныхъ дѣлъ не представляетъ для той эпохи достовѣрнаго источника. Мы же, въ качествѣ свидѣтелей всѣхъ этихъ событій, увѣряемъ его, что Редклифъ войны не возбуждалъ. Англійскій посолъ зналъ, что самъ Николай I войны не желаетъ: лорду Редклифу были коротко извѣстны всѣ обѣщанія, данныя Николаемъ на свиданіи его съ австрійскимъ императоромъ въ Ольмюцѣ. Слѣдовательно, къ чему было воевать? Порта могла довольствоваться однимъ отброшеніемъ требованій Меншикова, не выступая изъ предѣловъ простого дипломатическаго сопротивленія. Лордъ Редклифъ совѣтовалъ Туркамъ держаться умѣренности, увѣряя ихъ въ сочувствіи всей Европы; онъ совѣтовалъ имъ не подписывать ноты, предложенной Вѣнской конференціей, но никогда не побуждалъ ихъ на войну. Редклифъ и Решидъ-Паша почитались въ умѣ двигателей войны людьми ненадежными, предателями исламизма, погаными гаурами, любителями мира, и Мегеммедъ-Али-Паша съ клеветами своими отзывались о лордѣ Стратфордѣ и о Решидѣ, какъ о людяхъ, пагубныхъ для чести Турціи. Итакъ, пусть Journal de St-Petersbourg исправить свою ошибку относительно причины, возбудившей настоящую войну.

Изъ этой нелѣпой войны не должно ожидать никакого дѣльнаго результата. Турція выйдетъ изъ нея ослабленною, вынесетъ за собою неполатные долги и упадетъ въ неизлѣчимый маразмъ. Слѣдовательно, она цѣли своей, т.-е. возрожденія своихъ силъ и укрѣпленія своего организма, не достигнетъ. Англія и Франція изнурятъ свои финансы, повредятъ своимъ вещественнымъ интересамъ и помрачатъ свою воинскую славу. Стыдно, очень стыдно для двухъ державъ столь сильныхъ, каковы западныя дер-

жана, стоять десять мѣсяцевъ передъ укрѣпленнымъ лагеремъ и не быть въ состояніи имъ овладѣть. Что же касается до Россіи, то и она не похвалится своими дѣлами. Война на Дунаѣ останется въ исторіи темною для насъ страницю. Послѣ пролитія цѣлыхъ рѣкъ крови, послѣ необъятныхъ расходовъ, каждый спроситъ себя: зачѣмъ я воювалъ? Турція, Англія и Франція останутся безъ отвѣта, ибо война ничего въ ихъ положеніи не улучшить и не измѣнить. Что же касается до Россіи, то ей предстоитъ каяться во многихъ прошедшихъ грѣхахъ.

Она вверглась безразсудно въ событія 1853 года, не имѣя подъ рукою достаточныхъ средствъ для столь великаго предпріятія, каково было посольство Меншикова. Она осталась назади у всѣхъ, не слѣдила за ходомъ науки и довольствовалась армією, вооруженною дубьемъ, между тѣмъ какъ у прочихъ народовъ, даже у турокъ, введены такіа огнестрѣльные орудія, что современный карабинъ хватаетъ на разстояніе, равное съ пушкою. Она довольствовалась паруснымъ флотомъ въ то время, какъ у ея соперницъ винтовые корабли замѣнили прежнія, холстинѣ повинующіяся суда. Россія содержала сильныя флоты по числу кораблей, но эти флоты теперь запорты и не смѣютъ выйти въ море. Россія обладала богатѣйшими финансами: ея правительство получало 200.000.000 рублей серебромъ годового дохода; но какъ употреблялись эти огромныя средства? Каждый безпристрастный человѣкъ скажетъ, что они тратились самымъ нехозяйственнымъ образомъ. Вотъ грѣхи, въ которыхъ Россія должна каяться, стараясь себя исправить для будущаго.

Приложеніе № 31.

Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République Française, à sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

Notre grand et bon Ami, salut. Grand et bon Ami, l'hostilité injuste et toujours croissante de l'Assemblée législative, ses tentatives réitérées d'empiètement sur mon pouvoir, les menées des anciens partis, menaçaient la France d'une anarchie qui eût bientôt peut-être gagné l'Europe. J'ai déjà fait porter à la connaissance de Votre Majesté le parti que j'ai cru devoir prendre dans une si grave conjoncture en mettant le droit et le salut public au-dessus d'une légalité devenue impuissante. La nation consultée a répondu spontanément. L'adhésion presque unanime des suffrages exprimés vient de ratifier mon appel au peuple, du 2 décembre, et de me conférer la présidence décennale avec le mandat de faire une constitution nouvelle. Tel est l'événement que je m'empresse de Vous notifier. En créant l'unité politique, cet événement donne au pouvoir la force nécessaire pour garantir l'ordre social et assurer la stabilité. Les mesures exceptionnelles commandées par les circonstances n'empêcheront pas le pays de recevoir le plus tôt possible des institutions conformes à ses mœurs politiques et à ses besoins nouveaux. Le gouvernement tiendra surtout à honneur de maintenir la paix au dehors et de rendre plus intimes les relations qui existent déjà avec celui de Votre Majesté. C'est en

se concertant pour marcher vers un but commun que les puissances pourront inaugurer une ère de prospérité nouvelle pour l'Europe. Je me plains à espérer que Votre Majesté partagera les sentiments qui m'animent et qu' Elle voudra bien concourir à l'affermissement des liens d'amitié qui unissent les deux nations. Sur ce, grand et bon Ami, je prie Dieu qu'Il ait Votre Majesté et l'Empire de Russie en Sa sainte et digne garde. Écrit au palais des Tuileries, le 12 janvier 1852.

Votre très affectionné

(signé) *Louis-Napoléon.*

Арх. Мин. Ин. дѣль. France, 1852.

Приложение № 32.

Par la Grâce de Dieu Nous, Nicolas Premier, Empereur et Autocrate de toutes les Russies, etc., etc., etc.

A notre grand et bon Ami, Monsieur le Président de la République Française, le Prince Louis-Napoléon.

Monsieur le Président, grand et bon Ami, Nous avons reçu la lettre que Vous Nous avez adressée pour Nous notifier le résultat de l'appel que Vous avez fait à la nation française, à la suite des événements du 2 décembre, et Nous Nous empressons de Vous offrir Nos sincères félicitations sur l'adhésion presque unanime des suffrages qui Vous décernent, avec la Présidence décernée, l'important mandat de donner une nouvelle Constitution à Votre pays.

Préservée par Votre énergie des dangers dont la menaçaient les projets pervers des ennemis de l'ordre social, la France, par le grand acte populaire qui Vous appelle une seconde fois à présider à ses destinées, vient de manifester d'une manière solennelle la confiance qu'elle place dans Vos sentiments patriotiques, ainsi que dans les principes d'ordre et d'autorité que Vous avez su apporter dans l'exercice du pouvoir. Puisse la Divine Providence qui a si visiblement béni Vos efforts, Vous aider à clore en France l'ère des révolutions qui l'ont agitée si longtemps, à rendre à ce beau pays le calme et le repos si nécessaires pour son bonheur et pour le développement de sa prospérité. En consacrant Votre dévouement à cette noble mission, avec la persévérance que réclament les grandes entreprises, avec cette abnégation personnelle dont les cœurs, tels que le Vôtre, ont le généreux instinct, Vous acquerrez des titres impérissables à la gratitude et à l'admiration de Vos contemporains. Rien ne pouvait Nous être plus agréable que l'assurance que Vous Nous donnez de Votre sollicitude pour les grands intérêts du maintien de la paix générale, et de Votre désir de voir se consolider de plus en plus les relations de bonne intelligence qui subsistent si heureusement entre la Russie et la France. Veuillez être persuadé que Nous apporterons, de Notre côté, un soin particulier à les resserrer, et que Vous Nous trouverez toujours empressés à unir nos efforts aux Vôtres pour défendre en commun la cause sacrée de l'ordre social, du repos de l'Europe, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats dont elle se compose, et faire respecter les traités exi-

stants. Sur ce, Monsieur le Président, Nous prions Dieu, qu'il Vous ait, de même que la France, en Sa Sainte et digne garde. Donné à St-Pétersbourg, le vingt-deux janvier mil huit cent cinquante-deux, de Notre Règne la vingt-septième année.

Votre très affectionné

(signé) *Nicolas.*

Арх. Мин. Ин. дѣль. France, 1852.

Приложение № 33.

**Депеша Барона Брунова Канцлеру 26 декабря/7 января
1851/2 года, № 200. Лондонъ.**

Курсивомъ—*попытка рукою Императора Николая Павловича.*

Monsieur le Chancelier.

Par l'une de ses dépêches du 4/16 décembre Votre Excellence m'a prescrit d'approfondir les vues du gouvernement de S. M. B. quant au changement que le Prince Louis-Napoléon pourrait apporter au titre, en vertu duquel il exerce le pouvoir du chef de l'Etat, depuis l'événement du 2 décembre.

La retraite de lord Palmerston m'avait fait craindre un certain délai dans l'exécution de cet ordre. Cependant mes entretiens avec lord Granville, dont ma dépêche précédente rend compte, m'ont offert une occasion opportune pour remplir les intentions du cabinet Impérial de manière à me mettre à même de lui indiquer avec connaissance de cause le jugement que le cabinet Britannique porte sur cette éventualité.

Le premier secrétaire d'Etat a commencé par me dire qu'il savait par les dépêches de lord Normanly qu'on connaissait déjà à Paris l'opinion prononcée par notre cabinet quant aux inconvénients qui pourraient résulter de la détermination du Président d'ambitionner une dignité qui l'élevât au rang de l'autorité souveraine.

Lord Granville apprécie les motifs de prévoyance qui ont signalé au cabinet Impérial les conséquences d'une semblable éventualité.

Il désirerait qu'elle ne se réalisât point. Mais si elle venait à s'accomplir, comme Votre Excellence l'a prévu, elle placerait le gouvernement de S. M. B. dans une difficulté très grave. Sa position serait alors infiniment plus embarrassante que la nôtre.

La Russie, séparée de la France par de longues distances, est libre de son action. Elle peut mûrir ses déterminations, qui sont le résultat d'une volonté souveraine, entièrement indépendante.

L'Angleterre est placée sous des conditions toutes différentes. Entre Paris et Londres, les communications sont devenues instantanées. A chaque question, il faut une réponse immédiate.

Le gouvernement de S. M., s'il avait à se prononcer sur le changement du titre adopté par le Prince Louis-Napoléon, serait mis en demeure de se déclarer pour ou contre. Son intention de différer son assentiment aurait à

Paris la signification d'un refus ou du moins celle d'une répugnance marquée. L'impression qui en résulterait en France, ne manquerait pas de réagir aussitôt sur les relations des deux pays. Elle équivaldrait presque à une rupture.

L'opinion publique en Angleterre ne trouverait pas le gouvernement de S. M. suffisamment justifié dans sa conduite, s'il suspendait sur le pays l'anxiété inséparable d'un pareil état de choses; et cela simplement pour avoir refusé la reconnaissance d'un titre en vertu duquel le chef du gouvernement français exercerait un pouvoir, dont il est déjà virtuellement investi.

Car, de fait, le Prince Louis-Napoléon, par la force des choses, occupe déjà une position et entretient avec les gouvernements étrangers des relations officielles dont il aurait été exclu par une interprétation stricte des déclarations antérieures qui proclamaient la déchéance de sa famille.

Assurément, à l'époque où ces déclarations ont constaté l'intention formelle des alliés „de ne pas traiter avec Bonaparte, ni avec aucun membre de sa famille“, il était impossible de prévoir les événements qui, depuis, ont changé trois fois la situation politique de la France.

Au règne de la branche aînée des Bourbons a succédé le régime de juillet, qui, à son tour, a été détruit par une république, aujourd'hui replacée sous le pouvoir d'un Président, dont le nom seul réveille en France les souvenirs de l'Empire.

Cette situation, imprévue en 1814, a placé déjà le gouvernement de S. M. B. dans la nécessité de s'écarter de ses déclarations ultérieures, en traitant avec le Prince Louis-Napoléon, en sa qualité de Président.

L'Angleterre a *subi* cette nécessité; je cite le terme dont lord Granville s'est servi. Pourrait-elle se soustraire à celle que lui imposerait le Président, s'il aspirait maintenant à une dignité plus élevée?

Le gouvernement de S. M. ne pourrait guère suivre à cet égard un autre exemple que celui déjà établi par le duc de Wellington, lorsqu'il a reconnu le changement de dynastie qui a mis fin à la Restauration.

(Ceci est un triste aveu de l'impardonnable sottise qu'a fait alors le maréchal — помѣтилъ Императоръ Николай).

Mais, en acceptant une pareille situation, qui n'est pas celle de son propre choix—telle que les circonstances l'ont faite, le gouvernement de S. M. B. n'en éprouve pas moins le désir de répondre franchement aux ouvertures du cabinet Impérial, en lui exposant les motifs qui doivent déterminer la conduite de l'Angleterre, dans l'éventualité prévue.

Lord Granville m'a énoncé l'espoir que l'Empereur daignera juger avec bienveillance l'exposé de ces motifs, lorsqu'il sera mis sous ses yeux.

Il m'a demandé toutefois un délai de quelques jours, afin de se concerter avec le premier ministre sur la forme sous laquelle il conviendrait de soumettre à Sa Majesté l'Empereur le résumé des considérations que je viens de retracer ici, d'après les explications verbales du premier secrétaire d'Etat.

Elles me paraissent suffisantes pour m'autoriser dès à présent à rendre compte à Votre Excellence des opinions et des vues du gouvernement britannique, quant à l'éventualité signalée par la dépêche du 4 décembre.

Il me reste à ajouter que lord Granville, pour sa part, penche à croire, que le Prince Louis-Napoléon se contentera d'exercer le pouvoir de chef de

l'Etat, sous la forme d'une présidence *décennale* ou à *vic*. Mais cette conjecture ne me semble fondée sur aucune donnée précise. Lord Normanly ignore les projets ultérieurs du Président. Le comte Flachault a gardé le silence. Il s'est borné à des assurances générales, quant à la politique pacifique du Prince Louis-Napoléon.

Celui-ci renferme en lui-même le secret de sa pensée; et c'est là son plus grand prestige; car il impressionne le pays par la croyance qu'il a dans sa prédestination.

J'ai l'honneur

Арх. Мин. Ин. дѣль. Londres, 1852 I.

Приложение № 34.

Шварценбергъ—Лебцельтеру, Вѣна. 29 декабря 1851 года.

Vienne, le 29 décembre 1851.

Monsieur le Baron.

La dépêche précédente allait être expédiée quand M. le baron de Meyendorff est venu me communiquer deux dépêches qu'en date du 9 décembre v. st. M. le comte de Nesselrode lui a transmises par courrier et qui roulent sur les événements de France.

Nous avons appris par ces pièces avec une vive satisfaction que le cabinet de St-Pétersbourg porte sur le coup d'Etat accompli par Louis-Napoléon le même jugement que nous. Nous remercions M. le comte de Nesselrode d'avoir bien voulu nous faire connaître confidentiellement les paroles et les assurances que S. M. l'Empereur Nicolas a daigné faire parvenir au Président. Ces paroles et ces assurances s'accordent parfaitement avec celles que M. Hübner a eu l'ordre d'adresser à Louis-Napoléon avec la même réserve que le cabinet de St-Pétersbourg a sagement jugé nécessaire de se prescrire pour sa part.

Nous avons également appris avec une satisfaction toute particulière par les dépêches du 9 décembre que la pensée de S. M. l'Empereur de Russie s'est encore une fois rencontrée avec celle de l'Empereur, notre Auguste Maître. Encore une fois nos Augustes Souverains ont puisé dans leur amitié et dans leur alliance la direction de leur politique. Je suis autorisé à répéter ici l'assurance que renferme déjà notre memorandum, que S. M. l'Empereur ne prendra définitivement aucune détermination par rapport à l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de Louis-Napoléon, si celui-ci s'avisait de se déclarer Empereur, sans s'être entendu avec ces intimes Alliés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse.

Recevez, etc., etc.

(signé) *Schwarzenberg*.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Autriche, 1851.

Приложение № 35.

Австрійскій меморандумъ, приложенный къ депешѣ Шварценберга—Лебцильтеру, 29 декабря 1851 года.

Mémorandum.

Louis-Napoléon ayant pris l'exemple de son oncle pour guide de ses actions, il est plus que probable que le rétablissement de l'empire se trouve au bout de ses désirs et de son ambition. Nous devons même admettre que, pressé d'y parvenir, il tâchera de profiter de l'enthousiasme qu'a excité son entreprise hardie dans une partie de la nation et de la surprise dont est saisi le reste. La moitié de la France est en état de siège, la presse est enchaînée, les hommes marquants dont l'opposition était redoutable au Président sont en grande partie ou en prison ou en exil; le parti socialiste est écrasé, celui des légitimistes intimidé. Cette situation est par trop tentante pour ne pas encourager Louis-Napoléon à hâter l'exécution de ses projets. En effet, d'aussi heureuses conjonctures le favoriseront difficilement une seconde fois. Pour ne pas être pris au dépourvu, nous nous sommes posés la question de l'attitude que nous aurons à prendre dans l'éventualité où Louis-Napoléon se déclarerait Empereur ou que ce titre lui fût décerné par la nation. Nous avons d'abord reconnu que ce qu'il y avait de plus important et de plus urgent à faire, c'était de concerter et d'amener entre les Cours de Vienne, de St-Petersbourg et de Berlin une parfaite uniformité du langage et de la conduite qu'elles tiendront envers Louis-Napoléon. Cette uniformité imprimera à la politique que ces Cours adopteront, le caractère d'une résolution spontanée et bien pondérée. Elle servira d'utile avertissement au gouvernement français et le retiendra dans les limites de la modération sous peine d'avoir pour adversaires les principales cours du continent. L'exemple de ces cours entraînera la confédération germanique et les gouvernements d'Italie, de sorte que nous aurons lieu d'espérer de voir tous les Etats sur lesquels il nous importe de pouvoir compter, suivre avec nous le même système politique. Après la révolution de l'année 1848, la République française n'a fait aucune démarche auprès des Cours étrangères pour se faire reconnaître par elles; le nouveau Gouvernement a attendu que ces Cours le reconnussent par le fait, en entretenant auprès de lui des agents qui traitassent d'affaires avec les ministres de la République. Soit que Louis-Napoléon s'en tienne à ce précédent, soit qu'il notifie formellement son nouveau titre aux Gouvernements étrangers, la question que ceux-ci auront à résoudre, restera toujours la même.

Cette question peut être jugée d'après les dispositions des traités et du droit des gens positifs, ou bien elle peut être examinée d'après les principes du droit des gens naturels et sous le rapport des convenances. Envisagée sous le premier point de vue, qui est le plus important, la question paraît être décidée d'avance par l'article deux du Traité d'alliance conclu à Paris, le 20 novembre 1815, par l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Cet article a imposé aux Puissances contractantes l'obligation de maintenir en pleine vigueur et, s'il était nécessaire, de toutes leurs forces l'exclusion à perpétuité de Napoléon Bonaparte et de sa famille du pouvoir suprême en France.

Nul doute que si les Puissances alliées regardent ce traité comme étant encore aujourd'hui obligatoire à la lettre, elles ne pourront jamais reconnaître Louis-Napoléon comme Empereur. D'un autre côté, les traités de l'année 1815 ont formé jusqu'ici la base de leur politique, et ils étaient à leurs yeux la meilleure garantie de la paix. Ce ne sera donc qu'après mûre réflexion et avec les précautions requises que les Cours alliées pourront se résoudre à faire abstraction du traité du 20 novembre 1815.

Mais examinons impartialement le véritable but et la tendance principale de cet acte, et voyons si, tout en s'éloignant de la lettre, il ne serait pas possible de rester dans l'esprit du traité. L'alliance du 20 novembre 1815 avait un but éminemment salulaire, celui de consolider et de garantir la paix qui venait d'être conquise par les généreux efforts des alliés. Les dispositions spéciales du traité étaient calquées sur les circonstances et la situation d'alors. A l'époque indiquée, les Puissances alliées regardaient avec raison les Napoléonides comme les perturbateurs les plus implacables et connus les ennemis les plus dangereux de la tranquillité de l'Europe. Le rétablissement des Bourbons et leur maintien sur le trône de France leur apparaissaient par contre comme l'ancre de salut et comme le meilleur gage du repos de ce pays et de la paix générale. De là le ban lancé contre les Napoléonides et les efforts pour consolider le règne des Bourbons qui, à cette époque, n'avaient pas d'autres rivaux, aussi dangereux. Aujourd'hui les rôles sont autrement distribués. Nous ne nous livrons pas à l'illusion de compter sur une longue durée et sur l'affermissement de la tranquillité d'un pays où la révolution est en permanence, et au milieu d'une nation dont le signe caractéristique est le mouvement. Mais pour le temps qui court et pour le prochain avenir, nous croyons pouvoir regarder Louis-Napoléon comme le meilleur, comme le seul soutien possible de l'ordre en France. Les Bourbons, par contre, s'ils prétendaient ressaisir les rênes du Gouvernement, devraient commencer par tout bouleverser, et rouvriraient sur la France la boîte de Pandore. Leur penchant pour le système constitutionnel nous inspirerait des craintes pour l'avenir, tandis que les tendances monarchiques de Louis-Napoléon sont pour nous des motifs de confiance, quelque soit d'ailleurs l'origine de son autorité et l'usage arbitraire qu'il en fait. Nous osons donc soutenir que les Souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse seront justifiés devant leur propre conscience et devant les autres Souverains en prenant pour boussole de leur politique non la lettre, mais bien l'esprit du traité du 20 novembre 1815. D'ailleurs l'Angleterre qui a été également une des parties contractantes, ne consentira sûrement pas à se déclarer liée à la lettre du traité; dès lors une brèche sera déjà faite à la validité de cet acte, et les autres Puissances pourront de plein droit se considérer comme déliées de leurs engagements par rapport à Louis-Napoléon. Par contre si les trois Souverains, fidèles à l'esprit du traité du 20 novembre 1815, maintiennent leur alliance dans le but d'opposer une formidable digue aux envahissements de la France, l'Angleterre ne s'en exclura pas. Nous doutons d'ailleurs que les Cabinets de Vienne, de St-Petersbourg et de Berlin seraient encore à temps, quand Louis-Napoléon prendrait le titre d'Empereur, de faire valoir contre lui les engagements de l'année 1815. Le Président Louis-Napoléon, surtout depuis les événements du 2 décembre, possède déjà *le pouvoir suprême* en France, dont l'excluait le traité si souvent

cité. Si les Puissances signataires de ce traité avaient l'intention de le mettre en exécution à la lettre, elles auraient dû protester plutôt contre l'usurpation de Louis-Napoléon et ne pas le reconnaître comme Président. Le changement de ce titre en celui d'Empereur ne sera au fond que ce que le mot indique. Or nos Souverains pourraient-ils le justifier aux yeux de leurs peuples et devant l'humanité, si pour une question de titre, ils mettaient en danger la paix générale? Que nous sachions, un titre pris par le chef d'un Etat étranger, n'a jamais été à lui seul pour l'Autriche, la Prusse ou la Russie un motif suffisant de courir les chances d'une guerre avec le nouveau titulaire. L'Autriche et la Russie ont, à la vérité, rompu avec Napoléon peu de temps après qu'il eut pris le titre d'Empereur. Mais ce n'était pas là le motif de la guerre; c'étaient les empiétements sur leurs droits et leurs territoires, que Napoléon s'était permis, et les projets ambitieux que sa politique trahissait pour l'avenir, qui ont forcé ces Puissances à recourir à l'emploi des armes. Ces motifs de guerre nous font défaut pour le moment. Louis-Napoléon proteste de son amour de la paix et renie tout projet d'agression. Nous croyons à la sincérité de ses assurances parce qu'elles s'accordent avec son intérêt. Une guerre malheureuse amènerait sa chute, et une guerre heureuse évoquerait, au milieu d'une nation essentiellement guerrière et faisant le plus grand cas des réputations militaires, des rivaux fort dangereux pour un Chef d'Etat, qui, pour sa personne, serait resté étranger aux succès remportés sur le champ de bataille. Si nos Souverains croyaient devoir envisager la question pendante non comme une question de titre, mais comme une de principes, ils devraient se préparer à une guerre interminable. Le motif en serait une négation, le refus de reconnaître Louis-Napoléon comme Empereur. Or l'Europe et en particulier la France, seraient en droit de nous demander quel serait donc le Gouvernement que nous reconnaitrions comme légal et légitime à la place de celui de Louis-Napoléon et avec lequel nous traiterions de la paix. Serait-ce le Gouvernement républicain? certainement pas. Pour des Cours alliées une guerre de principe faite à la France ne pourrait avoir pour but que le rétablissement des Bourbons. Peut-on y penser dans la situation générale des choses, et dans celle de la France en particulier? Le parti légitimiste y est divisé et intimidé.

Les Bourbons n'ont pas de chances de succès, ils subissent en silence le joug des événements, et les Souverains alliés, en se déclarant pour eux, seraient plus légitimistes que le parti légitimiste en France. Il suffirait d'ailleurs à la nation de connaître, de soupçonner même l'intention des Gouvernements étrangers, pour repousser une dynastie qui, comme les Français le disaient à l'égard de Louis XVIII, leur serait imposée par la force des bayonnettes étrangères. Les Souverains alliés se seront acquittés des égards qu'ils doivent sans doute aux droits des Bourbons, en constatant bien positivement, que leur reconnaissance de l'Empereur Louis-Napoléon ne doit avoir d'autre signification ni d'autre portée que celle de la reconnaissance d'un fait accompli. Loin de contester, nous admettons, comme d'autres l'on fait avant nous, la possibilité que l'avènement de Louis-Napoléon au trône pourrait même tourner à l'avantage des Bourbons et de leur rétablissement à venir, qu'il faut considérer cet avènement non pas comme la fin de la révolution française, mais bien comme une phase intermédiaire entre la révolution et l'ordre stable, entre l'époque

des faits et celle du droit. C'est le système parlementaire implanté en France par les Bourbons, qui les a perdus. Louis-Napoléon a fait justice de ce système et s'il parvient à en finir avec la liberté de la presse et avec la publicité des débats des corps représentatifs, il rendra la France bien plus gouvernable qu'elle ne l'était par le passé. Si son trône s'écroulait dans la suite et que les Bourbons parvinssent à s'y asseoir, leur règne pourrait recommencer sous de meilleurs auspices que lors de la première restauration.

Mais peut-on demander la question que nous avons entrepris d'examiner sous différentes faces, n'est-elle réellement qu'une de titre? n'est-elle pas plutôt pour les Souverains alliés une question de principe? Nous ne le pensons pas. On n'exigera pas de nous que nous reconnaissons Louis-Napoléon, comme un Souverain de droit légitime, encore moins nous demandera-t-on de déclarer légaux et justifiés les moyens qu'il a employés pour parvenir au trône. Le temps d'élever une question de principe nous semble être passé. La base sur laquelle Louis-Napoléon a établi son autorité de Président, était la souveraineté du peuple qui l'a élu Président. Or les Puissances qui ont lié des rapports avec un Président, élu par le peuple, seraient-elles dans le cas de ne pas reconnaître un Empereur également élu par le peuple. D'ailleurs les Cours de Vienne, de Berlin et de St-Petersbourg en reconnaissant Louis-Napoléon comme Empereur, ne feraient que prendre acte du fait que la France est gouvernée par un chef qui a pris le titre d'Empereur et avec lequel elles ne feront pas de difficultés d'entretenir des rapports pacifiques. Si les prémisses de notre raisonnement sont justes, nous en tirerons la conclusion que la question qu'il s'agit de résoudre est une question de titre et non de principe.

Examinons-la maintenant encore sous un autre point de vue, sous celui des rapports qui s'établiront probablement entre l'Angleterre et la France d'une part, et de l'autre entre l'Angleterre et les Cours alliées par suite du rétablissement de l'empire en France. La similitude des institutions qui régissaient la France et l'Angleterre était le ciment de leur alliance. A mesure que la France fera retour aux institutions monarchiques, son Gouvernement gagnera de force paralysé qu'il était jusqu'ici, selon le désir et l'intérêt de sa rivale naturelle, par les formes parlementaires. Voilà pour l'Angleterre autant de motifs de voir de mauvais œil les changements survenus en France, voilà pour les Cours alliées autant de motifs d'isoler l'Angleterre, en se rapprochant de Louis-Napoléon. Si nous suivions une autre politique, le Gouvernement britannique se presserait de reconnaître le nouvel empire et se l'attacherait par le lien de la gratitude et par l'impérieuse nécessité dont il serait pour la France de se ménager un allié dans la lutte qui tôt ou tard pourrait s'engager entre elle et les Puissances du continent. Cette éventualité serait essentiellement contraire aux intérêts de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, en retardant de nouveau le retour à l'ancien système politique de l'Europe, où la France, tranquille chez elle, régie par des institutions monarchiques, formait le plus puissant rempart contre les envahissements et contre la prépondérance de l'Angleterre.

Maintes considérations semblent donc conseiller à nos Souverains de subordonner à des intérêts majeurs et à l'amour de la paix, le sentiment apparent de dignité qui pourrait les faire hésiter à accorder l'égalité de rang à un individu tel que Louis-Napoléon. Mais nous n'entendons pas leur con-

seiller de faire ce sacrifice avec précipitation et autrement qu'à bonnes enseignes. Le nouvel Empire aura au préalable à leur donner l'assurance la plus positive que le changement de son titre ne portera que sur la forme du Gouvernement intérieur de la France, et laissera intactes les relations extérieures de ces pays avec les Cours étrangères telles que les traités les ont fixées, surtout par rapport à la délimitation des Etats. Louis-Napoléon aura à donner aux Souverains alliés l'assurance qu'avec le titre de son oncle il ne reprendra pas la politique belliqueuse et envahissante de l'Empire. Les Souverains alliés prendront acte de ces assurances; ils témoigneront de leur disposition de maintenir la paix et de continuer à entretenir la bonne intelligence avec Louis-Napoléon, Empereur des Français, en l'avertissant toutefois qu'il les trouverait plus que jamais unis et décidés à repousser toute attaque et toute infraction au status quo établi par les traités. Si Louis-Napoléon prétendait instituer en France une nouvelle dynastie de Napoléonides, nos souverains, ce nous semble, ne devraient prendre sous ce rapport aucun engagement. Les Cours alliées, en agissant ainsi, suivraient l'exemple de l'Angleterre qui s'est également bornée dans le temps à reconnaître la reine Isabelle d'Espagne, et qui n'a pas reconnu la succession féminine introduite dans ce pays.

Si, tôt ou tard, notre prévision se réalise et que Louis-Napoléon prend le titre d'Empereur, la conduite que les agents diplomatiques des Cours alliées à Paris auront à tenir dans le premier moment, leur est indiquée par l'usage qui a toujours été suivi en pareil cas. Leurs pleins pouvoirs qui les accréditaient auprès du Président de la République française étant expirés, ces agents auront à cesser leurs fonctions officielles. Ils se borneront à entretenir avec les Ministres français des rapports officieux pour ne pas laisser en souffrance les affaires courantes. Ils ne quitteront pas Paris; leur départ pourrait être interprété comme le préambule d'une rupture, et mettre en danger la sûreté de l'Autriche et de la Prusse qui sont aux avant-postes et les plus exposées à une invasion. Nos agents en prévenant le Gouvernement français de la circonstance qui les met dans le cas de suspendre leurs relations officielles, ajouteront qu'ils vont demander à leurs Cours des instructions ultérieures. Nos Cabinets qui se seront déjà entendus sur l'attitude qu'il leur conviendra de prendre vis-à-vis du nouvel Empereur, ne trouveront pas de difficulté à instruire promptement leurs agents dans le sens de cette entente.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ, Австріе, 1851.

Приложение № 36.

Депеша Канцлера — барону Мейендорфу въ Вѣну, 9 января
1852 г., № 6.

На проектъ: „Быть по сему“.

Par sa dépêche du 17/29 décembre, V. E. nous avait annoncé les instructions qui devaient être transmises au Baron de Lebzelter sur la question de l'éventualité, où le Président de la République Française échangerait son titre contre celui d'Empereur. Ces communications, que nous attendions

avec une juste impatience, n'ont pas tardé à nous parvenir. Elles se composent de deux dépêches, et d'un memorandum qui développe les idées du Cabinet de Vienne au sujet des déterminations, que les Cours Alliées auraient à adopter dans l'éventualité dont il s'agit.

En adressant nos sincères remerciements à M. le prince de Schwartzenberg pour cette importante communication, nous nous empressons de lui témoigner combien nous sommes félicités de voir qu'ici comme à Vienne, avant d'avoir eu le temps de se concerter, les deux Cabinets ont été dominés par une seule et même pensée, celle, de la nécessité d'établir une entente préalable entre les deux Cours Impériales et la Prusse sur l'attitude, que les trois Puissances auraient à adopter en commun envers Louis-Napoléon, dans le cas où son ambition le pousserait à se proclamer Empereur.

Si l'assurance formelle que nous venons de recevoir, que l'Autriche ne prendrait aucune détermination dans cette grave conjoncture sans s'être concertée avec les Cours de Russie et de Prusse, répond entièrement à l'attente de l'Empereur, nous devons, à la franchise qui préside à nos rapports avec le Cabinet de Vienne, ne point dissimuler à M. le Prince de Schwartzenberg que Sa Majesté Impériale n'a pu, à son vif regret, partager les idées et les raisonnements développés dans le memorandum précité, ni toutes les conclusions qui y sont déduites.

Notre intention n'étant point de faire de la controverse, je n'entreprendrai point l'analyse de ce travail. Il me suffira de faire observer qu'à notre point de vue, quelles que soient les vicissitudes des temps, les Puissances conservatrices à moins de se mettre en contradiction avec les principes qu'elles ont toujours proclamés, doivent prendre pour base de leur politique les stipulations des traités existants.

Nous ne saurions donc perdre de vue l'exclusion formelle, prononcée d'une manière si explicite contre Napoléon Bonaparte et les membres de sa famille, dans la déclaration mémorable faite par l'Empereur Alexandre au nom des Puissances Alliées, déclaration qui a été confirmée par la convention du 11 avril 1814 et par l'Article 2 du traité du 20 nov. 1815. Quelle que soit la marge qu'on veuille laisser aux interprétations, nous pensons que c'est aller trop loin que de prétendre qu'un fait, diamétralement contraire à ce qui a été arrêté à l'égard des membres de la famille de Napoléon Bonaparte, ne constituerait point une déviation à l'esprit des stipulations qui les concernent. D'autre part, le principe de la légitimité, les droits de la maison des Bourbons ne sauraient être abandonnés avec indifférence par les Puissances Monarchiques : leur science, leur dignité leur impose le devoir de les prendre sous leur égide et de manifester hautement le respect et la sollicitude qu'ils leur inspirent. Sans doute, il y a en pratique des circonstances qui rendent parfois impossible l'application rigoureuse des principes absolus. Nous concevons parfaitement que, dans la situation actuelle de la France et de l'Europe, si Louis-Napoléon se proclamait Empereur, la reconnaissance du fait accompli se présenterait comme une de ces nécessités qu'impose la force des choses.

Déjà, après les événements du 2 déc., Louis-Napoléon possède de fait le pouvoir suprême; sa chute, en laissant le champ libre au parti rouge, précipiterait la France dans un abîme d'anarchie. L'ouragan révolutionnaire en s'étendant au dehors ne manquerait pas d'amener de nouveaux bouleverse-

ments en Europe. Tous les amis de l'ordre et de la paix doivent donc désirer que Louis-Napoléon se maintienne au pouvoir, et qu'il accomplisse la tâche qu'il a entreprise avec tant d'énergie pour détruire les éléments subversifs qu'une longue période de révolutions ont accumulés en France.

On ne saurait nier non plus que le refus de reconnaître la proclamation de l'Empire en France aurait, aux yeux de la nation, un caractère de provocation qui réveillerait ses passions belliqueuses; que Louis-Napoléon personnellement froissé dans son ambition, chercherait à attiser ces passions et, marchant sur les traces de son oncle, adopterait à l'égard de l'Europe une politique envahissante. Nous concevons parfaitement dès lors que pour préserver ses propres possessions, ainsi que le territoire de la Confédération-Germanique, de l'invasion des armées françaises et des calamités de la guerre, l'Autriche se préoccupe des moyens de conjurer ces dangers; et qu'en retour de l'engagement que prendrait Louis-Napoléon de garder une attitude pacifique au dehors, de respecter la circonscription territoriale établie par les traités, elle se résigne à reconnaître le nouveau titre que se serait arrogé le Chef de l'Etat en France.

Pour assurer le repos de l'Europe et lui épargner des calamités incalculables, notre Auguste Maître, appréciant la portée de ces graves considérations, sera prêt à s'associer pour sa part à cette détermination, dictée en quelque sorte aux Puissances conservatrices par des intérêts de premier ordre. Sa Majesté croit surtout pouvoir s'y décider, sans déroger au principe de légitimité, par la raison que l'élection est dans les Etats républicains la source de tout pouvoir régulier. Tant que la France conservera donc la dénomination de République, lors même que le titre de Consul, de Dictateur ou d'Empereur y serait conféré par le suffrage universel au chef du pouvoir exécutif, il n'y aurait au fond aucun motif pour refuser la reconnaissance d'un pareil titre, décerné personnellement au Prince Louis-Napoléon. Mais, tout en se résignant éventuellement à cette détermination, S. M. attache un prix particulier à ce que *l'exception*, purement *temporaire* et *transitoire* qui serait admise en faveur de la personne de Louis-Napoléon, ne pût dans aucun cas préjudicier au principe de l'exclusion, stipulé par les Traités concernant les membres de la famille de Napoléon Bonaparte en général. Cette exclusion, statuée par les Traités, doit rester en vigueur et continuer à faire partie du Droit-public de l'Europe. En outre, par égard pour le principe de la légitimité et pour les droits imprescriptibles de la maison des Bourbons, S. M. Imp. tient à ce qu'il soit bien précisé que Louis-Napoléon ne serait point reconnu comme Souverain de droit légitime, et que la reconnaissance de son nouveau titre n'aurait d'autre signification que celle „de la reconnaissance d'un fait accidentel et transitoire“. Nous pensons en conséquence que pour sauvegarder les principes, tout en faisant la part des nécessités imposées par la gravité des circonstances de l'époque, les Puissances Alliées pourraient prendre les résolutions suivantes pour servir de règle à leur conduite et à leur langage, si l'éventualité indiquée ci-dessus devait se réaliser. Elles arrêteraient nommément entre elles:

Que, par égard pour la situation de la France, pour les services rendus à la cause de l'ordre social dans ce pays par Louis-Napoléon; par égard pour les promesses rassurantes qu'il a données relativement à la politique

pacifique et conservatrice qu'il pratiquerait au dehors, les Cours Alliées, non-obstant le Traité du 20 nov. 1815 qui prononce l'exclusion à perpétuité de Napoléon Bonaparte et de sa famille du pouvoir suprême en France, sont disposées à admettre que le Gouvernement de Louis-Napoléon est celui qui offre, dans les conjonctures du moment, le plus de garanties pour le maintien de l'ordre et du repos intérieur en France;

Qu'elles consentent par conséquent à reconnaître le fait de l'élévation de Louis-Napoléon à la dignité impériale en France, et à entretenir avec lui des rapports de paix et de bonne intelligence, s'il s'engage à respecter les Traités et la circonscription territoriale qui sert de base à l'équilibre politique de l'Europe;

Que toutefois, cette reconnaissance d'un fait accompli, purement *transitoire*, ne saurait, dans aucun cas, préjudicier au principe de la légitimité et aux droits imprescriptibles de la maison des Bourbons;

Que par conséquent les Cours Alliées ne sauraient jamais reconnaître à Louis-Napoléon la faculté de *fonder une dynastie* en France, et de transmettre son pouvoir et son titre soit à sa lignée, s'il devait avoir des enfants, soit à un membre quelconque de sa famille; attendu qu'en dérogeant pour des considérations particulières aux dispositions du Traité du 20 nov. 1815, uniquement en faveur de la personne de Louis-Napoléon, les Cours Alliées sont fermement résolues de maintenir dans toute sa force l'exclusion, stipulée dans ledit traité, à l'égard des membres de la famille de Napoléon Bonaparte.

En donnant lecture et copie de la présente dépêche à M. le Prince de Schwartzemberg, V. E. l'engagera à vouloir bien nous communiquer son opinion sur la réserve que nous envisageons comme nécessaire, afin que la reconnaissance de Louis-Napoléon en qualité d'Empereur des Français, ne pût entraîner le sacrifice définitif des principes, que les Cours Alliées sont appelées à soutenir et à sauvegarder.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Vienne, 1852.

Приложение № 37.

Будбергъ — Канцлеру 28 декабря/9 января 1851/2 г., № 218.
Берлинъ.

Monsieur le Chancelier,

Le général Rochow a eu l'ordre de porter à la connaissance de Votre Excellence la dépêche que le baron Manteuffel lui a adressée le 31 décembre dernier en réponse aux ouvertures dont j'avais été chargé auprès du Cabinet prussien.

Depuis le général Rokesch a remis au président du conseil prussien un mémoire qui exprime la manière dont le gouvernement autrichien envisage l'éventualité d'un changement de régime en France qui ferait monter Louis-Napoléon Bonaparte sur le trône impérial. Le baron Manteuffel écrit aujourd'hui au général Rochow qui ne tardera pas à soumettre à Votre Excellence les observations et les objections auxquelles ce mémoire a donné lieu à Berlin.

Sa Majesté le roi de Prusse ainsi que son premier ministre insistent sur ce que le traité de Paris soit pris comme base de tout arrangement à l'égard de la France entre les puissances signataires des transactions de 1815. S. M. le roi n'exclue pas la possibilité qu'on s'entende à y apporter des changements, mais Elle croit que des engagements aussi solennels ne sauraient être modifiés que du consentement unanime de toutes les parties contractantes et qu'avant d'avoir obtenu ce résultat les puissances signataires du traité de Paris se trouvent liées par la lettre de cet acte.

En partant de ce point de vue, pour lequel le Cabinet prussien espère obtenir l'approbation de notre Auguste Maître, le mémoire du Prince Schwarzenberg n'a pas été très favorablement jugé à Berlin; on lui reproche de ne tenir aucun compte ni des droits légitimes imprescriptibles, ni même d'engagements solennels qu'on ne saurait rompre unilatéralement (*„J'en ai été tout-à-fait de cet avis. J'en ai été indigné“*, помѣтилъ Императоръ Николай).

Le second reproche que le baron Manteuffel adresse à l'exposé des opinions du Cabinet de Vienne est de vouloir exclure l'Angleterre de toute participation dans une affaire basée sur des transactions dont le Cabinet Britannique a été partie contractante. Il croit qu'il serait plus approprié aux besoins généraux de l'Europe de tâcher d'attirer le Cabinet de St-James dans les intérêts communs aux trois autres puissances et qu'en l'excluant de leur concours ces puissances courraient le risque de le jeter dans le camp de leur ennemi (*„Commencer par le leur communiquer oui, mais allons notre chemin, sans nous embarrasser du parti qu'ils voudront prendre“* — помѣтка Государя).

Je m'abstiens, Monsieur le Chancelier, de fatiguer Votre Excellence par un développement plus détaillé des opinions énoncées par le gouvernement prussien puisque les pièces que le général Rochow aura l'honneur de placer sous ses yeux contiennent un exposé complet des principes qui guident le Cabinet de Berlin dans cette question. Je me permettrai seulement d'y joindre l'observation, que j'ai déjà pris la liberté de soumettre à Votre Excellence que Sa Majesté le roi de Prusse et son Cabinet sont décidés à marcher complètement d'accord avec la Russie, et que la décision finale de l'attitude qu'ils adopteront à l'égard de la France est entièrement placée entre les mains de Sa Majesté l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le Chancelier,

de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur *Budberg.*

Арх. Мин. Ин. дѣль. Berlin, 1852.

Депеша Киселева—Канцлеру 12/24 января 1852 г., № 5. Парижъ.

Monsieur le Chancelier,

Il me revient qu'à l'Élysée les plus enivrés par le succès du coup d'Etat du 2 décembre et les moins retenus dans leur langage disent entre autres que la France ne peut rester comme elle est, et qu'il faut que la Belgique et la Savoie soient à elle.

Malgré le lieu où ces propos se tiennent, ils n'ont, à mon avis, aucune portée sérieuse; mais comme c'est l'entourage de Louis-Napoléon qui énonce de pareilles idées, je ne veux pas le laisser ignorer à Votre Excellence en accompagnant cette information de quelques réflexions.

Pour que la France arrive à un tel résultat, il faut qu'elle fasse la guerre, et je crois que dans la situation où elle se trouve, elle ne la fera pas, à moins de provocation du dehors ou d'un désaccord manifeste entre les trois grandes Puissances du Continent.

La première raison pour qu'elle ne la fasse ou du moins ne la commence pas, c'est que la guerre n'est pas dans les vues et les intérêts personnels de Louis-Napoléon, ni dans les conditions auxquelles la France l'a appelé et le maintient au pouvoir suprême.

Elle n'est pas dans ses vues, parce que Louis-Napoléon, malgré sa destinée de continuer ou de parodier son oncle, a assez d'intelligence pour comprendre que si, à la faveur des circonstances, il peut poursuivre administrativement ce que le génie de celui-ci a commencé ou tracé pour être exécuté, ce n'est pas sur les champs de bataille qu'il pourrait poursuivre aussi la carrière du grand capitaine.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'il a le bon esprit de ne pas avoir cette dernière prétention et dès lors il n'a aucun intérêt à désirer la guerre parce qu'il serait obligé, s'il la faisait éclater, d'en confier la direction au général réputé le plus habile ou le plus en position de commander les armées.

Si ce général est victorieux et qu'il rentre dans son pays avec le prestige que donne la victoire, l'autorité et la position de Louis-Napoléon pourraient facilement être éclipsées par la gloire d'un autre et risqueraient d'être ainsi sérieusement menacées dans cette France si impressionnable et si inconstante qui depuis soixante ans accepte avec une égale facilité les excès de la liberté comme la dictature du sabre.

Si la fortune tournait contre les armes de la France, ce qui est plus probable que l'autre chance dans le cas où elle aurait entrepris la guerre à elle seule, s'en serait fait de Louis-Napoléon, car la France ne lui pardonnerait jamais d'avoir été la cause de sa défaite, en supposant qu'elle lui eût permis de la précipiter dans une guerre, qu'elle ne veut point.

Je conclus donc que de son propre mouvement et sans encouragement du dehors, Louis-Napoléon ne fera rien pour compromettre la paix de son pays qui ne l'a au fond appelé au pouvoir que pour ramener l'ordre et le principe de l'autorité, représenté par son nom, et qui est plus avide à présent d'intérêts matériels que de gloire et de victoires.

Ce que je puis ajouter à ces considérations qui me semblent établir que Louis-Napoléon ne peut désirer ni entreprendre une guerre d'agression, soit pour ses avantages personnels, soit en vue de servir ou de contenter le pays, c'est que je me suis assuré par des conversations confidentielles avec des militaires sérieux et plus ou moins haut placés, qu'à l'exception de têtes ardentes et ambitieuses, mais sans portée politique, les principaux Chefs de l'armée ne souhaitent pas la guerre, parce qu'ils n'en attendent pas de bons résultats.

Ils disent que si la France doit la faire aux trois grandes Puissances continentales, elle n'a d'autre moyen de se ménager quelque chance de succès que d'appeler la propagande révolutionnaire à son aide; mais que par ce moyen peu loyal, au lieu de ramener l'ordre et la prospérité chez elle, elle ne ferait que rallumer dans son intérieur les passions démagogiques et révolutionnaires qui lui causeraient à elle-même tout autant de mal qu'elle croirait en faire aux autres en portant ces passions hors de ses frontières pour lui servir d'auxiliaire.

Si, au contraire, elle voulait faire la guerre loyalement sans pourvoir son armée de ce poison corrosif, il n'est pas douteux qu'à la longue des forces doubles ou triples n'aient le dessus et ne finissent, quand même elles essayeraient au commencement des revers, par envahir et maîtriser la France. Cette alternative leur paraissant inévitable, ils ne se montrent nullement désireux de commencer la guerre dans des conditions pareilles. D'un autre côté, ils comprennent parfaitement qu'il en serait tout différemment pour la France si une des grandes Puissances continentales était avec elle, quand même elles auraient à combattre à elles deux le reste de l'Europe.

Les fanfaronnades ou les excitations à la guerre des plus satisfaits de l'Elysée ne me paraissent donc avoir aucune valeur sérieuse en présence des intérêts et des vœux tout opposés de Louis-Napoléon, du pays et de l'armée elle-même. Ce qui viendrait à l'appui de cette appréciation, c'est qu'il me revient que le général de St-Arnaud, convaincu des intentions pacifiques de Louis-Napoléon et ne prévoyant aucune chance prochaine de guerre en Europe qui pût lui donner un grand commandement, ne serait pas éloigné de combiner une expédition sur une grande échelle en Algérie, afin d'en prendre la direction en chef et de se ménager ainsi la condition indispensable pour arriver au bâton de Maréchal. Il paraît que la position élevée de Ministre de la guerre ne suffit pas à son ambition et que c'est cette autre récompense qu'il est pressé d'obtenir après les services qu'il a rendus au Président. Celui-ci ne se refusera probablement pas à se prêter à la combinaison du général qui a le plus contribué à assurer le succès du nouveau 18 brumaire, et si ce projet prend de la consistance et surtout s'il obtient un commencement d'exécution, rien ne pourrait mieux attester l'intention de Louis-Napoléon, au moins pour le moment, de ne pas troubler la paix en Europe.

Quant aux dispositions de la France elle-même, elles sont aussi, comme je l'ai dit, sincèrement pour la paix, parce que les affaires commerciales et industrielles l'absorbent à présent toute entière et vont pour elle avant toute autre chose. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'avec sa mobilité naturelle et la susceptibilité que donne une mauvaise conscience et un sentiment d'humiliation de ce qu'elle subit et endure chez elle, elle est capable de changer subitement du tout au tout, si on la blessait dans son orgueil national ou si

l'on ne respectait pas son indépendance, même dans ses caprices, pour ses affaires intérieures. La France est ainsi faite que pour sauver sa vanité blessée ou pour venger un ridicule qu'on pourrait lui trouver, elle est capable de faire bon marché de la raison, de la prudence et de ses véritables intérêts et de compromettre sa tranquillité avec celle des autres surtout, si elle voit que ceux qui pourraient opposer un rempart à ses extravagances ne sont pas sincèrement et complètement unis.

Tout dépend donc à présent de l'accord sincère et manifeste entre les trois grandes Puissances continentales, car si l'une d'elles adoptait une attitude différente des deux autres en se montrant plus intime avec la France, la guerre deviendrait non seulement possible, mais même, je le crains, plus que probable.

Je ne signale pas ici le danger de cette éventualité sans intention et je puis même ajouter, M. le Chancelier, que j'en parle à bon escient.

Déjà, je le sais, le Président établit une distinction entre les dispositions que lui montrent la Cour de Vienne et les deux autres grandes Cours du Nord. Il dit que l'Autriche lui est bien plus favorable que la Russie et la Prusse, et si je rends le Cabinet Impérial attentif à ces paroles, c'est qu'elles dénotent que M. Hubner ici ou le Prince Schwarzenberg à Vienne auront fait entendre au Prince Louis-Napoléon que leur Gouvernement ne se refusera pas à reconnaître l'Empire en France. Comme c'est la seule chose qui touche directement à présent le Président, je ne saurais douter que ce ne soit là ce qui lui fait trouver l'Autriche mieux disposée pour lui que ses deux alliés dont la bienveillance n'est pas aussi explicite, et je ne puis me dispenser d'avertir Votre Excellence de cette circonstance qui peut avoir les conséquences les plus graves.

Outre les paroles que je cite de Louis-Napoléon et qui m'ont été répétées par quelqu'un à qui il les a dites lui-même, il me revient aussi que les indiscrets de l'Élysée parlent déjà de l'intimité où l'on se trouve avec l'Autriche. D'un autre côté, M. Hubner évite depuis quelque temps de causer affaires avec moi et éprouve en général de la gêne et de l'embarras en me rencontrant. Toutes ces particularités me semblent significatives, et elles n'ont pas échappé non plus à mon collègue de Prusse, qui conclut comme moi que l'Autriche, en promettant à Louis-Napoléon la seule chose qui l'intéresse personnellement et à laquelle il doit être le plus sensible, cherche à acquérir ici une influence prépondérante et à tenir ainsi en échec et ses alliés et même d'Angleterre, si elle ne parvient pas à attirer aussi celle-ci dans ses eaux.

Ce qui m'autorise à croire et à parler ainsi, c'est qu'indépendamment de ce que je vois et de ce que j'observe ici, je crois aussi savoir que le Prince de Schwarzenberg fait assez bon marché des principes de la légitimité comme de la sainteté de ses engagements en présence de faits qui lui promettent des avantages plus matériels. Avec son caractère entier et cassant, le Prince de Schwarzenberg a coutume de marcher au but sans trop se soucier des moyens à employer pour y arriver. Il n'oublie peut-être pas la manière dont la Prusse s'était posée vis-à-vis de l'Autriche, dans ces trois dernières années, et il se peut aussi qu'il ressente comme un poids les obligations de son pays envers l'Empereur qui a non seulement sauvé l'Autriche, mais lui a même fait

recouvrer toute sa puissance. Ce double sentiment pourrait ne pas être étranger à la conduite que son Cabinet semble tenir en ce moment à l'égard du Prince Louis-Napoléon qui dissimule de moins en moins son intention de ramasser aussi prochainement que possible la couronne de son oncle pour donner plus d'éclat au pouvoir suprême dont il est déjà revêtu, mais sous un titre que son ambition semble trouver peu en harmonie avec l'autorité qu'il exerce de fait.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération,

Monsieur le Chancelier,

de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur *Kisseleff*.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Paris, 1852.

Приложение № 39.

Письмо Императора Франца — Луи-Наполеону изъ Вѣны отъ
31 января 1852 г.

Très cher grand ami.

Le Ministre de la République française m'a remis la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser à la date du 12 de ce mois, à l'effet de me notifier que Vous avez été appelé à la première Magistrature de l'Etat pour une période décennale. Je forme les vœux les plus sincères pour que les efforts que Vous avez déjà faits et que Vous ferez encore dans le but de réprimer les tentatives de l'anarchie et d'assurer à la France la stabilité et le maintien de l'ordre social, soient couronnés d'un plein succès. C'est avec une vive satisfaction que je prends acte de l'assurance que Vous me donnez, que Vous tiendrez surtout à l'honneur de conserver la paix au dehors, et de rendre plus intimes les relations qui existent déjà entre nos deux Gouvernements. Je n'aurai pour ma part rien plus à cœur que de concourir de tout mon pouvoir à ce but commun, et j'aime à espérer que toutes les puissances pénétrées du devoir de maintenir les traités auxquels l'Europe doit les bienfaits de la paix, seront unanimes à s'associer à une politique aussi juste, qu'elle est conforme aux premiers besoins de notre époque.

Je saisis avec empressement cette occasion de Vous renouveler, très cher grand ami, l'assurance de mes sentiments de haute estime et l'expression des vœux que je forme pour la prospérité de la France.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Autriche, 1852.

Депеша Канцлера — барону Бруннову 15 января 1852 г., № 21.
С.-Петербургъ.

На проектъ: „Быть по сему“.

La dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 26 décembre (7 janvier), № 200, nous rend compte des explications qui lui ont été données verbalement par Lord Granville concernant l'éventualité où le Prince Louis-Napoléon se ferait proclamer empereur.

Bientôt après Sir Hamilton Seymour est venu me lire une dépêche qui développe les idées de son Cabinet à ce sujet, ainsi que les arguments qu'il fait valoir pour motiver l'attitude qu'il croit devoir adopter dans une telle éventualité.

Si nous avons jugé nécessaire de sonder les vues du gouvernement Britannique sur cette question, c'est parce qu'elle touche à des stipulations auxquelles il a rattaché son nom, de même que la Russie, l'Autriche et la Prusse. Ces stipulations ont prononcé l'exclusion de la famille Bonaparte de la souveraineté en France; les termes de l'art. 2 du traité de Paris du 8/20 novembre 1815 sont explicites à cet égard. Il nous importait donc de consulter l'opinion du Cabinet anglais sur la solution du problème que présenterait l'élévation du Prince Louis-Napoléon à la dignité impériale.

Nous nous attendions à trouver l'Angleterre prête à reconnaître le titre qu'il prendrait, et nous apprécions parfaitement les considérations qui, dans l'état de choses actuel, lui imposent cette détermination comme une de ces nécessités auxquelles il ne lui serait guère possible de se soustraire.

En plaçant la question sur le terrain des *faits* on est induit à envisager la détermination prise par le Cabinet anglais, comme étant la seule qui, en pratique, pourrait satisfaire aux exigences de la situation, lors que le changement du titre de Louis-Napoléon se présenterait lui-même comme *un fait accompli*.

Dans l'état actuel de la France, par sa fermeté, son énergie, par les principes d'ordre et d'autorité qu'il fait présider à l'exercice du pouvoir, Louis-Napoléon est incontestablement le chef qui offre le plus de garanties pour le maintien du repos intérieur dans ce pays. Un refus de reconnaître le nouveau titre qu'il prendrait ou qui lui serait décerné par la nation ne manquerait pas de froisser son amour-propre et pourrait le pousser à adopter une politique belliqueuse et envahissante, tandis qu'en retour de la reconnaissance de ce titre, on pourrait obtenir de lui l'engagement formel de garder une attitude pacifique, et de respecter la circonscription territoriale établie par les traités.

Ces considérations jointes à celles qui découlent des conditions particulières sous lesquelles l'Angleterre se trouve placée, concourent à lui conseiller la ligne de conduite qu'elle a éventuellement arrêtée. L'Empereur ne saurait méconnaître la valeur pratique des motifs d'une pareille détermination. Mais nous ne dissimulerons pas à Lord Granville qu'au point de vue des principes nous ne saurions partager ses conclusions, ni nous laisser convaincre par son argumentation. Nous nous bornons à lui faire cet aveu, car nous ne saurions avoir l'intention de soulever gratuitement une controverse de principes.

Autant nous savons gré au principal secrétaire d'état de la franchise avec laquelle il s'est énoncé envers nous, autant nous tiendrions à ce qu'il laissât le Prince Louis-Napoléon dans le doute sur les déterminations de l'Angleterre, car la certitude d'être reconnu par cette puissance pourrait le pousser à hâter la réalisation de ses projets ambitieux.

Lord Granville se flatte de l'espoir qu'il se contentera de la présidence décennale ou à vie. Nous ne bornons pas à appeler de nos vœux la réalisation de cette conjecture, nous y consacrerons tous nos efforts. Dans ce but l'Empereur a tenu ici au Général Castellajac un langage plein de franchise et de loyauté et M. Kisseleff a ordre d'user de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour déterminer Louis-Napoléon de ses funestes vellétés impérialistes. Je prie V. E. de vouloir bien donner confidentiellement lecture à Lord Granville de la dépêche en copie que je viens d'adresser à M. Kisseleff et d'engager avec instance le principal secrétaire d'état à employer toute l'influence du cabinet Britannique à Paris dans le même sens. L'autorité imposante de l'unanimité des remontrances de la Russie et de l'Angleterre fera, il faut l'espérer, une forte et salutaire impression sur Louis-Napoléon, et pourra l'arrêter dans la poursuite de ses projets ambitieux.

La sensation produite en Angleterre par l'établissement d'un pouvoir militaire en France et par les tendances de Louis-Napoléon à marcher sur les traces de son oncle, nous montre d'ailleurs que la nation anglaise ne se méprend point sur la portée des conséquences que pourrait entraîner le rétablissement du régime impérial en France.

Nous avons donc tout lieu de compter sur l'accueil que trouveront auprès de Lord Granville les ouvertures que nous lui adressons par votre entremise, afin de l'engager à joindre ses efforts aux nôtres dans un but qui, vu la position géographique de l'Angleterre, est pour ce pays d'un intérêt bien plus immédiat encore que pour la Russie.

Recevez... etc.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Londres, 1852.

Приложение № 41.

Депеша князя Шварценберга — Г. Лебцельтеру (австрийскому послу въ Петербургѣ) отъ 15 февраля 1852 г. изъ Вѣны.

Monsieur le Baron,

Par une dépêche que M. le Comte de Nesselrode a adressée le 9 janvier v. st. à M. le Baron de Meyendorff, nous avons appris avec satisfaction que le Cabinet de St-Petersbourg nous a su gré de l'empressement que nous avons mis à nous ouvrir envers lui sans réserve sur la question des déterminations, que les Cours d'Autriche, de Russie et de Prusse auraient à adopter dans l'éventualité où Louis-Napoléon échangerait son titre de Président contre celui d'Empereur.

Notre satisfaction s'est accrue en puisant dans la même dépêche la certitude, que nos opinions, en tant qu'elles portaient sur la partie essentielle de la question, coïncident avec celles du Cabinet Impérial russe. M. le Comte Nesselrode exprime, il est vrai, du regret de ce que Sa Majesté l'Empereur Nicolas n'a pu partager tous nos raisonnements, ni admettre toutes les conclusions que nous en avons déduites dans notre mémorandum du 29 décembre; mais nous croyons ne pas nous tromper en soutenant que les nuances qui peuvent subsister entre les opinions des deux Cours Impériales, ne portent pas sur le fond de nos communications, qu'il y a tout lieu d'espérer que ces nuances feront bientôt place à un accord complet, et qu'à cet effet il suffira, pour notre part, de développer plus amplement quelques points que nous n'avons jusqu'ici qu'effleurés.

Dès à présent nous croyons pouvoir considérer les points suivants comme convenus entre les deux Cours Impériales:

1) aucune d'elle ne prendra isolément et sans s'être au préalable concertée avec l'autre, ainsi qu'avec la Prusse, une détermination définitive par rapport à son attitude vis-à-vis de Louis-Napoléon, si celui-ci s'avisait de se déclarer empereur;

2) cet événement à lui seul ne sera pas pour les Cours Alliées un motif de rompre leurs relations avec le nouveau titulaire et encore moins de lui déclarer la guerre;

3) ces Cours ne procéderont à la reconnaissance de Louis-Napoléon comme empereur qu'à de bonnes enseignes, c'est-à-dire, après avoir reçu de sa part des garanties suffisantes de sa politique pacifique, ainsi que l'assurance positive qu'il n'entend pas altérer la circonscription territoriale établie par les traités;

4) l'Autriche, la Russie et la Prusse, tout en reconnaissant Louis-Napoléon comme empereur, et en entretenant auprès de lui des agents diplomatiques, considéreront toujours ces actes comme portant sur une question de fait et non sur une question de droit.

Tels étaient, à notre avis, les points saillants de l'entente qu'il s'agissait d'amener entre les Cabinets de Vienne et de St-Petersbourg, et sur lesquels ils sont déjà tombés d'accord.

Si le Cabinet Impérial russe a fait ressortir dans sa dépêche du 9 janvier, que la reconnaissance de Louis-Napoléon comme empereur dérogeait aux stipulations du traité de Paris du 20 novembre 1815 et préjudiciait, à moins d'être accompagnée de certaines réserves, aux droits de la famille des Bourbons, nous y avons reconnu les sentiments élevés de Sa Majesté l'Empereur Nicolas, son respect pour le maintien des traités et pour les droits découlants du principe de la légitimité. Mais le développement, qui suit dans la dépêche du 9 janvier, cette noble et généreuse profession de foi prouve, que Sa Majesté Impériale sait faire la part des nécessités imposées par la force des circonstances, et qu'Elle ne se refusera pas, le cas échéant, à un sacrifice, qui coûte à ses sentiments.

Sa Majesté attache toutefois un prix particulier à ce que l'*exception* purement *temporaire* et *transitoire*, que les Cours Alliées admettraient en faveur de la personne de Louis-Napoléon, ne pût dans aucun cas préjudicier au principe de l'exclusion stipulée par les traités et concernant les membres

de la famille de Napoléon Bonaparte en général. Nous n'hésitons pas à déclarer, pour notre part, qu'à nos yeux la reconnaissance de Louis-Napoléon comme empereur, n'invalidera pas les traités, qui excluent les membres de sa famille du pouvoir suprême en France, et qui continueront à faire partie du droit public de l'Europe. Ainsi donc tout membre de la famille Bonaparte, qui dans la suite serait investi du pouvoir suprême en France, sous quelque titre que se fût, en sera exclu aux yeux des Cours de Vienne, de St-Pétersbourg et de Berlin. Libre ensuite à ces mêmes Cours de faire en faveur du nouveau titulaire une exception, qui par là même qu'on la fera valoir comme une exception, confirmera le principe et l'exclusion. C'est ainsi que nous avons entendu le dernier des points, auxquels la dépêche de M. le Chancelier de l'Empire nous a invités à accéder. Si notre interprétation ne s'éloignait pas de l'idée que Son Excellence a voulu exprimer, nous lui proposerions de modifier la rédaction de ce point de la manière suivante: „Que par conséquent les Cours Alliées ne sauraient reconnaître à Louis-Napoléon le *droit de fonder une dynastie en France* et de transmettre son pouvoir et son titre soit à sa lignée, s'il devait avoir des enfants, soit à un membre quelconque de sa famille, attendu qu'en dérogeant aux dispositions du traité du 20 novembre 1815, uniquement en faveur de la personne de Louis-Napoléon, les Cours Alliées n'ont pas entendu annuler la disposition de ce traité, qui exclue à tout jamais la famille de Napoléon Bonaparte du pouvoir suprême en France. Les Cours Alliées s'engagent réciproquement à prendre dans les éventualités susmentionnées en mûre et commune délibération, si elles jugent de leur dignité et justifié par les exigences de l'époque, de faire encore une fois abstraction du principe immuable, sanctionné par les traités de l'année 1815“. La rédaction de cet article, telle qu'elle a été proposée par le Cabinet russe dans la dépêche du 9 janvier, nous a paru susceptible d'être interprétée de façon à priver les Cours Alliées de la faculté de prendre, le cas échéant, telle détermination qui leur conviendrait d'après les circonstances d'alors, et c'est par ce motif que nous avons cru devoir proposer les changements de rédaction ci-dessus („*ceci est de trop; il ne faut pas même laisser croire qu'on pourrait sentionner à éluder les traités existants*“—помѣтка Императора Николая).

Les Cours Alliées en convenant entre elles de ne pas s'éloigner des principes que les traités leur ont prescrits à l'égard de la famille de Napoléon Bonaparte, se pénétreront aisément de l'importance dont il est, que leurs arrangements restent couverts d'un profond secret. S'ils parvenaient à la connaissance de Louis-Napoléon, les effets que les Cours Alliées espèrent recueillir des dispositions favorables, dont elles sont animées à son égard, seraient compromis; Louis-Napoléon désespérant de concilier à sa famille la bienveillance des Cours Alliées, en continuant à rendre des services à la cause de l'ordre, serait poussé à chercher dans le parti anarchiste un appui des intérêts de sa famille. D'ailleurs l'opposition qui n'a jamais cessé de s'élever en France contre la validité des traités de l'année 1814, acquerrait un nouvel aliment et ne manquerait pas d'éclater avec une violence redoublée. Il est donc bien entendu, que les principes, dont on sera convenu, seront la règle immuable de la marche de chacune des Cours vis-à-vis de la France, le cas échéant; mais qu'on s'abstiendra de *les énoncer*, en fixant les nouveaux rapports, auxquels ils doivent servir de base.

En plaçant cette dépêche sous les yeux de M. le Comte de Nesselrode, vous prierez S. Exc. d'accueillir cette communication comme une nouvelle preuve de notre vif désir de voir régler à l'unisson les déterminations et les démarches des deux Cours Impériales.

Quant au Cabinet de Berlin, il n'a pas encore jugé à propos de nous informer de l'impression que notre mémorandum du 29 déc. a fait sur lui.

Recevez

Арх. Мин. Ив. дѣль. Австріе, 1852.

Приложение № 42.

Projet de dépêche au Baron de Meyendorff à Vienne le 23 février 1852.

На проектъ — *Быть по сему.*

Le Baron de Lebzeltern m'a communiqué une dépêche de M. le Prince de Schwarzenberg en date du 15 février, qui nous apprend que le Cabinet de Vienne adhère aux ouvertures que nous lui avons faites par l'entremise de S. Exc. relativement aux réserves dont il y aurait à accompagner la reconnaissance du nouveau titre de Louis-Napoléon, s'il se faisait proclamer Empereur.

Le dernier article de ces réserves, notamment celui qui constate la résolution des trois Cours de ne point reconnaître à Louis-Napoléon le droit de fonder une dynastie en France, a paru à M. le Prince de Schwarzenberg réclamer, outre quelques légères variantes de rédaction une addition formulée en ces termes:

„Les Cours Alliées s'engagent réciproquement à prendre dans les éventualités susmentionnées, en mûre et commune délibération, si elles jugent „de leur dignité et justifié par les exigences de l'époque, de faire encore une „fois abstraction du principe immuable sanctionné par les traités de l'année 1815“.

Pour ce qui est des simples variantes de rédaction, comme elles ne changent point le sens de la réserve, nous y souscrivons volontiers. Mais nous devons avouer franchement à M. le Prince de Schwarzenberg que nous ne saurions partager sa manière de voir pour ce qui concerne le passage supplémentaire transcrit ci-dessus.

On doit avoir présent à la pensée que les déterminations éventuelles des trois Cours ne resteraient secrètes que dans le cas où Louis-Napoléon renoncerait à ses vellétés Impérialistes. Dans le cas contraire, qui est notamment celui qu'il s'agit de prendre en considération, les trois Cours, en procédant à la reconnaissance du titre d'Empereur que prendrait Louis-Napoléon, auraient à formuler leurs réserves. Or, dans la déclaration qu'elles émettraient alors, dire à Louis-Napoléon qu'on ne lui reconnaîtrait pas le droit de fonder une dynastie, et annoncer en même temps l'intention de délibérer, le cas échéant, sur l'opportunité de déroger à cette détermination, ce serait, selon nous, enlever à la manifestation toute sa valeur.

Loin d'y trouver dès lors un motif pour renoncer à l'idée d'établir la Dynastie des Bonaparte sur le trône, Louis-Napoléon ne pourrait qu'y puiser un encouragement à le faire; car le passage proposé par M. le Prince de Schwartzenberg laisserait en quelque sorte percer à ses yeux d'une manière peu déguisée une résolution déjà prise d'avance par les trois Cours de se résigner à reconnaître le successeur qu'il se choisirait parmi les membres de sa famille, et à en agir de même à chaque nouvel avènement au trône, pourvu que les *Bonaparte* réussissent à conserver le sceptre en France.

Le maintien du principe de l'exclusion prononcée contre la famille de Napoléon Bonaparte par le traité du 20 novembre 1815, ne deviendrait-il pas entièrement dérisoire devant ces exceptions consécutivement renouvelées, dont on laisserait entrevoir d'avance la perspective? Mieux vaudrait, selon nous, stipuler l'abrogation pure et simple de cette exclusion:—en pratique, cela reviendrait au même, mais on aurait au moins le mérite d'une franchise plus conforme à la dignité des Puissances.

Pour que la déclaration des trois Cours, quant à la question dynastique, puisse produire l'effet désiré, il faut surtout ne pas même laisser supposer à Louis-Napoléon que les Puissances pourraient se prêter une seconde fois à une déviation aux dispositions du traité précité.

D'ailleurs, nous ne voyons aucune nécessité de nous prononcer prématurément dans le sens que propose M. le Prince de Schwartzenberg. Si même l'éventualité qu'il a en vue devait effectivement se présenter dans quelques années d'ici, les Cours Alliées ne seraient-elles pas toujours à temps de se concerter alors sur le parti qu'il s'agirait d'adopter, de même qu'elles le font aujourd'hui à l'égard des exigences de la situation actuelle?

Ne serait-il pas pour le moins intempestif et imprudent de laisser entrevoir dès à présent des intentions dont la notoriété annulerait d'avance l'effet que leur déclaration est destinée à produire?

V. Exc. voudra bien soumettre ces réflexions à M. le Prince de Schwartzenberg: elles lui expliqueront le motif qui ne nous permet point d'adopter le passage qu'il propose.

La Cour de Berlin ayant déjà complètement adhéré aux réserves consignées dans ma dépêche du 9 janvier, si M. le Prince de Schwartzenberg persistait à vouloir ajouter à la déclaration du Cabinet de Vienne une phrase dans le sens du passage précité, il en résulterait dans les intentions manifestées par les trois Cours une nuance préjudiciable à ce parfait accord qu'il est surtout si essentiel de faire présider à leur attitude commune vis-à-vis de la France. A nos yeux, cet accord est la clé de voûte de la situation actuelle, et nous nous félicitons de voir que la conviction du Cabinet de Vienne est, sur ce point essentiel, identique avec la nôtre.

Nous avons donc tout lieu de croire que cette grave considération engagera M. le Prince de Schwartzenberg à abandonner le passage, que, pour notre part, nous ne saurions admettre dans notre déclaration.

Recevez, etc. . .

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Австріе, 1852.

Приложение № 43.

Собственною рукою Государя Александра II чернилами написано:
„С.-Петербургъ 21 февраля (4 марта) 1852 г.“

*Черновое письмо, написанное собственною рукою Государя Николая I,
къ королю Прусскому, карандашомъ.*

Cher et bon Fritz,

Je Vous remercie sincèrement des motifs qui Vous ont mis la plume à la main et de la confiance que Vous voulez bien mettre en mon faible individu; j'en sens tout le prix et ne puis mieux y répondre qu'en Vous payant de la même franchise. La dépêche, dont Vous me parlez, et qui semble avoir obtenu Votre approbation, est l'exact exposé de l'impression que les événements récents avaient produite sur moi; j'étais pressé de les communiquer tant à Vous, qu'à l'Empereur d'Autriche pour être sûr, *qu'il n'y avait pas de divergence dans notre façon de voir*, et pour régler là-dessus *notre conduite future*. Je suis donc bien heureux d'avoir acquis la certitude, que nos idées se démontrent si complètement, et je puis y ajouter avec satisfaction, qu'à une légère nuance près, il en est de même à Vienne. J'ai toujours été de l'avis qu'il était fort utile de faire connaître notre opinion commune au gouvernement anglais non *pour faire dépendre de son adhésion* notre marche future; mais pour nous donner peut-être l'avantage d'avoir l'Angleterre *pour nous*, sans toutefois faire *dépendre* d'elle notre irrévocable détermination. Veut-elle être avec nous,—tant mieux, ne le veut-elle pas,—qu'elle sache, que nous n'en irons pas moins notre chemin. Placés ainsi, nous sommes dans notre droit, et chacun de nous, se trouvant sûr l'un de l'autre, nous connaissons *au besoin* notre rôle et nos devoirs. *Ce besoin, cette occasion, c'est l'agression française*. Je ne veux pas discuter ici le plus ou moins de *probabilité* de cette agression, que je persiste à croire fort peu probable, *tant que nous ne provoquerons pas la France, dans la personne fort susceptible de son chef du moment*.

Il me paraît qu'avant de prévoir les conséquences d'une agression, il s'agit bien plus de l'empêcher, comme Vous le désirez aussi, mais je me permets de déférer avec vous dans les moyens. Je disais plus haut qu'il faut ménager *la susceptibilité française*, et je persiste à croire qu'il faut avant tout éviter avec soin de les blesser, pour leur ôter tout prétexte de plainte. Or, une déclaration, comme Vous la proposez, *serait les provoquer gratuitement*, tandis qu'il ne nous donnera encore aucun sujet de plainte. Je la considère aussi superflue; car elle aurait l'air de mettre en doute la valeur *des traités existants* qui nous assignent à chacun nos devoirs; par conséquent je n'y trouve pas d'utilité pratique.

La position de la Reine d'Angleterre est fort triste; son autorité dans le pays est réduite à fort peu de chose, et menace, si Palmerston parvient au pouvoir, à être réduite au néant. Ce ne serait que la mettre dans le pénible embarras de devoir nous déclarer son impuissance, que de s'adresser à elle pour une éventualité, qu'il n'est pas d'usage dans le gouvernement Anglais

de prendre pour motif *d'engagements*. Il me semble donc impossible d'entamer la question avant le temps; et tant que l'intérêt Anglais ne les porte *eux-mêmes* à se rapprocher de nous. Ce cas peut, je crois, se présenter, si les Français s'avisent de faire une invasion en Belgique. Là l'intérêt Anglais est immédiat, et je pense, qu'elle ne souffrira pas cette invasion impunément. Or, dans le cas d'une guerre projetée pour regagner les rives du Rhin, il est de rigueur pour les Français de commencer par s'emparer de la Belgique pour assurer leur gauche. Il est donc fort à espérer, le cas échéant, de voir alors l'Angleterre se déclarer pour nous.

En résumé, je pense, qu'il faut rester tranquilles, éviter avec soins toute provocation contre Louis-Napoléon, tout en faisant sonner fort à ses oreilles, à chaque occasion opportune, notre respect pour les Traités et *notre résolution inébranlable de ne pas nous en départir*, et préparer assidûment nos moyens pour que, si Dieu nous inflige la guerre, elle soit conduite avec entente commune, et toute l'énergie désirable. Bornons-nous à cela et je crois que nous aurons bien mérité de nos patries et de l'humanité, car nous aurons tout fait pour éviter la guerre, sans la craindre, si elle était inévitable.

Excusez la franchise de mon langage, mon cher Fritz, je ne saurais en tenir d'autre, pour répondre comme je le dois à Votre amitié.

La santé de ma femme est passable; mais les palpitations de cœur reviennent souvent et son état exige toujours les plus grands ménagements; je ne puis encore rien Vous dire de ce qui sera arrêté pour cet été.

Госуда. Архивъ.

Приложение № 44.

Депеша барона Мейендорфа—Канцлеру 7/19 марта 1852 г., № 41.
Вѣна.

Monsieur le Chancelier!

Conformément à vos ordres, j'ai lu hier au prince Schwartzenberg la dépêche de Votre Excellence du 23 février relativement aux engagements et à l'attitude à prendre en commun par les trois puissances monarchiques, dans le cas où le président de la République française prendrait le titre d'Empereur.

Dans la discussion des arguments de Votre Excellence, tendant à éliminer de l'acte proposé par l'Autriche le passage relatif au successeur éventuel de Louis-Napoléon, le prince Schwartzenberg a surtout été frappé des paroles de Votre Excellence dans la dépêche précitée qui fait pressentir la publicité que pourrait recevoir cet acte dans le cas où le président ne se laisserait pas arrêter par les remontrances des puissances contre le titre impérial. Dans son opinion, exprimée du reste à la fin de sa dépêche au baron de Lebzelterne du 15 février dernier, les engagements à prendre par les puissances, resteraient strictement secrets et n'auraient d'autre objet que de servir de règle commune pour leur politique future. Donner de la publicité à ces

engagements serait, selon le président du Conseil, aller droit contre le but que se proposent les puissances en reconnaissant Louis-Napoléon; savoir éviter la guerre générale en s'abstenant d'offrir au gouvernement français un prétexte de changer sa politique pacifique contre un système d'envahissement et de conquête. Il pense donc que les puissances auraient à s'entendre sur deux actes d'une nature différente; l'un serait secret et exprimerait leurs engagements réciproques, tandis que l'autre serait une déclaration à faire en commun et en termes identiques à Louis-Napoléon, après avoir reçu de lui des garanties suffisantes sur son intention de respecter les traités et de maintenir la circonscription territoriale qu'ils ont consacrée. Cette déclaration pourrait être formulée à peu près en ces termes, qu'il a voulu rendre aussi généraux et aussi peu blessants que possible pour l'amour-propre napoléonien: „En égard aux assurances formulées de Louis-Napoléon, pour le maintien des „traités et vu les services éminents, qu'il a rendus à l'ordre social en Europe, „les puissances le reconnaissent comme empereur. Cet acte toutefois n'aura „qu'une valeur personnelle et n'engagera pas la liberté de décision des puissances à l'égard des événements qui pourraient survenir en France après „Louis-Napoléon“.

Simultanément avec cette déclaration, les puissances prendraient entre elles les engagements consignés dans le dernier mémorandum autrichien, dont le paragraphe signalé par Votre Excellence serait omis, pourvu qu'il demeurât entendu que les puissances n'ont point voulu préjuger l'avenir ni se lier les mains relativement aux éventualités qui suivraient le règne de Louis-Napoléon.

Le prince Schwartzenberg s'occupera de rédiger les deux pièces et transmettre ce travail à St-Petersbourg dès qu'il sera terminé.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération

Monsieur le Chancelier,

de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur *Meyendorff*.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Вienne, 1852.

Приложение № 45.

Copie d'une dépêche du **Sous-Secrétaire d'Etat baron Werner** au Comte de Mensdorff en date de Vienne le 4 avril 1852.

Comme M. le Comte de Nesselrode pourrait désirer connaître textuellement la déclaration que nous proposerions à nos Alliés de faire, chacun pour sa part, mais identiquement, à Louis-Napoléon, je Vous communique ci-après un premier projet de rédaction.

„Sa Majesté l'Empereur d'Autriche ayant égard à la situation de la „France et aux services rendus à la cause de l'ordre social dans ce pays „par Louis-Napoléon, et persuadé que le système politique qu'il a déclaré „vouloir suivre est, dans les conjonctures du moment, une garantie de la paix

„générale, qui ne saurait être conservée que par la stricte observation des „traités existants et par le maintien de la circonscription territoriale sur laquelle „repose l'équilibre de l'Europe, reconnaît l'élévation du Président de la République Française à la dignité Impériale, et entretiendra avec lui des rapports „de bonne intelligence“.

A moins que nous ne nous trompions, cette déclaration, que nous avons d'ailleurs en grande partie empruntée à M. le Comte de Nesselrode, offrirait les avantages suivants:

1) elle ne dirait ni trop, ni trop peu; elle mettrait à couvert la dignité des Souverains Alliés, ne blesserait l'amour-propre de Louis-Napoléon, ni ne heurterait la susceptibilité de la nation française;

2) elle porterait uniquement et exclusivement sur la reconnaissance de Louis-Napoléon comme Empereur, et ne préjugerait en rien les décisions des Cours Alliées dans les éventualités à venir;

3) une déclaration ainsi conçue ne semble rien renfermer qui puisse empêcher le Gouvernement Anglais de se joindre aux Cours Alliées.

Notre projet est calculé sur la chance très probable que Louis-Napoléon notifierait aux Souverains Alliés le changement de son titre par une lettre calquée sur celle, par laquelle il les a informés de son avènement à la Présidence, et renfermant les mêmes protestations pacifiques. La déclaration ci-dessus transcrite formerait en ce cas le fond des réponses des Souverains Alliés. Il s'entend donc que notre projet est susceptible de subir des modifications d'après les circonstances dans lesquelles l'élévation de Louis-Napoléon à la dignité Impériale aura lieu, et d'après la forme dans laquelle cet événement sera notifié aux Cours Alliées.

Ayez soin, M. le Comte, de nous informer de l'accueil, que M. le Chancelier de l'Empire aura fait à notre projet.

Recevez, etc.....

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Австрие, 1852.

Приложение № 46.

Протоколы России, Австрии и Пруссии.

Les Cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, ayant pris en mûre délibération l'éventualité où le Président de la République Française serait proclamé Empereur, désirant concilier les stipulations contenues à ce sujet dans les traités avec les justes égards qui sont dûs soit à la situation particulière de la France, soit au maintien de la paix générale, et ayant arrêté qu'aucune d'Elles ne prendrait isolément une détermination définitive par rapport à leur attitude vis-à-vis de Louis-Napoléon, s'il venait à être déclaré Empereur, sont tombées d'accord sur les résolutions suivantes:

1) la proclamation de l'Empire en France ne sera pas à elle seule pour les Cours alliées un motif de rompre leurs relations avec le nouveau titulaire et encore moins de lui déclarer la guerre;

2) ces Cours ne procéderont à la reconnaissance de Louis-Napoléon comme Empereur, qu'après avoir reçu de sa part des garanties suffisantes de sa politique pacifique, ainsi que l'assurance positive qu'il n'entend pas altérer la circonscription territoriale, établie par les traités. A cet effet, Elles feront remettre au Cabinet Français la déclaration ci-jointe, après s'être assurées d'avance que Louis-Napoléon est prêt à Leur donner les garanties qu'Elles lui demandent;

3) la Russie, l'Autriche et la Prusse, tout en reconnaissant Louis-Napoléon comme Empereur et en entretenant auprès de lui des agents diplomatiques, considéreront toujours ces actes comme portant sur une question de fait sur une exception et non sur une question de droit. Elle n'entendent nullement invalider par là les stipulations du traité de Paris du 20 novembre 1815, qui excluent à tout jamais la dynastie de Napoléon Bonaparte, du pouvoir souverain en France;

4) dans le cas où, en promulguant l'Empire, Louis-Napoléon désignerait en même temps un héritier du trône, les trois Puissances lui déclareraient que les motifs qui les ont engagées à reconnaître dans sa personne le titre Impérial, ne s'appliquant point à son successeur désigné, Elles se réservent de prendre à son égard des déterminations ultérieures.

(sign. :) Nesselrode. Vienne. 1/13 mai 1852.

Buol. Vienne. 13 mai 1852.

Manteuffel. Berlin. 22 mai 1852.

Проектъ деклараціи, приложенной къ протоколу 1/13 мая 1852 г.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies ayant égard à la situation de la France et aux services rendus à la cause de l'ordre social dans ce pays par Louis-Napoléon et persuadé que le système politique qu'il a déclaré vouloir suivre est, dans les conjonctures du moment, une garantie de la paix générale, qui ne saurait être conservée que par la stricte observation des traités existants et par le maintien de la circonscription territoriale, sur laquelle repose l'équilibre de l'Europe, reconnaît l'élévation du Président de la République Française à la dignité Impériale et entretiendra avec lui des rapports de bonne intelligence.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Австріе, 1852.

Приложение № 47.

Письмо тайнаго совѣтника Лабенскаго — графу Нессельроде.
Парижъ 20 апрѣля (2 мая) 1852 года.

Monsieur le Comte,

Vous avez désiré que je vous rendisse compte de mes *impressions de voyage* pendant mon court séjour à Paris. Au bout des cinq à six semaines,

je suis contraint de vous avouer que je les trouve encore bien confuses. Somme toute, je ne saurais guère que vous répéter en d'autres termes, ce que Kisséleff vous a plus d'une fois mandé en détail. Il jouit ici d'une excellente position et se trouve bien mieux placé que moi pour juger avec connaissance de cause. Ce que j'ai entendu de mon côté me persuade qu'il voit froidement et juste, et que s'il hésite à conclure trop formellement sur l'avenir, c'est que l'avenir, même le plus voisin de nous, présente en effet presque autant de pour que de contre. Du positif, on n'en peut donner. Avec le caractère de l'homme auquel nous avons affaire, personne ne sait et ne peut rien savoir de ce qui arrivera plus ou moins prochainement. Nous sommes condamnés à vivre avec lui sous le régime de l'inattendu et de la surprise. Tout est matière à conjectures, et avec la meilleure volonté du monde, je ne vois guère pour le moment autre chose à vous offrir.

Le pouvoir du Président est-il solidement assis, et présente-t-il des chances de durée? Voici une première question fort nébuleuse.

Pour le présent il est incontestable que ce pouvoir est fort, très fort, et—sauf toujours la parenthèse de quelque coup de poignard ou de pistolet—pour un assez long temps inattaquable. L'armée le soutient, le peuple est pour lui; les Burgraves ont perdu tout crédit et toute influence. On est fatigué de l'anarchie. On tremble encore des menaces du socialisme. On est las des bavardages de tribune, des abus de la liberté de la presse. On veut le repos à tout prix, sans trop se soucier de l'homme qui le donne, et des conditions auxquelles on l'obtient. Quoiqu'il y ait nombre de mécontents dans la bourgeoisie, dans une portion du commerce, dans les rentiers, dans les hommes de lettres, dans la magistrature, dans l'Université, tout cela est sans force et sans lien. La crainte comprime toute velléité d'opposition, même jusqu'à un certain point celle des chansons et des épigrammes trop sanglants. S'il y a beaucoup de gens aigris, mortifiés, déplacés, ce sont là de purs individus, dont le murmure se perd dans la masse.

Aux vanités et aux intérêts qui sont restés sur le pavé, en succèdent d'autres alléchés par l'espoir de prendre leur place ou attachés au Gouvernement par la conquête qu'ils en ont déjà faite. Le parti Orléaniste s'est brisé en deux. L'un de ses tronçons s'est rallié; l'autre est allé grossir les rangs des légitimistes. Mais ceux-ci, excepté les fous, reconnaissent eux-mêmes que leur temps n'est pas venu. Ils s'abstiennent, sans faire obstacle. En fin de compte, le Président peut tout ce qu'il veut, et il use largement de la permission.

Il est encore jusqu'à présent infatué de Bonapartisme.

Le nom seul du neveu de *l'Empereur* continue à exercer sur lui une puissance inconcevable. Mais plus il attend de lui, plus il sera désillusionné quand après un certain temps il verra, qu'en fait d'impôts et de subsistance, son fétiche n'aura guère plus fait pour lui que les Gouvernements antérieurs. Comme la poule au pot d'Henri IV est et ne sera toujours qu'un mythe, c'est-à-dire comme il n'y a dans ce meilleur des mondes qu'une certaine somme de bien *possible*, et que les espérances du peuple sont *infinies*, Louis-Napoléon doit rester un jour forcément, comme les socialistes qu'il singe, au-dessous des promesses qu'il donne et de l'attente qu'il fait concevoir. Un peu plus tôt, un peu plus tard, nul ne saurait décider

quand, — la classe pensante et industrielle qui accepte ou supporte tout à présent par besoin et soif de repos, oubliera les terreurs de la crise de 1852, l'anarchie et le désordre, l'état déplorable du commerce, la stagnation de toutes les affaires, auxquels a mis fin le coup d'Etat. Elle se lassera de sa lassitude, elle se relèvera de son aplatissement et se sentira humiliée en ouvrant les yeux sur le despotisme médiocre qui lui aura imposé par un coup hardi une poignée d'aventuriers et de conspirateurs endettés. Les périls qu'on a courus, non seulement seront oubliés, mais on ira jusqu'à les nier, jusqu'à dire qu'ils avaient été créés ou exagérés dans un intérêt personnel. Avec l'oubli des maux et le retour au bien-être, viendront le regret du passé et celui des institutions perdues. On commencera par demander un pouce, deux pouces de liberté. L'opinion publique s'enhardira; les journaux reprendront couleur; les quolibets se multiplieront. Fatiguée, puis outrée de son peu d'importance, l'ombre de représentation qu'on a laissée au pays s'agitera pour chercher à prendre un corps; et dût-elle d'abord, dans ses luttes avec le pouvoir, jouer la fable du pot de terre et du pot de fer, il se peut qu'à force de frapper, le pot de fer finisse par s'ébrécher, ou par se rouiller, s'il ne frappe.

Le système parlementaire est en baisse pour le moment. Cela n'empêche pas que je ne lui voie encore bien des racines et des partisans en France. Les légitimistes eux-mêmes ne croient pas pouvoir s'en passer et présentent son retour comme un appât à ceux qu'ils veulent rattacher à leur cause. Si tout passe en France, tout y revient. J'en dirai autant des Burgraves et anciens chefs de l'école constitutionnelle. Leur discrédit actuel ne prouve rien. J'ai vu le temps où Lafayette était mort et enterré sous l'Empire. Et pourtant Lafayette est redevenu tout à coup sous la branche ainsi un drapeau d'opposition, et il a été un moment en 1830 l'arbitre suprême de la situation.

L'importance disproportionnée de la bourgeoisie et des lettrés dans ce pays-ci est sans doute un fait très fâcheux pour toute espèce de stabilité. Mais fâcheux ou non, il existe; et je crois que Louis-Napoléon fait un faux calcul, en affectant de compter sans eux, pour s'appuyer exclusivement sur les basses classes. La société a, comme les corps physiques, la loi de gravitation, et les opinions de la couche supérieure finissent toujours par descendre en bas, et par pénétrer la masse, tout comme les liquides.

Plus j'observe, Monsieur le Comte, moins je me persuade qu'on puisse à tout jamais gouverner ce pays-ci sans tenir compte de l'opinion publique, vraie ou fausse, et habituer longtemps les Français à se passer d'un régime de discussion quelconque. Ce régime est entré dans leur sang par 36 ans d'habitude consécutive. Trop de gens y sont intéressés. Ils en ont vécu, ils lui ont dû leur fortune et leur importance sociale. Pour les autres c'était le spectacle et la comédie de tous les jours. La France ne peut le supporter, cela est sûr, ce qui ne l'empêche pas d'y tenir. Les Français sont des preneurs d'opium. L'opium les tue, ils le savent, et pourtant ils ne peuvent s'en passer. Sans grande diversion au dehors, sans autre spectacle que celui des aigles dorées et des habits brodés qu'on leur donne, il est difficile que les Parisiens se contentent indéfiniment d'une nourriture aussi anodine que celle des journaux qu'on leur a laissés. Le soin de leurs intérêts matériels ne saurait suffire à leur curiosité, à leur bavardage, à leur perpétuel besoin de mouvement.

La planche aux décrets une fois usée, la France *s'ennuyera*, comme elle s'est déjà ennuyée. On en sait les conséquences.

Mais ce moment est encore loin. Pour l'instant, ce qu'il nous suffit de savoir, c'est que, pour un temps plus ou moins long, nous avons en face de nous un Gouvernement qui est sûr, et qui se croit sûr de son fait, un Gouvernement avec lequel il faut compter. Je voudrais pouvoir ajouter sur lequel on peut compter.

Aurons-nous l'Empire? Ne l'aurons-nous pas? C'est là une question plus immédiate, sans être pourtant encore tout à fait dégagée de doutes. Je dois dire tout d'abord que la majorité, l'immense majorité de l'opinion l'y attend et est convaincue d'avance qu'il se fera. Et lui certainement, l'Empire est dans la logique des faits, de la situation, des antécédents du Président, de son culte pour ce qu'il appelle l'idée Napoléonienne de son fatalisme historique, des succès qui l'ont couronné jusqu'ici, de ce bizarre amalgame enfin de souveraineté du peuple et de droit divin Impérial avec lequel il essaye de se fabriquer un principe. Hésiterait-il à se faire Empereur, qu'il semble devoir y être entraîné par une impulsion plus forte que ses doutes. Les partisans en ont besoin pour satisfaire leur vanité, leur ambition, leur cupidité impatientes. Les bonnes gens, toujours prêts dans ce pays-ci à croire à l'éternité, s'imaginent y trouver un moyen de sortir du provisoire et un gage de stabilité.

Les adversaires se sentent impuissants à rien empêcher. Les indifférents attendent, et laisseront faire. Les Royalistes y aideront, persuadés que l'Empire implique la guerre, et la guerre une seconde Restauration, bien que les raisonnables du parti conviennent qu'un tel dénouement ramènerait la monarchie dans le cercle vicieux de 1815, et préfèrent voir l'Empire s'écrouler d'impuissance par le dedans, que renverser violemment du dehors. Aux zélés, aux crédules, aux ennemis, aux indifférents, ajoutez encore les badauds, ceux qui prennent à tout événement un intérêt de curiosité. Nous voici arrivés au 4-e acte d'un drame fantasmagorique. Il n'y manque plus que le 5-e. Il est de rigueur, et on l'attend, comme tel, avec impatience, pour passer à une nouvelle pièce.

Au milieu de ce consentement universel, libre ou forcé, il y a encore pourtant quelques sceptiques. Mais le nombre semble en diminuer tous les jours. Ceux-là, tout en faisant la part du caractère aventureux et fataliste du Président lui supposent néanmoins assez de bon sens pour se rendre compte d'une situation, au faite de laquelle une fois monté, il ne lui resterait plus qu'à descendre, qui peut le brouiller avec l'Europe, et ne lui donnerait pas une parcelle de pouvoir de plus, avec bien des risques et des dangers à courir. Ces personnes croient qu'abandonné à ses propres inspirations, il se contenterait volontiers des jouissances matérielles du pouvoir, s'il était sûr que nul prétendant ne viendra lui en disputer la possession viagère. Il a peu d'estime et d'attachement pour les membres de sa famille. On le dit peu porté pour le mariage. On en conclut qu'il ne tient pas à faire dynastie. Ceux qui font d'un mariage et d'un Empire deux faits corrélatifs, pensent donc que tant qu'il n'aura pas été sérieusement question du premier, l'Empire ne sera pas imminent. A moins d'être dans la peau du président, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir.

Son langage officiel n'est guère plus propre à trancher les doutes. Son allocation aux corps constitués prouve peu. Il dépendra toujours de lui de supposer ou de forger la seule cause, à l'en croire, amènerait le rétablissement de l'Empire. Le *Communiqué* du Moniteur, en apparence plus explicite, n'est pourtant pas plus concluant. Il ne sert qu'à nous indiquer comment se ferait l'Empire, sans en nier l'éventualité le moins du monde.

Cela durera-t-il, et combien de temps? Ici commence les divergences. Cependant, même les plus chauds de ses ennemis conviennent que, si nulle complication n'arrive du dehors, on en a de lui pour quelques années de suite. Qu'après tant de va-et-vient, la France en soit arrivée, comme le veulent Persigny et consorts, au seul Gouvernement qui lui convienne, à la forme *définitive* qu'elle cherche depuis 1816, c'est, je pense, une illusion des illuminés du Bonapartisme. Lamartine et les républicains se sont crus définitifs aussi. Je vois au régime actuel encore moins de racines dans l'opinion que n'en ont eu les précédents, et il s'usera tout comme eux par les causes de dissolution intérieure. Ce Gouvernement n'ayant point de principe (malgré ses efforts pour s'en donner un) et n'étant fondé que sur le prestige d'un nom et sur la nécessité passagère d'une dictature, il sera mené graduellement, dès que le prestige de ce nom s'affaiblira, comme la chose est inévitable, et que la nécessité de cette dictature cessera de se faire sentir.

Ceux qui le jugent inébranlable basent leurs raisons sur ceci : qu'étant appuyé sur le peuple et l'armée, et ayant brisé ces deux grandes machines de destruction, la tribune et la presse, il est en mesure de braver impunément l'esprit frondeur de la bourgeoisie, l'opposition des classes lettrées, et d'étouffer toute résistance. Sans assemblées délibérantes et sans presse libre, comment en effet agiter le pays? Plus moyens de faire filtrer dans les masses, moyennant les pamphlets et petits journaux, l'esprit de critique et de révolte. Qu'importe l'opposition des salons et des gens éclairés, s'ils ne peuvent répandre leurs opinions et sont condamnés au mutisme? Ce raisonnement a son côté vrai; mais je le crois trop absolu. Pour qu'il fût vrai plus complètement, il faudrait pouvoir prouver qu'il n'y a jamais eu de résolutions que par la tribune et la presse. Or, combien n'en a-t-on pas vu éclater dans des temps et dans des pays où il n'y avait ni corps délibéraux ni gazettes. On s'est dégoûté d'un Gouvernement. Le mécontentement s'est proposé comme une sorte d'épidémie, et sans qu'il fût besoin pour cela de députés et de journalistes, le pays s'est mis en révolte et le Gouvernement a été renversé. Aujourd'hui sans doute l'armée écraserait sur-le-champ toute nouvelle tentative d'émeute. Elle est dévouée au Président, et l'on fait tout pour se l'attacher plus étroitement, moyennant les croix, les médailles et les avancements rapides. Je ne pense pourtant pas qu'on parvienne à en faire une armée de Préto-riens, capable de se séparer et de s'isoler du reste de la nation, si celle-ci se fatiguait du pouvoir. Elle tient trop par ses racines à la bourgeoisie pour rester tout à fait étrangère au contact des opinions de celle-ci et consentir à jouer longtemps un rôle impopulaire. Elle a aidé Louis-Napoléon à accomplir son coup d'Etat, d'abord parce que les soldats ont été amenés brusquement sur le terrain sans bien savoir ce qu'on voulait d'eux, puis, parce qu'elle avait une revanche à prendre contre 1848 (?), avant tout et surtout parce qu'elle se sentait soutenue par le vœu des honnêtes gens, que terrifiaient le socialisme,

et qui la regardaient avec raison comme l'égide de la société et comme la gardienne du bon ordre. Mais si le pays se dégoûtait, si l'opposition s'éten-
dait, si les actes du gouvernement étaient condamnés par une opinion univer-
selle, est-il sûr que l'armée résistât longtemps à l'aversion ou seulement à la
froideur qu'on lui marquerait? Quant au peuple, ouvriers et paysans, nous
savons que ce ne sera que par le vœu des corps constitués et l'assentiment
universel du peuple, et que les acclamations de l'armée ne sauraient en *avan-*
cer le terme d'une heure.

Cela veut-il dire qu'il ne s'agit plus dès lors que d'une pure question
de temps? Ce qu'il y a de plus certain dans tout cela, c'est que l'attitude de
l'Europe et surtout nos avertissements ont produit sur lui une impression
plus profonde qu'il ne veut l'avouer ou se l'avouer, et que quels que soient
les projets futurs, il a cru au moins devoir les ajourner pour le moment.
En attendant l'occasion propice, il employera le temps à chauffer, ou laisser
chauffer, l'opinion à recueillir le plus de vœux en sa faveur que possible,
comme moyen de convaincre l'Europe que la volonté du peuple ne lui laisse
plus d'autre choix, c'est à ce dessein qu'on attribue les voyages qu'il se pro-
poserait de faire cet été dans les provinces. Après les acclamations de l'armée,
viendraient celles des Départements. Au retour, le Sénat se chargerait du reste
de la besogne. S'il en est ainsi, nous aurions encore du temps devant nous.

Il me semble que, s'il veut l'Empire en effet, la nécessité l'oblige à ne
pas temporiser trop longtemps. Un ajournement indéfini multiplierait les chan-
ces qui lui sont contraires. Sous ce rapport, il n'est pas à beaucoup près
dans une aussi bonne position que son oncle, celui-ci a pu mettre 4 à 5 ans
entre l'Empire et le Consulat. Il avait l'étoffe nécessaire pour prendre patience
et pour remplir cet intervalle par de grandes fondations au dedans et par
des victoires au dehors. Chaque année d'attente ajoutait à l'éclat de son nom,
par conséquent à ses titres, à l'Empire. Loin de s'user, il se consolidait. Mais
le neveu, s'il ne fait rien de plus éclatant que ce qu'il a fait jusqu'ici,
tend à s'user en restant stationnaire, et l'Empire, ajourné trop longtemps, fini-
rait par perdre sa raison d'être. Il faut qu'il batte le fer tant qu'il est chaud,
autrement le fer peut se refroidir.

L'Empire fait, aurons-nous la guerre, et l'Europe est-elle vouée par là
à des bouleversements inévitables? Troisième problème non moins ardu que
les deux autres et sur lequel il existe autant de oui que de non. Sans nul
doute, au premier aspect, la guerre semble l'hypothèse la plus probable.
A en juger par la fixité des opinions du Président, et par la ténacité extrême
qu'il a mise à exécuter les plans de Gouvernements et d'administration anté-
rieure dont l'idée se trouve depuis des années consignée dans ses écrits, on
doit croire qu'il n'en mettra pas moins dans l'application de ses rêves de po-
litique étrangère. Ces rêves-là, nous les connaissons. Ils ne vont à rien moins
qu'à refaire la carte de l'Europe, pour obtenir, de force ou de gré, des chan-
gements aux traités de 1815. Ces traités, il ne les a pas encore répudiés offi-
ciellement; mais il a jusqu'ici évité soigneusement ce qui en impliquerait de
sa part la reconnaissance.

L'idée au contraire d'où partent ses adhérents et confidents, c'est que
ces funestes transactions ont été faites en Saine de la France, que depuis
lors, la France a été abaissée moralement devant les nations; qu'il la faut

absolument relever, et que c'est pour ne l'avoir point fait que sont tombés tour à tour les Bourbons aînés et Louis-Philippe c'est ce que répète à qui veut l'entendre M. de Persigny. M. le Maréchal Jérôme, dans son discours au Sénat, nous déclare avec une franchise plus que militaire, que l'élection populaire de son neveu a été un défi jeté à l'Europe, une revanche des malheurs et des trahisons de Waterloo. Toutes ces convenances traditionnelles, toutes ces idées, toutes ces prétentions, ont certainement une odeur de poudre. D'un autre côté pourtant, si l'on envisage la situation de sang-froid, on trouve bien des raisons qui militent en faveur du maintien de la paix. La paix est, évidemment, dans l'intérêt bien entendu de Louis-Napoléon. Kisseleff vous a dit pourquoi. Louis-Napoléon ne peut faire la guerre qu'à la condition de vaincre toujours. Un seul revers le renverserait. Il ne peut la faire lui-même: où sont pour cela les talents?—S'il ne la fait pas lui-même, il reste au-dessous du nom qu'il porte, et risque en cas de succès de se voir éclipsé par ses généraux. Ces raisons si palpables qu'à moins de lui refuser tout sagacité, on doit lui en supposer la conscience. Qu'il y ait chez lui desirs, vellétés de gloire militaire, soit; mais entre des vœux, même des projets, et leur mise à exécution, la distance est considérable. Ses projets ne feraient-ils qu'ajournés, avec lui gagner du temps, c'est beaucoup. Arrivé au Gouvernement avec les folles pensées qu'il avait causées dans la solitude de l'exil et dans l'ignorance des hommes et des choses, plus il entrera dans le vif des affaires, plus il se rendra compte de près des difficultés de sa position, de la force respective des Etats, des rapports de Puissance à Puissance, des changements survenus dans le monde politique depuis l'époque où son oncle y tranchait suivant son caprice et sa volonté,—et plus on peut croire qu'il perdra de ses préjugés et de son outrecuidance, en se convainquant, par le contact avec la réalité, du peu de valeur pratique de ses rêves. Il doit arriver de lui ce qui est arrivé des hommes de 1848, qui ayant débuté par déclarer nul tout le droit publié Européen, ont dû finir par se convaincre de leur impuissance à y rien changer. Le caractère hasardeux et joueur qu'il a déployé jusqu'ici ne suffirait pas non plus pour prouver qu'il va se lancer à la légère dans des entreprises périlleuses. Autre chose est un aventurier qui n'a rien à perdre et tout à gagner, comme tel a été le cas pour lui à Boulogne, à Strasbourg, à Paris même jusqu'au 2 Décembre, où un homme en possession d'avantages brillants et solides qu'il doit tenir à conserver. Le premier risque aisément le tout pour le tout. Le second y met plus de prudence. Il peut arriver un moment où il reviendrait aux coups de tête. C'est celui où, commençant à s'user, il essayerait, pour faire diversion au dedans, de pousser la nation au dehors. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Dans l'état actuel, quels que soient ses desseins ultérieurs, ni la nation ni l'armée ne veulent la guerre. La nation ne demande que le repos et c'est pour l'avoir à tout prix qu'elle lui remet sans conditions le bâton de grand constable de l'ordre. Il se perdra dans les esprits, s'il brouille gratuitement la France avec l'Europe. Dans aucune classe je n'ai rencontré de confiance dans un succès, du moins un succès permanent, que pourraient avoir les armes françaises contre celles de l'Europe unie. L'armée non plus ne songe pas à la guerre toute disciplinée et prête à obéir qu'elle soit si on la faisait. Les soldats, leur temps de service accompli, n'aspirent qu'à rentrer dans

leurs foyers. La plupart des officiers, sauf les jeunes dont l'ardeur belliqueuse trouve pâture en Algérie, sont des hommes d'un certain âge, mariés, habitués à la paix, vivant de leur solde et du petit pécule qu'ils ont amassé, attachés à la vie de garnison et de famille, peu désireux de renoncer à leur demi-tasse ou leur pot-au-feu pour courir les aventures au dehors. Quelle que puisse être l'ambition de quelques jeunes généraux, les plus expérimentés sentent fort bien qu'on échouerait dans une guerre Européenne, si l'on était seul contre trois, et se soucient peu de s'exposer à quelque bataille de Navarre.

Ces dispositions pourront changer avec le temps, si l'on réussit à réveiller dans le peuple la fibre militaire, toujours si excitable en France. Également, l'esprit de l'armée peut se modifier par degrés, à mesure que les retraites, en se multipliant, laisseront place à de jeunes officiers plus remuants et plus ambitieux. Mais tel n'est point le cas jusqu'ici, et pour une année au moins les probabilités sont contre la guerre. Le moral du pays ne s'y prête pas, et quant aux moyens matériels, ils manquent ou ne sont point encore prêts. L'armée, assez forte sur le papier, est trop faible en réalité pour porter la guerre au dehors. Des calculs détaillés ont démontré que si, des 500 et tant de mille hommes, dont elle se compose, on défalque toutes les non-valeurs, la gendarmerie, l'armée d'Afrique, le corps d'occupation de Rome, les nombreuses troupes nécessaires pour contenir Paris, Lyon et autres grands centres à l'intérieur, à peine reste-t-il un peu plus d'une centaine de mille hommes à envoyer au delà des frontières. Ce n'est pas avec de pareils moyens, avec l'Algérie derrière soi et en face de l'Union de l'Europe, qu'on peut songer à envahir. Tant que cette Union durera (mais c'est là une condition *sine qua non*), tant que l'Angleterre conservera son attitude d'observation défiante, et que Louis-Napoléon ne se verra pas un Allié parmi les Puissances, il n'y a pas d'attaque sérieuse à redouter de sa part.

Un autre gage de sécurité est une chance de plus contre une guerre, du moins immédiate, c'est l'énorme charge qui font peser sur les finances les travaux publics gigantesques (fusion des chemins de fer et autres), entrepris par le Gouvernement et les engagements du Trésor et avances de la Banque qu'ils ont rendus nécessaires. Dans l'état actuel des finances, Louis-Napoléon ne pourrait guerroyer qu'en suivant le système de son oncle, c'est-à-dire en nourrissant la guerre par la guerre. Mais par là il ne réussirait qu'à soulever contre la France toutes les populations envahies.

Je me trompe, peut-être, M. le Comte, et il y a sans doute de l'imprudence à vouloir prédire ou même prévoir au milieu du brouillard où nous vivons. Mais je serais néanmoins tenté de persister jusqu'à nouvel ordre dans l'optimisme politique que vous m'avez connu depuis 1848. Un instinct involontaire me défend de prendre entièrement au sérieux les menaces belliqueuses dont semble gros l'avenir de l'Europe. Je trouve au régime actuel quelque chose de factice, de théâtral, de fantasmagorique, qui m'empêche de le redouter autant que beaucoup de gens. Tout ce qui se passe ici sent trop la reprise, le plagiat, la caricature. J'ai l'idée que ce *tolle* emphatique élevé par les Ratapoils contre l'Europe et les traités pourrait bien finir aussi prosaïquement qu'a fini le manifeste dithyrambique de Lamartine. Nous avons eu la parodie de la République de 93. Nous n'aurons peut-être que celle de l'Empire de 1806. De grands

mots, de hautes prétentions, des rodomontades de journalistes, du pathos Napoléonien, nous en donnera à satiété. Pour la mise en action, qui vivra verra. Que les Puissances se tiennent fortement serrées l'une contre l'autre, qu'elles évitent seulement de heurter gratuitement l'amour-propre de la nation, mais avec la résolution de faire front contre Louis-Napoléon, de ne lui passer aucune fantaisie, de l'arrêter par leur attitude à la première velléité ou pas hasardeux, et la paix générale résistera, comme elle a résisté depuis 68 à toutes les causes apparentes de perturbation.

En voilà bien long, M. le Comte, et je m'effraye en me relisant d'avoir à tel point abusé de votre temps. S'il vous faut une conclusion pratique, de tout ce fatras de conjectures le plus clair est pour le moment ceci: que l'Empire n'étant pas encore prêt à la guerre de sitôt, imminente, vous aurez, vous, M. le Comte, le temps d'achever librement votre cure à Killirjen, et moi, chétif, si parva licet componere magnis, celui de soigner ici tranquillement mes affaires de famille et la santé de ma femme jusqu'à l'expiration de mon congé.

Гос. Арх., Разр. III, л. № 128.

Приложение № 48.

Выдержки из депеши Киселева—Канцлеру отъ 6/18 мая 1852 г., № 49. Парижъ.

... Louis-Napoléon sait bien que pour gouverner les Français il faut les amuser et les tenir ferme, et il ne se fait pas faute ni de l'un, ni de l'autre, et jusqu'ici il réussit en ne soulevant le blâme et la critique que de la part des classes élevées avec lesquelles il s'entend toujours assez mal et où se trouvent ses principaux adversaires.

Quant à l'accueil fait au Président par cette population le jour de la revue, il était en général plein de bienveillance et d'un sentiment mêlé de gratitude pour ce qu'il a déjà fait et de confiance dans ce qu'il pourra faire encore pour le pays. Mais il n'y avait ni élan, ni enthousiasme, ni même aucun encouragement éclatant au rétablissement de l'Empire. C'est au moins cette impression que j'ai emportée après la cérémonie de la distribution des Aigles, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence dans mon rapport du 29 avril (11 mai), lendemain de cette solennité. C'est là aussi l'appréciation de tous les esprits impartiaux, et tout le monde ici s'accorde à dire que les mêmes sentiments qu'avait manifestés le peuple, avaient aussi animé les militaires qui, dans la revue du 10 mai, représentaient l'armée française toute entière.

Le Prince Louis-Napoléon ne semble nullement se faire illusion là-dessus. Il ne paraît pas douteux que lui comme son entourage, qui comptaient que la distribution des Aigles amènerait quelques démonstrations impérialistes propres à devenir en quelque sorte le prologue de l'Empire, reconnaissent maintenant que les choses se sont passées autrement, et que si le peuple comme l'armée laissent faire le Président, ils ne sont pas impatients, ni même très

désireux de le voir prendre un titre qui ne leur semble devoir amener ni plus de stabilité, ni plus de sécurité pour l'ordre et la paix que la France n'en a avec son régime actuel. Sous ce rapport les fêtes militaires de ces derniers jours ont été un désappointement pour les partisans du rétablissement immédiat de l'Empire, bien que de l'aveu de tout le monde elles aient prouvé que les bonnes dispositions pour le Prince Louis-Napoléon, dans les masses comme dans l'armée, sont plus générales et plus sincères et qu'au total elles ne sont neutralisées, au moins en ce moment, par aucune sympathie sérieuse et impatiente pour la cause des Princes des deux dernières monarchies. Sauf les hommes parlementaires appartenant aux deux partis royalistes et les adhérents de ces partis, qui, dans leur oisiveté forcée, font une opposition passive et pacifique à l'ordre de choses existant par des combinaisons préparatoires pour le retour de la monarchie au moyen de la fusion ou autrement, suivant leurs sentiments plus ou moins exclusifs, le reste de la France est, à tout prendre, assez satisfait de la manière dont gouverne Louis-Napoléon, et ne songeant qu'à conserver l'ordre et la paix, pour faire prospérer ses intérêts matériels, le laisse faire avec plus ou moins de confiance, sans avoir cependant au fond d'autre sécurité pour l'avenir et la stabilité des choses que celle qui résulte de la lassitude produite par les commotions révolutionnaires et du besoin de se reposer et de rester tranquille. C'est tout bonnement l'époque de la réaction après des secousses violentes et anarchiques. Louis-Napoléon en fait habilement son profit comme aussi des dispositions actuelles du pays qui, sans enthousiasme ni véritable attachement pour lui, se montre cependant reconnaissant de ce qu'il a su ramener l'ordre et le calme et le préfère à présent à tout autre au pouvoir, d'abord parce qu'il y est et qu'il y est bien pour le repos général, et ensuite parce qu'on n'a pas confiance dans ceux qui ont déjà gouverné et dont les essais libéraux, réactionnaires et de nouveau libéraux, n'avaient abouti qu'à leur propre chute et à des ruines et des bouleversements trop souvent répétés. Il est certain qu'actuellement le pouvoir de Louis-Napoléon est aussi illimité qu'incontesté dans le pays et que s'il lui prenait fantaisie de se proclamer Empereur, en observant les formes les plus légales et en suivant la marche qu'il a indiquée lui-même dans l'article *communiqué* au „Moniteur“ du 22 avril qui accompagnait mon rapport sub N^o 40, il ne rencontrerait aucun obstacle ni de la part du peuple, ni de la part de l'armée sur lesquels il continue de s'appuyer, à l'exclusion, ou à peu près, de la classe élevée et de la bourgeoisie, ces deux principaux soutiens de la monarchie légitime et de la Royauté de Juillet. Mais il me semble toujours que le Président est trop bien avisé pour le presser de courir l'aventure, et que s'il n'est pas à supposer qu'il veuille jamais abandonner la réalisation d'un avenir auquel il se croit prédestiné, il est permis de croire qu'il sait bien se rendre compte des embarras et des complications que son élévation à l'Empire ne manquerait pas de lui susciter à l'intérieur, mais surtout au dehors.

C'est, je crois, principalement cette dernière crainte qui l'arrête dans l'accomplissement d'un projet que son entourage le pousse sans relâche d'exécuter et dont la réalisation n'étonnerait personne ici. Plus Louis-Napoléon le persuade de l'entente intime des trois grandes Puissances du continent que raffermir le refroidissement de l'Angleterre pour la France et son accord avec

les cours du Nord, et plus il voit d'obstacles et de difficultés s'opposer à son dessein, contre lequel des engagements solennels et des considérations de principes s'élèvent de ce côté, malgré les témoignages d'une équitable reconnaissance, qui lui parviennent de leur part pour les grands services qu'il a su rendre à la cause de l'ordre et au principe de l'autorité.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 49.

Выдержка изъ депеши Киселева—Канцлеру 28 мая/9 июня 1852 г., № 55. Парижъ.

..... M. de Heeckeren pense, et je partage son opinion, que tôt ou tard le Président finira par proclamer l'Empire, qui est son idée fixe, le but de ses efforts ou, comme il le croit lui-même, de sa prédestination, et qui par conséquent est devenu à ses yeux plutôt une question d'amour-propre que d'ambition; mais qu'il en retardera probablement l'accomplissement parce qu'il paraissait s'apercevoir de plus en plus que le changement de son titre souleverait des complications au dehors et créerait par contre-coup des embarras à l'intérieur. Ce ne serait donc qu'un simple retard, mais nullement l'abandon d'un projet, arrêté dans son esprit et dont la réalisation dépendrait de quelque circonstance fortuite ou paraissant propice à Louis-Napoléon qui, à côté de son fatalisme et de ses idées superstitieuses, sait dissimuler, patienter et attendre.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 50.

**Депеша Канцлера — Киселеву 15/27 мая 1852 г., № 13.
Изъ Потсдама.**

Рукою Императора Николая: „Быть по сему“.

Le Baron Georges de Heeckeren, après s'être acquitté d'une mission du Président de la République Française auprès de l'Empereur d'Autriche, s'est rendu à Berlin et a sollicité, par le billet ci-joint en copie, une audience de notre Auguste Maître. Sa Majesté a daigné déférer à sa demande, en le faisant toutefois prévenir qu'Elle ne pouvait le recevoir en qualité de représentant d'une Puissance étrangère à la suite d'un jugement militaire qui l'a éloigné de Son service; mais que s'il voulait se présenter comme ancien officier de Sa garde, condamné et gracié, Elle serait prête à écouter ce qu'il aurait à Lui dire de la part du Chef de la République Française. M. de Heeckeren ayant souscrit avec empressement à cette condition, Sa Majesté l'a vu dans la matinée du 10/22 mai. Voici à peu près les termes dans lesquels il s'est

acquitté de la commission dont il avait été chargé. Elle avait pour but de mettre l'Empereur au fait des intentions actuelles du Prince Président, de ses vues pour l'avenir, et de sonder les dispositions qu'elles trouveraient chez les trois Souverains qui se sont rencontrés cet été en Allemagne.

M. de Heeckeren a dit, que le Prince Louis-Napoléon satisfait de sa position, uniquement occupé du bonheur de la France, du maintien des institutions qui seules peuvent donner de la force au gouvernement et de tranquillité au pays, ne nourrissant aucune vue ambitieuse au dehors, mais désirant avant tout la conservation de la paix, se maintiendra dans cette position aussi longtemps que les circonstances le permettront; mais qu'il a dû néanmoins prévoir le cas où elles l'obligeraient à changer la forme républicaine du gouvernement à la suite d'un vœu unanime que lui exprimerait la nation dans des voies légales; que c'est sur cette éventualité qu'il désire s'expliquer d'avance avec les Cours étrangères, et leur offrir l'assurance que le rétablissement de l'Empire, s'il devait avoir lieu, n'apporterait aucune modification à sa politique extérieure; qu'il serait prêt à leur donner toutes les garanties qu'elles pourraient désirer de ses intentions pacifiques, et de sa ferme volonté de respecter les Traités existants ainsi que les circonscriptions territoriales qu'ils ont établies; que pour donner une preuve irrécusable de la sincérité de ses dispositions pacifiques, il procédera même à un désarmement; qu'en retour, il demande que les Puissances le reconnaissent franchement, lui témoignent de la confiance et du bon vouloir, et le soutiennent dans sa lutte contre le parti révolutionnaire. Tel est, en résumé, le langage que M. de Heeckeren a tenu.

L'Empereur lui a répondu:

que le Prince Louis-Napoléon doit savoir que personne en Europe n'a plus franchement reconnu que Sa Majesté le service signalé qu'il a rendu à la cause de l'ordre par le coup d'Etat du 2 décembre, que Sa Majesté a sincèrement applaudi à tous les actes par lesquels il a organisé en France un gouvernement fort, fondé sur des principes conservateurs et, par conséquent, sur des bases solides, que dans le nombre des mesures qu'il a décrétées, Elle n'a eu à déplorer qu'une seule, et cela dans l'intérêt même du Prince Président, car Elle ne saurait se constituer juge de sa légalité; qu'il a seulement paru à Sa Majesté, que cette mesure devait faire du tort au Prince dans l'opinion publique et ajouter aux difficultés de sa position, sans offrir en compensation l'utilité qu'il croyait en retirer, que cette position est aujourd'hui si forte et si belle, que l'Empereur craindrait que le moindre changement que le Prince Louis-Napoléon y apporterait, soit dans le fond, soit dans la forme, ne lui fût plutôt nuisible qu'utile; que c'est par ce motif que S. M. n'a cessé de l'engager à n'y apporter aucune altération, et que c'est encore dans son intérêt qu'Elle lui réitère aujourd'hui le même conseil. Notre Auguste Maître a ajouté, qu'il ne Lui appartenait pas d'apprécier les nécessités qui pourraient obliger le Prince Louis-Napoléon à changer le titre qu'une immense majorité de la nation lui a décerné, que si tel devait être le cas, et si cette éventualité devait se réaliser, ce ne serait qu'après avoir reçu officiellement de sa part les déclarations et les garanties mentionnées par le Baron de Heeckeren en son nom, que Sa Majesté se prononcerait à ce sujet.

Dans le cours de l'entretien, M. de Heeckeren a voulu toucher la question de l'hérédité. L'Empereur l'a arrêté et lui a dit: „Je ne veux pas savoir

„quelles sont à ce sujet les intentions du Prince Louis-Napoléon: il est homme „d'honneur, et Je me fie à lui“.

Sa Majesté m'a ordonné de communiquer à Votre Excellence les détails de Sa conversation avec le Baron de Heeckeren, afin de Vous mettre à même de tenir le même langage au Prince Président, si, dans ses entretiens avec Vous, il abordait des questions d'une si haute importance.

Recevez, etc...

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 51.

Резюме переговоровъ Русскаго, Австрійскаго и Прусскаго пословъ съ лордами Дерби и Мальмсбери съ 7 по 14 июня 1852 г. по поводу соглашения о признаніи Луи-Наполеона Императоромъ (приложение къ депешѣ Бруннова отъ 4/16 июня 1852 г., № 134).

1.

Après avoir communiqué aux ministres anglais les instructions de nos Cours, nous avons insisté avant tout sur la nécessité de laisser ignorer au Prince Louis-Napoléon les déterminations prises à Vienne et à Berlin. Toute révélation prématurée pourrait servir d'encouragement au Président pour hâter la proclamation de l'Empire, tandis que nous sommes tous intéressés à prévenir, s'il se peut, cette éventualité.

Les ministres anglais appréciant la justesse de cette observation, se sont engagés envers nous à garder le secret sur nos ouvertures.

2.

Nous avons signalé l'importance de rendre l'attitude de l'Angleterre, le cas échéant, aussi conforme que possible à celle éventuellement prise par les trois cours alliées. Les ministres anglais nous ont représenté que la position relative de nos gouvernements, n'étant pas exactement la même, nos manifestations envers la France ne sauraient porter le caractère d'une parfaite identité.

D'abord, le gouvernement de S. M. B. guidé par des considérations parlementaires, ne pourrait point s'associer à l'approbation que nous accordons aux actes par lesquels le Président a changé la nature du régime constitutionnel en France.

De plus l'Angleterre, d'après les maximes de droit public qui la régissent, se croirait tenue de reconnaître telle forme de gouvernement que la nation française adopterait, de son propre choix. Le gouvernement de S. M. B. ne pourrait pas *refuser* sa reconnaissance, dans l'éventualité prévue, il ne pourrait pas non plus y attacher une *condition* préalable.

Mais en nous indiquant ces raisons qui empêcheraient l'Angleterre d'assimiler entièrement sa politique à la nôtre, Lord Derby et Lord Malmesbury nous ont déclaré, qu'à leur avis, il serait assurément fort désirable et fort important d'obtenir du Président l'engagement de respecter les traités et de maintenir la circonscription territoriale de 1815; engagement préliminaire qui devrait précéder la reconnaissance du titre Impérial.

Lord Derby va plus loin dans ses prévisions. Il pense qu'il y aurait moyen d'obtenir du Président non seulement des assurances satisfaisantes, mais un engagement formel et obligatoire.

Pour réaliser cette combinaison, le Premier Ministre jugerait utile d'arriver à une entente avec le Prince Louis-Napoléon, sous la forme d'une Convention.

D'une part, le Président s'engagerait à accepter l'ordre des choses et à respecter l'état de possession territoriale établis par les traités de 1815.

De l'autre, les quatre Grandes Puissances consentiraient à reconnaître le titre Impérial, modifiant en ce sens les stipulations antérieures qui ont proclamé l'exclusion de la famille Napoléon du pouvoir suprême en France.

Nous n'avons pas hésité à signaler au Premier Ministre les objections qui pourraient s'élever contre l'opportunité de ce plan.

En premier lieu il met en avant une idée entièrement neuve, tendant à faire entrer le Gouvernement français dans un concert qui, par sa nature, doit être strictement réservé aux délibérations intimes des quatre autres Puissances.

En second lieu, on s'expose toujours à quelque inconvénient en touchant à la lettre des anciens traités. Leur révision, sous les circonstances actuelles, pourrait donner à la France un prétexte afin de mettre en avant les questions embarrassantes, qui se rattachent au plan de remaniement territorial dont le Président paraît se préoccuper.

Enfin, nous croirions entrevoir une autre difficulté très sérieuse, à laquelle le projet d'une Convention pourrait donner lieu. Dans la pensée de nos Cours il s'agirait de reconnaître au Président un titre *personnel*, sans préjuger la question dynastique qui se rattache à l'avenir. Nos Cabinets tiennent à laisser cette question intacte, tandis que nous la soulèverions intempestivement, si nous entrions en pourparlers sur cette matière dès à présent.

Lord Derby a compris la réalité de cette objection. Mais, pour sa part, il croit qu'il sera fort difficile d'accorder au Prince Louis-Napoléon un titre *personnel*, sans que la reconnaissance de cette prérogative n'entraînât à sa suite un droit d'hérédité, en faveur de la descendance du Prince, s'il en avait une.

Nous avons évité de suivre le Premier Ministre dans cette argumentation, qui s'éloignait du terrain sur lequel nos Cours se sont placées lors de leur délibération récente.

Il se peut que nos réflexions aient contribué à faire sentir au Gouvernement de S. M. B. les difficultés que rencontrerait le projet d'une Convention, telle que Lord Derby en a conçu le plan.

Mais s'il persiste dans cette intention, notre langage aura suffi du moins pour le préparer d'avance aux objections, qui pourront s'opposer à cette combinaison de la part de nos Cabinets.

3.

Il en est une autre que Lord Malmesbury a abordée envers l'un de nous, et dont nous croyons devoir faire mention ici : c'est l'idée d'un désarmement, ou, pour mieux dire, d'une réduction proportionnée des forces militaires des Grandes Puissances.

Nul doute que l'Angleterre ne soit disposée à accueillir ce plan avec faveur, attendu qu'il ne lui imposerait aucune obligation. Elle n'a pas d'armée à réduire. Si la France réduit la sienne, le Gouvernement Britannique ne peut qu'y applaudir. C'est un danger de moins pour lui.

Les Puissances du Continent sont placées dans une position différente de celle de l'Angleterre. Elles ne sauraient *désarmer* sans prendre en considération les circonstances et les nécessités locales, qui doivent déterminer l'étendue de leur état militaire. Chaque Gouvernement est le meilleur juge d'une question qui touche de si près aux intérêts de sa propre sécurité.

Dans cette persuasion nous avons mieux aimé réserver une si importante matière aux décisions de nos Cabinets, sans nous engager à ce sujet dans un examen qui serait resté sans résultat.

Lord Derby s'est abstenu d'ailleurs de nous parler de ce projet de désarmement.

4.

Le Cabinet délibérera sur la réponse à faire à nos ouvertures confidentielles. Cette réponse fera l'objet d'une instruction adressée aux Ministres d'Angleterre à Vienne, Berlin et St-Petersbourg.

Elle sera conçue, nous n'en doutons point, dans les termes les plus satisfaisants en ce qu'elle attestera le haut prix que le Gouvernement de S. M. B. attache à la nouvelle preuve de confiance, que les Cours Alliées viennent de lui offrir par notre organe.

Les Ministres Anglais se sont exprimés dans ce sens envers nous avec autant de cordialité que de reconnaissance.

Mais si l'accueil qu'ils ont fait à nos démarches a été amical, comme nos Cabinets avaient le droit de s'y attendre, nous croyons devoir constater en même temps, que nous ne saurions nous en promettre un résultat absolument positif.

La différence des positions est trop grande entre l'Angleterre et les Puissances du Continent, pour qu'il soit possible de rendre identique leur attitude envers la France.

Les Ministres Anglais, il est vrai, donnent leur entier assentiment aux déterminations éventuellement arrêtées à Vienne et à Berlin, ils en reconnaissent la sagesse, dans l'intérêt général de la paix; mais ils ne se croient pas en mesure de s'associer textuellement à la déclaration, dont nous avons été chargés de leur communiquer la teneur.

En résumé, ou bien ils restent en arrière de nous, ou bien ils vont au delà de nous.

Ils restent en arrière, en ce sens qu'ils ne peuvent pas souscrire aux termes de notre déclaration.

Ils vont au-delà, en ce sens qu'ils seraient prêts à nous proposer une Convention, à laquelle nous ne pourrions pas adhérer.

Malgré cela, Lord Derby a fini par nous déclarer son ferme désir d'adopter son langage à celui des trois Cours, autant que peut le permettre au Gouvernement de Sa Majesté Britannique sa position particulière.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Лондres, 1852.

Приложение № 52.

Депеша Барона Бруннова — Канцлеру 23 июня (5 июля) 1852 г., № 143. Лондонъ.

Помышка Государя: „L'affaire de l'hérédité me semble un obstacle insurmontable dans ce projet; l'hérédité n'est pas admissible, et il est hors de doute, que sans cet accord, préalablement donné, jamais le Président ne consentirait à aucun engagement“.

Lord Malmesbury nous a invité, mes Collègues d'Autriche, de Prusse et moi, à prendre connaissance de la communication confidentielle adressée aux Ministres d'Angleterre à St-Petersbourg, Vienne et Berlin en réponse à celle, dont nous avons reçu l'ordre de nous acquitter collectivement auprès du Gouvernement de Sa Majesté Britannique, au nom des trois Cours Alliées.

Sir Hamilton Seymour aura déjà eu l'honneur de donner lecture à Votre Excellence de cette communication, qui porte la date du 29 juin.

Son contenu répond exactement au résumé joint à ma dépêche № 134. Je n'ai qu'à y ajouter les réflexions suivantes:

D'abord, Lord Malmesbury est tombé dans une légère erreur de mémoire qui s'explique facilement par la raison qu'en rédigeant sa dépêche, il n'avait pas sous les yeux les nôtres, dont nous avions été chargés de lui donner simplement lecture, sans lui en remettre copie.

Il a cru comprendre que les Cours Alliées avaient jugé suffisantes les assurances déjà données par le Président. Cela n'est point. Dans la pensée des trois Cabinets, il faudrait que le Prince Louis-Napoléon s'expliquât encore d'une manière plus positive sur son intention de se conformer aux traités de 1815, et de respecter l'état de possession territoriale qu'ils servent à consacrer.

Ce nouveau gage de sûreté devrait *précéder* la déclaration éventuellement arrêtée à Vienne.

J'ai communiqué cette remarque au Principal Secrétaire d'Etat, pour lui donner une notion correcte du plan concerté entre les Cours Alliées.

Ma seconde observation se rapporte au projet d'acte conçu par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, tel que la dépêche de Lord Malmesbury en développe l'idée.

Selon la manière de voir des Ministres Anglais, cette combinaison aurait principalement pour objet de rendre plus solennel et plus obligatoire l'enga-

gement que le Président contracterait envers les quatre Grandes Puissances, quant à l'inviolabilité des traités de 1815.

Le Gouvernement Britannique, il est vrai, ne se croirait pas à même d'imposer au Prince Louis-Napoléon un pareil engagement comme *condition* de sa reconnaissance. Car les Ministres Anglais ne sauraient la lui refuser, selon les maximes reçues de la politique anglaise. Mais, d'un autre côté, ils envisagent un semblable engagement comme une chose fort désirable. Et si cette combinaison pouvait se réaliser, ils se croiraient en mesure de la justifier aux yeux du Parlement, en la motivant sur l'existence des stipulations du traité de 20 novembre 1815.

En effet, ces stipulations ayant été destinées à exclure le retour de la famille Napoléon au pouvoir suprême en France, le Parlement Anglais ne pourrait qu'approuver les raisons d'Etat qui auraient déterminé le Gouvernement de Sa Majesté Britannique à régulariser la situation actuelle des choses par un nouvel acte, en vertu duquel l'exclusion antérieure serait révoquée par les Grandes Puissances, et cela de manière à ce que le Prince Louis-Napoléon s'engageât envers Elles à maintenir la paix de l'Europe, en respectant les traités qui lui servent de base et de garantie.

Tel est l'exposé des vues du Cabinet Anglais, développées avec assez de clarté dans la dépêche du 29 juin.

Comme cette pièce est d'une étendue considérable et que Sir Hamilton Seymour se bornera à en faire lecture à Votre Excellence, j'ai cru bien faire de signaler dans le présent rapport en quoi le plan anglais se rapproche du nôtre, et en quoi il en diffère.

Les quatre Puissances sont parfaitement d'accord entre elles sur l'importance d'obtenir du Président un engagement obligatoire, quant au maintien de la circonscription territoriale de l'Europe.

Les trois Cours pensent qu'il faudrait d'abord recevoir à cet effet des promesses satisfaisantes du Président comme préliminaires de sa reconnaissance.

L'Angleterre n'est pas en état de lui en faire une condition *sine qua non*, mais elle est d'avis que l'engagement requis de la part du Président pourrait simultanément avec sa reconnaissance devenir l'objet d'un acte à signer par les cinq Puissances.

Il appartient aux Monarques Alliés de soumettre cette combinaison à un examen approfondi.

Ainsi qu'il arrive en toute chose, elle a un bon et un mauvais côté.

Le premier consiste dans l'avantage qu'il y aurait à imposer au Président un engagement pris sous la forme d'un traité, conclu avec les quatre Puissances. S'il venait à y manquer par la suite, en attaquant la circonscription territoriale qu'il aurait promis de respecter, les *quatre* Puissances seraient tenues, en commun, de réprimer cette violation de la parole engagée envers elles.

Le mauvais côté de la combinaison anglaise consiste dans la facilité qu'elle prêterait au Président de rattacher à l'acte projeté la question d'hérédité, que les trois Cours Alliées tiendraient à laisser intacte.

L'habileté du Gouvernement français ne saurait manquer d'entrevoir l'utilité qu'il y aurait pour lui à faire naître à cet égard une dissidence d'opinion entre l'Angleterre et les trois Cours du Continent. La négociation qui précéderait

l'acte à conclure, pourrait donc se compliquer par un semblable désaccord entre les parties contractantes.

Je ne saurais m'empêcher de signaler d'avance cette difficulté à l'attention du Cabinet Impérial, en me référant au résumé de mes explications confidentielles échangées avec Lord Derby.

De leur côté mes collègues d'Autriche et de Prusse soumettront à leurs Cours les réflexions que leur a suggérées la lecture de la dépêche du 29 juin. Ainsi que nous l'avions prévu, elle est conçue dans les termes les plus satisfaisants pour nos Cabinets. Sous ce rapport l'échange d'idées qui vient d'avoir lieu, quand même il ne conduirait pas à une conclusion définitive, n'en serait pas moins un résultat utile pour nos relations d'amitié et de confiance avec l'Angleterre.

Cette considération me fait espérer que l'empereur daignera honorer de Son approbation la marche que nous avons suivie, mes collègues et moi, pour nous acquitter des ordres dont l'exécution nous a été confiée en commun, par les Cours Alliées, à la suite de leurs délibérations récentes à Vienne et à Berlin.

J'ai l'honneur d'être, etc....

Арх. Мин. Ив. дѣль. Карт. Лондрс, 1852.

Приложение № 53.

Депеша Барона Бруннова — Сенявину 8/20 октября 1852 г.,
№ 209. Лондонъ.

Monsieur le Sénateur,

A l'approche du jour qui réalisera en France le rétablissement de l'Empire, prévu depuis si longtemps, Lord Malmesbury est revenu spontanément aux explications confidentielles échangées à ce sujet entre les Cabinets, dans l'attente de cet événement.

Ainsi qu'il me l'a fait entendre alors, le Gouvernement de S. M. B. ne se croit pas en mesure de retarder la reconnaissance d'un ordre de choses qui s'établira en France sous l'apparence et sous le prestige du vœu national. Mais, en y déférant, le Cabinet Britannique compte saisir cette occasion pour rappeler qu'il n'a point perdu de vue les prévisions du passé; qu'en déviant aujourd'hui de la lettre d'un traité autrefois conclu sous d'autres circonstances, il s'y décide avec confiance dans les assurances données par le Chef du Gouvernement français, quant au maintien de la paix fondée sur les transactions générales qui servent de base au système Européen.

Les termes dans lesquels sera conçue cette déclaration du Cabinet Anglais, ne me semblent pas encore décidément arrêtés dans sa pensée. Mais, il essaiera, je le crois, de rendre cette manifestation aussi rassurante pour le repos futur de l'Europe qu'il jugera possible de le faire, sans heurter trop ouvertement les susceptibilités du Prince Louis-Napoléon.

Je m'aperçois, Monsieur le Sénateur, du soin extrême avec lequel l'Angleterre cherche à ménager l'irritabilité ombrageuse, qui fait le caractère du nouveau pouvoir en France, jaloux des honneurs qu'il reçoit par ce qu'il a la conscience qu'ils sont indos.

Cette politique de susceptibilité, qui tiendra désormais une grande place dans les affaires du monde, sera l'un des incoveniens graves de la situation dans laquelle nous allons entrer. Il faudra une haute raison à tous les Cabinets pour se dire que les égards qu'ils auront pour l'Empire seront, comme lui, passagers. Plus qu'à toute autre Cour de l'Europe, cette considération sera profondément sentie, je le sais, par notre Auguste Maître. Il n'aime que ce qui est vrai; et Il ne porte respect qu'à ce qui est légitimement fondé en droit et en justice. Les fictions d'un pouvoir usurpé ne sont pour Lui qu'un mensonge. Par devoir de Souverain autant que par désir de conserver au monde le bienfait de la paix, Il a su porter au repos de la Russie et de l'Europe plus d'un sacrifice. Mais c'en est un pour Lui. Chacun de ses serviteurs doit avoir cette pensée présente à la mémoire, pour conformer d'autant mieux sa conduite à celle, qui lui sera prescrite par la volonté de notre Auguste Maître.

Pour ma part les instructions antérieures dont je suis muni, me serviront de règle, sans que j'éprouve le besoin de solliciter en ce moment du Cabinet Impérial de nouveaux ordres.

La proclamation de l'Empire, d'après les résolutions prises par les Monarques Alliés dans leur réunion à Vienne et à Berlin, n'apportera aucune interruption aux relations pacifiques de Cabinet à Cabinet. Ce sera un nom nouveau à donner à l'instabilité du pouvoir en France. Sans l'interroger sur sa durée, on l'acceptera pour ce qu'il est, et on vivra avec lui le peu de temps qu'il aura à durer. Voilà, au fond, le vrai de la situation. Qu'il me soit permis de rappeler ici une parole qui acquiert pour moi aujourd'hui la gravité d'un legs politique, car je la tiens de feu le Duc de Wellington. Peu de temps avant sa mort, en me parlant de la situation des choses en France, il m'a dit: „Rien n'est stable, rien n'est héréditaire dans ce pays. On ne peut pas même appeler le pouvoir viager; car il ne dure pas jusqu'au terme de la vie de l'homme. Napoléon a abdiqué de son vivant. Charles X a été expulsé de son vivant. Louis-Philippe a été chassé de son vivant. Qui peut parler de dynastie dans un pareil pays où le fils ne succède point au père. De race en race, il y a l'exil au terme de chaque règne. Donc, je dis, qu'en France, il ne faut pas prendre l'hérédité pour une chose véritable. C'est une supposition“.

Cette pensée profonde m'est présenté au moment, où je sou mets au Cabinet Impérial les réflexions, qui me sont suggérées par l'événement à la veille de s'accomplir. Ce ne sera point un règne qui commence. C'est une supposition qui continuera à peser sur les destinées de la France. L'avenir nous enseignera combien de temps cette nouvelle épreuve aura duré selon la volonté de Dieu.

J'ai l'honneur, etc. . .

Арх. Мин. Ин. дѣль. Капр. Лондres, 1852.

Приложение № 54.

Discours prononcé par le Prince Louis-Napoléon à Bordeaux, le 9 octobre 1852.

Messieurs,

„L'invitation de la chambre et du tribunal de commerce de Bordeaux, „que j'ai acceptée avec empressement, me fournit l'occasion de remercier votre „grande cité de son accueil si cordial, de son hospitalité si pleine de magnificence, et je suis bien aise aussi, vers la fin de mon voyage, de vous faire „part des impressions qu'il m'a laissées.

„Le but de ce voyage, vous le savez, était de connaître par moi-même „nos belles provinces du midi, d'approfondir leurs besoins. Il a, toutefois, „donné lieu à un résultat beaucoup plus important.

„En effet, je le dis avec une franchise aussi éloignée de l'orgueil que „d'une fausse modestie, jamais peuple n'a témoigné d'une manière plus directe, „plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations „de l'avenir, en consolidant dans la même main un pouvoir qui lui est sympathique. C'est qu'il connaît, à cette heure, et les trompeuses espérances dont „on le berçait et les dangers dont il était menacé. Il sait qu'en 1852 la „société courait à sa perte, parce que chaque parti se consolait d'avance du „nauffrage général par l'espoir de planter son drapeau sur les débris qui pourraient surnager. Il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau en arborant seulement le drapeau de la France.

„Désabusé d'absurdes théories, le peuple a acquis la conviction que les „réformateurs prétendus n'étaient que des rêveurs, car il y avait toujours „inconséquences, disproportions entre leurs moyens et les résultats promis.

„Aujourd'hui la France m'entoure de ses sympathies, parce que je ne „suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays, il n'est „pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes; mais de donner, avant tout, „confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France „semble vouloir revenir à l'empire.

„Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de „défiance, certaines personnes se disent: „L'empire, c'est la guerre“. Moi je dis: „L'empire, c'est la paix“. C'est la paix, car la France le désire, et, lorsque la „France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre „d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les princes qui s'honoraient justement d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes? La guerre „ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité; et, à ces époques de „transition où partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant „de causes de mort, on peut dire avec vérité: Malheur à celui qui, le premier, „donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient „incalculables!

„J'en conviens, cependant, j'ai, comme l'empereur, bien des conquêtes „à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents „et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles „qui vont se perdre sans profit pour personne.

„Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité.

„Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. Nous avons partout enfin des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher.

„Voilà comment je comprendrais l'empire, si l'empire doit se rétablir. „Telles sont les conquêtes que je médite, et vous tous qui m'entourez, qui voulez, comme moi, le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats“.

Moniteur, 1852, № 286.

Приложение № 55.

Message adressé au Sénat par S. A. le Prince Président.
(Приложение къ депешѣ Куракина — Канцлеру 24 октября
(5 ноября) 1852 г., № 15, изъ Парижа.)

„Messieurs les sénateurs,

„La nation vient de manifester hautement sa volonté de rétablir l'Empire.
„Confiant dans votre patriotisme et vos lumières, je vous ai convoqués pour délibérer légalement sur cette grave question, et vous remettre le soin de régler le nouvel ordre de choses. Si vous l'adoptez, vous penserez sans doute, comme moi, que la constitution de 1852 doit être maintenue, et alors les modifications reconnues indispensables ne toucheront en rien aux bases fondamentales.

„Le changement qui se prépare portera principalement sur la forme; et cependant, reprendre le symbole impérial est pour la France une immense signification. En effet, dans le rétablissement de l'Empire, le peuple trouve une garantie à ses intérêts et une satisfaction à son juste orgueil.

„Ce rétablissement garantit ses intérêts en assurant l'avenir, en fermant l'ère des révolutions, en consacrant encore les conquêtes de 1789.

„Il satisfait à son juste orgueil, par ce que, relevant avec liberté et avec réflexion ce qu'il y a trente-sept ans l'Europe entière avait renversé par la force des armes, au milieu des désastres de la patrie, le peuple *venge* noblement ses revers sans faire de victimes, sans menacer aucune indépendance, sans troubler la paix du monde.

„Je ne me dissimule pas, néanmoins, tout ce qu'il y a de redoutable à „accepter aujourd'hui et à mettre sur sa tête la couronne de Napoléon; mais „mes appréhensions diminuent par la pensée que représentant à tant de „titres la cause du peuple et la volonté nationale, ce sera la nation qui, en „m'élevant au trône, se couronnera elle-même. Fait au palais de Saint-Cloud, „le 4 novembre 1852.

„Louis-Napoléon“.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Paris, 1852.

Приложение № 56.

Депеша Барона Бруннова — Канцлеру 21 октября (2 ноября)
1852 г., № 237. Лондонъ.

Помѣтка Императора Николая: „C'est fort bien; mon avis serait de ne l'appeler que *Louis-Napoléon, Empereur des Français*, и только. S'il s'en fâche, tant pis pour lui, et s'il devient grossier, Киселевъ quittera Paris“.

Monsieur le Chancelier,

Lord Malmesbury, après avoir soumis au Conseil l'objet des explications échangées entre nous, dont ma dépêche principale de ce jour rend compte, vient de m'annoncer le résultat de cette délibération.

Le Cabinet de S. M. B. a été d'avis qu'il y aurait un inconvénient grave à reconnaître le titre de Napoléon III;

que ce titre attribueraît à son pouvoir une origine de légitimité qu'il n'a point et qu'il ne saurait avoir aux yeux du Gouvernement Anglais; attendu que ce dernier *ne peut reconnaître à Louis-Napoléon d'autre autorité que celle qui provient, de fait, d'une élection nationale, mais non pas d'une succession de droit* („C'est cela“, помѣтилъ Императоръ Николай, подчеркивъ напечатанное курсивомъ);

qu'il conviendrait donc d'écartier, s'il se peut, cette difficulté;

qu'à cet effet, il faudrait s'entendre avec les trois Cours du Continent pour s'assurer d'avance du jugement qu'elles portent sur cette question, afin que l'Angleterre ne soit pas dans le cas de soutenir à elle seule, un principe qui resterait sans l'appui des Puissances Alliées.

Le Pr. Secr. d'Etat a été chargé d'entrer en communication à ce sujet avec les Cabinets de St-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin.

En exécution de cette décision du Conseil, Lord Malmesbury adressera des instructions simultanées à Sir H. Seymour, à Lord Westmorland et à Lord Bloomfield.

Avant de faire partir son courrier il a désiré connaître mon avis personnel sur l'objet de cette importante communication.

Je lui ai répondu que l'Empereur, j'en avais la ferme conviction, accueillerait avec satisfaction une ouverture qui constate le désir du Gouvernement de S. M. B. de s'entendre avec ses alliés du Continent;

qu'en ce qui concerne la question spéciale du titre de *Napoléon III*, il m'étais démontré que le Cabinet Impérial ne pourrait que le désapprouver, en ce qu'il tendrait à donner au pouvoir du chef actuel de la France, l'apparence d'un droit héréditaire, tandis que l'intention expresse de notre Auguste Maître serait de reconnaître uniquement au Prince Louis-Napoléon une autorité *personnellement acquise*, sa vie durant („*c'est cela*“, помѣтили Императоръ Николай);

que d'après cela je ne saurais mettre en doute l'identité des vues qui subsistait entre nos Cabinets quant à cette question;

qu'en général, dans l'intérêt même de la paix, il importait que le Prince Louis-Napoléon fût mis dans le cas de se convaincre qu'il y a telles questions de politique Européenne, sur lesquelles *les quatre Puissances* sont d'accord entre elles;

que cette certitude seule serait en état de mettre un frein aux entreprises futures du pouvoir nouveau en France; et que sous ce rapport, l'Angleterre me semblait entrer dans la meilleure voie possible, en établissant aujourd'hui un parfait accord avec ses alliés du Continent; enfin

que cet accord est tellement conforme aux intentions de l'Empereur, que l'Angleterre devrait être persuadée de l'appui cordial qu'elle trouverait dans notre Auguste Maître, pourvu qu'elle demeurât ferme dans son attitude et fortement résolue d'y persévérer de concert avec nous.

Le Comte Collorédo, s'étant fait annoncer à Lord Malmesbury pendant que je me trouvais chez lui, j'ai engagé le Premier Secrétaire d'Etat à faire assister mon Collègue d'Autriche à notre délibération.

Celui-ci s'est associé à moi, en tenant un langage conforme au mien. Il en rendra compte à sa Cour sur-le-champ.

Lord Malmesbury nous a fait part d'une conversation qu'il a eue hier avec l'Ambassadeur de France. Celui-ci lui a annoncé confidentiellement, mais positivement, l'intention du Président, de prendre le titre de *Napoléon III*, et il a témoigné le désir de connaître à ce sujet l'opinion du Gouvernement Britannique.

Le Premier Secrétaire d'Etat s'est prononcé *contre ce titre*, disant „qu'il ferait mentir l'histoire“.

Le Comte Walewski s'est montré surpris et peiné de cette déclaration.

Dans le cours de notre entretien Lord Malmesbury nous a dit qu'il avait consulté les précédents. Napoléon, en notifiant à George III son avènement au trône, a pris simplement le titre d'*Empereur des Français*; Louis-Philippe a notifié de même son avènement comme *Roi des Français*.

Les lettres de créance dont les Ambassadeurs d'Angleterre ont été munis, sous le régime de juillet, ont été adressées au *Roi des Français*.

En se fondant sur ces précédents le Pr. Secr. d'Etat se croirait dispensé de donner à Louis-Napoléon d'autre titre que celui d'*Empereur des Français*.

Cependant si ce dernier insistait sur la reconnaissance de son titre de *Napoléon III*, il faudrait en venir à une réponse catégorique par *oui* ou *non*.

C'est sur cette question qu'il voudrait connaître d'avance le jugement des trois Cours Alliées, afin que l'Angleterre ne restât pas isolée dans son refus.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карг. Londres, 1852.

Приложение № 57.

Mémoire, 28 октября 1852 г., № 370.

На проект: „Быть по сему“.

Le Protocole du mois de mai dernier, rédigé à une époque où l'on ne pouvait se rendre compte que bien vaguement encore des conséquences ultérieures du 2 décembre, a pour base principale une éventualité qui, l'on peut l'affirmer aujourd'hui, ne sera point réalisée: celle que Louis-Napoléon se bornerait à échanger son titre actuel de Président contre celui d'Empereur.

Les signataires du Protocole ont bien prévu en même temps le cas où, en promulguant l'Empire, le nouveau titulaire désignerait simultanément un héritier, et il y a été pourvu par le § 4 de cet acte.

Néanmoins, en dehors de ces deux hypothèses — Empire viager, Empire héréditaire — il en existe encore une autre, d'une grave portée, que nous répugnons à croire probable, tant elle est grosse d'inconséquences, mais que nous devons pourtant examiner, comme étant à la rigueur possible.

C'est celle où Louis-Napoléon monterait sur le trône, en relevant, sous le nom de Napoléon III, la Dynastie Impériale renversée par les Puissances.

Nous disons que cette hypothèse est possible, si non probable.

En effet, c'est dans ce sens qu'ont eu lieu en majeure partie les manifestations récemment recueillies ou provoquées en faveur de l'Empire. Le cri de Napoléon III a retenti presque partout sur le passage du Président, dans les discours, dans les adresses, dans les acclamations populaires. Comme protestation hardie contre l'Europe de 1815, il répond aux vieilles passions du parti Bonapartiste. Il entre dans les idées de toute la famille Bonaparte, infatuée de sa doctrine de légitimité populaire, outrée de sa déchéance et des humiliations de son long exil. Louis-Napoléon lui-même ne s'est-il pas donné pour mission de relever l'honneur de la France, de réhabiliter la mémoire de son oncle, en prenant, d'une façon quelconque, sa revanche de Waterloo. Comme c'est là plus ou moins le vœu répandu en France dans les rangs populaires, une Restauration Impériale, faisant réaction contre celle *imposée*, a-t-on dit tant de fois, par la coalition étrangère, flatterait l'amour-propre des masses, même celui de plus d'un parti, opposé du reste au Gouvernement actuel.

La prudence nous commande donc de ne point écarter entièrement de nos prévisions une pareille éventualité.

Elle créerait aux Cours alliées une situation des plus graves.

Supposons en effet le cas échéant, il ne s'agit plus ici d'un homme ou d'un titre, — de l'établissement d'un nouveau Gouvernement de fait, tel que ceux que l'Europe est réduite à prendre, pour ainsi dire, à bail pour un certain nombre d'années, à mesure qu'ils se suivent et passent sur le théâtre

changeant de la France. Il s'agit du *rétablissement* d'un régime, de la restauration d'une Dynastie, contre lesquels ont été dirigés tous les efforts des grandes Puissances, et dont la chute irrévocable, consacrée par les traités existants, a été achetée par des flots de sang et au prix d'immenses sacrifices. La reconnaissance de Louis-Philippe, de la République, du Gouvernement Présidentiel, quoiqu'elle ait pu nous coûter, portant tour à tour sur un fait nouveau, sur un accident passager, sans relations avec un ordre antérieur de choses, n'impliquait que la reconnaissance du *présent*, tout au plus celle d'un avenir précaire. Mais le désaveu du *passé* n'y entraînait point explicitement. Reconnaître au contraire Napoléon III—c'est l'abnégation du passé. En s'y résignant, les Puissances déclarent elles-mêmes nul et non avenue tout ce qu'elles ont dit et fait en 1814 et 1815. Elles admettent que les 38 ans d'existence internationale qui se sont écoulés depuis, n'ont été, pour ainsi dire, qu'un rêve; qu'en croyant traiter tour à tour avec Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, elles ont traité avec des fantômes; ou plutôt que les Princes, restaurés en 1815, n'étaient que des usurpateurs, puisqu'en dépit des faits et des transactions, il n'a jamais existé en France d'autre Souveraineté légale que celle de Napoléon I, de Napoléon II, et de leur successeur actuel Napoléon III. En un mot c'est la légitimité déclarée par nous-mêmes illégitime. C'est pour les peuples Européens, déchirer la plus belle page de leur histoire, et pour les Souverains vivants, renier la politique de leurs Augustes prédécesseurs.

En reconnaissant *personnellement*, vu les circonstances actuelles, dans l'Empereur Louis-Napoléon le chef d'un Gouvernement nouveau, nous touchons, sans doute par nécessité, à la lettre des traités. Mais en reconnaissant en lui, sous le nom de Napoléon III, le continuateur d'une Dynastie qui n'aurait jamais cessé d'exister, nous anéantissons ces traités dans leur principe même. Car si le Pouvoir en France avec lequel nous avons autrefois signé les transactions sur lesquelles repose la délimitation des Etats de l'Europe, n'a été qu'un Pouvoir fictif, usurpateur de ce qu'on nous demande de regarder aujourd'hui comme la seule Dynastie légale, que deviennent aux yeux de celle-ci les engagements que ce Pouvoir a contractés vis-à-vis de nous? Que deviennent les conscriptions territoriales auxquelles la Dynastie Impériale n'a jamais souscrit? Tout le droit public est sapé, ou du moins reste en question, et l'Europe ne connaît plus à quelles conditions elle existe.

Il ne faut pas se le cacher. Si Napoléon III se fait accepter, jamais plus rude échec n'aura été porté à la considération des Puissances. Il aura rendu à l'Europe humiliation pour humiliation. Elle viendra faire à ses pieds amende honorable de ses torts, abjurer les erreurs qu'elle avait commises envers la race de Napoléon dans l'enivrement de la victoire. En pleine paix, sans tirer un coup de canon, sans faire avancer un soldat, sans franchir d'un pas la frontière, il aura fait passer toute la puissance morale de son côté, et reconquis tout l'ascendant que le résultat des luttes de 1815 avait enlevé à la France. Son programme aura été rempli. Sans qu'il ait fallu livrer bataille, Waterloo sera effacé.

Certes, si par son énergie à étouffer en France le parti révolutionnaire, il a rendu au monde social un service signalé, il l'aura fait, dans ce dernier cas, payer cher au monde politique.

Les Puissances, malgré leur désir de conserver avec lui des rapports conciliants, pourraient-elles subir la grave atteinte qui serait faite à tout leur passé, et accepter la position qui en résulterait pour elles?

Le Cabinet Impérial ne le pense pas. Il croit qu'en cette occasion, en face d'une question de prudence se place une question d'honneur qui domine la première; que les Cabinets Alliés ne sauraient se déjuger, sans tomber dans l'esprit des peuples; qu'ayant déclaré déchu Napoléon I avec toute sa Dynastie, et n'ayant jamais reconnu Napoléon II, ils ne sauraient accepter comme troisième du nom un Souverain de la même race; qu'enfin, supposé qu'il faille prendre au mot ses protestations pacifiques, le nouveau régime qui va s'élever, tel fort qu'il paraisse aujourd'hui, n'offrant guère après tout d'autres gages de durée que les divers Gouvernements qui tour à tour ont régi la France, nous nous exposons à faire, pour un résultat aussi douteux que passer, un sacrifice de dignité irrévocable et irréparable.

L'opinion du Cabinet Impérial est donc que si le Président monte sur le trône en assumant le nom de Napoléon III, les Puissances alliées ne pourraient lui reconnaître ce titre.

L'Empereur ne le fera point, résolu à ne jamais désavouer, avec une époque glorieuse pour la Russie, la mémoire de feu Son Auguste Frère.

Néanmoins, comme il est désirable, dans l'intérêt du repos Européen, d'éviter à tout prix, s'il est possible, une extrémité, dont nous ne nous dissimulons nullement la portée sérieuse, il nous semblerait nécessaire que les Puissances adoptassent immédiatement dans ce but quelques mesures de précaution.

Nous le répétons. Nous répugnons à attacher à l'hypothèse qui fait l'objet de ces observations un caractère de probabilité. Il se peut que ce ne soit qu'un projet caressé par l'imagination, ou encouragé par les intrigues des familiers du Président, plus Bonapartistes que lui, et que lui-même ait plus mûrement pesé qu'eux les résultats du défi aventureux qu'il jetterait ainsi aux Cabinets et à l'histoire.

Mais c'est un point qui doit être éclairci, et une fois qu'il l'aura été, s'il est démontré aux Représentants alliés que l'idée existe en effet dans la pensée du Président, il faudra lui en faire pressentir les conséquences.

Jusqu'ici les Puissances se sont tues envers lui. Elles se sont bornées à le détourner indirectement, il y a déjà longtemps, de son dessein d'arriver à l'Empire, tout en le laissant dans l'ignorance des résolutions qu'elles pourraient prendre. Mais depuis lors, tout avertissement, toute insinuation de leur part ont cessé. En présence des manifestations qui ont accompagné et suivi son voyage dans les provinces, à mesure que la perspective d'un changement de Gouvernement se rapprochait, que les conjectures devenaient graduellement des réalités plus palpables, les Cabinets alliés sont restés muets et impassibles spectateurs du mouvement Impérialiste. Louis-Napoléon a dû inférer de cette attitude que l'Europe se reconnaissait intérieurement impuissante à l'arrêter dans sa marche. Peut-être en a-t-il conclu qu'il lui sera permis de tout oser. Il est nécessaire de le détromper, s'il est possible, de l'empêcher d'aller trop loin, avant qu'il ne soit trop tard.

Veut-il être reconnu ou non en sa nouvelle qualité d'Empereur des Français? C'est à lui à ne pas nous ôter d'avance les moyens de le reconnaître.

En ne datant que de lui-même *), c'est-à-dire en prenant simplement le titre d'Empereur Louis-Napoléon, titre nouveau qui n'implique pas la prétention de continuer une Dynastie abolie par des événements et des documents ineffaçables, le Président éviterait sagement de se placer dès l'abord en hostilité trop directe avec les droits et les intérêts de l'Europe. S'il va plus loin, s'il s'opiniâtre à faire remonter jusqu'à son oncle les origines de sa Dynastie, et à renouer, malgré les traités, la chaîne des temps entre 1852 et 1814, il place sciemment et volontairement les Puissances dans une position que le respect d'elles-mêmes leur défend péremptoirement d'accepter. Qu'il évite donc, dans son propre intérêt, de leur jeter une provocation gratuite. Qu'il se garde de faire de son avènement une question de droit, et par là de la convertir en question d'honneur pour les Puissances. En mettant, pour ainsi dire, l'Europe entière *au pied du mur*, en l'acculant contre un démenti qu'elle ne saurait donner à ses propres actes, il rend impossible toute transaction conciliante, tout sacrifice d'opinion que les Cours alliées auraient été disposées à faire au désir de rester en bonnes relations avec lui. S'il demeure ainsi en dehors de l'Europe, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même de son isolement.

Tel serait à peu près le sens des insinuations à faire à Paris au Gouvernement français par les Représentants alliés, après qu'ils se seraient d'avance assurés qu'il y a effectivement lieu à les faire.

Il se peut que Louis-Napoléon ferme l'oreille à nos avertissements, s'il a déjà un parti pris. On connaît son obstination et sa ténacité dans ses idées fixes. Mais si le projet supposé ne fait encore que flotter dans sa pensée sans y avoir pris de consistance, la perspective d'un refus de reconnaissance ne sera peut-être point sans faire impression sur lui. En tout cas, c'est une chose à essayer. Autrement le silence que nous gardons l'encouragerait à poursuivre, et il arriverait un moment où les Cabinets et lui se trouveraient réciproquement placés de façon à ne pouvoir plus reculer honorablement ni l'un ni les autres.

Si nos Alliés partagent notre avis, il est urgent que des instructions dans le sens du présent Mémoire soient sur-le-champ adressées à Paris.

Le Cabinet Impérial terminera par une observation.

C'est qu'après tout, il ne faudrait pas que les Puissances s'exagérassent trop en cette occasion les conséquences du refus qu'elles feraient de reconnaître à Louis-Napoléon le titre de Napoléon III. Le simple rejet d'un titre n'implique nullement la guerre, ni même la rupture des rapports politiques. Il y a dans l'histoire nombre d'exemples qu'on ait traité avec des Souverains, reconnus comme tels du reste, mais dont le titre était contesté. La France elle-même a, durant des années, refusé de reconnaître à Pierre I le titre d'Empereur, comme aux Electeurs de Brandebourg celui de Roi, sans qu'il s'en soit suivi pour cela guerre ou rupture. Les Rois d'Angleterre ont continué, durant des siècles, à s'intituler Rois de France dans leurs actes officiels adressés aux vrais Rois de France, et pourtant cette prétention rejetée par la nation française, n'empêchait pas, en temps de paix, les rapports diplomatiques entre

*) En suivant l'exemple de Louis-Philippe qui fondateur comme lui d'un nouveau Gouvernement de fait, ne s'est appelé ni Louis XIX ni Philippe V.

Эти слова въ проектѣ вычеркнуты Государемъ.

les deux pays. A moins donc que Louis-Napoléon ne fasse de la reconnaissance du titre qu'il lui plaira de prendre une question d'amour-propre national et une condition *sine quâ non*, on ne voit pas pourquoi, sans accepter ce titre, nous ne traiterions pas avec lui, en reconnaissant du reste sa qualité Souveraine d'Empereur des Français.

La même remarque peut s'appliquer au titre de Roi d'Algérie, s'il est vrai qu'il songe à le prendre, ou à celui de Protecteur des Lieux-Saints que, pour sa part, le Cabinet Impérial ne lui reconnaîtra certainement pas.

Арх. Минн. Ин. дѣль. Карг. Доклады, 1852.

Приложение № 58.

Частное письмо Графа Нессельроде къ Барону Бруннову отъ 29 октября 1852 г., № 380.

Je ne puis me résoudre, mon cher Baron, à Vous transmettre mes dépêches de ce jour à nos alliés et le mémoire qui leur sert d'annexe, sans y ajouter quelques mots plus particuliers pour Vous et Vous engager à faire encore, s'il est possible, un dernier effort pour nous rattacher l'Angleterre. Mon mémoire a été rédigé sur une supposition encore incertaine. Nous ne la connaissions jusque-là que par des bruits de journaux. Mais, d'après ce que Lord Cowley a dit confidentiellement à Kourakine, ce sera bien réellement Napoléon III, qu'il va s'agir de reconnaître. Au moins savons-nous que M. Drouyn de Lhuys juge qu'il sera fort difficile de faire renoncer le Président à cette idée, qui est la sienne. L'Angleterre est-elle donc irrévocablement décidée à prendre ce parti-là? Elle qui n'a jamais reconnu Napoléon I, pourrait-elle fermer les yeux sur l'énorme contradiction que va présenter sa conduite? Ne sera-ce pas pour elle, plus encore que pour les autres Cabinets, le désaveu le plus formel qu'on puisse se donner, le plus triste *meâ culpâ*, l'effacement complet enfin de Trafalgar et de Waterloo? Si elle croit par là faire un sacrifice au maintien futur de la paix, elle peut être assurée d'avance que ce sera un sacrifice en pure perte. Qu'elle ne se fasse pas illusion! Si Napoléon III est accepté, toute l'Europe de 1815 aura passé sous les Fourches Caudines de la France. Par une réaction subite, toute l'influence et l'autorité morales seront transportées à celle-ci. En voyant, devant ce défi audacieux jeté à la face des puissances, l'Angleterre et le Continent frappés d'impuissance et d'immobilité, la peur va précipiter dans les bras de Louis-Napoléon tous les Etats intermédiaires et secondaires. Tous les partis dans l'intérieur seront forcément ralliés à lui. D'ici à peu, Napoléon III sera le Prince le plus en crédit et le plus redouté en Europe. L'orgueil national s'exaltera, et de cette exaltation peuvent sortir des prétentions incalculables. Celle de biffer d'un trait de plume l'histoire des dernières 38 années et de forcer le monde entier à renier tous ces antécédents politiques, est à tel point exorbitante, qu'y ayant une fois réussi, on ne voit pas où peuvent s'arrêter ses vues et ses intentions ultérieures. De la force factice qu'on lui prête, en s'exagérant ses moyens d'action, on travaille progressivement à lui faire une force réelle.

Pour avoir eu peur du fantôme, on lui aura donné un corps.

Sir H. Seymour nous dit ici que sur cette question de reconnaissance, le Ministère, quelque désireux qu'il fût de coordonner sa marche avec nous, a les mains liées par l'opinion publique et par les Chambres; que pour s'opposer à une conquête, à un agrandissement de territoire, on obtiendra aisément des subsides, mais que la guerre à propos d'un titre, — on n'y obtiendra jamais l'assentiment du Parlement. Je ne vois vraiment pas, mon cher Baron, pourquoi il nous faut mettre absolument la guerre au bout de chaque résolution un peu grave à prendre. Depuis que nous avons de nouveau affaire à un Napoléon, il semble que tout sente la poudre, et que nulle situation un peu difficile ne puisse nécessairement se résoudre autrement qu'avec l'épée. Mais l'homme et les temps sont changés, Dieu merci, et si l'Europe a besoin de paix, la France a tout aussi peu que nous les moyens et l'envie de faire la guerre.

Savez-vous ce qui adviendra d'une trop grande sollicitude à éviter cette guerre? C'est qu'on l'amènera tôt ou tard. Les concessions que l'on fera à l'amour-propre de Louis-Napoléon ne feront que l'encourager à en exiger de nouvelles. Plus on craindra de le blesser, plus ses susceptibilités seront vives. A force d'obtenir des satisfactions, il finira par tout oser, et par prendre un ton si haut, qu'il faudra bien enfin se battre, après s'être d'avance discrédité et affaibli.

Entendons-nous d'ailleurs, mon cher Brunnow. Il ne s'agit nullement ici d'un refus absolu de reconnaissance. Il s'agit purement de reconnaître la qualité, en nous abstenant quant au nom. L'Empire, l'Empereur, nous l'acceptons. Nous nous réservons seulement sur un chiffre dynastique, qui mettrait à néant des faits, des droits, des engagements, tout un ordre de choses enfin, que nous maintenons exister et avoir existé. Il n'y a dans tout cela, ni guerre, ni rupture de rapports. Nous ne comptons nullement, pour notre part, ni interrompre avec la France nos relations diplomatiques, ni rappeler notre Ministre de Paris. La preuve en est que nous l'y renvoyons; au moment même où le Gouvernement de la France va changer de forme.

Est-ce donc pour la première fois qu'on aura négocié et traité avec un Souverain, reconnu d'ailleurs comme tel, mais dont le titre était contesté?

J'en ai cité plus d'un exemple dans mon mémorandum. Il y aurait bien d'autres cas semblables à citer encore. Quand les Rois anglais, dans leurs actes publics, prenaient le titre de Rois de France, la France, à moins de griefs plus particuliers, ne leur faisait pas la guerre pour cela: elle se contentait de les laisser dire: „Napoléon III“. Il suffit de mettre à couvert nos droits et notre dignité par une de ces protestations, qu'on tient en réserve pour l'avenir, sans que l'une des deux parties à laquelle elles s'adressent ou qui les fait, se croie obligé pour le moment à les soutenir par la force.

Le langage à tenir au nouvel Empereur pourrait être franc et net sans hostilité. „Il Vous plaît, lui dirions-nous, de Vous faire un droit public de Votre façon, en opposition ouverte avec celui que depuis 38 ans reconnaît et suit tout le monde. Notre honneur nous prescrit de le maintenir, mais nous n'avons pas l'intention de Vous tirer des coups de canon pour Vous forcer à l'adopter. N'ayez pas celle de vouloir nous forcer à y renoncer. Libre à Vous de croire fermement à l'existence réelle, depuis 1815, des Empereurs Napo-

l^{éon} I et Napoléon II. Nous continuons, nous, à prendre la liberté de penser que nous avons fait des affaires durant ce temps-là avec d'autres personnages. Nous sommes d'un avis qui diffère du Vôtre. N'essayez pas de nous faire changer d'opinion. Chacun de nous aura son histoire. Il y aura deux droits publics pour le moment. Celui de l'Europe, celui de la France. A quoi bon les mettre en collision? Le temps décidera entre l'un et l'autre. Si Vous vous consolidez sur le trône, et qu'après Vous, arrivent successivement des Napoléon IV, V, VI, etc. le temps aura donné raison. Effectivement, c'est l'Europe qui se sera trompée en croyant avoir aboli la dynastie napoléonienne en 1815. Mais le contraire peut arriver, nous sommes payés pour ne pas croire à l'éternité des Gouvernements en France, et dès lors, pourquoi voudriez-Vous nous forcer dès à présent à nous donner un démenti aussi peu honorable pour nous, qu'il peut devenir gratuit. Contentez-Vous d'être Empereur, et d'être reconnu comme tel universellement. Vous serez, si Vous le voulez, Napoléon III pour la France. Pour l'Europe l'Empereur des Français. C'est une souveraineté, admise, acceptée, constatée par tous, dont le titre seul restera en blanc jusqu'à nouvel ordre. En attendant, ne nous brouillons pas; vivons aussi bien que nous pourrons et faisons des affaires ensemble“.

Nous n'avons pas, mon cher Baron, la prétention de mieux savoir que le Ministère Anglais ce qu'il peut dire, ou ne pas dire, au Parlement.

Mais il me semble que ce point de vue présenté et soutenu aux deux Chambres par des hommes aussi habiles que Lord Derby, Lord Malmesbury et M. d'Israëli, y aurait quelques chances d'être accepté. En fin de compte, on ne peut dire qu'il soit contraire le moins du monde au respect de l'indépendance de la France, comme nation. Du moment que nous sommes prêts à reconnaître qu'il y a en France un Empire et un Empereur, pourra-t-on objecter que nous méconnaissions le droit qu'a la nation française de choisir sa forme de Gouvernement? La forme de Gouvernement, nous ne l'aurons pas contestée. Nous n'aurons contesté aux Français que le droit de déclarer nuls et non avenue nos actes signés avec leurs Gouvernements antérieurs. Admettons que le traité de Paris ait déjà été ébréché, lors de la chute des Bourbons de la branche aînée, puis par l'avènement de Louis-Napoléon au pouvoir suprême: est-ce une raison pour le déchirer tout à fait de nos propres mains et pour en jeter aux vents le dernier lambeau? Tout cela, ce me semble, peut se dire au public anglais, si cela sort en bons et beaux arguments de la bouche éloquente de leurs Ministres. Je ne vois pas, au fond, qu'ils aient à lutter contre une opinion prononcée en faveur de Louis-Napoléon. A en juger par les journaux, celui-ci est loin d'être populaire en Angleterre, et, sous ce rapport, le Gouvernement me semble être plus indépendant dans son action vis-à-vis de la France, qu'il ne l'a été longtemps à l'égard de Louis-Philippe.

On objectera peut-être que Louis-Napoléon rejettera péremptoirement tout compromis, et qu'il n'est pas homme à se contenter d'une demi-reconnaissance. Oui, s'il a affaire à des Cabinets divisés et incertains. Mais qu'il voie les quatre grandes Puissances placées en face de lui, dans une attitude ferme, quoique conciliante, et, croyez-moi, il y regardera à deux fois avant de repousser toute transaction, et de se mettre pour un nom en hostilité avec toute l'Europe. Il a la France à ménager, la France affamée de repos, la France encore toute enchantée de ses protestations pacifiques, et qu'il désillu-

sionnerait soudain, si elle voyait si promptement, après le discours de Bordeaux, que l'Empire n'est pas la paix, comme on avait bien voulu le lui promettre.

Duc l'Angleterre y pense bien! Si, par excès de ménagements, elle en vient à céder sur une question de mots, qui au premier aspect peut sembler puérole, elle aura reconstruit de ses propres mains la puissance même contre laquelle elle a eu à lutter si longtemps. Pour conserver la paix à tout prix (laquelle paix n'est, selon nous, pas menacée le moins du monde) elle aura semé des germes de guerre qu'il lui faudra plus tard moissonner. Elle aura affaibli la position du Continent, et par là, également la sienne.

Quant à l'Empereur, mon cher Baron, arrive que pourra, il veut rester conséquent. Il est résolu à ne pas renier son passé et la mémoire de son frère Alexandre. Par raison d'Etat, par amour pour la paix, il reconnaîtra l'Empereur des Français. Mais pour Napoléon III, il l'ignore.

Adieu. Je ne puis me résoudre à croire, que nous restions seuls avec nos alliés, et que l'Angleterre ne soit pas des nôtres. J'en ai bon espoir, surtout au moment où ce grand pays se prépare à célébrer les funérailles du vainqueur de Waterloo. Puis-je admettre un seul instant l'idée que ce soit là, le moment choisi pour en répudier la gloire? Impossible, cher Baron, et je compte, plus que jamais, sur le succès de vos démarches.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Londres, 1852.

Приложение № 59.

Письмо Императора Николая — Луи-Наполеону 5 ноября 1852 г.
С.-Петербургъ.

Je ne puis me résoudre à laisser mon Représentant retourner à Paris, sans le charger pour Vous de quelques paroles loyales, et sans faire par lui un dernier appel à Votre sagesse. Il Vous dira quels sont les sentiments affectueux que je Vous porte. Nul plus que moi n'apprécie l'énergie de caractère que Vous déployez, Votre talent pour gouverner, et la grande part que Vous avez prise, en étouffant en France l'anarchie, au rétablissement général de l'ordre. Mais plus ces sentiments sont vrais, plus il m'a été douloureux d'apprendre que Vous ayez l'intention d'entrer dans une voie qui Vous placerait gratuitement en dehors du reste de l'Europe. Toutes les Puissances sont unanimes à reconnaître la nouvelle forme de gouvernement que, dans la plénitude de son indépendance intérieure, la France est à la veille de se donner. Mais elles ne sauraient accepter également la position que Vous leur feriez, en les obligeant à désavouer, par la seule reconnaissance du nom dynastique que Vous voulez prendre, leurs antécédents politiques. Elles ne sauraient, par respect pour elles-mêmes, consentir à déclarer nuls et non-avenus les événements, les transactions, tout l'ordre de choses antérieur, enfin que l'Europe regarde existant depuis 38 ans. Ne les placez pas dans cette position. Evitez de soulever une question de droit qui contient en germe des contestations, des susceptibilités, des prétentions inconciliables, et qui rallume sans

nécessité les passions éteintes d'un autre temps. Nous voulons tous vivre avec Vous en rapport d'harmonie et de bonne intelligence. Ne nous en ôtez pas volontairement les moyens.

Les faits irrévocables de l'histoire ne sont pas à effacer par un mot. Acceptez-les dans le passé, comme nous acceptons dans le présent le changement que va y apporter Votre avènement au trône impérial. Je charge mon envoyé de Vous développer à cet égard toute ma pensée et je me borne à faire des vœux pour que la Providence Vous inspire, dans cette grande occasion, une résolution conforme à Vos propres intérêts, comme à ceux du reste du monde.

Recevez, Prince, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis

Votre très affectionné

(Signé) *Nicolas.*

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. France, 1852.

Приложение № 60.

Депеша Фонтона—Канцлеру 26 октября (7 ноября) 1852 г., № 145.
Вѣна.

Monsieur le Chancelier,

Le Comte d'Arnim a été chargé de communiquer au Comte de Buol une dépêche, qui a été également transmise à St-Pétersbourg, et dans laquelle le Cabinet de Berlin indique les différentes éventualités qui se rattachent à la proclamation de l'Empire en France et sur lesquelles il a désiré connaître l'opinion du Cabinet de Vienne. Le Comte de Buol a répondu verbalement à cette communication, qu'il lui paraissait avant tout nécessaire pour les trois Cours Alliées de ne se prononcer qu'en commun et identiquement envers le nouvel Empereur, et qu'à cet effet, après avoir reçu la notification de l'Empire, la Cour de Berlin, comme celle de Vienne, avait à prendre une attitude expectante et passive, jusqu'à ce qu'elles aient eu le temps d'apprendre de St-Pétersbourg l'opinion de notre Auguste Maître sur cette nouvelle phase de la politique Européenne. Il ne lui paraît néanmoins pas inutile de préparer dès à présent cet accord et d'établir un échange d'idées entre les trois Cours sur les éventualités qui ont principalement fixé l'attention du Gouvernement Prussien. Quant à la question d'hérédité et à celle du titre de Napoléon III, le Comte de Buol les place sur la même ligne et pense que les Cours ne se trouveront pas dans la nécessité de se prononcer à ce sujet explicitement, ou que le nouvel Empereur en leur faisant la notification de l'Empire ne saurait exiger d'elles la reconnaissance de ces deux points, pas plus que tout autre Souverain annonçant aux Cours Etrangères son avènement au trône ne leur demande de constater l'hérédité de sa Couronne ou le rang qu'il occupe dans sa dynastie.

Pourvu que l'Acte de reconnaissance de Louis-Napoléon soit semblable à ce que les Souverains pratiquent en pareil cas entre eux, il ne paraît pas qu'il puisse naître de difficultés de sa part, ni que sa susceptibilité puisse en prendre ombrage. D'après ce point de vue, M. le Comte de Buol est d'opinion qu'on ne saurait ni lui refuser la qualification de „mon cher Frère“ usitée dans les lettres de Cabinet, ni marchander, en quelque sorte, avec lui sur les choses de simple étiquette,—l'essentiel étant toujours qu'il trouve les trois Cours parfaitement d'accord de langage et de sentiment.

On prévoit ici que Louis-Napoléon supportera avec quelque impatience le délai que trouvera nécessairement l'envoi des nouvelles lettres de créance aux Représentans des trois Cours, résidant à Paris. Déjà M. Drouyn de Lhuys a touché cette corde dans un entretien confidentiel avec M. de Hubner, faisant entrevoir la possibilité d'un appel aux forces révolutionnaires dans le cas où les Cours Monarchiques ne lui feraient point l'accueil qu'il se croit en droit d'attendre de leur part.

Ces insinuations, cependant, ne changent rien au langage que le Ministre d'Autriche a ordre de tenir au Gouvernement français pour lui représenter combien il importe au Président de reconnaître que les Puissances ont aussi bien que lui des susceptibilités à ménager, et qu'en conséquence on ferait bien de ne pas créer des situations dans lesquelles il y a conflit nécessairement, conflit entre les tendances et les antécédents des deux parties.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Виенне, 1852.

Приложение № 61.

Графъ Буоль — Графу Менсдорфу.— *При семъ приложеніе.*

Monsieur le Comte,

Le Cabinet de Copenhague et presque simultanément plusieurs Cabinets allemands nous ayant témoigné confidentiellement le désir de connaître l'attitude que prendrait l'Empereur, notre Auguste Maître, dans le cas où l'Empire serait proclamé en France, nous avons adressé la dépêche circulaire, ci-jointe en copie, à nos Missions auprès de ces Cabinets, ainsi qu'auprès des Cours d'Italie, de Madrid, de Stockholm, de Bruxelles et de La-Haye.

Nous venons d'en donner communication au Cabinet de Berlin, qui avait été interpellé au même sujet par M. l'Envoyé de Bade et y a répondu tout à fait dans le sens de notre dépêche circulaire. Celle-ci prescrit du reste à nos Missions de ne pas prendre l'initiative, mais d'attendre que des ouvertures confidentielles leur fussent faites de la part des Gouvernements auprès desquels elles sont accréditées.

Sans trahir le secret des arrangements qui ont été arrêtés entre nous, la Russie et la Prusse, nous disons cependant assez à ces Gouvernements pour les persuader de la parfaite identité des vues des Cours alliées, ainsi que de leur sollicitude pour le maintien de la paix et des traités. Aussi espérons-nous que les Gouvernements jugeront prudent d'attendre, le cas échéant, à con-

naître les résolutions que prendront les grandes Puissances conservatrices pour régler en conséquence leur attitude vis-à-vis du nouvel Empire français.

Veillez, Monsieur le Comte, communiquer la présente dépêche et son annexe à Son Excellence Monsieur le Comte de Nesselrode et recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Buol.

Vienne, le 5 novembre 1852.

Приложение къ писъму Графа Буоля — Графу Менсдорфу.

Vienne, le 29 octobre 1852.

Le Prince Président de la République française ayant convoqué le Sénat pour délibérer sur le changement de la forme du Gouvernement, plusieurs Cabinets se sont confidentiellement adressés à nous pour savoir quelle attitude prendrait l'Empereur, notre Auguste Maître, dans le cas où l'Empire serait proclamé en France.

Il est dans la nature des choses, que le Cabinet de l'Empereur ne saurait, dès à présent, s'expliquer d'une manière catégorique sur un fait qui, tout en étant très vraisemblable, n'est pas encore accompli.

L'Empereur ne peut, à ce sujet, prendre un parti définitif qu'au moment où Sa Majesté sera à même d'apprécier les garanties morales qu'offrirait le nouveau pouvoir pour le maintien de la paix et des traités existants.

Ce que nous pouvons dire dès ce moment c'est que l'Empereur se plaît à reconnaître les éminents services que le Prince Louis-Napoléon a rendus à la cause de l'ordre social, en comprimant d'une main énergique les tentatives de l'anarchie et en fortifiant l'autorité gouvernementale, si gravement compromise en France par les luttes des partis. Tous les vœux de Sa Majesté Impériale tendent d'ailleurs à éviter, si cela se peut, la guerre générale et à maintenir les traités existants et les circonscriptions territoriales qu'ils ont établies. Sous l'un comme sous l'autre rapport l'Empereur espère se rencontrer avec les dispositions du Prince Louis-Napoléon, et Sa Majesté Impériale peut compter à ce sujet sur la plus entière identité de vues et d'intentions de la part de ses intimes Alliés le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie. Aussi n'est-ce qu'en parfait accord avec les Cours de Berlin et de St-Petersbourg que l'Empereur réglera éventuellement son attitude envers le nouvel Empereur des Français.

En attendant que cette entente soit parfaitement établie, le Représentant d'Autriche à Paris restera à son poste et continuera à vaquer aux affaires dans les formes usitées lorsque les pleins pouvoirs d'un Agent diplomatique viennent à s'éteindre par un changement de règne.

Ces points de vue, Monsieur . . . sont destinés à régler Votre langage confidentiel, pour le cas où le Gouvernement auprès duquel Vous avez l'honneur d'être accrédité, prendrait envers Vous l'initiative d'ouvertures confidentielles sur la question en instance.

Recevez, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣл. Карг. Австрие, 1852.

Приложение № 62.

Депеша Графа Буоля — Графу Коллоредо въ Лондонъ 7 ноября 1852 г. Вѣна. (Сообщ. Австр. посл. 6 ноября ст. ст.).

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt du rapport que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 3 du ct pour me rendre compte des ouvertures faites par Lord Malmesbury à Vous et à M. Votre collègue de la Russie dans l'entrevue à laquelle sa seigneurie Vous avait conviés tous les deux le 2 du ct. En Vous faisant connaître, M. le Comte, que le gouvernement anglais se refuserait, le cas échéant, à reconnaître au futur empereur des français le titre de Napoléon III qu'il semble prêt à accepter, Lord Malmesbury Vous a exprimé le désir de s'entendre sur cette question avec les trois Cours alliées. Notre réponse à l'interprétation du Cabinet de St-James se trouve consignée d'avance dans une expédition que je viens d'adresser à M. Hubner et qui était prête à partir lorsque les derniers rapports de Votre Excellence me sont parvenus. J'ai l'honneur, M. le Comte, de Vous transmettre ci-après en copie pour que Vous puissiez en donner confidentiellement lecture à Lord Malmesbury, deux dépêches faisant partie de mon expédition à Paris et dans lesquelles a été traité aussi la question qui a provoqué les ouvertures de Lord Malmesbury. Après avoir eu connaissance de celle-ci je me suis empressé de compléter les directions destinées à M. Hubner par la dépêche dont Vous trouverez également ci-joint une copie que Vous voudrez bien communiquer à M. le principal secrétaire d'état, en lui exprimant la vive satisfaction que nous fait éprouver l'identité de vues et d'intentions qui subsiste entre les deux Cabinets sur la question en instance.

Recevez, etc., etc. . . .

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Австрие, 1852.

Приложение № 63.

Депеша Графа Буоля — Губнеру въ Парижъ 8 ноября 1852 г. Вѣна. (Сообщ. намъ Австр. посл. 6 ноября ст. ст.).

Mon expédition de ce jour était prête à partir lorsque j'ai reçu un rapport du Comte Collorédo que je m'empresse de Vous transmettre ci-après en copie.

En prenant connaissance Vous Vous convaincrez, M., que la pensée du Cabinet de St-James s'est rencontrée avec la nôtre, quant à l'admissibilité du titre de Napoléon qu'un senatus-consulte de fraîche date tend à conférer au futur Empereur. Les arguments développés par le baron de Brunnow à l'appui de notre opinion concordent du reste avec ceux dont j'ai fait usage dans ma dépêche réservée de ce jour, en Vous engageant, M., à en tirer le meilleur parti en temps et lieu opportun. Maintenant que nous avons acquis la certitude que le gouvernement anglais s'associe à notre manière de voir, il ne me reste qu'à Vous prier de Vous concerter avec Lord Cowley sur les moyens les plus propres à faire valoir le point de vue des Cabinets de Vienne et de St-James, point de vue auquel je n'en doute nullement, les Cours de Berlin et de St-Petersbourg vont se rallier.

Tout en agissant à ce sujet en parfait accord avec M. Votre collègue d'Angleterre, Vous aurez soin, M., d'éviter dans Votre langage confidentiel tout ce qui serait de nature à accréditer l'opinion que le point de controverse en question constituerait la seule difficulté à aplanir et qu'en tenant compte de l'opinion des puissances à cet égard, Louis-Napoléon serait autorisé à considérer la reconnaissance de l'empire de la part des puissances comme un fait n'admettant désormais plus le moindre doute.

Recevez, etc., etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Австрие, 1852.

Приложение № 64.

Секретная депеша Графа Буоля — Губнеру въ Парижъ 8 ноября 1852 г. Вѣна. (Сообщ. Австр. Прав. 6 ноября ст. ст.).

Plus je comprends la difficulté et la délicatesse de Votre position en face du grand événement qui se prépare en France, plus je me plais à rendre justice au tact et à l'à propos, avec lequel Vous avez répondu aux épanchements de M. Drouyn de Lhuys. Je ne vois aucune difficulté à ce que Vous lui donniez à titre de confiance, lecture de la dépêche qui se réfère à la question de l'Empire. Cette communication Vous servira, je pense, à entretenir les rapports de confiance, dans lesquels ce ministre semble vouloir se placer vis-à-vis de Vous, sans déroger pour cela à la position tout expectante qui Vous est imposée pour ce moment.

Vous ne courez aucun risque de Vous méprendre sur les intentions de notre Cabinet, en partant de l'idée que la demande de la reconnaissance par les puissances de l'Empereur Louis-Napoléon ne saurait dépasser les limites de *l'admission du fait* et s'élever à la hauteur *d'une question de principe*. Soit qu'il veuille s'appuyer sur son droit de succession héréditaire ou bien sur son élection personnelle, ou enfin sur l'un et l'autre, il se trouvera toujours placé sur le terrain des faits. Il me semble surtout important pour les puissances de placer dès l'abord la question sur ce terrain le seul vrai, et le seul pratique.

Une seconde considération qui nous guide, c'est qu'un fait, pour être reconnu ou rejeté, doit avant tout exister. Les Cabinets ne seront donc censés s'occuper de l'acte de la reconnaissance que lorsque le fait sera accompli. Il s'en suit que des deux voies entre lesquelles Vous admettez que pourraient choisir les puissances, soit en se préparant à une reconnaissance immédiate de l'Empire lorsqu'il sera proclamé, soit en y apportant quelque délai, la dernière nous semble la plus digne et la plus convenable; c'est d'ailleurs celle que nous sommes déjà convenus avec nos alliés de suivre. Nous pensons qu'un empressement trop marqué indiquant qu'on se serait préparé de longue main à venir au devant des vœux de la France ne répondrait guère à nos véritables intérêts. Nous ne voulons pas avoir l'air de prendre part à une scène de comédie, où chaque acteur aurait d'avance étudié son rôle.

La France repasse de la forme républicaine à l'ordre monarchique, comme elle a déjà deux fois passé de celui-ci au régime républicain. Ce sera

encore cette fois-ci un acte accompli sans le consentement des puissances et sans même avoir consulté leurs sentiments sur l'opportunité de la mesure. Un discours d'occasion adressé à une réunion des commerçants, les épanchements d'un ministre qui se hâte lui-même de s'accuser d'une indiscretion, n'ont aucune valeur officielle en dehors des frontières de la France. Cette puissance, par conséquent, ne saurait en vouloir à l'Europe, si de son côté elle tient à se consulter et à ne prendre de résolution définitive qu'après s'être assurée *du mode* sous lequel lui sera présenté l'acte d'introduire la France impériale dans la grande famille européenne. L'auteur principal du drame devrait, à son tour, apprécier que l'Europe se plaît à le laisser le libre arbitre de sa destinée jusqu'au moment suprême. La dernière nuit peut encore porter conseil et certes ce n'est pas nous qui voudrions avoir l'air de l'avoir poussé dans une carrière qui, malgré son côté brillant, présente tant de dangers. D'ailleurs, l'application d'un *principe* peut se discuter d'avance; celle d'un fait— et ici il ne saurait, comme je l'ai dit plus haut, être question que de cela— nous semblerait prématurée.

Toute représentation officielle étant nécessairement suspendue lorsque la forme d'un gouvernement vient à changer, les représentants des trois puissances alliées devront, à notre avis, au premier moment prendre une position analogue à celle qui a été adoptée lors de l'avènement de Louis-Philippe. Alors la transformation s'est accomplie en trois jours, ici il a fallu trois mois, d'ailleurs, la situation est la même. De cette façon, il est vrai, nous nous frustrons de la possibilité de *poser* les conditions auxquelles nous consentirions à la reconnaissance, mais d'un autre côté notre réserve nous ouvre la chance de les obtenir *spontanément* ce qui au fait leur donnerait une certaine valeur de plus. Le grand objet que nous et nos alliés ne perdront pas de vue, c'est de nous montrer parfaitement unis et d'accord. Les seuls moyens à notre disposition pour amoindrir les dangers que présente l'empire (qui lui aussi aura des moments de pression et d'engagement tout comme la république en a eus) consistent à ne point froisser la France tant qu'elle semblera disposée à la paix et à lui imposer par l'accord des puissances, si elle pouvait jamais pencher vers les goûts guerroyants. Or, rien ne nous semblerait plus convenable dans l'intérêt de ce double but que de voir les trois puissances se présenter *après un court délai* avec la décision commune de reconnaître l'empire à *certaines enseignes*. Ce mode, il me semble, ne blesserait aucune susceptibilité et marquerait d'un autre côté que l'Europe n'entend point revenir aux errements de l'ancien empire, qu'elle ne se soumettra plus à la suprématie insultante que l'oncle de Louis-Napoléon a si longtemps fait peser sur l'Europe. Si le nouvel empereur ne veut pas *d'une paix à tout prix* l'Europe à son tour ne veut pas *d'un empire à tout prix*.

Si la communication de la dépêche ostensible pouvait porter M. Drouyn de Lhuys à de nouveaux épanchements, Vous pourriez, de Votre côté, aussi avoir l'air de Vous entraîner par Votre désir de prévenir jusqu'à la possibilité d'une mésintelligence passagère à soulever un bout du voile qui doit encore cacher la reconnaissance du fait de l'Empire et à toucher les points qui pourraient faciliter une entente prompte et favorable avec les puissances.

Il s'agirait de faire comprendre que plus les déclarations françaises seraient satisfaisantes et explicites dans l'intérêt du maintien de la paix et

des circonscriptions territoriales, plus aussi l'affaire serait facile à traiter. Vous insisterez sur la considération que dans une question aussi délicate et épineuse l'observation réciproque des égards dus à la position respective des parties est de la dernière rigueur. Si les puissances se montrent disposées à l'acceptation d'un fait aussi immense, elles ont sans doute aussi le droit à s'attendre qu'on respecte leur position et qu'on n'exige de leur part aucun désaveu des actes et des principes qui forment la base de leur existence politique. Si la France éprouve de la gêne à articuler les traités qui la blessent, l'Europe de son côté en éprouve à les désavouer en *principe* et ne donnera pas non plus sa sanction à une forme qui la blesserait à son tour.

Peut-être serait-il bon de jeter au hasard quelques mots au sujet du chiffre qui, selon la voix publique, devrait être accolé au nom du futur empereur. Chaque nuance d'opinion énonce son chiffre, mais il n'en est pas à commencer du chiffre 2 jusqu'au chiffre 5 qui ne soit de nature à apporter une difficulté de plus à une affaire qui en elle-même est déjà si épineuse. L'Autriche d'abord se saurait reconnaître un chiffre qui rétroactivement donnerait à un prince dont le souvenir lui est cher un autre titre et une autre qualité que ceux qu'il a emportée dans la tombe où repose sa dépouille mortelle à côté des cendres de ses aïeux maternels. Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'en soulevant gratuitement une difficulté qui pourrait si naturellement être écartée, en conservant simplement les noms qu'il a portés jusqu'à présent, Louis-Napoléon ajouterait à sa force. Nous pensons au contraire que plus il s'appuiera sur son propre mérite et moins il essaiera son existence sur les anciens souvenirs, plus il se sentira dégagé et libre d'action.

Ces considérations me sembleraient dignes d'être pesées par le prince, maintenant où il en est temps encore, la manière dont cette question sera résolue pourrait du premier abord nous donner la mesure du cas que nous avons à faire de ses protestations de paix et de son désir de continuer ses bonnes relations avec l'Europe.

Il me serait impossible de Vous indiquer l'usage à faire de ces réflexions, ni même pressentir l'effet qu'elles pourraient produire. En présence d'un caractère aussi indéfinissable que celui de Louis-Napoléon, il n'est pas facile à se rendre compte de ce qu'il veut et impossible même de ce qu'il pourra vouloir un jour ou, pour mieux dire, où il voudra se laisser pousser un jour.

Ce qui m'a paru important c'était de ne laisser aucun doute dans Votre esprit sur la manière dont notre Cabinet a l'intention de se placer dans cette question et sur le maintien que Vous aurez à observer. Sous ce rapport je me flatte d'avoir épuisé la matière et je m'en rapporte, quant à l'application de ces indications, à la connaissance que Vous avez des hommes et des choses.

Ces instructions vont être communiquées aux cours de Berlin, de St-Petersbourg et de Londres, et j'ose me flatter que nous rencontrerons leur suffrage dans le point de vue que nous avons adopté.

Recevez, etc.....

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Autriche, 1852.

Copie d'une dépêche du Baron de Brunnow, en date de Londres, le 8/20 novembre 1852, sub. № 256.

Je me suis acquitté sur-le-champ des ordres contenus dans les dépêches de Votre Excellence du 29 octobre (10 novembre).

Elles se sont croisées avec l'instruction adressée à Sir H. Seymour le 7 novembre.

A la même heure, nos deux Cabinets ont ainsi échangé entre eux des idées qui se trouvaient alors dans un accord complet.

Depuis, celles du Gouvernement de S. M. B. ont été modifiées, je le crois, par les explications subséquentes, dans lesquelles le Cabinet français s'est empressé d'entrer ici.

Nul doute, qu'il n'ait été alarmé et surpris par la résistance inattendue qu'il venait de rencontrer de la part des Ministres anglais, quant à la reconnaissance du titre de Napoléon III. Pour surmonter cet obstacle par une voie détournée, le Prince Louis-Napoléon s'est hâté de déclarer:

qu'on se méprenait sur ses intentions, si l'on voulait lui supposer l'idée de prétendre à un droit rétrospectif d'hérédité;

que son pouvoir a uniquement pour base le vœu national, exprimé par le suffrage universel de la France;

que s'il en avait été autrement, le Président, au lieu de porter le titre de Napoléon III, aurait pris celui de Napoléon V; son oncle Joseph et son père Louis l'ayant précédé dans l'ordre héréditaire;

que, de plus, il aurait daté son règne du jour de la mort de son prédécesseur; enfin,

qu'il n'aurait pas soumis son droit de succession à l'épreuve d'une élection.

L'Ambassadeur de France a été chargé d'offrir ces explications à Lord Malmesbury.

Celui-ci s'est empressé de me les communiquer avec une satisfaction qui m'a prouvé jusqu'à quel point il les trouvait acceptables.

Je n'ai nullement partagé cette impression. J'ai dit au Pr. Secr. d'Etat, qu'à mon avis, le fond de la question restait toujours le même. Si le Prince Louis-Napoléon n'est pas le premier, mais le troisième, il continue une série qui a commencé avant lui. Cela me paraît évident.

Lord Malmesbury ne s'est pas montré persuadé de cette vérité comme moi. Il regarde le chiffre III comme une simple formule arithmétique, qui perd toute sa signification dynastique, dès qu'elle ne se fonde plus sur un droit d'hérédité, auquel le Prince Louis-Napoléon renonce lui-même („*nous y voilà*“, помѣтилъ Императоръ Николай).

Nous sommes restés d'un avis différent sur ce point. Notre entretien, qui a eu lieu à Windsor, m'a laissé l'impression que le Gouvernement de S. M. B., pour sortir d'embarras, se rattacherait à l'explication offerte comme à un moyen de se justifier ou, pour mieux, de s'excuser à ses propres yeux, lorsqu'il se prêterait à reconnaître le Prince Louis-Napoléon sous son nouveau titre, non pas héréditairement, mais arithmétiquement parlant.

Cette impression a été confirmée en moi par une seconde conversation que j'ai eue hier avec le Principal Secrétaire d'État.

Il m'a dit que Lord Derby, après avoir pris lecture du mémorandum et de la lettre confidentielle de V. Exc., a reconnu avec une vive satisfaction l'accord qui subsiste entre nos deux Cabinets; mais, qu'à la date de ces pièces, l'interprétation subséquemment donnée par le Gouvernement français au nouveau titre du Président, n'était connue ni à Londres, ni à St-Pétersbourg.

D'après cela, le Premier Ministre a jugé que cette interprétation atténuante pourrait avoir servi à modifier l'opinion du Cabinet Impérial. En tout état de cause, Lord Derby désirerait attendre le résultat des communications dont le Ministre de France aura été chargé de s'acquitter à St-Pétersbourg, de même que le Comte Walewski vient de le faire ici.

Lord Malmesbury a ajouté que Lord Cowley, à son départ de Paris, a eu une entrevue avec le Président dont cet Ambassadeur vient de faire la relation.

Le Prince Louis-Napoléon lui a déclaré:

1) qu'il n'entend nullement se prévaloir rétrospectivement d'un droit héréditaire quelconque; et

2) qu'il est loin de chercher à invalider les actes intermédiaires qui sont intervenus depuis 1815, sous les règnes successifs de Louis XVIII, Charles X et de Louis-Philippe.

Le Pr. Secr. d'Etat en infère que cette déclaration équivaut à une reconnaissance du *statu quo* actuellement établi.

De là il résulte, selon lui, une satisfaction qui, en nous donnant gain de cause, dispenserait les quatre Cours d'émettre, de leur côté, une protestation contre des prétentions héréditaires spontanément désavouées par le Prince Louis-Napoléon lui-même.

Je ne me suis point rendu à cet argument. J'ai soutenu que la satisfaction entrevue et acceptée par le Gouvernement Britannique, ne me semblerait nullement établie pour moi, aussi longtemps que le Cabinet Impérial n'avait point prononcé sur le mérite d'une explication, offerte jusqu'ici en termes vagues, et cela même verbalement, sous forme de conversation confidentielle („*fort juste*“ — помятка Государя).

Lord Malmesbury s'est récrié contre ces observations, disant que rien ne saurait être plus formel qu'une assurance donnée par le chef de l'Etat à un Ambassadeur étranger.

Je lui ai répondu qu'il serait fort embarrassé s'il lui fallait mettre une pareille assurance sous les yeux du Parlement.

Cette réplique l'a interdit. Il a repris que, sans nul doute, il conviendrait de recevoir du Gouvernement français des explications données *par écrit*, pour servir de confirmation à celles dont Lord Cowley a été l'organe; et qu'en ce cas, l'initiative spontanément prise par le Prince Louis-Napoléon préviendrait la nécessité d'une protestation, devenue désormais inutile.

Ici, Lord Malmesbury est revenu auprès de moi sur l'idée d'une conférence à établir à Londres pour examiner la question à fond, lorsque les trois Cours alliées auraient transmis à leurs Représentants les instructions nécessaires, en réponse au mémorandum de Lord Derby du 8 novembre („*moins que jamais*“ — отмятка Государя).

Je ne reproduirai point, M. le Chancelier, les considérations que j'ai déjà eu l'honneur de Vous soumettre, quant aux inconvénients d'une pareille délibération („*c'est clair*“ — отмітилъ Государь).

Elle manquerait assurément d'une base fixe, si le Gouvernement de S. M. B. influencé du jour au lendemain par des explications semblables à celles dont Lord Cowley vient de se rendre l'organe, se déclarait satisfait d'un ordre de choses qui, aux yeux des trois Cours alliées, pourrait se présenter sous un aspect tout différent („*et c'est cela juste ce que je veux éviter*“ — отмітка Государя).

Là où il n'y a point une résolution fortement arrêtée de persévérer en commun dans un système clairement défini, il faut, du moins, sauvegarder l'entière indépendance qui appartient aux déterminations de chaque Cabinet. Le nôtre jugera la situation telle qu'elle se présente. Il se règlera en conséquence dans sa pleine liberté d'action. Il acceptera ce qu'il jugera satisfaisant et il refusera ce qui ne le sera point, selon ses convictions („*bravo! Merci Brunov*“ — написаль Государь).

Voilà ce que j'ai dit à Lord Malmesbury de la manière la plus franche et la plus positive. Je n'ai rien négligé de ce qu'il fallait pour relever son courage singulièrement abattu. Je lui ai représenté que déjà Louis-Napoléon, influencé par une première manifestation de notre accord, avait commencé par plier; qu'un peu de fermeté et de contenance de plus pourrait avoir pour résultat de le faire rétrograder davantage; mais que, sans nul doute, l'empressement avec lequel le Gouvernement de S. M. B. semblait aller au-devant d'explications plus spécieuses que réelles, produirait l'effet contraire et prouverait au Prince Louis-Napoléon que l'Angleterre est toute disposée à se payer facilement de paroles.

Le Pr. Secr. d'Etat s'est montré à moitié ébranlé, à moitié confus. Finalement il s'est retranché derrière la nécessité d'attendre les réponses des trois Cabinets alliés, et de suspendre jusque-là toute décision.

Dans l'intervalle le Comte Colloredo a reçu une expédition de Vienne en retour de la première communication anglaise du 2 novembre.

Cette expédition se compose de deux dépêches, l'une ostensible, l'autre réservée, adressées à M. Hubner à Paris.

V. Exc. aura déjà eu connaissance de ces pièces.

Mon Collègue d'Autriche, en les communiquant à Lord Derby, a eu l'occasion d'approfondir comme moi les intentions du Gouvernement de S. M. B. En rapprochant entre nous nos observations, nous sommes arrivés absolument aux mêmes conclusions.

1) Le Gouvernement Britannique tient à laisser une porte ouverte pour se déclarer satisfait des explications telles quelles, données par la France;

2) il n'y regardera pas de près, pourvu qu'il puisse dire que le pouvoir et le titre nouveau du chef de l'Etat en France reposent sur une élection, et non pas sur un prétendu droit héréditaire;

3) qu'il finira par accepter le nom de Napoléon III par une admission tacite, sinon par une reconnaissance expresse („*avant de soumettre au ministre*“ — написаль Государь);

4) qu'il penche vers cette solution, parce qu'elle le dispense d'une attitude prononcée, qu'il ne se sentirait pas la force de soutenir à la longue („*les lâches*“ — помѣтка Государя);

5) qu'avant d'arriver à ce dénouement, il attend les réponses des trois Cours, désirant conserver avec elles un certain accord, dont il reconnaît l'importance;

6) que, dans ce but, il propose de délibérer avec nous sur le parti à prendre; délibération qui nous promettrait peu de succès si l'Angleterre, comme il est à prévoir, accordait aux explications données par la France plus de mérite que les trois Cours alliées ne seraient disposées à y trouver pour leur part.

Telles sont, M. le Chancelier, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, en nous rendant compte mutuellement de nos entretiens avec les Ministres Anglais.

La relation que nous soumettons aujourd'hui à nos Cours les mettra ainsi à même de former un jugement identique sur la situation qu'il Leur appartiendra de résoudre dans Leur sagesse („*cela ne nous apprend que la certitude de ce qui jusqu'ici n'était que triste doute fort peu honorable pour l'Angleterre. C'est pitoyable*“ — написалъ Императоръ Николай).

J'ai l'honneur, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Londres, 1852.

Приложение № 66.

Делеша Канцлера — Барону Бруннову 8 ноября 1852 г., № 400.

На проектъ: „БЫТЬ по сему“.

Sir H. Seymour vient de nous communiquer le Mémorandum de son Cabinet, relatif à la reconnaissance de l'Empire en France, que les derniers rapports de Votre Excellence nous avaient d'avance annoncé. Dans le laps de temps que cet important travail aura mis à nous arriver ici, le Ministère Britannique aura reçu, de son côté, celui que nous Vous avons adressé sur le même sujet en date du 29 octobre. En les rapprochant l'un de l'autre, il aura pu voir, nous l'espérons, que si le mode d'action proposé des deux parts offre encore plus d'une divergence, en principe du moins, nous étions déjà parfaitement d'accord avec les Ministres Anglais.

Le Mémorandum de Lord Malmesbury se divise en deux parties. La première et la plus étendue roule sur le plan de conduite à suivre pour la reconnaissance du nouvel Empire (ce qui ne fait pas question quant au fait). La seconde traite plus particulièrement de la reconnaissance du nom dynastique de Napoléon III (reconnaissance contre laquelle Lord Malmesbury élève des objections, sans toutefois se prononcer encore formellement).

Quant à la première, si nous avons bien saisi la pensée du Cabinet Anglais, la marche graduelle à suivre en reconnaissant l'Empire, serait celle-ci. Les explications à demander au nouveau Gouvernement, s'il ne les offre point spontanément, explications rendues plus que jamais nécessaires par le dernier Message de Louis-Napoléon au Sénat, devraient accompagner, non précéder,

le fait même de la reconnaissance. Elles seraient demandées par les Représentants respectifs à Paris, simultanément avec la remise de leurs nouvelles lettres de créance. Si ces explications étaient satisfaisantes, il suffirait de les avoir obtenues. Sinon, les Représentants déclareraient, d'abord par des Notes conçues dans le même sens, mais non identiques dans les termes, que toutes les Puissances sont décidées à maintenir et à faire respecter les arrangements Européens consacrés en 1814 et 1815. Enfin, suivant que la réponse du Gouvernement Français aurait été plus ou moins satisfaisante, les Représentants lui réitéreraient, en termes plus ou moins fermes aussi, la même déclaration, en adoptant, s'il en était besoin, la forme d'une Note *collective*.

Ce plan n'est pas tout à fait conforme à celui dont le Protocole, signé en mai d-r par la Russie, l'Autriche et la Prusse, avait posé les bases, non plus qu'aux instructions que tout dernièrement nous avons engagé les Cours de Vienne et de Berlin à donner, comme nous, à leurs Représentants en France. Néanmoins, Monsieur le Baron, nous sentons si bien le besoin d'unir en cette occasion notre marche à celle de l'Angleterre, et l'importance qui s'attache pour elle et pour nous, à montrer au nouvel Empire les quatre Puissances placées d'accord sur la même ligne, que, sans vouloir préjuger là-dessus la résolution de nos Alliés, résolution dont nous continuons à faire dépendre la nôtre, nous serions, pour notre part, disposés à faire l'abandon de nos vues antérieures relativement à l'acte de reconnaissance de l'Empire, si, de son côté, le Cabinet Anglais se décidait à adopter, quant au point plus particulier du nom assumé par le nouvel Empereur, les idées que nous avons exposées dans notre propre Mémoire. Car nous devons Vous dire que là-dessus notre Auguste Maître se croit engagé d'honneur à y persister. Si, avant de connaître encore le dernier Message au Sénat, Sa Majesté a cru qu'il était de la dignité des Puissances de ne point admettre la dénomination dynastique de Napoléon III, à plus forte raison doit-Elle le penser, aujourd'hui que le langage de Louis-Napoléon lui-même est venu si clairement expliquer à la France et à l'Europe le sens qu'il faut attacher à cette dénomination, et confirmer toutes les inductions que nous en avons tirées d'avance. Au reste, le Mémoire Anglais en juge entièrement de même. Il est en parfait accord avec nous sur la question de dignité que les Puissances auraient à sauvegarder. Seulement, il ne s'explique point sur les moyens qu'il faudrait prendre. Il se borne à exprimer le désir qu'on puisse trouver un expédient diplomatique propre à tirer les Puissances d'embarras sans soulever des dangers graves. Cet expédient, Monsieur le Baron, nous pensons l'avoir indiqué, et Lord Malmesbury dans ses entretiens avec Vous y avait songé de lui-même. Il nous semblerait consister à ne point refuser de recevoir les lettres autographes ou actes officiels que Louis-Napoléon nous adresserait sous le nom de Napoléon III, mais à passer ce nom sous silence dans nos réponses, en les adressant purement et simplement à S. M. l'Empereur des Français. Je dis purement et simplement, car toute autre dénomination, celle par exemple d'Empereur Louis-Napoléon, serait, de notre part, peu convenable. Nous avons parfaitement le droit de refuser d'admettre un nom; mais nous n'avons pas celui d'en imposer forcément un autre. A ce que le Message a qualifié de „vengeance pacifique“, nous opposerions ainsi une „protestation pacifique“; car nous persistons à penser que si toutes les Cours à la fois se décident à trancher de cette façon

cette question de protocole et d'étiquette, il ne s'en suivra nullement pour cela interruption ou rupture de rapports. Des embarras, il y en aura: il faut en attendre beaucoup de la nouvelle situation qui nous est faite. De graves dangers, je n'en vois pas, si encore une fois les quatre grands Cabinets se présentent de front sur la même ligne.

Que l'Angleterre daigne y songer, avec le caractère de l'homme hardi et aventureux auquel nous avons affaire, toute concession devient un encouragement pour en demander de nouvelles. Il mettra toujours le pied aussi loin qu'on lui permettra de s'avancer. En lui cédant sur tout et partout, en ayant l'air d'éviter avec trop de soin toute mesure ou toute expression qui pourraient lui porter ombrage, on lui compose dans l'opinion de la France et des Etats du second ordre une force fictive qu'il n'a pas, mais dont il saura plus tard se prévaloir contre nous. Arrêtons-le dès le début. Montrons-lui qu'il est des questions sur lesquelles les grandes Puissances ne reculeront pas. On n'a déjà que trop cédé. On a cédé sur la préséance abusivement réclamée sur les Ambassadeurs par M. Jérôme Bonaparte qui n'était pas Prince de sang, mais simple fonctionnaire français. On a cédé sur la prétention de faire, contre la lettre des Traités, entrer dans les Dardanelles un vaisseau de guerre. On a laissé passer sans remontrances la menace du bombardement de Tunis, puis les demandes hautaines présentées à la bouche du canon à l'acceptation de la Porte Ottomane. Si nous cédon's tous aujourd'hui sur une question d'honneur Européen, dont les conséquences sont bien autrement graves, tenons pour sûr que Louis-Napoléon s'avancera encore plus loin, et attendons-nous à le voir poursuivre encore d'ici à peu en Belgique, en Savoie, à Tunis, à Maroc, à Constantinople, le cours de ses „vengeances pacifiques“.

Le Mémoire de Lord Malmesbury était accompagné d'une dépêche dont Sir H. Seymour a été chargé de me donner lecture, et dans laquelle on nous propose une Conférence à établir à Londres entre les Ministres des trois Cours et le Principal Secrétaire d'Etat Britannique, pour aviser à la marche commune à suivre vis-à-vis du Gouvernement Français dans les questions qui vont s'ouvrir pour la reconnaissance du nouvel Empereur. Votre Excellence relèvera aisément des considérations qui précèdent que, tant que le point important de l'admission du nom de Napoléon III continue à rester indécis entre nous et le Cabinet Britannique, ne pouvant point encore compter sur une entente complète et décisive, nous ne saurions non plus immédiatement accéder à une ouverture qui a pour but de nous conduire à l'adoption d'une attitude et d'un langage communs. Nous attendrons donc pour cela l'accueil que Lord Malmesbury aura fait, et à notre dernier Mémoire et à la présente dépêche. Néanmoins si, dans l'intervalle, il arrivait que l'urgence des événements nécessitât des pourparlers entre le Ministère Anglais et les Représentants des trois Cours Alliées, rien n'empêcherait que Votre Excellence n'y prît part au nom de la nôtre, toujours sans perdre de vue la résolution que l'Empereur a prise de ne point reconnaître à Louis-Napoléon le nom dynastique qu'il assume, résolution sur laquelle notre Auguste Maître est décidé à ne point transiger.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Лондres, 1852.

Copie d'une dépêche ¹⁾ confidentielle à M. de Kisséleff (à Paris),
en date de St-Pétersbourg, le 19 novembre 1852, № 414.

Le Marquis de Castelbajac m'a offert ces jours-ci, *officieusement*, des explications sur le rétablissement de l'Empire en France, sur les idées qu'y rattachent les Cours étrangères, spécialement sur les conclusions qu'on a tirées du chiffre III, déféré par le Sénat au futur Empereur. Le Ministre de France s'est beaucoup étendu sur les gages de stabilité et d'ordre que présente à la France, par conséquent à l'Europe, la Monarchie Impériale héréditaire. Il a essayé de me prouver que nulle autre forme Monarchique n'offrirait les mêmes avantages; que l'hérédité, pour être solide, devait non seulement embrasser l'avenir, mais puiser dans le passé une force rétrospective; et que la question dynastique était pour nous toute secondaire, l'essentiel étant pour l'Europe que le nouveau Gouvernement en France fût basé sur le même principe que les autres Gouvernements Européens. Enfin, quant à Napoléon III, que ce chiffre n'enfermait en soi aucune revendication d'une sorte de légitimité Impériale; mais qu'il était purement conforme à l'histoire, Napoléon II ayant, par l'abdication de son père et sa proclamation par les Chambres, régné quelques jours en France *de fait et de droit*; qu'en conséquence, les Puissances ne pouvaient y voir rien qui fût de nature à éveiller leurs susceptibilités, rien qui impliquât de leur part le désaveu des faits et actes intermédiaires de 1814 à 1852.

J'ai prêté une grande attention à toutes ces explications; mais je dois Vous avouer, M., qu'elles m'ont paru peu concluantes.

Je laisse de côté celles qui regardent l'excellence de la Monarchie Impériale, comparée aux deux autres Monarchies que nous avons vu tour-à-tour s'écrouler en France. J'observerai seulement que ce Gouvernement n'est pas précisément basé sur le même principe que nos Gouvernements Monarchiques; qu'au contraire il part d'un point (Souveraineté du peuple, suffrage universel), diamétralement opposé, pour ne pas dire hostile au nôtre; et que si, *matériellement*, il peut nous promettre le repos, *moralement* ses garanties ne nous semblent pas aussi sûres. L'avenir décidera ce que comporte de viabilité un régime Monarchique appuyé à la fois sur l'hérédité et l'élection, deux principes qui, suivant nous, s'excluent et se tuent l'un l'autre. Pour l'instant cela ne nous regarde pas. Nous n'avons le droit ni la prétention d'indiquer à la nation française quelle nature et quelle forme de Gouvernement elle doit choisir dans son intérêt. C'est là, comme le dit M. de Castelbajac, une question de préférence une question purement *française*, où nous n'avons rien à voir.

Mais il n'en est pas tout à fait de même de la question de dynastie et du chiffre qui en constate la restauration en France. Ceci touche à des faits, à des actes, à des obligations, à tout un ensemble des rapports internationaux, auxquels l'Europe n'est pas restée, ne saurait rester étrangère ou indifférente.

¹⁾ Дешеша эта была распечатана въ дорогѣ и въ такомъ видѣ съ извѣщеніемъ доставлена Киселеву Дроузнь-де-Люномъ.

L'Europe a le droit de s'en occuper; car l'histoire générale des 38 dernières années ne se compose pas exclusivement de tel ou tel fait particulier qui, à tel ou tel jour, a pu se passer en France. L'Europe a sa part dans cette histoire et ne saurait s'en dessaisir. Passons sur les arguments par lesquels on veut prouver qu'il y a solution de continuité dans l'hérédité Napoléonienne, et qu'il ne s'agit nullement d'une nouvelle Restauration de la légitimité Impériale. Si l'héritier de Napoléon ne prend pas le chiffre V, s'il n'a pas la prétention de succéder immédiatement aux Empereurs Joseph et Louis, et ne fait pas dater son règne de la mort de ce dernier, cela prouve assez peu, selon nous. Cela prouve seulement que la logique même a ses bornes, et que la revendication d'un principe poussé à l'extrême amènerait des conséquences dont la raison s'est effrayée. Mais le chiffre III suffit parfaitement pour renouer la tradition dynastique. Il ne heurte pas moins l'histoire et le passé Européens que ne le ferait le chiffre V. On nous dit *qu'en fait et en droit* l'Empereur Napoléon II a régné; qu'il a été proclamé par les Chambres, qu'il y a eu des actes rendus en son nom. Cela peut être bon pour la France. Pour l'Europe, il en est autrement. Pour l'Europe, à partir de 1814, Napoléon I lui-même avait cessé de régner en France; il ne pouvait en 1815 abdiquer en faveur de son fils absent, qui, dès lors, aux yeux du reste du monde, n'a régné *ni en fait ni en droit*. Voilà donc, au bout de 38 ans, durant lesquels cette opinion a été consacrée par les faits et les engagements signés par la France elle-même, la France et l'Europe placées tout d'un coup sur un terrain opposé. Voilà deux histoires et deux droits publics mis délibérément en présence. Libre à la France de le vouloir et à son Gouvernement de nous le dire. Mais en même temps qu'il ne dise pas que cette nouvelle situation n'offre rien qui soit de nature à éveiller les susceptibilités de l'Europe, rien qui implique de notre part un désaveu publiquement donné à nos paroles et à nos actes.

Le Message du Président au Sénat a été plus franc. C'est là une justice à lui rendre. Sans sophismes, sans circonlocutions, sans artifices de langage, il nous dit clairement et nettement qu'en rétablissant la Dynastie Impériale, la France relève *avec réflexion* ce que l'Europe avait renversé, et qu'elle entend prendre ainsi sa revanche de 1815. Est-ce là une affaire purement française? une supposition gratuite? Il nous paraît qu'il nous est permis de nous préoccuper quelque peu des conséquences d'une pareille revanche.

Nous ne saurions assez regretter que le Gouvernement français, en portant défi au passé, en soulevant des questions de droit et de principe, là où il eut fallu rester dans le domaine du fait actuel, ait voulu sciemment et gratuitement compliquer sa position et la nôtre. Il fait appel à nos sentiments bienveillants; et il débute par une manifestation qui n'est certes pas empreinte d'un caractère de bienveillance. Il se dit animé d'un désir de paix, et il est le premier à évoquer des souvenirs, à ressusciter des passions, qui nous reportent à une époque de guerre. Il se montre jaloux, et avec raison, de tout ce qui pourrait blesser ses susceptibilités; mais en même temps il ne prend nul souci de ménager également les nôtres. Tout le monde était bien disposé pour lui. On avait foi dans sa modération et sa prudence. On lui savait gré d'avoir rétabli en France la force de l'autorité, et par là contribué à consolider partout ailleurs les triomphes déjà remportés par les Gouvernements et les

armées sur l'anarchie révolutionnaire. Persuadé de son désir de maintenir la tranquillité au dedans comme au dehors, et confiant dans la sincérité de ses professions de foi pacifiques, on était prêt à faire abstraction pour sa personne du sens littéral des engagements que d'autres temps et d'autres nécessités ont fait prendre autrefois à l'égard de sa famille. Mais que dire en le voyant raviver lui-même le souvenir de ces temps-là, et nous contraindre à rentrer malgré nous dans l'examen de toutes les questions brûlantes qui s'y rattachent, ou, si nous gardons le silence, à souscrire ainsi complaisamment à la radiation de tous nos actes antécédents politiques? Demander des égards pour soi et n'en point témoigner aux autres, commencer par mettre en question, à son entrée dans la famille Européenne, les conditions auxquelles elle existe, est-ce là un bon début, et le Gouvernement français peut-il s'étonner qu'au moment de déterminer quelles seront leurs relations futures avec lui, les Puissances s'arrêtent et avisent? Aucune d'elles ne veut, à coup sûr, rien qui puisse, même de loin, jeter un doute sur le maintien de la paix. Mais dès l'origine, le nouveau pouvoir qui va s'établir en France a malheureusement créé pour elles et pour lui-même une *position fausse*, et il faudra bien de la prudence, bien des ménagements réciproques, pour réussir progressivement à en atténuer les conséquences. Si ce pouvoir demeure isolé, c'est lui-même qui l'aura voulu. Si, pour sortir de son isolement, il est amené tôt ou tard à se jeter dans des combinaisons hasardeuses, c'est encore lui qui en aura assumé la responsabilité aux yeux du monde et de la France.

Avant de finir, encore un mot.

Si j'ai bien compris le sens des explications qui viennent de nous être données, la pensée du Gouvernement français paraîtrait être, que le futur Empereur ayant préservé le monde de l'anarchie, il n'est rien que, dans l'intérêt du salut de tous, il ne doive espérer pour l'affermissement de son pouvoir du concours de l'Europe reconnaissante. Comme ce thème a été souvent reproduit et exagéré dans tout ce qui se dit et se publie en France, et qu'il semble, à entendre certaines personnes, que, sans le Prince Président, proclamé le sauveur du monde, l'Europe toute entière eût péri dans la crise de 1852, il est bon d'établir ici une fois la mesure de nos véritables sentiments, et de ce que l'on est en droit d'en attendre.

Ce n'est, certes, pas nous qui déprécierons, au contraire, nous avons toujours reconnu, comme nous reconnaissons encore hautement, la grande part qu'a prise le Prince Louis-Napoléon à la restauration générale de l'ordre. C'est une justice que l'Empereur s'est plu à lui rendre dès le premier moment. Mais cette loyale et franche appréciation, il ne faudrait pas que le Gouvernement français en poussât trop loin la portée, et qu'il voulût trop exiger pour prix du service qu'il a rendu à la cause des autres Etats en servant sa propre cause. Quelque grande que soit l'influence exercée par la France sur ses voisins pour le mal comme pour le bien, il ne nous est point prouvé que si l'anarchie à laquelle a mis fin le 2 décembre y eût triomphé en 1852, l'Europe entière eût été irrévocablement condamnée à s'engloutir avec sa civilisation dans le même abîme. Qu'on veuille bien ne pas oublier qu'à la suite des bouleversements engendrés partout en 1848, l'Europe entière avait réussi à s'en sauver par ses propres forces; et que, tandis que seule la France continuait à se débattre dans les étreintes d'une Constitution impossible, les autres

Gouvernements étaient venus à bout de la faction démocratique. En Sicile, à Naples, à Florence, l'insurrection avait été étouffée par la force armée. Elle l'avait été à Prague et à Vienne. Dans l'Etat Vénitien, en Lombardie, elle avait fui devant les drapeaux victorieux de l'Autriche. En Allemagne, le Parlement de Francfort était dispersé, les Clubs révolutionnaires fermés, les assemblées démagogiques dissoutes, et la fidèle armée Prussienne, après avoir rétabli l'ordre à Posen et à Berlin, avait aidé à le rétablir dans le Grand-Duché de Bade, dans le Palatinat et en Saxe. En Hongrie enfin, la révolte armée avait vu abattre sa dernière tête, et partout, en France excepté, Souverains et Gouvernements s'étaient rassis sur la base de l'autorité et sur le respect de la force militaire. Sans nul doute, tant que la France demeurait en fermentation, l'état intérieur des autres pays en restait toujours précaire. Il offrait, sinon la perspective d'une inévitable dissolution, tout au moins le motif d'une perpétuelle vigilance. Mais la crise que le socialisme annonçait à la France pour 1852 nous tenait suffisamment avertis; les Puissances étaient préparées; les armées avaient conservé, des services qu'elles venaient de rendre, une confiance intime de leur force, un profond sentiment de fidélité à leur drapeau; et supposé que justifiant la peur panique qu'il inspirait, le socialisme encouragé par son explosion en France, eût voulu tenter ailleurs de réaliser ses menaces, les soldats d'Autriche et de Prusse—les nôtres même au besoin—auraient mis à assurer le salut de la société la même ardeur et le même dévouement qu'y a mis à Paris et dans les Départements la brave armée française. Cette épreuve nous a été épargnée, et encore une fois nous apprécions l'influence que l'acte du 2 décembre a exercée favorablement sur le maintien de la tranquillité générale. Ce que nous demandons à notre tour, c'est que le Gouvernement français n'évalue pas outre mesure nos dangers et nos obligations envers lui, au point de nous faire de concessions peu conformes à notre dignité, un devoir de reconnaissance.

C'est officieusement, M., que le Marquis de Castelbajac s'est expliqué ici vis-à-vis de nous. Officieusement aussi Vous voudrez bien Vous expliquer vis-à-vis du Gouvernement français dans le sens de la présente *).

Recevez, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 68.

Депеша Киселева—Канцлеру 27 ноября/9 декабря 1852 г.,
№ 81. Парижъ.

Помѣтка Императора Николая: „Bien parlé“.

Monsieur le Chancelier,

Aussitôt que le Prince Louis-Napoléon a su par M. Drouyn de Lhuys que j'étais porteur d'une lettre confidentielle de Sa Majesté l'Empereur pour

*) Депеша эта была распечатана въ дорогѣ и въ такомъ видѣ доставлена съ извиненіемъ Киселеву Друэнъ-де-Люисомъ.

lui, il n'a pas perdu un moment pour me faire prévenir qu'il me recevrait le lendemain matin à St-Cloud. Lundi 17/29 novembre, à midi et demi je me trouvais donc au château et immédiatement après l'aide de camp de service m'introduisit auprès du Président.

Il vint au devant de moi en m'exprimant combien il était charmé de me revoir et en accompagnant ce bon accueil d'expressions personnellement flatteuses pour moi.

Il s'empressa ensuite de me demander des nouvelles de la santé de l'Empereur, m'exprima toute la part qu'il avait prise à la perte récente que Sa Majesté venait de faire dans la personne de Son Altesse Impériale Monseigneur de Duc de Leuchtenberg et me demanda avec intérêt des détails sur les derniers moments de l'Auguste Défunt. Après avoir satisfait à ses questions, je lui dis qu'il avait dû être prévenu par M. Drouyn de Lhuys que j'avais à lui remettre une lettre confidentielle de la part de Sa Majesté l'Empereur.

Avant de m'acquitter de ce devoir je lui dis que l'Empereur avait non seulement pour lui de l'affection, du goût et de la sympathie, mais qu'il admirait même la franchise et le courage avec lesquels il avait su dire et faire les choses en France. Comme c'est Sa propre manière d'être et d'agir, Vous ne pouviez pas douter, ajoutai-je, combien Sa Majesté sait apprécier les services que Vous avez rendus aux principes de l'ordre et de l'autorité. Son intention est de vivre non seulement en paix avec la France, mais d'entretenir les meilleures relations avec Vous. Pour cela il faut que Vous lui donniez les moyens de ne pas dépasser les limites du possible en ce qui concerne le respect de soi-même et la dignité de son pays. Outre un obstacle que Vous soulevez en ce moment, l'Empereur a vu avec peine et regret que Vous avez jeté des paroles gratuitement provocantes à travers de ces bonnes dispositions et des sentiments de confiance que Votre conduite Lui inspirait. Il fait à présent un franc et loyal appel à Votre sagesse et espère que Vous saurez réparer Vous-même, avec franchise et loyauté, une faute gratuitement commise et aplanir en même temps un obstacle contre lequel viendraient se briser les meilleures volontés.

Après ces paroles, qui, j'ose le croire, rendent fidèlement celles que l'Empereur a daigné me dire en me congédiant et qui ont fait une impression sensible sur Louis-Napoléon, je lui remis la lettre de Sa Majesté Impériale.

Il en examina la suscription, la décacheta avec une curiosité marquée et la lut à voix basse sans se presser et avec un intérêt et une attention visibles.

„C'est une bien bonne et bien aimable lettre“, me dit-il, après en avoir terminé la lecture, et j'ai pu voir qu'il en était aussi flatté que satisfait. Sans me donner le temps de rien dire, et tout en tenant la lettre ouverte, il ajouta avec une vivacité assez rare chez lui et qui dénotait le contentement: „Mais je puis répondre de suite à la lettre de l'Empereur en prenant pour moi Ses paroles qui disent pour les Puissances ce que je dois dire pour moi-même: c'est que je ne saurais accepter une position qui m'obligerait à désavouer des antécédents et à déclarer nul un passé qui me touche de si près, sans manquer au respect que je dois à la France et à moi-même. Avec le caractère connu de l'Empereur, je suis sûr qu'Il dirait que je fais une lâcheté si je ne prenais pas le nom auquel je dois ce que je suis et qui fait toute ma force“.

Plus Vous mettez à abandon et de droiture, lui répliquai-je, dans la réponse que Vous voulez adresser à l'Empereur, et plus, soyez en convaincu, Vos paroles seront bien comprises et bien accueillies, car c'est avec la franchise et la loyauté qu'on trouve le mieux le chemin pour arriver à Son cœur.

Dites dans Votre lettre les choses le plus explicitement, le plus ouvertement et le plus loyalement possible, et rien ne pourra mieux Lui convenir pour connaître et apprécier la vérité et le fond de Votre pensée. Mais quoi que Vous écriviez, Monseigneur, laissez-moi Vous dire avec la franchise et le bon vouloir que Vous me connaissez pour Vous et dont, j'espère, Vous ne doutez plus comme dans le temps où Vous m'avez reproché d'en manquer, je le répète, sans aucun fondement: Vous venez de faire deux fautes politiques qui en gâtant un excellent présent, compromettent bien des choses dans l'avenir.

D'abord le mot de „venger“ dans Votre Message au Sénat a été aussi malheureusement choisi au point de vue des ménagements et des égards que se doivent les Etats entre eux, comme exprimant une chose qui n'est ni juste, ni équitable. Et de quoi donc la France a-t-elle à se venger? De ce qu'elle a demandé elle-même et de ce qu'elle a accueilli avec autant d'enthousiasme pour le moins, qu'elle en a montré depuis dans d'autres occasions: le retour de son roi, d'un Français, que des bouleversements intérieurs avaient éloigné de son pays et qu'on l'avait aidée à ramener chez elle? Qu'a donc fait l'Europe en cela de si humiliant pour la France? Lui a-t-elle imposé un étranger pour souverain, un Russe, un Allemand ou un Anglais? Non, c'était un Français, son Roi légitime descendant de la Maison qui règne depuis des siècles sur ce pays qu'elle lui rendait et que les Français eux-mêmes revoyaient et recevaient alors avec une joie et une reconnaissance qu'ils témoignèrent hautement à ces mêmes étrangers dans lesquels ils ont voulu voir, depuis, des espèces d'opresseurs qui humiliaient la France.

C'est tout au plus un parti qui pouvait trouver mauvais ce que les Puissances faisaient alors; mais associer toute la France à ce sentiment, n'est vraiment ni juste, ni vrai pour l'histoire.

D'ailleurs si la France et les autres pays admettaient la vengeance en principe il n'y aurait pas de raison que cela fini car chacun à son tour viendrait la proclamer et chercherait à l'exercer. C'est là une triste théorie qu'on établirait dans les rapports internationaux, et il ne serait plus question de vouloir, ni de pouvoir jamais vivre en paix. Mais s'il fallait toujours se venger ou seulement récriminer, que dirais-je et que ferais-je, moi, individu, que Vous voyez devant Vous. Les Français ont été cause que mon père a perdu deux maisons dans l'incendie de Moscou, et cependant Vous me voyez bien sincèrement attaché à eux et fort reconnaissant pour la bienveillance et la confiance qu'ils me témoignent ici depuis tant d'années. Croyez-moi, Monseigneur, c'est un malheureux mot qui blesse et ce n'est pas d'une bonne politique que d'en employer de semblables dans la pensée qu'on relève la dignité d'un pays en froissant gratuitement celle des autres. Je puis Vous le dire franchement, par ce que je le dis en ami de Votre pays par le goût et les sympathies qui existent naturellement entre la France et la Russie et par ce que je remplis en cela les intentions de l'Empereur, qui, quoique préparé à tout, veut sincèrement la paix et l'ordre partout et ne demande pas mieux que de vivre en

bons rapports avec Vous autant, bien entendu, que Vous Lui en laisserez Vous-même la possibilité. Accueillant en homme d'esprit et sans aucun déplaisir apparent mes paroles et mes réflexions dont la franchise touchait un peu à la rudesse, Louis-Napoléon chercha à les combattre et à les réfuter, en se plaçant exclusivement sur le terrain du sentiment national qui prédominait dans le pays, et de sa propre dignité, que lui commandait de relever la France, après l'humiliation dont il persistait à la croire frappée par les Puissances en 1815 et après ce que Louis-Philippe lui avait fait endurer au détriment de l'honneur du pays.

Il me dit ensuite : „Si nous ne nous entendrons pas, c'est que nous ne parlons pas la même langue. „Venger“ dans ma bouche ne veut dire que réparer pacifiquement et moralement un mal, une humiliation faite à la France“.

Pardon, Monseigneur, lui répliquai-je.

Académiquement nous pouvons parler deux langues; mais politiquement elle est la même pour nous deux et pour tous. Venger veut dire venger, et le mot, je le répète, est en ce moment gratuitement provoquant et soulève des méfiances qu'il eût été bon et politique de ne pas faire naître. J'ai déjà eu hier, ai-je ajouté, une explication pareille avec M. Drouyn de Lhuys, qui, d'après le dictionnaire de l'académie française, a voulu me prouver que ce mot avait deux significations et qu'on l'employait pour dire : „Se venger des bienfaits“ peut être d'autres bonnes choses. Comme je ne suis pas académicien, mais seulement homme politique, comprenant suffisamment la signification des mots de la langue que nous parlons entre nous, j'ai pu le remercier, sans l'admettre, de cette explication qui pouvait être spirituelle, mais peu appropriée à la circonstance.

En terminant ainsi notre conversation sur cette malencontreuse expression, que les meilleurs amis de Louis-Napoléon (entre autres M. de Flahault auquel j'en ai aussi parlé pendant son séjour momentané à Paris) regrettent d'avoir trouvée dans un document aussi solennel qu'un Message au Sénat, j'ai très vivement insisté auprès du Prince pour qu'il réparât par des paroles aussi solennelles la fâcheuse impression qu'elle a produite et ramenât à lui une confiance qu'elle n'a pu qu'ébranler partout, en dévoilant d'un seul coup le fond d'une pensée qu'il eût été bon de ne pas avoir du tout, et pour le moins prudent et politique de ne jamais produire au grand jour.

Le Président me fit entendre qu'il ne perdrait pas ces observations de vue et me laissa espérer qu'il allait profiter d'une occasion bien prochaine pour donner suite à son intention, en m'assurant que je serais content de ce qu'il ferait. En effet, la chose ne se fit pas attendre, car deux jours après il prononça son discours de Saint-Cloud en réponse à l'allocation des Présidents du Sénat et du corps législatif venus pour le saluer en sa nouvelle dignité d'Empereur.

Abordant ensuite la question du nom de Napoléon III, je ne fus pas moins explicite et net que je ne l'avais été pour le mot „venger“.

Je lui dis tout, de Vous parler encore avec la même franchise sur le nom que Vous voulez d'abord : Permettez-moi, Monseigneur, prendre, et laissez-moi Vous adjurer, dans l'intérêt de Votre présent et de Votre avenir, de ne pas mettre Votre projet d'exécution. Croyez-moi qu'en le prenant, Vous élevez très gratuitement aussi un obstacle contre lequel viendront se heurter

sans cesse le bon vouloir et les meilleurs sentiments pour Vous. C'est encore une faute politique d'autant plus regrettable que la chose est nuisible sans être nécessaire ou utile. Quel besoin avez-Vous d'abandonner un nom qui est le Vôtre et que Vous avez noblement et glorieusement porté, pour en prendre un autre qui soulève des embarras et de justes défiances. Je suis sûr que Vous les sentez trop bien et que Vous en reconnaissez trop les graves inconvénients pour que j'aie besoin de Vous les énumérer et je me borne, Monseigneur, à Vous réitérer l'appel franc et loyal que l'Empereur fait à Votre sagesse dans la lettre que je viens d'avoir l'honneur de Vous remettre et qui, j'ose l'espérer, sera bien comprise et appréciée par Vous. D'ailleurs ce nom est une invention toute nouvelle qui ne date, je crois, que de Votre dernier voyage par la France. Il est né d'hier à Orléans ou à Bourges, et il Vous est encore bien loisible de ne pas le prendre, en gardant pour de grands et véritables intérêts celui sous lequel Vous avez recueilli les hommages les plus reconnaissants après les services signalés que Vous avez rendus aux principes de l'ordre et de l'autorité.

Le Président m'interrompit en me disant : „Vous êtes dans l'erreur. Ce nom est si peu d'invention récente, que déjà en 1833, après la mort du Duc de Reichstadt, il y avait des portraits de moi avec le nom de Napoléon III. Mais je crois, lui répliquai-je, qu'à cette date ce chiffre ne pouvait d'aucune façon s'appliquer encore à Vous, à cause d'autres vivants.

„D'ailleurs“, a-t-il continué, „détrompez-Vous. C'est au seul nom de Napoléon que répond le sentiment de la France. C'est à lui seul que je dois ce que je suis et ce qu'il m'a été possible de faire pour le pays. Toutes les populations que j'ai visitées ne m'ont jamais autrement salué que de ce nom sans jamais crier Louis-Napoléon. C'est enfin Napoléon qui est généralement connu du peuple et c'est ce nom seul que je dois garder pour agir dans le sens de la volonté et du goût de la nation“.

Ici il entra dans l'explication du chiffre III telle qu'il l'a donnée deux jours plus tard dans son discours de St-Cloud et finit par me répéter que „ce serait une lâcheté de sa part s'il ne prenait pas le nom auquel il devait tout ce qu'il était devenu et s'il n'y ajoutait pas le chiffre III, la France ayant reconnu pour elle-même le chiffre II dans le Duc de Reichstadt, quelque éphémère qu'eût été le règne du fils de l'Empereur Napoléon I“.

Convaincu que là-dessus son parti était irrévocablement pris, malgré le sentiment des embarras et des difficultés que ce nom et ce chiffre pouvaient lui susciter, je me suis borné à faire encore une fois appel à sa sagesse pour l'en détourner, et j'ai cherché alors à profiter de la circonstance dans le but d'écarter d'autres inconvénients pour nous à l'occasion de la transformation qui était à la veille de s'accomplir dans la constitution politique de la France.

Je lui dis que M. Drouyn de Lhuys m'avait confié la veille, que la notification du changement de régime qui allait s'opérer devait être faite de la manière la plus simple, c'est-à-dire, par des lettres officielles adressées aux Représentants des Puissances étrangères à Paris et dont on enverrait les duplicatas aux Représentants de France accrédités auprès des autres gouvernements auxquels ils les communiqueraient officiellement de leur côté.

Le Président me répondit que telle était en effet la manière de notifier qui lui semblait la plus simple, la plus naturelle et la moins embarrassante

pour le moment. Il ajouta qu'il n'avait pas voulu faire porter cette notification par des ambassadeurs ou des envoyés extraordinaires et qu'il croyait préférable de le faire simplement par écrit.

„Maintenant“, a-t-il continué, „je jugerai du bon vouloir des Puissances par l'empressement qu'Elles voudront mettre à me répondre favorablement, et, comme de raison, mes sentiments se guideront là-dessus“.

J'ai de la peine, lui dis-je, à m'expliquer pratiquement cette pensée, car les distances doivent bien y entrer pour quelque chose. S'il en était autrement, les amis les mieux intentionnés, mais éloignés, et on peut en avoir dans les deux hémisphères, seraient condamnés à être toujours moins bien regardés, et il n'y aurait de préférence que pour les voisins les plus en mesure de répondre vite, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments véritables pour vous et pour votre pays.

Sans entrer plus avant dans cette considération, que je n'ai touchée d'ailleurs qu'en passant et après avoir soulevé la question de la notification, quant à sa forme, j'ai cru utile et opportun de m'expliquer nettement sur le fond même de cette première communication officielle du nouveau régime en France aux Puissances étrangères.

Maintenant, Monseigneur, laissez-moi vous dire quelques paroles sincères en homme ou plutôt en ami dévoué et bien intentionné. Il ne vous reste que peu de temps pour réparer des fautes, pardonnez-moi l'expression, et des paroles qui à la longue ne vous feront pas de bien dans votre pays auquel vous voulez donner de la dignité en froissant ce même sentiment chez d'autres, et qui pour le moment ont tout naturellement fait une mauvaise impression au dehors. Saisissez l'occasion qui se présente et prenez l'initiative de la franchise et de la loyauté, de ces deux sentiments qui vous ont déjà si bien profité, pour vous expliquer clairement et nettement en notifiant à l'Europe votre avènement au trône. Donnez-vous le mérite de la spontanéité et de la droiture et vous empêcherez par là les Puissances de vous demander des garanties, des assurances et des explications dont Elles ne sauraient se passer, parce que vous, vous arrivez avec le cortège des souvenirs de l'Empire de votre Oncle, souvenirs de guerre, d'envahissement, de flots de sang répandu, de sacrifices de tous genres pour l'Europe, et qu'Elles ont leur cortège d'engagements solennels pour la conservation de la paix, pour le respect de l'ordre de choses si péniblement établi et enfin pour un droit public tout entier qui sert de base à l'équilibre de l'Europe. Si j'osais le dire, je vous le dirais à l'oreille et seulement pour vous: expliquez-vous de manière à nous fermer la bouche par votre propre et franche initiative, car autrement nous serons obligés de vous demander, pour pouvoir bien vivre avec vous, ce que vous voulez et à quelles conditions il nous est possible de vous reconnaître.

Nous pouvons et devons le faire, parce que nous sommes établis et que vous marchez et que c'est à vous à vous expliquer le premier. Les États sont comme les hommes: à la longue ils ne peuvent vivre seuls et il n'en est pas d'assez puissant, fût-ce même la France, qui puisse résister à la froideur et encore moins à l'hostilité de tous les autres. Souvenez-vous de la royauté de Juillet dont l'origine impure lui a aliéné les alliances sincères et naturelles, et qui en a cherché de factices dont elle n'a senti le danger que trop tard. Après sa facile chute, ses partisans nous ont jeté la pierre, nous reprochant

d'avoir amené cette chute par notre simple froideur. Votre origine est autre et personne ne vous accuse d'usurpation; mais il n'en est pas moins vrai qu'en bonne politique il faut être bien avec ceux qui peuvent nous être réellement utiles et pour cela on se doit des ménagements et des égards. Remarquez bien que, de notre côté, nous mettons un soin infini à ne jamais blesser les autres, et vous n'avez jamais pu être blessé, du moins par la Russie.

A ces mots le Président fit un mouvement de la tête en disant:

„Ah, cependant!“

Quand donc, repris-je vivement.

Citez-moi un seul cas. Vous vous taisez, Monseigneur. Cela veut dire qu'il n'en est rien, car je vous connais: vous avez pour cela bonne mémoire et vous n'auriez oublié ni le jour, ni le fait. Enfin, Monseigneur, croyez-moi que vous feriez un acte de bonne politique en mettant à profit les deux jours qui vous restent jusqu'à votre proclamation et pour tenir un langage franc et explicite, tant dans l'acte de notification, que dans telle autre circonstance où il vous plairait de vous prononcer spontanément et avec cette netteté que vous savez employer quand cela vous convient.

Le Président m'écouta avec attention et ne trahit aucun sentiment de mécontentement ou de déplaisir. Au contraire, il me parut plutôt accueillir mes avis et mes réflexions sérieusement et me dit: „Vous serez content. Je répondrai à l'Empereur avec beaucoup de franchise et vous verrez que la notification vous satisfera, parce qu'elle vous dira que le changement de mon titre ne changera rien à la politique suivie par le Président“.

En me faisant encore comprendre qu'il ne perdrait pas de vue ce que je lui avais communiqué et dit, il prit congé de moi de la manière la plus affable et je dirai la plus amicale.

Je sais que le soir même il a fait venir M. Drouyn de Lhuys à St-Cloud, où celui-ci a passé une partie de la nuit et où il est retourné le lendemain matin pour s'occuper avec le Prince des pièces qui ont paru le lendemain 1 décembre et au caractère modéré desquelles a sans doute puissamment contribué la lettre de l'Empereur et les commentaires que cette lettre me chargeait d'ajouter.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, M. le Chancelier, de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur

Kisséléff.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 69.

Увѣдомленіе Друэнь де Люисомъ — Киселева о возстановленіи Имперіи и необходимости перемѣнить вѣрительныя грамоты.

Monsieur,

J'ai l'honneur de Vous adresser ci-jointe avec le texte du Sénatus-Consulte qui détermine les conditions dans lesquelles le pouvoir souverain devra, pour l'avenir, s'exercer et se perpétuer en France, une copie officielle du Plébiscite qui consacre ces importantes modifications et en fait une loi de l'Etat. Le nouvel Empereur des Français monte donc, par la grâce de la divine Providence, sur le trône où l'appelle le vote presque unanime du Peuple Français et je m'empresse d'exécuter les ordres du chef de l'Etat en notifiant son avènement, par notre organe, au gouvernement de Sa Majesté Impériale l'Empereur de toutes les Russies. Cette transformation opérée dans la constitution politique de la France exige, selon l'usage, que les agents diplomatiques accrédités à Paris, comme ceux de S. M. Impériale l'Empereur des Français dans les Cours Etrangères, reçoivent de nouvelles lettres de créance.

Je me ferai cependant un plaisir, jusqu'à ce que cette double formalité soit remplie, d'entretenir avec Vous, à titre officieux, des rapports conformes à la bonne intelligence qui existe et ne cessera pas de régner entre nos deux gouvernements.

En effet, si la France se choisit un gouvernement plus approprié à ses mœurs, à ses traditions et à la place qu'elle occupe dans le monde; si ses intérêts trouvent, dans un retour à la monarchie, la garantie qui leur manquait, il n'y a rien là qui puisse changer son attitude extérieure. L'Empereur reconnaît et approuve tout ce que le Président de la République a reconnu et approuvé depuis quatre années. La même main, la même pensée continueront de régir les destinées de la France, et une expérience, accomplie dans les circonstances les plus difficiles, a suffisamment prouvé que le Gouvernement Français, jaloux de ses droits, respectait également ceux des autres, et attachait le plus grand prix à contribuer, pour sa part, au maintien de la paix générale.

C'est à ce but que tendront toujours les efforts du Gouvernement de l'Empereur des Français qui a la ferme confiance que, ses intentions, se trouvant en parfait accord avec les sentiments des autres souverains, le repos du monde sera assuré.

Je ne doute donc pas, M., que la reconstitution du pouvoir Impérial en France ne soit considérée partout comme un événement heureux, puisqu'elle est un gage de stabilité et de durée, donné à une politique si en harmonie avec les intérêts et les besoins de toutes les Puissances, politique que l'Empereur des Français tient particulièrement à suivre dans ses rapports avec le Gouvernement de S. M. Impériale l'Empereur de toutes les Russies.

Agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, le 1 décembre 1852.

(signé) Drouyn de Lhuys.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Paris, 1852.

Приложение № 70.

Делеша Фонтона—Канцлеру 20 ноября (2 декабря) 1852 г., № 165.
Вѣна.

Помѣтка Императора Николая: „Il ne peut être question pour nous du N. III, car ce chiffre est absurde, l'adresse doit être: à S. M. l'Empereur des Français *tout court*, et signée non frère, mais tout court François-Joseph, Frédéric Guillaume et Nicolas, et s'il est possible *Victoria*“.

Le lendemain de mon expédition M. le Comte de Buol, m'ayant engagé à passer chez lui, me dit qu'il avait soigneusement médité les dépêches de Votre Excellence du 6 et du 8 novembre.

„D'accord avec la pensée qui a inspiré au Ministère Impérial ses dernières résolutions, je suis disposé comme lui, a dit le Ministre des affaires étrangères, à faire quelques concessions pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre à une attitude commune vis-à-vis de la France Impérialiste; mais, à mon sens, cette communauté d'attitude ne doit pas seulement porter sur le chiffre III: elle doit se montrer également dans la simultanéité et l'identité de forme à donner à l'acte de reconnaissance. Si l'Angleterre fait dans cette dernière question route à part; si elle ne veut pas attendre pour prononcer la reconnaissance le temps qu'un courrier doit mettre pour aller à St-Petersbourg et en revenir, l'effet qu'on peut attendre de son accord subséquent sur la question du chiffre sera tellement amoindri que, selon mon opinion, il ne compenserait pas le danger qu'il y aurait pour les trois Puissances continentales de s'être complètement écartées pour l'obtenir des stipulations du mois de mai et d'avoir ainsi sapé les bases de l'union qui doit faire leur force pour l'avenir. Les instructions que j'adresse au Comte Colloredo sont donc conçues dans ce sens. Il ne s'associera au plan proposé par l'Angleterre que si cette Puissance consent à faire coïncider l'époque de l'acte de reconnaissance avec celle où les trois Cours y procéderaient. Dans le cas contraire, la conférence ne pourra porter que sur l'attitude à garder par les Représentants à Paris et autres questions moins importantes.

„Du reste, au point avancé où en sont les choses, si, comme il est probable, l'Empire est proclamé le 2 déc., l'Angleterre aura pris vraisemblablement sa détermination avant l'ouverture de la Conférence. En présence d'une semblable probabilité serait-il prudent de la part des trois Cours de renoncer d'avance entièrement aux bases posées en mai et de rompre ainsi l'entente qui doit leur servir de garantie à venir? Je ne le crois pas. Certes, je suis le premier à reconnaître la nécessité de donner à l'attitude des trois Cours un caractère tout pacifique, mais elle doit en même temps rester digne et forte. Je crois donc en répondant aujourd'hui à M. le Chancelier devoir lui faire connaître le maximum des concessions qui, à mon avis, peuvent être faites au nouveau pouvoir qui va s'établir en France“.

M. le Comte de Buol me donna alors lecture de sa dépêche que par le retour du Baron de Lebzeltern il adresse à M. le Comte de Mensdorff.

Les points sur lesquels M. le Comte de Buol croit que les trois Puissances doivent persister sont:

- 1) que leur reconnaissance ait lieu simultanément et identiquement;
- 2) que, si Louis-Napoléon ne consent pas à donner les garanties relatives aux traités et aux circonscriptions territoriales, soit avant la notification, soit dans cet acte de notification lui-même, les trois Puissances doivent en faire mention dans leur note responsive;
- 3) que, si Louis-Napoléon prend le titre de Napoléon III, les Puissances, conformément à la proposition de V. E., ne reconnaîtront que sous celui d'Empereur des Français;
- 4) que, si la notification fait expressément mention du chiffre III, les trois Puissances répondraient qu'elles ne sauraient donner cette qualification, le règne de Napoléon II n'ayant pas existé pour elles;
- 5) que pour la question de l'hérédité on reste lié par les stipulations du protocole de mai et qu'on n'agira pas sans se concerter préalablement;
- 6) enfin le Comte de Buol désire qu'on s'entende sur la qualification à donner à Louis-Napoléon dans les lettres de Cabinet qui pourraient être échangées. Si les deux autres cours veulent donner au nouvel Empereur le titre de Frère, l'Autriche s'y associera; mais, ne reconnaissant à Louis-Napoléon de dynastie ni pour le passé ni pour l'avenir, elle préférerait qu'on s'entendit à ne lui donner que la qualification de Sire.

Tel est, M. le Chancelier, le contenu de l'expédition que le Comte de Mensdorff reçoit aujourd'hui. Le Comte de Buol adresse une communication semblable à Berlin. Le Cabinet Impérial n'ayant donné son consentement au plan proposé par l'Angleterre que sous la condition de l'adhésion des deux autres signataires du protocole de mai, le Comte de Buol pense que le Cabinet Impérial refusera d'autant moins son assentiment à la forme mitigée qu'il propose de donner aux stipulations de ce protocole, que, les circonstances ne pouvant guère promettre une entente préalable avec l'Angleterre, les trois Cours Alliées, à moins que de renoncer complètement à une attitude commune, n'auraient pas d'autre marche à suivre.

Le Comte de Buol espère surtout que la Prusse sentira le besoin de persévérer dans son entente avec les deux Cours Impériales, et il compte beaucoup sur les représentations que V. E. fera parvenir à cet égard à Berlin.

La réponse de V. E. devant à peu près parvenir ici à l'époque où il s'agira de formuler la Note responsive à la notification de l'Empire, elle sera attendue avec impatience.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Vienne, 1852.

Приложение № 71.

**Меморандумъ, приложенный къ депешѣ Бруннова 24 ноября
(4 декабря) 1852 г., № 287.**

Mémorandum.

Le principal secrétaire d'état de Sa Majesté Britannique a invité les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie à prendre en considération les

circonstances actuellement survenues en France, afin de mettre cette situation nouvelle en accord avec le constant désir de toutes les puissances de maintenir en Europe la paix garantie par les transactions existantes.

Dans cette intention les représentants des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont unanimement reconnu :

que le changement survenu dans la forme du gouvernement en France, concerne son régime intérieur;

que fidèles au principe de ne point s'ingérer dans les affaires domestiques de ce pays, les autres puissances ne se croient pas appelées à se prononcer sur ce changement;

qu'elles continueront, comme par le passé, à maintenir avec le gouvernement français les mêmes relations de bonne intelligence qu'elles ont entretenues avec lui sous les régimes précédents qui se sont succédés depuis la conclusion de la paix générale en 1815;

que les vicissitudes qui, depuis cette époque, ont transformé si souvent la situation intérieure de la France, y ont tellement modifié l'ordre des choses auquel se visèrent les prévisions antérieures, qu'il serait impossible aujourd'hui d'en faire l'application aux faits qui viennent de s'accomplir, qu'en conséquence les Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, respectant l'entière indépendance de la France, sous la forme du gouvernement présentement établi par le vœu de la nation, ont éventuellement résolu de reconnaître le prince président de la république pour empereur des Français;

qu'en adoptant cette détermination, elles ont la ferme confiance qu'elle deviendra pour la France un nouveau gage de leurs intentions pacifiques;

qu'à leur tour, elles comptent sur la loyauté avec laquelle l'empereur des Français remplira les promesses spontanément contractées par lui, quant à l'inviolabilité du repos général;

que les puissances, en acceptant ces promesses, tiennent pour entendu qu'elles servent de confirmation pleine et entière aux actes des gouvernements précédents, quant à la circonscription territoriale des états respectifs, fondée sur les traités dont la France est elle-même l'une des parties contractantes, enfin,

que, dans un parfait accord avec elle, les Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, continueront à veiller à la conservation du *statu quo* consacré par les transactions qui servent de garantie à la sûreté de leurs peuples, comme à l'indépendance, à l'intégrité et au repos de tous les états.

Colloredo,
Malmesbury,
Bunsen,
Brunnow.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Londres, 1852.

Приложение № 72.

Депеша Барона Бруннова — Канцлеру 25 ноября (7 декабря)
1852 г., № 290. Лондонъ.

Помытка Государя: „Tout cela me semble dire“, comme disent les enfants quand ils ont peur: „Дядюшка, боюсь! cela m'est pleinement confirmé „par le rapport, que j'ai reçu ce soir de Gortchakoff; il est curieux combien „l'aveu de la peur est naïf de la part des militaires anglais; c'est triste!“

Monsieur le Chancelier,

La Chambre des Pairs a adopté hier à l'unanimité une résolution semblable à celle, votée par la Chambre des Communes, en faveur du principe du système de liberté commerciale actuellement établi.

Ce sujet de controverse est maintenant épuisé.

Dans la même séance Lord Malmesbury a annoncé à la Chambre haute le changement survenu en France, par lequel la République est transformée en Empire et le titre Impérial substitué à celui de Président.

Le Pr. Secr. d'Etat a déclaré que le Gouvernement de S. M. B., en se conformant aux antécédents établis, vient de reconnaître ce changement et de munir son ambassadeur à Paris de nouvelles lettres de créance.

Une seule circonstance, à l'avis du Pr. Secr. d'Etat, aurait pu faire hésiter le Gouvernement de S. M. B. à prendre cette détermination. Cette circonstance résultait d'une expression, en quelque sorte ambiguë, renfermée dans le Sénatus-Consulte, relative au titre assumé de Napoléon III. On aurait pu en inférer qu'il s'agissait d'une succession héréditaire et légitime, en vertu de laquelle le chef de l'Etat montait sur le trône, de droit. Prévoyant cette difficulté, l'Empereur présent a pris l'initiative pour offrir au Gouvernement de S. M. B. des explications d'où il résulte que cette dénomination se réfère uniquement à l'incident historique qui rappelle que, selon la loi française, deux Princes du nom de Napoléon Bonaparte ont précédé l'Empereur présent. Ni l'un ni l'autre de ces Princes n'ont été reconnus par l'Angleterre. Le Gouvernement français le savait; aussi n'a-t-il point adopté le titre actuel comme étant fondé sur un droit héréditaire, transmis par le premier Empereur. Il a notifié au Gouvernement de S. M. B. que telle n'était pas son intention. L'Empereur s'est énoncé en ce sens dans son discours. Il a déclaré qu'il ne règne qu'en vertu de l'élection de la nation et non pas d'un droit héréditaire. Il a reconnu en outre les Gouvernements qui l'ont précédé au pouvoir et il a accepté la solidarité de tous les actes intervenus depuis 1814.

Le Gouvernement de S. M. B. a été satisfait de ces explications, franchement données, avant qu'elles n'eussent été officiellement réclamées.

De plus, la notification du changement survenu a été accompagnée de la promesse: que la politique de l'Empereur continuerait à rester celle qui a dirigé jusqu'ici celle du Président. Cette politique a été franche et cordiale. Elle n'a cessé de manifester le besoin du maintien de la paix. Les deux pays doivent réciproquement sentir cette nécessité. Un appel à la guerre serait un

crime et une folie. L'un des deux pays ne peut pas subjuguier l'autre. La guerre serait donc une cruauté gratuite.

Lord Canning a demandé sous quelle forme les explications de la France ont été données; il a désiré connaître, en même temps, si elles sont de nature à pouvoir être placées sous les yeux de la Chambre?

Lord Malmesbury s'est borné à dire qu'elles sont parfaitement satisfaisantes et officielles. Aucun membre de la Chambre haute n'a pris la parole pour prolonger la conversation, qui est restée ainsi sans résultat.

Il en a été de même dans la Chambre des Communes. M. Disraeli a fait un exposé très succinct, mais conçu dans le sens des explications données par le Pr. Secr. d'Etat.

Lord John Russell a demandé si la production des pièces relatives à cet événement pouvait présenter quelque inconvénient.

La réponse du Chancelier de l'Echiquier n'a été ni négative, ni affirmative. Le sujet est tombé, sans que le chef de l'opposition ait jugé opportun d'y insister.

Il est à remarquer combien les notabilités parlementaires dans les deux Chambres ont pris soin d'éviter toute discussion sur le fond d'une question qui aurait pu devenir embarrassante pour les relations de l'Angleterre avec la France. Dans la situation actuelle, ce sujet de controverse est trop délicat pour que l'opposition jugeât prudent de s'avancer sur ce terrain. Cette considération a facilité les explications que le Ministère avait à donner. Elles se sont renfermées dans le cercle que mes rapports précédents ont déjà tracé de manière à ne pas exiger de plus amples développements.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Лондres, 1852.

Приложение № 73.

Депеша Барона Бруннова—Канцлеру 17/29 ноября 1852 г., № 278.
Лондонъ.

Помѣтка Императора Николая: „Les aveux à la fin de la dépêche servent à expliquer la lâcheté du Gouvernement. Voilà où en est l'Angleterre!“

Monsieur le Chancelier,

Lord Aberdeen m'a confié la substance d'un message verbal que le duc de Broglie vient de lui faire parvenir en secret. Il a pour objet d'avertir l'Angleterre de se tenir sur ses gardes contre les projets futurs du Prince Louis-Napoléon. Sous l'influence d'un sentiment de vengeance profond, celui-ci paraît méditer une invasion en Angleterre. L'époque de l'exécution de ce dessein reste indéterminée. Mais le plan subsiste. Il faut être préparé à la possibilité de le voir s'accomplir tôt ou tard.

Le meilleur moyen de déconcerter ce plan est de montrer qu'on se tient en mesure d'y opposer une forte résistance. Le caractère de Louis-Napoléon est persévérant, caché et hardi. Cependant, il est aussi calculateur, et d'après

cela il combine ses projets, selon les chances plus ou moins favorables qui peuvent se présenter, pour les mettre à exécution.

S'il croit l'Angleterre insuffisamment armée, il tentera un coup de main avec d'autant plus de rapidité que les risques à courir lui paraîtront nuls.

Sa pensée est d'étonner le monde et de subjuguier la France par le prestige d'un fait d'armes, devant lequel a reculé le génie de son oncle. Après avoir humilié l'Angleterre, il se croirait le maître du Continent.

Cet avertissement, donné par un homme tel que le Duc de Broglie, a produit une forte impression sur Lord Aberdeen. Il est persuadé, plus que jamais, de la nécessité de renforcer le système défensif de l'Angleterre.

Il compte avec plus d'assurance sur les ressources maritimes que sur les moyens militaires de ce pays.

A son avis, les uns comme les autres sont loin d'être au complet.

L'amirauté, il est vrai, dispose d'un matériel immense. Un grand nombre de vaisseaux est en construction; mais les équipages manquent. La marine marchande enlève les bras à la flotte anglaise. L'émigration en Australie a pris de telles proportions qu'on a de la difficulté à trouver assez de matelots, même pour le service de la marine marchande.

Cependant, Lord Aberdeen reste convaincu que la sûreté de la Grande-Bretagne repose *essentiellement* sur sa supériorité *sur mer*.

Il ne croit pas à la possibilité de soutenir sur terre ferme une lutte contre une armée française. Il m'a dit à ce sujet une chose qui m'a beaucoup surpris.

„Ce n'est qu'après deux campagnes que le Duc de Wellington est parvenu à organiser une armée capable de se mesurer avec les Français. Nous n'avons plus le Duc pour chef et nous aurions à recommencer notre apprentissage militaire. Nous commencerions par être battus, même à forces égales. Cinquante mille Français battraient cinquante mille Anglais; et nous n'en avons pas autant à opposer à une invasion soudaine. Hardinge fait tous ses efforts pour réorganiser notre système défensif; mais, en ce moment, il est aussi alarmé que je le suis sur la gravité de la situation.

„Lord John Russell, je le sais, pense comme moi. Nous nous réunirons tous deux pour prêter notre appui au Gouvernement, afin de l'aider à prendre les mesures de précaution indispensables. Lord Derby connaît nos intentions à cet égard. Lord Lansdowne, de son côté, s'est énoncé dans cet esprit. Mais, il faut pour cela du temps, et je persiste à croire, que si nous ne sommes pas les maîtres sur mer, nous risquons d'être battus sur terre ferme.

„Ces considérations me font doublement sentir le besoin de resserrer nos liens avec nos Alliés du Continent. Notre union seule peut tenir Louis-Napoléon en échec. S'il nous croit divisés, il tombera sur nous, les uns après les autres. Il commencera par celui qu'il croira le moins préparé à se défendre“.

Je vous rapporte, M. le Chancelier, ces paroles de Lord Aberdeen dans leur simple expression sans y joindre de commentaire. Vous savez qu'il est habituellement porté à voir les choses en noir; pourtant, cette fois-ci, le message du Duc de Broglie me paraît justifier suffisamment ces préoccupations.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Londres, 1852.

Приложение № 74.

Депеша Графа Буоля—Графу Менсдорфу 2 декабря 1852 г. Вѣна.

Monsieur le Comte,

Pressé par le départ du courrier, porteur de mes dépêches du 28 novembre, j'ai dû me borner à Vous indiquer sommairement le contenu des communications, dont M. de Fonton venait de s'acquitter d'ordre de sa Cour.

Nous allons maintenant entrer dans quelques détails et rendre l'impression que ces importantes pièces ont faite sur nous avec cette franchise, qui seule convient aux relations entre deux Cours intimement liées.

Nous commençons par relever avec satisfaction que nous nous sommes convaincus qu'il y a parfait accord entre nous et le Cabinet de St-Petersbourg dans l'appréciation du chiffre III, et que nous nous sommes également rencontrés avec lui en instruisant notre Représentant à Paris de la conduite qu'il aurait à tenir dans l'éventualité où le Gouvernement français inviterait le Corps diplomatique à assister à l'inauguration de l'Empire.

Comme M. Hubner a reçu par la dépêche du 18 novembre, que Vous connaissez, l'ordre d'agir, même dans les questions de détail, de concert avec MM. ses collègues de Russie et de Prusse, il considérera, nous n'en doutons pas, les instructions que M. de Kisséléff a emportés en quittant St-Petersbourg, comme le supplément des siennes. Du reste, M. Hubner vient de nous mander, que le Gouvernement français ne semblait pas avoir l'intention d'inviter le Corps diplomatique à la cérémonie en question.

Si nous avons bien saisi toute la pensée de M. le Comte de Nesselrode, il a eu dans son dernier travail deux objets en vue: d'un côté, il lui tenait à cœur d'éviter quelque compromission avec la France, de l'autre, il a voulu déblayer le chemin, qui conduirait à une entente plus intime des trois Cours avec l'Angleterre. Pour atteindre ce double but, les Souverains Alliés devraient, dans son sens, se relâcher du strict et rigoureux maintien des arrangements secrets dont ils sont convenus. En effet, les dernières propositions de M. le Comte de Nesselrode nous semblent déjà reposer sur cette nouvelle base. Notre dépêche № 2 du 21 novembre nous est témoin, que la pensée d'apporter quelques modifications à la lettre des arrangements du mois de mai nous n'est pas restée étrangère. Mais, tenant à remplir scrupuleusement des engagements pris envers nos alliés, nous avons déclaré que nous n'entendions pas en altérer l'esprit, et qu'en tout cas nous n'agirions que d'un parfait accord avec nos alliés.

Or, le Cabinet de St-Petersbourg nous semble aller plus loin que nous dans le sens d'une modification des arrangements du mois de mai.

La lettre de Sa Majesté l'Empereur Nicolas au Président dit: „Toutes les Puissances sont unanimes à reconnaître la nouvelle forme de Gouvernement que, dans la plénitude de son indépendance intérieure, la France est à la veille de se donner“, et ne semble attacher à cette assurance d'autre restriction que la non-reconnaissance du chiffre.

La dépêche au Baron de Brunnow du 8/20 novembre dit: „Nous serions pour notre part disposés à faire l'abandon de nos vues intérieures relativement à l'acte de la reconnaissance, pourvu que l'Angleterre veuille s'associer à nous

dans le refus d'accepter le chiffre, que Louis-Napoléon prétend ajouter à son nom". Ainsi l'unique réserve sous laquelle les trois Puissances reconnaîtraient le nouvel Empereur, ne porterait que sur le fait, que ce titre dynastique ne serait pas reconnu par nous,—point important—mais incidentel, et qui ne se trouverait même pas compris dans les prévisions qui avaient engagées les trois Cabinets à insister sur certaines garanties *avant de procéder à la reconnaissance officielle* (подчеркнуто Государемъ), comme M. le Comte de Nesselrode l'a marqué lui-même dans l'une de ses dépêches du 28 octobre à M. de Meyendorff.

Les deux considérations qui ont dirigé la pensée du Cabinet russe dans son dernier travail ont sans doute aussi un grand poids à nos yeux. Mais il nous sera permis de le répéter, tout en les faisant également entrer dans nos communications, nous nous sommes appliqués à circonscrire nos propositions dans les limites de nos engagements antérieurs. Toutefois, si nos alliés croient ne plus devoir tenir à la lettre de ses engagements ou au moins leur donner une interprétation plus large, nous ne nous refuserions pas à les suivre dans cette voie. Seulement il nous semblerait important de nous entendre au plus tôt (et le temps presse) sur le minimum auquel les engagements, auxquels nous nous sommes réciproquement liés, seraient à réduire.

Nous nous permettons à ce sujet de faire les propositions suivantes :

1) qu'il soit bien entendu que la reconnaissance ne pourra jamais se faire que simultanément par les trois Cours („s'entend", написал Государь). Qu'elles se réservent, ne fût-ce que pour la forme, de se concerter sur la nature plus ou moins acceptable du nouveau Gouvernement en France et que nos Représentants à Paris auront à attendre les instructions qu'ils recevraient de leurs Cours respectives;

2) que si nous ne pouvons pas obtenir du Gouvernement français l'expression spontanée des garanties sur lesquelles nous avons cru devoir insister, nous en ferions mention au moins comme d'un fait, qui s'entendrait de soi-même dans notre acte de reconnaissance, et qu'il y fût déclaré que nous sommes décidés à veiller sur le maintien des droits reportant des traités et sur le respect de la circonscription territoriale, telle qu'elle existe maintenant („certes", написал Государь);

3) qu'il reste entendu que le chiffre III ne sera pas reconnu par nous, et que la prétention de ce titre sera toujours regardée comme non-avenue. Il s'en suit qu'on s'en tiendrait au titre d'Empereur des Français („le mieux est de le passer sous silence et de ne pas donner d'autre titre qu'Empereur des français tout court", помѣтил Государь);

4) que si l'annonce officielle faisait mention du chiffre III, les trois Cours déclareraient ou dans la réponse même, ou sous une autre forme, qu'elles ne sauraient le reconnaître. Tout en opinant pour une *protestation pacifique*, nous ne saurions voter pour une *protestation tacite*. Passer la chose complètement sous silence, semblerait peu digne pour nos Souverains, et ce silence pourrait plutôt être interprété comme un *consentement tacite* („certes pas" — помѣтка Государя);

5) que si la question de l'hérédité devait être agitée par le Gouvernement français de manière à ce que nous fussions mis dans le cas de nous expliquer à ce sujet, nous déclarerions que cette question devra avant tout

être prise en considération par les trois Cours. Il est bien entendu que l'engagement formel qu'elles ont contracté de ne pas céder unilatéralement sur ce point, reste en vigueur („s'entend“ — помятка Государя);

6) de nous entendre sur la courtoisie à employer vis-à-vis du nouvel Empereur soit dans la réponse, qu'il s'agira de faire à sa lettre de notification, soit dans les lettres de Cabinets, qu'on sera dans le cas de lui adresser à l'avenir. Employera-t-on le titre de „Sire“ ou bien celui de „Mon Frère“ („sire et Votre Majesté, et pas de frère“, написаль Государь)?

L'empereur, mon Auguste Maître, ne se détacherait pas de ses alliés, s'ils se décidaient pour la dernière de ces alternatives, mais nous nous rangerions, nous l'avouons, de meilleur gré de l'avis que les rapports avec un Souverain élu du peuple, auquel nous ne reconnaissons pas de dynastie, ni par le passé, ni pour l'avenir, comporteraient une autre courtoisie que celle que s'accordent les Monarques de la vieille Europe („bien sûr“, написаль Государь).

Ce seraient là, à notre avis, les dernières limites auxquelles nous pourrions nous laisser pousser par le désir d'éviter une compromission avec la France et de marcher de commun accord avec le Cabinet de Londres. Sans doute, nous aussi nous apprécions tout le prix d'un rapprochement avec l'Angleterre, mais il nous semble que nous devons nous mettre en garde de ne pas nous laisser complètement pousser en dehors de nos principes.

Que cette apostasie viendrait de trop de complaisance pour l'Angleterre qui ne se montre guère disposée à jamais régler sa marche d'après celle des cours alliées, ou bien qu'elle fût amenée par l'outrecuidance de la France, l'effet en serait toujours le même. Les conséquences d'une trop grande complaisance dans cette dernière direction ont été relevées par M. le Chancelier de l'Empire lui-même avec tant de lucidité et appuyées de faits si flagrants, qu'il ne nous reste rien à y ajouter. Le Chancelier relève avec justesse qu'on n'a déjà que trop cédé. Partageant cette opinion, nous en appelons avec d'autant plus de force aux sentiments et aux principes de nos Alliés, et nous les engageons vivement à s'unir à nous dans la résolution de ne pas aller plus loin dans cette voie périlleuse. Nous avons fait preuve jusqu'à présent de scrupulosité à maintenir le programme dont nous étions convenus avec nos intimes alliés, nous serions même prêts à y revenir encore aujourd'hui; mais notre conscience ne nous permettrait pas de pousser les concessions au delà de ce que nous proposons ici dans l'intérêt des principes, que nous regardons comme la seule ancre de salut et qui ne pourront être sauvés que par la fermeté des trois Puissances, qui ont pris ces principes pour base de leur politique.

En mettant la présente dépêche sous les yeux de M. le Comte de Nesselrode vous prierez S. Exc. de nous faire connaître au plus tôt l'accueil, qu'Elle aura fait à nos propositions par rapport aux modifications, que les trois Cours pourraient se décider à apporter à leurs arrangements du mois de mai. Nous nous attendons à recevoir incessamment par le télégraphe la nouvelle de la proclamation de l'Empire, il est donc fort à désirer que chacun des Cabinets Alliés sache quel langage il a à tenir et quelle marche il a à suivre pour être parfaitement sûr de se rencontrer avec les deux autres Cabinets.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Австрие, 1852.

Приложение № 75.

Докладъ Графа Нессельроде — Императору Николаю Павловичу
1852 г., 4 декабря.

Ne pouvant, à mon vif regret, me rendre moi-même chez Votre Majesté, je prends la liberté de soumettre ci-joint à Son approbation une dépêche au Baron de Brunnow, que je tiendrai à expédier par un courrier anglais qui part demain au soir. Vous aurez, Sire, pris connaissance des projets de réponses au gouvernement français que nous propose le Cabinet autrichien. Je dois Vous avouer que je préfère pour le fond comme pour la forme, celles que je me suis promis de présenter avant-hier à Votre Majesté et qu'il me semble utile de maintenir sans y rien changer. J'ai eu à ce sujet une longue délibération avec le Baron de Meyendorff qui partage complètement mes idées. N'auriez-Vous pas la bonté, Sire, de le faire venir pour Vous en rendre compte et me faire donner par lui Vos ordres définitifs sur une affaire qui ne souffre pas un trop long délai.

Nesselrode.

Ce 4 décembre 1852.

Резолюція рукою Императора Николая I.

„Je n'ai pas encore vu Meyendorff, mais je ne veux pas tarder à vous dire que je suis tout à fait de votre avis sur la notification à faire à Paris; nous en resterons à ce que vous m'avez parlé. Je reste aussi à la résolution de ne m'en signer tout court, comme je l'ai fait jusqu'ici, *votre ami* Nicolas“.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Доклады, 1852.

Приложение № 76.

Депеша Фонтана—Канцлеру 28 ноября (10 декабря) 1852 г., № 174.
Вѣна.

Monsieur le Chancelier,

Dans sa dernière communication le Cabinet de Vienne avait énuméré au Cabinet Impérial et à celui de Berlin les six points qui, selon son opinion, devaient servir de base à la réponse concernant la transformation du Gouvernement en France et régler l'attitude des trois Cours vis-à-vis du nouvel Empereur.

M. le Comte d'Arnim, ayant, il y a deux jours, annoncé en ma présence à M. le Comte de Buol que le Gouvernement Prussien était d'accord sur les six points susmentionnés, M. le Ministre des affaires étrangères lui fit observer que le sixième posait une question sur les titres et courtoisies à donner à Louis-Napoléon dans les lettres, que les Souverains des Cours Alliées seraient dans le cas de lui adresser. Qu'il s'agissait de savoir si on lui donnerait le titre de „Monsieur mon Frère“ ou seulement la qualification de „Sire“.

M. le Comte de Buol, pensant que l'occasion pourrait se présenter prochainement, a prié M. d'Arnim de demander à son Gouvernement une réponse précise et m'a invité à adresser la même prière à Votre Excellence. Il répéta à cette occasion qu'il se rangerait à l'avis des deux Cabinets, mais qu'il était fâché d'avoir soulevé cette question, car, bien qu'il ne sentit que trop la différence existante entre les Souverains héréditaires et légitimes de l'Europe et l'Empereur électif que vient de se donner la France, il ne pouvait se dissimuler d'un autre côté que puisque les Cours Alliées lui reconnaissent le titre, Elles feraient tout aussi bien peut-être de ne pas lui refuser les courtoisies qui y sont attachées. Ce refus, ajouta le Ministre, aurait en effet des apparences de bouderie et de mauvaise humeur peu conformes à la dignité des trois Puissances.

Je crois de mon devoir de rendre compte à V. E. de cette conversation en ajoutant qu'en général la pensée de garder à l'égard de Louis-Napoléon une position amicale et prévenante, mais franche et qui ne lui cacherait pas, lorsque cela paraîtrait nécessaire, les vérités même désagréables, qu'on aurait à lui dire, semble prendre de plus en plus de la consistance dans l'esprit de M. le Comte de Buol, comme étant la plus appropriée à la situation et à ce que l'on connaît du caractère de Louis-Napoléon.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Autriche, 1852.

Приложение № 77.

**Copie d'une dépêche à M. de Fonton (à Vienne), en date de
St-Petersbourg, le 6 décembre 1852, № 448.**

На проектъ: „Быть по сему“.

Pour répondre le plus promptement et le plus complètement possible aux communications autrichiennes du 2 décembre, relativement aux différents points à observer dans notre acte de reconnaissance de l'Empire, je m'étais immédiatement occupé, dès la réception de la notification officielle du Gouvernement Français, à préparer sur ce sujet deux pièces, renfermant: 1) la reconnaissance même, 2) les réserves à l'égard du chiffre III, et mon intention était de les envoyer aussitôt à Vienne pour être soumises à l'examen du Gouvernement Autrichien. Ces projets étaient prêts et avaient déjà été placés sous les yeux de l'Empereur, lorsque j'ai appris, par Vos dépêches du 27 novembre (9 décembre), que le Cabinet de Vienne lui-même s'occupait d'un travail semblable et allait nous transmettre deux projets de dépêches à M. Hübner rédigés dans le même but. J'ai dès lors préféré attendre ceux-ci, avant d'expédier les nôtres, à l'effet de les comparer préalablement. C'est ce que nous venons de faire en recevant les deux minutes qui nous ont été communiquées. Examen fait de leur teneur, nous y avons trouvé avec une véritable satisfaction que pour le fond des idées, comme pour l'énoncé des principes, les deux Cours Impériales sont parfaitement d'accord.

Peut-être le Cabinet de Vienne trouvera-t-il la couleur et les termes de nos pièces plus prononcées que dans les siennes. Mais les Cabinets Alliés, n'ayant pas reçu du Gouvernement français des explications officielles préalables, ainsi qu'il avait été arrêté dans le Protocole du mois de mai, nous croirions qu'il est d'autant plus nécessaire qu'elles appuient fortement sur les conditions auxquelles elles entendent subordonner leur entrée en relations avec ce Gouvernement. C'est pourquoi nous nous sommes prévalus, dans notre réponse à la France, non seulement des garanties générales énoncées dans la notification même, mais de celles plus significatives articulées dans le discours qu'a tenu le nouvel Empereur au Sénat et au Corps Législatif à Saint-Cloud. C'est aussi pourquoi, officiellement, nous avons cru devoir faire allusion au Message. Ce que nous donnons à entendre au sujet du traité de Paris, de l'hérédité rétrospective ou future, et de notre intention de ne point engager l'avenir au delà des limites du fait actuel, est conforme à l'esprit du Protocole signé en mai.

Je dois ajouter que M. de Castelbajac ne m'a adressé aucune note ou dépêche écrite, relativement à l'avènement du nouvel Empereur des Français, et qu'il s'est borné, dans un entretien avec moi, à me remettre de la main à la main copie de la note de M. Drouyn de Lhuys à M. de Kisséleff. Cette circonstance expliquera au gouvernement autrichien pourquoi la notification nous étant arrivée ici par l'organe de notre ministre à Paris, c'est également par lui que nous y répondons; et pourquoi nous avons cru devoir, au début de notre pièce, parler de la nécessité où nous nous sommes trouvés, avant de répondre, de nous concerter avec nos alliés, n'ayant eu aucune occasion de l'exprimer par écrit, comme l'a fait le gouvernement autrichien dans son premier accusé de réception à M. de La Cour, et ayant dû me borner à en prévenir verbalement le ministre de France.

M. le Comte de Buol remarquera encore que pour répondre à la notification nous avons préféré la forme adoptée par le gouvernement français lui-même, attendu qu'il nous importait de constater les motifs et les conditions de notre reconnaissance de la manière la plus officielle. Quant à la question plus délicate de nos réserves sur le chiffre III, nous avons, à l'instar du Cabinet de Vienne, choisi la forme d'une dépêche à remettre en copie à M. Drouyn de Lhuys.

Le Cabinet de Vienne examinera jusqu'à quel point il lui convient de donner à ses pièces un plus grand degré de conformité avec les nôtres. Comme après tout le fond des idées et des principes est entièrement le même dans les unes et les autres, et qu'il n'est pas absolument besoin que les expressions en soient strictement identiques, ni que les phrases et les raisonnements s'y enchaînent de la même façon, il n'y aurait à nos yeux aucun inconvénient à ce que le Cabinet de Vienne, s'il ne croit pas pouvoir adopter nos rédactions, maintint les siennes ou en rendit les termes plus explicites, ainsi qu'il en admet éventuellement l'opportunité dans ses dépêches au Comte de Mensdorff du 10 décembre.

Quant à la remise des lettres de créance, le Cabinet Autrichien s'apercevra qu'il existe aussi une nuance à ce sujet dans la marche des deux Cours. Nous expédions les nôtres immédiatement, et M. de Kisséleff a l'ordre de les remettre dès qu'il aura reçu l'assurance que les lettres de créance françaises

ont été acheminées à St-Pétersbourg. Au contraire, d'après le projet autrichien, les lettres de créance des trois Cours ne seraient expédiées à Paris, qu'après que celles du nouvel Empereur seraient parvenues à Vienne, à Berlin et à St-Pétersbourg. Il est possible que ce mode soit en effet plus conforme aux usages reçus, mais si M. le Comte de Buol veut bien se rendre compte des distances qui nous séparent de Paris, il se convaincra que le mode adopté par lui amènera de grands retards dans la remise simultanée au gouvernement français des lettres de créance des trois Cours, et puisqu'il veut autant que possible abréger ce délai, il jugera peut-être à propos d'adopter, pour gagner du temps, la manière de procéder que nous avons choisie. Comme le Comte de Buol, nous attachons à cette simultanéité le plus grand prix, parce que, comme lui, nous pensons que les trois Puissances ne possèdent aucun moyen plus efficace pour contenir le nouvel Empereur dans les limites que les traités assignent à la France, que de lui présenter en chaque occasion leur ferme et indissoluble union. Aussi M. de Kisséleff reçoit-il l'instruction de ne remettre au gouvernement français et ses lettres de créance et les deux pièces qui les accompagnent, que quand ses deux collègues d'Autriche et de Prusse auront été mis en mesure de s'acquitter de ces mêmes communications.

Une certaine latitude lui sera laissée quant aux nuances dans l'exécution et aux questions de forme qui pourraient être jugées nécessaires à Vienne, à Berlin ou à Paris même.

Recevez, etc. . . .

Приложение № 78.

Докладъ Нессельроде — Императору Николаю Павловичу
7 декабря 1852 г.

Comme la suppression du *Bon Frère* sera la pilule la plus difficile à faire avaler au nouvel Empereur, et que d'un autre côté il serait à regretter que cette question d'étiquette amenât la rupture de nos relations avec la France, j'ai cru utile de fournir à Kisséleff, dans une lettre particulière, quelques arguments propres à prouver à Louis-Napoléon, que Votre Majesté n'a été guidée dans cette circonstance par aucune prévention personnelle contre Lui. Je me fais un devoir, Sire, de soumettre le projet de cette lettre à Votre haute approbation.

Nesselrode.

Резолюція Императора :

C'est *admirable* de force et de vérité. Je vous engage d'en faire part à Mensdorff et Rachow.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Доклады, 1852 г.

Copie d'une lettre particulière à M. de Kisséleff (à Paris), en date de St-Petersbourg, le 8 décembre 1852, № 455.

„Быть по сему“.

L'examen de Vos lettres de créance amènera sans doute, mon cher Kisséleff, quelques discussions peu agréables entre Vous et le gouvernement français. Je compte sur Votre habileté et sur Votre esprit conciliant pour lui en adoucir l'amertume; et voici entre autres quelques-unes des explications que Vous pourriez, ce me semble, lui donner à l'appui de la formule que nous avons choisie, nos alliés et nous, en nous adressant au nouvel Empereur.

Pour lui éclaircir pourquoi nous nous abstenons de l'appeler notre bon frère, il faut faire un peu d'archéologie, et se demander d'où vient cette qualification de *frère*. Au bon temps, quand tous les empereurs et rois l'étaient uniquement et purement *par la grâce de Dieu*, en se traitant de frères, que voulaient-ils dire? Qu'ils reconnaissaient un principe commun, qu'ils avaient tous même origine,—qu'ils étaient enfants du même Dieu, nés du même sang, frères et cousins en un mot. Cette parenté là n'existe pas entre nous et les nouveaux pouvoirs d'origine populaire et démocratique. Or, Louis-Napoléon a beau s'intituler empereur par la grâce de Dieu, sa monarchie nouvelle ou renouvelée porte au front la couronne révolutionnaire. Il existe aussi en vertu de la souveraineté du peuple, du suffrage universel; il représente les idées de 1789; et suivant le rapport au sénat, *la Démocratie organisée*. Il a par là établi lui-même qu'il existe une distinction marquante entre lui et nous; que nous ne sommes pas de sa famille, et en nous abstenant de l'appeler frère, nous ne faisons que le prendre au mot.

Mais on peut être *ami*, sans être *frère*, et c'est là pourquoi l'Empereur a choisi cette qualification pour un prince, dont, abstraction faite de son principe qui n'est pas le nôtre, Il aime et estime les qualités personnelles. Sous ce rapport, observez-le bien, il est mieux traité que Louis-Philippe. Car nous n'avons pas la prétention d'exiger autre chose qu'une parfaite réciprocité, et sous cette forme amicale, si elle est adoptée mutuellement, rien n'empêchera que les relations personnelles de Souverain à Souverain ne se poursuivent à leur avantage et à leur satisfaction réciproque.

Louis-Napoléon veut boire à deux coupes. Il voudrait pouvoir y mêler Révolution et Monarchie, Election et Hérédité. Il faut pourtant bien qu'il choisisse; c'est trop de vouloir cumuler les bénéfices de son origine et les prérogatives de la nôtre.

S'il ne goûtait pas ces raisons et se plaignait d'être traité d'une manière *blessante*, dans ce cas faites-lui remarquer que c'est à lui qu'en est la faute. Qui, le premier, a été blessant? Qui, par exemple, l'obligeait à élever sans nécessité si haut le principe tout populaire de la Monarchie Napoléonienne, à le montrer aux peuples comme un drapeau arboré contre le nôtre, à proclamer son Gouvernement *le plus légitime de tous*? S'il oppose ainsi principe à principe, a-t-il droit de ce plaindre que, comme lui, nous en constatons l'opposition?

Sur le chapitre des choses blessantes, Vous pourriez dire au gouvernement français qu'en tout et partout l'initiative lui en appartient. Rappelez-lui les provocations et les souvenirs gratuits évoqués dans le Message, le défi lancé non moins gratuitement aux Puissances par le nom de Napoléon III. Tout cela n'est pas de la diplomatie. Ce ne sont pas là des affaires d'étiquette, des formules de lettres, plus ou moins polies, destinées à mourir dans l'ombre des chancelleries et dans la poussière des archives. Ce sont de beaux et bons coups de trompette répercutés à qui mieux mieux par sénateurs, préfets et journaux, et dont la France et l'Europe ont retenti. On commence par nous attaquer publiquement, ostensiblement, et l'on demande ensuite à être traité avec toutes les formes et procédés qui n'appartiennent qu'à un échange de positions et de bienveillance réciproques. Le nouveau Pouvoir ne pourra certainement se plaindre de n'avoir point été suffisamment averti. L'Empereur, en lui écrivant, lui avait assez fait sentir ce à quoi il devait s'attendre. On l'a prévenu qu'en persistant dans les voies où il s'engageait, il allait se mettre en dehors de l'Europe, et se placer dès le début dans une position volontairement fautive. Cette fautive position qu'il a choisie, délibérément et obstinément, en voici la première conséquence.

Tel serait le *fond* des idées que Vous auriez, mon cher Kisséleff, à développer au gouvernement français; quant à la *forme*, elle Vous appartient, et Vous choisirez celle qui Vous paraîtra la plus appropriée aux hommes et aux circonstances. Tempérez de miel, autant que possible, l'absinthe que nous Vous versons.

Quant au résultat, quel qu'il soit, j'ai peine à le croire aussi grave que pourraient le faire supposer les insinuations comminatoires indirectes de M. Drouyn de Lhuys. Son gouvernement y regardera à deux fois avant de rompre, pour une simple question d'étiquette, toutes relations diplomatiques avec les trois principales Puissances du continent. Des inconvénients, il y en aura, comme il y en a eu sous Louis-Philippe. Mais, étant *trois* à les combattre, nous avons cette fois plus de chances pour les neutraliser.

Recevez, etc...

Тамъ же. Карг. Paris, 1852.

Приложение № 80.

Будбергъ — Канцлеру II (23) декабря 1852 г., № 146. Берлинъ.

Помѣтка Императора Николая: „La lâcheté du Roi prend le dessus“.

Monsieur le Chancelier,

Le courrier que Votre Excellence m'a expédié le 6 dernier est arrivé à Berlin ce matin et a de suite continué sa route pour Vienne. Je n'ai point tardé à communiquer les dépêches de Votre Excellence au Baron Manteuffel qui les a portées sans perte de temps à la connaissance de S. M. le roi.

Le président du conseil vient de me dire que Sa Majesté avait ordonné de renforcer quelques-unes des expressions dans les dépêches qui seront adressées au Comte Hatzfeld pour les mettre plus en harmonie avec celles que recevra M. de Kisséleff.

Quant à la formule de courtoisie à adopter par les puissances à l'égard de l'empereur des français, le Baron Manteuffel m'a dit, qu'à la suite des entretiens que le roi avait eus avec S. M. l'empereur d'Autriche, Sa Majesté ne croyait pas pouvoir refuser au nouvel empereur le titre de „Monsieur mon Frère“.

Le roi a ajouté que c'était pour lui en quelque sorte une question de piété filiale puisque feu S. M. le roi, son auguste père, avait accordé le même titre de courtoisie à Louis-Philippe.

Je ne pus m'empêcher d'exprimer au Baron Manteuffel mes sincères regrets de voir la Prusse se séparer de nous dans cette question, si je lui en témoignai mon étonnement puisque, il y a peu de temps encore de cela, S. M. paraissait être dans des dispositions tout à fait contraires à ses résolutions actuelles.

Le Baron Manteuffel me confia au reste, que le Roi lui avait ordonné d'écrire aujourd'hui même à Vienne au sujet de cette question et qui, dans le cas où S. M. l'Empereur d'Autriche insisterait sur la nécessité de ne faire usage à l'égard de Louis-Napoléon que de la formule de „mon bon ami“, S. M. s'y résoudrait également.

M. de Manteuffel adresse ci-joint sur les affaires de France une expédition au Comte Henckel que celui-ci sera chargé de porter à la connaissance du Cabinet Impérial. Je me borne donc à transmettre à Votre Excellence ces informations fort incomplètes et écrites dans la plus grande hâte.

Тамъ же. Карт. Berlin, 1852.

Приложение № 81.

Графъ Буоль — Графу Менсдорфу 24 декабря 1852 г. Вѣна.

Помытка Государя: „C'est pitoyable, il s'entend que je resterai cependant inébranlable dans ma résolution. Mais le Comte de Buol est inexcusable“.

Monsieur le Comte,

L'accueil que S. M. l'Empereur Nicolas et M. le Chancelier de l'Empire ont fait à notre expédition du 2 décembre, nous autorise à espérer que le Cabinet de St-Pétersbourg aura également agréé nos propositions du 10 décembre, qui au fond n'étaient que les corollaires des prémisses que nous avions établis dans nos dépêches précédentes.

Le Cabinet de Berlin, de son côté, nous a déjà fait connaître sa pleine et entière adhésion aux projets des dépêches que nous nous proposons de transmettre à M. Hubner et nous a communiqué les minutes de celles qu'il

pense adresser à M. le Comte de Hatzfeld. La seconde de ces dépêches rend notre propre pensée avec une telle clarté que nous nous proposons de nous en approprier quelques passages.

Le Cabinet de Berlin nous a témoigné le désir que les représentants des trois Cours alliées à Paris s'acquittent des démarches dont ils vont être chargées, l'un immédiatement après l'autre et dans l'ordre indiqué par la distance qui sépare Berlin, Vienne et St-Pétersbourg de Paris; nous avons accédé à cette proposition.

La Cour de Prusse nous ayant fait savoir qu'elle penchait pour la courtoisie „Monsieur mon frère“ nous l'avons assurée, que nous adopterons la même courtoisie, ayant dans nos dépêches du 2 décembre tout en nous prononçant plutôt pour une autre formule, déclaré que nous nous rangerions de l'opinion de nos alliés.

Comme le Cabinet prussien aura fait valoir sa proposition également à St-Pétersbourg, nous espérons que S. M. l'Empereur Nicolas ne la repoussera pas. Quant à nous, nous avons aujourd'hui un motif particulier d'y accéder. Nous venons d'apprendre de bonne source, que le nouvel empereur est résolu à ne pas accepter les lettres qui s'éloigneraient dans la courtoisie des formes adoptées généralement pour la correspondance entre les souverains. Nous risquerions donc, en persistant dans l'intention que nous avons en dernier lieu, de nous créer un embarras, qui nous serait très pénible en ce que nous pourrions nous trouver placés vis-à-vis de la France dans une position différente de celle de la Prusse. Nous avons du reste consulté nos archives et avons acquis la certitude que lors de la reconnaissance de l'empereur Napoléon en 1806 l'empereur François lui a donné le titre de Monsieur mon frère, et que le même titre a été donné par nos souverains aux rois de Pologne, qui, à l'égal de Louis-Napoléon, devaient leur trône à l'élection du peuple. Nous attendons maintenant avec impatience, que le Cabinet Impérial de St-Pétersbourg veuille nous communiquer les projets des dépêches qu'il prépare pour M. de Kisséleff. Nous sommes pleinement rassurés sur ce que ces dépêches rendront les mêmes pensées que les projets de dépêches à M. Hubner et le Comte de Hatzfeld; mais il se pourrait que nous trouvassions dans la rédaction du Cabinet de Russie quelques passages exprimant plus clairement ou plus explicitement ce que nous n'avons que touché, et nous modifierions en ce cas notre dépêche. Dès que nous serons en possession des communications de M. le Comte de Nesseirode, nous ne différerons pas un instant l'expédition des instructions pour M. Hubner. Il recevra l'ordre de surseoir à toute démarche en attendant que ses collègues de Russie et de Prusse aient reçu de leurs cours les directions nécessaires, afin que nos représentants puissent concerter entre eux les derniers arrangements pour la remise des importantes communications dont ils auront à s'acquitter.

D'après ce que Vous me mandez, M. le Comte, par un rapport télégraphique, qui m'est parvenu dans l'espace de cinq jours et que Vous venez de confirmer par vos relations les plus récentes, le Cabinet de St-Pétersbourg a favorablement accueilli le memorandum anglais du 3 décembre, et a cru y voir un rapprochement du ministère Britannique aux trois Cours alliées. La précipitation avec laquelle le Cabinet de Londres venait de reconnaître à lui seul le nouvel Empereur des Français, ne nous a pas permis, nous l'avouons,

de tirer du mémorandum des inductions trop favorables pour nos rapports futurs avec l'Angleterre. Toutefois la dépêche ci-jointe en copie à l'adresse de M. le Comte de Coloredo prouve, que nous avons pris acte du passage du mémorandum qui semble constater l'identité de la politique du cabinet anglais avec celle des trois cours alliées, dans l'éventualité, où les actions du nouvel empereur ne seraient pas d'accord avec ses promesses pacifiques. En ce cas, et dans la supposition qu'à cette époque un ministère conservatif dirigeât la politique de la Grande-Bretagne, le mémorandum du 3 décembre pourrait peut-être servir de point de départ pour un rapprochement plus intime entre les quatre cours, si toutefois la phrase de ce mémorandum, d'après laquelle les quatre cours veilleront à la conservation du status quo *dans un parfait accord avec la France*, ne tend pas à exclure toute entente entre ces cours sans la participation de la France.

Recevez, etc. . . .

Buol.

Vienne, le 24 décembre 1852.

Тамъ же. Карл. Autriche, 1852.

Приложение № 82.

Канцлеръ — Фонтону въ Вѣну 27 декабря 1852 г., № 476.
С.-Петербургъ.

На проектъ написано: „Быть по сему“.

Nous venons de recevoir vos rapports du 17/29 décembre. Il vous aura été facile de pressentir d'avance l'impression qu'ils ont dû produire sur l'esprit de l'Empereur.

Quelle que puisse être la rédaction définitive des deux notes transmises à M. Hubner en réponse à la notification de l'Empire, les nuances qui pourraient subsister entre ces deux pièces et les nôtres n'auront plus qu'une faible importance, à côté de la distinction bien autrement nette et tranchée que va subir à Paris la position des trois cours alliées, par le fait de la différence des formules de courtoisie adoptées dans leurs lettres de créance.

Nous avouons que le changement qui s'est opéré dans l'opinion de nos deux alliés, à ce sujet, nous a surpris péniblement de la part surtout du Cabinet autrichien, après le ton si énergique et si décidé de ses communications du 2 décembre. Dans ces communications, M. le Comte de Buol, écrivant sous l'impression que nous avons peut-être été portés à faire trop de concessions à l'espoir un moment nourri par nous de rattacher l'Angleterre aux trois puissances, — insistait avec force sur la nécessité de ne pas trop nous écarter des engagements auxquels, en mai nous nous étions liés réciproquement, et articulait 6 propositions, comme le *minimum* des concessions auxquelles il pourrait se résoudre. Dans cette espèce d'ultimatum figurait, comme 6-me point, la formule de courtoisie à employer auprès du nouvel empereur, et sans refuser précisément son assentiment au titre de *Monsieur*

mon frère, s'il était adopté par les cours de Russie et de Prusse, le cabinet de Vienne déclarait toutefois qu'il voterait de préférence pour un autre titre. Ses expressions à ce sujet sont aussi claires que possible: „Emploiera-t-on“, dit le Comte de Buol, „le titre de *Sire* ou bien celui de *mon frère*, l'Empereur, mon A. M., ne se détacherait pas de ses alliés, s'ils se décidaient pour la dernière alternative, mais nous nous rangerions, nous l'avouons, de meilleur gré de l'avis que les rapports avec un souverain élu du peuple, auquel nous ne reconnaissons de dynastie, ni par le passé, ni pour l'avenir, comporterait une autre courtoisie que celle que s'accordent les monarques de la vieille Europe“.

De son côté, le Cabinet Prussien, par une dépêche adressée à M. de Rochow le 6 décembre, nous informait: „De l'assentiment qu'a donné le roi aux six points mentionnés par l'Autriche, et que l'on peut à juste titre considérer comme le minimum des obligations réciproques auxquelles les stipulations secrètes du mois de mai pourront éventuellement être réduites“.

Nous le demandons à nos deux alliés, est-il rien de plus positif? Et de l'assentiment de l'un comme de la préférence de l'autre, pouvions-nous conclure autre chose, sinon que la question du titre dépendait dès lors uniquement du choix qu'en ferait l'Empereur.—M. le Comte de Buol insistait fortement (point 1 de ses propositions du 2 décembre), pour que la reconnaissance de l'Empire eût lieu à Paris *simultanément*, résolution sur laquelle il paraît être aussi revenu depuis par déférence pour l'opinion de la Prusse. Il désirait que cette reconnaissance pût être effectuée, si nous acceptions ses propositions, dans le moindre délai possible. C'est pour satisfaire à ce double vœu, que, croyant être certains d'avance des intentions formelles des deux cours, nous nous sommes hâtés de rédiger nos notes conformément aux indications des 6 points, et que, pour n'être point en retard, nous avons en même temps muni notre représentant à Paris de ses lettres de créance, lesquelles ont été naturellement rédigées d'après la formule *consentie* par la Prusse et *préférée* par le cabinet Autrichien. Confirmé dans ses propres idées par l'opinion de celui-ci, l'Empereur s'est cru dès lors parfaitement libre de céder à ses inspirations politiques. Il lui répugne de suivre la France dans toutes ses palinodies, en appelant tour à tour *frères* tous les souverains de hasard que les événements ont amené ou amèneront encore sur la scène. Il avait refusé ce nom à Louis-Philippe. Comment le donner à Louis-Napoléon, dont le règne sera peut-être plus éphémère, ou (supposé qu'il meure empereur) avec la perspective de le donner aussi à ses héritiers désignés, Jérôme et Napoléon Bonaparte? D'ailleurs Louis-Napoléon se targue tout haut d'un principe démocratique opposé au nôtre. Il nous avait dans son message jeté publiquement le gant. L'Empereur a cru qu'il fallait y répondre par une autre manifestation; que tandis que l'Angleterre se précipitait au devant de lui, entraînant à sa suite tous les gouvernements qui subissent son influence, il était bon que les trois grandes puissances du continent maintinssent devant lui fermement leur attitude indépendante et diminuassent, par un échec porté à son outrecuidance, l'ascendant moral toujours croissant que la crainte d'un gouvernement à qui tout cède et tout réussit, lui assure sur les états faibles. L'Empereur était d'ailleurs persuadé (et nos derniers rapports de Paris viennent à l'appui de cette croyance) que les insinuations indirectes du gouver-

nement français n'avaient d'autre but que d'imposer d'avance aux trois cours, et que si, en cette occasion, elles s'étaient présentées toutes trois de front, quelque froideur ou irritation qui eût accueilli et suivi la remise de leurs lettres de créance, il n'y aurait point eu pour cela rupture des rapports diplomatiques. Mais il est à craindre qu'à présent, telle que la question est posée, sa solution ne soit plus la même; que Louis-Napoléon n'ayant plus affaire qu'à nous, au lieu d'être en face de trois puissants cabinets, refusera, selon toute probabilité, de recevoir nos lettres de créance, et qu'ainsi nous allons nous trouver séparés de nos deux alliés.

Tel aura donc été le fruit des efforts employés depuis si longtemps dans le but de parler et d'agir ensemble! Au lieu de trouver les puissances unies, le nouvel empereur aura réussi à force de voir prises au sérieux, avant leur mise à exécution, les insinuations comminatoires qu'il fait faire, à scinder l'Europe en 3 groupes, où figurent séparément l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie.

Les motifs qui ont fait agir Sa Majesté le roi de Prusse dans cette occasion sont puisés à une source trop respectable pour qu'il soit permis de les discuter ici politiquement. Quant à l'Autriche, du moment où la résolution du roi la mettait dans la nécessité d'opter forcément entre l'un ou l'autre de ses alliés, nous concevons que son choix soit tombé sur celui des deux auxquels la lie plus étroitement ses intérêts en Allemagne. Nous regrettons seulement, qu'au lieu de sembler incliner vers ce qu'il rejette aujourd'hui, le cabinet Autrichien ne nous ait point, dès l'origine dans une affaire destinée à être par nous décidée d'urgence, déclaré franchement et nettement que, par des considérations puisées, ainsi qu'il le dit à présent, dans sa position géographique, il ne pouvait faire autrement que de reconnaître Louis-Napoléon avec la formule d'usage.

L'Empereur n'aurait point été induit en erreur sur les intentions de ses deux alliés, et sachant à quoi s'en tenir, il aurait pu examiner et peser à loisir le parti qu'il aurait voulu prendre. Mais ayant dans la persuasion que l'alternative posée dans le 6-me point, était librement laissée à son choix, fait rédiger les lettres de créance de M. de Kisséleff sans la formule „M. mon frère“, les ayant signées de Sa main, et de plus, pour épargner aux deux cabinets le retard qu'ils tenaient à éviter, ayant fait immédiatement expédier ces lettres à Paris, il ne convenait plus à Sa Majesté de retirer Sa signature à un acte déjà consommé, et Elle a dû y persister, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Recevez, etc...

ТАМЪ же.

Секретная депеша Гр. Буоля—Губнеру (въ Парижъ) 29 декабря 1852 г. Вѣна.

Vous ne vous acquitterez des communications renfermées dans mes dépêches №№ 1 et 2 que lorsque MM. vos Collègues de Prusse et de Russie se trouveront en possession des directions analogues, qui leur parviendront de leurs cours respectives.

Ce moment venu, il nous semble convenable que l'ordre dans lequel les trois représentants porteront, l'un immédiatement après l'autre, à la connaissance du gouvernement français, les dépêches qu'ils auront reçues, se règle sur la distance qui sépare les capitales de leurs souverains de Paris. Ce serait dès lors au Comte Hatzfeld à se présenter le premier chez M. Drouyn de Lhuys. Viendrait ensuite votre tour et enfin celui de M. de Kisséleff.

Nous aimons à croire que le gouvernement français appréciera, comme il mérite de l'être, l'esprit de paix et de conciliation qui a dicté les pièces que vous êtes chargés de lui remettre. Aussi espérons-nous que M. Drouyn de Lhuys accueillera nos communications comme une solution définitive et satisfaisante de la question de la reconnaissance de l'Empire de la part de l'Autriche.

Si, contre toute attente, il en était autrement, soit que M. Drouyn de Lhuys formulât des objections graves, contre le teneur des deux dépêches ou de l'une d'elles, soit qu'il vous déclarât ne pouvoir accepter ou se dispenser d'y répondre par une protestation, vous auriez à surseoir à la demande de l'audience pour la remise de vos lettres de créance, en nous rendant d'abord compte des difficultés qui auraient surgi.

Il est une autre circonstance, qui pourrez vous mettre dans le cas d'ajourner jusqu'à nouvel ordre la présentation de vos lettres de créance.

Le Cabinet de St-Pétersbourg nous a fait savoir, que la courtoisie employée dans les lettres Impériales adressées à l'Empereur des Français était: „Sire“ et „bon ami“, au lieu de „Monsieur mon frère“ et „bon frère“ usités dans la correspondance entre souverains.

Il est vrai, qu'en égard à l'origine du pouvoir de l'Empereur des Français diamétralement opposée à la source d'où dérive l'autorité souveraine dans les monarchies de vieille roche, nous avons été les premiers à prévenir la cour de Russie, que l'Empereur ne se détacherait pas de ses alliés s'ils étaient unanimes à se prononcer pour l'emploi de la courtoisie de „Sire“.

Le Cabinet de Berlin toutefois, prenant conseil des antécédents analogues, a cru devoir opter pour le protocole de „M. mon frère“. Nous nous sommes pour notre part rangés à cet avis. En prenant cette détermination nous avons surtout été guidés par la considération, qu'il était de notre devoir de faire tout ce qui dépend de nous, pour éviter même dans cette question d'étiquette et de pure formalité, jusqu'à l'apparence d'une divergence d'attitude entre les deux premières puissances du Corps Germanique, divergence, qui aurait pu donner naissance à une scission entre les Princes confédérés, selon qu'ils auraient mieux aimé suivre l'exemple de l'Autriche au celui de la Prusse. Or, les Cours de Vienne et de Berlin ayant jusqu'à présent réussi, grâce à l'identité des conseils qu'ils ont offerts à leurs Ci-Etats à les maintenir sur la même

ligne de conduite dans cette question, il nous aurait paru très regrettable de voir faire une brèche à cette attitude commune, marquée au coin d'un parfait accord et qui, nous le savons, a déjà produit à Paris une impression profonde.

Certains propos échappés à des fonctionnaires français haut placés nous obligent toutefois d'admettre la chance que l'Empereur des Français pourrait faire difficulté d'accepter les lettres de créance de M. de Kisséleff, à cause de la courtoisie employée dans cette pièce.

Si M. Votre Collègue de Russie, au sortir de son entrevue avec M. Drouyn de Lhuys, vous informait que cette difficulté s'est effectivement élevée, il serait de votre devoir, M., de faire tous les efforts pour l'écarter.

Dans ce but, vous vous hâterez de déclarer à M. le Ministre des affaires étrangères, que vos instructions, tout en n'ayant pas prévu le cas qui se présente, ont pour point de départ la supposition que le parfait accord, auquel ont abouti les délibérations des trois puissances dans la question en instance, ne se démentira jusqu'au bout par aucun des actes des trois représentants; que les usages diplomatiques nous eussent autorisé à ajourner la remise de vos nouvelles lettres de créance, jusqu'au moment où M. l'Envoyé de France à Vienne aurait présenté les siennes à l'Empereur; que cependant le désir unanime des trois Cours d'accélérer le rétablissement de leurs relations officielles avec la France les avait engagés à vouloir accréditer, elles les premières, leurs représentants près l'Empereur des Français, sur la simple annonce que les lettres de créance, destinées aux Représentants de la France, étaient parties de Paris pour les trois capitales, que nonobstant, puisque vous aviez le regret d'apprendre, que les lettres de créance de M. de Kisséleff soulevaient des objections à cause d'une question de forme, vous crairiez d'engager trop gravement votre responsabilité en demandant dès lors une audience pour la remise de vos lettres de créance, ne pouvant prendre sur vous de porter atteinte au principe d'uniformité qui devait présider à la marche des trois Représentants, que vous étiez par conséquent dans la pénible nécessité de demander de nouvelles instructions de votre Cour.

Entrant dans le fond de la question, vous tâcherez, M., de la placer dans le jour qui lui appartient. L'Empereur des français a lui-même trop souvent et fortement appuyé sur la différence qui existe entre l'origine de son pouvoir et celle du droit de souveraineté d'autres monarchies, pour qu'il puisse s'étonner que cette différence, qu'il a tant de fois fait ressortir aux dépens du principe fondamental des monarchies héréditaires, se fasse jour aussi par certaines nuances d'étiquette, qui d'ailleurs n'ont absolument rien de blessant pour le nouvel Empereur. Car, du moment que la Cour de Russie n'exige de sa part d'autre courtoisie que celle qu'elle lui donne, la dignité de l'Empereur des français est sauve, les rapports mutuels entre les deux Souverains se trouvent placés sur la base d'une entière réciprocité.

Il nous répugne, je l'avoue, d'admettre qu'aux yeux du Prince éclairé, qui préside aux destinées de la France, une question de pure forme puisse avoir assez de poids pour motiver un refus définitif, lorsque dans l'autre bassin de la balance se trouve le rétablissement immédiat des relations officielles avec les grandes puissances continentales, rétablissement qui ne peut manquer de cimenter l'harmonie qui subsiste entre elles et la France et de consolider de plus en plus le repos de l'Europe et la paix dont elle a si grandement besoin.

Ces réflexions, M., auxquelles votre tact et votre expérience locale vous mettront à même de donner plus de développement et qui, je n'en doute nullement, seront vivement appuyées par M. votre collègue de Prusse, inspireront, il est permis de l'espérer, au gouvernement français la sage résolution de ne pas insister sur le point d'étiquette dont il s'agit.

Dans le cas, où notre attente à cet égard ne serait pas déçue, Vous vous empresserez de demander une audience de l'Empereur pour avoir l'honneur de lui remettre vos lettres de créance.

Si cependant en dépit de tous vos efforts M. de Kisséleff se voyait par le refus du gouvernement français réduit à l'impossibilité de présenter les siennes, vous nous demanderez de nouvelles instructions, en ajournant jusqu'à leur réception la demande d'une audience de l'Empereur.

Тамъ же.

Приложение № 84.

Приложение къ депешѣ Киселеву отъ 8 декабря 1852 г., № 450, для врученія Друэну-де-Люису одновременно съ представителями Австріи и Пруссіи. [Вручено въ Парижѣ 22 декабря 1852 (3 января 1853 г.)].

На подлинникъ: „БѢТЬ ПО СЕМУ“.

J'ai transmis immédiatement à ma Cour la lettre officielle par laquelle Votre Excellence m'a fait l'honneur de me notifier, pour être portés à la connaissance de l'Empereur, mon Auguste Maître, la reconstitution du Pouvoir Impérial en France et l'avènement du nouvel Empereur des Français. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de Vous faire connaître l'accueil qu'y a fait mon gouvernement.

Ce retard involontaire apporté à ma réponse officielle s'expliquera naturellement aux yeux du gouvernement français par l'obligation où s'est vu le mien, dans une conjoncture aussi grave, de se concerter préalablement avec les Cabinets, ses Alliés. Jusqu'ici, dans les divers changements de forme gouvernementale qui se sont tour à tour succédés en France, les Puissances étrangères n'ont été appelées à se prononcer que sur un ordre de choses nouveau, sans relation avec les faits de leur histoire politique antérieure. Dans la conjoncture présente il n'en était point ainsi. Il s'agit en effet cette fois du rétablissement d'un régime dont le nom touche à des engagements que, dans d'autres temps et pour d'autres nécessités, les puissances avaient contractés ensemble dans l'intérêt du repos du monde. Le Cabinet Impérial s'est vu dès lors dans le cas d'examiner avec elles jusqu'à quel point, par des considérations puisées dans les circonstances du présent, on pouvait s'écarter du sens littéral de ces engagements passés, sans compromettre l'esprit et le but dans lesquels ils ont été originairesment conçus. A cet égard tout devait dépendre des garanties rassurantes que le gouvernement français était disposé à nous offrir. Ces garanties, je suis heureux d'être chargé de Vous le dire, le Cabinet

Impérial les a trouvées et dans les termes mêmes de la notification officielle de V. Exc., et surtout dans les paroles solennelles que le nouvel Empereur a adressées aux Corps constitués en acceptant la couronne Impériale. Le Cabinet Français nous assure de son désir de contribuer à la continuation de la paix. Le chef de l'Etat reconnaît hautement les Gouvernements qui l'ont précédé. Il se déclare héritier et solidaire de leurs actes. Nous croyons pouvoir en conclure qu'à cette catégorie appartiennent de nécessité les traités conclus avec nous par ses devanciers pour déterminer l'équilibre et les limites territoriales de l'Europe. D'un autre côté, dans notre opinion, l'idée de paix est inséparable des transactions sur lesquelles elle se fonde. Persuadé que telle est également la pensée du Gouvernement Français, convaincu qu'il est prêt à respecter les grands actes Européens, que, pour sa part, le Cabinet Impérial de Russie a la ferme intention de maintenir intacts, mon Auguste Maître m'a donné l'ordre, M., d'assurer V. Exc. de l'empressement qu'Il mettra à entretenir dorénavant avec S. M. l'Empereur des Français, sur la base indiquée plus haut, ces mêmes relations d'harmonie et de bonne intelligence mutuelle qui jusqu'ici ont existé si heureusement entre les deux pays.

A cet effet, j'ai l'honneur de Vous prévenir que je viens d'être muni de nouvelles lettres de créance, dont la remise immédiate pourra avoir lieu dès que V. Exc. aura bien voulu m'informer que des lettres semblables ont été expédiées au Représentant de France à St-Petersbourg.

Agrééz, etc...

Гос. Ап., Разр. XI, № 1223.

Приложение № 85.

Copie d'une dépêche à M. de Kisséleff (à Paris), en date de St-Petersbourg, le 8 Décembre 1852, № 451.

Рукою Императора Николая Павловича: „Быть по сему“.

En reconnaissant dans l'Empereur et dans l'Empire en France le nouveau Souverain et la nouvelle forme de Gouvernement qui viennent de s'y établir, notre Auguste Maître ne saurait pourtant ne pas articuler une réserve expresse à l'égard du chiffre dynastique adopté par ce Souverain. Cette réserve devient inévitable après les explications, selon nous peu concluantes, qui nous ont été données verbalement sur ce sujet, surtout après la manière dont le Message au Sénat a commenté et caractérisé le but du rétablissement de la dynastie Impériale. Le nom seul de Napoléon III soulève une question d'histoire et de principe sur laquelle la France et l'Europe ne sauraient être d'accord. Les Puissances Européennes n'ayant à aucune époque reconnu de droit ni de fait l'existence de Napoléon II, elles ne sauraient aujourd'hui le faire implicitement, sans se démentir elles-mêmes, et Vous voudrez bien, M., déclarer au Ministère que, sans méconnaître d'ailleurs la Souveraineté personnelle de Sa

Majesté l'Empereur des Français, il nous sera impossible de lui donner dans nos actes la dénomination de Napoléon III.

Il dépend du Gouvernement Français de ne pas insister sur ce point; plus que nous ne le faisons nous-mêmes. Nous n'avons pas la prétention de lui faire adopter chez lui notre point de vue historique. Qu'à son tour, il n'ait point celle de nous imposer chez nous le sien. Dans le passé, comme au futur, la question d'histoire et d'hérédité nous semble surérogatoire. Au temps seul il appartiendra de la décider. Ne voulant ni désavouer leur passé, ni engager leur avenir dans une époque soumise à tant de vicissitudes, les Puissances s'en tiennent au présent, et c'est parce qu'elles pensent y trouver des garanties satisfaisantes, qu'elles l'acceptent franchement, pleines de confiance dans la sagesse et la modération du Prince à qui sont commises depuis quatre ans les destinées de la France.

Vous voudrez bien donner, M., au Ministère de Sa Majesté l'Empereur des Français lecture et copie de la présente dépêche.

Recevez, etc...

Тамъ же.

Приложение № 86.

Депеша Киселева--Канцлеру 29 декабря 1852 г. (1 Января 1853 г.),
№ 94. Парижъ.

Très réservé.

Monsieur le Chancelier,

L'expédition de Votre Excellence du 8 décembre m'est parvenue dans la soirée du 15/27 ainsi que j'ai eu l'honneur de L'en informer en Lui adressant celle du lendemain 16/28.

Elle m'apportait avec l'auguste suffrage de Sa Majesté l'Empereur sur la conduite et le langage que j'ai tenus ici depuis mon retour de St-Petersbourg, suffrage qui m'a comblé de joie et de reconnaissance, le texte de la réponse officielle que j'avais à faire à la notification de l'avènement au trône de Louis-Napoléon, une dépêche articulant notre réserve expresse à l'égard du chiffre dynastique adopté par lui et les lettres de créance par lesquelles notre Auguste Maître a daigné me nommer Son envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire auprès du nouvel Empereur des Français.

Dès le lendemain du départ de mon courrier j'ai confidentiellement communiqué à mes collègues d'Autriche et de Prusse ces trois pièces avec d'autres plus réservées qui faisaient partie de l'expédition de Votre Excellence. De leur côté, ils se sont engagés envers moi à en faire autant aussitôt qu'ils recevraient leurs instructions et leurs nouvelles lettres de créance, afin de nous concerter définitivement ensemble sur la marche simultanée à suivre pour la reconnaissance de l'Empire et la remise de nos lettres.

Par mon rapport du 21 décembre (2 janvier), sub. N^o 92, j'ai informé Votre Excellence que c'est dans la soirée du 18/30 décembre que le Comte de Hatzfeld avait reçu ses lettres de créance et que la veille il avait été prévenu par une dépêche télégraphique ostensible qu'elles étaient „rédigées dans les formes usitées“.

Au reçu de ce singulier avertissement qui a passé par les mains de l'administration française, le Comte Hatzfeld, en toute occasion droit, loyal et très réfléchi, est accouru chez moi tout consterné de l'imprudente et gratuite indiscretion de Son Cabinet, qui faussait ma position en laissant croire ici que, vu l'accord qui existait manifestement entre les trois Grandes Cours du Nord, les lettres de créance de leurs représentants seraient naturellement identiques.

Cette annonce télégraphique m'a paru si grosse d'imprévoyance et de gaucherie que me basant sur les termes formels d'une des dépêches de Votre Excellence du 8 décembre portant que c'est „à la suite d'une proposition venue de Vienne qu'il a été posé en principe par les trois souverains alliés que la formule de leur correspondance avec l'Empereur des Français serait au lieu de *bon frère*, celle de *Sire* et de *bon ami* je préférerais y voir une espèce de feinte du Cabinet prussien représentant les lettres rédigées dans les formes *usitées au point de vue des trois Cours* plutôt qu'une réalité dénotant un changement subit de résolution de sa part et d'une flagrante défection à notre égard“.

Malgré cette interprétation que j'aimais mieux donner à mon collègue de Prusse et plus tard à M. Hubner, auxquels j'ai exprimé mon incrédulité sur une pareille défection, je ne me suis pas dissimulé qu'avec les sentiments de peur et de faiblesse et avec les résolutions si souvent contradictoires du Cabinet de Berlin, la chose pouvait être comme elle était télégraphiée par M. de Mannteuffel et, si tel était en effet le cas, combien ma position pouvait devenir embarrassante ici et être affaiblie par la rupture de l'accord dans la persuasion duquel le Cabinet Impérial avait adopté la formule d'*ami* au lieu de *frère* dans les nouvelles lettres de créance qui m'étaient déjà envoyées.

Ici je dois rendre justice à la loyauté invariable du Comte de Hatzfeld et à la doctrine qu'il prêche sans cesse avec autant de franchise que de fermeté à son gouvernement, que celui-ci doit avant tout se montrer d'accord avec les deux Grandes Cours du Nord, mais surtout avec la Russie dont l'intimité lui donne sa véritable force.

Tout en faisant sentir à M. de Mannteuffel combien son avertissement télégraphique pouvait m'embarrasser, il lui a exprimé le même jour que, dans l'intérêt de Son Cabinet, il voulait encore douter d'une résolution qui le placerait sur un autre terrain que la Russie et a développé ce thème par des considérations aussi judicieuses que fermes.

Ce doute n'a pas duré longtemps, car le lendemain, 18/30, un courrier lui a apporté ses lettres de créance avec la formule de „Monsieur mon frère“ et de plus la nouvelle que l'Autriche en ferait autant dans celles qu'elle allait envoyer à M. Hubner. Pour la Prusse, le gouvernement français était d'autant plus certain de l'adoption de cette formule que M. de Mannteuffel en même temps qu'il en avertissait télégraphiquement son Ministre ici, donnait, d'ordre du Roi, le même avis à M. de Varennes.

C'est sous ce premier coup que j'ai attendu le courrier autrichien qui est arrivé dans la soirée du 21 décembre (2 janvier).

Toutefois, sur ces entrefaites, une autre dépêche télégraphique, cette fois chiffrée, est parvenue au Comte Hatzfeld dans la journée du 19/31 décembre lui prescrivant de ne remettre ses lettres de créance que dans le cas où les miennes auraient été acceptées et le prévenant que M. Hubner recevrait les mêmes instructions.

Ce correctif dû aux efforts prompts et éclairés de notre Ministre à Berlin, est venu améliorer la position difficile que m'avait faite la défection inattendue de la Prusse et m'a décidé à exécuter dès lors les ordres contenus dans l'expédition de Votre Excellence du 8 décembre, sans en attendre d'autres dans la nouvelle phase de la question, d'autant mieux que l'impatience fiévreuse des Etats secondaires de l'Allemagne, particulièrement du Wurtemberg et de la Bavière, de reconnaître le nouvel Empereur avait atteinte les dernières limites et qu'ils n'auraient même pas attendu plus longtemps l'exemple de l'Autriche et de la Prusse.

Comprenant toute l'importance qu'il y avait à ce que la Russie donnât la première le signal de cette reconnaissance au reste de l'Europe qui ne l'avait pas encore réalisée, j'ai cru devoir me risquer un peu pour atteindre ce but qui me semblait d'une haute portée morale et politique. Aussi malgré la certitude que j'eus par l'arrivée du courrier de M. Hubner que l'Autriche nous abandonnait également dans la question de courtoisie et nonobstant les instructions que lui et le Comte de Hatzfeld recevaient de leurs Cours de faire des démarches préalables à la présentation de leurs lettres selon les distances géographiques des pays et par conséquent avant moi, je leur ai démontré que puisqu'ils avaient l'ordre de ne pas les remettre avant que les miennes fussent acceptées, il n'était pas logique de suivre la marche indiquée et que c'était à moi, quelque chanceuse que fût d'ailleurs ma tentative, maintenant que le gouvernement français connaissait la différence de la forme de nos lettres respectives, d'aborder le premier la question et de monter en quelque sorte à la brèche.

Après quelque hésitation mes deux collègues se rangèrent à mon avis, et dès le lendemain de l'arrivée du courrier autrichien, c'est-à-dire le 22 décembre (3 janvier), apportant la dernière de nos trois lettres de créance, j'écrivis le matin à M. Drouyn de Lhuys un billet pour lui dire qu'ayant des communications à lui faire, je le priais de me fixer l'heure où il voudrait me recevoir.

Sa réponse ne se fit pas attendre, et il me proposa d'aller le trouver aux Affaires étrangères le même jour, à 2 heures.

Le soin qu'il a mis à paraître calme, cacha mal l'émotion qu'il éprouvait en me recevant.

J'ai commencé par lui dire que je lui apportais moi-même la réponse officielle que j'allais lui envoyer à la notification qu'il m'avait faite de l'avènement au trône du nouvel Empereur des Français et qu'il n'avait qu'à la décaçheter. Si je lui faisais cette réponse, ai-je ajouté, au nom de mon gouvernement, c'est que M. de Castelbajac s'était borné à remettre à St-Pétersbourg une copie de cette même notification, sans aucun écrit de sa part. En constatant notre reconnaissance du nouveau Souverain et de la nouvelle forme

gouvernementale que la France s'était donnée, cette pièce le prevenait de plus que je venais d'être muni de nouvelles lettres de créance auprès de Sa Majesté *).

Immédiatement après je plaçai sous ses yeux la dépêche de Votre Excellence annonçant que ma position diplomatique venait d'acquiescer un caractère définitif par ma nomination en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire et que le gouvernement français ne pouvait pas y reconnaître une preuve de plus du désir de notre Auguste Maître d'entretenir avec le nouvel Empereur des Français de bonnes et durables relations.

M. Drouyn de Lhuys apprécia encore cette modification dans les termes les plus empressés et fort obligeants pour moi.

Après ces deux communications, je lui remis, Monsieur le Chancelier, votre dépêche articulant notre réserve à l'égard du chiffre dynastique adopté par Louis-Napoléon. J'ai ajouté que cette pièce ne portait que sur un point que nous ne pouvions pas admettre ainsi que nous nous en étions précédemment expliqués à tant de reprises, que comme c'était au fond une pièce pour les archives, je lui en apportais une copie et que je ne doutais pas que lui-même l'envisagerait comme cela et n'en ferait pas un sujet de nouvelle discussion au lieu de la laisser simplement à sa place.

M. Drouyn de Lhuys la lut avec autant d'attention, mais avec bien moins de plaisir que les deux pièces précédentes, et me dit ensuite que s'il n'avait rien à répondre aux deux premières communications, il n'en était pas de même quant à celle-ci, mais que pour cela il devait d'abord prendre les ordres de l'Empereur et que ce ne serait qu'alors qu'il pourrait y revenir.

En lui remettant la copie de cette dépêche, je lui communiquai en même temps celles de mes lettres de créance.

Il l'examina attentivement et après l'avoir parcourue, il me dit avec un calme apparent que cette pièce qui n'était pas tout à fait dans la forme usitée des lettres entre Souverains, demandait aussi à être soumise à l'Empereur avant de lui permettre de me donner une réponse.

Je vous laisse, lui répliquai-je, toutes les quatre pièces et j'attendrai la réponse que vous voudrez bien me donner après avoir pris les ordres qui vous sont nécessaires.

Si je n'avais pas, Monsieur le Chancelier, une conversation plus importante à vous faire connaître et dont l'esprit et le résultat sont opposés aux arguments et aux conclusions que M. Drouyn de Lhuys m'a fait entendre dans l'entretien qui a suivi les communications que je lui avais faites, je me serais fait un devoir de vous rendre compte de tout ce que m'a dit dans cette entrevue le Ministre des Affaires étrangères. Mais maintenant l'issue fort différente de celle qu'il m'avait fait d'abord prévoir au sujet de mes lettres de créance ôte toute espèce d'intérêt à ses observations et à ses paroles, et pour ne pas augmenter inutilement le volume de ce rapport, je me bornerai à dire que malgré le langage calme, modéré et parfaitement convenable de M. Drouyn de Lhuys, s'efforçant de me démontrer l'atteinte que le manque de forme dans mes lettres de créance portait, selon lui, à la dignité du nouvel Empereur des Fran-

*) Le Ministre décacheta le pli et lut notre réponse avec beaucoup de satisfaction, comme il n'hésita pas à me l'exprimer dès qu'il eut terminé la lecture.

çais, il m'a fait comprendre que, dans son opinion personnelle, mes lettres telles qu'elles étaient, ne pourraient pas être acceptées.

Je m'abstiens aussi, Monsieur le Chancelier, de citer ici les réponses que je lui ai faites et que j'ai principalement puisées dans les deux premières lettres particulières que vous avez bien voulu m'adresser sous la même date du 8 décembre.

Enfin, au bout d'une entrevue de plus d'une heure avec M. Drouyn de Lhuys, je quittai n'emportant aucune impression décisive au sujet de l'acceptation ou du refus de mes lettres de créance, mais cependant plus près de croire à cette dernière alternative.

Après avoir rendu compte à mes collègues d'Autriche et de Prusse de ma conversation avec le Ministre, comme de l'impression qu'elle m'avait laissée, je les engageai à lui écrire dans la soirée même pour lui demander des entrevues pour le lendemain matin. J'avais déjà fait comprendre à M. Drouyn de Lhuys que l'accord qui existait entre les trois Cours alliées, ne pouvait pas lui laisser de doute sur leur solidarité dans cette circonstance, mais il m'importait qu'il entendit sans perte de temps la confirmation de cette vérité de la bouche même de mes deux collègues, et c'est surtout dans ce but que je les ai pressés de faire leurs communications dès le lendemain.

Ils l'ont fait comme je les y avais engagés, et le soir même ils ont écrit à M. Drouyn de Lhuys pour lui demander des rendez-vous.

Le lendemain, 23 décembre (4 janvier) le Ministre les a successivement reçus dans la matinée, d'abord M. Hubner et ensuite le Comte Hatzfeld. En sortant des Affaires étrangères, tous les deux sont venus me rendre compte de leur entretien.

Dans cette circonstance j'ai pu encore me convaincre de la différence des caractères et de la tournure d'esprit de mes deux collègues.

J'ai vu par les paroles de M. Hubner que ménageant avant tout sa propre position ici et craignant de ne pas satisfaire son Cabinet où, depuis la mort du Prince Schwartzenberg, il ne se sent plus protégé, ni même assez goûté, il est resté plutôt en deçà des instructions réservées qu'il venait de recevoir pour le cas du refus de mes lettres de créance, qu'il ne les a renforcées par une déclaration nette et précise de la solidarité de sa Cour avec nous. En cherchant à me faire croire à l'efficacité de son appui dans cette circonstance, il ne m'a précisément prouvé que le contraire et dévoilé plus que jamais la faible trempe de son caractère comme de son esprit qui ne brille pas dans les situations graves et décisives.

Il n'en a pas été de même de M. Hatzfeld. Il m'a rendu compte de son entretien avec simplicité et une évidente fidélité et n'a cherché à se montrer que tel qu'il est toujours avec moi: confiant, véridique et loyal. Par son calme et sa dignité naturelle, il a su tenir tête à M. Drouyn de Lhuys qui le pressait de très près pour lui prouver que, d'après les pièces mêmes qu'il lui communiquait et l'assurance qu'il recevait de lui que les lettres de créance seraient envoyées dans la journée même à M. de Varennes, il était tenu de présenter les siennes sans attendre pour cela que les miennes fussent reçues. Sur son refus positif de demander l'audience à cet effet qu'il basait sur ses instructions générales d'aller en tout d'accord avec ses collègues de Russie et d'Autriche et en prenant sur sa responsabilité de ne pas présenter ses lettres

autrement que s'il était sûr que les miennes seraient acceptées, M. Drouyn de Lhuys finit par lui dire que si c'était ainsi, il n'avait plus à s'adresser qu'au Ministre de Russie pour les affaires des deux autres pays et que ni la Prusse, ni l'Autriche n'avaient besoin de représentants. M. de Hatzfeld, tout en repoussant cette apostrophe, a tenu bon dans sa résolution et a déclaré qu'il ne remettrait ses lettres que dans le cas où les miennes seront reçues.

L'impression qu'avaient produite les paroles et les explications de M. Drouyn de Lhuys sur l'esprit de mes deux collègues était que mes lettres ne seraient pas acceptées, et tout ce qui lui revenait indirectement là-dessus dans la journée ne faisait que confirmer cette opinion.

Pour ma part, j'ai cru alors convenable de passer la journée sans m'agiter et sans réclamer aucune intervention des hommes au pouvoir, après les communications que j'avais faites la veille au Ministre des Affaires étrangères. J'attendais donc dans le calme chez moi les déterminations qui seraient prises et qui devaient m'être communiquées par M. Drouyn de Lhuys, en laissant à mes deux collègues le soin de me prêter l'appui qui leur était commandé par l'intérêt même de leurs gouvernements pour obtenir le meilleur résultat possible.

J'ai cru seulement utile d'informer avec exactitude, mais en gros, mon collègue d'Angleterre de mes démarches de la veille. Je devais cela à mes rapports confiants et intimes avec Lord Cowley, et je n'ai eu qu'à me féliciter plus tard de la confiance que je lui ai faite.

Mais ce qui a décidé du succès de l'affaire, c'est l'heureuse inspiration que j'ai eue de la confier à M. de Morny, que j'eus l'occasion de voir deux heures après mon entretien avec M. Drouyn de Lhuys.

Déjà en partie instruit du sujet de mon entrevue avec le Ministre, M. de Morny que je connais intimement depuis près de vingt ans, m'a demandé lui-même où en était l'affaire et m'a proposé ses bons offices si je pouvais en avoir besoin. Connaissant son esprit juste, ouvert et pratique, ses dispositions en général très modérées et très pacifiques, sa manière d'être comme son langage aux allures franches et familières, son tact et sa mesure d'homme du monde et surtout l'intimité que sa naissance lui permet d'avoir avec Louis-Napoléon, j'ai cru que c'était la personne la mieux à même de faire entendre la vérité au nouvel Empereur et qui pourrait m'être la plus utile dans cette grande circonstance.

Je n'ai donc pas hésité à le mettre au fait des communications dont je venais de m'acquitter auprès de M. Drouyn de Lhuys et à lui dire que si ce ministre m'a tenu un langage modéré et convenable, il ne m'avait pas paru comprendre toute la portée de la situation et m'avait semblé vouloir subordonner le fond à la forme, ce qui serait aussi dangereux que déplorable pour le présent et l'avenir.

En résumant les communications que je venais de faire, j'ai dit au Comte de Morny que par notre réponse à la notification, nous reconnaissons l'Empereur dans des sentiments de conciliation et d'amitié qui ne pouvaient lui laisser rien à désirer, que par ma nomination définitive comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire nous lui donnions une preuve du désir d'avoir avec lui de bonnes et durables relations que la pièce exprimant notre réserve à l'égard du chiffre dynastique n'était qu'une pièce à placer aux

archives et que, quant à la formule adoptée dans nos lettres de créance de *bon ami* au lieu de *bon frère*, elle n'était que le résultat d'un principe un peu abstrait quoique très juste, et n'était rien moins que blessante.

Sans vous parler, lui dis-je, du tort qu'a eu votre nouvel Empereur de nous jeter des paroles gratuitement provocantes dans son message au Sénat, et du chiffre dynastique par lequel il voulait forcer l'Europe à désavouer son passé, remarquez bien que de notre part, il n'y a eu et il n'y a encore pour lui que des ménagements, des égards et des marques de bienveillance et d'amitié. Qu'a fait jusqu'ici l'Empereur pour lui? Outre les assurances de Son affection et de Sa sympathie dont j'ai été moi-même l'interprète, Il a pris l'initiative d'une correspondance franche, loyale et tout à fait amicale. En arrivant ici exprès avant l'érection de l'Empire pour prévenir toute fausse et peut-être nuisible interprétation de mon absence dans un pareil moment, j'étais porteur d'une lettre de l'Empereur dont les termes ont parfaitement satisfait le Prince-Président auquel elle était adressée. Depuis, qu'avons-nous fait encore? Nous prenons de nouveau l'initiative d'une lettre, par laquelle non seulement nous reconnaissons votre nouvel Empereur, ce qui est l'essentiel pour lui, mais nous le traitons encore autrement et mieux que votre dernier Roi qui, notez le bien, a écrit le premier et n'a pas pu obtenir de réponse égale à la lettre dont je me trouve dépositaire. Si, comme vous dites, l'Autriche et la Prusse se servent de l'ancienne formule dans leurs lettres de créance, c'est que l'une et l'autre sont engagées par un précédent, car elles l'ont employée pour Louis-Philippe et ne voudraient peut-être pas faire *moins* à présent pour votre nouveau Souverain. Pour l'Empereur il n'a pas de semblable précédent, et Il n'est lié par rien. Mais voulant faire *plus* pour Louis-Napoléon qu'il n'a fait pour Louis-Philippe, Il lui donne Son amitié, qui, croyez-moi, est bien bonne à prendre, en sus de la courtoisie qui revient au Souverain et que seule Il a donnée à votre dernier Roi. En outre, ai-je continué, nous ne sommes pas aussi faciles et accommodants en fait de principes que d'autres et notamment la positive et un peu matérielle Angleterre, bien entendu quand il s'agit des autres, et pas elle ni chez elle. Sous ce rapport nous avons des ménagements pour nous-mêmes et nous ne pouvons pas hautement consacrer des principes d'origine révolutionnaire en les mettant de niveau avec ceux d'une origine plus abstraite, plus élevée et sur laquelle nous nous appuyons. Votre Empereur en prenant pour lui les deux principes et les deux origines: „par la Grâce de Dieu“ et „par la volonté du Peuple“, veut cumuler et avoir en même temps les prérogatives de l'une, les bénéfices de l'autre. En conscience c'est trop; et c'est là ce qui fait que si l'Empereur admet la formule de *Frère* pour un souverain qui ne veut dériver que de la même origine que Lui, Il ne saurait ne pas faire de distinction pour celui qui veut accoler à cette origine celle de la souveraineté du peuple qui est en parfaite contradiction avec l'autre laquelle seule est la sienne. Agissant toujours franchement et loyalement, l'Empereur ne se sent par dans la possibilité de donner une fraternité sincère à votre nouveau souverain, mais, d'après les sentiments qu'Il lui porte, Il lui donne volontiers Sa sincère amitié. De plus, observez le bien, Il ne lui demande pas autre chose qu'une exacte réciprocité, et sous cette forme mutuellement amicale rien n'empêchera que les relations personnelles de souverain à souverain ne s'établissent et ne se contiennent à Leur

avantage et à Leur satisfaction réciproques. (*Parfois, отъѣтилъ Императоръ Николай*).

Vous êtes le seul homme ici, ai-je ajouté, qui puisse nettement et franchement exposer à Votre Empereur tout ce que je viens de Vous confier pour l'éclairer et lui représenter les choses dans leur vrai jour. Soyez donc son ami et l'ami de votre pays comme du repos du monde, en lui démontrant ce qu'il y a d'utilité et de bonne politique à préférer le fond à la forme et à accepter une amitié telle que celle de l'Empereur de Russie. Je compte sur Votre bon esprit et je suis sûr que Vous mènerez la chose à bonne fin.

Avant de terminer, je lui dis que l'accord des trois cours les rendait naturellement solidaires dans leurs démarches vis-à-vis de la France, et que par conséquent on devait s'attendre ici à ce que la non-acceptation d'une des lettres de créance équivaldrait à celle des trois.

Ce dernier avertissement a complété l'effet que mes paroles avaient déjà produit sur l'esprit de M. de Morny, qui me promit de tâcher de voir l'Empereur encore dans la soirée pour lui répéter ce que je venais de lui exposer et d'employer tous ses efforts pour l'amener à faire un acte de bonne politique en acceptant mes lettres de créance. La manière dont il m'a donné cette assurance me prouvait qu'il voulait réellement arriver à ce but et me laissait l'impression que je n'eusse pu trouver de meilleur et de plus habile avocat pour plaider la cause au succès de laquelle je ne pouvais mettre assez de prix par les conséquences que je prévoyais. C'est dans la même soirée que j'ai eu aussi occasion de parler dans ce sens à l'ambassadeur d'Angleterre qui, dès le lendemain matin, et avant les entrevues de MM. Hubner et Hatzfeld avec M. Drouyn de Lhuys, a été trouver le ministre pour lui exposer les conséquences et les dangers d'un refus d'accepter mes lettres de créance et l'a prié de soumettre à l'Empereur les considérations qu'il lui a fait entendre en faveur de leur acceptation.

Le lendemain, mardi 23 décembre (4 janvier), ainsi que je l'ai déjà dit, toute la journée s'est passée pour moi dans l'inaction, dans l'attente et dans la presque certitude, à en juger par ce qui me revenait de mes trois collègues et de différentes autres sources, que l'Empereur comme la majorité de ses ministres étaient déterminés à ne pas accepter mes lettres.

Le mercredi 24 décembre (5 janvier), Lord Cowley entra chez moi avant dix heures du matin, et me tendant la main, il me dit: „Eh, bien! Je viens Vous faire mon compliment. La chose est décidée et Vos lettres seront reçues aujourd'hui même“.

Il me confia alors sous le sceau du secret que M. Achille Fould, le Ministre d'Etat, qui venait de le quitter, était arrivé chez lui envoyé par l'Empereur pour remercier d'abord de l'intérêt qu'il lui avait montré la veille et dont témoignaient les paroles qu'il avait dites à M. Drouyn de Lhuys; qu'il était en même temps chargé de lui annoncer que Sa Majesté était décidée à accepter mes lettres de créance et qu'Elle me recevrait en audience dans la matinée même; que cette résolution avait été prise la veille au soir; que M. Drouyn de Lhuys, qui n'était pas de cet avis, n'en savait encore rien et que c'est du conseil, qui devait se réunir à l'instant même, que le Ministre des Affaires Etrangères me préviendrait, d'ordre de l'Empereur, que Sa Majesté me recevrait dans la journée pour la remise de mes nouvelles lettres de créance.

Les faits sont venus confirmer ces confidences de mon obligeant collègue d'Angleterre, car à peine m'avait-il quitté, que je reçus les deux lettres d'avis de M. Drouyn de Lhuys, dont j'ai eu l'honneur, Monsieur le Chancelier, de Vous transmettre les copies par mon rapport du 24 décembre (5 janvier), qui Vous rendait en même temps compte de l'audience que je venais d'avoir aux Tuileries.

Aux informations contenues dans ce dernier rapport, que j'ai écrit en toute hâte, je crois devoir en ajouter ici quelques autres.

Le nouvel Empereur, qui habite le rez-de-chaussée des Tuileries, entre le Pavillon de l'Horloge et celui de Flore, qu'habitait aussi Louis-Philippe, m'a reçu comme tous ceux de mes collègues qui lui ont déjà remis leurs lettres de créance, dans son cabinet, où deux maîtres des cérémonies m'ont introduit avec les trois secrétaires d'ambassade qui m'accompagnaient.

Il était en uniforme de général de division et avait auprès de lui le Ministre des Affaires Etrangères également en grand costume.

Au moment de lui remettre mes lettres, après qu'il m'eût serré la main en avançant vers moi, et trahissant plus d'embarras et d'émotion que je ne lui en ai jamais vu jusqu'ici. Je lui dis que je ne pouvais que lui renouveler les assurances des sentiments d'affection et d'amitié de l'Empereur dont Sa Majesté avait daigné déjà me rendre plus d'une fois l'organe auprès de lui, comme de Son désir d'entretenir les relations de la meilleure intelligence avec la France, et que pour ma part je continuerais, il ne saurait en douter, de me conformer fidèlement à ces sentiments et à ce désir bien sincères de mon Auguste Maître.

Il me répondit qu'il ne pouvait donner une marque plus éclatante du prix qu'il attachait à ces sentiments et à ce désir de l'Empereur qu'en montrant dans cette circonstance qu'il tenait plus au fond qu'à la forme; que, de son côté, il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour cultiver les meilleurs rapports avec la Russie et témoigner à l'Empereur combien il savait apprécier les preuves de bienveillance qu'il avait déjà reçues de la part de Sa Majesté. Il accompagna ces assurances de quelques paroles personnellement obligeantes pour moi.

Après lui avoir présenté les trois secrétaires qui étaient avec moi, et auxquels il a adressé à chacun quelques mots prévenants, je restai seul avec lui et le Ministre des Affaires Etrangères, les deux maîtres des cérémonies et les trois secrétaires s'étant immédiatement retirés dans une pièce attenante.

En prenant place, il me fit aussi asseoir ainsé que le ministre, fort embarrassé du rôle qu'il jouait là après un résultat tout opposé à son opinion du matin même et prouvant cet embarras par un silence absolu, et me dit tout d'abord que, bien malgré lui et à son vif regret, les circonstances l'avaient empêché de répondre jusqu'ici à la lettre que je lui avais apportée de la part de l'Empereur, mais qu'à présent que la situation est régularisée, il s'empresserait de s'acquitter avec une véritable satisfaction de cet agréable devoir. Le temps matériel, a-t-il continué, lui ayant manqué pour faire cette réponse encore comme Président, il avait été embarrassé de l'écrire dans sa nouvelle qualité, et il me fit entendre que les lettres qu'il recevait à présent lui prouvaient bien qu'il aurait commis une imprudence en se servant dans

sa réponse à l'Empereur de la formule généralement adoptée pour la correspondance entre Souverains.

Sans insister davantage sur ce point, il me répéta qu'il était maintenant impatient d'écrire à Sa Majesté Impériale, et notre conversation roula alors pendant une dizaine de minutes sur mon voyage en Russie et sur des sujets indifférents du jour.

Il me congédia ensuite avec sa politesse et sa bonne grâce accoutumées, et les deux maîtres des cérémonies m'accompagnèrent jusqu'à ma voiture qui me ramena à l'ambassade d'où j'avais été conduit aux Tuileries, ainsi que je l'ai mandé précédemment, dans une voiture de la Cour. D'après le cérémonial actuellement établi, les ambassadeurs seuls sont aussi ramenés chez eux pour les distinguer des envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires.

Dans l'intervalle de la visite matinale de Lord Cowley et de mon audience, j'ai indirectement appris que c'était M. de Morny qui était parvenu à changer les premières déterminations prises par l'Empereur et par la majorité de Ses Conseillers, y compris les ministres des Affaires Etrangères, en persuadant Louis-Napoléon d'accepter mes lettres au lieu de les refuser, comme cela avait déjà été presque décidé.

Pour m'en assurer plus positivement, je me rendis chez M. de Morny dès que j'eus terminé mon rapport à Votre Excellence, après mon retour des Tuileries, mais je ne le trouvai pas chez lui et n'eus pas occasion de le voir dans la soirée.

Ce n'est que le lendemain matin, jeudi 25 décembre (6 janvier), que j'ai pu le voir et apprendre de lui-même comment les choses s'étaient passées à la suite de notre entretien confidentiel du lundi 22 décembre (3 janvier).

En entrant chez lui je commençai par lui dire que si je savais déjà que c'était à lui qu'était due la bonne détermination qu'avait prise son Empereur et je le félicitai du grand service qu'il venait de lui rendre comme à son pays aussi.

Je le remerciai également pour mon compte, et du résultat que Son habile et heureuse intervention avait amené pour les relations entre nos deux pays, et nous nous sommes cordialement donnés la main, satisfaits du succès qui avait couronné l'usage que nous avions su faire de notre ancienne et confiante intimité.

Sans emphase, ni fausse modestie, il accepta mon compliment et me dit qu'il avait eu en effet le bonheur de changer totalement la résolution déjà presque définitive de Louis-Napoléon et d'amener la bonne issue dont nous nous réjouissons avec raison tous les deux.

Il me raconta alors que n'ayant pu voir l'Empereur le soir même de notre conversation, il prit le parti de lui écrire immédiatement et de résumer dans sa lettre tout ce que je venais de lui exposer. Cette lettre, qui représentait mes communications sous un autre point de vue et avec d'autres conclusions que ne l'avait fait M. Drouyn de Lhuys, frappa beaucoup le nouvel Empereur qui, dès le lendemain matin, invita M. de Morny à dîner. Avant de s'y rendre, il a eu l'attention délicate pour M. Drouyn de Lhuys de lui dire qu'il allait dîner avec l'Empereur et, après lui avoir demandé son opinion sur la question des lettres de créance, de le prévenir qu'il ne la partageait point et qu'il parlerait dans un sens tout opposé si Sa Majesté lui en donnait l'occa-

sion. En me racontant cette démarche préliminaire M. de Morny ne ménagea pas les expressions pour caractériser la nouvelle preuve d'incapacité que venait de lui donner le ministre. Par bonheur il s'est trouvé à table en tête-à-tête avec l'Empereur, et après le dîner ils purent rester plus d'une heure à causer seuls. C'est dans cette conversation que M. de Morny lui parla avec ménagement, mais avec une grande franchise.

Il lui dit qu'il fallait absolument accepter mes lettres, parce que pour lui l'essentiel était d'être convenablement reconnu et de ne pas s'exposer aux conséquences les plus graves pour un simple mot d'étiquette dont la France ne voudrait pas comprendre la portée et pour lequel elle ne voudrait pas risquer de nouveau la sécurité et la confiance, au milieu de sa prospérité renaissante, comme tout l'argent engagé dans de vastes et nombreuses entreprises financières et industrielles. „D'abord, sachez“, lui a-t-il dit, „que si vous prenez notre parti, sans y regarder de si près, s'il y a un *frère* ou un *ami* dans ces lettres, personne ne vous accusera de timidité ou de manque de dignité, car jusqu'ici c'est l'excès du contraire qu'on vous reproche, et cette opinion, qui n'est pas trop injuste, fait plutôt votre faiblesse que votre force. Quel est le sentiment que vous inspirez partout? Rappelez-vous que pour l'Europe vous êtes toujours l'homme de Strasbourg, de Boulogne et du 4 décembre, que tout cela ne montre qu'un esprit d'entreprise plus ou moins téméraire, et que ces souvenirs repoussent encore le sentiment de la confiance dans votre modération et votre sagesse. C'est là ce que vous devez conquérir maintenant pour la France elle-même comme aux yeux de l'étranger, et en acceptant la reconnaissance de la Russie, conçue dans les meilleurs sentiments pour vous et dans des termes qui n'ont au fond rien d'offensant, vous ferez un acte de bonne politique et donnerez cette première preuve de vos dispositions sérieusement sages, conciliantes et pacifiques. Vous ne devez pas vous dissimuler que vous avez bien besoin de la donner à la face du monde; car voyez ce qui circule partout sur vos projets et votre politique, et ce qui, certes, ne dénote pas qu'on vous croit timide ou peureux. En Angleterre on pense assurément que vous ne songez qu'à une descente sur ses côtes de l'autre côté du Rhin, on vous croit toujours à la veille de le franchir ou d'occuper la Belgique; en Italie on vous attribue là-dessus d'occuper au moins la Savoie.

Tout cela prouve qu'on vous suppose encore des projets et une politique plutôt audacieuse que timide. Votre rôle et votre habileté seraient à présent de détruire toutes ces fausses suppositions, et pour cela il faut des marques éclatantes de modération et de sagesse, afin de vivre bien avec l'Europe. Ne recherchez donc pas mesquinement la forme dans la reconnaissance que vous offre à présent l'Empereur de Russie. Allez droit au fond qui est bon, et acceptez-la franchement et de la meilleure grâce possible. Prouvez-Lui comme au reste du monde, que vous prenez les choses par leur côté sérieux et sans susceptibilité sur de simples questions d'étiquette.

C'est sur ce terrain que M. de Morny s'est placé et c'est ce thème qu'il a développé avec tant de force et de bonheur d'expressions qu'au bout d'une heure de conversation Louis-Napoléon, en lui tendant la main, finit par lui dire: „Vous avez raison. C'est là ce que je dois faire, et mon parti est pris. Je vais le dire demain en Conseil et je recevrai les lettres de l'Empereur de Russie“.

Ici M. de Morny s'est écrié qu'il fallait le faire aussi vite que possible pour que les réflexions et les commentaires du public n'eussent pas le temps d'embarrasser ou d'entraver la situation et cette détermination; qu'il n'avait aucun besoin de soumettre sa décision aux délibérations du Conseil, car des Bincau, des Ducos, des Persigny ou des Drouyn de Lhuys même n'étaient pas des hommes à donner de la lumière à une question politique comme celle-là; qu'il devait tout bonnement apporter sa décision au Conseil comme une volonté irrévocable et qui ne devait être soumise à aucune discussion, et ordonner, séance tenante, au Ministre des Affaires Etrangères de m'informer que je serais reçu dans la matinée même en audience pour la remise de mes lettres de créance.

Louis-Napoléon s'est encore rangé là-dessus à l'avis de M. de Morny, et en le remerciant de nouveau de son bon conseil, qu'il lui promit de suivre de tout point, il a ajouté: „Je sais que ce qui a perdu mon Oncle, c'est l'excès de prétentions et de susceptibilité; je sais aussi que c'est l'excès contraire qui a amené la chute de Louis-Philippe. Il faut que je tienne le milieu pour réussir et c'est ce que je vais faire, croyez le bien“.

M. de Morny, en entendant avec émotion ces réflexions, dit au nouvel Empereur en lui prenant la main: „Je voudrais que le monde entier fût là pour Vous entendre dire ces paroles, et qu'il sût bien à qui il a affaire“. Après cette conversation et l'heureuse issue qu'elle a amenée, M. de Morny a tâché de me rencontrer dans la soirée pour m'en rendre compte, mais nous nous sommes manqués, et dans l'ignorance de ce qui s'était passé entre lui et l'Empereur et de la résolution qui était prise, mes trois collègues d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, et moi-même, nous sommes restés, comme je l'ai déjà dit, toute la journée du mardi 23 décembre (4 janvier) sous l'impression de la presque certitude que mes lettres ne seraient pas acceptées. Ce n'est donc que le lendemain matin que Lord Cowley m'a tiré le premier de mon incertitude, et immédiatement après les deux lettres d'avis que m'adressait M. Drouyn de Lhuys du Conseil même, tenu aux Tuileries, sont venues confirmer cet avertissement apporté, avec un amical empressément, par mon collègue d'Angleterre.

Depuis, tous les faits m'ont prouvé que la relation que m'a donnée le Comte de Morny de son entretien avec le nouvel Empereur et de la manière dont celui-ci a accepté ses conseils était parfaitement exacte. Quoique très satisfait et très glorieux du résultat qu'il a su obtenir et qu'il trouve aussi bon qu'avantageux pour son Souverain, il tient cependant beaucoup à ce que l'influence décisive qu'il a eue le bonheur et l'habileté d'exercer sur son esprit dans cette grave circonstance ne lui soit pas trop hautement attribuée, car il craint que si la vérité là-dessus se répand au dehors et revient ici, elle ne fausse trop sa position personnelle vis-à-vis des conseillers officiels de Louis-Napoléon et ne froisse surtout la susceptibilité de celui-ci, ce qui serait capable d'exercer pour l'avenir une fâcheuse influence sur la confiance qu'il a en lui. Tout en acceptant avec plaisir mes compliments et mes remerciements à l'occasion du résultat prompt et heureux obtenu par son habileté, M. de Morny m'a exprimé cette réserve aussi juste que prévoyante, et je lui ai promis de ne pas la laisser ignorer à Votre Excellence en l'assurant que l'Empereur n'en connaîtrait pas moins le service signalé que dans cette circonstance délicate il a rendu à son pays comme à la politique en général.

Vous me pardonnerez, Monsieur le Chancelier, la longueur de ce compte-rendu, mais les phases et les diverses péripéties par lesquelles l'événement qu'il relate a passé, m'ont paru trop importantes et trop significatives pour que je me permette d'en laisser ignorer les détails au Cabinet Impérial.

En effet, entre l'acceptation et le refus de nos lettres la différence est immense, et politiquement comme moralement le résultat devait avoir une grande portée.

Si elles étaient refusées, nous nous serions trouvés dans un isolement susceptible de nous donner d'autant plus d'embarras, que les défections successives de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche sur des questions de formes et de principes auraient pu se produire facilement sur des questions de fond et dans des affaires positives et matérielles. Les complications qui en auraient pu découler auraient pu compromettre le repos général, et le monde actuel, plus matériel que moral, aurait eu de la peine à pardonner à la France et à nous que quelques mots en apparence de simple étiquette eussent amené de telles conséquences.

L'acceptation non conditionnelle de nos lettres et de nos réserves fait de nouveau voir maintenant la toute-puissance politique dans la main de l'Empereur. Sa volonté seule s'accomplit sans le concours d'aucune autre Puissance, et cette même France, devant laquelle allait se courber l'Europe, se soumet tacitement aux décisions isolées de notre Auguste Maître. C'est Lui qui en relevant le gant jeté par Louis-Napoléon à l'Europe dont il voulait prendre la revanche de 1815, a su seul arrêter et paralyser l'outrecuidante prétention du nouveau Souverain de la France et préserver le monde de l'humiliation dont il était menacé et qu'il allait subir sans l'énergique et persévérante détermination de notre Empereur. Dans le présent comme et surtout dans l'avenir, cette détermination de résistance, malgré les jalousies de ceux qui avec leur puissance se sont montrés si faibles et si pusillanimes, sera justement appréciée et reconnue, et l'Europe saura bien qui a sauvé son honneur et sa dignité au risque de ses propres avantages.

Ce qui m'a semblé de la plus haute importance dans la circonstance actuelle, c'est d'ouvrir la série des reconnaissances retardées des trois grandes Puissances du Nord et du reste de l'Allemagne, et en faisant recevoir mes lettres de créance les premières de donner, à la suite d'un accord dont l'Empereur tenait visiblement les fils, comme un signal ou une permission aux autres de reconnaître aussi le nouveau régime Impérial en France, auquel quelques états Allemands, particulièrement le Wurtemberg et la Bavière frémissaient d'impatience d'apporter cette première preuve de sympathie et de déférence. J'étais heureux d'avoir pu amener ce résultat si frappant, déjà signalé par les journaux de différents pays à l'opinion publique et le même numéro du „Moniteur“ qui annonçait que j'avais remis mes lettres, annonçait aussi que cinq représentants des Puissances Ottomanes allaient incessamment en faire autant. Le reste de l'Allemagne n'a pas tardé à entrer dans la même voie, et l'Autriche et la Prusse fermeront la marche en suivant ainsi l'exemple de la Russie. Ce n'est donc plus un secret pour personne que c'était la volonté seule de notre Auguste Maître qui soutenait tout le centre de l'Europe et qui maintenant qu'il a reconnu l'Empereur des Français de la manière dont il Lui convenait et qui est encore peu connue dans ce pays comme ailleurs,

l'Allemagne y compris. Ses deux principales Puissances peuvent procéder à la manifestation qu'il lui coûtait tant de retarder par la peur qu'elle avait de blesser ou d'irriter le Souverain que la France vient de se donner. Pour nous la partie est gagnée, et ce n'est pas la France, comme tout le faisait craindre un moment, mais la Russie qui, avec Son énergique et glorieux Monarque, se trouve à présent au faite de la grandeur, de la puissance et de la dignité.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, M. le Chancelier, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

Kisséleff.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Парис, 1853.

Приложение № 87.

Всеподданнѣйшій отчетъ Государственнаго Канцлера за 1852 г.

L'année 1852 a été marquée par un grand événement, que son dernier mois seulement a vu s'accomplir, mais dont l'attente continuelle, en la remplissant toute entière, a formé l'objet constant des principales préoccupations de l'Europe par les conséquences, soit immédiates, soit ultérieures, qu'il pouvait amener dans la situation générale. Cet Empire Français, qu'il y a 38 ans, tous les peuples s'étaient réunis pour abattre, vient de se relever sous leurs yeux avec toutes les réminiscences qui s'y rattachent. Autant le coup d'Etat du 2 décembre de l'année précédente, en étouffant l'anarchie en France et en y ramenant la force de l'autorité, avait pu contribuer au repos commun, par conséquent être salué avec satisfaction au point de vue de l'ordre *social*, autant au point de vue *politique*; le rétablissement d'un Empire, autrefois source de tant de bouleversements, devait-il inspirer des réflexions et d'alarmes. Il est donc naturel que ce soit sur lui qu'ait porté avant tout l'attention des Puissances européennes. Examiner en combien la raison d'Etat les autorisait à s'écarter des conditions du traité qui jadis a exclu du trône de France la famille de Napoléon Bonaparte, faire la part des nécessités du présent en contraste avec celles du passé, en mettant en harmonie l'un et l'autre, et sauver, du moins en esprit, ce qu'il fallait sacrifier de la lettre, c'est-à-dire, s'assurer, avant de reconnaître le nouvel Empire, les garanties indispensables au maintien de la paix et du *status quo territorial* consacré en 1815, reconnaître avec dignité, moyennant la forme et les conditions convenables et réserver ses droits à l'avenir, tout en acceptant le fait actuel, mais surtout et avant tout imprimer à la reconnaissance des Grandes Cours le cachet d'union et de solidarité le plus propre à montrer à la France l'Europe entière bien décidée à réprimer toute tentative d'envahissement; tel a été l'objet de nos pourparlers, de notre correspondance diplomatique avec les autres Puissances. Votre Majesté, par sa haute position, par la fermeté connue de Son caractère a exercé une grande influence sur la manière dont cette reconnaissance de l'Empire a eu lieu définitivement. C'est vers Elle que se sont tournés, en cette occasion, tous les regards de Ses alliés. C'est d'Elle qu'ils ont attendu le signal de l'impulsion première.

Parmi les pays dont on pouvait craindre de voir l'indépendance ou l'intégrité plus immédiatement menacées par l'ambition du restaurateur de la politique napoléonienne, se présentait avant tout la Belgique. Cette question à laquelle l'Angleterre s'intéressa plus qu'à toute autre, a formé à plusieurs reprises entre cette Puissance et nous, de concert avec nos deux alliés, la matière d'un examen sérieux, même avant l'avènement de Louis-Napoléon au trône impérial. Un plan même d'action commune a été arrêté par anticipation pour le cas d'une invasion française en Belgique, éventualité devenue, au reste, depuis moins probable, ou moins imminente.

Au milieu des sollicitudes que l'expectative toujours prolongée de l'Empire causait aux Puissances et dans l'intervalle de leurs communications verbales ou écrites sur cet objet, elles n'en ont pas moins poursuivi l'œuvre de reconstruction et de consolidation que leur ont légué les ruines entassées en 1848.

Une question, née des luttes révolutionnaires de cette désastreuse époque,— le raffermissement de la Monarchie Danoise— a été enfin heureusement formée. Ce résultat, quant au présent, se trouvait déjà suffisamment assuré par le traité de paix conclu entre le Danemark et l'Allemagne, et le rétablissement de la tranquillité intérieure dans le Holstein. Les Puissances ont voulu en outre qu'il fût également assuré pour l'avenir. En effet, quoique sauvée momentanément des entreprises révolutionnaires et de l'ambition germanique, l'intégrité de la Monarchie du Danemark restait toujours à mettre hors du péril, pour le cas où la ligne mâle de la maison actuellement régnante viendrait à s'éteindre. Aussi les Puissances avaient-elles déjà admis, dès l'année dernière l'idée générale et l'utilité pratique d'un règlement définitif de la question de succession. C'est ce règlement dont nous avons travaillé plus que tout autre Cabinet en Europe à presser la conclusion. Elle a eu lieu le 26 avril/9 mai par un traité, en vertu duquel la Russie, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Suède se sont engagées vis-à-vis du Danemark à reconnaître, pour le cas spécifié plus haut, au Prince Chrétien de Glucksbourg et aux descendants mâles issus de son mariage avec la princesse Louise de Hesse le droit de succession à la totalité des Etats actuels du Roi. Ainsi et nonobstant la répugnance que montrent encore à adhérer à ce traité quelques princes de la Confédération germanique, son double but,—intégrité du Danemark et maintien de la paix du Nord,—se trouve dès aujourd'hui placé sous la sauvegarde d'une transaction européenne.

C'est encore dans le même esprit de conservation et d'affermissement, et pour rendre plus solide le maintien du principe monarchique en Grèce, que les trois Puissances fondatrices de ce royaume, préoccupées des inquiétudes que faisait naître l'état précaire du Roi actuel, se sont employées, de concert avec la Grèce et la Bavière, à compléter par un traité définitif leurs arrangements antérieurs relatifs à l'ordre de succession au trône. Ces arrangements ont été en harmonie avec l'art. 40 de la Constitution Hellénique qui impose à tout héritier de la couronne l'obligation de professer la religion grecque-orthodoxe et le principe d'une parfaite identité de culte entre le monarque et le peuple, ainsi posé irrévocablement par les 3 Puissances et par la Bavière elle-même, donne à l'avenir de la Grèce un nouveau gage de sécurité.

Enfin et toujours pour affermir le repos général, par celui de l'Allemagne, partagée par les intérêts continentals entre les deux grandes Puissances de la

Confédération, Votre Majesté s'est ardemment occupée cette année d'amener, par Ses conseils et Son influence, entre l'Autriche et la Prusse, dans les affaires de commerce association douanière cette entente et cet accord qu'Elle avait déjà réussi l'année dernière à ramener de part et d'autre dans les affaires de haute politique. Ses efforts n'ont pas été moins heureux à cet égard qu'ils ne l'avaient été précédemment à Varsovie et à Olmutz.

Tels sont, Sire, si l'on y ajoute les questions d'ordre secondaire, les objets que j'ai traités et dans le corps même du présent travail et dans l'aperçu général qui le termine.

Je commencerai par une affaire que je n'ai point mentionnée plus haut, parce qu'elle n'a au fond occupé qu'assez peu de place dans l'attention générale durant le cours de 1852, et que, comme la question de l'Empire, ce n'est guère qu'à la fin de l'année qu'elle a commencé à prendre soudain la portée et les proportions qui en font en ce moment le pivot principal de notre politique et des préoccupations des Cabinets européens. Je veux parler de l'affaire des Lieux Saints. J'en ai conduit l'exposé jusqu'au moment où la négociation en Turquie en a été confiée par Votre Majesté à M. le Prince Menchikoff. Le développement de cette négociation et son dénouement final, quel qu'il soit, appartiendront au compte-rendu de l'année qui vient de s'ouvrir.

Le fait capital de l'année, le rétablissement de l'Empire en France, a dû nécessairement exercer une grande influence sur toutes les relations européennes. Cependant, soit que trop récent, il n'ait point encore porté toutes ses conséquences, soit que la marche politique de l'Angleterre se soit ressentie naturellement de l'incertitude attachée à son administration intérieure par trois changements de ministères successifs, il est certain que jusqu'à ce moment les situations ne sont point aussi nettement tranchées qu'elles paraîtraient devoir l'être. Le retour du régime Impérial a consolidé fortement l'union des trois grandes Puissances. En inquiétant l'Angleterre, il l'invite à confondre ses intérêts avec ceux de toutes les Cours qu'alarme l'ambition du nouveau Gouvernement Français. Il isole forcément celui-ci et le place en face de l'Europe en état de suspicion permanente. Sous ce rapport, il tend à reconstituer de fait, si ce n'est de nom, cette quadruple Alliance Continentale à laquelle le monde a dû autrefois son salut. Néanmoins ce dernier résultat ne nous est point encore acquis définitivement de la part de l'Angleterre. Il dépendra des circonstances ultérieures. Quoiqu'il en soit, du moment où la restauration du système impérial est l'événement le plus marquant de l'année, comme celui qui a influé le plus sur les rapports de Puissance à Puissance, je crois devoir commencer cet aperçu par lui et par le pays qui en a été le théâtre.

France.

Dès que le coup d'Etat du 2 décembre de l'année passée ait mis la plénitude du pouvoir dans les mains de Louis-Napoléon, il fut aisé de concevoir que les effets de cette révolution ne s'arrêteraient pas à la Présidence décennale. Dans un horizon plus ou moins éloigné, ou dut voir poindre l'empire, et mon dernier Compte-Rendu a déjà retracé à V. M. les premières communications qu'échangèrent sur ce sujet les Puissances. Ce ne fut pourtant qu'au mois de Mai, que leur entente commence à prendre une certaine consistance. Le voyage de V. M. à Vienne et à Berlin lui offrait une occasion naturelle

d'en traiter directement avec les deux Monarques, ses alliés. Les pourparlers se résumèrent dans un protocole secret signé à triple exemplaires par les trois ministres des affaires étrangères et accompagné du projet éventuel d'une déclaration commune à remettre à Paris, pour le cas de la proclamation de l'Empire. Mais l'Empire, à cette époque, n'était toujours qu'un symptôme incertain. Louis-Napoléon continuait à désavouer publiquement toute intention de changer brusquement le régime inauguré en décembre, quoique sans rien dire qui enchaînât ses résolutions pour l'avenir. Sous quelle forme et sur quelles bases l'Empire se produirait-il?— c'est ce que difficilement on aurait pu prédire avec certitude. On se contenta donc de poser quelques principes généraux d'action, fondés en majeure partie sur l'hypothèse, que Louis-Napoléon se bornerait dans le premier moment à échanger son titre de Président contre la dignité d'Empereur. Il fut convenu que cette transformation ne serait point une cause de guerre ou de rupture des relations diplomatiques, qu'en considération des services rendus par Louis-Napoléon à l'ordre social, et après avoir préalablement obtenu de lui la garantie du maintien de la paix comme des circonscriptions territoriales consacrées par les traités, on le reconnaîtrait pour Empereur; mais que ce ne serait pourtant là qu'un cas exceptionnel applicable uniquement à sa personne et n'informant en rien l'arrêt porté par le traité du 8/20 novembre contre la famille Bonaparte. Aussi, dans la supposition où, en promulguant l'Empire, il désignerait en même temps un héritier, devait-il lui être déclaré que les motifs de la reconnaissance des trois Cours ne s'appliquant pas à son successeur, elles se réservaient de prendre à l'égard de celui-ci des déterminations ultérieures.

Près de six mois s'écoulèrent, sans que la question fit, ou parût faire, un pas décisif. Le Président employait ce temps à préparer les esprits au-dedans, ainsi qu'à sonder au-dehors les dispositions de l'Europe.

C'est notamment dans ce dernier but qu'il avait envoyé à V. M., durant son séjour à Berlin, le sénateur Baron d'Heckeren. Il voulait pénétrer par lui quelles seraient Vos intentions, Sire, lors de son avènement à l'Empire. Il promettait de garder la paix et de respecter les traités, ne demandant autre chose en échange que d'être reconnu franchement et sans réserve. Tout en appréciant ses services et en l'assurant de Son amitié, V. M. chercha à le détourner de ses projets par des raisons puisées dans son intérêt même. Sa position était si belle, son autorité si forte, qu'en visant à changer de titre, il avait plus à perdre qu'à gagner. M. d'Heckeren chercha en vain à aborder à cette occasion la question d'hérédité. V. M. ne consentit point à le suivre sur ce terrain.

C'est encore comme ballon d'essai pour mettre à l'épreuve les sentiments plus ou moins tolérants des Puissances, que plus tard le Président fit donner aux Ministres et Consuls de France à l'étranger l'ordre de célébrer publiquement en grande pompe dans leurs maisons et dans les églises en y convoquant tous les français établis au loin de leur résidence, la fête nationale instituée en France le 15 août, jour de naissance de l'ex-Empereur Napoléon. Le but de cet ordre était palpable. Avant de rétablir l'Empire, on voulait d'abord essayer de faire accepter la réhabilitation publique de celui qui en avait été le fondateur. On voulait d'avance familiariser l'Europe à l'idée d'une restauration non seulement de régime, mais encore de la dynastie de Napoléon.

Mais imposer aux étrangers, aux Russes surtout, dans leur propre pays, le spectacle de l'apothéose de l'homme qui avait porté chez eux le feu et la flamme, et que des traités solennels avaient rayé de la liste des souverains, c'était là une prétention trop forte. Elle heurtait toutes les convenances. Elle blessait tous les sentiments de patriotisme et de nationalité. V. M. ne pouvait l'admettre. Le ministre de France s'était rejeté sur le prétexte qu'il s'agissait purement en cette occasion de la fête patronymique du Président, non de celle de l'ex-Empereur, il lui fut ainsi qu'aux consuls français à Moscou et à Varsovie, laissé libre de la célébrer d'une manière privée, mais nous refusâmes notre concours à toute espèce de solennité publique.

Tel fut également, d'après nos avis, le principe suivi par nos deux Alliés dans cette circonstance.

Arriva le mois d'octobre, et toutes nos informations nous apprirent qu'enfin l'Empire était proche. Le Président venait d'entreprendre un voyage dans les départements et recueillait sur son passage les témoignages les plus favorables au succès de son dessein ambitieux. Spontanés ou provoqués par l'activité de ses agents, acclamations, discours, adresses de corps civils et des populations l'invitaient à changer la forme républicaine et à prendre la couronne Impériale. On demandait un Empereur, on le voulait héréditaire, seul moyen de rendre stable le nouveau gouvernement. Les cris de „vive Napoléon III!“ réclamaient de plus la restauration de la dynastie napoléonienne. Au retour triomphal du Président à Paris, le Sénat fut convoqué pour le 4 novembre suivant, à l'effet de se prononcer sur les vœux qu'on disait unanimes, et le parti qu'il allait prendre ne pouvait être douteux. Le moment donc était venu pour les Puissances de se concerter définitivement.

La question leur était nettement posée. Evidemment, il ne s'agirait plus de reconnaître un pur changement de titre, un nouveau gouvernement de fait, un régime personnel et viager. D'un seul coup et sans transition, elles allaient se trouver placées en face d'un Empire héréditaire, bien plus, en face d'un chiffre dynastique, qui, s'il était pris effectivement pour Louis-Napoléon, était gros de conséquences.

La reconnaissance de l'hérédité engageait l'avenir des Puissances. La reconnaissance du chiffre III impliquait pour elles l'abnégation du passé. Pour le passé, comme pour l'avenir, le traité de 8/20 novembre devenait une lettre morte. Plus de légitimité si ce n'est celle de la race napoléonienne. Et si, depuis 1814, il n'y avait eu en France d'autres souverains légitimes que Napoléon I, Napoléon II et leur successeur Napoléon III, avec qui, dans l'intervalle, avaient donc traité les Puissances? avec des monarques fictifs, avec des usurpateurs. Que devenaient dès lors les engagements contractés envers nous par ces fantômes, les traités, le *status quo* territorial, l'équilibre européen? Tout le droit publié de 38 ans était ainsi sapé par la base ou du moins remis en question.

Accepter une situation pareille, reconnaître qu'on s'était trompé en abolissant la dynastie de Napoléon en 1815, faire amende honorable de ce tort, c'eût été passer sans dignité sous les fourches Caudines de Louis-Napoléon, sans tirer un coup de canon, il aurait vengé Waterloo. Il est clair que s'il réussissait à faire une fois accepter une prétention si exorbitante, il pourrait désormais tout oser. De son côté passerait à l'instant toute la puissance morale en Europe. Tous les partis intérieurs en France se rallieraient forcé-

ment à lui. La peur jetterait dans ses bras tous les petits Etats consternés de l'immobilité des Grands Cabinets. D'ici à peu Louis-Napoléon serait le Prince le plus puissant et le plus influent en Europe. Ce qu'on avait abattu en 1815, on l'aurait reconstruit en 1852.

Un pareil aveu d'impuissance, et la déconsidération qui s'en suivrait, Votre Majesté ne pouvait s'y soumettre. Par raison d'Etat, par amour de la paix, et après avoir obtenu les garanties jugées suffisantes, Elle pourrait bien consentir à entrer en relations avec le futur Empereur des Français; mais pour Napoléon III, Elle était déterminée à ne point le reconnaître.

Ce fut cette déclaration qu'Elle m'ordonna de faire à Ses Alliés, en leur développant dans un memorandum étendu les considérations de politique et d'honneur que je viens de résumer d'une manière succincte. Comme ni le Sénat, ni Louis-Napoléon, ne s'étaient encore prononcés définitivement, et qu'on en était réduit à un calcul de probabilité plus ou moins forte sur les intentions du futur Empereur, nous propositions aux Cabinets d'éclaircir d'abord sur les lieux la question par l'intermédiaire de nos ministres, et s'il demeurait constant qu'en effet le Président songeât sérieusement à relever, sous le nom de Napoléon III, l'ancienne dynastie Impériale, de tâcher encore de l'en détourner en lui faisant envisager toutes les suites de la fausse position où il allait dès son début placer son gouvernement et l'Europe.

Pour diminuer la crainte exagérée que nos Alliés pouvaient se faire des conséquences du refus de reconnaître le chiffre III, nous leur citions plusieurs exemples d'Empereurs et de Rois, reconnus comme Souverains, mais dont le titre avait été longtemps contesté par d'autres Cours, sans qu'il s'en fût suivi pour cela guerre ou rupture diplomatique.

En tout cas, l'Empire approchant, il devenait indispensable d'entrer préalablement en explication avec le Gouvernement français pour en obtenir les garanties stipulées par le protocole, comme devant précéder toute reconnaissance qu'elle eût lieu avec ou sans réserves. Votre Majesté se décida donc à renvoyer immédiatement à Paris son représentant, M. de Kisséleff, qui se trouvait à St-Pétersbourg en congé momentané, afin qu'il pût ainsi coopérer aux démarches de ses Collègues. Elle le chargea à cette occasion d'une lettre de Sa part au Président, lettre à la fois franche et amicale, dans laquelle Votre Majesté lui indiquait sans déguisement les inconvénients inévitables de la position qu'il semblait vouloir adopter et faisait pour l'en éloigner un dernier appel à sa sagesse.

Cet appel devait arriver trop tard, car au moment où M. de Kisséleff se disposait à se mettre en route, nous reçûmes ici le message par lequel le Président soumettait aux délibérations du Sénat le projet d'un Sénatus-Consulte relatif à l'Empire. Il n'y avait plus à en douter. Ce que voulait L.-Napoléon, c'était bien l'hérédité rétrospective aussi bien que future, c'était la restauration de la Dynastie fondée en 1804 et le chiffre III constatant qu'il en était le continuateur. Et, pour que les Souverains étrangers n'eussent pas d'illusion à se faire, lui-même annonçait publiquement que c'était avec réflexion que la France relevait dans sa personne ce que l'Europe avait renversé en 1815 et qu'elle entendait ainsi tirer du passé une revanche pacifique.

Après un pareil défi lancé délibérément et solennellement à la face des autres Puissances, il était presque impossible que L.-Napoléon pût revenir sur

sa décision. Néanmoins Votre Majesté crut devoir maintenir Sa lettre. Elle remplissait en l'écrivant, une obligation de conscience: Elle voulait que L.-Napoléon fût dûment averti d'avance de l'attitude que lui-même allait nous forcer d'adopter.

Cette lettre n'a pas laissé toute fois de produire une profonde impression sur lui, comme nous l'avons vu depuis par les déclarations ultérieures, moyennant lesquelles il a cherché à adoucir la portée de son impudent message et à modifier ses paroles, sinon ses résolutions.

Les cabinets de Vienne et de Berlin avaient accepté nos ouvertures. Je ne mentionne point ici l'Angleterre, dont je parlerai plus tard. Il s'en suivit entre les Alliés et la France des explications réciproques, explications qui, de notre part ni de celle du ministère français, ont donné lieu, quoique sous une forme officieuse, à une polémique assez animée. De ces explications confidentielles, mais surtout du discours public adressé par le nouvel Empereur au corps législatif, et au Sénat, lorsqu'il a accepté la Couronne Impériale, il est résulté:

Que le chiffre III, dans sa pensée, n'impliquait nullement l'idée de la revendication d'une sorte de Légitimité Impériale; que datant son règne de 1852, et non pas du jour de la mort du fils le Napoléon, ou de celles de son oncle Joseph et de son père Louis,—le nouveau Souverain indiquait par là ne point songer à effacer les traités intérieurs ou externes qui ont marqué les 38 ans écoulés depuis 1814; qu'au contraire, il reconnaissait les Gouvernements intermédiaires qui l'ont précédé en France, et qu'il acceptait pour le mal comme pour le bien, l'héritage et la solidarité de leurs actes. Comme à ces actes appartient tout l'ensemble des traités sur lesquels se fonde la délimitation territoriale de l'Europe, en ce sens les éclaircissements et déclarations du gouvernement français répondaient suffisamment à nos objections. Néanmoins, le nom de Napoléon III supposant toujours implicitement l'existence d'un Empereur Napoléon II que l'Europe n'a reconnu en droit et en fait à aucune époque et qu'elle ne saurait reconnaître aujourd'hui sans renier ses antécédents politiques; nos difficultés ont continué à subsister sur ce point. Il en est de même de l'hérédité, dont la reconnaissance eût impliqué la radiation complète du traité de Paris.

C'est conformément à ce double point de vue qu'ont été rédigées deux pièces par lesquelles nous avons répondu à la notification que nous fit le gouvernement français de la proclamation et de l'installation du régime Impérial en France.

La première a constaté le fait de notre reconnaissance officielle accordée à la condition d'observer les traités qui consacrent le *status quo* territorial actuel, traités que, pour notre part, nous annonçons en ferme intention de maintenir intacts et inviolables.

La seconde établit nos réserves expresses au sujet du nom dynastique, ainsi que de la question d'histoire et d'hérédité, qu'elle déclare laisser ouverte.

Le ton et la couleur de ces pièces ont été à la rigueur plus prononcés et les actes de reconnaissance et réserves semblables transmis à Paris par l'Autriche et la Prusse. Mais ces nuances de rédaction n'ont pas empêché que, pour les principes et le fond des idées, les déclarations communes à la

France n'aient été suffisamment identiques pour constater bien et dûment à ses yeux l'union et la solidarité des trois Cours.

Un point de forme seulement, mais essentiel, où l'importance excessive qu'y attachait le gouvernement français, a présenté toutefois entre elles une diversité fâcheuse et menacé même un instant de nous laisser dans l'isolement. Je veux parler de la formule de courtoisie adoptée dans les lettres de créance. Nos alliés ont accordé à Louis-Napoléon le titre de *M. mon frère*. Votre Majesté s'est décidée à ne lui donner que celui de *Sire* et *Votre bon ami*. Le choix de la formule avait d'abord été abandonné à notre décision, et l'Autriche même allait plus loin. Elle exprimait une préférence pour le titre le plus en harmonie avec la qualité d'un souverain qui tire ses droits d'un principe démocratique en opposition avec celui de vieilles monarchies. Ce n'est que plus tard que nos Alliés sont revenus à cet égard sur leur résolution primitive. Le Roi de Prusse se rappelant que feu Son Auguste Père avait donné le nom de frère à Louis-Philippe, s'est fait un scrupule de conscience de ne point l'accorder de même à Louis-Napoléon. L'Autriche, en vue de ses intérêts allemands, n'a pas cru pouvoir en cette occasion se détacher de la Prusse. Mais nos lettres de créance rédigées selon la formule à laquelle avaient d'abord consenti les deux Cours, avaient déjà été signées et expédiées à notre Ministre, et, restée seule sur son terrain, Votre Majesté a voulu s'y maintenir, quelles qu'en pussent être les conséquences.

Le mobile secret de nos alliés, dans ce revirement d'idées inattendu, était la crainte du parti que prendrait le gouvernement français, celui-ci leur ayant fait insinuer qu'il refuserait toutes lettres de créance, qui ne seraient conçues dans la forme usitée entre Souverains. Nous pensions, nous, que cette menace n'était qu'une de celles dont Louis-Napoléon a plus d'une fois usé avec succès vis-à-vis des gouvernements disposés à les prendre au sérieux, mais qu'au fond il y regarderait à deux fois avant de briser, pour un mot d'étiquette, avec les trois plus puissants Etats du Continent. L'expérience a prouvé que nous étions dans le vrai, puisque ce qu'il avait annoncé vouloir faire contre trois, il n'a pu se déterminer à l'exécuter contre un seul.

Ce n'est pas toutefois sans difficulté que nous lui avons fait dévorer cette rude atteinte portée à son orgueil. Au premier abord, il en a ressenti une irritation et une amertume profondes. Ses conseillers et Ses ministres, le ministre surtout des affaires étrangères, abondaient dans le même sentiment, opinant pour le rejet absolu de notre acte de reconnaissance, et, sans l'opportune intervention d'un de ses affidés les plus intimes, secondée d'un autre côté par les avis du Représentant anglais, peut-être n'eût-on point réussi à le maintenir dans les bornes de la prudence et de la modération. Il est juste aussi de dire qu'empressés de réparer leur faiblesse, nos alliés ont pour leur part contribué à cet heureux résultat, en prescrivant à leurs ministres de suspendre provisoirement la remise de leurs propres lettres de créance, et de faire entendre qu'ils attendraient que les nôtres eussent été acceptées. Celles-ci l'ont été enfin, par une de ces brusques décisions qui caractérisent le chef actuel de la France, et, le 24 décembre (5 janvier), M. de Kisséleff dont la conduite dans toute cette affaire a été empreinte de beaucoup de calme et de sang-froid, a été reçu en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Votre Majesté Impériale par le nouvel Empereur des Français. On a vu dès

lors, à notre suite, se précipiter avec une impatience fiévreuse tous les Etats secondaires allemands que l'Autriche et la Prusse n'avaient retenus jusque-là qu'avec peine dans l'attente de la résolution définitive des trois grandes Cours. C'est ainsi qu'aux yeux de la France, l'unité de ce grand mouvement de la portion la plus considérable de l'Europe a semblé dépendre uniquement de l'initiative de la Russie, comme si les grands et petits Etats d'Allemagne attendaient le signal de Sa main, et subordonnaient leurs actes à Son impulsion décisive. On voit que, dans cette reconnaissance de l'Empire, la forme a dominé le fond, et que l'accident et l'accessoire sont devenus un moment la question principale. En politique les résultats ne sont pas toujours en proportion des causes, et une cause, en apparence minime, a produit en cette circonstance un important résultat. Elle a contraint l'outrecuidance de Louis-Napoléon à plier devant la Russie et lui a ainsi enlevé, dans l'opinion, une partie de sa force fictive. C'est qu'en lui refusant le nom de *frère*, Votre Majesté n'avait pas seulement obéi au sentiment intime qui Lui fait répugner à suivre la France dans toutes ses métamorphoses gouvernementales et à traiter d'égal à égal avec tous les souverains éphémères qu'un caprice de la destinée amène tour à tour sur le trône. Au fond même de cette répugnance, se cachait une pensée politique. Il fallait que Louis-Napoléon portât la peine de son insolent message et de l'affectation qu'il avait mise à opposer son principe démocratique au nôtre, en se proclamant le Souverain le plus légitime de tous. Il fallait qu'après avoir menacé, il se vit forcé de céder. Tandis que par une prudence timide l'Angleterre s'était hâtée de la reconnaître sans conditions, entraînant après elle tous les Etats qui se meuvent dans son orbite, Votre Majesté a voulu lui faire attendre et acheter sa reconnaissance. Elle a voulu diminuer, par un coup porté à son amour-propre, le prestige et l'ascendant moral que ses antécédents, son nom, les souvenirs de suprématie qu'il évoque, la crainte d'un gouvernement à qui tout avait cédé et réussi jusque-là, lui assuraient de plus en plus sur les Etats faibles. En restant conséquente à Elle-même (car pourquoi lui accorder ce qui avait été refusé à Louis-Philippe), Votre Majesté a arrêté la marche croissante de son influence au dehors. L'Europe a vu avec surprise qu'il y avait encore une Puissance capable de tenir tête à l'Empire, et assez indépendante pour maintenir seule entre toutes ses principes et ses convictions. En diminuant aux yeux du monde le continuateur de Napoléon, Napoléon s'est senti diminué à ses propres yeux. Un sentiment amer d'impuissance, une sorte de découragement, semblent s'être emparés de lui, et cet amour-propre refoulé sur lui-même n'est peut-être pas étranger à la soudaine résolution qu'il a prise d'aller se chercher une alliance hors des rangs de la famille des Souverains. Le nouvel Empire et son Empereur ayant donc ainsi été reconnus par nous, dans la forme, avec les réserves, et aux conditions, les plus propres à bien établir aux yeux du monde ce que nous voulons ou ne voulons pas, les relations diplomatiques sont entrées, depuis ce jour, dans la voie régulière entre nous et le gouvernement français. Les vues et les intentions qui nous dirigeront envers lui, peuvent se résumer brièvement. Conduite amicale, pacifique, bienveillante, mais en même temps vigilante et ferme; point de provocations gratuites, mais aussi point de concessions timides, rien qui sente un désir de guerre, rien qui en trahisse l'appréhension. Ne point blesser Louis-Napoléon dans ses susceptibilités raison-

nables, mais également ne lui rien passer, ne rien céder à ses prétentions de politique traditionnelle et de suprématie Napoléonienne, tel est le système que Votre Majesté s'est proposé de suivre à son égard.

C'est celui que nous comptons appliquer en particulier à l'épineuse question des Lieux Saints, traitée jusqu'ici avec le gouvernement français à d'assez rares et longs intervalles, mais devenu tout récemment entre nous et lui l'objet de communications plus fréquentes et plus directes. Je n'ai, du reste, à dire ici que peu de mots sur ce litige, dont le fond même a fait plus haut le sujet d'un article spécial.

Il nous est encore difficile de juger bien pertinemment si la conduite que la France a suivie envers nous dans cette affaire à Constantinople, tient à la politique réfléchie du gouvernement, ou seulement à la personne de son ambassadeur. Un excès de zèle et de vanité emporta souvent les agents diplomatiques et consulaires français, notamment dans le Levant, au-delà de leurs instructions et des vues de leur Cabinet. Il se peut donc que, dans la question des Lieux Saints, tel soit en effet le cas. D'un autre côté, il est difficile de se refuser à croire que les exigences du gouvernement français envers la Turquie ne sont pas l'effet du plan arrêté par lui d'assumer le protectorat exclusif des latins en Orient, tant pour y faire prédominer son influence sur la nôtre, que pour suivre le système de captation qu'il a adopté à l'égard du clergé français, comme du Chef de la Catholicité. On peut même craindre que Louis-Napoléon, ayant besoin d'une complication dans l'intérêt de ses vues ambitieuses et la trouvant trop grave et trop chanceuse pour lui, en présence de l'accord des Grandes Puissances, si elle éclatait en Belgique ou sur le Rhin, ne veuille l'amener en Orient, en y poussant les choses à l'extrême. A voir en effet le peu de scrupule avec lequel il a passé par l'intimidation sur la Porte Ottomane, l'usant dans son crédit et dans sa considération aux yeux de ses propres sujets et l'exposant à notre ressentiment, au risque d'ajouter ainsi aux causes de dissolution qui la minent, on pourrait le croire plus qu'indifférent à l'affaiblissement de l'Empire Ottoman, plus qu'indifférent même à sa ruine, s'il pense y trouver les éléments de quelque remaniement de territoires favorables à ses desseins de gloire et d'agrandissement. Pour peu que telles soient ses vues en effet, nous avons peu de ménagements à attendre de lui à Constantinople. Tout récemment à la vérité il nous a fait ici quelques avances, nous proposant d'arranger la question par une entente particulière avec nous. Mais jusqu'ici nous ne voyons guère quels moyens pratiques il y aurait d'arriver à une pareille entente, si le Cabinet des Tuileries veut continuer à prendre pour base de ses prétentions des capitulations dont l'origine remonte à plusieurs siècles en arrière, sans tenir compte des faits successifs qui en ont modifié d'abord, puis rendu progressivement impossible l'application littérale. Au reste, le rappel de M. de Lavalette et son remplacement à Constantinople par un autre ambassadeur, nous offriront bientôt plus de lumières pour juger du plus ou moins de franchise des intentions conciliantes que vient de nous témoigner le gouvernement français. Ce rappel est à lui seul d'un bon augure, et le caractère du nouveau représentant, M. de la Cour, avantageusement connu par ses antécédents diplomatiques à Vienne, semblerait offrir également l'indice d'une politique plus sage et plus modérée.

Avant que l'affaire des Saints-Lieux n'eût encore acquis les proportions qu'elle a prise dans les derniers temps, deux seules autres questions politiques nous avaient mis en rapport et en communauté d'action avec le gouvernement français. Ce sont celles du règlement de la succession au trône en Danemark et en Grèce. La conduite du Cabinet des Tuileries n'y a rien offert de représentable ou de regrettable, si ce n'est peut-être une certaine tendance dans la dernière, à ménager sous main, sinon à favoriser ouvertement les vues particulières de la maison de Bavière, et à appuyer plus ou moins dans la Conférence les réserves du Représentant Bava-rois. Cela tient au système que s'est fait Louis-Napoléon, comme, au reste, tous les gouvernements antérieurs en France, de capter les Cours secondaires en Allemagne pour les détacher des deux principales et affaiblir ainsi à son profit le nœud de la Confédération.

Au reste, en dehors de la politique, un échange d'égards réciproques a caractérisé constamment nos relations avec le Cabinet des Tuileries.

C'est ainsi que, d'un côté, Votre Majesté Impériale a eu particulièrement à se louer des attentions pleines d'empressement, que, par ordre du gouvernement français, le commandant des troupes françaises à Rome a témoigné à Leurs Altesses Impériales Messeigneurs les Grands-Ducs Nicolas et Michel durant le séjour qu'ils ont fait dans la capitale du monde catholique, et qui, de l'autre, quand la réduction du 5% nous a engagés à demander le remboursement des sommes, que nous y avons placées, nous avons cherché soigneusement, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor Impérial, à ne faire valoir nos réclamations que lorsqu'elles ne pouvaient plus exercer d'influence fâcheuse sur les combinaisons financières du gouvernement français. Celui-ci a pleinement apprécié la délicatesse de notre procédé.

Quant à la correspondance personnelle de Souverain à Souverain, elle se trouve tout naturellement établie d'avance par l'échange de répliques autographes, qui a suivi la première lettre qu'en date du 4 novembre, Votre Majesté avait adressée à Louis-Napoléon. Rien n'empêche qu'elle ne continue, suivant la formule adoptée de part et d'autre, toutes les fois qu'il s'agira d'une notification quelconque. Nous échappons ainsi aux embarras où l'impossibilité d'une correspondance personnelle de Monarque à Monarque nous avait placés plus d'une fois sous le règne de Louis-Philippe.

Angleterre.

Dans l'exposé que je viens de faire des affaires de France, j'ai laissé à dessein l'Angleterre de côté, parce qu'elle a un devoir à suivre dans ses affaires, une marche distincte de celles des autres Puissances. Ce n'est pas que nous n'ayons fait de longs et constants efforts pour la rattacher à nous, sentant combien il était important de se présenter quatre de front en face du nouvel Empire; et, un moment, nous avons eu même l'espoir d'y réussir. Mais ces tentatives ont échoué devant la faiblesse d'un ministre plus que tout autre lié par l'opinion du public et des Chambres, et, faut-il le dire, devant l'espèce de terreur panique qui a fait appréhender aux anglais une invasion soudaine des français dans leur pays, dont l'économie malentendue des administrations précédentes avait négligé les moyens de défense. L'Angleterre a cru que, par prudence, il fallait, avant d'être prêt à le repousser, ménager Louis-Napoléon,

caresser ses susceptibilités, éviter de lui donner le moindre ombrage, de lui fournir le moindre prétexte hostile.

Il lui a semblé qu'une entente des quatre Puissances dirigée en apparence contre lui serait une provocation gratuite, qui le pousserait à des représailles. Elle n'a pas vu que cette entente était le meilleur moyen de lui imposer, et de contenir ses velléités belliqueuses, s'il en avait, dans les bornes de la prudence; qu'au contraire, en le ménageant trop, on lui donne l'idée des craintes qu'il inspire, qu'en satisfaisant à ses prétentions on l'encourage à en articuler sans cesse de nouvelles et qu'ainsi pour trop avoir l'air de fuir les complications, on risque de les amener par les moyens mêmes employés à les prévenir.

Examinons la marche qu'a suivie cette question durant les trois ministères passagers, qui se sont dans le cours de l'année succédés en Angleterre, celui de Lord de Russell avec lequel nous avons été en rapports jusqu'au mois de mars, celui de Lord Derby qui s'est maintenu presque dix mois, celui enfin de Lord Aberdeen, avec lequel nous traitons au moment actuel.

Mon dernier compte-rendu a déjà exposé à Votre Majesté quels avaient été, pour l'éventualité du rétablissement de l'Empire en France, nos premiers pourparlers avec Lord John Russell et Lord Derby, qui, quand ce travail a été clos, venait à peine d'entrer en fonction et de nous faire part de son programme politique. L'un comme l'autre ne nous avaient pas caché, que, malgré leur désir sincère de marcher de concert avec les trois Cours, si Louis-Napoléon venait à prendre la couronne du consentement général du pays, la doctrine anglaise qui consiste à accepter au dehors tous les gouvernements de fait, imposerait au Ministre Britannique la nécessité de reconnaître le nouveau régime Impérial.

Au mois de mai, après l'entente préparatoire qui s'établit entre les trois Cours et le projet de déclaration éventuelle qui sortit de leurs délibérations, nous crûmes devoir communiquer ce projet à Lord Derby, pour savoir de lui en combien il serait disposé à s'y associer, laissant du reste à son choix la forme et les termes dans lesquels il lui conviendrait de le faire. Le résultat de cette ouverture fut assez peu satisfaisant. Lord Derby sentait, lui comme nous, la nécessité d'obtenir de Louis-Napoléon la garantie du maintien de la paix et des circonscriptions territoriales; mais il ne pouvait faire toutefois de l'obtention de cette garantie une condition *sine quâ non* de la reconnaissance de l'Empereur. Voulant pourtant essayer d'arriver à un résultat si désirable à notre projet de Déclaration, il opposa le contre-projet d'une convention ou traité formel, par lequel, en échange de la reconnaissance de l'Europe, Louis-Napoléon s'engagerait d'une manière plus solennelle que par de simples explications diplomatiques, à reconnaître de son côté l'état de possession territorial établi par les traités de 1815. Mais comme, en nous faisant cette proposition, le ministre ajoutait: qu'en tout cas, même si Louis-Napoléon rejetait la transaction à laquelle l'inviteraient les Puissances, l'Angleterre, pour sa part, ne pouvait toujours l'empêcher de le reconnaître, quel moyen y avait-il d'obliger le nouvel Empereur à y consentir? N'était-ce d'ailleurs lui offrir l'occasion de demander, comme il l'avait plus d'une fois suggéré indirectement la révision des Traités de 1815, et les Puissances pouvaient-elles se prêter à entrer dans une voie si compromettante? Le contre-projet anglais n'avait donc rien de

pratique, et comme il n'eut point d'autre suite, la question en demeura là pour l'instant entre nous et la Grande-Bretagne. A la fin du mois d'octobre, le rétablissement de l'Empire et de la dynastie Napoléonienne devenant imminent, nous nous fîmes un devoir de communiquer au Cabinet de Londres, en même temps qu'à nos deux alliés, le mémoire, dans lequel nous développions les dangers et les inconvénients du chiffre dynastique que semblait vouloir assumer Louis-Napoléon, et l'impossibilité où nous serions d'y donner notre adhésion. S'il y avait de la part des Puissances du Continent désaveu et démenti de leurs actes, à reconnaître Napoléon III, combien à plus forte raison de la part de l'Angleterre, qui n'avait jamais, à aucune époque, reconnu même Napoléon I. Le gouvernement anglais craignait qu'un refus ne pût amener la guerre. Fallait-il donc absolument mettre la guerre au bout de chaque résolution un peu grave à prendre? Le vrai secret pour l'amener était précisément de paraître la craindre. Car à force de tout passer au nouveau chef du gouvernement français, on l'exciterait à tout oser, et alors il faudrait bien se battre, mais se battre après s'être d'avance discrédité et affaibli.

Si la paix et le repos intérieur sont nécessaires à toutes les Puissances, ils ne l'étaient pas moins à la France, qui ne s'était qu'à ce prix-là jetée dans les bras d'un dictateur.

Les conséquences que nous signalions comme devant découler pour l'Europe et l'Angleterre du chiffre III, Lord Derby en avait été vivement frappé lui-même. Car au moment où notre mémoire lui était envoyé, il chargeait le ministre d'Angleterre de nous en communiquer un autre, qu'il avait rédigé sur le même sujet, et où l'impossibilité d'admettre ce chiffre, sans mettre à néant tous les engagements contractés par les gouvernements antérieurs en France avec les Cours Européennes, était présentée avec beaucoup de force. Le message provocateur de Louis-Napoléon avait extrêmement blessé et alarmé le gouvernement anglais. Pour obtenir de la France des explications et garanties du maintien des traités dont la demande devait, selon l'opinion de Lord Derby, accompagner, non précéder notre acte de reconnaissance, il nous proposait une série de démarches graduelles, d'abord séparées, puis collectives, si la nécessité l'exigeait. Cependant, tout en s'élevant fortement contre le chiffre III il ne concluait à rien sur ce point. Il se bornait à exprimer le désir qu'on pût trouver un expédient diplomatique propre à tirer les Puissances d'embaras sans soulever des dangers graves. Et, à cet effet, il mettait en avant la proposition d'une conférence à établir à Londres, dans laquelle les 3 représentants alliés munis des pleins pouvoirs les plus amples, où l'urgence de temps et la longueur des distances concerteraient avec le ministère anglais le plan de conduite uniforme à suivre pour procéder à la reconnaissance de l'Empire.

Quoique les démarches graduelles à faire à Paris conjointement avec l'Angleterre différassent quelque peu, pour la forme et pour l'époque, du mode d'action préparatoire convenu au mois de mai entre les 3 Cours, tel était pourtant notre désir de marcher, s'il était possible, d'accord avec le ministère anglais, que nous nous déclarâmes prêts pour notre part (sauf toutefois le consentement de nos deux alliés) à lui faire le sacrifice de quelques-unes de nos vues antérieures, si de son côté l'Angleterre s'engageait d'avance avec nous à n'admettre dans aucun cas le nom dynastique assumé par Louis-Napoléon. Car sinon sans s'être accordé d'avance sur un point aussi capital, comment concerter

une marche commune et à quoi bon une conférence? En attendant, et jusqu'à ce que Lord Derby nous eût fait connaître ses intentions, si l'urgence des événements était telle dans l'intervalle qu'elle nécessitât des pourparlers entre le ministère anglais et les représentants des 3 Cours alliées, nous autorisons le Baron de Brunnow à y prendre part au nom de la nôtre, toujours sans perdre de vue la résolution irrévocable que Votre Majesté avait prise de ne point transiger sur la question du chiffre.

L'Autriche en général peu confiante dans les intentions de l'Angleterre (et les motifs de plainte qu'elle a eues, expliquent, s'ils ne justifient complètement sa réserve) répondit en termes moins empressés que nous à la tenue éventuelle d'une conférence. Dans l'intervalle le ministère français avait donné à Lord Cowley à Paris quelques éclaircissements confidentiels, expliqué que le chiffre III ne signifiait pas que l'Empereur actuel des Français eût l'intention de faire remonter jusqu'à l'Empereur Napoléon un droit d'hérédité rétrospective et non interrompu, et protesté de ses intentions pacifiques. C'en fut assez pour que le gouvernement anglais, se prévalant du prétendu refus de l'Autriche de concourir à une conférence, et perdant ou voulant perdre de vue la contradiction qui continue à exister entre les antécédents politiques de l'Angleterre à l'égard de l'Empire de 1804, et sa conduite envers ce même Empire se relevant en 1852, se hâta de reconnaître l'Empereur Napoléon III sans conditions et sans réserves. Son exemple a aussitôt entraîné tous les Etats qui reçoivent d'ordinaire son mot d'ordre en politique.

L'entente donc avec la Grande-Bretagne n'ayant pu s'établir avant sa reconnaissance de l'Empire, un louable désir de notre ministre à Londres lui a fait essayer de l'amener au moins après l'événement. A cet effet, il a tenté de tirer partie de l'autorisation facultative qu'il avait reçue de Votre Majesté en réponse au projet d'une conférence articulé par Lord Derby, pour établir par anticipation une communauté d'action entre les Puissances et l'Angleterre, en cas où l'intégrité du *status quo* territorial actuel viendrait à être lésée quelque part que ce soit par le gouvernement français. Comme l'Angleterre sous Lord Palmerston avait prétendu établir une certaine distinction entre les devoirs que lui imposa la garantie toute particulière qu'elle a donnée en 1839 au Royaume Belge, et sa position de signataire des traités généraux de 1815, il était sans nul doute important d'obtenir un acte qui l'engageât d'une manière plus positive à faire respecter avec nous tout l'ensemble des grandes transactions qui forment l'équilibre territorial de l'Europe. C'est ce but que notre ministre a cherché à atteindre, en suggérant au Cabinet de Londres l'idée d'un memorandum ou protocole, qui a été signé, d'une part, par le secrétaire d'Etat Britannique, de l'autre par les représentants des trois Cours: de Russie, d'Autriche et de Prusse. Quoique les considérants et principes de cet acte aient été rédigés peut-être en termes trop absolus et se ressentent un peu trop des doctrines de non-intervention suivies par l'Angleterre, toutes les fois que la forme du gouvernement d'un pays quelconque vient à être changée par une révolution intérieure, néanmoins, en faveur du but, et comme plaçant pour la première fois depuis bien des années dans un document identique signé à quatre, les 3 Puissances continentales sur la même ligne que l'Angleterre, Votre Majesté avait daigné le sanctionner, et le ministère Derby ne répugnait point à l'idée qu'il fût porté collectivement à la connaissance

de la France, dès qu'une fois le nouvel Empire aurait été officiellement reconnu par nous. Malheureusement ce ministère a dans l'intervalle fait place à un autre, et celui-ci n'a pas voulu d'une communication pareille, toujours par excès de ménagements pour la France, toujours dans l'appréhension de blesser les susceptibilités de Louis-Napoléon, en lui montrant les quatre Cours de front dans leur attitude. Néanmoins, le document subsiste; il est signé par la Grande-Bretagne; et l'engagement qu'il lui impose pourra toujours être invoqué, si plus tard la France Impériale vient à léser la sécurité d'un point quelconque du continent.

Parmi ces points, et à côté des préoccupations que le retour de l'Empire a confiés à l'Angleterre pour elle-même, c'est avant tout le sort de la Belgique qui excite ses sollicitudes. L'affection de la Reine Victoria pour son oncle Léopold entre ici pour moitié dans les anxiétés politiques du ministère. Il nous les a à plusieurs reprises exprimés de la manière la plus vive.

Mon travail de l'an passé a déjà traité ce sujet. Votre Majesté y aura vu le plan que nous avions mis en avant pour le cas où le gouvernement français attaquerait inopinément la Belgique, les idées échangées entre nous et le Duc de Wellington sur la meilleure combinaison défensive à adopter dans cette hypothèse, et l'ordre éventuel envoyé par anticipation à M. de Kisseleff, de joindre, le cas échéant, sa protestation à celle que le Représentant Britannique commencerait, sauf la marche ultérieure à suivre, par adresser au gouvernement français.

Au mois d'avril, l'Angleterre désira savoir plus positivement ce que nous pourrions faire matériellement en faveur de la Belgique, ne pouvant, quant à elle, employer à la défense de ce pays que les forces purement maritimes. Nonobstant notre éloignement, qui appelle de nécessité la Prusse et l'Autriche à entrer les premières en ligne, nous promîmes qu'au premier signal des combats, nos troupes se mettraient immédiatement en marche. Votre Majesté s'engageait à fournir 60.000 hommes, contingent fixé par les traités de Chaumont et de Paris, et s'il ne suffisait pas de paraître sur le terrain avec la totalité de nos forces. En même temps, Elle daignait d'avance autoriser le Baron de Brunnov à participer, sur la base du traité du 20 novembre 1815, à l'arrangement à conclure à Londres sur les mesures d'action que les Puissances auraient à prendre de concert, et les ordres déjà donnés à Paris à M. de Kisseleff, lui étaient réitérés.

Les appréhensions du Cabinet de Londres se calmèrent durant quelque temps. Mais en septembre, il nous en fit part de nouveau. Il avait, disait-il, des raisons de croire que l'irritation causée à Louis-Napoléon par les manœuvres des réfugiés révolutionnaires français et le langage offensant de la presse Belge, s'était beaucoup augmentée en dernier lieu. Il en concluait, comme une chose qui n'était pas improbable, que le ressentiment du Président pourrait bien le porter à s'autoriser des injures des journaux Belges, comme d'un prétexte d'invasion. Ce qui l'inquiétait surtout, c'était le bruit répandu au dehors par les diplomates français, que si, en raison de ces injures, Louis-Napoléon employait la force pour s'en venger, les Puissances n'y verraient point un *casus belli*, et ne se croiraient pas pour cela obligées à défendre les frontières de la Belgique. Sur ce bruit auquel du reste elle déclarait ne pas ajouter foi, l'Angleterre désirait pourtant recevoir de nouveau l'assurance

que nos intentions n'avaient pas changé et que nous étions toujours résolus à agir d'accord avec elle en cas d'invasion française en Belgique.

Les craintes excessives du cabinet de Londres étaient peu fondées, et l'hypothèse d'une invasion peu probable. Néanmoins Votre Majesté s'empressa de le rassurer et de lui renouveler ses déclarations antérieures. Mais comme il y avait une certaine vérité dans les reproches adressés par Louis-Napoléon à la presse Belge, dont les feuilles les plus radicales, rédigées ou soudoyées par les réfugiés, l'attaquaient lui non seulement, mais aussi les principes conservateurs en général, et l'Autriche en particulier, nous crûmes devoir faire sentir en même temps au gouvernement Britannique, que si la Belgique désirait voir les Puissances concourir à défendre sa neutralité, les Puissances avaient droit d'exiger qu'elle ne fit rien de son côté qui fût contraire du principe de cette neutralité même, et qu'elle devait éviter soigneusement de fournir aux Etats, ses voisins, des motifs de plainte légitimes. Il appartenait à l'Angleterre de faire entrer cette conviction dans l'esprit du Roi et du Gouvernement Belge. L'Autriche à qui le cabinet Anglais avait fait la même demande qu'à nous, ayant adressé, de son côté, des représentations pressantes en Belgique, et nous ayant engagé à nous y associer, nous n'avons pu le faire directement, faute d'un représentant russe à Bruxelles, mais le Baron Brunnow a été chargé de transmettre indirectement nos avertissements au Roi Léopold sur ce sujet par l'intermédiaire du Représentant Belge à Londres.

C'est également l'insinuation que Votre Majesté Elle-même a faite à ce Souverain, tout en lui promettant Son assistance en réponse à une lettre qu'Elle en avait reçue et dans laquelle il Lui exprimait quelques inquiétudes sur sa position à l'égard de la France. Ces conseils ont porté fruit. Le gouvernement Belge s'est décidé à exercer sur la presse et les réfugiés un contrôle et une surveillance plus sévères, en sorte que depuis la question d'une invasion en Belgique est demeurée en repos entre l'Angleterre et nous.

On voit par ce qui précède sur les affaires de France et de Belgique, principalement traitées par nous avec le ministère Derby, quelles ont été durant sa gestion nos relations avec la Grande-Bretagne. Elles ont été les plus amicales, et nonobstant la timidité dont la faiblesse de sa position intérieure frappait ses résolutions, malgré son hésitation à s'engager trop positivement d'avance sur toutes les éventualités qui présentent la situation actuelle de l'Europe, néanmoins ses antécédents, ses principes, l'esprit conservateur qui l'anime, la tendance irrésistible qu'oblige l'Angleterre à s'appuyer sur le continent tout devait nous donner l'espérance de voir prendre chaque jour à ces résolutions amicales un nouveau degré d'union et d'intimité. Il n'est point aussi facile de caractériser celles qui existent entre nous et ses successeurs. La date en est encore trop récente. Lord John Russel n'a eu qu'un moment la direction des affaires étrangères. Lord Clarendon qui le remplace vient à peine d'entrer en fonctions. Notre position politique à Londres n'est donc point nettement dessinée. Ce qu'on peut dire déjà néanmoins, c'est que le caractère personnel et les antécédents diplomatiques de Lord Aberdeen, chef de l'administration actuelle, nous offrent les meilleures garanties de prudence et de modération. Les professions de foi qu'ils nous a faites, en prenant en mains les affaires, ont été des plus satisfaisantes pour nous. Il nous a assuré que, pour les principes, nous le retrouverions exactement tel que nous l'avions

connu dans les temps passés. Il a exprimé la plus entière confiance dans la politique de Votre Majesté Impériale et la conviction qu'un accord entre la Russie et l'Angleterre est indispensable au maintien du repos et de l'équilibre général. D'ailleurs, quelle que soit la nuance d'opinion à laquelle appartienne aujourd'hui le ministère Britannique, sous les Whigs comme sous les Tories il suffit du retour d'un Napoléon en France et des réminiscences que soulève cette restauration de l'ère Impériale pour établir entre nous et l'Angleterre une certaine communauté d'intérêts. Nonobstant l'impolitique précipitation qu'elle a mise à reconnaître Napoléon III, sans attendre les trois Grandes Cours et sans adopter leurs réserves, elle n'a pas entendu pour cela se séparer du continent. Elle sent, au contraire, le besoin de s'y rattacher pour le cas où le nouvel Empereur viendrait à menacer la Belgique, pour le cas même où sa propre sécurité serait mise en danger par lui. Elle lui a fait, par appréhension, le sacrifice des précédents qu'elle avait suivis à l'égard du premier Empire. Mais elle lui en veut, parce qu'elle en veut à elle-même de la faiblesse qu'elle a montrée. Elle n'éprouve pour lui aucune de ces sympathies qu'une conformité de régime avait créées entre elle et la Monarchie Parlementaire de Louis-Philippe. Elle le craint, s'en défie et s'observe, décidée, comme nous, à l'enchaîner au maintien des traités de 1815 et au respect du *status quo*. En Orient, sans doute, s'il ne s'agissait que de déplacement d'influence, il lui importerait assez peu de voir la Russie orthodoxe supplantée par la France catholique. Mais elle ne peut voir avec la même indifférence, sous le masque d'une influence religieuse, le crédit politique de la France y prédominer le sien.

Il ne saurait lui convenir que cette Puissance, par légèreté ou par ambition coupable, y complique la situation au point d'amener un bouleversement en Orient. Ces raisons nous ont engagé, dès l'avènement du nouveau ministère, à nous ouvrir à lui avec confiance sur la position que les intrigues françaises nous ont faite à Constantinople, en lui exposant nos griefs légitimes et la nécessité où nous sommes d'en exiger le redressement.

Nous lui avons fait franchement connaître d'avance le but de la mission qui vient d'être confiée à M. l'Amiral, Prince Menchikoff, et celui des préparatifs militaires dont il avait été indispensable de l'appuyer. L'objet principal de nos communications a été de le rassurer sur nos intentions à l'égard de l'Empire Turc, dont nous voulons, comme lui, conserver l'existence, de l'éclairer sur les vues probables de Louis-Napoléon, et de le prier d'agir fortement à Paris comme à Constantinople, à Paris surtout, en y décourageant l'idée que, dans une guerre allumée gratuitement en Orient, la France pourrait compter sur la coopération de l'Angleterre. L'accueil fait à ces communications a été très satisfaisant. Le langage de Lord Aberdeen annoncerait un désir sérieux d'éviter les conséquences extrêmes auxquelles peuvent conduire les procédés impérieux et violents auxquels a eu recours l'ambassadeur de France à Constantinople. Ses efforts ont déjà été employés à ramener le Cabinet des Tuileries à une politique plus sage, et paraîtraient n'avoir point été exercés sans succès. C'est principalement à ses remontrances, à ses avertissements à Paris que nous sommes redevables du rappel de M. de la Valette, remplacé par un homme d'un caractère plus conciliant. Le chargé d'affaires Britanniques à Constantinople, qui, livré jusqu'à présent à ses seules inspirations, n'avait pas toujours adopté l'attitude la plus propre à résoudre les difficultés de la situa-

tion, vient d'être muni de nouvelles instructions conçues dans le meilleur sens, Lord Aberdeen exprime hautement l'entière confiance qu'il place dans les intentions pacifiques et conservatrices de Votre Majesté Impériale à l'égard de l'Empire Ottoman, et c'est cette confiance qu'il a opposée aux insinuations que la France lui avait faites pour essayer de l'entraîner à une action commune contre nous.

Indépendamment des affaires de France, de Belgique et de Turquie, nos rapports avec l'Angleterre ont encore porté cette année sur les questions Danoise et Grecque. C'est avec le ministère Derby que nous avons eu à les traiter et signer les deux transactions qui assurent l'ordre de succession au trône en Danemark et en Grèce. Un parfait accord s'est manifesté entre nous et l'Angleterre en cette double occasion. Il est même à remarquer, qu'en ce qui touche l'hérédité du trône en Grèce, c'est le gouvernement Anglais qui a provoqué les délibérations entre les trois Cours protectrices, et qu'à lui appartient l'initiative des ouvertures. Pour la première fois, les ministres Britanniques ont reconnu avec franchise le besoin de déférer au vœu national des Hellènes constaté dans l'art. 40 de leur loi fondamentale, et l'impossibilité de leur imposer plus longtemps une dynastie catholique—romaine. Les avoir amené à soutenir en commun avec nous le principe monarchique en Grèce, comme celui de l'identité obligatoire de culte entre le Monarque et le peuple, c'est un résultat important, auquel a beaucoup contribué le zèle actif de notre ministre à Londres.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une perte sensible pour l'Angleterre et pour l'Europe. Elle a vu le vénérable duc de Wellington terminer sa glorieuse carrière. Le bonheur qui l'avait accompagné de son vivant l'a suivi jusqu'au seuil de la tombe. Elle s'est fermée à temps pour lui. Il est mort avant d'avoir vu se relever ce même Empire qu'il avait si puissamment contribué à abattre, et son pays réduit à désavouer, en reconnaissant Napoléon III, la plus belle page de son histoire. Cet événement, quoique attendu, vu le grand âge du Maréchal, n'en a pas moins causé à Votre Majesté un vif sentiment de regret. Désirant témoigner à la mémoire de cet illustre capitaine sa part de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la cause Européenne, Votre Majesté a envoyé en députation à Londres, pour assister aux funérailles, quelques-uns de nos officiers, et à leur tête le Prince Gortchakoff, chargé de porter durant la cérémonie le bâton de Feld-Maréchal, grade que le Duc occupait dans notre armée. La famille du défunt a de plus été autorisée à conserver les insignes des ordres Russes dont il avait été décoré par nos Souverains.

Autriche et Prusse.

Le caractère de nos rapports avec l'Autriche et la Prusse dans les principales questions Européennes, notamment dans celle de l'Empire en France, ressortira suffisamment de l'exposé plus détaillé qui précède. Nonobstant la divergence fâcheuse qui s'est un moment manifestée entre les 3 Cours, par le *recul* de nos Alliés sur la forme des lettres de créance, l'identité de leurs principes, la communauté de leur action, leur union politique en face de l'Empire, ont été nettement constatées par les conditions et réserves ajoutées

à leur acte de reconnaissance, par le retard qu'avec intention elles ont mis à l'effectuer, par la simultanéité qui l'a présidé. Cet accès momentané de faiblesse, les deux Puissances l'ont d'ailleurs racheté, la Prusse, par les ordres immédiats qu'elle a transmis par télégraphe à son Ministre, l'Autriche par la fermeté qui a signalé en général toute sa politique et particulièrement par sa conduite dans les affaires du Monténégro. La France sait à quoi s'en tenir sur le nœud qui rend les trois Cours solidaires, et cet accord offre à l'Europe la plus sûre garantie de son repos. Ce n'est pas toutefois sans difficultés nombreuses, que l'Autriche et la Prusse ont été amenées à reprendre l'une envers l'autre les sentiments de bienveillance indispensables pour préparer et faire éclater ce triple accord. Après la réconciliation politique effectuée entre elles à Olmutz par l'influence et les talents de notre ministre à Vienne, de graves rivalités commerciales ont continué à les diviser. Ces différends sont détaillés plus haut dans la première partie du présent travail. Tout en se faisant une loi de ne point vouloir intervenir directement dans une affaire d'organisation intérieure strictement allemande, Votre Majesté y a maintenu pourtant ce rôle du conciliateur nécessité par les grands intérêts Européens qu'un pareil litige pouvait mettre en jeu. Dans son opinion, surtout en face de ce qui se passait en France, la question politique devait dominer toutes les considérations secondaires. Engager les deux Cabinets à ne point perdre un moment de vue que leur union est le seul bien qui fasse les forces de l'Allemagne, qu'elle est un besoin pour l'un et pour l'autre; que la paix intérieure et la sécurité externe de la Confédération Germanique y sont attachées, et que leur séparation serait le triomphe véritable de la démagogie du dedans et de l'ambition du dehors, tel est le sens dans lequel Votre Majesté n'a cessé de leur parler.

Aux Cours secondaires Allemandes à Dresde, à Stuttgart, à Munich, Elle disait d'un autre côté: la bonne intelligence mutuelle des deux principales Puissances Germaniques vous est encore plus nécessaire qu'elle ne l'est à elles-mêmes. La France est là, prenez-y garde. N'aigrissez pas leurs relations par vos exigences particulières: facilitez au contraire leur entente; ne les divisez pas par des questions de douane et d'association commerciale, quand les questions de haute politique les tiennent déjà si heureusement d'accord dans votre propre intérêt.

C'est pour faciliter cette entente, que, pendant Son séjour à Berlin, Votre Majesté s'étant convaincue que l'envoyé d'Autriche en Prusse, par l'extrême raideur de son caractère, nuisait beaucoup aux relations réciproques des deux Cours, engagerait confidentiellement l'Empereur François-Joseph à le remplacer par un organe plus conciliant.

Mais l'événement qui, joint à nos instances amicales, a le plus contribué à rapprocher les deux Puissances, c'est le voyage que ce jeune Monarque a cru devoir entreprendre à Berlin en décembre pour aller faire visite au Roi. L'accueil cordial qu'il a reçu, l'excellente impression qu'il a produite, les franches déclarations par lesquelles il a annoncé qu'il ferait tous les sacrifices possibles pour faciliter une entente finale, ont plus fait en un jour pour l'amener que toutes les propositions et contre propositions échangées depuis si longtemps entre les chancelleries respectives. Ses promesses n'ont point été vaines, et le traité de commerce qui vient enfin d'être conclu, signé et ratifié de part

et d'autre, n'a pas tardé à les confirmer, en cimentant pour longtemps, il faut l'espérer, les relations internationales des deux Cours.

Au point de vue Européen, les circonstances qui ont accompagné l'entrevue des deux Souverains Allemands n'a point été sans influence politique. Les distinctions particulières dont l'Empereur François-Joseph a honoré notre ministre à Berlin, la chaleureuse allocution qu'il a prononcée en portant la santé de Votre Majesté à l'occasion de Sa fête du 6 décembre, et l'écho que ce toast a rencontré dans le cœur de l'armée Prussienne, ont retenti jusqu'à Paris, au milieu des solennités du nouvel Empire, fait éclater dans tout son jour l'amitié personnelle des trois monarques alliés, et montré au gouvernement français l'inanité des calculs politiques qu'il baserait sur leur désunion.

Leur intimité, au contraire, s'est de nouveau manifestée à ses yeux à propos des affaires d'Orient, ce qui s'applique surtout à l'Autriche, plus spécialement appelé que la Prusse, par sa position géographique à y exercer une influence active. Sans doute, dans le différend élevé au sujet de la possession des Lieux Saints, l'Autriche, comme Puissance catholique, ne peut guère trop ouvertement appuyer les droits du rit orthodoxe contre les prétentions du rit latin. Mais nous avons supposé au Cabinet de Vienne trop de lumières pour ne pas voir qu'en cette occasion, il s'agit pour la France beaucoup moins d'un cas de conscience religieuse, que d'un but politique à atteindre, et nous avons pensé que l'Autriche, précisément comme Etat catholique, ne serait nullement disposé à reconnaître l'existence du Protectorat exclusif que prétend s'arroger la France en Orient sur tous les chrétiens du même rit. Aussi n'avons-nous pas hésité à lui adresser franchement les mêmes explications qu'à l'Angleterre, et à lui demander d'agir de même en Turquie et à Paris. Il faut lui rendre cette justice que, pour déférer à nos vœux, elle n'a pas attendu notre appel. Des communications entièrement spontanées, et qui s'étaient croisées en route avec les nôtres, sont venues nous prouver que le cabinet de Vienne s'était parfaitement rendu compte des vues secrètes du gouvernement français du besoin d'empêcher que des prétentions et des luttes hostiles entre les différents cultes ne fassent de Jérusalem un théâtre de scandale honteux pour la Chrétienté, des torts graves que se fait la Porte aux yeux de ses propres sujets grecs, en se prêtant par crainte aux exigences impérieuses des Français et du danger qui en résulte pour la sécurité intérieure de la Turquie. Le Cabinet Autrichien à qui la France avait proposé de se joindre à elle pour appuyer les prétentions des latins, a compris que, sous cette ouverture se cachait l'arrière-pensée perfide d'affaiblir les liens étroits qui l'unissent à la Russie. Il a refusé de se prêter à une connivence pareille. Il a donné à la France des avertissements conçus dans un langage franc, lui faisant comprendre qu'il s'opposerait même à cette pression trop forte qu'elle prétendait exercer sur le Gouvernement Ottoman.

Une coïncidence fortuite de griefs et de position vis-à-vis de la Porte Ottomane est venue d'ailleurs en cette circonstance témoigner de la solidarité des cabinets Russe et Autrichien. Au moment même où nous nous occupions de l'envoi du Prince Menchikoff en Turquie, l'Autriche avait confié au Général Comte de Linange pour Constantinople une mission soutenue comme la nôtre par des préparatifs militaires. En tête des réclamations que l'envoyé de la Cour de Vienne avait à faire valoir auprès du Divan et dont la plupart por-

taient sur des griefs personnels à l'Autriche, figurait la demande d'une cessation immédiate de la guerre intentée par la Turquie au Monténégro. Cette question, dans laquelle nous avons même intérêt à soutenir et mêmes populations à défendre identifiait plus que jamais la marche et l'attitude des deux Cours. L'Autriche y a apporté beaucoup d'énergie et de promptitude. Les secours en argent, en munition et en armes, qu'à la demande de notre chargé d'affaires à Vienne, elle s'est empressée de fournir aux Monténégrins, la mise en mouvement de ses troupes, ses déclarations péremptoires à la Porte, l'action combinée de son commissaire et du nôtre sur le théâtre de la lutte, ont bientôt arrêté l'effusion du sang et provoqué la retraite des forces ottomanes. La manière dont toute cette affaire a été menée par la Cour de Vienne a causé à Votre Majesté une vive satisfaction. Elle a bien voulu l'exprimer au Comte de Buol, en lui conférant les insignes en diamants de Son ordre de St-Alexandre.

Quant à la Prusse, pour les raisons déjà exposées, elle entre moins avant que l'Autriche dans ce démêlé avec la Porte, auquel elle ne prend d'intérêt, qu'en tant que la paix générale pourrait en être gravement affectée, et que leurs conséquences éventuelles pourraient, en portant trop exclusivement notre attention et nos forces du côté de l'Orient, diminuer l'appui matériel et moral que nous prêtons à nos alliés dans les affaires d'Occident. Elle n'en a pas moins, comme l'Autriche, refusé de prêter l'oreille aux insinuations, que lui avait faites la France, dans le but de l'entraîner dans une action commune contre nous. Il faut s'attendre à la voir, dans les discussions au sujet de Saints-Lieux, incliner vers les opinions et les vues de l'Angleterre, d'abord à cause de l'intérêt protestant qu'y représentent les deux pays; puis parce que, quand la couleur du ministère en Angleterre est celle d'un libéralisme modéré, le cabinet prussien, le Roi surtout, sur lequel son représentant à Londres exerce une grande influence personnelle, ont toujours montré beaucoup de disposition à ménager et à concilier la faveur du public et du gouvernement anglais.

La solution de l'affaire Danoise et la participation de la Prusse au traité qui consacre l'intégrité de la Monarchie et l'ordre de succession au trône du Danemark, ont fait heureusement cesser les discussions souvent pénibles que nous avons eues si longtemps à soutenir avec le Cabinet de Berlin sur cette longue et épineuse affaire. Il n'a pris, comme de raison, aucune part, non plus que l'Autriche, au traité signé à Londres sur l'hérédité du trône de la Grèce. Mais il est une question, spéciale à la Prusse, et tenant plus particulièrement encore aux sentiments personnels du Roi, que ce Monarque a mis beaucoup d'insistance à voir discuter et régler à Londres. C'est celle qui se rattache à ses droits de souveraineté sur les Principautés de Neuchâtel et Valenzia, méconnus si ouvertement par le gouvernement fédéral de la Suisse. A la suite des vives instances de Sa Majesté Prussienne, appuyées avec empressement par Votre Majesté, un protocole a été signé le 12 (24) mai à Londres, par les Représentants de la Russie, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Prusse, corroborant d'une manière solennelle l'inviolabilité des droits légitimes du Roi sur ces principautés. Les cinq Puissances signataires y conviennent en même temps de s'entendre aussitôt que faire se pourra sur les démarches les plus propres à amener la Confédération Helvétique à tenir compte des stipulations internationales en vertu desquelles Neuchâtel

a été admis, sous la garantie de l'Europe, à devenir l'un des cantons de la Suisse. Il est remarquable que cet acte, destiné à témoigner une fois de plus de la valeur que les grandes Puissances attachent à l'état de choses consacré par les traités de 1815, ait été signé par le gouvernement français.

Il avait été entendu que les 5 Puissances se concerteraient de nouveau à Londres sur l'opportunité et la forme des négociations à entamer avec la Suisse. Aussi le Roi nous a-t-il fait demander à plus d'une reprise d'accélérer l'ouverture de ces négociations, se fondant sur le désir qu'en éprouvait le canton de Neuchâtel, exposé aux oppressions toujours croissantes du parti radical. Le moment d'aborder cette affaire nous a semblé peu favorable jusqu'ici. Depuis la crise et les excès qui ont suivi 1848, il s'est fait lentement, mais graduellement un commencement de réaction conservatrice en Suisse. On eut risqué de l'arrêter par une intervention intempestive, qui aurait renforcé les radicaux. Nous avons cru qu'il valait mieux le laisser se développer de lui-même et attendre que l'autorité fédérale, avec laquelle nous aurions à traiter, se recompose dans un meilleur esprit par la force même de l'opinion publique, alors on aura plus de chance de négocier avec succès. Le Roi, malgré l'impatience qu'il éprouve de revendiquer ses droits, étant décidé toutefois à ne pas y employer la force, et ne voulant qu'une restauration amenée pacifiquement, nous lui avons fait observer qu'il fallait éviter de fournir au gouvernement révolutionnaire actuel un prétexte pour réclamer l'assistance militaire de la Confédération, ce qui compliquerait gravement les choses. Il a cédé à nos raisons, et c'est là qu'en reste provisoirement la question qui fait l'objet de ses sollicitudes.

Conclusion.

De la revue des événements que je viens d'avoir l'honneur de faire passer sous les yeux de Votre Majesté Impériale, on peut inférer que dans le cours de cette année la paix Européenne a résisté à plus d'une cause qui semblait devoir la compromettre, comme aussi plus d'un résultat important à contribuer à la raffermir. L'issue finale de la question Danoise en est une des plus essentielles. Les mesures prises par l'Autriche et la Prusse pour la pacification du Holstein ont été sanctionnées par la diète germanique, l'ordre de succession au trône de Danemark réglé, et l'intégrité de sa monarchie placée sous l'égide d'une transaction Européenne. Il en est de même de la question de l'hérédité en Grèce, où la maxime de l'identité du culte entre le monarque et le peuple, désormais reconnue par les trois Puissances protectrices et la Bavière même, comme elle avait déjà été établie dans la loi fondamentale de l'Etat, promet de fermer en Grèce une source éternelle de troubles pour l'avenir. L'intégrité de la Belgique a reçu un nouveau gage. Dans la prévision d'une atteinte éventuelle qui pourrait lui être portée, le principe d'une action commune a été posé avec l'Angleterre, étendu même, autant qu'il était possible, aux autres points que viendrait menacer l'ambition du gouvernement français. De regrettables divisions, après les querelles plus sérieuses apaisées par nos soins à Olmutz, continuaient à séparer l'Autriche et la Prusse. Leur entente sur le terrain commercial, cimentée par une transaction importante, fait disparaître une cause grave de discord pour l'Allemagne et y ensolide le repos

des Etats secondaires par la réconciliation des deux principaux Cabinets. Quant à la France dont l'organisation politique influe si puissamment sur le reste des Etats Européens, le passage de la république à l'empire n'a point encore eu jusqu'ici les effets qu'une transformation si complète pouvait en faire appréhender. La transition s'est effectuée sans ébranlement, du moins immédiate, pour la tranquillité du monde, comme sans grave compromission pour la dignité des Grands Cabinets. Le nouvel Empereur a été reconnu, mais forcé d'accepter cette reconnaissance dans les termes et dans les formes qu'a voulu employer Votre Majesté. Le Traité du 20 novembre 1815, ne pouvant, dans la situation actuelle de l'Europe, être maintenu intact dans sa lettre, a du moins été sauvé dans son esprit, et le *status quo* territorial qui en découle a dû être confirmé par les déclarations arrachées à l'orgueil de l'héritier de Napoléon.

En Orient, la situation est plus incertaine et moins nette. La tranquillité, il est vrai, a été rétablie dans le Monténégro, et les autres populations chrétiennes voisines ont échappé pour le moment aux persécutions de l'Islamisme. Mais la délicate question des Lieux Saints a pris inopinément des proportions plus considérables, et plus d'un nuage assez sombre semble planer sur sa solution. Néanmoins si l'Angleterre persiste dans les dispositions confiantes qu'elle nous témoigne, et continue à se placer sur une ligne distincte de celle que suit le gouvernement français, cette question, selon les probabilités actuelles, se dénouera pacifiquement dans les voies de la négociation.

En résumé, il serait téméraire de compter avec tant d'éléments combustibles, sur une longue sécurité. Etouffé à la surface, le feu révolutionnaire continue à bouilloner sourdement au fond de la société Européenne, comme on vient de s'en convaincre par les explosions toutes récentes à Vienne, en Sicile et en Italie. Avec l'homme aventureux, dissimulé et soudain dans ses actes, qui dispose aujourd'hui sans contrôle des forces entières de la France concentrées dans sa seule main, le repos des autres Etats est toujours plus ou moins précaire. Son seul principe en politique est celui de n'en point avoir. La vanité et l'ambition seront constamment ses mobiles. Impatient de jouer un rôle et tourmenté par son isolement, on le voit se tourner tour à tour vers chacune des grandes Puissances, caresser ou menacer suivant l'heure, affecter de se prévaloir des services momentanés qu'il a rendus à l'ordre social, et en même temps laisser entrevoir qu'il pourrait se faire une arme de son principe démocratique, et le propager chez quiconque refuserait satisfaction à son amour-propre et à ses susceptibilités. Cette absence de principes fixes empêche d'établir avec lui des rapports de confiance véritables, fait une loi de la vigilance et constitue l'Europe en état de qui-vive perpétuel. C'est la paix, mais la paix armée, avec toutes ses dépenses et ses incertitudes. L'union seule des grandes Puissances est capable de la maintenir. C'est à consolider cette union que sont voués les soins assidus de Votre Majesté Impériale.

Гос. Арх., Пазр. III, д. № 91.

Précis historique de la question des Saints-Lieux.

Les premières réclamations de la France, à l'égard des Saints-Lieux de Jérusalem, remontent à l'année 1850. A cette époque, la Porte se trouvait saisie de deux demandes concernant le Temple de la Rédemption, l'une de la part du clergé Grec, qui réclamait le droit de réparer la grande Coupole, l'autre de la légation Belge qui demandait le rétablissement des tombeaux des premiers Rois croisés.

Au milieu de ces discussions, une brochure publiée à Paris par le p. Boré et rédigée dans un esprit très hostile à la Russie et au clergé orthodoxe attira l'attention publique sur l'état de possession des Lieux Saints et sur les prétendus empiètements des Grecs. Elle indiquait la voie dans laquelle le gouvernement français se disposait à entrer.

En effet, le général Aupick, représentant de la République française, remit bientôt après à la Porte une note, dans laquelle il réclamait une révision de l'état de possession des Sanctuaires, en se basant sur une capitulation conclue entre la France et la Turquie, en 1740, et dont un article stipulait en faveur des religieux francs le maintien des Sanctuaires qui se trouvaient alors entre leurs mains. (Dépêche de M. Titoff du 24 mai (5 juin) 1850, № 68).

Le général Aupick débuta par poser à la Porte cette question: reconnaissait-elle *oui* ou *non* le traité de 1740? Celle-ci, bien que prémunie par nos avertissements sur les conséquences qui pouvaient découler de ces prémisses commit la première faute d'accepter la discussion sur ce terrain. Ne croyant pas pouvoir refuser de reconnaître la capitulation de 1740, elle se flatta du moins d'en atténuer la portée en déclarant que les documents antérieurs et subséquents, qui établissaient l'ordre de choses actuellement existant dans les Saints-Lieux, devaient également être pris en toute considération. Mais l'Ambassadeur de France protesta contre cette décision et réclama l'exécution pure et simple de la convention dont le gouvernement Ottoman avait reconnu l'existence et la validité.

La Porte fit alors une seconde faute; ce fut de proposer la création d'une commission mixte chargée d'examiner les titres respectifs invoqués de part et d'autre; examen inutile et dangereux en présence des prétentions aussi divergentes, mais que la France s'empressa d'accepter comme une voie ouverte à ses réclamations.

En soulevant ce débat, le gouvernement français paraît n'avoir eu dans l'origine d'autre but que de se concilier chez lui les dispositions et les voix du clergé dans les élections. C'est du moins ce qui résulte de ses déclarations réitérées en réponse aux représentations que notre ministre à Paris eut ordre de lui adresser. Aussi nous donna-t-il à plusieurs reprises l'assurance qu'il n'attacherait pas à cette question une importance exagérée. Après le coup d'état du 2 décembre, le Président déclara même positivement que son Représentant à Constantinople serait désavoué pour avoir outrepassé ses pouvoirs, et que la question serait ajournée jusqu'au moment où elle pourrait devenir

l'objet d'une entente amicale entre les deux Cabinets. Mais soit que ces assurances ne fussent pas sincères, soit que le gouvernement français se crût trop engagé pour pouvoir reculer, son représentant à Constantinople redoubla d'activité pour arracher à la Porte la reconnaissance de ses prétendus droits.

De son côté, la Porte tout en répondant à nos représentations énergiques par des assurances formelles de son intention de maintenir intacts les privilèges séculaires accordés aux Grecs, dès les premiers temps de la domination musulmane, consacrés par les hattî-chérifs des successeurs des premiers califes et renouvelés en dernier lieu par le prédécesseur du Sultan actuel,— la Porte manifestait pour les prétentions latines une partialité évidente, soit qu'elle obéît en secret à des sentiments d'hostilité et de jalousie pour notre influence religieuse, soit que les négociations relatives à la question Egyptienne et l'attitude prise par l'Angleterre, lui inspirassent le désir de se concilier l'appui du gouvernement français auprès d'Abbas-Pacha.

En présence de ces dispositions le gouvernement Impérial, fidèle défenseur des droits de la religion orthodoxe, justement alarmé par les dangers dont ils étaient menacés, ne négligea rien pour les conjurer. Dans tout le cours de cette négociation ses exhortations vinrent en aide à la faiblesse de la Porte, ses avertissements vinrent la prémunir contre les fatales conséquences qui pouvaient en résulter. Tout fut inutile. La partialité des ministres turcs se manifesta dès le début des travaux de la commission mixte et par le choix même des personnes, qui la composaient. Placée sur un mauvais terrain, pressée par la vivacité des démarches françaises, elle se laissait entraîner à des concessions de plus en plus graves et qui menaçaient de compromettre sérieusement les droits et les intérêts du clergé orthodoxe.

Dans ces conjonctures Sa Majesté l'Empereur, alarmé de la tournure que prenait cette négociation, crut qu'il était temps d'y intervenir plus directement et adressa en conséquence au Sultan une lettre de Cabinet dans laquelle Elle exprimait à Sa Hautesse la pénible surprise que Lui avait fait éprouver la conduite des ministres turcs dans cette affaire et manifestait l'espoir que Sa Hautesse saurait maintenir intacts les droits de ses sujets du rit Grec. (Lettre de cabinet du 13 septembre 1851).

Cette démarche que M. Titoff eut ordre d'accompagner de déclarations énergiques en faveur de l'église orthodoxe fit une impression salutaire sur l'esprit du Sultan. Elle fut encore corroborée par une pétition adressée à Sa Hautesse par le clergé et les sujets grecs résidant à Constantinople et qui appuyait sur des faits historiques et des documents récents les droits de la religion orthodoxe à la possession des Saints-Lieux. (Dépêches à M. Titoff du 13 septembre 1851, N^o 2864 et N^o 2865). La négociation prit bientôt une nouvelle face. Une commission exclusivement composée d'oulémas fut saisie de l'affaire soulevée par les réclamations françaises. Elle se montra plus équitable envers les grecs et trouva même en compulsant les archives des documents positifs qui consacraient les droits du clergé orthodoxe en déboutant les latins de la plupart de leurs prétentions. (Dépêche de M. Titoff du 19 novembre 1851, N^o 146).

Cependant intimidée par le langage comminatoire de M. de Lavalette, qui menaçait de faire apparaître une flotte française en Syrie, la Porte désirait évidemment lui offrir une compensation d'amour-propre, qui pût atténuer

l'échec que venait de subir sa négociation. Elle formula donc une proposition qui consistait à accorder aux latins le droit d'officier dans la Grotte de Gethsémané, dont jusqu'alors ils avaient été exclus. Comme compensation et sur les représentations de notre ministre, elle offrait aux grecs le droit d'officier de leur côté, dans l'intérieur du Sanctuaire de l'Ascension où les latins avaient seuls le droit de célébrer leurs offices. En outre elle s'engageait formellement à entourer cette solution de toutes les garanties nécessaires afin qu'elle ne donnât pas lieu dans l'avenir à de nouveaux empiétements et qu'elle devint même une consécration du statu quo existant. (Dépêches de M. Titoff des 14 et 24 janvier 1852, N^{os} 10 et 15).

Consulté à ce sujet, le clergé grec, par l'organe de son patriarche pensa comme notre ministre qu'au lieu de risquer une divergence grave qui laisserait debout l'ensemble des prétentions latines avec le danger de voir un jour exploiter à leur profit les sentiments douteux de la Porte, il valait mieux accepter l'échange de concession proposé, pourvu que le statu quo s'en trouva consolidé pour le reste. (Dépêche à M. Titoff du 29 janvier 1852, N^o 384).

Le Gouvernement Impérial ne put que se ranger à cet avis et donna en conséquence son adhésion aux propositions de la Porte, sous réserve formelle des conditions qu'elle s'était elle-même engagée à observer et en exigeant en outre: 1) que la mise à exécution de ces mesures serait réglée par une entente préalable avec le patriarche de Jérusalem, et 2) qu'en retour de leurs sacrifices, les Grecs obtiendraient le droit de réparer la coupole du Saint Sépulcre, sans intervention aucune de la part du clergé catholique.

Un projet de firman fut donc rédigé et communiqué à notre mission, ainsi que le projet de la lettre responsive du Sultan à Sa Majesté l'Empereur. Discutées au préalable entre les ministres de la Porte et notre Représentant et approuvées dans leur ensemble, ces deux pièces nous furent enfin officiellement remises et nous en primes acte de manière à leur donner toute la valeur d'une transaction solennelle et définitive. (Dépêches de M. Titoff de février—mars 1852, N^{os} 25, 34, 48 et 50).

Elles étaient d'ailleurs conçues dans un esprit et dans des termes qui bien que s'écartant du statu quo, que nous nous étions toujours attachés à maintenir, pouvaient cependant satisfaire jusqu'à un certain point la juste sollicitude du Gouvernement Impérial pour les intérêts de la religion orthodoxe et les immunités de l'église patriarcale de Jérusalem. Le firman écartait comme *injustes* la plupart des réclamations françaises; les possessions respectives des différentes communautés chrétiennes établies à Jérusalem s'y trouvaient nominativement désignées et confirmées en faveur de ceux qui les possédaient, sauf les deux concessions réciproques dont il a été fait mention. (Dépêche à M. Titoff du 5 avril 1852, N^o 1153).

Un seul article y avait été ajouté en faveur des latins. Il leur accordait, comme aux grecs et aux arméniens, une clé des ports S. E. et N de la Grande Eglise de Bethléem dont la porte principale est exclusivement confiée à la garde des grecs. Mais notre chargé d'affaires à Constantinople avait eu soin d'apporter à la rédaction de cet article toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne portât aucune atteinte au statu quo existant. Et non seulement la Porte s'était prêtée à ces réserves formelles et les avait confir-

mées dans un projet d'instruction au pacha de Jérusalem, mais encore dans une instruction secrète adressée à ce fonctionnaire et qui nous avait également été communiquée, officiellement, elle lui avait enjoint de ne pas donner aux latins la clé dont il s'agit, sous le prétexte qu'ayant déjà une porte exclusivement à leur usage pour communiquer avec la grotte de la Nativité, ils n'avaient pas besoin d'une autre communication pour l'église supérieure. (Dépêche de M. Titoff du 8-14 mars 1852, N^o 35 et 41).

D'ailleurs en dehors de ces trois points, une apostille autographe du Sultan, mise en tête du firman, reconnaissait et consacrait de la manière la plus positive les actes antérieurs accordés aux grecs à différentes époques et renouvelés par son prédécesseur. Enfin pour ajouter à la solennité de ce document et en fixer la valeur, le Sultan annonçait dans sa lettre responsive à Sa Majesté l'Empereur, qu'à l'exception des deux concessions déjà mentionnées, les droits, anciennement accordés aux grecs, se trouvaient confirmés et corroborés de la manière la plus formelle.

En présence de ces documents catégoriques, officiellement communiqués à la suite d'une longue négociation, le Gouvernement Impérial était fondé à considérer comme définitivement close une discussion dont sa fermeté et sa modération avaient réussi à écarter les dangers, et dont le résultat, en dernière analyse, tournait à l'avantage des grecs en consacrant une fois de plus leurs droits séculaires sur les principaux sanctuaires de la Palestine.

Il ne s'agissait plus dès lors que de veiller à ce que dans la mise à exécution de ces mesures aucune nouvelle concession ne fût arrachée par les latins à la faiblesse de la Porte.

En effet, M. de Lavalette n'avait pas accepté sans réserve la solution donnée à sa négociation. Le firman donné aux grecs ne lui avait pas été *officiellement* communiqué, mais la Porte lui avait passé une note, contenant les concessions réciproques accordées aux deux parties. M. de Lavalette, à la veille de quitter Constantinople, y avait répondu par une protestation dont nous n'avons jamais connu la teneur et dans laquelle on prétendait qu'il avait réservé explicitement les droits que résultaient pour la France de son traité de 1740. (Dépêche de M. Titoff du 10/22 mars, N^o 46. Id. de M. Ozéroof du 4 mars, N^o 70).

Le Président tout en désapprouvant la conduite de son Représentant, s'il faut en croire les paroles rapportées à notre ministre à Londres par son collègue de France, crut néanmoins devoir renvoyer M. de Lavalette à Constantinople en qualité d'ambassadeur de peur que son rappel ne fut envisagé comme un désaveu. (Dépêche de M. Brounnov du 19/31 mai, N^o 121).

Nous avons donc à craindre que le retour de ce diplomate ne devint le signal de nouvelles complications, et le Ministère Impérial, dont la vigilance ne perdait pas un instant de vue cette importante question, ne cessa en conséquence d'agir auprès du gouvernement turc afin de les prévenir. Déjà dans l'entre-temps, le chargé d'affaires de France, par intérim, avait fait connaître à la Porte d'une manière très vive le mécontentement que son gouvernement avait éprouvé en prenant connaissance du firman délivré aux grecs et de mot *injuste* appliqué aux réclamations françaises. En présence de ces déclarations menaçantes la Porte donnait des preuves évidentes de faiblesse et d'hésitation. Elle éludait la question de la Coupole sur laquelle notre chargé d'affaires avait

ordre de la presser. Redoutant de donner à la France un nouveau sujet de mécontentement elle avait fini par décider en principe que la Coupole serait restaurée aux frais du Sultan par des ouvriers et des architectes grecs sous la direction immédiate du Patriarche de Jérusalem et elle négociait secrètement avec ce dernier pour que ces frais lui fussent remboursés plus tard par la caisse patriarcale. (Dépêches de M. Ozéroff du 24 mai, N^o 77 et du 9 juin, N^o 80).

Mais quant à l'exécution de cette mesure de même que pour la promulgation et l'application du firman sur les lieux, elle se bornait à des assurances vagues. Elle avait promis qu' Afif-Bey, envoyé au Caire pour régler la question Egyptienne se rendrait ensuite à Jérusalem en qualité de commissaire, accompagné d'un ingénieur pour y procéder à la mise à exécution du firman ainsi qu'à la levée des plans et devis relativement à la Coupole. (Id. du 4 mai, N^o 71).

Pressé par les démarches actives, que nous avions prescrites à notre chargé d'affaires dans le but de faire régler ces mesures avant l'arrivée de M. de Lavalette, elle avait fini par nous communiquer un projet d'instructions pour Afif-Bey; mais ces instructions étaient conçues en termes si vagues, si évidemment entachées de mauvaise foi et de partialité pour les latins, qu'elle fut contrainte de les déchirer et en promit d'autres plus satisfaisantes. (Id. du 24 juillet, N^o 101).

Ces hésitations devaient nous alarmer; elles indiquaient de la part de la Porte une duplicité évidente. Nous devions bientôt nous convaincre que non seulement les ministres turcs tout en nous berçant de trompeuses promesses étaient décidés à faire à la France de nouvelles concessions, mais encore qu'ils s'étaient secrètement liés à cet égard par des engagements antérieurs, pris à l'insu de notre mission et selon toute apparence à l'insu du Sultan lui-même.

Ces faits se développèrent dès le retour de M. de Lavalette. Il avait été précédé de l'affaire du vaisseau de guerre français. *Le Charlemagne* dans laquelle la Porte, après s'être d'abord refusée à autoriser ce bâtiment de guerre à franchir les Dardanelles, avait fini par faiblir et par permettre cette infraction aux traités. Il avait été convenu que M. de Lavalette reviendrait à Constantinople à bord du „Charlemagne“. Son arrivée fut donc accompagnée d'un certain éclat et son attitude vis-à-vis de la Porte fut dès l'abord très menaçante dans les deux réclamations qu'il avait à faire valoir concernant les affaires de Tripole et de Janina. Celle de la Porte en présence de ces démarches comminatoires fut empreinte d'une déplorable faiblesse, qui ne présageait que trop celle dont elle allait faire preuve dans la question des Lieux-Saints. (Id. du 16 juin (14 juillet), N^{os} 90, 96 et 97).

Aussi à peine ces deux réclamations terminées, l'ambassadeur de France annonça-t-il hautement son intention de revenir sur la question de Jérusalem pour faire modifier le firman ou obtenir du moins quelques concessions lors de sa mise à exécution.

Bientôt notre chargé d'affaires apprit que l'Ambassadeur de France avait réclamé une déclaration portant que le hatti-chérif donné aux grecs n'invalidait en rien la note pressée à l'ambassade de France ni le traité de 1740 et que le Grand Vizir, malgré nos plus sérieux avertissements et sous l'impression de la terreur que lui causait l'apparition, dont on le menaçait d'une flotte

française sur les côtes de la Syrie, avait transmis à M. de Lavalette une note, contenant cette déclaration. (Id. du 4 septembre, № 118).

Sur ces entrefaites un nouveau ministère fut appelé au pouvoir. La charge de Grand Vizir fut confiée à Mehmet Ali-Pacha, dont la réputation de loyauté nous inspira un instant quelque confiance. (Id. des 4 et 24 octobre, №№ 139 et 147). Les assurances qu'il nous donna sur sa ferme intention de réparer les fautes, commises par ses prédécesseurs, assurances que le ministère Impérial s'empessa d'accueillir par des encouragements, semblèrent d'abord confirmées par les rapports de Jérusalem où le commissaire turc Afif-Bey était enfin arrivé. (Dépêche à M. Ozéroff). Notre consul général en Syrie y avait été expédié par les soins de M. Ozéroff pour surveiller ce qui allait s'y passer, et le patriarche grec y était également retourné dans le même but. (Rapport de M. Basili, annexé à la dépêche de M. Ozéroff du 14 octobre, № 142. Dépêche de M. Ozéroff du 24 octobre, № 147).

L'attitude d' Afif-Bey sembla d'abord correcte, il n'attendait plus pour se mettre à l'œuvre, que ses dernières instructions qui lui parvinrent par l'intermédiaire d'un ingénieur turc chargé de lever les plans et dévis de la coupole.

Ce fut alors que se dévoila dans toute son évidence l'indigne complot ourdi à Constantinople pour déjouer notre vigilance à éluder l'accomplissement des engagements solennels contractés par la Porte envers nous. Il ne s'agissait plus en effet de modifier le firman, mais de le supprimer entièrement. (Rapport de Basili, annexé à la dépêche de M. Ozéroff du 4 novembre, № 15).

Une séance fut fixée au Temple; après deux heures de pipes fumées dans ce sanctuaire vénéré, Afif-Bey déclara que le Sultan ayant résolu de réparer la Coupole, trois délégués des rites grec, arménien et latin assisteraient dans les travaux et y opposeraient leur signature. Du firman—pas un mot.

Interpellé par notre consul général sur la lecture du firman au conseil municipal et son enregistrement du Mehkémé, Afif-Bey répondit, *qu'il ne connaissait pas le firman*—et que ses instructions n'en faisaient aucune mention. Il renvoya d'ailleurs notre consul au Pacha de Jérusalem, qui, de son côté, s'en référa au commissaire *ad hoc*.

Il devient dès lors évident que les français avaient arraché à la Porte la promesse que ce document si important pour les Grecs, dont il confirmait les droits, ne serait pas publié dans les formes légales et d'usage en Turquie.

Ces prévisions furent confirmées par l'attitude du ministère à Constantinople. Vivement interpellé par notre chargé d'affaires le Grand Vizir cria d'abord à une indigne trahison, qu'il allait dénoncer au Sultan. Mais bientôt l'influence pernicieuse de Fuad-Effendi l'emporta. L'Ambassadeur de France menaçait d'ailleurs du nom de la Catholicité toute entière dont Louis-Napoléon était le champion. Mehmet Ali-Pacha hésita, ses prédécesseurs, dit-il, avaient promis de ne pas donner de solennité à la publication du firman; c'était une faute, mais il n'y pouvait rien, le Sultan déciderait. Il promit toutefois la lecture et l'enregistrement du hattî-chérif.

En présence de ces faits le gouvernement Impérial s'empessa d'adresser à M. Ozéroff des instructions ostensibles et secrètes; les unes témoignèrent l'indignation qu'avait fait éprouver à Sa Majesté l'Empereur un manque de foi aussi évident. Les autres s'efforcèrent de rassurer la Porte contre les menaces de l'Ambassadeur de France en promettant au besoin les secours éventuels

de la Russie dans le cas d'une injuste agression de la part de la France, agression, qui armerait d'ailleurs contre elle toute l'Europe et rallierait autour de la Porte toutes les populations orthodoxes. (Dépêches à M. Ozéroff du 22 novembre, N^o 3519 et 3570).

Nous espérons rassurer par là les ministres Turcs; mais ces instructions furent reçues à Constantinople dans un moment où la Porte était plus que jamais livrée à l'influence et aux intrigues de l'Ambassade française. M. Ozéroff ne put en faire usage.

En effet, les événements se précipitaient; un nouvel acte de duplicité et de mauvaise foi nous fut bientôt révélé. Au lieu d'une clé des portes N E et S. de l'église de Bethléem, il avait été promis aux Français une clé de la grande porte de l'église, dont la garde a de tout temps été exclusivement confiée aux grecs. Or, en Palestine, la possession d'une clé implique celle de la porte, et la possession de la porte celle du Temple entier. Ce n'était donc pas simplement d'une clé qu'il s'agissait, c'était d'une atteinte grave aux droits du clergé orthodoxe d'une infraction formelle aux engagements de la Porte envers nous.

Les rapports de notre consul général en Syrie nous signalèrent d'abord cette nouvelle péripétie. M. Basili avait quitté Jérusalem où sa position n'était plus tenable. Le consul de France et le Patriarche latin redoublaient d'efforts et de prétentions. Ils exigeaient le partage de la grotte de Gethsémané, revendiquaient la priorité dans les offices, demandaient une nouvelle porte, un autel, et enfin exigeaient une clé de la grande porte de Bethléem. (Rapport de M. Basili, annexé à la dépêche de M. Ozéroff du 15 novembre, N^o 159).

Ces faits se confirmèrent à Constantinople même.

Un conseil eut lieu à la Porte. Fuad insista vivement sur la nécessité d'une concession à la France. (Dépêches de M. Ozéroff des 18 et 24 novembre, N^o 163 et 165). Il montra la position ascendante de l'Empire français, le caractère résolu du nouvel Empereur, les dispositions belliqueuses de la nation, la perspective d'une invasion de la Syrie ou de Tunis. Pour éviter d'y donner un prétexte il fallait, selon lui, accorder à la France une clé de la grande porte de Bethléem. Mehmet Ali oubliait tout ce qu'il avait communiqué précédemment à notre chargé d'affaires, appuya ce langage. A peine quelques voix se firent-elles timidement entendre en faveur des promesses faites à la Russie, on leur imposa silence. Fuad-Effendi s'écria que ce serait un avantage immense pour la Turquie, d'être enfin débarrassée de l'influence religieuse de la Russie sur ses populations grecques. Il connaissait d'ailleurs la politique de la Russie; elle était trop prudente pour recourir à la force dans une question où elle ne s'appuie sur aucun traité. Toute l'Europe serait contre elle, et, avec l'appui de la France, la Porte verrait résoudre à son avantage toutes les questions qui la préoccupent en Syrie, comme dans le Monténégro et dans les Principautés.

Cependant le conseil se sépara sans rien décider. Dans l'entre-temps notre chargé d'affaires agit auprès du Grand Vizir et de la Validé. Le lendemain, à la suite de ses démarches, les ministres se montrèrent déconcertés; aucune décision ne fut encore prise.

Mais Fuad-Effendi redoubla d'activité. (Id. du 1/13 décembre, N^o 168). Il avait sondé dans l'entre-temps les dispositions des représentants étrangers.

Déjà le chargé d'affaires d'Angleterre avait proposé d'office sa médiation qui ne semblait pas devoir s'exercer en notre faveur, et nous avions même cru devoir en écrire à notre ministre à Londres. (Id. des 15 et 24 novembre, N^{os} 159 et 165). Interpellés par Fuad Effendi la plupart des représentants étrangers se prononcèrent contre nous, sans comprendre sans doute la gravité de leur attitude dans cette circonstance. (Dépêche de Baron Brounov du 5 décembre, N^o 3696). Néanmoins Fuad s'en prévalut dans le conseil où il renouvela ses efforts; quelques oulémas s'étaient déclarés en faveur de la Russie, cependant ils reconnurent eux-mêmes que le danger était plus imminent du côté de l'Occident que du côté du Nord. Le parti de Fuad Effendi devenait de plus en plus fort; le Grand Vizir compromis dans une intrigue de sérail en faveur de son fils contre celui de Rechid se jeta tout à fait dans ses bras. (Dépêche de M. Ozéroff du 4/16 décembre, N^o 170). On circonvit la Validé en feignant de se rapprocher de Rechid; on effraya le sultan sur les dangers imminents de la part de la France; on l'irrita contre les sympathies de ses sujets orthodoxes pour la Russie. Enfin cette indigne trahison s'accomplit: la clé fut votée à l'unanimité dans le conseil et le sultan signa un ordre, que M. de Lavalette se hâta d'expédier à Jérusalem sur son bateau à vapeur.

A la suite de cette décision il régna à Constantinople une véritable stupeur. (Id. du 1/13 décembre, N^o 168). L'attitude calme et réservée de notre mission alarmait par son contraste avec les agitations de l'ambassade de France. On sentit qu'on était allé trop loin; on craignit une rupture avec nous. Fuad Effendi sentit lui-même, qu'il courait à un abîme et avoua qu'il ne comptait plus que sur la Providence. Le sultan de son côté sembla effrayé, découragé et plus indécis que jamais.

Cependant pour prévenir toute démarche de la part des grecs, des mesures d'intimidation furent prises contre eux. Le Grand Vizir déclara au Haut Clergé que toute tentative d'opposition de sa part serait considérée comme un acte de rébellion. (Id. du 1/13 décembre, N^o 169).

Mais, en même temps, la nouvelle arriva de Jérusalem que le firman y avait été lu au conseil et enregistré au mehxmé, moins cependant la formalité réclamée par le patriarche Cyrille que les délégués des communautés latines fussent appelés à y assister conformément à l'usage. (Id. du 14/26 décembre, N^o 174).

A Constantinople on affecta de nous croire satisfaits et de faire sonner bien haut la lecture et l'enregistrement du firman, que M. de Lavalette s'efforça au contraire de laisser dans l'ombre.

A la réception de ces nouvelles, nous invitâmes M. Ozéroff à garder la même attitude de réserve vis-à-vis du ministère ottoman, et dans le cas, où il serait interpellé sur le mouvement de concentration du 5 corps de notre armée, à répondre, qu'il n'en avait pas été officiellement informé, mais que cette mesure était dans l'ordre des choses possibles pour prévenir en Orient des éventualités, qu'il dépendait d'ailleurs de la Porte d'éviter en adoptant des mesures plus conformes à ses engagements avec nous. (Dépêche à M. Ozéroff du 30 décembre, N^o 3981).

Enfin, un rapport de notre consul général en Syrie annexé à la dernière dépêche de M. Ozéroff, signala l'effet, produit à Jérusalem par l'arrivée du nouveau commissaire turc chargé d'exécuter l'iradé du sultan. On affirmait

aussi que l'Etoile en argent donnée dans le temps par la reine des français pour remplacer celle, qui avait été dérobée à Bethléem, avait également été envoyée à Jérusalem pour être remise en place. (Dépêche de M. Ozéroff du 24 décembre 1852, № 178).

Notre consul général s'était empressé d'adresser au patriarche grec des instructions éventuelles pour soutenir son courage et lui tracer la marche à suivre. Il l'engageait à faire mettre les scellés sur la grande porte de l'église de Bethléem; à protester au besoin contre la remise d'une clé de cette porte aux latins et si l'on passait outre, à partir immédiatement pour Constantinople, afin d'en référer au sultan.

Ces démarches ont été pleinement confirmées par M. Ozéroff qui nous a signalé en même temps un nouveau plan que la Porte, fidèle à ses habitudes de duplicité, paraît avoir conçu pour éluder l'accomplissement de ses promesses aux latins. On dit que des instructions secrètes ont été expédiées au pacha de Jérusalem, elles auraient pour but de provoquer une résistance de la part des grecs, résistance qui permettrait au gouvernement turc de céder devant l'expression d'un vœu national sans avoir l'air de subir l'influence de la Russie, ou celle de la France, et de donner ainsi à ses actes de faiblesse et de duplicité les couleurs de la spontanéité et de l'indépendance.

Telle était la situation des choses à la date des derniers rapports de notre mission.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1228.

Приложение № 89.

Письмо Императора Николая Павловича къ Султану отъ 7 сѣн-
тября 1851 г.

Très illustre et très puissant Souverain Padischah des Ottomans. J'ai été infiniment sensible à l'attention amicale qui a porté Votre Majesté à m'offrir une preuve de son affectueux souvenir à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de mon couronnement, je La prie d'être persuadée de la gratitude sincère avec laquelle j'accepte les félicitations et les vœux que m'exprime Sa lettre.

Votre Majesté a bien voulu, avec l'élevation d'âme qui La distingue, rendre justice à la politique conservatrice de mon gouvernement. Si j'ai été à même, au milieu des graves complications dont nous avons été témoins, de rendre des services à la cause des principes qui servent de base à l'ordre social, j'ai la ferme résolution de ne pas dévier non plus dans l'avenir de la ligne de conduite que je me suis tracée. Fidèle à mes devoirs d'alliance, à ceux de l'amitié intime qui préside à nos rapports, j'aurai toujours à cœur le repos et le bien-être de l'Empire Ottoman, et l'empressement que j'ai mis à prêter à Votre Majesté mon concours moral, ainsi que l'appui matériel des forces de la Russie, Vous garantit, Très illustre Padischah, la sincérité des

vœux ardents que je forme pour la prospérité et la gloire de Votre règne. C'est dans ces sentiments que j'aime à réitérer à Votre Majesté l'assurance de ma haute considération et de mon invariable attachement.

Гос. Аpx.

Приложение № 90.

Фирманъ въ пользу православныхъ въ февралѣ 1852 года.

Attendu que les dispositions de mon présent commandement Impérial sont le résultat réel et définitif de l'examen approfondi qui vient d'être fait des vieux documents contradictoires qui se trouvent en la possession de mes sujets grecs et des moines francs, concernant les Lieux Saints de Jérusalem, qui ont été un objet de discussion jusqu'ici; et attendu que les susdites dispositions confirment les firmans qui ont été donnés par mes nobles aïeux et surtout par mon auguste père et confirmés et renouvelés précédemment par moi-même que l'on se donne bien de garde d'y jamais contrevenir.

Firman.

A toi, mon Vizir, Hafiz Ahmed Pacha, Gouverneur de Jérusalem; à toi, Cadi de Jérusalem; et à vous, Membres du Medjliss.

Les disputes qui naissent de temps à autre entre la nation grecque et la nation latine, au sujet de quelques Lieux Saints qui existent tant dans la ville que hors de la ville de Jérusalem, viennent cette fois encore d'être mises en avant. En conséquence, une commission a été formée, commission composée de quelques Muchirs, et quelques hommes de loi de distinction, et d'autres personnes, pour examiner cette question à fond, et voici ce qui résulte des recherches et des vérifications de cette commission et de celles des conseils de Cabinet tenus après la commission. Les Lieux en contestation entre les deux religions sont: la grande coupole de l'Eglise du Saint-Sépulcre; la petite coupole qui est sur l'endroit appelé le Tombeau de Jésus—sur qui soit la bénédiction de Dieu!—et qui existe dans la susdite église; la Hadjir et Moughtésil; le Golgotha, lequel se trouve égalemet dans l'enceinte de l'Eglise du Saint-Sépulcre; les voûtes de Sainte-Marie, la grande Eglise qui est dans le village de Bethléem, ainsi que la Grotte qui est le véritable endroit où Jésus—que la bénédiction de Dieu soit sur lui!—est né, et qui se trouve sous cette église, et le Tombeau de la Bienheureuse Marie, que Dieu la bénisse.

Vu que la grande coupole susmentionnée concerne l'Eglise entière, *les latins n'ont pas raison de prétendre* à la possession exclusive ni de cette coupole, ni de la petite coupole, ni de la Hadjir Moughtésil, ni du Golgotha, ni des voûtes de Sainte-Marie, ni de la grande Eglise de Bethléem, ni de la Sainte-Grèche; il faut laisser tous ces endroits dans leur état actuel. Dans les temps passés on a donné une clef de deux portes de la grande Eglise de Bethléem et de la Sainte-Grèche à chacune des nations grecque, latine et arménienne: mesure confirmée aussi par le firman délivré à la nation grecque

l'année de l'Hégire 1170, et cette disposition restera la même. Mais comme il ne suit pas de là qu'il est permis de porter atteinte à l'état actuel des choses dans cette église, ou d'empêcher aux latins d'y officier, ou enfin de faire quelque chose de nouveau capable de gêner les autres, soit dans le passage de l'Eglise pour aller à la Sainte-Grêche, soit sous d'autres rapports, on ne souffrira, ou n'acceptera en aucun temps la moindre prétention à ces égards de la part de qui que ce soit.

On ne fera aucun changement à l'état actuel des portes de l'Eglise de Bethléem.

Considérant que, d'après les anciens et les nouveaux documents, les deux jardins appartenants au Couvent Franc à Bethléem, sur lesquels les latins ont aussi élevé des prétentions, sont sous la surveillance des deux parties, ils resteront tels quels.

Les latins, se basant sur quelques firmans dont ils sont en possession, ont élevé la prétention que le Tombeau de la Bienheureuse Marie leur appartient exclusivement, mais ils *n'ont pas raison en cela non plus*.

Seulement, comme actuellement les grecs, les arméniens, les syriaques et les coptes exercent leur culte dans ce saint tombeau, c'est-à-dire, comme l'exercice du culte n'est pas restreint à une seule religion, il a été déclaré être juste de maintenir et de confirmer aux chrétiens catholiques la permission qu'ils ont *ab antiquo*, d'exercer, eux aussi, leur culte dans un endroit où plusieurs nations exercent les leurs, mais à condition qu'ils ne feront aucun changement ni dans l'administration, ni dans l'état actuel de ce monument.

Comme cette décision confirme et consolide les droits qui ont été octroyés aux sujets grecs de mon Empire par mes augustes ancêtres, et confirmés par des firmans, ornés par des hattî-chérifs émanés de mon trône Impérial, aussi, comme j'ai beaucoup à cœur de maintenir leurs susdits droits, elle a obtenu mon adhésion souveraine. Aucune des parties ne se permettra pas de contrevenir à cette décision.

Les latins actuellement encore officient, une fois par an, le jour de l'Ascension, dans un oratoire appelé Coubet el Mess-ad, qui existe au Mont Olivette, à Jérusalem; et les grecs font leurs prières hors de cet oratoire. Or, cet oratoire c'est un temple mahometan, et il n'appartient, par conséquent, exclusivement à aucune secte chrétienne, et je ne trouve pas à propos que les sujets de mon Empire qui professent la religion grecque, soient privés de la faculté de pratiquer leur religion dans l'intérieur de l'oratoire susmentionné. Ainsi on n'empêchera pas aux grecs d'exercer leur culte dans l'intérieur du Coubet el Mess-ad (la Coupole de l'Ascension), à condition qu'ils ne feront aucun changement à l'état actuel de cet oratoire, et qu'il y aura un portier Mahometan à la porte, comme par le passé.

Cette mesure sera enregistrée en haut de la copie du Firman Impérial en date du mois Sheval 1254 (décembre, 1838).

Telle est ma volonté catégorique et souveraine, et conformément aux ordres que j'ai donnés en conséquence, le présent Firman, qui est orné d'un hattî-shérif et émané de mon Divan Impérial, a été remis entre les mains de la nation grecque.

Lorsque mes ordres souverains vous seront connus, vous mettrez tous vos soins afin que désormais il ne soit, en aucune manière, contrevenu à la

décision et à mes ordres susmentionnés, ni de la part de ceux qui professent les religions grecque, arménienne, syriaque et copte, ni de la part des latins.

Vous aurez soin de faire enregistrer le présent commandement Impérial aux archives du Mahkémé, et de le faire constamment et toujours servir de règle permanente. Ayez le pour entendre, et ajoutez foi au noble chiffre dont il est orné.

Donné vers la fin du mois de Djemadi ul evel, 1268 (février, 1852).

Oesterns papers, t. 1, p. 39, Inglosure 2 in № 40.

Приложение № 91.

Нота Порты Французскому посланнику 8 февраля 1852 г.
(Сообщено нашему правительству 15/27 марта 1853 г.).

La Sublime Porte a examiné et approfondi sous toutes les faces et avec le plus grand soin la question soulevée par le gouvernement français au sujet de quelques lieux de pèlerinage qui sont en dedans et en dehors de Jérusalem.

Le gouvernement Impérial qui tout en s'efforçant de maintenir intacts les traités conclus avec les puissances amies, cherche aussi naturellement à conserver dans leur intégrité les droits et les faveurs accordés par les anciens Sultans aux sujets ottomans, a arrêté, en conciliant l'un avec l'autre ces deux points importants, les dispositions, que je vais énoncer.

Le tombeau, la pierre de l'onction et les arceaux qui sont dans l'église de la Résurrection sont visités maintenant sans contestation. L'inspection sur les deux jardins contigus au couvent des francs dans le village de Bethléem peut être, suivant l'ancienne règle, exercée également par les deux partis, et pour ce qui est de l'espace dit des Moulins vieux et des magasins su dans ce lieu, il n'en est pas par là d'une manière précise dans les bérats et en présence de cet état de choses, il n'a pas semblé nécessaire de s'occuper de ces divers lieux.

La grotte de la Grèche est aujourd'hui un lieu de pèlerinage des diverses communautés chrétiennes. Comme il était établi *ab antiquo* que les religieux latins auraient une clef des portes du Nord et du Sud-Est de la grande église de Bethléem et une clef de la porte de cette grotte, il leur sera donné comme par le passé une clef de chacune de ces trois portes, s'ils n'en ont pas maintenant. Quant au tombeau de la Sainte Vierge, bien que les recherches et l'examen auxquels on s'est livré jusqu'à présent, ainsi que les titres qui ont été vus, aient démontré qu'il est impossible de prononcer un jugement quelconque sur ce point, la Sainte-Porte n'a pas cru pouvoir priver ceux de la religion catholique, parmi lesquels il y a un grand nombre de ses propres sujets, de la faculté d'exercer leur culte dans un lieu de pèlerinage qui est en si grande vénération chez tous les chrétiens et regardé par eux comme un lieu sanctifié, c'est pourquoi il a été arrêté, que de même que les grecs, les arméniens, les syriens et les coptes exercent aujourd'hui leur culte dans le

tombeau précité, de même aussi les religieux latins, ainsi que les sujets catholiques de la Porte pourront, comme ces communautés, mais sous la condition qu'il ne sera rien changé à la direction et à l'état actuels, y exercer leur culte aux temps déterminés.

Telle est la décision prise par le Gouvernement Impérial et que je m'empresse, d'ordre de Sa Majesté, de communiquer à M. le ministre. La Sainte-Porte a la ferme espérance que le Gouvernement Français appréciera cette décision qui est le fruit de la scrupuleuse attention qu'elle a consacrée à l'examen de cette affaire importante, animée qu'elle était, comme il est inutile de l'expliquer à M. le ministre, du désir de resserrer encore les liens d'amitié qui l'unissent au Gouvernement Français.

Je saisis, etc.

Signé Es-Seïd Mehemed Emin Aaly.

17 Rebi ul Akhir 1268.

8 février 1852.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Парис, 1853, I.

Приложение № 92.

Озерову въ Константинополь отъ канцлера 22 ноября 1852 г.
С.-Петербургъ.

Très secrète.

L'ensemble des informations que nous trouvons dans vos dépêches et les aveux que Vous avez recueillis de la bouche même du Grand Vizir, nous prouvent qu'indépendamment de l'état déplorable des affaires intérieures de la Turquie et des tiraillements en tout sens que son Gouvernement subit, les ministres du Sultan et ce Souverain lui-même se trouvent dans ce moment sous l'influence d'une panique qui leur est inspirée par les menaces que M. Lavalette débite à Constantinople, et par l'apparition qu'a faite dernièrement l'escadre française devant Tripoli. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'affaire des Saints-Lieux, nous croyons parfaitement à ce que Mehmet-Aly-Pacha vous a dit en propres termes, que le Sultan avait été servi, trahi même par son précédent ministère, et que la guerre était au bout de toutes ces complications. Cette situation est trop mauvaise pour la Turquie et pour les intérêts religieux qu'on a mis en jeu, et que nous devons défendre à tout prix pour ne pas tenter encore les moyens de persuasion et de langage de la saine raison, afin d'éclairer, s'il est possible, le Gouvernement Ottoman et le rassurer en même temps contre les éventualités qui le préoccupent et l'effrayent. L'intermédiaire du Grand Vizir actuel étant le meilleur et le plus sûr pour faire parvenir au Sultan les vérités qu'on lui cache, et tirer ce Souverain des découragements et de la perplexité où il se trouve, nous vous invitons, M., à faire demander à Mehmet-Aly-Pacha un entretien *très confidentiel*, durant lequel vous essayerez d'abord de le convaincre, que les craintes qu'on a conçues à Constantinople sur les intentions hostiles de la France à l'égard de la Turquie sont exagérées. En présence de la parfaite entente qui existe entre

les principaux Cabinets de l'Europe sur toutes les grandes questions politiques du jour et sur leur attitude respective vis-à-vis de la France elle-même, le Gouvernement de Louis-Napoléon rencontrerait trop d'obstacles et s'attirerait trop d'inimitiés si, prenant pour prétexte les intérêts du clergé catholique en Orient, il tentait une démonstration sérieuse ou une guerre agressive et injuste contre la Turquie. Nous avons fait observer dans le temps au ministère Ottoman, et nous le répétons aujourd'hui, que dans toute cette question la France n'a pour elle ni *le droit* ni *le fait*. Elle ne peut pas non plus parler au nom des autres états catholiques et moins encore au nom des Puissances protestantes, car aucune d'elles ne lui a jamais adjugé le patronage qu'elle réclame aujourd'hui. Quant au fameux acte de 1740 que Réchid-Pacha et ses collègues, poussés par des raisons que nous connaissons, ont consenti à tirer de la poussière et de l'oubli pour en faire l'instrument d'une négociation et lui donner le caractère et la valeur de traité formel qu'il n'a jamais eu, cet acte, disons-nous, ne peut dans aucun cas donner à la France le droit d'exiger du Souverain de la Turquie de ravir à ses propres sujets les droits et les immunités qui leur furent accordés dès les premiers jours de la conquête et qui, tout récemment encore, leur ont été solennellement confirmés par un édit autographe de S. H.

Nous ne faisons pas mention ici des engagements qu'on a pris vis-à-vis de nous; mais ces engagements existent et ils devraient suffir pour déterminer le Gouvernement Ottoman à agir avec résolution et bonne foi. Vous engagerez enfin le Grand Vizir à être convaincu lui-même et à tâcher de convaincre ses collègues au Divan que si la France poussait la chose à *l'extrême* et que la Turquie eut à soutenir une lutte injuste et inégale sans autre provocation ni motif de sa part que l'exécution de son dernier firman, que dans un cas semblable, l'opinion et l'alliance de l'Europe ne se rangeraient pas assurément du côté de l'agresseur et que l'Empereur serait le premier à offrir au Sultan, comme en d'autres occasions, l'appui et les secours dont Il pourrait avoir besoin dans un moment de danger.

Nous n'avons pas besoin de vous recommander, M., le secret pour cette communication d'une nature fort délicate; vous n'êtes autorisé à confier qu'au Grand Vizir en retour au langage plein de franchise et de bons sentiments qu'il vous a tenu en dernier lieu. Nous le savons trop dévoué à son souverain pour douter de l'empressement qu'il mettra à Lui en rendre compte, car, selon nous, le moment presse et plus on laisse au Gouvernement Français l'espoir de réussir dans ses prétentions et dans ses intrigues récentes à Jérusalem, et plus on se prépare des embarras et des difficultés sans issue.

Pour conclusion, vous ajouterez, M., que c'est une main amie que nous tendons, malgré tous les droits que nous avons d'être méfiants et mécontents.

Si nos intentions sont méconnues ou mal appréciées cette fois-ci encore, le Gouvernement Ottoman n'aura qu'à se prendre à lui-même des conséquences qu'il se serait attirées malgré nos fréquents avertissements.

Nous pouvez donner lecture de cette dépêche en traduction au Grand Vizir. Quant à la dépêche ostensible, nous vous autorisons à lui en laisser copie pour qu'il puisse la soumettre au Sultan.

Recevez...

Арх. Мин. Ин. дѣль.

Приложение № 93.

Copie d'une lettre particulière du Chancelier à M. d'Ozéroff (Constantinople) en date de St-Petersbourg, le 22 novembre 1852.

Je dois avant tout, mon cher Ozéroff, vous faire compliment, celui que j'aurais adressé à un jeune et brave militaire, rejoignant son régiment le jour ou la veille d'une bataille. La diplomatie a aussi ses combats, et votre bonne étoile a voulu que vous en ayez à livrer durant votre gestion des affaires de notre mission.

Ne perdez donc pas courage, ni contenance, et continuez à parler ferme et à agir avec calme. De notre côté, comme vous voyez, nous ne vous laissons pas manquer d'appui, ni d'instructions. Celles que nous vous expédions aujourd'hui sont d'une nature fort sérieuse: nous désirerions que le Grand Vizir reçût de votre main une traduction fidèle en turc de notre dépêche ostensible, pour qu'il la fit lire au Sultan et que, pour ce qui est de la dépêche secrète, il puisse lire aussi en extrait et en turc les principaux passages, notamment celui où nous leur disons que si la question des Saints-Lieux, *et uniquement cette question*, devient un casus belli entre la France et la Turquie, l'alliance de la Russie ne leur fera pas défaut.

Si Mehmet-Ali-Pacha n'est pas déjà ébranlé dans son crédit, s'il n'est pas cirvenu par Fuad-Effendi ou découragé par l'irrésolution qui règne au Sérail—l'appui que vous êtes autorisé à lui promettre, que nous pourrions au besoin formuler d'une manière toujours secrète, mais plus positive, doit le maintenir, ce nous semble, dans les bons sentiments qu'il a témoigné dans ses derniers entretiens avec vous.

Il y a un argument que vous ne trouverez pas dans nos dépêches, mais que vous pourriez mentionner dans votre entrevue avec le Grand Vizir. Nous voulons dire que le Sultan ne doit pas perdre de vue que s'il est attaqué par la France pour avoir pris la défense de ses propres sujets et de leur église, toutes les populations chrétiennes de la Turquie, qu'on porte à près de dix millions, seront en cette occasion les auxiliaires les plus proches et les plus dévoués du Gouvernement Ottoman, et Louis-Napoléon se trouverait avoir soulevé en Turquie une guerre on peut dire nationale et populaire.

Арх. Мин. Ин. дѣль.

Приложение № 94.

Шифрованная депеша Бруннова—Канцлеру. Londres, le 8/20 décembre 1852, № 302.

Помытка Государя: „Ceci confirme les soupçons que nous avions, et dans ce cas Brunnow a raison; il faudra convenir du mode d'action“.

Monsieur le Chancelier,

Le jeu des français est clair. Par la menace d'une démonstration hostile en Syrie, ils poussent d'abord le Sultan à nous manquer de parole.

Alors, si nous prenons, de notre côté, une attitude plus prononcée, ils diront que nous portons atteinte à l'indépendance de la Porte, et qu'ils sont obligés de venir à son secours. Ils chercheront en ce cas à entraîner l'Angleterre à faire cause commune avec eux, sous prétexte de défendre les droits du Sultan contre nos empiétements. *Si la Porte a la faiblesse d'accepter cette version et si elle en appelle aussi à l'Angleterre, celle-ci sera mise dans une très fausse position* *). Il faut empêcher à tout prix que les choses prennent cette tournure. Dans ce but j'oserais Vous proposer de retourner contre la France les armes dont elle veut se servir. Si nous sommes obligés d'adopter en Turquie une attitude forte, déclarons que nous la prenons pour revendiquer l'indépendance du Sultan en la soutenant contre la prépotence de la France. Démonstrons que celle-ci, par ses menaces, force la Turquie d'un côté de rompre ses engagements envers nous, et de l'autre la contraint à mécontenter ses sujets grecs en leur enlevant les immunités religieuses confirmées par le dernier Hatti-Shérif. La France compromet ainsi à la fois la paix de la Porte au dehors et le repos de l'empire Ottoman au dedans. Or, le préambule du traité des Dardanelles atteste le respect que toutes les Puissances portent à l'inviolabilité des droits du Sultan et leur désir de consolider le repos de son Empire. La France enfreint l'une et l'autre. Nous voulons le maintien de tous deux. Notre attitude est prise dans ce but, afin de rendre au Sultan une liberté d'action et une indépendance politique auxquelles la France porte atteinte, au mépris de ses engagements, des nôtres comme de ceux de l'Angleterre. Jusqu'à nouvel ordre, je me place sur ce terrain, le meilleur, je le crois, pour empêcher les ministres anglais de faire fausse route. Il faut qu'ils se persuadent que nous voulons défendre le Sultan et non pas l'attaquer, le soutenir dans ses droits et ne pas les enfreindre, enfin conserver la Turquie, mais ne point accélérer sa chute.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur le Chancelier,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur *Brunnow*.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карг. Лондres, 1852.

Приложение № 95.

Депеша Барона Бруннова—Канцлеру 8/20 декабря 1852 г., № 301.
Лондонъ.

Помытка Государя: „Ce tableau de l'affaire turque est fort exact; il faudrait y ajouter maintenant pour agir franchement que le refus de nous satisfaire amène nécessairement à la guerre que nous ne voulons pas, et qu'il

*) Эта фраза была подчеркнута Императоромъ Николаемъ.

est tout autant peu de l'intérêt anglais de voir éclater; qu'il serait donc juste à ce que le gouvernement anglais parle ferme à Paris et à Constantinople".

Monsieur le Chancelier,

Dans la soirée du 5/17 décembre, le Baron de Bode m'a remis les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 27 novembre. Au moment où elles me sont parvenues, Lord Derby s'est rendu à Osborne House pour se démettre de ses fonctions.

La démission du ministère ayant été acceptée par Sa Majesté la Reine, l'intervalle qui doit s'écouler jusqu'à la formation d'un nouveau Cabinet, occasionne nécessairement un délai durant lequel l'expédition des affaires reste en suspens.

Cette circonstance ne m'a point permis d'espérer que le principal secrétaire d'Etat, dont la gestion est virtuellement arrivée à sa fin, se crut autorisé à donner suite aux communications que j'aurais à lui adresser aujourd'hui. Cependant, parmi les affaires dont j'avais à l'entretenir, il en était une, dont l'importance a été trop grave, à mes yeux, pour qu'il me fût possible de l'ajourner: je veux parler de la complication nouvelle suscitée par l'ambassadeur de France à Constantinople relativement à la question des Saints-Lieux.

En effet, les informations contenues à ce sujet dans la lettre de Votre Excellence du 27 novembre/9 décembre réclamaient de ma part une explication franche et prompte. Il m'importait d'éclaircir en combien l'attitude prise en dernier lieu par le chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople pouvait avoir obtenu l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Il était de mon devoir d'éclaircir le fait sans le moindre retard, afin de préciser la situation dans laquelle le Cabinet de Lord Derby avait laissé cette question, au moment où il se démettait du pouvoir.

J'ai eu à ce sujet, dans la journée d'hier, un entretien d'abord avec Lord Malmesbury, ensuite avec Lord Derby. Je vais en résumer la substance. Le premier secrétaire d'Etat m'a déclaré que, depuis nos conversations précédentes sur les démarches impérieuses faites à Constantinople par l'ambassadeur de France, le gouvernement de Sa Majesté Britannique n'a modifié en rien le jugement qu'il a porté, dès l'origine, sur la violence de la conduite de M. de la Valette.

Lord Malmesbury la regrette et la désapprouve, comme il me l'a toujours dit. Informé du renouvellement des démarches de cet ambassadeur relativement à la question des Saints-Lieux, le premier secrétaire d'Etat a jugé nécessaire d'adresser au colonel Rose une instruction, sous la date du 11 de ce mois pour lui prescrire de s'abstenir de toute ingérence dans cette affaire.

De plus, il a recommandé à Lord Coroley d'employer ses soins afin d'engager le gouvernement français à ne point s'engager dans une voie qui finirait par attirer à la Porte les embarras les plus sérieux.

Il s'est exprimé dans le même sens envers le comte Walewsky. Celui-ci, fortement pénétré de la justesse et de l'importance de ces réflexions, s'est montré prêt à les appuyer auprès de son gouvernement.

Lord Malmesbury nourrit l'espoir que ces démarches auront pour effet d'influer sur la politique du Cabinet français de manière à arrêter M. de la Valette dans sa marche inconsidérée.

Tout en énonçant cette attente, le premier secrétaire d'Etat ne m'a point laissé ignorer que les rapports du colonel Rose, datés du 5 décembre et reçus à l'instant, semblaient annoncer que la Porte, intimidée par le langage de l'ambassadeur de France, inclinait à céder, essayant de trouver quelque expédient pour sortir d'embarras.

Il résulte de ces explications, que le gouvernement de Sa Majesté Britannique n'a nullement autorisé son chargé d'affaires à prendre sur lui un rôle de médiateur, qu'au contraire il a reconnu la nécessité de garder à Constantinople l'attitude d'une stricte neutralité, enfin qu'à Paris il est allé même plus loin, en employant ses soins à ramener le gouvernement français aux conseils de la modération et de la prudence.

Après avoir recueilli ces explications d'abord du premier secrétaire d'Etat, ensuite du premier ministre, je me suis attaché à définir auprès de tous deux la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, où ils vont remettre leur gestion entre d'autres mains; voici l'état de la question:

La Porte, au printemps dernier, a émis un firman, revêtu du Hati-Shérif, lequel sert à résoudre les difficultés élevées entre les grecs et les latins, de manière à satisfaire les réclamations des uns et des autres.

Ce firman a été communiqué au Cabinet Impérial.

Les dispositions contenues dans cet acte, ont été confirmées d'une manière encore plus formelle par une lettre que le Sultan a adressée à l'Empereur.

Ces dispositions bien qu'elles eussent pour effet d'accorder aux latins quelques concessions nouvelles, ont été considérées par le Cabinet Impérial comme la solution équitable d'une difficulté qu'il importait de voir définitivement terminée dans l'intérêt des communautés chrétiennes.

A cet effet, il restait uniquement à mettre à exécution les dispositions de ce firman, que le Sultan avait déjà sanctionné, dans l'exercice de sa pleine et entière indépendance souveraine.

Les efforts de l'ambassadeur de France ont mis obstacle à la publication et à la mise en vigueur de cet acte.

Intimidés par la menace d'une démonstration hostile de la France, les ministres Ottomans se montrent prêts à éluder et à enfreindre les engagements contractés par le Sultan envers l'Empereur de Russie.

L'indépendance de la Porte se trouve ainsi gravement lésée par le fait d'une menace étrangère, à laquelle elle n'a pas la force de résister. De plus, l'autorité du Sultan est compromise par là aux yeux de ses sujets du rit grec orthodoxe, auxquels la France conteste les immunités dont le maintien leur avait été promis par un acte de la propre volonté de leur Souverain, revêtu déjà de sa sanction formelle.

Il en résulte un état de choses où la Porte, cédant à la violence d'un ambassadeur étranger est à la veille d'être réduite à rompre ses promesses envers la Russie, en même temps que l'autorité du Sultan, décréditée aux yeux de la chrétienté orthodoxe, risque de perdre son empire sur l'immense majorité de la population grecque dans ses Etats, pour subir les exigences de la minorité du rit latin, injustement soutenue par le protectorat de la France.

Au milieu de ce conflit, la Russie, dans l'intérêt même du Sultan, ne peut qu'insister sur la parole de ce Souverain qui doit être fidèlement observée, tant que son indépendance demeure intacte.

Si elle ne l'est point, il faudra aviser aux moyens de rendre à son gouvernement l'équilibre et la liberté d'action dont il a besoin pour tenir ses engagements envers une Puissance voisine et amie qui ne peut pas voir avec indifférence l'Empire Ottoman dominé par la contrainte et ébranlé dans son repos par une influence étrangère.

Après avoir exposé ces considérations à Lord Malmesbury et Lord Derby, je leur ai dit, que, dans la situation du moment, je devais m'abstenir d'entrer avec eux dans un examen plus approfondi de cette grave question, mais qu'il était de mon devoir de les inviter à signaler à l'attention de leurs successeurs l'objet de notre présente entrevue, jusqu'à ce qu'il me fut permis de traiter avec le gouvernement de Sa Majesté Britannique une question si étroitement liée aux intérêts communs qui recommandent à la Russie et à l'Angleterre de veiller à la conservation de la paix de l'Orient.

Comme il est d'usage qu'à chaque changement d'administration, les ministres démissionnaires remettent à ceux qui les remplacent un résumé exact des questions restées pendantes, j'ai jugé nécessaire de constater et de mettre en évidence cette difficulté sérieuse que le ministère actuel, en terminant sa gestion, aura à léguer à la sollicitude du nouveau Cabinet que Sa Majesté la Reine daignera appeler à ses conseils.

Арх. Мин. Ин. д. Карт. Лондres, 1852.

Приложение № 96.

Всеподданнѣйшій докладъ Графа Нессельроде 13 декабря 1852 г.

Les intérêts de l'église orthodoxe que la Russie n'a jamais cessé de protéger en Orient et qui ont fait dans ces derniers temps l'objet de nos plus vives discussions avec la Porte, réclament à cette heure un redoublement d'attention et de sollicitude. Ils imposent au ministère de Votre Majesté Impériale le devoir de Lui soumettre un nouvel et court aperçu de la situation des choses à Constantinople et de demander Ses ordres pour les démarches qu'il nous resterait à faire afin de ramener, s'il était possible encore, par les négociations et des remontrances amicales, le gouvernement Ottoman dans la voie que la saine raison, ses propres intérêts et ses engagements récents vis-à-vis de nous auraient déjà dû lui indiquer, mais dont il s'écarte tous les jours davantage.

Les rapports de notre mission, soumis dernièrement à Votre Majesté, nous signalent toutes les manœuvres employées par le ministre actuel des affaires étrangères Fuad-Effendi, pour persuader le sultan et son conseil, qu'il y avait danger pressant, nécessité politique inévitable, de céder aux demandes de la France et d'affaiblir ainsi la valeur du dernier firman confirmatif des droits des grecs, sauf à tâcher de calmer la Russie, soit par un recours direct du sultan à l'amitié de Votre Majesté et à Sa généreuse indulgence, soit par un appel à l'intervention des autres puissances chrétiennes dans ce conflit religieux, que le gouvernement Ottoman ne saurait plus résoudre à lui tout seul.

Devançant la décision définitive de son souverain Fuad-Effendi, qui ne dissimule plus sa parfaite et intime entente avec l'ambassade française et qui est parvenu à vaincre l'hésitation des autres membres du conseil, a déjà réalisé de fait deux concessions en faveur du clergé catholique—la non publication à Jérusalem du firman et, à ce qu'il paraît, la remise au patriarche latin d'une clef du temple de la Nativité à Bethléem, dont la grande entrée et le maître-autel étaient jusqu'ici en la possession exclusive des grecs.

Votre Majesté a vu dans les rapports récents de Son chargé d'affaires à Constantinople une autre circonstance à laquelle nous ne devons pas nous attendre et qui encourage sans doute les ministres turcs dans la mauvaise voie qu'ils suivent. Les représentants de l'Angleterre et de la Prusse, qui s'étaient abstenus jusqu'ici d'intervenir dans ce différend parlent et agissent aujourd'hui à Constantinople dans un sens favorable aux exigences de la France, et paraissent même désapprouver l'insistance que nous mettons à demander à la Porte la mise à exécution des engagements qu'elle a pris dernièrement vis-à-vis de nous.

Nous voyons enfin que le nouveau grand-visir, Mehmet-Aly-Pacha, homme de sens et d'une certaine loyauté de caractère, ne se sentant pas assez en crédit au sérail, ni assez soutenu par la diplomatie étrangère, se laisse entraîner par le courant des intrigues qui s'ourdissent à Péra et dont Fuad est l'instrument actif dans les délibérations du divan et dans les conseils du sultan.

Dans de pareilles circonstances, il semble nécessaire que l'influence tutélaire de la Russie et les généreuses intentions de Votre Majesté se manifestent à Constantinople par l'organe d'une mission extraordinaire et spéciale, chargée d'appuyer toutes les démarches officielles et secrètes déjà faites par notre chargé d'affaires et d'y ajouter de nouveaux et plus pressants conseils, selon que les événements viendraient se développer sur les lieux, et acquerraient plus ou moins de gravité.

Dépositaire de votre pensée et porteur de vos paroles, la personne à qui Votre Majesté confierait cette mission temporaire, serait plus particulièrement chargée d'exposer au sultan la dangereuse voie dans laquelle quelques-uns de ses ministres ont placé son gouvernement, et les coupables efforts qu'ils se permettent pour faire naître la mésintelligence entre deux souverains qui se portent réciproquement estime et confiance, et dont les vues pacifiques et conservatrices sur toutes les questions de politique générale peuvent et doivent s'accorder aussi dans la question spéciale qui les préoccupe aujourd'hui, celle du respect et de la protection que les populations chrétiennes de la Turquie réclament pour leur religion et leur église et qu'on ne saurait leur refuser sans exposer l'empire à des secousses intérieures et des troubles toujours difficiles et pénibles à réprimer.

Le porteur de ce message rappellerait aussi au sultan, en termes respectueux, mais expressifs, les promesses solennelles contenues dans sa lettre à Votre Majesté et dont la violation ou le désaveu serait un acte sans exemple dans les relations entre souverains. Il lui ferait enfin sentir au sujet des menaces de la France, que quand même on supposerait au gouvernement impérial qui vient d'être proclamé à Paris, plus de solidité et de force que n'en ont eu les gouvernements qui l'ont précédé, Louis-Napoléon ne se trouve pas moins dans la nécessité de se ménager la bonne opinion et l'amitié des

autres grandes puissances, et qu'il est trop prudent d'ailleurs pour entreprendre une démonstration sérieuse contre la Turquie, sans autre motif que celui d'introniser le culte catholique dans les états du sultan, et sans autre titre à l'appui de cette prétention, que l'édit ou capitulation obtenu de la Porte en l'année 1740 en faveur des pèlerins et des commerçants appartenant aux nations franques.

Nous ne connaissons pas encore l'effet qu'aura produit sur l'esprit du sultan l'insinuation secrète que M. Ozéroff a été autorisé dernièrement à faire au grand-visir relativement au secours que Votre Majesté serait disposée à offrir à la Porte dans le cas peu probable où Louis-Napoléon voudrait soutenir par les armes ses prétentions au protectorat des Saints-Lieux, mais il est à supposer que cette promesse éventuelle venant à être confirmée au nom de Votre Majesté par la personne qui se rendrait à Constantinople rassurerait davantage encore le sultan Abdul Medjid sur les intentions de la Russie, ranimerait son courage défaillant et donnerait à celui de ses ministres qui paraît aujourd'hui le mieux intentionné l'aplomb et le crédit dont il a besoin pour faire prévaloir ses avis et remédier aux complications du moment.

La possibilité d'une combinaison semblable paraît avoir été aussi conçue dernièrement à Constantinople par l'ancien grand-visir Reschid Pacha, qui du fond de sa retraite travaille à reprendre le timon des affaires et qui, voulant se ménager l'appui de notre mission a fait parvenir à notre chargé d'affaires un message secret dont le sens était, qu'il fallait tâcher de conclure et d'opposer aux capitulations françaises un traité ou une convention qui renouvellerait et compléterait la clause du traité de Kaïnardji relative à la protection et aux immunités dont le culte orthodoxe et son clergé doivent jouir dans les états ottomans. Les antécédents de Reschid Pacha ne nous inspirent pas assez de confiance pour que nous puissions faire fond sur ses dispositions actuelles et l'aider à rentrer aux affaires; il serait bon toutefois que le représentant de Votre Majesté à Constantinople eût en vue l'homme et son projet, et qu'il s'assurât sur les lieux des chances que nous aurions de le réaliser par l'organe du visir actuel, ou par celui qui le remplacerait.

Je ne terminerai pas cet humble rapport sans soumettre à Votre Majesté Impériale une dernière observation. Le caractère entièrement pacifique et conciliant de cette mission extraordinaire n'empêchera pas, sans doute, que les autres Cabinets n'en prennent l'éveil et ne conçoivent des inquiétudes, mais comme le représentant de Votre Majesté aurait les instructions et la latitude nécessaires pour tenir aux ministres étrangers accrédités à Constantinople le langage convenable, et que nos motifs peuvent être d'ailleurs hautement avoués partout, l'impression que cet événement produirait sur nos alliés, serait facilement calmée. Elle sera peut-être plus sensible à Paris, mais les arguments ne nous manqueront pas pour faire entendre au gouvernement de Louis-Napoléon, que c'est l'étrange attitude qu'il a permis à son ambassadeur de prendre à Constantinople qui nous a obligé à faire tenir de notre côté à la Porte le langage et les conseils que nous avons jugés nécessaire en cette circonstance.

Nous résumerons notre pensée en disant qu'à côté d'autres périls qui menacent la Turquie, les ministres actuels du sultan viennent de lui susciter un nouvel et grave embarras, celui d'une mésintelligence avec la Russie. Votre Majesté a déjà beaucoup fait pour éclairer ce souverain et le sauver du danger.

Le cas mérite une nouvelle tentative; celle que nous proposons doit avoir pour but: 1) non d'accélérer, mais de prévenir, ou du moins de retarder la catastrophe dont l'empire Ottoman ne renferme aujourd'hui que trop de germes; 2) que le caractère imminemment bienveillant qu'elle aura, ne nous place pas, en cas de non succès, dans l'obligation de déclarer la guerre, ce qui serait le coup de mort de l'empire Ottoman; 3) que dans le cas où nos nouvelles remontrances resteraient sans effet, nous fassions entendre à la Porte que Votre Majesté se trouverait dans la pénible nécessité de publier le firman et le hattî-chérif qui nous avaient été communiqués, en protestant contre la non exécution de ces cas; protestation qui ne manquerait pas d'avoir un immense retentissement et de soulever même les populations chrétiennes de la Turquie.

Si, au contraire, et comme il faut l'espérer, le représentant de Votre Majesté trouve, à son arrivée à Constantinople, le sultan et ses ministres disposés à apprécier nos intentions et accueillir nos conseils, mais anxieux et embarrassés sur les moyens de calmer la France, sa principale tâche alors sera de venir en aide au jeune sultan, en lui insinuant, soit directement, soit par l'organe de son principal ministre, l'adoption des mesures les plus propres à concilier les difficultés de la situation et à prévenir de nouveaux embarras.

Une mission de cette importance et de ce caractère ne saurait être mieux remplie, Sire, que par une personne d'un rang élevé dans le service de Votre Majesté, honorée de Sa confiance et munie des instructions et de la latitude nécessaires pour agir sur les lieux, selon les circonstances et l'opportunité du moment.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. Доклады, 1852 г.

Приложение № 97.

Всеподданнѣйшій докладъ Графа Нессельроде 20 декабря 1852 г.

Ваше Величество а observed avec infiniment de raison, que le maintien de l'Empire Ottoman était étroitement lié aux vrais intérêts de Russie. Le conserver, — a été depuis la paix d'Andrianople l'objet de Sa plus vive sollicitude, le but de Ses plus constants efforts. Du moment où cette conviction se trouve si profondément enracinée dans l'esprit de Votre Majesté, il est inutile de reproduire ici tous les arguments qui militent en faveur de cette opinion, et il ne s'agit plus que d'examiner les moyens qui peuvent nous faire atteindre ce but au milieu des vicissitudes, auxquelles l'existence de l'Empire Ottoman est continuellement exposée, soit par sa faiblesse à l'intérieur, soit par les exigences des Puissances étrangères. Puisqu'il est de notre intérêt de conserver l'Empire Ottoman, la conséquence en est qu'il faut éviter de notre part tout ce qui pourrait en compromettre l'existence. C'est en partant de cette base, que je vais me livrer à l'examen des graves questions, sur lesquelles il a plu à Votre Majesté de m'ordonner de lui soumettre mon opinion.

Elles me semblent pouvoir être rangées dans deux catégories: les premières se rapporteraient à notre différend actuel avec la Porte, les secondes—aux éventualités que les conséquences d'un dévouement défavorable des premières pourraient amener.

Ce différend porte sur une concession, arrachée au gouvernement Ottoman en faveur du culte latin à Jérusalem en contravention d'une promesse solennelle, faite à Votre Majesté et par un firman arrêté d'un commun accord, et par une lettre que Lui a adressée le Sultan. C'est un manque de foi, un mauvais procédé, qui exige sans nul doute une réparation. Pour l'obtenir, quelle marche suivre? Jusqu'ici la Porte ne nous a adressé aucune communication sur la concession faite aux Français. Il est donc naturel de lui demander des explications; mais comme son tort actuel envers nous n'est pas le fruit de sa libre volonté, mais lui a été en quelque sorte imposé par les menaces d'une puissance étrangère, il est surtout indispensable d'éclairer le Sultan sur les conséquences d'une politique, dans laquelle de perfides conseillers l'ont entraîné. Telle a été dans le principe l'intention de Votre Majesté, et nous avions espéré pouvoir nous servir à cet effet de l'entremise du grand-visir. Les derniers rapports de notre chargé d'affaires nous ont malheureusement informé qu'il n'y a plus aucun fonds à faire sur ce haut fonctionnaire, qui d'abord bien disposé pour nous, s'est rangé depuis du côté de nos adversaires, à tel point que M. Ozéroff a dû s'abstenir de faire usage des communications qu'il avait eu ordre de lui adresser. Il faut donc chercher une autre voie pour faire parvenir la vérité aux oreilles du Sultan, l'éclairer sur les dangers de sa position et assurer à cette dernière tentative de conciliation toutes les chances de succès possibles. L'envoi d'une personne haut placée au service de Votre Majesté, jouissant de Sa confiance, munie d'une grande latitude sur le langage tour à tour amical et menaçant à tenir, ainsi que sur la nature des arrangements qui nous serait possible d'accepter comme réparation d'un mauvais procédé, me semblerait encore aujourd'hui le meilleur moyen d'amener un dénouement pacifique de la crise actuelle, ainsi que je me suis déjà permis de l'exposer à Votre Majesté.

Dans une note séparée j'ai indiqué les conditions de cet acte de réparation. Appuyées par des préparatifs militaires, comme elles le seront, il y a tout lieu d'espérer que la Porte ne les repoussera pas. C'est la peur qui l'a jetée dans les bras de la France; c'est également la peur qui devra la ramener à nous.

Par les considérations que je viens de développer, je crois avoir répondu à la première partie des questions énumérées dans la note de Votre Majesté, en indiquant:

1) comme *but*, auquel il faut viser, un dénouement pacifique de la crise actuelle;

2) en proposant, comme *moyen* de l'atteindre, l'envoi à Constantinople d'un ambassadeur extraordinaire.

Quelle que soit la confiance qu'il est permis de placer dans l'efficacité de ce moyen, il est néanmoins d'une sage prévoyance d'admettre le cas où il viendrait à échouer contre l'aveuglement et l'obstination de la Porte. Alors il ne resterait sans doute d'autre parti à prendre que de recourir à la dernière raison des rois. Mais avant d'en venir là, il convient de bien nous rendre

compte des auspices, sous lesquels se ferait cette guerre. Il ne faut pas se dissimuler, que ce n'est pas à la Turquie, mais à la France que nous la ferions, et que nous la ferions sans alliés. Dans cette question, la France est, politiquement parlant, placée sur un meilleur terrain que nous. Il ne lui faudra que peu d'habileté pour gagner en sa faveur l'opinion publique, en exploitant contre nous les soupçons que nos ennemis cherchent à entretenir en Europe sur les soi-disantes arrières-pensées ambitieuses de la Russie en Orient, et en nous représentant comme avides de saisir le moindre prétexte pour les réaliser, tel que serait le fait d'une clef accordée aux latins dans le temple de Bethléem. C'est surtout en Angleterre, que le Cabinet français cherchera à faire valoir de semblables raisonnements, et ils ne sauraient manquer de faire impression sur un public aveugle et ignorant, qui dans les questions d'Orient s'est toujours montré jaloux de la Russie. Il y a donc peu d'espoir que nous trouvions, en cas de guerre, un allié dans l'Angleterre. Elle nous aidera à conserver la paix, mais du moment qu'elle s'apercevra que nous poussons nos exigences trop loin, elle se tournera contre nous, ou du moins donnera à son attitude le caractère d'une neutralité armée.

Tel sera, je le présume également, le rôle que jouera l'Autriche, malgré son intimité avec nous et la tension de ses rapports actuels avec la Porte; car, puissance catholique, pourrait-elle soutenir une cause hostile aux intérêts de la Catholicité en Orient?

Resterait donc la Prusse, dont l'influence est nulle de ce côté là et qui tout au plus nous accorderait un appui moral.

Tels seraient les rôles que joueront, selon toutes les probabilités, les principales Puissances de l'Europe dans ce drame Oriental. Quelle marche la Russie devrait-elle adopter pour en neutraliser les effets? Jusqu'ici l'Europe ignore encore complètement les griefs que donnent à la Russie les plus récentes décisions du Sultan. Tous les hommes monarchiques seraient consternés en apprenant l'imminence d'une guerre éclatant en Orient dans un moment où tous les dangers pour la paix semblent venir de l'Occident. Les ambitieux en France et les révolutionnaires partout seraient seuls à s'en réjouir. Rassurer les premiers sur la pureté de nos intentions, serait donc indispensable, en même temps que par des communications franches et détaillées sur la nature de nos griefs, nous chercherions à convaincre les Cabinets de Londres et de Vienne de la justice de notre cause et des torts de la Porte, ainsi que de l'impossibilité où nous sommes de ne pas en exiger le redressement. Conçue dans des termes qui offriraient aux puissances un témoignage des vues désintéressées et pacifiques de Votre Majesté, comme de sa constante sollicitude pour la conservation de l'Empire Ottoman, une telle communication aurait sans doute pour premier effet d'amener les deux Cabinets à faire tous leurs efforts pour recommander à la France, ainsi qu'à la Turquie, une politique plus équitable à notre égard et plus conforme aux vrais intérêts de la Porte. Ils appuieraient en quelque sorte les démarches que nous ferions directement auprès du Sultan pour l'éclairer sur les dangers de sa position, et il est à espérer que nous obtiendrons ainsi, par ces efforts réunis, la satisfaction qui nous est due, sans être obligés de recourir aux armes. Dans le cas contraire, nous aurions au moins prouvé à l'Europe, que nous avons épuisé tous les moyens de conserver la paix et qu'aucune arrière-pensée

ambitieuse ne nous a guidé dans la poursuite de nos justes griefs. Ce serait encore le seul moyen de nous assurer, pendant la guerre, sinon la coopération, du moins la neutralité de l'Autriche et de l'Angleterre et de faciliter dans la suite une entente avec elles sur les éventualités que cette guerre pourrait amener. En abordant dès à présent un sujet aussi grave et délicat, en mettant en avant des combinaisons de partage, des plans pour un avenir incertain, nous commettrions une grande faute, dont nos ennemis s'empresseraient de tirer parti contre nous. Des esprits prévenus et jaloux ne manqueraient pas de voir, dans nos ouvertures à ce sujet, une preuve que nous voulons non la conservation, mais la chute de l'Empire Ottoman et que nous saisissons l'occasion des griefs, que le gouvernement turc nous a fournis et qui pour le fond ne sont pas encore assez graves, pour constituer un cas de guerre, afin d'amener et d'accélérer, dans les vues intéressées, une catastrophe redoutée par tout le monde.

Je serais donc d'avis, Sire, de ne point donner connaissance dans ce moment au cabinet anglais des idées que Votre Majesté a tracées dans Sa note, mais de les garder pour nous comme base des propositions, que nous aurions à faire à nos alliés, si, par malheur, l'éventualité à laquelle elles s'appliquent devait se réaliser. D'ailleurs une communication au gouvernement anglais, outre qu'elle serait dangereuse, deviendrait tout à fait inutile; car le principe fondamental de sa politique a toujours été de ne jamais prendre d'engagements pour un avenir plus ou moins incertain, mais d'attendre l'événement pour se décider sur le parti à adopter. C'est infailliblement dans ce sens qu'il répondrait à nos ouvertures, en sorte que nous l'aurions mis dans la confiance de nos vues, sans obtenir en retour la reconnaissance des siennes. Cette position, que nous lui aurions créée nous-mêmes, serait tout à son avantage et à notre détriment. Si Votre Majesté partage cette manière de voir, les combinaisons, que Sa prévoyance a dictées, auraient le temps de mûrir. Il serait difficile, je dirai même impossible, de se prononcer, avant l'événement, sur le mérite pratique de chacune d'elles. Dans le nombre il y en a qui sont de véritables problèmes, dont une solution satisfaisante ne s'est pas présentée encore à l'esprit de ceux, qui ont médité sur ces graves questions.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Доклады, 1852 г.

Приложение № 98.

**Собственноручная замѣтка Императора Николая I о Восточномъ
вопросѣ передъ миссіей Меншикова 1853 г.**

Quel doit être notre but?

1. Réparation.
2. Garanties pour le futur. Quelles peuvent-elles être.
3. Conservation de l'état passé. Est-ce probable?

Quels sont les moyens d'atteindre notre but?

1. Négociations:
 - a) par lettre;
 - b) par l'envoi d'une ambassade. Avantages et inconvénients.
2. Intimidation par rappel de notre mission. Inconvénients.
3. Par la force:
 - a) déclaration de guerre. Inconvénients;
 - b) surprise par occupation des principautés. Inconvénients;
 - c) surprise sur Constantinople. Avantages, inconvénients; chances de succès.

Résultats probables:

1. La Turquie cèdera.
2. Elle ne cèdera pas; destruction de Constantinople.
3. L'armée turque battue se retire vers Gallipoli ou Enos.
4. Occupation des Dardanelles.
5. Les Français envoient une flotte et un corps de débarquement. Conflits avec eux.

Chances de succès; possibilité de revers:

 6. Nous avons le dessus, Constantinople et les Dardanelles sont entre nos mains, l'armée Turque est en déroute.
 7. Chute de l'Empire Ottoman.
 8. Devons-nous le rétablir et à quelles conditions?
 9. Pouvons-nous le rétablir avec chances de succès?
10. Par quoi (le) remplacer?
 - a) Garder le tout en Europe. Impossible.
 - b) Garder Constantinople et les Dardanelles—incovénients.
 - c) Constantinople seul—impossibilité.
 - d) Partage en provinces indépendantes.
 - e) Rétablissement de l'Empire Byzantin.
 - f) Réunion à la Grèce.

Impossibilité de l'une et de l'autre.
 - g) Partage entre nous, l'Autriche, l'Angleterre et la France.
 - h) Que faire de Constantinople.
 - i) La moins mauvaise de toutes les mauvaises combinaisons.
 - a) Les Principautés et la Bulgarie jusqu'à Kistendji à la Russie.
 - b) La Serbie et la Bulgarie indépendantes.
 - c) Le littoral de l'Archipel et de l'Adriatique à l'Autriche.
 - d) L'Egypte à l'Angleterre: peut-être Chypre et Rhodos.
 - e) Candie à la France.
 - f) Les îles de l'Archipel à la Grèce.
 - g) Constantinople ville libre; le Bosphore garnison Russe; les Dardanelles garnison Autrichienne.
 - h) Liberté complète de commerce.
 - i) L'Empire Turc en Asie Mineure.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ, Карт. Доклады, 1853 г.

Приложение № 99.

Traduction d'une dépêche secrète et confidentielle adressée par Lord J. Russel à Sir Hamilton Seymour en date du Foreign-Office, le 9 février 1853.

Помѣтка Государя: *Je désire que vous fassiez faire une note responsive d'après les remarques en marge; je crois que cela sera convenable.*

J'ai reçu exactement et soumis à la Reine Votre dépêche secrète et confidentielle № 24 du 22 janvier.

Sa Majesté est heureuse de reconnaître en cette occasion, comme en de précédentes, une preuve de la franchise et des dispositions amicales de Sa Majesté Impériale.

Sa Majesté m'a prescrit de répondre dans le même esprit de discussion modérée, franche et amicale.

La question mise en avant par Sa Majesté Impériale est bien grave. Admettant le cas que la dissolution de l'Empire Ottoman soit possible, ou même imminente, elle se pose ainsi: „ne vaut-il pas mieux être préparé d'avance pour une éventualité, que de subir le chaos, la confusion et la certitude d'une guerre européenne, conséquences inévitables de cette catastrophe si elle advenait inopinément et avant qu'on n'eût ébauché un système ultérieur: voilà le point“, a dit Sa Majesté Impériale, „sur lequel je désire que Vous appeliez l'attention de Votre gouvernement“.

En examinant cette grave question, la première réflexion qui se présente au gouvernement de Sa Majesté est: qu'aucune crise réelle n'est survenue qui nécessitât la solution de ce vaste problème européen.

Des disputes se sont élevées au sujet des Saints-Lieux, mais celles-ci sont en dehors de la sphère du gouvernement intérieur de la Turquie et concernent plutôt la Russie et la France que la Sublime Porte. (*„Ces disputes peuvent amener la guerre; cette guerre peut aisément se terminer par la chute de l'Empire Ottoman, surtout si elle avait lieu par suite des horreurs qui se commettent dans le Monténégro, auxquelles les populations chrétiennes ne peuvent rester indifférentes, prévoyant que le même sort les attend“.*— Помѣтка Государя).

Une interruption dans les relations entre l'Autriche et la Porte a été occasionnée par l'attaque turque du Monténégro, mais ceci encore a plutôt trait à des dangers, qui menacent la frontière de l'Autriche que l'autorité et la sécurité du Sultan. Il n'y a donc point de cause suffisante pour intimider au Sultan qu'il ne sait pas maintenir la paix chez lui ou garder des relations amicales avec les voisins. (*„Mais il s'agit de lui prouver que la dévastation de Monténégro ne peut aucunement être soufferte et encore moins la soi-disant soumission d'un pays qui ne lui appartient pas et auquel notre protection s'étend depuis plus d'un siècle“.*— Помѣтка Государя).

Le gouvernement de Sa Majesté croit devoir observer, de plus que l'événement qu'on a en vue n'est pas, quant à l'époque, clairement fixé. (*„Et il ne peut l'être“.*— Помѣтка Государя).

Lorsque Guillaume III et Louis XIV disposèrent par traité de la succession de Charles II d'Espagne, ils prenaient leurs mesures pour un événement qui ne pouvait être éloigné. Les infirmités des souverains d'Espagne et la certitude d'un terme dans toute vie humaine rendaient certaine et proche l'éventualité qu'on avait en vue. La mort du roi d'Espagne ne fut en aucune façon accélérée par le Traité de partage.

La même chose s'applique aux prévisions faites, le siècle dernier, pour la manière de disposer de la Toscane, après la mort du dernier prince de la maison de Médicis.

Mais l'éventualité de la dissolution de l'Empire Ottoman est d'une nature toute différente. Elle peut se présenter d'ici à vingt, cinquante ou cent ans. (*„Très certainement comme elle peut aussi survenir inopinément. — Помѣтка Государя.*)

En cet état de chose, il serait peu en harmonie avec les sentiments bienveillants qui animent également l'Empereur de Russie et la Reine de la Grande-Bretagne pour le Sultan de disposer d'avance des provinces régies par son sceptre. (*„Aussi il n'est nullement question d'en disposer; il s'agit de préciser le cas échéant, ce qui serait contraire aux intérêts anglais et ce qui le serait aux nôtres pour ne pas agir en contradiction les uns des autres, quand ce nous surviendra et rien de plus“. — Помѣтка Государя.*)

Outre cette considération il faut observer encore qu'un arrangement conclu dans un pareil cas tend bien sûrement à accélérer l'éventualité qu'il est destiné à régler. (*„Ceci je ne le comprends pas“. — Помѣтка Государя.*)

On ne saurait en justice laisser ignorer à l'Autriche et à la France une pareille transaction et une réticence de ce genre ne répondrait pas au but d'empêcher une guerre européenne. (*„Oui, mais pas avant que les circonstances prévues ne surviennent; quant à l'Autriche, je suis sûr d'elle, car nos traités précisent nos relations mutuelles“. — Помѣтка Государя.*)

Pareille réticence certainement ne peut entrer dans les vues de Sa Majesté l'Empereur.

Il faut en conclure que lorsque l'Angleterre et la Russie seront tombées d'accord sur la marche à suivre et se seront décidées à la rendre obligatoire, elles communiqueront leurs intentions aux grandes puissances de l'Europe.

Un arrangement ainsi conclu et communiqué de la sorte ne resterait pas longtemps secret et tandis qu'il alarmerait et nous aliénerait le Sultan, la connaissance du fait de son existence stimulerait tous ses ennemis à augmenter de violence et à chercher plus obstinément à amener un conflit. Ils lutteraient avec la conviction de devoir triompher en définitive, tandis que les généraux et les troupes du Sultan sentiraient bien qu'aucun succès momentané ne saurait préserver leur cause d'une ruine finale. (*„Je ne vois pas la nécessité d'en parler avant le temps, car mon but est seulement de ne pas me trouver en contradiction avec l'Angleterre et c'est aussi dans ce but seul que je donne la forme la plus intime et la plus confidentielle à notre échange d'opinions, qui ne peut utilement se traiter officiellement et reste dès lors strictement secrète entre la Reine et moi“. — Помѣтка Государя.*)

C'est ainsi qu'on aurait produit et renforcé cette anarchie même qu'on craint maintenant, et la prévoyance des amis du malade aurait été la cause même de sa mort.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a guère lieu de s'appesantir sur les dangers qui résulteraient de la mise à exécution d'une pareille convention. L'exemple de la guerre de succession suffit pour prouver combien peu de pareilles transactions sont respectées, lorsqu'une forte tentation pousse à les violer. (*„Il n'en est nullement question“*. — Помѣтка Государя).

La position de l'Empereur de Russie comme dépositaire (depository), mais non propriétaire (proprietor) de Constantinople, serait exposée à des risques et dangers sans nombre, tant par une ambition longtemps convoitée par sa propre nation, que par les jalousies de l'Europe.

Le propriétaire définitif, quel qu'il soit, ne se contenterait guère de l'attitude inerte et oisive des successeurs de Mahomet II.

Une influence majeure sur les affaires d'Europe semble appartenir de droit au Souverain de Constantinople, maître des portes de la Méditerranée et de la mer Noire. (*„Sans nul doute“*. — Помѣтка Государя).

Cette influence pourrait être exercée en faveur de la Russie. Elle pourrait l'être dans le but de contrôler sa puissance et lui imposer un frein. (*„C'est ce que l'Empereur de Russie ne permettra pas comme il ne cherche pas non plus à s'établir à Constantinople“*. — Помѣтка Государя.)

Sa Majesté Impériale a justement et sagement dit: „Mon pays est si vaste, si heureusement circonstancié de toute façon qu'il serait déraisonnable pour moi de souhaiter une plus grande extension de territoire, plus de puissance que je n'ai; au contraire“, a-t-elle remarqué, „notre grand et peut-être unique danger est celui qui serait la conséquence d'une extension donnée à un Empire qui n'est que trop grand déjà“.

Toutefois, un état vigoureux et ambitieux qui remplacerait la Sublime Porte, pourrait dans la position de la Russie rendre une guerre nécessaire pour l'Empereur ou son successeur.

C'est ainsi qu'un conflit Européen résulterait des moyens mêmes qu'on aurait pris pour l'empêcher. Car ni l'Angleterre, ni la France, ni probablement l'Autriche n'aimeraient voir Constantinople rester en permanent pouvoir de la Russie.

Pour ce qui est de l'Angleterre, le gouvernement de Sa Majesté déclare franchement qu'il renonce à toute intention ou désir de posséder Constantinople: Sa Majesté Impériale peut être parfaitement rassurée sur ce point. Le gouvernement de Sa Majesté est également prêt à donner l'assurance qu'il n'entrera en aucun arrangement tendant à statuer des dispositions à prendre dans l'éventualité de la chute de l'Empire Ottoman, sans s'être concerté préalablement avec l'Empereur de Russie. (*„C'est une assurance précieuse, car elle prouve quelle parfaite identité d'intentions existe entre l'Angleterre et la Russie; c'est là ce qui rend si facile à marcher de front dans les prévisions qu'il s'agit d'établir, qui ne doivent avoir d'autre but que de prévenir ce que ni l'Angleterre ni la Russie ne peuvent jamais admettre“*. — Помѣтка Государя).

En définitive donc le gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'aucun tracé de conduite plus sage, plus désintéressée, plus avantageuse pour l'Europe, ne saurait être adopté que celui que Sa Majesté Impériale a depuis si longtemps suivi et qui rendra Son Nom plus illustre que celui des plus célèbres Souverains qui ont cherché à se rendre immortels par des conquêtes non

provoquées et une gloire éphémère. (*„Je ne mérite pas d'éloges car j'agis d'après ma conviction et ma conscience, rien de plus“*. — Помѣтка Государя).

Pour le succès de cette politique il est à désirer que la plus grande longanimité soit témoignée envers la Turquie; que toutes réclamations des grandes Puissances de l'Europe deviennent plutôt l'objet de négociations amicales que des demandes péremptoires; que toutes démonstrations militaires ou navales pour forcer la main au Sultan soient évitées autant que faire se peut; que des dissensions sur des questions touchant la Turquie dans les limites et la compétence de la Sublime Porte soient décidées après entente mutuelle entre les grandes puissances et non pas imposées à la faiblesse du gouvernement Turc. (*„J'ai la conscience de n'avoir pas agi autrement“*. — Помѣтка Государя).

A ces avis le gouvernement de Sa Majesté désire ajouter qu'il est essentiel, selon lui, que le Sultan soit invité à traiter ses sujets chrétiens conformément aux principes d'équité et de liberté religieuse généralement adoptés par les nations éclairées de l'Europe. (*„Cela se fait, mais inutilement et c'est ce qui peut amener la guerre et toutes ses conséquences“*. — Помѣтка Государя).

Plus le gouvernement turc adoptera les principes d'impartialité dans les lois et d'égalité dans l'administration, et moins l'Empereur de Russie trouvera nécessaire de faire usage de cette protection exceptionnelle que Sa Majesté Impériale trouve si onéreuse et pénible quoiqu'elle soit sans doute imposée par le devoir et sanctionnée par des traités. (*„Certes“*. — Помѣтка Государя).

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche au comte de Nesselrode et, si on le désirait, à en remettre Vous-même copie à l'Empereur.

En ce cas Vous aurez à en accompagner la remise de *ces assurances d'amitié et de confiance de la part de Sa Majesté la Reine que la conduite de Sa Majesté Impériale était sûre d'inspirer*. (*„J'y suis fort sensible, car j'y vois la garantie de la sécurité pour l'avenir, que je redoute“*. — Помѣтка Государя).

Recevez, etc.

Госуд. Арх.

Приложение № 100.

Устная нота Нессельроде — Сеймуру 21 февраля 1853 г.

(Нота эта была исправлена Государемъ и въ такомъ видѣ помѣщается здѣсь. На ней надпись рукою Императора Николая: *„Cela peut aller ainsi, je pense“*).

L'Empereur a pris connaissance avec le plus vif intérêt et une véritable satisfaction de la dépêche secrète et confidentielle que Lui a communiquée sir Hamilton Seymour. Il apprécie dûment la franchise qui l'a dictée. Il y a trouvé une nouvelle preuve des sentiments d'amitié que Lui porte Sa Majesté la Reine.

En s'entretenant familièrement avec l'envoyé Britannique sur les causes qui, d'un jour à l'autre, peuvent amener la chute de l'Empire Ottoman, il n'était point entré dans la pensée de l'Empereur de proposer, pour cette éventualité, un plan, par lequel la Russie et l'Angleterre disposeraient d'avance des provinces régies par le Sultan, un système tout fait, encore moins une transaction formelle à conclure entre les deux Cabinets. Dans l'idée de l'Empereur il s'est agi purement et simplement de se dire confidentiellement des deux parts, moins ce qu'on veut, *que ce qu'on ne veut pas*; ce qui serait contraire aux intérêts anglais; ce qui le serait aux intérêts Russes; afin que, le cas échéant, on évitât d'agir *en contradiction des uns ou des autres*.

Il n'y a là ni projets de partage, ni convention à rendre obligatoire aux autres Cours. C'est un simple échange d'opinions, et l'Empereur ne voit point qu'il soit nécessaire d'en parler avant le temps. C'est précisément pour cela qu'il s'était bien gardé d'en vouloir faire l'objet d'une communication officiel de Cabinet à Cabinet. En se bornant à en parler Lui-même, sous forme de conversation familière, au représentant de la Reine, Il a choisi le mode le plus intime et le plus confidentiel de s'ouvrir franchement à Sa Majesté Britannique, désirant que le résultat quelconque de ces pourparlers demeurât ce qu'il doit être, un secret entre les deux Souverains.

Dès lors tombent les objections qu'éleve lord John Russel contre toute réticence qui serait faite aux autres Puissances pour le cas d'une transaction formelle, dont il n'est nullement question pour le moment et dès lors aussi disparaissent les inconvénients qu'il signale comme pouvant servir à accélérer l'événement même que la Russie et l'Angleterre ont à cœur de prévenir, si l'existence d'une transaction pareille venait à être connue prématurément de l'Europe et des sujets du Sultan.

Quant à l'objet même ce cet échange d'opinions tout intime, — la chute possible de l'Empire Ottoman, — ce n'est là sans doute qu'une éventualité incertaine et lointaine. On n'en saurait à coup sûr fixer l'époque, et aucune crise réelle n'est survenue qui en rende imminente la réalisation.

Mais, enfin, elle peut arriver, arriver même inopinément. Sans parler des causes toujours croissantes de dissolution que présente l'état moral, financier, administratif de la Porte, elle peut sortir progressivement de l'une au moins des deux questions mentionnées par le ministère anglais dans sa dépêche secrète.

A la vérité, Il n'y voit que de simples disputes qui ne dépasseraient pas la portée des difficultés dont s'occupe d'ordinaire la diplomatie. Mais ce genre de disputes-là peut néanmoins amener la guerre, et avec la guerre, les conséquences qu'en appréhende l'Empereur, si, par exemple, dans l'affaire des Lieux-Saints l'amour-propre et les menaces de la France continuant à peser sur la Porte, obligent celle-ci à nous refuser toute satisfaction, et si, d'un autre côté, le sentiment religieux des Grecs orthodoxes, outragé par les concessions faites aux Latins, soulève contre le Sultan l'immense majorité de ses sujets. Quant à l'affaire du Monténégro, on peut heureusement aujourd'hui, d'après les dernières nouvelles, la regarder comme arrangée. Mais au moment où l'Empereur a eu son entretien avec sir Hamilton Seymour, on pouvait craindre que la question ne prît une tournure des plus graves. Ni nous, ni l'Autriche n'aurions pu permettre la dévastation prolongée ou la soumission forcée du Monténégro, pays resté jusqu'ici dans une indépendance effective

de la Porte, pays auquel notre protection s'étend depuis plus d'un siècle. Les horreurs qui s'y commettent, celles que le fanatisme Ottoman a étendues, il y a peu de temps, sur la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine ne faisaient que trop prévoir aux autres provinces chrétiennes de la Porte, que le même sort les attendait.

Elles étaient de nature à provoquer le soulèvement général des chrétiens qui vivent sous le sceptre de l'Empire Turc, et à précipiter sa ruine. Ce n'est donc pas, tant s'en faut, une question oiseuse et imaginaire, une éventualité trop lointaine, que les préoccupations de l'Empereur ont signalé à l'attention de la Reine, Son Alliée.

En présence de l'incertitude et de la caducité de l'état actuel des choses en Turquie, le Cabinet anglais exprime le désir qu'il soit fait usage envers la Porte de la plus grande longanimité. L'Empereur a la conscience de n'avoir jamais agi autrement. Le Cabinet anglais en convient lui-même. Il adresse à l'Empereur, sur les nombreuses preuves de modération qu'il a données jusqu'à ce jour, des éloges que Sa Majesté n'acceptera point, parce qu'Elle n'a fait qu'obéir en cela à ses convictions impérieuses. Mais pour que l'Empereur puisse continuer à concourir à ce même système de longanimité, — s'abstenir de toutes démonstrations, de tout langage péremptoire, il faudrait que ce système fût suivi également par toutes les Puissances à la fois. La France en a adopté un autre. C'est par la menace qu'elle a obtenu, contre la lettre des traités, l'admission d'un vaisseau de guerre dans les Dardanelles. C'est à la bouche du canon qu'elle a présenté par deux fois ses réclamations et demandes d'indemnités à Tripoli, puis à Constantinople. C'est encore par l'intimidation que, dans la contestation des Lieux-Saints, elle a amené l'annulation du firman et celle des promesses solennelles que le Sultan avait données à l'Empereur. Devant tous ces actes de prépotence l'Angleterre a gardé un silence complet. Elle n'a fait ni offres d'appui à la Porte, ni remontrances au gouvernement français. La conséquence en est toute claire. La Porte a dû nécessairement en conclure que de la France seule elle a tout à espérer, comme à craindre, et qu'elle peut impunément éluder les réclamations de l'Autriche et de la Russie. C'est ainsi que la Russie et l'Autriche afin d'obtenir justice se sont vues à leur tour, contre leur gré, obligées d'agir par l'intimidation, puisqu'elles ont affaire à un gouvernement qui ne cède que devant une attitude péremptoire; et c'est ainsi que par sa faute, ou plutôt par celle de ceux qui l'ont d'avance affaibli, la Porte est poussée dans une voie qui l'affaiblit encore davantage. Que l'Angleterre s'emploie donc à lui faire entendre raison. Qu'au lieu de s'unir à la France contre les justes réclamations de la Russie, elle se garde d'appuyer ou même de paraître appuyer les résistances du gouvernement Ottoman. Qu'elle soit la première à inviter celui-ci, comme elle-même le juge essentiel, à traiter ses sujets chrétiens avec plus d'équité et d'humanité. Ce sera le plus sûr moyen d'épargner à l'Empereur l'obligation de se prévaloir en Turquie de ces droits de protection traditionnelle dont Il n'use que malgré Lui, et de reculer indéfiniment la crise que l'Empereur et Sa Majesté la Reine tiennent également à prévenir.

En somme l'Empereur ne peut que se féliciter d'avoir provoqué entre Elle et Lui cet échange intime de confidences. Il y a trouvé de précieuses assurances, dont Il prend acte avec une vive satisfaction. Les deux Souverains

se sont dit franchement ce que, dans l'hypothèse extrême, dont ils traitent, Leurs intérêts respectifs ne sauraient comporter. L'Angleterre comprend que la Russie ne saurait permettre à Constantinople l'établissement d'une puissance chrétienne assez forte pour la contrôler et l'inquiéter. Elle déclare que, pour elle-même elle renonce à toute intention au désir de posséder Constantinople. L'Empereur désavoue également tout désir au dessein de s'y établir. L'Angleterre promet qu'elle n'entrera dans aucun arrangement tendant à statuer sur les dispositions à prendre dans le cas de la chute de l'Empire Turc, sans s'en être préalablement concertée avec l'Empereur.

L'Empereur, de son côté, contracte volontiers le même engagement. Comme il sait qu'en pareille occurrence, il peut également compter sur l'Autriche, engagée par ses promesses à se concerter avec Lui, il envisage avec moins de crainte la catastrophe que son désir sera toujours de conjurer et d'éloigner autant qu'il pourra dépendre de Lui.

Non moins précieuses Lui ont été les témoignages d'amitié et de confiance personnelle de la part de Sa Majesté la Reine, dont sir Hamilton Seymour a été chargé à cette occasion de se rendre l'organe auprès de Lui. Il y voit la garantie la plus sûre contre l'avenir que Sa prévoyance avait cru devoir signaler à celle du gouvernement anglais.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Доклады, 1853 г.

Приложение № 101.

**Частное письмо Нессельроде — Бруннову 2 января 1853 г., № 5.
С.-Петербургъ.**

A côté des considérations que Vous développent aujourd'hui mes dépêches, il faut que je Vous fasse part d'une idée qui nous préoccupe et sur laquelle vous pourriez peut-être, sous la forme que vous jugerez convenable, appeler confidentiellement l'attention du ministère anglais.

Elle repose, j'en conviens avec vous, sur une pure et simple hypothèse, mais sur une hypothèse si grave que je ne la crois pas tout à fait indigne d'être au moins examinée.

Cette idée, mon cher Baron, c'est que quoique nous puissions faire et dire de conciliatoire, il est à craindre que tôt ou tard nous ne réussissions pas à éviter la guerre, parce que, vu les intérêts de son ambition particulière, il faut au nouvel Empereur des Français une complication à tout prix, et que pour lui nulle part le théâtre n'en est mieux choisi qu'en Orient; parce que la chute de l'Empire Ottoman, dont nous ne voulons pas plus que l'Angleterre—non seulement lui est, à lui, parfaitement indifférente, mais, encore, comme moyen d'agrandir son Empire, comme raison pour remanier la circonscription territoriale actuelle,—entre dans ses vœux et dans ses calculs secrets.

Voici, je le crains, quel peut être son plan et la manière dont il raisonne; Louis-Napoléon doit s'être dit:

„Rétablir l'Empire pour l'Empire, sans que les limites de la France soient en rien changées, ne serait qu'une parodie ridicule“.

„En prenant la place des Bourbons, je suis tenu à faire *plus* que les Bourbons. En tout cas, je ne saurais faire *moins*“.

„Les Bourbons de la branche aînée ont agrandi la France par la conquête de l'Algérie“.

„Louis-Philippe l'a renforcée en brisant en deux moitiés le Royaume des Pays-Bas, et en renversant par là l'une des barrières que la coalition avait élevées contre la France“.

„Il faut que je fasse quelque chose aussi pour donner à mon tour aux Français un accroissement de territoire ou d'influence“.

„Cet accroissement, où le trouver ?

„Sur le Rhin ou sur l'Escaut, cela est chanceux dans la situation actuelle de l'Europe. Les trois grandes Puissances du Nord sont d'accord pour m'arrêter et pour m'enchaîner au maintien des traités. L'Angleterre se méfie et observe. Envahir l'Italie, l'Allemagne, surtout la Belgique, ce serait soulever une coalition. J'aurais à lutter un contre quatre. Le succès est plus qu'incertain. Des victoires, — si l'armée française en remporte, illustreraient quelques-uns de mes généraux à mes dépens. Une bataille perdue fait crouler tout l'échafaudage de ma puissance encore si nouvelle. Décidément, pour le moment, et tant que l'union régnera dans les conseils de l'Europe, il n'y a rien à faire de ce côté-là“.

„Ce que l'Occident me refuse, il faut le chercher en Orient“.

„Brouillons la Russie et la Porte, en obligeant celle-ci par mes exigences à mécontenter et insulter la première“.

„Ou la Russie, par éloignement pour la guerre, dévorera en silence les affronts que je forcerai les Turcs à lui faire subir, — ou bien elle perdra patience et voudra en avoir raison en prenant l'initiative de la guerre“.

„Dans le premier cas, rien de mieux. Je serai parvenu à anéantir le crédit de la Russie en Orient et à mettre l'influence française au-dessus de toutes les autres, y compris l'Angleterre“.

„Dans le second cas, si, poussée à bout, la Russie a recours à la guerre, — cette guerre la soutenue au nom de l'indépendance et de l'intégrité de la Porte, je la ferai dans de toutes autres conditions que je ne pourrais faire en Occident. Il ne s'agira plus pour moi de combattre seul et sans alliés contre une coalition. C'est la Russie qui, à son tour, se trouvera seule et sans alliés contre tout le monde. Car la Prusse sera nulle et indifférente dans la question, l'Autriche neutre tout au plus, sinon favorable à la Porte. Cette guerre-là n'emploie pas toutes mes forces. Elle n'en réclame qu'une partie minime. Elle ne se fait pas sur mes frontières et ne menace pas ma sécurité. Le théâtre en est placé loin de moi et, sauf quelques troupes de débarquement, il ne faut que des vaisseaux pour la faire. Les détroits de Constantinople nous étant livrés, les forces navales réunies de la Turquie, de l'Angleterre et de la France auront bon marché de la flotte Russe. Pénétrer dans la mer Noire; y détruire le commerce de la Russie; incendier les établissements; jeter des renforts aux insurgés du Caucase; tout cela, combiné à trois, n'exigerait pas de sacrifices trop ruineux en hommes et en argent. C'est de la gloire et du bruit à bon marché comparativement. En attendant, mes forces principales restent sur pied en Occident. Elles continuent, par leur attitude, à inquiéter l'Autriche et la Prusse, à maintenir

dans ma dépendance les petits Etats de l'Allemagne et de l'Italie, à m'assurer, sans danger sérieux, la suprématie politique en Europe".

„Il est bien vrai que la Russie, si elle nous est inférieure sur mer, conserverait contre la Turquie la libre disposition de ses forces de terre. Elle peut occuper les Principautés, franchir de nouveau les Balkans, soulever les populations chrétiennes de son rit, entrer à Constantinople, renverser l'Empire Ottoman! Eh bien, soit! qu'elle le renverse! Elle ne saurait tout prendre, encore moins tout garder. Et dès lors surgit la question du partage. Maroc, Tunis, l'Egypte, la Palestine, la Syrie, Candie,—dans tout cela assurément je puis prétendre à quelque chose. Sinon, obtenir en Europe, à titre d'indemnités pour ce que j'abandonnerai à d'autres en Orient, la Belgique, la Savoie, la frontière Rhénane. Il y a là de quoi négocier, de quoi remanier de mille façons la carte territoriale de l'Europe. L'œuvre de 1815 aura été mise à néant. Le rétablissement de l'Empire n'aura pas été un vain mot. Il aura, comme il me le faut pour ma gloire et mes intérêts de conservation, agrandi au dehors les limites et la force morale de la France".

Convenez, mon cher Baron, que si ce plan n'est pas réel, il est au moins très plausible. Sa mise à exécution nous placerait dans la plus fâcheuse des positions: celle de jouer forcément le jeu de Louis-Napoléon,—soit que nous nous résignons à la paix, soit que nous prenions les armes. Il en résulte que nous pouvons,—à nous tous seuls, très peu de chose pour empêcher l'accomplissement des vues de Louis-Napoléon. A Paris, lui parler ferme ne servirait de rien, s'il est de son désir, comme il croit, de son intérêt de pousser les choses à l'extrême. A Constantinople la défiance et les soupçons sont tellement invétérés contre nous, que nous ne serons pas crus en désavouant toute intention de vouloir la ruine de la Turquie et en mettant cette intention sur le compte de la France. Il en résulte que la tâche d'arrêter les plans de celle-ci appartient plus proprement à l'Angleterre. C'est à elle à s'employer activement dans ce but, en nous faisant donner satisfaction par la Porte. Elle est plus en état que nous de tirer les Turcs de leur aveuglement, en leur montrant où les entraînent les intrigues et les menaces de la France. Surtout, qu'elle élève fortement la voix à Paris. Il est essentiel que le gouvernement français ne se livre pas à trop d'illusions et ne compte pas trop fermement sur une alliance avec la Grande-Bretagne dans une guerre que son esprit d'aventure aurait allumée gratuitement.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ, Карт. Лондres, 1853.

Приложение № 102.

**Выдержки изъ письма Барона Бруннова — Графу Нессельроде
9/21 февраля 1853 г. Лондонъ.**

J'ai pensé, Monsieur le Comte, qu'il Vous serait agréable de connaître un moment plus tôt l'accueil qu'ont obtenu ici Vos communications sur la mission du Prince Menschikoff. Voilà pourquoi je me décide à réexpédier Votre courrier immédiatement après mes entretiens avec Lord John Russell

et Lord Aberdeen. Mes dépêches en renferment un compte-rendu qui, je l'espère, ne Vous laissera rien à désirer. Lord Aberdeen m'a dit en propres termes: „Whether right or wrong, we advise the Turks to yield“. Ce propos ferait jeter les hauts cris à la chambre des Communes, comme bien Vous pensez. Voilà pourquoi je me garderai de le répéter sur les toits. Mais à Vous je puis bien confier que depuis treize ans il ne m'est pas arrivé d'obtenir gain de cause d'une manière plus complète et plus prompte. Un mot dit à propos est vraiment une grande chose en diplomatie, je suis tombé sur une expression heureuse quand j'ai répété à Lord Russell l'avertissement que j'avais donné au Ministre de Turquie: „Mandez à Votre gouvernement que c'est pour lui la 11-me heure“. Ce son de cloche a fortement tinté aux oreilles anglaises. Si les Turcs ne sont pas sourds comme des pots, le Prince Menschikoff saura leur faire entendre raison.

Je Vous fais hommage d'un assez joli mot que Stratford Canning m'a dit hier à propos de cette ambassade: „J'aime bien mieux voir à Constantinople Votre amiral que Votre flotte“. Au reste, il s'est exprimé très convenablement sur la question des Saints-Lieux. Il est amoureux du Hatti-chérif de janvier 1852. Il m'a donné à entendre qu'il a contribué à cet arrangement, et il trouve fort juste que nous y tenions. Bref, les paroles sont bonnes; voyons les actions. Figurez-vous qu'il a toujours en tête l'idée de faire un jour une courte visite à Pétersbourg, dans l'espoir de plaire à l'Empereur. „Sa Majesté ne me connaît pas. Si je pouvais Lui parler, Elle daignerait avoir bonne opinion de moi“. Voilà ce qu'il m'a dit et redit encore hier. Ce qu'il y a de plus singulier, et de vraiment comique, c'est qu'il croit que c'est Vous qui empêchez l'Empereur de le prendre en affection. Les Anglais ont des monomanies incroyables! Celle-ci est d'une jolie force. Donc, je Vous en prévien: lord Stratford de Redcliffe veut que l'Empereur l'aime, et il a peur que Vous n'y mettiez obstacle. Je n'ai jamais entendu rien de plus fantastique. En voilà assez sur ce chapitre...

Гос. Арх., Разр. III, д. № 102, ч. 2-я.

Приложение № 103.

Собственноручное письмо Императора Николая I къ Императору Австрійскому отъ 11/23 февраля 1853 года. С.-Петербургъ.

Cher bon ami!

Après avoir rendu grâce au Dieu de miséricorde de t'avoir sauvé, j'éprouve le besoin de te témoigner le plus tôt possible toute l'horreur et l'indignation avec lesquels j'ai appris par le télégraphe l'attentat, auquel tu as si miraculeusement échappé. Ne possédant encore aucun détail, je sais seulement que tu as été blessé par la main d'un assassin et que, grâce à Dieu, ta blessure n'offre pas de danger. Comment ne pas frémir à l'idée du malheur, qui nous menaçait. Mais si Dieu nous en a préservé cette fois, que cela te serve d'avertissement à ne pas pousser l'insouciance de toi-même jusqu'à t'exposer,

par trop de clémence, à encourager à des tentatives pareilles. Il y a telle espèce de scélérat qui ne comprend pas la générosité, la prend pour de la faiblesse, et en profite dans ses exécrationnels calculs, il nous faut aller au devant d'eux; ta vie ne t'appartient pas, elle est à ton pays et à nous tous; il ne faut pas que tes sujets, tes enfants soient menacés dans l'existence de leur père commun. Qu'en deviendrait-il, grand Dieu, de ton pays, si tu venais à manquer et dans quel moment encore! Je charge le baron Lieven, mon aide de camp général, de te porter ces lignes et l'expression de toute mon indignation de ce qui s'est passé, comme de ma joie de te savoir (sauver?) et pour me porter de tes nouvelles.

Il te dira aussi que je viens d'apprendre la mauvaise issue de la commission du général Leiningen; je ne sais quelles seront tes déterminations, mais telles qu'elles fussent, si une guerre avec la Turquie devait s'en suivre avec toi, tu peux être assuré d'avance que dans ce cas ce serait comme si la Turquie me déclarait la guerre à moi-même. Je charge de cette déclaration le prince Menschikoff à Constantinople et, en attendant, je mets les 4 et 5 corps sur pied de guerre, ainsi que la flotte de la mer Noire, et nous serons prêts.

Mais je déplore beaucoup cette triste nécessité, car les suites peuvent en être incalculables, si l'Empire Ottoman s'écroulait, conséquence fort possible.

Conserve-moi ton amitié, cher bon ami, et crois toujours à la tendre et inviolable affection que te porte, cher ami,

ton fidèle et dévoué frère et ami

(N)

Ma femme qui partage pour toi tous mes sentiments se rappelle à ton bon souvenir.

Гос. Аpx.

Приложение № 104.

**Докладъ Графа Нессельроде Государю о посольствѣ Меншикова.
Январь 1853 г.**

(Точной даты на докладъ нѣтъ).

La tentative, que Votre Majesté est résolue de faire à Constantinople pour obtenir, s'il était possible, par des voies pacifiques le redressement de nos récents griefs contre la Porte, devant être confiée à un ambassadeur extraordinaire, il sera nécessaire qu'indépendamment des pleins pouvoirs étendus dont il sera muni et de la lettre de C-et dont il sera porteur, nous lui indiquions, dans une instruction spéciale, les points sur lesquels sont fondées principalement nos plaintes par rapport à la question religieuse et les réparations que nous sommes en droit d'exiger.

La demande qu'il posera la première, sera aussi simple que catégorique. Il réclamera la publication du firman et du hattî-chérif dont on nous a remis

les copies, ainsi que l'enregistrement de ces actes à Jérusalem, d'après les formes usitées en pareilles occasions par la législation Musulmane et sans la moindre altération de leur contenu.

C'est en se plaçant sur ce terrain, qui est, pour ainsi dire, celui de notre droit, avec les documents que nous avons en main, que notre ambassadeur pourra consentir à écouter les propositions qu'on viendrait lui faire au nom du sultan pour concilier l'exécution littérale du firman avec l'autorisation déjà accordée au clergé latin d'avoir une clef de l'église de Bethléem.

Dans ce cas notre ambassadeur demandera au ministère ottoman:

1) qu'afin de prévenir de nouveaux malentendus, ou quelques autres empiètements de la part des catholiques, la Porte fasse publier un second firman, explicatif des dispositions prises en dernier lieu pour l'admission des latins dans la grande église de Bethléem, et que dans ce firman il soit dit en termes explicites et précis, que la clef remise au patriarche latin ne lui confère aucun droit de possession ou de priorité sur le Maître-Autel de l'église, et qu'aucun changement ne sera jamais introduit dans l'ordre actuellement existant pour la célébration des cérémonies religieuses des Grecs, les heures de leurs offices et la garde de la principale porte par un ecclésiastique à la désignation du patriarche orthodoxe;

2) qu'il soit immédiatement procédé à la réparation de la grande coupole de l'église du St-Sépulcre, sans participation des catholiques, ainsi qu'à la démolition des maisons adjacentes occupées par des harems;

3) si à son arrivée à Constantinople notre ambassadeur venait à être informé de quelques autres innovations ou réformes, faites à Jérusalem, par ordre de la Porte au préjudice de nos coreligionnaires, il en demandera la révocation soit par firman, soit par lettre vizirielle;

4) notre ambassadeur déclarera enfin, qu'après tout se qui s'est passé à Jérusalem et à Constantinople, après la rétractation des engagements solennels et itératifs qui avaient été pris envers nous, nous ne saurions considérer ni les nouveaux firmans qui seraient publiés, ni l'arrangement dont on conviendrait, comme des garanties suffisantes, que lorsque l'ensemble de ces mesures, dûment concerté et arrêté avec la Mission Impériale, serait converti en un acte séparé, patent ou secret, sous le titre de convention ou *Séned*;

5) il est à supposer, que le sultan, une fois convaincu de la justice de nos griefs et des mauvais services que ses ministres actuels lui ont rendus, ne voudra pas leur confier cette négociation. Dans le cas cependant où S. H. désignerait Fuad-effendi à cet effet, l'ambassadeur se refuserait à traiter avec lui;

enfin 6) si la légitime réparation que nous demandons de la Porte exposait celle-ci de la part de la France à des menaces d'hostilité, notre ambassadeur sera d'avance autorisé à conclure avec le gouvernement ottoman un traité d'alliance défensive, applicable à cette seule éventualité.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ. Карт. Доклады, 1854 г.

Графъ Нессельроде — Князю Меншикову изъ С.-Петербурга
28 января 1853 г., № 45.

La volonté de l'Empereur vous appelle à remplir à Constantinople avec les pouvoirs et le titre de son ambassadeur extraordinaire, une mission de très haute importance bien qu'elle ne doive être que d'une courte durée.

Votre Excellence connaît les motifs d'une sage et prévoyante politique qui, depuis le traité d'Andrianople, ont toujours fait désirer à notre Auguste Maître de conserver avec la Turquie et ses souverains les relations les plus bienveillantes, les plus pacifiques, nous dirons même les plus indulgentes, vu l'état de faiblesse de cet Empire, ses troubles intérieurs et les exigences souvent injustes, auxquelles il était en butte de la part d'autres puissances.

Le Cabinet Impérial ne s'est pas départi de cette politique à l'égard de la Turquie, malgré les fréquents motifs de mécontentement que lui ont donnés les ministres qui, depuis la mort de Mahmoud, ont dirigé tour à tour les conseils de son fils.

Continuateurs inhabiles des réformes entreprises par le défunt sultan vers les dernières années de son règne croyant marcher vers la civilisation et le progrès en adoptant sans prévoyance ni discernement des mesures administratives et financières auxquelles ni les musulmans, ni les chrétiens de la Turquie n'étaient aucunement préparés, et qui ont avorté pour la plupart avant même de recevoir un commencement d'application, ces présomptueux régénérateurs de l'Empire Ottoman n'ont fait depuis quelques années qu'accélérer sa désorganisation et sa ruine. Ils semblent vouloir l'achever aujourd'hui en cherchant à établir un conflit religieux entre les communautés chrétiennes de l'Orient et en blessant les convictions des nombreuses populations grecques et slaves afin de faire prédominer en Syrie, en Palestine et à Constantinople même l'influence et le prosélytisme de l'Eglise romaine.

Ces tendances hostiles contre l'Eglise orthodoxe au profit d'un autre culte chrétien est un fait nouveau en Turquie; mais on peut facilement y reconnaître et le but qu'on se propose et les suggestions auxquelles les ministres actuels du sultan obéissent aveuglément.

Leurs intentions ont été mises plus en évidence dans la question des Saints-Lieux de Jérusalem qui nous préoccupe aujourd'hui et qui motive plus particulièrement la mission qu'il a plu à Sa Majesté l'Empereur de vous confier.

Votre Excellence trouvera dans la notice séparée que nous joignons ici, l'historique de cette longue et pénible négociation qui, après différentes phases, toutes plus ou moins empreintes de la mauvaise foi des ministres turcs, reçut enfin, grâce à l'impression produite sur l'esprit du Sultan par une lettre de Cabinet de l'Empereur, une solution que nous étions autorisés à considérer comme définitive et qui pouvait en effet concilier les droits séculaires de l'église patriarcale de Jérusalem avec quelques concessions nouvelles accordées au clergé catholique.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis cet arrangement, auquel il ne manquait plus que sa mise à exécution sur les lieux, qu'une nouvelle

intrigue de l'ambassadeur français, favorisée à souhait par le ministre actuel des affaires étrangères Fuad-effendi, réussit à arracher au sultan un contre-ordre secret portant injonction au commissaire de la Porte envoyé à Jérusalem de considérer le précédent firman comme non-avenu et de combiner de concert avec le consul de France et les chefs des religieux latins de la Palestine un arrangement plus à la convenance de ces derniers.

Votre Excellence peut juger aisément de la gravité que cette question a acquise dès lors à nos yeux, de l'indignation que l'Empereur en a ressentie et de l'importance que Sa Majesté attache à ce que les premières résolutions du sultan, dont nous avons en mains les actes authentiques soient dûment promulguées et fidèlement exécutées.

Ce sera la demande que Votre Excellence formulera dès sa première entrevue avec le grand-visir; elle peut être catégorique, que nous ne réclamons aucune concession nouvelle, que nous ne voulons que le maintien de ce qui existe depuis plusieurs siècles, de ce que tous les souverains de la Turquie ont reconnu et confirmé et de ce que le sultan aujourd'hui régnant s'est engagé vis-à-vis de l'Empereur de faire respecter par les différentes communautés chrétiennes établies autour des sanctuaires de la Palestine.

Il nous serait difficile de prévoir d'ici les allégations ou les subterfuges par lesquels les ministres turcs chercheront à justifier vis-à-vis de Votre Excellence leur conduite; mais nous pensons que leur principale objection sera fondée sur le soi-disant traité ou capitulation de 1740 invoquée par la France et acceptée dernièrement par la Porte comme base d'une négociation, malgré tous les conseils et les avertissements que notre ministre avait adressés à Rechid-pacha et à ses collègues d'alors pour les détourner de ce faux pas.

Sans entrer en discussion sur la valeur diplomatique de l'acte susdit, il suffira sans doute à Votre Excellence de faire observer à ceux qui le lui citeront que depuis 1740 plus d'un siècle s'est écoulé et que, durant tout cet espace de temps, aucun des souverains qui se sont succédés sur le trône Ottoman, y compris le sultan Mahmoud et le sultan aujourd'hui régnant, ne s'était considéré comme engagé par cet acte vis-à-vis de la France à troubler l'ordre de choses établi de temps immémorial dans les Saints-Lieux et à faire entrer le clergé latin dans les sanctuaires réservés jusqu'ici aux communautés du culte orthodoxe.

A cet argument sans réplique le grand-visir répondra sans doute, comme il l'a déjà fait plus d'une fois vis-à-vis de notre chargé d'affaires en rejetant la faute sur ses prédécesseurs et en prétextant l'impossibilité où se trouve aujourd'hui la Porte de retirer les concessions qu'elle a déjà faites à la France sans s'attirer une vive et dangereuse inimitié de la part de cette puissance.

Une fois la question ainsi posée, et après l'aveu renouvelé des fautes commises par le Ministère Ottoman Votre Excellence établira de son côté le droit qui en résulte pour nous de réclamer des réparations pour le passé et des garanties suffisantes pour l'avenir.

Dans ce cas les propositions que nous ferions au gouvernement Ottoman, par égard pour la position difficile où il s'est placé lui-même et vu notre sincère désir de conserver avec lui nos bonnes et amicales relations seraient les suivantes:

1) que celui des ministres de la Porte, que ses collègues eux-mêmes reconnaissent avoir été le principal instigateur des complications actuelles en surprenant la religion de son souverain par des rapports inexacts ou controuvés soit écarté de toute participation à l'arrangement que nous proposons et auquel son intervention ne pourrait que nuire;

2) qu'afin de prévenir d'autres malentendus dans une question aussi grave, ou de nouvelles prétentions de la part du clergé catholique, la Porte fasse publier un second firman explicatif des dispositions prises en dernier lieu, pour l'admission du clergé latin dans la grande église de Bethléem, firman dans lequel il serait dit en termes explicites et précis que la clef remise aux religieux catholiques ne leur confère aucun droit de possession ou de propriété sur le maître-autel de l'église et qu'aucun changement ne serait jamais introduit dans l'ordre actuellement existant pour la célébration des cérémonies, les heures des prières, et la garde de la principale porte par un ecclésiastique grec à la désignation de patriarche d'après l'ancien usage;

3) qu'il soit immédiatement procédé à la réparation de la grande coupole de l'église de Jérusalem sans participation des catholiques, ainsi qu'à la démolition des maisons adjacentes occupées par des harems;

4) si par suite des instructions équivoques et contradictoires dont le commissaire Ottoman envoyé en dernier lieu à Jérusalem avait été muni, quelques autres innovations ou concessions dont nous n'avons pas eu connaissance jusqu'ici avaient été faites au préjudice de nos coreligionnaires et contrairement à la teneur du dernier firman qu'elles soient immédiatement révoquées;

5) qu'après tout ce qui s'est passé dernièrement à Constantinople et à Jérusalem et après la rétractation des engagements solennels et itératifs que le gouvernement Ottoman avait pris envers nous, le Cabinet Impérial ne saurait considérer ni les nouveaux firmans qui seraient publiés, ni l'arrangement, dont on conviendrait, comme des garanties suffisantes que lorsque l'ensemble de ses mesures, dûment concerté et arrêté entre le ministère Ottoman et Votre Excellence serait converti en un acte séparé patent ou secret, sous le titre de *Convention* ou de *Sened* ayant force et valeur d'un *Traité*.

Nous venons de tracer ici à Votre Excellence les points essentiels qui doivent faire le sujet de ses ouvertures aux ministres de la Porte après avoir été soumis au sultan en termes plus sommaires à la première ou à la seconde audience qu'elle obtiendra de ce Souverain.

Les pleins pouvoirs qu'il a plu à l'Empereur de vous conférer vous donnent d'ailleurs la latitude d'y apporter des modifications selon la situation des choses que vous trouverez à votre arrivée à Constantinople et les nouveaux renseignements que vous recevrez de notre mission sur les déterminations que la Porte aura prises dans cet intervalle et qui ne nous sont pas encore connus.

A juger par les tous derniers rapports de notre chargé d'affaires la plupart des membres du Divan et plus particulièrement le grand-visir Mehmet Aly-pacha témoignent du repentir et des craintes pour les concessions qu'ils ont faites à la France et la mauvaise foi dont ils ont fait preuve à notre égard. Il paraît même que la lecture publique du firman que le commissaire de la Porte avait eu l'ordre secret d'éluder, a été faite dernièrement à Jérusalem en présence des autorités musulmanes de la ville et du patriarche Grec. Mais cette formalité tardive, qu'on cherchera sans doute à faire valoir comme une satisfaction qu'on

nous a accordée, ne peut pas être considérée par nous à cette heure comme une conclusion définitive de la question et moins encore comme un arrangement sérieux et durable qui puisse mettre un terme aux prétentions de la France et aux intrigues incessantes de ses agents.

Nous croyons superflu de fixer davantage l'attention de Votre Excellence sur la gravité de toute cette question, tant sous le rapport de notre influence morale sur les populations chrétiennes de l'Orient que sous celui de l'offense qui nous a été faite par la violation des engagements que la Porte avait pris récemment envers nous.

A d'autres époques et en d'autres circonstances la solution eût été sans doute plus facile à obtenir, aujourd'hui la Turquie est pour nous un ennemi beaucoup plus embarrassant qu'il n'est dangereux.

La dissolution de l'Empire Ottoman deviendrait inévitable au premier choc sérieux que nos armes lui porteraient. L'Empereur ne voudrait pas accélérer cette catastrophe, et si elle doit s'accomplir un jour, il serait fortement à désirer que les intérêts de la religion, que nous voulons sauvegarder non seulement contre les Turcs, mais aussi contre quelques puissances chrétiennes, ne puissent se trouver en jeu au milieu des complications et des conflits politiques que cet événement ne manquera pas de faire naître en Orient.

Recevez, mon Prince, etc.

(signé) Nesselrode.

Гос. Арх., Разр. XI, л. № 1226.

Приложение № 106.

Графъ Нессельроде—Князю Меншикову 28 января 1853 г., № 46.
С.-Петербургъ. **Secrète.**

Mon Prince,

Les nouvelles les plus récentes de Constantinople nous signalent de nouveau l'anxiété avec laquelle les ministres de la Porte attendent les communications qui leurs seront faites de notre part au sujet de leur conduite dans l'affaire des Saints-Lieux.

Ces inquiétudes paraissent être encore plus vives dans l'esprit du sultan, de sa mère, la sultane Validé, et des conseillers intimes du sérail. Tout doit par conséquent nous porter à croire que les avertissements ou les conseils que Votre Excellence est chargée de faire entendre à Constantinople au nom de l'Empereur, produiront l'effet que nous en espérons.

Cependant, comme il faut tout prévoir, lorsqu'on a à traiter avec un gouvernement livré à toutes sortes de tiraillements intérieurs et d'intrigues étrangères, nous consignerons ici les ordres éventuels de Sa Majesté pour le cas où nos demandes d'ailleurs si modérées et si justes, seraient ou mal accueillies ou éludées.

Si l'aveuglement des hommes qui gouvernent aujourd'hui la Turquie était poussé à ce point, et si la crainte de déplaire à la France les portaient à passer sur toute autre considération au risque même de provoquer une rupture avec la Russie, en pareil cas il deviendrait inutile de prolonger la négociation et les pourparlers. Votre Excellence n'aurait plus qu'une dernière démarche à faire. Elle demanderait au grand-visir une audience solennelle pour recevoir de Votre part une communication de très haute importance.

Après un exposé succinct des engagements pris par la Porte vis-à-vis de la Russie, engagements dont Votre Excellence tiendra en mains les preuves, y compris la lettre écrite l'année dernière à l'Empereur par le sultan. Elle déclarera qu'aussi longtemps que le firman et le Hatti-chérif, par lesquels l'ordre de choses établi à Jérusalem avait été confirmé en dernier lieu, ne seraient pas loyalement et *littéralement* exécutés, la cour Impériale ne saurait, sans déroger à sa dignité et sans s'exposer à de nouvelles offenses, continuer d'avoir une mission à Constantinople et d'entretenir sur l'ancien pied ses relations politiques avec le gouvernement Ottoman; qu'en conséquence et en vertu des pleins pouvoirs dont Votre Excellence était munie, elle quitterait Constantinople, emmenant avec elle tout le personnel de la légation Impériale à l'exception du directeur de la Chancellerie commerciale qui continuerait à gérer les affaires de navigation et de commerce et à protéger les intérêts des sujets russes et l'expédition de nos bâtiments, qu'elle regrettait profondément de devoir prendre cette détermination, mais qu'après avoir rempli fidèlement les ordres de l'Empereur et soumis aux délibérations de la Porte les propositions les plus conciliantes, les plus équitables et même les plus conformes aux véritables intérêts de l'Empire Ottoman, elle venait d'acquiescer la pénible certitude que l'on était peu disposé à les accueillir et à y faire droit, que dès lors elle remplissait un dernier devoir en protestant en présence des principaux fonctionnaires de l'Empire et en rejetant toute la responsabilité des conséquences qui pourraient surgir sur ceux des ministres du sultan qui ont pris à tâche dans ces derniers temps de faire naître une sérieuse mésintelligence entre leur gouvernement et la Russie.

Avant de quitter l'audience, Votre Excellence remettra au grand-visir une note officielle, rédigée dans le sens de la déclaration verbale que nous venons d'esquisser ici et dont elle pourra d'ailleurs modifier les termes, selon qu'elle le jugera nécessaire, d'après la marche qu'aura suivie la négociation et les preuves plus ou moins flagrantes de mauvaise foi que le Ministère Turc aurait données.

Trois jours après la remise de cette note, Votre Excellence pourra quitter Constantinople, en donnant à M. Ozéroff l'ordre de la suivre de près avec le personnel de la légation à l'exception du dragoman et du premier secrétaire qui continueront à y rester sans fonctions ni caractère diplomatique, mais qui seront censés devoir aider le directeur de la Chancellerie commerciale dans l'expédition des affaires courantes des négociants et navigateurs sujets russes.

Quant aux interpellations que l'on viendrait à Vous adresser, soit à Votre arrivée à Constantinople, soit au moment de Votre départ, au sujet de nos préparatifs militaires dont la nouvelle aura déjà été reçue à cette heure à Constantinople, loin de nier l'exactitude du fait, Votre Excellence la confirmera

en l'expliquant comme une mesure de précaution qui nous a été commandée par l'attitude que la Porte elle-même a prise vis-à-vis de nous et par la concentration de troupes et de munitions de guerre qu'Elle fait en Romélie sous le prétexte très peu plausible de vouloir établir aujourd'hui les droits de souveraineté sur la petite peuplade slave du Monténégro.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 107.

Графъ Нессельроде—Князю Меншикову 28 января 1853 г., № 47.
С.-Петербургъ. Секретная инструкция.

Mon Prince,

Toutes les informations que nous recevons de Constantinople s'accordent à nous montrer le jeune sultan plus irrésolu que jamais et livré à une cruelle anxiété entre les craintes que lui inspirent, d'une part, les menaces de la France et l'esprit audacieux de Louis-Napoléon, et le sentiment qu'il a, de l'autre, des devoirs que ses engagements récents envers la Russie lui imposent.

Nous avons donc tout lieu de croire, qu'à son arrivée à Constantinople, Votre Excellence trouvera ce Souverain et son entourage dans cette même hésitation d'esprit, augmentée encore par la silencieuse réserve que nous avons prescrit à notre chargé d'affaires d'observer jusqu'à réception de nouveaux ordres.

Si tel était en effet le cas et si Votre Excellence venait à juger, d'après la réception que lui ferait le sultan et le langage que lui tiendrait son grand-visir, qu'il y a de leur part désir sincère d'un rapprochement avec nous, elle pourrait alors s'avancer jusqu'à leur faire la proposition d'une alliance défensive, en les assurant qu'elle n'hésiterait pas à formuler cette alliance dans un traité, en vertu de ses pleins pouvoirs d'ambassadeur et avec la certitude de remplir les intentions de l'Empereur, toujours conservatrices et bienveillantes pour l'Empire Ottoman.

Ce traité, qui par sa nature doit être nécessairement éventuel et secret, ne serait obligatoire pour les parties contractantes que durant un certain nombre d'années et ne recevrait son application que dans le cas spécialement indiqué où le protectorat de Jérusalem, convoité aujourd'hui par la France et refusé par la Porte en vertu de ses droits de souveraineté et de ses devoirs envers ses propres sujets du culte chrétien, deviendrait la cause ou le prétexte de quelques actes ouvertement hostiles de la part du gouvernement français.

Votre Excellence pourra accompagner cette proposition d'une remarque dont le sultan et ses ministres ne sauraient méconnaître la vérité. Elle leur dira que l'alliance que nous sommes disposés à conclure, imposerait à la Russie, le cas échéant, des sacrifices auxquels la Porte ne saurait nous offrir

aucun équivalent matériel, vu l'impossibilité de prévoir pour nous des circonstances analogues à celles où elle se trouve. Cet équivalent, nous consentions à le trouver dans la convention séparée relative aux Saints-Lieux, dont nous faisons mention dans l'instruction détaillée de ce jour. Cette convention serait dès lors l'acte préliminaire indispensable des obligations que nous contracterions pour la défense des droits de souveraineté du sultan et de l'intégrité de ses états.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ.

Приложение № 108.

Канцлеръ Князю Меншикову 28 января 1853 г., № 48. С.-Петербургъ. **Secrète.**

Надпись кн. Меншикова карандашомъ: Le projet de convention ayant servi à la rédaction de ceux qui ont été préparés à la Porte, doit se trouver dans les archives de la mission, quant à l'article séparé, qui n'a été communiqué à personne, il se trouve ci-inclus.

Dans l'instruction secrète que le ministre a eu l'honneur de vous adresser d'ordre de l'Empereur, nous avons exposé les motifs qui nous font désirer la conclusion d'un traité spécial avec la Porte sur les affaires de la religion. Afin de mieux indiquer à V. A. les points sur lesquels nous croyons fort nécessaire d'obtenir du gouvernement ottoman des engagements plus explicites et plus détaillés que ceux qui se trouvaient mentionnés dans nos traités antérieurs et plus particulièrement dans celui de Kutzuk-Kanardji, nous avons formulé et nous joignons ici les projets d'un traité en sept articles et d'un acte séparé et secret.

V. A. voudra bien remarquer que toutes nos propositions sont fondées sur des précédents, tels que les firmans émanés de la Porte, les usages établis et les privilèges dont les Eglises et le haut clergé ont joui de tout temps en Turquie, et que nous ne demandons rien à la Porte qui puisse lui susciter des embarras ou des plaintes de la part des autres communautés chrétiennes ou de leurs protecteurs.

Ces derniers agissent assurément avec beaucoup moins de désintéressement et de loyauté que nous. Ils cherchent par tous les moyens à nuire à notre influence séculaire sur les populations orthodoxes de l'Orient, espérant rendre tôt ou tard la religion catholique dominante en Turquie, si non par le nombre de ses adhérents, du moins par la protection et la confiance que le gouvernement ottoman témoignerait à ceux qui en professent les dogmes.

Les ministres actuels du sultan se prêtent avec complaisance à ces tentations sans en calculer le danger et les conséquences. Ils deviennent, on pourrait presque dire, les aveugles instruments de cette propagande, plus politique que religieuse, dont on voudrait faire de Jérusalem le siège principal. C'est un service véritable que nous rendrions au sultan et à son empire en appelant toute son attention à ces coupables manœuvres de ses ministres et

en l'engageant à revenir à l'ancien système suivi par son père, comme par tous ses prédécesseurs, et à respecter les convictions religieuses de ses propres sujets, que les musulmans eux-mêmes sont plus habitués à tolérer que celles des nations étrangères.

Quant à notre projet de traité, nous aimons à espérer, mon Prince, qu'après avoir détruit autant que possible dans l'esprit du sultan les préventions et les doutes qui l'agitent, Vous réussirez à le faire accepter tel que nous l'avons formulé, sauf les modifications d'une importance secondaire que Vous jugerez nécessaire d'introduire pour en faciliter la conclusion.

Cette négociation ne doit d'ailleurs, quelle qu'en soit l'issue, arrêter Vos démarches pour l'exécution du firman relatif aux Saints-Lieux. Là-dessus les engagements de la Porte vis-à-vis de nous sont positifs, et le gouvernement français lui-même paraît vouloir en reconnaître la validité, en nous proposant une entente que nous nous sommes montrés disposés à accepter, mais toujours sur la base du firman dont nous réclamons l'exécution.

Recevez, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль.

Приложение № 109.

Инструкція, данная Князю Меншикову передъ отправленіемъ въ Константинополь. St-Pétersbourg, le 28 janvier 1853, № 49.

Mon Prince,

La mission que Vous recevez de la confiance de l'Empereur Vous mettra nécessairement en rapports avec les représentants des principales puissances européennes à Constantinople. Il est donc essentiel que Votre Altesse soit informée du caractère des relations que nous entretenons nous-mêmes avec ces puissances.

Je commencerai par la France comme étant celle avec laquelle nos intérêts sont plus directement en jeu dans les questions que vous aurez à traiter.

Le nouvel empire et le nouvel Empereur viennent, vous le savez, d'être reconnus par notre Auguste Maître. Ils l'ont été avec les réserves et aux conditions les plus propres à bien établir aux yeux du monde les vues et les intentions que nous dirigerons envers eux. Conduite amicale, pacifique, bienveillante, mais en même temps vigilante et ferme; point de provocations gratuites, mais aussi point de concessions. Ne point blesser Louis-Napoléon dans ses susceptibilités raisonnables, mais également ne lui rien passer, ni rien céder à ses prétentions de politique traditionnelle et de légitimité Napoléonienne, — tel est le système qu'a suivi et que se propose de suivre l'Empereur.

La forme même, adoptée pour notre acte de reconnaissance l'a été dans cet esprit. Elle a été la conséquence du défi, que Napoléon avait dès le début jeté aux puissances, qui ont renversé l'ancien empire et de sa prétention d'élever son principe démocratique au-dessus de celui des vieilles monarchies. En l'adoptant comme en obligeant le nouvel Empereur à s'en contenter, notre

Auguste Maître n'a pas seulement obéi à Son sentiment intime. Son but politique a été d'affaiblir, par un échec moral, le prestige des terreurs et de force irrésistible que le nouveau gouvernement français n'exerce que trop sur les états faibles. La Turquie était de ce nombre. La facilité avec laquelle elle a vu l'ancien empire de Napoléon se reconstituer en Europe sans aucun obstacle, et l'idée exagérée qu'elle a conçue de l'ascendant politique de la France ont été pour beaucoup dans les concessions que les menaces de M. de Lavalette lui ont arrachées à notre détriment dans l'affaire des Lieux-Saints. Peut-être l'attitude que nous avons prise vis-à-vis de cette même France, servira-t-elle à prouver aux turcs qu'il existe encore en Europe des éléments de résistance à l'outréissance du cabinet des Tuileries. Elle pourra sous ce rapport, mon Prince, en neutralisant l'effet des jactances de M. de Lavalette, nous aider dans l'accomplissement de la mission qui Vous est confiée.

Vous trouverez dans les remarques qui précèdent la règle de Votre attitude envers le représentant français : langage bienveillant, poli, mais ferme. Rien qui sente un désir de guerre ; rien qui en indique l'appréhension.

Il nous est difficile de décider, si la conduite que la France a suivie envers nous dans les derniers temps à Constantinople tient à la politique réfléchie du gouvernement français ou seulement à la personne de son ambassadeur. Un excès de zèle et de vanité emporte souvent les agents diplomatiques et consulaires français notamment dans le Levant au delà de leurs instructions et des vues de leur gouvernement. Il se peut donc que dans la question des Lieux-Saints, tel soit en effet le cas chez M. de Lavalette. Mais il est difficile, d'un autre côté, de se refuser à croire que les exigences du gouvernement français envers la Turquie ne soient pas l'effet du plan arrêté par lui d'assumer le protectorat exclusif des latins en Orient, tant pour y faire prédominer son influence sur la nôtre, que pour suivre le système de captation, qu'il a adopté à l'égard du clergé français comme du chef de la catholicité. On peut même craindre que Louis-Napoléon, ayant besoin d'une complication à tout prix dans l'intérêt de ses vues ambitieuses, et la trouvant trop grave et trop chanceuse pour lui en présence de l'accord des grandes puissances, si elle éclatait en Belgique ou sur le Rhin, ne veuille l'amener en Orient en y poussant les choses à l'extrême. A voir en effet le peu de scrupule avec lequel il pèse par l'intimidation sur la Porte Ottomane, l'usant dans son crédit et dans sa considération aux yeux de ses propres sujets et l'exposant à notre ressentiment, au risque d'ajouter ainsi aux causes de dissolution qui la minent, on peut le croire plus qu'indifférent à l'affaiblissement de l'Empire Ottoman, plus qu'indifférent même à sa ruine s'il pense y trouver les éléments de quelque remaniement de territoire, favorable à ses désirs de gloire et d'agrandissement. Pour peu que telles soient ses vues en effet, nous avons peu de ménagements à attendre de lui à Constantinople. Tout récemment à la vérité il nous a fait ici quelques avances, nous proposant d'arranger les questions des Lieux-Saints par une entente particulière avec nous. Mais nous ne voyons guère quels moyens pratiques il y aurait d'arriver à une pareille entente, du moment que le cabinet des Tuileries continue à prendre pour base de ses prétentions des capitulations, dont l'origine remonte jusqu'au XVI siècle, sans tenir compte des faits successifs qui en ont d'abord modifié puis progressivement rendu l'application littérale impossible. Au reste le rappel de M. de Lavalette

et son remplacement à Constantinople par un autre représentant nous offrirons peut-être bientôt plus de lumières pour juger du plus ou moins de franchise des intentions conciliantes que vient de nous témoigner le gouvernement français. Les procédés du nouvel ambassadeur Vous donneront à Vous-même, mon Prince, la mesure de l'attitude que Vous aurez à prendre vis-à-vis de lui.

Dans une question qui, comme la présente, touche au maintien de la paix du Levant, Votre Altesse doit avec raison tenir à connaître la nature de nos rapports politiques avec le gouvernement anglais.

Ces rapports sont bons, mais encore trop nouveaux pour être caractérisés d'une manière précise. Le ministère britannique actuel vient à peine d'entrer en fonctions; lord John Russel n'occupera, à ce qu'il paraît, que temporairement le poste des affaires étrangères, en sorte que notre position politique à Londres n'a guère encore eu le temps de s'y dessiner. Ce que je puis toutefois Vous dire, c'est que le caractère personnel et les antécédents diplomatiques de lord Aberdeen, chef de l'administration nouvelle, nous offrent les meilleures garanties de prudence et de modération. Quelle que soit d'ailleurs la nuance d'opinions à laquelle appartienne le ministère sous les Torys comme sous les Whigs, il suffit du rétablissement d'un Napoléon en France et des souvenirs qu'évoque cette restauration de l'époque Impériale pour établir entre nous et l'Angleterre une certaine communauté d'intérêts. Malgré l'empressement, pour ne pas dire la précipitation impolitique, qu'elle a mise à reconnaître Napoléon III, sans attendre les trois grandes cours et sans adopter leurs réserves, elle n'a pas entendu pour cela se séparer du continent. Elle sent au contraire le besoin de s'y rattacher pour le cas où le nouvel Empereur viendrait à menacer la Belgique, pour le cas même où sa propre sécurité serait mise en danger par lui. Elle lui a fait par nécessité le sacrifice des précédents qu'elle avait suivis à l'égard du premier empire. Mais elle lui en veut, parce qu'elle s'en veut à elle-même, de la faiblesse qu'elle a montrée. Elle n'éprouve pour lui aucune de ses sympathies qu'une conformité de régime avait créé entre elle et la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe. Elle le craint, s'en défie et l'observe, décidée, comme nous, à l'enchaîner au maintien des traités de 1815 et au respect du *Status quo*. En Orient, sans doute, s'il ne s'agissait que d'un déplacement d'influence, il lui porterait assez peu de voir la Russie orthodoxe supplantée par la France catholique. Mais elle ne peut voir avec la même indifférence, sous le masque d'une influence religieuse, le crédit politique de la France y prédominer le sien. Il ne saurait lui convenir que cette puissance, par légèreté ou par ambition coupable, y complique la situation au point d'amener un bouleversement en Orient.

Ces raisons nous ont engagé dès l'avènement du nouveau ministère, à nous ouvrir à lui avec confiance sur la position que les intrigues françaises nous ont faites à Constantinople, en lui exposant nos griefs légitimes, et la nécessité où nous sommes d'en exiger la réparation. Nous lui avons fait connaître franchement d'avance le but de la mission confiée aujourd'hui à Votre Altesse et celui des préparatifs militaires dont il avait été indispensable de l'appuyer. L'objet principal de nos communications a été de le rassurer sur nos intentions à l'égard de l'empire turc dont nous voulons, comme lui, conserver l'existence; de l'éclairer sur les vues probables de Louis-Napoléon

et de le prier d'agir fortement à Paris comme à Constantinople, à Paris surtout, en décourageant l'idée que dans une guerre allumée gratuitement en Orient la France pourrait compter sur la coopération de l'Angleterre.

D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues de Londres, l'accueil fait à ces communications a été très satisfaisant. Le langage de lord Aberdeen annonce un désir sérieux d'éviter les conséquences extrêmes auxquelles peuvent conduire les procédés impérieux et violents de l'ambassadeur français. Ses efforts ont déjà été employés à ramener le cabinet des Tuileries à une politique plus sage. Il a promis de continuer à y vouer tous ses soins. Il place une entière confiance dans les intentions modérées et conservatrices dont l'Empereur notre Auguste Maître a donné tant de preuves dans le passé.

Nous avons lieu d'espérer que des instructions dans ce sens auront été transmises au représentant anglais à Constantinople, qui, livré jusqu'à présent à ses seules inspirations, n'avait pas toujours adopté la marche la plus propre à résoudre les difficultés de la situation. Votre Altesse contribuera de son côté au succès de nos démarches en Angleterre, en imprimant par son langage dans l'esprit du colonel Rose la conviction de nos vues pacifiques et en l'éclairant sur l'intérêt commun qui appelle l'Angleterre à veiller d'accord avec la Russie au maintien de la paix orientale comme à celui de l'Empire Ottoman.

Quant aux deux autres grandes puissances européennes, vous connaissez suffisamment, mon Prince, notre alliance intime avec elles, et j'ai à peine besoin de vous dire qu'une identité de vues et une solidarité parfaite existent entre leurs cabinets et le nôtre sur toutes les grandes questions d'intérêt général. Cette remarque s'applique surtout à l'Autriche, plus particulièrement appelée que la Prusse, par sa position géographique, à exercer une influence active sur la marche des affaires d'Orient. Sans doute dans le différend élevé au sujet de la possession des Lieux-Saints l'Autriche, comme puissance catholique, ne peut guère trop ouvertement appuyer les droits du rit orthodoxe contre les prétentions du rit latin. Mais nous avons cru au cabinet de Vienne trop de lumières pour ne pas voir qu'en cette occasion il s'agissait pour la France beaucoup moins d'un cas de conscience religieuse, que d'un but politique à atteindre et nous avons dû penser que l'Autriche précisément comme état catholique, ne serait nullement disposée à reconnaître l'existence du protectorat exclusif que prétend s'arroger la France sur tous les chrétiens du même rit. Aussi n'avons-nous pas hésité à lui adresser franchement les mêmes explications qu'à l'Angleterre et à lui demander d'agir de même en Turquie et à Paris. Nous devons lui rendre cette justice que pour déferer à nos vœux, elle n'avait pas attendu notre appel. De récentes communications, entièrement spontanées de sa part et qui se sont croisées en route avec les nôtres, nous prouvent que le cabinet de Vienne s'est rendu parfaitement compte des vues secrètes du gouvernement français, du besoin d'empêcher que des prétentions et des luttes hostiles entre les différents cultes ne fassent de Jérusalem un théâtre de scandale honteux pour la chrétienté, du tort grave que ce ferait la Porte aux yeux de ses propres sujets grecs en se prêtant par crainte à toutes les exigences des Français et du danger qui en résulterait pour la sécurité intérieure de l'Empire Ottoman. Le cabinet Autrichien à qui la France avait proposé de se joindre à elle pour appuyer les prétentions des latins, a compris que sous cette ouverture, se cachait

l'arrière-pensée perfide d'affaiblir les liens étroits qui l'unissent à la Russie. Il a refusé de se prêter à une connivence pareille, il nous promet de donner à la France des avertissements conçus dans un langage franc, de s'opposer même à la pression trop forte qu'elle prétendrait exercer sur les conseillers du sultan. Quant à ceux-ci, ses propres griefs l'ont déjà mis, à l'heure qu'il est, dans le cas de parler avec énergie, car l'Autriche a, comme nous, à Constantinople des réparations à obtenir pour le passé et des garanties à exiger pour l'avenir. La question du Monténégro, dans laquelle nous avons les mêmes populations à protéger, la lettre de l'Empereur d'Autriche au sultan, la mission extraordinaire confiée au feld-maréchal lieutenant comte de Linange, les démonstrations militaires dont cette mission est appuyée,—tout cela constitue fort à propos entre nous et le cabinet de Vienne une entière conformité d'attitude, de vues et d'intérêts en Orient. Nous sommes donc pleinement autorisés à croire que Votre Altesse trouvera dans le mandataire d'une cour notre Alliée la plus intime, cette parfaite réciprocité d'assistance et de bons offices d'une même cause à défendre et d'un même résultat à obtenir.

Tels sont en ce moment, mon Prince, les traits généraux de notre situation vis-à-vis des principaux cabinets européens. Sur l'affaire qui spécialement Vous appelle à Constantinople nos communications avec eux viennent à peine de s'ouvrir. A mesure qu'elles se développeront, je ne manquerai pas de Vous mettre au courant de leurs phases successives.

Recevez, etc.

(signé) Nesselrode.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 110.

Проект конвенции между Россіей и Портой, которую поручено было Князю Меншикову предложить Портѣ заключить.

Projet d'une Convention avec la Porte Ottomane.

На подлинникъ: „Быть по сему“.

(28 janvier 1853. St-Petersbourg).

Au Nom de Dieu Tout-Puissant, Sa Majesté Impériale le Très-Haut et Très-Puissant Empereur et Autocrate de toutes les Russies et Sa Majesté Impériale le Très-Haut et Très-Puissant Empereur des Ottomans, également animés du sincère désir de maintenir le système de paix et de bonne harmonie, heureusement établi entre les deux Empires, ont résolu de fortifier la parfaite amitié et la confiance pleine et entière qui règnent entre eux par la conclusion d'une convention spéciale, ayant force et valeur d'un traité et destinée à mieux éclaircir et préciser les termes et le sens des articles VII, VIII, XIV et XVI du traité conclu en l'année 1774 à Kutchuk-Kainardjé et confirmé par les traités subséquents et celui d'Andrinople.

En conséquence Leurs Majestés ont choisi et nommé pour Leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté Impériale le Très-Haut et Très-Puissant Empereur et Autocrate de toutes les Russies le et Sa Majesté Impériale le Très-Haut et Très-Puissant Empereur des Ottomans le

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Article 1.

La cour Impériale de Russie et la Sublime Porte Ottomane désirant prévenir et écarter à jamais tout motif de contestation, de doute ou de mésintelligence, au sujet des immunités, droits et libertés accordées et assurées ab antiquo par les empereurs Ottomans dans leurs Etats à la religion orthodoxe-greco-russe, professée par toute la Russie, comme par la totalité des habitants des principautés de Moldavie, de Valachie et de Servie et par diverses autres populations chrétiennes de la Turquie des différentes provinces, conviennent et stipulent par la présente convention que la religion chrétienne orthodoxe sera protégée constamment dans toutes ses églises, et que les ministres de la cour Impériale de Russie seront, comme par le passé, en droit de faire des représentations *) en faveur des églises de Constantinople et d'autres lieux et villes, comme aussi en faveur du clergé, et que ces remontrances seront reçues comme venant au nom d'une puissance voisine et sincèrement amie.

Article 2.

Les quatre vénérables patriarches: de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que les métropolitains, évêques et autres chefs ecclésiastiques, librement élus et ordonnés, d'après les lois et canons de l'église d'Orient et les usages consacrés, seront reconnus et honorés suivant leurs rangs et rempliront sans aucun empêchement, dans l'étendue de leurs juridictions respectives les devoirs de leurs charges spirituelles avec pleine jouissance des immunités et avantages temporels qui leur sont accordés et garantis par les. . . . *Bérats* qui leur sont remis à leur nomination d'après les formes et usages suivis de tout temps par la Sublime Porte.

Article 3.

Le patriarche de Constantinople, ainsi que les trois autres patriarches, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, élus librement par leurs Synodes, étant nommés à vie d'après les canons et prescriptions de l'Eglise, et la Sublime Porte reconnaissant et confirmant cette nomination à vie par les *Bérats* d'investiture qu'elle leur délivre à leur nomination d'après les anciens usages, il ne sera rien changé à cet égard, et aucune destitution ou changement de

*) Въ донесеніи Редклифа Англ. Прав. (Син. книга, стр. 135) сказано: „de donner les ordres aux églises“ и т. д.

patriarche ne pourra avoir lieu à l'avenir que dans les cas prévus et spécifiés dans les *Bérats* d'investiture, où il est dit, qu'aussi longtemps qu'il ne sera prouvé que le patriarche commet des vexations envers les rayahs, ou qu'il viole les prescriptions de leur religion, ou qu'il est traître envers le souverain, *il restera inébranlable dans ses fonctions sa vie durant.*

Article 4.

Etant reconnu et constaté par les traditions historiques et par de nombreux documents, que l'Eglise Grecque-Orthodoxe de Jérusalem, son patriarche et les évêques qui lui sont subordonnés, ont été de tout temps, depuis l'époque des califes et sous les règnes successifs de tous les empereurs Ottomans, particulièrement protégés, honorés et confirmés dans leurs anciens droits et leurs immunités, la Sublime Porte s'engage vis-à-vis la cour Impériale de Russie de maintenir et faire respecter ces mêmes droits et immunités, tant dans la ville de Jérusalem qu'au dehors, sans préjudice aucun pour les autres communautés chrétiennes d'indigènes rayahs ou étrangers, admis à l'adoration du Saint-Sépulcre et des autres sanctuaires, soit en commun avec les grecs, soit dans leurs oratoires séparés.

Article 5.

Sa Majesté le sultan, aujourd'hui glorieusement régnant, ayant jugé nécessaire et équitable de confirmer et corroborer par un nouveau firman revêtu de son Hatti-houmayoun et publié le tous les édits souverains émanés de ses illustres prédécesseurs en faveur de l'Eglise Patriarcale de Jérusalem, avec désignation des Sanctuaires réservés au culte orthodoxe et à ses desservants, d'après leurs anciens droits, et de ceux que les religieux du culte catholique-romain possèdent d'ancienne date ou qui leur sont ouverts aujourd'hui pour y célébrer leurs offices, la Sublime Porte promet et s'engage à ce que les susdits firman et Hatti-houmayoun tels qu'ils ont déjà été officiellement communiqués à la cour Impériale de Russie, seront textuellement exécutés et fidèlement observés à l'avenir.

Article 6.

Les sujets de l'Empire de Russie tant séculiers qu'ecclésiastiques auxquels il est libre et permis, d'après les traités, de visiter la Sainte Ville de Jérusalem et autres lieux de dévotion, devant être traités et considérés à l'égal des nations les plus favorisées, et celles-ci, tant catholiques que protestantes, ayant leurs prélats et leurs établissements ecclésiastiques particuliers, la Sublime Porte s'engage, pour le cas où la cour Impériale de Russie lui en fera la demande, d'assigner un local convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une Eglise consacrée à la célébration du service divin par des ecclésiastiques russes et d'un hospice pour les pèlerins indigents ou malades, lesquels établissements seront sous la surveillance spéciale du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

Article 7.

La présente convention sera ratifiée par les deux Hautes cours contractantes et les ratifications en seront échangées à , dans le terme de six semaines ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à le l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois.

Гос. Аpx., Пазр. XI, д. № 1226.

Приложение № 111.

Projet d'un acte séparé et secret.

Article 1.

Quoiqu'il ne soit nullement à prévoir ou à craindre que la Sublime Porte puisse être exposée au mécontentement et à l'inimitié de quelque puissance européenne par le fait seul que Sa Majesté le sultan, usant de son droit de souveraineté et se conformant à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, reconnaît et confirme les droits séculaires et les immunités religieuses de ses nombreux sujets du rit orthodoxe grec et notamment de celles qui leur sont assurées dans les Lieux-Saints de la Palestine, néanmoins Sa Majesté l'Empereur de Russie désirant rassurer pleinement son ami et allié le sultan contre toute éventualité fâcheuse de cette nature, s'engage et promet par cet acte séparé et secret d'offrir dans un cas semblable non seulement son appui moral et sa médiation, mais aussi au besoin le secours matériel de ses forces de terre et de mer que Sa Majesté le sultan jugerait nécessaire de requérir pour la défense de ses états et le maintien de ses droits de souveraineté.

Article 2.

Si l'événement prévu dans le précédent article venait à se présenter, les deux Hautes cours se réservent de s'entendre immédiatement entre elles pour la fixation du nombre des bâtiments de guerre et des troupes de terre qu'il sera jugé nécessaire d'envoyer au secours de la Sublime Porte et sur les lieux où ces forces auxiliaires fournies par la cour Impériale de Russie pourraient se réunir avec le plus de célérité et d'avantage pour la défense des états de Sa Majesté le sultan.

Article 3.

Le présent acte séparé et secret d'alliance défensive aura la même force et valeur que si les trois articles qui le composent étaient insérés mot pour mot dans la convention patente de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes. Fait à le l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois.

Тамъ же.

Приложение № 112.

Письмо Императора Николая отъ 24 января 1853 г. Султану, врученное Княземъ Меншиковымъ на приватной аудиенции въ присутствіи рейсъ-эфенди и драгомана.

Très-Illustre et Très-Puissant Souverain et Padischah des Ottomans.

Je remplis envers Votre Majesté un devoir d'allié et d'ami véritable en Lui adressant aujourd'hui cette lettre, et en envoyant auprès de Sa Personne mon aide de camp général, l'amiral prince Menchikoff, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Revêtu de toute ma confiance, il est chargé de Lui exprimer de vive voix le sentiment profond de peine et de surprise, que j'ai éprouvé en apprenant la détermination que Votre Majesté a cru devoir prendre dernièrement dans l'affaire des Saints-Lieux de la Palestine.

Scrupuleux observateur de tous mes engagements et de mes traités avec l'Empire Ottoman, toujours disposé à lui venir en aide et à cimenter de plus en plus une alliance intime, dont Votre glorieux Père, le Sultan Mahmoud, a légué à Votre Majesté l'exemple et l'héritage, il me serait impossible de croire qu'Elle voulut répondre à ces sentiments, à ces dispositions de ma part par le désaveu de ses promesses et par des actes, qui me blesseraient comme ami, qui m'offenseraient comme allié et qui, comme Souverain, m'imposeraient des obligations fort pénibles.

Des ministres inexpérimentés ou malveillants doivent avoir présenté à Votre Majesté sous un faux point de vue l'état de la question, comme ils Lui ont sans doute aussi dissimulé les conséquences de la révocation ou de la modification du firman revêtu de Votre hattî-chérif, dont ils ont donné eux-mêmes, il y a peu de temps, communication officielle à mon représentant à Constantinople.

C'est sur la gravité de ces conséquences, qu'il est encore en Votre pouvoir d'écarter, comme il est dans mon désir de les prévenir, que mon ambassadeur est plus particulièrement chargé de fixer l'attention de Votre Majesté. Je La prie d'ajouter foi à ses paroles et de méditer, avec sa sagesse habituelle, l'objet de ma présente communication et l'importance de la décision qu'Elle prendra.

Il est loin de ma pensée, très-haut et très-puissant Ami, de vouloir exposer Votre gouvernement à des contestations avec d'autres puissances, ou de Lui proposer la violation de quelque engagement, dérivant d'un traité qui serait encore aujourd'hui en vigueur et obligatoire pour la Turquie.

Mais d'un autre côté, dans la question actuelle, je ne puis que Vous conseiller le maintien des droits consacrés par les siècles, reconnus par tous Vos illustres prédécesseurs et confirmés par Vous-même, en faveur de l'Eglise

Orthodoxe dont les dogmes sont professés par les populations chrétiennes qui Vous sont soumises, ainsi que par la grande majorité de mes sujets.

Si, pour la conservation de ces droits et le maintien des actes émanés de Votre volonté et autorité souveraine, quelque complication sérieuse ou quelque danger venait à menacer Vos états, un pareil événement ne pourrait que resserrer davantage l'alliance qui existe entre nous, et nous conduire à une entente qui mettrait fin à des réclamations et des prétentions incompatibles avec l'indépendance de Votre gouvernement et la tranquillité intérieure de Votre empire.

Je me plais à espérer que, pénétré de la justesse de ces observations et de la sincérité de mon langage, Votre Majesté écartera avec fermeté les insinuations perfides et malveillantes, par lesquelles on cherche à rompre les rapports d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si heureusement entre nous jusqu'à ce jour.

C'est dans cette attente que je prie Votre Majesté de recevoir l'assurance de ma haute considération et de mon inviolable attachement.

(signé) Nicolas.

Госуд. Арх., Разр. XI, л. № 1226.

Приложение № 113.

Copie d'une note verbale remise au Ministre des affaires étrangères de la Porte le 4/16 mars 1853.

Le prince Menchikoff, ambassadeur de Russie, a l'honneur d'exposer à la Sublime Porte ce qui suit.

Sa Majesté le Sultan par sa lettre du 29 janvier (10 février) 1852, a annoncé à l'Empereur la solution définitive de la question des Saints-Lieux soulevée par l'ambassade de France à Constantinople. Cette lettre renfermait les promesses les plus solennelles sur le maintien des anciens droits octroyés de la part de la S. Porte aux communautés grecques. Elle établissait comme seul *changement* au statu quo l'admission des latins à *Gethsémanie* et comme compensation l'accès des grecs à *Koubbet-ul-Messad*.

Un firman fut promulgué à la même époque pour confirmer cet arrangement. Un hatti-chérif mis en tête du firman reconnaissait et consacrait de la manière la plus positive les actes antérieurs accordés aux grecs à différentes époques, renouvelés par le Sultan Mahmoud de glorieuse mémoire et confirmés par Sa Majesté le Sultan actuel.

Nous en primes acte de manière à leur donner la valeur d'une transaction solennelle et définitive. Quoique conçues dans un esprit et dans des termes qui s'écartaient du *statu quo* que nous nous étions toujours attachés à maintenir, ces pièces nous ont paru satisfaisantes jusqu'à un certain point à la juste sollicitude du gouvernement Impérial pour les intérêts de la religion orthodoxe et les immunités de l'Eglise Patriarcale de Jérusalem.

Il a été, il est vrai, inséré dans le dernier firman un seul article qui, en dehors de l'arrangement convenu, s'y trouvait ajouté en faveur des latins.

Il leur confirmait, ainsi qu'aux grecs et aux arméniens la possession d'une clef des portes S. E. et N. de la grotte et de l'une des portes de la Grande Eglise de Bethléem dont la porte principale est exclusivement confiée à la garde des grecs. Mais notre représentant à Constantinople eut soin d'apporter à la rédaction de cet article toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne portât aucune atteinte au statu quo existant. Et non seulement la Porte s'était prêtée à ces réserves et les avait confirmées dans un projet d'instruction au pacha de Jérusalem, mais encore dans une lettre vizirienne secrète à ce fonctionnaire et qui nous avait été également communiquée officiellement, Elle lui avait enjoint de ne pas donner aux latins la clef dont il s'agit.

En conclusion le nouvel arrangement reçut l'adhésion du gouvernement Impérial sous réserve formelle des conditions que la Porte s'était elle-même engagée à observer.

Nous basant de plus sur les promesses de maintenir intacts les privilèges séculaires accordés aux grecs dès les premiers temps de la domination musulmane et consacrés par les hattî-chérifs des successeurs des premiers califes, nous exigeons comme condition *sine qua non* de l'exécution du dernier firman :

1) Une entente préalable du gouvernement ottoman avec le patriarche sur tous les arrangements de détail nécessaires pour régulariser et préciser l'admission du clergé grec dans le sanctuaire de l'Ascension et celle du clergé latin dans la grotte de Gethsémanie.

2) L'autorisation aux grecs de reconstruire la coupole et l'église du St-Sépulcre, faveur qui leur avait été accordée dès 1841, et que le nouveau hattî-chérif confirmait avec tous leurs autres droits. Nous invoquons la communication officielle qui nous avait été dans le temps faite à ce sujet par le ministre des affaires étrangères de la Porte.

Nous tombâmes entièrement d'accord sur le premier point, et l'envoi du patriarche de Jérusalem sur les lieux pour veiller à la mise à exécution du firman selon ses prérogatives fut convenu entre la Porte et la légation Impériale.

Le second point dut subir des modifications pour éviter de nouvelles complications. Sa Majesté le sultan décida que la coupole serait réparée à ses frais. La cour Impériale y donna son adhésion, mais obtint qu'en conformité aux précédents et à la justice, toutes les dispositions locales et la direction immédiate des travaux de réparation fussent confiées au patriarche de Jérusalem et à ses délégués.

Ces conditions furent exposées dans une note officielle remise à la Porte au mois de mai 1852 par la légation Impériale. Elles rencontrèrent les dispositions les plus pressées du ministre des affaires étrangères et furent scellées par les engagements les plus formels.

Pendant les délais que subit l'envoi du patriarche et d'un commissaire exécuteur du firman, les promesses les plus explicites furent réitérées par les ministres de la Porte sur la stricte application du hattî-chérif.

Un projet d'instruction dérogoaire à cet acte fut même annulé à la suite des représentations de notre légation. A ces interpellations itératives au sujet des différents bruits qui lui parvenaient sur de nouvelles concessions accordées aux latins, on répondait par les dénégations les plus absolues. Dans le cours

de ces pourparlers, les exhortations bienveillantes du gouvernement Impérial vinrent constamment en aide à la faiblesse de la Porte; ses avertissements la prémunissaient contre les fatales conséquences qui pourraient en résulter.

Les réticences et les délais de la Porte, son embarras à nous communiquer avec toute la sincérité qu'elle nous devait les instructions expédiées à son commissaire à Jérusalem, nous inspiraient, il est vrai, de justes soupçons. Mais l'Empereur mettait une entière confiance en la loyauté de Sa Majesté le sultan. Des renseignements positifs de Jérusalem ne tardèrent pas à prouver jusqu'à quel point les conseillers de Son Auguste Allié avaient réussi à surprendre sa religion, tant au détriment de ses propres sujets qu'en contravention aux égards auxquels il avait le droit de prétendre.

Bientôt réellement les faits vinrent confirmer nos prévisions et nous pûmes constater que l'Auguste parole, donnée à l'Empereur, avait été méconnue, qu'un acte émané de la volonté souveraine du sultan avait été traité d'illusoire.

Au lieu de procéder à la réparation immédiate de la coupole avec le concours exclusif des grecs, les autorités ottomanes de Jérusalem se livrèrent à des délibérations insolites avec les délégués des différents cultes pour les tenter par une participation à cette œuvre et éveiller ainsi des haines, des rivalités invétérées. Le patriarche grec fut écarté des conciliabules qu'on tint dans ces circonstances. On saisit cette occasion pour avantager les moines catholiques d'une possession sur les terrasses du temple, jusqu'ici domaine exclusif des grecs, malgré la promesse donnée à la légation Impériale de convertir les bâtisses extérieures du dôme en terrain neutre inaccessible à tous les cultes.

Chargé spécialement de promulguer et d'exécuter le dernier hattî-chérif, le commissaire ottoman déclara hautement qu'il n'avait aucune connaissance de cet acte et qu'il se renfermerait strictement dans les limites de ses instructions.

Dans le sens de ces dernières il insista sur la non-lecture et le non-enregistrement du firman. Quoique obtenus plus tard, ils ne se firent qu'avec des restrictions blessantes pour le culte orthodoxe et qui constituaient un acte de désobéissance à la volonté souveraine. Immédiatement après l'accomplissement de ces formalités et pendant que la légation Impériale recevait de la part des ministres ottomans les assurances les plus formelles sur la stricte exécution du firman, les principales dispositions de cet acte furent ouvertement transgressées à Jérusalem.

La Porte, cédant à de malveillantes suggestions, a cru pouvoir prendre des décisions sur une affaire d'une grande gravité, sans attendre ni consulter l'avis de l'Auguste Allié qui s'est épanché là-dessus en toute sincérité et confiance envers Sa Majesté le sultan. On portait ainsi atteinte à la dignité de deux souverains. C'est ainsi qu'on accordait aux latins, contrairement au sens précis du firman, la clef de la grande porte de l'église de Bethléem, sans tenir aucun compte de la protestation du patriarche de Jérusalem et des rapports du commissaire ottoman lui-même qui considérait la nouvelle concession comme superflue et inopportune. Les moines latins ne tardèrent point à user de cette clef pour entrer avec pompe et ostentation dans le temple de Bethléem. Y ayant eu libre accès jusqu'alors ils s'empresaient ainsi d'établir un nouveau droit, un nouvel empiétement sur les privilèges des grecs.

Aucune mention n'a été faite dans le firman de l'étoile qui avait disparu de l'église de Bethléem en 1846. Le commissaire ottoman, sans que le clergé grec en fut prévenu, remit aux moines latins une autre étoile qui fut arbitrairement replacée dans la grotte de Bethléem. Les préposés ottomans eux-mêmes ne purent s'empêcher d'y voir un subterfuge honteux qui devait amener de vives contestations de la part du culte grec.

On attaquait le droit de préséance des grecs en établissant qu'à Ghetsémanie les orthodoxes et les latins se succéderaient jour par jour dans l'exercice du culte. Une injuste disproportion était ainsi établie entre les droits de 15 millions de sujets du sultan et une communauté de religieux étrangers.

On remettait en opposition au firman, la garde des deux jardins de Bethléem aux moines catholiques.

On s'opposait à ce qu'à Koubbet-ul-Messad les grecs puissent officier selon les exigences de leur culte, ce qui annulait la nouvelle faveur qui leur était accordée.

On n'a voulu donner aucun cours à la protestation du patriarche et on l'empêchait d'aller déposer aux pieds de son souverain les plaintes de ses ouailles et de toute la nation.

Enfin, comme pendant que la légation Impériale restait écartée de toute discussion sur la question des Saints-Lieux, la Porte entretenait sur ce sujet une correspondance officielle avec l'ambassade de France qui nous restait complètement inconnue, d'autres avantages et concessions ont pu être accordés contrairement aux engagements pris envers la cour Impériale.

L'ambassadeur se flatte de l'espoir que la Porte prendra en sérieuse considération les faits ci-dessus exposés qui constituent une atteinte flagrante aux convictions religieuses que professe Sa Majesté l'Empereur, en même temps qu'un manque d'égards et de procédés envers sa personne. Sa Majesté le sultan dans l'audience dont Elle a bien voulu honorer l'ambassadeur, a daigné lui témoigner de la manière la plus gracieuse ses intentions de maintenir et de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à Son Auguste Allié et Voisin.

L'ambassadeur, par l'entremise des ministres de S. H., fait appel à ces sentiments et demande avec confiance le prompt redressement des torts qui ont été cause d'une fâcheuse mésintelligence entre les deux gouvernements.

Animé des intentions les plus conciliantes, le prince Menchikoff dans les réparations qu'il est chargé d'obtenir pour le passé, se montrera disposé à aider la S. Porte dans les difficultés qu'elle pourrait rencontrer en revenant sur des faits accomplis, et le projet d'un arrangement stable et définitif pour la visitation des sanctuaires de la Palestine devra être dans tous ses détails arrêté avec la S. Porte, tant pour calmer le mécontentement des grecs que pour leur accorder une garantie sûre et inviolable pour l'avenir. Autant que le côté pratique de la question le permet, cet arrangement sera conçu dans un esprit de tolérance et de bonne entente, mais ne pourra plus se borner à des assurances stériles et incomplètes, qui pourraient être invalidées dans l'avenir. Un engagement solennel doit désormais attester de l'accord sincère qu'il devient si urgent d'établir à ce sujet entre les deux gouvernements. Il suffit réellement de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire de ces pays pour

s'assurer que tout l'apanage actuel des religieux latins en Palestine est le fruit d'empiétements pareils à ceux d'aujourd'hui, qui, poursuivis pas à pas à l'aide de l'appui politique venant de l'Occident, ont avancé au point de menacer l'Église Grecque d'un envahissement général qui serait en même temps un coup fatal porté aux droits souverains de la Turquie.

Mais tout en nourrissant les meilleures espérances pour cet accord, l'ambassadeur ne peut se dispenser d'exprimer ici la pénible impression qu'ont laissée au gouvernement Impérial la méfiance et le mauvais vouloir dont les ministres de la Porte ont, depuis quelque temps, fait preuve à l'égard du pieux et magnanime intérêt que l'Empereur professe pour les chrétiens d'Orient. Ses avis les plus bienveillants, ses avertissements les plus désintéressés ont été rejetés par les ministres de la Sublime Porte qui prêtaient volontiers l'oreille à des insinuations insidieuses pour méconnaître et dénaturer les meilleures intentions de Sa Majesté l'Empereur en y cherchant des arrière-pensées incompatibles avec Sa puissance et les dispositions généreuses qu'il a toujours témoignées pour l'Empire Ottoman. Il suffit ici, à l'appui de ces assertions, de citer sommairement la manière dont la Porte accueillait les conseils du gouvernement Impérial dans les questions du Monténégro, du Patriarcat de Constantinople, des injustices commises contre les Rayas chrétiens, etc. L'ambassadeur a la mission d'en porter plainte à Sa Majesté le sultan en lui représentant, avec tous les égards dus à sa personne, la nécessité de faire disparaître le profond et juste mécontentement qu'en éprouve son ancien et meilleur Allié par un acte de confiance qui écarte pour l'avenir toute nuance de désaccord entre les deux souverains.

Les ministres actuels de la Sublime Porte voudront bien, je l'espère, apprécier toute l'importance du vœu que l'ambassadeur est chargé d'exprimer à ce sujet à Sa Majesté le sultan et qu'il a cru devoir faire pressentir à ses conseillers pour s'assurer de leur part un concours intelligent et sincère dans l'intérêt des deux pays, dont la désunion pourrait amener les plus graves conséquences tant pour le bien-être de la Turquie que pour la paix de l'Europe entière.

Гос. Апх., Паар. XI, д. № 1226.

Приложение № 114.

Note verbale remise à Rifaat-Pacha le 10/22 mars 1853.

Le 4/16 mars il a été remis à Son Excellence le ministre des affaires étrangères un exposé détaillé des principaux sujets de plainte du gouvernement Impérial dans la dernière phase de la question des Saints-Lieux.

Le redressement de ces griefs doit se faire sans retard.

Les demandes du gouvernement Impérial sont catégoriques, elles n'ont pour objet aucune concession nouvelle, mais uniquement le maintien de ce qui existe depuis plusieurs siècles, de ce que tous les souverains de la Turquie ont reconnu et confirmé et de ce que Sa Majesté le sultan, aujourd'hui ré-

gnant, s'est engagé vis-à-vis de l'Empereur à faire respecter par les différentes communautés chrétiennes établies autour des sanctuaires de la Palestine.

En nous fondant sur le droit qui résulte pour nous de cet engagement, nous pourrions exiger l'exécution rigoureuse du dernier hattî-chérif accordé aux grecs et communiqué officiellement à la légation Impériale; mais par égard pour la position difficile où le cabinet ottoman s'est placé lui-même et vu le sincère désir de la cour Impériale de conserver avec lui les bonnes et amicales relations, nous nous déclarons prêts dans l'arrangement proposé aujourd'hui à la Porte, à prendre en considération certains faits accomplis en tant qu'ils ne porteront point atteinte aux prérogatives du culte orthodoxe.

Les points de cet arrangement sont précisés dans la notice ci-jointe avec son annexe. La cour Impériale, vu l'expérience du passé, insiste pour que les déclarations qui doivent corroborer et expliquer d'une manière définitive et incontestable le dernier firman soient consignées dans un acte solennel qui en étant obligatoire pour tous les cultes chrétiens admis à l'adoration des Saints-Lieux, viendrait en même temps au devant de la sollicitude constante que l'Empereur ne cesse de témoigner pour l'Eglise d'Orient, dont les dogmes sont professés dans Son Empire comme par la majorité des sujets chrétiens de Sa Majesté le sultan.

L'exposé du 4/16 mars précédemment remis à la Porte ayant dû être soumis à Sa Majesté, Son Excellence Monsieur le ministre des affaires étrangères est prié d'entrer de suite en discussion sur les propositions formulées aujourd'hui par le gouvernement Impérial.

Гос. Арх., Разр. XI, № 1226.

Приложение № 115.

Кн. Меншиковъ — Канцлеру. Пера, 12/24 марта 1853 года.

Suite de la 1-re conférence, remise du projet de convention.

Après avoir déclaré à Rifaat-pacha, en terminant la conversation dont je rends compte à Votre Excellence dans ma précédente dépêche, que l'Empereur considérerait l'acceptation du projet d'arrangement pour les Saints-Lieux, tel qu'il était conçu, comme une satisfaction qui lui était due et comme le sceau qui devait sceller notre nouveau pacte d'amitié avec la Turquie, j'ajoutai qu'une triste expérience nous plaçait dans la pénible nécessité de chercher pour la continuation de cette amitié une garantie plus solide que des promesses souvent violées et des assurances méconnues. Je mis à ce moment entre les mains du ministre le projet de Convention que j'accompagnai de la note ci-jointe en copie. J'avais eu soin d'en faire préparer des traductions en langue turque afin que, pour en prendre connaissance, le ministre pût se passer de tout secours et au besoin communiquer le projet à ses collègues sans recours pour la traduction à l'aide d'un subalterne.

Pendant la lecture des pièces la figure de Rifaat s'assombrit visiblement; il me parut vivement affecté et ne put de quelques moments prononcer une parole.

Je l'engageai alors à bien méditer la portée de l'acte qu'il tenait en mains. Cet acte, lui dis-je, restant entièrement en dehors de la politique ne peut donner d'ombrage aux puissances étrangères; nous ne demandons aucun droit, aucun privilège nouveau, rien que ce qui existe déjà et dès lors rien qui soit contraire à la loi musulmane, mais il est urgent de mettre nos bonnes relations à l'abri de toute atteinte de la part de nos éternels ennemis, car nos relations ne peuvent être que solides et durables ou ne point exister.

Après avoir cherché à rassurer Rifaat-pacha sur la portée du projet que je venais de lui remettre et lui avoir recommandé la plus grande réserve, mais en même temps toute la célérité possible, je le laissai décontenancé et troublé, mais non surpris de cette communication à laquelle il était préparé depuis quelques jours et j'emportai l'impression que le mot de Convention avait encore plus frappé le ministre que le fond même du projet.

Je ne puis que me borner à ce rapide exposé; en m'abstenant de toutes conjectures je ne perds pas toutefois l'espoir de voir mes essais aboutir à un résultat satisfaisant.

Recevez, etc.

Госуд. Аpx., Разр. XI, д. № 1226.

Note d'accompagnement du projet de Convention. 12 марта 1853 г.

L'arrangement proposé par le gouvernement Impérial pour régler d'une manière définitive la question des Saints-Lieux et consacrer solennellement les antiques prérogatives accordées par les souverains de la Turquie à leurs sujets du culte orthodoxe, constituera le redressement des griefs de la cour Impériale dans cette question.

Cependant, depuis quelque temps les ministres ottomans ont fait preuve à l'égard de la Russie d'une méfiance blessante pour ses intentions; les avis les plus désintéressés et les plus bienveillants de notre Auguste Maître ont été méconnus et rejetés; une opposition systématique et malveillante s'est manifestée dans le conseil du sultan contre les actes de notre souverain qui témoignaient de son constant intérêt pour la religion orthodoxe; enfin une parole qu'il considérait comme sacrée, donnée par Son Auguste Allié a été violée.

Tous ces faits constituent une grave atteinte à la dignité de l'Empereur. Une réparation prompte et éclatante lui est due.

Dans ses dispositions invariablement amicales, il répugne à l'Empereur de formuler quelque demande qui porterait atteinte aux intérêts et à la dignité du gouvernement ottoman. Il lui ouvre la voie la plus modérée et la plus conciliante. Elle ne blesse aucun de ses droits et, étant en dehors de la politique, ne saurait nuire à ses bonnes relations avec les autres puissances. C'est une transaction franche et cordiale qui doit sceller irrévocablement l'ancienne et sincère amitié qui existe entre les deux souverains. Le projet ci-joint contient les stipulations de cet acte.

Son Excellence Monsieur le ministre des affaires étrangères est prié de vouloir bien solliciter de Sa Majesté le sultan les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure l'acte en question.

Péra, le 10/22 mars, 1853.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 116.

Dépêche de Lord Clarendon à Sir H. Seymour en date de Londres le 23 mars 1853.

Отправлено кн. Меншикову канцлеромъ 19 марта 1853 г., № 114.

Получено кн. Меншиковымъ 1/13 апрѣля 1853 г.

Les copies des rapports du colonel Rose, qui vous sont envoyées aujourd'hui, vous feront connaître les dernières nouvelles reçues de Constantinople par le gouvernement de Sa Majesté.

Je dois vous informer que le gouvernement de Sa Majesté Britannique est d'avis que le colonel Rose n'avait pas de raison suffisante pour inviter la flotte Anglaise à se rendre à Vourla, et le gouvernement de Sa Majesté a complètement approuvé la conduite de l'amiral Dundas, qui, en usant sagement de ses pouvoirs discrétionnaires, refusa de se rendre à l'invitation, qui lui était adressée par le chargé d'affaires de Sa Majesté et de quitter Malte sans ordres exprès du gouvernement. Les bruits qui circulaient à Constantinople sur le véritable objet de la mission du prince Menchikoff, les alarmes du Divan et la résignation de Fuad-Effendi, la soi-disante marche d'un corps russe considérable vers la frontière de Turquie, la demande de faire approcher la flotte Anglaise et les ordres donnés à la flotte française d'appareiller, tous ces bruits ont naturellement éveillé de vives craintes tant en Angleterre qu'en France, relativement au sort futur de la Turquie, et aux événements de haute importance européenne, qui pourraient d'un moment à l'autre surgir en Orient. Le gouvernement de Sa Majesté n'a éprouvé aucune crainte et ne s'est associé à aucune des appréhensions que les faits et bruits susmentionnés semblaient devoir justifier, car, plus d'une fois, il a reçu les assurances personnelles de l'Empereur de Russie, que Sa Majesté était résolue de maintenir l'indépendance de l'Empire Turc et que, si les intentions de Sa Majesté Impériale à l'égard de cette importante question devaient changer un jour, elles seraient franchement communiquées au gouvernement de Sa Majesté Britannique.

N'ayant reçu aucune communication de ce genre, le gouvernement de Sa Majesté était parfaitement sûr que, quelque fût le but de la mission du prince Menchikoff, ni l'autorité du sultan, ni l'intégrité de ses états ne couraient aucun danger.

Je communiquais sans réserve au baron de Brunnow toutes les nouvelles, qui étaient parvenues au gouvernement de Sa Majesté sur la marche de l'armée russe jusqu'à distance d'un jour de lassy, les grands armements maritimes à Sévastopol, l'impression produite sur la population grecque de Constantinople par l'arrivée du prince Menchikoff, le langage si hostile à la Porte,

attribué à l'ambassade russe, les changements à faire dans la frontière, et la future nomination du patriarche grec par l'Empereur de Russie, ce qui réduirait le sultan à n'être que le possesseur nominal de son trône. Sur tous ces différents points les assurances du baron de Brunnow furent, comme je m'y étais pleinement attendu, aussi précises que satisfaisantes, et elles ne servirent qu'à confirmer à cet égard l'opinion qu'avait déjà et sans hésitation, formé le gouvernement de Sa Majesté.

Les rapports de notre ambassadeur à Paris et mes dépêches à lord Cowley vous auront déjà fait connaître les communications échangées à ce sujet entre les gouvernements anglais et français.

Le gouvernement de Sa Majesté regrette que l'alarme et l'irritation, qui prédominent à Paris aient engagé le gouvernement français à donner l'ordre à sa flotte d'appareiller pour les eaux de la Grèce; mais il est disposé à faire la part de la situation particulière dans laquelle se trouve la France et qui diffère, sous beaucoup de points, de celle dans laquelle se trouve le gouvernement anglais. Le gouvernement français n'a pas reçu autant qu'il sache des assurances de la part de l'Empereur sur la ligne de conduite qu'il était décidé à suivre à l'égard de la Turquie: le zèle, mal dirigé, de l'ambassadeur français à Constantinople est toujours encore un sujet de grand embarras pour le gouvernement français, et l'honneur national de la France est engagé à ne pas perdre tous les avantages obtenus pour les latins dans les Lieux-Saints. En cet état de choses, en croyant erronément que le démembrement de l'Empire Turc était imminent, il n'est pas fort étonnant qu'une détermination trop précipitée ait été prise.

L'attitude prise depuis quelque temps par le gouvernement français dans la question des Saints-Lieux et l'intérêt ainsi que les sentiments politiques qui y ont été mis en jeu, sont de fait, les seuls motifs pour faire craindre en ce moment une complication en Orient; mais le gouvernement de Sa Majesté nourrit l'espoir que l'Empereur, animé toujours du constant désir de résoudre à l'amiable les graves questions, prescrira au prince Menchikoff d'avoir soin dans ses négociations avec la Porte, pour sauvegarder les droits de l'Eglise grecque, d'éviter de faire imposer aux latins des conditions qui seraient blessantes pour l'honneur et les intérêts de la France.

Vous donnerez lecture de cette dépêche au chancelier et Vous lui en laisserez copie s'il le désire.

Recevez, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль.

Приложение № 117.

Графъ Нессельроде — Князю Меншикову 20 марта/1 апрѣля
1853 г. изъ С.-Петербурга. № 217.

Je Vous prie, mon cher Prince, de fixer particulièrement Votre attention sur la grande dépêche de Brunnow, № 57, ainsi que sur celle de lord Clarendon, que sir H. Seymour vient de me communiquer. L'une et l'autre Vous prouveront que le cabinet anglais est loin de penser comme le colonel Rose. De

Paris comme de Vienne on m'écrit que le terrible Stv. Canning est dans les mêmes dispositions que son gouvernement. Si c'est ainsi, Vous trouverez en lui un appui et Vous jugerez dès lors sans doute nécessaire de ménager son amour-propre et de faire tout ce qui pourra dépendre de Vous pour lui inspirer de la confiance. Heureusement que l'Angleterre ne s'est point placée dans cette circonstance sur la même ligne que la France. Il est d'un intérêt majeur pour nous, comme pour nos alliés du continent de tenir les deux puissances maritimes toujours séparées, et il ne faut pas se dissimuler que ce sont les questions orientales, qui sont les plus faites pour les réunir. Aussi verrez-Vous que la France a remué ciel et terre pour entraîner l'Angleterre. Cette fois-ci cela n'a pas réussi; notre tâche consiste à conduire les affaires de manière à ce que de nouvelles tentatives n'obtiennent pas plus de succès. C'est sur Votre assistance, cher Prince, que je compte surtout à cet égard. Que Vos négociations viennent à l'appui des assurances que nous allons donner au nom de l'Empereur à l'Angleterre, en confirmant en plein le langage pacifique que Brunnow a tenu à ses ministres; qu'elles prouvent que nous n'élevons aucune prétention, ni dérogoire à l'indépendance du Sultan, ni trop humiliante pour l'amour-propre de la France et nous pourrons compter sur le concours du gouvernement Britannique. J'espère que l'arrangement, sur lequel Vous serez tombé d'accord avec la Porte pour la question des Saints-Lieux, aura ce caractère et que M. de Lacour, en arrivant à Constantinople où je calcule qu'il pourra débarquer le 25 mars/6 avril, ne trouvera pas d'objections sérieuses à élever contre les stipulations que Vous aurez obtenues.

Voilà, cher Prince, tout ce que j'ai à Vous dire. Que Dieu Vous guide et nous préserve d'une perturbation générale.

Nesselrode.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 118.

Князь Меншиковъ—Барону Бруннову 13/25 апрѣля 1853 г. Пера.

Депешу Вашего Превосходительства отъ 24 марта/5 апрѣля я имѣлъ честь получить 9/21 апрѣля и приношу искреннѣйшую мою благодарность за сообщенія, въ оной заключающіяся.

Дѣло о Святыхъ Мѣстахъ соглашено между французскимъ посломъ и Портою и мною; нужные же для того фирманы изготовляются. Окончательному соглашенію сему много способствовалъ лордъ Редклифъ.

Но это его доброжеланіе миновалось, и я встрѣчаю сильное сопротивление въ полученіи обязательства, обезпечивающаго въ будущности положеніе настоящаго времени какъ Святыхъ Мѣстъ, такъ и духовенства православнаго. Слѣдующіе примѣры и цитаты объясняютъ необходимость намъ имѣть равное право на выгоды и преимущества, коими пользуются другія націи и религіи въ Турціи.

Когда въ прошедшемъ году турки въ Виолеемѣ и у гроба Богородицы, нарушивъ давность владѣнія грековъ, дали латынамъ права на

сія мѣста, министры Дивана отвѣчали намъ: „Мы имѣемъ съ Франціею трактатъ (капитуляцію 1740 г.), которому подчиняемъ своихъ подданныхъ грековъ; съ вами трактатовъ, къ сему примѣняющихся, не имѣемъ и, слѣдовательно, не нарушаемъ и 7-й статьи Кайнарджійскаго договора, которою Порты обязалась покровительствовать христіанству вообще, что она и исполняетъ, и противно сему нисколько не поступила, давъ, на основаніи договоровъ, одному вѣроисповѣданію право на совмѣстное пользованіе храмомъ съ другими религіями также христіанскими“.

Въ письмѣ султана, по случаю фирмана 1852 г., писанномъ Государю Императору, находится также ссылка на трактаты.

Статьями договоровъ: Карловицкаго — 13-ю, Бѣлградскаго — 9-ю и Систавикою — 12-ю, Австрія имѣетъ право требовать какъ соблюденіе *Statu quo* въ положеніи духовенства и церквей, такъ и производить по симъ дѣламъ домогательство, и когда Порты отклоняла наши настоянія по неимѣнію трактатовъ, она исполняла въ то же время (впрочемъ, весьма правильныя), на основаніи договоровъ, требованія австрійской миссіи о сатисфакціи Боснійскому католическому епископу.

Лживые и безсовѣстные поступки турецкихъ министровъ не дозволяютъ намъ полагаться на ихъ обѣщанія, ежели они не будутъ облечены формою, дающую имъ силу формальнаго договора. За симъ достиженіе такового обезпеченія зависѣтъ будетъ отъ мѣры той настойчивости, которая на сіе употребится.

Примите, Ваше Превосходительство, увѣреніе въ совершенномъ моемъ почтеніи и преданности.

Князь Меншиковъ.

Гос. Арх., Разр. XI, д. 1236.

Приложеніе № 119.

Агриполо — Князю Меншикову 17/29 марта 1853 г. Константинополь.

A la Porte j'ai trouvé Rifaat causant avec M. Logathète; je lui ai parlé de la visite d'Edhem pacha et de l'acquiescement de Vos remerciements. J'ai développé le thème de la non-intervention étrangère. Hier, dis-je, le prince en causant disait que si vraiment on a l'idée de me lancer Canning pour faire le médiateur, c'est alors que je suis capable de quitter tout et de m'en aller. Mais entendons-nous, dit-il, croyez-Vous possible que nous tenions tout secret de Canning? Il viendra, il demandera pouvons-nous le renvoyer? Vous nous faites peur ainsi. Nous ne nous mêlons pas de Vos confidences et de Vos inclinations; ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que Vous mêliez d'autres dans des questions qui sont tout à fait Turco-russes. Mais sur quelle affaire parlez-vous? sur la première ou bien sur l'autre? Vous demandez un traité, une convention et Vous croyez que l'on ne nous demandera pas? Là-dessus, il s'est mis à émettre plusieurs arguments pour prouver l'énormité d'une convention qui donnerait à une puissance étrangère le droit de se mêler

des affaires intérieures, de protéger des peuples sujets. Je lui ai fait les observations analogues. Vous ne menacez pas de la guerre, dit-il, mais d'un côté il y a des armements considérables, et de l'autre Vous dites que Vous parlez: ce sont des embrassements à coups de pistolets, ou bien l'épée à la main! Au nom de Dieu, soyez modérés, ne nous portez pas à bout, Vous nous forcez à nous jeter dans les bras des autres; faisons tous des efforts pour ramener la bonne intelligence entre les deux souverains. Est-ce possible d'y parvenir par la violence? Rifaat revenait toujours à la convention. Il suppliait que Vous vous désistiez de l'idée d'un traité et que tout pourrait s'arranger. Il répétait toujours que ce n'était pas une conversation officielle, mais tout à fait privée. Enfin il me demanda comment se ferait la discussion dans la conférence; si on commencerait par la question des Saints-Lieux? Il m'a montré la traduction d'une protestation française qui n'avait pas été soumise au sultan. J'ai dit que je me tenais aux termes de mon billet écrit sous Votre dictée.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1234.

Приложение № 120.

**Делеша Князя Меншикова 29 марта/10 апрѣля 1853 г. № 27.
Константинополь.**

Monsieur le Comte!

L'ambassadeur d'Angleterre est venu me voir le lendemain de son arrivée. Notre conversation a roulé sur deux points; lord Stratford me parla d'abord avec un certain abandon de la confiance entière qu'inspiraient à son gouvernement la politique et les vues de notre Auguste Maître en Orient. Il émit ensuite l'espoir qu'elles s'accorderaient entièrement avec les intentions bienveillantes de la Reine à l'égard de l'Empire Ottoman. Dans sa situation actuelle il s'agit, disait-il, d'éclairer les ministres dirigeants du Divan sur les véritables intérêts de leur pays. Il faut les porter à favoriser les relations commerciales, à ranimer les forces productives du pays, en facilitant les communications intérieures, à adopter enfin des mesures sages et équitables à l'égard des nombreuses races chrétiennes qui peuplent la Turquie.

L'ambassadeur ne parla qu'incidentellement de la question des Lieux-Saints. Son opinion m'a paru se ressentir de l'accueil prévenant qui lui avait été fait à Paris. Il comprenait le statu quo à Jérusalem avec le maintien des promesses faites en dernier lieu au gouvernement français.

Nos armements, ainsi que ceux de l'Autriche ont trouvé également place dans l'entretien. Lord Redcliffe a exprimé des regrets sur l'attitude menaçante prise par l'Autriche sur la frontière de la Bosnie. Celle de la Turquie, lui répliquai-je, ayant tous les dehors d'une provocation, les Puissances voisines ne pouvaient que se tenir prêtes à toute éventualité.

A l'audience chez le sultan l'ambassadeur britannique a remis à S. H. une lettre de la Reine. Elle n'est point encore sortie du Mabeïn et l'on n'en connaît point le contenu. Lord Redcliffe s'est exprimé en termes

généraux en offrant au sultan des assurances sur les dispositions amicales du gouvernement de la Reine à l'égard de la Turquie.

J'ai tout lieu de croire qu'à la Porte il a été plus explicite. A son entrevue avec le grand-visir, il s'est entretenu la plupart du temps à voix basse dans un conciliabule étroit et secret avec Mehmet-Ali et Rifaat. Mais un témoin qui ne pouvait inspirer aucune défiance a raconté que les deux ministres ottomans ont été décontenancés par les confidences de l'ambassadeur.

On m'a cité leur réplique: „Cela nous est impossible“. Elle peut se rapporter à nos demandes comme à celles du représentant anglais. Mais si on la rapproche des différents bruits qui me parviennent, une proposition d'alliance de la part de l'Angleterre pourrait avoir quelque vraisemblance. Je sais d'une manière plus positive que lord Redcliffe a été complètement initié par les ministres turcs à nos pourparlers sur toutes nos questions.

Il montre beaucoup d'affabilité à ces derniers, et ses allures actuelles offrent un contraste frappant avec sa conduite brusque et choquante, lorsqu'il quittait Constantinople.

Le grand-visir était celui qui pouvait compter le moins sur des dispositions affectueuses de la part de lord Stratford et cependant leurs relations paraissent s'être établies sur le meilleur pied.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Menchikoff.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ.

Приложение № 121.

Депеша Князя Меншикова 29 марта/10 апрѣля 1853 г. № 26.
Константинополь.

Помѣтка Государя: „Ma réponse en marge“.

Monsieur le Comte!

L'époque à laquelle nos préparatifs militaires de terre et de mer doivent être parvenus à peu près à leur terme, me fait un devoir de récapituler encore la situation du moment à Constantinople et les éventualités qui m'apparaissent.

La Porte accepte, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, mes propositions de détail sur la question des Saints-Lieux avec quelques modifications sur lesquelles il ne sera pas difficile de s'entendre; mais parviendra-t-elle à les faire agréer en plein par la France et pourrai-je y parvenir dans mes relations avec M. de Lacour, c'est ce que je ne saurais dire encore avec certitude, malgré l'espoir que je pourrais peut-être concevoir dès les premières paroles de cet ambassadeur. Il semblait ne considérer toute cette affaire que comme une question de dignité avec la réserve du droit; et il y ajouta qu'il ne pouvait encore se faire une idée bien claire des objets en contestation qui lui étaient une étude nouvelle. Cependant l'impression qu'il m'a laissée est celle d'un désir de s'entendre à l'amiable.

Dans l'entretien que j'avais eu avant avec lord Redcliffe, j'ai eu occasion de lui dire que, d'après ce que j'avais entendu de M. de Lacour, je le croyais un homme conciliant, mais il a évité de me répondre et après quelques mots échangés sur les Saints-Lieux il énonça l'idée de ne pas aborder la question de la coupole vu qu'elle se trouvait dans un état assez satisfaisant pour n'avoir pas besoin de réparation au moins pendant l'espace de sept ans. Je n'ai pas admis cette proposition. Il m'est parvenu plus tard qu'il a conseillé au grand visir de ménager surtout l'Empereur Napoléon, dont la fougue et l'intempestivité d'actions pourraient être préjudiciables à la Porte, sans qu'Elle ait à oublier les justes prétentions de la Russie que le Divan devait satisfaire.

En rapprochant ces paroles je dois croire que la réparation de la coupole sera disputée par les français et le Séned pour garantir l'avenir le sera tant par les turcs que par les français et amènera une protestation sur l'imprescriptibilité des capitulations.

Les stipulations contenues dans le projet de convention pour le maintien des immunités de l'Eglise Orthodoxe sont une nécessité indiquée par les empiètements des autres cultes, le prosélytisme des latins et des protestants et la tendance du Divan à les satisfaire et à donner la main à la création d'évêchés catholiques aux dépens des églises et des biens du clergé grec.

La crainte de s'engager par une convention formelle est toujours très forte et le grand visir m'a fait dire qu'il me suppliait de ne pas insister sur une exigence *qu'il leur était impossible de satisfaire* (эту фразу Государь подчеркнул и поставил на NB), que le sultan écrivait une lettre d'humilité à l'Empereur, qu'il enverrait une ambassade d'excuse et ferait un appel aux sentiments magnanimes de Sa Majesté.

Notre premier interprète à qui le grand visir a exprimé ces paroles, lui a répondu qu'une ambassade à St-Petersbourg n'était pas admissible parce qu'il y avait un ambassadeur pour cette question à Constantinople, et analysant ensuite la convention, article par article, lui a prouvé qu'elle n'était ni attentatoire aux droits de la Porte, ni compromettante pour elle envers les autres états et les autres cultes.

Le visir n'a pas trouvé d'objections à opposer et s'est renfermé dans des exclamations d'impossibilité.

En considérant la situation, voici le plan que je me suis tracé :

De ne parler ni du Séned ni de la convention jusqu'à ce que les points de la question des Saints-Lieux ne soient réglés entre les trois puissances.

Je demanderai ensuite un firman explicatif où je tâcherai peut-être d'introduire l'établissement d'un hospice russe à Jérusalem.

L'exigence d'une garantie pour l'avenir serait l'objet de mes poursuites ultérieures. Le Séned me sera probablement refusé pour ne pas se commettre avec la France et j'emploierai alors mes derniers efforts pour obtenir la convention.

Ici se présentent les questions suivantes :

— Dois-je pousser mes instances jusqu'au retrait de la légation? („Oui“, помѣтил Государь).

— Puis-je me contenter d'un échange de notes ou d'autres assurances équivalentes n'ayant pas les formes d'un traité? („Traité ou convention m'est fort égal“ — помѣтка Государя).

— Le cas de rupture échéant serait-il dans les intentions du cabinet Impérial que j'introduise dans la note que je présenterai une déclaration portant: „que toute infraction aux immunités du culte d'Orient dérivant de la lettre „et de l'esprit des stipulations du traité de Kainardji, mettrait la Russie dans „l'obligation d'exiger de la Porte une réparation par des moyens qui seraient „pénibles à l'Empereur tant par l'amitié qu'il professe pour le sultan et qui „Le liait à Son Père, que par l'intérêt constant qu'il porte à l'Empire Ottoman, „mais que Ses devoirs comme Souverain Orthodoxe l'obligeraient de prendre“. („Oui“, написал Государь). *Je me permettrai d'ajouter ici que sans une crise de contrainte il serait difficile à la Légation Impériale de ressaisir le degré d'influence qu'elle avait exercé antérieurement sur le Divan.* (Эта фраза была подчеркнута Государемъ).

La présente expédition est destinée à demander l'approbation de la marche que je me propose de suivre et la solution des questions que j'ai osé poser.

Le vapeur „la Bessarabie“ qui porte mes dépêches, attendra à Odessa le retour du courrier. („Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai marqué, la note je trouve clairement ordonnée dans l'expédition dernièrement partie et j'insiste pour son exécution“. — Помѣтка Государя).

Recevez, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération.

Menchikoff.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ.

Приложение № 122.

Изъ депеши Князя Меншикова — Канцлеру отъ 14/26 апрѣля 1853 г. Пера. № 33.

....„Le vent est actuellement à l'occident et c'est de ce côté que se portent leurs sympathies et leurs préférences. L'idée insidieuse d'Aali-pacha, continuée avec ardeur et obstination par Fuad, prédomine encore au Conseil. „La Russie“, a dit Aali-pacha, „à défaut de traité, manque de base pour se plaindre et pour arriver au plus pressé; il faut contenter les français“. Cette idée perce chez les ministres ottomans dans toutes nos discussions.

„Arrivé à ce point je me heurte à la résistance aveugle et obstinée de la Porte. Les conseillers du dehors, lord Stratford en tête, encouragent le gouvernement Ottoman à cette résistance tout en le pressant d'arriver à un arrangement sur les Sts-Lieux pour réduire au néant les exigences si menaçantes de la Russie. L'obtention pour nous d'un acte qui eut la valeur d'un traité est représentée comme dangereuse pour la sécurité et l'indépendance de la Turquie. Voici le thème qui est continuellement aux lèvres des Turcs comme des occidentaux: „La Turquie en donnant à la Russie un nouveau titre à la sympathie des Chrétiens d'Orient renforcerait son influence aux dépens des droits souverains du sultan. L'Europe travaille constamment à paralyser cette influence; elle ne permettra point que le fruit des efforts réunis lui échappe par surprise“.

Au milieu de ces entraves toujours croissantes que j'ai tâché de conjurer de mon mieux, je confesse mon impatience, Monsieur le Comte, à recevoir les instructions supplémentaires que j'ai sollicitées de Votre Excellence.

Faisant abstraction de tout amour-propre personnel, j'ai usé des voies les plus amicales pour endoctriner lord Redcliff. Il m'a payé par des formes aimables et affectueuses, mais n'en est pas moins resté inébranlable dans sa répugnance à nous voir conclure une nouvelle convention avec la Turquie. J'apprends qu'il a dicté au ministère ottoman le projet d'une note qui, selon lui, doit remplacer l'acte que nous demandons et nous satisfaire complètement“....

Гос. Арх., Пап. XI, д. № 1226.

Приложение № 123.

Note verbale du 7/19 avril 1853. № 33.

Monsieur le ministre des relations extérieures en prenant connaissance, à son entrée aux affaires, des négociations qui ont eu lieu, a vu la duplicité de ses prédécesseurs; il doit s'être persuadé combien on a manqué aux égards dus à l'Empereur de Russie et combien est grande Sa magnanimité en offrant à la Porte les moyens de sortir des embarras que lui a créé la mauvaise foi de ses ministres. Ils ont abusé de la religion de leur souverain en le mettant en opposition avec Ses propres paroles et le plaçant envers Son Allié et Son Ami dans une de ces positions que ne peuvent admettre ni de hautes convenances, ni la dignité souveraine.

Tout en voulant être oublieux du passé et n'exigeant pour réparation que le renvoi d'un ministre fallacieux et l'exécution patente de promesses solennelles, l'Empereur se trouvait obligé de demander des garanties solides pour l'avenir.

Il les veut formelles, positives et assurant l'inviolabilité du culte professé par la majorité des sujets chrétiens tant de la Sublime Porte, que de la Russie et enfin par l'Empereur Lui-même.

Il ne peut en vouloir d'autres que celles qu'Il trouvera désormais dans un acte équivalent à un traité et à l'abri des interprétations d'un mandataire malavisé et peu consciencieux.

Les délais qu'on a apporté jusqu'ici à prendre une décision finale sur les propositions de l'ambassadeur de Russie, l'obligent à demander à la Porte une réponse catégorique et qu'il ne pourrait attendre plus longtemps.

Il demande par conséquent:

1) Un firman explicatif et dont la rédaction serait convenue concernant la clef de l'église de Bethléem;

l'étoile en argent placée sur l'autel de la Nativité dans le souterrain de ce même sanctuaire;

la possession de la Grotte de Gethsémané par les grecs avec l'admission des latins à y exercer leur culte, mais tout en conservant la présence

des orthodoxes et leur priorité pour la célébration du service divin dans ce sanctuaire;

et enfin concernant la possession commune des grecs avec les latins des Jardins de Bethléem;

le tout d'après les bases discutées entre Son Excellence Rifaat-pacha et l'ambassadeur.

2) Un ordre suprême:

pour la réparation immédiate par le gouvernement ottoman de la coupole du temple du Saint-Sépulcre avec la participation du patriarche grec sans l'ingérence d'un délégué d'un autre culte;

pour la clôture murée des lucarnes ayant vue dans ce sanctuaire, et

pour la démolition des harems attenant à la coupole si la possibilité de cette démolition était prouvée.

L'ambassadeur est chargé d'obtenir sur ces points une assurance et une notification formelle.

3) Un Sénéd ou convention pour la garantie *du statu quo strict* des privilèges du culte catholique greco-russe de l'Eglise d'Orient et des sanctuaires qui se trouvent en possession de ce culte exclusivement ou en participation avec d'autres rites à Jérusalem.

L'ambassadeur doit répéter ici à Monsieur le ministre des relations extérieures ce qu'il a déjà été dans le cas de lui exprimer plusieurs fois, que la Russie ne demande pas à la Porte des concessions politiques. Son désir est de calmer les consciences religieuses par la certitude du maintien de ce qui est et de ce qui a toujours été pratiqué jusqu'à nos temps.

C'est donc à la suite des tendances hostiles qui se sont manifestées depuis quelques années envers tout ce qui touche à la Russie, qu'elle requiert dans l'intérêt des immunités religieuses du culte orthodoxe, un acte explicite et positif de garanties; acte qui n'affecterait en rien ni les autres cultes, ni les relations de la Porte avec d'autres puissances.

Le cabinet ottoman voudra bien aussi peser dans sa sagesse la gravité de l'offense commise en la comparant à la modération des demandes de réparation et de garantie que le sentiment de légitime défense aurait pu poser dans un sens plus étendu et plus péremptoire.

La réponse de Monsieur le ministre des relations extérieures indiquera à l'ambassadeur les devoirs ultérieurs qu'il aura à remplir et qui ne pourront être que conformes au maintien de la dignité du gouvernement qu'il représente et de la religion que professe son souverain.

Péra, le 7/19 avril 1853.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ.

Приложение № 124.

Графъ Нессельроде—Князю Меншикову 11 апрѣля 1853 г. № 164.
С.-Петербургъ.

На проектъ: „Быть по сему“.

Mon Prince,

J'ai reçu par Feldjaequer dans la matinée du 6 avril l'expédition que Votre Altesse m'a adressée sous la date du 29 mars. Celle du 24 que nous attendions avec impatience, est arrivée dans la soirée par la poste d'Odessa.

J'ai immédiatement soumis à l'Empereur Vos dépêches et m'empresse, conformément à Votre désir, mon Prince, de Vous faire connaître par ce courrier les ordres qu'il a plu à Sa Majesté de me donner après avoir pris lecture de Vos dernières communications. Elle accorde Son plein suffrage à l'exposé de nos griefs tel qu'il a été rédigé et remis par Votre Altesse à Rifaat-pacha dès le 4 mars dernier. Elle a vu également avec satisfaction que la question spéciale des Saints-Lieux avait été, sinon résolue dans tous ses détails, du moins discutée à fond dans la conférence que Vous aviez eue avec le ministre des Affaires Etrangères et le Kaziasker, et que Votre Altesse avait même l'espoir de faire cesser, à l'échange des protocoles, les difficultés qu'on Lui avait opposées pendant la conférence au sujet de la restauration de la coupole.

Ce résultat une fois obtenu, Votre Altesse se proposait d'aborder avec une nouvelle insistance la question de la conviection, que nous demandons au gouvernement ottoman dans l'unique but de mieux définir et de mieux garantir le droit, que nos anciens traités nous donnent, de protéger l'Eglise et la religion orthodoxe en Orient.

Ici Vous prévoyez, mon Prince, des difficultés plus sérieuses et peut-être même un refus de la Porte, effarouchée qu'elle est surtout par le mot de „convention“ et par les arrières-pensées politiques, qu'elle suppose que nous y attachons.

Vous connaissez déjà, mon Prince, la pensée véritable de l'Empereur. Elle est d'un ordre plus élevé qu'on est capable de le comprendre à Constantinople et peut-être aussi ailleurs. Sa Majesté n'a pas de vues politiques dans ce qu'Elle demande aujourd'hui à la Turquie. Elle obéit à la voix de sa conscience; Elle remplit ses obligations de Souverain en prenant la défense de l'Eglise, dont Elle-même et ses peuples professent et vénèrent les dogmes. *Ce n'est donc pas* un protectorat nouveau que nous cherchons à obtenir sur les populations chrétiennes de la Turquie par une transaction politique nouvelle, mais un engagement formel de la Porte de respecter les immunités dont la religion professée par ces populations a joui de tous temps sous la domination ottomane et que l'on viole aujourd'hui au profit des cultes de l'Occident. Que cet engagement nous soit donné sous le titre de convention ou d'acte explicatif, comme Rifaat-pacha Vous l'avait proposé dernièrement, ou bien encore sous la forme d'un protocole ou d'une note obligatoire, l'Empereur ne fera pas de difficulté à l'accepter. Mais ce que Sa Majesté ne veut ni ne peut tolérer après toutes Ses preuves d'intérêt et de bonne amitié qu'Elle a données au gouver-

nement ottoman et à son souverain, c'est que Ses intentions soient toujours mises en doute et Ses représentants éconduits tantôt par des promesses sans exécution, tantôt par des négociations inutilement prolongées et en définitive sans résultat satisfaisant aucun.

C'est dans cette dernière et fâcheuse hypothèse que l'Empereur a jugé nécessaire de Vous autoriser, mon Prince, par les ordres dont notre courrier, expédié le 31 mars, est porteur, à fixer aux ministres de la Porte un terme pour la réponse définitive qu'ils se sont engagés à Vous donner.

Sa Majesté Vous renouvelle aujourd'hui cette autorisation, tout en souhaitant sincèrement que le ministère ottoman se ravise à temps et qu'il ne Vous mette pas dans l'obligation de remplir Vos instructions en déclarant que nos relations diplomatiques avec la Turquie seront interrompues, aussi longtemps que nos demandes si justes, si faciles à accorder, nous dirons même, si conformes aux intérêts de son gouvernement, sont éludées ou rejetées. Agréez, mon Prince, l'assurance de ma haute considération.

Nesselrode.

Тамъ же.

Приложение № 125.

Князь Меншиковъ — Графу Нессельроде. Пера. 14/26 апрѣля 1853 г. Lettre particulière.

Dans une récente conversation de l'ambassadeur d'Angleterre avec notre chargé d'affaires lord Redcliffe a exprimé très ouvertement son opinion sur nos questions avec la Porte.

Il s'étendit d'abord longuement et avec une parfaite connaissance de cause sur la négociation au sujet des sanctuaires. Il penchait à donner le tort à la France et soutenait qu'elle devait les expier par une retraite. Il convint qu'il nous trouvait plus larges plus tolérants que les Français. Il exprima en même temps sa joie sincère sur l'entente qui s'était enfin établie entre moi et Monsieur de Lacour, et ne cacha point que lui, de son côté, pressait vivement les Turcs pour arriver le plus tôt possible à la conclusion. Cette conclusion, ajouta-t-il, sera le firman. On m'a dit que la rédaction en est prête, et qu'il vous sera communiqué par une note conçue dans les termes les plus convenables et qui vous inspirera, je l'espère, de la confiance et de la sécurité pour l'avenir.

A un signe involontaire d'impatience et de doute de la part de Monsieur Ozéroff, il continua avec une nuance sensible de vivacité: je sais que vous voulez un dénouement plus solennel. Cela n'est ni prudent ni juste. La position que vous font vos sympathies religieuses en Turquie vous rendra toujours suspects. Chaque nouveau succès que vous obtiendrez sur ce terrain, inspirera de la méfiance non seulement à la Porte, mais à nous tous, gens de l'Occident. Si vous avez à redresser quelque violation de vos traités, parlez, et je ne doute point qu'une satisfaction prompte ne vous soit donnée. Si au contraire vous aspirez à un droit nouveau, je crois que vous rencontrerez une forte opposition. Une ligue se formera contre vous, car votre influence naturelle est déjà si grande dans ce pays qu'on peut craindre avec raison qu'une extension même minime de cette influence ne vous fasse déborder. Pour dire

tout, une amitié trop étroite entre Vous et la Turquie donnera à l'Europe tout autant d'ombrage qu'une rupture qui pourrait conduire à la guerre.

Monsieur Ozéroff était parfaitement préparé à cette sortie par une confiance de Monsieur de Kletzl. Lord Stratford dans un entretien très intime lui avait dévoilé ses prévisions sur les graves complications qui pourraient résulter d'un changement d'attitude de la part de notre ambassade. S'il y a pression et menace du côté de la Russie, dit-il au chargé d'affaires d'Autriche, nous pourrions bien ne pas rester en arrière de la France pour soutenir la Porte. Il tâcha même de sonder Monsieur Kletzl sur les intentions de son gouvernement en cas que nous dussions arriver à une rupture; mais ce représentant, toujours sensé et correct, lui répliqua que ses instructions lui prescrivaient d'agir fortement sur la Porte en faveur de nos demandes et qu'il ne pouvait pas prévoir de modification à la ligne de conduite qui lui était tracée.

Le degré de familiarité qui existe dans les relations entre notre chargé d'affaires et l'ambassadeur d'Angleterre permit à Monsieur Ozéroff de lui répliquer sur un ton franc et animé. Il exprima la peine que lui causait sa manière de voir dans nos questions actuelles avec la Porte. On ne s'étonne pas, lui dit-il, de lire les déclamations virulentes de la presse contre les prétendus envahissements qu'on attribue à la Russie, mais pouvons-nous nous attendre à trouver le même degré de méfiance pour les vues de notre gouvernement chez le représentant d'une puissance qui a eu les preuves les plus irrécusables de la pureté des intentions de notre A. M. Où sont donc les souvenirs de notre dernière guerre avec la Turquie? Quels sont les succès exorbitants que nous a procuré le traité d'Andrinople, malgré tous les avantages de notre position à cette époque? Quels ressorts cachés avons-nous employé pour exploiter les sympathies dont on s'acharne à vouloir nous faire un fardeau? Et, conclut Monsieur Ozéroff, au lieu de ces appréhensions gratuites, ne serait-il pas plus sage d'éclairer les Turcs sur la nécessité pressante de ne point laisser debout l'offense et le manque d'égards dont nous nous plaignons et de craindre plutôt de nous pousser au pied du mur? Si ces sympathies qu'on appréhende tant existent, n'est-il point imprudent au suprême degré de les éveiller et de les revirer? Quand l'ingérence étrangère en Turquie est tolérée jusqu'au scandale, de quel droit s'opposerait-on à ce que l'Empereur témoignât ouvertement de son intérêt pour le culte qu'il professe avec la majorité de ses sujets?

Monsieur Ozéroff appuya ces arguments de plusieurs exemples pris dans l'histoire contemporaine de l'Orient.

La conversation se termina par une longue période de lord Redcliffe, qui s'efforça d'un côté de prouver que jusqu'à présent sa quiétude sur notre bon accord avec la Turquie n'avait point de motifs d'alarme, mais que d'un autre, tous ses soucis devaient se réveiller si notre pression devenait attentatoire à l'indépendance de la Porte. Croyez-moi, répéta-t-il, la note que vous recevrez vous satisfera complètement, car elle contiendra des assurances formelles pour l'avenir. Mais si vous tenez à une convention, il restera la question des Saints-Lieux réglée, si peu d'étoffe pour un acte semblable que vous ne voudrez pas vous-mêmes lui donner cette forme.

Monsieur Ozéroff finit en soutenant qu'avant tout nous ne pouvions pas, en matière de religion, rester sur le terrain de l'Orient en arrière des autres

puissances et qu'il conservait l'intime et entière conviction que la méfiance que nous étions sensés inspirer portait avec trop d'évidence le cachet de l'injustice et de l'exagération pour qu'elle puisse être une entrave sérieuse à nos vues aussi bienveillantes que désintéressées vis-à-vis de la Turquie.

Pour me résumer, ajouta-t-il, s'il y a danger véritable pour la Porte, se serait de se complaire dans cet éloignement malveillant et obstiné envers la Russie.

L'impression générale que laisse cet entretien est que la Porte s'abandonne plus aveuglément que jamais aux insinuations de lord Stratford, qu'elle lui livre les moindres détails de nos pourparlers et que l'ambassadeur d'Angleterre, tout en se prévalant ostensiblement de son rôle de pacificateur, n'encourage pas moins en secret la Porte à nous résister sur le point le plus essentiel de nos réclamations.

Recevez, etc.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 126.

Note de l'Ambassadeur Prince Menchikoff au Ministre des Affaires Etrangères de la Porte en date du 23 avril/5 mai 1853. О подписании Сенеда въ пятидневный срокъ.

Le soussigné ambassadeur de Russie a eu l'honneur de remettre à Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la S. Porte le 10/22 mars une communication confidentielle qui accompagnait le projet d'un acte devant offrir au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur des garanties solides et inviolables pour l'avenir dans l'intérêt de l'Eglise Orthodoxe d'Orient.

L'ambassadeur croyait pouvoir s'attendre à rencontrer de la part du gouvernement de la S. Porte un désir empressé à renouer sur cette base des relations de bonne et franche amitié avec la Russie. Il doit l'avouer avec un profond regret, il a été ébranlé dans cette conviction qui, dès son début, lui avait été inspirée par l'accueil gracieux de Sa Majesté le sultan.

Animé néanmoins de cet esprit de conciliation et de bienveillance qui forment le fond de la politique de Son Auguste Maître, l'ambassadeur ne rejeta point les observations confidentielles et préalables, qui lui furent faites par Son Excellence Rifaat-pacha tant sur la forme de l'acte précité que sur la teneur de quelques-uns des articles qui devaient en faire partie.

Quant à la forme, l'ambassadeur maintient la déclaration, qu'une longue et pénible expérience du passé exige, pour prévenir toute froideur et méfiance entre les deux gouvernements dans l'avenir, un engagement solennel ayant été forcé de traité.

Pour le contenu et la rédaction des articles de cet acte, il demandait une entente préalable, et voyant avec une peine profonde les retards qu'y apportait le cabinet ottoman et son désir évident d'é luder la discussion, il se vit obligé par sa note verbale du 7/19 avril de récapituler ses demandes et de les formuler de la manière la plus pressante.

Ce n'est qu'aujourd'hui que la note de Son Excellence le ministre des affaires étrangères en date du 26 Redjeb (23 avril/5 mai) accompagnant les copies vidimées des deux ordres souverains sur les sanctuaires de Jérusalem et la coupole du Saint-Sépulcre est parvenue à l'ambassadeur. Il considère cette communication comme une suite donnée aux deux premières demandes contenues dans sa note du 7/19 Avril et se fera un devoir de placer ces documents sous les yeux de son gouvernement.

Mais n'ayant obtenu jusqu'ici aucune réponse au 3-me et plus important point qui réclame des garanties pour l'avenir et ayant tout récemment reçu l'ordre de redoubler d'insistance pour arriver à la solution immédiate de la question qui forme le principal objet de la sollicitude de Sa Majesté l'Empereur, l'ambassadeur se voit dans l'obligation de s'adresser aujourd'hui à Son Excellence le ministre des affaires étrangères en renfermant cette fois ses réclamations dans les dernières limites des directions supérieures.

Les bases de l'arrangement qu'il est chargé d'obtenir restent dans leur fond les mêmes:

Le culte orthodoxe d'Orient, son clergé, ses églises et ses possessions jouiront dans l'avenir sans aucune atteinte, sous l'égide de Sa Majesté le sultan, des privilèges et immunités qui leur sont assurés ab antiquo et dans un principe de haute équité participeront aux avantages accordés aux autres rites chrétiens.

Le nouveau firman explicatif sur les Saints-Lieux de Jérusalem aura la valeur d'un engagement formel envers le gouvernement Impérial.

A Jérusalem les religieux et les pèlerins russes seront assimilés aux prérogatives des autres nations étrangères.

Ces points indiqués ici sommairement formeront l'objet d'un Séned qui attestera de la confiance réciproque des deux gouvernements.

Dans cet acte les objections et difficultés exprimées à plusieurs reprises par Son Excellence Rifaat-pacha et quelques-uns de ses collègues ont été prises en considération, comme Son Excellence le verra par la minute d'un Séned que l'ambassadeur a l'honneur de joindre à la présente note.

L'ambassadeur se flatte de l'espoir que désormais la juste attente de son Auguste Maître ne sera pas trompée, et que, mettant de côté toute hésitation et toute méfiance dont sa dignité et ses sentiments généreux auraient à souffrir, la Sublime Porte ne tardera plus à transmettre à l'ambassade Impériale les décisions souveraines de Sa Majesté le sultan, en réponse à la présente notification.

C'est dans cette espérance que l'ambassadeur prie Son Excellence Rifaat-pacha de vouloir bien lui faire parvenir cette réponse jusqu'à mardi prochain, le 28 avril/10 mai. Il ne pourrait considérer un plus long délai que comme un manque de procédés envers son gouvernement, ce qui lui imposerait les plus pénibles obligations.

L'ambassadeur offre à Son Excellence l'assurance réitérée et sincère de sa haute considération.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 127.

Приложенный къ нотѣ Князя Меншикова—Турецкому Министру Иностранныхъ дѣлъ отъ 23 апрѣля/5 мая 1853 г. проектъ измѣненнаго сенѣда. **Projet de Sénéd.**

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur et Padichak des Ottomans dans le désir commun de maintenir la stabilité du culte orthodoxe-greco-russe professé par la majorité de Leurs sujets chrétiens et de garantir ce culte de tout empiétement à l'avenir, ont désigné:

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies
et Sa Majesté l'Empereur des Ottomans
lesquels après s'être expliqués ont convenu de ce qui suit:

1.

Il ne sera apporté aucun changement aux droits, privilèges et immunités dont ont joui ou sont en possession ab antiquo les églises, les institutions pieuses et le clergé orthodoxes dans les Etats de la Sublime Porte Ottomane qui se plaît à les leur assurer à tout jamais sur la base du *statu quo strict* existant aujourd'hui.

2.

Les droits et avantages concédés par le gouvernement Ottoman ou qui le seront à l'avenir aux autres cultes chrétiens par traités, conventions ou dispositions particulières par la Sublime Porte, sont considérés comme appartenant aussi au culte orthodoxe.

3.

Etant reconnu et constaté par les traditions historiques et par de nombreux documents, que l'église grecque orthodoxe de Jérusalem, que son patriarcat et les évêques qui lui sont subordonnés, ont été de tout temps, depuis l'époque des califes et sous les règnes successifs de tous les Empereurs Ottomans, particulièrement protégés, honorés et confirmés dans leurs anciens droits et leurs immunités, la Sublime Porte, dans sa sollicitude pour la conscience et les convictions religieuses de ses sujets de ce culte, ainsi que de tous les chrétiens qui le professent et dont la piété a été alarmée par divers événements promet de maintenir et de faire respecter ces droits et ces immunités tant dans la ville de Jérusalem qu'au dehors sans préjudice aucun pour les autres communautés chrétiennes d'indigènes, rayahs ou étrangers, admis à l'adoration du Saint-Sépulcre et des autres sanctuaires, soit en commun avec les grecs, soit dans leurs oratoires séparés.

4.

Sa Majesté le sultan aujourd'hui glorieusement régnant, ayant jugé nécessaire et équitable de corroborer et d'expliquer son firman souverain revêtu

du Hatti Houmayoun au milieu de la lune de Rébiul-Akhir 1268 (fin de janvier v. st. 1852) par son firman souverain du et d'ordonner en sus par un autre firman en date. la réparation de la grande coupole du temple du St-Sépulcre, ces deux firmans seront textuellement exécutés et fidèlement observés, pour maintenir à jamais le statu quo strict des sanctuaires possédés par les grecs exclusivement ou en commun avec d'autres cultes.

Il est convenu que l'on s'entendra ultérieurement sur la régularisation de quelques points de détail qui n'ont pas trouvé place dans les firmans précités.

5.

Les sujets de l'Empire de Russie, tant séculiers qu'ecclésiastiques, auxquels il est permis, suivant les traités, de visiter la sainte ville de Jérusalem et autres lieux de dévotion, devant être traités et considérés à l'égal des sujets des nations les plus favorisées et celles-ci, tant catholiques que protestantes, ayant leurs prélats et leurs établissements ecclésiastiques particuliers, la Sublime Porte s'engage, pour le cas où la cour Impériale lui en fera la demande, d'assigner une localité convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service Divin par des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigents ou malades, lesquelles fondations seront sous la surveillance du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

6.

Il est entendu que par le présent acte motivé par des circonstances exceptionnelles, il n'est dérogé à aucune des stipulations existantes entre les deux cours et que tous les traités antérieurs, corroborés par l'acte séparé du traité d'Andrinople, conservent toute leur force et valeur.

Les six articles qui précèdent ayant été arrêtés et conclus, notre signature et le cachet de nos armes ont été apposés au présent acte, qui est remis à la Sublime Porte Ottomane en échange de celui qui nous est remis par précités.

Fait à le mil huit cent cinquante-trois (et de l'Hégire). Signé:
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies près la Sublime Porte Ottomane.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 128.

Фирманъ 23 апрѣля/5 мая 1853 г., препровожденный Князю Меншикову Рифаатомъ-пашею.

Фирманъ адресованъ великому визирю.

Il avait été émané, l'année 1257, un ordre souverain pour la réparation de quelques endroits de l'église *Сататэ* (la Résurrection) située dans Jérusalem, qui avaient besoin d'être réparés; mais il nous est rapporté encore cette fois-ci que la réparation de la coupole n'a pas eu lieu jusqu'à présent et que comme elle menace ruine, il y a urgence pour la réparation. C'est ce qui a été constaté par un ingénieur envoyé à Jérusalem à cet effet.

Or il est arrêté par Ma Haute Autorisation Souveraine, que cette coupole sera réparée et restaurée sous mes auspices équitables de la part de mon gouvernement Impérial dans sa forme actuelle, et que s'il se fait quelque chose de contraire à sa forme actuelle, le patriarche grec de Jérusalem sera autorisé de faire des observations pour l'empêcher.

Outre cela, si les maisons attenantes à l'église susmentionnée, étant un hospice musulman et une mosquée, il n'est pas légalement permis de les démolir, les fenêtres de ces maisons qui ont la vue dans la coupole, seront murées et fermées en tirant une muraille.

C'est pourquoi Mon présent Ordre Suprême Souverain, contenant cette décision est émané de Mon Divan Impérial et expédié.

Vous, Mon Excellent Vizir et Cadi, lorsque Vous aurez pris connaissance par ce qui est écrit ci-dessus, que la réparation de cette coupole de la part de Mon gouvernement Impérial dans sa forme actuelle par l'entremise d'un Employé ad hoc, a été arrêtée, Vous vous empresserez de le proclamer et de procéder à son exécution. Vous ferez encore murer et condamner les fenêtres dont il est ci-dessus question qui ont vue dans la coupole, afin d'en faire immédiatement cesser l'inconvénient. Vous tiendrez cela comme connu et Vous aurez foi en Mon Chiffre Impérial. Ecrit les derniers jours de *Redjeb* l'unique l'année mil deux cent soixante-neuf.

Гос. Арх., Паар. XI, д. 1226.

Приложение № 129.

Султанскій фирманъ отъ 23 апрѣля/5 мая 1853 г. (26 Redjeb 1269), препровожденный Князю Меншикову Рифаатомъ-пашею.

Фирманъ адресованъ великому визирю.

Il m'est rapporté que quelques-unes des dispositions de Mon Ordre souverain en date des derniers jours de la lune Djemmazi-oul-Ewel mil deux cent soixante-huit (premiers jours de mars 1852), orné de Mon autographe

Impérial, qui avait été émané à l'effet de résoudre et d'arranger les contestations qui avaient eu lieu entre les grecs et les latins par rapport à quelques sanctuaires situés en dedans et en dehors de la ville de Jérusalem et adressé à Toi, gouverneur, et aux autres qu'il regardait, n'ont pas encore été exécutées. Or comme mon désir Impérial est que cela reçoive son exécution, la question a été discutée dans les Conseils de Mes honorables ministres et, dans le but d'éclaircir et de confirmer cet Ordre et en même temps de le compléter et l'expliquer, il a été rédigé une pièce contenant les six points suivants :

Si une clef de la grande porte de l'église de Bethléem a été donnée aux latins, on ne leur a donné que le droit de passage dans cette église, comme par le passé, sans leur conférer ni le droit d'officier dans cette église, ni le droit de possession commune avec les grecs. Par cela il n'a pas été permis ni de changer l'état actuel de cette église, ni d'officier dans son intérieur de la part des latins, ni enfin de rien innover de la part d'aucune des parties sous le rapport du passage de l'église dans la grotte, ni sous d'autres rapports, ni enfin d'y changer l'ordre existant de tout temps et encore aujourd'hui. Comme le portier de cette église s'est trouvé *ab antiquo* être un prêtre grec sujet de Ma Sublime Porte et qu'il ne lui est nullement permis d'interdire le passage aux nations qui en ont *ab antiquo* le droit *on agira ainsi* par la suite comme par le passé.

A la place de l'Etoile qui se trouvait dans la grotte existante dans l'intérieur de l'église de Bethléem et qui s'était perdue l'année 1847, il y a été placé de nouveau une autre semblable, pour couper court aux contestations, comme un souvenir solennel de Ma Majesté aux nations chrétiennes. Mais par cela il ne sera donné à aucune des nations chrétiennes quelque droit spécial et nouveau et dans aucun temps il n'y aura aucun changement à ce sujet.

Dans le Tombeau de la bienheureuse Marie les nations chrétiennes qui ont le droit d'y exercer leur culte et de le visiter, le visiteront et y exerceront leur culte tous les jours. A condition que l'on ne portera obstacle à l'exercice du culte et à la visitation des autres nations tous les matins à commencer du lever du soleil on officiera pendant une heure et demie chaque nation, d'abord les grecs, ensuite les arméniens et après eux les latins. Ce mode d'arrangement a été pris par l'ordre et d'autorisation de la Sublime Porte.

Les deux jardins attenants au monastère Franc dans le village de Bethléem resteront, comme par le passé, sous l'inspection des nations grecque et latine et ils seront employés comme l'on s'en est servi jusqu'à présent, sans qu'il y ait un droit de prépondérance pour aucune des parties.

Comme il n'y a pas eu d'autres concessions, excepté celles-ci, qui aient été faites de nouveau par des ordres officiels envers aucune nation, tout sera maintenu dans son état actuel.

Les sanctuaires qui se trouvent actuellement entre les mains des nations grecque, latine et arménienne soit en commun, soit en propre, seront maintenus à tout jamais entre leurs mains, comme aujourd'hui.

Cette pièce M'ayant été soumise et Mon autorisation ayant été demandé, Ma Haute volonté Impériale est exprimée pour l'exécution dans le sens cidessus indiqué. Mon Ordre Souverain est rendu à cet effet et en conséquence le présent Firman Impérial est émané, orné de Mon autographe majestueux

et est expédié. Vous, le Pacha, le Mufti et les autres que cet Ordre concerne, lorsque vous en aurez pris connaissance, vous ferez enregistrer le présent Firman Impérial dans les registres du Tribunal et vous agirez toujours et continuellement, sans aucun changement, d'après son contenu. Cela vous étant connu, vous aurez foi en mon Chiffre Impérial.

Ecrit les derniers jours de Redjeb l'unique l'année mil deux cent soixante-neuf.

Гос. Арх., Разр. XI, д. 1226.

Приложение № 130.

Докладъ Графа Нессельроде — Государю Николаю Павловичу
26 апрѣля 1853 г.

Рукою Императора:

„Espérons; mais ne soyons pas trop prompts à croire aux succès; avec ce Redcliff, tout est à craindre“.

La poste de Constantinople vient enfin d'arriver. Je m'empresse de placer sous les yeux de Votre Majesté les dépêches qu'elle m'a apportées. Elle y verra que les détails de l'arrangement relatif à la question des Saints-Lieux ont été réglés entre le prince Menchikoff et l'ambassadeur de France. La forme à donner à l'engagement que nous exigeons de la Porte afin de nous assurer des garanties pour l'avenir, rencontrait seule encore des difficultés qui, j'ose l'espérer, ne sauraient manquer d'être aplanies lorsque le prince Menchikoff aura reçu les derniers ordres de Votre Majesté. Ceux qui lui prescrivaient de fixer à la Porte un terme de trois jours pour se décider, ne lui étaient pas encore parvenus quoiqu'ils eussent été expédiés d'ici le 31 mars.

Nesselrode.

Арх. Мин. Ин. дѣль.

Приложение № 131.

Частное письмо Князя Меншикова — Канцлеру отъ
24 апрѣля/6 мая 1853 года изъ Константинополя.

Une indisposition m'a empêché de me rendre au désir que m'avait témoigné hier lord Stratford de venir me voir. Je chargeai M. Ozéroff de se rendre auprès de lui. Il lui communiqua une dépêche de lord Clarendon sur les derniers incidents de Belgrade, écrite sous l'impression des rapports du consul britannique dans cette ville. Les détails n'étaient pas exempts d'exagé-

ration et faisaient faire au ministre anglais quelques réflexions assez amères sur l'ingérence de notre agent dans les affaires intérieures de la Serbie, M. Ozéroff rectifia les inexactitudes de la dépêche, peut-être, ajouta-t-il, M. Toumanski a-t-il mis un peu de vivacité dans la forme, mais dans le fond il avait des motifs suffisants pour demander l'éloignement des affaires d'un ministre ouvertement hostile à notre gouvernement et avait d'ailleurs agi d'après des instructions supérieures. Ses demandes concernant deux autres employés ont été, il est vrai, reçues avec fiel; mais quant au mécontentement général et à l'agitation provoquée selon la dépêche anglaise dans le pays par l'attitude de notre consul, M. Ozéroff fit sentir à lord Stratford que ce n'était qu'une lutte de partis à laquelle il ne fallait pas donner de trop grandes proportions et qui pouvait être attribuée à la légèreté avec laquelle le prince Karagéorgievitch accueillait des insinuations dictées par la jalousie qu'inspire notre influence salutaire et légitime dans le pays. Le ministère Impérial, dit enfin notre chargé d'affaires, est informé de tous les détails de cette affaire. Du reste, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dit-il, c'est une querelle de famille qui s'arrangera, j'en suis sûr, sans aucune suite fâcheuse. Lord Redcliff ne montra aucune aigreur dans cette interpellation.

Les questions que nous traitons ici furent ensuite remises sur le tapis. L'ambassadeur parla de nouveau avec beaucoup d'animation des inquiétudes que nous inspirions à l'Europe. Il poursuivit avec insistance son idée de nous montrer entièrement satisfaits de la solution qui nous était offerte pour la question des Saints-Lieux, combattit notre tendance à acquérir un droit nouveau et se plaignit de ce que son gouvernement n'avait point été prévenu de nos intentions concernant la protection du culte orthodoxe. Il cita à l'appui de ses craintes nos armements qui prenaient de l'extension et se rapprochaient de la frontière, tâcha d'excuser la défiance et les appréhensions de la Porte par le souvenir que lui avait laissé notre empressement à proposer à l'Autriche une action unanime contre la Turquie. Se laissant aller à la chaleur de la discussion, lord Redcliff nous engageait à abandonner le terrain du droit et à nous associer à ses efforts désintéressés et constants en faveur des chrétiens, puisés dans les principes de l'humanité. Mes opinions à ce sujet, dit-il, me sont tellement inhérentes que si même elles rencontraient la désapprobation de mon gouvernement, je préférerais me retirer de la carrière plutôt que de les abandonner. M. Ozéroff remercia lord Stratford de la manière amicale dont il lui parlait, mais soutint avec fermeté notre thèse et en prouvant que la politique de notre Auguste Maître quoique suivant d'autre voie que l'Angleterre à cause de notre position naturelle vis-à-vis de la Turquie, tendait au même but à la conservation de cet Empire, que tout en initiant l'Europe dans les intentions, l'Empereur voudra toujours garder une parfaite liberté d'action en Orient et que quand il est question de rétablir sa dignité et sa légitime influence, il est de l'intérêt de ceux des représentants étrangers qui conseillent la Porte de l'engager à s'amender pour détruire entièrement ce levain de discorde qui aurait des suites incalculables si la lutte devait sortir des limites d'une négociation diplomatique. M. Ozéroff fit pressentir à son interlocuteur les derniers efforts que je devais tenter, et lui exprima l'espoir que nous mettions en sa coopération, après les preuves de franchise et de bonne entente qui lui avaient été données. L'ambassadeur insinua alors qu'avant d'en venir aux extrêmes

nous pourrions consentir à quelques modifications dans les détails de l'acte que nous demandions. M. Ozéroff le trouva cette fois plus préparé à une insistance forte de notre part, et je penche à croire que vis-à-vis de mon attitude actuelle lord Stratford ne nous sera point aussi opposant auprès des Turcs, surtout si nous le prenons un peu par l'amour-propre.

Recevez, etc.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 132.

Князь Меншиковъ — Лорду Редклифу 27 апрѣля/9 мая 1853 г.

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre confidentielle de Votre Excellence du 8 mai et je m'empresse d'y répondre avec une entière franchise.

1) J'ai eu l'occasion de vous exposer dans nos conversations les griefs de mon gouvernement contre la Porte. Sa conduite avait porté atteinte à la dignité de l'Empereur.

2) J'avais la mission d'obtenir la réparation qui lui était due, ainsi (3) qu'une garantie solide pour l'avenir du culte que Sa Majesté professe. C'est sur ce point que portait surtout la méfiance et la mauvaise volonté du gouvernement Ottoman à notre égard. Dans l'intérêt même des relations solides et amicales avec la Turquie, mon Auguste Maître me charge d'insister pour que la Porte (4) s'engage par un acte formel à respecter sa sollicitude pour l'Eglise d'Orient. Des promesses et des assurances n'offraient point une garantie suffisante, vu la triste expérience du passé. Il m'est impossible, M. l'Ambassadeur, de convenir avec vous sur la portée que vous attribuez à nos demandes.

5) Les droits souverains du Sultan et l'indépendance de son gouvernement y sont respectés, ainsi que ses rapports avec ses alliés. Loin de toucher aux principes de l'accord qui s'est établi en 1840 entre les cinq grandes puissances pour la conservation de l'Empire Ottoman, le gouvernement Impérial demande (6) le maintien de ce qui existe *ab antiquo*, et fait ainsi preuve d'une prévoyance désintéressée. La modération et la générosité de ses demandes nous donnent droit à une parfaite liberté d'action dans les questions que nous avons à régler avec la Porte, et qui prennent leur source uniquement dans l'intérêt de notre souverain pour sa religion et celle de ses sujets.

7) Je n'ai pas la conscience d'avoir manqué aux assurances loyales données par le ministère Impérial au cabinet de la Reine sur nos vues concernant la Turquie.

J'ai usé de la plus grande sincérité envers Votre Excellence et, je dois l'avouer, je comptais sur une franche coopération de votre part.

8) La légation de l'Empereur ne peut point rester à Constantinople dans les conditions qui lui sont faites. Elle ne saurait accepter la position secondaire à laquelle on voudrait la réduire. Loin de prétendre à un droit de supériorité quelconque, le gouvernement Impérial ne cherche qu'à placer son

cercle d'action en Orient au niveau de celui qu'exercent ici ses alliés de l'Occident.

J'attendrai en conséquence la réponse de la Porte à ma dernière communication, pour prendre les déterminations qui me sont indiquées par les ordres supérieurs, et j'aime à espérer que le cabinet Ottoman, ayant présent à son souvenir les anciennes et intimes relations de la Turquie avec la Russie, ne voudra point les compromettre en prenant un parti irréfléchi et inspiré par le même esprit de méfiance calculée à notre égard qui l'a jetée dans ses embarras actuels.

Je prie, etc.
Menchikoff.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 133.

Billet de Rifaat-Pacha au Prince Menchikoff.

Dans le but sincère de ne pas laisser complètement gâter l'affaire pendante et par suite d'intentions conciliantes, comme il est connu de tout le monde, j'avais invité Son Altesse le Prince à une entrevue pour aujourd'hui dans la maison de campagne de Son Altesse le grand visir avant le jour fixé pour le terme, afin de faire quelques communications et d'en entendre et afin de consolider la sincérité et les égards.

Je suis fâché que Son Altesse le Prince se soit refusé à cette entrevue amicale et que les idées et les considérations de Son Altesse n'aient pu s'accorder à mes insinuations bienveillantes.

Voilà la réponse de Rifaat, приписано княземъ Меншиковымъ. Elle est sèche, elle a été changée chez le grand visir. Il y avait une autre qu'il avait lue à Schavari et qu'il se proposait d'envoyer par lui.

La première contenait force compliments et réitérait la prière d'une entrevue avant le terme.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. 1242.

Приложение № 134.

**Князь Меншиковъ—Решиду пашѣ 28 апрѣля/10 мая 1853 г.
Буюкдере.**

Il paraîtra peut-être étrange à Votre Altesse de recevoir une lettre de l'ambassade d'une puissance qu'on suppose n'avoir jamais eu Vos sympathies. Mais c'est à l'homme d'expérience et de talents que je m'adresse, au ministre

enfin, qui apprécie certainement la gravité de la position où se trouve la Porte par suite des rapports chanceux dans lesquels elle se trouve placée maintenant vis-à-vis de la Russie.

Je ne sais, Monsieur le Pacha, si, Vous trouvant en dehors de la politique, Vous avez la possibilité de faire connaître à Votre Souverain sans intermédiaires quelconques tous les résultats, qui pourraient amener une rupture entre les deux Etats, mais il est certainement du devoir d'un bon citoyen de le faire.

Je Vous adjure donc par l'amour que Vous devez avoir pour le bien-être et la stabilité de Votre pays et par le dévouement que Vous professez pour le Sultan, Votre Maître, de placer immédiatement sous ses yeux le tableau de la situation actuelle, ainsi que des prévisions qui en sont les conséquences et que personne mieux que Vous ne saurait développer.

Pardonnez-moi, Monsieur, de venir Vous importuner dans Votre retraite en faveur de l'intention, qui a provoqué ma démarche, intention de parvenir au maintien de la paix et de l'harmonie entre deux puissances voisines intéressées à vivre en bonne intelligence.

Je saisis, etc.

Госуд. Арх., Разр. XI, № 1243.

Приложение № 135.

La traduction d'une note officielle de la **Sublime Porte** en date du **2 Chaban 1269 (28 avril 1853)**.

J'ai eu l'honneur de recevoir la note de Votre Altesse en date du 5 mai (n. st.), et l'on a médité dans tous les détails les autres pièces qui ont été remises pour le même sujet.

La Sublime Porte a toujours le désir de conserver et de consolider les rapports de paix et d'amitié avec la Cour Impériale de Russie, ainsi que les relations de sincérité et de bonne intelligence; mais surtout Sa Majesté notre Auguste Souverain a le désir sincère et cordial de consolider et d'augmenter de plus en plus les bases solides de bonne intelligence et d'étroite amitié qui existent depuis longtemps entre Sa Majesté et Sa Majesté l'Empereur.

La Sublime Porte désire réellement arranger, d'après les relations de bon voisinage et les rapports de sincérité et de constance, celles des réclamations de la Cour de Russie qui ne peuvent porter atteinte ou dommage aux affaires intérieures du gouvernement Ottoman, qui ont rapport à son indépendance et à ses intérêts particuliers et de droit, ni les mettre en danger. Or, s'il est laissé au libre arbitre de la Sublime Porte de donner, en cas de besoin, une réponse définitive sur les objets contenus dans la pièce jointe à Votre note, nous nous empressons de Vous donner les explications ci-dessous avec le désir très sincère qu'elles soient prises en considération et méditées avec bienveillance de Votre part.

La Sublime Porte ne se refusera pas à donner des assurances par rapport à vos demandes concernant une église et un hospice à Jérusalem, ainsi

que les prêtres et pèlerins russes, conformément à ce qui sera arrêté après discussion, sans que cela porte atteinte aux droits de souveraineté de la Porte.

Mais tandis que de tout temps, et surtout sous les auspices bienveillants du Sultan actuellement régnant, la Sublime Porte est tout à fait disposée à observer scrupuleusement les immunités religieuses dont jouissent tous les sujets de la Sublime Porte, chrétiens et autres, la Cour de Russie a conçu quelques soupçons sur les immunités religieuses de la nation grecque et elle demande une sorte de garantie pour elles; mais comme Sa Majesté le Sultan tient à cœur de conserver toujours les anciennes immunités religieuses de ses sujets grecs, ainsi que celles de tous ses autres sujets, non seulement il n'est pas dans l'intention d'altérer d'aucune façon ces immunités religieuses, mais au contraire il porte toute son attention à les leur conserver et à les confirmer; quoique les intentions du gouvernement russe soient amicales, mais qu'un gouvernement fasse avec un autre gouvernement un *Sénéd* sur une question aussi délicate qui détruirait des pareils objets fondamentaux d'indépendance, il est évident pour tous en général que cela est non seulement contraire tout à fait aux droits des gouvernements, mais qu'il détruit le fondement de l'indépendance souveraine. Ces graves inconvénients et les excuses réelles de la Sublime Porte là-dessus sont évidents aux yeux de tout le monde et avoués surtout par Sa Majesté l'Empereur dont l'esprit de justice est généralement connu.

De même que la Sublime Porte observe jusqu'à présent avec soin tant de privilèges religieux qu'elle a cédés et octroyés depuis d'anciens temps, de son propre gré, à ses sujets chrétiens et particulièrement aux sujets et au clergé grecs, elle aura soin aussi par la suite de les maintenir et les conserver complètement d'après les droits de son indépendance. Elle est dans la ferme intention de proclamer encore une fois expressément à tout le monde ces intentions réelles et son but inaltérable, et de prouver positivement ses sentiments d'amour pour ses sujets. Comme il n'y aura plus de doute que cela offre une garantie réelle et complète pour tout le monde, d'après la Haute volonté souveraine, émanée à cet effet, je saisis avec empressement cette heureuse occasion.

(L. S.)

Mehmed Rifaat.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 136.

Copie d'une note adressée par S. A. le Prince Menchikoff à
S. E. Rifaat-Pacha en date du 29 avril/11 mai 1853.

Le soussigné ambassadeur de Russie a eu l'honneur de recevoir la note de Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la Sublime Porte en date du 28 avril/10 mai. C'est avec un contentement profond qu'il s'est plu à y trouver l'expression des sentiments d'amitié qui animent Sa Majesté le Sultan pour l'Empereur, son Auguste Allié, ainsi que des assurances sur le désir

sincère du cabinet ottoman de resserrer les anciens liens qui l'unissent au Gouvernement Impérial.

Mais l'étonnement que le soussigné a ressenti n'en était que plus pénible lorsqu'il a dû en même temps relever dans cette communication la méfiance avec laquelle le gouvernement de la S. Porte accueillait les demandes franches et loyales qu'il avait à formuler au nom de l'Empereur. Cette méfiance se fait jour dans l'interprétation que la S. Porte veut donner aux intentions de Sa Majesté Impériale en y cherchant la pensée inadmissible et contraire à Sa politique généreuse et conservatrice de vouloir obtenir un droit nouveau au détriment de l'indépendance et de la souveraineté de la Sublime Porte. Le soussigné se croit en devoir de faire observer à Son Excellence que ce doute est émis lorsque avec un épanchement affectueux l'Empereur fait un appel à l'amitié de son Auguste Allié et ne demande qu'une preuve ostensible de sa sollicitude pour le culte orthodoxe grec, qui est celui de la Russie et dont l'Empereur est le défenseur naturel, sans préjudice aucun au pouvoir sacré et inviolable de Sa Majesté le Sultan.

Le soussigné croit inutile de rappeler ici les faits regrettables qui ont éveillé les appréhensions si justes de Son A. M. pour l'avenir du culte chrétien d'Orient. Ce n'est qu'un acte émanant de la volonté souveraine du Sultan, un engagement libre, mais solennel, qui peut effacer le souvenir pénible des fautes commises par quelques conseillers inhabiles et malveillants de Sa Majesté le Sultan. Le soussigné est chargé de négocier ce témoignage d'égard pour les convictions religieuses de l'Empereur, mais si les principes qui en forment la base, sont rejetés ainsi qu'il ressort de la note de Son Excellence le ministre des affaires étrangères du 28 avril/10 mai, si par une opposition systématique la Sublime Porte persiste à lui fermer jusqu'aux voies d'une entente intime et directe comme elle doit l'être dans un différend à régler entre deux puissances amies, le soussigné le déclare avec peine: il devra considérer sa mission comme terminée, interrompre ses relations avec le cabinet de Sa Majesté le Sultan et rejeter sur la responsabilité de ses ministres toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

Le soussigné se flatte de l'espoir que ces considérations fixeront l'attention la plus sérieuse de la Sublime Porte et que Son Excellence le ministre des affaires étrangères, pénétré de leur haute importance, ainsi que de l'esprit de conciliation qui les dicte, voudra bien apprécier en même temps les motifs qui ne permettent pas à l'ambassadeur d'accepter la note du 28 avril/10 mai comme une réponse conforme à la dignité de Son Souverain.

Il ne reste plus au soussigné qu'à prier Son Excellence de vouloir bien lui répondre à la présente communication jusqu'à samedi prochain le 2/14 mai. Il croit ainsi donner le temps nécessaire à la réflexion que demande la gravité même de la question.

Госуд. Арх., Папр. XI, д. 1226.

Приложение № 137.

Communication faite à Férid-Effendi le 30 avril, pour être exposée au Sultan.

Приложение къ писъму Меншикова графу Нессельроде. Буюкъ-Дере, 4/16 мая 1853 г.

L'ambassadeur de Russie a remis à la Sublime Porte une note, hier, le 29 avril, par laquelle il expliquait les motifs qui lui rendaient impossible l'acceptation de la note responsive de la Sublime Porte, reçue la veille. L'ambassadeur a fait pressentir, avec une peine profonde, dans cette communication, l'éventualité d'une rupture de relations, en donnant un délai jusqu'à samedi prochain et en faisant retomber toute le responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter sur les ministres de Sa Majesté le sultan. Cette pénible détermination lui sera imposée si le cabinet de Sa Majesté rejette les demandes si justes et si loyales de l'Empereur.

L'ambassadeur, en soumettant la gravité de la situation à Sa Majesté, la supplie de la prendre en considération sérieuse et d'imprimer, par des ordres péremptoires et prévoyants, une conduite plus conciliante et plus conforme à l'amitié qui unit les deux pays, dans la conférence définitive à laquelle l'ambassadeur est convié demain, après-midi. Si cette fois encore ses représentations ne sont point écoutées, si une méfiance blessante pour les sentiments de son Auguste Maître pour Sa Majesté le sultan lui est exprimée avec la même persistance, l'ambassadeur croira avoir épuisé tous les moyens de douceur et de persuasion, et il ne lui restera qu'à quitter avec la mission Impériale la capitale de Sa Majesté et à aller rendre compte à son souverain de la manière malveillante dont ont été accueillies et interprétées par les ministres de Sa Majesté les intentions les plus désintéressées de l'Empereur.

Cependant, il serait trop douloureux à l'ambassadeur de s'acquitter des devoirs que lui impose le respect dû à la dignité de l'Empereur, sans offrir encore une fois à Sa Majesté le sultan les explications les plus franches et les plus complètes sur l'objet de ses demandes. Il s'estimera heureux si Sa Majesté daigne lui accorder une audience particulière, sans témoins, ou demain, ou après-demain matin. Cette faveur, l'ambassadeur en a l'intime conviction, peut prévenir des malheurs incalculables.

Госуд. Арх., Разр. III, д. № 124.

Приложение № 138.

Князь Меншиковъ Канцлеру 4/16 мая 1853 г. № 42. Буюкдэрэ.

Par ma dépêche de ce jour, № 41, Votre Excellence a vu les difficultés qui s'accumulaient sur mon chemin pour faire adopter à la Porte, dans la négociation dont je suis chargé, une décision répondant aux vues du cabinet Impérial.

Le conseil était d'un côté fortement impressionné par les sorties véhémentes et ouvertement hostiles à la Russie du grand visir, d'un autre le rapporteur du Medjlis des ministres, Riffaat-pacha, se fiait avec une légèreté sans exemple aux suggestions du dehors, opposait aux craintes sérieuses qu'inspirait à plusieurs de ses collègues l'éventualité d'une rupture avec le gouvernement Impérial, l'appui que la Porte trouverait dans l'Occident. Un nouveau plan, d'inspiration étrangère, surgit au milieu des hésitations du Divan. L'idée d'une mesure intérieure à laquelle on donnerait un grand éclat, fut débattue. On proposait une émission d'ordres souverains conçus dans l'esprit du Hatti-Chérif de Ghulhané, qui, dépassant nos réclamations isolées, offriraient à toutes les puissances chrétiennes une garantie pour les différents cultes, sans établir aucune préférence en faveur des grecs. La communication officielle de ces documents à toutes les légations devait leur réserver une action collective lors d'une intercession éventuelle dans l'intérêt des sujets chrétiens de la Porte.

Dans l'intervalle le crédit du grand visir baissait évidemment auprès du sultan. Ses propos belliqueux et inconsidérés effarouchaient le caractère faible et timide de ce souverain. Les circonstances me parurent favorables pour chercher à faire parvenir à S. H. par une voie intime des exhortations et des avertissements pressants sur le danger sérieux auquel la conduite de ses ministres pouvait exposer son Empire. Rechid-pacha se montra empressé à seconder mes vues et eut le courage, malgré sa position précaire, de soumettre au sultan un exposé sur la gravité de la situation. Ce travail conçu et rédigé avec habileté eut le résultat désiré et je ne tardais pas à en ressentir l'effet dans l'empressement que S. H. montra à m'accorder une audience particulière. Le 1^{er} interprète de la légation et Edhem-pacha, aide de camp du sultan, furent seuls présents à cette audience.

Dans un préambule concis je récapitulais les torts de la Porte vis-à-vis du gouvernement Impérial: je fis ressortir la nécessité absolue d'une garantie à offrir à Sa Majesté l'Empereur pour le culte Orthodoxe en Turquie. La volonté, dis-je, de mon Auguste Maître à cet égard est inébranlable, son intérêt pour l'Empire Ottoman dénué de toute arrière-pensée de prépondérance exige un démenti formel des interprétations malveillantes qu'on veut donner à ses intentions et qu'on s'efforçait à faire germer dans l'esprit de Votre Majesté. L'Empereur prétend à une preuve éclatante de Votre confiance. Jamais il n'est entré dans l'idée de mon Auguste Maître, comme on a pu le faire accroire à Votre Majesté de s'interposer entre Vous et Vos sujets. En temps de paix, comme en temps de guerre, il s'est toujours abstenu de faire appel aux sympathies naturelles de ses coreligionnaires en Turquie. Les agents de Sa Majesté leur ont toujours prêché une aveugle obéissance à l'autorité souveraine et dans les circonstances actuelles désirant concilier sa haute piété et ses convictions religieuses avec le maintien et la stabilité de Votre Empire, c'est uniquement à Votre pouvoir et à Votre équité que mon Auguste Maître s'adresse pour assurer et garantir sous Votre égide les immunités et les privilèges séculaires du culte Orthodoxe.

Tout en surmontant avec peine un embarras visible, le sultan m'adressa alors quelques paroles entrecoupées qui exprimaient son désir de rétablir une entente cordiale et solide avec son Auguste Allié et la confiance qu'il plaçait dans les vues désintéressées du gouvernement Impérial.

Je reportais ensuite l'attention de S. H. sur la marche dangereuse qu'avaient imprimée ses conseillers à la négociation en faisant d'un accord qui devait se régler directement entre deux souverains amis une question européenne. Je représentais la Turquie placée comme la Grèce, la Belgique ou la Suisse dans les conditions d'une ingérence ostensible et officielle consentie par les grandes puissances et réglée par des protocoles ayant force de traité. Cet avertissement quoique puisé dans une éventualité peu plausible, parut faire une forte impression sur le sultan.

Je m'excusais alors respectueusement de m'être adressé à l'intermédiaire d'un ministre en retraite. J'expliquais à S. H. que Rechid-pacha ayant donné des preuves de dévouement à son pays, je m'étais décidé à demander le concours de son opinion éclairée et de ses penchants pacifiques, malgré la réputation qu'on lui faisait d'être peu favorable à la Russie. Je sollicitais enfin une réponse catégorique et je fis pressentir les pénibles obligations qui me seraient imposées par de nouveaux délais.

Le sultan me promit gracieusement une réponse dans un ou deux jours. Vous l'auriez eue aujourd'hui, me dit-il, si la démission du grand visir qui lui a été accordée à sa demande ne me privait dans un moment aussi grave de mon principal conseiller.

Cette décision à laquelle je ne pouvais guère m'attendre, ayant été invitée le jour même à une conférence chez Mehmet-Ali, me parut subite et spontanée.

J'appris en effet que ce n'est qu'après mon audience que le sultan fit intimer au grand visir l'ordre de résigner ses fonctions, et que ce dernier ayant montré quelque hésitation à se dessaisir du sceau de l'état, un chambellan du palais lui fut expédié pour remplir cette formalité.

La nomination de Moustapha-pacha au premier poste de l'empire a produit une impression généralement bonne. Les musulmans le considèrent comme un homme énergique et fidèle aux principes du Coran, ce qui lui donne de nombreux adhérents parmi le clergé Turc. Il s'est acquis en même temps une réputation de tolérance envers les chrétiens lors de son administration en Crète où les mœurs locales présentent cette singularité que les alliances entre les musulmans et les femmes chrétiennes y sont tolérées. Veli-pacha, fils du grand visir et actuellement ambassadeur à Paris, serait le fruit d'une union semblable.

La présence de Mehmet-Ali au conseil en sa nouvelle qualité de séraskier est cependant encore considérée comme un obstacle majeur à une solution pacifique de notre différend. Il a un antagoniste acharné dans son beau-frère Tethi-Ahmed-pacha qui paraît ne point se faire illusion sur l'impuissance et le délabrement de son gouvernement. C'est aux velléités belliqueuses de Mehmet-Ali que l'on peut attribuer les ordres qui viennent d'être expédiés à Omer-pacha de se diriger avec un corps de 1700 hommes sur Schoumla un bataillon a été en même temps embarqué d'ici sur un bateau à vapeur de l'Etat en destination pour Varna.

Recevez, etc.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 139.

Dernière phase de la négociation depuis la note responsive de Rifaat-Pacha en date du 28 avril (10 mai) jusqu'à la lettre adressée à Rechid-Pacha, différant jusqu'au 6/18 mai la remise de la Note de rupture. 4/16 мая 1853 г. № 41.

Par ma dépêche en date du 24 avril (6 mai), № 37, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence le projet de Séned que j'adressai à la Porte en l'accompagnant d'une note explicative par laquelle je fixai au 28 avril (10 mai) la réponse catégorique que j'attendais du gouvernement ottoman sur l'ensemble de nos propositions.

Cette réponse me parvint dans la soirée du 28 avril (10 mai). En présence de l'opposition violente et passionnée de lord Redcliffe à nos justes réclamations et de ses constants efforts à nous nuire dans l'esprit des membres du Divan, je ne pouvais m'attendre à une réponse satisfaisante. Mais cette réponse est, je dois le dire, restée au-dessous de mon attente. La note du ministre des affaires étrangères que je joins ici en copie ne contenait que de vagues assurances d'amitié et de bon vouloir, ne répondant clairement à aucun des points de nos réclamations, et ce que ses promesses en faveur de tous les cultes avaient de vague et de général indiquait jusqu'à l'évidence qu'elle avait été dictée aux ministres de la Porte qui désormais avaient perdu toute indépendance. Il m'était impossible de l'accepter: contraire à la dignité de l'Empereur dont elle méconnaissait les intentions magnanimes et désintéressées, dérisoire pour le fond et à peine convenable dans la forme, elle était trop l'œuvre d'une opposition systématique pour ne point être péremptoirement repoussée. En conséquence je consignai ce refus d'acceptation dans une note ci-jointe en copie que j'adressai à Rifaat-pacha le 29 avril (11 mai) et par laquelle en exhortant à en peser mûrement les conséquences je consentais à un nouveau délai et fixai le Samedi 2/14 mai comme dernier terme pour la réponse finale qui, si elle n'était point satisfaisante, devait avoir pour conséquence d'altérer les relations d'amitié entre les deux cabinets. Dès le lendemain Rifaat-pacha me répondit par la demande verbale d'une conférence pour Vendredi 1/13 mai chez le grand visir dans la maison de campagne de ce dernier. Je m'empressai d'accepter la proposition du ministre. Mais déjà j'avais perdu toute confiance dans les dispositions du cabinet ottoman et particulièrement dans celles du grand visir, et je résolus de m'adresser directement au sultan que je priai de m'accorder une audience. Sa Majesté devant se rendre à la Mosquée le Vendredi, je ne m'attendais à être reçu par Elle que le lendemain et je jetai l'ancre Vendredi matin entre le palais de Tchiragan et le Yali de Mehmed-Ali-pacha pour y attendre l'heure de la conférence. Cependant vers 11 heures, Sa Majesté m'ayant fait dire qu'Elle m'attendait, je me rendis au palais où je fus reçu avec une bienveillance que je crois réelle. L'entretien dont m'honora le sultan, faisant l'objet d'une dépêche subséquente, je me bornerai à dire ici que c'est de la bouche même du sultan que j'appris

que le grand visir venait de donner sa démission. Après avoir recueilli les assurances du désir le plus sincère de terminer à l'amiable notre différend, ainsi que la promesse d'une prompt réponse à nos réclamations, je pris congé de Sa Majesté et, de retour sur mon bateau à vapeur, je fis dire à Rifaat-pacha qui déjà m'attendait chez Mehmed-Ali, que la promesse d'une réponse directe que venait de me donner le sultan rendait désormais la conférence sans objet, je comptais ne pas m'y rendre et le priai d'agréer mes excuses. Revenu à Buyucdéré où depuis quelques jours j'avais fixé ma résidence à bord du Gromonozet, j'appris dans la soirée que le portefeuille des affaires étrangères avait été confié, comme j'en avais été prévenu, à Rechid-pacha, le président du Conseil Moustapha-pacha nommé grand visir Rifaat président du Conseil Mehmed-Ali-pacha de grand visir qu'il était sérasquier en remplacement de Mehmed-Rouchdy-pacha, qui passait au commandement du corps de la garde, tandis que les autres membres du cabinet et nommément Fethi-Ahmed-pacha qui tout récemment avait fait un échange de poste avec Namik-pacha, étaient maintenus dans leurs positions respectives.

Dès le lendemain, Dimanche, je me rendis chez Rechid-pacha dans son Yalu du Bosphore. Je le trouvai indécis et vivement préoccupé de la vive opposition que mes propositions rencontraient dans le Conseil et particulièrement chez quelques-uns de ses collègues. Je dus lui tenir un langage sévère. Je lui déclarai qu'ayant épuisé tous les moyens de conciliation et atteint les dernières limites des concessions, je ne pouvais désormais laisser le cabinet Impérial dans l'attente d'une réponse claire et précise et qu'elle devait m'être donnée dans le plus bref délai possible. Ma visite chez Rechid-pacha fut suivie de celle de lord Redcliffe qui dura deux heures. En attendant, j'envoyai M. d'Ozéroff à la Porte pour y complimenter de ma part les ministres de S. H. dont l'installation avait lieu à ce même moment avec une pompe inusitée. Il tint un langage énergique au nouveau grand visir à Rifaat qu'il trouva embarrassé et cherchant à échapper par des subterfuges aux reproches sévères que lui adressait notre chargé d'affaires et se dispensa de voir Mehmed-Ali-pacha dont le désappointement et la mauvaise humeur étaient visibles pour tout le monde.

Après avoir attendu deux jours la réponse du cabinet ottoman je n'en reçus qu'une demande d'un nouveau délai, car je ne pouvais donner d'autre interprétation, ni accorder une valeur quelconque à la note que Votre Excellence trouvera ci-annexée et que je reçus dans la soirée d'hier, 3/15 mai. Rigoureusement elle me mettait dans l'obligation d'y répondre conformément à ma note du 29 avril (11 mai) par la rupture de mes relations, suivie de mon départ avec toute la légation. Cependant il m'était revenu que la veille au Conseil Rechid-pacha avait tenu un langage qui témoignait de son désir de terminer pacifiquement notre différend et paraissait indiquer qu'il était sérieusement pénétré du danger de la situation et de l'urgence de dessiller les yeux des conseillers aveugles et téméraires. Vous prétendez, leur aurait-il dit, que les réclamations actuelles de la Russie équivalent à un droit nouveau qu'elle prétend s'arroger. Mais souvenez-vous du traité du Kutchuk-Kaynardji. La protection religieuse y est clairement stipulée en faveur des sujets orthodoxes de l'Empire Ottoman. Or qu'est-ce qui constitue une religion, un culte? Ce ne saurait être ni une vague abstraction, ni simplement les murailles des

églises et les images qui peuvent les orner, mais évidemment un ensemble qui comprend et les ministres du culte à tous les degrés de la hiérarchie et la partie matérielle de ce culte, comme aussi la sécurité pour son exercice et la garantie pour les sectateurs de sa conservation, de sa permanence. L'on vous a entretenu, poursuit Rechid, des inconvénients qui résulteraient pour nous de l'acceptation des réclamations de la Russie, mais vous a-t-on fait entrevoir les conséquences d'un refus? Admettons d'abord une simple cessation de relations des populations dans l'intérieur de notre pays que cette rupture tiendrait en suspend et dans l'attente d'événements plus graves et pensez-vous qu'il puisse y avoir pour nous sécurité dans une pareille situation? Supposons maintenant de la part de la Russie une attitude militaire imposante et hostile sur nos frontières, pensez-vous que cette situation puisse être longtemps tolérable avec la perspective prolongée d'une catastrophe imminente. Passons maintenant à l'occupation des principautés; ce ne serait point encore la guerre, mais ne serait-ce pas déjà un bien grand malheur pour nous? Enfin arrivons à la guerre, y êtes-vous préparés, notre flotte, nos armées, sont-elles en état de la soutenir?

Ces paroles de Rechid-pacha ne restèrent pas sans écho: il fut soutenu par le nouveau grand visir, Ahmed-Fethi-pacha et le Scheik-ul-Islam, mais vivement combattu par Mehmed-Aly-pacha et ses adhérents, tels que Namik-pacha et ceux des membres du Conseil que des suggestions du dehors bien plus encore que leurs propres dispositions ont poussé à former un parti ouvertement hostile à nos réclamations sous le prétexte qu'elles sont blessantes pour l'honneur et le sentiment national.

Cet état de choses et les difficultés de la situation compliquée avec lesquelles le ministre des affaires étrangères actuel se trouve aux prises dès le début de son retour aux affaires, m'ont porté à modifier ma première résolution, et hier, 3/15 mai, je lui ai adressé une lettre dont je joins ci-près la copie et par laquelle je lui déclare que ne pouvant plus officiellement lui accorder de délai, il devait considérer la rupture des relations comme un fait accompli; mais que prenant en considération les difficultés de sa position et le bon vouloir qu'il manifestait, je consentais à retarder mon départ, en ajoutant verbalement que je différerais jusqu'au 6/18 mai la remise de la note officielle qui devait l'annoncer, si jusque-là nos affaires ne recevaient point la solution satisfaisante.

Je ne cacherai pas à Votre Excellence qu'il ne me reste qu'un bien faible espoir de voir les Turcs revenir à des sentiments plus conformes à la situation où ils se sont volontairement placés par leur aveuglement et leur obstination à suivre les conseils passionnés de leurs faux amis.

Recevez, etc.

Госуд. Арх., Разр. XI, л. № 1226.

Приложение № 140.

Князь Меншиковъ—Решиду-Пашѣ 3/15 мая 1853 г. Буюкъ-Дэре.

Monsieur le Ministre!

J'ai eu l'honneur de recevoir la notification de la Sublime Porte datée de ce matin.

Les paroles gracieuses et l'accueil bienveillant dont a daigné m'honorer Sa Majesté Impériale le Sultan dans l'audience intime qu'Elle a bien voulu m'accorder, m'avaient donné l'espoir de recevoir une réponse explicite à ma dernière note. Je ne puis considérer la communication préalable qui m'a été faite ni comme satisfaisante, ni comme conforme à la dignité de mon Auguste Maître. Elle m'impose la pénible obligation d'interrompre dès aujourd'hui mes relations officielles avec la Sublime Porte. Mais prenant en considération l'entrée récente de Votre Altesse aux affaires et dans l'espérance que les lumières que Vous y apporterez contribueront à représenter sous leur véritable jour les intentions amicales et désintéressées du gouvernement Impérial, je suis prêt à surseoir à la dernière démarche qui décidera de l'attitude que la Russie devra prendre désormais vis-à-vis de la Turquie.

J'exhorte Son Altesse à employer tous ses efforts afin que la décision de la Sublime Porte me parvienne dans le plus bref délai. Je me flatte de l'espoir, M. le ministre, que Vous voudrez bien en apprécier les motifs sérieux. Si l'hésitation du gouvernement ottoman devait continuer malgré les explications franches et cordiales que j'ai été à même d'offrir, elles ne pourraient être envisagées que comme un indice d'une méfiance et d'un éloignement blessant pour le gouvernement que je représente, mon départ, ainsi que celui de la légation Impériale, en serait la conséquence inévitable et immédiate.

Il appartient à la sagacité de Votre Altesse de peser les suites incalculables et les grandes calamités qui pourraient en résulter et qui retomberaient de tout leur poids sur la responsabilité des ministres de Sa Majesté le Sultan.

Veillez agréer, M. le ministre, l'expression réitérée de ma haute considération.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1243.

Приложение № 141.

**Письмо Князя Меншикова—Графу Нессельроде. Буюкъ-Дэре,
4/16 мая 1853 г. На борту „Громоноса“.**

Ayant trouvé, Monsieur le Comte, une occasion favorable pour m'entendre avec Rechid-pacha, je lui ai adressé la lettre ci-jointe en copie. Il en a profité pour faire un tableau très rembruni de l'état de la Turquie, ainsi que de ses rapports internationaux, et l'a envoyé au sultan avec ma lettre. J'ai fait

suivre cet exposé d'une démarche au Mabéyn près du premier secrétaire de ce souverain Férid-Effendi, en demandant en même temps une audience, qui m'a été de suite accordée.

Je n'y ai obtenu de Sa Hautesse que quelques paroles entrecoupées, embarrassées et presque sans portée, dont j'ai l'honneur de Vous rendre compte dans mes dépêches.

Cependant, durant ce colloque, le sultan a eu l'inspiration subite de démettre son grand visir, à ce qu'il m'a paru, tant pour sortir de la gêne que lui faisait éprouver ma présence que pour trouver une voie à prévenir une rupture.

La copie de mon mandement au Mabéyn se trouve ci-près. Rechid me paraît de bonne foi à notre égard, en tant qu'un turc en est susceptible, et vous verrez, Monsieur le Comte, par une de mes dépêches de ce jour, qu'il est parvenu avec la coopération d'Ahmed-Fethi-pacha (celui qui a été à la revue de Vosnesensk), à modifier les sentiments hostiles d'une partie des membres du Conseil. Il m'a demandé un sursis de pression de quelques jours auquel je me suis prêté dans l'espoir de parvenir à une entente satisfaisante.

Le public et la diplomatie de Péra, ignorant les détails et considérant Rechid comme un homme voué aux intérêts anglais, attribuent son entrée au ministère à lord Redcliffe.

Ce dernier, ordinairement si bien informé, n'a appris que le soir fort tard la destitution du grand visir qui avait eu lieu vers 10 heures du matin. Il en a éprouvé un accès de fureur qui approcherait de la démence.

Monsieur de Lacour, par contre, est généralement calme; tout en tenant à la Porte un langage identique avec l'ambassadeur d'Angleterre, sur notre désir d'ingérence dans les affaires du gouvernement, contrairement aux droits souverains et à l'indépendance du sultan. L'ex-grand visir leur a demandé, je crois sans autorisation, l'appui des flottes. Ils l'ont décliné jusqu'à présent. J'en ai eu l'occasion de faire valoir au Divan l'argument du baron Brunow qu'une occupation maritime légitimait une occupation par voie de terre, on m'assure, mais je vous le mande sous réserve, que lord Redcliffe s'habituaît à l'idée de l'occupation des principautés et la considérerait comme une suite inévitable d'une rupture.

Les préparatifs ostensibles de départ qui se font à la légation et mon déménagement à bord du Gromonosetz, où je suis en rade prêt à lever l'ancre, ont mis le public et surtout la Banque et le commerce en émoi; on calcule les suites d'une rupture, la peur gagne tout le monde et j'y verrais une chance de réussite, sans en avoir pouriant la certitude.

Dans quelques jours je compte expédier un courrier si je ne me trouve pas dans l'obligation de quitter moi-même Constantinople.

Recevez, etc.

Госуд. Арх., Разр. III, д. № 124.

Князь Меншиковъ—Канцлеру 9/21 мая 1853 г. Буюкдере. № 45.

Le 6, 18 mai, j'ai envoyé à la Porte la note ci-jointe en copie pour lui annoncer que je quittais Constantinople suivi par toute la mission.

Voici les événements qui ont précédé cette rupture:

Le sultan avait ordonné pour le 5/17 la réunion d'un grand conseil, afin de statuer sur les déterminations finales à prendre concernant mon Ultimatum. Ce conseil était composé de tous les ministres et grands dignitaires de la Porte tant au service que démissionnaires et entre autres le vieux Hosrew et Fuad-Effendi, de cinq gouverneurs de provinces, du Scheik-ul-Islam et des principaux Oulémas, formant un total de 48 personnes.

La veille et durant les heures de la matinée qui ont précédé la séance, on a vu lord Redcliffe avec une activité peu conforme à sa position visiter la plupart de ces dignitaires pour les persuader de voter contre nous et d'adopter un projet de réponse qui avait été combiné à l'ambassade d'Angleterre et déjà transmis antérieurement à l'ex-grand visir Mehmet-Aly. La majorité s'est prononcée dans le sens de lord Redcliffe, et les membres bien intentionnés du conseil ont été débordés et accusés de Moscovitisme.

Le lendemain, 6/18, Rechid-pacha est venu me voir et s'est montré embarrassé d'entrer en matière.

Répondant à mon interpellation il m'a dit qu'on avait statué:

de proclamer une décision suprême assurant le status quo des Saints-Lieux de Jérusalem auquel il ne serait fait aucun changement sans une entente préalable avec les cabinets de Russie et de France;

de donner au patriarche de Constantinople un Firman d'assurances sur le maintien du culte;

de m'adresser une note explicative en conclusion de la négociation, et

de me proposer un Sénéd ayant force et valeur d'un traité et concédant une localité pour la construction d'une Eglise et d'un Hospice Russes à Jérusalem.

Après un refus sec et net d'acceptation, fortement exprimé, je demandai à voir les pièces; mais Rechid me répondit avec embarras qu'il ne les avait pas apportées, parce que leur rédaction devait être soumise dans la même matinée à l'approbation du même grand conseil. Je déclarai alors à ce ministre que je rompais finalement les relations diplomatiques avec la Porte et que j'allais quitter Constantinople avec toute la mission.

La note susmentionnée suivit de près le départ de Rechid, et lui fut remise pendant la séance du conseil qui persista dans ses conclusions de la veille, après avoir décidé qu'on prendrait des mesures défensives tout en protégeant le commerce russe, qu'on rassurerait le clergé et qu'on userait de bons procédés envers les chrétiens.

Durant l'entretien sec, saccadé et peu verbeux que j'ai eu avec le ministre des affaires étrangères, il semblait honteux des propositions qu'il avait eu à me faire et avouait son impuissance à maîtriser la position qu'il

avait trouvée toute faite et que son entrée récente aux affaires ne lui avait pas donné le temps de modifier.

Pendant cette entrevue, lord Redcliffe qui avait déjà été chez Rechid dans la matinée, l'attendait dans un caïque au milieu du Bosphore, et l'a revu une troisième fois après le conseil dont un dragman anglais, qui se tenait à proximité, surveillait les débats. Voilà, M. le comte, ce que les agents britanniques ont le front d'appeler l'indépendance du gouvernement turc.

Recevez, etc.

Госуд. Арх., Паар. XI, д. № 1226.

Приложение № 143.

Депеша Князя Меншикова 9/21 мая 1853 г. № 46. Буюкъ-Дере.

Monsieur le Comte,

La résistance obstinée de la Porte à nos demandes a trouvé quelques partisans ardents dans le conseil qui se sont avancés jusqu'à proférer des paroles de provocation contre la Russie. Mehmed-Ali-pacha aigri par les circonstances qui ont accompagné sa chute et égaré par de malveillantes insinuations aurait poussé l'aveuglement et la témérité jusqu'à proposer des mesures agressives sur notre frontière. Pour donner une idée du degré de l'aberration et du point de vue étroit de ce ministre, il suffira de citer la proposition d'un traité d'alliance défensive avec la Sardaigne qu'il fit au conseil en s'étayant d'une dépêche d'Arif-Effendi, représentant Ottoman à Vienne et des avances qu'aurait faites ici dans ce sens le baron Tecco, ministre de Sardaigne. Arif-Effendi représentait cette transaction comme devant imposer aux cours du Nord et c'est sous cet aspect que Mehmed-Ali voulut la faire envisager par ses collègues. Rechid-pacha, mieux éclairé sur les affaires d'Europe, ainsi que quelques autres membres plus capables de réflexion, rejetèrent cette combinaison dans le domaine du ridicule.

Mais ce n'est point seulement à de semblables hallucinations que nous devons, Monsieur le Comte, les dispositions peu favorables du Divan. La légèreté avec laquelle le sultan lui-même et ses conseillers accueillent toute assertion qui renchérit sur la méfiance systématique que provoquent nos sympathies religieuses en Orient en est la principale cause.

Ensorcelés par l'effet que produit ici l'activité passionnée du représentant britannique, les agents du pouvoir en Turquie croient facilement à la prédominance de l'Angleterre dans les conseils européens et fondent peut-être sur quelque coup de tête du côté de la France des espérances que ne justifient d'ailleurs aucunement, jusqu'ici du moins, l'attitude calme et le langage réservé de M. de Lacour.

Plusieurs données me portent à croire que des engagements ont été pris envers lord Stratford. Une audience récente que lui accorda le Sultan et pendant laquelle le ministre des affaires étrangères qui s'y trouvait a reçu l'ordre de se retirer, a eu pour effet, on le suppose du moins, de lier la politique

actuelle de la Turquie à l'Angleterre. Plusieurs des ministres turcs, Fethi-Ahmed en tête, déplorent les conséquences inévitables d'un pacte secret qui, conçu dans un esprit soi-disant régénérateur et humanitaire, ne tendrait qu'à précipiter la décadence des anciennes traditions et mettrait en présence du pouvoir déjà fortement ébranlé des populations leurrées par des espérances illusives d'indépendance et d'égalité civile.

On fait appel, aurait dit l'ambassadeur britannique, à quelques turcs crédules, aux sentiments religieux de vos peuples. Vous avez aussi des sympathies et des témoignages de reconnaissance à invoquer en Europe, et la seule présomption que votre danger pourrait éveiller le souvenir du noble rôle que vous avez joué dans les calamités de 1848, vous servira de rempart contre vos ennemis. Leurs menaces ne dépasseront point la portée d'une pression morale. Soyez fermes contre une ingérence illicite et en même temps, dans un mouvement magnanime, promettez à vos sujets de les rendre égaux devant la loi et capables de protester contre la violence et les abus du pouvoir. Vous aurez acquis ainsi des droits incontestables à être soutenus et secourus par l'Europe entière.

Ces idées devront se reproduire, du moins en termes vagues et généraux, dans les firmans qui seront sensés accorder de nouveaux privilèges aux rayahs chrétiens de toutes les religions. Elles auront le sort du Hatti-chérif de ghulhané, objet de haine pour les musulmans et d'amère dérision pour les chrétiens.

Sans ajouter en conséquence plus d'importance qu'ils ne méritent à ces actes souverains dont la rédaction se fera, selon toute probabilité, à l'hôtel de l'ambassade britannique, je n'y ai vu qu'un seul côté réellement dangereux pour le culte Orthodoxe, c'est le projet d'insérer dans les nouveaux firmans une clause qui confirmerait uniquement *les privilèges spirituels* du Clergé et qui fait deviner l'arrière-pensée de le frustrer du peu de droits civils et de propriété qu'il possède. Cette prévision m'a imposé le devoir d'adresser à la Porte avant mon départ une note d'avertissement dont j'ai l'honneur de joindre ci-près la copie.

Recevez, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération.

Menchikoff.

Арх. Мин. Ин. дѣлъ.

Приложение № 144.

Traduction du projet d'une note de la Porte proposée au Prince Menchikoff, remise confidentiellement par le fils de Rechid-Pacha, au nom de son père, le 8/20 mai 1853.

C'est avec une grande peine qu'on a vu les expressions alléguées par Son Altesse le prince Menchikoff dans ses communications écrites et verbales, que la Sublime Porte se montre soupçonneuse et méfiante pour les intentions bienveillantes de Sa Majesté l'Empereur.

Le haut degré de confiance de Sa Majesté le Sultan envers Son Auguste Allié et voisin l'Empereur est chose évidente et les qualités distinguées et les principes de modération de l'Empereur ne peuvent que l'augmenter. Je me fais en conséquence l'honneur de déclarer que le plus grand désir de mon Maître et Souverain c'est de perpétuer et de consolider les relations amicales heureusement existantes entre les deux hautes Cours.

Pour en venir aux immunités religieuses des moines et des églises grecques, il est de la haute dignité de la Sublime Porte de veiller à ce que les immunités de direction spirituelle accordées du temps des illustres ancêtres de Sa Majesté le Sultan et que Sa Majesté a daigné maintenir et confirmer, ne soient point altérées tant pour le présent que pour l'avenir, et qu'elles soient toujours maintenues en vigueur. Il est également conforme à la règle observée par la Sublime Porte envers ses sujets que les moines grecs ne soient point exclus de toute immunité spirituelle *) qui, à l'avenir, pourrait être accordée aux autres chrétiens sujets de l'Empire. Ce n'est donc pas sans une grande peine qu'on voit que des doutes même puissent s'élever relativement à ces intentions constantes du gouvernement Impérial.

Quoiqu'il en soit, le firman suprême remis cette fois-ci au patriarcat grec et contenant la confirmation des immunités spirituelles, doit être compté aussi comme une nouvelle preuve de ces généreuses intentions et la publication de ce firman doit inspirer la confiance. Je crois enfin de mon devoir d'exposer qu'on aura soin à tout jamais d'éloigner tout motif de soupçons pour ce qui a rapport à la religion professée par Sa Majesté l'Empereur.

Pour ce qui concerne les assurances futures qu'il ne sera pas apporté de changement dans les Sanctuaires de Jérusalem, la Sublime Porte promet officiellement de n'y rien faire sans que les gouvernements français et russe en aient avis. A ce sujet une note officielle a été remise aussi à l'ambassade de France.

Quant à la construction d'une église et d'un hôpital russes à Jérusalem, chose qui dépend de l'autorisation Impériale, ainsi que pour ce qui concerne les immunités particulières des moines russes, la Sublime Porte est prête et disposée à conclure un Sénéd après délibération.

En communiquant par Ordre Suprême cette détermination à Votre Altesse, je saisis cette occasion favorable pour lui offrir les assurances de ma haute considération.

Госуд. Аpx., Разр. XI, д. № 1226.

*) Ordinairement en pareil cas les Turcs emploient les mots *immunités religieuses* (imhazat mezhabié ou dinié), ici ils ont mis *immunités spirituelles* (imhazat rohanié) ce qui réduirait le clergé au simple privilège d'exercer le service Divin, sans qu'il y ait question d'église et d'autres établissements pieux, ni de leurs droits et exemptions.

Приложение № 145.

La note adressée à la Porte en date du 6/18 mai 1853.

Le soussigné ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies a eu l'honneur de recevoir la notification de la Sublime Porte en date du 3/15 mai. Elle est loin de répondre aux espérances que lui avait fait concevoir l'accueil bienveillant et les gracieuses paroles de Sa Majesté le sultan.

En réponse à trois notes consécutives que le soussigné a eu l'honneur de remettre au cabinet ottoman, et qui, appuyées de ses explications verbales avec les ministres de la Sublime Porte, n'ont pu laisser aucun doute sur les intentions désintéressées de son Auguste Maître, il n'a reçu que des assurances évasives et illusoire.

Les deux firmans destinés à clore le débat sur les Saints-Lieux de Jérusalem ne sauraient, vu les précédents, offrir la garantie que désire l'Empereur. La promesse isolée d'étendre à nos sujets les privilèges dont jouissent à Jérusalem les pèlerins et les établissements des autres nations, ne confirmerait qu'un droit incontestable dont l'exercice seul réclamait la sanction souveraine.

La Sublime Porte en repoussant avec méfiance les vœux de l'Empereur en faveur du culte orthodoxe greco-russe, a manqué aux égards dus à un auguste et ancien allié. Elle n'a fait qu'ajouter ainsi un nouveau grief à ceux dont le soussigné avait l'ordre de réclamer le redressement, et justifier les sérieuses appréhensions du gouvernement Impérial pour la sécurité et le maintien des droits antiques de l'Eglise d'Orient. L'identité du culte, ce lien séculaire cimenté par les besoins et les intérêts réciproques des deux pays autant que par leur position géographique, au lieu d'être le gage d'une amitié solide, devient de la sorte, par une erreur déplorable dans la pensée du gouvernement ottoman, la cause permanente d'une attitude blessante pour la Russie.

Son Altesse le ministre des affaires étrangères vient encore de se rendre auprès du soussigné l'organe de propositions qu'il est d'autant moins à son pouvoir d'accepter avec les réserves qui s'y attachent, qu'elles ne font que reproduire celles qu'il a dû rejeter antérieurement, et que le projet de séparer et de graduer dans leur forme les actes qui les contiendront, impliquerait évidemment l'idée de ne rendre strictement obligatoire que celui qui concerne l'établissement d'un hospice russe à Jérusalem. Son Altesse Rechid-pacha en faisant pressentir qu'une note responsive devait encore être discutée au conseil sur la base de ses mêmes propositions, et n'ayant pas en outre voulu en préciser les termes, le soussigné n'y voit qu'un nouveau moyen dilatoire qui ne peut changer en rien ces déterminations.

L'ensemble de communications de la Sublime Porte ayant ainsi convaincu le soussigné de l'inutilité de ses efforts pour amener sur l'objet de ses réclamations une entente satisfaisante et conforme à la dignité de son Auguste Maître, il se voit dans l'obligation de déclarer:

qu'il considère sa mission comme terminée;

que la cour impériale ne saurait, sans déroger à sa dignité et sans s'exposer à de nouvelles offenses, continuer d'avoir une légation à Constantinople et entretenir sur l'ancien pied ses relations politiques avec le gouvernement ottoman; qu'en conséquence et en vertu des pleins pouvoirs dont le soussigné est muni, il quittera Constantinople en emmenant avec lui tout le personnel de la Légation Impériale, à l'exception du directeur de la chancellerie commerciale, qui, avec les employés qui lui sont adjoints, continuera à gérer les affaires de navigation et de commerce, et à protéger les intérêts des sujets russes et l'expédition de leurs bâtiments;

qu'il regrette profondément de devoir prendre cette détermination, mais qu'après avoir rempli fidèlement les ordres de l'Empereur en soumettant à la délibération de la Sublime Porte les propositions les plus conciliantes, les plus équitables et les plus conformes aux véritables intérêts de l'empire ottoman, et avoir acquis la pénible certitude que le cabinet de Sa Majesté le sultan n'était point disposé à les accueillir et à y faire droit, il s'acquitte d'un dernier devoir en rejetant toute la responsabilité des conséquences qui pourrait surgir sur le cabinet ottoman, qui semble avoir pris à tâche de faire naître une grave mésintelligence entre les deux empires;

que le refus d'une garantie pour le culte orthodoxe greco-russe devra désormais imposer au gouvernement impérial la nécessité de la chercher dans sa propre puissance;

qu'ainsi toute atteinte portée au *status quo* de l'Eglise d'Orient et à son intégrité, sera considérée par l'Empereur comme l'équivalent d'une infraction à l'esprit et à la lettre des stipulations existantes, et comme un acte hostile à la Russie qui imposerait à Sa Majesté l'obligation de recourir à des moyens que dans sa constante sollicitude pour la stabilité de l'empire ottoman et par son amitié sincère pour Sa Majesté le sultan, et celle qu'il a professé pour son auguste père, l'Empereur a toujours eu à cœur d'écarter.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 146.

Dernière phase de la négociation, remise d'un projet de note à Rechid-Pacha.

La note de la Porte du 6/18 mai dont j'avais prévu la remise entre mes mains par une note de rupture et que je joins ci-près en copie, m'a été communiquée officieusement par le fils de Rechid-pacha. Elle ne fait que justifier par son contenu ma résolution arrêtée à l'avance de ne point l'accepter.

Officiellement tout était terminé entre la Porte et moi, et la rupture consommée. Cependant le désir qu'avait Rechid-pacha de renouer la négociation rompue et la démarche tentée par le chargé d'affaires d'Autriche qui vint au nom de plusieurs de ses collègues et sur l'invitation de lord Redcliffe me prier

de revenir s'il était possible sur ma résolution me portèrent à consentir à un nouveau délai et à une dernière concession. Je fis dire à Rechid que je pourrais me contenter de la note ci-jointe en copie. Rechid qui n'ose désormais faire un pas, dire une parole sans le consentement de lord Redcliffe, avoua à un organe confidentiel, dont je le tiens, qu'il allait prendre les ordres de l'ambassadeur d'Angleterre. Il fit venir le drogman anglais et le supplia de plaider sa cause auprès de son chef. „Mettez-moi aux pieds de lord Redcliffe, s'écria-t-il, suppliez-le de consentir, représentez-lui notre position, c'est lui qui par sa résistance nous pousse dans l'abîme, car la guerre nous menace, c'est à lui de nous en tirer; déjà l'on commence à trouver qu'il est allé déjà trop loin. Un parti russe pourrait se former et l'influence de l'ambassadeur ne pourrait qu'y perdre“.

J'apprends que des circulaires ont été adressées par la Porte aux agents turcs à l'étranger pour leur annoncer la rupture de nos relations avec transmission de toutes les pièces échangées dans le cours de la négociation. D'autres circulaires sont également préparées pour être adressées aux gouverneurs de province en leur enjoignant d'avoir à veiller avec le plus grand soin sur les intérêts des sujets russes qui se trouveraient dans leur résidence.

Agrééz, etc.

P. S. Trois heures après-midi. Je reçois à l'instant par voie confidentielle l'avis que lord Stratford a envoyé son secrétaire M. Alison à Rechid-pacha pour lui déclarer que le projet de note que j'avais communiqué comme dernière limite d'arrangement a la valeur d'un traité et que dans cette forme mes propositions sont inacceptables. Je puise dans la même source le renseignement suivant: un conseil des représentants européens est invité à se réunir par l'ambassadeur d'Angleterre pour délibérer. Le dernier délai étant plus qu'expiré, je fais chauffer mon bateau à vapeur pour me diriger à Odessa.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. 1226.

Приложение № 147.

Projet de la note que le Prince Menchikoff proposa à la Porte de lui adresser; c'est la dernière demande faite par le Prince.
8/20 mai 1853.

La Sublime Porte, après l'examen le plus attentif et le plus sérieux des demandes qui forment l'objet de la mission extraordinaire confiée à l'ambassadeur de Russie, prince Menchikoff, et après avoir soumis le résultat de cet examen à Sa Majesté le Sultan, se fait un devoir pressé de notifier par la présente à Son Altesse l'ambassadeur la décision Impériale émanée à ce sujet par un irade suprême en date du... (date musulmane et chrétienne). Sa Majesté le Sultan voulant donner à son auguste allié et ami l'empereur de Russie un

nouveau témoignage de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux Etats, plaçant en même temps une entière confiance dans les intentions constamment bienveillantes de Sa Majesté Impériale pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire Ottoman, a daigné apprécier et prendre en sérieuse considération les représentations franches et cordiales dont l'ambassadeur de Russie s'est rendu l'organe en faveur du culte orthodoxe d'Orient professé par son auguste allié ainsi que par la majorité de Leurs sujets respectifs.

Le soussigné a en conséquence reçu l'ordre de donner, par la présente note, l'assurance la plus solennelle au gouvernement de Russie, que représente auprès de Sa Majesté le Sultan Son Altesse le prince Menchikoff, sur la sollicitude invariable et les sentiments généreux et tolérants qui animent Sa Majesté le Sultan pour la sécurité et la prospérité dans ses Etats, du clergé, des églises et des établissements religieux du culte chrétien d'Orient.

Afin de rendre ces assurances plus explicites, préciser d'une manière formelle les objets principaux de cette haute sollicitude, corroborer par des éclaircissements supplémentaires que nécessite la marche du temps, le sens des articles qui, dans les traités antérieurs conclus entre les deux puissances, ont trait aux questions religieuses, et prévenir enfin à jamais toute nuance de malentendu et de désaccord à ce sujet entre les deux gouvernements, le soussigné est autorisé par Sa Majesté le Sultan à faire les déclarations suivantes :

1) Le culte orthodoxe d'Orient, son clergé, ses églises et ses possessions, ainsi que ses établissements religieux, jouiront dans l'avenir sans aucune atteinte, sous l'égide de Sa Majesté le Sultan, des privilèges et immunités qui leur sont assurés *ab antiquo*, ou qui leur ont été accordés à différentes reprises par la faveur Impériale, et dans un principe de haute équité participeront aux avantages accordés aux autres rites chrétiens, ainsi qu'aux légations étrangères accréditées près la Sublime Porte, par convention ou disposition particulière.

2) Sa Majesté le Sultan ayant jugé nécessaire et équitable de corroborer et d'expliquer son firman souverain revêtu du Hatti-Houmayen le 15 de la Lune de Rébioul-Akhir 1268 (16 février 1852) par son firman souverain du 26 Redjib 1269 (23 avril, 5 mai 1853), et d'ordonner en sus par un autre firman de même date la réparation de la coupole du temple de St-Sépulcre, ces deux firmans seront textuellement exécutés et fidèlement observés dans l'avenir, pour maintenir à jamais le statu quo actuel des sanctuaires possédés par les Grecs, exclusivement ou en commun avec d'autres cultes. Il est entendu que cette promesse s'étend également au maintien de tous les droits et immunités dont jouissent *ab antiquo* l'Eglise Orthodoxe et son Clergé, tant dans la ville de Jérusalem qu'en dehors, sans aucun préjudice pour les autres communautés chrétiennes.

3) Pour le cas où la cour Impériale de Russie en ferait la demande, il sera assigné une localité convenable, dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par les ecclésiastiques russes et d'un hospice pour les pèlerins, indigents ou malades, lesquelles fondations seront sous la surveillance spéciale du consulat-général de Russie en Syrie et en Palestine.

4) On donnera les firmans et les ordres nécessaires à qui de droit et aux patriarches grecs pour l'exécution de ces décisions souveraines, et on s'entendra ultérieurement sur la régularisation des points de détail qui n'auront pas trouvé place tant dans les firmans concernant les Lieux-Saints de Jérusalem que dans la présente notification. Le soussigné, etc.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 148.

**Князь Меншиковъ — Турецкому Министру Иностранныхъ дѣлъ,
9/21 мая 1853 г. Буюкъ-Дере.**

Au moment de quitter Constantinople, le soussigné, ambassadeur de Russie, a appris que la Sublime Porte manifestait l'intention de proclamer une garantie pour l'exercice des droits spirituels dont se trouve investi le clergé de l'Eglise d'Orient, ce qui se fait rendait douteux le maintien des autres privilèges dont il jouit.

Quel que puisse être le motif de cette détermination, le soussigné se trouve dans l'obligation de faire connaître à Son Altesse Monsieur le ministre des Affaires Etrangères, qu'une déclaration ou tel autre acte qui tendrait, tout en maintenant l'intégrité des droits purement spirituels du culte orthodoxe d'Orient, à invalider les autres droits, privilèges et immunités accordés au culte et à son clergé depuis les temps les plus anciens et dont ils jouissent aujourd'hui, serait considéré par le cabinet impérial comme un acte hostile à la Russie et à sa religion.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1226.

Приложение № 149.

**Изъ донесенія Канцлеру — нашего повѣреннаго въ дѣлахъ въ
Константинополь Озерова отъ 14/26 мая 1853 г. объ отъѣздѣ
изъ Константинополя миссіи, по приказанію Князя Меншикова.**

Dans une visite que j'ai faite à lord Redcliffe avant-hier à l'occasion de la fête de la Reine, je ne me suis pas arrêté, Monsieur le Comte, à lui dire ouvertement toute ma pensée sur les conseils qui ont été donnés à la Porte dans un moment où il s'agissait pour elle de rompre avec la Russie. J'ai trouvé l'ambassadeur d'Angleterre abattu et profondément découragé et au lieu de me répondre avec son ardeur ordinaire, il s'efforçait de se disculper, en me prouvant, qu'il n'avait fait que partager l'opinion générale des Turcs et des Européens sur nos demandes et pour ces derniers, s'était appuyé de l'accord qui avait régné entre lui et ses principaux collègues. Il essaya de me sonder

sur l'éventualité d'une ambassade turque à St-Pétersbourg, ainsi que sur les moyens qu'il y aurait de sortir de la difficulté par un arrangement qui pourrait avoir, selon lui, la forme d'un traité si nous consentions à en élarger les garanties générales demandées pour le culte. Le temps des expédients est passé, lui répondis-je sèchement. C'est à notre Auguste Maître à décider de la réparation qui Lui est due pour la nouvelle preuve de malveillance que Lui a donnée le gouvernement Ottoman. En repoussant la juste et généreuse sollicitude de l'Empereur pour le culte dont il est le défenseur naturel, la Porte a dévoilé l'intention d'y porter atteinte. Elle a été encouragée à persévérer dans son aveuglement. Mais ce n'est qu'une rivalité d'influence poussée à l'excès qui a pu chercher un danger pour la Turquie dans une parole Auguste, prononcée dans l'intérêt de douze millions de chrétiens. Cette méfiance haineuse en peut être partagée par les gouvernements de l'Europe, et isolée, comme opinion personnelle, comme parti pris de contrecarrer l'action d'un cabinet ami sincère et constant de la Turquie, elle ne pourrait que céder devant les graves et incalculables conséquences d'un conflit sérieux entre les deux Etats limitrophes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1246.

Приложение № 150.

Императоръ Николай — Князю Варшавскому.

Царское Село. 17/29 мая 1853 г.

Благодарю, любезный отецъ командиръ, за письмо отъ 12/24; покуда собирался тебѣ отвѣчать, вчера утромъ прибылъ отъ кн. Меншикова роковой фельдъегеръ. Князь доноситъ, что не успѣлъ въ требуемомъ, благодаря интригамъ Страдфоръ Каннинга, онъ воротился въ Одессу и велѣлъ миссию за нимъ слѣдовать! — Итакъ, вотъ плоды образа дѣйствій, на который я такъ неохотно согласился, бывъ впередъ увѣренъ, что ни къ чему не приведетъ и только прибавитъ важности неуспѣху по торжественности, данной посылкѣ Меншикова. Ежели бы, какъ я хотѣлъ, поступили мы, какъ Австрійцы, *страшая*, вѣроятно, имѣли бы тотъ же успѣхъ, что они. — Послѣдствіемъ — война. Однако, прежде чѣмъ приступить къ дѣйствіямъ, занявъ Княжества, — дабы всѣмъ доказать, сколько я до крайности желаю избѣгать войны, — рѣшаюсь послать требованіе послѣднее туркамъ удовлетворить меня въ 8-дневный срокъ, ежели нѣтъ, то объявляю войну. Сходно условленному съ тобой образу дѣйствій, хочу прежде ограничиться занятіемъ Княжествъ, и безъ боя, ежели турки къ намъ не выйдутъ на лѣвый берегъ Дуная. Такъ буду ждать, что занятіе это произведетъ. Ежели они поддадутся, требовать буду *сверхъ того* части издержекъ по вооруженію и до того не покину Княжествъ. Но, буде турки будутъ упорствовать, съ своей стороны велю блокировать Босфоръ и брать турецкія суда

въ Черномъ морѣ; и предложу Австрiи, съ своей стороны, занять Эрцеговину и Сербiю. Ежели и это не подѣйствуетъ, тогда полагаю объявить независимость Княжествъ, Сербiи и Эрцеговины — и тогда врядъ ли Турецкая Имперiя устоитъ; и, вѣроятно, будутъ вездѣ бунты христіанъ, и настанетъ послѣдній часъ Оттоманской Имперiи. — Переходить Дунай не намѣренъ; развѣ Имперiя рушится, да и тогда скорѣе пошлю флотъ, для чего держу его въ готовѣ, и 13-я и 14-я дивизiи остаются въ сборѣ въ Севастополь и Одессѣ. — Покуда хочу полагать, что Каннингъ дѣйствовалъ по своему, не согласно данной ему инструкціи отъ своего правительства, что скоро откроется (?). Но ежели и правительство одобряетъ его дѣйствiя, то это было бѣ величайшее вѣроломство. Но и это меня не остановитъ; буду итти своимъ путемъ по долгу моего убѣжденiя, какъ надо достоинству Россiи. Желаю вручить команду 4-го и 5-го корпусовъ кн. Горчакову; вели ему *сейчасъ* ѣхать сюда, ежели здоровъ, чтобъ я съ нимъ о всемъ здѣсь условился, что успѣемъ до возможнаго полученiя рѣшительнаго *да или нѣтъ* изъ Царьграда.

Сколько все это мнѣ на старости прискорбно, отгадаешь; желалъ бы кончить жизнь въ покоѣ!

Смотрю гвардію; прекрасно учатся; видѣлъ 6 бат. маршевыхъ во 2-й корпусъ; всѣ порядочны, два отличны; на дняхъ и послѣднихъ увижу; жаль, что и у нихъ холера. — Жена тебѣ кланяется, а я душевно обнимаю. Навѣки Твой искренно доброжелательный

Н.

Княгинѣ цѣлую руку.

Собств. Его Величества Библ.

Приложеніе № 151.

Баронъ Брунновъ — Князю Меншикову, 5/17 мая 1853 г., № 197.
Лондонъ.

Получено на Одесскомъ рейдѣ 26 мая 1853 г.

Я имѣлъ честь получить почтеннѣйшее отношеніе Вашей Свѣтлости отъ 13/25 апрѣля, и въ одно время поступили сюда депеши лорда Редклифа того же числа.

Сколько я могу судить о содержанiи оныхъ, по словеснымъ объясненiямъ англійскихъ министровъ, посоль раздѣляетъ предложенiя наши на двѣ части.

Первая заключаетъ въ себѣ статьи, относящiяся до разрѣшенiя вопроса о Святыхъ Мѣстахъ.

Вторая, основанная на постановленiяхъ Кайнарджскаго трактата, служить къ подтвержденiю и распространенiю нашего покровительства на православные народы, подвластные Портѣ Оттоманской.

Что касается до перваго разряда, посоль признаеть справедливость нашихъ требованій и надѣется, что старанія, имъ употребляемая, склоняють турецкихъ министровъ, равно какъ и французскаго посла, къ соглашенію на предложенія Вашей Свѣтлости.

На тотъ конецъ онъ совѣтовалъ Дивану приступить немедленно къ составленію фирмановъ и сопроводить оныя нотою, дающей намъ обезпеченіе въ точномъ исполненіи сего обязательства.

Въ разсужденіи же статей, относящихся до покровительства нашего вообще въ пользу народовъ, исповѣдующихъ православную вѣру, онъ находитъ, что, по силѣ сего постановленія, Императорское посольство наше въ Царьградѣ приобрѣло бы вліяніе, предосудительное для власти султана.

Наконецъ, онъ доноситъ, что Вы изволили, Милостивый Государь, прочесть ему проектъ составленной Вами конвенціи, и вкратцѣ излагаетъ примѣчанія, сообщенныя имъ Вашей Свѣтлости, на содержаніе оной.

Въ разговорѣ съ англійскими министрами по сему предмету я замѣтилъ:

„что препровожденіе фирмановъ при нотѣ отнюдь не соотвѣтствовало справедливымъ требованіямъ Императорскаго Двора. Султанъ, нарушивъ данное имъ Государю Императору слово, обязанъ доставить за то Его Императорскому Величеству должное удовлетвореніе. Оно состоитъ въ заключеніи формальнаго акта, имѣющаго силу трактата, и, слѣдовательно, внушеніе лорда Редклифа о пользѣ ноты, взамѣнъ конвенціи, по моему мнѣнію, останется тщетнымъ“.

На сіе министръ Иностранныхъ дѣлъ отвѣчалъ мнѣ, что, сколько ему извѣстно, подписаніе акта, относящагося единственно до постановленія о Святыхъ Мѣстахъ, не могло бы дать повода къ дальнѣйшему затрудненію; но что замѣчанія посла касаются въ особенности до статей о покровительствѣ нашемъ въ пользу единовѣрцевъ нашихъ, подвластныхъ Портѣ.

Въ отвѣтъ на сіе я далъ почувствовать лорду Кларендону, что онъ не можетъ судить о точномъ смыслѣ статей, содержаніе коихъ до сихъ поръ ему неизвѣстно. Во всякомъ дипломатическомъ актѣ многое зависить отъ выраженій. Слѣдовательно, толкованіе о конвенціи, о которой дѣло идетъ, показалось мнѣ совершенно напраснымъ, пока сужденія наши основаны на однихъ слухахъ и догадкахъ.

Вмѣстѣ съ тѣмъ я не упустилъ поставить на видъ министру Иностранныхъ дѣлъ слѣдующее замѣчаніе: покровительство, простираемое всѣми державами на единовѣрцевъ своихъ въ Турціи, происходитъ отъ того, что по всеобщему чувству европейскихъ народовъ нельзя предоставить на произволъ турокъ святость церквей и ненарушимость христіанской вѣры въ мусульманской странѣ. Сія истина служила основаніемъ существующихъ договоровъ, на которые ссылаются Австрія и Франція. Подъ вліяніемъ того же народнаго чувства Россія, при заключеніи Кайнарджскаго трактата, ознаменовала участіе, постоянно оказанное Императорскимъ дворомъ въ пользу исповѣдующихъ православную вѣру.

Руководствуясь тѣмъ же чувствомъ, великобританское правительство, хотя и безъ письменныхъ обязательствъ, защищаетъ не только соотечественниковъ своихъ, но и протестантовъ вообще противъ всякаго угне-

тенія въ Турціи. Правило сіе принято всѣми державами. Оно введено въ общее употребленіе, и потому нельзя удивляться, если Императорскій кабинетъ для предупрежденія будущихъ недоразумѣній считаетъ необходимо нужнымъ подкрѣпить вновь то законное покровительство, которое Россія всегда оказывала единовѣрцамъ своимъ, и существованіе коего служитъ наиболѣе всего къ сохраненію тишины и порядка внутри Турецкой Имперіи.

Не оспаривая основательности сихъ разсужденій вообще, лордъ Кларендонъ сдѣлалъ, однакожь, на оныя слѣдующее возраженіе: по мнѣнію его, есть различіе между вліяніемъ Австріи и Франціи на латинцевъ, и то покровительство, которое Россія распространяетъ на православныхъ народовъ, подвластныхъ Турціи, ибо народонаселеніе латинцевъ весьма ограничено, тогда какъ православная вѣра исповѣдуются 12-ю милліонами турецкихъ подданныхъ.

Возраженіе сіе дало мнѣ поводъ замѣтить, съ моей стороны, что чѣмъ сильнѣе народонаселеніе грековъ, тѣмъ лаче нельзя предать жребіе ихъ на произволь турокъ, безъ постоянной и бдительной защиты. Само собою разумѣется также, что Россія одна не можетъ отказаться отъ сего покровительства по тому только уваженію, что въ ономъ нуждается большинство христіанъ въ Турціи. Если такъ, латинцы, по незначительному ихъ числу, имѣли бы преимущество передъ большинствомъ; а таковое заключеніе было бы явно противно добродушію.

Разговоры наши прекратились по обыкновенію. Каждый изъ насъ остался при своемъ мнѣніи, не убѣждая другого. Между тѣмъ я удостоившись въ томъ, что лордъ Редклифъ, какъ я уже полагалъ, употребляетъ старанія свои къ устраниенію новаго обязательства, по силѣ коего Порты расширила, такъ сказать, кругъ дѣйствій Императорской миссіи въ пользу Православной церкви. Но, сколько я могу судить по словамъ министра Иностранныхъ дѣлъ, я имѣю причину думать, что посолъ не отсвѣтовалъ бы Дивану согласиться на конвенцію, имѣющую единственной цѣлью окончательное постановленіе о порядкѣ вещей относительно Святыхъ Мѣстъ.

По крайней мѣрѣ развязка сія соотвѣтствовала ожиданіямъ и видамъ Великобританскаго кабинета. Желанія его, если я не ошибаюсь, сосредоточиваются въ нижезложенныхъ соображеніяхъ:

1) доводить ходъ настоящихъ переговоровъ къ наискорѣйшему концу, дабы продолжительное пребываніе чрезвычайнаго нашего посольства въ Царьградѣ не произвело волненія въ умахъ и не окончилось происшествіемъ, дающимъ намъ поводъ къ дѣятельному заступленію во внутреннія дѣла Турціи;

2) доставить Императорскому двору нѣкоторое благовидное удовлетвореніе, дабы предупредить опасеніе явнаго разрыва между нами и Портою Оттоманскою;

3) имѣть въ виду, что сіе удовлетвореніе намъ дано было безъ явнаго обиженія Франціи, для устраниенія дальнѣйшихъ замѣшательствъ въ Востокѣ;

4) употребить надлежащую предосторожность, дабы новое обязательство, нами возлагаемое на Оттоманскую Порту, не было слишкомъ оскорбительно для достоинства султана, ни предосудительно для независимости его власти. Въ семъ отношеніи Великобританское министерство смотритъ

болѣе на невыгодное впечатлѣніе, которое конвенція наша произведетъ на англійскую публику, чѣмъ на настоящій вредъ, который она нанесетъ Турціи. Вашей Свѣтлости извѣстно, что все зависитъ здѣсь отъ общаго мнѣнія. Слѣдовательно, министры имѣютъ въ виду наиболѣе всего, чтобы рѣшеніе предстоящаго вопроса въ Востокѣ не сдѣлало ему подрыва въ глазахъ публики. Руководствуясь также симъ чувствомъ, лордъ Редклифъ, конечно, употребитъ всевозможное стараніе, дабы уступленія, сдѣланныя намъ со стороны Порты, показались *здѣсь* маловажными. На тотъ конецъ онъ, по всей вѣроятности, торговаться будетъ, сколько онъ можетъ, въ особенности о выраженіяхъ и формѣ. Посему онъ предпочитаетъ ноту конвенціи. Министры раздѣляютъ сію мысль съ тѣмъ, однакоже, различіемъ, что главное попеченіе ихъ стремится къ ускоренію развязки дѣла, тогда какъ посоль, по внушенію самолюбія и спорливости его нрава, забавляется мелочнымъ толкомъ о подробностяхъ, ведущихъ только къ напрасному протяганію переговоровъ. Великобританское министерство повторяемо предложило послу спѣшить къ концу, но, къ сожалѣнію моему, оно предоставляетъ ему судить о лучшихъ средствахъ достиженія сей цѣли, не стѣсняя его опредѣлительными предписаніями. Изъ сего происходитъ то неудобство, что посоль сдѣлается руководителемъ мнѣнія кабинета, тогда какъ надлежало ему быть исполнителемъ данныхъ инструкцій!

Въ такомъ положеніи вещей правительство остается теперь въ совершенной неизвѣстности на счетъ окончательнаго рѣшенія, къ коему доведутъ дѣйствія посла! Моя надежда въ томъ, что Вы умѣли, Милостивый Государь, воспользоваться уже его самолюбіемъ, какъ я заключаю изъ разныхъ обстоятельствъ, и сколько я его знаю, я полагаю, что сія есть главная пружина, удачнымъ движеніемъ коей возможно дать полезное направленіе его упрямству.

Съ совершеннымъ почтеніемъ и преданностью честь имѣю быть,
Милостивый Государь, Вашей Свѣтлости покорнѣйшій слуга

Баронъ Брунновъ.

Гос. Арх., Разр. XI, д. № 1236.

Приложение № 152.

La lettre du Chancelier à Réchid-Pacha, Ministre des affaires étrangères de la Porte en date de St-Petersbourg le 19 mai 1853.

L'empereur mon Auguste Maître vient d'être informé que son ambassadeur a dû quitter Constantinople à la suite du refus péremptoire de la Porte de prendre vis-à-vis de la cour Impériale de Russie le moindre engagement propre à la rassurer sur les intentions protectrices du gouvernement ottoman à l'égard du culte et des églises orthodoxes en Turquie.

C'est après un séjour infructueux de trois mois, après avoir épuisé, de vive voix et par écrit, tout ce que la vérité, la bienveillance, l'esprit de conciliation pourraient lui dicter; c'est enfin après avoir cherché à ménager tous les scrupules mal fondés et toutes les susceptibilités de la Porte par les modifications successives, auxquelles il avait consenti dans les termes et la forme des garanties qu'il était chargé de demander, que le prince Menchikoff a dû prendre la détermination que l'Empereur apprend avec peine, mais que Sa Majesté n'a pu qu'approuver pleinement.

Votre Excellence est trop éclairée pour ne pas prévoir les conséquences de l'interruption de nos relations avec le gouvernement de Sa Hautesse. Elle est trop dévouée aux intérêts véritables et permanents de son souverain et de son Empire pour ne pas éprouver de profonds regrets en présence des événements qui peuvent éclater, et dont la responsabilité pèsera toute entière sur ceux qui les provoquent.

Aussi en adressant aujourd'hui cette lettre à Votre Excellence, je n'ai d'autre but que de la mettre à même, tant qu'elle le peut encore, de rendre un très important service à son souverain. Mettez encore une fois, Monsieur, sous les yeux de Sa Hautesse la situation réelle des choses; la modération et la justice des demandes de la Russie; la très grave offense que l'on fait à l'Empereur en opposant à ses intentions si constamment amicales et généreuses une méfiance sans motif et de refus sans excuse.

La dignité de Sa Majesté, les intérêts de son Empire, la voix de la conscience ne lui permettent pas d'accepter des procédés pareils, en retour de tous ceux qu'Elle désire encore avoir pour la Turquie. Elle doit chercher à en obtenir la réparation et à se prémunir contre leur renouvellement à l'avenir.

Dans quelques semaines ses troupes recevront l'ordre de passer les frontières de l'empire, non pas pour faire la guerre au sultan—guerre qu'il répugne à Sa Majesté d'entreprendre contre un souverain qu'Elle s'est toujours plu à considérer comme un allié sincère et un voisin bien intentionné—mais pour avoir des garanties matérielles jusqu'au moment où, ramené à des sentiments plus équitables, le gouvernement ottoman donnera à la Russie les sûretés morales qu'elle a demandées en vain depuis deux ans par ses représentants à Constantinople, et en dernier lieu par son ambassadeur.

Le projet de note que le prince Menchikoff a formulé avant son départ et qu'il vous a remis, se trouve entre vos mains. Que Votre Excellence se hâte, après avoir obtenu l'assentiment de Sa Hautesse le sultan, de signer cette note, sans variante, et de la transmettre au plus tard dans huit jours à notre ambassadeur à Odessa, où il doit se trouver encore.

Je souhaite vivement que, dans ce moment décisif, le conseil que j'adresse à Votre Excellence avec la confiance que ses lumières et son patriotisme m'inspirent soit apprécié par Elle comme par ses collègues du divan, et que dans l'intérêt de la paix, que nous devons être tous également désireux de conserver, il soit suivi sans hésitation ni retard.

Госуд. Арх., Разр. XI, д. № 1227.

Приложение № 153.

Copie d'une lettre de Rechid-Pacha au Chancelier de l'Empire,
en date de Constantinople, le 4/16 juin 1853.

Je me suis empressé de mettre sous les yeux de Sa Majesté mon Auguste Maître la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 mai dernier.

Sa Majesté le Sultan a toujours montré en toute occasion les plus grands égards pour Sa Majesté l'Empereur de Russie, qu'il considère comme son Allié sincère et comme un voisin bien intentionné. La Sublime Porte, ne mettant nullement en doute les intentions généreuses de l'Empereur, a ressenti un profond chagrin de l'interruption des relations, survenue malheureusement, parce qu'on n'a pas bien compris peut-être l'impossibilité réelle où elle se trouvait à propos de la question soulevée par le prince Menchikoff de consigner dans un engagement diplomatique les privilèges religieux accordés au rit grec. Toutefois elle éprouve la consolation de voir que pour sa part elle n'a nullement contribué à amener un semblable état des choses. En effet, le gouvernement ottoman a montré, dès le principe, les meilleures dispositions et toutes les facilités relativement à toutes les questions que le prince Menchikoff était chargé de régler, d'après les ordres de l'Empereur. Et même, dans une question aussi délicate que celle des privilèges religieux de l'Eglise Grecque, s'inspirant encore de ses sentiments pacifiques et ne refusant pas les assurances qui pouvaient faire disparaître et réduire à néant tous les doutes qui auraient pu s'élever à cet égard, la Porte espérait surtout de la sagesse reconnue du prince Menchikoff que cet ambassadeur se montrerait satisfait du projet de note, qui lui avait été transmis en dernier lieu, et qui contenait toutes les assurances demandées. Quoiqu'il en soit, ce fait regrettable s'est produit.

Il est vrai que Son Altesse le prince Menchikoff a la seconde fois abrégé la minute de Sénéde qu'il avait donnée d'abord, et en donnant à la fin un projet de note, il a fait quelques changements, soit dans les termes, soit dans la rédaction et le titre de la pièce; mais le sens d'un engagement s'y trouvait toujours. Et comme cet engagement diplomatique ne peut s'accorder ni avec l'indépendance du gouvernement ottoman, ni avec les droits de son autorité souveraine, on ne saurait donner aux motifs d'impossibilité réelle, présentés sur ce point par la Sublime Porte, le nom de refus et faire de cela une question d'honneur pour Sa Majesté l'Empereur de Russie.

De plus, si on se plaint de cette impossibilité, en l'attribuant à un sentiment de défiance, la Russie, en ne tenant aucun compte de toutes les assurances offertes de la manière la plus solennelle par la Sublime Porte et en déclarant qu'il était indispensable de les consigner dans un acte ayant force d'engagement, ne donne-t-elle pas plutôt une preuve patente de son manque de confiance envers le gouvernement ottoman? Et celui-ci n'a-t-il pas, à son tour, le droit de s'en plaindre?

Toutefois il s'en remet pour répondre sur ces deux points à la haute justice si connue de Sa Majesté l'Empereur de Russie, ainsi qu'à la haute raison et aux sentiments éminemment pacifiques de Votre Excellence que chacun d'ailleurs a pu reconnaître et apprécier.

Sa Majesté le Sultan, par un Firman Impérial revêtu de son auguste *Hatti-cherif*, vient de confirmer de nouveau les privilèges, droits et immunités dont les religieux et les Eglises du rit grec jouissent ab antiquo.

La Sublime Porte n'hésitera jamais à maintenir et à donner les assurances contenues et promises dans le projet de note remis au prince Menchikoff peu avant son départ. La dépêche reçue de la part de Votre Excellence parle de l'intention de faire passer les frontières aux troupes russes. Cette déclaration est incompatible avec les assurances de paix et de bon vouloir de Sa Majesté l'Empereur. Elle est, en vérité, si contraire à ce que l'on est en droit d'attendre de la part d'une puissance amie que la Sublime Porte ne saurait comment l'accepter.

Les préparatifs militaires et les travaux de défense ordonnés par la Porte, ainsi qu'elle l'a déclaré officiellement aux puissances, ne sont donc nécessités que par les armements considérables de la Russie; ils ne constituent qu'une mesure purement défensive. Le gouvernement du Sultan, n'ayant aucune intention hostile contre la Russie, exprime le désir que les anciennes relations, que Sa Majesté regarde comme si précieuses et dont les avantages sont si nombreux et si manifestes pour les deux parties, soient rétablies dans leur état primitif.

J'espère que la Cour de Russie appréciera avec un sentiment de confiante considération les intentions sincères et loyales de la Sublime Porte, et tiendra compte de l'impossibilité réelle où elle se trouve de déférer aux désirs qui lui ont été exprimés. Que cette impossibilité soit appréciée, comme elle mérite de l'être, et la Sublime Porte, je puis l'assurer à Votre Excellence, n'hésitera pas à charger un ambassadeur extraordinaire de se rendre à St-Petersbourg pour y renouer les négociations et chercher, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de Russie, un accommodement qui, tout en étant agréable à Sa Majesté, serait tel que la Porte pourrait l'accepter, sans porter aucune atteinte, soit aux bases de son indépendance, soit à l'autorité souveraine de Sa Majesté le Sultan.

Votre Excellence peut tenir pour certain que, pour ma part, j'appelle ce résultat de tous mes vœux. J'aime à croire que de son côté, il en est de même.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Син. кн. Англ. п., ч. I, стр. 310. Гос. Арх., Разр. XI, д. 1226.

Приложение № 154.

Донесение Балабина—Озерову 24 мая/5 июня 1853 г. Пера. № 4.

Нота Порты Оттоманской представителямъ Франціи, Англии и Пруссии отъ 25 мая (н. ст.) 1853 года.

Bien que la question des Saints-Lieux qui formait un des objets de la mission de Son Altesse le prince Menchikoff, ambassadeur extraordinaire de Russie, ait été résolue à la satisfaction de toutes les parties, le prince a mis en avant relativement au culte et au clergé grecs des prétentions qui sont d'une toute autre nature.

Il est de l'honneur de la Sublime Porte de préserver dans le présent et dans l'avenir de toute atteinte les immunités religieuses, ainsi que les droits et privilèges accordés sous les règnes précédents et confirmés par Sa Majesté le Sultan régnant au clergé, aux églises et aux monastères des sujets Ottomans qui professent la religion grecque, et de même que l'on n'a jamais songé d'y apporter la moindre restriction, l'on n'a jamais non plus mis en doute les intentions amicales et loyales de Sa Majesté l'Empereur de Russie envers la Sublime Porte. Mais stipuler avec un gouvernement étranger par un Sénéd (acte obligatoire) sous forme de convention ou par une note, ou déclaration ayant la même force et valeur, les droits, privilèges et immunités (quand même ce ne serait que pour la religion, le culte et l'église) en faveur d'une communauté nombreuse, sujette du gouvernement, cela touche aux droits d'indépendance et aux bases gouvernementales, de la Puissance qui s'engage, et il est fort aisé de démontrer que cela n'est nullement à comparer à quelques concessions faites par d'anciens traités.

Cependant les faits ont été exposés au prince Menchikoff avec toute franchise et loyauté, et en outre on s'est montré parfaitement disposé à donner les assurances propres à dissiper les craintes conçues à l'égard des immunités de toutes sortes du culte que professe personnellement Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

Mais malheureusement cela n'a pas mené à une entente entre les deux parties, et la Sublime Porte regrette vivement que le prince ait poussé les choses jusqu'à rompre ses rapports officiels et quitter son poste.

La Sublime Porte ne nourrit aucune intention hostile à l'auguste Cour de Russie, son vœu le plus ardent au contraire est de resserrer, encore plus que par le passé, les liens d'amitié qui lui sont chers et précieux, par la reprise des rapports officiels. Elle espère donc que Sa Majesté l'Empereur, vu son caractère d'équité bien connu, ne voudra pas ouvrir, sans motif, la voie des hostilités, et que les principes constants de Sa Majesté Impériale, dont l'univers entier est témoin, ne lui permettront pas des démarches en opposition avec les assurances positives qu'Elle a données aux Augustes cours de l'Europe. Mais comme il est de fait que le prince a rompu ses rapports et quitté son poste, comme dans cet intervalle la Sublime Porte n'a nullement été assurée que la guerre n'aurait pas lieu, tandis que l'on voit les grands préparatifs

militaires de terre et de mer faits par la Russie dans les endroits rapprochés de l'Empire Ottoman, la Sublime Porte, tout en n'ayant aucune intention hostile, se voit obligée cependant, par prudence et par précaution, d'aviser aussi à quelques préparatifs, et il a été résolu qu'à partir de ce jour, des dispositions militaires et de défense seront prises, et le gouvernement Ottoman espère que les hautes cours signataires du Traité de 1841 lui donneront raison à cet égard. En m'acquittant, par ordre Souverain, de cette communication, je saisis cette occasion pour vous offrir... (signé) Moustapha Rechid.

Арх. Мин. Иностр. дѣль.

Приложение № 155.

Circulaire.

St-Petersbourg, le 30 mai/11 juin 1853.

La mission de Monsieur le Prince Menchikoff en Turquie ayant déjà donné lieu aux rumeurs les plus exagérées, rumeurs auxquelles son départ et l'interruption de rapports qui s'en est suivie ne feront sans doute qu'ajouter encore, je crois devoir Vous transmettre à ce sujet quelques renseignements généraux pour Vous servir à rectifier les fausses données qui pourraient s'être répandues dans le pays où Vous résidez.

Je crois superflu de Vous dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la prétention que les journaux nous ont prêtée de réclamer soit un nouvel agrandissement de territoire, soit un règlement plus avantageux de notre frontière Asiatique, soit le droit de nomination ou de révocation des Patriarches de Constantinople, soit enfin tout autre Protectorat religieux tendant à dépasser celui que nous exerçons traditionnellement de fait et de droit en Turquie, en vertu de nos traités antérieurs. Vous connaissez assez la politique de l'Empereur pour savoir que Sa Majesté ne veut pas la ruine et la destruction de l'Empire Ottoman sauvé par Elle-même à deux reprises; qu'au contraire Elle a toujours regardé et regarde encore le *status quo* actuel, comme la meilleure combinaison possible à interposer entre tous les intérêts Européens qui ne manqueraient pas de se heurter de front en Orient, si le vide venait à s'y faire; et que, quant à la protection du culte Greco-Russe en Turquie, nous n'avons pas besoin, pour en surveiller les intérêts, d'autres droits que ceux que nous assurent nos traités, notre position, l'influence résultant de la sympathie religieuse qui existe entre 50 millions de Russes du rit Grec et la grande majorité des sujets Chrétiens du Sultan, influence séculaire, influence inévitable, parce qu'elle est dans les faits et non dans les mots, influence que l'Empereur a trouvée toute faite en montant sur le trône et à laquelle il ne saurait, par déférence pour les injustes soupçons qu'elle éveille, renoncer sans abandonner le glorieux héritage de Ses Augustes Prédécesseurs.

C'est Vous dire combien ont peu de fondement tous les bruits semés au sujet de la mission du Prince Menchikoff, laquelle n'a jamais eu d'autre objet que l'arrangement de l'affaire des Lieux-Saints.

Il serait, M, trop long de Vous retracer en détail l'histoire de toutes les phases par lesquelles elle a passé depuis l'année 1850. Cette question, nous avons la conscience de ne l'avoir point soulevée les premiers. Nous savions trop combien elle était grosse de conséquences pour la paix de l'Orient, peut-être même pour la paix du monde. Nous n'avons cessé, dès son origine, d'appeler l'attention sérieuse des grands Cabinets sur la position qu'elle nous ferait, sur les graves éventualités qui en devaient naître; et le développement successif qu'elle a pris en amenant enfin la crise actuelle, n'a que trop justifié nos tristes prévisions. Il suffira pour le moment de Vous rappeler qu'à la suite des premières concessions obtenues par la France en faveur des Latins à Jérusalem au détriment des privilèges séculaires accordés aux Grecs, l'Empereur, voyant chaque jour la partialité évidente de la Porte pour les Latins l'entraîner à des concessions de plus en plus graves pour les droits et intérêts du culte Oriental, se trouva dans l'obligation d'adresser sur ce sujet une lettre amicale, mais sérieuse au Sultan. Les résultats de cette démarche furent, d'abord l'appel d'une Commission exclusivement composée d'Oulémas Turcs qui s'occupa d'un arrangement propre à concilier les prétentions réciproques; puis, après de longs pourparlers, une lettre responsive du Sultan à l'Empereur annonçant la solution définitive de la question et renfermant les promesses les plus solennelles sur le maintien des anciens droits octroyés par la Porte aux Communautés Grecques. Un Firman qui renfermait les détails de cet arrangement nous fut en même temps communiqué. En tête de ce Firman, un Hatti-Shérif autographe du Sultan reconnaissait et consacrait de la manière la plus formelle les actes antérieurs accordés aux Grecs à différentes époques, renouvelés par le Sultan Mahmoud et confirmés par le Souverain actuel.

Bien que cette lettre et ce Firman fussent conçus dans un esprit et dans des termes qui s'écartassent quelque peu du strict *status quo* que nous nous étions toujours attachés à maintenir, cependant ces pièces ayant paru à l'Empereur satisfaisant jusqu'à un certain point à Sa juste sollicitude pour les intérêts et les immunités du culte Greco-Russe à Jérusalem, un désir de conciliation, porta Sa Majesté à les accepter. Elle en prit acte de manière à leur donner la valeur d'une transaction solennelle et définitive.

En présence de ces documents catégoriques, officiellement communiqués à la suite d'une longue et pénible négociation, le Gouvernement Impérial était certes fondé à considérer comme à jamais clos un débat dont sa modération avait réussi à écarter les dangers et qui laissait les Latins en possession de nouveaux avantages. Vous savez que malheureusement il n'en a point été ainsi.

Je serais entraîné trop loin, si je relatais ici tous les actes de faiblesse, de tergiversation et de duplicité qui ont signalé la conduite des autorités Ottomanes, lorsqu'il s'est agi d'accomplir les engagements pris à notre égard, et de procéder à Jérusalem, suivant les formes d'usage à la promulgation, à l'enregistrement et à l'exécution du Firman. Envoyé à cet effet dans la ville Sainte, selon l'assurance explicite qu'en avait reçue notre mission à Constan-

tinople, le Commissaire Turc, une fois sur les lieux, osa déclarer à notre Consul qui insistait sur la lecture et l'enregistrement du Firman, qu'il n'avait point connaissance de cet acte, et qu'il n'en était fait aucune mention dans ses instructions. Bien que plus tard, sur nos réclamations, le Firman ait fini par être lu et enregistré à Jérusalem, il ne l'a été qu'avec des restrictions blessantes pour le culte Oriental. Mais pour ce qui est de l'acte même, si l'on en excepte l'accomplissement de ces simples formalités, les dispositions principales en ont été ouvertement transgressées. L'infraction la plus flagrante en a été la remise aux mains du Patriarche Latin de la clef de la porte principale de l'Eglise de Bethléem. Cette remise était contraire aux termes précis du Firman. Elle heurtait profondément le Clergé et toute la population du rit Greco-Russe, parce que, suivant les idées accréditées en Palestine, la possession de la clef semble impliquer à elle seule celle du temple tout entier. Le Gouvernement Turc constatait ainsi aux yeux de tous, contre son propre intérêt même, la suprématie qu'il accorde à un autre rit que celui auquel est soumise la majorité de ses sujets.

Un pareil oubli des promesses les plus positives, consignées dans la lettre du Sultan à l'Empereur; un manque de foi aussi patent, aggravé encore par les procédés et par le langage dérisoire des conseillers de Sa Hautesse, étaient certes de nature à autoriser notre Auguste Maître, blessé dans Sa dignité, dans Sa confiance amicale, dans Son culte et dans les sentiments religieux qui Lui sont communs avec Ses peuples, à demander sur-le-champ une satisfaction éclatante. Sa Majesté l'aurait pu faire, si, comme L'en accuse sans cesse une opinion faussée dans ses sources, Elle ne cherchait que des prétextes pour renverser l'Empire Ottoman. Mais Elle ne l'a point voulu. Elle a préféré obtenir cette satisfaction par les voies d'une négociation pacifique. Elle S'est efforcée encore une fois d'éclairer le Souverain de la Turquie sur ses torts envers nous, comme envers ses propres intérêts, d'en appeler à sa sagesse des fautes de son Ministère; et c'est dans ce but qu'Elle a envoyé le Prince Menchikoff à Constantinople.

Sa mission avait deux objets, toujours relatifs à l'affaire des Lieux-Saints:

1^o. Négocier, à la place du Firman que l'on avait mis à néant, un nouvel arrangement qui, sans enlever aux Latins ce qu'ils venaient d'obtenir en dernier lieu (car nous voulions éviter de placer, en exigeant ce retrait, la Porte Ottomane vis-à-vis de la France précisément dans la fausse position où elle était placée vis-à-vis de nous), expliquât au moins ces concessions de manière à leur ôter l'apparence d'une victoire remportée sur le culte Greco-Russe, et rétablît, moyennant quelques compensations légitimes, l'équilibre rompu aux dépens de ce dernier.

2^o. Corroborer cet arrangement par un acte authentique qui pût nous servir à la fois de réparation pour le passé, de garantie pour l'avenir.

Cette première partie de la mission de notre Ambassadeur Extraordinaire, fort difficile et fort épineuse en elle-même, en ce qu'il s'agissait de mettre d'accord les droits et les intérêts réciproques, mais contradictoires de la Russie et de la France, nous croyons y avoir apporté un extrême esprit de conciliation, dispositions auxquelles, nous aimons à le dire, le Gouvernement Français a répondu de son côté. Après de longues discussions, elle venait enfin de

porter fruit, et le résultat en a été la rédaction de deux nouveaux Firmans obtenus sans opposition de la part de l'Ambassadeur de France.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, la question à négocier présentait encore une autre face. Obtenir un arrangement n'était pas tout. Sans un acte qui le validât, qui nous offrît la garantie que les nouveaux Firmans seraient à l'avenir exécutés et religieusement observés dans leur principe et leurs conséquences, il est évident que ces documents après la flagrante violation de celui qui les avait précédés, ne pouvaient avoir à nos yeux plus de valeur réelle que celui-ci. Cette garantie, l'Empereur y attachait d'autant plus d'importance, qu'elle constituait au fond la seule et unique réparation qu'il demandât après l'outrage fait à Sa dignité par le manque de foi de la Porte Ottomane, après surtout les circonstances qui l'avaient rendu encore plus patent.

Le Prince Menchikoff fut chargé de chercher à l'obtenir moyennant une convention qu'il signerait avec le Gouvernement Turc. De traité, proprement dit, il n'en a jamais été question.

On s'est récrié hautement contre la forme de cette convention, comme portant atteinte en principe aux droits de Souveraineté du Sultan; comme nous conférant de fait, au nom de la religion, un droit d'ingérence perpétuelle dans les affaires intérieures de la Turquie. Nous croyons qu'on se crée là un fantôme, qu'on se préoccupe de craintes dont le fondement est plus spécieux que réel.

En *principe*, une convention ou même un traité pareil n'auraient rien d'insolite; et nous ne comprenons pas, en quoi ils seraient plus attentatoires aux droits d'autonomie souveraine du Sultan que les capitulations ou autres actes que possèdent déjà en Turquie la France et l'Autriche. Car, en *principe seulement*, c'est-à-dire en ce qui concerne l'indépendance du Sultan, il importe peu qu'un acte s'applique à tel ou tel nombre plus ou moins considérable de ses sujets en faveur desquels s'exercerait un droit de protection étrangère. La garantie par traité assurée dans un autre Etat aux intérêts d'une communion étrangère a été usuelle de tout temps. A l'époque de la Réforme, par exemple, des Etats, même de grands Etats Catholiques, ont conclu avec d'autres des traités ou conventions par lesquels ils garantissaient chez eux à la communion Protestante certains privilèges, franchises et immunités, en sorte que même aujourd'hui la position civile de cette communion y repose encore sur ces bases, sans que pour cela les Etats qui ont donné pareille garantie, se soient crus lésés dans leurs droits souverains ou dans leur indépendance politique. A plus forte raison, en principe, de tels actes peuvent-ils être conclus avec un Etat Musulman, dont les sujets Chrétiens ont souffert et souffrent encore tant de fois, non seulement dans leurs immunités, mais dans leurs propriétés et dans leur existence.

Quant au *fait* en ce qui nous concerne, la chose existe déjà, et la forme d'une convention que nous avons proposée n'offrirait rien de nouveau en matière de protection religieuse. Le Traité de Kaynardji, par lequel la Porte s'engage à protéger constamment dans ses Etats la religion Chrétienne et ses églises, implique pour nous suffisamment un droit de surveillance et de remontrance. Ce droit se trouve établi derechef, et plus clairement encore spécifié dans le Traité d'Andrinople, qui a confirmé toutes nos transactions antérieures. Celle de Kaynardji date de l'année 1774. Voilà donc, de fait, près

de 80 ans que nous possédons par écrit le droit même que l'on nous conteste, et dont on regarde la mention qui en serait faite aujourd'hui comme devant apporter une révolution toute nouvelle dans nos rapports avec la Porte Ottomane, en nous conférant la souveraineté effective de l'immense majorité de ses sujets. Certes, durant ce laps de temps, si nous avions été disposés à en abuser, comme d'incurables défiances le supposent, les occasions ne nous auraient pas manqué, dans les derniers temps surtout, où l'Europe livrée à l'anarchie, où les Gouvernements impuissants contre la discorde intérieure, étaient absorbés ou distraits par les révolutions de l'Occident et laissaient en Orient libre carrière aux vues ambitieuses qu'on nous prête. Si nous avions les intentions qu'on se plaît à nous supposer, aurions-nous attendu pour les mettre à exécution que la paix fût rétablie en Europe? Aurions-nous disposé nos forces de manière à en offrir à nos voisins le secours moral ou matériel? Aurions-nous travaillé avec zèle, comme nous l'avons fait, à réconcilier nos Alliés, à écarter tout ce qui pouvait nuire à l'union intime des Puissances? Au contraire, nous aurions cherché à perpétuer leur désaccord. Nous aurions laissé les Gouvernements Européens se débattre entre eux ou avec leurs peuples en révolte, et profitant de leurs embarras, nous aurions volé sans obstacle au but de ce qu'on persiste à nommer notre politique envahissante. Aujourd'hui que l'ordre social s'est heureusement raffermi partout, et que les Etats rassis sur leurs bases peuvent disposer plus librement de leur action comme de leurs forces, le moment serait étrangement choisi pour suivre une pareille politique.

Encore une fois, en principe et en fait, une Convention avec la Porte dans l'intérêt de nos coreligionnaires n'a rien de nouveau. Elle ne nous offrirait nul avantage que nous ne possédions depuis longtemps, et dont nous n'eussions pu faire abus si nos intentions étaient telles qu'on le suppose. Si nous sommes forts, nous n'en avons pas besoin. Si nous sommes faibles, -- un pareil acte ne nous rendrait pas plus à craindre. Cela est si vrai que nous n'aurions jamais songé à en faire la proposition à propos de la question spéciale des Lieux-Saints, si la Porte ne nous avait obligés, par l'oubli de ses promesses antérieures, à tâcher de la lier plus étroitement au maintien du *status quo* des sanctuaires de la Palestine; si, quand nous avons réclamé contre les concessions faites à notre détriment, elle ne nous avait donné pour excuse qu'en ce qui concerne les Lieux-Saints la France avait un traité, et que la Russie n'en avait pas.

Au reste, M, nous n'avons jamais fait d'une Convention proprement dite la condition *sine qua non* de notre accommodement avec la Porte. Tout en remettant sous cette forme au Prince Menchikoff, lors de son envoi à Constantinople, la minute des stipulations qu'il aurait à négocier, il lui avait été laissé pleine et entière latitude non seulement de les modifier dans leurs termes, mais aussi de les obtenir sous telle autre forme quelconque à laquelle répugneraient moins les susceptibilités de la Porte ou de la diplomatie étrangère. C'est d'après cette autorisation que notre négociateur arrivé sur les lieux et ayant pu se convaincre des obstacles que rencontrait notre projet de Convention, s'est borné à demander sous le nom de Séned un acte plus en rapport avec les usages orientaux et moins conforme aux idées solennelles qu'implique d'ordinaire le mot de Convention dans le droit public Européen. Deux clauses étendues de ce premier projet de Séned par les-

quelles nous demandions, non pas comme on l'a prétendu, le droit de confirmer l'élection du Patriarche de Constantinople, mais simplement le maintien des immunités ecclésiastiques et des avantages temporels accordés *ab antiquo* par la Porte aux quatre Patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi qu'aux Métropolitains, Evêques et autres chefs spirituels de l'Eglise Orientale, ayant soulevé de trop graves objections, le Prince Menchikoff n'a point refusé de supprimer entièrement ces deux clauses. Il en est résulté un second projet de Sénéd, sur l'acceptation duquel il a longtemps insisté. Enfin, au dernier moment, la Porte persistant à rejeter toute espèce d'engagement qui porterait une forme bilatérale et synallagmatique quelconque, notre Ambassadeur dans l'esprit de ses instructions avait été jusqu'à déclarer que si la Porte voulait accepter et signer immédiatement une note telle que celle dont Vous trouverez ci-joint le projet textuel, il consentirait lui-même à se contenter d'un pareil document, et à le considérer comme réparation et garantie suffisante.

Voilà donc quel était, au moment où le Prince Menchikoff a quitté Constantinople, le véritable *ultimatum* posé par le Cabinet Impérial; et c'est sur le retard qu'a mis la Porte à accepter la pièce en question que notre négociateur a enfin levé l'ancre pour Odessa et interrompu nos rapports diplomatiques avec le Gouvernement Ottoman.

Ce qu'il a cédé successivement sur la forme et le fond de nos propositions même, il l'a cédé également sur le terme originellement fixé pour leur admission. Il lui avait été prescrit après une longue et stérile attente de demander à la Porte une réponse définitive dans le terme de trois jours, et, quoique cette réponse conséquemment eut dû lui être donnée dès le 8 mai n. st., ce n'est pourtant que le 21 qu'il a quitté Constantinople.

Après trois mois consécutifs de laborieuse négociation, ayant ainsi épuisé jusqu'aux dernières concessions possibles, l'Empereur Se voit désormais forcé d'insister péremptoirement sur l'acceptation pure et simple du projet de note. Toujours mû néanmoins par les considérations de patience et de longanimité qui l'ont guidé jusqu'ici, Il laisse à la Porte un nouveau sursis de huit jour pour se décider; après quoi quelque effort qu'il en coûte à Ses dispositions conciliantes, Il Se verra bien forcé d'aviser aux moyens de Se procurer par une attitude plus prononcée, la satisfaction qu'Il a vainement essayé d'obtenir jusqu'ici par des voies pacifiques.

Ce n'est pas sans un vif et profond regret qu'Il adoptera cette attitude. Mais à force d'aveuglement et d'obstination on aura voulu Le pousser dans une situation où la Russie aculée, pour ainsi dire, à l'extrême limite de la modération, ne pourrait plus céder d'un pas qu'au prix de sa considération politique.

Veillez, M, communiquer ces faits au Gouvernement auprès duquel Vous êtes accrédité, en portant à sa connaissance la pièce importante qui sert d'annexe à cette dépêche. Nous le prions d'y vouer sa plus sérieuse attention; car c'est elle qui forme en ce moment le nœud gordien de la question; le nœud que nous ne demandons encore qu'à délier pacifiquement, mais qu'on semble avoir pris à tâche de vouloir nous forcer à rompre. En soumettant notre *ultimatum* au jugement impartial des Cabinets, nous leur laissons à décider si, après les torts si graves dont la Porte s'est rendue cou-

pable envers nous, après qu'elle nous a donné tant de causes de ressentiment légitime, il était possible de se contenter d'une moindre satisfaction. L'examen consciencieux de notre projet de note prouvera que, dépouillé de toute forme de traité ou même de contrat synallagmatique, il n'a rien qui soit contraire aux droits de Souveraineté du Sultan, rien qui implique de notre part les prétentions exagérées que nous prête une défiance aussi injurieuse pour nous qu'elle est peu justifiée par nos actes antérieurs. Cet examen suffira, nous l'espérons, pour faire évanouir les faux bruits répandus sur nos exigences hautaines, et pour montrer que si le rejet des derniers moyens d'accommodement que nous proposons pour résoudre les difficultés qui nous ont été suscitées dans l'affaire des Lieux Saints, amène des complications compromettantes pour la paix, ce n'est pas sur nous que la responsabilité en devra peser aux yeux du monde.

Recevez, M., etc.

Арх. Мин. Ин. дѣль. Карт. С. 1853.

Приложение № 156.

Число частей войскъ къ 1 Января 1853 г.

Название войск.	У Б Р О Ф С П С Н О Е И Р П Р И									У Ъ М Т Р Н С В Р П Е С М									Примечания.						
	Дивизия	Прил. 1	Пехоты	Стрелков.	Механиз. бронет.	Батальон	Отряды	Штабы	Роты	Каваль.	Дивизия	Батальон	Штабы	Полк.	Дротин.	Артил.	Железн. дивизия	Батальон		Отряд	Штабы	Полк.	Каваль.		
Добровольцы.																									
Штабы	30	61	110	540	—	—	183	—	—	—	50	61	110	540	—	—	—	—	183	—	—	—	—	—	
Кавальерия	15	30	59	—	154	—	—	—	—	—	15	30	59	—	154	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Артиллерия	Пехота	8	26	—	—	—	106	127	—	—	8	26	—	—	—	106	127	—	—	164	192	—	—	—	
		Конная	2	7	—	—	—	—	20	322	—	2	7	—	—	—	—	—	—	—	29	242	—	—	—
Снаряды	Пехота		2	7	—	—	—	—	—	23	—	2	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—
		Конная	3	—	—	9	—	—	—	2421	—	3	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—
Итого	—		—	—	544	—	438	136	1164	—	—	—	—	—	—	142	156	780	1102	—	—	—	—	—	
Резервы и запаски.																									
Штабы	8	24	—	184	—	—	—	—	—	—	1	3	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	166	
Кавальерия	12	—	—	—	11	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—	—	48	
Артиллерия	Пехота	5	—	—	—	—	49	120	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	10	40	—	—	—	
		Конная	—	—	—	—	—	12	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	24	—	—	—
Снаряды	Пехота		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Конная	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—
Итого	—		—	—	190	—	116	60	220	—	—	—	—	—	—	19	25	13	64	—	—	—	—	—	
Импровиз.																									
Внутриполковые резервы	—	—	—	53	—	—	—	14	—	—	—	—	—	—	—	53	—	—	—	—	—	—	—	—	603
Местные артиллерийские резервы	—	—	—	—	—	—	—	—	62	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62
Оставшие артиллерийские резервы	—	—	—	—	—	—	—	—	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34
Партизанские подразделения	—	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
Инженерные резервы	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Итого	—	—	—	53	—	—	—	14	70	102	—	—	—	—	—	83	—	—	—	—	—	—	—	—	665
Вспомогательная.																									
Курсовые подразделения	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	124
Учебные и образовательные части	—	3	4	21	—	—	—	—	—	—	—	3	4	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Настоящие запасные части	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Капитальные части	—	5	—	214	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	138
Военно-работные части	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	131
Итого	—	—	—	471	—	—	14	24	—	—	—	—	—	—	—	45	—	—	—	15	24	—	—	—	255
Иррегулярная пехота	—	149	23	808	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	73	81	486	—	—	—	—	—	—	33
В С П Т О	—	—	—	857	—	1791	235	1612	—	—	—	—	—	—	—	657	964	175	1261	—	—	—	—	—	—

- 1) При 4-м Сибирском военном батальоне.
- 2) Подполковник при Гурьевском частном.
- 3) Не имеет права на отставку. Разрешение батальона в Гурьевской зоне.
- 4) Не имеет права на отставку. Разрешение батальона в Гурьевской зоне.
- 5) Подполковник при Конно-Пехотном батальоне.
- 6) Кадр резервных и запасных батальонов.
- 7) Кадр резервных артиллерийских подразделений 1-го и 2-го.
- 8) Подполковник при резервном батальоне.
- 9) Разрешен с запасом подполковник 1-го Конно-Пехотного дивизиона.
- 10) Кадр резервных и запасных подразделений 1-го Конно-Пехотного дивизиона.
- 11) 2 взвода и 3 отряда.
- 12) Роты и конно.

Приложеніе № 157.

Штаты арміи къ началу 1853 года.

	ВЪ ВОЕННОЕ ВРЕМЯ									
	Среднихъ					Нестроихъ				
	Средняя численность	Утр. офиц. званий	Мужская часть	Рядовая часть	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя, по болезни	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя, по болезни, по инвалидности	Формально оставшихся в строю	Допущенныхъ к строевой службе	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя
Средняя численность батальона артиллерийского резерва ²⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Резервный Кавказско-Артиллерийский полубатальон постоянного резерва ²⁶⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Сотни.</i>										
Артиллерийский сотенный батальон	23	86	27	820	1027	3	26	18	25	73
Резервный артиллерийский батальон ²⁷⁾ (съ Фрунженским полубатальоном)	73	86	87	920	1087	3	28	66	45	121
Полубатальон рот съ Фрунженским полубатальоном ²⁸⁾	4	26	6	230	256	—	6	185	4	186
1-й Кавказско-Артиллерийский дивизион ²⁹⁾	14	46	7	426	479	4	29	20	18	67
<i>Штабы.</i>										
Штабной артиллерийский корпус	1736	—	—	—	—	5	5	10	3	25 ³⁰⁾
Генеральский и артиллерийский штабной батальон	8	—	—	—	—	3	4	1	12	20
Кавказский дивизион	8	—	—	—	—	3	4	4	13	20
Артиллерийский штаб при артиллерийском корпусе	3	—	—	—	—	2	4	2	4	10
Кавказско-Артиллерийский штаб	3	—	—	—	—	3	2	3	4	9
Виньский артиллерийский штаб при артиллерийском корпусе	2	—	—	—	—	—	2	—	—	3
Штабной артиллерийский батальон	4	2	—	—	—	3	3	2	9	16
Кавказско-Артиллерийский батальон	4	1	—	—	—	4	3	2	10	17
Кавказский штаб корпуса	56	—	—	—	—	20	200	—	95	299
Штабной батальон Кавказского корпуса	8	—	—	—	—	3	4	—	11	15

	ВЪ МИРНОЕ ВРЕМЯ									
	Среднихъ					Нестроихъ				
	Средняя численность	Утр. офиц. званий	Мужская часть	Рядовая часть	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя, по болезни	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя, по болезни, по инвалидности	Формально оставшихся в строю	Допущенныхъ к строевой службе	Нестроихъ, вышедшихъ изъ строя
Средняя численность батальона артиллерийского резерва ³¹⁾	7	75	3	144	222	—	—	—	—	38
Резервный Кавказско-Артиллерийский полубатальон постоянного резерва ³²⁾	3	12	2	36	110	—	—	—	—	16
<i>Сотни.</i>										
Артиллерийский сотенный батальон	23	86	27	820	947	3	26	18	25	64
Резервный артиллерийский батальон ³³⁾ (съ Фрунженским полубатальоном)	73	86	87	920	1087	3	28	66	45	121
Полубатальон рот съ Фрунженским полубатальоном ³⁴⁾	4	26	6	230	256	—	6	185	4	186
1-й Кавказско-Артиллерийский дивизион ³⁵⁾	14	46	7	426	475	2	29	20	18	67
<i>Штабы.</i>										
Штабной артиллерийский корпус	1736	—	—	—	—	5	5	10	3	25 ³⁶⁾
Генеральский и артиллерийский штабной батальон	8	—	—	—	—	3	4	1	12	20
Кавказский дивизион	8	—	—	—	—	3	4	4	13	20
Артиллерийский штаб при артиллерийском корпусе	3	—	—	—	—	2	4	2	4	10
Кавказско-Артиллерийский штаб	3	—	—	—	—	3	2	3	4	9
Виньский артиллерийский штаб при артиллерийском корпусе	2	—	—	—	—	—	2	—	—	3
Штабной артиллерийский батальон	4	2	—	—	—	3	3	2	9	16
Кавказско-Артиллерийский батальон	4	1	—	—	—	4	3	2	10	17
Кавказский штаб корпуса	56	—	—	—	—	20	200	—	95	299
Штабной батальон Кавказского корпуса	8	—	—	—	—	3	4	—	11	15

²⁵⁾ Полубатальон, кроме старших офицеров, 1-й Кавказско-Артиллерийский полубатальон, Прис. В. ин. Мин. 1846 г., № 163 и 1846 г., № 85.
²⁶⁾ В. ин. Мин. 1865 г., № 19 фрунженского полубатальона артиллерийского.
²⁷⁾ Прис. Воеин. Мин. 1839 г., № 83.
²⁸⁾ Прис. Воеин. Мин. 1851 г., № 84.
²⁹⁾ Воеин. Собр. Зак., № XXV, ст. 25155, Высоч. указ. 24 Августа 1851 г.
³⁰⁾ Прис. Воеин. Мин. 1856 г., № 32, 1857 г., № 215.
³¹⁾ Прис. Воеин. Мин. 1841 г., № 107.
³²⁾ Прис. Воеин. Мин. 1845 г., № 108.
³³⁾ Прис. Воеин. Мин. 1850 г., № 32.
³⁴⁾ Прис. Воеин. Мин. 1850 г., № 32.

Приложение № 158.

1-я и 2-я гвардейскія дивизіи состояли каждая изъ 4-хъ гвардейскихъ полковъ, а 3-я — изъ двухъ гвардейскихъ и двухъ гренадерскихъ полковъ; кромѣ того, въ составъ гвардейскихъ дивизій входили: 1-й — л.-гв. Саперный баталіонъ, 2-й — Гвардейскій Экипажъ и 3-й — л.-гв. Финскій стрѣлковый баталіонъ.

Три гренадерскія дивизіи состояли каждая изъ трехъ гренадерскихъ и одного карабинернаго полковъ.

Армейскія дивизіи №№ 1—21 состояли каждая изъ двухъ пѣхотныхъ и двухъ егерскихъ полковъ. 22-я пѣх. дивизія состояла изъ 12-ти Финляндскихъ линейныхъ баталіоновъ, 23-я — изъ 10-ти Оренбургскихъ линейныхъ баталіоновъ и 24-я — изъ 15-ти Сибирскихъ линейныхъ баталіоновъ.

Дивизіи гвардейскія, гренадерскія и №№ 1—21 армейскія дѣлились на двѣ бригады, по 2 полка въ каждой. Въ каждой гренадерской дивизіи было 3 полка гренадерскихъ и одинъ карабинерный, который входилъ въ составъ второй бригады вторымъ полкомъ. Въ армейскихъ пѣхотныхъ дивизіяхъ было также по 2 бригады; первая бригада состояла изъ двухъ пѣхотныхъ, а вторая — изъ двухъ егерскихъ полковъ. 22-я дивизія дѣлилась на 2 бригады, по 6-ти баталіоновъ въ каждой; 23-я дивизія состояла также изъ двухъ бригадъ, по 5-ти баталіоновъ въ каждой; 24-я имѣла 3 бригады, изъ которыхъ въ 1-й было 6 баталіоновъ, во 2-й — 5 и въ 3-й — 4 баталіона. При 9-ти Сибирскихъ линейныхъ баталіонахъ этой дивизіи состояло по 2 орудія.

Кавказская гренадерская резервная бригада состояла изъ одного гренадерскаго и одного карабинернаго полковъ, по 4 баталіона въ каждомъ. Грузинскіе линейные баталіоны были сведены въ три отдѣльныя бригады, изъ коихъ въ 1-й было 7 баталіоновъ, во 2-й — 5 и въ 3-й — 6. Кавказскіе линейные баталіоны были сведены въ двѣ отдѣльныя бригады, при чемъ въ первой было 6, а во второй 7 баталіоновъ.

Приложение № 159.

Кавалерійскихъ дивизій было: 3 гвардейскихъ, 7 легкихъ кавалерійскихъ армейскихъ, 2 армейскихъ кирасирскихъ, 2 армейскихъ драгунскихъ и 1 резервная уланская. Нижегородскій драгунскій полкъ въ составъ дивизій не входилъ и былъ приданъ въ отдѣльности къ Кавказскому корпусу.

Гвардейскія дивизіи состояли: Кирасирская — изъ четырехъ гвардейскихъ кирасирскихъ полковъ; 1-я легкая — изъ полковъ л.-гв.: Конно-Гренадерскаго, Уланскаго и Гусарскаго и иррегулярныхъ частей л.-гв.: Казачьяго полка, Черноморскаго казачьяго дивизиона и Крымско-Татарскаго

эскадрона; 2-я легкая — изъ полковъ л.-гв.: Драгунскаго, Уланскаго Е. И. В. Вел. Кн. Наслѣдника Цесаревича, Гродненскаго гусарскаго и иррегулярныхъ частей л.-гв.: Атаманскаго полка и Уральскаго казачьяго дивизиона. Семь армейскихъ легкихъ кавалерійскихъ дивизій состояли каждая изъ двухъ уланскихъ и двухъ гусарскихъ полковъ, при чемъ уланскіе полки составляли первыя бригады, а гусарскіе полки — вторыя бригады въ каждой дивизіи. Обѣ армейскія кирасирскія дивизіи состояли каждая изъ 4-хъ армейскихъ кирасирскихъ полковъ. Двѣ армейскія драгунскія дивизіи состояли каждая изъ 4-хъ армейскихъ драгунскихъ полковъ. Резервная уланская дивизія состояла изъ 4-хъ *дѣйствующихъ* уланскихъ полковъ (резервною она была только по названію).

Приложение № 160.

Три гвардейскія пѣшія артиллерійскія бригады состояли каждая изъ 2-хъ батарейныхъ и одной легкой батареи (въ 3-ю гвардейскую артиллерійскую бригаду входили 2 гренадерскія батареи); эти бригады въ артиллерійскую дивизію соединены не были, а были приданы къ Гвардейскому корпусу. Всѣ три гвардейскія конныя батареи не соединялись ни въ бригады, ни въ дивизіи и входили также въ составъ Гвардейскаго корпуса.

Три гренадерскія артиллерійскія бригады (№№ 1, 2 и 3) состояли каждая изъ двухъ батарейныхъ и одной легкой батареи. Въ военное время въ составъ каждой изъ этихъ бригадъ входило еще по одной легкой батарее; въ мирное время эти три батареи были распущены и находились въ кадренномъ составѣ въ резервной артиллеріи. Кавказская гренадерская артиллерійская бригада состояла изъ двухъ батарейныхъ, 1-й легкой и 1-й горной батарей.

18 полевыхъ артиллерійскихъ бригадъ (№№ 1 — 18) были сведены въ 6 артиллерійскихъ дивизій (№№ 1 — 6), по 3 бригады въ каждой; первыя бригады въ каждой дивизіи состояли изъ 2-хъ батарейныхъ и 2-хъ легкихъ батарей, а вторыя и третьи бригады въ дивизіяхъ — изъ одной батарейной и трехъ легкихъ батарей. 19-я полевая артиллерійская бригада состояла изъ одной батарейной и трехъ легкихъ батарей; 20-я — изъ одной батарейной, двухъ легкихъ и одной горной батарей; 21-я — изъ одной батарейной, одной легкой и двухъ горныхъ батарей.

7 конно-артиллерійскихъ бригадъ состояли каждая изъ двухъ конно-легкихъ батарей.

Гренадерская артиллерійская дивизія состояла изъ трехъ гренадерскихъ и одной (№ 7-й) конно-артиллерійской бригадъ. 6 артиллерійскихъ дивизій (№№ 1 — 6) состояли каждая изъ трехъ полевыхъ и одной конно-артиллерійской бригадъ. Кавказская артиллерійская дивизія состояла изъ Кавказской гренадерской, 19-й, 20-й и 21-й полевыхъ артиллерійскихъ бригадъ. Двѣ конно-артиллерійскія дивизіи (№№ 1 и 2) состояли каждая изъ двухъ конно-батарейныхъ и четырехъ конно-легкихъ батарей.

Гренадерская, Кавказская и 6 артиллерійскихъ дивизій входили въ составъ корпусовъ соотвѣтствующихъ нумеровъ и названій. Конно-артиллерійскія дивизіи были приданы 1-му и 2-му резервнымъ кавалерійскимъ корпусамъ. Такимъ образомъ въ гренадерскомъ и шести армейскихъ пѣхотныхъ корпусахъ на каждую пѣхотную дивизію полагалась одна пѣшая, а на каждую кавалерійскую дивизію — одна конная артиллерійская бригада, т.-е. на каждый пѣхотный полкъ по одной пѣшей батареи, а на каждый кавалерійскій полкъ по $1/2$ конной батареи.

Всѣ батареи гвардейскія, гренадерскія и конныя имѣли 8-ми орудійный составъ и въ мирное и въ военное время, при чемъ въ мирное время были запряжены всѣ 8 орудій.

Всѣ полевыя пѣшія батареи шести армейскихъ корпусовъ полагались въ военное время въ 12-ти орудійномъ составѣ и дѣлились на 3 дивизиона, по 4 орудія въ каждомъ; въ мирное время онѣ имѣли запряженными 8 орудій; люди третьихъ дивизионовъ находились въ отпуску, а орудія со всею принадлежностью хранились въ складахъ и арсеналахъ.

Батареи Кавказской артиллерійской дивизіи имѣли разнообразный составъ: 5 батарейныхъ батарей имѣли по 12 орудій (легкихъ), 4 легкія батареи имѣли по 8 орудій (легкихъ), 1 легкая — 10 орудій (№ 3 — 8 легкихъ и 2 горныхъ), 2 легкія — по 12 орудій (8 легкихъ и 4 горныхъ, №№ 4 и 5), 4 горныя — по 14 горныхъ орудій. Въ мирное время батареинныя и легкія батареи содержались по числу людей и лошадей по 8-ми орудійному составу.

Такимъ образомъ, въ дѣйствующей артиллеріи орудія распредѣлялись слѣдующимъ образомъ:

	По мир- ному со- ставу.	По воен- ному со- ставу.	По мир- ному со- ставу.	По воен- ному со- ставу.
Всего орудій.				
<i>Въ пѣшей артиллеріи.</i>				
Въ каждой бригадѣ гвардейской пѣшей	24	24	72	72
„ 1-й, 2-й и 3-й гренадерскихъ бри- гадахъ	24	32	72	96
„ Кавказской гренадерской бригадѣ	46	46	46	46
„ каждой изъ 18-ти полевыхъ бригадъ (№№ 1—18) 6-ти пѣх. корпусовъ	32	48	576	864
„ 19-й полевой бригадѣ	42	42	42	42
„ 20-й „ „	46	46	46	46
„ 21-й „ „	48	48	48	48
<i>Въ конной артиллеріи.</i>				
Въ 3-хъ гвардейскихъ батареяхъ	24	24	24	24
„ конно-артиллерійскихъ бригадахъ	16	16	112	112
„ конно-артиллерійскихъ дивизіяхъ	48	48	96	96
Всего	—	—	1134	1446

Въ пѣшихъ батареяхъ не содержалось въ мирное время противъ штатовъ военнаго времени по 10-ти канонировъ на батарею, которые увольнялись въ безсрочный отпускъ. Взамѣнъ ихъ въ батареяхъ (8-ми орудіянаго состава) содержалось налицо по 10 фейерверкероу третьихъ (распушенныхъ) дивизионоу, такъ что общее число строевыхъ чиновъ въ батареяхъ въ военное и мирное время оставалось то же самое. Кромѣ того, въ безсрочномъ отпуску числились нижніе чины третьихъ дивизионоу: на каждую батарею 99 бомбардировъ и канонировъ и 2 барабанщика; для легкой батареи 2 барабанщика и 74 бомбардира и канонира ¹⁾).

Приложение № 161.

Подвижные и летучіе артиллерійскіе ²⁾ парки предназначались для снабженія войскъ снарядами, патронами, порохомъ и возили, кромѣ того, для себя лабораторный, мастерской и др. инструментъ и разныя запасныя вещи. Подвижной паркъ состоялъ изъ 120-ти парковыхъ повозокъ (четыреколесныхъ), въ которыхъ полагалось имѣть 7276 артиллерійскихъ снарядовъ, 537 пудовъ пороха и 410.400 патроноу (около 150 снарядовъ на каждое орудіе). Летучій паркъ состоялъ изъ 110-ти обыкновенныхъ зарядныхъ ящиковъ, въ которыхъ возилось 6612 снарядовъ и 84.780 патроноу.

Въ подвижныхъ паркахъ только часть артиллерійскихъ снарядовъ имѣлись снаряженными, для остальныхъ же были только матеріалы; въ летучихъ паркахъ всѣ снаряды полагалось имѣть въ готовомъ видѣ. Въ подвижныхъ паркахъ лошади въ мирное время не содержались вовсе, а покупались при мобилизации; парковые обозы и запасы хранились въ крѣпостяхъ.

Въ летучихъ паркахъ въ мирное время всегда содержалось нѣкоторое число лошадей, по усмотрѣнію высшаго начальства, а парковое имущество, обозъ и запасы были въ постоянной готовности.

При мобилизации подвижные парки обращались въ летучіе, которые предназначались для подвозки снарядовъ къ батареямъ и для слѣдованія за отрядами, удаленными отъ главныхъ силъ арміи.

Всего имѣлось 19 подвижныхъ и 2 летучихъ парковъ вышеописаннаго состава и 2 летучихъ парка меньшаго состава на Кавказѣ, по 40 зарядныхъ ящиковъ въ каждомъ.

Парки были соединены по 3 въ парковыя бригады, кромѣ двухъ Кавказскихъ летучихъ парковъ ³⁾ (№№ 19 и 21), которые въ парковыя бригады не соединялись, а входили въ составъ Кавказскаго корпуса. Парковыхъ бригадъ было 7—по одной на Гренадерскій и 6 пѣхотныхъ

¹⁾ Прик. Военн. Мин. 1849 г., № 85.

²⁾ Руководство для артилл. службы, изд. 1853 г., и распис. сухоп. войскъ. Всепод. отч. за 1852 г.

³⁾ Въ распис. сухоп. войскъ эти 2 парка названы подвижными запасными.

корпусовъ (№№ 1—6). Гвардія и резервныя войска не имѣли своихъ парковыхъ частей, а въ случаѣ надобности къ нимъ придавались парки выделенныя. Парковыя бригады назывались гренадерскою и по номерамъ соответствующихъ корпусовъ. Подвижныя парки имѣли общую нумерацію, соответствующую номерамъ трехъ гренадерскихъ и 20-ти полевыхъ артиллерійскихъ бригадъ. Парки №№ 16-й и 17-й шестой парковой бригады были летучіе и состояли при дѣйствующей арміи.

Каждый паркъ дѣлился на 2 дивизиона и 4 взвода. При каждомъ паркѣ имѣлась парковая рота.

Приложеніе № 162.

Составъ корпусовъ къ 1 Января 1853 г.

Гвардейскій пѣхотный.	}	1-я, 2-я и 3-я гвардейскія пѣхотныя дивизіи.	40 баталіоновъ.
		Л.-гв. Финскій стрѣлковый баталіонъ (при 3-й гвард. пѣхотной дивизіи).	13 батарей (100 ор.).
		Л.-гв. гарнизонный баталіонъ.	2 полуэскадрона.
		Л.-гв. саперный баталіонъ (при 1-й гвард. пѣх. див.).	3 команды.
		Гвардейскій экипажъ (при 2-й гвард. пѣх. див.).	Инвалидныя роты.
		1-я, 2-я и 3-я гвардейскія артиллерійскія бригады.	
		Л.-гв. конная артиллерія (съ дивизиономъ гвард. Донской батареи).	
		Гвардейская фуриштатская бригада (при полкахъ и батареяхъ).	
		Гвардейская инвалидная бригада (при полкахъ и батареяхъ).	
		Л.-гв. Жандармскій полуэскадронъ.	} Въ вѣдѣніи командующаго Импер. Главн. Квар- тирой.
Л.-гв. Кавказско-Горскій полуэскадронъ.			
Команда Кавказск. лин. казач. войска.			
Команда лезгинъ.			
Команда мусульманъ.			
Гвардейскій резервный кавалерійскій.	}	Гвардейская кирасирская дивизія.	68½ эскадроновъ.
		1-я и 2-я гвардейскія легкія кавалерійскія дивизіи.	
		Л.-гв. конно-піонерный дивизионъ.	
Гренадерскій.	}	1-я, 2-я и 3-я гренадерскія дивизіи.	38 баталіоновъ.
		7-я легкая кавалерійская дивизія.	32 эскадрона.
		Гренадерская артиллерійск. дивизія.	14 батарей (112 ор.).
		1-я, 2-я и 3-я гренад. арт. бригады.	1 команда.
		7-я конно-арт. бригада.	Фуриштатскіе батал.
		Гренадерскій стрѣлковый баталіонъ.	
Гренадерскій саперный баталіонъ.			
Жандармская команда.			
5 фуриштатскихъ баталіоновъ.			

пѣхотный.	1-й	1-я, 2-я и 3-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		1-я легкая кавалерійская дивизія.	32 эскадрона.
		1-я артлл. дивизія. { 1-я, 2-я и 3-я полевыя артлл. бригады.	14 батарей (112 ор.).
		1-я конно-артиллерійская бригада.	1 команда.
пѣхотный.	1-й	1-й стрѣлковый баталіонъ.	Фуриштатскіе батал.
		1-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуриштатскихъ баталіоновъ.	
пѣхотный.	2-й	4-я, 5-я и 6-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		2-я легкая кавалерійская дивизія.	32 эскадрона.
		2-я артлл. дивизія. { 4-я, 5-я и 6-я полевыя артлл. бригады.	14 батарей (112 ор.).
		2-я конно-артиллерійская бригада.	1 команда.
		2-й стрѣлковый баталіонъ.	Фуриштатскіе батал.
пѣхотный.	2-й	2-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуриштатскихъ баталіоновъ.	
пѣхотный.	3-й	8-я, 9-я и 10-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		3-я легкая кавалерійская дивизія.	32 эскадрона.
		3-я артлл. дивизія. { 7-я, 8-я и 9-я полевыя артлл. бригады.	14 батарей (112 ор.).
		3-я конно-артиллерійская бригада.	1 команда.
		3-й стрѣлковый баталіонъ.	Фуриштатскіе батал.
пѣхотный.	3-й	3-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуриштатскихъ баталіоновъ.	
пѣхотный.	4-й	10-я, 11-я и 12-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		4-я легкая кавалерійская дивизія.	32 эскадрона.
		4-я артлл. дивизія. { 10-я, 11-я и 12-я полев. артлл. бригады.	14 батарей (112 ор.).
		4-я конно-артиллерійская бригада.	1 команда.
		4-й стрѣлковый баталіонъ.	Фуриштатскіе батал.
пѣхотный.	4-й	4-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуриштатскихъ баталіоновъ.	
Состояли при дѣйствующей арміи.		Донскіе казачьи полки, №№ 3, 5, 8, 24, 25, 32, 33, 35.	1 баталіонъ.
		Кавказскій сводно-нерегулярный казачій полкъ.	2 эскадрона.
		Закавказскій конно-мусульманскій полкъ.	60 сотень.
		Сводный Учебный Донской казачій полкъ.	3 батарей (24 ор.).
		Донскія казачьи конно-артлл. батареи, №№ 1, 8 и 9.	2 запасныхъ парка.
		1-й резервн. сап. батал. (съ 3-мя понтонн. парками).	Инвалидныя роты.
		Дивизионъ Жандармскаго полка (2 эск.).	
		Подвижные запасные паркн 16-й и 17-й артлл. бригады.	
		Баталіонъ подвижнаго магазина.	
		Военно-работчія роты, №№ 8, 9 и 10.	
		Лабораторныя роты, №№ 2 и 3.	
Подвижная инвалидная рота № 26.			
Подвижной арсеналь № 2.			

5-й пѣхотный.	{	13-я, 14-я и 15-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		5-я легкая кавалерійская дивизія (въ командировкѣ при 1-мъ резервномъ кавалерійскомъ корпусѣ).	32 эскадрона.
		5-я артлл. дивизія.	18 сотенъ.
		{ 13-я, 14-я и 15-я артиллерійск. бригады.	1 команда.
		{ 5-я конно-артиллерійская бригада.	Фуришадтскіе батал.
		5-й стрѣлковый баталіонъ.	14 батарей (112 ор.).
		5-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуришадтскихъ баталіоновъ.	
		<i>Прикомандированы:</i> Донскіе каз. п., №№ 4, 22 и 37.	
6-й пѣхотный.	{	16-я, 17-я и 18-я пѣхотныя дивизіи.	50 баталіоновъ.
		6-я легкая кавалерійская дивизія (въ командировкѣ при 2-мъ резервномъ кавалерійскомъ корпусѣ).	32 эскадрона.
		6-я артлл. дивизія.	14 батарей (112 ор.).
		{ 16-я, 17-я и 18-я артиллерійск. бригады.	1 команда.
		{ 6-я конно-артиллерійская дивизія.	Фуришадтскіе батал.
		6-й стрѣлковый баталіонъ.	
		6-й саперный баталіонъ.	
		Жандармская команда.	
		5 фуришадтскихъ баталіоновъ.	
1-й резерв- ный кавале- рійскій.	{	1-я и 2-я кирасирскія дивизіи.	80 эскадроновъ.
		Резервная уланская дивизія.	6 батарей (48 ор.).
		1-я конно-артиллерійская дивизія.	Фуришадтскія части.
		Жандармская команда.	1 команда.
		3 баталіона и 1 рота фуришадтскіе.	
		Военно-рабочій баталіонъ.	
2-й резерв- ный кавале- рійскій.	{	1-я и 2-я драгунскія дивизіи.	82 эскадрона.
		2-я конно-артиллерійская дивизія.	6 батарей (48 ор.).
		1-й конно-піонерный дивизионъ.	1 команда.
		Жандармская команда.	Фуришадтскія части.
		2 баталіона и 1 рота фуришадтскіе.	
Отдѣльный Кавказскій.	{	Кавказская резервная гренадерская бригада.	124 ¹ / ₂ баталіоновъ.
		19-я, 20-я и 21-я пѣхотныя дивизіи.	111 ¹ / ₂ эскадроновъ.
		3 бригады Грузинскихъ линейн. баталіоновъ (18 бат.).	21 батарея (221 ор.).
		16 Черноморскихъ линейн. баталіоновъ.	252 сотни.
		2 бригады Кавказскихъ лин. баталіоновъ (13 бат.).	1 пѣшая артлл. рота.
		Драгунскій Е. К. В. наслѣдн. принца Виртембергскаго (Нижегородскій) п.	22 команды.
		Кавказская артлл. дивизія (Кавказская гренад., 19-я, 20-я и 21-я полев. артлл. бригады).	Вспомогательн. войска.
		Кавказскій стрѣлковый баталіонъ.	
		Кавказскій саперный баталіонъ.	
		3-й резервный саперный баталіонъ.	
		2 жандармскія команды.	
		2 подвижныхъ запасныхъ парка (№№ 19 и 21).	
		4 ¹ / ₂ фуришадтскихъ баталіона.	
		21 ¹ / ₄ инвалидныхъ ротъ.	

Отдѣльный Кавказскій.	16 инвалидныхъ командъ, 2 этапныя команды. Подубригада подвижнаго магазина. 1 конный и 3 воловьихъ транспорта. 4 пѣшихъ баталіона Черноморскаго казачьяго войска. 1 пѣшій баталіонъ Кавказскаго лин. казачьяго войска. Балаклавскій греческій баталіонъ (2 роты). Грузинская пѣшая дружина. 21 Донскихъ казачьихъ полковъ (№№ 6, 7, 10—21, 23, 26, 27, 29, 30, 31 и 34) (108 сотень). 5 полковъ Черном. каз. войска (№№ 2, 3, 10, 11 и 12). 18 полковъ Кавказскаго лин. казач. войска (106 сот.). Дагестанскій конно-иррегулярный полкъ. 2 сотни Дунайскаго казачьяго войска. Анапско-Горскій полускадронъ. 7-я Донская батарея (4 орудій). 12-я батарея Черноморскаго казач. войска (11 орудій). 13-я, 14-я и 15-я батареи Кавказскаго лин. казач. войска (24 орудія). Гарнизонная пѣшая арт. рота Черноморск. казач. войска. 20 командъ Азовскаго казачьяго войска.		
	Войска, въ Финляндіи расположенн.	22-я пѣх. дивизія въ составѣ двухъ бригадъ финлянд- скихъ линейныхъ баталіоновъ (12 бат.). Гренадерскій стрѣлковый баталіонъ. Резервный стрѣлковый баталіонъ. Донской казачій № 28 полкъ. 6 инвалидныхъ и 1 этапная команды.	14 баталіоновъ. 6 сотень. вспомоgetельн. войска.
		Отдѣльный Оренбургскій.	23-я пѣх. дивизія въ составѣ 2-хъ бригадъ Оренбург- скихъ линейныхъ баталіоновъ (10 бат.). Сводно-иррегулярный полкъ (въ Москвѣ). 17-я и 19-я батареи Оренбургскаго казачьяго войска. 12 инвалидныхъ командъ. 52 этапныя команды.
	Отдѣльный Сибирскій.		24-я пѣх. дивизія въ составѣ 3-хъ бригадъ Сибир- скихъ линейныхъ баталіоновъ (15 бат.). 18 орудій при 9-ти сибирскихъ линейныхъ баталіонахъ. 10 полковъ Сибирскаго казач. линейнаго войска съ резервными при нихъ командами. 20-я, 21-я и 22-я батареи Сибирскаго лин. казач. войска. 2 ¹ / ₂ гарнизонныхъ баталіоновъ. 52 гарнизонныхъ орудія. 15 уѣздныхъ инвалидныхъ командъ. 40 этапныхъ инвалидныхъ командъ.

Приложение № 163.

Въ *первую полосу* входили губернии: Петербургская, Эстляндская, Псковская, Лифляндская, Курляндская, Витебская, Могилевская, Минская, Виленская, Ковенская, Гродненская, Смоленская, Новгородская, Тверская, Волынская, Полтавская, Киевская, Таврическая, Черниговская, Подольская, Херсонская и Екатеринославская.

Во *вторую полосу*— губернии: Московская, Владимирская, Калужская, Пензенская, Рязанская, Ярославская, Нижегородская, Костромская, Орловская, Тульская, Курская, Тамбовская и Пермская.

Въ *третью полосу*— губернии: Воронежская, Харьковская, Симбирская, Саратовская, Оренбургская, Самарская, Казанская, Вятская, Вологодская, Олонецкая и Архангельская.

Приложение № 164.

Всего въ кадрахъ резервныхъ и запасныхъ войскъ полагалось имѣть на дѣйствительной службѣ въ мирное время ¹⁾:

	Генераловъ и офицеровъ.	Нижнихъ чиновъ.		Лошадей.		
		Строевыхъ.	Нестроевыхъ съ кл. чиновниками.	Стрелковъ.	Артиллер.	Подъемныхъ.
Въ 168 кадрахъ резервныхъ и запасныхъ баталіоновъ	168	3696	—	—	—	—
Въ постоянномъ кавалерійскомъ резервѣ	169	5160	490	4320	—	108
Въ 48 кадрахъ резервныхъ и запасныхъ эскадроновъ	48	480	48	—	—	—
Въ постоянныхъ артиллерійскихъ резервахъ:						
пѣшемъ гвардіи и гренадерскомъ корпусѣ	31	889	136	—	152	12
пѣшемъ шести пѣхотн. корпусовъ	50	1334	249	—	228	18
конно-артиллерійскомъ	24	660	128	396	240	12
Итого	490	12.219	1051	4716	620	150

¹⁾ Всеподд. отч. Военн. Мин. за 1851 годъ.

Приложение № 165.

Мѣста расположенія парковъ, число ихъ и для какого числа войскъ они содержались къ 1 января 1853 года.

Мѣста расположенія мѣстныхъ артиллерійскихъ парковъ.	Число парковъ.	На сколько дивизій артиллерійскихъ бригадъ.		
		пѣхотныхъ	кавалерійскихъ	артиллерійскихъ
С.-Петербургъ	3	3	1	3
Рига	3	3	1	3
Динабургъ	3	3	1	3
Гельсингфорсъ	2	2	$\frac{2}{3}$	2
Калуга	9	9	3	9
Кіевъ	6	6	2	6
Бобруйскъ	3	3	1	3
Херсонъ	3	3	1	3
Севастополь	3	3	1	3
Новогеоргіевскъ	9	9	3	9
Брестъ-Литовскъ	6	6	2	6
Замостье	3	3	1	3
Тирасполь	3	3	1	3
Измаиль	3	3	1	3
Хотинъ	3	3	1	3
<hr/>				
Всего	62	62	$20\frac{2}{3}$	62

Росп. сухоп. войскъ.

Приложение № 166.

Осадные артиллерійскіе паркы ¹⁾.

Осадная артиллерія состояла изъ двухъ осадныхъ артиллерійскихъ парковъ (№№ 1 и 2), Кавказскаго осаднаго отдѣленія и двухъ запасныхъ отдѣленій при С.-Петербургскомъ и Кіевскомъ арсеналахъ. Въ 1-мъ и 2-мъ осадныхъ паркахъ было по 4 отдѣленія, носившихъ общую нумерацію. Въ каждомъ изъ этихъ 8-ми отдѣленій имѣлось:

пушекъ 24-хъ фунтовыхъ	4
„ 18-ти „	4
единоноговъ 1 пудовыхъ	4
мортирь 5 пудовыхъ	2
„ 2 „	4
„ $\frac{1}{2}$ „	8

Всего 26 орудій.

¹⁾ Роспис. сухоп. войскъ. Руководство для артилл. сл., изд. по Высоч. повел. 1853 г. А. К. В. М. д. по снар. в. 1853 г., № 31. „Записка о приведеніи войскъ на военн. пол.“.

Кромѣ того, въ каждомъ отдѣленіи имѣлось 18 лафетовъ, 16 мортирныхъ станковъ, 3 зарядныхъ ящика, 136 повозокъ артиллерійскаго обоза и 7—комиссаріатскаго; запасныя вещи, снаряды, порохъ и лабораторныя припасы.

Въ запасныхъ отдѣленіяхъ Петербургскомъ и Кіевскомъ содержалась только артиллерія съ полною принадлежностью, но безъ пороха и снарядовъ.

Въ мирное время не всѣ вещи и припасы осадныхъ отдѣленій имѣлись въ наличности, и снабженіе ими полагалось производить съ приведеніемъ парковъ на военное положеніе. Приготовленіе огнестрѣльныхъ припасовъ полагалось производить передъ выступленіемъ въ походъ, на что требовалось около двухъ недѣль.

Лошади или волю (смотря по свойствамъ театра войны) въ мирное время не содержались вовсе, а покупались при мобилизаціи.

Въ каждомъ отдѣленіи осаднаго парка полагалось по штату:

	въ военное время.	въ мирное время.
Офицеровъ	7	17
Нижнихъ чиновъ	36	504
Лошадей	—	461
Воловъ	—	324

Отдѣленія двухъ осадныхъ парковъ были расположены по 2 въ Ригѣ, Новогеоргіевскѣ, Тирасполѣ и Кіевѣ.

Изъ числа штатнаго обоза въ мирное время не содержалось вовсе 60-ти повозокъ артиллерійскаго обоза.

Въ каждомъ отдѣленіи, кромѣ запасныхъ, возилось на каждое орудіе выстрѣловъ ¹⁾:

на 24-хъ и 18-ти фунт. пушку	1030
„ 1 пуд. единорогъ	742
„ 1/2 пуд. мортиру	500
„ 2 „ „	700
„ 5 „ „	300

Всего въ каждомъ отдѣленіи на 18.608 выстрѣловъ, что составляло общій вѣсъ снарядовъ около 19.500 пуд.; пороха—3254 1/2 пуда.

¹⁾ Полное Собр. Зак., № 22627, вѣд. № 2.

Приложение № 167.

Число выставляемых частей отъ казачьихъ и инородческихъ
войскъ

(Расписание сухопутныхъ войскъ, исправленное по 25 декабря 1852 г.).

Наименование	ИЗ ВОЕННОЕ ВРЕМЯ							СОСТОЯНО НА СЕДЬМЬ вь I января 1853 года									
	Полков.	Линейных	Фрегатов.	Парусных кораблей	Вспомогательных	Каналь.	Число *)	Полков.	Линейных	Фрегатов.	Парусных кораблей	Копарей.	Вспомогательных	Каналь.	Число **)		
															Тот же состав	Кавказских и афганцев	
							Генералов	Колонелов	Полковников	Подполковников	Капитанов	Майоров	Сержантов	Войсковых писарей	Число ***)	Кавказских и афганцев	
Донской	58 ³⁾			18			1378	29.815			55 ⁴⁾	49		898	28.228	5)	
Черноморский	12			33	90 ²⁾		426	15.627		6	10 ⁶⁾	4		191	7.975	7)	
Кавказский линейный	18			5			490	17.585	18 ⁸⁾	17	3	1	11 ⁹⁾	400	16.885	11)	
Оренбургский	10			3			231	25.965		15 ¹⁰⁾	2			176	1.873	12)	
Уральский	12						256	11.314		19 ¹¹⁾	1			136	4.775	13)	
Астраханский	3			1			83	2.558						68	2.108	14)	
Дунайский	2						37	1.111						22	819	15)	
Амурская					20		37	1.698						20	384	16)	
Забайкальский	4				12		85	30.839						29	1.168	17)	
Сибирский линейный	10			4	10		212	11.943	10		3			212	11.943	18)	
Отдельная Сибирская пехота *)	5			1			53 ¹²⁾	2.121	15 ¹³⁾					16	1.272	19)	
Каптан-Мельничков	по частям доминирующего													10	7	3.872 ¹⁴⁾	20)
Закавказский Кавказский	1																21)
Далекостепенный Кавказский	1																22)
Кавказский Копейный	1																23)
Доб.-Гв. Крымско-Татарский							369 ¹⁵⁾	40.773		14 ¹⁶⁾							24)
Австрийский				1										2	5.880		25)
Валарский гренадерский																	26)
Грузинский пехотный																	27)
Кавказские Левинские и Муслимовские																	28)
Доб.-Гв. Кавказско-Горский																	29)
В С Е И Т О	198	3	1	2	27	33	3.647	242.203	73	14	4	2	14	89	33	2080	89.168

Приложение № 168.

Списочный составъ войскъ ¹⁾ къ 1 января 1853 г.

РОДЪ ВОЙСКЪ.	Генераловъ и офицеровъ.	Нижнихъ чиновъ.
Регулярныя войска.		
Дѣйствующія.		
<i>Пѣхота</i> (полки, стрѣлковыя и линейныя баталіоны)	15.382	581.845
<i>Кавалерія</i>	4.983	86.282
<i>Артиллерія</i> пѣшая	1.784	40.896
" конная	339	8.057
" гарнизонная	793	40.681
<i>Инженерныя войска</i> (саперы и конно-піонеры)	364	15.944
<i>Разныя команды</i> (инвалидныя и военно-рабочія роты, гарнизонныя инженеры)	988	35.302
<i>Корпусъ внутренней стражи</i>	2.430	144.934
Итого	27.009 ²⁾	953.948 ²⁾
Резервныя и запасныя.		
<i>Пѣхота</i>	} 736	121.125
<i>Кавалерія</i>		24.210
<i>Артиллерія и саперы</i>		13.540
Итого	736	158.875
<i>Въ безсрочномъ отпуску, не входящихъ въ штатъ войскъ</i>	—	10.760
Всего регулярныхъ войскъ	27.745	1.123.583
Во всѣхъ иррегулярныхъ войскахъ ³⁾	3.647	242.203
Всего войскъ	31.392	1.365.786

¹⁾ Всеподдан. отчетъ за 1852 годъ.

²⁾ Въ томъ числѣ 3267 офицеровъ, состоящихъ въ дѣйствующихъ войскахъ сверхъ комплекта и предназначенныхъ собственно для резервныхъ и запасныхъ войскъ, и 57.232 нижн. чин., уволенныхъ въ отпускъ, на пополненіе рядовъ, не содержимыхъ въ мирное время.

³⁾ Въ томъ числѣ въ 10-ти казачьихъ войскахъ состояло на дѣйствительной службѣ 2044 генераловъ и офицеровъ и 78.144 казаковъ, а во всѣхъ иррегулярныхъ войскахъ состояло на дѣйствительной службѣ 89.168 нижнихъ чиновъ.

Приложение № 169.

Вѣдомость запаса ружей и пистолетовъ, который положено было содержать въ артиллерійскихъ складахъ, и который дѣйстви- тельно въ нихъ состоялъ къ 1 января 1853 года.

Наименованіе.	Положено содержать.	Состояло къ 1853 г.	Недоставало.
<i>Для полевыхъ войскъ.</i>			
Ружей пѣхотныхъ	1.014.959	532.835	482.124
„ драгунскихъ и казачьихъ	71.038	20.849	50.189
Карабиновъ	69.199	21.167	48.032
Штуцеровъ	37.318	6.198	31.120
Пистолетовъ	43.248	7.704	35.544
<i>Для гарнизоновъ ¹⁾.</i>			
Ружей пѣхотныхъ	49.000	9.907	39.093
„ драгунскихъ	500	101	399

Приложение № 170.

Вѣдомость состоянія огнестрѣльныхъ припасовъ для ручного оружія къ 1 января 1853 года.

На каждое ружье полагалось имѣть слѣдующее количество патроновъ на людяхъ и въ патронныхъ ящикахъ ²⁾:

Р о д ы в о й с к ѣ .	Въ сумкѣ и лядункѣ.	Въ патронн. ящикахъ.	Всего.
Въ пѣхотѣ	60	40	100
„ саперныхъ баталіонахъ	40	40	80
„ драгунскихъ полкахъ	40	30	70
„ конно-піонерныхъ дивизіонахъ	20	20	40
Во всей прочей { на карабинѣ	20	20	40
кавалеріи { „ штуцеръ	20	30	50
„ „ пистолетъ	10	20	30
Въ конной артиллеріи на пистолетъ	10	—	10
„ подвижныхъ паркахъ на каждое ружье	40	—	40

¹⁾ Сюда поступало оружіе, негодное для полевыхъ войскъ.

²⁾ Рук. для арт. сл., изд. 1853 г., и Прик. Военн. Мин. 1850 г., № 36.

Въ каждомъ подвижномъ паркѣ полагалось возить боевыхъ патроновъ:

пѣхотныхъ	350.000
штуцерныхъ	10.500
драгунскихъ	20.400
карабинныхъ	19.600
пистолетныхъ	9.900

Итого 410.400

Въ каждомъ летучемъ паркѣ возилось по 84.780 патроновъ. Во всѣхъ подвижныхъ паркахъ, кромѣ Кавказскихъ, полагалось имѣть въ мирное время 7.681.600 патроновъ, каковыя дѣйствительно и состояли налицо къ 1 января 1853 года ¹⁾.

Состояніе запасовъ во всѣхъ мѣстныхъ паркахъ къ 1 января 1853 г. было слѣдующее:

Патроновъ.	Полагалось имѣть.	Состояло.	Недоставало.
Во всѣхъ паркахъ, кромѣ Кавказскихъ			
{ пѣхотныхъ	28.935.400	22.171.117	6.764.283
{ штуцерныхъ	868.000	868.000	—
{ кавалерійскихъ	4.126.100	3.769.424	356.676
Итого	33.929.500	26.808.541	7.120.959

Въ Кавказскихъ паркахъ { готовыхъ . . . } неопредѣленно { 27.094.743 —
 { въ матеріал. . . } { 14.028.080 —

Въ Петербургской и Варшавской крѣпостяхъ — 2.998.480 —

Такимъ образомъ во всѣхъ мѣстныхъ и подвижныхъ паркахъ было всего налицо готовыхъ патроновъ 64.583.364, что составить на каждое штатное ружье русской арміи около 87 патроновъ.

Приложеніе № 171.

Числовыя данныя, касающіяся вооруженія нашей полевой артиллеріи къ 1853 году ²⁾.

На вооруженіи полевой артиллеріи состояли:

Названія орудій.	Калибръ.	Въ сѣ		Предѣльн. прицѣлн. стрельбы.
		до 1838 г.	образ. 1838 г.	
6-и фунтовая пушка	3,76 д.	22 п.	21 1/4 п.	400 с.
12-и фунтовая пушка	4,80 "	50 "	49 п.	500 "
1/4-и пудовый единорогъ	4,80 "	22 1/2 п.	22 1/4 п.	400 "
1/4-и пудовый единорогъ горный	4,80 "	—	6 1/2 "	300 "
1/2-у пудовый единорогъ	6 д.	42 1/2 п.	49 1/2 "	500 "

¹⁾ Всеподд. отч. Военн. Мин. за 1852 г.

²⁾ Рук. къ арт. сл., изд. 1853 г. *Всесель*. Курсь артилл., изд. 1852 и 1857 гг.

Мѣткость стрѣльбы изъ полевыхъ орудій въ мишень, длиною въ 8 1/2 саж. и вышиною въ 9 футъ.

Д и с т а н ц и я .	П у ш к и		Е д и н о р о г и		
	12 фунт.	6 фунт.	1/2 пуд.	1/4 пуд.	горный.
На 300 саженой	64%	59%	58%	43%	12%
" 400 "	56%	43%	40%	31%	--
" 500 "	38%	--	22%	--	--

Вѣсь всей системы полевыхъ орудій и ящиковъ и число запрягаемыхъ лошадей.

Наименованіе орудій.	П у ш к и		Единороги	
	12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.
Вѣсь орудія съ передкомъ и полной укладкой снарядовъ	119 1/2 п.	80 3/4 п.	112 п.	81 п.
Число лошадей подъ орудіе {	пѣшее	6 "	4 "	6 "
	конное	— "	6 "	8 "
Вѣсь заряднаго ящика съ полной укладкой снарядовъ	61 "	54 "	61 "	55 "
Число лошадей подъ зарядные ящики .	3 "	3 "	3 "	3 "

Приложение № 172.

Число боевыхъ зарядовъ, полагаемыхъ на 1 орудіе въ передкахъ и зарядныхъ ящикахъ конструкции 1845 года въ полевой артиллеріи ¹⁾.

	Во всей артиллеріи, кромѣ Кавказскаго корпуса				Въ артиллеріи Кавказскаго корпуса				
	Пушки		Единороги		Пушки		Единороги		
	12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.	12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.	
<i>Въ передкахъ.</i>									
Ядеръ	1	6	—	—	2	6	—	—	
Гранатъ обыкновенныхъ	—	—	1	4	—	—	2	4	
Картечи {	дальней	4	10	4	8	—	4	—	
	ближней	—	—	—	—	3	6	3	
Итого	5	16	5	12	5	16	5	12	

Въ зарядныхъ ящикахъ.

Ядеръ	121	134	—	—	120	114	—	—
Гранатъ {	обыкновенныхъ	—	—	58	51	—	—	58
	съ зажигаг. сост.	—	—	20	20	—	—	20
	картечныхъ	15	—	15	15	15	—	15

¹⁾ Руководство для артилл. службы, изд. по Высоч. повел. въ 1853 г.

		Во всей артиллеріи, кромѣ Кавказскаго корпуса.				Въ артиллеріи Кавказскаго корпуса.			
		Пушки.		Единороги.		Пушки.		Единороги.	
		12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.	12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.
Картечи	{ дальней	26	20	26	22	24	40	24	22
	{ ближней	—	—	—	—	3	—	3	—
Итого		162	154	121	108	162	154	120	108
Всего снаряд. на 1 орудіе .		167	170	126	120	167	170	125	120

Число боевыхъ зарядовъ въ каждомъ подвижномъ паркѣ 1):

		12 ф.	6 ф.	1/2 п.	1/4 п.	Всего.
Гранатъ	{ обыкновенныхъ	589 1)	655 1)	225	400	1.869
	{ съ зажигаг. состав.	—	—	175	200	375
	{ картечныхъ	103	—	131 2)	153	387
Картечи	108	420	150	180	858	
Ядеръ	837	2.950	—	—	3.787	
Всего		1.637	4.025	681	933	7.276

Кромѣ того, въ каждомъ подвижномъ паркѣ имѣлось 537 пудовъ пороху, изъ коихъ 18 пудовъ ружейнаго, для казаковъ.

Состояніе запасовъ въ мѣстныхъ паркахъ къ 1 января 1853 года.

Снарядовъ.	Полож. имѣть.	Состояло.	Не хватало.
Батарейныхъ	183.830	174.277	9.553
Легкихъ	417.942	393.643	24.299
Итого	601.772	567.920	33.852

1) Не снаряженныя.

2) Въ томъ числѣ 41 не снаряженныхъ.

Приложение № 173.

Вооруженіе осадной артиллеріи.

Каждое отдѣленіе осаднаго парка состояло изъ слѣдующихъ орудій образца 1838 года, а также и системъ, просктированныхъ ранѣе:

Наименованіе орудій.	Калибръ (двоймы).		Вѣсъ (пуды).		Наибольшая дальность (сажени).	Предѣлъ прицѣльн. стрѣльбы.
	Старыхъ.	Новыхъ.	Старыхъ.	Новыхъ.		
18-ти фунтовая пушка	5,43	5,40	135	124	1640	550
24-хъ фунтовая пушка	5,97	6,00	180	170	1670	600
1 пудовой единорогъ	7,69	7,70	88	139	1700	550
1/2 пудовая мортира	—	6,00	—	5 ³ / ₄	1300	—
2-хъ пудовая мортира	9,69	9,65	35	36	1160	—
5-ти пудовая мортира	13,15	13,15	90	66	950	—
Вѣсъ деревяннаго лафета для пушекъ и единороговъ новой системы	—	—	—	64 ¹ / ₂	—	—
То же передка	—	—	—	38	—	—

Во всѣхъ осадныхъ отдѣленіяхъ, кромѣ Кавказскихъ, состояло: пушекъ, единороговъ и 2-хъ пудовыхъ мортиръ по 40, 1/2 пудовыхъ мортиръ по 80 и 5-ти пудовыхъ по 20; всего же по 270 орудій.

Кромѣ того, въ арсеналахъ и складахъ полагалось имѣть запасъ орудій, состояніе котораго къ 1 января 1853 года было слѣдующее ¹⁾:

Наименованіе предметовъ.	Положено имѣть.	Состояло къ 1 янв. 1853 г.	Лишнихъ.	Недостаётъ.
Орудій	234	279	45	—
Лафетовъ	306	260	—	46
Зарядныхъ ящиковъ	27	74	47	—
Обоза	684	630	—	54

Въ каждомъ отдѣленіи осаднаго парка полагалось возить четвертую часть снарядовъ на каждое орудіе, а именно: для пушекъ по 1030 выстрѣловъ, для единороговъ по 742, для мортиръ 1/2 пудовыхъ по 500, 2-хъ пудовыхъ — 700 и 5-ти пудовыхъ — 300.

¹⁾ Всеподд. отч. Воени. Мин. за 1852 г.

Приложение № 174 ¹⁾.

Виды крепостных орудий системы 1838 года и главнѣйшія ихъ данныя.

Наименованіе орудій.	Калибръ (двоймы).	Вѣсъ орудія (пуды).	Предѣль прицѣльн. стрѣльбы (сажени).	Вѣсъ (фунты). Ядра.	Гранаты или бомбы.
Пушка 6-ти фунтовая	3,76	46	450	7	—
„ 12-ти „	4,80	91	500	14 ¹ / ₂	—
„ 18-ти „	5,40	157	550	21	—
„ 24-хъ „	6,00	210	600	29	—
„ 36-ти „	6,80	290	650	42 ¹ / ₂	—
„ 3-хъ пудовая бомбовая.	10,75	385	950	—	113
Единорогъ ¹ / ₂ пудовой	6,00	90	500	—	19 ¹ / ₂
„ 1 „	7,70	180	550	—	39 ¹ / ₂
досягаемость					
Мортира ¹ / ₂ пудовая	6,00	5 ³ / ₄	550	—	—
„ 2-хъ „	9,65	57	1160	—	80
„ 5-ти „	13,15	101	950	—	212 ¹ / ₂

Мѣткость прицѣльной стрѣльбы крепостныхъ пушекъ ядрами въ мишень въ 14 футъ длины и 9 футъ высоты:

Названіе орудій.	Разстоянія,		Предѣльн. при- цѣльн. стрѣльбы.	Предѣльн. досягаем. (саж.).
	съ которыхъ по- падало около по- ловины выстрѣл.	съ кот. попадало.		
6-ти фунтовая пушка	300 саж.	⁴ / ₉	450	⁴ / ₂₁
12-ти „ „	350	⁸ / ₁₉	500	⁴ / ₁₉
18-ти „ „		⁴ / ₉	550	² / ₁₁
24-хъ „ „		⁸ / ₁₇	600	¹ / ₇
30-ти „ „		¹ / ₂	600	⁵ / ₃₂
36-ти „ „		³ / ₇	650	¹ / ₇
3-хъ пудовая бомбовая	400	¹ / ₂	950	¹ / ₁₂
¹ / ₂ пудовой единорогъ	250	⁸ / ₁₇	500	⁴ / ₂₅
1 пудовой „	350	⁷ / ₁₆	550	³ / ₁₇
щитъ 12 с. X 2 ¹ / ₂ с.				

¹⁾ Рук. къ артилл. службѣ, изд. 1853 г.
Богдановичъ. Истор. очеркъ военн. упр. въ Россіи за 1855—1880 гг.
Вессель. Рук. по артилл., изд. 1851 г.

Приложение № 175.

Вещевое довольствие ¹⁾.

Къ вещевому довольствію относились:

Годовыя вещи — каждому солдату 3 рубахи, 1 пара подштанниковъ, 2 пары сапогъ, галстукъ и холщевые брюки.

Мундирныя вещи — мундиръ въ арміи на 2 года, зимнія шаровары въ пѣхотѣ на 2, а въ кавалеріи на 1 годъ; шинель на 3 года.

Амуничныя вещи — ранцы, патронныя сумки, сѣдельный приборъ и т. п. — на разные сроки.

Безсрочныя вещи — металлическій приборъ, пуговицы, инструменты, сбруя, обозъ и т. п. Нѣкоторыя изъ этихъ вещей отпускались частямъ въ совершенно готовомъ видѣ, какъ, напримѣръ, головные уборы, ранцы, сумки и металлическія вещи. На постройку мундирныхъ и годовыхъ вещей отпускались матеріалъ и деньги. На возобновленіе безсрочныхъ вещей отпускалась ежегодно ремонтная сумма, которая никуда къ зачету не показывалась.

Въ военное время ²⁾ мундирнымъ, амуничнымъ и годовымъ вещамъ были положены одинаковые сроки, какъ и въ мирное время, и только въ случаѣ необходимости отпускалась третья пара сапогъ, но не иначе, какъ съ особаго Высочайшаго разрѣшенія. Получались вещи на войнѣ, въ то же время и отчетность полагалось вести, какъ внутри Имперіи, такъ и за границую, совершенно такую же, какъ и въ мирное время, по тѣмъ же самымъ шнуровымъ книгамъ, которыхъ была масса, и которая войска обязаны были имѣть при себѣ ³⁾.

Приложение № 176.

Ремонтированіе нашей арміи лошадьми.

Для ремонтнированія строевыми лошадьми кавалеріи и артиллеріи было два различныхъ способа: одинъ для гвардіи, другой для арміи.

Ремонтированіе гвардейской кавалеріи и артиллеріи было возложено на особую ремонтную комиссію, состоявшую при Управленіи Государственнаго Коннозаводства. Въ составъ этой комиссіи входили инспекторъ ремонтнированія, его помощникъ, пять ремонтеровъ и пять ихъ помощниковъ.

Лошади закупались ремонтерами, дѣйствовавшими, какъ комиссіонеры, при чемъ въ законѣ не было точно указано, кто отвѣчаетъ за ихъ дѣйствія.

¹⁾ Уставъ для управл. арм. 1846 г.

²⁾ С. В. П., 1838 г., т. X, кн. 3.

³⁾ Уставъ для управл. арм. 1846 г.

Купленные ремонтерами лошади собирались в ремонтный депо, расположенный в мѣстахъ, ближайшихъ къ конскимъ заводамъ и ярмаркамъ. Инспекторъ ремонтированія объѣзжалъ депо, браковалъ и сортировалъ лошадей по полкамъ, послѣ чего онѣ отправлялись въ Петербургъ. Окончательный пріемъ лошадей производился комитетами, состоявшими изъ высшаго строевого начальства и командировъ частей.

Въ армейской кавалеріи до 1852 г. ремонтированіе производилось полковыми ремонтерами, но дѣло это не было обставлено точными правилами и страдало многими недостатками. Въ 1852 году было издано положеніе о ремонтированіи ¹⁾, которое нѣсколько его упорядочило ²⁾.

По положенію 1852 г. ремонты для армейской кавалеріи покупались полковыми ремонтерами, которые выбирались всѣми офицерами полка изъ числа офицеровъ своей части. Офицеры полка отвѣчали матеріально за всѣ дѣйствія выбраннаго ими ремонтера; ремонтеру полагался помощникъ, котораго онъ выбиралъ самъ изъ числа офицеровъ своего полка. При каждомъ ремонтерѣ состояла ремонтная команда изъ 4-хъ унтеръ-офицеровъ и 40 рядовыхъ и свое ремонтное депо, служившее мѣстомъ сбора его команды и купленныхъ лошадей. Здѣсь же выдерживались лошади, пріобрѣтенныя въ возрастѣ ниже указаннаго для привода. Ремонтеры дивизіи были подчинены штабъ-офицеру, обязанность котораго состояла въ наблюденіи за покупкою надлежащихъ лошадей, при чемъ онъ совершенно не касался денежныхъ дѣлъ. Ремонтеры покупали лошадей на коммерческомъ правѣ и несли полную отвѣтственность за ремонтъ во всѣхъ отношеніяхъ, что гарантировалось, какъ сказано выше, поголовною отвѣтственностью офицеровъ полка.

Изъ ремонтнаго депо лошади приводились въ штабъ дивизіи, гдѣ принимались начальникомъ дивизіи, бригадными и полковыми командирами и затѣмъ сдавались въ полки.

Казенная ремонтная цѣна въ послѣдніе годы передъ Восточною войною на каждую лошадь была слѣдующая:

	Гвардейскую.	Армейскую.
На кирасирскую	192 р. 85 ⁵ / ₇ к.	128 р.
„ легко-кавалерійскую	164 „ 28 ¹ / ₇ „	80 „
„ донскую для Драгунскаго корпуса — —	— —	72 „ 50 к.

Кромѣ того, ремонтеры получали на содержаніе и приводъ лошадей на каждую отъ 15 до 20 руб.

Ростъ лошадей полагался: кирасирскихъ гвардейскихъ — не ниже 3-хъ вершковъ, армейскихъ — не ниже 2¹/₂ вершк.; легко-кавалерійскихъ гвардейскихъ — отъ 2 до 3-хъ вершк., армейскихъ — отъ 1¹/₂ до 3-хъ вершк. Лѣта при пріемѣ — отъ 4-хъ до 6-ти ³⁾. Во всѣхъ полкахъ и батареяхъ Гвардіи и Арміи лошади полагались одномастными; но каждый ремонтеръ покупалъ лошадей всѣхъ мастей дивизіи, и распределение ихъ по полкамъ дѣлалось уже при сдачѣ ремонта.

¹⁾ Приказъ Военн. Мин.—ра 1852 г., № 30.

²⁾ Аничковъ. „Военное хозяйство“. Изд. 1860 г. Военн. Сборн., 1858 г., № 5.

³⁾ С. В. П., 1838 г., ч. IV, кн. 4, ст. 353; прик. Военн. Мин. 1852 г., № 30.

Ремонтирование артиллерии производилось въ общемъ на одинаковыхъ основаніяхъ съ армейскою кавалеріею.

Казенная ремонтная цѣна была слишкомъ низка, и за эти деньги почти невозможно было купить лошадь, которая удовлетворяла бы всѣмъ требованіямъ инструктора.

Для улучшения конскаго состава полковые командиры обыкновенно добавляли на каждую лошадь изъ полковыхъ суммъ ¹⁾, и такъ какъ это оказывалось недостаточно, то наружное блестящее состояніе полковъ достигалось всякими другими мѣрами, какъ, на примѣръ, постановкою лучшихъ лошадей на фланги и вообще на видныя мѣста во фронтѣ.

Пріемъ ремонта въ сущности находился въ полной зависимости отъ взгляда и желанія командира полка. При сдачѣ ремонта обыкновенно происходили споры между полковыми командирами и ремонтерами, оканчившіеся большею частью миролюбивыми сдѣлками между ними, такъ какъ несогласіе было невыгодно для обѣихъ сторонъ. Недоводы ремонта разоряли ремонтеровъ и были очень неудобны для командировъ полковъ, такъ какъ молодую лошадь, приведенную взаменъ забракованной, торопились вывѣздить къ положенному 6-ти мѣсячному сроку, что и дѣлалось насильемъ и въ ущербъ силамъ лошади.

Вслѣдствіе такой постановки дѣла разные полки иногда рѣзко отличались другъ отъ друга по конскому составу, который вообще былъ далеко не высокъ. Кромѣ того, въ полкахъ всегда не хватало лошадей для вывода въ строй полнаго числа рядовъ. Даже на Высочайшіе смотры полки выводились, имѣя отъ 13½ до 14½ рядовъ во взводахъ; на обыкновенныхъ же ученьяхъ полки выводили большею частью 12 рядовъ во взводахъ.

Подъемныя лошади покупались и содержались командирами частей на ежегодно отпускаемую имъ ремонтную сумму. Цѣна подъемной лошади опредѣлена была 28 р. 60 к. и на ремонтъ въ годъ 2 р. 86 к. ²⁾.

Командиры частей имѣли право по закону содержать и неполное число подъемныхъ лошадей, но съ тѣмъ, чтобы въ нихъ не было недостатка какъ въ мирное время, такъ и при выступленіи въ походъ. Они имѣли право подъемныхъ лошадей продавать, мѣнять и употреблять для собственной ѣзды, не отдавая никому отчета въ расходованіи ремонтныхъ суммъ ³⁾.

¹⁾ Аничковъ. „Военное хозяйство“. Военн. Сб., 1858 г., № 5, „О состояніи кавалеріи“.

²⁾ Арх. К. В. М. д., 1857 г., 1 отд., 1 ст., № 71.

³⁾ С. В. П., 1838 г., ч. IV, кн. 4, ст. 475—506.

Приложение № 177.

Довольствіе войскъ.

Полевое провіантское управление ¹⁾ было различнаго устройства въ дѣйствующей арміи и въ отдѣльныхъ корпусахъ.

Въ дѣйствующей арміи провіантская часть находилась въ вѣдѣніи генераль-интенданта арміи, управленіе котораго составляли:

- 1) Канцелярія генераль-интенданта.
- 2) Главная полевая провіантская комиссія.

Генераль-интенданту принадлежала исключительно исполнительная часть, вся же хозяйственная часть вѣдалась Общимъ Присутствіемъ Главной Полевой Провіантской комиссії, состоявшей изъ помощника генераль-интенданта съ званіемъ Полевого генераль-провіантмейстера и трехъ членовъ подъ предсѣдательствомъ генераль-интенданта. Управленію генераль-интенданта Арміи были подчинены:

- 1) Провіантскія комиссіонерства при корпусахъ арміи;
- 2) Главные смотрители и смотрители провіантскихъ магазиновъ;
- 3) Провіантскіе комиссіонеры, состоящіе при Управленіи генераль-интенданта и при Провіантскихъ комиссіонерствахъ.

Полевое провіантское управленіе Кавказской арміи составляли: генераль-интендантъ и его канцелярія, полевая провіантская комиссія въ Тифлисѣ и провіантское комиссіонерство въ Ставрополѣ.

Провіантская часть въ Сибири и въ районѣ отдѣльнаго Оренбургскаго корпуса вѣдались въ продовольственныхъ отдѣленіяхъ корпусныхъ штабовъ и въ Омской, Иркутской и Оренбургской полевыхъ провіантскихъ комиссіяхъ. Послѣднія три комиссіи, какъ и Тифлисская, были учрежденія также коллегіальныя и состояли изъ управляющаго ими въ званіи оберъ-провіантмейстера, предсѣдательствовавшаго въ присутствіи комиссій и членовъ.

Корпусныя провіантскія комиссіонерства находились въ вѣдѣніи оберъ-провіантмейстеровъ, которые предсѣдательствовали въ Общемъ Присутствіи комиссіонерства, состоявшемъ изъ одного оберъ-провіантмейстера и двухъ членовъ.

Канцелярія генераль-интенданта приводила въ исполненіе всѣ повѣлѣнія Главнокомандующаго, ей принадлежало общее направленіе всѣхъ дѣлъ и завѣдываніе личнымъ составомъ. Обязанности Главной Полевой Провіантской комиссії и Корпусныхъ комиссіонерствъ состояли въ заготовленіи, храненіи, перевозкѣ и отпускѣ войскамъ провіанта и фуража и въ веденіи отчетности.

Полевые провіантскія комиссіонерства были подчинены въ своихъ дѣйствіяхъ Главной Полевой Провіантской комиссії. Провіантскія учрежденія полевого управленія распоряжались продовольствіемъ только своихъ войскъ, въ районѣ ихъ расположенія.

¹⁾ С. В. П., 1838 г., ч. IV, кн. 4, ст. 2052—2187.

Уставъ для управленія арміями въ мирное и военн. время, Высоч. утв. 5 Дек. 1846 г.

Внутреннее провіантское управление ¹⁾ имѣло высшимъ своимъ органомъ Провіантскій департаментъ Военнаго Министерства, директоръ котораго носилъ званіе генераль-провіантмейстера.

Провіантскому департаменту были подчинены въ губерніяхъ 6 провіантскихъ комиссій (Московская, Саратовская, Кременчугская, Симферопольская, Калужская и Рыбинская), 2 комиссіонерства (Новгородское и Финляндское) и 2 дистанціи (С.-Петербургская и Эстляндская). Во главѣ комиссій и комиссіонерствъ стояли управляющіе; дистанціями завѣдывали особые чиновники. Управляющимъ принадлежала часть исполнительная, а хозяйственную вѣдали Общія Присутствія комиссій и комиссіонерствъ, состоявшія подъ предсѣдательствомъ управляющихъ изъ нѣсколькихъ членовъ по штату.

Районъ дѣйствій каждой комиссіи составляли отъ 2-хъ до 6-ти губерній. Въ каждой губерніи былъ дистанціонный смотритель провіантскихъ магазиновъ и складовъ.

Внутреннее провіантское вѣдомство заготовляло, хранило и отпускало провіантъ и фуражъ войскамъ, расположеннымъ въ районѣ его дѣйствія и слѣдовавшимъ черезъ него. Кромѣ того, къ его обязанностямъ относилось заготовленіе предметовъ провіантскаго довольствія для полевыхъ провіантскихъ управленій въ военное время; въ мирное время эти заготовки оно дѣлало постоянно для войскъ отдѣльнаго Кавказскаго корпуса.

Комиссаріатское вѣдомство ²⁾ управлялось Комиссаріатскимъ департаментомъ Военнаго Министерства, отъ котораго исходили всѣ распоряженія по комиссаріатскому довольствію войскъ. Директоръ департамента носилъ званіе Генераль-Кригс-Комиссара. Департаментъ дѣйствовалъ черезъ 16 комиссаріатскихъ комиссій. Каждая комиссія имѣла свой округъ, довольствовалась расположенная въ немъ войска и завѣдывала состоящими въ чертѣ округа военными госпиталями. Комиссіи носили названія по пунктамъ ихъ расположенія, а именно: С.-Петербургская, Московская, Динабургская, Херсонская, Воронежская, Кіевская, Кременчугская, Ставропольская, Тифлисская, Казанская, Брестъ-Литовская, Тамбовская, Симбирская, Тобольская, Иркутская и Новогеоргиевская.

Департаментъ и комиссіи были учрежденія коллегіальныя, во главѣ которыхъ стояли директоръ департамента и управляющіе комиссіями, и которымъ принадлежала исполнительная часть. Часть хозяйственная — заготовленіе, храненіе и отпускъ предметовъ довольствія — вѣдалась Общими присутствіями департамента и комиссій изъ штатнаго числа членовъ подъ предсѣдательствомъ директора и управляющихъ. При комиссіяхъ состояли комиссаріатскіе магазины съ вещами, которыми завѣдывали смотрители.

Интендантскія учрежденія военнаго времени ³⁾. Съ приведеніемъ арміи на военное положеніе завѣдываніе всѣми видами довольствія арміи, какъ по провіантской, такъ и по комиссаріатской и госпитальной частямъ ввѣрялось генераль-интенданту арміи. Организанія подвѣдомственныхъ генераль-интенданту учрежденій и кругъ его дѣятельности существенно

¹⁾ С. В. П., 1838 г., т. IV, кн. 4, ст. 2052--2187.

²⁾ С. В. П., 1838 г., т. IV, кн. 4, ст. 781—942.

³⁾ Уставъ для управленія арміями въ мирное и военн. время, Высоч. утв. 5 дек. 1846 г.

измѣнялись и расширялись введеніемъ въ число подчиненныхъ ему органовъ комиссаріатской части и подвижныхъ армейскихъ магазиновъ.

Управленіе генераль-интенданта арміи получало слѣдующее устройство:

Собственно управленіе его составляли:

- 1) Канцелярія генераль-интенданта.
- 2) Земское отдѣленіе при генераль-интендантѣ.

Канцелярія и Земское отдѣленіе находились обыкновенно при Главной квартирѣ арміи. Въ канцелярії приводились въ исполненіе общія распоряженія по снабженію арміи предметами провіантскаго и комиссаріатскаго довольствія, и она вѣдала дѣла по личному составу интендантства дѣйствующей арміи. Земское отдѣленіе завѣдывало продовольствіемъ отъ земли, занятой у непріятеля. Управленію генераль-интенданта въ военное время были подчинены:

1) Полевое Провіантское управленіе, въ составъ котораго входили:

- а) Главная Полевая Провіантская комиссія.
- б) Комиссіонерство при главныхъ силахъ арміи.
- в) Корпусныя Провіантскія комиссіонерства.
- г) Дивизионные провіантмейстеры.

2) Полевое Комиссаріатское управленіе, въ составъ котораго входили:

- а) Главная Полевая Комиссаріатская комиссія.
- б) Корпусные оберъ-крюгъ-комиссары.

3) Управленіе подвижнаго армейскаго магазина.

Главная полевая провіантская комиссія находилась въ вѣдѣніи полевого генераль-провіантмейстера, который предсѣдательствовалъ въ Общемъ присутствіи комиссіи изъ 5-ти членовъ; кромѣ того, въ составъ комиссіи входили канцелярія, архивъ, казначейство, чиновники по особымъ порученіямъ и провіантскіе комиссіонеры. Главная Полевая комиссія оставалась обыкновенно въ тылу арміи. Она завѣдывала продовольствіемъ войскъ провіантомъ въ районѣ ея вѣдомства.

Комиссіонерство при главныхъ силахъ арміи состояло изъ оберъ-провіантмейстера, двухъ членовъ, канцелярії и нужнаго числа комиссіонеровъ. Оно находилось при Главной квартирѣ. Завѣдывало довольствіемъ не принадлежащихъ корпусамъ частей, находящихся при главныхъ силахъ, провіантскими и земскими магазинами и складами въ районѣ расположенія главныхъ силъ арміи, а въ нѣкоторыхъ случаяхъ выполняло хозяйственные операціи и замѣняло главныя провіантскія и комиссаріатскія комиссіи.

Корпусныя провіантскія комиссіонерства состояли изъ оберъ-провіантмейстера, 2-хъ членовъ канцелярії и нужнаго числа комиссіонеровъ. Находились при корпусныхъ квартирахъ. Завѣдывали довольствіемъ войскъ корпуса, провіантскими и земскими магазинами и складами въ районѣ корпуса.

Дивизионные провіантмейстеры находились при штабахъ дивизій и слѣдили за отчетностью по довольствію войскъ провіантомъ.

Главная полевая комиссаріатская комиссія находилась въ вѣдѣніи полевого генераль-крюгъ-комиссара, который предсѣдательствовалъ въ Общемъ присутствіи комиссіи изъ 4-хъ членовъ; кромѣ того, въ составъ комиссіи входили канцелярія, архивъ, казначейство, чиновники по особымъ порученіямъ и комиссаріатскіе комиссіонеры. Комиссія формулировалась съ

приведеніемъ арміи на военное положеніе и оставалась обыкновенно въ тылу арміи. Она завѣдывала удовлетвореніемъ арміи деньгами, заготовленіемъ, храненіемъ и довольствіемъ предметами комиссаріатскаго вѣдомства.

Корпусные оберъ-кригсъ-комиссары находились при корпусныхъ квартирахъ. Обязанности ихъ были: собраніе свѣдѣній объ утратахъ въ сраженіяхъ вещей, завѣдываніе госпитальными кадрами и запасами и довольствіемъ въ госпиталяхъ послѣ сраженій.

Управленіе подвижнаго армейскаго магазина состояло изъ начальника его, дежурнаго штабъ-офицера и двухъ адъютантовъ. Завѣдывало формированіемъ и комплектованіемъ подвижнаго магазина, довольствіемъ его по всѣмъ частямъ, приемамъ, перевозкою и сдачею припасовъ, поступающихъ въ магазинъ.

Съ приведеніемъ арміи на военное положеніе, по сношенію Главнокомандующаго съ Военнымъ министромъ опредѣлялось, какія губерніи останутся въ завѣдываніи генераль-интенданта арміи, и какія отойдутъ въ районъ внутренняго провіантскаго управленія. Всѣ губерніи, исключая Кавказа, подраздѣлялись на *внутреннія*, состоящія по продовольственной части въ вѣдѣніи Военнаго министра, и *пограничныя*, въ которыхъ были расположены дѣйствующія арміи, и которыя находились въ вѣдѣніи Главнокомандующихъ арміями, Военный министръ управлялъ губерніями черезъ Провіантскій и Комиссаріатскій департаменты, а Главнокомандующій—черезъ генераль-интенданта.

Нѣсколько губерній составляли округа, которые въ районъ внутренняго вѣдомства находились въ вѣдѣніи мѣстныхъ комиссій, а въ районъ арміи—полевыхъ комиссіонерствъ, число которыхъ соотвѣтствовало числу корпусовъ, входящихъ въ составъ арміи.

Полевые провіантскія учрежденія, кромѣ распоряженій и завѣдыванія продовольствіемъ войскъ черезъ мѣстныя учрежденія, сами заготовляли припасы всѣми способами, установленными для мирнаго и военнаго времени. Полевой же комиссаріатъ производилъ заготовки вещей только въ нѣкоторыхъ случаяхъ, а именно: когда сношенія съ внутренними комиссаріатскими комиссіями оказывались невозможными, когда въ войска отпускались вещи, взятые у непріятели, и когда вещи заготавливались распоряженіемъ Главнокомандующаго.

При переходѣ арміи на военное положеніе приходилось совершенно вновь формировать слѣдующія учрежденія:

- 1) Земское отдѣленіе при генераль-интендантѣ арміи.
- 2) Главную Полевую комиссаріатскую комиссію.
- 3) Канцелярію Главной Полевой провіантской комиссіи.
- 4) Комиссіонерство при главныхъ силахъ арміи.
- 5) Управленіе подвижнаго армейскаго магазина.

Многія изъ существовавшихъ учрежденій въ мирное время усиливались чинами и совершенно вновь назначались:

Оберъ-провіантмейстеръ Главной квартиры, оберъ-кригсъ-комиссаръ Главной квартиры, корпусные оберъ-кригсъ-комиссары, дивизіонные провіантмейстеры и еще нѣкоторые другіе чины.

Нѣкоторыя переменныя происходили и въ управленіи въ губерніяхъ: въ губерніяхъ, которыя оставались въ районъ управленія арміи, вмѣсто

выступавшихъ въ походъ корпусныхъ комиссіонерствъ, формировались, по усмотрѣнію Главнокомандующаго, мѣстныхъ комиссіонерства. Нѣкоторыя губерніи, бывшія въ районѣ мирнаго управленія арміи и отходившія отъ него, причислялись къ внутреннимъ провіантскимъ комиссіямъ и наоборотъ.

Формированіе новыхъ учреждений полевого управленія лежало главнымъ образомъ на генераль-интендантѣ арміи. Вновь назначаемые чины избирались Главнокомандующимъ и генераль-интендантомъ, при чемъ въ самомъ уставѣ объ управленіи арміями указывалось, что высшія должности въ составѣ интендантства по военному времени замѣщаются членами Общаго присутствія главной полевой провіантской комиссіи мирнаго времени. Поэтому мобилизація вызывала цѣлую массу новыхъ формированій и необыкновенно большое число новыхъ назначеній. Въ большинствѣ управленій измѣнялся характеръ ихъ дѣятельности, къ которой приходилось приступать людямъ, вновь назначеннымъ и съ нею не ознакомленнымъ. Всѣ учреждения полевого управленія получали болѣе широкое развитіе противъ штатовъ мирнаго времени и требовали для своего укомплектованія десятковъ новыхъ лицъ, способности и качества которыхъ совершенно не были извѣстны ихъ новому начальству.

Въ такомъ видѣ обстояло дѣло, когда кампанію начинала дѣйствующая армія мирнаго времени, полевые учрежденія которой представляли собою все-таки нѣкоторый кадръ для развитія ихъ по военному положенію. Въ Восточную же войну къ выступленію за границу сначала были назначены не войска дѣйствующей арміи, а потому всѣ полевые учрежденія пришлось формировать совершенно вновь.

Заготовленіе предметовъ провіантскаго и комиссаріатскаго довольствія производилось въ мирное время способами, установленными закономъ, а именно: подряднымъ съ торговъ, коммерческимъ, комиссіонерскимъ, наличными покупками и отпускомъ войскамъ денегъ для заготовленій собственнымъ попеченіемъ войскъ.

Подряды съ торговъ совершались на основаніи общихъ гражданскихъ законовъ. *Коммерческой способъ* заключался въ томъ, что заготовленіе поручалось чиновнику, при чемъ цѣна на предметы назначалась заранѣе, по которой заготовленіе и принималось. Производство заготовленія сдавалось только лицамъ, изъявившимъ на то свое согласіе, и они не обязаны были соблюдать правила и формы, установленныя для казенныхъ хозяйственныхъ операцій. *Комиссіонерское заготовленіе* состояло въ покупкахъ или наймахъ чиновниками съ соблюденіемъ всѣхъ правилъ и формъ для казенныхъ заготовленій. Назначенный чиновникъ получалъ подробную инструкцію для операціи, а цѣны не опредѣлялись заранѣе, а могли измѣняться при каждой покупкѣ, смотря по обстоятельствамъ. *Наличными покупками* приобретались предметы, состоявшіе у продавцовъ налицо, безъ предварительныхъ торговъ; этотъ способъ допускался только для покупокъ мелочныхъ и отдѣльныхъ вещей и въ нѣкоторыхъ экстренныхъ случаяхъ. *Собственнымъ попеченіемъ* войскъ заготовленія дѣлались не иначе, какъ по соглашенію войскъ съ департаментами Военнаго министерства ¹⁾.

¹⁾ С. В. П., 1838 г., ч. IV, кн. 1, ст. 475—1047.

Въ мирное время всѣ заготовки производились преимущественно подряднымъ способомъ, въ случаѣ его безуспѣшности — коммерческимъ, а при невозможности того и другого — комиссіонерскимъ способомъ ¹⁾.

Почти весь провіантъ заготовлялся провіантскимъ вѣдомствомъ, большая же часть овса, все сѣно и солома заготовлялись самими войсками, по утвержденнымъ цѣнамъ. Въ провіантскомъ департаментѣ и въ полевыхъ провіантскихъ учрежденіяхъ были сосредоточены всѣ свѣдѣнія о средствахъ губерній, на основаніи которыхъ провіантскій департаментъ и полевая высшія учрежденія заготовляли ихъ сами или черезъ подчиненныя имъ провіантскія комиссіи и комиссіонерства.

Всѣ предметы комиссаріатскаго довольствія заготовлялись самимъ комиссаріатскимъ вѣдомствомъ, за исключеніемъ суконъ, которыя заготовлялись при посредствѣ министерства Финансовъ, что дѣлалось въ видахъ поддержанія производства солдатскаго сукна частными фабриками.

Нѣкоторыя вещи для войскъ заготовлялись на казенныхъ комиссаріатскихъ фабрикахъ ²⁾, которыхъ было 3: Павловская суконная фабрика, Лосинная фабрика для выдѣлки амуниціонныхъ лосинныхъ, кожаныхъ вещей и телячьихъ ранцевъ и фабрика офицерскихъ вещей для продажи послѣднихъ офицерамъ. Всѣ эти фабрики находились въ полномъ вѣдѣніи комиссаріата, и работы на нихъ производились собственными фабричными. Производство этихъ фабрикъ сравнительно съ годовою потребностью арміи было очень незначительное (такъ, напр., въ 1853 году всѣ три фабрики вмѣстѣ поставили вещей всего на 686.268 руб., изъ коихъ офицерскихъ вещей на 5472 р.) ³⁾ и притомъ фабрики работали въ убытокъ казнѣ, а цѣны частныхъ промышленниковъ были ниже, чѣмъ эти вещи обходились на фабрикахъ, почему фабрики и были закрыты въ 1857 и 1858 годахъ ⁴⁾.

Приложеніе № 178.

Запасы.

Провіантскіе запасы имѣлись двухъ родовъ:

1) *Неприкосновенные* ⁵⁾, для обезпеченія первыхъ потребностей арміи при мобилизаціи и другихъ чрезвычайныхъ случаяхъ. Они содержались по внутреннему провіантскому вѣдомству, и ихъ полагалось имѣть въ размѣрѣ:

муки . . .	493.099	четвертей
крупы . . .	45.685	„
овса . . .	260.000	„

¹⁾ А. К. В. М. Всеподд. отчеты за 1851, 1852, 1853 гг. Гр. Чернышевъ. Историч. обозр. за 1825--1850 гг.

²⁾ С. В. П., 1838 г., т. IV, кн. 4, ст. 1895—2051.

³⁾ Богдановичъ. „Историческій очеркъ“.

⁴⁾ А. К. В. М. Всеподд. отч. за 1859 г.

⁵⁾ А. К. В. М. Гр. Чернышевъ. „Историч. обозр. за 25 лѣтъ и Всеподд. отч. за 1852 г.“

Къ 1 января 1853 г. запасы муки и крупы были полностью налицо, согласно положенія, свса же имѣлось всего 152.000 четв., т.-е. не хватало 108/т. четв., израсходованныхъ въ разное время изъ-за неисправностей подрядчиковъ; на пополненіе запаса имѣлись налицо деньги.

2) *Оборотные запасы* ¹⁾ назначались для обезпеченія продовольствія войскъ до поступленія въ магазины хлѣба новаго изготовленія, на случай дороговизны, неурожаевъ, распутицы, неисправности подрядчиковъ и т. п. Запасы эти опредѣлено было имѣть въ разныхъ пунктахъ въ неодинаковомъ количествѣ: въ пропорціяхъ 8-ми и 2-хъ мѣсячныхъ. Къ 1 января 1853 г. состояніе этихъ запасовъ было слѣдующее ²⁾:

	Положено имѣть.	Состояло налицо.	Разница.
муки . . .	843.571 четв.	823.575 четв.	— 19.996 четв.
крупы . . .	79.113 „	83.517 „	+ 4.404 „
овса . . .	316.081 „	426.416 „	+ 100.335 „

Комиссаріатскіе запасы имѣлись также двухъ родовъ:

1) *Неприкосновенные*, полагалось содержать на случай формировація резервныхъ и запасныхъ частей и на людей, пополняющихъ дѣйствующія войска при мобилизаціи. Количество этихъ запасовъ опредѣлялось на извѣстное число войсковыхъ частей и людей; оно мѣнялось ежегодно въ зависимости отъ плана мобилизаціи. За послѣдніе года передъ 1853 г. размѣръ запасовъ оставался приблизительно одинаковый, въ общемъ нѣсколько увеличиваясь. Въ 1852 году полагалось имѣть запасовъ: а) на цѣлыя части:

- 180 баталіоновъ.
- 90 эскадроновъ.
- 51 пѣшую батарею.
- 6 батарей и 6 полубатарей конныхъ.
- 2 баталіона и 1 роту саперъ.
- 72 третьихъ дивизіона дѣйствующихъ пѣшихъ батарей.
- 13 ротъ гарнизонной артиллеріи.

б) На ряды, не содержимые въ мирное время:

для пѣхоты . . .	на 44.020 человекъ	} Всего на 50.088 чел. ³⁾ .
„ кавалеріи . . .	„ 4.940 „	
„ артиллеріи . . .	„ 1.000 „	
„ конно-піонеровъ „	„ 128 „	

Всего для цѣлыхъ частей и рядовъ, не содержимыхъ въ мирное время—на 284.435 человекъ ⁴⁾, что составляло вещей на сумму 6.375.267 р. 81 к. Къ 1 января 1853 г. изъ этого количества имѣлось въ наличности въ вещахъ на 6.147.157 р. 74½ к., а остальное—деньгами.

¹⁾ А. К. В. М. Гр. Чернышевъ. „Историч. обзор. за 25 лѣтъ и Всепода. отч. за 1852 г.“.

²⁾ Богдановичъ. „Историч. очеркъ военн. упр. за 1855 -1880 гг.“.

³⁾ Людей же для рядовъ, не содержимыхъ въ мирное время, состояло 57.232 человекъ (см. „численность“).

⁴⁾ Арх. К. В. Мин. по св. в. 1856 г., см. д. № 71.

2) *Оборотные запасы* назначались для того, чтобы имѣть всегда въ готовности нѣкоторую часть вещей для экстренныхъ надобностей—на случай неисправностей подрядчиковъ и т. п. Количество этихъ запасовъ въ разныхъ комиссаріатскихъ комиссіяхъ полагалось имѣть въ размѣрѣ отъ $\frac{1}{3}$ до $\frac{1}{6}$ части ихъ годовой потребности, что и находилось налицо къ 1 января 1853 г. ¹⁾.

Сообразно съ количествомъ войскъ, выставляемыхъ въ военное время, нельзя сказать, чтобы запасъ по положенію былъ вполне достаточенъ. Всѣ оборотные запасы были израсходованы еще въ 1853 году, и пополненіе ихъ оказалось невозможнымъ по причинѣ постоянныхъ требованій вещей и неисправностей подрядчиковъ. Весь неприкосновенный запасъ оказался израсходованнымъ къ концу 1854 г., и денегъ къ 1 января 1855 г. оставалось только 85 т. рублей.

Приложеніе № 179.

Составъ и формированіе подвижныхъ магазиновъ.

При формированіи подвижнаго магазина принимались за основанія слѣдующія данныя: На каждую пароконную повозку казеннаго образца полагалось продуктовъ вѣсомъ около $23\frac{1}{2}$ пудовъ; при опредѣленіи числа повозокъ подвижнаго магазина, одна повозка полагалась для: 5-ти четвертей сухарей или 3-хъ чтв. крупы, или 4-хъ чтв. овса, или одной 40-ведерной бочки спирта или уксусу ²⁾.

Допуская, что пароконная или пароволовая обывательская или вольнонаемная повозка можетъ поднять и нѣсколько больше казенной нормы, подвижной магазинъ для корпуса въ 50 т. человекъ и 10 т. лошадей долженъ былъ имѣть приблизительно слѣдующій составъ ³⁾:

Для возки:	Повозокъ.	Лошадей ⁴⁾ .
Сухарей по $1\frac{3}{4}$ фунта на человекъ	2115	4653
Соли	83	182
Крупъ по $\frac{1}{4}$ фунта на человекъ	146	322
Вина „ чаркѣ въ день на человекъ	77	170
Овса „ 10 ф. на лошадь	1667	3667
	<hr/>	
Всего	4088	8994

Подвижные магазины имѣли военное устройство и раздѣлялись на полубригады, которымъ соответствовали баталіоны подвижнаго магазина;

¹⁾ А. К. В. М. Всеподд. отчетъ за 1852 г.

²⁾ С. В. П., 1838 г., ч. IV, кн. 2, ст. 1361—1370.

³⁾ Аничковъ. „О хоз. войскъ въ военн. время“.

⁴⁾ Лошадей или воловъ по 2 на повозку и 1 запасная на 10 упряжныхъ.

полубригады или баталіоны дѣлились на 4 роты. Командирами баталіоновъ и ротъ назначались фурштадтскіе офицеры; баталіоны и роты состояли изъ фурштадтскихъ унтеръ-офицеровъ и рядовыхъ, которымъ подчинялись погонщики или извозчики.

Въ одномъ баталіонѣ подвижнаго магазина чисто военнаго устройства полагалось по штату ¹⁾:

Офицеровъ — 15, унтеръ-офицеровъ — 60, строевыхъ рядовыхъ — 560, нестроевыхъ — 63; вооруженныхъ: унтеръ-офицеровъ — 4, барабанщикъ — 1, рядовыхъ — 60; повозокъ — 439, лошадей — 1435.

Приблизительно въ такомъ составѣ и формировались полубригады подвижныхъ магазиновъ въ 1854 г. (при 1-мъ армейскомъ корпусѣ подвижной магазинъ былъ сформированъ совершенно такого состава ²⁾).

На ремонтъ лошадей подвижные магазины получали деньги на $\frac{1}{10}$, часть ихъ, остальныхъ, вмѣсто убывшихъ, должны были покупать сами насчетъ фуражной экономіи ³⁾.

Въ Восточную войну при формированіи полубригадъ, за недостаткомъ фурштадтскихъ офицеровъ, для занятія офицерскихъ должностей въ баталіонахъ подвижныхъ магазиновъ, туда назначались офицеры изъ строя. Такъ какъ полковые командиры не назначали туда хорошихъ офицеровъ, то составъ ихъ оказался очень неудаченъ, что и дало поводъ къ безпорядкамъ и злоупотребленіямъ ⁴⁾.

¹⁾ Арх. К. В. М. по снар. в. д., 1853 г., № 39.

²⁾ Аничковъ. „О хоз. войскъ въ военн. время“.

³⁾ Заглеръ. „Записки о продов. войскъ въ военн. время“, изд. 1860 г.

⁴⁾ Богдановичъ. „Восточная война“, т. III.

Приложеніе № 180.

Штаты войскового обоза къ 1853 году ¹⁾.

Приложение № 181.

Число повозокъ обоза и подъемныхъ лошадей въ резервныхъ и запасныхъ войскахъ ¹⁾).

	Ящиковъ.			Провиантск. телегъ.	Лошадей.		
	Для казны и истребительнаго дѣла.	Аптечныхъ.	Патронныхъ.		Въ резервныхъ войскахъ, приписани въ полный составъ для лошадей.	Для всѣхъ запасныхъ войскъ и для резервныхъ, формируемыхъ въ казенномъ составѣ.	Въ постоянныхъ резервахъ.
Штабъ резервной пѣхотной дивизіи . . .	1	—	—	—	—	—	—
„ „ „ бригады . . .	2	2	—	—	6	—	—
„ „ кавалерійск. бригады . . .	2	2	—	—	6	—	—
„ „ артиллерійск. бригады . . .	—	2	—	—	6	—	—
Въ резервномъ баталіонѣ	—	—	4	8	24	8	—
„ „ эскадронѣ	—	—	—	2	4	1	—
„ резервной батареи 12 оруд. состава . . .	1	—	—	3	6	—	—
„ „ кадреннаго состава	1	—	—	2	4	1	—
„ запасномъ баталіонѣ	—	—	2	8	—	8	—
„ „ эскадронѣ	—	—	—	2 ⁵⁾	—	1	—
„ запасной пѣшей батареи	1	—	—	3	—	1	—
„ „ конно-батар. батареи	1	—	—	2	—	1	—
„ „ конно-легкой „	1	—	—	2	—	1	—
„ запасномъ саперномъ баталіонѣ	1	1	2	8	—	1	—
<i>Въ постоянныхъ резервахъ.</i>							
Въ резервномъ эскадронѣ ²⁾	1	1	—	2	—	—	7
„ резервной конно-артилл. полубатареѣ ²⁾ . . .	1	—	—	2	—	—	2
„ „ сводной пѣшей батареи ³⁾	1	—	—	3	—	—	3
„ „ „ гв. и грен. арт. бр. ⁴⁾	1	—	—	3	—	—	3

¹⁾ 9-е продолж. къ ч. IV, кн. 4 С. В. П., 1838 г., прил. къ ст. 244, Выс. утв. 1 сент. 1849 г. Полн. Собр. Зак., 23483.

²⁾ Доп. къ XXIV т. Полн. Собр. Зак., ч. II, ст. 23681а.

³⁾ Полн. Собр. Зак. Росс. Имп., т. XXV, ст. 25155, Выс. утв. 24 апр. 1851 г.

⁴⁾ Прик. Военн. Министра, 1851 г., № 84.

⁵⁾ Содержались при резервныхъ эскадронахъ.

Приложение № 182.

Данные о повозках нашего обоза.

Патронные ящики полагались въ пѣхотѣ по одному на роту и по одному на 2-3 эскадрона (по родамъ кавалеріи). Въ нихъ возилось по 40 патроновъ на каждое пѣхотное ружье, по 30-ти на драгунское и по 20-ти на кавалерійское. Кромѣ того, въ патронныхъ ящикахъ возилось 20 артельныхъ котловъ для варки пищи. Укладка патроновъ въ ящикахъ была неудобна, такъ какъ была приспособлена для опредѣленнаго вида патроновъ и для малаго числа ихъ. Поэтому большое число патроновъ должно было возиться въ паркахъ, а съ измѣненіемъ калибра, вида и величины патроновъ, укладка ихъ весьма затруднялась. Штуцерные патроны были распределены во всѣхъ 16-ти ящикахъ въ полку, и поэтому, если полкъ бралъ съ собою въ дѣло не всѣ ящики, то штуцерные не имѣли всѣхъ своихъ патроновъ ¹⁾.

Провіантскія тельги полагались по 2 на роту и эскадронъ и по 2 и 3 на батарее. Въ нихъ возилась 6-ти дневная пропорція сухарей и провіанта на часть; въ каждой тельгѣ — на 125 челов. сухарей около 23½ пуд., крупы около 6 пуд. и овса и сѣна на 3 дня; всего клади около 57 пуд. Кромѣ того, въ каждой тельгѣ возилось два дрезка для носилокъ и 2 мѣшка для перевозки и переноски раненыхъ. Въ случаѣ надобности тельга приспособлялась для перевозки раненыхъ слѣдующимъ образомъ ²⁾. Мѣшокъ набивался соломою и клался на дно тельги; при этомъ умѣщалось: лежа— 2-е раненыхъ, сидя, легко раненыхъ — 4 и еще могли размѣститься трое слабыхъ.

Тельги для больныхъ имѣлись по одной на двѣ роты и 2 эскадрона; онѣ были тяжелы, безъ рессоръ и потому тряски; покрыты кожаными брезентами и потому душны; вообще неудобны для больныхъ и могли вмѣстятъ не болѣе 5-ти человекъ.

Палаточныя тельги были тѣ же провіантскія, но приспособленныя для возки 3-хъ офицерскихъ и 21-й солдатской палатокъ. Къ 1853 году ими были снабжены только пѣхота и кавалерія 5-го корпуса; прочимъ же войскамъ предполагалось отпускать ихъ въ случаѣ надобности въ военное время.

Тельги провіантская, для больныхъ, казначейская, инструментальная и для лазаретныхъ вещей имѣли конструкцію простыхъ русскихъ тельгъ на деревянныхъ осяхъ, и первыя двѣ покрывались кожаными брезентами на деревянныхъ дугахъ, а послѣднія три имѣли деревянные крыши. Всѣ три сорта ящиковъ были двухколесные, на желѣзныхъ осяхъ съ двухскатными крышами.

¹⁾ Дубровинъ. Матеріалы, вып. I.

²⁾ Аничковъ. „Хозяйство въ военн. время“.

Повозки полкового обоза отпускались въ войска одинъ разъ, при сформированіи части, и затѣмъ ежегодно отпускалась ремонтная сумма въ полки, которые должны были сами возобновлять ихъ и заводить новыя.

Въ дѣйствующихъ войскахъ повозки полкового обоза полагалось въ мирное время содержать полностью налицо. Къ 1 января 1853 года по свѣдѣніямъ комиссаріатскаго департамента въ войскахъ состояло повозокъ обоза: разныхъ—9162, аптечныхъ вьюковъ—154, походныхъ кузницъ—143 ¹⁾.

Для резервныхъ и запасныхъ частей въ мирное время содержались повозки только четырехъ видовъ: провіантскія телѣги и ящики патронныя, аптечныя и для казны, въ очень ограниченномъ числѣ; всѣхъ видовъ повозокъ на каждый резервный баталіонъ, эскадронъ и батарею приходилось отъ 2-хъ до 12-ти (см. приложение № 14). Въмѣсто остальныхъ повозокъ, полагалось, въ случаѣ надобности, брать обывательскія подводы ²⁾.

Къ 1 января 1853 г. хранилось въ складахъ для резервныхъ и запасныхъ войскъ всего разныхъ повозокъ—1918 ¹⁾.

Въ 1854 году, когда нѣкоторыя изъ резервныхъ и запасныхъ войскъ выступили въ походъ, то въ комиссаріатскомъ департаментѣ былъ составленъ расчетъ, сколько требуется добавить повозокъ въ резервныя дивизіи гренадерскаго и шести пѣхотныхъ корпусовъ и въ запасную дивизію 3-го пѣх. корпуса для сравненія ихъ съ дѣйствующими войсками въ отношеніи обоза; при этомъ оказалось, что въ каждую резервную дивизію надо добавить по 168-ми телѣгъ, а въ запасную—168 телѣгъ и 48 патронныхъ ящиковъ; всего 1392 повозки ³⁾.

¹⁾ А. К. В. М., 1 отд., 1 ст., д. № 71.

²⁾ 9-е продолж. къ ч. IV, кн. 4 С. В. П., 1838 г., прил. къ ст. 244. Прик. Военн. Мин., 1849 г., № 87.

³⁾ Арх. К. В. М. по снар. в. д., 1854 г., № 147.

Приложение № 183.

Штатное число лошадей въ войскахъ.

	ВЪ ВОЕННОЕ ВРЕМЯ.			ВЪ МИРНОЕ ВРЕМЯ.									
	Стрелк. 4).	Артиллерійскіе 5).	Подъемн. 6).	Стрелк. 7).	Артиллерійскіе 8).	Подъемн. 9).							
Гвардейскій пѣхотный полкъ	—	—	158	—	—	75							
Пѣхотный армейскій 4-хъ баталіонный полкъ съ палаточными телѣгами	—	—	254	—	—	99							
Пѣхотный армейскій 4-хъ баталіонный полкъ безъ палаточныхъ телѣгъ	—	—	206	—	—	99							
Армейскій стрѣлковый баталіонъ	—	—	67	—	—	27							
" гусарскій и уланскій полкъ	1089	—	134 ¹²⁾	1089	—	35							
" драгунскій полкъ	1369	—	165 ¹³⁾	1369	—	43							
" кирасирскій полкъ	817	—	89 ¹⁴⁾	817	—	27							
Резервный эскадр. постоянн. кав. резерва 5).	180	—	7	180	—	7							
Донской казачій полкъ 6).	875	—	?	?	—	?							
Б а т а р е и .													
							Пѣшая батареяная 8-ми орудійная 1, 2, 3 и 4 артлл. дивизій	—	164	18	—	76	6
							Такая же прочіихъ корпусовъ	—	164	15	—	69	4
							Пѣшая легкая 8-ми орудійная 1, 2, 3 и 4 артлл. дивизій	—	115	18	—	62	6
							Такая же прочіихъ корпусовъ	—	115	15	—	42	4
							Пѣшая батареяная 12-ти орудійная	—	242	21	—	118	4
							" легкая 12-ти орудійная	—	167	21	—	93	4
							Конная батареяная 1, 2, 3 и 4 корп.	172	182	24	172	96	6
							" прочіихъ корп.	172	182	24	172	83	6
							" легкая 1, 2, 3 и 4 корп.	135	133	18	135	79	4
							" прочіихъ корп.	135	133	18	135	60	4
							Сводная резервн. постоянн. пѣш. резерва Гв. и Грен. и 6-ти пѣш. корп. 7).	—	—	—	—	38	3
							Резервная полубатарея постоянн. конно-артлл. резерва 8).	—	—	—	60	40	2
							Артиллерійскій подвижной паркъ 3).	—	384	20	—	—	—
							" летучій паркъ 3).	—	375	29	—	—	—
Армейскій саперный баталіонъ	—	459)	98 ¹¹⁾	—	2	21 ¹¹⁾							
Конно-піонерскій дивизионъ	287 ¹⁰⁾	208 ⁹⁾	28	287 ¹⁰⁾	164 ⁹⁾	9							
Понтонный паркъ	—	347	13	—	12 ⁹⁾	—							

1) Число строевыхъ и подъемныхъ лошадей въ военное время взято по штатамъ войскъ изъ Высочайше утвержденныхъ предположеній о приведеніи корпусовъ на военное положеніе въ 1853 г. изъ дѣлъ Арх. К. В. М., 1852 г., № 11 и 1853 г., № 25 (кромя оговоренныхъ въ выносахъ).

2) По штатамъ войскъ (прилож. № 7).

3) По руководству для артлл. службы, изд. по Высоч. повелѣнію въ 1853 г.

4) По С. В. П., изд. 1838 г., 2-е продолж. къ ч. IV, кн. 4, ст. 244.

5) Полн. Собр. Зак., т. XXIV, ст. 23681а. Пола. о пост. резерв.

6) Арх. К. В. М., д. 1852 г., № 14.

7) Полн. Собр. Зак., т. XXV, ст. 25155 и прик. В. М. 1851 г., № 84.

8) Полн. Собр. Зак., ст. 23681а т. XXIV. Пола. о пост. резерв.

9) Прик. Военн. Мин. 1851 г., № 115.

10) Прик. Военн. Мин. 1850 г., № 31.

11) Вместе съ подъемными для инженери. обоза.

12) Безъ палаточныхъ — 113.

13) " " — 141.

14) " " — 64.

Приложение № 184.

Штаты войск по Высочайше утвержденнымъ предположеніямъ о приведеніи корпусовъ на военное положеніе въ 1853 году*).

	Генераловъ, штабъ- и оберъ-офицеровъ.	Чиновниковъ.	Нижнихъ чиновъ.		Лошадей.		
			Стросвыхъ.	Нестросвыхъ.	Стровыхъ.	Артиллерійскихъ.	Подъемныхъ.
Пѣхотная дивизія	336	35	16.655	716 ¹⁾	--	--	1.036
Легкая кавалерійская дивизія	240 ²⁾	27	5.508	452 ³⁾	4.356	--	553
1-ья бригады артиллерійск. дивизій по 8-ми оруд. составу	35	4	790	143	--	558	84
2-я, 3-я и 4-я бригады артиллерійск. дивизій по 8-ми оруд. составу	32	3	742	137	--	509	78
1-ья бригады артиллерійск. дивизій по 12-ти оруд. составу	59	4	1.184	155	--	818	84
Конно-артиллерійская бригада	17	4	439	81 ⁴⁾	271	266	42
2-ья, 3-я и 4-я бригады артиллерійскихъ дивизій 12-ти оруд.	56	3	1.111	149	--	743	78
Стрѣлковый баталіонъ	21	1	675	50 ⁵⁾	--	--	67
Саперный баталіонъ	23	3	1.027	98	--	45	67
Понтонный паркъ съ ротой	7	--	256	188	--	347	13
Подвижной артилл. запасн. паркъ	6	3	351	31	--	497	24
Подвижной госпиталь на 300 чел.	5	14	--	204	--	--	263
Госпитальные кадры на 3 тыс. чел.	--	76	--	998	--	--	90
Жандармская команда	1	--	33	--	30	--	--
Штабъ корпуса.	17	7	--	19	6	--	33

*) Арх. Канц. В. М., д. 1852 г., № 11, ч. I и 1853 г., № 25.

1) Въ 5-мъ пѣх. корпусѣ—781.

2) " " " " ---242.

3) " " " " ---481.

4) " " " " ---83.

5) " " " " ---53.

Приложение № 185.

Число подъемных лошадей, которое полагалось содержать въ обозѣ въ военное и мирное время въ дѣйствующихъ войскахъ ¹⁾.

	Въ мирное время.	Въвоенное время.
<i>Къ патронному ящику</i> { Въ пѣхотныхъ полкахъ	2	3
" кавалерійскихъ полкахъ	—	3
и саперныхъ баталіонъ	—	3
<i>Къ ящику для казны и письменныхъ дѣлъ:</i>		
Въ штабахъ войскъ, въ пѣхотн. полкахъ и въ легкой батареѣ	—	3
Въ штабахъ саперн. бригадъ, во всѣхъ кавалерійск. полкахъ, въ саперн. баталіонахъ, понтонныхъ паркахъ и во всѣхъ прочихъ конныхъ и пѣшихъ батареяхъ	—	2
<i>Къ аптечному ящику</i> { Въ пѣхотн. и кавалерійск. полкахъ, въ саперн. бтл	3	3
" штабахъ пѣшихъ и конныхъ артилл. бригадъ	—	3
<i>Къ инструментальной тельгѣ.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	3
<i>Къ казначейской тельгѣ.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	3
<i>Къ провіантской тельгѣ.</i> Въ штабахъ войскъ	—	3
Во всѣхъ кавалерійскихъ полкахъ	2	2
Въ пѣхотн. полкахъ, саперн. баталіонахъ, понтонныхъ паркахъ, конныхъ и пѣшихъ батареяхъ	2	3
<i>Къ тельгѣ для писарей.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	3
<i>Къ тельгѣ для возки лазаретн. вещей и амуниціи больныхъ</i> въ пѣхотныхъ и кавалерійскихъ полкахъ и въ саперныхъ баталіонахъ	—	2
<i>Къ тельгѣ для возки конскихъ лѣкарствъ.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	2
<i>Къ тельгѣ для мундирныхъ вещей.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	3
<i>Къ палаточной тельгѣ.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	3
<i>Къ церковной повозкѣ.</i> Вездѣ, гдѣ положено ихъ имѣть	—	4
<i>Къ походной кузницѣ.</i> " " " " " " "	—	2

Примѣчаніе. Запасныя лошади—по одной на каждыя 10 лошадей, за исключеніемъ лошадей подъ палаточныя тельги.

Въ конно-артиллерійскихъ батареяхъ при резервныхъ кавалерійскихъ корпусахъ полагалось по одному аптечному ящику на 2 батареи.

¹⁾ 2-е продолж. къ ч. IV, кн. 4 С. В. П., 1838 г., прил. къ ст. 244, Выс. утв. 24 окт. 1840 г. (Поля. Собр. Зак., ст. 13891).

Приложение № 186.

Тактическое устройство русской армии и ея боевые порядки къ эпохѣ Крымской войны ¹⁾.

Пѣхота.

Въ гренадерскихъ полкахъ въ каждомъ баталіонѣ одна рота называлась гренадерскою, а прочія три фузилерными; въ пѣхотныхъ полкахъ — одна рота гренадерскою и три мушкатерскими; въ карабинерныхъ и егерскихъ полкахъ — одна рота карабинерною и три егерскими. Эти различныя названія не имѣли значенія, всѣ роты имѣли совершенно одинаковое вооруженіе, снаряженіе и обучались одинаково. Все различіе состояло въ томъ, что гренадерскія и карабинерныя роты составлялись изъ лучшихъ людей, и что въ каждой изъ этихъ ротъ первый взводъ назывался гренадерскимъ или карабинернымъ, а второй стрѣлковымъ. Въ боевыхъ порядкахъ они имѣли особое назначеніе: роты въ строевомъ расчетѣ дѣлились на 2 взвода, каждый взводъ — на 2 полувзвода и на нѣсколько отдѣленій, такъ, чтобы въ каждомъ отдѣленіи было не болѣе шести и не менѣе четырехъ рядовъ. Для внутренняго же управленія рота дѣлилась на 4 отдѣленія или капральства, а капральство на десятки (5).

Вообще въ пѣхотѣ употреблялось 4 рода строя: развернутый, колонны, каре и разсыпной.

Развернутый строй предназначался главнымъ образомъ „для частой и сильной палбы“ и состоялъ изъ *трехъ* шеренгъ. Только стрѣлковые баталіоны, предназначавшіеся преимущественно для дѣйствія въ разсыпномъ строѣ, строились въ двѣ шеренги ²⁾. Самые рослые люди ставились въ первую шеренгу, слѣдующіе за ними по росту въ третью и остальные во вторую; шеренга отъ шеренги строились въ одномъ шагѣ.

Въ каждой ротѣ было 48 человекъ лучшихъ стрѣлковъ, особенно обучавшихся стрѣльбѣ и дѣйствіямъ въ разсыпномъ строѣ, называвшихся застрѣльщиками. Изъ нихъ 24 человекъ назывались дѣйствующими и выходили при первомъ вызовѣ застрѣльщиковъ; остальные 24 служили для замѣны первыхъ въ случаѣ ихъ убыли. При расчетѣ роты дѣйствующіе застрѣльщики ставились по 12-ти человекъ въ каждомъ взводѣ въ третьей шеренгѣ.

Штуцерныхъ было въ каждой ротѣ 6 человекъ; въ строѣ мѣсто ихъ было въ одномъ шагѣ за заднею шеренгою, на линіи замыкающихъ унтеръ-офицеровъ, по 3 человекъ за каждымъ взводомъ.

¹⁾ Руководствами при составленіи этой главы служили: Уставъ о строевой пѣх. службѣ, изд. 1848 г.; учебники тактики: Карцева, ч. I, 1850 г. и ч. II, изд. 1852 г., и Горемикина, изд. 1849 г.

²⁾ Стрѣлковые баталіоны строились въ 2 шеренги, когда были въ 600-мъ составѣ; при 1000-мъ же составѣ строились также въ 3 шеренги. (Общ. Арх. Гл. шт., 1856 г., 2 Отд., 2 ст., № 155).

Хотя третья шеренга и не могла стрѣлять въ сомкнутомъ строю, но признавалась необходимою для того, чтобы ускорять стрѣльбу, заряжая ружья для второй шеренги и, кромѣ того, для замѣщенія убиты людей первыхъ двухъ шеренгъ. На дѣлѣ оказывалось, что трехшереножный строй пѣхоты былъ совершенно излишенъ. Въ развернутомъ строѣ она была болѣе вредна, чѣмъ полезна: стрѣлять она не могла, а сама терпѣла отъ огня одинаково съ двумя первыми шеренгами. Предписанное уставомъ правило, чтобы люди 3-й шеренги заряжали ружья для второй, въ настоящемъ бою рѣдко соблюдалось, по естественной склонности человѣка дѣйствовать самому въ такой обстановкѣ; поэтому, особенно когда въ строю было много молодыхъ солдатъ, третью шеренгу было трудно удержать отъ стрѣльбы, а, стрѣляя, они ранили людей первой шеренги.

Развернутый строй баталіона также предназначался главнымъ образомъ для стрѣльбы и состоялъ изъ развернутыхъ ротъ, поставленныхъ въ одну линію. Баталіонъ рассчитывался на 8 взводовъ, по числу ихъ во всѣхъ ротахъ; при этомъ взводы ротъ принимали номера отъ 1-го до 8-го. Гренадерскій или карабинерный взводъ становился на правомъ флангѣ баталіона, затѣмъ становились взводы прочихъ ротъ по старшинству ихъ номеровъ, а на лѣвомъ флангѣ становился стрѣлковый взводъ первой роты, принимавшій № 8-й. Каждые два сосѣдніе взвода составляли дивизионъ. Гренадерскій и стрѣлковый взводы помѣщались на флангахъ баталіона съ тѣмъ, чтобы тамъ были отборные люди. Въ серединѣ баталіона, между 4-мъ и 5-мъ взводами, т.-е. по серединѣ 3-й роты, ставилось знамя съ 5-ю знаменными и 3-мя жалонерными унтеръ-офицерами, построеными также въ 3 шеренги; кромѣ того, крайніе два ряда 4-го и 5-го взводовъ отдѣлялись отъ прочихъ взводными командирами и назывались знаменными рядами. Такимъ образомъ въ строѣ баталіона первая рота оказывалась всегда разъединенною какъ въ развернутомъ строѣ, такъ и въ походныхъ и боевыхъ колоннахъ. Дивизионы и полубаталіоны составлялись изъ людей разныхъ ротъ. Чтобы ротные командиры могли наблюдать за всѣми людьми своей роты, мѣста ихъ въ развернутомъ строѣ баталіона (кромѣ командира 1-й роты) были опредѣлены въ серединѣ своихъ ротъ. Развернутый строй баталіона занималъ по фронту при 25-ти рядахъ во взводахъ — 180 шаговъ, при 30-ти рядахъ — 200 шаговъ.

Колонны были: дивизионныя, взводныя, полувзводныя, по отдѣленіямъ и шестирядныя; справа, слѣва изъ середины; съ полными дистанціями, когда эти дистанціи равны протяженію фронта колонны; съ половинными дистанціями, если эти дистанціи были вдвое меньше полныхъ, и *густыя*, имѣвшія дистанціи между *первыми* шеренгами 4 шага.

Боевыми колоннами считались вообще колонны густыя и колонна къ атакѣ; изъ нихъ наиболѣе употребительными были послѣдняя и густая полувзводная колонна изъ середины, какъ наиболѣе поворотливыя, съ достаточною шириною фронта и удобно развертывающіяся.

Колонны изъ середины въ баталіонѣ строились всегда по 4-му и 5-му взводамъ, стоявшимъ въ головѣ колонны; за 4-мъ взводомъ строились три первые взвода въ колоннѣ слѣва, а за 5-мъ взводомъ — послѣдніе три взвода въ колоннѣ справа. Знаменные ряды становились въ колоннахъ изъ середины, по срединѣ головной части. Барабанщики и горнисты строи-

лись въ 8-ми шагахъ за серединою колонны, имѣя на правомъ флангѣ младшаго штабъ-офицера и адъютанта; музыканты въ двухъ шагахъ за ними.

Колонна къ атакѣ представляла собою взводную колонну изъ середины, разомкнутую на полувзводныя дистанціи.

Шестирядная колонна, принадлежавшая къ числу походныхъ, строилась изъ середины рядами; въ этой колоннѣ шли впереди знаменныя ряды, а затѣмъ каждый рядъ состоялъ изъ трехъ человѣкъ перваго полубаталіона (изъ ряда) и трехъ человѣкъ (изъ ряда втораго полубаталіона).

Разнообразіе видовъ колоннъ было слишкомъ велико, и нѣкоторыя были чрезчуръ сложны, что происходило отчасти и вслѣдствіе расположенія и нумераціи взводовъ въ баталіонѣ. Поэтому относительное расположеніе взводовъ разныхъ ротъ въ одной и той же колоннѣ было различное, какъ видно изъ приведенныхъ чертежей колоннъ изъ середины. Въ дивизионной колоннѣ справа каждый дивизионъ состоялъ изъ двухъ взводовъ, принадлежащихъ двумъ различнымъ ротамъ. Вслѣдствіе всего этого во многихъ случаяхъ въ баталіонныхъ колоннахъ командовать ротую неудобно, построения и перестроенія колоннъ были необыкновенно сложны и вызывали массу перемѣнчивъ начальствующихъ лицъ. Трехшереножный строй особенно увеличивалъ глубину колоннъ; такъ, напримѣръ, въ колоннѣ къ атакѣ получалось 12 шеренгъ; при двухшереножномъ строѣ ихъ было бы 8, число совершенно достаточное для силы удара, но при чемъ потери отъ огня были бы на одну треть меньше. Колонны изъ середины существовали для быстрого разворачиванія фронта, для чего онѣ, дѣйствительно, были удобны; въ этомъ встрѣчалась тогда особенная надобность, такъ какъ считалось, что изъ колоннъ стрѣлять нельзя.

Каре назначались исключительно для отраженія кавалерійскихъ атакъ. Для того, чтобы въ случаѣ атаки съ разныхъ сторонъ можно было и отпоръ дать во всѣ стороны, строй этотъ имѣлъ общую форму квадрата или прямоугольника, стороны котораго назывались фасадами и состояли изъ разныхъ частей баталіона или роты, обращенныхъ фронтомъ въ поле. Каре строились изъ развернутаго строя и изъ колоннъ; въ зависимости отъ того, изъ какой формы строя ихъ строили, баталіонныя каре были пяти видовъ: 1) изъ развернутаго фронта, 2) изъ колонны къ атакѣ, 3) изъ густой взводной колонны, 4) изъ полувзводной колонны изъ середины, 5) двухбаталіонное — два каре изъ колонны къ атакѣ, сведенныхъ въ одно. Фасы каре состояли изъ разнаго числа шеренгъ, смотря по тому, изъ какого строя каре получалось: въ каре изъ развернутаго фронта всѣ фасы имѣли по 3 шеренги, въ каре изъ колонны къ атакѣ два фасы состояли изъ трехъ шеренгъ, а два изъ шести шеренгъ, такъ какъ боковыя фасы получались захожденіемъ по-полувзводно; въ каре изъ густыхъ колоннъ передній и боковыя фасы состояли изъ 6-ти шеренгъ, а боковыя, получавшіяся захожденіемъ взводовъ по отдѣленіямъ, имѣли при четырехъ отдѣленіяхъ во взводахъ 6 шеренгъ, а при шести отдѣленіяхъ—9 шеренгъ. Такія густыя массы считались нужными для того, чтобы противопоставить кавалерійской атакѣ главнымъ образомъ матеріальную силу сопротивленія, такъ какъ расчитывать на стрѣльбу, при взглядахъ на нее въ то время въ арміи и при медленности заряжанія, было трудно. Тѣмъ не менѣе изъ каре полагалось открывать огонь залпами и багальный, однимъ или нѣ-

сколькими фасадами, какъ будетъ объ этомъ сказано ниже. При такомъ образѣ дѣйствій быстрота построения получала особенно важное значеніе. Но изъ самой формы этого строя видно, что построение каре было сложно; требовало большой точности, сноровки и во всякомъ случаѣ не могло быть сдѣлано очень скоро.

Въ каре производились движенія во всѣ стороны, при чемъ по командѣ: „По такому-то фасу каре впередъ!“ фасы поворачивались въ сторону назначеннаго фаса.

Каре изъ развернутаго фронта строилось медленнѣе прочихъ, а при движеніи отъ малѣйшей ошибки разрывалось въ углахъ; по тонкости же фасовъ считалось, что оно легко можетъ быть прорвано. Поэтому оно употреблялось только въ тѣхъ случаяхъ, когда передъ его построениемъ часть находилась въ развернутомъ строѣ и не предвидѣлось надобности въ большихъ передвиженіяхъ въ этомъ строѣ. Каре изъ густыхъ колоннъ были очень трудны для построения, особенно при неравномъ числѣ рядовъ въ отдѣленіяхъ, что, конечно, могло случаться чаще всего въ бою; поэтому эти каре строились очень рѣдко. Самое употребительное было каре изъ колонны къ атакѣ — оно было самое удобное для построения и движенія. Ротныя каре считались слишкомъ слабыми и употреблялись только въ тѣхъ рѣдкихъ случаяхъ, когда ротамъ приходилось дѣйствовать отдѣльно или въ случаѣ неожиданнаго нападенія кавалеріи, когда не было времени выстроить баталіонное каре.

Вообще же всѣ виды каре, будучи сложны, менѣе удобны для стрѣльбы, чѣмъ развернутый строй, и не столь удобны для движенія, какъ колонны, въ то же время сильно терпѣли отъ огня, почему и употреблялись исключительно противъ кавалеріи.

Разсыпной строй предназначался исключительно для стрѣльбы, состоявъ изъ застрѣльщицей или стрѣлковой цѣпи и ея резервовъ, и былъ двухъ видовъ: 1) когда цѣпь состояла изъ однихъ застрѣльщиковъ и 2) когда въ цѣпь высылались и прочіе люди части.

Въ той и другой цѣпи люди становились попарно для взаимной защиты. Разстояніе между парами зависѣло отъ наличнаго числа людей и длины той линіи, которую требовалось занять. Обыкновенно интервалы между парами дѣлались отъ 3-хъ до 15-ти шаговъ. Штуцерные размѣщались въ цѣпи черезъ каждыя двѣ пары по одному. Резервы цѣпи располагались за нею въ разстояніи 100-150 шаговъ и въ такомъ же разстояніи отъ сомкнутой части.

Разсыпной застрѣльщиковъ. Для образованія цѣпи застрѣльщиковъ, по сигналу или командѣ застрѣльщики выходили изъ своихъ мѣстъ въ сомкнутомъ строѣ и строились: при развернутомъ баталіонѣ за флангами его, въ колоннахъ — впереди ихъ, въ каре — внутри его, въ колоннѣ къ атакѣ — за 2-мъ, 4-мъ, 5-мъ и 7-мъ взводами внутри колонны. Застрѣльщики каждой роты строились въ особый взводъ изъ 12 рядовъ, въ двѣ шеренги, подъ командою офицера и двухъ унтеръ-офицеровъ въ каждомъ взводѣ. Вмѣстѣ съ застрѣльщиками выходили и штуцерные, которые становились въ третьей шеренгѣ за каждымъ взводомъ.

По сигналу: „Разсыпаться!“ два застрѣльщицы взвода выходили изъ за фронта баталіона и шли впередъ до вторичнаго того же сигнала, по

которому отъ каждого взвода рассыпались вторые полувзводы, а первые полувзводы оставались въ сомкнутомъ строѣ, въ резервѣ. Если нужно было усилить цѣпь, то опять по особому сигналу рассыпались полувзводы, оставшіеся въ резервѣ, а на ихъ мѣсто выходили изъ-за баталіона остальные два застрѣльщицы взвода. Эти послѣдніе два взвода могли быть также рассыпаны въ цѣпь, и тогда баталіонъ немедленно перестраивался въ ротныя колонны, составлявшія непосредственные резервы цѣпи.

Цѣпь застрѣльщиковъ могла быть рассыпана и безъ предварительнаго формировація взводовъ ихъ за фронтомъ. Въ этомъ случаѣ, по особому сигналу или командѣ, всѣ застрѣльщики и штуцерные выходили впередъ черезъ офицерскіе интервалы и тотчасъ же рассыпались безъ вторичнаго сигнала, а застрѣльщики 1-го и 8-го взводовъ выстраивались въ полувзводы и составляли резервъ цѣпи.

Когда баталіонъ находился въ движеніи, то рассыпаніе производилось бѣгомъ.

Рассыпаніе застрѣльщиковъ изъ колоннъ дѣлалось аналогично рассыпанію изъ развернутаго фронта баталіона, какъ видно изъ чертежа. Только изъ колонны къ атакѣ рассыпались сразу два взвода цѣликомъ.

Всѣми застрѣльщиками баталіона командовалъ младшій штабъ-офицеръ, а за немѣнимъ его—старшій въ баталіонѣ послѣ ротныхъ командировъ офицеръ, который назывался *начальникомъ застрѣльщиковъ*.

Застрѣльщица цѣпь могла занимать по фронту различное пространство. При интервалахъ между парами въ 10 шаговъ, если были рассыпаны всѣ застрѣльщики, кромѣ двухъ полувзводовъ, оставленныхъ въ резервѣ, цѣпь занимала около 360-ти шаговъ.

Разсыпной строй изъ ротныхъ колоннъ представлялъ собою развитіе цѣпи застрѣльщиковъ и употреблялся въ тѣхъ случаяхъ, когда однихъ застрѣльщиковъ оказывалось недостаточно. Для дѣйствій въ этомъ строѣ баталіонъ перестраивался въ ротныя колонны, при чемъ каждая рота раздѣлялась уже не на 2, а на 3 взвода, каждый въ 2 шеренги; третій взводъ составлялся изъ третьей шеренги роты.

Три роты—1-я, 2-я и 3-я (фузилерная, егерскія и мушкетерскія)—становились во взводныхъ колоннахъ въ 100-150 шагахъ за цѣпью, а гренадерская (карабинерная) за серединою ихъ въ 100-150 шагахъ и называлась боевымъ резервомъ. Изъ каждой роты вызывалось „въ стрѣлки“ столько людей, сколько оказывалось нужнымъ. Они вызывались по-полувзводно отъ всѣхъ трехъ ротъ первой линіи одновременно, по мѣрѣ необходимости усиливая цѣпь слѣдующими полувзводами. Когда были рассыпаны цѣликомъ роты первой линіи, то рота боевого резерва придвигалась къ цѣпи. Отъ этой роты стрѣлки вызывались лишь въ крайнемъ случаѣ. Нерассыпанныя части ротъ составляли непосредственные резервы цѣпи и должны были находиться за серединою своихъ стрѣлковъ; поэтому интервалы между ротными колоннами не были постоянными и мѣнялись въ зависимости отъ длины цѣпи.

Полагая въ баталіонѣ по 25-ти рядовъ во взводѣ, а интервалы между парами въ 10 шаговъ, при рассыпаніи по одному полному взводу переднихъ ротъ баталіонъ занималъ по фронту около 750 шаговъ.

Дѣйствія цѣпей застрѣльщицей и изъ ротныхъ колоннъ въ общемъ были одинаковы. Въ цѣпи не требовалось „строгаго“ равенія и интерваловъ; застрѣльщики должны были примѣняться къ мѣстности.

Стрѣльба въ цѣпи производилась какъ на мѣстѣ, такъ и въ движеніи по установленной очереди между парами, а въ каждой парѣ— между людьми ее составляющими, наблюдая, чтобы въ каждой парѣ одно ружье всегда оставалось заряженнымъ.

Движенія цѣпи производились нѣскольکو ускореннымъ шагомъ, бѣглый шагъ употреблялся только въ исключительныхъ случаяхъ. Для всѣхъ дѣйствій и движеній цѣпи— разсыпанія, усиленія ея, перемѣны фронта и стрѣльбы— существовали особые сигналы, которыхъ была масса; во многихъ случаяхъ подавались и сигналы и команды.

Въ уставѣ нигдѣ нѣтъ указаній, какой изъ двухъ формъ рассыпного строя слѣдовало отдавать предпочтеніе; указывалось только, что баталіонъ перестраивается въ ротныя колонны „для удобнѣйшаго дѣйствія рассыпнымъ строемъ“ въ двухъ случаяхъ: 1) „когда то признается нужнымъ и 2) когда изъ баталіона, развернутымъ фронтомъ остроеннаго, всѣ застрѣльщицы взводы рассыпаны въ цѣпь“. Такимъ образомъ уставъ какъ будто становился на сторону рассыпного строя изъ ротныхъ колоннъ, называя его „удобнѣйшимъ“. Оно и, дѣйствительно, было такъ: механизмъ самаго рассыпанія былъ проще, люди цѣпи находились болѣе на глазахъ прямого начальства, и баталіонъ меньше терпѣлъ отъ огня, хотя все-таки для ротныхъ колоннъ былъ указанъ только одинъ видъ строя— взводная колонна. Съ другой стороны, уставъ узаконивалъ начало дѣйствій вызовомъ однихъ застрѣльщиковъ. Послѣднее весьма понятно при крайне слабой постановкѣ въ то время стрѣлкового дѣла; при существовавшемъ же тогда въ русской арміи стремленіи дѣйствовать преимущественно сомкнутыми массами, первый видъ рассыпного строя примѣнялся на практикѣ гораздо чаще.

Вообще въ боевыхъ дѣйствіяхъ рассыпной строй игралъ роль второстепенную, хотя онъ примѣнялся какъ при наступленіи, такъ и при отступленіи и оборонѣ, но употреблялся большею частью, какъ средство вспомогательное, или передъ фронтомъ своихъ сомкнутыхъ частей для противодѣйствія непріятельскимъ стрѣлкамъ, или когда стрѣльба изъ развернутаго строя становилась почему-нибудь затруднительною; полагалось даже избѣгать употребленія его въ тѣхъ случаяхъ, когда представлялось поле дѣйствія для своей кавалеріи.

Для разныхъ движеній было принято 4 рода шага: тихій, скорый (вольный), походный и бѣглый. Тихій шагъ не соответствовалъ никакой цѣпи въ бою, былъ утомителенъ и служилъ лишь учебнымъ приемомъ; скорость его была около 70 шаговъ въ минуту. Скорый шагъ— 110 въ минуту— употреблялся въ строю обыкновенно; этимъ же шагомъ дѣлались передвиженія въ виду непріятели и шли въ атаку. При болѣе свободномъ движеніи, когда ружья держались вольно, а руками свободно махали, этотъ же шагъ назывался вольнымъ. Бѣглымъ шагомъ проходили 150—200 шаговъ въ минуту. Походный шагъ— обыкновенная походка, не въ ногу.

За постоянную скорость движенья пѣхоты принимался скорый шагъ — 110 шаговъ въ минуту, около 4-хъ верствъ въ часъ.

Стрѣльба въ сомкнутомъ строѣ производилась двухъ видовъ: залпами и рядами (батальный огонь) и только изъ развернутаго фронта и изъ каре; изъ колонны никакой стрѣльбы не производилось. Стрѣльба залпами производилась только изъ развернутаго фронта частей и фасами каре. Залпами стрѣляли цѣлыми батальонами и частями его до взвода включительно, а также шеренгами.

Для стрѣльбы залпами подавалась команда: „Пальба батальономъ (дивизионами, взводами, шеренгами)!“, по которой всѣ офицеры и стоящіе имъ въ затылокъ унтеръ-офицеры уходили за фронтъ, а на ихъ мѣста становились штучерные. Затѣмъ батальонный командиръ командовалъ: 1) „батальонъ товсь!“ 2) „кладсь!“ 3) „пли!“ 4) „жай!“. Всѣ унтеръ-офицеры, знаменныя ряды и 3-я шеренга не стрѣляли. При стрѣльбѣ частями фронта, каждая изъ нихъ стрѣляла по командѣ своего начальника, соблюдая очередь и послѣ того, когда выстрѣлившая часть зарядить ружья. При стрѣльбѣ шеренгами, каждая изъ нихъ стрѣляла по командѣ батальоннаго командира. Сперва стрѣляла 2-я шеренга и послѣ выстрѣла передавала свои ружья для заряжанія 3-й шеренгѣ; послѣ этого 2-я шеренга стрѣляла второй разъ изъ ружей, взятыхъ отъ 3-й шеренги, и заряжала ихъ сама; послѣ второго выстрѣла 2-й шеренги стрѣляла 1-я шеренга, потомъ опять два раза 2-я шеренга, и т. д.

Для производства пальбы рядами (батальнаго огня) подавались команды: 1) „пальба рядами!“ 2) „батальонъ товсь!“ 3) „начинай!“, или подавался сигналъ „тревога!“. Стрѣльба была разсчитана такъ, чтобы огонь по возможности былъ непрерывенъ. Сперва стрѣляли правофланговые 1-й шеренги каждаго отдѣленія, потомъ въ каждомъ отдѣленіи — правофланговой 2-й шеренги и второй человекъ 1-й шеренги, затѣмъ третій 1-й шеренги и второй человекъ 2-й шеренги, и т. д. Люди 2-й шеренги передавали свои ружья для заряжанія въ 3-ю шеренгу и стрѣляли изъ ружей, взятыхъ отъ 3-й шеренги. Послѣ первыхъ выстрѣловъ очередь не соблюдалась, и каждый стрѣлялъ, когда зарядить ружье, наблюдая только, чтобы люди, стоящіе въ затылокъ другъ другу, не стрѣляли одновременно, для избѣжанія пораненій. Стрѣльба была очень медленная какъ по сложности заряжанія ружей, такъ и по способу производства ея въ строю. Изъ двухъ видовъ стрѣльбы пальба залпами была самая медленная, и только исключительно хорошо вымуштрованныя войска производили ее въ бою безъ замѣшательства и безъ того, чтобы она не переходила въ пальбу рядами. Поэтому къ залпамъ прибѣгали только въ нѣкоторыхъ рѣдкихъ случаяхъ, когда не было времени обстрѣливать противника продолжительно, но представлялась возможность поразить его внезапно. Пальба рядами была гораздо болѣе мѣтка и давала большее число выстрѣловъ въ теченіе одинаковаго времени, употребленнаго на залпы. Кромѣ того, важнымъ качествомъ огня считалась его непрерывность, въ чемъ опять-таки пальба рядами имѣла большое преимущество передъ залпами. Поэтому всегда предпочитали открывать пальбу рядами. Характерно то, что, несмотря на все это, стрѣльба залпами называлась „правильною“, а рядами — „неправильною“.

Огонь же разсыпного строя — самый мѣткій — не игралъ должной роли и примѣнялся лишь, какъ средство вспомогательное.

Боевой порядокъ нѣсколькихъ баталіоновъ пѣхоты состоялъ изъ двухъ боевыхъ линій и резерва. Три или четыре баталіона строились въ двѣ линіи — боевую и резервную.

Баталіоны 1-й линіи ставились въ колоннахъ къ атакѣ, въ развернутомъ строѣ, и въ ротныхъ колоннахъ; баталіоны 2-й линіи — всегда въ колоннахъ къ атакѣ (кромѣ того случая, когда дѣйствовали вмѣстѣ 4 баталіона и меньше; тогда 1-я линія располагалась въ ротныхъ колоннахъ, а 2-я въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины); баталіоны резерва — въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины.

Въ 1-й линіи баталіоны располагались преимущественно въ колоннахъ къ атакѣ; интервалы между баталіонами дѣлались отъ 100 до 300 шаговъ, большею же частью — равными длинѣ развернутаго фронта баталіона.

Въ развернутомъ строѣ баталіоны первой линіи ставились, когда былъ нуженъ сильный огонь. Этотъ порядокъ считался мало пригоднымъ для рукопашнаго боя и примѣнялся рѣже. Интервалы между развернутыми баталіонами оставлялись въ 20 шаговъ; фланговые же баталіоны всегда строились въ колонны къ атакѣ.

Въ ротныхъ колоннахъ 1-я линія располагалась всего рѣже, только въ тѣхъ случаяхъ, когда нужно было занять небольшимъ числомъ войскъ значительное пространство или при надобности сильного огня на мѣстности неровной и не удобной для дѣйствія развернутаго строя. Вторая линія обыкновенно составлялась изъ того же числа баталіоновъ, какъ и первая; иногда ставили во 2-й линіи и другое число ихъ, чѣмъ въ 1-й, чаще — больше. Разстояніе между линіями дѣлалось отъ 100 до 300 шаговъ.

Въ резервъ назначалось отъ $\frac{1}{4}$ до $\frac{1}{2}$ всѣхъ войскъ и болѣе. Резервъ располагался въ 400—500 шагахъ за второю линію въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины, въ одну или нѣсколько линій, такъ, чтобы все расположеніе приближалось къ формѣ квадрата, что дѣлалось для удобства управленія имъ. Между баталіонами резерва оставлялись интервалы въ 45 шаговъ, а между линіями ихъ — дистанціи въ 60 шаговъ.

Боевой порядокъ, какъ на мѣстѣ, такъ и въ движеніи, строился изрѣдка и въ уступной формѣ и въ шахматномъ порядкѣ, въ зависимости отъ тактической обстановки и какъ предварительное расположеніе для быстрой перемѣны фронта.

Кавалерія.

Кирасиры предназначались главнымъ образомъ для производства сильныхъ ударовъ въ сомкнутомъ строѣ. Полки комплектовались людьми большого роста и крѣпкаго тѣлосложенія; лошади выбирались большія и сильныя. Только часть людей приучалась къ одиночнымъ дѣйствіямъ.

Гусары и уланы, составляя легкую кавалерію, назначались преимущественно для дѣйствій, требующихъ быстрыхъ передвиженій на дальнія

разстоянія, для развѣдывательной службы и для преслѣдованія. Люди и лошади въ этихъ полкахъ были болѣе легкіе, и всѣ приучались какъ къ дѣйствіямъ въ сомкнутомъ строѣ, такъ и къ одиночнымъ.

Драгуны составляли, такъ сказать, среднюю кавалерію, назначавшуюся и для атакъ въ сомкнутомъ строѣ и для дѣйствій въ пѣшемъ строѣ, чтобы въ случаѣ надобности замѣнять пѣхоту.

Строй кавалеріи былъ четырехъ видовъ: развернутый, колонны, рассыпной и строй для фланкированія.

Развернутый строй назначался для производства атакъ. Эскадроны дѣлились на 2 полуэскадрона, каждый полуэскадронъ на 2 взвода, взводы на отдѣленія, по 3 ряда въ каждомъ. Въ полку 2 эскадрона составляли дивизионъ. Эскадронъ строился въ 2 шеренги на 1 шагъ дистанціи между ними. Люди и лошади въ эскадронѣ ранжировались отъ фланговъ къ серединѣ — въ 1-мъ полуэскадронѣ справа налево, а во второмъ слѣва направо. Эскадронъ въ 120 рядовыхъ занималъ по фронту около 80-ти шаговъ.

Колонны строились эскадронныя, полуэскадронныя, взводныя и изъ дробныхъ частей фронта — по одному, по два, по три и по шести. По величинѣ дистанцій колонны были на полныхъ дистанціяхъ и густыя. Густыми колоннами назывались тѣ, въ которыхъ дистанціи между частями были въ 15 шаговъ (считая ихъ между передними ногами лошадей первыхъ шеренгъ). Всѣ колонны строились справа и слѣва, и только одна колонна къ атакѣ строилась изъ середины. Эскадронною колонною называлась та, въ которой эскадроны ставились одинъ за другимъ въ развернутомъ фронтѣ.

Колонна къ атакѣ, чаще другихъ употреблявшаяся въ боевыхъ порядкахъ, строилась всегда изъ дивизиона такимъ образомъ, что 1-й эскадронъ дивизиона строился по четвертому взводу въ колонну слѣва, а второй эскадронъ — по первому взводу въ колонну справа, и обѣ колонны смыкались, представляя такимъ образомъ собою полуэскадронную густую колонну изъ дивизиона.

Всѣ колонны строились, какъ изъ развернутого фронта, такъ и изъ другихъ колоннъ, на мѣстѣ и на ходу. Фронтъ разворачивался изъ колоннъ и не въ порядкѣ нумеровъ частей. Всѣ движенія, перестроенія, перемѣна фронта и т. п. совершались по правиламъ, вообще схожимъ съ современными, и вообще кавалерійскій уставъ былъ гораздо проще пѣхотнаго.

Рассыпной строй назначался для рассыпной атаки, которая примѣнялась въ тѣхъ случаяхъ, когда нужна была не столько сила удара, сколько быстрота нападенія.

Въ каждомъ эскадронѣ рассыпался одинъ полуэскадронъ, занимая по фронту пространство, равное пяти взводамъ, и оставаясь въ двухшереножномъ строѣ; второй полуэскадронъ слѣдовалъ за рассыпаннымъ на дистанціи 150-ти шаговъ въ сомкнутомъ строѣ.

Отъ полка точно такъ же рассыпались по одному полуэскадрону отъ каждого эскадрона, и такимъ образомъ образовывались двѣ линіи: 1-я рассыпная, а 2-я изъ сомкнутыхъ полуэскадроновъ на трехвзводныхъ интервалахъ.

Строй для фланкированія. Назначеніе фланкеро́въ состояло въ томъ, чтобы огнемъ (съ коня) не допускать непріятельскихъ одиночныхъ всадниковъ до своего сомкнутаго строя и для осмотра передъ атакою мѣста впереди фронта своей кавалеріи, а если окажется возможнымъ, то и для заблаговременнаго осмотра расположенія противника. Отъ полка вызывались обыкновенно для фланкированія два эскадрона. Хотя вся легкая кавалерія была обучена этому строю, но преимущественно вызывали „во фланкеры“ въ 8-ми эскадронныхъ полкахъ послѣдніе два эскадрона, въ 6-ти эскадронныхъ полкахъ — фланговые эскадроны, въ кирасирскихъ полкахъ вызывались только карабинеры, потому что они одни имѣли ружья, и вообще этотъ способъ дѣйствія считался не для кирасиръ.

Для фланкированія каждый взводъ рассчитывался на 4 отдѣленія. Вызванные эскадроны (или эскадронъ) выѣзжали развернутымъ фронтомъ на 100 шаговъ впередъ противъ фланговъ полка. Отъ каждаго эскадрона вызывались „во фланкеры“ два взвода, которые выѣзжали впередъ еще на 100 шаговъ, а оставшіеся полуэскадроны составляли *большіе резервы*. Отъ вызванныхъ впередъ взводовъ разсыпались по полувзводу, а остальные полувзводы составляли *малые резервы*. Въ цѣпи фланкеры становились въ 2 шеренги, вторая за первую въ 25-ти шагахъ; люди въ каждой шеренгѣ на интервалахъ также около 25-ти шаговъ, которые, смотря по надобности, суживались или расширялись. Люди 2-й шеренги становились противъ интерваловъ 1-й шеренги. Дистанція между линіей фланкеро́въ и малыми резервами — 100 шаговъ. Резервы располагались за серединою своихъ фланкеро́въ. По сближеніи съ противникомъ фланкеры открывали огонь. Для стрѣльбы въ каждомъ отдѣленіи выѣзжали впередъ на 20 шаг. сперва первые номера 1-й шеренги, останавливались и, сдѣлавъ съ коня выстрѣлъ, уѣзжали за соответствующіе имъ номера 2-й шеренги, которые становились на ихъ мѣсто; послѣ первыхъ номеровъ такимъ же порядкомъ выѣзжали по очереди вторые и третьи номера 1-й шеренги; послѣ 1-й шеренги въ такой же послѣдовательности стрѣляла вторая шеренга.

Стрѣльба фланкеро́въ была крайне недѣйствительна, какъ стрѣльба съ коня вообще, по малой мѣткости кавалерійскихъ карабино́въ и по медленности заряжанія, особенно сидя на лошади. Поэтому на стрѣльбу фланкеро́въ смотрѣли не какъ на средство для пораженія противника, а только какъ на средство для личной защиты противъ непріятельскихъ фланкеро́въ.

Спѣшиваніе легкой кавалеріи примѣнялось очень рѣдко и въ самыхъ крайнихъ случаяхъ; стрѣльба изъ карабино́въ не могла разсматриваться какъ серьезное средство, поэтому гусары и уланы обучались только нѣкоторымъ дѣйствіямъ въ пѣшемъ строю, и на это обращалось мало вниманія. Уланы же, кромѣ того, были очень стѣснены пиками. Для спѣшиванія предназначались драгуны. Въ армейскихъ драгунскихъ полкахъ спѣшивались первые 8 эскадроно́въ и составляли въ пѣшемъ строѣ 8-ми взводный баталіонъ; пикирные эскадроны совсѣмъ не спѣшивались и составляли прикрытіе коноводовъ.

Въ каждомъ эскадронѣ спѣшивались $\frac{2}{3}$ людей — фланговые ряды въ каждомъ отдѣленіи, а остальная треть оставалась коноводами. Спѣшивенные люди строились въ 3 шеренги развернутымъ строемъ, или въ

колоннѣ къ атакѣ, или густой взводной. Коноводы оставались всегда въ полковыхъ колоннахъ.

Спѣшенные эскадроны дѣйствовали, какъ пѣхота, и въ разсыпномъ строѣ и въ колоннахъ. Для разсыпанія высылались изъ драгунскаго баталіона цѣлыя взводы, изъ которыхъ въ цѣпь шли двѣ первыя шеренги, а 3-я шеренга составляла резервъ цѣпи.

Строй казачьихъ полковъ былъ сходенъ со строемъ регулярной кавалеріи. Главный боевой строй казаковъ была *лава*, въ которой каждая сотня строилась въ одну шеренгу и со стрѣльбою производила разсыпную атаку.

Боевой порядокъ нѣсколькихъ эскадроновъ строился не менѣ чѣмъ въ 2 линіи; при значительномъ числѣ эскадроновъ, — въ 3 и 4 линіи. Въ 1-й линіи эскадроны ставились въ развернутомъ строѣ на взводныхъ интервалахъ, фланговые — въ густыхъ взводныхъ колоннахъ, при чемъ въ гусарскихъ и уланскихъ полкахъ на фланги ставились послѣдніе два эскадрона, а въ драгунскихъ полкахъ — пикинерныя эскадроны; 2-я линія располагалась въ колоннахъ къ атакѣ въ 300-хъ шагахъ за первую; фланговые эскадроны также во взводныхъ колоннахъ; резервъ ставился въ 300 шагахъ за второю линіей въ полковыхъ эскадронныхъ колоннахъ. До начала атаки часто 1-я линія строилась въ колоннахъ къ атакѣ на полныхъ интервалахъ съ разсыпанными фланкерами. При построеніи боевого порядка изъ нѣсколькихъ 6-ти и 8-ми эскадронныхъ полковъ, каждый полкъ строился въ одну линію, драгунскіе же полки въ 2 линіи.

Боевыя дѣйствія кавалеріи противъ кавалеріи. Передъ выстраиваніемъ боевого порядка кавалерія предварительно перестраивалась изъ походнаго порядка въ сомкнутыя полковыя эскадронныя колонны, и высылались впередъ фланкеры, но не столько для огнестрѣльнаго дѣйствія, какъ для осмотра мѣстности и расположенія противника, а также противъ непріятельскихъ фланкеровъ.

При сближеніи съ непріателемъ развертывался боевой порядокъ въ столько линій, сколько оказывалось нужнымъ, при чемъ въ резервъ выдѣлялось отъ $\frac{1}{4}$ до $\frac{1}{2}$ всѣхъ силъ.

Наступленіе и отступленіе производилось всѣмъ фронтомъ, уступами и въ шахматномъ порядкѣ. Въ обоихъ случаяхъ вторая линія оставалась въ колоннахъ. Уступы строились изъ центра и съ фланговъ, составлялись изъ дивизионовъ или эскадроновъ; 2-я линія также строилась соответственно уступами. Шахматный порядокъ при наступленіи примѣнялся рѣдко, какъ медленный; 2-я линія при этомъ сохраняла установленную дистанцію отъ задней линіи шахматовъ. Резервъ при всѣхъ передвиженіяхъ боевого порядка соображался въ своихъ движеніяхъ съ боевыми линіями, сохраняя отъ нихъ опредѣленную дистанцію.

Самая атака производилась въ общемъ такъ же, какъ и теперь. Съ началомъ движенія въ атаку фланкеры отходили на фланги 1-й линіи и строились въ колонны.

Въ случаѣ удачной атаки, если у противника не было второй линіи, то преслѣдовали разсыпную атакою, если же у непріятеля была 2-я линія, то эскадроны, атакующіе 1-ю линію, устранивались и шли на 2-ю линію, а отступавшая первая линія противника преслѣдовалась разсыпной атакою,

которую производили фланкерные эскадроны, приученные разъ навсегда послѣ атаки эскадронами 1-й линіи выѣзжать изъ-за ея фланговъ и производить рассыпную атаку.

Въ случаѣ неудачи 1-й линіи, ее смѣняла 2-я. Смѣны линій дѣлались прохожденіемъ одной сквозь другую, черезъ интервалы.

Резервъ разворачивался въ линію колоннъ при самомъ началѣ атаки и, выстроившись за боевыми линіями, смѣнялъ ихъ въ случаѣ надобности. Смѣна дѣлалась такимъ же порядкомъ, какъ и смѣна боевыхъ линій одной другою. Резервъ смѣнялъ всегда цѣлыя линіи, а не части ихъ. Отступленіе дѣлалось цѣлыми линіями или въ шахматномъ порядкѣ, или уступами.

Стрѣльба въ сомкнутомъ строѣ ни въ какихъ случаяхъ не допускалась, ни противъ пѣхоты, ни противъ кавалеріи.

Охваты фланговъ предписывалось дѣлать, какъ только къ тому представится возможность.

Дѣйствія кавалеріи противъ пѣхоты были въ общемъ такія же. Атака производилась изъ обыкновеннаго боевого порядка линією развернутыхъ эскадроновъ или уступами, или колоннами. Послѣдній способъ употреблялся преимущественно противъ боевого порядка пѣхоты, состоящаго изъ каре. Въ этомъ случаѣ строились эскадронныя колонны, которыя направлялись по одной на каждое каре.

Колонны, подходя къ пѣхотѣ, размыкались на двойной дистанціи и атакывали эскадронъ за эскадрономъ послѣдовательно въ случаѣ неудачи предыдущихъ эскадроновъ. Атаки направлялись преимущественно на фланговья каре, чтобы меньше терпѣть отъ огня.

Атаки на батареи дѣлались рассыпнымъ строемъ, а прикрытія артиллеріи сомкнутымъ строемъ и вообще способомъ, соотвѣтствующимъ роду войскъ прикрытія.

Артиллерія.

Батареи, какъ пѣшія, такъ и конныя, состояли изъ 8-ми орудій. Въ военное же время пѣшія батареи полагались 12-ти орудійнаго состава. Каждая батарея дѣлилась на два дивизиона, а дивизионъ на 2 взвода, по 2 орудія въ каждомъ ¹).

Прислугѣ при орудіяхъ полагалось на каждое батарейное пѣшее орудіе — 9 номеровъ, на пѣшее легкое и конное — 7.

Составъ батарей былъ слѣдующій ²):

1) Пѣшія батарейныя: а) 8-ми орудійныя — 4 пушки 12 фунтовыхъ и 4 единорога $\frac{1}{2}$ пудовыхъ; б) 12-ти орудійныя — 6 пушекъ 12 фунтовыхъ и 6 единороговъ $\frac{1}{2}$ пудовыхъ.

¹) 12-ти орудійныя батареи имѣли по 3 дивизиона. Всѣ размѣры строевъ въ этой главѣ приведены для 8-ми орудійныхъ батарей.

²) Руков. къ Арт. службѣ. Изд. по Высоч. повел. 1853 года.

2) Пѣшія легкія: а) 8-ми орудійныя—6 пушекъ 6-ти фунтов. и 2 единорога $\frac{1}{4}$ пуд.; б) 12-ти орудійныя—8 пушекъ 6-ти фунтов. и 4 единорога $\frac{1}{4}$ пудовыхъ.

3) Горныя: 8 единороговъ $\frac{1}{4}$ пуд. горныхъ и 2 мортиры $\frac{1}{4}$ пуд.

4) Конныя батарейныя: 8 единороговъ $\frac{1}{2}$ пудов.

5) Конныя легкія: 4 пушки 6-ти фунтов. и 4 единорога $\frac{1}{4}$ пудов.

6) Казачья: 4 пушки 6-ти фунтов. и 4 единорога $\frac{1}{4}$ пудов.

7) Батарей Кавказскаго корпуса: а) пѣшія батарейныя—6 пушекъ 6 фунт. и 6 единороговъ $\frac{1}{4}$ пуд.; б) пѣшія легкія №№ 1, 2, 6 и 7: 4 пушки 6 фунт. и 4 единорога $\frac{1}{4}$ пуд.; в) пѣшая легкая № 3: 4 пушки 6 фунт., 4 единорога $\frac{1}{4}$ пуд. и 2 единорога $\frac{1}{4}$ пуд. горныхъ; г) пѣшія легкія №№ 4 и 5: 4 пушки 6 фунт., 4 единорога $\frac{1}{4}$ пуд. и 4 горныхъ единорога $\frac{1}{4}$ пудов.; д) горныя: 10 горныхъ единороговъ $\frac{1}{4}$ пудов. и 4 мортиры $\frac{1}{4}$ пудов.

Такой разнообразный составъ батарей былъ принятъ потому, что пушки, дѣйствуя хорошо на большія дистанціи ядрами, были неудобны для дѣйствія картечью; единороги же, дѣйствуя хорошо гранатами и картечью, вовсе не стрѣляли ядрами и на большихъ разстояніяхъ дѣйствіе ихъ было слабое. Въ батарейныхъ батареяхъ единороговъ было больше, чѣмъ въ легкіхъ потому, что $\frac{1}{4}$ пудовые единороги дѣйствовали значительно слабѣе 6-ти фунтовыхъ пушекъ, дѣйствія же 12-ти фунтовыхъ пушекъ и $\frac{1}{2}$ пудовыхъ единороговъ были почти одинаковы. Большее число единороговъ въ конной артиллеріи вызывалось желаніемъ стрѣльбы по кавалеріи преимущественно снарядами съ разрывнымъ дѣйствіемъ.

Всѣ эти полевыя орудія были 3-хъ разныхъ калибровъ. Число это само по себѣ не такъ велико, но существенное неудобство состояло въ томъ, что въ каждой батареѣ (кромѣ батарейныхъ конныхъ и легкіхъ) были орудія двухъ калибровъ. Снабженіе батарей снарядами совершенно разныхъ конструкций и калибровъ было весьма затруднительно.

12-ти орудійный составъ батарей слишкомъ великъ для удобнаго управленія однимъ лицомъ.

Конно-батарейныя орудія были запряжены 8-ю лошадьми, конныя легкія и пѣшія батарейныя—6-ю, пѣшія легкія—4-мя.

Зарядныхъ ящиковъ въ военное время на каждое батарейное орудіе (пѣшее и конное) было 3, а на легкое—2). Во всѣхъ ящикахъ и въ передкахъ возилось снарядами на каждую пушку около 170-ти, на каждый единорогъ—около 120-ти ¹⁾. Всѣ зарядные ящики были запряжены 3-мя лошадьми.

Въ батареяхъ.	Число заряд. ящ.	
	по 8 оруд. составу.	по 12 оруд. составу.
Пѣшихъ батарейныхъ	24	36
„ легкихъ	16	28
Конныхъ батарейныхъ	24	—
„ легкихъ	16	—

¹⁾ Подробно см. „Вооруженіе“.

Кромѣ того, въ легкихъ батареяхъ Кавказской артилл. дивизіи было *выючныхъ* зарядныхъ ящиковъ:

въ легкой батарее № 3 (19 арт. бр.) — 14 ящ.; въ легкой батарее №№ 4 (19 арт. бр.) и 5 (20 арт. бр.) — по 28 выючн. ящиковъ.

Въ горныхъ батареяхъ были только выючные зарядные ящики по 188-ми на батарею.

Строй артиллеріи былъ двухъ видовъ: развернутый и колонны.

Въ *развернутомъ строю* интервалы между орудіями были почти такіе же, какъ и нынѣ: полные — въ легкой пѣшей — 15 шаговъ, въ батарейной пѣшей и легкой конной — 20 и въ конно-батарейной — 25 шаговъ; тѣсные интервалы во всѣхъ батареяхъ — 12 шаговъ и сомкнутые — 5 шаговъ.

Колонны были: а) справа и слѣва: въ 1 орудіе, взводныя и дивизионныя, б) изъ середины: въ 2 орудія и въ 4 орудія. Дистанціи въ колоннахъ считались между ящиками и уносными фейерверкерами.

Колонны взводныя строились только на полныхъ дистанціяхъ, которыя въ легкихъ батареяхъ были 6 шаговъ, а въ батарейныхъ — 10 шаговъ. Колонны дивизионныя справа и слѣва строились на полныхъ дистанціяхъ, равныхъ протяженію фронта дивизиона, и *густыя*, называвшіяся такъ, когда дистанціи въ легкихъ батареяхъ были 6 шаговъ, а въ батарейныхъ — 8 шаговъ.

Изъ числа зарядныхъ ящиковъ по 1-му на орудіе составляли маневрирующую часть батарей, какъ пѣшихъ, такъ и конныхъ. Во всѣхъ порядкахъ и строяхъ батареи, какъ при расположеніи на мѣстѣ, такъ и въ движеніяхъ и перестроеніяхъ, одинъ ящикъ слѣдовалъ непосредственно за или передъ орудіемъ. Въ *развернутомъ строѣ* въ наступномъ порядкѣ ящичный вожатый становился въ 3-хъ шагахъ за дуломъ орудія; въ отступномъ порядкѣ уносный фейерверкеръ становился за ящикомъ также въ 3-хъ шагахъ. Въ колоннахъ для уменьшенія ихъ глубины эта дистанція была въ 1 шагъ. Въ конной артиллеріи номера строились между орудіями и ящиками въ 2 шеренги, въ 3-хъ шагахъ отъ тѣхъ и другихъ, и такой строй назывался *разомкнутымъ*; *сомкнутымъ* онъ назывался, когда номера находились по сторонамъ орудія.

Въ *боевомъ порядкѣ* орудія стояли, снятыя съ передковъ. Въ наступномъ — передки уносами къ орудіямъ, въ 12-ти шагахъ отъ нихъ, а ящики — въ 3-хъ шагахъ за передками; въ отступномъ — передки уносами отъ орудій, въ 6-ти шагахъ отъ правилъ, а зарядные ящики — въ 3-хъ шагахъ отъ передковъ, уносами къ орудіямъ. Въ конной артиллеріи въ боевыхъ порядкахъ коноводы строились въ одну шеренгу, въ трехъ шагахъ за передкомъ, между нимъ и заряднымъ ящикомъ, который становился также въ 3-хъ шагахъ за коноводами.

Всѣ движенія и перестроенія батареи въ общемъ мало чѣмъ отличались отъ современныхъ. Особенность составляло только движеніе ящиковъ за орудіями; ящики при поворотахъ направо или налево (подъ прямымъ угломъ) слѣдовали сбоку орудій, въ 3-хъ шагахъ отъ него, и такой порядокъ назывался *фланговымъ*.

Боевыя дѣйствія артиллеріи. Роды стрѣльбы въ бою были слѣдующіе. Обыкновенно употреблялась „*пальба орудіями*“, при чемъ соблюдалась отдѣльная очередь въ каждомъ взводѣ между орудіями. Гораздо

рѣже примѣнялся „блглый огонь“, когда орудія стрѣляли безъ очереди, какъ только успѣютъ зарядить; этотъ родъ огня употреблялся только въ послѣднія минуты боя. *Стрѣльба залпами*, взводами и дивизионами въ бою никогда не производилась. Въ рѣдкихъ случаяхъ употреблялись залпы цѣлою батареею, такъ какъ послѣ залпа батарея оставалась нѣкоторое время въ бездѣйствіи.

Огонь открывать не полагалось съ слишкомъ дальнихъ дистанцій, а съ разстояній вѣрнаго выстрѣла (400-500 саж.), и лишь по густымъ колоннамъ допускалась стрѣльба съ 600 саж. Съ разстояній, превосходящихъ дальность картечнаго выстрѣла (300-250 саж.), дѣйствовали ядрами и гранатами; съ разстояній картечнаго выстрѣла: противъ развернутаго строя и колоннъ, изъ орудій, находящихся противъ фронта — картечью, изъ орудій же удаленныхъ, но могущихъ поражать во флангъ — ядрами и гранатами.

Для движеній на полѣ сраженія батареи строились преимущественно въ густыя дивизионныя колонны.

Выѣздъ на позицію дѣлался, какъ и теперь; вторые и третьи зарядные ящики ставились при резервѣ.

При расположеніи въ бою нѣсколькихъ батарей, въ резервъ выдѣлялись большею частью легкія батареи, какъ болѣе подвижныя. Въ боевой линіи батареи располагались одна отъ другой на разстояніи картечнаго выстрѣла и, какъ вообще правило, полагалось не дробить батарей и не соединять ихъ по нѣскольку вмѣстѣ. Хотя польза массированія артиллеріи въ принципѣ и признавалась, но препятствіемъ къ тому считались малая дальность огня, ограничивавшая кругъ дѣйствія такой батареи, трудность обороны ея другими войсками при существовавшихъ боевыхъ порядкахъ и, наконецъ, нежеланіе ослаблять прочіе пункты расположенія.

Наступленіе и отступленіе полагалось производить, по возможности, всегда уступами; въ боевыхъ порядкахъ съ нѣсколькими батареями — по-батареино, чтобы движеніе одной батареи прикрывалось огнемъ другой. Наступленіе и отступленіе со стрѣльбою одной батареи дѣлалось также уступами по-дивизионно. Кромѣ того, было принято еще *отступленіе на отвозахъ*, состоявшее въ томъ, что вся батарея отступала одновременно, кромѣ одного очереднаго орудія, которое останавливалось, производило выстрѣлъ и, будучи заряжено, догоняло батарею.

Совокупныя дѣйствія разныхъ родовъ оружія. Въ общемъ составѣ дѣйствующей арміи было принято имѣть: при каждой пѣхотной дивизіи въ 16 баталіоновъ бригаду артиллеріи изъ 4-хъ батарей, что составляло по 3 орудія на баталіонъ; къ кавалерійскимъ дивизіямъ придавалось по двѣ батареи конной артиллеріи, т.-е. по 4 орудія на полкъ.

Боевые порядки пѣхоты съ пѣшею артиллеріею. При дѣйствіяхъ пѣхоты съ артиллеріей, батареи боевой линіи ставились впереди 1-й линіи пѣхоты противъ ея интерваловъ, но не далѣе 150-ти шаговъ отъ сомкнутыхъ частей 1-й линіи. Во второй боевой линіи батареи никогда не ставились; въ резервъ же назначались въ зависимости отъ обстановки и количества артиллеріи при отрядѣ. Резервы застрѣльщиковъ располагались на флангахъ батарей, а цѣпь выдвигалась на 100 шаговъ передъ батареями. Если баталіоны строились въ ротныя колонны, то батареи ставились въ интервалы

между ними и на высотѣ ихъ, а цѣпь высылалась впередъ на ту же дистанцію—100 шаговъ.

Для дивизіи съ ея артиллеріею было установлено 4 боевыхъ порядка и 1 резервный ¹⁾. *1-й боевой порядокъ* предназначался для обороны и для тѣхъ случаевъ, когда обстановка не была еще вполне выяснена, и требовалось быть въ готовности къ перестроеніямъ для всякихъ случаевъ. Въ боевыхъ линіяхъ бригада съ двумя батареями; полки бригады становились рядомъ, каждый въ 2 линіи. Два средніе баталіона 1-й линіи въ развернутомъ строѣ съ интерваломъ между ними въ 20 шаговъ, а два фланговые баталіона въ колоннахъ къ атакѣ, на интервалахъ отъ среднихъ баталіоновъ въ 180 шаговъ. Баталіоны 2-й линіи ставились въ колоннахъ къ атакѣ, за соответственными баталіонами 1-й линіи, въ 200 шагахъ отъ нея. Другая бригада съ двумя батареями ставилась въ резервномъ порядкѣ (въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины) за серединою 2-й линіи, въ 400 шагахъ отъ нея.

2-й боевой порядокъ также для начала дѣйствій при невыясненной обстановкѣ, когда дивизія должна занять больше фронтъ, или когда должна начинать бой наступленіемъ, расположеніе полковъ въ общемъ такое же, но баталіоны обѣихъ боевыхъ линій ставились въ колоннахъ къ атакѣ на такихъ интервалахъ, чтобы, если ихъ развернуть, интервалы между ними получились бы въ 180 шаговъ. Въ интервалахъ между баталіонами ставились 3 батареи.

3-й боевой порядокъ для тѣхъ случаевъ, когда при выяснившихся обстоятельствахъ нѣтъ надобности въ сильномъ резервѣ, и притомъ нужно занять большой фронтъ. Въ боевыхъ линіяхъ ставилось три полка рядомъ. Въ 1-й линіи баталіоны въ развернутомъ строѣ, кромѣ фланговыхъ, которые въ колоннахъ къ атакѣ. Между баталіонами каждаго полка 1-й линіи интервалы въ 180 шаговъ, противъ которыхъ ставились батареи. Полкъ резерва въ одну линію, въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины.

4-й боевой порядокъ для удара въ штыки, какъ при наступленіи, такъ и при оборонѣ. Въ боевой линіи три полка и всѣ баталіоны въ колоннахъ къ атакѣ. За каждымъ баталіономъ 1-й линіи ставились во 2-й линіи два баталіона. Третій полкъ строился въ одну линію за средними баталіонами 1-й линіи. Разстоянія между двумя боевыми линіями—100 шаг., а между 2-й линіей и резервомъ—300 шаговъ.

Во всѣхъ 4-хъ боевыхъ порядкахъ, когда были вызваны застрѣльщики, батареи боевой линіи располагались въ 100-200 шагахъ впереди баталіоновъ 1-й линіи; застрѣльщики резервы становились на флангахъ батарей, на линіи зарядныхъ ящиковъ. Если застрѣльщики не были вызваны, то батареи боевой линіи, оставаясь на передкахъ, ставились нѣсколько сзади 1-й боевой линіи.

Для сосредоточеннаго расположенія дивизіи передъ боемъ или въ резервѣ, былъ еще 5-й боевой порядокъ—резервный. Въ этомъ порядкѣ

¹⁾ Ниже приведены боевые порядки для дивизій, состоящихъ изъ 4-хъ баталіонныхъ полковъ. Дивизіи изъ 3-хъ баталіонныхъ полковъ строились примѣнительно къ этому.

баталіоны ставились въ полувзводныхъ колоннахъ изъ середины. Каждый полкъ въ 2 линіи, младшая бригада впереди старшей, артиллерія за пѣхотою въ дивизионныхъ колоннахъ изъ середины. По фронту резервный порядокъ занималъ 235 шаговъ, а въ глубину — 330 шаговъ.

Боевые порядки кавалеріи съ конною артиллерією. Для совокупныхъ дѣйствій кавалеріи съ конною артиллерією, были установлены, какъ и для пѣхоты, нормальные боевые порядки. Для кавалерійской дивизіи съ двумя конными батареями было 3 уставныхъ боевыхъ порядка и одинъ резервный. На основаніи этихъ правилъ строились бригады и полки, имѣвшіе при себѣ артиллерію. Разные роды кавалеріи — легкая, драгуны и кирасиры строились въ каждомъ боевомъ порядкѣ иначе, что вызывалось разнымъ числомъ эскадроновъ въ полкахъ. Артиллерія, назначенная въ боевые линіи, ставилась по-батареино впереди 1-й линіи или противъ середины ея, или на флангахъ; въ послѣднемъ случаѣ для прикрытія ея, на наружныхъ флангахъ батарей ставились всегда во взводныхъ колоннахъ фланкерные, пикинерные, а въ кирасирскихъ полкахъ фланговые эскадроны 1-й линіи.

1-й боевой порядокъ ¹⁾ назначался для тѣхъ случаевъ, когда обстановка не была еще вполне выяснена, и дивизія должна быть готова или къ увеличенію числа линій, или къ удлиненію фронта. Во всѣхъ дивизіяхъ, кромѣ драгунскихъ, бригада боевой линіи строилась въ двѣ линіи, полкъ за полкомъ; резервъ въ 300 шагахъ за серединою 2-й линіи въ полковыхъ эскадронныхъ колоннахъ. Батарея 1-й линіи въ 200 шагахъ передъ нею, прикрытая фланкерами; другая батарея въ резервѣ, въ колоннѣ изъ середины. Въ драгунскихъ дивизіяхъ бригада боевой линіи строилась въ 4 линіи, полкъ за полкомъ, каждый полкъ въ двѣ линіи. Въ кирасирскихъ дивизіяхъ обѣ батареи ставились на флангахъ 1-й линіи, впереди ея, въ 50-ти шагахъ.

2-й боевой порядокъ для тѣхъ случаевъ, когда требовался болѣе длинный фронтъ, и когда имѣлись въ виду дѣйствія не столько рѣшительныя, сколько замедляющія, и когда въ резервѣ имѣлись другія войска.

Всѣ дивизіи, кромѣ драгунскихъ, располагались также въ двѣ линіи, но безъ резерва. Въ 1-й линіи два полка бригады ставились рядомъ въ развернутомъ фронтѣ; во 2-й линіи также два полка — въ колоннахъ къ атакѣ. Драгунскія дивизіи строились въ двѣ линіи съ резервомъ. Во всѣхъ дивизіяхъ — батареи на флангахъ обѣихъ линій.

3-й боевой порядокъ — для усиленнаго наступленія въ опредѣленномъ направленіи.

Всѣ дивизіи ставились въ 4 линіи. Въ легкихъ и кирасирскихъ дивизіяхъ каждая линія состояла изъ одного полка. Въ драгунскихъ дивизіяхъ одна бригада — въ двухъ первыхъ линіяхъ, другая — въ 3-й и 4-й; одинъ полкъ составлялъ правую, а другой — лѣвую половину обѣихъ линій.

Артиллерія во всѣхъ дивизіяхъ на обонхъ флангахъ 1-й линіи.

¹⁾ Подробнѣе описаны боевые порядки легкой кавалерійской дивизіи, какъ болѣе типичные.

Дѣйствія въ боевыхъ порядкахъ состояли въ подготовкѣ атаки артиллерійскимъ огнемъ и въ атакахъ кавалеріи. Наступленіе и отступленіе производилось всею линіей боевого порядка, уступами или шахматами.

При наступленіи на кавалерію конная артиллерія выѣзжала на первую позицію возможно ближе къ противнику, ибо большею частью это была и ея послѣдняя позиція. При дѣйствіяхъ противъ пѣхоты, не имѣвшей при себѣ артиллеріи, весь боевой порядокъ подходилъ сразу на картечный выстрѣлъ; когда же у непріятельской пѣхоты была и артиллерія, тогда, имѣя въ виду превосходство пѣшей артиллеріи передъ конною, принято было за правило вести атаку во флангъ. Если артиллерія до начала движенія не была выдвинута впередъ на позицію, то при наступленіи батареи двигались въ 100 шагахъ за 1-ю линію, а при отступленіи, — въ такомъ же разстояніи впереди 1-й линіи. Если же артиллерія была на позиціи и стрѣляла, то, когда кавалерія начинала движеніе въ атаку, батареи учащали огонь и стрѣляли, пока 1-я линія не заслоняла ихъ.

При отступленіи батареи двигались вмѣстѣ съ боевою линією, пока послѣдняя не останавливалась, послѣ чего выѣзжали на позицію для стрѣльбы.

Смѣна боевыхъ линій дѣлалась большею частью вмѣстѣ съ расположенными въ нихъ батареями; но въ нѣкоторыхъ случаяхъ батарен не смѣнялись.

Расположеніе на отдыхъ. Такъ какъ въ снаряженіи солдата не было носимыхъ походныхъ палатокъ, то войска располагались бивакомъ или подъ открытымъ небомъ, или въ шалашахъ, устраиваемыхъ людьми изъ подручныхъ матеріаловъ. Баталіоны ставились на бивакъ въ колоннахъ къ атакѣ, разомкнутыхъ на 20 шаговъ, за линіями ружейныхъ козель или же на линіи ихъ, 1-й полубаталіонъ вправо, а 2-й влѣво отъ козель, что дѣлалось для удобства разбивки шалашей. Кавалерія становилась въ эскадронныхъ колоннахъ, имѣя коновязи передъ каждымъ эскадрономъ, параллельно фронту. Паркъ батареи ставился впереди, имѣя орудія въ одну линію, за ними передки, зарядные ящики и повозки обоза; коновязи разбивались перпендикулярно къ фронту, люди помѣщались вдоль коновязей.

Мѣры охраненія войскъ, при расположеніи ихъ вблизи непріятеля, назывались аванпостами или передовыми постами. На аванпосты назначалась преимущественно кавалерія, а изъ кавалеріи — легкая и особенно казаки.

Аванпосты состояли изъ непрерывной цѣпи парныхъ часовыхъ; кавалерійскіе посты назывались *ведетами*. Ведеты выставлялись въ 4-хъ верстахъ, а пѣхотная цѣпь въ 2-хъ верстахъ отъ охраняемыхъ войскъ. Въ пѣхотной цѣпи пара отъ пары ставилась обыкновенно не далѣе 150-200 шаговъ; разстояніе между ведетами дѣлалось до 500 шаговъ.

Въ пѣхотной цѣпи за каждымъ 7-8 парами, въ 500 шагахъ за ними, ставились „пикеты“, составлявшіе родъ резерва цѣпи. Пикеты и соотвѣтствующія имъ пары выставлялись отъ одного взвода. За каждымъ двумя пикетами, также въ 500 шагахъ, располагался главный караулъ въ

составъ цѣлаго взвода. Для занятія аванпостовъ роты перестраивались въ ротныя колонны (на 3 взвода), и каждая выставяла одинъ главный карауль, два пикета и посты, занимающае около 1 версты.

Кавалерійскіе пикеты ставились за каждыи 3-4 ведетами, главные караулы — за двумя пикетами; разстоянія между линіей ведетовъ и пикетами и между линіей пикетовъ и главными караулами — 1000 шаговъ. Эскадронъ выставяла 1 главный карауль въ составѣ полуэскадрона, 2 пикета по взводу и отъ нихъ — ведеты; занималъ отъ 2-хъ до 3-хъ верстъ.

Пары часовыхъ и ведеты смѣнялись въ цѣпи черезъ 2 часа изъ пикетовъ, которые разсчитывались для этого на 3 смѣны, какъ караулы; одна смѣна стояла на постахъ, а двѣ остальные составляли пикеть. Казаки выставяли аванпосты иначе, почти совершенно такъ, какъ несетса служба на передовыхъ постахъ теперь всѣми войсками. Посты составлялись изъ 3-4-хъ человекъ и оставались на мѣстѣ безсмѣнно цѣлыя сутки, выставя отъ себя часового; назывались „бекетами“. За цѣпью бекетовъ, въ верстѣ отъ нихъ располагались „заставы“ изъ 6-10-ти человекъ, служившія не для смѣны часовыхъ цѣпи, а мѣстомъ сбора ея.

Въ верстѣ за линію заставъ располагались остальные люди сотни въ видѣ резерва. Сотня занимала до 5-ти верстъ. Служба въ цѣпи и дѣйствія всѣхъ частей аванпостнаго расположенія, какъ пѣхотнаго, такъ и кавалерійскаго, въ общемъ были тѣ же, что и теперь. Развѣзды и патрули высылались для связи, для освѣщенія мѣстности и для сбора свѣдѣній о непріятелѣ. Развѣзды были ближніе, высылаемые на 1—3 версты впередъ, составлявшіеся изъ 3-4-хъ человекъ, и дальніе, высылавшіеся на 15 и болѣе верстъ въ составѣ до цѣлыхъ взводовъ.

При значительномъ удаленіи цѣпи выставялся резервъ передовыхъ постовъ; для занятія особо важныхъ пунктовъ — ставились отдѣльные пикеты и оборонительные посты.

При расположеніи войскъ вдаль отъ непріятели (болѣе одного перехода), вмѣсто непрерывной аванпостной цѣпи, выставялись отдѣльные кавалерійскіе пикеты, которые при своемъ расположеніи соблюдали тѣ же правила, какъ и пикеты, выставяемые при охраненіи войскъ вблизи противника. Выдвигались они впередъ гораздо дольше на пути вѣроятнаго наступленія непріятели, а при значительномъ ихъ удаленіи, для подкрѣпленія ихъ, выставялись особыя резервы.

Сторожевая и развѣдывательная служба была въ забросѣ; какъ въ кавалеріи, такъ и въ пѣхотѣ ею мало занимались въ мирное время, и ей придавалось недостаточное значеніе на войнѣ.

Въ регулярной кавалеріи считалось, что ея назначеніе во время боя только атаковать противника. Вся тяжесть сторожевой и развѣдывательной службы возлагалась на казаковъ, и даже въ походахъ къ регулярнымъ кавалерійскимъ полкамъ почти всегда придавались казаки для развѣдыванія противника ¹⁾.

Въ пѣхотѣ, по словамъ бывшаго генераль-квартирмейстера Крымской арміи, генераль-майора Герсеванова, „случалось даже, что нѣкоторые бата-

¹⁾ Петровъ. „Русская военная сила“. Изд. 1892 г.

ліонные командиры не ясно сознавали различіе цѣпи боевой отъ охранительной и на ночь для охраненія бивака или лагеря, вмѣсто охранительной цѣпи, гдѣ люди располагаются отъ 100 до 200 шаговъ одинъ отъ другого, ставили боевую цѣпь, въ коей пары отстоятъ одна отъ другой отъ 8-ми до 15-ти шаговъ, и, выводя на ночь людей въ десять разъ болѣе, чѣмъ слѣдуетъ, безъ нужды изнуряли ихъ⁴⁾.

Походныя движенія.

Въ пѣхотѣ для походныхъ движеній употреблялись чаще колонны шестирядныя и по отдѣленіямъ; баталіонъ въ этихъ колоннахъ занималъ въ глубину 180 шаговъ.

Эскадронъ въ колоннѣ по шести занималъ въ глубину 100 шаговъ; батареи въ колоннѣ въ 1 орудіе со всѣми зарядными ящиками занимали: легкія—350 шаговъ, батарейныя пѣшія и конныя легкія—500 шаговъ, конно-батарейныя—600 шаговъ.

Въ общихъ колоннахъ пѣхоты съ артиллерією, послѣдняя размѣщалась по-батареино между баталіонами тѣхъ полковъ, съ которыми должна была строиться въ боевой порядокъ. Конныя батареи ставились между полками.

Для охраненія походнаго движенія отъ главныхъ силъ высылались: авангардъ, передовой и боковые отряды. Сила и удаленіе авангарда зависѣли отъ числа войскъ и назначенія его (отъ $\frac{1}{6}$ до $\frac{1}{4}$ ч.). Въ передовой и боковые отряды назначались преимущественно меньшія части кавалеріи; передовой отрядъ двигался впереди колонны главныхъ силъ, въ 1-2 верстахъ, т.-е. между главной колонною и авангардомъ; боковые отряды шли по дорогамъ. Авангардъ выдѣлялъ отъ себя головной отрядъ на 2-4 версты, силою отъ $\frac{1}{2}$ эскадрона до дивизіона, и на всѣ боковыя дороги, по которымъ идутъ колонны главныхъ силъ,—боковые отряды, которые двигались на одной высотѣ съ головнымъ. Отъ всѣхъ этихъ отрядовъ высылались разъѣзды впередъ и въ стороны. Арьергардъ шелъ за обозами 2-го разряда.

Обозъ 1-го разряда (лазаретныя повозки и аптечныя фуры) шелъ при своихъ частяхъ; обозъ 2-го разряда (патронныя ящики, артельныя повозки, офицерскіе вьюки, инструментальныя фуры, ящикъ съ дѣлами и денежный) слѣдовалъ верстахъ въ 5-ти за колонною. Обозъ 3-го разряда—въ нѣсколькихъ переходахъ. Обозъ 2-го разряда занималъ въ глубину столько же, сколько и сами войска.

⁴⁾ Герсевановъ. „О причинахъ тактическаго превосходства французовъ въ кампанію 1855 -- 1856 гг.“

Приложение № 187.

Отчетъ о пальбѣ въ цѣль съ судовъ на Севастопольскомъ рейдѣ, съ 16-го по 25-е Октября 1852 г.

Время пальбы.	Название судовъ.	Название батарей.	Родъ орудій.	Расстояние до цѣли въ сажняхъ.	Сколько сѣяно выстрѣловъ.	Попало въ яблочно.	Попало въ шпты.	Попало въ валъ.
Окт. 16	84-хъ пушечный корабль Ростиславъ ¹⁾ .	Гонь-декъ. Оперъ-декъ. Открытая бат.	36 ф. дл. пушки. 36 „ короткія. 24 „ пуш. кар.	} 400	84	2	22	20
17	84-хъ пушечный корабль Гаврииль.	Гонь-декъ. Оперъ-декъ. Открытая бат.	36 ф. дл. пушки. 36 „ короткія. 36 „ карронад.					
19	120-ти пуш. кор. Двѣнадцать Апостоловъ ²⁾ .	Гонь-декъ. Мидель-декъ. Оперъ-декъ. Открытая бат.	{ 68 ф. бомбовыя. 36 „ дл. пушки. 36 „ короткія. 36 „ пуш. кар. 24 „ „ „	} 350	124	6	82	24
20	60-ти пуш. фрег. Кулевчи.	Гонь-декъ. Открытая бат.	24 ф. дл. пушки. 24 „ пуш. кар.					
21	52-хъ пуш. фрег. Коварна.	Гонь-декъ. Открытая бат.	24 ф. дл. пушки. 24 „ пуш. кар.	} 300	52	3	16	25
22	44-хъ пуш. фрег. Кагуль.	Гонь-декъ. Открытая бат.	24 ф. дл. пушки. 24 „ пуш. кар.					
22	60-ти пуш. фрег. Мидія.	Гонь-декъ. Открытая бат.	24 ф. дл. пушки. 24 „ пуш. кар.	} 300	168	2	118	15
	120-ти пушечный корабль Парижъ.	Гонь-декъ. Мидель-декъ. Оперъ-декъ. Открытая бат.	{ 68 ф. бомбовыя. 36 „ дл. пушки. 36 „ короткія. 36 „ пуш. кар. 24 „ „ „					

Валъ устроенъ былъ высотой въ 5, а длиною въ 15 саж., а мишень длиною 3, а высотой 2 саж.

¹⁾ Пальба производилась при сильной діагональной качкѣ.

²⁾ „ „ „ легкой боковой качкѣ.

Приложение № 188.

Составъ русскаго флота въ 1853 году ¹⁾.

Въ нижеслѣдующей таблицѣ показано общее число судовъ, которыя составляли Императорскій флотъ въ 1853 году.

	Могущихъ быть подъ парусами и парами.			Старыхъ и тимберующихся.			
	Число судовъ.	На нихъ:			Число судовъ.	На нихъ:	
		Орудій.	Паровыхъ сназь.	Тоннъ.		Орудій.	Тоннъ.
По Балтійскому вѣдомству.							
Кораблей	25	2077	--	--	6	500	--
Тимберующихся	--	--	--	--	2	152	--
Фрегатовъ	7	324	360	--	5	220	--
Тимберующихся	--	--	--	--	1	44	--
Пароходо-фрегатозъ ²⁾	11	105	3680	--	--	--	--
Итого	43	2506	4040	--	14	916	--
<i>Судовъ меньшихъ ранговъ:</i>							
Корветовъ	1	32	--	--	2	46	--
Бриговъ	4	80	--	--	6	120	--
Шхунъ	7	96	--	--	--	--	--
Люгеръ	1	14	--	--	--	--	--
Яхтъ (Люгеровъ)	--	--	--	--	2	24	--
Тендеровъ	2	20	--	--	2	20	--
Итого	15	242	--	--	12	210	--

¹⁾ Вѣдомость эта взята изъ Всепод. отчета Вел. Кн. Константина Николаевича за 1853 годъ. Арх. Морск. Мин., Канц. ген.-адм., 1854 г., д. № 16.

²⁾ Въ томъ числѣ Владиміръ почтоваго вѣдомства.

	Могущихъ быть подъ парусами и парами.				Старыхъ и тимбурующихся.		
	Число судовъ.	На нихъ:			Число судовъ.	На нихъ:	
		Орудій.	Паровыхъ силъ.	Тоннъ.		Орудій.	Тоннъ.
Малыхъ париходовъ	12	74	962	--	--	--	--
Судовъ Гвардейскаго экипажа (въ томъ числѣ 3 парохода)	10	48	221	--	--	--	--
Транспортовъ	7	42	--	2747	4	24	1422
Фрегатовъ учебныхъ заведеній	4	96	--	--	1	24	--
Гребной флотъ	64	130	--	--	--	--	--
Ластовыхъ	51	--	--	--	--	--	--
Итого	148	390	1183	2747	5	48	1422
<i>Во флотиліяхъ:</i>							
Архангельской (въ томъ числѣ 2 парохода)	9	40	120	460	--	--	--
Каспійской (въ томъ числѣ 8 пароходовъ)	30	73	610	--	--	--	--
Камчатской (въ томъ числѣ винтовая шуна)	10	62	40	1100	--	--	--
Итого	49	175	770	1560	--	--	--
Всего въ Балтійскомъ вѣдомствѣ.	255	3313	5993	4307	31	1174	1422
<i>Сверхъ сего на стапеляхъ:</i>							
Корабль	1	84	500	--	--	--	--
Фрегатовъ	2	88	720	--	--	--	--
Париходовъ	2	8	130	--	--	--	--
Транспортовъ	2	12	--	1177	--	--	--
Итого	7	192	1350	1177	--	--	--

	Могущихъ быть подъ парами.				Старыхъ и тимберующихся.		
	Число судовъ.	На нихъ:			Число судовъ.	На нихъ:	
		Орудій.	Паровыхъ силъ.	Тоннъ.		Орудій.	Тоннъ.
По Черноморскому вѣдомству.							
Кораблей	14	1410	—	—	3	252	—
Фрегатовъ	7	376	—	—	—	—	—
Паровыхъ фрегатовъ	7	45	1960	—	—	—	—
Итого	28	1831	1960	—	3	252	—
<i>Судовъ меньшихъ ранговъ:</i>							
Корветовъ	5	90	—	—	—	—	—
Бриговъ	12	166	—	—	—	—	—
Шхунъ	6	80	—	—	—	—	—
Тендеровъ	7	42	—	—	3	34	—
Яхтъ	2	20	—	—	—	—	—
Итого	32	398	—	—	3	34	—
Транспортовъ	28	156	—	10.432	7	42	766
Бомбардирское судно	1	10	—	—	—	—	—
Малыхъ пароходовъ	21	78	2018	—	—	—	—
Гребной флотъ	33	99	—	—	—	—	—
Ластовыхъ	35	—	—	—	—	—	—
Итого	116	343	2018	10.432	7	42	766
Всего въ Черноморскомъ вѣдомствѣ.							
	178	2572	3978	10.432	13	328	766
<i>Сверхъ сего на стапеляхъ:</i>							
Кораблей	2	266	—	—	—	—	—

Приложение № 189.

Вѣдомость главныхъ размѣреній и элементовъ пароходо-фрегатовъ Балтійскаго и Черноморскаго флотовъ, состоявшихъ на дѣйствительной службѣ во время Крымской войны ¹⁾.

¹⁾ Позаимствовано изъ ст. П. Мордовина: „Русское военн. судостр.“ — Морск. Сб., 1880 г., кн. 10.

ПАРОХОДО-ФРЕГАТЫ.	Годъ службы на вою.	Главные размѣренія.				Высоты орудій въ вышай.	Артиллерія.				Стоимость		ПРИМѢЧАНІЯ.					
		Длина между перпендикулярными.		Ширина съ обшивкою.			Углубленіе		Калибръ орудій.	Сила клина.	Скорость ход.	Корпус.		Машины.				
		Ф.	Л.	Ф.	Л.		Носомъ.	Кормомъ.										
<i>Въ Балтичскомъ флотѣ:</i>																		
Богатырь	1835	186	0	72	9	13	6	14	2	1342	8	6	30	2	240	8		
Камчатка	1840	210	0	95	11	17	6	17	8	2124	16	12	24	4	540	10		
Отежской	1843	185	0	58	19	14	11	15	2	1450	10	8	24	2	300	8½	159,810	93,600
Сибирь	1841	198	0	34	0	15	4	—	—	1504	19	14	36	5	650	9½	296,280	184,622
Храбрый	1844	185	0	33	2	14	11	15	2	1405	10	8	24	2	300	8½	209,966	93,000
Гранитъ	1844	190	0	36	0	13	9½	13	6	1300	8	4	24	4	400	9	172,344	140,246
Владимиръ (мод.)	1845	187	0	29	0	13	6	13	6	1215	5	4	24	1	350	10½	68,136	52,500
Гривный	1851	190	0	36	0	13	6	13	6	1501	9	2	36	4	419	11	177,114	93,600
Рязань	1852	185	0	33	10	13	9½	13	9½	1307	6	6	36	—	600	10	240,000	—
Олеаръ	1852	198	0	36	1	15	4	15	4	1795	18	10	30	4	400	11	158,724	119,062
<i>Въ Черноморскомъ флотѣ:</i>																		
Херсонскъ	1843	173	0	21	10	—	—	—	—	—	6	—	—	—	250	—	—	—
Бессарабъ	1843	180	0	31	0	—	—	—	—	—	6	—	—	—	250	—	—	—
Крымъ	1843	157	0	11	10	—	—	—	—	—	6	—	—	—	250	—	—	—
Сенокосецъ	1843	180	0	31	0	—	—	—	—	—	5	—	—	—	250	—	—	—
Одесса	1843	173	0	31	20	—	—	—	—	—	5	—	—	—	250	—	—	—
Эмбарусъ	1848	180	0	25	0	—	—	—	—	—	5	—	—	—	250	—	—	—
Владимиръ	1848	200	0	35	15	—	—	—	—	—	9	—	—	—	400	—	—	—
Корсиканъ	1853	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	230	—	—	—

Черноморскіе пароходо-фрегаты до Синодальнаго боя были вооружены 2-ми 84-хъ фунтовъ Сибирскими пушками и 4-ми пушко-карронадами меканіч. посты Синодальнаго боя артиллерію каждого корабля увеличилъ еще 6-ю 24-хъ фунтовъ пушко-карронадой.

Приложение № 190.

Сравнительная вѣдомость главныхъ размѣровъ и элементовъ русскихъ, англійскихъ и французскихъ парусныхъ кораблей и фрегатовъ, по ихъ рангамъ, построенныхъ до Крымской войны ¹⁾.

А. Сравнительная вѣдомость главныхъ размѣреній и элементовъ нѣкоторыхъ Балтійскихъ и Черноморскихъ парусныхъ кораблей и фрегатовъ.

Какого моря.	Названія судовъ.	Число орудій.	Главные размѣренія.						Годъ спуска на воду.	Когда timberованъ.	Стоимость постройки корпуса.			
			Воловьёвѣнне.	Длина между перпендикулярами.	Ширина съ обшивкою.	Углубленіе		Годъ спуска на воду.				Когда timberованъ.	Стоимость постройки корпуса.	
						Носомъ.	Кормомъ.							
	<i>Корабли:</i>													
			ф.	д.	ф.	д.	ф.	д.		рубл.				
Балт.	Россія	120	4904	208	—	55	4	23	7	24	7	1839	—	549.000
Черн.	Три Святителя	120	4913	208	—	56	8	24	6	26	0	1838	1852	354.200
Балт.	Имп. Петръ I	110	4413	198	—	52	8	22	0	23	5	1829	1850	423.923
Балт.	Андрей	84	3500	196	—	51	6	21	8	22	11	1844	—	333.850
Черн.	Ростиславъ	84	3585	196	—	55	0	23	0	24	0	1844	—	—
Балт.	Прохоръ	84	3526	196	—	51	6	20	9	23	6	1851	—	335.647
Черн.	Имп. Марія	84	—	200	—	56	8	—	—	—	—	1853	—	—
Балт.	Память Азова	74	3370	178	—	48	—	19	1	20	9	1848	—	273.495
	<i>Фрегаты:</i>													
Балт.	Вилагошъ	60	3005	183	—	48	10	19	1	20	9	1851	—	215.300
Черн.	Кулевчи	60	2310	174	6	48	9	21	0	21	0	1847	—	177.977
Балт.	Діана	52	2051	173	3	48	8	19	7	20	7	1852	—	161.123
Черн.	Коварно	52	2310	174	6	48	9	21	0	21	0	1845	—	—
Балт.	Касторъ	44	1974	159	3	41	6	17	6	18	6	1831	1849	138.502
Черн.	Флора	44	1787	166	6	45	5	19	6	19	6	1839	—	—

Примѣчаніе. Парусные корабли и фрегаты Балтійскаго флота показаны изъ числа тѣхъ, которые участвовали въ теченіе Крымской войны въ оборонѣ Кронштадта и Свеаборга, а изъ Черноморскихъ судовъ — нѣкоторые представители Синопскаго сраженія и обороны Севастополя.

¹⁾ Морск. Сборн., 1880 г., кн. 8. „Русск. военн. судостр.“ П. Мордовина.

В. Сравнительная ведомость главных размѣреній и элементовъ англійскихъ и французскихъ парусныхъ кораблей и фрегатовъ, по ихъ рангамъ.

РАНГЪ СУДОВЪ.	Длина по гонь-деку.	Ширина съ обшивкою.	Углубленіе		Полное водоизмѣ-щеніе въ тоннахъ.
			Носомъ.	Кормомъ.	
Англійскій 120-ти пушечный корабль	204,99	54,43	24,57	26,57	4665
Французскій 120-ти пушечный корабль	209,5	55,31	24,96	26,73	5018
Англійскій 80-ти пушечный корабль	196,13	52,03	21,72	25	3625
Французскій 80-ти пушечный корабль	196,24	51,89	22,4	25,03	3704
Англійскій 74-хъ пушечный корабль	175,98	48,16	20,9	23,78	3043
Французскій 74-хъ пушечный корабль	183,28	49,17	20,92	23,22	2966
Французскій 60-ти пушечный фрегатъ	178,11	47,57	19,98	21,61	2582
Французскій 52-хъ пушечный фрегатъ	172,07	45,21	—	—	2303
Англійскій 52-хъ пушечный фрегатъ	171,98	44,16	19,42	19,24	2186
Французскій 44-хъ пушечный фрегатъ	153,99	40,02	—	—	1478

Примѣчаніе. Здѣсь показаны англійскіе и французскіе парусные корабли и фрегаты изъ числа тѣхъ, которые около 1835 г. участвовали въ соединенномъ плаваніи въ Атлантическомъ океанѣ, при чемъ значительное превосходство по морскимъ качествамъ оказалось на сторонѣ англійскихъ судовъ.

Приложение № 191.

Собственноручная черновая записка Великаго Князя Константина Николаевича Государю Николаю Павловичу о причинахъ плохого состоянія Балтійскаго флота ¹⁾.

Примѣрно августъ 1854 г.

Ваше Императорское Величество изволили замѣчать въ послѣднее время на судахъ Балтійскаго флота неисправности по матеріальной части и незнаніе морского дѣла и приказывали мнѣ разобрать причины этого и взыскать съ виновныхъ.

По внимательномъ обсужденіи этого предмета со многими опытными адмиралами я считаю себя обязаннымъ представить Вашему Императорскому Величеству по сему поводу нѣкоторыя соображенія собственно о Балтійскомъ флотѣ.

Помянутыя неисправности и незнаніе морского дѣла происходятъ не по винѣ нѣсколькихъ частныхъ лицъ, которыхъ слѣдовало бы наказать и тѣмъ прекратить упущенія, но отъ другихъ коренныхъ общихъ причинъ, а именно:

1) конечно, суда Балтійскаго флота вообще въ матеріальномъ отношеніи хуже судовъ Черноморскихъ, но надобно знать, что въ послѣднія 20 лѣтъ на Черноморскій флотъ сравнительно съ Балтійскимъ отпускалось денегъ въ полтора раза болѣе, и что по сему на каждую вещь черноморское вѣдомство имѣло 50% болѣе противъ балтійскаго, а слѣдовательно, и вещи могли имѣть лучшаго качества. Поэтому, чтобы имѣть въ Балтійскомъ флотѣ суда равнокачественныя съ Черноморскими, необходимо или уменьшить нынѣшнее число балтійскихъ судовъ, или увеличить годовой бюджетъ Морского Министерства по Балтійскому флоту;

2) здѣшніе мастера изготовляютъ всѣ корабельныя принадлежности хуже черноморскихъ, но они учились на своихъ заводахъ, работаютъ по навыку и лучшей работы никогда не видывали, тогда какъ изъ Чернаго моря покойный адмиралъ Лазаревъ посылалъ постоянно мастеровъ за границу учиться на лучшихъ тамошнихъ заводахъ, чтобъ приготовить здѣсь хорошихъ мастеровъ; надобно слѣдовать той же системѣ;

3) многіе морскіе офицеры и команды не имѣютъ надлежащей опытности и знанія дѣла, но это потому, что они бывають въ морѣ слишкомъ короткое время, а морская служба требуетъ долговременной практики, и чтобъ имѣть хорошихъ морскихъ офицеровъ, надобно посылать постоянно эскадры въ море на нѣсколько лѣтъ. Въ Черномъ морѣ крейсерство у

¹⁾ Арх. Морск. Мин., Канц. Ген.-Адм., 1854 г., д. № 18.

Абхазскихъ береговъ и очередное постоянное плаваніе нѣсколькихъ судовъ въ Средиземномъ морѣ доставляло необходимую практику. Здѣсь же ежегодное плаваніе въ Финскомъ заливѣ въ продолженіе нѣсколькихъ недѣль только уменьшаетъ охоту къ морской службѣ, но пользы не приноситъ.

Въ заключеніе я считаю себя обязаннымъ доложить еще слѣдующее:

1) чины Балтійскаго флота, сравнительно со всѣми другими отраслями государственной службы и съ моряками другихъ націй, работаютъ гораздо болѣе, и служба ихъ несравненно тяжела, ибо, хотя они мало бывають въ морѣ, но вооружають и разоружають судовъ большое количество (обыкновенно *два*, а нынѣ даже *три* дивизіи). Извѣстно, что именно эта работа тяжела, и въ иностранныхъ флотахъ корабль вооружается на нѣсколько лѣтъ. Доказательствомъ тяжести службы въ Балтійскомъ флотѣ служить то, что здѣсь умирають и бываетъ больныхъ въ 15-20 разъ болѣе, чѣмъ на нашихъ судахъ во время кругосвѣтныхъ плаваній и службы, 2) морскіе офицеры наши, несмотря на крайнюю тягость ихъ, получаютъ весьма малое вознагражденіе и отличаются необыкновенною умѣренностью въ частной жизни и честностью. Черезъ 35 лѣтъ непрерывной службы достается имъ въ контръ-адмиралы, и въ этомъ званіи у весьма немногихъ достается денегъ, чтобъ держать пару лошадей и скудный экипажъ.

Серебряные ножи и вилки между моряками большая рѣдкость. Мебель, убранство комнатъ и образъ жизни самые простые и бѣдные, и нельзя назвать *ни одного* морского офицера, который составилъ бы себѣ на службѣ состояніе, тогда какъ въ другихъ отрасляхъ государственной службы лица и не въ генеральскихъ чинахъ живутъ въ достаткѣ и часто роскошно, наживають дома и деревни и оставляють имѣнія дѣтямъ.

По всему этому я осмѣливаюсь всеподданнѣйше просить Ваше Императорское Величество обратить на Балтійскій флотъ взглядъ милостивый и снисходительный.

1. Распределение судовъ Балтійскаго флота по дивизіямъ, съ указаніемъ экипажей, къ которымъ суда приписаны 1) (къ январю 1853 года).

1-я флотская дивизія (въ Кронштадтѣ).

Table with columns: Эскадры, Экипажи, Ранги, Корабли, Роты, Станции, Ранги, Пароходные и парусные фрегаты, Роты, Станции, Ранги, Корветы и бриги, Роты, Станции, Ранги, Шхуны, люгеры, тендеры и мелкіе пароходы, Роты, Станции, Тонны, Военные транспорты, Роты, Станции, За расхоль.

2-я флотская дивизія (въ Ревелѣ и Свеаборгѣ).

Table with columns: Эскадры, Экипажи, Ранги, Корабли, Роты, Станции, Ранги, Пароходные и парусные фрегаты, Роты, Станции, Ранги, Корветы и бриги, Роты, Станции, Ранги, Шхуны, люгеры, тендеры и мелкіе пароходы, Роты, Станции, Тонны, Военные транспорты, Роты, Станции, За расхоль.

3-я флотская дивизія (въ Кронштадтѣ).

Table with columns: Эскадры, Экипажи, Ранги, Корабли, Роты, Станции, Ранги, Пароходные и парусные фрегаты, Роты, Станции, Ранги, Корветы и бриги, Роты, Станции, Ранги, Шхуны, люгеры, тендеры и мелкіе пароходы, Роты, Станции, Тонны, Военные транспорты, Роты, Станции, За расхоль.

2. Сверхштатные корабли, фрегаты и прочія суда, а также и суда, не входящія въ составъ дивизій.

Table with columns: Ранги, Сверхштатные, Станции, Ранги, Строятся, Станции, Ранги, Фрегаты, пароходы и проч., Станции, Ранги, Фрегаты, Станции.

Table with columns: Ранги, Яхты, лоцъ-суда и трансп., Станции, Ранги, Пассажиботы, брендов и маяки, Станции, Ранги, Военные, Экипажи, Ранги, Военные и разн. вѣдомства, Экипажи, Ранги, Разнаго вѣдомства, Экипажи.

1) Арх. Морск. Мин. Инсп. деп., 1 отд., 2-я ст., 1854 г., д. № 68. Морской Сборникъ, 1880 г., д. № 68. Свѣдѣнія о количествѣ судовъ и распредѣленія ихъ по эскадрамъ крайне разнообразны какъ по архивнымъ, такъ и по печатнымъ источникамъ. Мы помѣщаемъ сходныя съ большинствомъ наиболее достоверныхъ документовъ.

1. Распределение судовъ Черноморскаго флота по дивизіямъ, съ указаніемъ экипажей, къ которымъ суда приписаны 1) (къ 1 Января 1853 года).

4-я флотская дивизія (въ Севастополь).

Table listing ships of the 4th fleet division in Sevastopol. Columns include ship name, rank, crew, and type. Rows are grouped by squadron (1-я, 2-я, 3-я эскадры).

5-я флотская дивизія (въ Севастополь).

Table listing ships of the 5th fleet division in Sevastopol. Columns include ship name, rank, crew, and type. Rows are grouped by squadron (1-я, 2-я, 3-я эскадры).

2. Сверхштатные корабли, фрегаты и прочія суда, не входящія въ составъ дивизій.

Table of supernumerary ships, frigates, and other vessels. Columns include rank, name, crew, and station. Sub-sections include 'Сверхштатные и брандвахты', '2-го учебнаго экипажа', and 'При портахъ'.

Table of the Caucasian corps. Columns include rank, transport name, crew, and other details. Sub-sections include 'Кавказскаго корпуса' and 'П А Р О Х О Д Ы'.

1) Морск. Сборн., 1880 г., кн. 10.

Приложение № 194.

Вѣдомость объ орудіяхъ, состоящихъ на судахъ Черноморскаго флота, а также на судахъ, принадлежащихъ Кавказскому корпусу, за 1853-й годъ ¹⁾.

¹⁾ Изъ Всеподданн. Отчета Вел. Кн. Константина Николаевича за 1853-й годъ. Арх. Морск. Мин. Военн. Пох. Канц., 1853 г., д. № 15584.

Шханоchn. журналы. Черн. Центр. Арх. въ г. Николаевѣ. Арх. Морск. Мин. Инсп. Деп., II отд., I ст., 1853 г., д. № 538.

Вид растения	П У Ш Е К Ъ											Меры хл.	Пухля-перья чугуныкъ								Каронадъ чугуныкъ				Самый выспшй сортъ пухля	Единороговъ		Удѣлителное число жидког.											
	чугуныкъ												3 ф. 1 ф.	3 ф. 24 ф. 38 ф.				68 ф. 36 ф. 74 ф. 12 ф. 8 ф.				3 ф.	1 худ.	Лесотъ чухъ 10 ф.															
	50 ф.	36 ф.	24 ф.	15 б.	12 ф.	8 ф.	4 ф.	3 ф.	1 ф.	1 ф.	1 ф.			3 ф.	24 ф.	38 ф.	68 ф.	36 ф.	74 ф.	12 ф.	8 ф.					3 ф.	1 худ.												
<i>Из корабля:</i>																																							
120 пухъ „Дайлазль Аногорова“	28	39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
„Три Селена“	28	34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	964			
„Ларова“	28	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	921				
„Вел. Кн. Новгородскій“	32	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	925				
84 пухъ „Трехъ Гераровъ“	—	38	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	360				
„Горный“	—	36	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	734			
„Селеный“	—	58	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	731				
„Уралъ“	—	58	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	782				
„Вари“	—	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
„Ягудиль“	—	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
„Росталъ“	8	56	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	700				
„Саволъ“	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	672				
„Худрый“	28	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	711				
„Месня“	34	58	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	704				
„Минералъ Маръ“	8	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	741				
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1118				
<i>Вредныхъ:</i>																																							
60 пухъ „Масениръ“	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
„Медъ“	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
„Купель“	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
54 пухъ „Савель“	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
52 пухъ „Новаръ“	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
44 пухъ „Фларъ“	—	—	—	—	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
„Жугъ“	—	—	—	—	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Коренныхъ:</i>																																							
20 пухъ „Пухъ“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
„Арианъ“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18 пухъ „Оресть“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
„Алромака“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
„Малемъ“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Вовбаръ, гуно „Пиржанъ“	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	П У Ш Е К Ъ										3 ф. 1 ф.	Пуголо-карнизъ чугунныхъ.	Карокадь чугуинныхъ.					3 ф.	Езнодорожь			Диспетчерское мало запада					
	чугунныхъ												3 ф.	1 ф.	1 ф.	2 ф.											
	36 ф.	30 ф.	24 ф.	18 ф.	12 ф.	8 ф.	6 ф.	3 ф.	3 ф.	1 ф.																	
<i>Бронзы:</i>																											
„Телурия“											2																
„Меркурій“											1																
„Тель“											2																
„Платина“											2																
„Амалгамъ“											2																
„Фосфоръ“											2																
„Нерий“											2																
„Венъ“											2																
„Орфей“											2																
„Архимидъ“											2																
„Эндимионъ“											2																
„Нарисъ“											2																
„Явонъ“											2																
<i>Шурмакъ:</i>																											
„Телекъ“											2																
„Ласкетъ“											2																
„Бронксъ“											2																
„Лобина“											2																
„Сыктаръ“											2																
„Ошаръ“											2																
„Скузани“											2																
„Ушаръ“											2																
<i>Тюбуртка:</i>																											
„Струнъ“											2																
„Ниронъ“											2																
„Тельфъ“											2																
„Праворудий“											2																
„Скорый“											2																
„Постванъ“											2																
<i>Джонсъ:</i>																											
„Орманъ“																											
„Стрессъ“																											

	П У Ш Е К Ъ										ИЗСТАВЪ	Порохъ - каронадъ чугуныкъ.	Каронадъ чугуныкъ.	Орудий - чугуныкъ.	Единороговъ		Дальнѣйшее число выстрѣловъ.							
	Ч И Г У Б Е Н К А Ъ														ИЗСТАВЪ	3 ф.		4 ф.	5 ф.	6 ф.	7 ф.	8 ф.	9 ф.	10 ф.
	30 ф.	36 ф.	42 ф.	48 ф.	54 ф.	60 ф.	66 ф.	72 ф.	78 ф.	84 ф.														
<i>На казенномъ заводѣ:</i>																								
№ 6										3														
№ 7										3														
№ 8										3														
№ 9										3														
№ 10										3														
№ 11										3														
№ 12										3														
№ 13										3												59		
№ 14										3														
№ 15										3												61		
№ 16										3														
№ 17										3														
№ 18										3												64		
№ 19										3												64		
№ 20										3												64		
№ 21										3												51		
№ 22										3												51		
№ 23										3												51		
№ 24										3												51		
№ 25										3												51		
№ 26										3												59		
№ 27										3												64		
№ 28										3												64		
№ 29										3												60		
№ 30										3												60		
№ 31										3												60		
№ 32										3														

По числу и калибру воиновыхъ орудій каждое изъ поименованныхъ судовъ положено; сверхъ того, военныя суда снабжены абордажными орудьями: пиками, пестанами рашохазерными, по шестъ парусовъ, изготовленными въ 1806 году, которые, впрочемъ, служению не пригодны.

снабжены порошкомъ, снарядами и прочими артиллерійскими припасами и матеріалами по эли палашами и энгренески; нѣкоторыя суда также снабжены мушкетерами и пистолетами отъ догвореннаго употребленія и по значительнымъ поврежденіямъ къ дальнѣйшему

Приложение № 195.

Списокъ судамъ Черноморскаго флота, съ показаніемъ состоянія ихъ къ началу 1853 года ¹⁾.

№ №	НАЗВАНІЕ СУДОВЪ.	
Корабельный флотъ.		
<i>Корабли:</i>		
1	120 пуш. „Три Святителя“ (32 эк.), спущ. въ 1838 г.	Исправляется.
2	„Двѣнадцать Апостоловъ“ (38 эк.), спущ. въ 1841 г.	} Къ службѣ благонадежны.
3	„Нарижъ“ (35 эк.), спущ. въ 1849 г.	
4	„Великій Князь Константинъ“	Отдѣляется внутри.
5	„Босфоръ“	Строится.
6	84 пуш. „Трехъ Иерарховъ“ (42 эк.), спущ. въ 1838 г.	} Предполагено timberовать.
7	„Гавриль“ (39 эк.), спущ. въ 1839 г.	
8	„Селафанль“ (29 эк.), спущ. въ 1840 г.	
9	„Уриль“ (34 эк.), спущ. въ 1840 г.	
10	„Варна“ (28 эк.), спущ. въ 1842 г.	
11	„Ягудилъ“ (30 эк.), спущ. въ 1843 г.	
12	„Ростиславъ“ (36 эк.), спущ. въ 1844 г.	
13	„Святославъ“ (37 эк.), спущ. въ 1845 г.	
14	„Храбрый“ (31 эк.), спущ. въ 1847 г.	
15	„Чесма“ (33 эк.), спущ. въ 1849 г.	} Строится.
16	„Императрица Марія“	

¹⁾ Арх. Морск. Мин., Опись кн. Меншикова, дл. № № 285 и 308.

№ №	НАЗВАНІЕ СУДОВЪ.	
<i>Фрегаты :</i>		
1	60 пуш. „Месемврія“ (40 экп.), спущ. въ 1838 г.	Исправляется.
2	„ „Мидія“ (28 эк.), спущ. въ 1843 г.	} Благонадежны.
3	„ „Кудевчи“ (44 экп.), спущ. въ 1847 г.	
4	54 пуш. „Сизополь“ (36 экп.), спущ. въ 1841 г.	Исправляется.
5	52 пуш. „Коварна“ (44 экп.), спущ. въ 1845 г.	Благонадеженъ.
6	44 пуш. „Флора“ (43 эк.), спущ. въ 1839 г.	} По исправленіи благонадежны.
7	„ „Кагуль“ (30 эк.), спущ. въ 1843 г.	
<i>Корветы :</i>		
1	20 пуш. „Пилладъ“	} Благонадежны.
2	„ „Ариадна“	
3	18 пуш. „Орестъ“	По незнач. исправл. благонадеженъ.
4	„ „Андромаха“	Исправляется.
5	„ „Калипсо“	По незнач. исправл. благонадеженъ.
<i>Бриги большіе :</i>		
1	20 пуш. „Телемакъ“	Разрѣшено разобрать.
2	18 пуш. „Меркурій“	} Благонадежны.
3	„ „Тезей“	
4	„ „Птоломей“	По исправленіи благонадеженъ.
5	16 пуш. „Өемистокакъ“	} Благонадежны.
6	„ „Персей“	
7	„ „Эней“	
8	„ „Орфей“	
<i>Бриги малые :</i>		
1	12 пуш. „Аргонявъ“	} Благонадежны.
2	„ „Эдимионъ“	
3	„ „Неаркъ“	Предположено исправить.
4	„ „Язонъ“	Благонадеженъ.
<i>Шхуны :</i>		
1	16 пуш. „Гонецъ“	Брандвахта въ Керчи.
2	„ „Ласточка“	Предположено исправить.
3	„ „Дротикъ“	Благонадежна.
4	„ „Забяка“	Предположено исправить.
5	„ „Смѣлая“	Благонадежна.
6	„ „Опытъ“	Отдѣляется внутри.

№ №	НАЗВАНИЕ СУДОВЪ.	
<i>Тендеры:</i>		
1	12 пуш. „Лучъ“	Требуетъ значительн. исправленій.
2	„ „ „Легкій“	Употребляется брандвахтою.
3	„ „ „Скорый“	Въ хорошемъ состояніи.
4	„ „ „Струя“	} Для употребленія брандвахтами.
5	10 пуш. „Нирокъ“	
6	„ „ „Поспѣшный“	} Въ хорошемъ состояніи.
7	„ „ „Проворный“	
<i>Бомбардирское судно</i>		
1	„Перунъ“	По исправленіи благонадежно.
<i>Яхты:</i>		
1	10 пуш. „Стрѣла“	} Благонадежны для недалекихъ плаваній.
2	8 пуш. „Оріанда“	
<i>Военные пароходы:</i>		
1	Въ 400 силъ „Владиміръ“	По исправленіи благонадеженъ.
2	„ 260 „ „Громоносецъ“	} Благонадежны.
3	„ „ „Грозный“	
<i>Транспорты:</i>		
1	„Березань“	Исправляется.
2	„Ріонъ“	Въ хорошемъ состояніи.
3	„Дунай“	По исправленіи благонадеженъ.
4	„Днѣстръ“	} Въ хорошемъ состояніи.
5	„Балаклава“	
6	„Феодосія“	Строится.
7	„Днѣпръ“	} По исправленіи благонадежны.
8	„Гагра“	
9	„Кубань“	Предполаг. на портовое служеніе.
10	„Соча“	Удостоивается къ разборкѣ.
11	„Прутъ“	} По исправленіи благонадежны.
12	„Киля“	
13	„Вугъ“	Въ хорошемъ состояніи.
14	„Сухумъ-Кале“	} По исправленіи благонадежны.
15	„Арагва“	
16	„Акерманъ“	} Въ хорошемъ состояніи.
17	„Ялта“	
18	„Ингуль“	} По исправленіи благонадежны.
19	„Алупка“	
20	„Суджукъ-Кале“	
21	„Кинбурнь“	

№ №	НАЗВАНИЕ СУДОВЪ.	
Гребной флотъ.		
<i>Канонерскія лодки:</i>		
1	№ 1	} Разрѣшено разобрать.
2	№ 2	
3	№ 3	} Разрѣшено перетимберовать. Разрѣшено разобрать.
4	№ 4	
5	№ 6	} Для употребленія брандвахтами и къ плаванію по рѣкѣ Дунаю благо- надежны.
6	№ 7	
7	№ 8	
8	№ 9	
9	№ 10	
10	№ 11	
11	№ 12	
12	№ 13	
13	№ 14	
14	№ 15	
15	№ 16	} Благонадежны.
16	№ 17	
17	№ 18	
18	№ 19	
19	№ 20	
20	№ 21	
21	№ 22	
22	№ 23	
23	№ 24	
24	№ 25	
25	№ 26	
26	№ 27	
27	№ 28	
28	№ 29	
29	№ 30	
30	№ 31	
31	№ 32	
<i>Транспорты:</i>		
1	Въ 250 тоннъ „Лиманъ“	} Въ хорошемъ состояніи.
2	„ „ „ „Ренни“	
3	„ „ „ „Портица“	} Въ исправленіи, благонадежны.
4	„ „ „ „Кишиневъ“	
<i>Пароходы:</i>		
1	Въ 100 сля „Прутъ“	} По исправленіи благонадежны.
2	„ „ „ „Дунай“	

№ №	НАЗВАНИЕ СУДОВЪ.	
Брандвахтенныя и портовые суда.		
<i>Бригъ</i>		
1	16 пуш. „Ахиллесъ“	Брандвахою въ Одессѣ.
<i>Шхуны:</i>		
1	10 пуш. „Скучная“	} Для занятія брандвахтенныхъ постовъ благонадежны.
2	8 „ „Унылая“	
<i>Пароходы:</i>		
1	Въ 100 силъ „Сѣверная Звѣзда“	} По исправленіи благонадежны.
2	„ 90 „ „Инкерманъ“ (желѣзн.)	
3	„ 80 „ „Молнія“	
4	„ 70 „ „Метеоръ“	
5	„ 60 „ „Ординарецъ“	} По исправленіи благонадежны.
6	„ 40 „ „Скромный“	
<i>Транспортъ</i>		
1	„Рымникъ“	Благонадеженъ.
<i>Лоци:</i>		
1	„Астролябія“	} По исправленіи благонадежны.
2	„Секстанъ“	
3	„Мензула“	
4	„Квадрантъ“	
<i>Плавучіе маяки:</i>		
1	№ 2	} По исправленіи благонадежны.
2	№ 3	
3	№ 4	
<i>Землечерпательныя машины:</i>		
1	Въ 30 силъ	} По исправленіи благонадежны.
2	„ 20 „	
Сверхъ того, причислены отъ сухопутнаго вѣдомства.		
<i>Пароходы:</i>		
1	Въ 260 силъ „Эльборусъ“ (желѣзн.)	} Благонадежны.
2	„ 136 „ „Могучій“	
3	„ „ „Боець“	
4	„ „ „Молодецъ“	
5	„ 120 „ „Колхида“	
6	Паровая шхуна „Аргонавтъ“	

№ №	НАЗВАНІЕ СУДОВЪ.	
<i>Транспорты:</i>		
1	„Цемесъ“	Въ хорошемъ состояніи.
2	„Субаши“	} Благонадежны.
3	„Мамай“	
4	„Кадосъ“	
5	„Лаба“	Въ хорошемъ состояніи.
6	„Добъ“	} Благонадежны.
7	„Гостагай“	
8	„Бзыбъ“	
Для сообщенія Одессы съ Дунайскими, Крымскими и Азовскими портами.		
<i>Пароходы:</i>		
1	Въ 180 силъ „Еникале“ (желѣзн.)	} Благонадежны.
2	" " " „Тамань“ (желѣзн.)	
3	" 100 " „Петръ Великій“	
4	" " " „Дарго“	
5	" " " „Андія“	
6	" 90 " „Бердянскъ“ (желѣзн.)	
7	" " " „Таганрогъ“ (желѣзн.)	

Приложение № 197.

Составъ Дунайской гребной флотилии ¹⁾.

1-й баталіонъ.

16 канонерскихъ лодокъ, вооруженныхъ каждая 3-мя 24-хъ фунт. пушками
и 4-мя 3-хъ фунт. фальконетами.
Пароходъ „Прутъ“, вооруженный 4-мя 36-ти фунт. пушко-каронадами.
„ „Сулинь“.
Баржа № 1.
Ботъ № 1, вооруженный 4-мя 3-хъ фунт. фальконетами.

Итого 20 судовъ, 52 орудія и 68 фальконетовъ.

2-й баталіонъ.

16 канонерскихъ лодокъ, вооруженныхъ одинаково съ лодками 1 баталіона.
Пароходъ „Ординарецъ“, вообр. 2-мя 3-хъ ф. пушк. и 2-мя 3-хъ ф. фальк.
„ „Метеоръ“, воор. 6-ю 18-ти ф. пушк.-кар. и 2-мя 3-хъ ф. фальк.
Баржа № 2.
Ботъ № 2, вооруженный 4-мя 3-хъ фунт. фальконетами.

Итого 20 судовъ, 56 орудій и 72 фальконета.

Всего 40 судовъ, 108 орудій, 140 фальконетовъ и около
2000 чел. экипажа.

¹⁾ Арх. Морск. Мин., Инсп. деп., II отд., 1-й ст., 1853 г., д. № 536.
Всеобщ. огч. Вел. Кн. Конст. Ник. за 1853-й годъ. Арх. Морск. Мин., Военн. пох.
канц., 1853 г., д. № 155/84.

Приложеніе № 198.

Вѣдомость о количествѣ пороха, состоящаго въ портахъ и на судахъ Чернаго моря по 1-е января 1853 г. ¹⁾.

	Количество.
По положенію, слѣдуетъ имѣть на судахъ Черноморскаго флота, вооруженныхъ нынѣ артиллеріею	30.607 пуд.
да въ запасъ	4.276 „
	34.883 пуд.
<i>Въ то число имьется:</i>	
Въ Николаевѣ	1.028 „
„ Севастополь	13.728 „
„ Измаилѣ	378 „
На судахъ флота	13.511 „
	28.645 пуд.
Предположено заготовить на 1853 г.	4.000 „
	32.645 „
Затѣмъ недостаетъ	2.238 „

¹⁾ Арх. Морск. Мин., Оп. кн. Меншикова, л. № 308.

Приложение № 199.

Вѣдомость о количествѣ снаряженныхъ артиллерійскихъ снарядовъ, положенныхъ имѣть по штату на судахъ флота, съ показаніемъ, сколько въ то число имѣется, сколько недостаетъ къ январю 1853 года ¹⁾.

	По штату по- ложено на суда флота.	Имѣется на су- дахъ и въ пор- тахъ.	Затѣмъ не- достаетъ.
Бомбъ 1 пуда	280	141	139
„ 10 дюйм	100	122	—
„ 68 фунт.	1060	532	528
„ 56 „	20	10	10
„ 36 „	1880	943	937
„ 24 „	4950	2477	2473
„ 18 „	2580	1289	1291
Брандскугелей 1 пуда	140	72	68
„ 10 дюйм.	50	—	50
„ 68 фунт.	530	317	213
„ 56 „	10	—	10
„ 36 „	940	564	376
„ 24 „	2475	1486	989
„ 18 „	1290	834	455
Картечей въ желѣзныхъ корпусахъ:			
„ 1 пуда	560	344	216
„ 68 фунт.	2280	815	1465
„ 10 дюйм.	200	44	156
„ 56 фунт.	40	—	40
„ 24 „	9900	7125	2775
„ 18 „	5160	1803	3357
„ 12 „	2740	777	1662

¹⁾ Арх. Морск. Мин., Оп. кн. Меншикова, л. № 308.

Приложение № 200.

Вѣдомость о количествѣ артиллерійскихъ снарядовъ, состоящихъ въ портахъ и на Луганскомъ заводѣ, за отчисленіемъ снарядовъ, положенныхъ имѣть въ полномъ комплектѣ на судахъ флота къ январю 1853 года ¹⁾.

Января 16 дня 1853 г.

	Состоитъ въ портахъ.	На Луганск. заводѣ готовыхъ къ отправкѣ.	Число снарядовъ.	И т о г о . Въ нихъ заключается комплект., полагая ядеръ по 75 шт., бомбъ по 10 и брендсугелей по 5.
Ядерь 1 пуд.	19.970	558	20.528	9
„ 10 дюйм.	1.391	303	1.694	4
„ 68 фунт.	21.236	9.262	30.492	4
„ 56 „	896	—	896	5
„ 36 „	92.024	—	92.024	1 ¹ / ₂
„ 24 „	179.735	—	179.735	3 ¹ / ₂
„ 18 „	38.720	—	38.720	1 ¹ / ₄
„ 12 „	104.823	—	104.823	10
„ 8 „	24.477	—	24.477	2 ³ / ₄
„ 6 „	23.212	—	23.212	8
„ 3 „	89.402	—	89.402	3
Бомбъ 1 пуд.	24.830	200	25.030	89
„ 10 дюйм.	351	369	720	7
„ 68 фунт.	11.253	2.020	13.273	11 ¹ / ₂
„ 56 „	181	45	226	11
„ 36 „	20.494	538	21.032	2 ¹ / ₂
„ 24 „	7.404	2.297	9.701	1 ¹ / ₄
„ 18 „	3.552	7	3.559	1
„ 12 „	5.837	—	5.837	4
Брандсугелей 1 пуд.	9.639	—	9.639	68
„ 10 дюйм.	1.010	146	1.156	23
„ 68 фунт.	2.321	9.196	11.617	20
„ 56 „	187	100	287	27
„ 36 „	23.134	15	23.149	5
„ 24 „	13.029	—	13.029	3
„ 18 „	3.202	—	3.202	2
„ 12 „	7.888	—	7.888	10
Дроби чугуной отъ 3 до 68 лотовъ: Въ Николаевѣ счетомъ	—	—	232.461	—
„ Севастополь „	—	—	2.316.656	—
„ Измаиль „	—	—	313.821	—
			<hr/>	
			2.862.938	

¹⁾ Арх. Морск. Мин., по Опис. кн. Меншикова, д. № 308.

Приложение № 201 ¹⁾.

Квартирное расписание войск Морского вѣдомства.

а) Балтійскаго флота.

Въ С.-Петербургѣ. Гвардейскій экипажъ съ ластовою полуротою, флотскіе экипажи: 13-й, 17-й и часть 15-го, команды люгеровъ: Ораніенбаумъ (5 экип.) и Петергофъ (14), пароходовъ: Ладога и Фонтанка (3), Тосна (25), Быстрый (10), Усердный (12) и графъ Вронченко (18); судовые строевые чины корпуса Морской артилл., часть Арсенальной № 1 роты, корпусъ корабельн. инжен., корпусъ Инженерн. Морской строительной части, 1-й ластовый экипажъ, 1, 2 и 3 рабочіе экипажи, Инженерная команда, военно-рабочая № 1 рота, портовые роты: №№ 1-го, 2, 3, 4, 5, 6 и 7-го, госпитальная рота 11-го разряда, служительская рота зданій Главнаго адмиралт., Морскія арест. роты: №№ 1-го, 2-го и 3-го, Морской кадетскій корпусъ, Учебный морской рабочій экипажъ.

Въ Кронштадтѣ. Флотскіе экипажи: 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, части 11, 12, 14, 15 и 16-го экип. и части 18, 21 и 25-го (части флотск. экип. 11-го, 12, 14, 18-го квартируютъ въ окрестностяхъ С.-Петербурга, въ уѣздахъ), судовые строевые чины корпуса Морской артилл., арсенальные № 2-го и 3 роты, Лабораторная № 1-го рота, 1-й Учебный морской экип., рота торговаго мореплаванія, Инженерная команда, 1-й штурманскій полукорпусъ, портовые роты: 8, 9, 10, 11, 12 и 13, госпитальная рота IV разряда, 2-й ластовый экип., 4, 5 и часть 7 рабочаго экипажа, военно-рабочія роты №№ 2, 3 и 4, арест. роты №№ 4, 5, 6, 7 и 31-го.

Въ Ревель. Судовые арт. чины 1-й половины арсенальной № 4-го роты, портовые роты: №№ 14-го, 15 и 16-го, 3-я рота 3-го ластоваго экипажа, 4-я рота 7-го рабочаго экипажа, 1-я половина военно-рабочей роты № 6-го, инженерная команда и арестантская № 8-го рота.

Въ Гельсингфорсѣ. Флотскіе экипажи: 22, 24, 27-го и 28 (нынѣ формируется).

Въ Свеаборгѣ. Флотскіе экипажи: 3, 19, 20, 23 и 26, судовые и строевые чины корпуса Морск. артилл., 2-я половина арсенальной № 4 роты, Инженерная команда, 4 рота 3-го ластоваго экипажа, 3 рота 7-го рабочаго экипажа, 2-я половина военно-рабочей № 6-го роты, портовая № 17-го рота, арестантская № 9-го рота и госпитальная рота 3 разряда.

Въ Архангельскѣ. Части 10 и 21 флотскихъ экипажей, судовые артиллерійскіе чины, арсенальная № 5 рота, 1 и 2 роты 3 ластоваго экипажа, 8 и 9-й рабочіе экипажи, военно-рабочая № 5-го рота, Инженерная команда, портовые роты №№ 18-го и 19-го.

Въ Петрозаводскѣ. Часть арсенальной № 1 роты.

Въ Лодейномъ полѣ. Часть 10-го рабочаго экипажа.

Въ Москвѣ. Портовая № 20 рота.

¹⁾ Изъ всепод. отч. Ген. Адм. за 1853-й годъ. Арх. Морск. Мин., Военн. пох. канц., 1853 г., д. № 155/84.

Въ селѣ Колпино. Часть 17-го флотскаго экип., 6 рабочій экипажъ и госпитальная полурота.

Въ Казани. Часть 10-го рабочаго экипажа и межевая рота топографовъ.

Въ Астрахани. 46-й флотскій экипажъ, каспійская артиллерійская рота, строевая ластовая рота, часть 10-го рабочаго экипажа, Инженерная команда, портовая рота № 21.

Въ Петропавловскѣ. 47-й флотскій экипажъ.

б) Черноморскаго флота.

Въ Николаевѣ. Флотскіе экипажи 40 и часть 41, 2 учебный морской экипажъ, штурманская рота, *Николаевское флотское училище*, судовые строевые чины корп. Морской артилл., 1-я половина лабораторной № 2 роты, арсенальная № 6 рота, Инженерная команда, 1 и 2 рота 4 ластоваго экип., 2 роты 5-го, портовые роты № № 22, 23, 24, 25, 26 и 27 госпитальная рота, рабочіе экипажи 11, 12, 13, 14 и части 15 и 16, военно-работія роты № № 7 и 9, арестантскія роты № № 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 и 18.

Въ Севастополь. Флотскіе экипажи 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 44, 45, части 40, 41 и 43; судовые строевые чины корп. Морской артилл., 2-я половина лабораторной № 2-го роты, арсенальная № 7 рота, 3 и 4 роты 4 ластоваго экипажа, портовые роты № № 28-го, 29, 30, 31 и 32 госпитальная рота, рабочіе экипажи 17, 18, 19 и часть 15 и 16; Инженерная команда, военно-работія № № 8 и 10 роты, арестантскія роты № № 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 и 26 и доковыя 27, 28, 29 и 30.

Въ Керчи. Часть портовой № 34 роты.

Въ Измаиль. 5 ласт. экип. портовая № 33 рота, часть 15-го рабочаго экипажа, 2 половина военно-работчей № 9 роты и Инженерная команда.

Въ Новороссійскѣ. Часть портовой № 34 роты. Каспійской флотилии:

бригъ	1
шхунъ	5
ботовъ	2
пароходовъ	8
баржъ	8
курсовыхъ лодокъ	3

Итого 27

Вообще по обонмъ флотамъ и Каспійской флотилии 252 выпела.

Вооруженіе судовъ. Суда въ прошедшую кампанію вооружены были орудіями слѣдующихъ родовъ: пушками, бомбическими орудіями, едино-рогами, каронадами, фальконетами и мортирами.

На всѣхъ судахъ находилось орудій:

Балтійскаго флота	3038
Черноморскаго „	2850
Каспійской флотилии	120

Итого 6008

Приложение № 202.

Записка Императора Николая объ укрѣпленіи западной границы
1843 года.

Апрѣль 1843 г.

(Переводъ съ франц.). Я не стану распространяться о географическомъ положеніи западныхъ границъ имперіи. Достаточно сказать, что я считаю границу эту какъ бы раздѣленною болотами р. Припети на двѣ зоны. Сѣверная зона лежитъ противъ Пруссіи; южная — противъ Австріи, а еще болѣе на югъ — противъ Турціи. Обѣ эти, почти равныя между собою, зоны сходятся въ Царствѣ Польскомъ, заканчиваясь теченіемъ Вислы. Вотъ, въ немногихъ словахъ, мой взглядъ на нашу военную позицію съ этой стороны нашихъ границъ.

Изъ сего я заключаю:

1) что наша выдающаяся позиція къ сторонѣ Европы находится на Вислѣ;

2) что базисъ сѣверной зоны находится на Двинѣ и Днѣпрѣ, ограничиваясь съ юга Припетью;

3) что базисъ южной зоны опирается на Днѣпръ, ограничиваясь съ сѣвера Припетью;

4) что точка соединенія обѣихъ зонъ, къ сторонѣ запада, есть Брестъ, который, по этому самому, изъ всѣхъ пунктовъ западной границы имперіи есть самый важный, такъ какъ служить первымъ основаніемъ для нашей выдающейся позиціи.

Наша выдающаяся позиція на Вислѣ представляетъ громадную выгоду, какъ при наступательной войнѣ, такъ и при войнѣ, чисто оборонительной.

На линіи этой мы имѣемъ три крѣпости: Новогеоргиевскъ — служить опорой для нашего праваго крыла, на Наревѣ, обезпечивая намъ вмѣстѣ съ тѣмъ переправу черезъ Вислу и Наревъ; въ центрѣ мы имѣемъ Александровскую цитадель, а на лѣвомъ крылѣ нашемъ стоитъ Ивангородъ.

Къ этому можно еще прибавить Замосць, который хотя и находится внѣ линіи, но можетъ быть полезнымъ для усиленія нашего лѣваго крыла.

Позади этой грозной позиціи, въ видѣ цитадели, возвышается Брестъ.

Различные пункты эти соединяются двумя шоссе, а два новыя шоссе будутъ сооружены: одно для соединенія Бреста съ Бобруйскомъ, черезъ сѣверную зону, между тѣмъ какъ другое соединитъ Брестъ съ Кіевомъ, черезъ южную зону.

Кромѣ того, въ нынѣшнемъ году заканчивается водяное сообщеніе, соединяющее Днѣпръ съ Бугомъ и Вислою, проходя черезъ Брестъ.

Эта внушительная позиція, во всякомъ случаѣ, обезпечиваетъ намъ возможность съ величайшимъ удобствомъ соединять наши силы, приготавливать наши магазины, арсеналы, депо и пр., и весьма облегчить намъ способы продовольствованія.

Опредѣливъ такимъ образомъ преимущества сей позиціи, разсмотримъ, чего еще недостаетъ намъ для того, чтобы сдѣлать ее вполнѣ выгодною.

Сѣверная зона имѣеть три укрѣпленныхъ пункта: первый, Рига, имѣеть только ту стратегическую выгоду, что обезпечиваетъ за нами обладаніе устьями Двины; изъ другихъ же двухъ, Динабургъ представляетъ мостовое укрѣпленіе на Двинѣ и господствуетъ надъ шоссе, ведущимъ въ Петербургъ, а Бобруйскъ, лежащій немного впереди Днѣпра, обезпечиваетъ намъ переправу черезъ Березину и господствуетъ надъ шоссе, ведущимъ изъ Бреста въ Москву. Зато, огромное пространство, лежащее отъ Новогоріевска до означенныхъ двухъ крѣпостей, равно какъ интервалъ между ними обѣими совершенно открыты.

Мнѣ кажется поэтому, что правое крыло наше на Вислѣ не можетъ считаться вполнѣ обезпеченнымъ, пока мы не будемъ имѣть еще, по крайней мѣрѣ, двухъ укрѣпленныхъ пунктовъ: одинъ на Нѣманѣ, около Гродна, на мѣстѣ, которое еще придется избрать; другой же, мнѣ кажется, долженъ быть въ Минскѣ.

Эти два укрѣпленные пункта имѣли бы ту огромную выгоду, что позволяли бы намъ переимѣнить фронтъ, правымъ крыломъ назадъ, противъ непріятельскаго вторженія въ сѣверную зону; а это, вѣроятно, сдѣлало бы подобную попытку невозможною. Изъ означенныхъ двухъ пунктовъ я предпочелъ бы, впрочемъ, крѣпость на Нѣманѣ, какъ весьма нужное дополнение къ нашей выдающейся позиціи на Вислѣ. Отсутствіе этихъ двухъ укрѣпленныхъ пунктовъ дѣлало бы названную позицію несовершенною, если предположить, что европейскія арміи, по примѣру Наполеона, захотѣли бы проникнуть въ Россію. Впрочемъ, предположеніе это столь мало вѣроятно, что хотя я считаю сооруженіе этихъ двухъ крѣпостей дѣломъ весьма полезнымъ и желательнымъ, но не признаю его необходимымъ.

Не то представляетъ южная зона, и вотъ почему:

Лѣвое крыло нашей передовой позиціи заканчивается Ивангородомъ на р. Вепржѣ, или же, самое большое, можетъ быть протянуто до Замосцья; но отсюда до Кіева мы не имѣемъ ни одного укрѣпленного пункта. Австрійская граница выдается впередъ почти въ видѣ прямого угла и до такой степени отѣсняетъ нашу южную зону къ болотамъ р. Припети, что непріятельская армія можетъ отъ границы достигнуть въ два перехода до Дубно и Острога, на бресто-кіевской дорогѣ, и отрѣзать насъ такимъ образомъ отъ единственнаго нашего базиса—Кіева. Очевидно, значитъ, что прежде всего слѣдуетъ обезопасить этотъ пунктъ и, такъ сказать, уравнивить его въ силахъ съ остальною частью нашей границы. Разсмотримъ, какъ достигнуть этой цѣли.

Если обойдутъ нашу передовую позицію на крайнемъ лѣвомъ крылѣ и отрѣжутъ сообщенія съ Кіевомъ, то, полагаю, что намъ будетъ весьма трудно удержатъ за собою нашу позицію вообще. Намъ надо будетъ рѣшиться, или самимъ предпринять наступательныя дѣйствія и перенести войну въ Галицію, направляясь отъ Замосцья; или же—если бѣ непріятельская армія угрожала нашимъ границамъ между Каменецъ-Подольскимъ и Проскуровымъ—предпринять фланговое движеніе на Дубно и Острогъ, дабы не подвергнуть опасности наши сообщенія съ Кіевомъ. Изъ этого я заключаю, что между Дубно и Острогомъ нужна крѣпость, которая

должна прикрывать нашъ военный путь изъ Бреста въ Кіевъ и служить для насъ опорнымъ пунктомъ въ томъ случаѣ, если бы намъ пришлось маневрировать такъ, какъ мною выше указано.

Но и этого было бы недостаточно, потому что весь югъ нашей южной зоны, отъ Бендеръ и до Кіева, совершенно открытъ для непріятеля.

Поэтому я думаю, что намъ необходимо было бы имѣть тамъ крѣпость, по крайней мѣрѣ для обезпеченія нашего лѣваго крыла по направленію къ Днѣстру. Гор. Брацлавъ, безспорно, весьма важенъ, по причинѣ дорогъ, которыя у него, въ настоящее время, сходятся. Но мнѣ казалось бы предпочтительнѣе подвинуться еще болѣе впередъ, къ границѣ, нежели сразу предоставлять богатые уѣзды непріятельскому вторженію. Если Каменецъ-Подольскій рѣшительно не можетъ быть обращенъ въ хорошую крѣпость—въ чемъ позволяю себѣ сомнѣваться, не считая этого дѣломъ неосуществимымъ,—то слѣдовало бы, мнѣ кажется, избрать другой близкій къ нему пунктъ, благопріятствующій этому назначенію. Такая крѣпость на Днѣстрѣ представляла бы намъ еще ту выгоду, что являлась бы на сей рѣкѣ въ качествѣ тетъ-де-пона и, въ случаѣ войны съ Турціею, служила бы для насъ военною исходною точкою, близкою къ границѣ.

Я не стану говорить о нижней части южной зоны, потому что это потребовало бы другихъ соображеній, о которыхъ мы условимся впоследствии.

По указаніи того, что я считаю желательнымъ для пополненія нашей оборонительной системы въ обѣихъ зонахъ, мнѣ остается еще поговорить о средствахъ, которыя необходимо создать для того, чтобы одна зона могла сообщаться съ другою удобно и во всякое время года.

Какъ только выборъ между Дубно и Острогомъ будетъ рѣшенъ, надо будетъ устроить соединительное шоссе между избраннымъ пунктомъ и шоссе, ведущимъ изъ Бреста въ Бобруйскъ. По сему вопросу указываютъ всегда на Пинскъ; я не высказываюсь окончательно ни въ пользу этого, ни въ пользу другого пункта, болѣе благопріятнаго для устройства дороги; скажу лишь, что направленіе это кажется мнѣ вѣрнымъ. На пунктѣ семь надо будетъ устроить двойной тетъ-де-понъ, но безъ особенно дорогихъ работъ.

Необходимо также имѣть еще одинъ пунктъ, лежащій болѣе позади, какъ, напримѣръ, Мозырь. Не высказываюсь относительно его мѣстныхъ преимуществъ; однако, направленіе это, кажется, выбрано удачно. Во всякомъ случаѣ придется устроить шоссе на правомъ берегу Березины, потому что пунктъ переправы находится уже у Бобруйска; затѣмъ, шоссе это примкнетъ къ таковому же, ведущему изъ Бреста въ Кіевъ,—вѣроятно, около Житомира (это надо еще опредѣлить рекогносцировками). Тогда было бы, можетъ-быть, желательнымъ устроить тамъ второклассную крѣпость, но это сооруженіе было бы самымъ послѣднимъ. Тоже и въ Мозырѣ можно бы удовольствоваться двойнымъ тетъ-де-пономъ, дешеваго устройства.

Согласно сему расчету, намъ понадобится 6 новыхъ крѣпостей: 1) около Гродна, 2) около Минска, 3) около Дубна, 4) на Днѣстрѣ, 5) около Пинска, 6) около Мозыря. Соотвѣтственно ихъ важности, 1-я, подлежащая сооруженію, есть Дубно, 2-я—Гродно, 3-я—на Днѣстрѣ, 4-я—Пинскъ,

5-я—Мозырь, послѣдняя—Минскъ и, можетъ-быть, впослѣдствіи—Житомиръ.

Шоссе будутъ построены: 1) отъ Бѣлостока къ новой крѣпости у Гродно, также на Минскъ и Бобруйскъ, 2) отъ Бреста къ Гродно, 3) отъ Бреста въ Кіевъ, 4) отъ Кіева къ Днѣстру, 5) отъ Пинска въ Дубно, 6) отъ Бобруйска въ Мозырь, къ Бресто-Кіевскому шоссе, 7) отъ Динабурга къ Витебску и Смоленску, на правомъ берегу Двины, 8) изъ Смоленска въ Оршу.

Еще одно слово о сборныхъ мѣстахъ для арміи. Дѣйствующая армія, состоящая изъ 1, 2, 3 и 4-го пѣхотныхъ корпусовъ, съ гренадерами и съ гвардією въ резервѣ, а также три резервн. кав. корпуса, соединятся и сосредоточатся между Новогеоргіевскомъ, Варшавою, Ивангородомъ и Брестомъ; 6-й корпусъ, специально назначенный для защиты ея сѣверной зоны, будетъ имѣть сборнымъ мѣстомъ Вильну, а базисомъ Динабургъ; 5-й корпусъ будетъ стоять между Дубно и Проскуровымъ, опираясь на Кіевъ.

Здѣсь нѣтъ рѣчи о Турціи; въ противномъ случаѣ надо бы 5-й корпусъ имѣть за Днѣстромъ, а 4-му поручить южную зону.

Резервная армія, обязанная поставлять первыя укомплектованія, будетъ расположена сводными дивизіями: 1-го корпуса—между Ригою и Динабургомъ, 2-го корпуса—въ Динабургѣ; 6-го—въ Смоленскѣ, 3-го—въ Бобруйскѣ; 4-го—въ Кіевѣ; 5-го—должна остаться на югѣ, для охраны крѣпостей и портовъ.

Первые резервные эскадроны временно оставались бы при своей пѣхотѣ; вторые же формировались бы въ поселеніяхъ.

Запасная армія соберется въ окрестностяхъ Москвы и двинется лишь для замѣщенія резервной арміи, если бы послѣдняя должна была послѣдовать за наступленіемъ дѣйствующей арміи. Тогда опредѣлится уже—вся ли армія эта (запасная) должна направиться къ одному пункту, или же расположиться по дислокаціи, указанной для резервной арміи.

Съ окончаніемъ сбора резервныхъ войскъ, тѣ губерніи, гдѣ они находились въ отпуску, доставляютъ контингентъ рекрутовъ, потребный для укомплектованія кадровъ баталіоновъ, эскадроновъ и батарей, съ дополненіемъ сверхъ того еще половины. То же и для войскъ второго призыва.

Губерніи, приписныя къ дѣйствующимъ войскамъ, будутъ или избавлены отъ набора, въ виду военныхъ повинностей, или же ихъ рекруты будутъ направлены къ резервнымъ войскамъ 1-го призыва.

Вотъ все, что я могу сказать о нашихъ военныхъ мѣрахъ.

Выборъ мѣстъ для магазиновъ, госпиталей, парковъ и т. п.—все это будетъ выведено изъ вышесказаннаго.

Приложение № 203.

Состояніе крѣпостей въ началѣ Восточной войны.

	Полчищия:		Кавалерия:		Крепостных орудий:						По какому источнику взяты эти крепостные орудия.	Вещная утварь,	Служащие крепостных укреплений.	Артиллерийские, инженерные и саперные части, действующие в крепости к началу 1854 г.				
					Полки пехоты и конницы:		Артиллерийские полки:		Вспомогательные батареи:									
					всего	в том числе в крепости	всего	в том числе в крепости	всего	в том числе в крепости								
Кронштадт.	18.203	12.100	11.915	—	—	111	111	172	840	53	274	—	—	4 гарн.	По какому источнику взяты эти крепостные орудия. Источники: Очерки Арх. К. В. М. 1854 г., т. 2, № 7; и Шляхера — Штурм Таборна.			
Своб. Перешаговских	—	—	—	—	—	—	—	109	—	—	—	—	—	2 гарн. 1 таб.				
Выборг.	1160	60.030	16.800	—	—	—	—	442 ¹⁾	—	—	—	—	—	5	2 гарн.	По какому источнику взяты эти крепостные орудия. Источники: Очерки Арх. К. В. М. 1854 г., т. 2, № 7; и Шляхера — Штурм Таборна.		
Свеаборг.	4000 ²⁾	30.000	33.800	—	—	—	—	396	396	382	396	14	—	8	110		3 гарн.	
Нарва.	1200	18.000	10.400	—	—	—	—	356	356	197	1	199 ³⁾	—	—	—		—	
Ревель.	2800	14.200	23.500	—	—	—	—	79	—	—	—	558	—	—	—	—	2 гарн.	
Динавииско	800	850	772 ⁴⁾	—	—	—	—	154	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Новодинские	600 ⁵⁾	2000	2435	—	—	—	—	112	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Копи.	710	3000	4700	—	—	—	—	79	79	40	—	—	—	—	—	—	—	80
Ивалка.	3000 ⁶⁾	7600	21.000	137	76	65	118	118	120	118	119	—	—	—	—	—	—	80
Виндборг.	710	3000	4970	—	—	—	—	79	79	65	33	0	41	—	—	—	—	80
Никольские или Отсковские укр.	1608	3000	3900	—	—	—	—	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19
Севастополь.	—	—	26.300 ⁷⁾	—	—	—	761	761	856	635	68	128	—	—	—	—	—	—
Новогорьские	27.000 ⁸⁾	73.000	89.600	743	960	207	709	709	791	679	9	36	—	—	—	—	—	—
Александровские	8900	10.000	18.600	—	—	—	—	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ивангород.	11.400	14.000	13.300	3551	238	44	328	328	321	247	23	81	—	—	—	—	—	—
Земляные.	5370	9900	6000	68	353	55	—	154	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Вресть-Литовские.	19.847	10.000	14.000	529	118	53	953	413	401	331	42	12	—	—	—	—	—	—
Рига.	2300	35.000	42.600	—	—	—	—	544	1041 ⁹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Двадубург.	4800	63.000	13.700	201	215	111	439	430	353	336	58	83	—	—	—	—	—	—
Вильно.	2300	—	10.700	—	—	—	—	86	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Добружа.	11.000	71.000	21.000	69	57	322	491	491	589	100	70	391	—	—	—	—	—	—

	Помещения: ам. (по числу мест) ам. (по числу мест) ам. (по числу мест) ам. (по числу мест)	Рабочих: общее в производстве	Крепостных орудий:					
			пушек	пушек	государств.		из частных владений	
					пушек	пушек	пушек	пушек
Венг.	12 000 52 000 44 000 на 1884 год	744 261	4 5	354 55	412 177	142 377		
Венгрия	2250 7900 9500 на 1880 год	24 7	111	127 220	79 25	47 101		
Халки	1500 15 000 6500 на 1862 год	?	?	53 45 44	83 47	2 —		
Александровск.	1600 19 000 2500				171 —	— —		
Ашхабад	800 3500 1200				16 —	— —		
Ашхабад	? ? ?				— —	— —		
Шуши	800 3000 2500				— —	— —		
Эривань	284 10 800 1500 на 1861 г.				18 —	— —		
Тифлис	4225 42 000 15 190 на 1861 г.				19 —	— —		
Новая Земля	1300 8000 500 на 1880 год				— —	— —		
Копенг.	650 2000 1400 на 1870 год				— —	— —		
Бак	900 3900 2700 на 1880 год				— —	— —		
Дербент	315 8400 1500 на 1870 год				— —	— —		
Ленкорань	140 4000 1200				— —	— —		
Ашха.				33	18	—		
Пот								
Новороссийск					13	—		
Сухог.-Коз						17		
Ватерлоу								
Ординбург	320 13 000 2900 на 1870 год							
Овесь	3405 25 000 3030 на 1880 год							
Орск	1000 7200 600 на 1870 год							
Уст.-Казанск.	2100 8240 1600 на 1870 год							
Св. Петра								

По классу историческимъ и по числу крепостныхъ орудий	Историческое орудие	Сколько орудий на границе	Архивные документы и документы	
Арх. К. Р. М. 1864 г., т. 1, 2, 21 и 22 Александровск.	—	4	3 гарн. 1 яб.	
То же.	—	135	1 гарн.	
Арх. К. Р. М. 1866 г., т. 21 и 22 К. Р. М. 1870 г., т. 1.	—	35	1 гарн.	
Арх. К. Р. М. 1883 г., т. 1, 2, 71	—	—	1 гарн.	
То же.	—	2	1/2 гарн.	
То же.	—	—	—	
То же.	—	—	—	
То же.	—	2	1 гарн.	
Историческое орудие.	—	—	2 гарн. 1 яб.	
—	—	6	1 гарн.	
—	—	1	3/4 гарн.	
—	—	—	1 гарн.	
—	—	2	1/2 гарн.	
—	—	—	—	
—	—	3	1 гарн.	
—	—	8	1 гарн.	
—	—	4	1 гарн.	
—	—	—	—	
—	—	—	2 гарн.	
—	—	—	1 1/2 гарн.	
—	—	—	1 гарн.	
—	—	—	1/2 гарн.	

Приложение № 204.

Состояніе укрѣпленій въ началѣ Восточной войны.

	Помѣщений:			Крѣпостныхъ орудій.		Полевыхъ орудій.	Крѣпостн. ружей.	Артиллерійскихъ, гарнизонныхъ и лабораторныхъ рогъ.
	для гарнизона.	для прованта въ чертѣ.	для пороха.	число орудій.	Источники.			
Роченсальма	50	—	2000	90	Арх. К. В. М. 1856 г., с. д. № 71 и Шильдеръ: „Бюгр. гр. Тотлебена“.	—	—	1/2 гарн.
Свартгальма	480	600	5029	22	То же.	—	—	—
Гангеудскія	—	—	—	63	То же.	—	—	1 гарн.
Аландскія	4665	12000	5800	108	То же.	—	74	1 гарн.
Николаевское	—	—	—	19	—	—	—	—
Ольвиопольское	—	—	—	—	—	—	—	—
Раимское	—	—	—	—	—	—	—	—
Копальское	—	—	—	—	—	—	—	—
Геленджикъ	—	—	—	8	—	6	—	1 гарн.
Кабардинское	—	—	—	—	—	—	—	гарнизонн. команда.
Усть-Лабинское	—	—	—	—	—	6	—	1 гарн.
Кисловодское	—	—	—	—	—	2	—	1 гарн.
Фортъ Раевскій	—	—	—	—	—	—	—	1/2 гарн.
Кр. Грозная	—	—	—	—	—	4	—	1 гарн.
„ Владикавказская	—	—	—	—	—	2	—	2 гарн.
Кутансь	—	—	—	—	—	6	—	1/2 гарн.
Вельяминовское	—	—	—	—	—	1	—	1 гарн.
Георгіевскъ	—	—	—	—	—	14	—	—
Бахтарминская	—	—	—	—	—	—	—	1/4 гарн.

Приложение № 205.

Генераль-адъютантъ Бергъ—Военному министру изъ Ревеля
25 мая/6 июня 1854 года.

На подлинномъ Государь Императоръ собственноручно написать соизволилъ: „Ревель не есть крѣпость, ибо давно брошена по безполезности; Ревель есть *позиція* и *сильная позиція* для защиты тыла обороны порта; иначе не могу взирать на это, и не разъ это говорилъ; что же прибавить, право, не знаю“.

Mon Prince.

Quand je fais mention de la place de Réval et que Vous voulez bien m'en parler, je crains qu'il ne se glisse un malentendu dans ce que nous nous écrivons au sujet de cette ancienne forteresse. Je ne sais si Vous avez eu occasion de l'examiner en détail et je ne sais si notre Auguste Maître a daigné y jeter un coup d'œil depuis quelques années.

Voici en peu de mots l'état de cette vieille forteresse abandonnée:

La partie du Nord, le *Schaubastion* et le *Gross-Strandpfort-bastion* ont été conservés en bon état et ont été armés en vertu des ordres de l'Empereur. On les a considérés comme faisant partie de la défense du port.

Tous les commandants en chef de Réval ont négligé depuis 30 ans la partie du Midi, le bastion suédois et le bastion d'Ingermanland.

Cependant ces ouvrages ont été si admirablement construits par les suédois qu'ils ont résisté aux dégâts du temps et se sont conservés eux-mêmes.

En se reliant au polygone Gittenborg et Patkul et appuyée au rocher sur lequel se trouve la ville haute, appelée Domberg: cette partie de la place n'a besoin que d'être armée de 100 à 150 canons sur de bons affûts, servis par de véritables artilleurs et appuyés de 1000 hommes pour offrir une résistance durable et même pour résister à un siège de 15 jours.

La partie depuis le bastion Patkul jusqu'au Schaubastion a été donnée à la ville pour être détruite. Elle est réellement faible. On peut traverser les fossés et les remparts avec un bon cheval. La mare d'eau devant le polygone Palmquist n'a qu'un pied de profondeur et dessèche en été. L'ancienne enceinte derrière ce polygone a été démolie et ruinée à plaisir. Cette partie ne peut être défendue que par les fusils et les bayonnettes de 2000 hommes bien déterminés.

Depuis le Gross-Strandpfort-bastion et les Николаевскія ворота jusqu'à la porte de Narva, le vandalisme des bourgeois a détruit les belles portes et les belles constructions qu'il y avait jadis. La nature y a cependant conservé un marais fangeux et fétide qui couvre le Kleinstrandpfort-bastion et derrière lequel 2000 hommes pourraient faire une bonne résistance en couvrant en même temps le Neulehmpfort-bastion et la porte de Narva, qui sont entièrement ouverts grâce aux démolitions des trois dernières années.

Depuis la porte de Narva jusqu'au bastion Ingermanland les belles escarpes d'autrefois se sont un peu conservées et si on y plaçait à peu près 80 à 90 canons bien servis et appuyés de 1500 hommes on serait en mesure de résister vigoureusement.

La ville n'a presque pas de construction à l'épreuve de la bombe. Les vieilles maisons et rues étroites peuvent être incendiées facilement par un bombardement.

Vous voyez, mon cher Prince, que je ne puis pas avoir l'intention d'entreprendre la réhabilitation de Réval *comme place forte*. Trois conditions essentielles me manquent pour cela: l'artillerie, les véritables artilleurs en nombre suffisant et une garnison.

Je ne voudrais pas cependant voir la flotte anglo-française réunie avec toutes ses forces de mer et de terre s'en emparer parce qu'il en possède précisément tout ce qu'il faut pour s'y établir solidement jusqu'à un certain point. Elle pourrait faire de Réval une place forte respectable dans l'espace de peu de temps en y jetant l'artillerie de trois vaisseaux de ligne avec leurs artilleurs et en y mettant à peu près 5 à 6000 hommes de garnison.

Réval armé de 300 pièces, ne peut être pris que par un siège en juin et juillet. Au printemps, en automne et en hiver le siège serait impraticable à cause des localités du climat de ce pays et du peu de ressources qu'offre la province à l'assiégeant. A l'entour de Réval tout est marais et sable.

Je ne crois pas que Réval soit un point important et stratégique pour l'ennemi dans ce moment, et ce serait chose étrange de le voir commencer une agression contre le Nord de l'Empire de Russie par cette place, mais on ne peut être sûr de rien. Les anglais sont capricieux et originaux. Si Svéaborg leur paraissait trop fort, ils se jetteront peut-être sur Réval pour faire quelque chose faute de mieux.

La prudence veut que celui qui est placé dans la défense calcule toutes les chances; c'est pourquoi moi, dans mon humble opinion, j'ai tâché:

1) de renforcer le port pour faire à l'ennemi qui paraîtra dans la rade le plus de mal possible;

2) j'ai cru devoir profiter des affûts, que j'ai trouvés ici, et, malgré leur ancienne et mauvaise constructions pour placer quelques canons sur les points les plus faibles et sur les points les plus saillants de Réval;

3) devant protéger le port et les batteries de la côte et n'ayant pas de troupes pour former une garnison, je compte me battre à côté de la place.

Veuillez, mon cher Prince, me dire si Vous approuvez le parti que j'ai pris. Il me paraît être en accord avec les moyens dont je dispose.

Agrééz, etc.

Signé Berg.

Переводъ.

Генераль-адъютантъ Бергъ—Военному министру изъ Ревеля
25 мая/6 июня 1854 г.

Князь!

Что касается до Ревеля, если Вамъ угодно говорить со мною о немъ, то я опасаюсь, чтобы не вышло какого-либо недоразумѣнія по поводу того, что мы пишемъ другъ другу объ этой старинной крѣпости.

Мнѣ неизвѣстно, имѣли ли Вы случай осмотрѣть Ревель въ подробности, а также удостоилъ ли Государь Императоръ бросить на него свой взглядъ послѣ нѣсколькихъ лѣтъ.

Вотъ въ немногихъ словахъ состояніе этой старой и заброшенной крѣпости:

Съ сѣверной стороны „Шаубастіонъ“ и „Гроссъ Шtrandфортъ“ бастіоны были сохранены въ хорошемъ видѣ и были вооружены, благодаря приказаніямъ Государя. На нихъ смотрѣли какъ на составляющихъ часть обороны порта.

Въ теченіе тридцати лѣтъ всѣ начальствовавшія въ Ревель лица пренебрегали южной стороной крѣпости, Шведскимъ и Ингерманландскимъ бастіонами.

Между тѣмъ эти постройки были шведами такъ хорошо сооружены, что онѣ противостояли вліянію времени и сохранились.

Эта часть крѣпости, соединенная съ полигонами Гитенборгъ и Паткуль и опирающаяся на скалу, на которой находится верхній городъ, называемый Домбергъ, имѣетъ надобность быть вооруженной 100—150 орудіями на хорошихъ лафетахъ и снабженной настоящими артиллерійскими офицерами, чтобы при поддержкѣ 1000-го гарнизона предоставить продолжительное сопротивленіе и даже выдержать 15-ти дневную осаду.

Часть укрѣпленій отъ бастіона Паткуль до Шаубастіона была предоставлена городу для уничтоженія. Они, дѣйствительно, слабы. Можно на хорошей лошади переѣхать ихъ рвы и валы. Лужа воды передъ полигономъ Пальмкистъ имѣетъ одинъ футъ глубины и лѣтомъ высыхаетъ. Прежняя ограда позади этого полигона была разрушена и испорчена для удовольствія (?).

Эта часть укрѣпленій можетъ быть защищена только огнемъ и штыками 2000-го весьма стойкаго гарнизона. Вандализмъ горожанъ уничтожилъ отъ Гроссъ-Шtrandфортъ бастіона и Николаевскихъ воротъ до Нарвскихъ прекрасныя ворота и сооруженія, которыя были здѣсь прежде. Природа все-таки сохранила здѣсь грязное и зловонное болото, позади котораго 2000 человѣкъ могли бы оказать хорошее сопротивленіе, одновременно прикрывая бастіонъ Нелемфортъ и Нарвскія ворота, которыя совершенно открыты, благодаря ломкамъ послѣднихъ трехъ лѣтъ.

Начиная съ Нарвскихъ воротъ и до Ингерманландскаго бастіона, прежніе хорошіе эскарпы еще немного сохранены, и если расположить на нихъ около 80-90 орудій, годныхъ къ службѣ, и поддержать ихъ 1500 чел. гарнизона, то мы имѣли бы возможность сильно сопротивляться.

Городъ почти не имѣетъ сооруженій, которыя могли бы противостоять бомбамъ. Старые дома и узкія улицы могутъ быть легко зажжены бомбардировкой.

Вы видите, дорогой Князь, что я не могу имѣть намѣренія предпринять возстановленіе Ревеля, *какъ укрѣпленнаго пункта*. Трехъ важныхъ вещей для этого не хватаетъ: артиллеріи, въ достаточномъ количествѣ настоящихъ артиллеристовъ и гарнизона.

Я не хотѣлъ бы, однако, чтобы англо-французскій флотъ въ соединеніи со всѣми морскими и сухопутными силами завладѣлъ Ревелемъ, потому что онъ имѣлъ бы тогда въ своихъ рукахъ всѣ средства до извѣ-

стной степени основательно въ немъ утвердиться. Непрiятель могъ бы сдѣлать изъ Ревеля въ короткій промежутокъ времени довольно внушительный пунктъ, снабдивъ его артиллерією и прислугой съ трехъ линейныхъ кораблей и гарнизономъ по крайней мѣрѣ въ 5-6 тыс. человекъ.

Ревель, вооруженный 300 орудіями, можетъ быть взятъ осадой только въ іюнѣ или въ юлѣ. Весной, осенью и зимой осада была бы не выполнима, благодаря климату и тѣмъ немногимъ средствамъ, которыя осаждающій нашель бы въ его окрестностяхъ. Ревель окруженъ болотами и пескомъ.

Я не думаю, чтобы Ревель представлялъ изъ себя въ настоящее время для непрiятеля важный стратегическій пунктъ, и было бы странно, если бы онъ началъ свои наступательныя дѣйствія противъ сѣверной части Россійской Имперіи съ овладѣнія этимъ пунктомъ, но нельзя быть ни въ чемъ увѣреннымъ. Англичане капризны и странны. Если Свеаборгъ покажется имъ слишкомъ сильно укрѣпленнымъ, то они бросятся на Ревель, чтобы, не имѣя лучшаго, сдѣлать что-нибудь.

Осторожность требуетъ, чтобы тотъ, кто поставленъ въ оборонительное положеніе, разсчиталъ всѣ случаи, и вотъ потому я, по моему скромному убѣжденію, постарался: 1) укрѣпить портъ, чтобы нанести непрiятелю, когда онъ появится на рейдѣ, возможно большій ущербъ; 2) я счелъ нужнымъ воспользоваться лафетами, которые я нашель здѣсь, и, несмотря на ихъ старинную и гадкую конструкцію, помѣстивъ нѣсколько орудій на болѣе слабыхъ и болѣе важныхъ пунктахъ; 3) считая необходимымъ защищать портъ и береговыя батареи и не имѣя войскъ для образованія гарнизона, я предполагаю драться внѣ крѣпости.

Соблаговолите, Князь, написать мнѣ, одобряете ли Вы рѣшеніе, мною принятое. Оно мнѣ кажется соотвѣтствующимъ тѣмъ средствамъ, которыми я располагаю.

Примите и пр.

Подписано Бергъ.

Приложеніе № 206.

Выдержки изъ записки генерала Пассека ¹⁾, рисующія общій характеръ дѣйствій нашихъ войскъ противъ горцевъ.

Въ горахъ Дагестана нашъ отрядъ имѣетъ авангардъ, арріергардъ и главную колонну; боковыхъ цѣпей и колоннъ не существуетъ, по затруднительности доступовъ справа и слѣва. Въ случаяхъ опасныхъ занимаютъ отдѣльными частями высоты, командующія дорогой. Въ важныхъ случаяхъ при входахъ и выходахъ изъ ущелій, при перевалахъ черезъ хребты, при переправахъ оставляютъ особые отряды для обезпеченія сообщенія и свободного отступленія. Непрiятель преграждаетъ ущелье, подъемы горъ,

¹⁾ Романовскій, „Кавказъ и Кавказская война“.

укрѣпляетъ переправы, аулы и всегда встрѣчаетъ насъ грудью. Въ большихъ дѣлахъ каждый пунктъ подѣ наблюдениемъ мюридовъ и всѣ важные завалы, части ауловъ, башни занимаются извѣстными лицами и обозначаются ихъ значками.

Легче имѣть дѣло со скопищемъ изъ нѣсколькихъ тысячъ вольнаго ополченія, которое будетъ подѣ предводительствомъ самыхъ храбрыхъ горцевъ, чѣмъ атаковать нѣсколько сотъ мюридовъ, окружающихъ извѣстное лицо и по силамъ избравшихъ позицію. Первая искусно направленная и рѣшительная атака обращаетъ въ бѣгство полки вольнаго ополченія, а мюриды, раскиданные по заваламъ, должны слѣдовать за бѣгущими, или сдѣлаться жертвами своего фанатизма.

Если же приходится имѣть дѣло съ одними мюридами, то каждый пунктъ приходится брать упорнымъ боемъ; огонь непріятели бываетъ самый убійственный.

Тогда уже не стрѣляютъ въ толпу, но всегда прицѣльно — нѣсколько ружей наводятъ на каждый проулокъ, каждый уголь, изворотъ, тропинку, откуда могутъ подойти наши солдаты. Кто не покорится — дѣлается жертвой; это наводитъ страхъ на самыхъ смѣлыхъ. Хорошо, если мѣстность позволяетъ броситься цѣлой колонной, а то нѣтъ возможности атаковать съ успѣхомъ. Хладнокровіе и самоотверженіе защитниковъ бываютъ изумительны: окруженные со всѣхъ сторонъ, они поражаютъ всѣхъ, кто ни приблизится, не думая о пощадѣ. Одна храбрость съ нашей стороны въ подобномъ случаѣ ни къ чему не служить и можетъ быть пагубна для отряда.

Упущеніе обхода, незанятіе заблаговременно какой-нибудь высоты или тропинки, могутъ имѣть самая гибельныя послѣдствія. Нигдѣ не нужно имѣть столько врожденныхъ способностей для начальника отряда, какъ въ горной войнѣ: самая важная послѣдствія зависятъ отъ ничтожныхъ или быстро измѣняющихся обстоятельствъ, которыя надо впередъ сообразить и ничего не упустить; самые умные расчеты могутъ не исполниться отъ одной пещеры или обрыва.

Одно и то же дѣло одинъ выигрываетъ безъ всякихъ потерь, а другой — съ большими пожертвованіями, или будетъ имѣть совершенную неудачу.

Когда мѣстность извѣстна, обходы возможны, или выжиданіемъ ослабленъ духъ въ непріятели, тогда только нужно приступить къ атакѣ, атаковать внезапно и рѣшительно; заблаговременная извѣстность нападенія отнимаетъ силы у него, а нерѣшительность ведетъ къ напраснымъ потерямъ. Въ горной войнѣ надо быть выжидательну, „хитру, какъ льву“.

Военныя соображенія лезгинъ далеко превосходятъ соображенія чеченцевъ. Всѣ извѣстные предводители горцевъ были аварцы, всѣ важнѣйшія предпріятія, даже въ Чечнѣ, начинались и совершались аварцами. Соображенія горцевъ здравы, дальновидны, всегда основаны на знаніи мѣстности и обстоятельствъ. Когда угрожаетъ опасность одному непріятельскому пункту, они обращаются туда, гдѣ ихъ не ожидаютъ, въ ту часть края, которая обнажена отъ войскъ: такимъ образомъ развлекаютъ наши силы и ободряютъ своихъ. При слабости съ нашей стороны дѣлаютъ вторженіе съ нѣсколькихъ сторонъ одновременно, или самая быстрая и нечаянная нападенія на удаленныя отъ нихъ мѣста, гдѣ ихъ вовсе не

ожидаютъ. Чеченцы и горцы одинаково искусно пользуются мѣстностью, но лезгины превосходятъ чеченцевъ въ искусствѣ укрѣпляться, и эта часть доведена у нихъ до совершенства. Завалы и укрѣпленія ихъ всегда имѣютъ сильный перекрестный огонь. Противъ артиллеріи они вырываютъ канавы съ крѣпкими навѣсами, засыпанными землей, гдѣ совершенно безопасны противъ ядеръ и гранатъ, а для большей безопасности защитниковъ дѣлаютъ крытые ходы; иногда подземныя канавы дѣлаются въ нѣсколько ярусовъ. Вообще же завалы дѣлаются изъ камней или деревянныхъ срубовъ, пересыпанныхъ землей.

Чеченцы дерзки при нападеніи, еще дерзче въ преслѣдованіи, но не имѣютъ стойкости и хладнокровія. Лезгины, наоборотъ, не такъ смѣлы, не такъ быстры и предприимчивы, какъ чеченцы, но болѣе стойки, рѣшительны. Чеченцы способны къ наѣзднической войнѣ: они дѣлаютъ быстро внезапныя вторженія въ наши предѣлы, пользуются всякимъ случаемъ, чтобы напасть врасплохъ на фуражировъ, на обозъ, на партіи; неутомимо тревожатъ наши аванпосты и цѣпи, т. - е. ведутъ партизанскую войну. Лезгины ведутъ войну положительную, съ вѣрными цѣлями завоеванія или защиты своихъ обществъ; встрѣчаютъ насъ, большей частью, открытымъ боемъ на крѣпкихъ позиціяхъ, усиливаютъ ихъ завалами, башнями, подземными канавами съ навѣсами, занимаютъ пещеры, переправы черезъ рѣки и овраги и держатся въ нихъ съ удивительной рѣшительностью, дерутся до послѣдней крайности.

На позиціяхъ же крѣпкихъ или удобно обходимыхъ слабо защищаются; на обозы и партіи фуражировъ рѣдко нападаютъ. Различіе въ образѣ войны происходитъ сколько отъ различія племенъ, столько отъ быта и мѣстности Дагестана и Чечни. Большая и Малая Чечни ровны и покрыты лѣсомъ, мѣстность доступная и обходимая. Въ Дагестанѣ встрѣчаются во всѣхъ горахъ тѣснины съ отвѣсными стѣнами, встрѣчаются горы, на которыя ведетъ одна тропинка, пещеры, въ которыя можно спуститься только по веревкѣ, переправы, къ которымъ можно приблизиться по карнизу, подъ огнемъ ихъ заваловъ, скрытыхъ отъ всякаго выстрѣла, и пещеръ въ самыхъ скалахъ.

Самая постройка ауловъ у лезгинъ придаетъ имъ рѣшительность. Брать съ боя лезгинскій аулъ дѣло отчаянное и допускается только въ обстоятельствахъ, особенно важныхъ для края. Постройки лезгинъ всѣ изъ камня и плитъ или голышей, хорошо сложенныхъ на глинѣ въ одинъ и два яруса.

Приложеніе № 207.

Начало Лезгинской линіи было заложено въ 1830 году устройствомъ у южной подошвы горнаго хребта крѣпости *Новые Закаталы*, какъ базы для дѣйствій противъ становившихся съ каждымъ годомъ предприимчивѣе Лезгинъ. Но этого укрѣпленія оказалось недостаточно, почему впослѣдствіи въ Джаро-Бѣлоконской области и Кахетіи, у подножья горъ и ихъ уступовъ, возведенъ рядъ укрѣпленій, башенъ и постовъ, расположенныхъ

на главныхъ путяхъ, а между ними устроены посты. Укрѣпленія заняты были линейными батальонами, а посты и башни донскими казаками и милиціей. Конечно, и тутъ, какъ на Кавказской линіи, укрѣпленія эти не обезпечивали отъ нападеній мелкихъ хищническихъ партій и единственнымъ средствомъ для удержанія лезгинъ отъ набѣговъ признавались экспедиціи въ горы, чтобы тревожить ихъ, держать всегда въ страхѣ. Для этой цѣли на лѣтнее время, когда только и возможны здѣсь наступательныя дѣйствія для обѣихъ сторонъ, Лезгинская линія усиливалась регулярными отрядами.

Во главѣ каждаго участка Кавказской линіи былъ поставленъ особый начальникъ, подчиненный командующему на Кавказской линіи.

Черноморская кордонная линія, съ штабъ-квартирой въ Екатеринодарѣ, начиналась отъ устья Кубани, шла на 180 верстъ вверхъ по ея теченію. Лѣтомъ этотъ участокъ обезпечивался рѣкою Кубанью, зимою являлась необходимость въ усиленіи ея войсками. Опорными пунктами служили укрѣпленія: Вареннинова переправа, Ольгинскій тетъ де понь, Алексѣевское и Екатеринодаръ. Нѣкоторые посты были вооружены пушками.

Правый флангъ заключалъ Кубанскую и передовую Лабинскую линіи и обезпечивался Кубанью до впаденія въ нее Зеленчука, но крайній лѣвый участокъ, простиравшійся до Каменнаго моста, былъ открытъ, а гористая и лѣсистая мѣстность способствовала неожиданности нападеній горцевъ.

Для связи Лабинской линіи съ Кубанской было устроено на р. Зеленчукѣ (Зеленчукская линія) укрѣпленіе Надеждинское. Впереди Лабы, на р. Бѣлой, было построено укрѣпленіе Бѣлорѣченское, служившее базой для наступательныхъ дѣйствій противъ горцевъ крайняго праваго фланга.

Центръ Кавказской линіи съ штабъ-квартирой (въ Нальчикѣ) простирался отъ Каменнаго моста до поста Секретнаго у Моздока и дѣлился на линіи: Кисловодскую, Внутреннюю и передовую Кабардинскую и Военно-Грузинскую дорогу до ст. Николаевской. Кисловодская линія пролегла по уступамъ Эльбруса и занималась только лѣтомъ. Поддержкой для казачихъ постовъ служили линейные батальоны въ Пятигорскѣ, Георгіевскѣ и Кисловодскѣ. Внутренняя Кабардинская линія по Малкѣ и Тереку до поста Секретнаго обезпечивалась р. Малкой и впереди—Сунженской линіей. Кромѣ того, мѣстное населеніе кабардинцевъ было намъ покорно. Передовая Кабардинская линія состояла изъ ряда укрѣпленій и постовъ параллельно подошвы горъ. Военно-Грузинская дорога тоже охранялась безпрерывнымъ рядомъ постовъ и пикетовъ.

Лѣвый флангъ (штабъ-квартира въ крѣп. Грозной) составляли линіи: Терская по Тереку, верхняя часть которой была прикрыта Сунженской линіей, съ которой связывалась мостомъ съ тетъ де пономъ у станицы Николаевской и укрѣпленіемъ Горячеводскимъ. *Нижняя Сунженская линія*, прикрывавшая Терскую и отчасти центръ и Владикавказскій округъ съ крѣпостью Грозной. На сообщеніи Грозной съ Куминской плоскостью укрѣпленіе Умаханъ-Юртъ. *Передовая Куминская линія*, прикрывавшая плоскость того же названія, состояла изъ укрѣпленій: Внезапнаго, Хасавъ-Юрта, Куринскаго, Герзель аула. Укрѣпленія Умаханъ-Юртъ связывало ее съ Сунженскою линіей, а съ рѣкой Сулакъ—Чирь-Юртъ.

Сообщеніе съ Терскомъ обезпечивалось 2-мя башнями и укрѣпленіемъ Ташъ-Кичу. Сообщеніе Дагестана съ Кизляромъ, начинаясь отъ

укрѣпленія Каза-Юртъ, прикрывалось укрѣпленіемъ у Магометова моста и Лашуринскимъ карантинемъ. Передовая Чеченская линія прикрывала мирныхъ равнинныхъ чеченцевъ отъ горныхъ чеченцевъ укрѣпленіями: Воздвиженскимъ, Ачхоевскимъ и Урусъ-Моршанскимъ.

Владикавказскій округъ съ главнымъ пунктомъ Владикавказомъ составлялъ передовую часть центра; въ него входила Военно-Грузинская дорога отъ ст. Николаевской до Дарьяльскаго ущелья. На ней находились укрѣпленія Джароховское и 2 форта у Ларса и въ Дарьяльскомъ ущельи. Верхняя Сунженская линія состояла изъ укрѣпленія Назрановскаго и постовъ Эльдорахановскаго, Кизикъ-Кичиновскаго и Нестеровскаго. Связью между лѣвымъ флангомъ и Лезгинской линіей служилъ Прикаспійскій край.

Здѣсь спокойствіе поддерживалось покорностью намъ населенія владѣній Тарковскаго, Мехтулинскаго, округа Даргинскаго, владѣній Казыкумукскаго и Кюринскаго, округа Самурскаго, Кубинскаго и Табасерани, даже вліяніе наше распространялось въ нагорный Дагестанъ черезъ ханство Аварское. Благодаря столь выгоднымъ политическимъ условіямъ, туда не назначалось особыхъ войскъ (въ 1830 году было лишь 4 бат. въ Табасерани) и до 1827 года возведено только одно укрѣпленіе и крѣпость Бурная на берегу Каспійскаго моря; но въ 1831 году враждебныя дѣйствія лезгинъ въ Дагестанѣ потребовали увеличенія въ немъ нашихъ силъ, доведенныхъ все же въ 1833 году лишь до 8 баталіоновъ, а въ 1834 году воздвигнуто укрѣпленіе Темиръ-Ханъ-Шура. Такимъ образомъ горцы были окружены почти полнымъ кольцомъ нашихъ постовъ и отрядовъ, оставалось сомкнуть его по берегу Чернаго моря отъ Абхазіи до устья Кубани.

Приложеніе № 208.

Изъ дневника Н. Н. Муравьева за 1855 годъ.

„Изъ Владикавказа я писалъ отъ 23-го февраля частное письмо военному министру для доклада Государю, извѣщая его о сдѣланныхъ мною на лѣвомъ флангѣ замѣчаніяхъ. Сперва описывалъ я съ нѣкоторою подробностью состояніе войскъ и найденныхъ мною безпорядковъ съ названіемъ нѣкоторыхъ частей. Затѣмъ я продолжалъ:

„Послѣдствіемъ такого состоянія войскъ стало то, что, при огромномъ количествѣ людей на провіантъ, вооруженныхъ мало, и оттуда вѣчныя просьбы отъ начальниковъ, которыхъ я слышалъ, о прибавленіи войскъ, когда людей у нихъ много. Неоспоримы и уважительны военныя доблести здѣшняго офицера и солдата, но частные подвиги кавказскихъ героевъ не могутъ имѣть важныхъ послѣдствій въ общемъ ходѣ дѣла, пока войска не будутъ усилены средствами, въ нихъ же заключающимися; пока они не получатъ той малой степени образованія, которое необходимо для боя, пока раскиданныя части не соединятся съ главными, пока войска въ походѣ не перестанутъ считать ротами, пока баталіонные командиры не пере-

стануть уклоняться отъ представленія своихъ частей въ цѣлости, а нижніе чины укрываться отъ сборовъ.

„Самый ли ходъ здѣшнихъ обстоятельствъ тому причиною или ослабленіе начальниковъ, того съ положительностью рѣшить не могу, но думаю, что обѣ причины тому способствовали.

„Не имѣя подъ руками дѣль, я освѣдомился изъ словъ начальствующихихъ, что на Кавказѣ были разрѣшены вызовы солдатскихъ женъ, оставшихся на родинѣ, къ своимъ мужьямъ. Семейства сіи, принимая осѣдлость при штабъ-квартирахъ, размножились и распространили селитьбы свои цѣлыми предмѣстьями при всѣхъ крѣпостяхъ и даже редутахъ на передовыхъ линіяхъ. Они должны были трудами своими обстроиться и содержать себя, приобрѣли и живутъ въ достаткѣ, но вмѣстѣ съ тѣмъ склонили къ браку и другихъ солдатъ. Солдатскія слободки эти требовали вала со рвомъ, пушекъ и караула для охраненія, и такимъ образомъ составились обширные города, наполнившіеся еще собственными домами женатыхъ и отставныхъ офицеровъ и торговцами всякаго рода. Слободы эти требовали непомѣрныхъ карауловъ, какъ, напр., Владикавказская крѣпость поглощаетъ ежедневно съ ночными до 600 чел. караула по наряду, Воздвиженская не обходится безъ 350 чел., а Грозная безъ 400 чел. Итакъ, на эти 3 мѣста потребно ежедневно по 1350 чел., что только на три смѣны составитъ болѣе 4000 чел., не могущихъ дѣйствовать въ полѣ. Крѣпость Темиръ-Ханъ-Шура одна требуетъ на три смѣны 1800 чел.; кромѣ того, есть еще много ночныхъ, которые не считаются въ нарядахъ воинскихъ начальниковъ, но высылаются по частнымъ приказаніямъ ротныхъ и баталіонныхъ командировъ, и въ такомъ же положеніи находятся караулы въ другихъ штабахъ и малыхъ слободкахъ, обитающихъ менѣе значительныя крѣпости, коихъ гарнизоны не полагаютъ себя въ возможности дѣйствовать въ полѣ, имѣя въ виду оборону форштадта и крѣпости со своими родными и пожитками. Много предположено возвести казенныхъ строеній по крѣпостямъ. Изъ нихъ многія не начаты за неимѣніемъ рукъ, хотя и деньги отпущены; другія не окончены, а прежде построенныя наскоро требуютъ всегдашней ремонтировки; работы сіи, а притомъ частныя постройки, производятся нижними чинами съ явнымъ для нихъ изнуреніемъ; непомѣрное количество скашиваемаго сѣна — послѣдствіе излишняго хозяйства — прибавляетъ число больныхъ, и нерѣдко болѣзненность сію относить къ климату.

„Положеніе сіе достигло уже такихъ размѣровъ, что мѣстными распоряженіями, строгостью и взысканіями пособить тому нельзя; но для устраненія сего зла полагалъ бы принять другія мѣры, а именно: 1) усилить обращеніе женатыхъ солдатъ въ казаковъ, не оставляя новыхъ станицъ — при штабъ-квартирахъ, черезъ что они вынуждены будутъ по необходимости снова обратиться къ оружію, ими нынѣ забываемому; такъ населился весь южный край Россіи, чему еще теперь остаются слѣды въ пригородныхъ слободахъ. 2) Для успѣшнаго отдѣленія женатыхъ отъ своихъ полковъ, коимъ они только служатъ обремененіемъ, не ограничиваться согласіемъ нижнихъ чиновъ послѣ 15-ти лѣтней службы поступать въ казаки, но поставить это имъ въ обязанность; люди сіи, а въ особенности дѣти ихъ, на опытѣ показали, какъ они скоро привыкаютъ къ ка-

зачьему быту и становятся исправными всадниками, при чемъ подающееея постепенно впередъ поселеніе станицъ есть лучшее средство усмирения края. 3) По усиленномъ выселеніи женатыхъ солдатъ неотлагаемо сократить старыя предмѣстья крѣпостей, а при вновь строющихся укрѣпленіяхъ воспретить всякую селитьбу женатыхъ, такъ, чтобы гарнизоны смѣнялись вполнѣ, и тогда, можетъ-быть, устранится съ явную пользою для края то неудобство, которое нынѣ вездѣ встрѣчается, и войска получать движимость, коей нынѣ лишены. 4) Отмѣнить впредь до новаго распоряженія разрѣшенный войскамъ Кавказскаго корпуса вызовъ къ своимъ мужьямъ солдатскихъ женъ, оставшихся на родинѣ. Предваряю васъ о всемъ этомъ, Князь Василій Андреевичъ, потому что по прибытіи въ Тифлисъ располагаю войти о сихъ предметахъ съ представленіемъ. Вызовъ же изъ Россіи женъ нижнихъ чиновъ, думаю, безъ замедленія приостановить по случаю военныхъ обстоятельствъ.

„Засимъ, рассматривая мѣстныя причины доведенія войска до такого разстроеннаго состоянія, я нахожу: слободки женатыхъ солдатъ, огромныя предмѣстья, построенія всякаго рода и постоянныя требованія солдатскихъ рукъ подали инымъ поводъ къ нарушенію первыхъ правилъ благоустройства. Люди, въ особенности мастеровые, повсюду требовались и при выступленіи частей оставались на мѣстахъ; иныхъ не позаботились и не рѣшились оторвать отъ хозяйства, и оттого команды перемѣшались, съчетъ этимъ разбросаннымъ людямъ утратился; другіе, совершенно забывши ружья, перестали во фронтъ ходить; такой порядокъ вещей, водворившійся уже многими годами, хотя измѣнить не легко, но улучшить можно, ибо въ этомъ заключается только одно расслабленіе, послѣдствіе спокойной жизни.

„Въ начальникахъ и во всѣхъ чинахъ нашелъ я совершенную покорность, но создать войско изъ среды самого же войска, имъ подвѣдомственнаго, мысль для нихъ совершенно новая. Многіе не знаютъ, какъ и приняться за это, хотя цифры показываютъ возможность, потому что подвліяніемъ старыхъ привычекъ, считая себя потребителями войскъ, они никогда не полагали въ кругу своихъ обязанностей заботиться о снабженіи себя оными при имѣющихся средствахъ, предпочитая вѣчныя просьбы объ усиленіи труда образованъ и сохранить войска; но средствъ на Кавказской линіи довольно, по крайней мѣрѣ для защиты края и для окончанія самыхъ необходимыхъ построекъ, не предпринимая новыхъ, и экспедицій, пока не будутъ исправлены орудія къ дѣйствию; даже достанетъ для выведенія въ поле соразмѣрныхъ надобности отрядовъ противъ покушеній непріятеля ко вторженію. Конечно, для достиженія сего нужны люди, убѣжденные въ необходимости приняться за такое дѣло; неизбѣжно также будетъ измѣнить существующій обычай, по коему пѣхота и даже донскіе казаки содержатъ караулы на заставахъ въ станицахъ, наполненныхъ богатымъ и сильнымъ населеніемъ линейцевъ, слабо содержащихъ только нѣкоторые кордоны, а лѣтомъ, и то на короткое время, въ умѣренномъ количествѣ отправляющихся въ экспедиціи. До сихъ поръ не могу себѣ объяснить причины тому; хотя выѣзжающіе на коняхъ линейцы точно являются ловкими и проворными всадниками, но, повидимому, во внутреннемъ управленіи войска должны быть значительныя недостатки; нѣкоторые

недостатки въ короткое время самъ я могъ замѣтить, а о другихъ слышалъ. Вообще благоустройства въ линейномъ казачьемъ войскѣ не будетъ безъ попечительнаго хозяина. По всѣмъ симъ предметамъ сдѣланы мною распоряженія, и я надѣюсь достигъ нѣкотораго успѣха“...

Приложение № 209.

Расписаніе устроенныхъ телеграфныхъ линий въ Россіи въ 1852—1856 годахъ

(Свѣдѣнія Департамента Ген. Шт. ¹⁾).

Телеграфныя линіи.	Когда открыты	Протяженіе
	телеграфныя дѣйствія.	телеграфныхъ линій.
	<i>въ 1852 г.</i>	<i>Версты.</i>
Отъ Петербурга до Москвы	1 октября	614
„ Петербурга черезъ Царское С. до Гатчино	<i>въ 1853 г.</i> 31 октября	55
„ Петербурга черезъ Петергофъ до Кронштадта	<i>въ 1854 г.</i> 1 января	44
„ Гатчино черезъ Динабургъ, Ковно и Мариамполь до Варшавы	1 іюля	1041
„ Мариамполя до границы Пруссіи при гор. Эйдкуненъ	13 октября	41
„ Москвы черезъ Довскъ до Кіева.	14 декабря	850
	<i>въ 1855 г.</i>	
„ Кіева до Кременчуга	1 мая	278 ¹ / ₂
„ Кременчуга до Николаева	11 мая	286 ¹ / ₂
„ Николаева до Одессы	27 мая	155
„ Гатчино черезъ Нарву до Ревеля	11 іюня	340
„ Риги до Динабурга	14 іюня	220
„ Варшавы до Варшавско-Вѣнской жел. дор. черезъ ст. Границы на м. Мисловець до границы Пруссіи	6 сентября	301
По тому же направленію черезъ ст. Границы до м. Шахова на гр. Австріи.	6 сентября	294
Отъ Николаева черезъ Херсонъ, Бериславъ и Перекопъ до Симферополя	19 сентября	340
	<i>въ 1856 г.</i>	
„ Гельсингфорса до Або	29 мая	300

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин. по спар. войскъ, 1856 г., секр. д. № 71, ч. III.

Приложение № 210.

Собственноручная записка Императора Николая I относительно морской экспедиции въ Босфоръ и Царьградъ 7 января 1853 года ¹⁾.

Могущій быть въ скоромъ времени разрывъ съ Турціей приводитъ меня къ слѣдующимъ соображеніямъ:

1) Какую цѣль назначить нашимъ военнымъ дѣйствіямъ?

2) Какими способами вѣроятно можемъ мы достигъ нашей цѣли?

На первый вопросъ отвѣчаю, чѣмъ разительнѣе, неожиданнѣе и рѣшительнѣе нанесемъ ударъ, тѣмъ скорѣе положимъ конецъ борьбѣ. Но всякая медленность, нерѣшимость дастъ туркамъ время опомниться, приготовиться къ оборонѣ, и, вѣроятно, французы успѣютъ вмѣшаться въ дѣло или флотомъ или даже войсками, а всего вѣроятнѣе присылкой офицеровъ, въ какихъ турки нуждаются. Итакъ, быстрыя приготовленія, возможная тайна и рѣшительность въ дѣйствіяхъ необходимы для успѣха.

На второй вопросъ думаю, что сильная экспедиція съ помощью флота прямо въ Босфоръ и Царьградъ можетъ все рѣшить весьма скоро.

Ежели флотъ въ состояніи поднять въ одинъ разъ 16.000 человекъ съ 32 полевыми орудіями, съ необходимымъ числомъ лошадей, при 2-хъ сотняхъ казаковъ, то сего достаточно, чтобъ при неожиданномъ появленіи не только овладѣть Босфоромъ, но и самымъ Царьградомъ. Бude число войскъ можетъ быть еще болѣе усилено, тѣмъ болѣе условій къ удачѣ.

Исполненіе сего должно быть слѣдующее: 13-я и 14-я дивизіи, не медля, укомплектовываютъ свои первые 3 баталіона изъ четвертыхъ, перечисливъ въ оныя всѣхъ больныхъ и слабыхъ. 13-я артиллерійская бригада съ однимъ запряженнымъ ящикомъ на орудіе слѣдуетъ въ Севастополь. Здѣсь 13-я дивизія въ составѣ 12-ти баталіоновъ при 32-хъ орудіяхъ садится на флотъ. Такъ какъ артиллерія беретъ лошадей только на одинъ ящикъ, то остальные ящики нагружаются одни безъ лошадей, которыя къ нимъ доставлены быть могутъ позднѣе. Въ то же время 14-я дивизія, въ 12-ти баталіонномъ составѣ, при 32-хъ орудіяхъ, съ однимъ же запряженнымъ ящикомъ, 5-й стрѣлковый баталіонъ и 2 сотни Донскихъ казаковъ собираются въ Одессѣ, и ежели будетъ возможнымъ поднять и ихъ, то равномѣрно садятся на присланную за ними эскадру.

Въ такомъ случаѣ оба десанта должны садиться въ одинъ уже день и въ Севастополѣ и въ Одессѣ, и потомъ итти на соединеніе къ Босфору. Ежели турецкій флотъ вышелъ бы въ Черное море, то прежде слѣдовать будетъ съ нимъ сразиться, и ежели удастся его разбить, тогда уже входить въ Босфоръ.

Но буде флотъ не выйдетъ, тогда приступить прямо къ прорыву въ Босфоръ или высадкой въ тылъ батарей, или прямой атакой мимо батарей, на самый Царьградъ.

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин., 1853 г., секр. д. № 4.

Первое полагаю удобнѣйшимъ, второе отважнѣе, но зависѣтъ будетъ отъ такихъ обстоятельствъ, которыя впередъ предвидѣть трудно. Кажется, что оно не невозможно. Тогда, ставъ передъ городомъ, надо будетъ требовать сдачи безусловной; въ противномъ случаѣ сейчасъ приступить къ бомбардированію, сдѣлавъ въ то же время высадку на удобнѣйшій пунктъ, въ которомъ наскоро укрѣпиться, занявъ, буде можно, водопроводы.

Ежели турецкія войска оставляютъ городъ и будутъ собираться близь онаго, тогда, поставя городъ подъ огнемъ флота, десантный отрядъ долженъ будетъ атаковать турецкую армію и, разбивъ, ограничиться симъ, ибо составъ отряда препятствуетъ преслѣдовать и дальнимъ переходамъ, и потому далеко удалиться отъ флота должно крайне избѣгать. Впрочемъ, и мудрено полагать, что послѣ потери города армія турецкая попыталась бы держаться въ полѣ; вѣроятнѣе Правительство будетъ просить примиренія или, въ противномъ случаѣ, будетъ стягивать свои силы у Галлиполи или Эноса, въ ожиданіи помощи отъ французовъ. Тогда должно занять Дарданеллы.

Здѣсь рождается другой вопросъ: можемъ ли мы оставаться въ Царьградѣ при появленіи европейскаго враждебнаго флота у Дарданелль, и въ особенности ежели на флотѣ семь придутъ и десантныя войска? Конечно, предупредить сіе появленіе можно и должно быстрымъ занятіемъ Дарданелль.

Приложеніе № 211.

Вѣдомость перевозочныхъ способовъ Черноморскаго флота, не ослабляя военныхъ крейсеровъ у восточнаго берега Чернаго моря и средствъ береговой линіи. Февр. 1853 г. 1).

Боевой отрядъ (28 выпеловъ).

Перевозочный отрядъ (33 выпм.).

Корабли:

Корветы:

120 пуш.	„12-тъ Апостоловъ“
84 „	„Варна“
84 „	„Гавріиль“
84 „	„Селафаиль“
120 „	„Парижъ“
84 „	„Уріиль“
84 „	„Ягудіиль“
84 „	„Ростиславъ“
84 „	„Святославъ“

20 пуш.	„Пилась“
18 „	„Калипсо“

Пароходы:

„Крымъ“	(260 с.)
„Одесса“	(260 с.)
„Еникале“	
„Херсонесъ“	
„Тамань“	

1) Арх. Канц. Военн. Мин. по снар. войскъ, секр. д. № 20, 1852 г.

84 пущ. „Храбрый“
84 „ „Чесма“

Фрегаты:

60 пущ. „Месемврія“
52 „ „Коварна“
60 „ „Кулевчи“
60 „ „Мидія“
44 „ „Флора“
44 „ „Кагулъ“

Пароходо-фрегаты:

„Владиміръ“ (450 с.)
„Громоносець“ (260 с.)
„Бессарабія“ (260 с.)

Бриги:

„Тезей“
„Өемистокль“
„Эней“
„Язонъ“

Пароходы и трансп.

„Эльборусъ“
„Аргонавтъ“ (пар. шхуна)
„Дунай“ (100 с.)
„Березань“

Помѣстится: 16 бат., 4 арт.
бат., при 1 зар. ящ. на орудіе и
100 казаковъ.

На обоихъ отрядахъ по этому исчисленію помѣстится:

24 батал. пѣх., 1 стрѣлк. батал., 1 саперн. батал., 6 батарей артилл.
и 200 казаковъ съ ихъ лошадьми.

„Боець“
„Могучій“
„Молодецъ“
„Грозный“
„Ординарецъ“

Транспорты:

„Днѣстръ“
„Балаклава“
„Ріонъ“
„Дунай“
„Днѣпръ“
„Гагра“
„Кубань“
„Прутъ“
„Килія“
„Добъ“
„Бзыбъ“
„Гостогай“
„Субаши“

Кромѣ исчисл. м. б. присоед.
8 трансп. въ 250 тоннъ, способн.
подн. 10 т. пуд. груза.

Итого помѣст. 8 батал. пѣх.,
2 арт. б-реи, всѣ зарядн. ящики,
стрѣлков. и саперн. баталіоны и
100 казаковъ.

Подпись: Генераль-Адъютантъ Корниловъ.

Приложение № 212.

Всеподданнѣйшій докладъ съ предположеніями о снаряженіи десантнаго и сухопутнаго отрядовъ для дѣйствія въ Турціи, съ резолюціями Императора Николая Павловича ¹⁾).

Курсивомъ въ скобкахъ — *Собственноручныя помытки Императора Николая.*

Въ случаѣ предназначенія войскъ 5-го пѣхотнаго корпуса къ отправленію въ предѣлы Турціи въ составѣ двухъ отрядовъ:

(„Необходимо назначить не меньше двухъ корпусовъ“).

Десантнаго — изъ 13-й пѣхотной дивизіи съ ея артиллеріею и

(„Изъ 13-й и 14-й пѣх. дивизій, 5-го стрѣлк. бат., 13-й и 14-й артилл. бриг. и другихъ дробныхъ командъ“).

Сухопутнаго — изъ 14-й и 15-й пѣхотныхъ и 5-й легкой кавалерійской дивизій съ ихъ артиллеріею; предстоящія для снаряженія сихъ войскъ распоряженія должны быть соображены:

(„Изъ 15-й пѣх. див., 5-й легкой, 5-го саперн. бат. и артилл. парковъ 5-го корпуса и всего 4-го пѣх. корпуса въ полномъ составѣ, съ 3-мя казачьими полками, къ которымъ послѣ и присоединить еще три съ одной казачьей батареей“).

1) съ временемъ, къ коему эти войска имѣютъ быть приготовлены къ движенію.

(„Десантъ не медля; сухопутн. отрядъ — когда признано будетъ возможнымъ движеніе войскъ по времени года“).

2) съ предметомъ ихъ дѣйствій, при чемъ необходимо имѣть въ виду, предполагается ли сухопутный отрядъ соединить съ десантнымъ, или этимъ отрядамъ предлежатъ отдѣльныя дѣйствія.

(„На первый случай сего рѣшить вполне нельзя; но предварительно сухопутный отрядъ назначается къ занятію княжествъ, а, можетъ-быть, Булгаріи по Трояновъ валъ или Кюстенджи; дальне обстоятельства рѣшатъ, что предпринять можно или должно будетъ“).

Съ перваго взгляда представляются къ обсужденію слѣдующія обстоятельства:

По десантному отряду.

Составъ отряда. 13-я пѣх. див. сосредоточена въ Севастополѣ, кромѣ Виленскаго сгерскаго полка, находящагося въ Симферополѣ.

Но 13-я артиллерійская бригада расположена въ сѣверной части Таврической губерніи въ Бол. Знаменкѣ, Рогачевѣ, Водяномъ и Днѣпровкѣ.

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин. по спар. въ 1852 г., секр. д. № 11, ч. I. Этотъ докладъ относится къ концу 1852 г или къ началу 1853 г.

Батареи сей бригады могут быть направлены для амбаркаціи въ Севастополь или въ Николаевъ.

(„Въ Севастополь, ибо въ Николаевъ часто Бугъ и Днѣпръ замерзаютъ“).

По скудности фуража близъ Севастополя, казалось бы удобнѣе батареи сей бригады посадить на суда въ Николаевъ и для того временно придвинуть ихъ къ этому городу.

(„Невозможно“).

Къ симъ войскамъ, примѣняясь къ прежнимъ примѣрамъ снаряженія десантныхъ къ берегамъ Босфора отрядовъ, предполагается причислить:

1) команду подвижного запаснаго парка 13-й арт. бригады (расположеннаго въ Тирасполѣ), для завѣдыванія парковыми запасами отряда;

(„Да, но посадить поблизости въ Одессъ“).

2) военно-рабочую роту усиленнаго состава, изъ числа расположенныхъ въ Севастополь, для производства инженерныхъ работъ, гдѣ оныя потребоваться могутъ;

(„Да“).

3) двѣ роты Севастопольскаго арт. гарнизона на случай надобности для прислуги въ укрѣпленіяхъ, которыя отрядомъ заняты будутъ, безъ отвлеченія полевой артиллеріи;

(„Да“).

4) двѣ подвижныя инвалидныя роты для прислуги въ госпиталяхъ;

(„Да“).

5) команду казаковъ въ 200 человекъ, отдѣливъ оную изъ находящихся на кордонахъ по Дунаю и Пруту донскихъ казачьихъ полковъ, такъ какъ въ Крыму нѣтъ казачьихъ полковъ. Команду эту нужно будетъ посадить на суда въ Одессъ.

(„Изъ ближняго полка къ Одессъ, и садить въ Одессъ“).

Сверхъ того необходимо назначить къ отряду:

1) инженернаго штабъ-офицера для завѣдыванія инженерною частью;

2) чиновниковъ провіантскаго и комиссаріатскаго, въ званіи отрядныхъ провіантмейстера и кригскомиссара;

3) директора госпиталей;

4) нѣсколько переводчиковъ восточныхъ языковъ.

(„Да“).

Составъ обозовъ. По затрудненіямъ въ перевозкѣ моремъ обозовъ и въ особенности лошадей, необходимо ограничить число ихъ и имѣть: въ пѣхотѣ—патронные ящики въ полномъ числѣ и въ каждомъ полку по одному казенному ящику;

(„Да, но безъ лошадей“).

въ артиллеріи,—по одному зарядному ящику на орудіе, по одной походной кузницѣ и по одному казенному ящику въ батареѣ.

(„Да, но и запасные лафеты“).

Генераль-адъютантъ Лидерсъ въ 1838 году считалъ нужнымъ имѣть сверхъ того при каждой батарее по инструментальному полуфурку.

При дивизіи—походную церковь.

(„При отрядѣ одну. Да“).

Прочій затѣмъ обозъ оставить на первое время на мѣстѣ.
(„Да“).

Войскамъ уложить палатки въ тюкахъ; заряды изъ 2-хъ и 3-хъ ящичковъ — въ простыхъ, изъ досокъ сколоченныхъ, ящичкахъ, удобныхъ для переноски, и такимъ же образомъ—всѣ запасныя вещи.

(„Не лучше взять ящики, но куда безъ лошадей?“).

Согласно данному въ 1848 г. Высочайшему указанію, полезно было бы благовременно построить зарядные вьюки, по примѣру употребляемыхъ въ горной артиллеріи.

(„Будетъ продолжительно ежели нѣтъ готовыхъ“).

Лошади.

Лошадей предполагается отправить:

дышиловыхъ — къ орудіямъ и

(„Въ крайности, но желательно взять всѣхъ подъ орудія и подъ одинъ ящикъ“).

коренныхъ — къ заряднымъ и патроннымъ ящикамъ, къ походнымъ кузницамъ и къ казеннымъ ящикамъ.

(„Вмѣсто этихъ“).

Сбрую же взять вполнѣ.

(„Да“).

При казачьей командѣ отправить 4-хъ офицерскихъ и 50 казачьихъ лошадей, но имѣть всѣ сѣдла.

(„Ежели болѣе лошадей взять нельзя“).

По сему расчету будетъ въ отрядѣ лошадей:

Подъемныхъ	52
Артиллерійскихъ	144
Казачьихъ	54

250

Генераль-адъютантъ Лидерсъ, предвидя, что при высадкѣ лошадей могутъ быть несчастные случаи, полагалъ не бесполезнымъ взять и запасныхъ лошадей въ каждомъ полку по одной подъемной и въ каждой бат. по двѣ артиллер., сверхъ сего назначить каждому генералу по одной верховой лошади.

На семъ основаніи потребуется еще лошадей:

Подъемныхъ	4
Артиллерійскихъ	8
Генеральскихъ	4

Итого 16

Недостающихъ затѣмъ лошадей необходимо по высадкѣ войскъ приобрести на мѣстѣ, или *перевезти въ послѣдующіе рейсы.*

(„Непрѣмѣнно“).

Артиллерійскіе и Инженерныя запасы.

Необходимо приготовить для отправления вслѣдъ за отрядомъ по крайней мѣрѣ второй комплектъ патроновъ и зарядовъ въ такихъ же ящикахъ и въ томъ видѣ, какъ они возятся въ подвижныхъ паркахъ, т.-е. подготовленные къ употребленію.

(„Да“).

Достаточный запасъ шанцевого и миннаго инструмента долженъ быть также уложенъ въ ящикахъ для отправления при отрядѣ.

Врачебныя пособія.

Полагая по свойству климата на Востокъ $\frac{1}{10}$ часть людей въ госпиталяхъ, надобно имѣть соразмѣрные госпитальные запасы, къ отдѣленію коихъ въ составѣ госпитальныхъ кадровъ не встрѣтится затрудненія, какъ и для снабженія отряда перевязочными припасами и медикаментами.

(„Да“).

Собственно при войскахъ будутъ аптечныя вьюки. По неудобству турецкихъ зданій для госпитальнаго помѣщенія, необходимо имѣть при отрядѣ большіе госпитальные наметы для устройства госпиталей. Эти наметы могутъ быть скоро изготовлены. Больныя десантнаго отряда могутъ быть перевезены въ Феодосійскій или Севастопольскій госпитали, въ коихъ учредить нужно карантинныя отдѣленія.

(„Да“).

Путевое и мѣстное продовольствіе.

Въ случаѣ если морское вѣдомство, по недостатку запасовъ, не приметъ на себя путевого продовольствія десантнаго отряда, необходимо приступить своевременно къ заготовленію онаго по морскому положенію.

(„Готово“).

Но главнѣйше озаботиться должно перепеченіемъ муки въ сухари по крайней мѣрѣ для 6-ти недѣльнаго на первый случай запаса, а вслѣдъ затѣмъ и для 3-хъ мѣсячнаго. Крымскіе запасы достаточно обезпечиваютъ эту потребность; распоряженія же по перелеченію сухарей должны быть возложены на исправляющаго должность Новороссійскаго и Бессарабскаго Генераль-губернатора.

(„Да“).

Спиртъ для винныхъ порцій можетъ быть купленъ на мѣстѣ во всякое время.

(„Да“).

Морская перевозка.

По имѣющимся въ военномъ министерствѣ свѣдѣніямъ, Черноморскій флотъ можетъ поднять и перевезти въ одинъ рейсъ цѣлую пѣхотную дивизию съ тяжестями, собственно дивизиі принадлежащими.

Для перевозки артиллеріи, лошадей, огнестрѣльныхъ и прочихъ запасовъ должны быть наняты частныя суда, число коихъ опредѣлится по содержанію вмѣстительности, потребной для поднятія даннаго груза.

(„Соображенія у кн. Меншикова съ Г. А. Корниловымъ, но, по его словамъ, поднять можно до 20 тысячъ человекъ въ одинъ разъ“).

Наемъ этихъ судовъ принадлежитъ также къ кругу обязанностей генерала Федорова, какъ главнаго мѣстнаго начальника.

Общій выводъ.

Отправленіе десантнаго отряда зависитъ отъ времени открытія навигаціи, приготовленія Черноморскаго флота къ отплытію въ море и успѣха найма частныхъ судовъ.

Посему необходимо нынѣ же о настоящихъ предположеніяхъ предварить Начальника Главнаго Морского штаба Его Императорскаго Величества и исправляющаго должность Новороссійскаго и Бессарабскаго генералъ-губернатора.

(„Рѣшимъ завтра съ кн. Меншиковымъ и Г. А. Корниловымъ въ вашемъ присутствіи“).

Засимъ, по опредѣленіи состава десантнаго отряда и его вспомогательныхъ частей и назначеній пунктовъ амбаркаціи войскъ, артиллеріи и запасовъ, казалось бы нужнымъ безъ потери времени распорядиться:

- 1) перелеченіемъ сухарей въ достаточномъ количествѣ;
 - 2) заготовленіемъ, въ случаѣ востребованія, морской провизіи для продовольствія войскъ на судахъ;
 - 3) заготовленіемъ ящиковъ для укладки снарядовъ и зарядовъ;
 - 4) доставленіемъ къ пунктамъ амбаркаціи запасовъ, огнестрѣльныхъ припасовъ, госпитальныхъ вещей и инженернаго инструмента и заготовленіемъ недостающихъ предметовъ, какъ-то: госпитальныхъ наметовъ и проч.
- („Ежели на мѣсть нѣтъ готовыхъ“).*

Сухопутный отрядъ.

Составъ отряда.

Съ войсками 14-й и 15-й пѣхотныхъ и 5-й легкой кавалерійской дивизій и ихъ артиллерією предполагается приготовить къ походу слѣдующія части:

(„Выше сказано“).

- 1) 5-й стрѣлковый баталіонъ,
- 2) 5-й саперный баталіонъ,
- 3) два Донскихъ казачьихъ полка,
- 4) подвижные запасные №№ 14 и 15 артиллерійскіе парки,
- 5) понтонный № 5 паркъ,
- 6) подвижной № 3 госпиталь, съ потребнымъ числомъ госпитальныхъ кадровъ,

7) подвижной провіантскій магазинъ, въ случаѣ перехода черезъ Дунай — въ усиленномъ, а при одномъ занятіи Княжествъ — въ меньшемъ размѣрѣ,

8) полевое провіантское комиссіонерство,

9) директора госпиталей,

10) переводчиковъ восточныхъ языковъ.

Обозъ.

Всѣ вышепоименованныя части имѣютъ обозъ въ полномъ комплектѣ.

Въ подвижныхъ артиллерійскихъ паркахъ № 14 — повозки новой конструкции, а № 15 — полуфурки старой конструкции, менѣ удобныя и надежныя для Задунайскаго похода.

О провіантскихъ магазинахъ будетъ ниже объяснено.

Лошади.

Предназначаемыя въ составъ сухопутнаго отряда войска приведены были въ военное положеніе въ 1848 и 1849 годахъ; впоследствии, по обращеніи ихъ на мирное положеніе, лошади военного времени частью проданы, но большею частью переданы на попеченіе дворянства тѣхъ губерній, въ коихъ расположены сии войска. Мѣрою этою значительно облегчается предстоящее нынѣ снабженіе ихъ вновь лошадьми по военному времени.

(„Исполнить“).

По свѣдѣніямъ Министерства:

	Артиллер.	Парковыхъ.	Подъемныхъ.
Изъ числа положенныхъ въ сихъ войскахъ по военному времени лошадей . . .	848	1117	2561
Должно состоять теперь на попеченіи дворянства	679	922	1257
И затѣмъ недостаётъ только	169	195	1304

Къ покупкѣ коихъ въ кратчайшій срокъ не предвидится затрудненія, съ назначеніемъ, по прежнимъ примѣрамъ, прибавочныхъ къ штатнымъ цѣнамъ денегъ.

Артиллерійскіе и инженерные запасы.

Своевременное усиленіе ближайшихъ къ южной границѣ мѣстныхъ артиллерійскихъ парковъ обезпечить послѣдовательное снабженіе сухопутнаго отряда огнестрѣльными припасами по выступленіи онаго за границу.

Приготовленіе къ движенію отдѣленія осаднаго артиллерійскаго парка (въ Тирасполѣ) и осаднаго инженернаго парка (въ Бендерахъ) завѣсть будетъ отъ предстоящихъ войскамъ заграничныхъ дѣйствій.

(„Это покуда еще можно отложить; но привести все въ исправность“).

Врачебныя пособія.

Къ назначенію и за снабженіемъ десантнаго отряда достаточнымъ числомъ госпитальныхъ кадровъ и къ заготовленію въ запасъ потребнаго количества госпитальныхъ вещей и перевязочныхъ припасовъ не встрѣтятся затрудненія.

Здѣсь замѣтить должно, что, по восполненіи окончательнаго повелѣнія о снаряженіи войскъ 5-го пѣхотнаго корпуса къ походу, необходимо назначить въ оныя добавочное сверхъ комплекта число медицинскихъ и фармацевтическихъ чиновъ, для предупрежденія всякаго недостатка во врачебныхъ пособіяхъ.

(„Да“).

Запасы провіанта.

Распоряженія по обезпеченію сухопутнаго отряда продовольствіемъ объемлютъ:

- 1) обезпеченіе войскъ провіантомъ и фуражемъ на мѣстѣ сбора;
- 2) порціонное ихъ довольствіе;
- 3) устройство подвижнаго провіантскаго магазина.

Пребываніе войскъ на сборномъ пунктѣ, завися отъ хода политическихъ обстоятельствъ, можетъ быть болѣе или менѣе продолжительно; посему кажется необходимымъ заготовить на семь пунктѣ по крайней мѣрѣ 2-хъ мѣсячную пропорцію провіанта по полному числу людей и лошадей отряда, тѣмъ болѣе, что и по выступленіи онаго за границу запасъ сей можетъ понадобиться для подкрѣпленія его продовольственныхъ способовъ.

(„Да“).

Во время лагернаго сбора войска получаютъ порціи по заграничному положенію; въ предѣлахъ Турціи производится имъ по получаркѣ укса и по $\frac{1}{4}$ золотника перца въ день на человѣка.

Для устройства подвижнаго магазина предстоятъ къ соображенію два вопроса:

- а) размѣръ магазина и б) способы къ его сформированію.

Принимая во вниманіе, что кн. Варшавскій и для Европейской войны считаетъ необходимымъ имѣть въ подвижномъ магазинѣ дѣйствующей арміи 10-ти дневный запасъ провіанта, и что подвижной магазинъ въ семь размѣрѣ сформированъ былъ для войскъ 5-го пѣхотнаго корпуса, вступившихъ въ Княжества въ 1848 году, предполагается и нынѣ ограничиться этимъ размѣромъ, въ случаѣ если сухопутному отряду назначено будетъ занять только Княжества, не переходя черезъ Дунай.

Въ случаѣ же перехода черезъ Дунай, необходимо имѣть въ подвижномъ магазинѣ по крайней мѣрѣ 20-ти дневную пропорцію провіанта и сверхъ того взять спирту, порціоннаго скота и перца на двѣ недѣли.

Магазинъ сей, по примѣру 1848 года, сформировать сборомъ по яду отъ поселянъ Бессарабской области пароволовыхъ подводъ съ ошками и погонщиками, съ платою въ день за каждую подводу по

80 коп. сер.; нижних чиновъ въ магазинъ назначить изъ внутренней стражи ко времени сбора подводъ, а назначеніе офицеровъ представить командиру 5-го пѣхотнаго корпуса.

Въ 1848 году подвижной магазинъ сформированъ былъ изъ 586 подводъ съ запасными, въ составѣ полубригады. Нужный для магазина комиссаріатскій обозъ построенъ вновь по распоряженію генер.-адъютанта Лидерса...

(„Вдвое“).

Вѣдомость о числѣ нижнихъ чиновъ, полагаемыхъ въ дѣйствующихъ войскахъ 5 Пѣхотнаго корпуса, по военному времени. Составлена къ 24 декабря 1852 г. ¹⁾.

ЗВАНІЕ ВОЙСКЪ.

Нижнихъ чиновъ:
Нестроевыхъ,
Строевыхъ. кромѣ денщиковъ.

Десантные отряды:

Севастопольскій.

13-я Пѣхотная дивизія (въ 3-хъ или 4-хъ батал. составѣ)	13.200—16.655	781	
13-я Артиллерійская бригада въ 8-ми оруд. составѣ	790	143	
Военноробочая рота усиленнаго состава	212	2	
Двѣ гарнизонныя артиллерійскія роты	384	14	
Подвижная инвалидная рота	—	162	
Госпитальные кадры	Два 3 класса, на 600 чел. каждый	—	176
	" 2 " " 300 " "	—	88
	Одинъ 1 " " 150 " "	—	26
Итого Севастопольскій	18.041	1.392	

Одесскій.

14-я Пѣхотная дивизія (въ 3-хъ или 4-хъ батал. составѣ)	13.200—16.655	781
14-я Артиллерійская бригада въ 8-ми оруд. составѣ	742	137
5-й Стрѣлковый баталіонъ	675	53
Три роты 5-го Сапернаго баталіона	771	89
Команда подвижного запаснаго № 13 парка	117	11
Донская казачья команда	200	—

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин. по свр. в. 1852 — 54 гг., л. № 24.

З В А Н І Е В О Й С К Ъ .

Нижнихъ чиновъ:
Строевыхъ. Нестроевыхъ,
кроме денщиковъ.

Подвижная инвалидная рота	—	162
Госпитальные кадры } Два 3 класса, на 600 чел. каждый .	—	176
	Три 2 " " 300 " " .	—
<hr/>		
Итого Одесскій	19.160	1.541
<hr/>		
Всего десантъ	37.201	2.841

Сухопутный корпусъ. Передовой отрядъ.

15-я Пѣхотная дивизія	16.655	781
5-я Легкая Кавалерійская дивизія	5.508	481
15-я Артиллерійская бригада	742	137
5-я Конно-артиллерійская бригада	439	83
Одна рота 5-го Сапернаго баталіона	256	13
Понтонный № 5 паркъ (съ понтонною № 5 ротой) .	256	188
Подвижные запасные парки №№ 14 и 15	702	62
Жандармская команда	33	—
Одинъ подвижной госпиталь на 300 чел.	—	223
Госпитальные кадры на 2.100 чел.	—	308
Три Донскихъ казачьихъ полка	2.619	6

4-й Пѣхотный корпусъ.

4-я Легкая Кавалерійская дивизія	5.508	452
10-я Пѣхотная дивизія	16.655	716
11-я " "	16.655	716
12-я " "	16.655	716
4-я Конно-артиллерійская бригада	439	81
10-я Полевая артиллерійская бригада	742	143
11-я " " " (по 8-ми ору- дѣльному составу)	742	137
12-я Полевая артиллерійская бригада (по 8-ми ору- дѣльному составу)	742	137
4-й Саперный баталіонъ	1.027	98
4-й Стрѣлковый баталіонъ	675	50
Подвижные запасные парки №№ 10, 11, 12	1.053	95
Понтонный № 4 паркъ (съ понтонной № 4 ротой) .	256	188
Жандармская команда	33	—
Три Донскихъ казачьихъ полка	2.619	6
Донская конно-артиллерійская батарея	202	38

З В А Н І Е В О Й С К Ъ .	Нижнихъ чиновъ: Строевыхъ. Нестроевыхъ, кроме ден- щиковъ.	
Одинъ подвижной госпиталь на 300 чел.	—	223
Госпитальные кадры на 6.900 чел.	—	1.020
Сверхъ того, полагается въ корпусныхъ штабахъ:		
4-го Пѣхотнаго корпуса	—	19
5-го " "	—	20
Итого сухопутный отрядъ . . .	91.261	7.137

Приложеніе № 213.

Вѣдомость о числѣ нижнихъ чиновъ въ войскахъ 4-го и 5-го Пѣхотныхъ корпусовъ, предназначенныхъ въ составъ Сухопутнаго отряда ¹⁾. Состоитъ по списку къ 1-му мая.

З В А Н І Е В О Й С К Ъ .	Нижнихъ чиновъ: Строевыхъ. Нестроевыхъ.	
<i>Передовой отрядъ.</i>		
15-я Пѣхотная дивизія (по 3-хъ баталіонному составу).	12.936	616
15-я Артиллерійская бригада (по 8-ми орудійному составу)	801	90
5-я Легкая Кавалерійская дивизія.	6.014	480
5-я Конно-артиллерійская бригада	496	80
Одна рота 5-го Сапернаго баталіона	256	13
Понтонный № 5 паркъ (съ понтонною № 5 ротой) .	256	188
Жандармская команда	33	—
Подвижные артиллерійскіе парки: № 14	363	26
№ 15	376	26
Донскіе казацкіе полки №№ 34 и 37 и двѣ сотни № 22 полка	2.219	6
Итого . . .	23.750	1.525

4-й Пѣхотный корпусъ.

Корпусный штабъ съ жандармскою командою	33	19
4-я Легкая Кавалерійская дивизія.	6.282	397
10-я Пѣхотная дивизія.	17.203	651

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин. по свар. в. 1852—54 гг., д. № 24.

высадки на выгодномъ пунктѣ, напримѣръ, въ Ялова-Лиманѣ или противъ греческой деревни Майдось, и имѣя дивизію на полуостровѣ Геллеспонтѣ, флотъ Черноморскій отстоятъ проливъ противъ какого угодно непріятельскаго флота.

Касательно же вопроса о занятіи Босфора и удержаніи его въ рукахъ нашихъ, какъ вопроса болѣе до сухопутныхъ войскъ относящагося, я не считаю себя въ правѣ излагать свое сужденіе, могу только сказать, что послѣ тщательнаго обзора мѣстностей Босфора, способныхъ для высадки десанта, нашлись только двѣ по нуждѣ возможныя — въ Килиосѣ и на Буюкдерскомъ рейдѣ, и что я, съ своей стороны, предпочитаю послѣдній; хотя и предстоитъ съ войскомъ на судахъ прорываться чрезъ самую укрѣпленную узкости пролива, ибо Килиосъ, бывъ совершенно открытъ господствующимъ на Черномъ морѣ сѣвернымъ вѣтрамъ и имѣя песчаный грунтъ, подвергается предпріятіе многимъ случайностямъ, чему мы имѣемъ недавніе примѣры при высадкахъ на восточномъ берегу Чернаго моря, именно: флотъ, подойдя къ берегу для десанта, не найдетъ возможнымъ свозить его и будетъ вынужденъ въ продолженіе нѣсколькихъ дней выжидать погоду, и въ это время пробужденный непріятель, имѣя регулярныя войска и артиллерію, легко воспользуется удобною для отраженія мѣстностью и приготовить отпоръ. Потомъ, начавъ высадку, первый шквалъ отъ NO или NW можетъ заставить прекратитъ ее, не докончивъ — приборъ, неразлучный съ морскимъ вѣтромъ, тотчасъ сдѣлаетъ выгрузку съ гребныхъ судовъ невозможною — да и самимъ судамъ, можетъ, придется искать безопасности подъ парусами. Высадка же въ Буюкдерѣ не представляетъ никакихъ подобныхъ невыгодъ, только при послѣдней надо быть совершенно увѣреннымъ, что высаженныхъ войскъ не только достаточно, чтобъ удержаться на берегу, но и что они могутъ, не теряя времени, хотя съ содѣйствіемъ судовъ флота завладѣть укрѣпленіями Босфора и чрезъ то Буюкдерскій рейдъ сдѣлать доступнымъ перевозному отряду съ остальными войсками и тяжестями, имѣющему состоятъ изъ транспортныхъ пароходовъ, транспортовъ и зафрахтованныхъ судовъ, и что военному флоту, въ случаѣ внезапнаго появленія другого сильнѣйшаго флота съ непріязненными намѣреніями, возможно будетъ занять выгодную позицію подъ прикрытіемъ батарей, въ которой онъ могъ бы принять атаку.

И тотъ и другой случаи покушенія на Константинополь посредствомъ Черноморскаго флота и высадки десанта въ Босфоръ никакъ не должно предпринимать иначе, какъ при соблюденіи самой глубокой тайны, и потому я бы полагалъ, дабы усилить турокъ, такое дѣйствіе провозглашать невозможнымъ, а обратитъ общее вниманіе на Варну или Бургасъ, готовя флотъ и 5-й корпусъ къ высадкѣ, въ случаѣ разрыва, въ одно изъ этихъ мѣстъ. Бургасскій заливъ въ моихъ глазахъ, дѣйствительно, представляетъ и выгодный и грозный пунктъ для начатія военныхъ дѣйствій; ибо свѣжій корпусъ войскъ чрезъ Айдось и дорогу, знакомую русскимъ, можетъ проникнуть въ самый Константинополь, а флоту легко и высаживать и подвозить все, что потребуется для войскъ, и военными судами, и транспортными, и зафрахтованными, безъ конвоя и поодинокѣ, и потомъ, находясь въ 100 миляхъ или полусуточномъ разстояніи отъ Босфора, флоту легко избрать и укрѣпить позицію на отличныхъ рейдахъ: Чингане, Искалеси и

Фаросѣ, на которыхъ можно ожидать безбоязненно атаки какого угодно сильнѣйшаго непріятеля.

Въ заключеніе повторю, что безъ самой глубокой тайны покушеніе на Босфоръ признано совершенно невозможнымъ, ибо природа все сдѣлала для береговъ пролива, такъ что малѣйшее толковое распоряженіе весьма затруднить амбаркацію, а общій говоръ о приготовленіяхъ въ Россіи десанта собственно для этой цѣли начинаетъ волновать турокъ, чему лучшимъ доказательствомъ служить воздвигаемая съ большою поспѣшностью батарея выше Анатоли-Кавака и отливаемая въ Топханъ орудія для укрѣпленія Босфора.

Приложение № 215.

Собственноручная записка Императора Николая I по поводу предстоящихъ военныхъ дѣйствій въ Европейской Турціи 22 и 23 марта 1853 года ¹⁾.

Изъ краткаго предварительнаго донесенія кн. Меншикова ²⁾ заключить слѣдуетъ, что предполагавшееся, въ случаѣ разрыва съ Турціей, морское предпріятіе на Царьградъ или весьма трудно, или даже невозможно.

Затѣмъ, надо обратиться къ другой мысли, т.-е. моремъ же овладѣть Варной и потомъ укрѣпленіями залива Бургасъ.

Полагать можно, что оба предпріятія не представляютъ особыхъ затрудненій, ибо, сколько извѣстно, укрѣпленія сихъ мѣстъ остались въ прежнемъ видѣ, и ежели не будутъ усилены гарнизоны войсками, нарочно присланными, неожиданное наше появленіе можетъ имѣть желаемый успѣхъ.

Но вмѣстѣ съ симъ необходимо двинуть сухопутно остальныя войска, не медля, чрезъ Княжества къ переправѣ чрезъ Дунай, вѣроятно, ниже Силистріи, въ чемъ у насъ въ штабѣ должны быть подробныя свѣдѣнія. Флотилія наша на Дунаѣ должна подняться по оному къ избранному мѣсту, что удобнѣе прежняго посредствомъ буксировки пароходами.

Оставя 10-ю дивизію съ ея артиллерією и 2 казачьими полками для защиты Валахій, прочимъ войскамъ, т.-е. 11, 12 и 15 дивизіямъ съ 4-ю и 5-ю легкими кавалерійскими, 4 казачьими полками, Донской батареею и съ обозами десантныхъ войскъ, слѣдовать прямо къ мѣсту переправы.

По совершеніи переправы, направиться прямо на Козлуджи чрезъ Базарджикъ. Десантный отрядъ, оставивъ необходимый гарнизонъ въ Варнѣ, примѣрно 3 баталіона, долженъ присоединиться къ сухопутному отряду.

Здѣсь рѣшится, турки будутъ ли имѣть, по всегдашнему обыкновенію, армію подъ Шумлой, или нѣтъ. Ежели у нихъ армія собрана будетъ тутъ

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин., 1853 г., секр. д. № 4.

²⁾ Упомянутая здѣсь записка кн. Меншикова на счетъ затруднительности предпріятія на Константинополь относится къ 12 (24) марта 1853 года.

и не бѣжить сраженія: слѣдовать будетъ съ ними сразиться, и дальнѣйшій ходъ дѣйствій зависѣтъ будетъ отъ успѣха, и въ случаѣ разбитія турецкой арміи, куда она отступить. Ежели запрется въ Шумлѣ, будетъ крайне опасно слѣдовать далѣе, оставя ее у насъ на правомъ флангѣ, откуда она, при дальнѣйшемъ нашемъ движеніи, будетъ постоянно угрожать нашимъ сообщеніямъ, уже и безъ того довольно затруднительнымъ.

Но ежели послѣ разбитія турецкая армія не обратится къ Шумлѣ, но укроется за горы, тогда должно будетъ продолжать движеніе впередъ, проходя Балканы. Съ достиженіемъ Варны и потомъ далѣе Бургасскаго залива всѣ сообщенія наши должны быть основаны съ сими главными точками, дѣлающимися мѣстами всѣхъ нашихъ продовольственныхъ и снарядныхъ складовъ.

Обязанность флота во все время съ занятія Варны и Бургаса должна состоять въ томъ, чтобы не выпускать турецкій флотъ въ Черное море, или въ уничтоженіи его и въ прикрытіи доставки морскихъ подводозовъ къ арміи. На этотъ предметъ флотъ нашъ достаточно силенъ.

Достигнувъ Бургаса, сухопутный корпусъ нашъ усиливается частью войскъ, перевезенныхъ въ Бургасъ; но часть ихъ должно оставить въ гарнизонахъ укрѣпленій сего залива, на что должно будетъ отчислить не менѣе какъ баталіоновъ 8 или 6. Слѣдовательно, останется всегда въ сухопутной арміи 67 баталіоновъ.

Принявъ въ соображеніе убыль, которой ожидать должно какъ отъ болѣзней и усталы, такъ и убитыхъ и раненыхъ, полагать можно, что къ приходу въ Бургасъ будетъ подъ ружьемъ въ пѣхотѣ около 34.000, а съ кавалеріею и артиллеріею не болѣе 45.000 человекъ.

Съ этимъ числомъ войскъ слѣдовать далѣе къ Царьграду было бы неосторожно; это явно доказываетъ, что, отказываясь отъ намѣренія атаки съ моря на Царьградъ, другой образъ войны необходимо требуетъ назначенія еще одного корпуса.

Тогда одинъ корпусъ занимать будетъ Княжества и прикрывать правый флангъ арміи къ сторонѣ Силистріи или Шумлы, а 2 корпуса обращены быть могутъ для дѣйствій за Балканы.

Для сего назначаю я 3-й корпусъ, который привесть теперь же въ военное положеніе съ его резервами, дабы не позже 15-го Маія могъ тронуться съ своихъ квартиръ.

Для занятія гарнизона въ Кіевѣ и Бобруйскѣ послать изъ 6-го корпуса одну дивизію.

Резервная дивизія 3-го корпуса по сформированіи должна слѣдовать въ Кіевъ и расположиться въ сей и въ Волынской губерніяхъ.

Приложение № 216.

Всепоподаннѣйшая записка Князя Варшавскаго отъ 24 марта 1853 года ¹⁾.

Ваше Императорское Величество изволили сказать мнѣ, что князь Меншиковъ находить десантъ и занятіе Босфора затруднительнымъ.

Жаль, ибо мысль была великая.— Такимъ образомъ не только война сразу была бы окончена, но можно бы сдѣлать завоеванія въ Европейской Турціи.

Ваше Величество полагаютъ изволите: послать флотъ съ двумя дивизіями съ тѣмъ, чтобы взять Варну и Бургасъ, а между тѣмъ четыре дивизіи 4-го и 5-го корпусовъ отправить сухопутно.

Вы изволите разсчитывать, что, отправляя 4 дивизіи, необходимо будетъ оставить: одну дивизію въ Княжествахъ, другую дивизію (даже болѣе) противъ Силистріи и Шумлы.— Затѣмъ останется 2 дивизіи, съ которыми нельзя итти далеко, хотя бы Варна (и даже Бургасъ) и были взяты.

Если жъ бы флотъ не могъ взять Варны, то противъ нея надобно оставить еще дивизію.

Къ тому слѣдуетъ принять въ расчетъ неизбежную въ Турціи потерю людей отъ болѣзней, отчего баталіоны будутъ не болѣе, какъ въ 500 человекъ.

Затѣмъ останется такъ мало, что необходимо послать не только 4-й и 5-й, но и 3-й корпусъ.

Съ 3-мъ корпусомъ можно уже итти за Балканы, и перейдутъ горы пять или шесть дивизій, если Варна между тѣмъ взята (если же не взята, то только 4 или 5 дивизій), а шестая можетъ присоединиться впоследствии, по занятіи флотомъ Бургаса.

Съ пятью или шестью дивизіями пѣхоты можно, конечно, много сдѣлать въ Турціи. Положимъ, что взяты Варна и Бургасъ, даже взять и Адрианополь.

Но Адрианополь взять нынѣ не легко. Въ 1829 году занять его было легче; по случаю уничтоженія янычаръ, все военное поселеніе Турціи было противъ султана. Тогда достаточно было только показать, что мы покровительствуемъ янычарамъ для того, чтобы города отворяли намъ ворота. Нынѣ же мы не знаемъ, какъ народъ расположенъ къ султану.

Но если бы Адрианополь и Кирклиссе (гдѣ въ обоихъ до 100/т. жителей и до 30/т. вооруженныхъ) стали защищаться, то наши 5 дивизій будутъ здѣсь достаточно заняты, особенно имѣя на правомъ флангѣ войска пашей Босніи и Далмаціи.

Положимъ, однако, что сіи паши будутъ заняты Австріею, и мы можемъ взять Адрианополь и Кирклиссе.— Въ нихъ надобно оставить гарнизоны; въ Бургасъ также; слѣдовательно, у насъ останутся 3¹/₂ и

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин., 1853 г., секр. д. № 4.

четыре дивизіи. — На разстояніи 220 и 200 верстъ до Константинополя убыль должна быть. Затѣмъ: въ трехъ или четырехъ дивизіяхъ нельзя предполагать болѣе 30, а съ кавалерією и артиллерією до 45.000.

Итакъ, начиная кампанію даже и съ тремя корпусами, въ которыхъ должно полагать 120.000, но, пройдя отъ Днѣпра до Константинополя 800 верстъ, необходимо для удержанія края оставить $\frac{2}{3}$ войскъ и къ Константинополю можно подойти только съ 45.000 или 50.000, которыя только-что достаточны для того, чтобы взять Константинополь.

Все это изложено въ томъ предположеніи, что мы господствуемъ въ Черномъ морѣ, ибо армія не можетъ итти за Балканы безъ флота, который бы снабжалъ ее военными и продовольственными запасами.

Занявъ, однако, Царьградъ и все пространство отъ нашихъ границъ, можно считать, что по крайней мѣрѣ на время 3 корпуса будутъ почти отдѣлены отъ Имперіи, ибо войска наши не могутъ быть вывезены скоро изъ Турціи; пройдетъ навѣрно два, можетъ-быть, три, четыре года, пока можно будетъ ихъ хоть отчасти замѣнить формированіемъ туземныхъ, христіанскихъ племенъ и включеніемъ ихъ въ наши ряды.

Отдѣливъ же 3 корпуса, будемъ ли мы имѣть достаточно войскъ въ случаѣ Европейской войны?

Необходимо будетъ замѣнить сей недостатокъ новыми войсками.

Что же будетъ стоить намъ: содержаніе тамъ 3-хъ корпусовъ, формирование войскъ изъ христіанскихъ племенъ въ Турціи и вмѣстѣ образованіе новыхъ войскъ на Западной границѣ?

Если же смотрѣть на турецкія дѣла съ другой точки зрѣнія, то можно бы: за неисполненіе турецкимъ правительствомъ заключенныхъ трактатовъ прежде всего занять княжества и объявить, что они до тѣхъ поръ не будутъ очищены, пока Турція не выполнитъ своихъ обязательствъ.

Занятіе княжествъ не потребуетъ болѣе двухъ-трехъ дивизій. Княжества могутъ ихъ содержать; по крайней мѣрѣ фуражъ намъ ничего не будетъ стоить.

Въ княжествахъ, по слухамъ, мы найдемъ до 10/т. регулярнаго войска. Его слѣдуетъ увеличить до 20.000. Между тѣмъ можно воспользоваться оставшимся вліяніемъ нашимъ на христіанскія племена въ Турціи, на Болгаръ и даже Сербовъ. Вопросъ о Святыхъ мѣстахъ для нихъ дѣло священное. Они сами будутъ переходить къ намъ за Дунай. Имъ недостааетъ оружія и пороху; дать имъ то и другое, сдѣлавъ предварительно запасъ до 30/т. ружей въ Измаилѣ.

Регулярныя войска княжествъ будутъ служить зерномъ христіанскаго ополченія въ Турціи, и тогда, по мѣрѣ формированія побаталіонно, прикомандировывать ихъ къ нашимъ полкамъ, употребляя ихъ болѣе въ стрѣлки. Подобнымъ образомъ можно поступать и въ отношеніи ихъ конницы. Въ случаѣ военныхъ дѣйствій они сначала не будутъ стойки, но потомъ приучатся. Такъ поступали Веллингтонъ въ Португаліи, Михельсонъ въ 1807 году въ Сербіи. Въ Турецкую войну 1829 г. было 5 полковъ конницы и 1 баталіонъ персидской пѣхоты. Они служили очень хорошо; только надо дать имъ хорошее содержаніе.

При занятіи нами княжествъ и при вооруженіи христіанъ, Турціи остается:

или согласиться на исполненіе всѣхъ условій трактатовъ, или собрать свою армію и рѣшиться на сраженіе.—Тѣмъ лучше.—Турки сильны въ крѣпостяхъ; въ полѣ мы должны ихъ разбить и однимъ ударомъ разсѣять ихъ армію. Тогда все пространство очистится, и даже съ небольшими силами можно зайти далеко.

Конечно, между тѣмъ наша Черноморская торговля потерпитъ.

Но торговля во всякомъ случаѣ—какъ скоро война—должна терпѣть.

Кто знаетъ, можетъ-быть, съ занятіемъ Молдавіи и Валахіи только какъ залогъ, какъ ручательство исполненія трактатовъ, торговля непременно потерпитъ, но, можетъ-быть, менѣе, чѣмъ въ случаѣ большой войны.

Иностранныя державы принуждены будутъ найти сіе условное занятіе княжествъ справедливымъ возмездіемъ за неисполненіе турками трактатовъ.

Изложивъ такимъ образомъ въ короткихъ словахъ мысли мои, я бы могъ войти въ большія подробности, если бъ мнѣ предложены были вопросы, ибо нѣтъ края, который бы я зналъ въ военномъ отношеніи, какъ Европейская Турція, проведя тамъ пять или шесть лѣтъ, съ 1806 по 1811 годъ.

Ген.-Ф. Князь Варшавскій.

Приложеніе № 217.

Копія съ собственноручной записки Императора Николая I 8 апрѣля 1853 г. ¹⁾

Дознанная невозможность предполагавшейся, на случай разрыва съ Портой, морской экспедиціи прямо на Босфоръ и Царьградъ невольно приводитъ къ необходимости сообразить иной способъ дѣйствій. Желательно, однако, сохранить вновь избираемому характеръ первоначально предполагавшагося, т. е. неожиданность.

Нѣтъ сомнѣнія, что въ этомъ отношеніи средства, изготовлявшіяся для первой экспедиціи, даютъ возможность примѣнить ихъ ко всякой высадкѣ на избранномъ мѣстѣ; изъ нихъ удобнѣйшее Бургасскій заливъ; высадку здѣсь и овладѣніе окружающими крѣпостцами не трудно исполнить; и потому они должны быть предпочтены другимъ соображеніямъ. Остается опредѣлить способъ исполненія. Предоставляю всѣ подробности, всѣ случайности усмотрѣнію на мѣстѣ командующимъ адмиралу и генералу.

Предполагая на первый десантъ 22 баталіона и 48 орудій и 200 конныхъ казаковъ, съ этимъ числомъ войскъ можно надѣяться овладѣть заливомъ и крѣпостцами и укрѣпиться въ избранномъ мѣстѣ, гдѣ выжидать

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин., 1853 г., секр. д. № 4.

остальныхъ войскъ, перевозочныхъ способовъ и въ особенности продовольствія и необходимой кавалеріи. Выборъ укрѣпленнаго мѣста долженъ быть таковъ, чтобы въ немъ съ благонадежностію выдержать можно было и атаку турокъ. Вѣроятно, она послѣдуетъ тогда, когда собранныя войска при Царьградѣ, въ страхъ ожидаемаго туда нападенія, направлены будутъ на Бургасъ. Ожидать можно, что на это туркамъ нужно будетъ дней 10, и притомъ полагать должно, что отправлена будетъ только часть войскъ, другая же останется для защиты Босфора и столицы. Итакъ, надѣяться можно, что нападеніе турокъ будетъ съ успѣхомъ отражено и наведетъ первый страхъ на нихъ.

Между тѣмъ часть флота, не нужная для наблюденія за Босфоромъ, должна, не медля послѣ первой высадки, итти за остальными войсками и проч. въ Одессу. Предполагая на обратный переходъ въ Одессу, посадку новыхъ войскъ и опять перехода въ Бургасъ 12 дней, десантный отрядъ получить вновь не менѣе 6-ти баталіоновъ, 16-ти орудій и, вѣроятно, около 4-хъ эскадроновъ или 4-хъ сотенъ казаковъ. Итакъ, въ десантъ будетъ тогда уже 28 баталіоновъ, 64 орудія и 600 кавалеріи. Повторивъ же въ теченіе мѣсяца еще двѣ таковыя перевозки, въ десантномъ отрядѣ будетъ 38 баталіоновъ, 96 орудій и можетъ быть одна бригада кавалеріи съ одной конной батареей или три казачьи полка. Силы уже весьма значительныя.

Въ то же время 4-й корпусъ долженъ вступить въ княжества и за оставленіемъ нужныхъ гарнизоновъ въ Молдавіи слѣдовать въ Валахію, гдѣ расположиться возможно удобно. Флотилія наша и мостъ въ одно время должны будутъ подниматься по Дунаю до Гирсова, или далѣе, ежели удобно будетъ. Вѣроятно, появленіе наше въ княжествахъ и флотиліи съ мостомъ на Дунаѣ заставитъ турокъ ожидать переправы и принудитъ ихъ собрать армію или близъ Силистріи или у Видина и отвлечь ихъ вниманіе отъ угрожаемаго, дѣйствительно, мѣста.

Окончательная перевозка десанта и занятіе княжествъ могутъ быть довершены, вѣроятно, въ одно время, т.е. къ концу іюня мѣсяца.

Если французы или англичане не вступятся за турокъ, и флоты ихъ не войдутъ въ Черное море, тогда представятся къ началу іюля два способа дѣйствій:

1-й) слѣдовать на Царьградъ всѣмъ высаженнымъ корпусомъ, за исключеніемъ нужнаго гарнизона для избраннаго пункта складовъ, какъ базисъ военныхъ дѣйствій. Но для сего необходимо имѣть достаточно перевозочныхъ средствъ, чтобы поднять провіанта по крайней мѣрѣ на 20 дней, что сомнительно;

2-й) способъ состоялъ бы въ томъ, ежели высадка въ Бургасъ привлечетъ большую часть турецкихъ силъ туда, и Царьградъ оголится войскомъ, въ такомъ случаѣ неожиданно посадить десантъ на флотъ и итти на прорывъ къ Босфору, овладѣть имъ и явиться предъ Царьградомъ. Полагаю, что это было бы возможно; но все зависитъ отъ вѣрности расчета и положительныхъ свѣдѣній.

Но ежели французскій или англійскій флотъ вошелъ бы въ Черное море, явно съ враждебнымъ намѣреніемъ, тогда не только дѣйствія моремъ на Царьградъ совершенно невозможны, но даже положеніе нашего десанта

въ Бургасѣ будетъ весьма опасно, лишась свободнаго сообщенія. Останется только возложить на 4-й корпусъ, оставя дивизию въ Валахіи, переправиться чрезъ Дунай и открыть сообщенія съ десантомъ, которому придется уже идти къ нему навстрѣчу чрезъ Праводы, между Варною и Шумлою, на соединеніе: все это трудно и подвержено мѣстнымъ случаямъ.

Потому все зависѣть будетъ отъ того, *будутъ ли французы и англичане зрителями или участниками въ войнѣ.*

Наконецъ, можно еще начать занятіемъ княжествъ 4-мъ корпусомъ, не предпринимая ничего моремъ, но поднимая флотилію и мостъ по Дунаю. Морскую же экспедицію начать, убѣдясь, что ни англичане, ни французы въ дѣло военной рукой не вмѣшиваются, и не ранѣе, чѣмъ когда княжества по Дунай заняты будутъ, и не получится вѣрныхъ свѣдѣній, есть ли гдѣ-либо на Дунаѣ турецкая армія, и занятіе княжествъ не привлекло ли туда все ихъ вниманіе, какъ бывало въ прежнія войны.

Приложеніе № 218.

Собственноручная записка Императора Николая 16 - 17 Мая 1853 года ¹⁾.

Предположеніе дѣйствій при разрывѣ съ Турціей.

Предположеніе это было сообщено *кн. М. Д. Горчакову*, 28-го Мая 1853 года.

Желая всегда избѣгать войны съ Турціею по гибельнымъ ея послѣдствіямъ для войскъ, призываемыхъ къ дѣйствію въ тамошнемъ краѣ, отъ климатическихъ условий и, сверхъ того, по неопредѣлительности цѣли дѣйствій, ежели избѣгнуть хотимъ конечнаго ниспроверженія Турецкой Имперіи, — полагаю раздѣлить военныя дѣйствія на нѣсколько эпохъ или *раздѣловъ.*

1-я эпоха.

Ежели послѣдняя, нынѣ исполняющаяся, попытка согласить принятыя наши условія не будетъ имѣть успѣха, я намѣренъ ввести войска въ Дунайскія княжества, для занятія ихъ, безъ объявленія войны, но высказавъ, что займу княжества *въ залогъ*, доколѣ Турція не удовлетворитъ меня въ отвергнутыхъ ею моихъ требованіяхъ.

Занятіе княжествъ исполнить 4-му пѣхотному корпусу, съ частью 15-й дивизіи и 5-й легкой. При семъ избѣгать, елико можно, военныхъ дѣйствій противъ турокъ, развѣ они, перейдя на лѣвый берегъ Дуная, не

¹⁾ Арх. Канц. Военн. Мин., 1853 года, секр. д. № 58.

отступать передъ нашими войсками, или сами начнутъ нападеніе. Полагаю, что занятіе княжествъ должно быть исполнено съ возможной быстротой, легкимъ авангардомъ конницы, за которымъ слѣдовать пѣхотѣ въ возможной близости, а за симъ авангардомъ, никакъ не медля, слѣдовать и всему корпусу, двумя или тремя параллельными колоннами. Кажется, что 15-й дивизіи далѣе Галаца вести не должно по той причинѣ, что въ Бабадагѣ могутъ собраться турецкія войска, и, ежели узнаютъ, что наша граница оголена отъ войскъ, могутъ дѣлать дерзкіе набѣги въ собственный нашъ край; тогда извѣстность присутствія сильнаго отряда на нижней части Дуная и флотилии нашей, и заготовляемый мостъ будутъ держать турокъ въ недоумѣніи, не намѣрены ли мы возобновить переправу чрезъ Дунай.

Занятіемъ княжествъ оканчивается первая эпоха.

Въ это время флотъ остается при берегахъ нашихъ, кромѣ легкихъ крейсеровъ, которые наблюдать будутъ за движеніемъ турецкаго или иностраннаго флота, но не вдаваясь съ нимъ въ дѣло.

Въ этомъ положеніи, держа войска въ здоровыхъ мѣстахъ въ лагерьхъ, имѣя по Дунаю только наблюдательные казачьи посты, и въ избранномъ мѣстѣ резервъ или авангардъ, — будемъ мы ждать, *какое впечатлѣніе занятіе сіе произведетъ на турокъ.*

2-я эпоха.

Ежели и это не подѣйствуетъ на турокъ, тогда наступитъ время, къ усиленію понудительныхъ мѣръ. Желательно, чтобы австрійцы приняли въ нихъ участіе, занявъ Герцеговину и Сербію; переходить же Дунай я и тогда не намѣренъ. Полагаю только въ то время объявить блокаду Босфора. Можетъ-быть, и велю крейсерамъ брать турецкія суда въ Черномъ морѣ. Въ это время я полагаю объявить туркамъ, что, ежели не согласятся на наши предложенія, я объявлю независимость княжествъ и Сербіи.

3-я эпоха.

Ежели и угроза не подѣйствуетъ, тогда наступитъ время угрозы исполнить и признаніемъ независимости княжествъ положить начало разрушенія Оттоманской Имперіи. Одинъ Всемогуцій Богъ опредѣлитъ можетъ, что за симъ послѣдуетъ. Но приступать къ дальнѣйшимъ дѣйствіямъ я и тогда не намѣренъ.

